

ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES

**ÉCOLE ET SOCIÉTÉ EN CÔTE-D'IVOIRE
LES ENJEUX DES LUTTES SCOLAIRES
(1960-1994)**

LAURENCE PROTEAU

**Thèse présentée en vue de l'obtention du Doctorat de Sociologie
de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
sous la direction de Claudine Vidal, Directeur de recherche au CNRS**

Vol. I

Composition du Jury :

**Claudine VIDAL, CNRS
Michel AGIER, ORSTOM
Jean COPANS, Université de Picardie
Monique DE SAINT-MARTIN, EHESS**

mars 1996

à M.
à Kouadio Clément Yao

Remerciements

Je voudrais exprimer toute ma reconnaissance

à Claudine Vidal pour ses conseils, pour sa lecture critique, pour le soutien constant qu'elle a apporté à ce travail ;

à Clément Kouadio Yao, enquêteur au centre ORSTOM de Petit-Bassam (Abidjan - Côte-d'Ivoire), qui m'a accompagnée tout au long de ces trois années passées à Abidjan, qui m'a guidée dans la ville en partageant avec moi les "hauts" et les "bas" de l'enquête de terrain, en m'apportant son expérience et en m'accordant son amitié ;

à l'ORSTOM qui m'a permis de réaliser l'enquête de terrain dans les meilleures conditions ;

aux responsables successifs de l'Unité de Recherche de l'ORSTOM dans le cadre de laquelle j'ai pu effectuer mon travail dans les meilleures conditions : Jean-Paul Duchemin, Jean-Pierre Peltre et Emile Le Bris ;

à tous les chercheurs du Grand Programme "Politiques d'éducation", UR 54 de l'ORSTOM, qui m'ont permis de publier plusieurs textes en cours de recherche et dont les conseils m'ont été précieux ;

à Bernard Contamin, directeur du centre ORSTOM de Petit-Bassam, qui a porté une grande attention à ma recherche ;

à Dominique Couret, géographe, qui a encadré ma recherche au centre ORSTOM de Petit-Bassam et qui y a consacré beaucoup de son temps et de son énergie ;

à tous les chercheurs en poste au centre ORSTOM de Petit-Bassam pour la richesse de leur encadrement scientifique et amical ;

à Alphonse Kpozehouen, ingénieur statisticien, qui m'a fait profiter de ses compétences ;

à tout le personnel du centre de Petit-Bassam auquel je dois beaucoup ;

à mes lecteurs assidus et critiques, pour le temps qu'ils ont consacré à mon travail : Ronan Balac, Laurent Bazin, Arielle Fournery, Gisèle Sapiro ;

à tous ceux qui par leurs encouragements constants et leur confiance m'ont soutenue tout au long de la rédaction :

Francine Muel-Dreyfus pour m'avoir donné l'occasion de présenter mon travail lors de son séminaire et pour ses précieux conseils ;

Jean Proteau, Marie-Cécile Proteau, Muriel Proteau, Hélène André-Bigot, Jean-Christophe Donteveux, Thomas Grossi, Véronique Hérand, Nicole Infanti, Mariana Ioan, Massidi Pross-Adiatou, Hervé Serry, Miguel Sourd.

Je tiens à adresser ma profonde gratitude

aux élèves qui ont accepté de me raconter leurs trajectoires scolaires et leurs expériences de lycéens ;

aux parents d'élèves qui m'ont reçue chez eux et qui m'ont donné beaucoup de leur temps ;

aux enseignants qui m'ont parlé de leur profession ;

aux responsables ou militants syndicaux pour la richesse de nos échanges ;

aux responsables d'écoles privées qui m'ont reçue, qui ont accepté ma présence dans leurs locaux et qui ont facilité mon travail ;

aux responsables du PARMEN pour nos discussions ;

aux agents des différentes administrations ivoiriennes qui m'ont accueillie dans leurs services et qui m'ont aidée à me procurer les documents nécessaires à la réalisation de ce travail.

INTRODUCTION

CHAMP SCOLAIRE ET ESPACE SOCIAL

Cette recherche sur le champ scolaire porte sur les stratégies de scolarisation, sur les enjeux liés à la certification scolaire et sur les intérêts propres ou communs aux agents du champ. L'espace de l'école est à la fois un lieu de relations sociales spécifiques où s'effectue un travail pédagogique organisé et confié à un corps de spécialistes et le lieu d'inculcation d'une culture particulière. Pour comprendre les enjeux sociaux des investissements scolaires, nous avons renoncé à chercher une entrée privilégiée, à attribuer arbitrairement à un groupe particulier d'agents le pouvoir de totalisation. Nous avons exclu l'exhaustivité (ou prétendue telle) monographique pour privilégier une analyse du système scolaire ivoirien en terme de champ. L'utilisation de ce concept, élaboré par P. Bourdieu¹, permet non seulement de "tenir ensemble" les agents et les institutions concernés à un titre quelconque par l'école, mais aussi de les "penser ensemble". La valeur heuristique du concept de champ ne s'arrête pas là puisqu'il nous fournit un cadre opératoire pour sortir de l'enclave scolaire, en d'autres termes, pour tirer l'école du ghetto sociologique dans lequel certaines études l'enferment en l'abordant comme un "monde" en soi et pour soi, sans pour autant se perdre dans les théories qui dissertent sur l'école sans en saisir le fonctionnement spécifique. Le champ scolaire, en tant qu'espace structuré de positions, suppose que ceux qui y sont engagés aient en commun le sens du jeu et des enjeux propres à ce champ - par exemple, si élèves et professeurs s'opposent, se confrontent et même s'affrontent, ils s'accordent néanmoins à reconnaître la valeur de l'enjeu scolaire ; de même lorsque les syndicats d'enseignants produisent une critique du fonctionnement de l'institution scolaire c'est au nom de la défense de l'école (chap. 2 & chap. 3).

¹ Voir notamment P. Bourdieu & J.-C. Passeron, *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit, 1970, 279 p. ; P. Bourdieu, "La dynamique des champs", in *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, coll. "Le sens commun", 1979, pp. 249-287 ; P. Bourdieu, "Quelques propriétés des champs", in *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1980, pp. 113-120 ; P. Bourdieu, "La logique des champs", in *Réponses*, Paris, Seuil, coll. "libre examen", 1992, pp. 71-90 ; P. Bourdieu, "Esprits d'Etat. Genèse et structure du champ bureaucratique", in *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, pp. 101-145. ; P. Bourdieu, *La noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit, "Le sens commun", 1989, troisième et quatrième parties. Pour une lecture de P. Bourdieu en relation avec des terrains africains voir : M. Le Pape & C. Vidal, 1982 - "Raisons pratiques africaines", *Cahiers internationaux de sociologie*, Paris, PUF-CNRS, vol. LXXIII, juillet-déc., pp. 293-321.

Chaque groupe d'agents du champ scolaire a des intérêts et des stratégies spécifiques - d'autant plus qu'il y a une très forte concurrence pour l'accès aux titres qu'il décerne, aux statuts et aux positions sociales qu'il est censé garantir - qui sont fonction de sa position dans le champ scolaire et plus largement dans l'espace social. On peut penser, pour illustrer notre propos, aux luttes syndicales pour la défense des "*intérêts matériels et moraux*" des enseignants et des étudiants (chap. 2 & chap. 3), on peut aussi évoquer les stratégies de survie dans le système scolaire que mettent en oeuvre les élèves et les collectifs familiaux (chap. 5) ou encore la concurrence entre les fondateurs d'écoles privées et les administrateurs des structures d'enseignement public pour la captation d'une clientèle en rupture de scolarisation (chap. 5). Nous aurions pu, à la manière de l'ethnométhodologie ou de la "nouvelle sociologie de l'éducation"², observer avec minutie les interactions dans la classe, dans la cour de récréation ou encore interroger le symbolisme des lieux et des temps scolaires... Cette approche monographique aurait certainement apporté une sophistication plus grande, des précisions précieuses, des récits familiers ou "exotiques" et permis une présentation attrayante des données recueillies. Nous aurions pu aussi concentrer notre intérêt sur les rapports inter et intra générationnels : l'école s'y prête. Mais, nous semble-t-il, la position d'élève ne s'appréhende pas exclusivement dans les lieux réservés (école) ou par l'analyse des pratiques qui lui seraient spécifiques : elle s'inscrit dans l'espace social et spatial - la maison, le quartier, la ville et le village - là où "être un élève" dépasse l'enjeu purement scolaire, là se négocient les insignes d'un statut (chap. 6).

Le concept de champ permet également de saisir l'institution scolaire dans sa relation avec les autres espaces (politique, économique, familial, entre autres...) et de restituer les enjeux des différents agents qui y participent en participant au jeu à leur manière et selon leurs intérêts propres. Le système scolaire n'est pas investi de manière identique par les différentes fractions sociales et l'accès à la formation scolaire concentre les tensions sociales parmi les plus vives de la société ivoirienne. Ainsi, la convertibilité des différentes espèces de capital est à la fois la condition de l'élaboration des stratégies - par exemple par l'achat des épreuves avant l'examen ou par la conversion d'un capital de séduction en faveur pédagogique ou encore par le recours au capital social pour "placer"

² Pour un panorama succinct sur l'ethnométhodologie et l'éducation, consulter A. Coulon, 1988 ; pour une synthèse des travaux de la "nouvelle sociologie de l'éducation" en Grande-Bretagne (NSE) et sur les grandes orientations de la sociologie de l'éducation, consulter J.-C. Forquin, 1983 ; 1984 ; 1989 ; 1990 ; *Revue française de pédagogie*, 1990.

l'élève dans un établissement scolaire.... - et l'expression de la capacité sociale d'accéder aux biens rares - ainsi les élèves de la bourgeoisie sont accusés de "*passer devant les autres*" (M. Le Pape & C. Vidal, 1982, p. 309). Pour autant, ceux qui accusent condamnent moins les moyens utilisés que la monopolisation par quelques-uns des positions sociales espérées des classements scolaires. L'inflation des diplômes et le renforcement de la sélectivité du système scolaire exacerbe les tensions sociales liées à la concurrence pour l'accès à la certification scolaire : la dévalorisation qui touche les titres les plus bas de la hiérarchie des classements scolaires (Certificat d'études primaires élémentaires, Brevet d'études du premier cycle et même baccalauréat) entraîne non seulement une course "vers le plus" mais aussi une "course vers le mieux" d'où l'accentuation des stratégies de distinction en matière de classement scolaire.

Repérer les stratégies et leur efficace, identifier les enjeux, reconstituer l'espace des possibles et des probables et ses transformations en fonction du système des dispositions (ethos), construire l'espace des positions et prises de position, c'est se donner les moyens de comprendre les relations entre ordre scolaire et ordre social.

LES TERMES D'UNE OPPOSITION A DEPASSER : LUTTES POLITIQUES OU LUTTES CORPORATISTES

L'histoire de l'école est aussi l'histoire des luttes, des conflits, des alliances entre les différents agents du champ scolaire et notamment entre les enseignants, les élèves et l'Etat d'une part, et entre l'Etat et les entreprises privées d'enseignement d'autre part. Mais on pourrait aussi dire, en renversant la proposition précédente, que l'histoire des luttes sociales et politiques est en grande partie liée aux conflits qui émergent à partir du champ scolaire. Les manifestations, les grèves, les boycotts, les violences et les répressions qui font la "Une" des journaux nationaux depuis le début des années quatre-vingt-dix, ne sont pas les premiers grands événements de cet ordre dans l'histoire de l'institution scolaire.

Les caractéristiques historiques du mode de régulation socio-politique en Côte-d'Ivoire qui associent, jusqu'à 1990, Parti unique, contrôle de l'espace politique et de

l'accumulation des richesses, contrôle de l'information³ et production d'un sens commun déterminent les formes d'expression des revendications ou des contestations qui engagent des groupes statutaires (étudiants et élèves) et professionnel (enseignants). Bien que ces dernières ne sont pas nécessairement et systématiquement politique au sens de tentative de déstabilisation du régime, ou à l'opposé exclusivement et étroitement corporatistes, elles n'en sont pas moins présentées comme telles par les autorités politiques qui, en les réprimant le plus souvent aux titres "de tentatives de déstabilisation politique manipulées de l'extérieur" ou de manifestations "d'égoïsmes particuliers" - ou les deux à la fois -, entretiennent une méconnaissance et une réduction des enjeux des luttes sociales.

Les épisodes de contestations estudiantines ou enseignantes sont identifiés par certains auteurs comme l'expression d'oppositions soit d'ordre idéologique entre un milieu universitaire rapidement identifié comme réservoir "d'intellectuels" (P. N'Da, 1987) qui seraient, en majorité, acquis aux "idées de gauche" (T. D. Bakary, 1992) et des autorités politiques occupées en priorité par une stratégie d'ordre économique d'inspiration libérale (qui suppose la "pacification" de l'espace politique), soit comme la manifestation des luttes pour l'accès aux ressources politiques permettant l'accumulation de capital économique, social et symbolique.

Dans le premier cas envisagé, les conflits résumeraient les prises de position vis-à-vis de l'orientation globale de la société ivoirienne en terme de dépendance économique et culturelle. Les universitaires "de gauche" - et dans une moindre mesure les enseignants du secondaire -, s'instituant héritiers du courant nationaliste des luttes pour l'Indépendance, contesteraient la légitimité de l'élite politique PDCI⁴ au titre de la trahison des idéaux qui avaient présidé aux luttes anti-coloniales puisque, selon eux, cette élite imposerait, à son seul bénéfice, la dépendance économique et culturelle du pays vis-à-vis des intérêts extérieurs. Dans le second cas, qui d'ailleurs n'est pas incompatible avec l'interprétation précédente, les luttes engagées pour le contrôle ou au moins le partage des fruits de la croissance (capital économique) et des postes (capital bureaucratique) qui

³ En 1974, lors d'une conférence de presse au Gabon, le président F. Houphouët-Boigny, rappelle : "Le parti unique est une nécessité du moment. Tout le monde doit servir ce parti unique : l'exécutif, le législatif, le judiciaire, les autorités administratives, le privé, les travailleurs, les ouvriers et paysans, la jeunesse et aussi - pourquoi pas - la presse . [...] la presse est libre [...]. Le directeur général de notre journal "Fraternité-Matin" est membre du Bureau Politique. Donc, il est au niveau où on élabore la politique générale du pays." (Le Président Houphouët-Boigny et la Nation ivoirienne, Abidjan/Dakar, NEA, 1975, p. 174-176. Texte souligné par nous).

⁴ Parti démocratique de Côte-d'Ivoire : parti unique jusqu'à mai 1990 et toujours au pouvoir en 1995. Voir à la fin du chapitre 3 (annexe - C, pp. 294-295) la liste des sigles des principaux syndicats et associations cités dans le texte, ainsi que celle des partis politiques présent dans le champ politique en 1992.

permettent d'y accéder rapidement ne sont, le plus souvent, perçues que sous l'angle de la "revanche" des "frustrés", ou comme l'expression de la légitime ambition de participer aux "destinées" du pays (capital politique) en vertu d'une compétence culturelle (capital scolaire). Cette revendication rencontrerait la nécessité politique de diversifier le recrutement des élites (cooptation) pour élargir la base sociale de "*la coalition au pouvoir*" (Y.-A. Fauré et J.-F. Médard, 1982, p. 125) dont la composition sociale et le degré d'autonomie est pour le moins objet d'oppositions théoriques : "*bourgeoisie d'Etat*" (Y.-A. Fauré et J.-F. Médard), "*bourgeoisie de planteurs*" (S. Amin, B. Campbell, J. Baulin), "*bourgeoisie politico-administrative*" (M. Cohen)...

Nous montrerons ce que les revendications des élèves et étudiants, des enseignants du supérieur et du secondaire peuvent avoir de spécifique par rapport, d'une part, à la structuration du champ scolaire et aux stratégies de conversion des capitaux des agents qui y sont engagés et, d'autre part, à l'égard d'une condition sociale, économique et symbolique soumise aux impératifs propres de corps ou de groupe de statut, s'ils existent. Cela revient à chercher ce qui, dans les prises de positions publiques mais aussi dans les pratiques effectives des agents de l'institution scolaire, est révélateur de stratégies qui ne sont ni exclusivement tournées vers les débats idéologiques, ni totalement déterminées par les enjeux d'accès aux ressources les plus "voyantes" et "identifiables" (politique, économique) par les voies les plus officielles (nomination à des postes politiques ou administratifs). À partir des prises de positions publiques et des pratiques effectives des agents du champ scolaire, on peut dégager les enjeux qui semblent prioritaires à un moment donné, les luttes stratégiques qui visent à un contrôle interne de la production d'énoncés sur la profession et sur "l'image" sociale de l'enseignant, mais aussi les principes de division du corps.

Le développement n'évitera pas de privilégier abusivement les moments perçus comme des "crises" (chap. 2 & chap. 3). Les négociations entre les élèves, les étudiants, les enseignants⁵ et les autorités de tutelle ont parfois abouti à la satisfaction des revendications sans recours à la grève qui est une forme de lutte particulière, mais qui

⁵ Le terme de négociation ne signifie pas qu'il n'y ait pas de conflits, mais plutôt que les rapports de force et les tentatives de déstabilisation de l'une et de l'autre parties s'établissent sur des bases autres que celles de la grève et de sa répression. Par exemple, à propos des négociations entre l'Etat et les organisations syndicales enseignantes sur les revalorisations salariales, le SYNESCI note, en 1980, que le syndicat a su résister pendant la décennie soixante-dix aux "*tentatives des opportunistes de s'emparer de la direction et aux tentatives du pouvoir pour acheter les dirigeants en leur offrant par exemple des postes de chef d'établissement, etc.*" (X^e Congrès ordinaire du SYNESCI, juillet 1980, p. 32).

peut être, selon le contexte et l'état des rapports de force entre les parties engagées, la plus efficace ou la seule possible à un moment donné. Il faut aussi noter qu'elle est la forme de lutte la plus illégitime, du point de vue de l'Etat ivoirien, alors même que le droit de grève est reconnu officiellement (bien que soumis à des restrictions concernant les délais de préavis et les procédures de négociation ou de médiation préalables) et qu'elle est systématiquement assimilée à une crise politique⁶. La forme légitime de régulation des conflits de travail, qu'est chargée de garantir la centrale syndicale unique jusqu'à 1990 (UGTCI), étant la "*négociation*" dans le cadre d'une "*participation responsable*" des syndicats à l'effort de construction nationale, la grève est interprétée, d'une part, comme l'échec du contrôle sur les travailleurs et, d'autre part, comme l'expression d'une subversion politique. Qu'en est-il, dans ces conditions, de l'autonomie syndicale et, plus largement, de l'autonomie de l'institution scolaire ?

Les commentateurs des mouvements de grève se limitent, le plus souvent, à un compte rendu partiel des revendications qui apparaissent soit comme l'expression d'un corporatisme étriqué, soit comme le reflet des engagements dans les luttes idéologiques et politiques. Ces comptes rendus journalistiques des revendications, souvent seuls documents disponibles, rendent insuffisamment compte de la complexité des positions et prises de position des agents du champ scolaire et de "l'économie des usages sociaux des avantages de position", ce que nous appellerons désormais le capital professionnel, entendu non comme savoir-faire professionnel (compétence pédagogique) mais comme pouvoir-faire professionnel (compétence sociale). Nous nous sommes longtemps heurtée dans notre appréhension du corps enseignant au discours dominant sur les caractéristiques de ce groupe professionnel, discours repris, relayé, inlassablement répété par les médias, par les enseignants eux-mêmes, par les élèves et par les parents d'élèves. Discours qui a comme particularité d'osciller, au gré des relations entre les enseignants et leur ministère de tutelle, entre une stigmatisation et quelques rares satisfecit. Les découpages commodes qui font l'essentiel de "l'image" sociale du corps enseignant et qui stigmatisent les usages sociaux de la profession doivent être analysés pour ce qu'ils sont : des discours bâtis soit sur la méconnaissance propre à la connaissance commune - qui

⁶ Dans un discours prononcé à Daloa le 14 octobre 1961, F. Houphouët-Boigny : "*Nous respectons le Code du Travail, la loi sur la grève inscrite dans notre Constitution, mais nous demandons aux travailleurs, dans leur intérêt propre et dans l'intérêt supérieur du pays, de respecter d'abord eux-mêmes les libertés syndicales et le droit de grève. [...] Ce que nous ne pourrions plus accepter, je le dirai à l'Assemblée, ce sont ceux qui veulent tuer le pays par leur mauvaise action, ces petits trublions qui reçoivent leurs mots d'ordre de l'étranger [...]. Ce que je demande à ceux-là c'est de renoncer une fois pour toute à des grèves de caractère politique*" (Le Président Houphouët-Boigny et la Nation ivoirienne, Abidjan/Dakar, NEA, 1975, p. 140).

encensent ou qui dénigrent -, soit sur une stratégie politique qui tour à tour, en fonction d'enjeux que nous essaierons d'éclaircir, met autant d'énergie discursive à revaloriser une fonction qu'elle en avait mis à la diaboliser et inversement. Les enseignants ont à négocier non seulement leurs intérêts matériels et les problèmes spécifiques à leur fonction (pédagogie, évaluation, discipline,...) mais aussi leur image sociale individuelle et collective éminemment publique et politique et les usages possibles du capital professionnel.

Notre analyse sera donc partielle, au moins pour certaines périodes à propos desquelles nous n'avons eu accès qu'aux documents de type journalistique. En revanche, l'analyse des actes des congrès des syndicats de l'enseignement public secondaire et supérieur à partir de 1980. Les entretiens réalisés avec des enseignants et des responsables syndicaux et le dépouillement des principaux journaux à partir de 1990, permet de recueillir des informations plus complètes sur les revendications et les prises de positions des enseignants : l'autorisation de journaux proches de l'opposition à partir de 1990 ouvre une tribune d'expression privilégiée aux différents syndicats autonomes de l'enseignement.

Nous avons dépouillé systématiquement le quotidien *Fraternité-Matin* de 1980 jusqu'à 1995, le quotidien *La Voie* depuis sa parution en 1990 jusqu'à 1995, les hebdomadaires *Notre Temps* de 1992 à 1994 et *Le Démocrate* de 1992 à 1994. De 1992 à 1994, nous avons relevé les articles sur l'école dans différents journaux nationaux. Quotidiens : *Ivoir'Soir* ; *L'Œil du Peuple* ; *Le Jour* ; *Le Populaire* ; *Le Réveil* ; *Le Républicain ivoirien* ; *Soir Info*. Hebdomadaires : *Le Jeune Démocrate* ; *Le Nouvel Horizon* ; *L'Héritage* ; *Téré* ; *Bôl Kotch*. Revue ivoirienne mensuelle : *Ivoire éducation*. Pour les périodes antérieures nous avons consulté les hebdomadaires *Fraternité-Hebdo* et *Ivoire-Dimanche* et nous avons cherché à rassembler le maximum d'articles parus dans le quotidien *Fraternité-Matin*. À partir de 1990, les partis d'opposition ne contrôlent que des journaux, quotidiens ou hebdomadaires, alors que le PDCI contrôle, outre des journaux, les deux chaînes de la télévision nationale et de la radio nationale⁷.

Nous avons eu beaucoup de difficultés à nous procurer les actes des congrès des syndicats enseignants : le Syndicat des enseignants du secondaire public (SYNESCI) était, lors de notre enquête, engagé dans une lutte interne et le contrôle du siège et des documents du syndicat opposaient les deux fractions

⁷ Sur la presse des années 1960-1970, voir G. Roux, 1975. Les quotidiens *Fraternité-Matin* et *Ivoir'Soir*, ainsi que l'hebdomadaire *Ivoire-Dimanche* sont contrôlés par le PDCI. L'hebdomadaire *Fraternité-Hebdo*, qui cesse de paraître en 1991, est l'organe officiel du PDCI : il est remplacé par *Le Démocrate*. Le quotidien *La Voie*, les hebdomadaires *Le Nouvel Horizon* et *Bôl Kotch* sont liés au FPI (Front populaire ivoirien - Secrétaire général L. Gbagbo - autorisé en 1990). Les hebdomadaires *Téré* et *Notre Temps* sont liés au PIT (Parti ivoirien des travailleurs - Secrétaire général F. Wodié - autorisé en 1990). Le quotidien *Le Républicain ivoirien* est contrôlé par le RDR (Rassemblement des républicains - Secrétaire général Djény Kobina - autorisé en 1993). Les autres journaux cités sont soit proches de l'opposition soit proches du pouvoir.

rivales. La fraction dissidente a fini par s'introduire par effraction au siège de l'organisation : dans ces conditions guerrières d'accès aux documents nous n'aurions pu qu'apparaître comme un agitateur de plus. Nous sommes cependant parvenue à regrouper quelques-uns de ces textes. Pour le Syndicat national de la recherche et de l'enseignement supérieur (SYNARES), nous avons obtenu les actes des congrès et les numéros du bulletin d'information de l'organisation encore disponibles au siège du syndicat. Nous avons aussi considéré les principaux éléments qui, dans les entretiens que nous avons réalisés avec des enseignants et des responsables syndicaux, se rapportaient aux problèmes de la condition enseignante. Les organisations syndicales qui ont émergé à la faveur de la recomposition de l'espace politique, n'avaient pas nécessairement tenu de congrès ou produit de documents spécifiques en dehors de leurs déclarations publiques dans la presse : nous avons, dans ce cas, essentiellement travaillé sur la base d'entretiens avec leurs principaux leaders.

La difficulté d'accès aux documents, où l'absence de documents, est un aspect important des conditions de notre recherche et cela n'est pas particulier aux actes des congrès des différents syndicats, puisque nous avons dû "négocier" un à un les annuaires regroupant les données statistiques officielles, publiés chaque année par la Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques. La présence prolongée et quotidienne dans les services concernés et les contacts amicaux noués avec certains agents, nous ont permis d'accéder à un matériel d'une grande richesse que nous n'avons pu totalement exploiter et qui mériterait un traitement complémentaire (chap. 1).

Mais plus dommageable, nous semble-t-il, est l'absence de recherche sur les différents agents du champ scolaire, sur leurs origines sociales, sur leurs pratiques professionnelles ordinaires (et non celles stigmatisées par la presse), sur les conditions d'accès au métier et les déterminants de la "vocation", sur les solidarités de corps ou les conflits entre les représentants des différentes disciplines, sur les catégories du jugement professoral, sur les relations hiérarchiques entre les enseignants et les personnels administratifs, sur les représentations du métier et de la condition enseignante, sur les stratégies d'accumulation de richesses (économique, social, symbolique,...) accessibles en fonction du pouvoir d'inférer dans la concurrence sociale pour l'acquisition de titre scolaire (valorisation du capital professionnel)...

En l'état actuel des connaissances sur l'école saisie en terme de champ, notre propre travail ne fera souvent que suggérer des points essentiels sur lesquels les recherches futures devront produire des connaissances utilisables et maîtrisées⁸. Les limites de nos investigations proposent autant de programmes de recherche.

⁸ Cf. notamment, les travaux des chercheurs regroupés autour de la revue *Politique africaine*, les travaux de M. Le Pape et C. Vidal, P. Labazée, Y.-A. Fauré qui, à partir de leur propres recherches, produisent des connaissances indispensables à une meilleure appréhension des pratiques de groupes ou fractions de classes et de leur position dans l'espace social.

ENJEUX STRATEGIQUES ET STRATEGIES DES AGENTS DU CHAMP SCOLAIRE DANS LES ANNEES 1980-1990

L'Etat ivoirien a fortement investi dans le système scolaire et ce non seulement en terme de crédits financiers mais aussi en terme d'enjeux politiques. Les dépenses d'éducation ont représenté une part importante du budget de fonctionnement de l'Etat et les Plans successifs ont intégré les réformes et les politiques scolaires comme des priorités, les liant aux nécessités du développement économique⁹. L'institution scolaire est un enjeu politique et autour d'elle se construisent des discours politiques et des déclarations d'intentions qui ne sont pas toujours mis en œuvre sur le terrain¹⁰.

L'extension de la scolarisation à partir des années cinquante entraîne l'émergence d'une nouvelle élite sociale définie par ses titres scolaires et la revendication d'un statut "d'intellectuel" (coupure entre scolarisés et non-scolarisés). L'attribution de bourses d'études pour poursuivre la scolarité en France a permis la formation d'une nouvelle génération d'intellectuels qualifiés (avocats, médecins, ingénieurs,...) : en 1946, 150 boursiers sont envoyés en France par le gouverneur Latrille (surnommés "*Les compagnons de l'Aventure*" du nom du bateau qu'ils empruntèrent) pour poursuivre des études supérieures, ils reviennent vers la fin des années cinquante et investissent tous les secteurs de la vie économique, politique et sociale. Leur volonté de jouer un rôle dominant dans la société ivoirienne reposait essentiellement sur leurs qualifications, leurs titres scolaires et universitaires, indices de leur légitimité et de leur statut "d'intellectuels". Cette seconde génération "d'intellectuels", formés en métropole, constitue la base d'une nouvelle élite qui légitime sa prétention hégémonique par l'acquisition de titres de l'enseignement supérieur et par sa "compétence" scolaire. Le départ de ces boursiers ivoiriens pour la France est devenu un véritable mythe fondateur de l'œuvre éducative de Félix Houphouët-Boigny. Régulièrement rappelé par les journaux d'Etat, cet événement est évoqué à chaque fois que le besoin de fait sentir de réaffirmer que depuis le début de sa carrière politique le Président a consacré l'école comme "*la priorité des priorités*".

L'école a incarné le lieu privilégié des stratégies d'ascension socio-économique et si l'investissement des Ivoiriens dans la formation scolaire a pu être partiellement rentabilisé, c'est que l'espoir de promotion était soutenu par la forte croissance économique des années soixante-dix qui a permis l'intégration d'une grande partie des

⁹ Dans un message à la nation à l'occasion de la fête de l'Indépendance nationale, le 7 août 1968, le chef de l'Etat déclare que le pays a fait des efforts coûteux pour la formation de la jeunesse (près du quart du budget de l'Etat), mais que le système n'est pas suffisamment adapté aux besoins du pays en main-d'œuvre. Pour remédier à ce décalage, il faut que les écoles et l'université "*fonctionnent comme des entreprises industrielles*" avec le souci "*de produire plus et mieux au moindre coût et de fournir avec rapidité et souplesse ce que le marché demande*" (*Le Président Houphouët-Boigny et la Nation ivoirienne*, Abidjan/Dakar, NEA, 1975, p. 266).

¹⁰ Cf. M.-F. Lange, 1991. Dès 1965, le chef de l'Etat, F. Houphouët-Boigny proclamait la volonté politique de scolarisation à 100%, alors que se renforçait la sélection. Une réforme de l'enseignement, votée en 1977 par l'Assemblée nationale, n'a jamais été appliquée, etc.

jeunes diplômés. Cette période a entretenu l'idéologie de "l'école pour tous"¹¹, moyen plutôt que fin, critère de distinction sociale et de bien-être matériel. L'école, dans ce contexte, représentait un investissement du collectif familial pour préparer l'insertion de ses jeunes dans la société "moderne", symbolisée par l'accès à un emploi salarié. Autour de l'école se sont attachés des enjeux fondamentaux, des stratégies pragmatiques, des investissements parfois ruineux. Le consensus entre l'Etat et la société s'est bâti sur cet espoir de promotion par l'école : ainsi les acquis de la croissance économique ne semblaient pas être réservés à la seule élite. L'école était investie comme une "chance" de partage des richesses nationales, un marché social de redistribution. Les Ivoiriens y ont cru, ont adhéré (reconnaissance sociale de la légitimité de la consécration scolaire et des privilèges qu'elle confère), ont accepté de construire des écoles, d'engager des sommes considérables pour scolariser leurs enfants, mais sans jamais perdre de vue les finalités de ces investissements. Les stratégies de scolarisation sont incompréhensibles hors des contraintes propres à un modèle sélectif qui ne consacre, et ce depuis au moins les toutes premières années de l'Indépendance, qu'une faible proportion de ceux qui s'y engagent. L'histoire statistique des inégalités de scolarisation montre l'ampleur des écarts de scolarisation entre les régions, les nationalités et les sexes notamment, mais ce type de matériel ne permet pas d'évaluer avec précision l'impact du système scolaire sur la reproduction des positions sociales (chap. 1). La relecture critique d'une étude réalisée dans les premières années de l'Indépendance de la Côte-d'Ivoire (R. Clignet & P. Foster, 1966-b) permet d'avancer quelques hypothèses à ce sujet (chap. 4).

Parallèlement à cette croyance en une école productrice de statut socialement et économiquement valorisé, le système scolaire devenait de plus en plus sélectif (concours d'entrée en sixième¹², BEPC, baccalauréat probatoire¹³, quota et orientation pour l'accès

¹¹ Dans un discours prononcé le 3 janvier 1961 à Abidjan à l'occasion de la première session de l'Assemblée Nationale, F. Houphouët-Boigny affirme la volonté de développer le système éducatif et propose "deux innovations" : "La première consistera à laisser les jeunes poursuivre leurs études jusqu'à leur terme [...]. La seconde innovation que nous voulons apporter dans l'enseignement, c'est qu'aucun enfant ne pourra quitter un établissement scolaire sans être nanti d'un emploi. Tout enfant qui, pour une raison quelconque, abandonne l'école, doit être dirigé vers un centre d'apprentissage" (*Le Président Houphouët-Boigny et la Nation ivoirienne*, Abidjan/Dakar, NEA, 1975, p. 234).

¹² Le taux de succès à l'examen d'entrée en sixième est un indicateur de la forte déperdition qui s'effectue dès le primaire : pour les années 1980, 1985, 1990 les taux de succès à l'entrée en sixième étaient respectivement de 29%, 22% et 22%. Outre la baisse du taux de réussite, il faut tenir compte des nombreux abandons avant le CM2 (environ 22%) et de la sélection qui s'établit entre les élèves potentiellement autorisés à poursuivre dans le secondaire, du fait de l'insuffisance de l'offre : en moyenne seulement 35 à 40% des élèves admis obtiennent une place dans les établissements publics, ce qui laisse 65 à 60% d'admis en dehors du système scolaire public.

¹³ Examen de fin de première, aussi complet que le baccalauréat, dont l'obtention est nécessaire pour poursuivre la scolarité : instauré en 1980, il a été supprimé en 1990 à la suite des grèves des étudiants et des lycéens.

des bacheliers à l'enseignement supérieur¹⁴,...), et de moins en moins capable de faire face à la forte demande de scolarisation. Les données sur les taux d'abandon et de redoublement confirment l'extrême sélectivité du système et les résultats des examens indiquent le faible pourcentage "d'élus"¹⁵ (chap. 1). La sélection effectuée par l'institution scolaire opère un second "tri" dans la population scolarisée, alors que les parents des fractions sociales populaires et moyennes ont déjà effectué un premier "tri" parmi la population scolarisable de l'unité familiale¹⁶. Si les critères d'élection se basent théoriquement sur les performances scolaires, la consécration scolaire représente un tel enjeu que peu de parents d'élèves sont prêts à accepter de s'en remettre aux verdicts de l'institution. Ainsi tentent-ils, en fonction de leur position dans l'espace socio-politique, d'invalidier les décisions scolaires et de maintenir "coûte que coûte" certains de leurs enfants dans le cursus scolaire : la sélection scolaire qui se veut légitimée sur la base de critères de mérite et d'excellence (chap. 6) est en fait constamment détournée, remise en cause, par ceux qui ont les moyens (investissements financiers dans une école privée ou dans un recrutement parallèle¹⁷, mobilisation du réseau familial ou relationnel ou pressions politiques¹⁸) de passer outre les décisions d'exclusion (chap. 5).

Depuis plus d'une décennie, le renforcement de la sélection, la constante dévaluation des diplômes, le chômage des diplômés¹⁹ et la réduction des ressources de la petite et

¹⁴ À titre d'exemple, en 1984, seulement 67% des bacheliers ont été orientés. En 1992, bien que l'inscription des bacheliers à l'université soit théoriquement libre, les facultés fixent leurs quotas : sur 18 000 candidats, 7 308 sont admis à l'université soit seulement 40,6%.

¹⁵ En 1993-94 : 29,9% de réussite au concours d'entrée en sixième ; 7,9% au BEPC ; 13,5% au baccalauréat.

¹⁶ Un professeur confirme : *"À l'école primaire j'avais une élève brillante que l'on m'a enlevée, en disant qu'une fille à l'école ne sert à rien. Son mari était musulman et pour eux, avec l'école c'est courir le risque de la voir désobéir. L'école permet l'émancipation, les parents voyaient le danger. Une fille qui était major de sa classe!"* (entretien, enseignant de mathématiques, 1993).

¹⁷ Les recrutements sont dits "parallèles" parce qu'en bénéficient, d'une part les élèves ayant réussi l'examen de fin de CM2 mais n'étant pas intégrés en sixième faute de place, d'autre part les élèves qui n'ont pas obtenu l'examen. Ils n'interviennent pas uniquement comme techniques pour contourner les échecs aux examens, mais également pour maintenir l'élève dans le cursus scolaire au niveau de toutes les classes et pour assurer sa scolarité au moindre coût. Ces recrutements sont rendus possibles par la complaisance d'un chef d'établissement, d'un professeur ou d'un responsable politique, moyennant compensation financière ou alors par la mobilisation des relations familiales et/ou sociales (dans ce cas l'argent n'est pas nécessaire). Nous reviendrons plus en détail sur cette pratique qui est un élément essentiel des stratégies de scolarisation des fractions populaires et moyennes de la société ivoirienne (chap. 1 et chap. 5).

¹⁸ Un rapport de "synthèse des activités des Directions et Services Centraux" du ministère de l'Éducation nationale réalisé par l'Inspection Générale de l'Éducation nationale pour l'année scolaire 1992-93, rapporte que *"les directions centrales ont été informées de ce que certains responsables de l'éducation sont l'objet de menaces de la part d'autorités politiques et administratives, pour causes d'échec de leurs enfants aux différents examens"* (p. 44).

¹⁹ En 1974, le président de la République appelle les entreprises privées à embaucher des jeunes diplômés ivoiriens et devant des chefs d'entreprises, surtout européens et libanais, réunis à la Présidence il déclare : *"Cette année nous avons eu 1 600 bacheliers [...] il faut que cette jeunesse travaille. Le pays connaîtrait un danger mortel si les responsables que nous sommes laissons s'installer sur notre sol le chômage intellectuel..."* et il leur

moyenne bourgeoisie urbaine, compromettent les capacités de maintien du rang dans l'espace social des fractions qui avaient investi la certification scolaire du pouvoir de garantir leur reproduction et menacent le consensus national autour du système éducatif : les médias et les agents du système scolaire ne parlent plus de l'école qu'en terme de "crise" (chap. 3). Les journaux nationaux abordent également des sujets aussi divers que les examens, les nominations de proviseurs, les affectations des élèves admis en sixième et en seconde dans ou tel ou tel établissement²⁰, l'enseignement privé, les écoles "boutiques"²¹, les migrations scolaires, les tuteurs, les conditions de transports et d'attributions des bourses, les prix d'excellence, les comptes rendus des congrès syndicaux, les dépenses lors des rentrées scolaires, les déscolarisés,...

Comme le remarquait M. Le Pape à propos du coût financier des rentrées scolaires, les articles de presse, entre le milieu des années soixante-dix et le milieu des années quatre-vingt, ont en commun *"un vocabulaire dramatique"* (M. Le Pape, 1986, p. 105). Les articles des années 1985 à 1995 n'ont pas changé de ton, bien au contraire. Que ce soit à propos des examens (tricherie, corruption, prostitution), des migrations scolaires et des tuteurs (abandon, mauvais traitements,...), des niveaux scolaires (qui ne cessent de baisser), de la discipline à l'école (les élèves ne respectent plus les maîtres), des enseignants (sans motivations, absentéistes, ou préoccupés de politique), des parents d'élèves (*"démission"*) ou de l'Etat (désengagement), les journaux construisent l'école et ses périphéries comme la scène d'un sociodrame où, autour de l'institution *"malade"*, se débattent les agents du champ scolaire (chap. 6). Sur ce point, le ton des commentaires diverge peu entre les journaux, quelles que soient leurs sympathies partisans. Ils se différencient néanmoins par l'interprétation qu'ils donnent de ces "drames" : chacun dresse, selon sa position dans l'espace politique, sa propre liste de responsables. Si la journaux *"cristallisent une opinion d'adultes des classes moyennes"* (M. Le Pape, 1986, p. 104), leurs lecteurs n'appartiennent pas exclusivement à cette catégorie : ceux qui n'ont pas les moyens de les acheter, les louent individuellement ou collectivement ; ceux

demande, sous peine d'expulsion, de débaucher leurs cadres moyens et de les remplacer par des originaires du pays. Ces "menaces" ne seront pas suivies d'effets et aucune sanction ne sera prise (*l'Fraternité-Matin*, 14/03/1974).

²⁰ J.-F. Bayart voit dans la publication de la liste nominative des affectations un *"indice parmi d'autres, du crédit que l'on attache à la réussite scolaire"* et note que *"[...] la répartition des institutions d'enseignement, et plus encore leur hiérarchisation qualitative, correspond assez fidèlement aux clivages socio-économiques"* (J.-F. Bayart, 1989, p. 104).

²¹ Ce terme désigne des écoles qui ne disposent pas de locaux construits pour l'usage scolaire mais qui louent des habitations (cours communes) à des propriétaires. Ces écoles peuvent être publiques ou privées.

qui n'ont pas les moyens de les lire se les font lire...²². Et dans tous les cas, les articles sont commentés.

L'ENQUETE

Sur la base de cinquante-neuf entretiens avec des élèves, nous avons reconstitué des types de trajectoires scolaires où histoire scolaire et histoire familiale sont indissociablement liées, histoires qui resteraient incompréhensibles si on ne les rapportait aux contraintes internes (autonomie) et externes (hétéronomie) au champ scolaire dans lequel elles s'expriment et par lequel elles sont limitées²³. La population scolaire est déjà le produit d'une sélection qui se distribue différemment selon l'ensemble des propriétés sociales des concurrents : considérer une telle population oblige à ne pas oublier que ceux qui sont éliminés ou qui s'auto-éliminent de ce système de classement restent soumis au pouvoir social que les classements scolaires confèrent sur les classements sociaux et ce d'autant plus qu'ils n'ont pas d'autres principes de hiérarchisation, communs à l'ensemble des groupes, à lui opposer²⁴.

Nous avons interrogé les principaux leaders de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte-d'Ivoire (FESCI - Secrétaire général M.-J. Alipeaud - créée en 1990). Nous avons également réalisé quinze entretiens avec des enseignants du secteur public, parmi lesquels certains avaient des responsabilités syndicales importantes (Secrétaire général du SYNESCI - Syndicat des enseignants du secondaire public ; Secrétaire chargé de l'enseignement et de la pédagogie au SYNARES - Syndicat de la recherche et de l'enseignement supérieur) et avec des enseignants du secteur privé occupant soit des fonctions pédagogiques (dix), soit des fonctions administratives (directeurs des études - dix). Dans ce dernier groupe des entretiens ont été menés avec le leader du Syndicat des enseignants du privé laïc (SYNEPLACI) et avec celui du Syndicat des enseignants du secondaire catholique (SYNESCA). Parallèlement nous avons rencontré les responsables de l'enseignement catholique, de l'enseignement protestant et de l'enseignement privé laïc (FENEPLACI), ainsi que des fondateurs d'écoles privées laïques (dix).

²² Tôt le matin, les journaux passent de mains en mains pour 25 ou 50 francs CFA, avant d'être remis en vente. Autour des kiosques on peut voir ce type de lecteur et aussi ceux qui restent parfois plusieurs minutes à regarder les titres comme s'ils cherchaient à deviner le contenu des articles. Entre le sport, les histoires des "grands", la nécrologie, les annonces multiples, les articles à thèmes, les récits de procès de sorcellerie ou les détails (souvent avec photographie) sur les faits divers criminels, les journaux offrent un raccourci d'événements divers concernant le pays et susceptibles d'intéresser plus d'une fraction de la société ivoirienne.

²³ Nous avons reconstitué les trajectoires scolaires des élèves enquêtés et également celles de leurs frères et sœurs. De plus, lorsque cela était possible, nous avons réalisé des entretiens avec leurs parents ou leurs tuteurs. Pour plus de détails sur les principales propriétés sociales des élèves de l'échantillon se reporter à l'annexe II.

²⁴ Certains groupes ont des principes de hiérarchisation internes, par exemple les hiérarchies religieuses qui permettent de distribuer des pouvoirs, des prestiges et des profits symboliques internes à la communauté et reconnus au-delà, mais ces principes dominants dans le champ particulier restent dominés dans l'espace social s'ils ne sont pas associés à l'accumulation d'autres espèces de capital.

Concernant les associations de parents d'élèves, nous avons suivi les débats qui opposaient, à partir de 1991, les deux principales organisations et nous avons rencontré à plusieurs reprises le président de l'APEECI (Association des parents d'élèves et d'étudiants - proche du FPI). Ces différentes investigations ont été complétées par des entretiens avec des parents d'élèves sur les stratégies familiales de scolarisation, par des observations dans les établissements scolaires privés (présence prolongée dans la cour de récréation, la salle des professeurs, participation à des cours,...), par la présence aux meetings, aux conférences de presse et aux débats organisés par différentes organisations syndicales ou associations, ainsi qu'aux Etats généraux de l'enseignement catholique (août 1992). À ces techniques d'enquêtes se sont ajoutées des séances de travail avec des responsables administratifs du ministère de l'Education nationale et avec les coordinateurs du Programme d'ajustement et de remobilisation du ministère de l'Education nationale (PARMEN).

Notre objectif est de dépasser les partitions souvent de mise dans les études sur l'institution scolaire entre, d'une part, les élèves et leurs familles, d'autre part, le corps de spécialistes délégué à l'inculcation pédagogique et enfin les responsables publics (Etat)²⁵ ou privés (entrepreneurs d'école) de l'enseignement scolaire - et de *"rapporter toutes les caractéristiques, présentes et passées, de son organisation et de son public au système complet des relations qui s'établissent, dans une formation sociale déterminée, entre le système d'enseignement et la structure des rapports de classes"* (P. Bourdieu & J.-C. Passeron, 1970, p. 209).

Nous nous sommes essentiellement attachée à objectiver les logiques pratiques des stratégies de scolarisation et à construire l'espace des trajectoires possibles en la matière (cf. chap. 5). L'attention portée aux stratégies scolaires possibles, en fonction de la position sociale et de l'état du champ scolaire à un moment donné, permet de déterminer les enjeux de la consécration scolaire spécifiques aux différentes fractions sociales engagées dans la conquête des titres scolaires. Nous verrons de quelles manières le champ scolaire, comme principe de classement légitime, a partie liée avec l'ordre social par la reproduction, la conservation ou la subversion relative (déclassement ou "mobilité surveillée") des positions sociales. Nous avons construit des grands types de trajectoires scolaires avec l'ambition de restituer à la fois le système de positions et de dispositions qui les déterminent, les structurent ou les soutiennent et l'ensemble des pratiques, des stratégies et des représentations qu'elles supposent, construisent ou alimentent. Ces

²⁵ Nous avons notamment considéré les actions de l'Etat sous deux angles : l'organisation et l'administration du système scolaire (règlements, orientations, réformes,...) et les luttes entre l'Etat et les agents du champ scolaire (syndicats lycéens, enseignants et Fédération de l'enseignement privé).

types-idéaux de trajectoires ne sont que la retranscription objective de parcours, produits d'un sens pratique, et ils permettent de préciser les utilisations possibles des structures d'enseignement en fonction des systèmes de dispositions et des contraintes propres à certaines fractions sociales. La reconstitution de trajectoires scolaires montre la grande instabilité des parcours scolaires de la majorité des élèves, mais cette instabilité n'est pas distribuée au hasard et n'est pas, non plus, gérée, contrôlée ou maîtrisée de la même manière en fonction de l'appartenance sociale. Il reste que la reconstitution de ces histoires scolaires permet de construire *trois types principaux de trajectoires* (chap. 5) qui, en tant que types-idéaux, mettent en évidence les stratégies de scolarisation et les enjeux liés à la certification scolaire en fonction des positions dans l'espace social et des contraintes propres au champ scolaire²⁶.

Nos enquêtes auprès des parents d'élèves, des élèves, des enseignants, des responsables syndicaux, des fondateurs d'écoles privées, des personnels enseignants, ayant une fonction administrative dans le public comme dans le privé, se sont déroulées en milieu urbain abidjanais²⁷ et si nous avons interrogé quelques élèves scolarisés dans des villes de l'intérieur en visite chez leurs parents au moment des vacances scolaires, la grande majorité des entretiens réalisés concerne des collégiens et lycéens de la capitale économique, qu'ils en soient originaires ou non (cf. Carte n°1 - Les dix communes d'Abidjan, en annexe de l'introduction). La fréquence des migrations scolaires apparaît dans les trajectoires que nous avons reconstituées et la saisie géographiquement restreinte de l'échantillon n'est donc pas un problème de ce point de vue. Cependant, notre échantillon ne peut en aucun cas prétendre épuiser les types de trajectoires possibles sur le territoire national et il n'est pas à exclure que les caractéristiques régionales influent sur les types de trajectoires comme elles influent sur la mise à l'école. Les élèves migrants que nous avons pu interroger bénéficient d'un réseau familial ou de la possibilité d'être sous tutorat, ce qui est déjà un avantage inégalement réparti.

²⁶ Sur les précautions nécessaires à l'utilisation du matériel "biographique" voir P. Bourdieu, 1986 ; J.-C. Passeron, 1990 ; J. Copans, 1995.

²⁷ En 1988, la population d'Abidjan (1 934 342 habitants) représente 17% de la population totale de la Côte-d'Ivoire (10 815 694 habitants) et 45,7% de la population urbaine.

Le désengagement de l'Etat²⁸ renforce les inégalités sociales de scolarisation et impose un relatif alignement des stratégies des familles sur les possibilités réelles d'accès à l'école en fonction de leurs positions dans l'espace social : elles concentrent leurs investissements scolaires sur certains de leurs enfants en fonction des moyens financiers disponibles (fluctuation des revenus monétaires), de l'âge, du rang dans la fratrie et du sexe (R. Clignet, 1994). Cette recomposition des logiques d'investissement scolaire apparaît plus sensible en milieu rural et dans les centres urbains secondaires qu'à Abidjan, puisqu'elle s'effectue essentiellement par la captation des enfants non scolarisés, déscolarisés ou scolarisés comme main-d'œuvre nécessaire à la pluri-activité familiale²⁹. P. Labazée souligne l'importance de l'agriculture dans le développement des activités économiques annexes des familles korhogolaises (ville du nord de la Côte-d'Ivoire) et remarque qu'elle *"absorbe aussi la plus grosse part de la main-d'œuvre occasionnelle, fournie par les scolaires et jeunes actifs des familles"* (P. Labazée, 1995). On observe des tendances identiques à Sassandra (ville côtière du sud-ouest) où l'implication croissante des enfants dans l'économie domestique *"[...] s'effectue par une intégration plus grande des enfants à la production agricole [...]"* (A. Guillaume, P. Vinard, R. Fassassi & N. Koffi, 1995). Cependant, P. Labazée remarque que le retrait des enfants scolarisés n'est pas *"décidé dans le but explicite d'une mise au travail dans le cadre domestique"* et que *"la relation entre les deux phénomènes est toujours médiatisée par la fin des espérances sociales suscitées jusqu'alors par le système éducatif, mise en évidence à la suite d'un événement particulier : des difficultés financières, un échec scolaire ou une maladie poussent par exemple les ménages à réviser l'intérêt de leurs investissements scolaires"* (p. 30).

À Abidjan, le poids beaucoup moins fort des activités agricoles dans l'économie des familles "protège" relativement les élèves d'une éventuelle incorporation comme main-d'œuvre domestique. En revanche, cette "mise au travail" des élèves, et/ou des enfants potentiellement scolarisables, concerne, dans le domaine du micro-commerce urbain abidjanais, un grand nombre de filles et s'accorde avec une autre conclusion de

²⁸ Le Plan d'ajustement structurel porte aussi sur le réaligement des salaires des enseignants sur les traitements de la fonction publique (les enseignants avaient été détachés de la grille des salaires de la fonction publique en 1976) et sur la réduction drastique de toutes les dépenses dites de "transfert" (bourse, transport, internat, logement universitaire,...). Ces mesures sont mises en place à partir de la rentrée 1991-92.

²⁹ Selon le RGPH de 1988 (Recensement général de la population et de l'habitat), dans le groupe d'âge 6-14 ans on dénombre 10,4% d'occupés (*"est occupée toute personne de 6 ans et plus qui déclare avoir effectué un emploi rémunéré ou non pendant une durée d'au moins 6 jours pendant les quatre semaines qui précèdent le passage de l'agent enquêteur"*, RGPH, 1988, République de Côte-d'Ivoire, 1992, vol. 3, p. 65). Cette proportion est plus élevée en milieu rural (13,3%) qu'en milieu urbain (4,3%). Toujours selon les résultats du recensement de 1988, 82,4% des occupés de 6 à 14 ans sont des aides familiaux, dont 93,8% sont localisés en milieu rural.

P. Labazée : "[...] *cette main d'œuvre domestique potentielle est à 73% féminine, ce qui confirme que la tendance à la déscolarisation affecte nettement plus les filles (42% des non scolarisés) que les fils directs (25%) des chefs de ménages*" (p. 31). L'étude précédemment citée (A. Guillaume &..., 1995) permet, à partir d'une enquête dans le quartier de Yopougon (commune d'Abidjan), de mieux déterminer le degré de parenté avec le chef de ménage de cette main-d'œuvre féminine et de saisir certaines stratégies familiales en milieu urbain : "[...] *trois fois plus d'enfants confiés [par rapport à Jacqueville, ville du sud] participent aux activités domestiques et aux autres activités productives (artisanat, commerce) : il s'agit essentiellement de sœurs ou de nièces du chef de ménage qui, occupant ces activités, permettent un meilleur accès à la scolarisation des enfants biologiques*" (p. 16).

Notre étude devra donc être complétée par des investigations géographiquement plus dispersées, prenant en compte les spécificités régionales et les caractéristiques particulières de villes de l'intérieur, pour déterminer si les types de trajectoires que nous avons repérés à Abidjan sont également possibles ailleurs. Par exemple, dans certaines villes intermédiaires le champ scolaire est occupé exclusivement par des structures éducatives publiques ou bien, à l'inverse, les établissements privés sont en situation de monopole ce qui subordonne les stratégies locales de transferts entre ordres d'enseignement à une migration. En plus des particularités du champ scolaire, les caractéristiques sociales de la clientèle scolaire locale pourraient justifier une telle extension de l'étude à des domaines pour l'instant inexplorés³⁰. On peut néanmoins supposer que là où l'état du champ scolaire le permet, les stratégies que nous avons identifiées sous les termes de "transferts entre les ordres d'enseignement" sont également réalisables tout comme le sont bien évidemment les scolarités exclusivement publiques et exclusivement privées (chap. 5). En revanche, il n'existe pas d'équivalents locaux des lycées privés d'élite de la ville d'Abidjan et, bien que le sous-champ des établissements privés présente, sur tout le territoire national, des hiérarchisations semblables, il reste que

³⁰ En particulier les différences de répartition des revenus entre les zones rurales, les centres urbains intermédiaires et Abidjan et à l'intérieur de ces zones (cf. A. Dubresson, 1989, tableau p. 247). Selon le recensement de 1988, les salariés représentent 15,3% de la population active au niveau national ; 5,8% en milieu rural ; 35,2% en milieu urbain et 42,4% à Abidjan. L'emploi salarié est fortement concentré en milieu urbain : 74,3% des salariés se trouvent en milieu urbain où ils constituent 35,2% des travailleurs. La ville d'Abidjan regroupe respectivement 43,5% des salariés du pays et 58,6% de ceux du milieu urbain. Près de 19% de ces salariés sont des fonctionnaires. Source : RGPH, 1988, République de Côte-d'Ivoire, 1992.

les différenciations sont moindres et surtout que l'offre locale cumule rarement, comme dans le cas d'Abidjan, toute la gamme des écoles privées.

Abidjan est un espace privilégié pour repérer l'ensemble des stratégies de scolarisation dans une situation où l'ensemble des possibles en terme d'offre sont réunis. L'étude de trajectoires d'élèves actuellement scolarisés dans la capitale économique³¹ nous a permis notamment de mettre en perspective les écarts considérables qui les distinguent et de construire l'espace des positions et des dispositions sociales qui les expliquent et les déterminent. Des formes extrêmes de la relégation scolaire aux parcours protégés, c'est toute une géographie sociale de l'espace des classes et fractions de classes de la société ivoirienne que nous invitent à explorer les histoires scolaires. Ainsi, nous pouvons construire à partir des stratégies scolaires de survie, d'évitement, de subversion, de conservation ou de reconversion, les systèmes de dispositions des différentes classes et fractions de classe sociales vis-à-vis du mode de reproduction scolaire, mais aussi et surtout les limites de leur efficacité ou l'étendue de leur pouvoir sur l'avenir.

CONDITIONS D'ENQUETE

Le recueil de trajectoires scolaires d'élèves de l'enseignement secondaire et les entretiens avec les enseignants, avec les responsables administratifs des institutions scolaires, avec les fondateurs d'écoles privées se sont effectués dans des conditions et des lieux divers. Les entretiens avec les élèves et les professeurs de l'enseignement public se sont tous déroulés sur leur lieu d'habitat³², alors que nous avons pu bénéficier de conditions privilégiées pour rencontrer les élèves, les professeurs et les responsables de l'enseignement privé dans les établissements scolaires. Les raisons qui ont déterminé cette forme du travail empirique n'avaient rien, a priori, d'un choix méthodologique. Le champ scolaire a été, à partir des années quatre-vingt-dix, au centre des importants bouleversements politiques et des violentes luttes sociales qui ont entraîné des

³¹ La forte concentration des entreprises industrielles à Abidjan suppose que la population active salariée de l'industrie est beaucoup plus fortement représentée dans la capitale économique - selon A. Dubresson, la ville d'Abidjan fournit en 1982, 51,3% des emplois manufacturiers - que dans les autres régions de la Côte-d'Ivoire, ce qui a une importance certaine sur les possibilités de soutien aux scolarités et les types de stratégies de reproduction. *"L'accentuation du fait industriel abidjanais procède largement de l'accroissement du nombre d'usines localisées dans la métropole : quelles que soient les périodes considérées, c'est toujours Abidjan qui a profité plus que le reste du pays de la création de nouveaux établissements productifs, avec une intense focalisation entre 1960 et 1975"* (A. Dubresson, 1989, p. 119).

³² Nous avons diversifiés les types d'habitats enquêtés : commune de Marcory (cours individuelles - SICOI) ; communes de Koumassi et d'Abobo (cours communes), commune d'Adjamé (cours communes et quartier des tours des "220 logements" ; commune de Yopougon (cours individuelles). Cf annexe A : carte des dix communes d'Abidjan.

recompositions politiques et syndicales (chap. 3). L'enquête, qui s'est déroulée du mois d'août 1992 au mois de novembre 1994, s'est effectuée dans un contexte où l'actualité scolaire était dominée par les manifestations, les affrontements entre manifestants et force de l'ordre, les interventions de l'armée sur le campus, dans les cités universitaires et les établissements secondaires, les grèves, les boycotts d'examen, "l'invention" de nouvelles formes de luttes (grève de la faim, sit-in,...), les négociations et leurs ruptures (dissolution de syndicats, arrestations, condamnations, "pardon"....).

Les conditions pratiques de l'exercice du métier de sociologue - qu'elles soient liées à la nécessité d'obtenir une autorisation ou aux contraintes politiques qui s'exercent par le contrôle, la censure ou l'interdiction d'une étude scientifique - font partie de l'objet lui-même et déterminent les informations qui peuvent être recueillies et celles qui, par la suite, peuvent être divulguées.

Nous avons obtenu l'autorisation de recherche, nécessaire à toute investigation officielle sur le terrain, plus de cinq mois (du 21 juillet 1992 au 28 décembre 1992) après en avoir fait la demande et à la faveur d'une intervention qui, elle, n'avait rien d'officielle... Un an plus tard, en décembre 1993, à la suite du décès du chef de l'Etat, F. Houphouët-Boigny, un nouveau ministre de l'Education nationale a été nommé. Nous avons préparé nos enquêtes dans les établissements publics et nous nous sommes présentée aux responsables des écoles qui n'ont pas accepté de nous recevoir, prétextant que notre autorisation était signée par le précédent ministre. Nous avons donc entrepris une nouvelle fois les démarches nécessaires et malgré notre courtoise insistance, nous n'avons jamais pu obtenir l'accord du nouveau ministre, Pierre Kipré (historien - chercheur à l'ENS). La méfiance qui a caractérisé nos relations avec les autorités politiques ou administratives, sauf cas particuliers dans lesquels les contacts ont pu s'établir sur d'autres bases, témoigne des enjeux politiques liés à une recherche sur le champ scolaire. On peut effectivement dire, dans ce cas précis, que la sociologie est "*une science qui dérange*" (P. Bourdieu, 1980, pp. 19-36).

Notamment nous avons, avec M. Koffi Kouakou Adjéi, enseignant chercheur à l'Institut national de la jeunesse et des sports (INJS), construit une enquête par questionnaire portant sur les pratiques des familles en matière de scolarisation. L'essentiel des questions visait à mettre en rapport propriétés sociales et trajectoire scolaire et à repérer les éventuelles évolutions des investissements des familles en rapport avec les politiques scolaires (41 items - reconstitution de trajectoire scolaire de fratrie). Le projet a fait l'objet d'une demande de financement sur fond de la coopération française par l'intermédiaire de la Mission de Coopération et d'Action Culturelle française à Abidjan (MCAC). Le projet a été, dans un premier temps, présenté à Monsieur Le Bras (juin 1993), conseiller culturel près de l'Ambassade de France responsable de la gestion des projets de coopération, puis à son successeur Monsieur Deberre (janvier 1994) qui a accepté de le soutenir auprès des autorités ivoiriennes. Il a donc été soumis dans un second temps à

l'appréciation du ministère de l'Education nationale, dirigé par Monsieur Pierre Kipré.

La recherche n'a pas été autorisée et le refus a été motivé par le caractère "biaisé" de l'enquête qui, selon les autorités de tutelle, ne ferait que "*montrer ou confirmer que l'école ivoirienne est le lieu de pratiques peu recommandables sans être en mesure d'y trouver des solutions. Une telle investigation n'apportera rien de nouveau, car tout le monde sait qu'il existe des problèmes dans le fonctionnement de notre système éducatif. Et les agents du ministère de l'Education sont en train d'élaborer des stratégies de remédiation. Toute proposition de solution pertinente est la bienvenue. Nous devons dépasser le stade des dénonciations et mettre fin aux récriminations. Nous restons néanmoins ouverts pour d'autres projets susceptibles de contribuer au bon fonctionnement de l'école ivoirienne*" (lettre du ministère de l'Education nationale en date du 22 mars 1994, réf. n° 0480/MEN/CAB/CE-2. document personnel).

Nous n'avons pas proposé "*d'autres projets*". Celui que nous avons présenté répondant, selon nous, aux critères d'une recherche scientifique qui est aussi éloignée d'une étude d'ingénierie sociale se conformant aux attentes d'expertises de l'administration que d'une dénonciation partisane des "*pratiques peu recommandables*". Il est évident que si nous avions élaboré un second projet nous aurions dû nous plier aux exigences propres de l'administration scolaire qui avait engagé une campagne médiatique sur le thème de la lutte contre l'échec scolaire directement lié, dans sa perspective, d'une part, aux perturbations entretenues par un "*groupuscule manipulé par les partis politiques d'opposition*" et essentiellement composé des "*cancres*" des établissements de l'enseignement secondaire et supérieur (chap. 3) et, d'autre part, aux pratiques de fraudes en milieu scolaire (chap. 6).

Si, dans un premier temps, nous avons différé nos enquêtes dans les établissements publics en raison des troubles politiques, par la suite s'est ajoutée à cette contrainte l'absence d'autorisation du ministère de l'Education nationale. Nous avons renoncé aux investigations internes aux écoles publiques qui étaient, plus directement que les structures d'enseignement privées, perturbées par les mouvements de contestation lycéens. Cette actualité étaient passionnément commentée jour après jour par les différents médias qui se partageaient, depuis le milieu de l'année 1990, le marché journalistique et par l'intermédiaire desquels s'exprimaient les prises de positions sur "la crise" scolaire. Les élèves, les étudiants et les enseignants ont occupé une position centrale dans les processus historiques de recomposition politique et syndical. La situation d'enquête, dans cet état du champ, semblait redoubler les interrogations constantes et communes sur l'école et sur ceux qui y étaient engagés : les discussions devenaient l'occasion d'exprimer son "opinion" ou d'apporter un témoignage sur l'événement présent, celui qui, hier encore, avait fait la "une" des journaux. Selon les affiliations partisans des journaux, les enseignants, les élèves ou l'Etat étaient mis une

fois de plus en accusation, dans une mise en scène dramatique. Nous ne pouvions pas, lors de nos entretiens, éviter ces questions : les commentaires des élèves étaient invariablement organisés selon une logique de la prudence mais rarement de la méfiance (dans ce cas, les interviewés gardaient le silence en affirmant : "*ça ne me dit rien*"³³). Cette prudence s'exprimait dans la condamnation quasi systématique des troubles provoqués par les élèves, les étudiants ou les enseignants et dans la dénonciation des "casses", des violences et des grèves. Pourtant, au-delà de ce discours copié, presque mot pour mot, sur les déclarations des pouvoirs publics, les élèves affirmaient, le plus souvent, que si la méthode n'était pas la bonne, les revendications étaient justes... "*je suis d'accord mais je ne participe pas*". Cependant, tous n'étaient pas d'accord avec les revendications du principal syndicat d'élèves et d'étudiants (FESCI), notamment les élèves des fractions sociales dominantes : scolarisés dans les établissements privés d'élites, ils avaient été peu concernés par les arrêts de cours ou les troubles³⁴ et avaient des prises de position relativement communes sur le sujet : ils dénonçaient la politisation de l'école et affirmaient, le plus souvent, leur soutien à la politique scolaire de l'Etat ivoirien - "*tout le monde ne peut pas aller à l'université, il faut que les Ivoiriens l'admettent*"...

³³ Expression consacrée dans le langage courant en Côte-d'Ivoire qui signifie : "*ça ne m'intéresse pas*" ou "*ça ne me concerne pas*".

³⁴ Pendant la fermeture des établissements scolaires en 1990, qui légalement concernait l'ensemble du réseau éducatif, les quelques grands lycées privés ont organisé les cours dans les villas des parents d'élèves. Les autres événements qui ont perturbé, entre 1991 et 1994, le déroulement des cours dans les principaux lycées publics d'Abidjan et des villes de l'intérieur du pays, n'ont jamais affecté les structures d'enseignement privées réservées aux enfants des fractions dominantes de la société ivoirienne.

PREMIERE PARTIE

HISTOIRE D'UNE CRISE STRUCTURELLE

CHAPITRE 1

DE QUELQUES INEGALITES DE SCOLARISATION : HISTOIRE STATISTIQUE DU CHAMP SCOLAIRE (1960-1992)

LE CADRE STATISTIQUE

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, l'Etat, les partis politiques, les enseignants, les élèves et leurs parents s'accordent au moins sur une chose : le constat d'une "crise" de l'institution scolaire. Cette idée commune, relayée par les médias, oppose la formation scolaire des années 1960-70 à celle des années 1980.

La récession économique est l'argument le plus souvent mis en avant pour expliquer la "crise de l'école". Nous ne discuterons pas maintenant - les données que nous présentons dans ce chapitre constituent une des bases à partir de laquelle on peut repenser la notion de crise de l'institution scolaire - les *a priori* et les présupposés de telle ou telle explication de la "crise" scolaire. À un niveau plus modeste et pour rester au plus près des données dont nous disposons¹, nous chercherons juste, en remontant le cours de l'histoire du champ scolaire, à montrer que les problèmes qui apparaissent "brûlants d'actualité" auraient pu être identifiés dès le milieu des années soixante. Ils n'étaient ni latents ni atténués mais se manifestaient dans un autre contexte socio-économique et à un moment où l'école semblait conforter les aspirations à la mobilité sociale et où son extrême sélectivité ne remettait pas en cause la "croyance" dans la rentabilité des titres qu'elle délivrait.

Une école en "faillite" annoncent les journaux² en dénonçant des coupables : politisation ou laxisme des enseignants, paresse des élèves, démission des parents

¹ Pour ne pas alourdir la présentation des données statistiques la majorité des tableaux et des graphiques qui constituent la base de ce chapitre sont regroupés en annexe en fin de chapitre pour l'enseignement préscolaire et primaire (annexe B) et en annexe I- Statistiques scolaires -, le lecteur pourra s'y reporter pour des compléments d'information. Bien que l'essentiel de nos données concerne la période 1960-1992, nous avons également fait état d'informations plus récentes lorsqu'elles étaient disponibles.

² Depuis la restauration du multipartisme en avril 1990, l'espace de la presse écrite s'est considérablement diversifié sans pour autant conquérir son autonomie ; aux journaux contrôlés par l'ex-parti unique au pouvoir (PDCI-RDA), s'ajoute une presse d'opposition affiliée aux différents partis politiques. La guerre de la presse est particulièrement virulente au sujet de l'école. Les uns s'efforcent de rappeler les efforts consentis par l'Etat depuis l'Indépendance pour le développement du système scolaire - la "priorité des priorités" - et accusent une "minorité avide de pouvoir" de prendre l'école en "otage". Les autres, au contraire, accuse l'Etat dirigé par le PDCI-RDA

d'élèves, désengagement de l'Etat, corruption généralisée... Une école "malade", atteinte par une crise financière, pédagogique, morale, sociale, politique, "*crise d'autorité et de confiance*" comme la définit le gouvernement, enfin une crise totale pour ne pas dire fatale. Le recours à une analyse statistique du système scolaire³ - en replaçant quelques uns des problèmes que l'on dénonce actuellement dans l'histoire du système scolaire depuis les années soixante - éclaire autrement le débat sur la "crise" de l'école ivoirienne⁴.

Les données statistiques permettent de relativiser l'idée d'une "crise" subite du système scolaire et fournissent des instruments, certes incomplets et à utiliser avec prudence, pour nous aider à construire le champ scolaire. Si l'apport de ce type de matériel est incontestable, son utilisation suppose une analyse critique des catégories et des opérations statistiques et une vigilance épistémologique en s'assurant, comme le recommande F. Simiand, "[...] *que nos expressions de faits complexes, nos moyennes, nos indices, nos coefficients, ne soient pas des résultats de comptages quelconques, de combinaisons arbitraires entre des chiffres et des chiffres, mais qu'elles aussi se modèlent sur la complexité concrète, respectent les articulations du réel, expriment quelque chose à la fois de distinct et de vrai par rapport à la multiplicité des cas individuels à laquelle elles correspondent*"⁵.

Ainsi, les statistiques scolaires et les données sur le niveau d'instruction fournies par le Recensement général de la population (RGP, 1975) et par le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 1988) sont précieuses à double titre : d'une part, elles permettent de répondre à quelques questions et, d'autre part, leurs limites invitent à formuler des interrogations, à suggérer des "pistes" au sens d'une intuition sociologique. Quelle est la part de l'enseignement privé dans la scolarisation ? Comment se répartissent les effectifs scolaires aux différents niveaux du cursus scolaire ? Il y a-t-il des inégalités

d'être le seul responsable "du mal qui ronge" l'école et se font l'écho des revendications des organisations syndicales autonomes enseignantes et lycéennes (cf. chap. 3).

³ Les données statistiques utilisées dans ce texte proviennent d'un travail effectué à partir, d'une part, des "annuaires" statistiques de l'Education nationale (République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques de 1957 à 1993) et, d'autre part, des Recensements de 1975 (Recensement général de la population, République de Côte-d'Ivoire, RGP, 1977) et de 1988 (Recensement général de la population et de l'habitat, République de Côte-d'Ivoire, RGPH, 1992).

⁴ Pour quelques précisions sur l'organisation de l'enseignement en AOF (Afrique occidentale française) voir Annexe III.

⁵ Texte cité par P. Bourdieu, J.-C. Chamboredon & J.-C. Passeron, 1968, p. 218.

de scolarisation ou bien le système est-il "ouvert" ? L'âge, le sexe, la nationalité, la résidence sont-elles des variables discriminantes ?

Ces questions trouvent des réponses dans le dépouillement attentif de l'évolution de la population scolaire, cependant un grand nombre d'autres interrogations restent sans réponses. Nous ne disposons pas, notamment, de grandes enquêtes sur l'origine sociale des élèves telles qu'elles existent dans les pays occidentaux. Pourtant les statistiques scolaires sont riches de précisions, elles recensent, par exemple, l'âge des élèves alors que, comme nous le verrons, cet indicateur nous semble totalement faussé. Malgré tout il continue d'être recueilli et commenté parce qu'il est avancé comme un indicateur du progrès de "l'efficacité interne" du système scolaire - en effet, les données sur l'âge des élèves semblent confirmer, en toute objectivité, l'hypothèse d'un rajeunissement de la population scolaire - et permet, par un raccourci courant dans les commentaires attachés aux statistiques scolaires, de postuler une régularisation des rythmes de progression des élèves dans le cursus scolaire. Or, lorsque l'on confronte cet indicateur aux taux de redoublement ou à la durée réelle moyenne que la population scolaire met à parcourir un cycle on est en pleine contradiction : comment les élèves peuvent-ils être de plus en plus jeunes et en même temps redoubler de plus en plus ?

À moins de comprendre les biais des catégories statistiques et les enjeux qu'elles sous-tendent, on s'expose à reproduire l'interprétation et l'utilisation qu'en font les gestionnaires et les politiques. Ainsi, que signifie l'absence de renseignement sur l'origine sociale des élèves ? On peut penser que le questionnaire, qui est l'outil de base du recensement scolaire, n'aurait pas été alourdi considérablement par une question sur la profession des parents. Doit-on relier cet "oubli" à la position centrale qu'occupe l'école dans les luttes sociales ?

Les éléments essentiels pour comprendre les relations entre ordre scolaire et ordre social ne peuvent donc pas être tirés des données statistiques dont nous disposons. Alors, pourquoi attribuer une aussi grande place à l'analyse des statistiques scolaires ? Parce qu'il ne nous semble pas du tout secondaire d'appréhender ne serait-ce que la répartition des effectifs selon les filières en fonction du sexe, de la résidence, de la nationalité ; de déterminer l'ampleur des barrières sélectives ; d'analyser les différents vecteurs d'inégalités (ceux que nous pouvons isoler) sur une période de trente-deux années et de

produire, par le simple fait d'élaborer une construction autre, une critique des catégories statistiques retenues et commentées dans les annuaires officiels publiés par la Direction de l'Evaluation, des Statistiques et de l'Informatique. Notre appréhension des statistiques scolaires aurait pu être beaucoup plus fine, mais notre parti pris était d'identifier et d'isoler les tendances concernant l'évolution des inégalités de scolarisation depuis les années soixante et les rapports qu'elles entretiennent entre elles.

Ce développement sur l'histoire de la composition et de la répartition des effectifs scolaires n'aurait qu'un intérêt restreint s'il se suffisait à lui-même. Or, il nous semble que la saisie des caractéristiques statistiques permet de mieux cerner le cadre général dans lequel se pose au niveau national - par l'intermédiaire d'une guerre de la presse - et au niveau international - par la médiation des plans d'ajustement structurels imposés par la Banque mondiale - la "question scolaire".

Le constat d'une crise est aujourd'hui le plus petit commun dénominateur des différentes prises de positions qui s'affirment sur l'état du système éducatif. Nous verrons qu'au-delà de cet accord sur la notion de crise se lisent, d'une part, les enjeux liés à la fonction de reproduction sociale de l'école et, d'autre part, les stratégies de conservation ou de conquête du pouvoir politique. Au centre d'une lutte politique et des débats d'experts, le champ scolaire a aussi ses enjeux propres qui s'expriment dans les stratégies lycéennes et familiales de scolarisation et plus largement dans les pratiques des différents agents (élèves, enseignants, syndicats, administration, fondateurs d'écoles privées, etc.). En effet, l'ampleur de la sélection⁶, associée à un fort investissement des familles dans l'idéal de promotion sociale qu'était censée garantir l'école, a généré des pratiques de recours contre l'exclusion massive - recrutement parallèle⁷, fraudes aux examens, négociation de notes, migrations scolaires entre les ordres d'enseignement - dont

⁶ Il ne faut pas oublier, d'une part, que l'on se réfère à la population scolaire et non pas à tous les enfants en âge d'être scolarisés, c'est-à-dire que nombre d'enfants restent totalement à l'écart de toute formation scolaire et, d'autre part, que la population scolaire est elle-même le fruit d'une sélection et d'une élimination inégale et ce d'autant plus que l'on progresse dans le cursus scolaire.

⁷ Les recrutements sont dits "parallèles" parce qu'en bénéficient, d'une part les élèves ayant réussi l'examen de fin de CM2 mais n'étant pas intégrés en sixième faute de place, d'autre part les élèves qui n'ont pas obtenu l'examen. Ils n'interviennent pas uniquement comme technique pour contourner les échecs aux examens, mais également pour maintenir l'élève dans le cursus scolaire au niveau de toutes les classes et pour assurer sa scolarité au moindre coût. Ces recrutements sont rendus possibles par la complaisance d'un chef d'établissement, d'un professeur ou d'un responsable politique, moyennant compensation financière ou alors par la mobilisation des relations familiales et/ou sociales (dans ce cas l'argent n'est pas nécessaire). Initiés en 1978 sous la forme d'un test de passage entre le privé et le public sous la responsabilité des chefs d'établissements publics, puis confiés à une "commission nationale de recrutement" en 1984. Ils sont officiellement supprimés en 1986 mais continuent d'être pratiqués illégalement.

l'efficacité dépend des différentes espèces de capital que peuvent mobiliser les familles. La mise en oeuvre de ces stratégies implique non seulement le réseau familial de l'élève mais aussi, à des degrés divers, tous les agents du champ scolaire.

Quelques précisions sur les statistiques scolaires

En 1969-70, la Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques introduit une méthode d'identification individuelle des élèves, à l'aide d'un numéro matricule, pour le recensement du secondaire en remplacement du recueil effectué jusque là par établissement et portant sur un nombre restreint de variables. À chaque élève était attribué un matricule qui devait être conservé tout au long de la scolarité et qui permettait de suivre sa progression dans le système. Les erreurs de matricules dans les fiches, le coût de ce recensement, le peu de moyens dont disposent les services de planification, devaient remettre en cause cette méthode. Mais le principe d'un recensement par questionnaire individuel fût maintenu. Ce procédé fût appliqué pendant six ans de 1971-72 à 1976-77. Il permettait d'identifier les arrivées d'élèves de l'étranger, les inscriptions d'élèves auparavant scolarisés dans des écoles non autorisées, les reprises d'études après interruption et les transferts entre les ordres d'enseignement (privé/public).

Ce recensement individuel des élèves a été abandonné en 1977-78 compte tenu, selon les sources officielles, de l'ampleur de la charge de travail (près de 126 000 élèves). Un retour à une saisie des informations au niveau des classes ne permet plus d'appréhender certaines caractéristiques individuelles à partir desquelles pouvait être calculé le rendement interne de chaque ordre d'enseignement ou le nombre d'élèves originaires des différents départements. Depuis, la collecte des données se fait à partir d'un questionnaire par classe rempli par le professeur principal ou par l'administration de l'école au début de chaque année scolaire.

Ce mode de recueil des données n'est pas sans conséquences sur le type d'informations transmises ou soustraites. En effet, plusieurs aspects de la gestion pratique des établissements publics et privés s'opposent à la législation scolaire. Nous signalerons seulement deux cas pour lesquels les techniques de recueil des données scolaires semblent peu fiables : le recrutement parallèle et le suivi des élèves de l'enseignement

public affectés dans des établissements privés⁸. Est-ce que les chefs d'établissements déclarent la totalité des élèves qu'ils ont accepté en surplus des décisions de la Commission nationale d'orientation ? Les fondateurs d'écoles privés signalent-ils les départs (pour exclusion, abandon ou changement d'école) des élèves affectés par l'Etat ?

D'autres "manipulations" des flux d'élèves semblent difficilement mesurables par les statistiques scolaires, puisqu'elles sont fournies, en tant que données brutes, par ceux qui ont intérêt à dissimuler ces pratiques illégales. Lorsque certaines pratiques "ordinaires" des agents du système éducatif s'écartent de la législation, on ne peut faire l'économie d'un questionnement des conditions du rassemblement et de l'élaboration des productions statistiques.

Les catégories statistiques⁹ recensent les effectifs par sexe, par Direction régionale de l'Education nationale (parfois par établissement, par niveau du cursus et pour les plus grandes villes) et par nationalité (Ivoiriens/non Ivoiriens), comptabilisent les redoublements, les promotions et les abandons, spécifient le statut des élèves (internes, boursiers). Les statistiques scolaires fournissent peu de renseignements sur l'élève lui-même à part son sexe, parfois son âge (dans ce domaine, les pratiques de modification des âges incitent à la plus grande prudence et nos reconstitutions de parcours scolaires attestent de la fréquence du décalage entre l'âge "scolaire" et l'âge "biologique" et de la manipulation stratégique de cet indicateur), mais on ne connaît pas son origine régionale, son lieu de naissance, son statut familial et son parcours scolaire. On ignore également qui sont ses parents, leurs âges, leurs situations matrimoniales, leurs niveaux d'instructions, leurs activités économiques. De plus, les statistiques scolaires ne donnent d'informations ni sur l'enseignement privé non reconnu par le ministère de l'Education nationale (laïc ou confessionnel : écoles laïques clandestines essentiellement dans les quartiers populaires les plus précaires, écoles franco-arabes et écoles coraniques qui

⁸ La convention de 1974 entre l'Etat et les entreprises privées d'éducation avait déterminé que la subvention serait fonction du nombre de professeurs fonctionnaires affectés dans les écoles privées, l'Etat prenant en charge le salaire de ces enseignants à hauteur de 80%. En 1992, une nouvelle convention a été signée et stipule que la subvention de l'Etat est fixée non plus sur la base du nombre de professeurs détachés mais sur celle du nombre d'élèves affectés (en 1991, sur 52 430 admis en sixième 14 000 sont affectés dans le privé et 38 430 dans le public) : l'Etat devient "parent d'élève" et sa subvention s'élève à 120 000 francs CFA/an par élève dans le premier cycle et 140 000 francs CFA/an dans le second cycle (cf. chap. 5).

⁹ J.-P. Briand, J.-M. Chapoulie & H. Peretz (1979) montrent comment les statistiques scolaires "*réfléchissent les conditions de fonctionnement de l'institution dont elles prétendent saisir certains aspects*", p. 670. À propos des statistiques scolaires du XIX^e siècle en France, F. Furet et J. Ouzouf mettent en garde contre l'ambiguïté de cette documentation : "[...] elle est à la fois le produit et la caution d'une administration qui poursuit fermement son double objectif d'intégration et d'acculturation politique ; elle atteint mal les terres trop éloignées de la capitale, elle a ses zones d'ombres et ses marginaux [...]" (1977, p. 271).

dépendent du ministère de l'Intérieur), ni sur les cours du soir ("vrais et faux" cours du soir et clubs UNESCO¹⁰ et une multitude de cours privés sans label). Combien d'élèves ces écoles et ces cours du soir scolarisent-ils ? Dans quelles zones du territoire national sont-ils implantés ?

Les indicateurs dont on dispose par les recensements scolaires laissent plusieurs catégories d'enfants scolarisés hors de toute évaluation quantitative¹¹ et ne permettent pas d'isoler les facteurs de l'accès différentiel à l'école (sauf dans le cas de la distinction entre filles/garçons, Ivoiriens/non Ivoiriens, urbains/ruraux), ni les stratégies familiales de scolarisation (entre les membres d'une même fratrie). Dans quelle mesure l'accès à l'école, la trajectoire scolaire, la réussite ou l'échec, le type de formation suivie et le "choix" d'un établissement, dépendent-ils de critères tels que le statut familial, le niveau d'instruction et la profession des parents et plus largement de la position du collectif familial dans la stratification socio-économique ? Ces questions, qui ne trouvent pas de réponses dans les statistiques scolaires, telles qu'elles existent actuellement, pourraient être posées, comme le suggère M. Pilon (1993), à la faveur d'enquêtes démographiques ou de recensements.

Niveaux d'instruction : brefs repères

D'après le recensement de 1988¹², les 1 713 344 élèves et étudiants représentent 15,8% de la population totale et 20,6% de la population âgée de 6 ans et plus. Cette population scolarisée se répartit selon les niveaux d'enseignement comme suit : 6,4% pour l'enseignement coranique, 70,5% pour le primaire, 19,8% pour le secondaire général, 2,2% pour le secondaire technique ou professionnel et 1,1% pour le supérieur. La proportion de filles dans l'effectif scolarisé n'est que de 39%, contre 61% de garçons. En 1988, le taux d'analphabétisme de la population ivoirienne¹³ est de 53,3% au niveau

¹⁰ Pour l'année 1992-93 : quatre-vingt-neuf cours du soir et quatre-vingt-quatre cours UNESCO sont autorisés à fonctionner.

¹¹ À l'inverse, A.-M. Garçon note dans sa thèse que les effectifs scolaires, pour la période 1960-70, "sont en grande partie surestimés : ils sont déduits des rapports de rentrée et ne tiennent pas compte des doubles, voire triples inscriptions des élèves en particulier dans les villes, ni des défections multiples liés à des raisons diverses" (A.-M. Garçon, 1976, p. 97).

¹² Dernier Recensement général de la population et de l'habitat effectué à ce jour en Côte-d'Ivoire.

¹³ Dans la suite du texte *population ivoirienne* désigne la population de nationalité ivoirienne et *population de Côte-d'Ivoire* ou *population résidente* désigne la population résidente sur le territoire ivoirien toutes nationalités confondues.

national, de 70,6% en milieu rural, de 30% en milieu urbain et de 22,9% à Abidjan, pour la population non ivoirienne ce taux est respectivement de 68,9%, 80,6%, 56,7 et 51,7%.

Tableau I - Répartition de la population résidente de 6 ans et plus par sexe selon le niveau d'instruction en 1975

I-a-

Niveau instruction	F %	H %	total %
analphabètes	82,6	68,3	75,2
lettrés	0,4	1,7	1,1
école coranique	0,002	0,03	0,01
primaire	13,3	21,0	17,3
secondaire	2,1	6,6	4,4
Ens. technique	0,1	0,3	0,2
Ens. professionnel	0,2	0,3	0,3
Ens. école normale	0,009	0,03	0,01
Ens. universitaire	0,1	0,4	0,3
Ens. Gdes E. sup.	0,02	0,1	0,1
Ensemble Ens. sup.	0,1	0,5	0,3
Niveau indéterminé	1,0	1,2	1,1
total	100	100	100

I-b-

F %	H %	total %
52,6	47,4	100
18,7	81,3	100
8,9	91,1	100
36,7	63,3	100
22,7	77,3	100
24,0	76,0	100
41,0	59,0	100
24,9	75,1	100
22,6	77,4	100
18,4	86,1	100
20,7	79,3	100
45,0	55,0	100

Source : RGP, 1975.

Toujours d'après le RGPH 1988 (cf. tableau II-a), les analphabètes représentent 57,6% (75,2% en 1975) de la population résidente de 6 ans et plus : 48,1% de la population masculine (68,3% en 1975) et 67,6% de la population féminine (82,6% en 1975). Avant même que la différence sexuelle joue comme une différenciation des chances de "réussite" scolaire, elle intervient dans le processus de mise à l'école. Ainsi, les filles sont moins souvent scolarisées que les garçons et leur niveau d'instruction est plus faible : le taux de scolarisation primaire est de 79% pour les garçons et de 54% pour les filles (A. Guillaume &..., 1995).

Les tableaux I & II indiquent l'évolution, sur les treize années qui séparent le recensement de 1975 de celui de 1988, du niveau d'instruction de la population résidente et mettent en évidence les disparités entre les hommes et les femmes. Ils montrent que la proportion d'analphabètes a baissé pour chacun des deux sexes entre 1975 et 1988. Il semble cependant que cette régression soit plus forte pour les hommes que pour les femmes et que l'écart entre les deux sexes ait progressé. En effet, entre 1975 et 1988 le pourcentage d'analphabètes baisse de 17,6 points dans la population résidente, de 20,2 points pour les hommes (68,3% et 48,1%) et de 15 points pour les femmes (82,6% et 67,6%). La population féminine représente 52,6% des analphabètes en 1975, 57,2% en 1988.

Ainsi, la part des femmes dans cette catégorie s'est accrue entre 1975 et 1988. On peut supposer que pendant cette période les choix éducatifs sélectifs des parents ont favorisé les garçons aux dépens des filles. Selon des données de l'UNESCO (1993), le taux d'analphabétisme féminin en Côte-d'Ivoire est de 59,8% en 1990 et se situe dans une position moyenne par rapport à une sélection de onze pays d'Afrique subsaharienne (Zaïre : 39,3% ; Ghana : 49,0% ; Cameroun : 57,4% ; Nigeria : 60,5% ; Togo : 69,3% ; Mali : 76,1% ; Burkina-Faso : 91,1%).

Tableau II - Répartition de la population résidente de 6 ans et plus par sexe selon le niveau d'instruction en 1988

II-a-

Niveau instruction	F %	H %	total %
analphabètes	67,6	48,1	57,6
lettrés	1,5	3,2	2,4
école coranique	1,9	5,3	3,6
primaire	22,1	27,4	24,8
secondaire 1er C.	5,0	9,7	7,4
secondaire 2ème C.	0,9	3,2	2,1
Ens 1er et 2ème C.	5,9	12,8	9,5
secondaire Techn.	0,7	1,6	1,2
supérieur	0,4	1,5	0,9
total	100	100	100

Source : RGPH, 1988.

II-b-

F %	H %	total %
57,2	42,8	100
30,7	69,3	100
25,0	75,0	100
43,4	56,6	100
33,0	67,0	100
21,5	78,5	100
30,5	69,5	100
29,1	70,9	100
19,9	80,1	100

La comparaison des résultats des recensements de 1975 et de 1988 attire aussi l'attention sur la part croissante de la catégorie "enseignement coranique". Ces données sont d'autant plus intéressantes que les statistiques scolaires ne tiennent pas compte de ce type d'établissement éducatif.

Cependant, que recouvre réellement cette catégorie ? Ceux qui ont suivi un enseignement dans les écoles dites "franco-arabes" sont-ils enregistrés dans la catégorie "niveau d'instruction primaire" ou "niveau d'instruction secondaire" (ces écoles suivent de plus en plus le programme des écoles publiques et présentent des candidats aux examens nationaux sous le statut de candidat libre) ou bien dans la catégorie "école coranique" (dont l'activité est exclusivement tournée vers la connaissance du Coran et de la langue arabe) ?

Les écoles coraniques et "franco-arabes" pratiquent des frais d'écologie moins élevés que la plupart des autres écoles privées laïques ou confessionnelles et, contrairement aux établissements de confession chrétienne dont le public n'est pas exclusivement recruté sur la base d'une communauté de religion, regroupent des enfants de familles musulmanes.

La part des femmes dans la population de niveau d'instruction coranique passe de 8,9% en 1975 à 25,0% en 1988, parmi ces femmes 63% étaient de nationalité non ivoirienne en 1975 et 59,7% en 1988 : ce type d'enseignement concerne donc de plus en plus de filles et la part des Ivoiriennes croît également (pour affiner cette remarque il faudrait disposer de la répartition par âge de cette population féminine de niveau d'instruction coranique pour vérifier, d'une part, si la croissance n'est pas due, pour les étrangères, au regroupement familial des immigrés africains non Ivoiriens de confession musulmane et, d'autre part, si la part des femmes ivoiriennes de niveau coranique n'avait pas été sous-estimée en 1975).

Entre 1975 et 1988, la population résidente qui a un niveau d'instruction primaire passe de 17,3% à 24,8%. Le gain le plus fort est au bénéfice de la population féminine qui représente 36,7% des personnes ayant le niveau primaire en 1975 et 43,4% en 1988. La part de la population féminine dans la population de niveau d'instruction secondaire progresse également et passe de 22,7% en 1975 à 30,5% en 1988. Enfin, dans la catégorie de la population ayant un niveau d'instruction supérieur la part des femmes a légèrement régressé, passant de 20,7% en 1975 à 19,9% en 1988. En valeur absolue, le nombre de personnes ayant un niveau d'instruction supérieur a été multiplié par 3,5 entre 1975 et 1988 pour les femmes et par 3,9 pour les hommes.

Pour résumer on peut isoler plusieurs tendances :

- le milieu d'habitat (urbain/rural) est un facteur discriminant en défaveur du milieu rural ;
- la nationalité (Ivoiriens/africains non ivoiriens) est un facteur discriminant en défaveur des africains non ivoiriens ;
- la nationalité est encore plus discriminante pour les femmes que pour les hommes ;
- le sexe est un facteur discriminant en défaveur des femmes et la part des femmes dans la population analphabète croît entre les deux dates ;
- la proportion de femmes accédant aux différents niveaux d'instruction s'accroît mais elle reste toujours plus faible que celle des hommes ;
- la part des femmes dans la population de niveau d'instruction coranique est multipliée par trois entre les deux dates ce qui s'explique certainement par le regroupement familial des populations africaines non ivoiriennes de religion musulmane mais aussi par la croissance de la part des Ivoiriennes ;
- l'habitat urbain permet une progression des taux d'instruction de toutes les catégories de la population envisagée (femmes et hommes ivoiriens et non ivoiriens) mais les écarts et les discriminations restent très importants surtout en défaveur des filles étrangères toujours plus défavorisées que les autres catégories.

MODELE ELITISTE ET SYSTEME SELECTIF : QUELQUES CONSEQUENCES STRUCTURELLES

Enseignement primaire¹⁴

La progression des effectifs du primaire, sur la période de la fin de la colonisation et du tout début de l'Indépendance, nécessite un investissement dans des infrastructures d'accueil et ce sont essentiellement les populations qui sont chargées de construire les bâtiments scolaires et les logements de maîtres. L'Etat recrute, forme et répartit les instituteurs. À ce niveau, deux difficultés majeures handicapent l'équilibre de l'institution éducative et entraînent des migrations scolaires et des inégalités de scolarisation : la faiblesse des infrastructures et le fait qu'elles dépendent des investissements des parents d'élèves¹⁵ ; la pénurie en maîtres. Ainsi, de nombreux enfants ne trouvent pas à s'inscrire dans les CP1¹⁶ ou doivent attendre plusieurs rentrées pour avoir une place. Lorsqu'on examine le développement des effectifs des CP1 pendant la période 1954-1958, on constate que le taux de nouvelles inscriptions, important au départ, se trouva par la suite freiné par un ralentissement des flux, conséquence des redoublements massifs qui créaient des "goulots d'étranglements" de plus en plus inquiétants à tous les niveaux et surtout en fin de cycle. Ce retard dans l'âge de première inscription dans le primaire n'est pas sans conséquences puisque ces enfants arrivent en fin de cycle à un âge trop élevé pour prétendre à l'entrée en sixième¹⁷ ou, dans le meilleur des cas, doivent justifier de plus de points que leurs camarades plus jeunes pour avoir une place en sixième¹⁸.

¹⁴ Pour un bref état des lieux sur l'enseignement préscolaire voir annexe B. Nous n'aborderons pas ici l'expérience de la "télévision scolaire" qui débute en 1971 et se termine onze ans plus tard, voir à ce propos Aska Kouadio (1988) qui présente les débats qui ont abouti à la fin de "l'éducation télévisuelle". Le rôle important que le syndicat des enseignants du secondaire public de Côte-d'Ivoire (SYNESCI) a joué dans la polémique au sujet de cette expérience sera commenté lorsque l'on abordera les questions relatives aux syndicats enseignants (chap. 2).

¹⁵ Dans les années 1930, en France, les communes les plus riches ont construit des écoles sans que le poids de tels investissements pèsent sur leurs administrés alors que "[...] les régions réputées rebelles à l'instruction sont précisément celles qui demandent aux particuliers le plus d'effort financier" (F. Furet & J. Ouzouf, 1977, p. 272).

¹⁶ Le cycle primaire est composé de six années : CP1, CP2, CE1, CE2, CM1, CM2. En principe, seulement deux redoublements sont autorisés.

¹⁷ La sélection s'opère ici sans douceur, ainsi en 1990 les places de sixième disponibles ne représentent que 15 à 20% des effectifs des candidats au concours d'entrée en sixième (Zanou B., 1991).

¹⁸ En 1963, une méthode pour déterminer l'âge biologique des candidats en sixième avait fait scandale - un examen médical obligatoire estimait l'âge à partir du développement de la dentition - et au IV^e Congrès du PDCI-RDA, le ministre de l'Education nationale annonce "la suppression de cette mesure impopulaire" (septembre 1965). En 1986, dans son article sur les "importantes fraudes au concours d'entrée en sixième" le quotidien *Fraternité-Matin* (02/06/1986) rappelle que si l'entrée en sixième dépend du nombre de points obtenus au Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE), l'existence de séries spéciales contraint les plus âgés des candidats à de meilleurs résultats que les plus jeunes : la moyenne d'admission au CEPE varie selon l'âge du candidat et selon les années en fonction des places disponibles en sixième. Les candidats sont partagés en trois séries : entre 9-11 ans (série spéciale) le nombre de points exigé est de 85 pour entrer en sixième ; entre 12-14 ans il est de 87,5 (1^{ère} série) et pour les candidats âgés de 15 ans il est de 115 (2^e série). En 1988, les députés proposent la suppression des séries qui "constituent une injustice pour les plus pauvres". Cette année là, dernière année de ce système, il y avait 245 655 candidats à l'entrée en sixième : 7 466 inscrits dans la série spéciale, soit 3% dont 4 285 garçons et 3 181

Le problème de l'âge élevé des élèves se pose donc, dès les premières années de l'Indépendance. Très peu d'enfants, faute de place ou bien en raison des difficultés économiques de leurs parents, entrent au CPI à six ans : ils devront parcourir une scolarité primaire de six années et affronter le concours d'entrée en sixième en n'ayant qu'une mince latitude de redoublement. Ainsi, la réglementation instituant un âge limite d'entrée en sixième et en seconde a favorisé les falsifications de l'état civil : les parents obtiennent d'un agent de l'administration un "jugement supplétif" (acte de naissance) qui rajeunit l'enfant¹⁹, ce qui permet à des élèves de 16-17 ans et parfois même plus âgés, de se présenter au concours d'entrée en sixième et de poursuivre leur scolarité. De nombreux élèves ont un faux acte de naissance établi pour des raisons scolaires et arrivent en terminale à un âge réel de 24 ans et plus. Mais là encore il faudrait pouvoir disposer de la répartition par âges (réels) des élèves en fonction de leur origine sociale. L'alignement de cette variable dépendante sur les conditions socio-économiques des élèves est apparu clairement dans nos entretiens : les élèves sont d'autant plus "en avance" ou "à l'heure" que leur position sociale d'origine est élevée et le "retard", pour les élèves des différentes fractions de la classe dominante, est le plus souvent lié à une situation de déclassement. L'âge n'est donc pas une variable indépendante de l'origine sociale de l'élève et sous sa neutralité apparente (biologique) il occulte ce que les inégalités de progression scolaire doivent à la stratification sociale.

Evolution des effectifs : grandes tendances

La croissance des effectifs dans le public a connu trois phases, selon les observations de Y. Traoré (1993) : de 1960 à 1970, la croissance est forte avec un taux annuel de 10,2% (135 151 élèves en 1960 et 357 161 en 1970) ; de 1970 à 1980, elle se ralentit avec un taux moyen de 8,5% (357 161 élèves en 1970 et 811 141 en 1980) ; de 1980 à 1990 (1 254 855 élèves en 1990), le ralentissement se renforce avec un taux moyen de 4,3%. Cependant, les grands découpages de ce type, surtout s'ils ne prennent en compte que le secteur public, laissent échapper des évolutions importantes dans la structure du système scolaire et dans la composition des effectifs et neutralisent, d'une part, les

filles : 34 852 dans la 1^{ère} série, soit 14% du total dont 22 343 garçons et 12 506 filles ; 203 247 dans la 2^e série, soit 83% dont 131 273 garçons et 71 874 filles.

¹⁹ Dans une note du 3 décembre 1956, le recteur Capelle alors Directeur général de l'enseignement en AOF parle déjà des "jugements supplétifs fantaisistes" pour dépasser les contraintes de l'âge (J. Capelle, 1990, p. 179).

importantes distorsions entre les sexes, les régions et les nationalités (pourtant saisissables grâce aux données quantitatives) et, d'autre part, les évolutions de la répartition de la population scolaire entre les différents ordres d'enseignement (public, privé laïc/confessionnel)²⁰.

Compte tenu des réserves émises, il semble moins caricatural de proposer un découpage en cinq phases. Cependant, cette périodisation reste indicative des grandes tendances et ne dispense pas d'appréhensions plus fines :

- 1- de 1959-60 à 1962-63, croissance forte des effectifs et des équipements scolaires et ce surtout dans l'enseignement public ;
- 2- de 1963-64 à 1965-66, pause dans les deux ordres d'enseignement tant au niveau de la progression des effectifs qu'au niveau des constructions scolaires ;
- 3- de 1966-67 à 1975-76, reprise de la croissance des effectifs dans le secteur public alors que cette croissance reste très faible dans le secteur privé ;
- 4- de 1976-77 à 1979-80, accélération du rythme de la croissance dans le public et maintien de ce rythme dans le privé ;
- 5- dès la rentrée 1980-81 baisse de l'accroissement des effectifs du primaire et des nouveaux inscrits en CPl. La scolarisation primaire entre dans une phase de récession. La tendance au ralentissement de la progression des effectifs entraîne une baisse du taux brut de scolarisation qui tombe, en 1992-93, en dessous du chiffre avancé pour 1976-77 (66,7% d'après les données du recensement national de 1975). Simultanément, on observe une baisse du rendement interne du primaire : augmentation de la durée moyenne de parcours du cycle²¹, baisse des taux de promotion, hausse des taux de redoublement²² et des taux d'abandon.

En 1960, 1 543 écoles et 4 585 classes sont recensées (200 046 élèves), dont 604 écoles et 1 608 classes privées (64 895 élèves). Trente ans plus tard, en 1990, le secteur public comptabilise 6 075 écoles et 31 292 classes (soit six fois plus d'écoles et dix fois plus de classes) auxquelles s'ajoutent 606 écoles et 4 017 classes privées (soit une stagnation des écoles privées mais deux fois et demi plus de classes).

²⁰ La part de l'enseignement privé a régressé de façon significative et passe de 32,4% de l'effectif total en 1960 à 9,6% en 1992 (1 447 785 élèves sont scolarisés dans le primaire dont 138 728 dans le secteur privé).

²¹ 8,1 ans en 1980-81 et 9,9 ans en 1992-93.

²² La modification de la fréquence des redoublements ne permet pas de saisir une baisse ou une hausse du "niveau" des élèves. C'est une pratique pédagogique implicitement ou explicitement liée aux politiques scolaires des autorités de tutelle qui organisent la sélection et aux catégories du jugement professoral.

Tableau III - Evolution des effectifs primaire par sexe et par ordre d'enseignement de 1960 à 1992

ANNEES	PUBLIC			PRIVE			TOTAL		
	garçons	filles	total	garçons	filles	total	garçons	filles	total
1959/60	99 869	35 312	135 151	50 957	13 938	64 895	150 796	49 250	200 046
60/61	119 034	45 237	164 271	56 645	17 856	74 501	175 679	63 093	238 772
61/62	139 762	48 783	188 545	54 458	18 750	73 208	194 220	67 533	261 753
62/63	156 375	68 317	224 692	59 401	26 727	86 128	215 776	95 044	310 820
63/64	160 596	75 255	235 851	65 260	29 440	94 700	225 856	104 695	330 551
64/65	168 285	83 116	251 401	63 359	30 373	93 732	231 644	113 489	345 133
65/66	169 540	86 011	255 551	64 078	34 116	98 194	233 618	120 127	353 745
66/67	181 074	96 186	277 260	66 977	37 215	104 192	248 051	133 401	381 452
67/68	196 128	105 961	302 089	66 977	38 543	105 520	263 105	144 504	407 609
68/69	207 546	115 155	322 701	65 672	38 656	104 328	273 218	153 811	427 029
69/70	228 566	128 595	357 161	67 601	40 055	107 656	296 167	168 650	464 817
70/71	251 582	141 897	393 479	68 333	41 053	109 386	319 915	182 950	502 865
71/72	263 024	152 262	415 286	70 880	41 449	112 329	333 904	193 711	527 615
72/73	284 520	166 681	451 201	71 566	43 922	115 488	356 086	210 603	566 689
73/74	306 090	179 825	485 915	74 699	45 649	120 348	380 789	225 474	606 263
74/75	324 689	191 503	516 192	77 684	47 493	125 177	402 373	238 996	641 369
75/76	341 979	205 404	547 383	77 146	48 178	125 324	419 125	253 582	672 707
76/77	374 674	226 878	601 552	82 991	50 968	133 959	457 665	277 846	735 511
77/78	415 223	257 451	672 674	84 404	53 165	137 569	499 627	310 616	810 243
78/79	458 186	288 703	746 889	86 135	55 704	141 839	544 321	344 407	888 728
79/80	493 380	317 775	811 155	85 577	57 472	143 049	578 957	375 247	954 204
80/81	529 322	351 647	880 969	85 404	58 212	143 616	614 726	409 839	1 024 585
81/82	565 142	380 371	945 513	81 615	57 996	139 611	646 757	438 367	1 085 124
82/83	595 816	405 831	1 001 647	77 154	56 114	133 268	672 970	461 945	1 134 915
83/84	609 298	420 330	1 029 628	74 356	55 840	130 196	683 654	476 170	1 159 824
84/85	618 111	428 679	1 046 790	75 470	57 196	132 666	693 581	485 875	1 179 456
85/86	635 389	443 027	1 078 416	76 450	59 645	136 095	711 839	502 672	1 214 511
86/87	653 801	455 144	1 108 945	80 025	62 561	142 586	733 826	517 705	1 251 531
87/88	683 038	474 895	1 157 933	82 948	65 814	148 762	765 986	540 709	1 306 695
88/89	712 534	497 702	1 210 236	85 629	68 400	154 029	798 163	566 102	1 364 265
89/90	732 411	513 444	1 245 855	88 398	70 934	159 332	820 809	584 378	1 405 187
90/91	747 494	520 921	1 268 415	81 099	65 351	146 450	828 593	586 272	1 414 865
91/92	768 322	540 735	1 309 057	75 971	62 757	138 728	844 293	603 492	1 447 785
92/93*			1 325 632			156 280			1 481 912

Source : Y. Traoré, 1993.

* Les chiffres pour cette année proviennent d'une note partielle de la Direction de la Planification, de l'Evaluation et des statistiques, Ministère de l'Education nationale, 1993.

Les effectifs du primaire public (cf. tableau III) ont été multipliés par 2,7 entre 1959-60 et 1969-70, le nombre d'école par 1,8 et le nombre de classes par 2,5. Sur les dix années suivantes, de 1969-70 à 1979-80, cette progression est respectivement de 2,2 ; 2,3 et 2,8. Enfin, sur la période 1979-80/1991-92, les effectifs ont été multipliés par 1,6 ; le nombre d'écoles et le nombre de classes par 1,5.

La progression des effectifs²³ du secteur privé d'enseignement (cf. tableau III) est beaucoup plus modérée sur les deux premières périodes identifiées pour le public (multipliés respectivement par 1,6 et par 1,3) et régresse de 4 321 élèves sur la dernière période (la crise du recrutement dans le privé s'est accentuée depuis 1989 avec une chute de 20 604 élèves entre 1989-90 et 1991-92). Le nombre d'écoles diminue sur les deux premières périodes (passe de 604 en 1959-60 à 499 en 1979-80) et remonte légèrement jusqu'à 1991-92 (619). Les écoles privées primaires sont en moyenne plus petites en début de période (en moyenne 2,6 classes par écoles) qu'en 1991 (en moyenne 6,3 classes par école).

Dans les premiers temps de l'Indépendance, l'enseignement privé est essentiellement confessionnel²⁴, puis peu à peu la participation des écoles confessionnelles régresse au profit de l'enseignement privé laïc. Celui-ci s'impose de plus en plus dans le domaine de l'éducation primaire et, contrairement aux établissements confessionnels, s'implante essentiellement dans les zones urbaines (croissance du nombre de classes par école) ce qui contribue à accentuer les disparités régionales de scolarisation.

Dès le milieu des années soixante, l'Etat ivoirien entreprend de freiner le développement de l'enseignement primaire. Cette décision politique se traduit par une diminution des constructions scolaires - en 1963-64 le taux de progression du nombre de classes est négatif (-0,67) ; en 1964-65 seulement cinq écoles sont construites - et par une stabilisation des recrutements au CPI qui ne progressent que de 0,6%. *Parallèlement, les discours politiques continuent d'affirmer une volonté de scolarisation à 100%, alors même que sont mis en place des mécanismes de maîtrise des flux scolaires et de restriction à l'entrée à la base du système*²⁵.

Les années suivantes, la politique de sélection, appelée en terme neutre "maîtrise des flux", se poursuit : en 1967-68 un effectif maximum obligatoire de 60 élèves par classe

²³ En 1963-64 les écoles privées scolarisaient 28,6% des élèves du primaire et ne représentent plus que 21,7% en 1970-71 ; 14% en 1980-81 et 10,3% des effectifs en 1990-91.

²⁴ L'enseignement confessionnel, essentiellement catholique, a dominé pendant la période coloniale : "Officiellement organisé en 1897, l'enseignement possédait dans ce territoire [Côte-d'Ivoire], un an plus tard, 7 écoles de garçons et une école de filles, toutes confiées aux missions ; il s'y ajoutait 5 écoles de brousse dirigées par des moniteurs" (J. Capelle, 1990, p. 20.). Jusqu'à la fin de la première guerre mondiale la politique de recrutement scolaire favorise les fils de chefs traditionnels. Sur l'histoire de l'enseignement en AOF du XIX^e et au milieu du XX^e siècle voir D. Bouche (1974) et P. Désalmand (1983).

²⁵ À la suite du ralentissement planifié des entrées au CPI, on observe une baisse du taux de scolarisation primaire qui passe de 38,4% en 1964-65 à 38% en 1965-66, alors que le taux de scolarisation dans le secondaire ne progresse pas malgré sa faiblesse (7%).

de CPI est fixé. Parallèlement, le nombre d'écoles primaires privées diminue. Cette restructuration signifie que sont fermées les petites écoles non rentables. Or, il s'agit surtout d'établissements catholiques²⁶ implantés à l'intérieur du pays auprès de populations disposant de peu de moyens pour construire une école ou pour scolariser leurs enfants dans les villes voisines. La fermeture de ces petites structures éducatives accentue encore les disparités régionales de scolarisation.

De graves inégalités se créent en fonction des richesses que les populations peuvent investir dans l'équipement scolaire. Les constructions scolaires étant aux frais des populations, il est inévitable que le niveau de scolarisation dépende, en grande partie, du niveau de vie moyen des régions. À titre d'illustration, l'annuaire statistique de 1964-65 note la distance entre le nord sous-scolarisé et sous-équipé en structures scolaires dont le taux de scolarisation est de 28% et le sud dont le taux de scolarisation est de 72%²⁷.

Ces taux ne signifient pas nécessairement que les jeunes, en âge d'être scolarisés, originaires du nord ne soient scolarisés qu'à 28% et que cette même population originaire du sud le soit à 72%, ils expriment plutôt les grands décalages qui existent entre certaines régions. Ainsi, les inégalités d'ordre économique et infrastructurelle entre les régions²⁸, résultant en grande partie de leur histoire particulière avec le "centre de décision politique"²⁹, s'inscrivent dans l'espace scolaire.

La pression démographique et la forte demande sociale d'éducation, entraîneront un assouplissement de la politique de restriction de la scolarisation primaire bien que la mise en place d'une plus grande maîtrise des flux reste plus que jamais d'actualité³⁰. En 1969-

²⁶ En ce qui concerne le primaire, en 1967-68, les écoles catholiques scolarisent 88,7% des effectifs du privé, les écoles protestantes 7,4% et les écoles laïques seulement 3,9%. En 1995, il y a 297 écoles primaires catholiques.

²⁷ Le taux de scolarisation annoncé par l'annuaire statistique pour l'année 1964-65, au niveau national est de 45% et se répartit comme suit selon les trois inspections primaires de l'époque : Abidjan 67,4% ; Bouaké 28,4% ; Daloa 39,7%.

²⁸ En 1983-84, les départements d'Abidjan et de Bouaké regroupent pour le primaire 31,8% des écoles et 37,9% des effectifs, pour le secondaire général 46% des écoles et 46,4% des effectifs, pour le technique 62,5% des écoles et 88,4% des effectifs. La ville d'Abidjan accueille 17,5% des effectifs du primaire, 20,9% de ceux du secondaire général et 71,7% des effectifs du technique et 99,7% du supérieur.

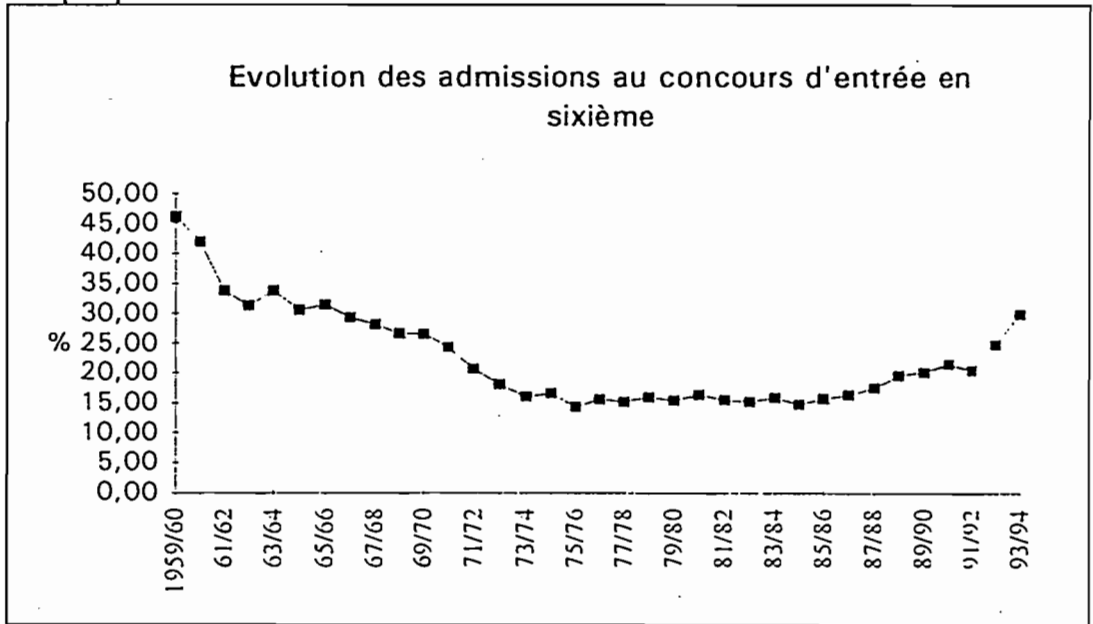
²⁹ Cela est aussi vrai de la période coloniale et les inégalités n'apparaissent pas brusquement avec l'Indépendance, ainsi, en 1958, 59% des enfants du département d'Abengourou sont scolarisés dans le primaire, contre seulement 8% de ceux de la région de Korhogo (chiffres cités par R. Clignet & P. Foster, 1966 b, p. 42). "*Les régions du nord et de la savane ont été écartées de la dynamique économique dont ont bénéficié les régions de plantations et d'Abidjan [...] ici se sont concentrés la main-d'œuvre, les équipements, les revenus, les services*" (Y.-A. Fauré, in Y.-A. Fauré & J.-F. Médard, 1982, p. 43).

³⁰ En 1967, à la conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays francophones, Africains et Malgaches, le président de la République de Côte-d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny, déclare qu'il faut trouver "*des méthodes réalistes de sélection des élites et de formation des cadres, des techniciens de l'information et de la diffusion, permettant à l'ensemble de la population de se sentir intégrée et de participer activement aux efforts des responsables politiques*" (Abidjan, janvier 1967).

70, les effectifs du CPI croissent de 8,8% par rapport à l'année précédente, ce qui indique une reprise du recrutement à la base du système alors que la sélection, en cours de cycle et au passage entre primaire et secondaire, se renforce.

La courbe des admissions en sixième, ci-dessous, exprime bien l'extrême sélection qui s'opère entre le primaire et le secondaire.

Graphique I



La baisse du pourcentage de réussite au concours d'entrée en sixième³¹ est un indicateur de l'efficacité de la politique de sélection : il passe de 31,4% en 1965-66 à 28,1% en 1967-68 et baisse jusqu'à 1975-76 pour ensuite être relativement stable et progresser sur les deux dernières années de la période. Il est le premier - et aussi le plus sélectif en éliminant de l'école publique, dans le meilleur des cas, environ 70% des élèves de CM2 - de toute une série de "barrières institutionnelles sélectives" entre les cycles, surnommés "goulots d'étranglements", et qui sont en fait les points saillants et visibles de l'organisation de la sélection : CEPE et concours d'entrée en sixième à la fin du cycle primaire, BEPC et commission d'orientation en seconde à la fin du premier cycle du secondaire, probatoire³² à la fin de la classe de première, baccalauréat à la fin du second

³¹ En France "l'examen d'entrée en sixième" a été supprimé en 1960-61.

³² Il a été supprimé en 1988-89 et remplacé par le "bac-1" qui remplissait les mêmes fonctions de manière déguisée. Il fut lui-même supprimé en 1990 à la suite des grèves des étudiants et des lycéens.

cycle du secondaire, et enfin, quota et orientation pour l'accès des bacheliers à l'enseignement supérieur³³.

Scolarisation dans la capitale économique : Abidjan

Abidjan et sa périphérie ont les plus forts taux de représentation féminine dans l'effectif scolaire : la répartition inégale des structures scolaires sur le territoire national entraîne de grandes disparités dans les taux de scolarisation féminins et recoupe des disparités socio-économiques³⁴ et culturelles (fortes zones d'implantation des cultures de café-cacao/autres cultures moins rentables, islam/christianisme,...). Ces distinctions ne sont qu'indicatives de stratégies parfois différentes mais elles n'expliquent rien sans que soit reconstruite l'histoire des rapports de tel ou tel groupe social, ou fraction, avec l'Etat et le modèle de promotion socio-économique qu'il incarne et qu'il a favorisé. L'analyse de l'évolution de la scolarisation selon les régions indique aussi que le rattrapage des inégalités de la carte scolaire n'entraînent pas *ipso facto* une harmonisation des taux de scolarisation. En effet, dans les régions déjà fortement scolarisées l'implantation d'une école rencontre un public qui a déjà investi dans l'école et les parents sont d'autant plus intéressés à scolariser leurs enfants qu'ils ont eux-mêmes un niveau scolaire plus élevés : l'école dans ce cas fait partie des stratégies de reproduction du groupe familial, elle est familière et ce que l'on peut en attendre est supposé connu. Le rapport de plus ou moins grande proximité avec cette forme d'investissement dans l'avenir est déterminant pour comprendre qu'il ne suffit pas d'étendre les écoles pour que les populations scolarisent leurs enfants ou pour qu'ils délaissent les formes de reproduction de l'unité familiale qui jusque-là leur étaient familières.

Le recensement de 1975 permet de calculer un taux de scolarisation pour la DREN (Direction régionale de l'Education nationale) d'Abidjan d'environ 52% et pour Abidjan-ville de 62%, ce qui indique qu'entre la capitale économique et la zone géographique proche la scolarisation n'est pas également réparti (cf. tableau IV). Cette inégalité est

³³ À titre d'exemple, en 1984, seulement 67% des bacheliers ont été orientés soit 1 238 élèves non orientés sur 3 743 titulaires du baccalauréat. L'université accueille 993 élèves, l'ENS 444, les CAFOP 714 et les Grandes Ecoles 354. Le ministre de l'Education nationale déclare: "Ce nouveau système évoluera vers l'effort et le mérite [...]. Les bacheliers sont orientés en fonction des besoins de l'Etat, des résultats scolaires (donc du mérite) et des places disponibles".

³⁴ Sur l'inégale répartition de la production et de la distribution des richesses selon les régions, voir, entre autres, A. Dubresson, 1989.

visible autant au niveau géographique, qu'au niveau des sexes et des nationalités : pour la DREN d'Abidjan le taux de scolarisation des garçons (population de 6 à 14 ans) est de l'ordre de 70% et celui des filles de 50% ; les Ivoiriens sont scolarisés à 78% alors que les étrangers ne le sont qu'à 51%.

D'une manière générale, d'après le recensement de 1975, le taux de scolarisation des Ivoiriens appartenant à la tranche d'âge 6-14 ans, varie entre un minimum de 48% (filles de la DREN d'Abidjan sauf Abidjan) et un maximum de 81% (garçons d'Abidjan-ville). Tandis que pour les non Ivoiriens³⁵, le taux varie entre un minimum de 21% (filles de la DREN d'Abidjan sauf Abidjan) et un maximum de 55% (garçons d'Abidjan-ville). Quelque soit le critère de distinction retenu (sexe, nationalité), les populations qui ont entre 6 et 14 ans sont moins scolarisées dans la DREN d'Abidjan qu'à Abidjan-ville. Lorsque l'on corrèle le sexe et la nationalité à la résidence, la discrimination de certaines populations en matière scolaire apparaît nettement. Ainsi, les jeunes de 6 à 14 ans sont d'autant moins scolarisés qu'ils sont du sexe féminin, qu'ils sont étrangers et qu'ils résident hors d'Abidjan-ville.

Les inégalités d'accès à la scolarisation suivent les lignes de partage entre le sexe, la résidence, la nationalité. Certaines caractéristiques "identitaires" s'inscrivent comme des handicaps sur la carte des discriminations scolaires et le "destin" scolaire dépend des "chances" données en amont de la première inscription dans le système éducatif. Dans ce contexte, le sexe, la résidence, la nationalité jouent, en se combinant avec l'origine sociale, comme éléments essentiels du parcours scolaire.

Tableau IV- Taux de scolarisation dans la tranche d'âge 6-14 ans selon la nationalité et le sexe dans la ville d'Abidjan, dans la banlieue et dans la DREN d'Abidjan en 1975 (%)

nationalité sexe	Ivoiriens		étrangers	
	femmes	hommes	femmes	hommes
Tx scol. Abidjan	60,3	81,3	37,7	54,7
Tx scol. Banlieue	48	70	21	35,54
Tx scol. DREN	56,8	78	34,8	51,1

Source : RGP (Recensement général de la population), 1975.

³⁵ Ces taux de scolarisation sont calculés pour toute la population non ivoirienne, c'est-à-dire que les africains non ivoiriens ne sont pas distingués des étrangers non africains. Si cette distinction était faite le taux de scolarisation des africains non ivoiriens serait plus bas.

Les graphiques II (ci-dessous) donnent la répartition de la population féminine des élèves et étudiants pour la ville d'Abidjan en 1988 selon la nationalité et le niveau d'instruction. Nettement dominantes dans l'enseignement coranique (73%) les filles non ivoiriennes représentent 22% de l'effectif féminin du primaire ; 14% des deux cycles du secondaire; 12% de l'enseignement secondaire technique et professionnel ; et sont bien représentées dans l'enseignement supérieur (17%). Globalement, la population féminine scolarisée comprend 22% de non Ivoiriennes et 78% d'Ivoiriennes.

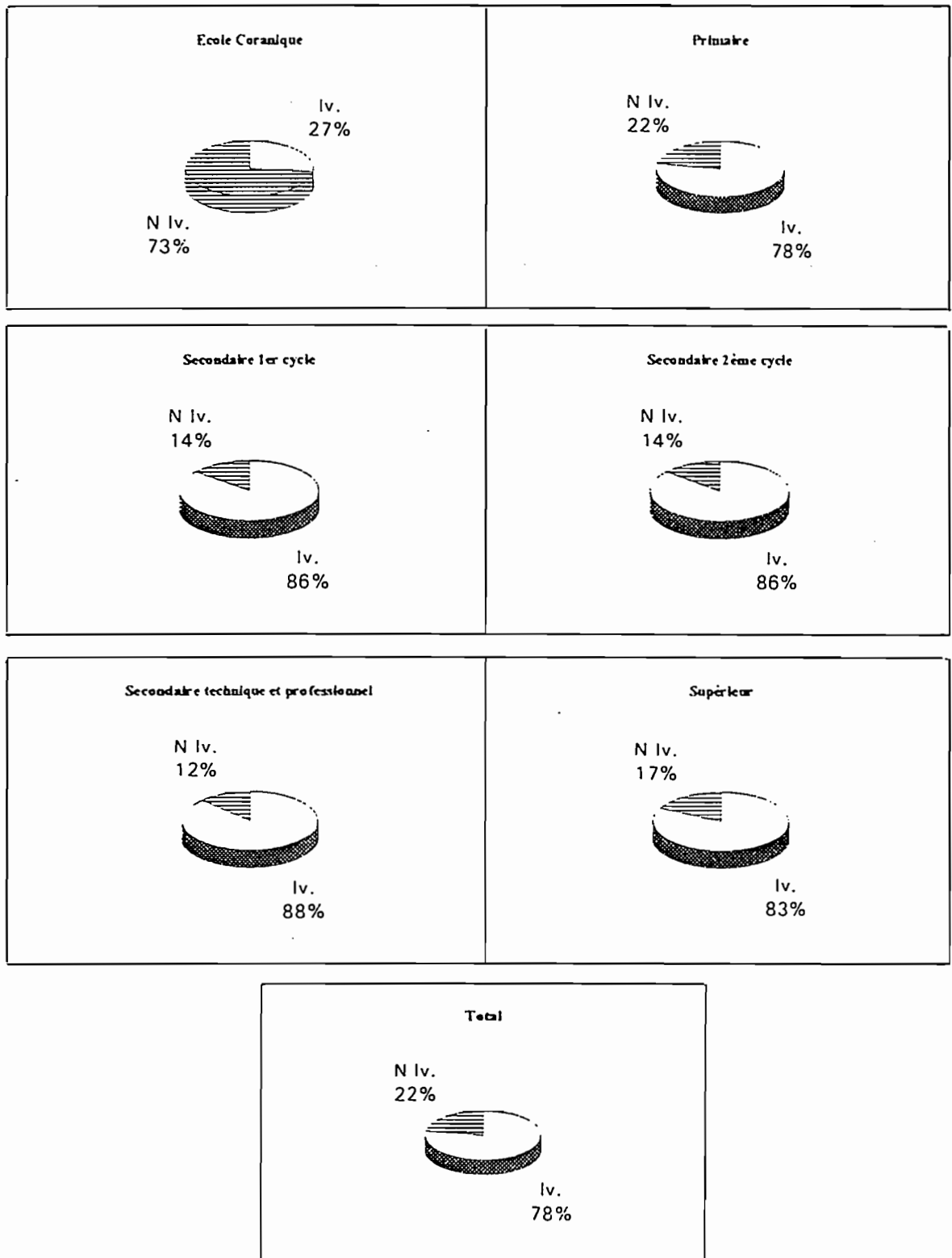
La part considérable des non Ivoiriennes dans l'enseignement coranique s'explique non seulement par l'appartenance à la religion musulmane d'une grande partie de cette population mais aussi par son origine sociale. En effet, les écoles coraniques sont, dans leur grande majorité, des structures éducatives qui accueillent les fractions les plus populaires de la population musulmane. Implantées dans les grands quartiers périphériques d'Abidjan (Yopougon et surtout Abobo), elles restent en marge du système scolaire tel qu'il est défini et organisé par l'Etat ivoirien - les titres qu'elles délivrent ne sont pas reconnus sur le marché scolaire et les passerelles sont légalement inexistantes - et ne sont pas investies par les familles dans une perspective d'une scolarité longue et continue mais plutôt, surtout en ce qui concerne les filles, comme des lieux de transmission d'une éducation morale et religieuse minimale en adéquation avec le statut accordé à la jeune fille et à la future épouse. De plus, il ne faut pas négliger le fait que l'école coranique est, dans la plupart des cas, la structure d'enseignement la moins coûteuse pour les familles les plus démunies financièrement, ce qui explique aussi son inscription spatiale et son recrutement social.

Là aussi, comme pour les autres écoles privées, il faut distinguer les structures d'éducation coranique qui ne sont que de simples garderies - certaines emploient des "enseignants" qui n'ont pas dépassé la première année de primaire - et celles qui proposent un enseignement coranique avec des maîtres compétents dans leur domaine et qui bénéficient d'un crédit de respectabilité souvent lié au prestige de leur fondateur. Le fait qu'il existe également des principes de classement des écoles coraniques - celles que les parents considèrent comme sérieuses et les autres - suppose que les familles qui y scolarisent leurs enfants aient des stratégies elles aussi diversifiées et que les inégalités d'accès aux structures éducatives sont autant présentes que dans l'enseignement privé reconnu par l'Etat.

Graphiques II

ville d'Abidjan

Répartition (%) de la population féminine d'élèves et étudiants
selon la nationalité et le niveau de scolarisation



Source : RGPH, 1988

Si les écoles coraniques sont souvent considérées comme "l'Ecole du pauvre", les grands écarts qu'on observe dans ce sous-champ éducatif suggèrent qu'elles prennent en charge des populations moins homogènes socialement qu'on aurait pu le supposer : le système d'enseignement coranique a aussi ses écoles "d'élite" - l'enseignement y est donné dans des locaux conçus à cet usage, elles disposent du cycle complet des études coraniques et parviennent à obtenir quelques bourses de pays musulmans (Libye, Arabie Saoudite,...) pour envoyer leurs meilleurs élèves poursuivre un enseignement supérieur coranique là où il existe - et ses "écoles boutiques" qui fonctionnent dans des locaux d'habitation dont les chambres sont transformées en salles de classe.

Certaines structures éducatives musulmanes se rapprochent plus du système scolaire tel qu'il est organisé par l'Etat, dans ses programmes et ses objectifs, et s'éloignent d'un enseignement exclusivement coranique. Ces écoles dites "franco-arabes", bien que rattachées au ministère de l'Intérieur, assurent de plus en plus une formation proche des programmes officiels tout en maintenant l'apprentissage de la langue arabe et une lecture des textes coraniques. Elles parviennent parfois, en s'arrangeant avec un directeur d'école privée ou publique du quartier, à présenter des élèves au concours d'entrée en sixième. Impossible à mesurer, ces transferts restent des exceptions et la grande majorité des élèves de cet enseignement terminent leur scolarité en fin de primaire (cf. chap. 5).

Une étude qui prend en compte la période 1987-88/1992-93 permet d'actualiser les données sur la scolarisation à Abidjan (E. Vickos, 1994). Cependant, les critères d'âge utilisés pour construire l'analyse statistique diffèrent de ceux qui sont à la base des chiffres de 1975. En effet, dans la première série de chiffres présentée ci-dessus, la classe d'âge prise en compte est celle des 6-14 ans alors que l'étude de 1994 s'est appuyée sur les 7-12 ans. Ce choix élimine les élèves du primaire qui ont moins de 7 ans et ceux qui ont plus de 12 ans. Or, comme peu de jeunes entrent au CPI à 6 ans, faute de places³⁶ dans les écoles primaires ou bien en raison de la multiplication des charges de scolarisation (plusieurs enfants scolarisés) qui pèsent sur le budget familial, la grande majorité a plus de 12 ans en fin de cycle (le cursus scolaire est de six années). Ainsi, si la sélection de la classe d'âge 7-12 ans ne permet pas de comparer terme à terme les deux

³⁶ Le déficit de l'offre d'éducation à la base du système entraîne un certain type de migration scolaire, notamment nous avons observé, à la rentrée 1994-95, des départs dans le sens Abidjan-village d'enfants qui n'étaient pas parvenus à obtenir une place dans les écoles d'Abidjan.

séries statistiques, on peut néanmoins les mettre en perspective pour déterminer les grandes tendances de la scolarisation féminine dans la ville d'Abidjan.

Avec une population des 7-12 ans estimée à 285 016 soit 14,7% de la population totale en 1988, la ville d'Abidjan en a scolarisé 262 751 soit un taux brut de scolarisation, selon l'étude de E. Vickos, de 92,2%. Lorsque l'on prend comme méthode de calcul du taux de scolarisation le rapport obtenu en divisant l'effectif de la population scolarisée de 6 à 14 ans par l'effectif de la population du même groupe d'âge, on s'aperçoit que le chiffre avancé par E. Vickos est surestimé. En effet, d'après les résultats du recensement de 1988, le taux de scolarisation des 6-14 ans de la ville d'Abidjan est de 71,9% et se détaille comme suit selon le sexe et la nationalité :

Tableau V - Taux de scolarisation des 6-14 ans à Abidjan selon sexe et la nationalité en 1988 (%)

	filles	garçons	ensemble
Ivoiriens	67,7	88,2	77
non Ivoiriens	49,6	72,4	60,2

Source : RGPH, 1988.

Le tableau VI met en évidence le ralentissement de la progression des effectifs et la régression de la représentation des filles depuis 1987-88.

Tableau VI - Evolution et variation des effectifs dans la ville d'Abidjan de 1987-88 à 1992-93 dans l'enseignement primaire public et privé

	effectifs	% filles	V. Abs.	V. Rel.	% privé
87-88	205 395	55,6			25,7
V.E.			54 249	26,4%	
88-89	259 644	47,6			22,1
V.E.			6 071	2,3%	
89-90	265 715	47,0			21,3
V.E.			25 499	9,6%	
90-91	291 214	47,6			19,9
V.E.			- 4 782	-1,6%	
91-92	286 432	47,9			20,4
V.E.			688	0,2%	
92-93	287 120	47,2			22,4

Source : E. Vickos, 1994.

V.E = variation des effectifs entre deux années successives.

Lorsque l'on détaille la répartition des effectifs scolarisés selon l'ordre d'enseignement (privé/public), on observe que l'enseignement public perd, entre 1990-91 et 1992-93, 10 721 élèves dont 4 324 garçons et 6 397 filles alors que le secteur privé accueille 6 687 élèves supplémentaires dont 3 530 garçons et 3 097 filles. *La récession dans la ville*

d'Abidjan touche essentiellement l'école publique et entraîne une baisse de la représentation féminine.

Lorsque l'on considère la DREN d'Abidjan (cf. tableau VII), exception faite de la ville d'Abidjan, le taux de scolarisation chute à 89,5% en 1988 (les synthèses disponibles du RGPH de 1988 ne permettent pas d'isoler le taux de scolarisation des 6-14 ans dans la DREN d'Abidjan, mais il est probable qu'il est inférieur à celui que propose Vickos). Les effectifs baissent depuis 1987-88 et la proportion de filles se situe autour de 40%. Le secteur privé y scolarise un pourcentage moins fort de la population scolaire que dans la ville d'Abidjan.

Tableau VII - Evolution et variation des effectifs dans la DREN d'Abidjan, sauf Abidjan-ville de 1987-88 à 1992-93 dans l'enseignement primaire public et privé

	effectifs	% filles	V. Abs.	V. Rel.	% privé
87-88	275 415	42,6			8,6
V.E.			25 468	9,2%	
88-89	300 883	39,8			7,6
V.E.			9 185	3,0%	
89-90	310 063	40,1			7,6
V.E.			-28 625	-9,2%	
90-91	281 443	42,1			7,7
V.E.			4 711	1,7%	
91-92	286 154	43,1			7,0
V.E.			-8190	-2,8%	
92-93	277 964	40,3			7,3

Source : E. Vickos

V.E = variation des effectifs entre deux années successives.

L'enseignement public perd, entre 1990-91 et 1992-93, 18 581 élèves dont 12 851 garçons et 5 730 filles et le secteur privé perd 1 160 élèves dont 463 garçons et 698 filles. *Contrairement à la ville d'Abidjan, la récession dans la DREN d'Abidjan touche les deux ordres d'enseignement même si elle est moins significative dans le secteur privé qui est caractérisé par une instabilité structurelle du niveau de son recrutement.* Cependant, cette information peut exprimer une situation relativement nouvelle. Durant les années où la croissance des effectifs du public se ralentit, on observe presque toujours une hausse de la croissance des effectifs du privé (comme les données sur Abidjan-ville le montrent), ce qui ne semble plus être le cas dans la DREN d'Abidjan à partir des années quatre-vingt-dix.

Ce phénomène pourrait signifier, d'une part, que les transferts du public au privé (par exemple en cas d'exclusion du public) diminuent et, d'autre part, que le déficit de l'offre

publique d'éducation ne profite plus autant qu'auparavant à l'offre privée d'éducation : le coût élevé de la scolarisation privée, associé à une crise de "croyance" dans la rentabilité sociale du capital scolaire, semble entraîner un ralentissement de la demande d'éducation ou plutôt une relative baisse du soutien familial aux scolarités en "danger".

En clair, les familles investissent peut-être avec moins d'acharnement dans les stratégies de survie scolaire. Cette modification de l'ampleur de l'investissement scolaire familial semble concerner en premier lieu la population féminine. Ainsi, les filles sont plus touchées par la régression des effectifs et leur représentation dans la population scolaire baisse.

De quelques inégalités de scolarisation : sexe, résidence et nationalité

Les données quantitatives fournies par les "annuaires" statistiques de l'Education nationale sur l'évolution et la composition des effectifs révèlent certaines particularités des itinéraires scolaires selon le sexe et permettent de dégager quelques unes des spécificités de la scolarisation féminine. En s'appuyant sur une reconstitution de l'histoire statistique de la composition des effectifs du primaire et du secondaire général depuis 1960, on peut mettre en évidence la sous-scolarisation et la sur-sélection féminines. Les données quantitatives sont des indicateurs de la précarité des itinéraires scolaires de la grande majorité des élèves et en particulier de ceux des filles. Malgré la progression des effectifs scolaires féminins depuis l'Indépendance, les inégalités entre les sexes restent fortes et en défaveur des filles puisqu'elles ne représentent encore, en 1991-92, que 41,7% de la population du primaire, 32,5% de la population du secondaire et 20% des effectifs de l'université nationale. Le taux de scolarisation primaire, obtenu d'après le recensement de 1988, est aussi un indicateur des inégalités scolaires entre les sexes : 79% pour les garçons et de 54% pour les filles.

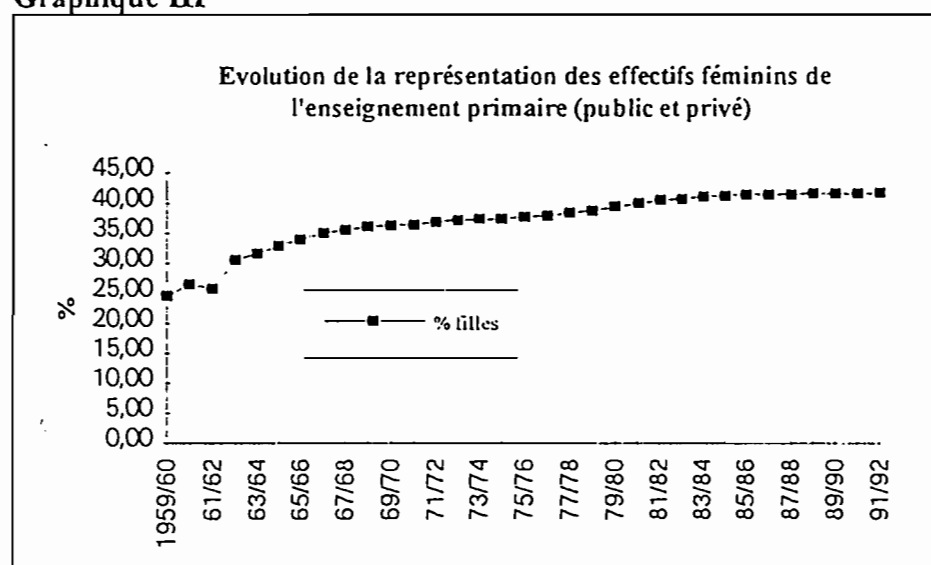
La sous-scolarisation féminine est une des caractéristiques persistantes (sur toute la période considérée "1960-1992") de l'éducation en Côte-d'Ivoire et notamment dans le secteur public. La proportion de filles scolarisées dans l'enseignement primaire progresse lentement (cf. tableau VIII) : de 26,4% des effectifs en 1960-61, elle passe à 36,4% dix ans plus tard, puis à 40% en 1980-81, pour atteindre 41,7% en 1991-92.

Tableau VIII - Evolution du pourcentage de filles dans l'enseignement primaire selon l'ordre d'enseignement

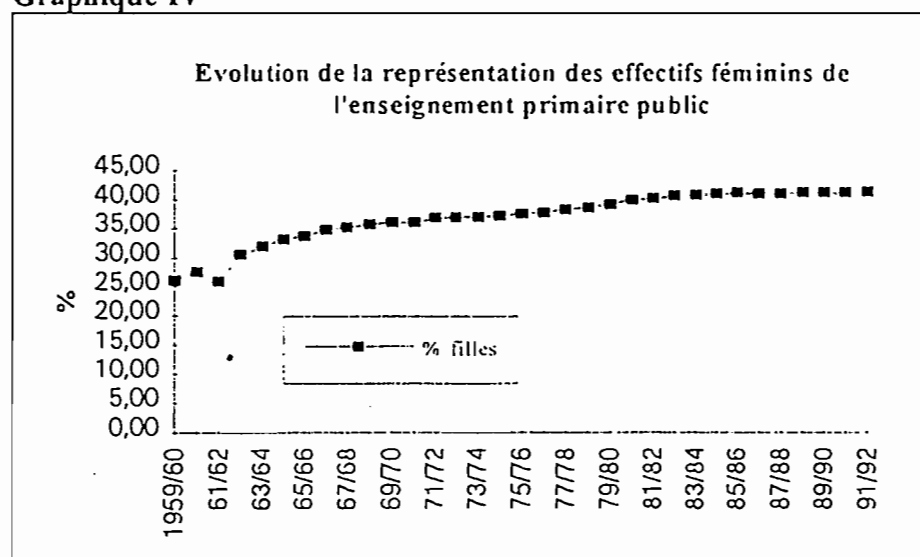
années	Public % fille	Privé % fille	Total % fille	années	Public % fille	Privé % fille	Total % fille
60/61	27,54	23,97	26,42	80/81	39,92	40,53	40,00
65/66	33,66	34,74	33,96	85/86	41,08	43,83	41,39
70/71	36,06	37,53	36,38	90/91	41,07	44,62	41,44
75/76	37,52	38,44	37,70	91/92	41,31	45,24	41,68

La courbe de progression des effectifs féminins se ralentit de plus en plus depuis le début des années quatre-vingt, ce qui indique une tendance à la dégradation des conditions d'accès à l'école ainsi qu'une régression des taux de survie dans le système scolaire. Les trois graphiques qui suivent présentent la répartition en pourcentage, depuis 1960, de la population féminine selon l'ordre d'enseignement. Ils permettent de situer la part de l'enseignement public et de l'enseignement privé dans la scolarisation des filles.

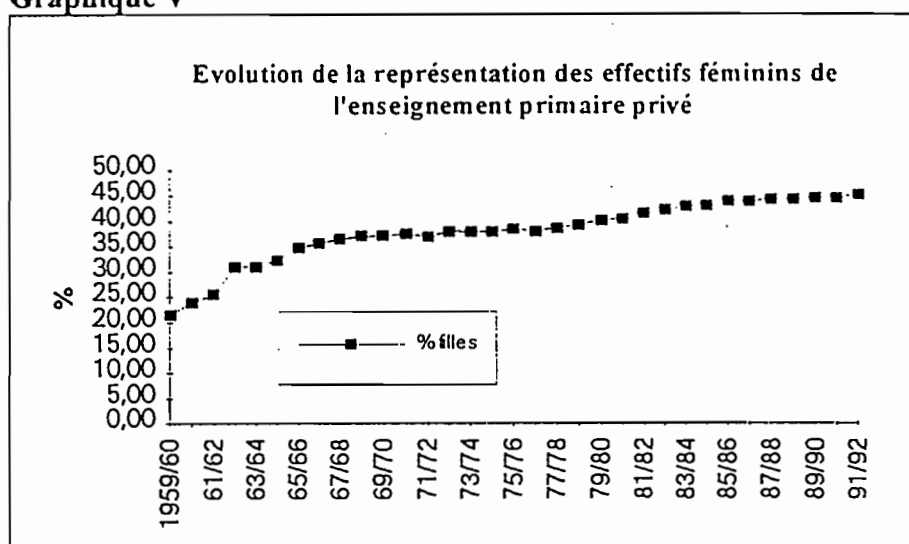
Graphique III



Graphique IV



Graphique V



En 1975, le taux de scolarisation primaire au niveau national est de 42,7%, il est de 25,7% pour les étrangers et de 45,5% pour les Ivoiriens. À cet écart très important entre les nationaux et les non nationaux, s'ajoute une inégalité de la répartition de la scolarisation entre les sexes (cf. tableau IX).

Tableau IX - Taux de scolarisation au niveau national en 1975 (%)

nationalité/sexe	taux de scolarisation	
	filles	garçons
Ivoiriens	36,8	53,3
étrangers	19,9	31,3
ensemble	34,3	50,3

Source : RGP (Recensement général de la population), 1975.

Ces chiffres, saisis au niveau national, indiquent la démarcation franche entre les sexes et les nationalités concernant l'accès à l'école primaire. Les filles étrangères sont les moins scolarisées, plus d'une fois et demi moins que les garçons non ivoiriens, près de deux fois moins que les filles ivoiriennes et près de trois fois moins que les garçons ivoiriens. La nationalité semble encore plus déterminante dans l'accès à l'école que le sexe, celui-ci étant un "handicap" supplémentaire. En effet, bien que filles, les Ivoiriennes sont plus scolarisées que les étrangers de sexe masculin. Cependant l'écart n'est que de 5,5 points en faveur des premières (la situation n'est plus la même en 1988 : cf. tableau XI), alors qu'il est de 33,4 points entre les garçons ivoiriens et les filles non ivoiriennes en faveur des premiers.

Quelle est la situation lorsque l'on isole le milieu d'habitat ? Toujours en 1975, le taux de scolarisation primaire est de 36,4% en milieu rural³⁷ et de 57,8% en milieu urbain. Si l'on ajoute à cette première distinction le critère de nationalité, on note de nouveau une fracture entre le taux de scolarisation des nationaux (38,8% en milieu rural et 64,4% en milieu urbain) et celui des étrangers (13,8% en milieu rural et 37,2% en milieu urbain). À ces deux vecteurs d'inégalité de scolarisation (nationalité et milieu d'habitat) il convient d'en ajouter un troisième : la discrimination selon le sexe. Pour plus de clarté, le tableau X présente la mesure et les caractéristiques de cette inégalité.

Tableau X - Taux de scolarisation par sexe selon le milieu d'habitat et la nationalité en 1975 (%)

milieu hab nat./sexe	milieu rural			milieu urbain			Ens.		
	F	G	F & G	F	G	F & G	F	G	F & G
Ivoiriens	29,5	46,8	38,8	55,5	73,5	64,4	36,8	53,3	45,5
étrangers	8,7	18,3	13,8	29,9	52,0	37,2	19,9	31,3	25,7
ensemble	27,4	43,0	36,4	49,3	66,6	57,8	34,3	50,3	42,7

Source : RGP, 1975.

Le taux de scolarisation de filles étrangères en milieu rural est le plus bas, plus de trois fois inférieur à celui des filles ivoiriennes de milieu rural et plus de cinq fois inférieur à celui des garçons ivoiriens de milieu rural. En milieu urbain, l'écart se réduit sensiblement mais demeure toujours en défaveur des filles étrangères. En revanche, le taux de scolarisation des garçons étrangers (52,0%) se rapproche beaucoup de celui atteint par les femmes ivoiriennes (55,5%) : l'écart n'est que de 3,5 points en faveur des premières, alors qu'il est de 43,6 points entre les garçons ivoiriens et les filles non ivoiriennes en faveur des premiers.

Il semble que le milieu urbain favorise la réduction des écarts de scolarisation entre les sexes et entre les nationalités. Si la nationalité reste toujours un facteur discriminant très fort, le milieu d'habitat concourt à réduire les écarts de scolarisation essentiellement au bénéfice des garçons étrangers. Si le taux de scolarisation des filles étrangères est plus de trois fois supérieur en milieu urbain qu'en milieu rural, l'écart entre les filles et les garçons de nationalité non ivoirienne qui est de 9,6 points en milieu rural augmente jusqu'à 22,1 points en milieu urbain en faveur des garçons. Cela pourrait s'expliquer par la forte participation des filles étrangères à l'économie dite "informelle" en zone urbaine et par une scolarisation préférentielle dans les structures d'enseignement coranique.

³⁷ La répartition des structures d'enseignement primaire sur les territoires dépendants de l'AOF avant la seconde guerre mondiale est inégale. Selon R. Clignet et P. Foster : *"European plantation owners, who were the most powerful economic figures in the Ivory Coast until 1938 and whose needs were largely for unskilled labor, were not particularly interested in educational development"* (R. Clignet & P. Foster, 1966 b, p. 39).

Il semble que le milieu urbain favorise la scolarisation quels que soient les critères de distinction de la population sans pour autant, sauf dans le cas des garçons étrangers, réduire les écarts observés en milieu rural. Les progrès du taux de scolarisation des filles étrangères en zone urbaine sont réels en valeur absolue, mais sont sensiblement plus faibles par rapport aux progrès enregistrés pour les autres catégories de la population.

En 1988, le taux global de scolarisation primaire (rapport obtenu en divisant le nombre total de personnes scolarisées par l'effectif des personnes en âge d'être scolarisées) pour l'ensemble de la Côte-d'Ivoire et pour les deux sexes est de 67% : il est plus élevé pour les hommes (79%) que pour les femmes (54%) et pour les Ivoiriens (72%) que pour les non Ivoiriens (49%). On obtient des résultats sensiblement plus bas si l'on tient compte du taux de scolarisation dans la tranche d'âge de 6 à 14 ans (cf. tableau XI-a. rapport obtenu en divisant l'effectif de la population scolarisée de 6 à 14 ans par l'effectif de la population du même groupe d'âge). Dans ce cas le taux de scolarisation, pour l'ensemble de la Côte-d'Ivoire et pour les deux sexes, est de 54,6% et on enregistre toujours une prédominance des garçons (62,6%) sur les filles (46,2%) et des Ivoiriens (57,9%) sur les non Ivoiriens (43,1%). Les Ivoiriennes ont un taux de scolarisation (6-14 ans) plus élevé (50%) que les non Ivoiriennes (32,9%) mais plus bas que les garçons non ivoiriens (53,1%). De plus, en milieu rural, le taux de scolarisation des Ivoiriennes (39,5%) est le double de celui des non Ivoiriennes (19,5%).

Tableau XI - Taux de scolarisation et population de la Côte-d'Ivoire selon le sexe et la nationalité

XI -a-

	taux dans la	de tranche d'âge	scolarisation 6-14 ans
	filles	garçons	Ensemble
Ivoiriens	50%	65%	57,9%
étrangers	32,9%	53,1%	43,1%
ensemble	46,2%	62%	54,6%

Source : RGPH, 1988.

XI -b-

Population	de	Côte-d'Ivoire
femmes	hommes	Ensemble
3 945 351	3 831 306	7 776 657
1 343 000	1 696 037	3 039 037
5 288 351	5 527 343	10 815 694

Source : RGPH, 1988.

En milieu rural, en 1988, 70,6% des personnes âgées de 6 ans et plus sont analphabètes et ces proportions sont de 79,2% pour les femmes et de 62% pour les hommes. En milieu urbain, la part des analphabètes chute considérablement (32,2%) et les proportions par sexe indiquent un écart moindre entre les femmes (37,9%) et les hommes (28%). On note l'inégale répartition des niveaux d'instruction selon le sexe en

fonction du milieu d'habitat : en milieu rural, 39% des personnes de niveau primaire sont des femmes contre 48% en milieu urbain ; pour les niveaux secondaire et supérieur, la proportion de femmes est respectivement de 21,3% et 9,9% en milieu rural et de 32,8% et 19,6% en milieu urbain.

Les enfants des villes sont plus scolarisés que ceux des zones rurales et les taux bruts de scolarisation expriment l'ampleur de ce phénomène : 71% en zone urbaine et 44% en zone rurale. L'analyse de la représentation féminine dans la population scolaire selon les Inspections d'Enseignement Primaire fait apparaître de fortes discriminations sexuelles régionales. En 1984-85, la proportion de filles est de 41,2% au niveau national, de 29,6% à Biankouma (à l'est près de Man), entre 30 et 40% dans les grandes localités du nord et entre 45 et 50% pour Abidjan, Bouaké (centre) et plusieurs villes lagunaires (le record étant Grand-Bassam avec 49,4%). En 1990-91, Korhogo détient le record de faiblesse du taux net de scolarisation des filles avec 23,3% contre 51,8% pour Abidjan (cf. tableau XII).

Tableau XII- Taux net de scolarisation par région et par sexe en 90/91 (%)

	filles	Ensemble
Abidjan	51,79	62,92
Man	46,05	58,02
Yamoussoukro	45,93	55,35
Bouaké	45,04	52,71
San-Pédro	41,04	50,21
Daloa	37,76	44,46
Bondoukou	30,72	41,81
Odienné	24,91	37,58
Korhogo	23,31	32,02

Source : Ministère de la coopération française. Projet "éducation 2000".

Nous avons noté précédemment la baisse du nombre de nouveaux inscrits dans la première année du cycle primaire pour le territoire national. Si l'on détaille ces informations par région (Y. Traoré, 1993) on remarque de grandes disparités dans les variations des effectifs d'une année sur l'autre : par exemple, entre 1983-84 et 1984-85, la variation était de - 1% à Danané, de - 1,3% à Gagnoa, de - 4,3% à Odienné³⁸, de - 6,3% à Bondoukou, de - 8,9% à Korhogo, de - 18,4% à Séguela et de - 27,3% à Boundiali.

³⁸ Le journal *Fraternité-Matin* (08-09/07/95), commente une cérémonie de remise de matériel pédagogique, offert par l'UNICEF, à la mairie d'Odienné présidée par Mme Henriette Konan Bédié (épouse du président de la République) et donne quelques chiffres sur la scolarisation à Odienné. Selon les informations du quotidien, sur cent enfants scolarisables dans le primaire quarante-cinq le sont effectivement et sur cent filles scolarisables dans le primaire seulement trente-deux sont inscrites. Il annonce également le départ, le 24 juillet 1995 de Bondoukou, d'une caravane pour sensibiliser la population à la scolarisation des filles.

Les villes du nord sont les plus touchées par cette baisse des nouveaux inscrits au CPI et les données annoncées pour la Côte-d'Ivoire entière sont loin de refléter l'état de la scolarisation dans le pays. Les informations par région sont indispensables pour produire des synthèses fiables sur l'évolution du système d'enseignement national.

Cursus scolaires féminins et sélection

Si la discrimination sexuelle est forte au niveau de l'accès à l'école, elle continue d'être en défaveur des filles au cours du cursus scolaire (M. Eliou, 1973), avec cependant une amélioration dans le second cycle du secondaire. Ce que les experts de la planification et les économistes du système scolaire appellent rendement interne est appréhendé par les taux de transition³⁹ mesurés à partir de trois indicateurs (taux de promotion, taux de redoublement, taux d'abandon). Quels que soient les éléments explicatifs que ces instruments laissent dans l'ombre (rendement interne différentiel selon l'origine sociale des élèves), ils permettent de repérer les grandes tendances des parcours scolaires féminins.

Sans entrer dans les détails, on peut observer plusieurs phénomènes au niveau national :

- les *taux de promotion* féminins sont toujours inférieurs à ceux des garçons et ceci sur toute la période (1960-94) et pour toutes les classes du primaire (pour la période 1980-81/1985-86, le taux de promotion en classes de CM2 est de 21,9% pour les filles et de 24,6% pour les garçons) ;
- les *taux de redoublement* féminins sont toujours supérieurs à ceux des garçons et ceci sur toute la période et pour toutes les classes du primaire excepté le CM2. Cette dernière observation est à mettre en relation avec le fort taux d'abandon des filles au CM2 (pour la période 1980-81/1985-86, le taux de redoublement en classes de CM2 est de 50,6% pour les filles et de 57,2% pour les garçons) ;
- les *taux d'abandon* féminins sont très souvent supérieurs à ceux des garçons et ceci sur toute la période et pour toutes les classes du primaire excepté le CPI (pour la période 1980-81/1985-86, le taux d'abandon en classes de CM2 est de 27,5% pour les filles et de 18,1% pour les garçons). Plus on avance dans le cursus plus ce taux augmente et il culmine au CM2 (en 1985, le taux d'abandon féminin est de 5,4% au CM1 et de 28,6% au CM2).

³⁹ Nous avons préféré considérer le taux de transition sans faire la distinction entre privé et public : les transferts d'élèves entre les ordres d'enseignement se situent plutôt en début de cycle dans le sens privé-public et en fin de cycle dans le sens public-privé. Le calcul de ce taux selon la distinction privé/public conduit à une surestimation du rendement interne du public qui serait crédité du bénéfice de promotions issues d'écoles privées et à une sous-estimation du rendement interne du privé.

La modification des indicateurs de redoublement et d'abandon dans la dernière classe du cycle (CM2), sanctionnée par un concours très sélectif, suggère que l'échec au concours d'entrée en sixième entraîne moins souvent pour les filles que pour les garçons la possibilité d'une seconde chance (redoublement) et plus souvent une exclusion ou une auto-élimination du système scolaire (abandon). Ce qui peut être expliqué, en partie, par le moindre soutien des familles aux scolarités féminines.

Ces différents taux permettent d'estimer la *survie* d'une cohorte de 1 000 entrant au CP1 jusqu'au CM2. Sur la période 1981-82 à 1985-86, Loukou Dia (1992) est parvenu aux résultats suivants au niveau national :

	CP1	CM2	promu(e)s en classe de 6ème	durée moyenne du cursus
F	1 000	681	277	10 ans (durée théorique 6 ans)
G	1 000	871	440	8,8 ans

L'auteur conclut à la plus grande fragilité des cursus féminins qui sont les plus touchés par les déperditions. L'étude de Vickos (1994) arrive aux mêmes conclusions pour la ville d'Abidjan sur la période 1991-92/1992-93 : sur 1 000 entrant au CP1 721 parviennent au CM2 soit 72,1% de l'effectif de départ (65,4% au niveau national) dont 773 pour les garçons et 640 pour les filles. Un élève met en moyenne 7,1 années pour finir le cycle (9,9 ans au niveau national) : 6,6 pour un garçon et 8 pour une fille.

Il semble que l'on puisse faire quelques remarques d'ordre global :

- plus faible taux de promotion, plus fort taux de redoublement et plus fort taux d'abandon se cumulent pour rendre la progression scolaire féminine plus précaire que celle des garçons;
- les inégalités régionales ne sont pas uniquement repérables en terme d'infrastructures et de taux de scolarisation mais aussi en fonction des déperditions qui sont liées à l'ensemble des critères sociaux, spatiaux et sexuels qui définissent le statut social de l'élève ;
- l'échec est beaucoup plus pénalisant pour les filles dans la mesure où il implique des réactions différentes des familles qui vont dans le sens d'une déscolarisation plus rapide des filles et d'un soutien plus fort aux garçons ;
- la mise à l'école n'est pas un indice de l'égalité des sexes devant la scolarisation et l'orientation scolaire. Les filles, plus défavorisées par les politiques sélectives, les discriminations géographiques et par les stratégies différentielles des familles selon le sexe, ont une scolarité encore plus incertaine que celle des garçons.

Ralentissement de la scolarisation primaire : quelques indices

Le taux d'accroissement des effectifs du primaire passe de 8,6% en 1980 à 1,7% en 1984. Depuis 1980, on note une diminution de la croissance du taux d'admission au CP1 et en 1983-84, il n'est que de 0,8%, ce qui est nettement inférieur à l'accroissement démographique du groupe des enfants de 6 ans qui est de l'ordre de 4,1%. On observe même une baisse en valeur absolue des nouveaux admis au CP1 (tableau XIII). La rentrée 1992-93, marque une légère reprise des recrutements des nouveaux admis au CP1, mais, en l'absence de chiffres pour les années 1993-94 et 1994-95, nous ne pouvons pas conclure à une inversion du phénomène de baisse des entrées à la base du système.

Tableau XIII - Evolution des nouveaux admis au CP1

	1987-88	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93
Total	250 708	220 514	226 213	223 757	220 050	248 821
dont F.		95 171	97 876	96 694	95 007	107 589

Source : MEN/DPES, 1993.

Entre 1987-88 et 1992-93, le nombre de nouveaux inscrits au CP1 a baissé de 1 887 individus, en revanche, le nombre de filles, qui avait baissé entre 1989-90 et 1991-92, remonte brusquement en 1992-93 et augmente de 12 418 individus. Pour chacune des années scolaires considérées, le pourcentage de filles dans la population des nouveaux inscrits se maintient autour de 43%. Ainsi, bien que le nombre de filles nouvellement inscrites dans la première année du cycle primaire augmente en valeur absolue, leur part dans la population des nouveaux inscrits en CP1 ne progresse pas : le sexe reste une variable discriminante pour l'accès à l'éducation scolaire.

La tendance à la déscolarisation (tableau XIV) dès le primaire exprime, d'une part, la fragilité de la demande sociale d'éducation et la modification des pratiques des familles en matière de scolarisation, qui ne sont pas liées exclusivement à la paupérisation mais aussi à une crise de croyance dans l'efficacité des titres scolaires, c'est-à-dire dans leur convertibilité en capital socio-économique et, d'autre part, le désengagement de l'Etat encore renforcé dans le cadre des PAS (Plan d'ajustement structurel).

La Côte-d'Ivoire n'est pas en dehors du processus de déscolarisation, ou de stagnation des effectifs du primaire, qui touche le Togo (M.-F. Lange, 1993), la Centrafrique (J.-L.

Pouninguinza Kiwi, 1993), le Mali (E. Gérard, 1992), le Burkina-Faso (Y. K. Yaro, 1994) et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. Elle est tout autant concernée par les inégalités régionales de scolarisation, la sous-scolarisation féminine et les forts taux de déperdition, constatés dans ces pays.

Tableau XIV - Taux brut de scolarisation⁴⁰

1982-83	85-86	88-89	89-90	90-91	91-92	92-93
78%	74,5%	72,8%	71,8%	69,1%	67,7%	66%

Sources : Y. Traoré et Projet "Ecole 2000", 1993.

En 1985, le journal *Fraternité-Matin* (18/12/1985) interroge un inspecteur de l'Enseignement primaire de Bouna au nord-est de la Côte-d'Ivoire qui fait état de la régression des effectifs à partir de 1980 (6 224 élèves en 1980 contre 5 827 en 1985, dont 2 017 filles et 3 810 garçons, soit une baisse de 1 603 élèves). Cet inspecteur rapporte aussi comment les personnalités (sous-préfets, etc.) sont chargées de recruter pour les CP1 et attribue cette chute des effectifs à la base du système, d'une part, à la paupérisation des parents d'élèves et, d'autre part, à la concurrence entre école publique et école coranique (à Bouna-ville il y a six écoles de "langue française" dont plusieurs "écoles boutiques"⁴¹ et plus de dix écoles coraniques).

Le 29 mars 1989, le même journal rapporte la tournée du ministre de l'Enseignement primaire dans le nord de la Côte-d'Ivoire et annonce que plus de 500 enfants ont été "réquisitionnés" pour être scolarisés au CP1. Opération commando accompagnée d'une condamnation de la "réticence des parents à scolariser leurs enfants" et d'un appel aux cadres de ces régions à participer davantage au relèvement du taux de scolarisation (entre 22 et 25% dans ces régions contre 70% au niveau national).

Cependant, ce n'est qu'en 1991 que les autorités de l'Education nationale commencent à reconnaître la baisse du taux de scolarisation et mettent en place un Programme de Valorisation des Ressources Humaines (inscrit dans le cadre du Plan d'ajustement structurel) qui, en dehors des réformes budgétaires et pédagogiques, pose la sous-

⁴⁰ Le taux brut de scolarisation est obtenu en divisant les effectifs totaux scolarisés d'une année par la population de 6-14 ans de la même année (rapport entre population scolarisée et population scolarisable).

⁴¹ Terme employé pour désigner les écoles publiques ou privées qui, faute de moyens financiers, occupent des locaux d'habitation et, le plus souvent, des "cours communes".

scolarisation féminine, les disparités régionales de scolarisation⁴², la déscolarisation et les déperditions, comme les principaux problèmes du système éducatif ivoirien. Concernant les effectifs scolaires, le discours politique a longtemps sauvegardé les apparences de croissance exponentielle parce que l'école est un enjeu politique et une institution politiquement sensible⁴³.

Pour l'instant, on ne peut pas affirmer que l'inquiétude des autorités face à la baisse du taux de scolarisation restera de l'ordre du discours, mais les mesures contenues dans le Plan d'ajustement structurel vont plutôt dans le sens d'une accentuation des inégalités sociale et sexuelle d'accès à l'école.

Un des objectifs du Programme qui est de porter le taux de scolarisation à 90% en l'an 2 000 semble, au regard de son évolution sur les dix dernières années, irréaliste et les mesures préconisées pour y parvenir apparaissent plutôt comme des obstacles. Notamment, la plus paradoxale de ces mesures, dans l'optique d'une scolarisation de masse, est la prise en charge par les familles de frais d'inscription (2 000 francs CFA par enfant pour le primaire et 3 000 francs CFA pour le secondaire⁴⁴) en plus des frais inhérents à la scolarisation qu'elles assument déjà (uniforme, fournitures, transport,...). Nous examinerons dans le chapitre suivant les mesures préconisées par le Plan d'ajustement structurel (BM & FMI) pour "assainir la gestion financière du système éducatif" et pour contrôler la croissance des effectifs scolaires.

Ces programmes de "valorisation des ressources humaines" (PVRH) modifient ou projettent de modifier la morphologie du champ scolaire, d'une part, en redistribuant les investissements en faveur d'un enseignement dit "de base" et, d'autre part, en restreignant les dépenses de l'Etat concernant les transferts en faveur des élèves et étudiants

⁴² En 1995, commentant la visite du chef de l'Etat dans le nord-ouest, un journaliste de *l'fraternité-Matin* note, sans s'y attarder, que, dans la sous-préfecture de Konan, sept écoles primaires sur neuf fonctionnent effectivement faute de clients et affirme que "*dans la région beaucoup de parents d'élèves refusent de scolariser leurs enfants au profit d'autres occupations*" (27/06/1995).

⁴³ La plupart des leaders politiques d'opposition sont des enseignants impliqués de longue date dans les luttes syndicales qui, au-delà de revendications purement corporatistes, ont porté la critique du régime en place sur la scène publique. Les mouvements de contestation lycéens et étudiants ont toujours été sévèrement réprimés et perçus par les pouvoirs publics comme des remises en cause de la légitimité de l'Etat (cf. chap. 2 & chap. 3).

⁴⁴ 11 janvier 1994 : dévaluation du franc CFA. 100 francs CFA = 1 franc français (auparavant 100 francs CFA = 2 francs français).

(bourses⁴⁵, transport, suppression des internats, frais d'inscription,...) et les salaires des fonctionnaires de l'Education nationale.

Pour résumer on peut isoler plusieurs tendances concernant l'enseignement primaire:

- la sélectivité (déperditions) de l'enseignement primaire ne s'est pas réduite ;
- la part de l'enseignement primaire privé dans la scolarisation primaire régresse et le secteur privé se concentre de plus en plus en milieu urbain ;
- les disparités régionales s'accroissent à l'avantage des villes et surtout d'Abidjan mais le ralentissement ou la stagnation des effectifs touchent aussi les villes ;
- la récession dans la ville d'Abidjan concerne essentiellement l'école publique et entraîne une baisse de la représentation féminine ;
- la progression de la scolarisation féminine est très lente et inégale selon les régions, le milieu d'habitat et les nationalités ;
- la scolarisation dans les structures d'enseignement coranique progresse ;
- les itinéraires scolaires sont précaires (redoublement, abandon, exclusion,...) et encore plus pour les filles que pour les garçons ;
- la maîtrise des flux scolaires se heurte jusqu'au milieu des années quatre-vingt à une forte demande sociale ;
- la demande sociale d'éducation tend à s'infléchir (baisse du taux de scolarisation primaire et du taux d'inscription au CPI) à partir du milieu des années quatre-vingt ;
- on note une tendance à la déscolarisation à partir de la seconde moitié des années quatre-vingt.

Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire débuta plus tardivement que l'éducation primaire. Ce fut d'abord la création de deux Ecoles primaires supérieures (EPS) en 1921 et en 1937. Les meilleurs élèves de ces écoles étaient orientés vers les écoles de l'AOF⁴⁶ (Afrique occidentale française), notamment à William Ponty au Sénégal. C'est seulement en 1953 que fut ouvert le premier établissement de second cycle proprement dit à Abidjan, par la transformation du Cours secondaire de l'époque en lycée. En 1960, on dénombre 34 établissements publics d'enseignement secondaire de premier cycle et seulement un lycée et une Ecole normale préparant au baccalauréat.

⁴⁵ Dès la rentrée 1984-85, les conditions d'attribution des bourses seront plus restrictives et surtout "les critères existants mais non appliqués devront désormais être respectés : une moyenne de 12/20 donnera le droit à une bourse entière, 10/20 à une demi-bourse" (après que l'élève ait rempli les conditions d'âge, de revenu, de nationalité).

⁴⁶ Sur la politique de l'AOF en matière scolaire et sur les conflits entre les administrations de l'Education nationale de la métropole et du ministère de la France d'outre-mer voir le livre du recteur J. Capelle (1990).

En 1960, les structures éducatives du secondaire général, héritées du système scolaire colonial⁴⁷, sont divisées en quatre types d'établissements qui se différencient par leurs finalités et leurs modalités de recrutement. L'organisation de la scolarité dans le secondaire répartit les effectifs scolarisés dans des filières distinctes et distinctives. La particularité de ce système est la grande rigidité des carrières scolaires qu'il propose : les passerelles d'un type d'établissement à l'autre sont rares lorsqu'elles ne sont pas inexistantes. Seuls les lycées et collèges offrent un cycle long conduisant aux baccalauréats classiques qui préparent aux études supérieures (à cette époque il n'existe qu'un seul lycée classique situé à Cocody, le quartier le plus résidentiel d'Abidjan) - les autorités de tutelle justifient leur nombre limité par des arguments d'ordre économique (dans la conception de l'époque ils doivent comporter un internat) et pédagogique (manque de professeurs qualifiés).

Parallèlement, les élèves de CM2 peuvent être orientés dans les Cours normaux⁴⁸ qui, à l'issue du premier cycle, préparent au concours de l'Ecole normale. Ceux qui échouent à ce concours ne bénéficient d'aucune passerelle vers d'autres systèmes de formation et n'ont acquis, au mieux, que le Brevet général (diplôme de fin de troisième). La formation à l'Ecole normale (formation des instituteurs) correspond à un second cycle et prépare au baccalauréat et éventuellement à l'entrée à l'Ecole normale supérieure : le diplôme de fin d'étude de l'Ecole normale n'aménage pas d'accès au Centre d'études supérieures ou aux Grandes Ecoles. Alors que les baccalauréats délivrés par l'enseignement long permettent d'accéder aux trois principales structures supérieures de l'époque - l'ENS, le Centre d'études universitaires et les Grandes Ecoles - le baccalauréat préparé à l'Ecole normale n'offre que l'accès (après concours) à l'école de formation des professeurs du secondaire.

La troisième orientation à l'issue du concours d'entrée en sixième se fait dans les Cours complémentaires sanctionnés par le BEPC qui ont pour vocation de former les cadres moyens du secteur public et privé⁴⁹. Ils ne comportent que le premier cycle

⁴⁷ En 1967, le recteur Capelle invité par F. Houphouët-Boigny, président de la République de Côte-d'Ivoire, constate que *"l'organisation de l'enseignement y reprenait, de l'université à l'école primaire, celle qui avait été mise en place, dix ans plus tôt, à l'échelle de l'AOF"* (J. Capelle, 1990, p. 283.).

⁴⁸ Créées après la seconde guerre mondiale, ces structures sont officiellement destinées aux élèves trop âgés pour entrer dans les Ecoles primaires supérieures et pour ceux qui ont échoué au concours d'entrée à l'Ecole normale. Ils sont donc conçus comme une filière de relégation alors même qu'ils sont chargés de former les moniteurs de l'enseignement primaire : *"La culture élémentaire et la formation pédagogique sans prétention données dans les Cours normaux ont préparé pour l'enseignement un nombre important de moniteurs diplômés [...]"* (J. Capelle, 1990, p. 31).

⁴⁹ Ils ont été créés en 1957-58 pour accueillir les élèves de fin de primaire qui n'étaient pas sélectionnés pour les collèges. En 1957, cet enseignement comprend 10 classes et 350 élèves ; en 1965-66, il concerne 31 établissements

sanctionné par le BEPC à l'issue duquel les élèves peuvent, théoriquement, poursuivre soit vers le second cycle général, soit vers les structures d'enseignement technique.

Le système scolaire secondaire général, divisé en trois grandes structures distinctes, sépare et classe la population scolaire dès la sixième en spécifiant la position sociale accessible en fonction de la structure d'accueil (classique/moderne) : le recrutement est socialement et géographiquement marqué.

Cette structure se maintient - avec l'aménagement de passerelles et le déplacement des paliers d'orientation (notamment, en 1964-65 les Cours normaux deviennent des Collèges normaux et recrutent en fin de cinquième des collèges et Cours complémentaires) - jusqu'à 1966-67, date à laquelle les Cours complémentaires disparaissent pour faire place aux Collèges d'enseignement général (CEG). Ces derniers correspondent à la filière courte de l'enseignement - les enseignants de ces structures n'ont ni la même formation, ni le même statut que les enseignants des collèges - et débouchent au bout de quatre années (6ème, 5ème, 4ème, 3ème) sur le Brevet d'études du premier cycle (BEPC). Les élèves de ces structures accèdent soit à l'enseignement technique, soit au second cycle général ou entrent directement sur le marché du travail après leur sortie du cycle. Puis, ce sont les Collèges normaux qui, peu à peu, sont transformés en collèges et lycées modernes ou en Ecole normale.

Au milieu des années soixante-dix, la physionomie du champ de l'enseignement secondaire général est fixée jusqu'aux dernières années de la décennie 1980 : il y a, d'une part, les CEG⁵⁰ monopole du secteur public, d'autre part, les lycées et collèges (modernes⁵¹ et classiques) publics et enfin les lycées et collèges privés (laïcs et confessionnels). En 1991-92, les CEG sont tous devenus des collèges modernes (au nombre de 96 en 1992-93 dans le secteur public) et certains ont accédé au statut de lycée, même si subsiste la distinction entre une filière moderne et une filière classique.

et 9 443 élèves soit 33,5% de l'effectif du secondaire général. L'année suivante, les CEG sont créés et prennent peu à peu la place des Cours complémentaires. Les autorités de tutelle justifient la création des Cours complémentaires comme une volonté, d'une part, "d'éviter que les jeunes soient coupés de leur milieu", d'autre part, de "lutter contre l'exode rural" et enfin, "de promouvoir le développement des régions puisque les futurs cadres ne seront pas coupés de leur milieu et auront le désir de mettre leurs connaissances au service de leur région".

⁵⁰ À partir de 1973-74, les CEG sont exclusivement des établissements publics. L'année précédente, les trois CEG privés sont des établissements catholiques (906 élèves). En France les CEG ont été créés à partir de 1958-59 et ont remplacé les Cours complémentaires.

⁵¹ Les collèges modernes sont les héritiers des Ecoles primaires supérieures d'avant 1947. À partir de cette époque ils correspondent à un premier cycle sanctionné par le Brevet élémentaire. Les collèges classiques, quant à eux, assurent un cycle long sanctionné par le baccalauréat.

Le cas de l'enseignement technique secondaire et supérieur révèle un problème sociologique significatif de la société ivoirienne⁵². En effet, selon un rapport d'expertise (M. Jacquier & M. Auberger, 1992), dans ce secteur l'offre excède largement la demande puisqu'il accueille, en 1991-92, seulement 22 500 élèves (9 869 dans le secondaire) pour une capacité de 44 000 places.

Les collèges techniques sont organisés selon deux grands types de cursus : les formations de premier cycle court qui mènent en trois ans, après la sortie de sixième ou de cinquième normale, aux CAP censés garantir une compétence d'ouvrier spécialisé ; et les formations de second cycle court qui mènent, en deux années après la sortie de troisième normale, à plusieurs types de BEP (cadres moyens et employés qualifiés).

Les lycées techniques assurent, quant à eux, par une scolarité de trois années après la troisième normale, la formation de cadres moyens et d'agents de maîtrise sanctionnée par des baccalauréats techniques et aménagent des passerelles vers l'enseignement supérieur (université, Grandes écoles techniques).

L'enseignement est aussi assuré, pour les élèves sortant du Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE- fin de CM2), par des centres techniques de préparation aux métiers féminins qui proposent des formations de couture, de vendeuse, d'agent hospitalier,... et par des Centres de formation professionnelle (menuiserie, maçonnerie, serrurerie, etc.). Les structures qui forment les employés et les ouvriers qualifiés sont pour moitié initiées par le secteur privé⁵³ conventionné alors que la sous-utilisation du système d'enseignement technique et professionnel public aggrave encore le coût de ce type de formation⁵⁴ (cf. annexe I- Coûts de formation).

La sous-utilisation de la filière technique exprime le peu de prestige accordé aux formations professionnelles industrielles, artisanales et de services. La dévalorisation de

⁵² Le 15 mai 1957, est créé le premier ministère de l'Enseignement technique dirigé par un Ivoirien, M. Alcide Kacou, jusqu'au 3 janvier 1961. Ce secteur est ensuite sous la dépendance du ministère de l'Education nationale jusqu'à 1971 où un ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle est de nouveau autonome. Il est dirigé par M. Ange-François Barry Battesti (ancien proviseur du lycée technique d'Abidjan) jusqu'à 1983, date à laquelle sera opéré, sous la direction de M. Balla Keïta, un regroupement de tous les secteurs de l'éducation. En 1987, une nouvelle réorganisation du ministère de l'Education nationale entraîne une scission de ce ministère unique en trois ministères : primaire (Kouamé N'Guessan Odette) ; secondaire et supérieur (Balla Keïta) ; enseignement technique et formation professionnelle (A.-F. Barry Battesti).

⁵³ Voir à ce propos le détail des structures de formation technique publiques et privées dans : L. Sosoo (sans date, pp. 79-89).

⁵⁴ Le Directeur de l'Enseignement technique professionnel déclare que "[...] l'obsolescence des matériels techniques, l'absence de matériels techniques, l'état de délabrement avancé des locaux, l'absence des matières d'oeuvre constituent un frein à la réalisation de nos objectifs" (propos rapportés par *Ivoir'Soir* du 24/04/1995).

l'enseignement technique est certes fortement corrélée à l'imposition du modèle du système scolaire de l'ex-métropole - valorisation des formations classiques et des emplois auxquels elles permettent d'accéder - mais la politique de recrutement menée après l'Indépendance a encore accentué la dévaluation des titres qu'il délivre. Le recrutement dans l'enseignement technique et professionnel des élèves jugés non aptes à poursuivre une scolarité dans le secondaire général, a contribué à transmuter une orientation en relégation.

Les stratégies familiales de scolarisation prennent, quant il s'agit des filières techniques, l'allure de stratégies d'évitement - le refus de l'orientation vers une formation technique, considérée le plus souvent comme une sanction⁵⁵, est aussi à l'origine d'une partie des recrutements parallèles dans les établissements du secondaire général - et manifestent le poids du modèle ivoirien de la réussite privilégiant l'accès à un poste de fonctionnaire que l'enseignement technique ne semble pas garantir⁵⁶.

Evolution des effectifs : grandes tendances

Selon les sources du ministère de l'Education nationale concernant l'année 1990-91, le rapport entre l'effectif du secondaire et la population de 12-18 ans correspond à un taux brut d'inscription dans le secondaire de 15,8%. Avec l'apport du secteur privé d'enseignement ce taux doit dépasser 20%, ce qui situe la Côte-d'Ivoire dans une position moyenne en Afrique de l'Ouest. En effet, selon un document de la BAD⁵⁷ (Banque africaine de développement) le taux brut d'inscription dans le secondaire est de 18% au Bénin, 19% au Cameroun, 36% au Ghana, 16% en Guinée, 20% au Libéria, 16% au Nigéria, 12% au Sénégal, 13% en Sierra Leone. Ce faible taux d'inscription s'accompagne d'une constante baisse du taux d'accès à l'enseignement secondaire (public

⁵⁵ Nous verrons dans le chapitre traitant des stratégies de scolarisation que l'enseignement technique, au moins dans ses structures longues débouchant sur l'enseignement supérieur, fournit un compromis pour les élèves des classes moyennes entre l'abandon de l'école et la poursuite de la scolarité (chap. 5). Dans le domaine de l'enseignement technique le lycée (au niveau secondaire) et les Grandes Ecoles (au niveau supérieur) représentent la voie royale et la seule acceptable pour les familles des fractions moyennes.

⁵⁶ Sur la prééminence de l'enseignement classique en Côte-d'Ivoire, voir R. Clignet & P. Foster (1966 a) et sur les racines coloniales du lien entre diplôme et Fonction publique, M. Comevin rappelle que "[...] *sauf pour quelques rares planteurs africains de Côte-d'Ivoire, la seule possibilité de monnayer un diplôme dépassant le Certificat d'études primaires était l'entrée au service du gouvernement colonial*" (M. Comevin, 1972, p. 24).

⁵⁷ *Politique sectorielle en matière d'éducation*, janvier 1986, BAD.

et privé). c'est-à-dire de la proportion d'élèves du CM2 qui poursuivent leur scolarité en sixième : 30,6% en 1970, 29,4% en 1980, 27,6% en 1990 et 22,3% en 1991.

La croissance de l'enseignement secondaire, public et privé, a été plus forte que celle du primaire de l'Indépendance au début des années quatre-vingt : en 22 ans le nombre d'élèves a été multiplié par 26. Le taux de croissance le plus rapide est à mettre au crédit de l'enseignement privé qui sur la même période a multiplié ses effectifs par 40. La croissance des effectifs du secteur public est irrégulière et instable et des "accidents" expriment les ruptures dans le taux d'accroissement. Ce phénomène s'explique par le fait que le système éducatif public est dépendant, dans les limites de son autonomie, des politiques d'éducation qui réaffirment années après années la nécessité de maîtriser les effectifs.

Ainsi, dès 1964, l'Etat tente de réduire le flux des scolarisés et de canaliser, sélectionner les "meilleurs" : seule une minorité parvient à franchir les barrières entre les niveaux d'enseignement. La politique de sélection - officiellement instaurée par la création d'un comité inter-ministériel d'orientation scolaire et universitaire (décret du 31 juillet 1964) - est présentée comme une nécessité pour former la jeunesse en accord avec les objectifs de la nation et les impératifs du développement, pour *"remonter le niveau des élèves"* et pour *"construire un enseignement de qualité"*. Alors que la période précédente avait été plus ouverte, le milieu des années soixante marque le début d'une sélection officielle et planifiée (concours, exclusion en dessous d'une certaine moyenne et au dessus d'un certain âge) et plus diffuse (réduction du nombre des bourses⁵⁸, orientations imposées et affectations éloignées de la résidence de l'élève,...).

Le ministère de l'Education nationale eugae une politique visant à mettre en place une relative autonomie des cycles d'enseignement. Ainsi, chaque cycle doit être complet en lui-même, c'est-à-dire capable de fournir une main d'oeuvre adaptée aux besoins du développement et de former des cadres pour tous les niveaux de responsabilité et de compétence. Ce qui signifie que ceux qui parviendront à franchir les barrières successives du système scolaire seront, selon les présupposés de cette politique, les "meilleurs". Cette

⁵⁸ La résolution du IV^e Congrès du PDCI en 1965, insiste sur une nouvelle conception de la gratuité de l'enseignement qui se limite aux droits d'entrée sans discriminations sociales, ni frais de scolarité mais qui implique aussi *"le principe de la suppression de la bourse d'enseignement secondaire et technique, sauf pour les familles vraiment nécessiteuses"* (IV^e Congrès du PDCI, septembre 1965, p. 152).

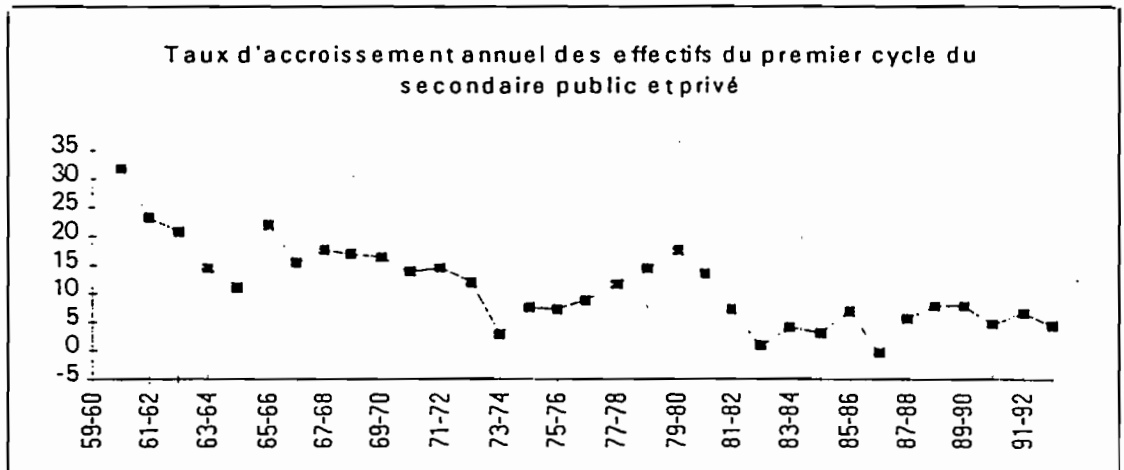
politique de sélection se met en place par la création, en 1963, d'un examen de fin de troisième qui fonctionne comme un concours d'orientation en seconde. Or, les places disponibles étant restreintes, un quota est fixé officieusement pour l'accès en seconde et ne sont autorisés à poursuivre leurs études dans le secteur public que les élèves ayant satisfait aux conditions exigées par ce concours. Les raisons pédagogiques avancées pour justifier l'institution de cette barrière sélective seront reprises lors de la création, en 1979-80, du baccalauréat probatoire en fin de première dont l'obtention conditionnera l'accès à la terminale.

Le début de la décennie 1970 correspond à un nouveau renforcement de la sélection et du contrôle des flux scolaires dans le secteur public. La baisse du taux d'accroissement des effectifs du premier cycle, enregistrée dès 1972-73, se remarque surtout au niveau de la sixième publique conformément aux recommandations de stabilisation des entrées dans le secondaire. De moins en moins d'élèves de CM2, en proportion, parviennent à intégrer la sixième publique : le taux de réussite au concours d'entrée en sixième passe de 24,2% en 1970-71 à 20,6% en 1971-72 et baisse régulièrement jusqu'à 1985-86. Pour retrouver un taux identique à celui de 1970-71 il faut attendre 1992-93. Simultanément, les redoublements en CM2 augmentent (en 1973-74, ils représentent 46% de l'effectif de CM2 public et privé) et contribuent à l'élévation du ratio élèves/classes.

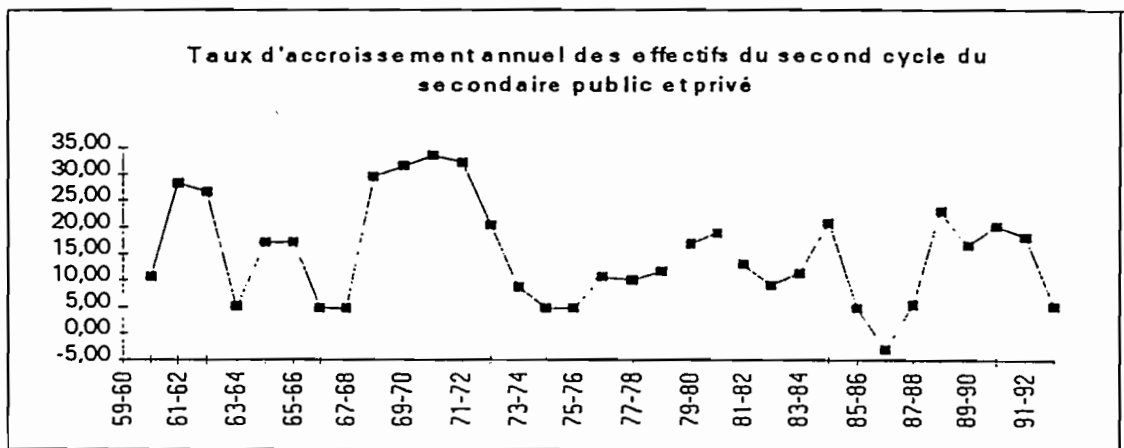
En ce qui concerne le second cycle public, les périodes sont beaucoup moins franches et le taux d'accroissement est irrégulier. Il chute ou progresse parfois brutalement d'une année sur l'autre : de 11,4% en 1983-84 il monte à 20,8% en 1984-85, puis baisse à 4,6% l'année suivante. Ce scénario se reproduit sur plusieurs périodes et notamment entre 1991-92 et 1992-93 où le taux passe de 18,2% à 5,1%.

Les deux graphiques ci-dessous montrent l'évolution des taux d'accroissement annuels de l'ensemble public-privé et expriment l'instabilité de la progression des effectifs de l'enseignement secondaire. Pour comprendre ces ruptures il est nécessaire de mettre en perspective les réglementations scolaires et les décisions politiques avec la morphologie du système éducatif. Ces ruptures dans la progression du taux d'accroissement des effectifs de l'enseignement secondaire expriment à la fois le renforcement de la sélection sur certaines périodes et la difficulté de maîtriser complètement les flux scolaires.

Graphique VI -



Graphique VII -



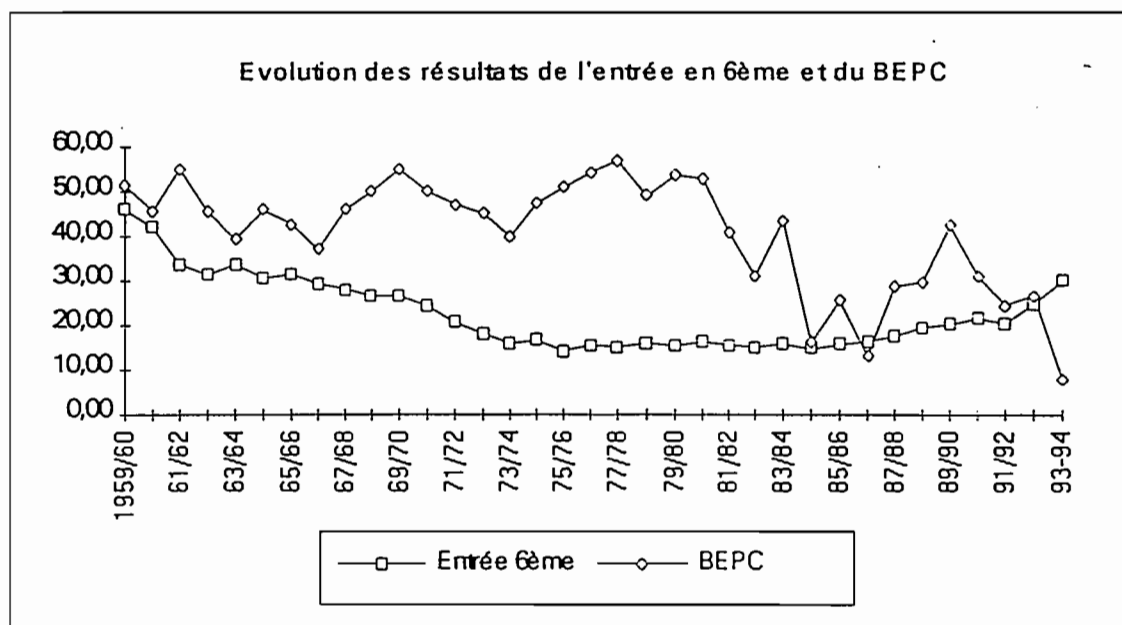
Les effectifs de l'enseignement secondaire se répartissent dans les différentes classes selon une structure pyramidale à base large se rétrécissant sensiblement de palier en palier. On ne prend réellement la mesure de l'élimination considérable qu'en rapprochant les effectifs de sixième au temps T avec les effectifs de CM2 au temps T(-1) et en considérant la sélection qui a déjà été opérée au niveau de l'entrée en sixième. La base large de la pyramide des effectifs de l'enseignement secondaire ne représente qu'un faible pourcentage des effectifs de CM2 de l'année précédente, ce qui donne une idée de la sélection qui s'opère en amont de l'enseignement secondaire.

La morphologie de la répartition des effectifs du secondaire indique nettement les déperditions considérables⁵⁹ qui s'opèrent tout au long du cursus et les niveaux où cette sélection s'intensifie. Si à chaque étape les "promus" sont moins nombreux, le filtre placé

⁵⁹ Dans un article sur l'évolution de l'éducation en Côte-d'Ivoire, M. Bloch-Lemoine (1978) montre que les déperditions scolaires et la très forte sélection entre le primaire et le secondaire sont déjà, dès le milieu des années soixante, considérées comme des indicateurs de la "crise" du système éducatif.

entre le premier et le second cycle du secondaire (BEPC) ne laisse passer qu'un petit nombre "d'élus". Cette caractéristique concerne toute la période considérée et le graphique VIII met en parallèle deux niveaux saillants de la sélection.

Graphique-VIII



Enseignement public et enseignement privé : complémentarité, concurrence ou dépendance ?

En 1957-58, 88,1% des élèves de l'enseignement secondaire général sont scolarisés dans le premier cycle et 11,8% dans le second cycle. Le secteur privé scolarise 21,3% des élèves du premier cycle et 1,2% des élèves du second cycle.

Le secteur privé est essentiellement présent dans l'enseignement du premier cycle du secondaire : de 1957-58 à 1964-65, sa participation à la scolarisation des élèves du premier cycle baisse jusqu'à 18% pour ensuite se maintenir entre 24% et 33% sur une période allant de 1965-66 à 1988-89. Depuis cette date, les établissements privés ne scolarisent plus que 20% à 22% des élèves du premier cycle. Parallèlement, leur part dans la scolarisation des élèves de second cycle est très réduite jusqu'au début des années quatre-vingt, puis progresse pour représenter 5,8% des scolarisés en 1992-93.

Sur la période 1970-71 à 1976-77, la progression des effectifs du secondaire a été irrégulière et le taux, relativement correct les deux premières années, régresse fortement

en fin de période. La croissance est plus forte dans le second cycle et la participation du secteur public diminue bien qu'elle reste majoritaire : en 1970-71, 73,5% des élèves du premier cycle sont scolarisés dans le public contre 26,5% dans le privé, ces proportions sont de 89,2% et de 10,2% pour le second cycle.

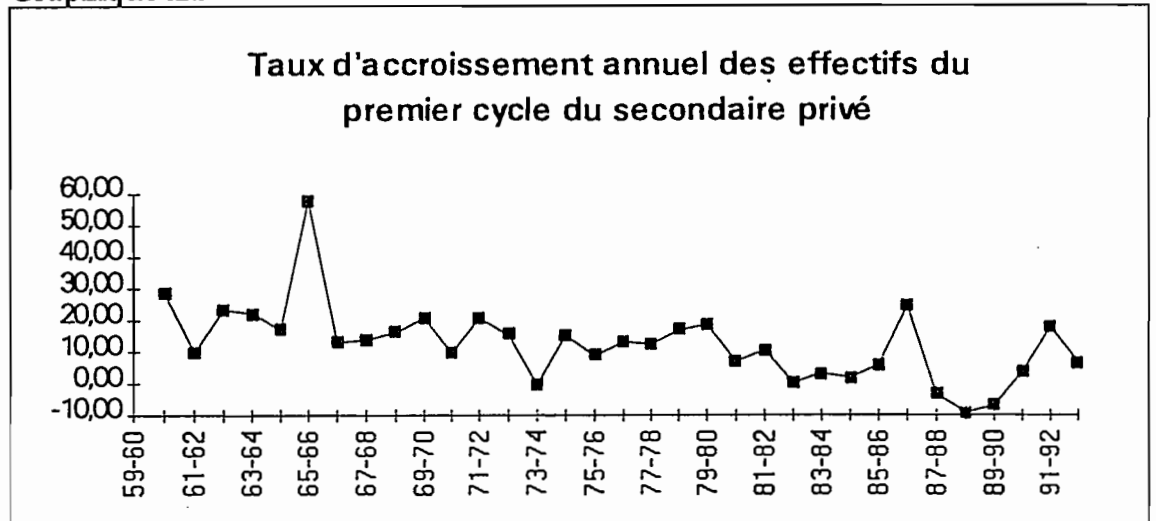
Cinq ans plus tard, la répartition des effectifs selon les cycles et les ordres d'enseignement s'est transformée : en 1975-76, 69,2% des élèves de premier cycle sont scolarisés dans le public contre 30,8% dans le privé, ces proportions sont de 92,2% et de 7,8% pour le second cycle. *C'est essentiellement au niveau du premier cycle que le secteur privé s'assure une implantation progressive et il faudra attendre le début des années quatre-vingt pour qu'il investisse dans le second cycle à la faveur du désengagement de l'Etat qui à partir de 1978 ne construit plus d'établissements secondaires.*

Globalement, pour l'ensemble du secondaire, le secteur public accueillait 75,1% des élèves scolarisés dans le secondaire en 1970-71 et n'en accueille plus que 72% en 1975-76. Quant au secteur privé confessionnel sa participation se réduit et passe de 10,6% en 1970-71 à 7,8% en 1975-76. Sa participation est sensiblement identique pour les deux cycles avec cependant une légère supériorité dans le premier cycle. Durant cette période, le secteur privé laïc connaît une assez forte croissance dans le premier cycle (malgré une chute du taux d'accroissement en 1973-74 de -0,43% pour le premier cycle et de -0,78% pour le second cycle) : il scolarisait 14,3% des élèves du secondaire en 1970-71 et 20,2% en 1975-76. Cette croissance des effectifs se manifeste surtout en classe de sixième : en 1975-76 un élève de sixième sur trois est scolarisé dans le privé alors que cette proportion n'était que de un sur cinq en 1970-71.

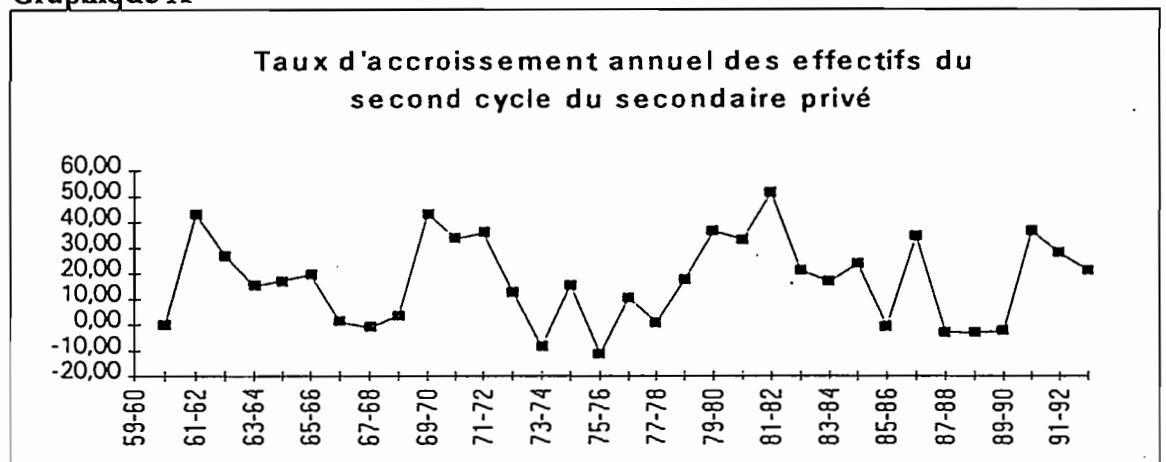
Sur la période 1980-81 à 1992-93, la participation du secteur privé dans la scolarisation de second cycle oscille entre 10,6% et 23,6% et atteint son taux record en 1986-87 (26,4%). Sur la première partie de la période considérée (jusqu'à 1985-86), la participation du secteur privé à la scolarisation du premier cycle se maintient autour de 31-32% pour atteindre 40% en 1986-87 et osciller ensuite entre 26 et 30% sur la fin de la période. 1986-87 est l'année de la suppression du recrutement parallèle et la courbe de progression des effectifs indique l'impact de cette mesure sur la morphologie du champ scolaire. On observe une véritable redistribution de la place de chaque ordre d'enseigne-

ment : les élèves qui habituellement intégraient le secteur public par le recrutement parallèle sont contraints d'avoir recours aux structures privées (cf. graph. IX & X & XI).

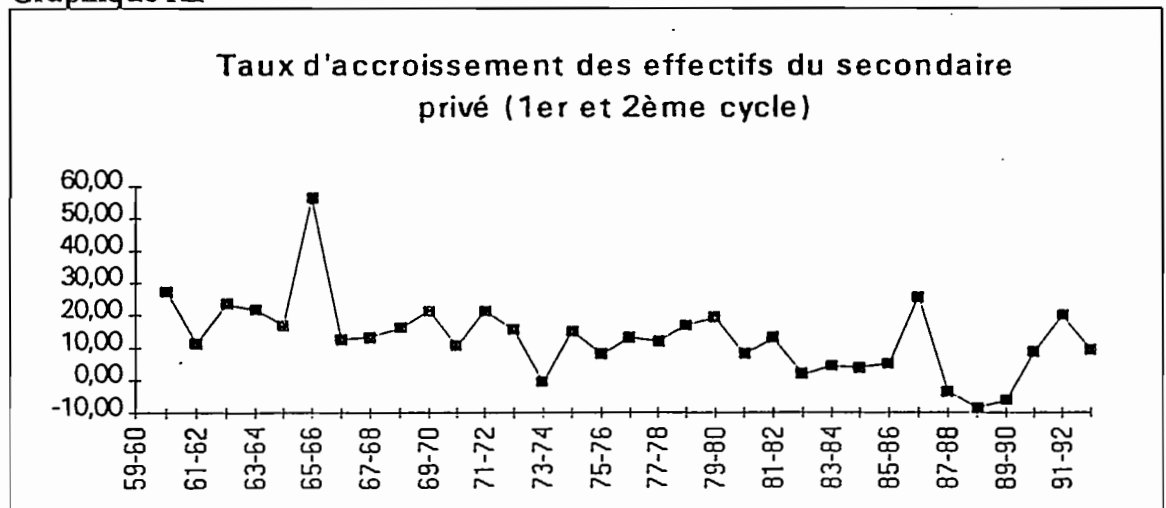
Graphique IX -



Graphique X -



Graphique XI -



L'interdiction du recrutement parallèle n'a réellement été respecté que l'année où les autorités politiques l'ont annoncé. En effet, l'année suivante ils reprennent et le taux d'accroissement des effectifs du secteur privé s'écroule, comme le montrent les graphiques ci-dessus. La participation du secteur public à la scolarisation qui avait diminué en 1986-87 remonte l'année suivante : l'enseignement public scolarisait 73,5% des élèves de second cycle en 1986-87 et 81,3% en 1988-89. On constate le même phénomène en ce qui concerne le premier cycle : la part du secteur public dans la scolarisation du premier cycle qui était de 68,9% en 1985-86 chute à 60,1% en 1986-87 et simultanément la part du secteur privé augmente de 31,10% en 1985-86 à 39,9% en 1986-87. En 1988-89, la proportion retrouve, avec une légère hausse en faveur du public, son niveau de 1985-86.

Transfert entre les ordres d'enseignement : stratégie d'évitement de la sélection

Les transferts entre les différents ordres d'enseignement, souvent importants, s'opèrent principalement au niveau des classes où la sélection est très forte. Pour le passage du privé au public, le transfert s'effectue principalement au niveau de la cinquième et de la première. L'accueil dans les établissements publics d'élèves provenant essentiellement des collèges privés laïques, constitue en cinquième et en première, le fait dominant. Mais en sixième et en troisième, la migration se produit en sens inverse, les collèges privés recevant les élèves du public qui, ayant échoué au concours d'entrée en sixième ou au BEPC, sont exclus. Au total les établissements privés perdent, en faveur des établissements publics, davantage d'élèves qu'ils n'en reçoivent. Par ailleurs, les promus sont majoritaires parmi les élèves partant vers l'enseignement public, tandis que les élèves accueillis dans l'enseignement privé sont souvent des redoublants.

Si on ne précise pas la provenance des élèves et qu'on les observe uniquement de manière synchronique, les indicateurs du rendement interne de chaque ordre d'enseignement sont faussés. On aboutit à une surestimation du rendement interne du secteur public que l'on crédite des promotions issues du privé et à une sous-estimation du rendement interne du secteur privé dans lequel les abandons, souvent considérables, ne correspondent pas toujours à des sorties du système éducatif mais surtout à des transferts vers le public (parfois la moitié des abandons).

Dès les années 1964-65, date à laquelle la sélectivité du secteur public se renforce, une forte proportion des effectifs de l'enseignement privé est regroupée en classe de sixième qui sont essentiellement alimentées par les élèves exclus des établissements publics. Ce phénomène, qui s'accompagne d'une baisse brutale des effectifs de cinquième, est propre aux entreprises privées d'éducation qui doivent gérer une clientèle instable, infidèle et extrêmement mobile. *Cette caractéristique structurelle est un élément clef pour comprendre le fonctionnement du champ scolaire et les alliances, conflits, luttes entre le secteur public et secteur privé.* En 1973, le ministre de l'Education nationale, Paul Akoto Yao s'inquiète de ce phénomène et de ses implications sur les décisions politiques de contrôle des effectifs de l'enseignement secondaire : "[...] 38,7% des élèves de sixième sont scolarisés dans le privé. Cette forte proportion risque de compromettre le développement planifié du système en fonction des perspectives de promotion économique et sociale décidée par la nation" (Avant-propos de l'annuaire de statistiques scolaires, 1972-73, p. 1).

En effet, à la suite d'une forte croissance des effectifs de l'enseignement secondaire, perçue comme dangereuse, de 1969-70 à 1971-72, les autorités de tutelle renforcent la sélection à partir de la rentrée 1972-73. Cette même année l'enseignement privé laïc scolarise 19,5% des effectifs du premier cycle et seulement 2% des effectifs du second cycle. Sa croissance est supérieure à celle des autres ordres et sa représentation augmente surtout au niveau de la classe de sixième: 30% des élèves de sixième se trouvent dans le privé laïc. Le déséquilibre dans la répartition des effectifs du privé laïc - en 1972-73, 42,6% des élèves de cet ordre sont inscrits en sixième - persiste jusqu'à la fin de la période considérée (1992-93) et s'explique par l'importance des transferts entre le public et le privé au niveau du passage entre le primaire et le secondaire ; point sensible de la sélection.

À la fin de l'année 1973-74, 23,5% des élèves de sixième de l'enseignement privé laïc ont abandonné l'enseignement général (dont 28,5% chez les filles) contre 8,4% dans l'enseignement privé confessionnel et 5,7% dans l'enseignement public. Comme les données des recensements scolaires ne nous permettent pas de suivre les cohortes d'élèves on ne peut pas savoir ce que sont devenus ces "sortants". Ils ont peut-être réintégré le secteur public par le biais du recrutement parallèle ou migré dans une école privée non reconnue ou encore abandonné les études fautes de moyens financiers. Rien

ne permet de dire que les élèves qui sortent des structures d'enseignement privées reconnues en fin de sixième sont tous déscolarisés.

Ces chiffres ne sont pas des bons indicateurs du rendement interne des écoles privées parce qu'ils ne rendent pas compte des transferts entre les ordres d'enseignement. Par conséquent, même s'il est relativement aisé de mettre en évidence les motifs de ces transferts, il est très difficile d'en saisir la fréquence et l'efficacité.

Tableau XV - Taux d'accroissement des effectifs de l'enseignement secondaire selon l'ordre d'enseignement de 1969-70 à 1974-75 (%)

	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75
public	16,28	17,18	14,72	12,15	5,08	4,24
privé	21,20	10	21,25	15,28	-0,78	15,06

Le taux de croissance des effectifs du privé qui était de 21,2% en 1971-72 se ralentit en 1972-73 et chute à -0,8% en 1973-74. Parallèlement, le secteur public enregistre aussi une baisse du taux d'accroissement de ses effectifs qui passe de 17,1% en 1970-71 à 14,7% en 1971-72, puis descend à 12,1% en 1972-73, pour chuter à 5% en 1973-74 et à 4,2% en 1974-75 (cf. tableau XV).

Cette chute de la croissance des effectifs du secondaire correspond à une volonté politique du ministre de l'Education nationale qui réaffirme, en 1972-73, la nécessité de la sélection : "[...] *L'enseignement secondaire doit prendre en compte les besoins de notre économie et l'accroissement excessif favoriserait le chômage et le sous-emploi ; cela impose une entrée sélective dans le premier cycle du secondaire. Le dépassement de 25% du plan quinquennal traduit la forte pression de la demande d'éducation. Les faiblesses de notre système ont déterminé le chef de l'Etat à mettre en place une commission nationale de réforme [...]*" (Avant-propos de l'annuaire de statistiques scolaires, 1972-73, p. 1).

Le taux d'accroissement des effectifs du secondaire public et privé est encore supérieur, en 1972-73, aux prévisions du premier Plan quinquennal. Dans le public, malgré le ralentissement, les effectifs du premier cycle dépassent les prévisions de 25% et ceux du second cycle de 21%. Alors que le Plan préconisait une stabilisation des effectifs accédant au secondaire, les effectifs de sixième du secteur privé laïc ont augmenté de 64% au cours des deux dernières années. Ce phénomène montre les limites des discours des autorités de tutelle et des fondateurs d'établissements privés qui revendiquent la

complémentarité de leurs "territoires" respectifs, alors que le secteur privé s'accroît à la faveur des restrictions imposées par les politiques publiques d'éducation.

Tableau XVI - Taux d'accroissement annuel des effectifs du secondaire selon le cycle

Taa	72/73	73/74	75/76	79/80	81/82	82/83	85/86	86/87	92/93
1er C.	12%	2,82	7,29	17,60	7,07	0,76	6,93	-0,48	4,19
2ème C.	20,41	8,68	4,79	16,71	12,84	9,11	4,63	-3,08	5,10

Taa = Taux d'accroissement annuel 1° C. = premier cycle 2° C. = second cycle

La déclaration du ministre de l'Education nationale marque le début d'un renforcement de la sélection et du contrôle des flux scolaires. On observe une chute du taux d'accroissement des effectifs du premier et du second cycle du secondaire (cf. tableau XVI) jusqu'à 1976-77, date à laquelle il commence à remonter progressivement jusqu'à 1979-80 pour le premier cycle (17,6%) et jusqu'à 1980-81 pour le second cycle (18,9%). Après cette phase de reprise, le taux d'accroissement du premier cycle entame une période de régression de 1980-81 à 1985-86, puis devient négatif en 1986-87 pour osciller de 7,9% à 4,2% entre 1988-89 et 1992-93.

Le champ scolaire ivoirien est caractérisé par une dépendance-concurrence entre les "entrepreneurs d'écoles" et les services publics d'éducation. Les établissements privés jouent le rôle de refuge, de joker pour les exclus de l'enseignement public, simple lieu de passage relativement peu recherché en lui-même mais plutôt comme technique de recours contre la sélection. Les écoles privées, mises à part les plus prestigieuses qui recrutent les enfants de la bourgeoisie ivoirienne et étrangère, font partie à part entière des stratégies de "scolarisation à tout prix" (M. Le Pape & C. Vidal, 1987) et leur clientèle apparaît moins motivée par un choix idéologique que par une nécessité pragmatique.

La progression de l'enseignement secondaire peut être divisée en huit périodes :

- 1- de 1959-60 à 1962-63, croissance forte des effectifs ;
- 2- de 1962-63 à 1965-66, ralentissement de la croissance des effectifs ;
- 3- de 1966-67 à 1972-73, reprise des investissements et relance de la croissance des effectifs ;
- 4- de 1973-74 à 1976-77, pause dans le développement du système au niveau de la croissance des effectifs et du développement des infrastructures scolaires. Croissance du premier cycle privé laïc (cf. annexe I) ;
- 5- de 1977-78 à 1980-81, reprise des constructions de CEG et donc hausse de la croissance des effectifs ;

6- rentrée 1981-82, très net ralentissement de la croissance des effectifs⁶⁰, diminution du rendement interne⁶¹ et absence de constructions nouvelles. Croissance du second cycle privé laïc (annexe I). Cette situation s'améliore légèrement jusqu'à 1985-86 ;

7- rentrée 1986-87, régression des effectifs de l'ensemble public/privé (premier cycle -0,5% et second cycle -3,3%) due à la suppression du recrutement parallèle. Elle confirme aussi la participation de plus en plus importante de l'enseignement privé au niveau du second cycle (depuis 1980-81) ;

8- à partir de 1987-88, les tendances de l'évolution du système d'enseignement secondaire laissent craindre une récession du développement relatif du secondaire dans les années à venir qui se manifesterait par une baisse du taux brut d'inscription des 12-18 ans, une augmentation de l'effectif moyen par classe⁶², une mobilité accrue des élèves, une baisse du rendement interne et une sélectivité accrue. En revanche, on note la croissance des effectifs du privé laïc en 1990-91.

Disparité de scolarisation selon les régions

La Direction régionale de l'Education nationale (DREN) d'Abidjan représente un pôle d'attraction scolaire et concentre infrastructures, effectifs et enseignants. En 1992, elle regroupe 47% des établissements secondaires, 51% du personnel enseignant et 46,7% des effectifs. Elle scolarise 53,3% de l'effectif féminin et 43,6% de l'effectif masculin (cf. graph. XII & XIII). Par ailleurs, cette inégalité est encore renforcée par le fait que le secteur privé est absent de cinq départements, tous situés au nord. Les structures d'enseignement privé sont essentiellement concentrées dans les centres urbains et notamment à Abidjan-ville où l'offre privée de place en sixième dépasse l'offre publique (23,7 places de sixième privée pour 100 élèves de CM2, contre 15,9 places de sixième publique pour 100 élèves de CM2). *Les inégalités régionales ne concernent pas uniquement les équipements scolaires ou le volume des effectifs, mais aussi leur composition : les filles sont moins scolarisées au nord et dans les zones rurales.*

En 1988, 48% des élèves du secondaire, public et privé, quittent leur département de résidence, soit volontairement, soit par nécessité, pour être scolarisés dans d'autres départements. Le cas d'Abidjan, en 1988, illustre ce phénomène puisque 22 794 élèves

⁶⁰ La part des nouveaux inscrits en sixième diminue en période de renforcement de la sélection : elle passe de 32,8% en 1979-80 à 26,4% en 1983-84.

⁶¹ Instauration du baccalauréat probatoire en fin de première à la rentrée 1979-80.

⁶² En 1992-93, le nombre moyen par classe au niveau national dans le premier cycle est de 71,8 dans le public et de 49,4 dans le privé ; dans le second cycle il est respectivement de 62,6 et de 39. Cette moyenne ne rend pas compte des disparités par régions et par filières (dans le second cycle les sections littéraires sont beaucoup plus surchargées que les sections scientifiques).

sont inscrits dans l'enseignement secondaire, public et privé, alors que sur l'ensemble du territoire on ne recense que 14 782 élèves originaires de la capitale et parmi ceux-ci 10 913 sont scolarisés à Abidjan et 3 869 en dehors. Cela montre que l'on ne peut pas apprécier le taux de scolarisation des originaires d'une région sur la base des effectifs qui y sont scolarisés. Cette méthode aboutit à surestimer la scolarisation⁶³ dans les zones où la capacité d'accueil est supérieure au nombre d'élèves originaires (ville d'Abidjan, département de Bouaké, Korhogo, Agboville, Abengourou, Katiola, Ferkessedougou) et à la sous-estimer dans celles où le nombre de scolarisés est inférieur à celui des originaires.

Les migrations d'élèves entre les différents établissements publics et privés du pays concernent une grande partie de la population scolaire⁶⁴, elles s'expliquent autant par la concentration dans quelques zones des structures d'accueil, qui contraint la Commission nationale d'orientation à affecter les élèves dans des villes parfois très éloignées de leur domicile, que par une migration de recours à l'exclusion de l'enseignement public. Dans le premier cas la migration répond à des impératifs d'équilibre entre la demande et l'offre de places et dans le second cas elle est conçue comme une stratégie familiale soit pour détourner le verdict d'exclusion ou de redoublement⁶⁵, soit pour réduire les frais liés à l'entretien des élèves en les confiant à des "parents" résidants dans une ville de l'intérieur où le coût de la vie est moins élevé qu'à Abidjan⁶⁶, ou encore en raison du manque de place dans les écoles de la capitale économique.

Les migrations scolaires constituent un frein réel à la scolarisation des enfants des familles les plus démunies en capital économique qui n'ont pas de réseaux familiaux ou

⁶³ Pour connaître avec précision le niveau de scolarisation il est nécessaire de comparer la population scolarisée à l'ensemble de la population du département, ou à une classe d'âge particulière. A partir des données démographiques de l'année civile 1974 établies par le ministère du Plan (calcul du rapport éducation-population), la moyenne nationale atteint 14,7 élèves pour 1000 habitants : onze zones dépassent ce seuil (dix départements et Abidjan-ville) et treize départements ont un indice inférieur. L'écart séparant les deux extrêmes est considérable : 25,1 pour Gagnoa et 4 pour Touba. Il n'y a pas d'équivalence immédiate entre le nombre d'élèves scolarisés dans un département et le niveau réel de scolarisation secondaire des originaires.

⁶⁴ En 1988, 48% des élèves et étudiants sont recensés hors de leur sous-préfecture, 31% hors de leur département. En 1990-91, sur les 46 413 élèves affectés en sixième, 32% proviennent de départements autres que ceux dans lesquels ils sont affectés et sont contraints de migrer. En réalité cette proportion de migrants est plus élevée puisque les mouvements internes aux départements ne sont pas pris en compte (B. Zanou, 1991).

⁶⁵ Nous faisons allusion aux migrations pour trouver une place par le recours au recrutement parallèle ou aux écoles privées de l'intérieur du pays.

⁶⁶ Cette migration dans le sens Abidjan-intérieur est relativement récente. Elle correspond à la nécessité, accentuée avec la récession économique, pour les parents qui ont de nombreux enfants de réduire les charges en les confiant à des membres du réseau familial.

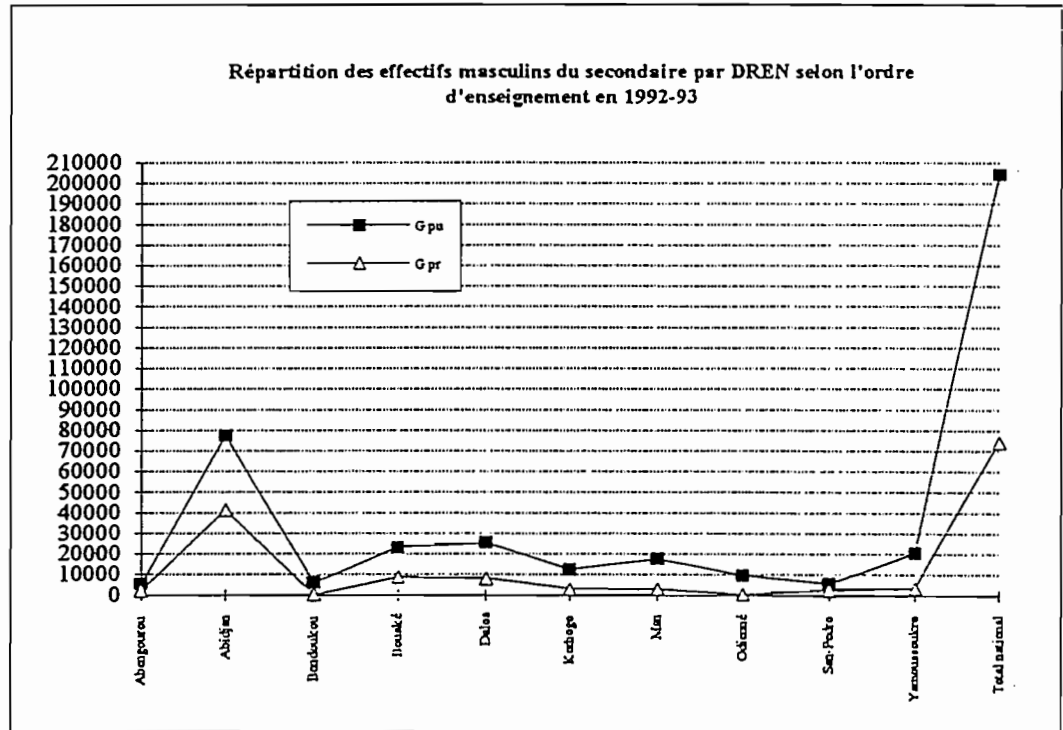
relationnels capables d'accueillir le jeune migrant. Les frais qu'impliquent la migration (logement, nourriture, transport) sont souvent à la base de stratégies pour changer le lieu d'affectation : en 1974-75, plus de 75% des élèves affectés en sixième hors de leur résidence n'ont pas de places d'internat et doivent se "débrouiller" pour se loger.

En 1990-91, les disparités régionales au niveau de la scolarisation secondaire ne se sont pas réduites - R. Clignet et P. Foster faisaient la même remarque en 1963 et insistaient sur la concentration des établissements d'enseignement secondaire à Abidjan (R. Clignet et P. Foster, 1966 b) - et les principaux problèmes soulevés par ces inégalités restent d'actualité. Ainsi, le taux brut d'inscription des enfants de 11 à 18 ans varie de 34,6% à Daoukro à 1,7% à Soubré. La scolarisation féminine est nettement déficitaire (30% de l'effectif total des scolarisés) et oscille de 38,4% à Abidjan à 19,8% à Agnibilekrou ; les effectifs par classe sont très élevés et s'étalent de 50 à Tengrela à 85,4 à Sinfra (moyenne nationale de 69,6) et enfin les enseignants sont inégalement répartis puisque l'on compte 2,5 enseignants pour une classe à Abidjan et 1,5 à Danané.

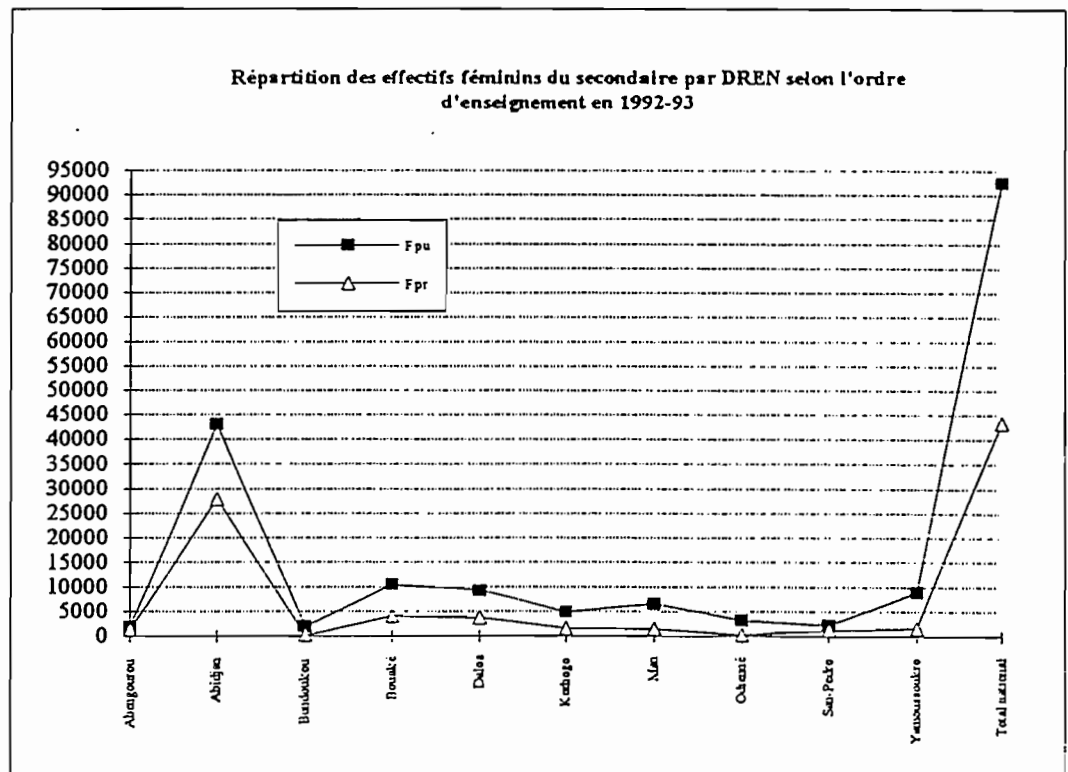
Les graphiques XII & XIII expriment, d'une part, l'écart entre les effectifs scolarisés selon les DREN et, d'autre part, l'écart entre les filles et les garçons. L'écart est si prononcé entre les différentes DREN que la courbe semble "s'écraser" sur l'axe des abscisses pour certaines DREN et qu'il est même difficile d'apprécier l'écart entre les sexes. Les disparités régionales d'offre scolaire entraînent une très forte mobilité des élèves, mobilité entre des lieux géographiques (migrations scolaires) et entre des ordres d'enseignement (transferts scolaires entre le public et le privé et inversement). Ces migrations forcées (que ce soit en raison du manque d'infrastructures scolaires ou d'une stratégie d'évitement de l'exclusion) coûtent d'autant plus cher que le réseau familial et/ou relationnel est peu dense et que les parents doivent recourir à des tuteurs contre rémunération (souvent choisis en référence à une même appartenance ethnique). Au coût financier de la migration scolaire s'ajoute, pour les filles, la réticence des parents à les confier à des inconnus autant qu'à leur louer une chambre dans une cour commune : les articles de presse dénonçant les abus sexuels de tuteurs sur leurs pensionnaires et "les dangers qui guettent" les filles qui vivent seules ou en groupe, renforcent ou justifient cette méfiance. Les internats semblent la solution la plus apte à favoriser la scolarisation des filles contraintes de migrer, mais elle se restreint de plus en plus avec le programme

de suppression des internats préconisé par le Plan d'ajustement structurel du secteur éducatif.

Graphique XII :



Graphique XIII :



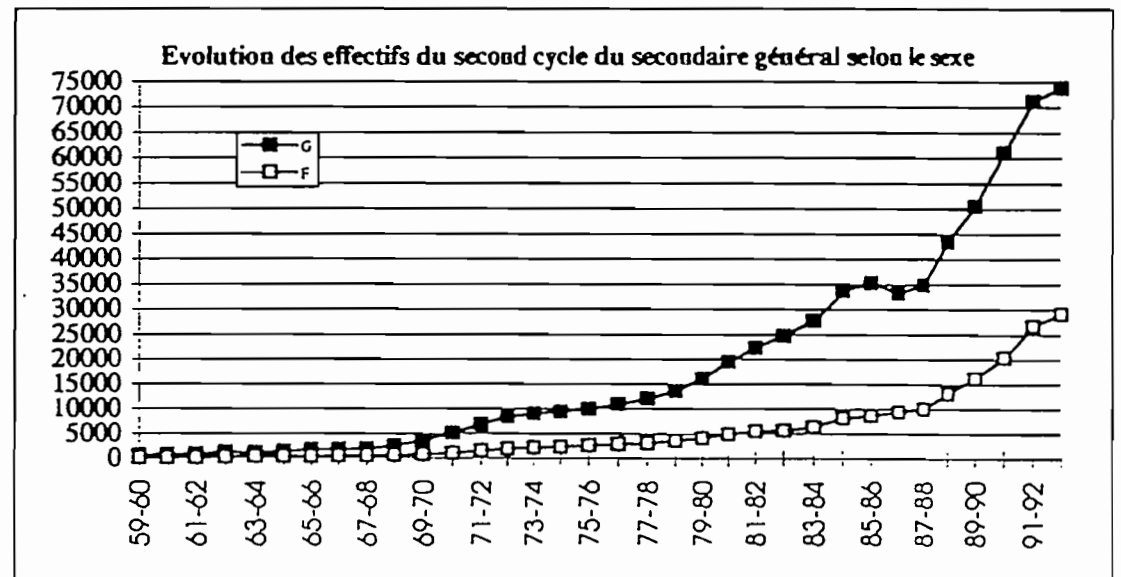
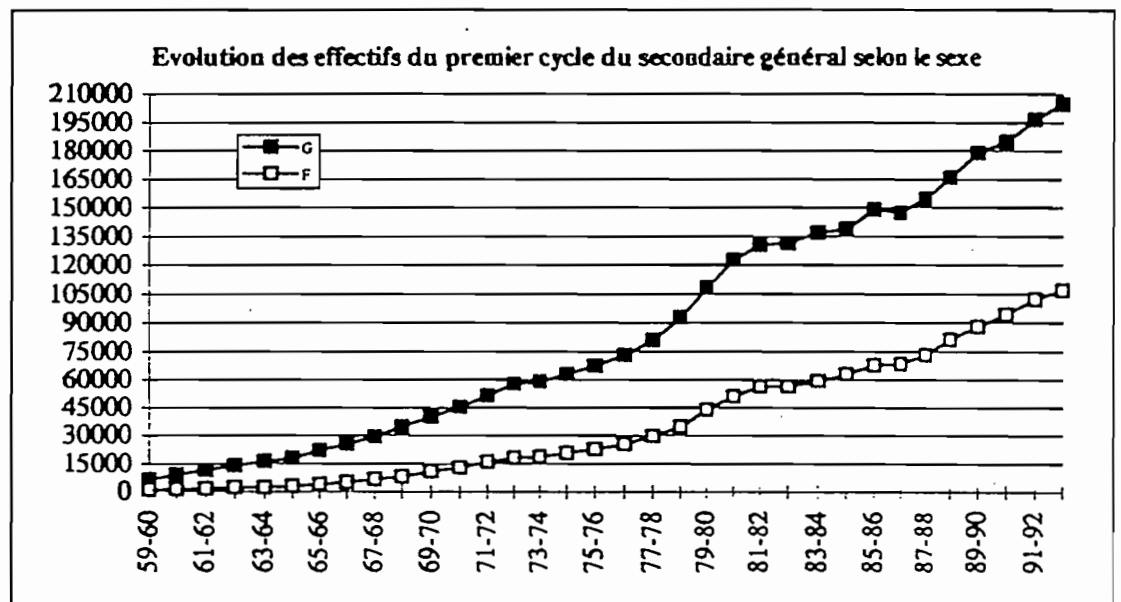
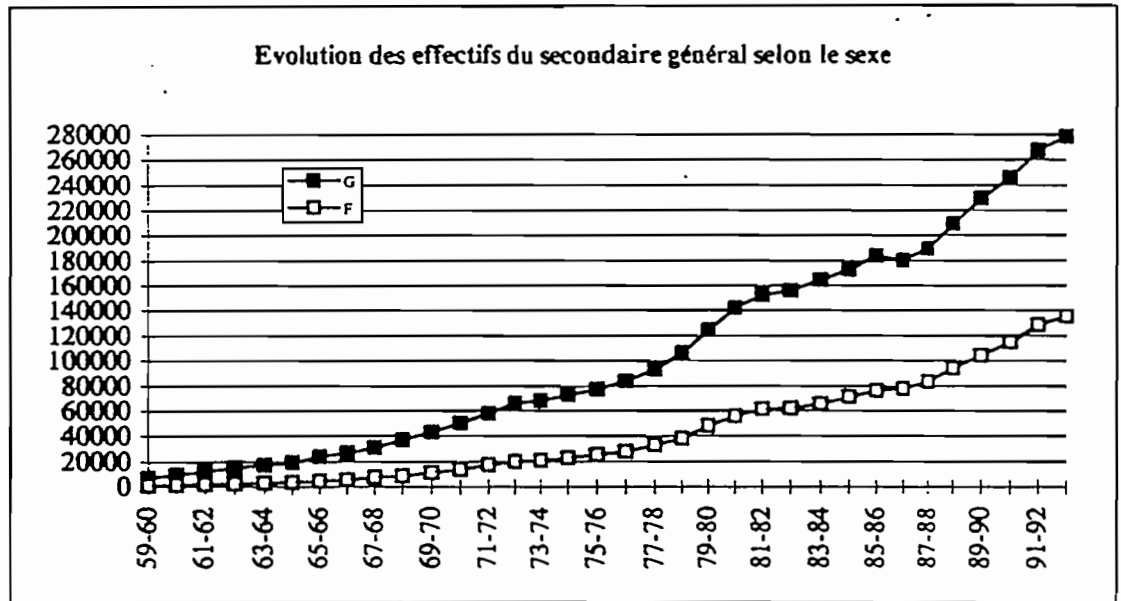
Disparité sexuelle de scolarisation selon le niveau d'étude

Concernant le niveau d'instruction de la population résidente de 6 ans et plus on remarque la progression de la représentation féminine dans la catégorie "niveau secondaire". Les recensements de 1975 et de 1988 fournissent les grands traits de cette évolution : si l'on considère la distribution de la population féminine résidente de 6 ans et plus selon les différents niveaux d'instruction on note que 2,1% (6,6% pour les hommes et 4,4% pour les deux sexes) de cette population a un niveau d'instruction secondaire en 1975 et 5,9% (12,8% pour les hommes et 9,5% pour les deux sexes) en 1988.

En d'autres termes, la population (6 ans et plus) de niveau d'instruction secondaire se répartit comme suit entre les sexes : en 1975, 22,7% de femmes et 77,3% d'hommes ; en 1988, 30,5% de femmes et 69,5% d'hommes. En 13 ans, la part des femmes dans la catégorie "niveau d'instruction secondaire" a certes progressé mais elle reste néanmoins nettement inférieure à celle des hommes. Il reste à considérer comment ont évolué les effectifs scolaires féminins dans l'enseignement secondaire.

De 1960-61 à 1992-93, la proportion de filles dans le secondaire général est passée de 12,8% à 32,8%, mais lorsque l'on détaille la répartition de la population scolaire féminine selon le cycle (public et privé) on s'aperçoit que leur représentation dans le second cycle évolue moins vite que dans le premier cycle et qu'elle reste très faible (cf. graph. XIV & XV & XVI, indiquent l'évolution des effectifs du secondaire privé et public en valeur absolue selon le sexe).

Graph. XIV & XV & XVI



Le tableau XVII montre que l'effectif féminin du secondaire est surtout présent dans le premier cycle et ceci pour toutes les années considérées. Ces données fournissent une illustration de l'écart considérable dans la répartition de la population féminine entre les cycles du secondaire.

Tableau XVII - Répartition (%) de l'effectif féminin du secondaire selon le cycle du secondaire

	% 1er C	% 2ème C	1er et 2ème C
1960-61	11,76	1,10	12,86
1965-66	14,61	1,38	15,99
1970-71	19,92	1,52	21,44
1975-76	22,17	2,45	24,62
1980-81	25,74	2,43	28,17
1985-86	26,01	3,33	29,34
1990-91	26,14	5,66	31,81
1992-93	25,76	7,03	32,79

Regardons maintenant la représentation féminine dans les effectifs totaux toujours selon le cycle. En 1960-61, les filles représentent 12,8% de l'effectif du secondaire réparti comme suit : 12,7% de l'effectif du premier cycle (11,5% pour le public et 17,5% pour le privé) et 14,7% de l'effectif du second cycle (12% pour le public et 40,2% pour le privé). Dix ans plus tard, en 1970-71, les filles représentent 21,4% de l'effectif du secondaire réparti comme suit : 22% de l'effectif du premier cycle (20,3% pour le public et 26,7% pour le privé) et 16% de l'effectif du second cycle (18% pour le public et 6,31% pour le privé).

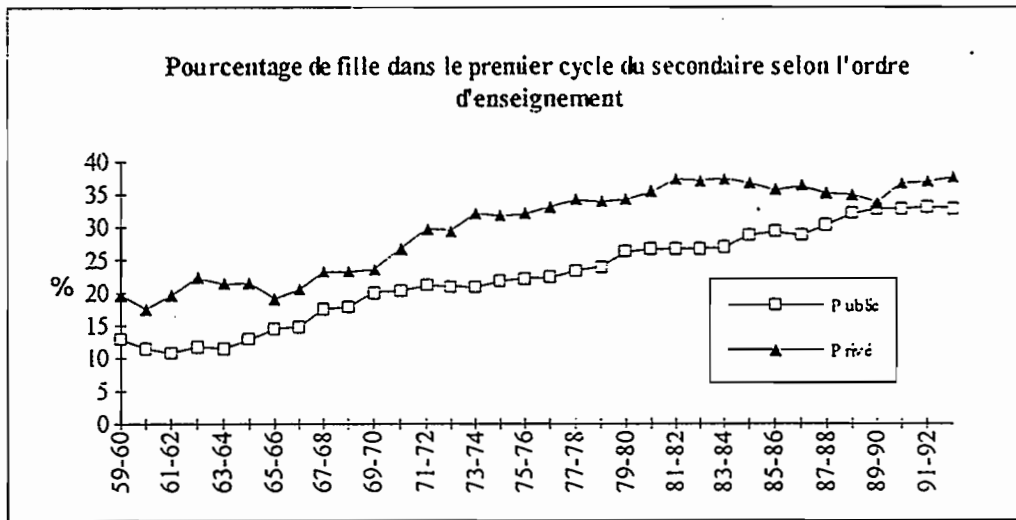
Entre 1960 et 1970, le pourcentage de filles dans le premier cycle croît autant dans le secteur public que dans le secteur privé. En revanche, la situation est totalement différente dans le second cycle. Le pourcentage de filles dans le second cycle chute considérablement dans l'enseignement privé, alors qu'il s'élève régulièrement dans l'enseignement public. Mais continuons. En 1980-81, les filles représentent 28,1% de l'effectif du secondaire réparti comme suit : 29,3% de l'effectif du premier cycle (26,6% pour le public et 35,3% pour le privé) et 19,7% de l'effectif du second cycle (19,3% pour le public et 24% pour le privé). On observe une évolution semblable du pourcentage de filles dans le premier cycle depuis 1960 jusqu'à 1980, c'est-à-dire qu'il progresse régulièrement dans les deux ordres d'enseignement. En revanche, la situation est presque inversée en ce qui concerne le second cycle : entre 1960 et 1970, le pourcentage de filles dans le second cycle de l'enseignement public s'élève régulièrement alors qu'il chute dans l'enseignement privé ; entre 1970 et 1980 il stagne quasiment dans le secteur public et

progresses de façon significative dans le secteur privé (il atteint même 30% en 1977-78). Dix ans plus tard, en 1990-91, les filles représentent 31,8% de l'effectif du secondaire réparti comme suit : 33,7% de l'effectif du premier cycle (32,7% pour le public et 36,6% pour le privé) et 25% de l'effectif du second cycle (23,8% pour le public et 30,9% pour le privé).

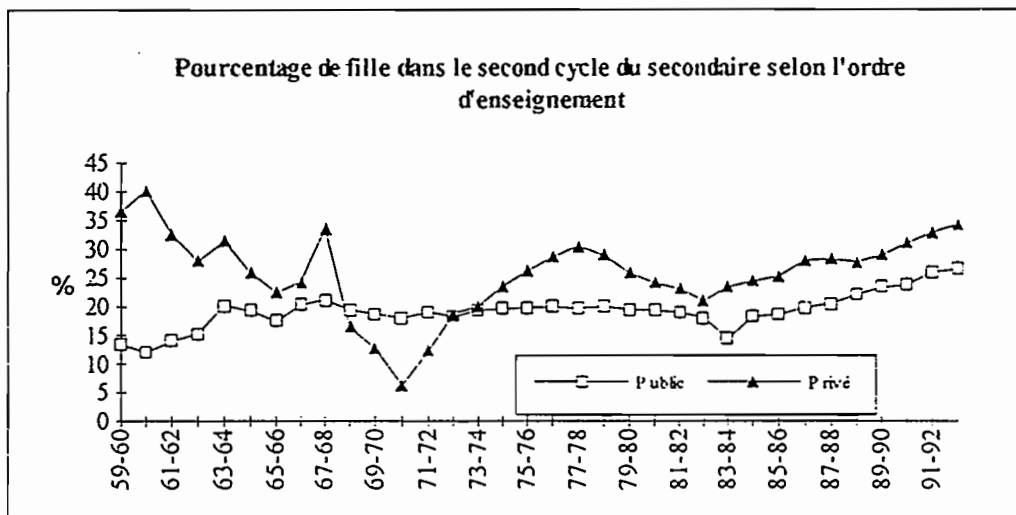
Sur toute la période considérée (1960-1992), le pourcentage de filles dans le premier cycle a continué de progresser à un rythme lent mais relativement régulier, surtout dans le secteur public (cf. graph. XVII & XVIII).

Dans le second cycle, le schéma d'évolution du pourcentage de filles selon l'ordre d'enseignement est beaucoup plus chaotique dans le secteur privé et presque plat dans le secteur public. Les variations du pourcentage de filles dans le secteur privé sont impressionnantes, mais il reste néanmoins toujours au-dessus de celui du secteur public sauf entre 1968-69 et 1973-74, période qui correspond à une relance de la croissance des effectifs dans l'enseignement public (cf. infra, encadré sur les tendances de l'évolution des effectifs de l'enseignement secondaire). De la même manière, de 1977-78 à 1980-81, le secteur public relance la croissance des effectifs par la construction de CEG et on observe une baisse de pourcentage de filles dans le secteur privé jusqu'à 1982-83. La période qui suit, jusqu'à 1992-93, enregistre une tendance à la régression de la croissance des effectifs tous ordres confondus et le pourcentage de filles s'élève à un rythme proche dans le public et dans le privé. La tendance la plus marquante montre des mécanismes de compensation entre les ordres d'enseignement. Par exemple, le pourcentage de filles dans le second cycle du secteur privé s'élève lors des graves moments de récession de ce pourcentage dans le secteur public, comme en 1983-84. En 1992-93, la population scolaire du privé est toujours plus féminisée, en proportion, que celle du public, et ce quel que soit le cycle : les filles représentent 32,8% de l'effectif du secondaire ; 34,2% de l'effectif du premier cycle (32,8% pour le public et 37,6% pour le privé) ; 28,3% de l'effectif du second cycle (26,5% pour le public et 34,2% pour le privé). Si en fin de période la proportion de filles reste plus élevée dans le privé que dans le public, l'écart s'est peu à peu réduit et le public tend à rattraper son retard.

Graphique XVII



Graphique XVIII



Dans le second cycle, la progression du pourcentage de filles parmi les effectifs scolarisés est moins régulière et moins forte que pour le premier cycle et l'écart entre les ordres d'enseignement est plus prononcé en fin de période (1992-93) contrairement à ce qu'on a constaté pour le premier cycle. En 1992-93, le pourcentage de filles est de 34,2% dans le second cycle privé, il est de 26,5% dans le second cycle public. C'est le plus fort taux que le public ait enregistré depuis 1959, alors que le privé a connu des taux plus élevés, notamment en début de période (années 1959-60 et 1960-61).

La principale constatation qui apparaît à la lecture des chiffres, sur cette période de 32 années, c'est la progression relativement régulière, bien que lente, des filles dans le premier cycle du secondaire (public comme privé) et, *a contrario*, la progression plus chaotique du pourcentage de filles dans la population du second cycle, surtout dans

l'enseignement privé. En 1960-61, les filles représentent 40,2% de l'effectif du second cycle privé, 24% vingt ans plus tard et 34,2% en 1992-93. Durant cette période, la part des filles dans l'effectif du second cycle privé a chuté jusqu'à 6,31% en 1970-71, alors que la plus faible proportion de filles dans l'effectif du second cycle public est enregistrée en 1960-61 avec 12%.

En résumé, on peut dire que la représentation féminine selon les cycles et les ordres d'enseignement est toujours plus incertaine dans le second cycle que dans le premier cycle et qu'elle est moins importante, mais plus régulière, dans le public que dans le privé. Cette remarque semble indiquer que le niveau de recrutement de l'enseignement privé est plus fragile et plus instable que celui de l'enseignement public. Le rapport immédiat qui s'observe entre le ralentissement de la croissance des effectifs de l'enseignement public (renforcement du contrôle des flux par une plus grande sélection) et la croissance plus soutenue des effectifs du secteur privé est un indice de sa position dans le champ scolaire et de la place qu'il occupe dans les stratégies de scolarisation. Plus souvent intégrées pour pallier une élimination du système scolaire public, les écoles privées profitent à court terme du renforcement de la sélection mais ne semblent pas être assurées de retenir ce type de clientèle. Une grande part du recrutement dans le secteur privé (exception faite des écoles privées d'élite) s'opérant par captation des éléments exclus du système scolaire public, il semble vraisemblable d'attribuer le fort taux de représentation féminine dans ses effectifs à la spécificité de son recrutement. En effet, les filles étant plus sévèrement éliminées des structures publiques représentent une clientèle potentielle pour les écoles privées. Il y a certes des parents d'élèves qui placent leurs filles dans des structures scolaires privées parce qu'ils les jugent plus favorables au bon déroulement de leur scolarité, mais cette stratégie est relativement marginale et concerne surtout les établissements confessionnels qui bénéficient d'un large crédit de confiance, autant en terme de compétence pédagogique qu'en terme de délégation d'éducation morale. Si les établissements confessionnels semblent attirer une minorité de "fidèles", il n'en reste pas moins qu'ils sont dans une situation très proche de celle des écoles privées laïques. En revanche, les établissements privés laïcs qui recrutent dans les fractions sociales dominantes sont beaucoup plus autonomes dans le "choix" de leur clientèle et ne sont pas concernés par le niveau de recrutement dans le secteur public.

"Allez les filles !" ⁶⁷

Les études effectuées par la Direction de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques du ministère de l'Education nationale observent une baisse du rendement interne du secondaire à partir du début des années quatre-vingt. Lorsque l'on s'intéresse aux données sur le rendement interne du secondaire en isolant la variable sexe on observe que les filles, sur la période 1970-71/1975-76 et 1981-82/1985-86, échouent plus que les garçons dans le premier cycle et que l'écart tend à se réduire à partir de l'entrée en seconde⁶⁸.

Pour la période 1981-85 à 1985-86, contrairement à la situation dans le premier cycle, les taux moyens de transition par sexe, dans le second cycle, sont voisins et les taux de promotion pour la classe de terminale⁶⁹ sont nettement supérieurs chez les filles (69,6% contre 56,4%). *Il semble que, si les filles sont plus éliminées que les garçons tout au long du cursus scolaire, celles qui parviennent en terminale⁷⁰ sont également plus socialement sélectionnées que les garçons. À ce propos, l'analyse des taux de réussite au baccalauréat montre que les filles réussissent mieux que les garçons à cet examen mais que cette supériorité en terme de taux d'admission masque les graves inégalités d'accès au diplôme de fin de cycle et surtout la très faible part des filles dans les filières les plus prestigieuses.*

De 1960 à 1964, les bacheliers scientifiques étaient les plus nombreux (au cours des cinq premières années de l'Indépendance le nombre moyen de bacheliers par an était de 89) et c'est durant la période 1965-1969 que les séries littéraires deviennent majoritaires. Elles maintiendront leur avance pendant douze années.

Entre 1970-1974, le nombre de diplômés augmente vite (1 164 en moyenne annuelle) et les séries littéraires fournissent plus de la moitié des baccalauréats. Cette structure s'est maintenue jusqu'à 1979 puis, au cours de la période 1980-1984, la composition des flux

⁶⁷ D'après le titre de l'étude de C. Baudelot et R. Establet (1992) sur la scolarisation féminine en France.

⁶⁸ Pour la période 1981-82/1985-86, sur 1 000 filles entrant en sixième, 535 parviennent en troisième et 213 accèdent en seconde contre 707 garçons qui arrivent en troisième et 368 qui accèdent en seconde. Les filles utilisent 7,4 années/élèves, contre 5,7 pour les garçons, pour terminer le cycle (la durée théorique est de 4 années).

⁶⁹ Pour la période considérée, sur 1 000 filles entrant en seconde, 456 parviennent en terminale et 423 obtiennent le baccalauréat contre 527 garçons dont 452 obtiennent le baccalauréat. Les filles utilisent 7,7 années/élèves, contre 7,6 pour les garçons, pour terminer le cycle (la durée théorique est de 3 années).

⁷⁰ En 1991-92, les filles représentent 39,9% de l'effectif de terminale "A" : 6,8% de l'effectif de terminale "C" et 16,7% de l'effectif de terminale "D". Les inégalités entre les sexes ne se mesurent pas seulement en terme de sous-scolarisation, de retard ou d'exclusion mais aussi en fonction des orientations à dominante "littéraire" des cursus féminins.

s'est modifiée au bénéfice des séries scientifiques qui sont devenues majoritaires. Au total de 1960 à 1984, 37 652 baccalauréats ont été décernés à des nationaux, dont 46,1% du total aux séries littéraires, 40,5% aux séries scientifiques et 13,4% aux séries techniques. L'effectif des candidats officiels (sans les candidats libres) a culminé en 1980 (7 191) après une progression presque ininterrompue depuis 1970. Avec l'instauration du probatoire⁷¹ en 1980 il diminue nettement en 1981 (5 330), puis se stabilise en 1982 et augmente en 1983 et 1984. Parallèlement, l'effectif des candidats libres qui avait augmenté rapidement à partir de 1977 et atteint un sommet en 1979 (2 715), diminue légèrement jusqu'à 1981 puis chute considérablement en 1982 pour ne comptabiliser que 248 candidats en 1983. Cette régression spectaculaire est un effet de la nouvelle réglementation qui fait obligation aux candidats au baccalauréat d'être titulaires du probatoire.

Les données par sexe (cf. graph. XIX et tableau XVIII) n'apparaissent systématiquement dans les statistiques de l'office du baccalauréat qu'à partir de 1975 et s'arrêtent en 1985. Avant 1975-76, les statistiques relatives à la réussite au baccalauréat ne sont pas homogènes et l'annuaire statistique d'une année fournit des renseignements et procède à des découpages que celui de l'année suivante ignore. Ainsi, nous bénéficions de précisions par sexe et par série seulement pour deux années scolaires avant 1975-76 : 1963-64 et 1967-68.

La disparité de scolarisation entre les sexes, perceptible à chaque degré du système éducatif, s'accroît au terme du second cycle : de 1975 à 1985, 82,3% des baccalauréats sont obtenus par des garçons et seulement 17,7% par des filles ce qui correspond à un rapport de 1 à 4,7 pour les garçons. Cet écart représente l'aboutissement d'un processus de sélection qui, dès l'école primaire, réduit de plus en plus la proportion de filles. En 1991-92, les filles représentent 41,1% de l'effectif du secteur public et privé de la série "A" ; 40,3% de l'effectif du secteur public de la série "A" et 43,2% de l'effectif du secteur privé de la série "A". Par contre, elles ne représentent que 18% de l'effectif du secteur public et privé des séries "C" et "D" ; 17,4% de l'effectif du secteur public des séries "C" et "D" et 20,3% de l'effectif du secteur privé des séries "C" et "D".

⁷¹ L'instauration du probatoire accentue les déperditions entre la seconde et le baccalauréat (elles augmentent de 72%) et les flux d'élèves de seconde parvenant au baccalauréat diminuent, pour 1 000 entrants en seconde, de 38%. La durée moyenne de formation pour la délivrance du baccalauréat a progressé de 59%.

Globalement, on peut retenir que, de 1975 à 1985, 31 842 élèves de terminale ont obtenu le diplôme. La proportion de filles s'élève pour l'ensemble des séries à 17,7% et représente 23,2% des séries littéraires, 11,4% des séries scientifiques, 18% des séries techniques. C'est dans la série "G" que la proportion de filles est la plus importante avec 98,7% de l'effectif. Les filles sont plus rarement diplômées en série "B" (13,2%), en "D" (12,3%) et surtout en "C" (7,1%) et on ne les trouve qu'exceptionnellement en "E" et "F" (3,4%). Toujours pour la même période, 60% des baccalauréats attribués aux filles sont de séries littéraires, 26,6% de séries scientifiques et 13,4% de séries techniques et pour les garçons ces proportions sont respectivement de 42,5%, 44,5% et 13%.

La réussite aux séries "A" et "B" dépasse toujours la moyenne, celle des séries "D", "G1" et "G2" est régulièrement inférieure. Les Ivoiriennes réussissent mieux que les Ivoiriens puisque la réussite moyenne pour la période 1974-1984, est de 54% pour les filles et de 47,6% pour les garçons. On note par exemple que dans les séries scientifiques les filles devancent les garçons aussi bien en "C", avec une réussite moyenne sur la période de 67% pour les filles et de 55% pour les garçons, qu'en "D", série pour laquelle les filles totalisent 54,8% de réussite moyenne et les garçons seulement 44,2%.

Dans les séries techniques, prises en totalité, les filles obtiennent également de meilleurs résultats mais elles sont surtout représentées en "G1", section qui a le plus faible taux de réussite de toutes les séries. Si l'on s'attache à l'évolution de la représentation des admis, de nationalité ivoirienne, au baccalauréat par série selon le sexe sur la période considérée, l'année 1975-76 correspond à une indifférenciation de la section "G" (qui ne comprend alors que "G2" : Techniques Quantitatives de Gestion) et aussi à la prédominance des effectifs masculins (65 garçons contre 9 filles). L'année suivante la section "G1" est créée (Techniques Administratives) mais ne concerne que 1 garçon et 3 filles et aucun d'eux n'est admis au baccalauréat. En revanche, pour les sessions suivantes - la section "G3" est créée en 1977-78 et concerne les Techniques Commerciales - la partition par sexe s'affiche sensiblement.

Si "G1" est presque exclusivement composée de filles, les deux autres sections - "G2" et "G3" - sont à nette dominante masculine. Cette caractéristique est surtout visible dans la section "G2" où, par exemple, en 1980-81, il y a 116 garçons admis pour 489

présentés et 4 filles admises pour 44 présentées, les filles ayant un taux d'admission beaucoup plus faible (9,1%) que les garçons (23,7%). Ainsi, les filles ont un taux d'admission d'autant plus faible que la filière est moins féminisée. Cependant, l'année considérée semble particulièrement défavorable aux filles de "G2" et si l'on regarde toutes les années on s'aperçoit que le pourcentage d'admission s'inverse au bénéfice des filles - cette évolution annoncée dès 1981-82 se poursuit jusqu'à 1985-86. On peut certainement relier cette progression du taux de réussite des filles dans ces sections à la dévalorisation de la filière qui s'opère quelques années après sa création. Désignée comme une formation d'employés du secteur tertiaire, elle apparaît vite comme une voie de relégation - discrimination pour l'accès aux études supérieures - débouchant sur des emplois peu prestigieux. Il semble probable que son public ait des caractéristiques sexuellement différenciées, en clair que la population masculine soit beaucoup plus en "échec scolaire" que les filles et qu'elle n'y entre qu'en dernier recours, alors que la population féminine investit plus cette filière en rapport avec un "projet professionnel" correspondant à une carrière de femme. Si les séries "G" fonctionnent comme des filières de relégation scolaire et d'élimination différée, elles sont investies différemment par les filles et les garçons. En effet, à l'inverse de "G2", la section "G1" plus orientée vers les techniques administratives d'exécution (secrétariat,...) est exclusivement féminine et le taux de réussite des filles y est plus faible que dans les sections à dominante masculine - pour l'année 1985-86, le taux d'admission féminin est de 23,5% en "G1" et de 61,4% en "G2" - ce qui suggère qu'elle fonctionne encore plus que la section "G2", qui reste très masculinisée, comme une filière d'élimination différée pour les filles. Cette spécialisation des sexes selon les sections "G" est une caractéristique forte et récurrente des filières de relégation.

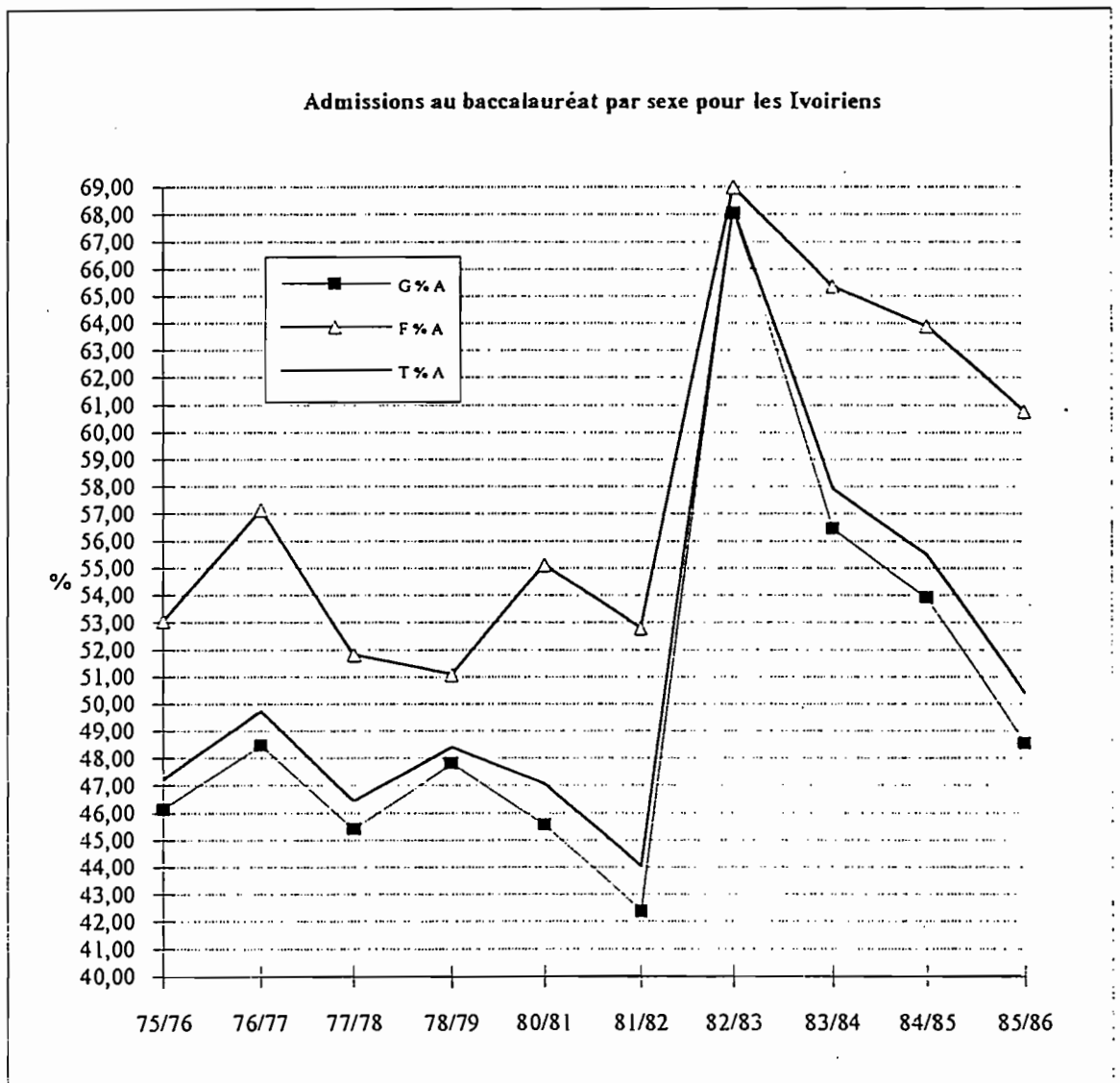
Le graphique de la page suivante présente le pourcentage des admis au baccalauréat par sexe et pour les élèves de nationalité ivoirienne. Il montre, d'une part, la supériorité des filles et, d'autre part, l'instabilité des résultats du baccalauréat qui oscillent, tous sexes confondus, entre un minimum de 44% et un maximum de 68% (toutes nationalités et sexes confondus le minimum est enregistré à 13,5% en 1993/94).

Admissions (%) au baccalauréat par sexe pour les Ivoiriens

Tableau XVIII

années	Admis		
	G % A	F % A	T % A
75/76	46,15	53,05	47,22
76/77	48,46	57,14	49,72
77/78	45,40	51,80	46,43
78/79	47,81	51,08	48,38
80/81	45,56	55,11	47,05
81/82	42,37	52,79	44,02
82/83	68,06	69,00	68,22
83/84	56,45	65,36	57,91
84/85	53,90	63,89	55,48
85/86	48,54	60,77	50,38

Graphique XIX



Depuis 1960, les filières proposées se sont diversifiées et la répartition des filles et des garçons s'est complexifiée mais le schéma global qui la sous-tend reste, à peu de chose près, semblable. Ainsi, les données dont nous disposons pour 1963-64, permettent de saisir la constance de ce processus de "ségrégation" sexuelle. Bien qu'elles ne dissocient pas les nationalités, elles indiquent une nette suprématie des filles (77,2% d'admission) sur les garçons (62,6%) toutes séries confondues.

Les filles réussissent-elles mieux dans certaines séries ? En 1963-64, le baccalauréat est composé de cinq filières : Philosophie, Sciences Expérimentales, Mathématiques Élémentaires, Mathématiques et Technologies, Techniques et Economie. Les filles sont beaucoup plus représentées dans la section "Philo" et leur taux d'admission y est relativement élevé (73,5%) bien qu'inférieur à celui des garçons (77,2%) ; en revanche, elles sont moins présentes dans les sections "Sciences Expérimentales" mais y réussissent mieux (80%) que les garçons (62,2%) ; enfin, elles sont très faiblement représentées dans les autres filières (une seule fille présente et admise en "Techniques & Economie" et deux, dans la même situation, en "Mathématiques Élémentaires").

Ainsi, les filles sont plus présentes, en valeur absolue, dans la série littéraire et y réussissent correctement, elles sont peu nombreuses dans les autres séries moins "typiquement féminines" et leur taux d'admission très supérieur à celui des garçons indique qu'elles sont certainement plus socialement sélectionnées et qu'il y a de fortes présomptions que les filles de nationalités étrangères - essentiellement des filles d'assistants techniques français et des fractions privilégiées d'africains non ivoiriens - faussent l'évaluation des performances des filles ivoiriennes.

Il est probable qu'une part des performances annoncées plus haut puisse être attribuée à une importante proportion de filles étrangères dans l'effectif féminin admis au baccalauréat. En effet, 4 ans plus tard, si les filles toutes nationalités et toutes séries confondues dominant toujours (57,4% d'admission contre 42,9% pour les garçons), la distinction par nationalité permet de relativiser la réussite des filles ivoiriennes (38%) en même temps que leur poids en valeur absolue puisque seulement 19 Ivoiriennes ont le baccalauréat cette année là et qu'elles ne représentent que 6,7% des bacheliers de nationalité ivoirienne.

Les séries ont changé de dénomination (A, B, C, D, E) sans qu'en soit modifiée la répartition selon le sexe bien que les filles accentuent encore leur engagement dans la

filière littéraire. Ainsi, les chiffres de 1967-68 permettent de contrôler que les filles ivoiriennes sont essentiellement cantonnées dans certaines séries et exclues de celles à dominante scientifique puisque les effectifs de "C" et de "E" ne comptent aucune fille.

L'absence de données isolant le sexe des bacheliers entre 1968-69 et 1974-75, est très dommageable d'autant plus que lorsque nous retrouvons nos effectifs de bacheliers ivoiriens en 1975-76 le paysage s'est complexifié. Les filles ont acquis une supériorité, en pourcentage d'admission toutes séries confondues, qui ne se démentira plus jusqu'à 1985-86 (dernière année pour laquelle nous disposons d'une différenciation par sexe). Elles représentent désormais 17,5% des admis au baccalauréat et renforcent leur suprématie dans la série littéraire par excellence - 72,6% des bachelières ont un baccalauréat de série "A" contre 51,4% des bacheliers et le taux d'admission est de 61,6% - tout en s'engageant dans la section "Mathématique et Sciences de la nature" - 18,6% des bachelières sont titulaires d'un baccalauréat de série "D" contre 31,1% des bacheliers et le taux d'admission est de 34,3% - qui mène essentiellement à des formations médicales ou paramédicales. En revanche, elles sont totalement absentes des séries "E" et "F" et faiblement présentes en "G2" (13% de l'effectif de terminale et 42,8% d'admission), "D'" (5,7% de l'effectif de terminale et aucune admission), et surtout "C" (2,8% de l'effectif de terminale et 42,9% d'admission).

Concernant le probatoire, les performances des filles entre 1980-1984 (moyenne de réussite de 32,9%) sont légèrement en retrait par rapport à celles des garçons (33,6%). L'instauration du probatoire a modifié profondément les caractéristiques du rendement interne dans l'enseignement secondaire et elle est, en grande partie, à l'origine de la diminution de la survie dans le second cycle constatée à partir de 1981. Les effets ne sont pas identiques pour toutes les séries et la baisse du rendement interne touche plus les séries littéraires qui, dans le cadre d'une volonté politique d'accélérer la production de bacheliers de séries scientifiques, sont soumises à une sélection plus sévère.

Le tableau XIX indique le pourcentage de bachelières de nationalité ivoirienne par série et pour les filières où leur nombre permet de les prendre en compte. Il montre non seulement la très faible proportion des filles dans l'effectif de bachelier, mais aussi la stagnation de leur représentation voire même sa régression à partir de l'instauration de la barrière sélective du probatoire. Ceci laisse supposer que le renforcement de la sélection pèse plus lourdement sur la population scolarisée féminine.

Tableau XIX - Pourcentage de filles bachelières par séries

	A	B	C	D	G1	G2	G3	% de bachelières
67-68	9,5	0	0	6,6				6,7
75-76	23,1	16	2,7	11,3		12,1		17,5
76-77	22,5	13,5	7,6	11,6		8,8		16,8
77-78	23,2	13,8	2,7	11,3	100	14,2	23,5	17,9
78-79	22,3	16,9	7,8	11,8	98,6	8,5	9,7	18,6
80-81	23,2	18,4	5,5	12,9	98,6	3,3	8	18,2
81-82	24,5	15,1	9,1	14,5	100	8,3	35,7	19
82-83								16,8
83-84	26,1	5,4	6,9	13,3	98,6	16		18,4
84-85	27,8	8,4	6,8	12,7	100	15,9		18,2
85-86	25,4	16,1	6,7	13,6	100	16		18,2

La lecture du tableau XIX illustre clairement, comme nous l'avons développé plus haut, la prédominance des filles dans la section "G1" et leur sous représentation dans la section "C" : en 1985-86, les filles représentent 100% des bacheliers "G1" et 6,7% des bacheliers "C". La répartition de l'effectif féminin admis au baccalauréat témoigne d'une relative constance des types de filières investies par les filles et des modèles d'orientation scolaire sexuellement différenciés.

Il est certain que si nous disposions de données sur l'origine sociale des élèves selon le sexe et la série nous pourrions isoler les déterminants sociaux du "choix" d'une filière. L'absence de cette variable limite fortement l'analyse que l'on peut faire de l'évolution de la réussite au baccalauréat. Cependant, il est probable que la supériorité des filles au baccalauréat, en pourcentage d'admission, est en relation directe avec les contraintes propres aux parcours scolaires féminins. Effectivement, plus sévèrement sélectionnées, celles qui se maintiennent dans le secondaire bénéficient de conditions socio-culturelles plus favorables : en 1977, une enquête réalisée par l'ex-Direction de la Planification et des Investissements sur l'orientation des élèves de troisième concluait que 30% des filles provenaient d'un milieu de cadre moyen ou supérieur et que cette proportion atteignait 46% en seconde contre 15% chez les garçons.

La progression lente des scolarités féminines n'entraîne pas une "démocratisation" des filières investies. Ainsi, l'étude de la répartition des bacheliers selon le sexe fait apparaître un double processus : le renforcement de la concentration des filles dans la filière la plus strictement littéraire (A) - suivi par un investissement relativement conséquent dans la section économique et sociale (B) - et une ouverture vers la filière "para-scientifique"

(D) qui s'intègre dans un mouvement général de croissance des effectifs de terminale scientifique. Les filles sont entraînées par ce processus de développement des séries scientifiques - encore qu'il faille préciser qu'elles s'engagent essentiellement vers la section scientifique la moins prestigieuse comme la série "D", plutôt que vers celle ("C") qui offre les débouchés les plus larges vers l'enseignement supérieur - mais restent néanmoins en net retrait par rapport aux effectifs masculins. Elles suivent, mais à distance respectable.

Voilà la photographie que l'on peut prendre de la répartition par sexe des effectifs de bacheliers 25 ans après l'Indépendance, photographie qui confirme la spécialisation des filles dans les domaines littéraires, leur exclusion des séries techniques mais aussi le mouvement général vers les baccalauréats scientifiques qui, bien que timide et à dominante masculine, impulse une très relative redistribution des investissements féminins. Il semble probable, au regard du pourcentage de filles dans les différentes sections du second cycle, que la structure de la répartition sexuelle des bacheliers selon les séries se soit maintenue au-delà de 1985. Ainsi, pour l'année scolaire 1991-92 (tous ordres d'enseignement confondus), les filles représentent 42% des effectifs de seconde "A", quasiment la même proportion en première "A" et 39,9% en terminale "A". Certes ces chiffres ne saisissent pas l'évolution d'une cohorte d'élèves de seconde jusqu'à la terminale mais il est peu probable que la composition sexuelle des effectifs du second cycle se modifie brutalement en trois ans. On peut donc avancer que la part des filles dans le cursus littéraire évolue peu entre le début et la fin du cycle, en revanche, la situation est très différente dans la filière "C" puisque de 20,5% des effectifs de seconde les filles n'en représentent plus que 10,1% en première et 6,8% en terminale.

Deux caractéristiques principales peuvent être déduites de cette répartition : d'une part, l'écrasante présence des filles dans les séries littéraires et *a contrario* leur faible représentation dans la série scientifique la plus valorisée et, d'autre part, la très faible modification de la répartition sexuelle des effectifs en "A" et à l'inverse la très forte diminution de la part des filles dans l'effectif de "C" entre la seconde et la terminale. Plus encore, les chiffres en valeur absolue expriment un double processus : d'une part, l'ampleur de l'écart entre les effectifs féminins des deux séries - 6 315 filles en terminale "A" contre 9 502 garçons et 106 filles en terminale "C" contre 1 445 garçons - et d'autre part, la structuration très différente de l'évolution des effectifs féminins des deux séries

entre la seconde et la terminale. En effet, pour éclairer ce dernier point, si les filles de terminale "A" sont plus nombreuses que leurs collègues de seconde "A", c'est l'inverse qui se produit pour la série "C" : entre la première et la dernière classe du cursus les filles gagnent 964 individus dans la série "A" (l'effectif de terminale est supérieur de 16% à celui de seconde) et en perdent 3 909 en "C" (l'effectif de terminale est inférieur de 98% celui de seconde). Si le fort taux de redoublement en classe de terminale, le transfert d'élèves du privé vers le public⁷² et l'apport d'effectifs d'autres filières peuvent expliquer le surplus de filles en fin de cursus littéraire, la chute importante du nombre de filles en fin de cursus scientifique exprime l'ampleur de la sélection (dont le point fort est entre la seconde et la première) dans cette série.

Pour résumer on peut isoler plusieurs tendances concernant l'enseignement secondaire :

- les inégalités de scolarisation selon le sexe, les régions et la nationalité restent très fortes ;
- les inégalités d'équipements éducatifs entre les régions entraînent de fortes migrations scolaires entre les régions et surtout vers Abidjan ;
- le système scolaire est très sélectif (barrières sélectives des examens, abandon, exclusion, redoublement,...) ;
- les filles sont plus touchées par la sélection en cours de cursus que les garçons ;
- les filles réussissent mieux au baccalauréat mais sont essentiellement présentes dans les filières littéraires
- le secteur privé est plus féminisé que le secteur public ;
- les caractéristiques sélectives du système favorisent le développement du secteur privé d'éducation qui fonctionne, sauf pour les établissements d'élites, comme un refuge pour contourner l'exclusion du système public ;
- le renforcement de la sélection pour l'accès au second cycle de l'enseignement secondaire public favorise, à partir du début des années quatre-vingt, le développement des entreprises privées d'éducation de second cycle ;
- les transferts entre les ordres d'enseignement contribuent à la fragilisation de l'enseignement privé qui scolarise une clientèle très peu captive ;
- les transferts entre les ordres d'enseignement accentuent la difficulté de maîtriser les flux scolaires ;
- la fin des années quatre-vingt est marquée par une tendance à la récession de la croissance des effectifs et par un renforcement de la sélection directe (taux de réussite aux examens) et indirecte (baisse du rendement interne,...).

⁷² Le schéma de l'évolution des effectifs féminins entre la seconde et la terminale "A" est rigoureusement inversé entre le secteur public et le secteur privé : les filles de "A" privé semblent rejoindre le secteur public après la seconde ce qui entraîne un gonflement des effectifs féminins de première "A" publique. Dans l'enseignement public l'effectif féminin de terminale "A" est de 39% supérieur à celui de seconde "A" ; dans l'enseignement privé il est de 48% inférieur.

La permanence, à l'université, de l'orientation différentielle selon le sexe est confirmée par la recherche du démographe Loukou Dia (1992) dans laquelle il est fait état de la faible représentation des filles à l'université et surtout de leur implantation marquée dans les filières littéraires. Sur la période 1973/1984, elles représentent environ 19,5%⁷³ des effectifs et pour l'année 1984-85 leur répartition selon les formations est la suivante : 37% pour les filières littéraires ; 28,5% pour les filières juridico-économiques ; 20% pour les filières médicales ; 9,9% pour les filières scientifiques et 4,1% pour la filière "autres". Il est intéressant de noter que la répartition sexuellement différenciée des étudiants selon les filières, phénomène étudié pour la France (P. Bourdieu & J.-C. Passeron, 1964), soit également opératoire en Côte-d'Ivoire, même dans le contexte particulier où l'orientation des bacheliers est déterminée par une Commission d'orientation⁷⁴ et où le "choix" de l'élève n'est pas forcément retenu (l'orientation dépend, officiellement, des notes obtenues au baccalauréat et des besoins en "ressources humaines" du pays). À propos de l'orientation dans l'enseignement supérieur selon le sexe, Baudelot et Establet affirment : "[...] *aucun pays ne renverse jamais les modèles d'orientation liés au sexe : partout, l'orientation vers l'ingénierie marque une forte domination des hommes ; partout, en sens inverse, l'orientation littéraire est féminine*" (C. Baudelot & R. Establet, 1992, p. 54).

CONCLUSION

Nous avons parcouru les grandes tendances statistiques du système scolaire de l'Indépendance au début des années quatre-vingt-dix. Ce cheminement n'avait pas pour objectif d'être exhaustif encore moins de prétendre à l'expertise. Notre ambition était, d'une part, de donner la mesure et les points forts de la sélectivité du système scolaire et, d'autre part, de faire apparaître les principales inégalités que l'histoire statistique permettait d'isoler : inégalités de scolarisation en fonction du sexe, de la nationalité, du lieu de résidence. Encore faudrait-il ajouter à nos constats principaux - baisse du taux de scolarisation primaire et du taux d'admission aux examens, stagnation ou progression très lente du pourcentage de fille dans l'effectif scolaire, accentuation des disparités

⁷³ Le pourcentage de filles à l'université n'enregistre aucune évolution et se maintient entre 19,5% et 19,9% jusqu'à 1992. De plus, leur répartition selon les filières se modifie peu et la structure générale des orientations selon le sexe reste la même.

⁷⁴ Depuis 1992, les bacheliers déposent un dossier dans les filières de leur choix, mais en contrepartie ils peuvent être refusés et ne plus avoir accès à l'université.

régionales,... - le désengagement de l'Etat depuis le début des années quatre-vingt et la dégradation des conditions de scolarisation qui s'ensuit (arrêt des constructions scolaires, surcharge des classes dans certaines régions, manque de matériels didactiques, régression du nombre de bourses,...). Si nous n'avons pas abordé cet aspect de la "crise" dans notre développement précédent c'est qu'il nous a semblé plus pertinent de présenter les politiques de l'Etat en matière de scolarisation à travers les affrontements qu'elles ont suscités ou dont elles ont été le prétexte. Les deux chapitres qui suivent sont consacrés à l'analyse des enjeux des luttes des agents du champ scolaire et des "débats" sur la crise de l'école. L'histoire statistique, n'est pas le passage obligé d'un exercice académique et elle n'est pas non plus une fin en soi, elle entre au contraire dans une série de techniques historiques de construction de l'objet, de l'objet dans sa totalité et de l'objet dans la totalité sociale. Elle informe sur l'évolution des inégalités de scolarisation, ou du moins sur celles que l'on peut isoler par ce type de matériel (sexe, région, nationalité) et donne un aperçu de la morphologie du champ scolaire sur une période de trente-deux années (répartition des effectifs selon les niveaux du système scolaire et selon les ordres d'enseignement). Elle est un élément essentiel, mais limité, d'appréhension du champ scolaire et de ses transformations et permet de remettre en question l'idée commune de "crise": dès les premières années de l'Indépendance, l'institution scolaire est confrontée à des difficultés qui ne sont pas très éloignées de celles qui semblent surgir brusquement sur la scène publique, par la médiation de la presse locale et des rapports d'expertises internationales, depuis le milieu des années 1980 et plus encore depuis le début des années quatre-vingt-dix, à la faveur d'une prétendue "crise de l'école".

Le dévoilement des inégalités de scolarisation entre les sexes, entre les urbains et les ruraux et entre les nationalités que permet l'objectivation statistique mesure, parfois grossièrement, leur ampleur et leur constance et/ou leur déplacement mais ne traduit pas les logiques spécifiques à partir desquelles elles s'élaborent, se perpétuent ou se modifient. En revanche, la reconstitution de trajectoires scolaires facilite la construction de types-idéaux de parcours scolaires en fonction des espèces et du volume de capital familial et semble indiquer que les discriminations les plus apparentes - comme par exemple les inégalités sexuelles de scolarisation - interviennent au second plan d'une discrimination d'abord, et avant tout, sociale que l'on peut illustrer par une série d'oppositions franches dans les cursus scolaires des élèves des différentes fractions sociales. Les filles des fractions dominantes ont des scolarités beaucoup plus régulières

que les garçons des fractions moyennes et populaires et accèdent beaucoup plus souvent qu'eux à un niveau de diplôme supérieur. Cependant les discriminations sexuelles jouent entre élèves d'une même fraction de classe et c'est là que l'on peut repérer tout le poids des discriminations sexuelles face à l'éducation scolaire et l'inégale valeur attribuée au titre scolaire en fonction du sexe de son titulaire. Ainsi, les "destins" scolaires féminins et la capacité de construire un avenir objectif dépendent de la position de la famille dans l'espace social et de la division moderne du travail.

Au terme de cette étude sur les grandes tendances de la scolarisation repérables à partir du matériel statistique disponible, on est frappé par le manque "d'exotisme" des conclusions auxquelles nous avons abouti : les discriminations sexuelles, géographiques et sociales, c'est-à-dire ce que les sociologues de l'éducation ont identifié dès les années soixante pour les pays industrialisés sous le concept générique d'inégalités sociales face à l'école⁷⁵, y sont également à l'oeuvre et certainement de manière plus "brutale". Cet élément permet de poser le problème de la comparabilité des systèmes scolaires et de leurs fonctions sociales sans faire pour autant l'économie des spécificités liées à leurs histoires particulières⁷⁶. En d'autres termes, dire que le système scolaire ivoirien n'est pas un simple reflet de modèles de scolarisation conçus et fonctionnant ailleurs et que des traits institutionnels ou organisationnels semblables *a priori* peuvent avoir un tout autre sens, n'interdit ni une perspective comparative, ni la recherche des invariants structuraux. La focalisation sur les singularités culturelles du système scolaire peut facilement mener au ghetto culturaliste, comme la négation des modalités particulières selon lesquelles il s'acquitte de sa fonction sociale incite à une classification technocratique et ethnocentrique des performances (mesurées par des indicateurs dit objectifs).

Pour dépasser ces deux impasses *"la référence au passé s'impose tout particulièrement dans le cas du système d'éducation : en tant qu'institution objectivement investie de la fonction de transmettre un patrimoine culturel, celui-ci se trouve rattaché d'une manière originale à son passé institutionnel et culturel [...]"* (R. Castel & J.-C. Passeron, 1967, p. 17). Ainsi, notre long développement sur les tendances statistiques de

⁷⁵ Voir à ce propos la note de synthèse de J.-C. Forquin sur les principaux travaux concernant cette problématique sociologique (J.-C. Forquin, 1990).

⁷⁶ De la même façon, supposer que l'état d'un système éducatif d'un pays particulier puisse prédire ou indiquer la physionomie future de celui de ses voisins c'est adhérer explicitement à la réduction des spécificités historiques et culturelles à de simples étapes vers un modèle de "développement" unique ou unifié. Ainsi, pour R. Clignet & P. Foster, la croissance des effectifs de l'enseignement secondaire en Côte-d'Ivoire au début des années soixante : "[...] could be regarded as a model for predicting further developments in other less advanced African states" (R. Clignet & P. Foster, 1966 b, préface).

la scolarisation ne rend qu'imparfaitement compte de la spécificité des formes et des rythmes de la sélection et, surtout, fait la part belle à un système sans agents. Pour que les tendances relevées tout au long de notre exploration des statistiques ne soient pas de simples données techniques réservées aux annexes, il faut remonter aux principes qui les fondent et aux modalités concrètes, historiquement et culturellement situées, de leur mise en oeuvre : le mode de reproduction à dominante scolaire travaille à partir des formes spécifiques des inégalités sociales entre les groupes. En d'autres termes, nous ne pouvons pas faire l'économie d'une analyse des pratiques et des représentations des agents du champ scolaire et de la manière dont les différents groupes sociaux investissent et s'investissent dans le système scolaire. C'est à l'élucidation des rapports entre l'école et la structure sociale, entre la trajectoire scolaire et la position sociale qu'est consacrée la seconde partie de notre recherche.

Annexe B - Précisions statistiques sur l'enseignement préscolaire et primaire

1 - ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

Ce niveau d'enseignement concerne, sur toute la période considérée, 1961-1992, une très faible proportion des enfants en âge d'y accéder (3-6 ans). E-M. Garçon (1976) note que de 1964 à 1970 le taux de scolarisation préscolaire est à peu près constant et plafonne entre 0,2% et 0,3%. Les premières classes de maternelles ont été ouvertes en 1961 et en 1964 seulement 6 écoles et 21 classes, groupées dans les centres urbains, fonctionnent. Quelques écoles primaires publiques (27) et privées (25) ouvrent dans leurs locaux une classe maternelle, mais ces initiatives restent localisées dans les grandes villes et ne concernent qu'un nombre infime d'enfants.

Deux caractéristiques laissent penser que l'enseignement préscolaire concerne essentiellement les jeunes citadins (notamment Abidjan) des milieux socio-économiques favorisés : à partir de 1968/69, la prééminence du secteur privé s'affirme et ne se démentira plus jusqu'en 1992-93 ; dès le début l'enseignement préscolaire est exclusivement urbain et Abidjan et Bouaké concentrent la grande majorité des structures et des effectifs.

Evolution des effectifs de l'enseignement préscolaire selon le sexe et l'ordre d'enseignement

	total	public G	public F	total pu	privé G	privé F	total pr
64/65	2817	887	724	1611	513	693	1206
65/66	3517			1737			1780
66/67	2638						
67/68	2085	541	558	1099	245	741	986
68/69	3441	688	617	1305	786	1350	2136
69/70	3567	654	623	1277	911	1379	2290
70/71	4110	950	818	1768	1040	1302	2342
71/72	4031	921	855	1776	1072	1183	2255
72/73	4520	1042	954	1996	1195	1329	2524
75/76	4656	936	926	1862	1460	1334	2794
76/77	4669	951	918	1869	1489	1311	2800
77/78	5059	989	858	1847	1736	1476	3212
78/79	5456	933	857	1790	1938	1728	3666
79/80	6081	632	589	1221	2562	2298	4860
80/81	6291	816	721	1537	2522	2232	4754
81/82	6881	1035	769	1804	2503	2574	5077
82/83	7200	1297	1163	2460	2329	2411	4740
83/84	7493	1426	1313	2739	2322	2432	4754
84/85	8539	1674	1490	3164	2766	2609	5375
85/86	8570	1665	1487	3152	2801	2617	5418
88/89	11936	1929	1719	3648	4251	4037	8288
89/90	12982	2069	1850	3919	4359	4209	8563
90/91	11624	2096	1797	3893	3904	3827	7731
91/92	11217	1940	1813	3753	3855	3609	7464
*							
92/93	17949	4637	4090	8727	4717	4504	9221

*La brusque montée des effectifs du secteur public en 1992/93 est due à l'intégration au Ministère de l'Education Nationale des classes dépendantes jusque là du Ministère des Affaires Sociales. En 1992/93, l'enseignement préscolaire ne scolarise qu'environ 4% des enfants de la classe d'âge concernée.

Répartition régionale des effectifs et des classes de l'enseignement préscolaire en 1992/93

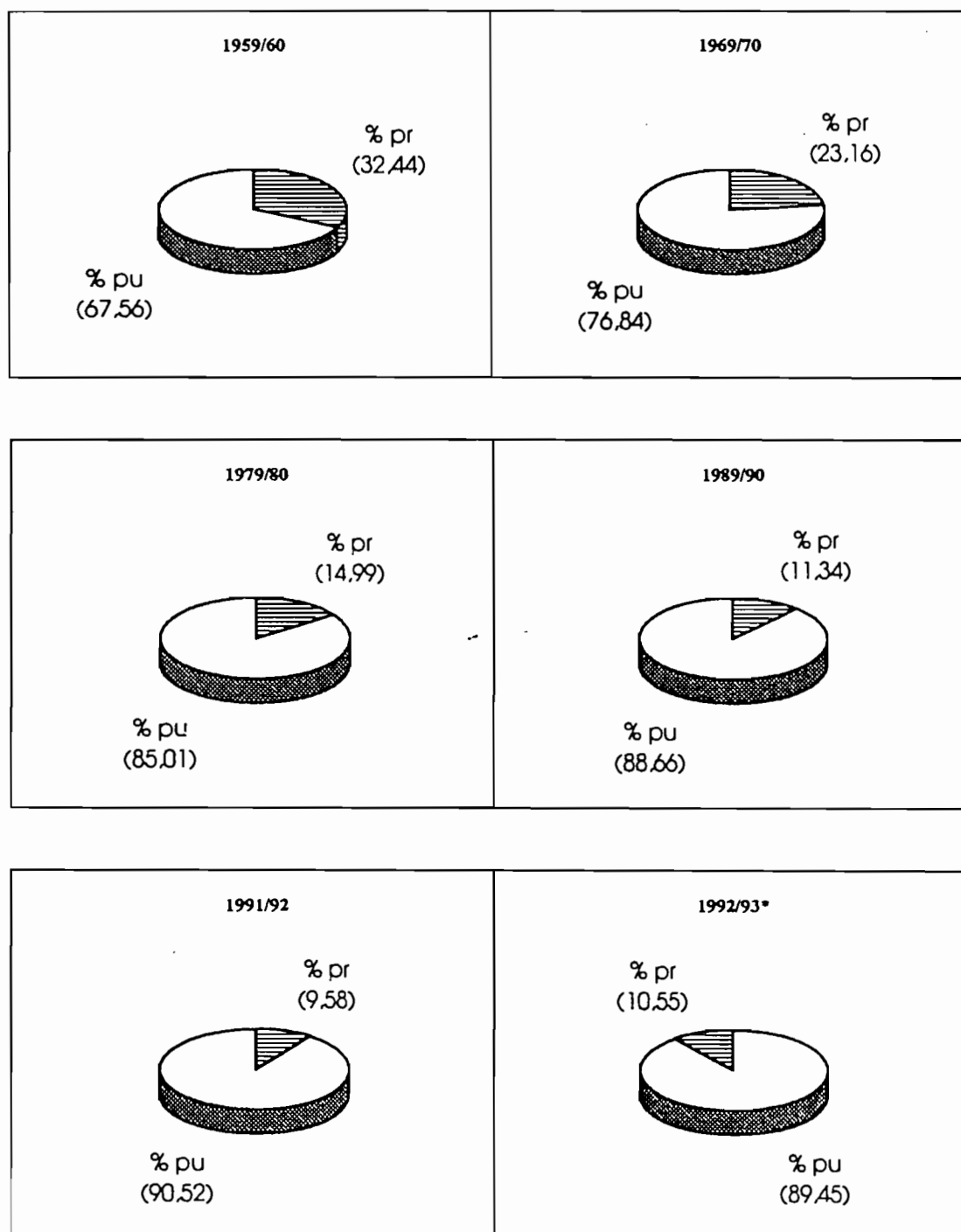
	% pop	Effectif	Classe	% de l' effectif total	I.D.*
Abengourou	2,78	274	8	1,53	55
Abidjan	36,34	11232	416	62,58	172
Bondoukou	4,39	185	8	1,03	23
Bouaké	8,18	1839	83	10,25	125
Daloa	14,40	965	42	5,38	37
Korhogo	6,52	603	29	3,36	52
Man	8,50	1041	40	5,80	68
Odienné	4,64	363	15	2,02	44
San-Pedro	7,52	580	25	3,23	43
Yamoussoukro	6,73	867	41	4,83	72
Ensemble	100	17949	707	100	-

Source : République de Côte-d'Ivoire, Ministère de l'Éducation Nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1993 - *Analyse statistique du système éducatif*, Abidjan, décembre.

* Indice différentiel = rapport multiplié par 100 entre le pourcentage des effectifs préscolaires d'une région et celui de sa population. Cet indice confirme la concentration de l'enseignement préscolaire à Abidjan et Bouaké.

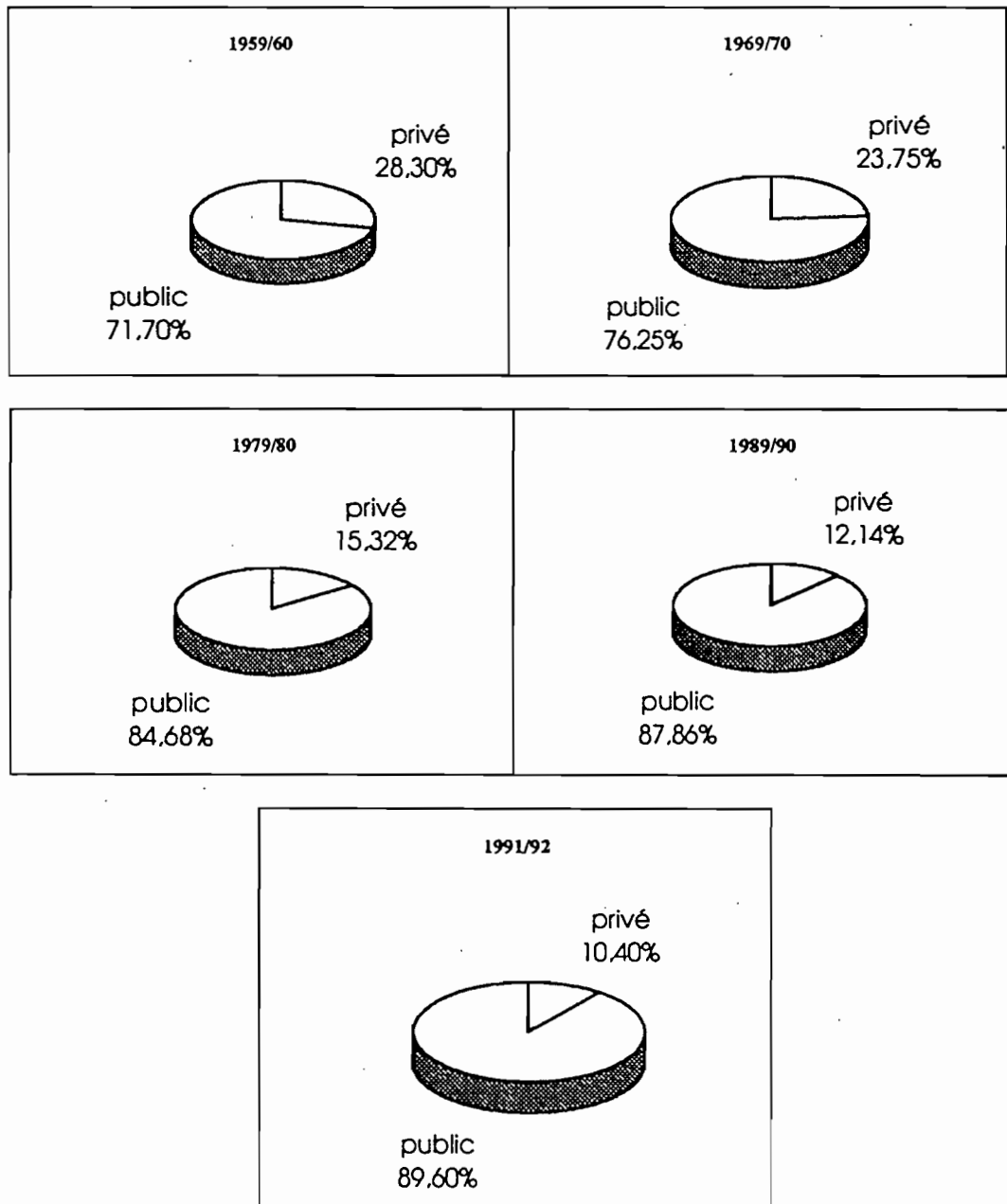
2- Enseignement primaire

Répartition des effectifs du primaire selon l'ordre d'enseignement

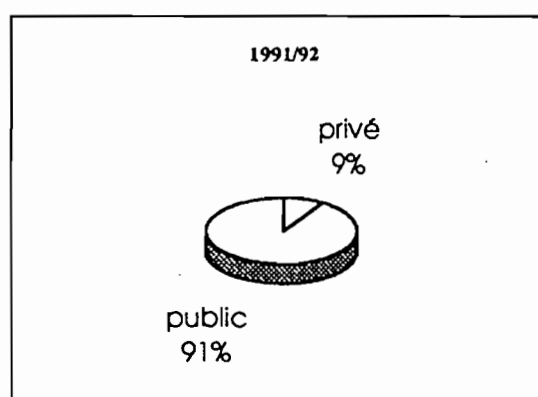
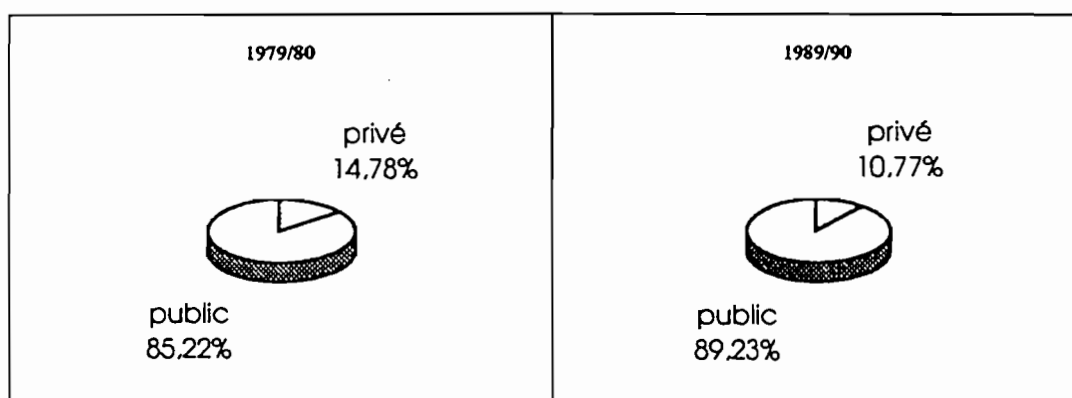
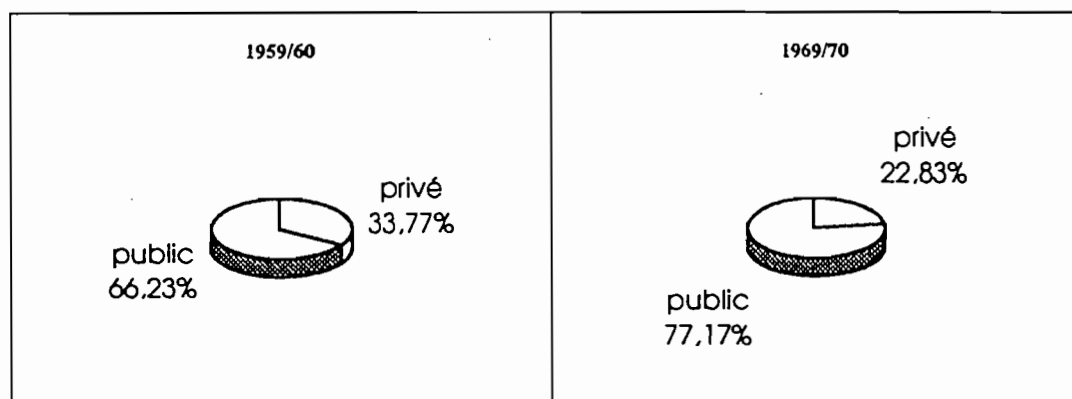


* chiffres d'une note partielle de la DPES

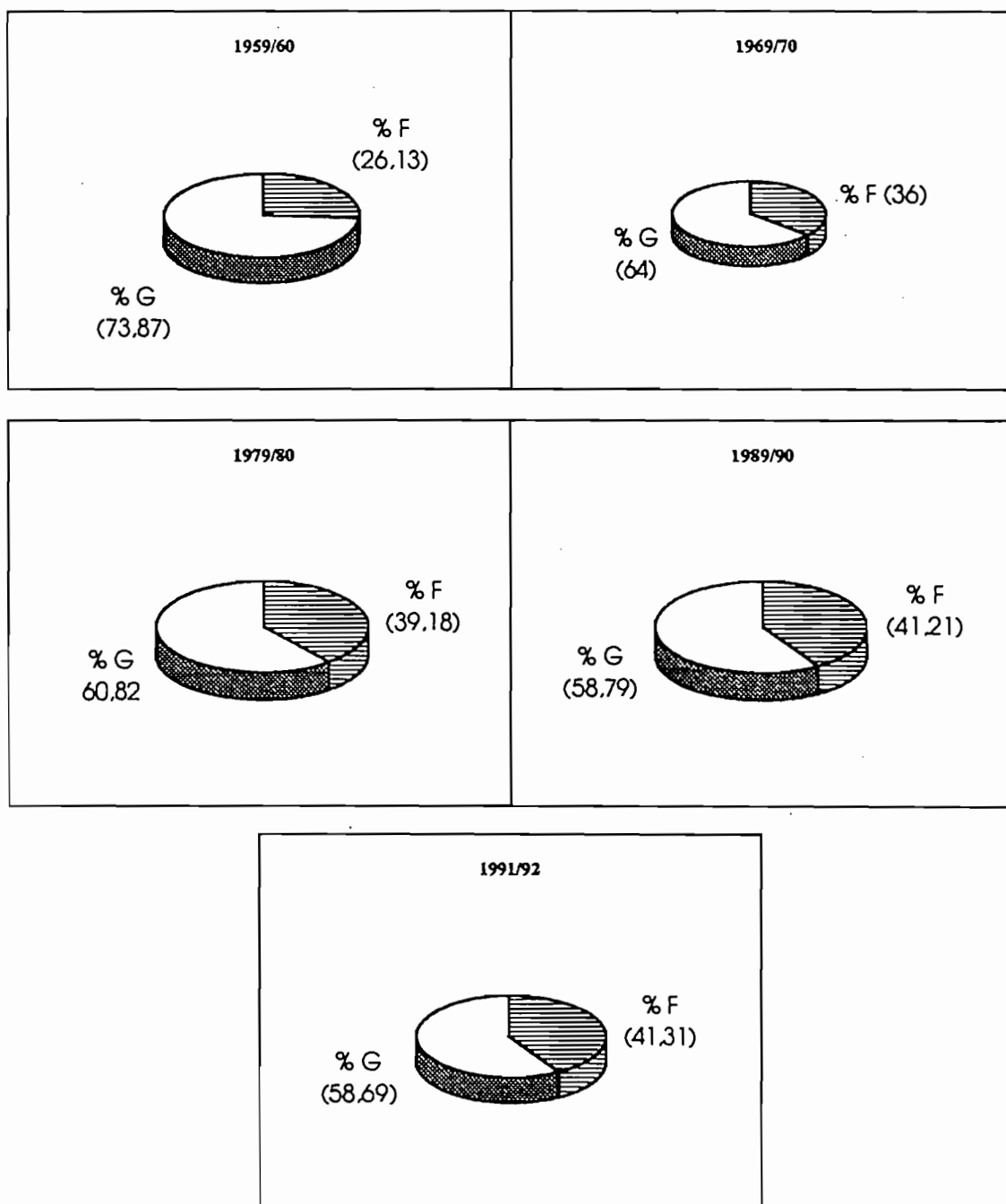
**Répartition de la population scolaire féminine du primaire
selon l'ordre d'enseignement**



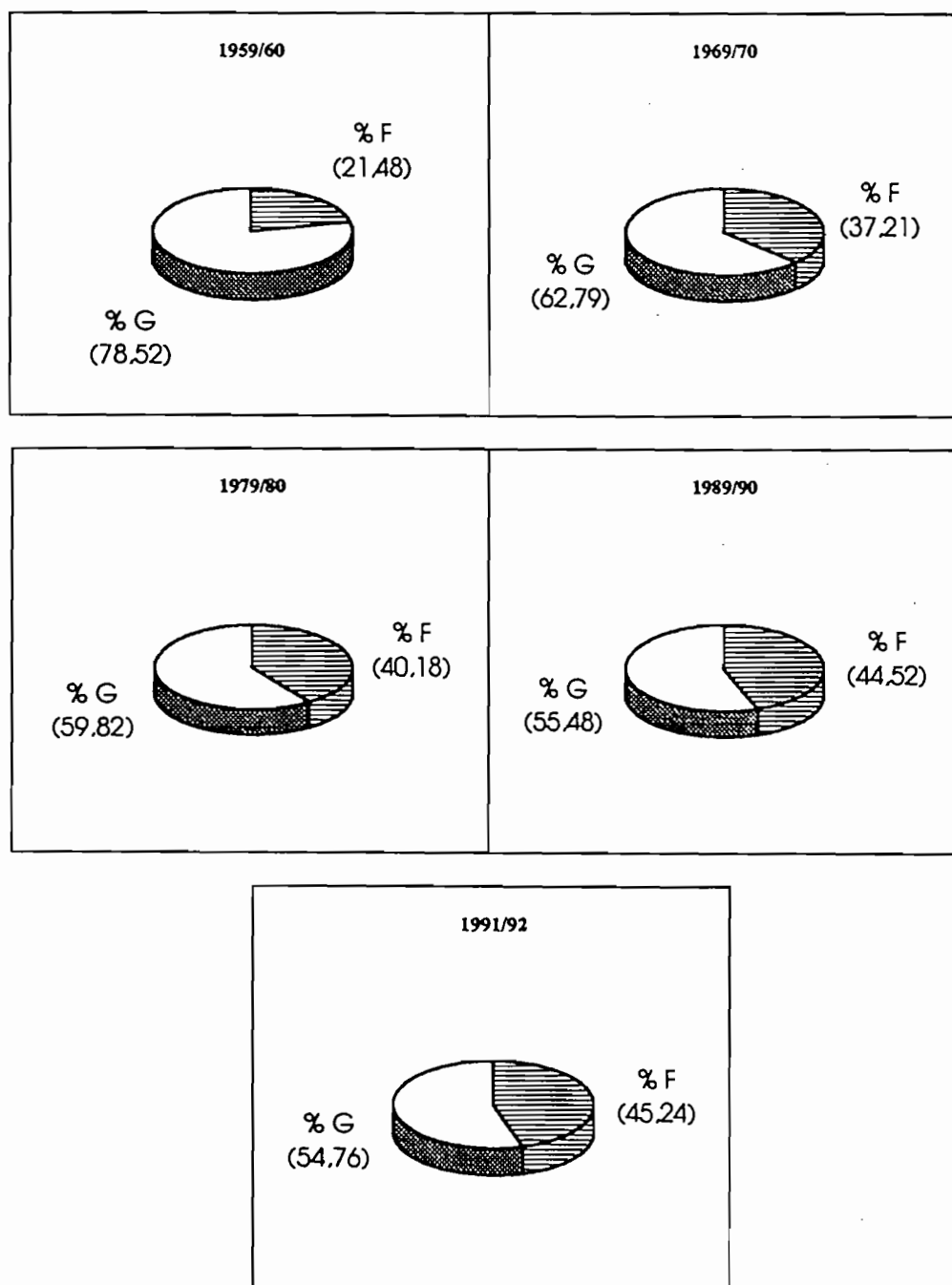
**Répartition de la population scolaire masculine du primaire
selon l'ordre d'enseignement**



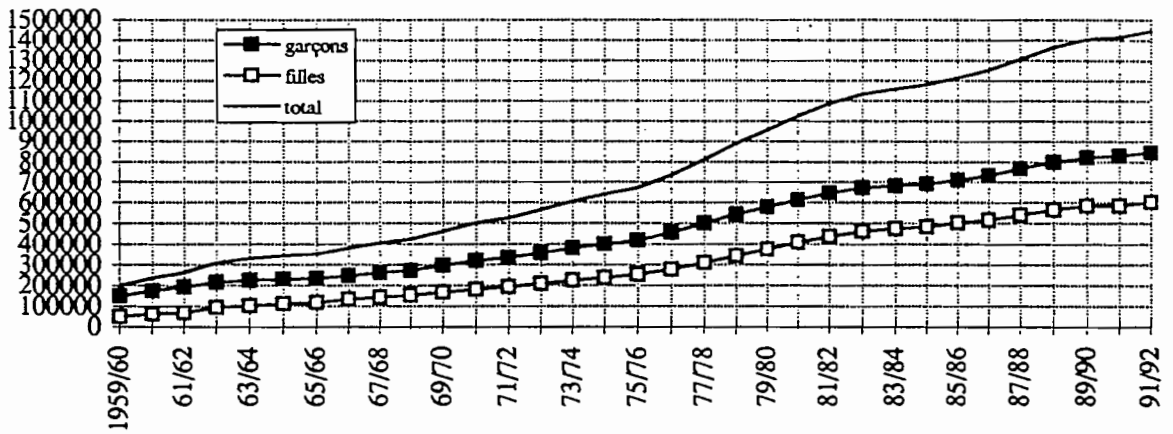
Répartition des effectifs de l'enseignement primaire public selon le sexe



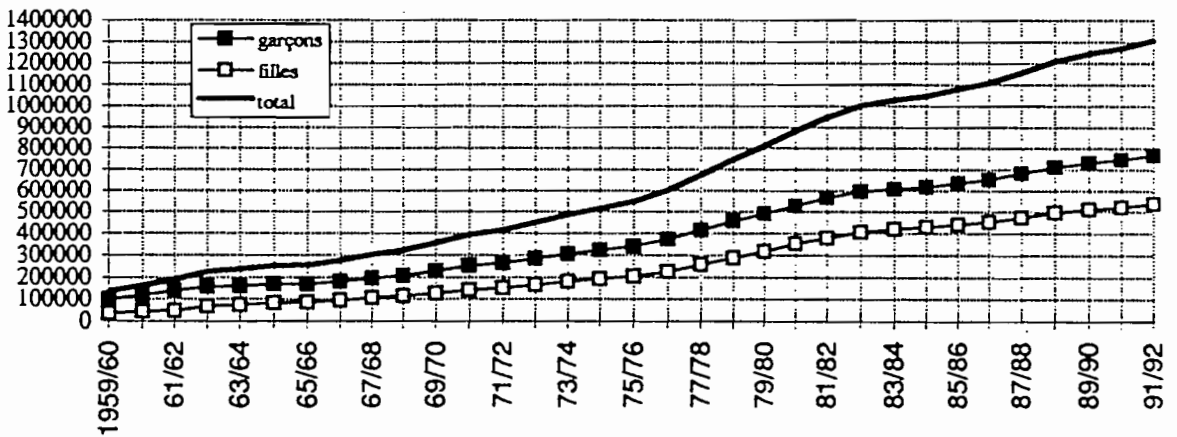
**Répartition des effectifs de l'enseignement primaire privé
selon le sexe**



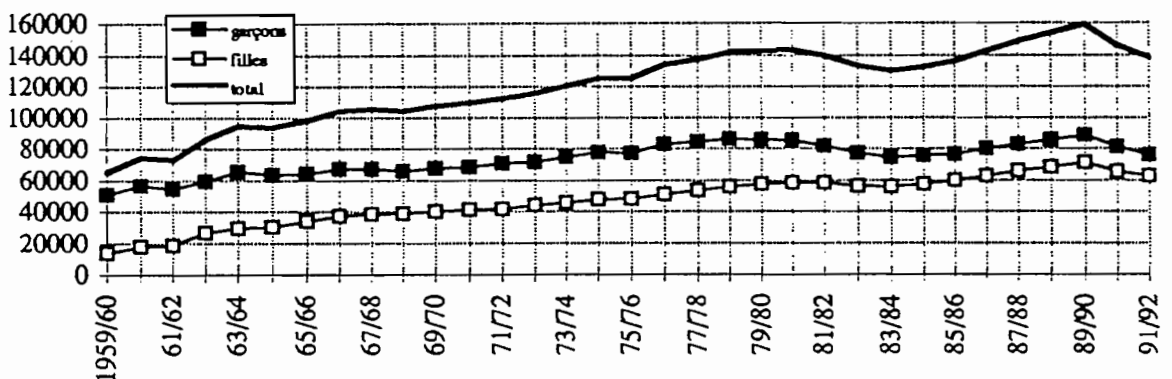
Evolution des effectifs primaire (public et privé) selon le sexe de 1959-60 à 1991-92



Evolution des effectifs du primaire public selon le sexe de 1959-60 à 1991-92

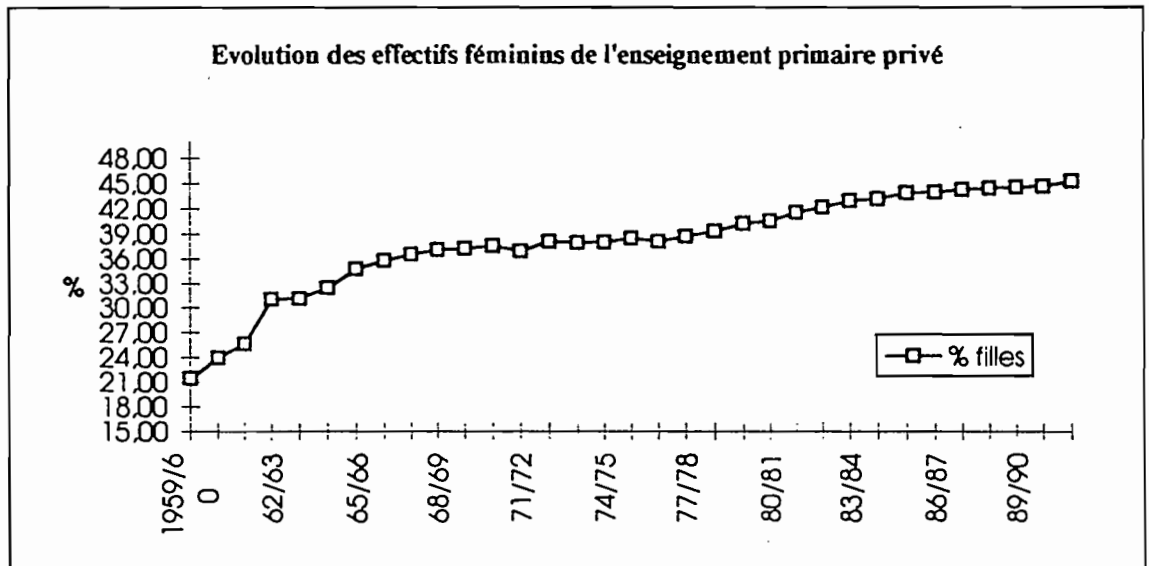
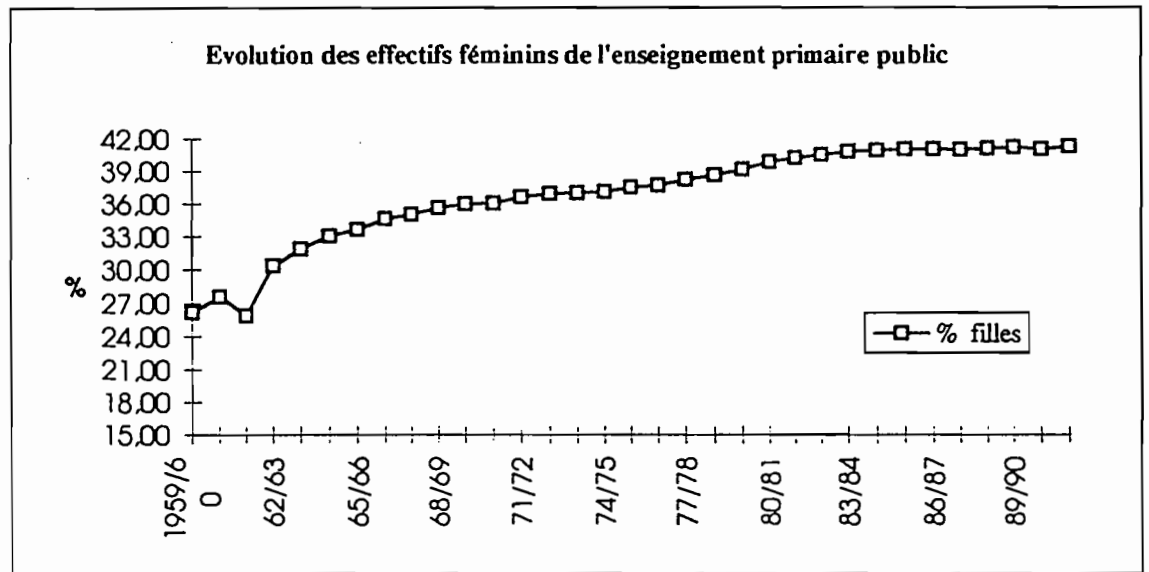
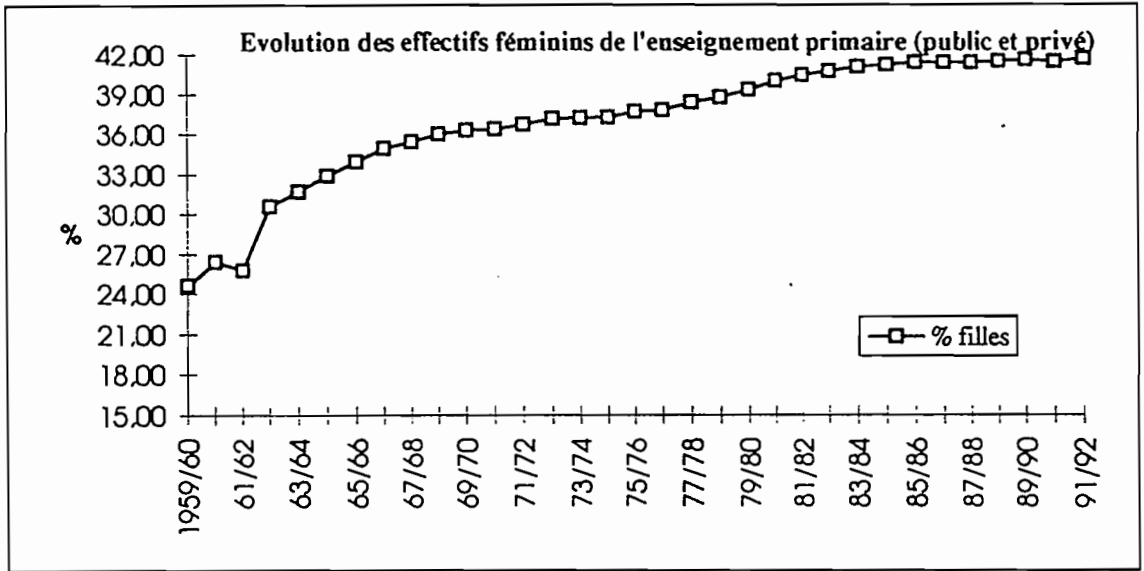


Evolution des effectifs du primaire privé selon le sexe de 1959-60 à 1991-92



Evolution du pourcentage de fille du primaire selon l'ordre d'enseignement

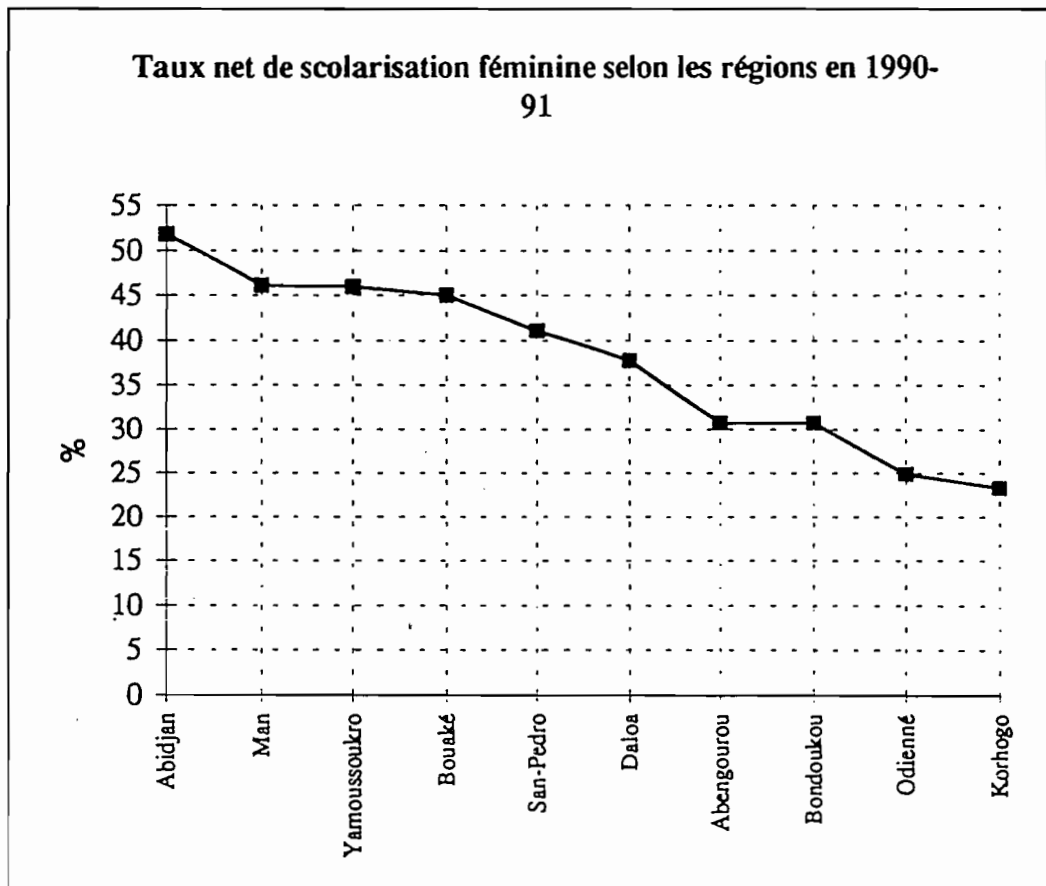
	PUBLIC	PRIVE	TOTAL
ANNEE	% fille	% fille	% fille
1959/60	26,13	21,48	24,62
60/61	27,54	23,97	26,42
61/62	25,87	25,61	25,80
62/63	30,40	31,03	30,58
63/64	31,91	31,09	31,67
64/65	33,06	32,40	32,88
65/66	33,66	34,74	33,96
66/67	34,69	35,72	34,97
67/68	35,08	36,53	35,45
68/69	35,68	37,05	36,02
69/70	36,00	37,21	36,28
70/71	36,06	37,53	36,38
71/72	36,66	36,90	36,71
72/73	36,94	38,03	37,16
73/74	37,01	37,93	37,19
74/75	37,10	37,94	37,26
75/76	37,52	38,44	37,70
76/77	37,72	38,05	37,78
77/78	38,27	38,65	38,34
78/79	38,65	39,27	38,75
79/80	39,18	40,18	39,33
80/81	39,92	40,53	40,00
81/82	40,23	41,54	40,40
82/83	40,52	42,11	40,70
83/84	40,82	42,89	41,06
84/85	40,95	43,11	41,19
85/86	41,08	43,83	41,39
86/87	41,04	43,88	41,37
87/88	41,01	44,24	41,38
88/89	41,12	44,41	41,50
89/90	41,21	44,52	41,59
90/91	41,07	44,62	41,44
91/92	41,31	45,24	41,68



**Taux net de scolarisation des filles
par région en 90-91.**

	Taux net %
Abidjan	51,79
Man	46,05
Yamoussoukro	45,93
Bouaké	45,04
San-Pedro	41,04
Daloa	37,76
Abengourou	30,72
Bondoukou	30,72
Odienné	24,91
Korhogo	23,31

Source : Ministère de la coopération française,
présentation du projet "Education 2000".



Pourcentage de redoublants dans l'enseignement primaire public

	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992
CP1	21,28	23,42	24,28	23,55	26,44
CP2	19,30	19,46	20,66	20,27	22,71
CE1	22,38	22,99	23,28	22,08	23,75
CE2	20,09	19,73	20,16	19,63	20,93
CM1	26,36	26,85	27,2	23,58	26,38
CM2	48,08	48,78	48,23	43,16	47,44
TOTAL	26,71	27,25	27,40	25,31	28,19

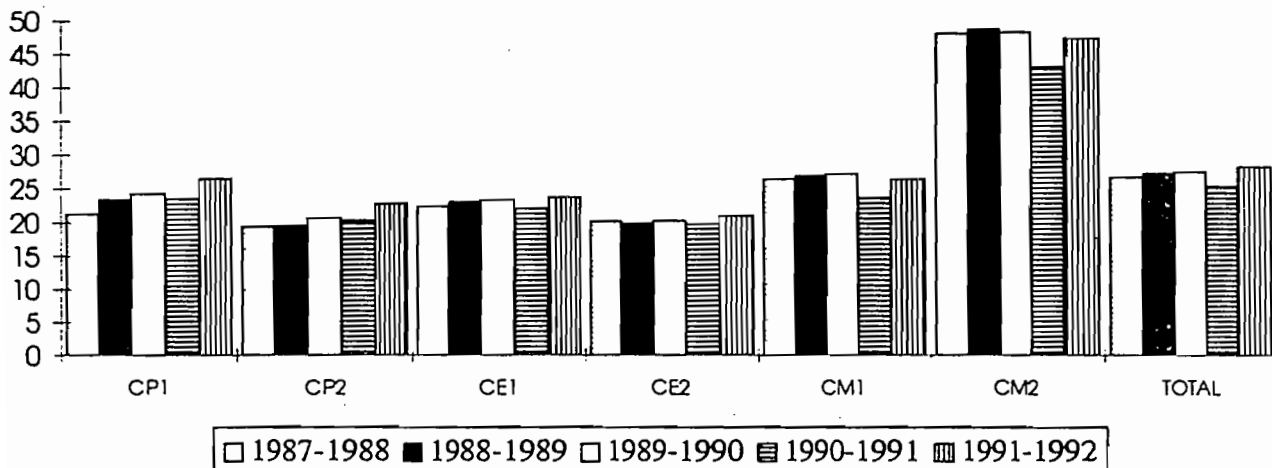
source: MEN/DPES

Pourcentage de redoublants pour l'année 1991-92 dans l'enseignement public par DREN

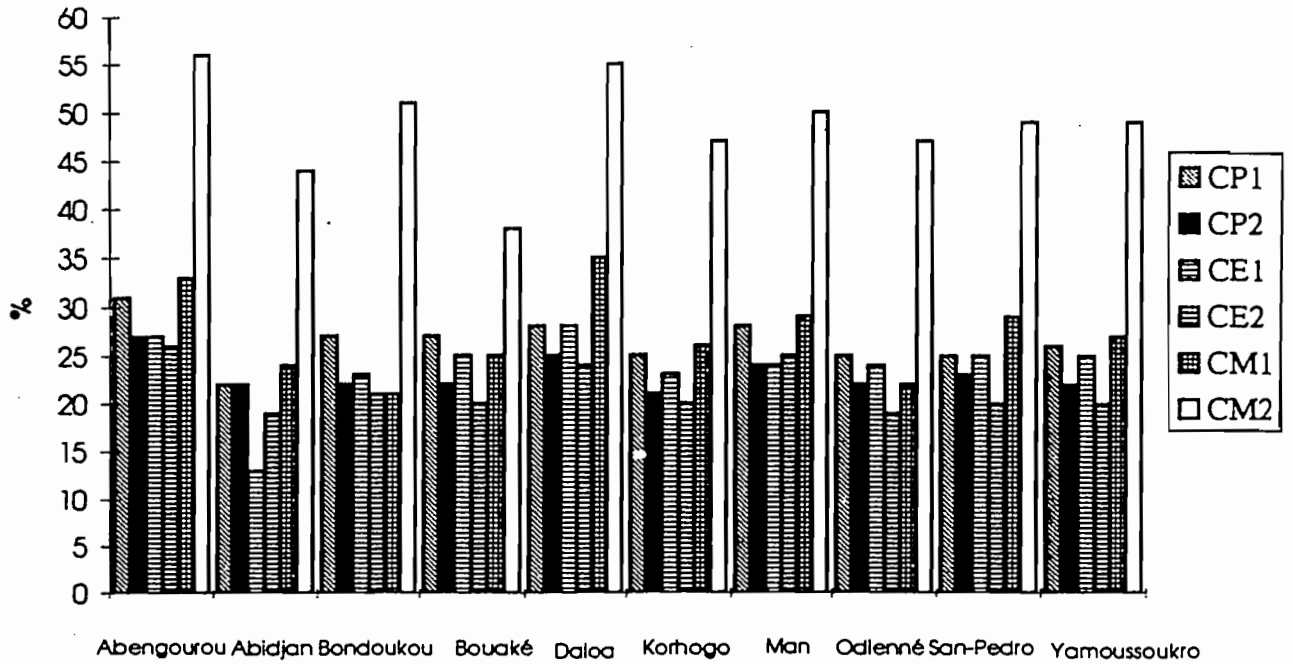
	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2
Abengourou	31	27	27	26	33	56
Abidjan	22	22	13	19	24	44
Bondoukou	27	22	23	21	21	51
Bouaké	27	22	25	20	25	38
Daloa	28	25	28	24	35	55
Korhogo	25	21	23	20	26	47
Man	28	24	24	25	29	50
Odienné	25	22	24	19	22	47
San Pedro	25	23	25	20	29	49
Yamoussoukro	26	22	25	20	27	49

Source: M.E.N./D.P.E.S.

Pourcentage de redoublants dans l'enseignement primaire public



Pourcentage de redoublants dans le primaire public par classe et par DREN en 1991-92



Pourcentage de redoublants pour l'année 1991-92 dans l'enseignement primaire public par DREN

	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2
Abengourou	31	27	27	26	33	56
Abidjan	22	22	13	19	24	44
Bondoukou	27	22	23	21	21	51
Bouaké	27	22	25	20	25	38
Daloa	28	25	28	24	35	55
Korhogo	25	21	23	20	26	47
Man	28	24	24	25	29	50
Odienné	25	22	24	19	22	47
San Pedro	25	23	25	20	29	49
Yamoussoukro	26	22	25	20	27	49

Source: M.E.N./D.P.E.S.

CHAPITRE 2

PRATIQUES ET DISCOURS DE "CRISE" DANS LE CHAMP SCOLAIRE DE 1960 A 1989 : REVENDICATION D'AUTONOMIE ET CONTROLE POLITIQUE

LES FORMES DE LA VIOLENCE LEGITIME : ENCADREMENT POLITIQUE DES ETUDIANTS DANS LA PREMIERE DECENNIE DE L'INDEPENDANCE

Les organisations étudiantes et la lutte anti-coloniale

L'histoire du syndicalisme étudiant ne débute pas avec l'Indépendance des ex-colonies françaises (cf. UNESCO, 1993-b). Dès 1947, les étudiants ivoiriens en France créent une association (AECIF)¹ qui fusionnera, en 1956, avec l'Association des étudiants ivoiriens de Dakar pour se regrouper dans une Union générale des étudiants de Côte-d'Ivoire (UGECI) qui, lors de son premier Congrès, inclut l'Indépendance dans ses objectifs prioritaires² et s'affilie à la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France³ (FEANF). Cette fédération, qui regroupe des associations d'étudiants africains en France (de l'OAF, de l'AEF, du Togo et du Cameroun) existe depuis 1950 et s'engage, à partir de 1953, dans une lutte pour la conquête de l'Indépendance économique, politique et culturelle (anti-assimilationniste⁴) de l'Afrique noire : elle se prononce contre l'Union française en 1946, contre la loi-cadre de 1956 et contre la Communauté franco-africaine en faisant campagne pour le non au référendum de 1958.

Dès 1950, en réaction à la FEANF, la création de l'Association des étudiants de Côte-d'Ivoire (AECI) en France est encouragée par les élus ivoiriens. Cette association s'oppose à la FEANF en prenant parti (organe d'information de 1954 à 1956 "*l'étudiant*

¹ Pour la liste des principaux sigles cités dans le texte, voir annexe- C à la fin du chapitre 3, pp. 294-295.

² Lors de son III^e Congrès (1958) l'UGECI condamne la loi-cadre et adopte le mot d'ordre d'Indépendance contrairement aux positions du PDCI. Présidents : 1956-57, Harris Mémel Fôté ; 1957-58, Abdoulaye Fadiga ; 1958-59, Marcel Anoma ; 1959-60, Désiré Amon-Tanoë. Suppression du mouvement en janvier 1961 (M. Amondji, 1984).

³ Amadou-Mahtar M'Bow est président (étudiant Sénégalais en licence d'histoire classé par les autorités française dans la tendance Indépendants d'outre-mer (IOM) déjà président de l'AGEAP- deviendra ministre de l'Education nationale du Sénégal puis fonctionnaire de l'UNESCO) et Solange Faladé (elle fondera le Groupement africain de recherches économiques et politiques - GAREP- avec les plus modérés) est Secrétaire général. Ils sont considérés l'un et l'autre comme relativement modérés par les autorités françaises. Son organe d'information à partir de 1954 est "*L'Etudiant d'Afrique noire*". La FEANF est membre, à partir de 1955, de l'Union Internationale des Etudiants dont le siège est à Prague (UIE - Tchécoslovaquie). Elle sera interdite par le gouvernement français en 1980 (cf. S. Traoré, 1973 et 1985).

⁴ Sur la problématique culturelle de la FEANF on peut lire B. Kotchy (in UNESCO, 1993-b, pp. 101-114).

de Côte-d'Ivoire") pour les thèses défendue par F. Houphouët-Boigny au sein du RDA (micro-nationalisme contre panafricanisme). Les tendances radicales du mouvement rejoignent l'AECIF en 1955 et s'affilient à la FEANF.

Une grande partie des étudiants ivoiriens et des autres pays sous dépendance française regroupés dans la FEANF s'opposent à la Communauté, contrairement à la position de F. Houphouët-Boigny, et réclament l'Indépendance. Les critiques à propos du leader du PDCI sont vives et la création de l'AECI tente de canaliser cette jeunesse en opposition. De la même manière, l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN - section ivoirienne : UTCI), créée en 1957, fortement représentée parmi les cheminots (RAN) et les fonctionnaires, refuse la loi-cadre et demande l'Indépendance. Le 28 juillet 1958, le "oui" au référendum sur la communauté française recueille 99,98% des votes exprimés et le 4 décembre 1958, l'Assemblée territoriale proclame la République de Côte-d'Ivoire comme Etat membre de la Communauté (l'Indépendance sera proclamée le 7 août 1960).

En mars 1959, lors du premier Congrès de la Jeunesse du RDA de Côte-d'Ivoire (JRDACI - essentiellement composée d'universitaires, de membres de la Fonction publique et professions libérales⁵), le ministre de l'Education nationale de l'époque, Bony Joachim, fait des tentatives pour calmer les oppositions étudiantes en laissant entrevoir *"l'inévitable relève des cadres politiques vieillissants"* (*Fraternité*, 26/02/1959) et en affirmant, d'une part, la nécessité de faire participer les jeunes intellectuels à la direction du RDA et de les intégrer aux postes de responsabilité gouvernementale et, d'autre part, la perspective de *"l'africanisation des cadres"*. Par ses déclarations, la jeunesse du Parti exprime clairement ses ambitions et le gouvernement tentera de limiter l'audience de la JRDACI dont de nombreux membres seront arrêtés lors des "complots de 1963". Selon J.-F. Médard *"certaines tensions au sein de la société ivoirienne sont directement liées au système politique : ainsi en est-il des conflits de générations ou des conflits avec les étudiants qui ont pour enjeu l'accès à la classe dirigeante et sont traités à ce niveau"* (J.-F. Médard, in Y.-A. Fauré & J.-F. Médard, 1982, p. 85).

La position de la FEANF (donc de l'UGECI qui y est affiliée) ne se modifie pas et la fédération condamne le gouvernement de Côte-d'Ivoire pour son acceptation de la Communauté. Celui-ci riposte en supprimant les bourses des *"étudiants qui, par leur*

⁵ Entre autres membres de la JRDACI : Amadou Koné, Secrétaire général de la JRDA ; Aoussou Koffi, Secrétaire général adjoint ; Camille Alliali ; Alcide Kacou ; Joachim Bony, Charles Donwahi ; Jean Konan Banny (J.-N. Loucou, 1992, p. 53).

langage, leurs actes et leurs discours, ont pris des positions virulentes envers le gouvernement" et par l'arrestation en mai 1959, du président de l'Association des étudiants de Côte-d'Ivoire en France (AECIF), Harris Mémel Fôté (J. Baulin, 1982, p. 101)⁶. Avant l'Indépendance, les conflits entre le gouvernement de la Côte-d'Ivoire et les étudiants concernent des oppositions fondamentales d'ordre politique qui s'expriment clairement dans les positions de la FEANF.

L'Etat et la jeunesse scolaire et universitaire : encadrement politique et résistances

Les Indépendances et la création des universités nationales modifient les modalités de la contestation et du contrôle des mouvements étudiants. Nous ne détaillerons pas plus les conflits qui précèdent l'Indépendance du pays⁷ et nous les avons évoqués pour montrer les points qui opposent les autorités ivoiriennes et les étudiants (ceux des organisations affiliées à la FEANF) et les méthodes utilisées pour les contrôler : création d'une organisation concurrente (AECI) ; arrestation de responsables syndicaux ; suppression des avantages (bourses) ; perspectives de cooptation (intégration des jeunes aux structures politiques et gouvernementales).

Ces différentes stratégies politiques de contrôle de la jeunesse étudiante seront réactivées périodiquement lorsque les structures d'encadrement permanentes seront menacées ou ne parviendront pas à contenir les contestations (J. A. Mbembe, 1985). Durant la première décennie de l'Indépendance, l'Etat ivoirien cherche à opposer une structure efficace de contrôle des étudiants ivoiriens en France et, dès 1960, impulse la création d'une Union nationale des étudiants de Côte-d'Ivoire (UNECI) qui s'oppose à l'influence de la AECIF (en juillet 1961, F. Wodié⁸, membre du bureau de l'AECIF, est arrêté pour atteinte à la sûreté de l'Etat, expulsé de France et emprisonné à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan - MACA - jusqu'à 1962).

⁶ Harris Mémel Fôté est condamné à un an de prison et à cinq ans d'interdiction de séjour (L. Gbagbo, 1983, p. 56).

⁷ Cf., notamment, S. Traoré, 1973 et 1985 ; J. Baulin, 1982 ; M. Amondji, 1984 ; J. A. Mbembe, 1985 ; P. N'Da, 1987 ; UNESCO, 1993 b.

⁸ F. Wodié créera le Parti ivoirien des travailleurs en 1990 (PIT). Dans un discours devant l'Assemblée nationale, le 3 août 1961, le chef de l'Etat rappelle la place que l'Etat accorde aux jeunes dans les structures administratives et politiques et qu'en conséquence, elle ne doit pas faire preuve d'impatience. En faisant référence à une petite minorité qui "prend ses mots d'ordre en dehors du pays", il réaffirme sa volonté de la combattre et ajoute : "[...] nous précisons que nous ne tolérerons jamais de communistes ivoiriens dans notre pays" (in, *Le Président Houphouët-Boigny et la Nation ivoirienne*, Abidjan/Dakar, NEA, 1975, p. 302-303).

La mise en place de structure d'encadrement de la jeunesse étudiante se double d'un rappel constant de la sollicitude dont les étudiants et les jeunes diplômés sont l'objet :

"[...] la jeunesse est à tel point notre constante préoccupation que, sans attendre qu'elle ait fait comme ailleurs ses preuves, nous l'avons associée aux responsabilités dans tous les domaines, afin de lui permettre d'assurer demain la relève avec le maximum d'efficacité. Que les jeunes comprennent donc les sacrifices consentis en leur faveur par leurs aînés !... [...] Ils doivent savoir que ceux des jeunes qui, par intérêt, inconscience ou légèreté, se font les agents d'idéologies extérieures et nocives contre l'indispensable unité du pays, seront mis dans l'impossibilité de nuire. Il est souhaitable que tout le monde prenne conscience de cette détermination du gouvernement et du Parti [...] et cela pour éviter à la Côte-d'Ivoire [...] de compter des détenus politiques sur son sol." (discours du président F. Houphouët-Boigny, le 15 janvier 1961 à l'ouverture de la première session extraordinaire du Parlement, in *Le Président Houphouët-Boigny et la Nation ivoirienne*, Abidjan/Dakar, NEA, 1975, p. 237).

Parallèlement aux tentatives de contrôle des organisations étudiantes, est créée, en août 1962, l'Union générale des travailleurs de Côte-d'Ivoire (UGTCI) qui doit normalement regrouper les syndicats au sein d'une centrale unique qui prône la "participation responsable".

Dans le contexte des "complots de 1963"⁹, le contrôle et l'encadrement politique s'intensifie et en septembre 1963, le président Houphouët-Boigny décide du transfert en Côte-d'Ivoire du siège de l'UNECI¹⁰ qui devient, un an plus tard, l'Union nationale des élèves et étudiants de Côte-d'Ivoire (UNEECI). De la même manière, l'Association des parents d'élèves de Côte-d'Ivoire (APECI), créée en 1956 par le député Houphouët-Boigny, s'élargit désormais (1965) aux étudiants et devient l'Union nationale des parents d'élèves et d'étudiants de Côte-d'Ivoire (UNAPEECI).

⁹ Selon M. Amondji, le 14 janvier 1963, un tiers des membres du Bureau politique issu du III^e Congrès du PDCI furent arrêtés et emprisonnés et "le petit nombre d'Ivoiriens diplômés de l'enseignement supérieur paya proportionnellement le plus lourd tribut. À de très rares exceptions près, tous les licenciés, tous les ingénieurs et tous les docteurs en médecine récemment rentrés au pays après la fin de leurs études furent arrêtés en janvier 1963" (M. Amondji, 1984, p. 184). Les étudiants arrêtés à cette époque seront libérés en 1965. Le 11 janvier 1963, trois ministres du gouvernement ivoirien sont démis de leur fonction et accusés d'être impliqués dans les "complots" : Amadou Koné (ministre de la Santé publique et de la Population) ; Charles Donwahi (ministre de l'Agriculture et de la Coopération) et Joachim Bony (ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement technique, de la Jeunesse et des Sports).

¹⁰ L'UNECI a conservé une sous-section pour encadrer les étudiants ivoiriens en France. J. Baulin, conseiller du président ivoirien à cette époque, témoigne des pratiques en vigueur pour s'assurer du contrôle sur le syndicat en publiant une lettre qu'il adressa à F. Houphouët-Boigny le 26 septembre 1966 : "Les élections de la sous-section de Paris se sont terminées par une nette victoire de N'Goran Blanc Eugène qui a eu plus de 150 voix, et l'écrasement de Apété et de ses amis, qui se sont retrouvés à 27. Mais il n'y a pas de quoi pavoiser, puisque chacune de ces quelques voix nous a coûté plus de 26 000 francs CFA" (J. Baulin, 1985, p. 168).

L'encadrement de la jeunesse étudiante n'est pas propre à la Côte-d'Ivoire et, comme le remarque J. A. Mbembe : *"Depuis 1961, de nombreux gouvernements africains avaient commencé à exiger de leurs étudiants qu'ils abandonnent la FEANF accusée d'être manipulée par le "communisme international" . [...] Tractations et pressions diverses ont eu pour objectif de regrouper les jeunes étudiants au sein d'organisations contrôlées par les pouvoirs eux-mêmes"* (J. A. Mbembe, 1985, p. 108). Cependant, le contrôle du gouvernement et du Parti ne parvient pas toujours à contenir les mouvements étudiants même s'il réduit considérablement leur ampleur et leurs conséquences. Dans le cas de l'UNECI, formellement acquise au pouvoir politique en place, les revendications dépassent parfois le cadre des doléances pour exprimer des exigences qui apparaissent comme des ultimatums aux autorités politiques. Lors d'une rencontre le 13 mai 1965 avec le ministre de l'Education nationale, l'UNECI demande l'augmentation de la bourse à 30 000 francs CFA, la création de restaurants universitaires, d'infrastructures sportives, prend position sur l'enseignement dans les écoles privées non confessionnelles et demande la fin de la prolifération de ces *"boîtes à sous"*,... L'Union devient de plus en plus critique à l'égard de la politique de l'Etat en matière éducative et des fractions internes entretiennent une relative dissidence. Alors que le syndicat étudiant revendique une amélioration des conditions de travail et de rémunération (bourses), le gouvernement envisage plutôt la restriction des dépenses d'éducation à tous les niveaux de l'édifice scolaire.

Le rapport d'Amon Tanoh¹¹, ministre de l'Education nationale, au IV^e Congrès du PDCI-RDA, le 23 septembre 1965, souligne les disparités régionales, le retard scolaire des filles, les goulots d'étranglements, les déperditions et le coût élevé de la scolarisation, la faiblesse qualitative des enseignants et l'inadaptation de l'enseignement aux réalités ivoiriennes : *"L'école est devenue une source de désagrégation de la société"*.

Le Congrès affirme l'éducation scolaire comme *"la priorité des priorités"* et la volonté politique de *"scolarisation à 100%"*. Pourtant, il propose de reconsidérer la gratuité de l'école en demandant un effort financier de la population, notamment concernant la construction d'écoles primaires publiques par les villages, décide le principe de la suppression des bourses du secondaire et du technique sauf pour les

¹¹ En 1959, Amon Tanoh Lambert, instituteur, Secrétaire général du Syndicat des enseignants de Côte-d'Ivoire (1950-1962), membre du Comité exécutif de la JRDACI (1959), puis membre du Comité directeur du PDCI en 1959, fut chargé de créer l'Union nationale des travailleurs de Côte-d'Ivoire (UNTCI) contre l'UTCI (section ivoirienne de l'UGTAN - siège à Conakry), hostile à la Communauté française. L'UNTCI, après la dissolution de l'UTCI en 1961 et l'absorption de la CATL (Confédération africaine des travailleurs croyants, créée en 1956) et de la CASL (Confédération africaine des Syndicats libres- Force-ouvrière, créée en 1958), forme l'UGTCI en 1962 (J. Meynaud et A. Salah-Bey, 1963). Amon Tanoh est le fondateur et le premier Secrétaire général de l'UGTCI de 1962 à 1963, date à laquelle il devient ministre de l'Education nationale (jusqu'en 1970) en remplacement de Joachim Bony accusé dans les "complots" de 1963.

"nécessiteux" et la mise en place d'une politique rigoureuse des bourses dans l'enseignement supérieur¹².

Les points essentiels concernent, d'une part, le financement du système éducatif et, d'autre part, la maîtrise des flux par une sélection des "meilleurs" (planification de l'éducation en fonction des besoins du développement) et une orientation sélective des étudiants. Le renforcement de la sélectivité du système scolaire à tous les niveaux et la restriction des transferts sociaux est aussi un élément qui permet de comprendre le contexte dans lequel se développeront les contestations étudiantes et lycéennes de la fin des années soixante (effectif de l'université, cf. tableau XX, p. 116) : refus du contrôle politique mais aussi défense d'un statut déjà en déclin.

Le contrôle de la population étudiante s'avère difficile et les Etats de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM¹³) qui craignent les influences extérieures sur les syndicats nationaux créent en novembre 1966, le Mouvement des étudiants de l'Organisation commune africaine et malgache (MEOCAM) qui réunit des étudiants des universités de Dakar, d'Abidjan et de France "avec pour but principal d'éliminer la FEANF" (UNESCO, 1993 b, p. 21). J. Baulin, rapporte l'intérêt du chef de l'Etat ivoirien pour la création de cette organisation syndicale et le soutien qu'il lui a apporté : "Le président Houphouët-Boigny avait mis à la disposition des jeunes Africains chargés de mener à bien cette tâche, la somme de 5 000 000 francs CFA." (J. Baulin, 1985, p. 168). En janvier 1967, lors du Congrès constitutif les responsables du mouvement dénoncent les méthodes de la FEANF et se déclarent "prêts à combattre toute organisation qui dénigrerait systématiquement nos pays et chefs d'Etats".

La création du MEOCAM est vivement contestée par les étudiants et à Abidjan, lors d'une Assemblée générale qui se tient le 13 janvier 1967, ils dénoncent, dans une "déclaration commune des étudiants africains de l'université d'Abidjan sur le MEOCAM", le mouvement comme un "organisme foncièrement rétrograde à la solde des pouvoirs politiques" (J. Baulin, 1985, p. 169). Le 22 janvier, ils décident d'organiser

¹² L. Sosoo qui rapporte le contenu du rapport du ministre, précise que "le Comité interministériel d'orientation scolaire et universitaire créé en 1964 sera défini avant la fin de l'année 1965 et appliqué dès 1966. Il fixera : les conditions de sélection fondées sur le mérite réel et les probabilités de succès du candidat, la durée maximale de formation dans le cycle d'études considéré, l'âge limite exigé, les conditions de renouvellement en fonction des résultats scolaires [...] la bourse sera offerte par l'Etat pour satisfaire un besoin prioritaire de formation." (L. Sosoo, sans date, p. 67-68).

¹³ À propos de l'OCAM voir J. Baulin, 1985.

une marche sur la Présidence de la République pour demander sa suppression. Ils ne dépasseront pas l'enceinte de l'université. La police et l'armée interviennent dans les locaux même de l'université et arrêtent, selon J. Baulin (op. cit.), quatre cents étudiants : les étudiants étrangers qui participent à la marche sont renvoyés dans leurs pays et les ivoiriens arrêtés sont incorporés dans l'armée ou détenus au camp militaire d'Akouédo.

Tableau XX - Effectif des étudiants inscrits à l'université nationale d'Abidjan de 1959/60 à 1967/68 selon les facultés.

	droit/ S. Eco	lettres	médecine	sciences	total	capa. droit
	[toutes nationalités confondues]					
1959/60	7	27		14	48	23
60/61 ¹⁴	54	57	7	29	147	183
61/62	80	104	6	67	257	486
62/63	112	144	65 ¹⁵	89	410	540
	[premier	chiffre =	total]	[second	chiffre =	Ivoiriens]
63/64 ¹⁶	210/111	171/18	61/45	148/68	590/242	596
64/65	252/135	122/66	44/32	280/108	698/341	735/564
65/66	327/151	345/74	72/40	339/125	1 275/390	192/123 ¹⁷
66/67	386/160	454/127	102/47	575/196	1 554/470	287/176
67/68	517/215	603/129	141/62	690/285	1 965/691	384/236
68/69	638/271	557/179	178/74	609/257	1 982/781	524/289
69/70	811/395	829/302	418/171	549/246	2 607/1 114	699/429
70/71	1 075/554	869/335	450/175	602/246	3 096/1 310	909/679
71/72	1 238/874	992/468	431/200	525/330	3 186/1 872	819/592

Sources : annuaires statistiques, République de Côte-d'Ivoire.

¹⁴ En 1960-1961, le nombre de boursiers ivoiriens en France s'élève à 98 en Droit et Lettres ; 57 en Sciences ; 49 dans les Grandes écoles ; 101 élèves ingénieurs ; 62 en médecine et 239 dans l'enseignement technique supérieur (source : déclaration du chef de l'Etat ivoirien le 3 août 1961 devant l'Assemblée nationale, in *Le Président Houphouët-Boigny et la Nation ivoirienne*, Abidjan/Dakar, NEA, 1975, p. 302).

¹⁵ Création de l'Ecole de Médecine.

¹⁶ Transformation du Centre d'enseignement supérieur (créé en 1959/60) en université. À cette occasion F. Houphouët-Boigny précise les principales missions assignées à l'université : "[...] élargir les connaissances au moyen de l'enseignement et de la recherche, et promouvoir une large éducation libérale sans laquelle il n'est point de véritable culture pour les individus comme pour les peuples. Certes, notre ambition de toujours est de voir l'université d'Abidjan délivrer des diplômes équivalents à ceux des universités de France, plaçant ainsi notre jeunesse à égalité de connaissance avec celle d'une des nations les plus civilisées du monde. Mais nos tâches sont trop pressantes, et notre temps trop mesuré pour que nous nous en remettions au lent processus de formation des élites issues d'un enseignement à caractère universel et en grande partie désintéressé. [...] Notre université devra donc, à côté de son rôle traditionnel, mettre à la disposition de la collectivité nationale les hommes et les femmes possédant des connaissances techniques qui leur permettront de participer pleinement et utilement au développement économique et social du pays" (7 février 1963, in *Le Président Houphouët-Boigny et la Nation ivoirienne*, Abidjan/Dakar, NEA, 1975, p. 240)

¹⁷ Création d'un examen de sélection pour l'entrée en capacité en droit.

Le Congrès de l'UNEECI, en juillet 1967, révèle le changement d'orientation du syndicat, changement intervenu, selon P. N'Da, avec le retour d'étudiants venus de France qui mobilisent les congressistes *"sur la liberté pour les étudiants de se gérer comme ils l'entendaient, c'est-à-dire de pouvoir élire démocratiquement leurs responsables [...]. Le congrès insistera aussi sur l'autonomie du mouvement étudiant par rapport au pouvoir ; il demandera aussi une réforme de l'enseignement pour que celui-ci s'adapte aux conditions nationales"* (P. N'Da, 1987, p. 81). Les membres du Comité exécutif du mouvement, liés au PDCI, sont écartés de la direction et un nouveau président *"ni ouvertement houphouétiste, ni ouvertement anti-houphouétiste"* est porté à la tête du syndicat (L. Gbagbo, 1983, p. 95).

Un an plus tard, en juillet 1968, l'UNEECI qui, selon le Bureau politique du PDCI, *"sous le couvert du syndicalisme faisait en réalité office de parti d'opposition"* est dissoute sur le territoire ivoirien¹⁸ par le gouvernement et le Parti et remplacée quelques mois plus tard par une nouvelle organisation. En avril 1969¹⁹, le Mouvement des élèves et étudiants de Côte-d'Ivoire (MEECI) est créé avec le soutien du gouvernement ivoirien et ses responsables, anciens membres du Comité exécutif de l'UNEECI écartés en 1967, s'engagent à militer auprès du PDCI et à *"servir le Parti"* (premier Secrétaire général : Tanoh Brou Antoine). La création du MEECI entraîne, de nouveau, de graves incidents à l'université²⁰ et la grève décidée, le 18 mai, par les étudiants s'étendra aux établissements secondaires le 20 mai. L'armée investit d'abord le campus et arrête, selon P. N'Da, près de quatre cents étudiants²¹ puis intervient dans les lycées et collèges

¹⁸ L'UNEECI est dissoute à la suite de son Congrès de juillet 1968, qui entérinait la ligne indépendantiste prise lors du congrès de 1967. Trois candidats au poste de président étaient en liste au Congrès de 1968, dont L. Gbagbo (L. Gbagbo, 1983, p. 96). *"L'UNEECI, devenue en France le mouvement de tous les étudiants ivoiriens qui n'ont pas accepté sa dissolution et ont refusé leur adhésion au MEECI depuis sa création, est l'organisation qui combattrait celle-ci ou précisément vivra à couteaux tirés avec elle - du moins jusqu'en 1979"*, date à laquelle le MEECI cessera d'exister en dehors du territoire national. En 1980, l'UNEECI est interdite sur le territoire français (P. N'Da, 1987, p. 85).

¹⁹ Parmi les membres fondateurs du MEECI, il y a notamment le dernier Secrétaire général de l'UNEECI : Djédjé Mady Alphonse, étudiant en médecine, également membre fondateur et président de la section ivoirienne du MEOCAM en 1967 (il fait partie des anciens meecistes intégrés aux structures dirigeantes du PDCI-RDA à la faveur du VII^e Congrès en 1980 et sera ministre de la Santé publique et de la Population à partir de novembre 1983).

²⁰ En 1968/69, l'effectif de l'université d'Abidjan toutes disciplines et nationalités confondues est de 2 566 étudiants (Droit et Sciences Economiques = 638 ; Capacité en Droit = 524 ; Lettres = 557 ; Sciences = 609 ; Médecine = 178 ; IUT = 60). L'effectif de nationalité ivoirienne toutes disciplines confondues est de 1 117 (Droit et Sciences Economiques = 271 ; capacité en Droit = 289 ; Lettres = 179 ; Sciences = 257 ; Médecine = 74 ; IUT = 47). L'effectif féminin de l'université est de 396 étudiantes toutes disciplines et nationalités confondues et de 62 Ivoiriennes (pour les Ivoiriennes : Droit et Sciences Economiques = 22 ; capacité en Droit = 4 ; Lettres = 19 ; Sciences = 11 ; Médecine = 4 ; IUT = 2). Source : annuaire statistique, République de Côte-d'Ivoire, 1^{er} janvier 1969.

²¹ Selon les informations de Gilbert Comte *"la propre fille du président de l'Assemblée nationale, M. Philippe Yacé, participa aux côtés du fils de M. Marcel Laubhouët, l'un des plus vieux compagnons du chef de l'Etat, par*

d'Abidjan. Les cours reprennent dans le secondaire alors que l'université est fermée. À la fin du mois, le MEECI, sur décision du Bureau politique du PDCI, devient un organe du Parti²² au sein duquel tous les élèves et étudiants doivent militer (cf. L. Gbagbo, 1983).

Durant les contestations, la presse mène une virulente campagne contre la "*minorité d'étudiants [...] manipulée par l'extérieur pour déstabiliser le régime*" alors que "*l'Etat consent à tant d'efforts pour la formation de la jeunesse*" (*Fraternité-Hebdo*, 23/05/1969) et se fait l'écho des interprétations officielles des perturbations et des mesures répressives prises à l'encontre des étudiants contestataires. J. A. Mbembe cite à ce propos un communiqué du Bureau politique qui annonce les sanctions - "*Tous ceux qui suivraient ce mouvement se trouveront exclus officiellement de l'université d'Abidjan. Ils devront quitter l'enceinte universitaire pour rejoindre leurs familles*" - et qui rappelle que l'occupation du campus par l'armée est une "*mesure prise pour assurer la protection des étudiants désireux de suivre normalement leurs cours*" (J. A. Mbembe, 1985, p. 111). Les conditions d'attribution des bourses représentent un moyen de pression efficace sur la population scolaire et alertent aussi les parents d'élèves :

"Certes, comme par le passé, affirme un communiqué, les résultats scolaires seront acquis par le mérite, sans discrimination aucune ; mais aucune bourse désormais ne sera attribuée à aucun élève, à aucun étudiant ne militant pas dans le parti aussi bien en Côte-d'Ivoire qu'à l'étranger" (*Fraternité-Hebdo*, 30/05/1969, cité par L. Gbagbo, 1983, p. 100 et par J. A. Mbembe, 1985, p. 111).

Après la répression, le "pardon"

Du côté de la contestation, les étudiants incarcérés au camp d'Akouédo écrivent une lettre de "pardon" et d'allégeance - Laurent Gbagbo²³ est un des signataires de cette lettre - au président Félix Houphouët-Boigny "*[...] pour reconnaître leur tort, se repentir et implorer la clémence du "père de la nation" [...]*" : "*Nous sommes résolus à militer au sein du MEECI, sous-section du PDCI-RDA et nous considérons dès lors qu'il n'y a plus de problèmes nous opposant à nos camarades et aussi à nos aînés*" (lettre publiée

ailleurs vice-président de la Haute-Cour de Justice. Les enfants d'autres notables figuraient aussi dans le mouvement" (G. Comte, 1969, p. 9).

²² Le Président déclarera, lors de la fête nationale le 7 août 1969 : "*Lors de récents et très fructueux entretiens à Yamoussoukro, nous avons su, avec les représentants du monde étudiant [MEECI] que ce malentendu [fait référence aux événements de mai 1969] n'avait, en aucun moment, mis en cause de façon préoccupante, non seulement la confiance dans le régime que s'est donné la Côte-d'Ivoire, mais encore les relations entre le Parti et les étudiants*" (7 août 1969, in *Le Président Houphouët-Boigny et la Nation ivoirienne*, Abidjan/Dakar, NEA, 1975, p. 268).

²³ Pour des informations sur la carrière professionnelle et politique de L. Gbagbo voir plus loin.

dans *F-M*²⁴, 30/05/1969. Cf. doc. 1, page 120). Les moyens de coercition mis en place pour juguler la contestation étudiante de 1969 seront désormais des pratiques récurrentes lors des crises universitaires et lycéennes, tout autant que l'utilisation politique d'une rhétorique où les termes de parenté jouent un grand rôle : les étudiants, "fils" privilégiés et espoir de la grande famille ivoirienne dirigée par le "Père de nation", doivent reconnaissance et obéissance à leurs aînés. La violence légitime de l'Etat est d'ordre physique (intervention de l'armée et internement dans des camps disciplinaires), académique (fermeture de l'université et exclusion d'étudiants), politique (demande de "pardon" et déclaration d'allégeance au parti et/ou cooptation), économique (distribution conditionnelle des bourses) et symbolique ("fils" sans reconnaissance envers le "Père de la nation" malgré leur statut privilégié).

À l'occasion de la fête nationale du 7 août 1969, le chef de l'Etat, s'adressant à la nation, interprète les événements de mai comme un "malentendu" qui ne doit en aucun cas être considéré comme une contestation du régime et qui s'est dénoué sans violence et par le dialogue : *"Les dernières semaines de mai ont vu naître, en effet, certains malentendus au sein de notre jeune université. Ces malentendus ne sauraient être assimilés, cela va de soi, à une crise générale de notre jeunesse, encore moins à un conflit grave entre certaines générations. La Côte-d'Ivoire, c'est avant tout le pays du dialogue et de la fraternité et notre jeune Etat a fait la preuve, à cette occasion, qu'il était en mesure, sans avoir recours à la répression, à la violence, de rétablir le calme dans les esprits"* (in, *Le Président Houphouët-Boigny et la Nation ivoirienne*, Abidjan/Dakar, NEA, 1975, p. 268)²⁵.

Les contestations estudiantines ne supposent pas que le milieu soit unifié "pour" ou "contre" les autorités politiques ou que les enjeux soient exclusivement des revendications d'autonomie (lutte contre le monopole syndical du MEECI). La situation est beaucoup plus complexe et les prises de position sont d'autant plus susceptibles d'évolution que les perspectives de cooptation dans la classe dirigeante supposent l'adhésion à l'idéologie du Parti : les étudiants sont divisés, parfois même au sein de l'organisation syndicale officiellement patronnée par le Parti, et une large majorité d'entre eux se tient à l'écart des structures d'encadrement politiquement légitimes sans être contestataires ou critiques pour autant.

²⁴ Dans la suite du texte, les sources d'où sont extraites les citations seront précisées la première fois et vaudront pour les citations suivantes sauf indications contraires.

²⁵ Dans un de ses ouvrages, Laurent Gbagbo, historien, déclare que les prisonniers ont été "bastonnés" : *"En mai 1969, 400 étudiants de l'Université d'Abidjan ont été arrêtés pour "grève politique" ; j'en étais. La bastonnade qui eut lieu sur le stade de football du camp militaire d'Akouédo me laissa tout simplement pantois"* (L. Gbagbo, 1983, p. 62).

doc. 1 - Source : Fraternité-Matin, 30/05/1969

Le journal titre en première page

**"LETTRE DES ETUDIANTS A AKOUEDO :
ils implorent le pardon du chef de l'Etat"**

À propos de la lettre de "pardon", L. Gbagbo, raconte que le texte leur a été proposé par le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Usher Assouan : "Elle fut recopiée par l'un d'entre nous [...]. Nous fûmes à peu près une demi-douzaine à apposer nos signatures au bas de cette lettre, au nom des 400 [...]" (L. Gbagbo, 1983, p. 101). Les étudiants sont libérés le 31 mai 1969.

Le dossier sur les récents événements universitaires d'Abidjan n'est pas encore clos. Chaque jour nous apporte des éléments nouveaux. Depuis l'impression, nous avons le Conseil National du cours de laquelle le projet de loi, en vertu de la répression, a tous les pouvoirs, a repris la situation, l'ordre du Chef de l'Etat et lui a bien entendu de prendre toutes les mesures qu'il jugerait utiles.

pour résoudre le problème, les déclarations officielles aux réunions, d'abord la mise au clair du Bureau Politique, puis les explications des membres du MECEI, ensuite les membres du conseil des sections et des comités du PD CI, toutes les motions de soutien, l'ensemble de tout le pays, etc. Hier, nous avons reçu un important document à verser au dossier : une lettre des étudiants.

responsables de la grève et des troubles universitaires. Les "élus" doivent intervenir à Akouedo : « après avoir minutieusement réfléchi », adressent au Chef de l'Etat pour reconnaître leur part, se représenter et implorer la clémence de la part de la nation pour ne pas oublier leur jeunesse, celle de tous les camarades étudiants et celle du pays tout entier. Texte, photographié, cette lettre "historique".

telle qu'elle nous a été remise hier soir. Enfin... et peut-être ce sera le dernier élément de notre dossier... la radio nationale a diffusé hier soir, à 20h, un communiqué annonçant un grand meeting politique et populaire samedi, 31 mai, à 16h, au stade d'Alphonse-Blanco, au cours duquel le Chef de l'Etat s'adressera au pays. Cette grande réunion semble très attendue par la population tout entière.

**Les Etudiants Ivoiriens
à Akouedo**

A son Excellence le Président de
la République

Escalier

A la suite d'un événement qui a tout produit, et après avoir réfléchi, nous avons décidé de vous adresser cette lettre.

1) LA GREVE

Notre responsabilité est totale dans cette grève. En effet, dans l'intention de manifester cette indépendance de la jeunesse ivoirienne, nous avons décidé de vous adresser cette lettre.

Tout une année universitaire a été gâchée, entraînant avec elle une grande détresse pour nous, mais, pour nos familles et surtout un retard pour le pays dans sa politique de formation de cadres.

Tout ceci aurait pu être évité si nous avions écouté nos professeurs qui nous recommandaient la patience. Nous ne pouvons pas nous en excuser. Nous sommes très désolés.

Notre responsabilité est d'autant plus grande que nous n'avons pas pu nous en excuser. Nous sommes très désolés.

Notre responsabilité est d'autant plus grande que nous n'avons pas pu nous en excuser. Nous sommes très désolés.

2) LE MECEI

Nous nous réjouissons de la décision prise par le Parti pour la création d'un organisme de l'Etat qui aura pour tâche de surveiller l'enseignement et de contrôler la qualité de l'enseignement. Nous sommes très satisfaits de cette décision.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous appelons à nouveau notre attitude et nous nous excusons. Nous sommes très désolés.

Pour les Etudiants à Akouedo

FRANCOIS DIEZÉ GAGNEUR

GBABO LAURENT

MAMON N. DELI LAURENT

KABORÉ GILLES

Fait à Akouedo le 29 Mai 1969

N. G. H. E. I. Y.

C'est la crise la plus grave après les "complots de 1963-64"²⁶. Pour apaiser les conflits, le Président initie à la rentrée 1969 "les Journées du dialogue" au cours desquelles les représentants des différentes corporations et des groupes constitués sont invités à exprimer leurs doléances. Selon J.-F. Médard, pendant ces journées *"se révéla dans toute sa netteté le conflit entre la vieille garde militante du parti et l'aile technocratique plus jeune et plus instruite"* (J.-F. Médard, in Y.-A. Fauré & J.-F. Médard, 1982, p. 78). Si ces "consultations" entraînent un remaniement ministériel *"faisant la part belle à l'aile technocratique"* (op. cit. p. 79), elles n'apportent pas de solutions concrètes aux problèmes soulevés par les intervenants. En revanche, selon J.-F. Médard, elles ont certainement *"pu affaiblir les mouvements revendicatifs [...] en permettant la cooptation dans le système des leaders naturels les plus dynamiques de ces mouvements"* (op. cit. p. 79).

Les "Journées du dialogue" sont aussi l'occasion pour le Président et son gouvernement d'évaluer les frustrations de certaines catégories sociales et professionnelles qui revendiquent un partage plus large des ressources politiques et économiques, une place dans la bourgeoisie nationale. Les "promesses" des "Journées du dialogue" permettent de s'assurer l'adhésion de ces fractions professionnalisées de la bourgeoisie au projet de croissance économique, projet qui les concerne puisqu'on leur promet qu'elles émargeront à la liste des bénéficiaires. On annonce aussi une réforme de l'enseignement et déjà une politique de formation des cadres enseignants qui favorise les Ivoiriens²⁷ (les Ivoiriens ne représentent qu'environ 11% de l'ensemble des professeurs du secondaire en 1969/70, cf. tableau XXI, p. 126).

Il semble que l'engagement de l'Etat à redistribuer les fruits de la croissance présente et à venir ait été pris au sérieux et qu'il ait suscité, chez les fractions dominées de la

²⁶ À ce sujet J. Baulin publie en annexe de son livre la "confession" d'Ernest Boka (datée du 4 avril 1964), ministre de l'Education nationale de 1957 à 1959, arrêté le 2 avril 1964, dans laquelle il s'accuse, entre autres, d'avoir détourné de l'argent réservé aux constructions d'écoles et d'avoir engagé *"deux maîtres communistes"* (J. Baulin, 1982, p. 216).

²⁷ Dans le message adressé en décembre 1969 à la nation, à l'occasion du nouvel an, le Président parle de ces journées : *"Qu'y a-t-il de plus constructif et de plus enrichissant que ce dialogue à cœur ouvert, entre nous, puisqu'il a permis de relever les abus et les insuffisances les plus regrettables, mais aussi de redresser d'injustes attaques et de reconnaître le bien-fondé de certaines options et la réalité des talents les plus vrais. [...] ...il est des Ivoiriens et des Ivoiriennes qui peuvent, à juste titre, estimer que les fruits de notre expansion ne sont peut-être pas aussi équitablement distribués que le voudraient le travail et les mérites de chacun. Ce dialogue fraternel nous a permis d'abord de faire une réconfortante constatation : personne ne remet en cause le régime d'économie libérale, de libre entreprise que le pays s'est librement donné. [...] La deuxième constatation c'est l'unanimité qui s'est dégagée pour considérer la formation des cadres comme la "priorité des priorités". D'où la nécessité de la revalorisation de la fonction enseignante."* (in, *Le Président Houphouët-Boigny et la Nation ivoirienne*, Abidjan/Dakar, NEA, 1975, pp. 167-168).

bourgeoisie, la croyance en la volonté politique de redistribution. Du côté de l'Etat, la redistribution annoncée semble une condition de survie du régime et de la politique engagée : en assurant à une large fraction de la bourgeoisie professionnalisée et aux étudiants qu'ils auraient accès aux ressources politiques et économiques, l'Etat s'assure de leur "soutien" ou au moins de leur patience...

La croyance en l'efficacité de cette politique de recrutement d'une base sociale relativement large au niveau des professions ou statuts (jeunes, femmes,...) rend nécessaire l'organisation des groupes professionnels pour maintenir le "dialogue" qui, les événements l'ont montré, ne s'engage qu'à partir d'un minimum de pressions sociales. S'il est fortement "conseillé" que ces corporations se placent sous tutelle directe de la centrale syndicale ou du Parti, il n'en reste pas moins que l'affiliation n'est pas une condition incontournable de la création d'organes de représentation (en revanche, cette relative autonomie de représentation n'est pas autorisée pour les élèves et les étudiants).

LA "PACIFICATION" : REFORME, REVALORISATION, REDISTRIBUTION

Les grands mouvements de contestation scolaires et universitaires des années soixante sont essentiellement le fait des étudiants et, à cette époque, seuls les instituteurs sont regroupés dans un syndicat des enseignants du primaire public depuis près de 25 ans (SNEPPCI affilié à l'UGTCI). Au tournant de la décennie 1960, l'espace syndical s'élargit et deux nouvelles organisations d'enseignants naissent en 1970 : le Syndicat africain de la recherche et de l'enseignement supérieur (SYNARES) et le Syndicat national de l'enseignement secondaire de Côte-d'Ivoire (SYNESCI), tous les deux indépendants de la centrale syndicale (l'UGTCI). Le SYNARES intervient dans les négociations qui aboutissent à l'octroi d'avantages de salaires et également lorsque les avantages acquis sont remis en cause, mais il occupe peu la scène médiatique²⁸ et ne tient son premier Congrès qu'en 1980, date à partir de laquelle il domine l'espace syndical et prend la place de leader des syndicats autonomes de revendication²⁹.

²⁸ Le premier Secrétaire général du SYNARES est Francis Wodié, professeur de droit à l'université. En mars 1971, les autorités politiques décident de son arrestation, en même temps que celle du secrétaire général du SYNESCI (cf. infra), pour "*activités subversives*". Absent du territoire national il échappe à l'arrestation et s'exile en Algérie jusqu'en 1973. En mars 1971, Laurent Gbagbo (cf. supra, p. 120. Signataire de la lettre de "pardon" des étudiants en 1969), alors professeur d'histoire au lycée classique d'Abidjan est arrêté, selon lui parce que l'orientation de ses cours ne "plaisait" pas à ses supérieurs : il fait deux ans de détention dans plusieurs camps militaires (mars 1971-janvier 1973), sans avoir fait l'objet d'un jugement (Gbagbo, 1991, p. 26-27).

²⁹ Lors de ce Congrès le syndicat conserve son sigle mais devient le Syndicat national de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Les enjeux syndicaux des années 1970 : "l'ivoirisation" du corps enseignant ; les salaires et le logement

Au début de l'année 1970, Lorougnon Guédé (botaniste, professeur à l'université³⁰) est nommé ministre de l'Education nationale³¹ et entreprend, suivant en cela les engagements des "journées du dialogue", de "*revaloriser*" la fonction enseignante³² pour inciter les jeunes à investir une carrière jusqu'ici délaissée :

la durée de formation est abaissée de trois à deux ans et la bourse des élèves de l'Ecole normale supérieure (créée en 1962) passe de 35 000 à 45 000 francs CFA. Il est certain que le coût de l'assistance technique dans l'enseignement secondaire pousse à accélérer "*l'africanisation*" dans ce secteur et que les tensions entre les enseignants ivoiriens et leurs collègues français, concernant les écarts considérables de salaires, incitent le gouvernement à tenir le discours d'une nécessaire "*revalorisation*" de la fonction enseignante.

Selon Y.-A. Fauré, durant la première décennie de l'Indépendance "*l'ivoirisation a été particulièrement négligée*" parce qu'elle "*ne constituait ni un objectif économique ni un enjeu politique*" (Y.-A. Fauré, in Y.-A. Fauré & J.-F. Médard, 1982, p. 39). S'il est vrai que les nationaux sont peu nombreux aux postes d'encadrement ou largement minoritaires dans le secteur éducatif public, les chiffres des effectifs d'Ivoiriens dans le corps enseignant le montrent bien (cf. tableau XXI), il semble, en revanche, que dès le début de l'Indépendance, "*l'africanisation*" des cadres fut une revendication constante des fractions "intellectuelles", notamment des enseignants du supérieur et du secondaire et des futurs diplômés de l'enseignement supérieur. Ces exigences d'intégration des diplômés aux structures de gestion du pays étaient d'autant plus au centre des critiques qu'elles étaient directement reliées à une problématique politique plus large sur le thème du déficit d'indépendance nationale que supposait la forte présence des agents de l'ancienne métropole aux postes de responsabilité. Ce thème du néocolonialisme, largement présent dans la problématique de la FEANF qui avait encore beaucoup d'influence sur le milieu étudiant ivoirien dans les années soixante, impliquait aussi une

³⁰ Fait des études supérieures en France (thèse de 3^e cycle à Paris - 1963) puis en Côte-d'Ivoire (Doctorat d'Etat ès Sciences naturelles (Abidjan - 1970). Ministre de l'Education nationale de 1970 à 1971, puis ministre de la Recherche scientifique de 1971 à 1981. Il enseigne ensuite à l'université d'Abidjan.

³¹ Le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, qui avait été supprimé en 1963, est recréé lors du remaniement ministériel du 5 janvier 1970, et dirigé par Ange-François Barry Battesti (ancien proviseur du lycée technique d'Abidjan - sera membre du Comité directeur du PDCI-RDA à partir de 1975).

³² Cette volonté politique sera confirmée par le V^e Congrès du PDCI-RDA au mois d'octobre 1970, qui adoptera, entre autres, le principe de l'éducation télévisuelle et de la mise en place d'une commission de réforme de l'enseignement. Le projet de réforme, accepté par le VI^e Congrès (1975), sera voté par l'Assemblée nationale en 1977 mais ne sera jamais appliqué.

critique de la responsabilité des élites politiques nationales qui, par cette politique volontairement dépendante, protègent leurs positions et leurs intérêts. Les revendications des nationaux à occuper les postes auxquels les préparaient, selon eux, leurs compétences scolaires eurent une grande importance dans les mouvements de contestation universitaires des années soixante et semblent avoir trouvé des échos dans les fractions diplômées de la Fonction publique qui supportaient mal que les postes les plus élevés soient en grande partie monopolisés par des étrangers, notamment français. L'organisation des "Journées du dialogue" à la fin de l'année 1969 est largement déterminée par les enjeux politiques qu'il y a à contenir les critiques de plus en plus vives de la politique de l'Etat dans ce domaine. Dès le milieu des années soixante, l'Etat prend l'engagement d'accélérer "l'africanisation"³³, bien que, comme le précise Y.-A. Fauré, *"tout en l'érigant en thème récurrent de leurs discours officiels, les dirigeants se sont attachés à la pondérer"* (op. cit. pp. 39-40). Les enseignants, notamment, font de "l'ivoirisation" une exigence nationale d'indépendance culturelle, d'économie budgétaire et même de rentabilité en entamant le débat sur les qualifications *"parfois douteuses"* des assistants techniques et des enseignants étrangers recrutés sur contrats locaux (cf tableau XXI). Cette bataille n'est réellement engagée qu'à partir de la création du Syndicat national des enseignants du secondaire public (SYNESCI) en juillet 1970 qui, dans les résolutions de son congrès constitutif, insiste sur la nécessité, d'une part, d'une réforme du système et, d'autre part, de la "revalorisation" du statut des *"cadres"* enseignants. Malgré sa *"volonté de participer et de collaborer"*, le syndicat refuse l'affiliation à l'UGTCI. Il semble que, si le syndicat des enseignants du secondaire, notamment, a pu exister en dehors des structures de contrôle syndical de l'époque (UGTCI) c'est, d'une part, que l'adhésion au projet économique, et donc à son orchestration politique, semblait acquise et, d'autre part, que les enseignants représentaient un groupe numériquement peu nombreux et, pensait-on, contrôlable par les invites répétées aux promotions individuelles et collectives. De fait, les membres fondateurs sont essentiellement des notables du corps enseignant (proviseurs ou censeurs), position dès cette époque déterminée autant par une compétence politique que par une compétence technique.

³³ Dans son intervention au IV^e Congrès (23 septembre 1965) le Président déclare que *"l'africanisation des cadres"* est une des conditions de l'unité nationale : *"[...] nous allons l'accélérer dans toute la mesure du possible [...]"* (in. *Le Président Houphouët-Boigny et la Nation ivoirienne*, Abidjan/Dakar, NEA, 1975, p. 256).

À l'occasion du congrès constitutif du syndicat des enseignants du secondaire le ministre expose l'attente du gouvernement : *"L'invitation que vous m'avez adressée à présider la séance d'ouverture de votre congrès constitutif, je la considère comme une marque de votre volonté d'établir entre le gouvernement et votre syndicat des relations conformes à nos intérêts communs"* (F-M, 11 et 12/07/1970). Ces intérêts communs sont, selon l'intervention du ministre, l'amélioration du rendement du système scolaire et surtout l'impératif d'accroître le nombre des prétendants aux postes d'enseignement³⁴. Les congressistes du SYNESCI sont invités à susciter des vocations parmi leurs élèves : *"Vous devez guider les jeunes, sans les contraindre, dans le choix de leur métier. Mais ce faisant vous devez aussi, et cela est juste, les entretenir des problèmes que pose à notre pays la pénurie de cadres enseignants. C'est donc à vous qu'il revient d'amener nos jeunes frères à s'orienter de plus en plus nombreux vers la profession d'enseignants. Vous ne pourrez réussir dans cette tâche que si vous valorisez cette profession, si vous prêchez l'exemple, fournissant ainsi aux jeunes des motifs suffisants de vous imiter [...]"*.³⁵

En 1970, le ministre de l'Education nationale déclare que l'Ecole normale supérieure, créée en 1962, n'a pu former en huit années que onze professeurs de l'enseignement secondaire ! (F-M 24/09/1970). La grande majorité des professeurs ivoiriens ont été formés à l'étranger, le plus souvent en France, où ils ont effectué leurs études supérieures en tant que boursiers. Le prestige attaché au diplôme obtenu dans une université française et l'attrait de la bourse concourt à dévaloriser l'ENS. En 1977, le recrutement à l'ENS s'accélère à la suite, d'une part, d'une réforme qui améliore le statut et les conditions matérielles des étudiants et, d'autre part, du décrochage du salaire des enseignants de la grille de traitement de la Fonction publique. Au milieu des années soixante-dix, les autorités de tutelle présentent la pénurie en maîtres comme le principal obstacle à la scolarisation à 100% et cet objectif est repoussé à l'horizon 1990.

³⁴ M.-F. Lange fait état de pénurie d'enseignants, à peu près à la même période, dans de nombreux pays africains et note que le Congo et le Togo tentèrent d'y remédier par le recrutement de lycéens ou d'étudiants dépourvus des compétences pédagogiques, normalement définies, pour assurer directement la fonction d'enseignant (M.-F. Lange, 1991-a).

³⁵ L'exemple que l'enseignant doit donner c'est celui d'un homme qui cumule les valeurs morales d'intégrité, de dévouement et de militantisme et qui inspire le respect de toute la société ivoirienne. La presse vilipende particulièrement l'enseignant qui n'adopte pas une tenue vestimentaire "correcte", qui vient à l'école "habillé comme un mendiant" et qui donne le "mauvais exemple aux enfants". Les courriers de professeurs, publiés dans la presse, évoquent souvent cet aspect de leurs obligations morales et leurs difficultés à s'y conformer faute de moyens financiers. Il doit, en toute circonstance, à l'école et en dehors, fournir l'image conforme d'un cadre épanoui intellectuellement, moralement et politiquement.

Tableau XXI - Personnel enseignant dans les établissements publics secondaires

	Ivoiriens		Etrangers		dont AT	total
	V.A.	%	V.A.	%	français	
62/63	10	1,9	506	98	410	516
63/64	35	5,5	602	94,5	468	637
64/65	45	6,3	667	93,7	529	712
65/66	61	7,9	718	92,1	572	779
66/67	63	7,6	767	92,4	591	830
67/68	101	9,4	980	90,6	782	1081
68/69	132	10,2	1167	89,8	908	1299
69/70	173	11,2	1374	88,8	1013	1547
70/71	226	12	1661	88	1191	1887
71/72	252	11,1	2012	88,8	1466	2264
72/73	341	13,9	2108	86,1	1445	2449
73/74	401	13,3	2220	84,7	1387	2621
74/75	529	19,1	2247	80,9	1367	2776
75/76	702	23,9	2231	76,1	1344	2933
76/77	949	30,8	2130	69,2	1288	3079
77/78	1213	36,9	2077	63,1	1304	3290
78/79	1546	42,4	2098	57,6	1316	3644
79/80	1818	43,3	2383	56,7	1325	4201
80/81	2168	45,6	2578	54,4	1355	4746
81/82	2816	54	2395	46	1263	5196
82/83	3248	59,2	2237	40,8	1205	5485
83/84	3703	64,3	2055	35,7	1149	5758

Source : extrait d'un tableau de Ravel (J.-L.) & Martin (A. J.), 1984, p. 17.

AT = Assistants techniques

La profession enseignante attire peu les jeunes qui parviennent au terme du cursus secondaire et le prestige du diplôme universitaire semble être la garantie d'une intégration à l'élite par l'accès à la haute Fonction publique ou au secteur privé, là où les possibilités d'accumulation de richesses sont de loin supérieures à celles qu'offre le traitement d'un enseignant, même si on l'appelle "cadre enseignant" : "[...] si les postes de commandement sont recherchés, les ivoiriens boudent l'enseignement où les possibilités d'épanouissement, surtout financier, sont très limités" (J. Baulin, 1982, p. 156).

Le discours du ministre semble méconnaître les raisons du désintérêt des jeunes pour la carrière enseignante à moins que sa profession de foi soit plutôt destinée, d'une part, à s'allier les enseignants en allant dans le sens de leurs revendications concernant

"l'ivoirisation" de leur corps et, d'autre part, à suggérer que la pénurie de candidats s'explique par la mauvaise "image" sociale du maître et non pas par la mauvaise "image" sociale de la condition du maître, ce qui, bien sûr, permet de faire l'économie d'une "revalorisation" salariale. Quoiqu'il en soit, les mesures autoritaires d'orientation à l'ENS - en 1973 sera créée une commission nationale d'orientation dans le supérieur - seront certainement plus efficaces pour recruter les futurs enseignants, le "décrochage"³⁶ du salaire de la grille de la Fonction publique en 1976 et le rétrécissement du marché de l'emploi pour les diplômés de l'université dès le milieu des années soixante-dix contribueront pour beaucoup à déterminer des "vocations".

La politique de l'Etat au sujet de l'intégration des nationaux aux postes de cadres - refus de "*l'africanisation au rabais*"³⁷ - semble être largement remise en cause dans le domaine de l'enseignement pour deux raisons : le coût (en terme de finance et de pression sociale des enseignants) élevé de l'assistance technique est de moins en moins supportable, d'autant plus que s'accroît le nombre de jeunes diplômés ivoiriens qui ne parviennent pas à s'insérer sur le marché de l'emploi privé : "*Cette année nous avons eu 1 600 bacheliers [...] il faut que cette jeunesse travaille. Le pays connaîtrait un danger mortel si les responsables que nous sommes laissons s'installer sur notre sol le chômage intellectuel*" (Félix Houphouët-Boigny, *F-M*, 14/03/1974)³⁸. Il devient nécessaire de contraindre les bacheliers à s'engager dans une carrière enseignante, là où l'Etat peut les intégrer en déplaçant, pour un temps, le problème préoccupant du chômage des diplômés de l'enseignement supérieur.

Dans son discours de clôture, le Secrétaire général du SYNESCI, Djény Kobina, mettra l'accent en priorité sur la nécessité d'une réforme profonde du système éducatif,

³⁶ Par un décret du 9 janvier 1976, l'Etat décide le "décrochage" des salaires des enseignants de la grille de la Fonction publique. Selon Y.-A. Fauré, "*la croissance ivoirienne a rendu le domaine des "affaires" particulièrement attractif chez les jeunes. De nettes différences de rémunération les ont longtemps détourné de l'administration. L'exemple de l'Education nationale est suggestif : pour enrayer une hémorragie de ses enseignants attirés par des activités beaucoup plus lucratives, le gouvernement a été conduit, en 1976, à "décrocher" leur statut de celui de la fonction publique pour améliorer assez considérablement leur niveau de rétribution*" (Y.-A. Fauré, in Y.-A. Fauré & J.-F. Médard, 1982, p. 41).

³⁷ Le 30 avril 1959, devant les députés ivoiriens, F. Houphouët-Boigny présente son programme gouvernemental et évoque ce thème : "*L'africanisation des cadres fera l'objet de tous nos soins, mais ce sera une africanisation de qualité. Nous refusons d'installer notre administration dans la médiocrité*" (in, *Le Président Houphouët-Boigny et la Nation ivoirienne*, Abidjan/Dakar, NEA, 1975, p. 122).

³⁸ Cette déclaration fût faite devant des chefs d'entreprises, surtout européens et libanais, réunis à la Présidence pour les inciter à embaucher des jeunes diplômés ivoiriens. Il leur est demandé, sous peine d'expulsion, de débaucher leurs cadres moyens et de les remplacer par des originaires du pays. Ces "menaces" ne seront pas suivies d'effets et aucunes sanctions ne sera prises (*F-M*, 14/03/1974).

donc d'une volonté politique de transformation mais aussi sur la part que doivent y prendre les enseignants :

"Tout le monde est d'accord sur l'impérieuse nécessité de repenser les structures fêlées de notre enseignement, c'est-à-dire pour nous professeurs ivoiriens du SYNESCI, concevoir un système qui libère, désaliène et réhabilite l'individu dans toute sa dimension tout en lui donnant les armes techniques qui permettent sa participation réelle à ce qu'il est convenu d'appeler la construction nationale. Cela suppose une pédagogie de la liberté, à savoir celle qui libère l'homme des contraintes de la nature, mais aussi celles de l'Histoire passée ou présente [...]. Au terme de notre congrès nous vous réitérons, MM. les Ministres, notre volonté de participer et de collaborer." (F-M, 11 et 12/07/1970).

Discours suffisamment ambigu pour prêter à des interprétations contradictoires sur les critiques directes et indirectes formulées par le syndicat. Les luttes, tensions, scissions qui l'agiteront nous apprennent que quelles que soient les orientations pressenties à l'origine³⁹, les prises de position du syndicat évolueront en fonction du contrôle plus ou moins ferme des autorités politiques sur les dirigeants syndicaux. Plusieurs des principaux artisans du syndicat - parmi lesquels les notables de la profession sont bien représentés - feront des carrières politiques après s'être, pour certains d'entre eux, opposé au régime⁴⁰.

³⁹ En septembre 1991, alors que le SYNESCI est divisé entre deux tendances (cf. chap. 3), Djény Kobina regrette les querelles de leadership et rappelle les ambitions qui ont, selon lui, motivé la création du syndicat : *"Nous avions rêvé [...] d'un syndicat fort, démocratique, rassemblant tous les enseignants du secondaire [...]. Nous, c'est-à-dire les fondateurs de ce syndicat qui nous retrouvions, dans les années 1968-69, au cours de longues réunions, autour d'un verre, le plus souvent au domicile de M. Ange-François Barry-Battesti [géographe], alors proviseur au lycée technique [...]. Il y avait également Angèle Gnonsoa, restée égale à elle-même : une boule de feu, une femme de conviction et d'action, à l'intelligence vive et dont les analyses ambitieuses avaient souvent raison de nos hésitations ! Feu Christophe Dailly [...]. Il était convaincu que les enseignants, tout en défendant leurs intérêts catégoriels dans un syndicat, pouvaient et devaient jouer un rôle éminent dans la promotion de la société ivoirienne vers plus de démocratie. [...] Il régnait entre nous une sorte de "complicité de miquisard", née de nos années de militantisme tumultueux en France, dans les rangs de l'UGECI et de la F'ÉANF ! Il faut dire la vérité, nous étions un peu inquiets de l'issue de notre entreprise, car nous avions pris une décision qui pouvait apparaître iconoclaste à l'époque : celle d'affirmer d'emblée l'autonomie de notre syndicat"* (Le Démocrate, 03/09/1991).

⁴⁰ La liste qui suit n'est pas exhaustive. Djény Kobina, proviseur du lycée classique et moderne de Bouaké et Secrétaire général du SYNESCI, sera arrêté en mars 1971 et ne sera libéré qu'en janvier 1973. Il entrera ensuite dans les organes dirigeants du PDCI. En 1990, après la restauration du multipartisme il deviendra le leader des "rénovateurs" du PDCI puis fondera le Rassemblement des républicains (RDR) en juin 1994. Angèle Gnonsoa, premier Secrétaire adjoint du syndicat, sera un des fondateurs du Parti ivoirien des travailleurs (PIT) en 1990. Dikébié N'Guessan, premier Secrétaire aux affaires administratives, dirigera, à partir de décembre 1971, le secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement primaire et de la Télévision éducative puis, le ministère du même nom de 1975 à 1981. Bamba Vamoussa, membre du conseil d'administration, proviseur du lycée technique d'Abidjan, après plusieurs postes dans les structures administratives de l'Education nationale (membre du Comité central du PDCI depuis 1980), sera, de 1986 à 1989, ministre de la Construction et de l'Urbanisme puis, jusqu'en novembre 1990, ministre des Travaux publics, des Transports, de la Construction et de l'Urbanisme et enfin ministre de l'Education nationale (primaire et secondaire) jusqu'en 1993. Offoumou Yapo, membre du conseil d'administration, deviendra député PDCI d'Agboville au milieu des années soixante-dix (il perdra son siège aux élections législatives de novembre 1995 en faveur d'un candidat du Front populaire ivoirien - FPI) et fondera une école privée...

Les revendications du syndicat, dans la décennie 1970, porteront sur l'élargissement des profils de carrière (promotion interne), sur les revalorisations salariales (puis, à la fin de la décennie, sur le maintien des acquis en matière de logement et de salaire) et sur "l'ivoirisation" du personnel et des programmes. Les enseignants avaient retrouvés en 1965, les avantages de logement que le Statut général de la Fonction publique de 1959 leur avait enlevés (prise en charge du logement par l'Etat) et ils acquièrent, en 1976, des avantages salariaux. Le décret concernant ce qu'il est communément convenu d'appeler "le décrochage" des salaires des enseignants de la grille salariale de la Fonction Publique institue des *"échelles particulières de traitement en faveur des corps des personnels enseignants"*. Selon P. N'Da cette mesure a été prise "[...] pour attirer un grand nombre de nationaux dans l'enseignement [...]" (P. N'Da, 1987, p. 112). Y.-A. Fauré explique ce décret par une volonté gouvernementale *"d'enrayer une hémorragie de ses enseignants attirés par des activités beaucoup plus lucratives"*, (Y.-A. Fauré, in Y.-A. Fauré & J.-F. Médard, 1982, p. 41). Il faut aussi, nous semble-t-il, associer cette mesure à une stratégie politique d'alliance avec le corps enseignant qui, bien que numériquement faible, est certainement plus susceptible de s'opposer - au moins par la critique et par l'orientation autonome prise par deux de ses organisations syndicales (secondaire et supérieur) - au régime en place si celui-ci n'entame pas une redistribution des fruits de la croissance, qui à cette époque ne semblait pas encore menacée.

Les enseignants ont affaire quotidiennement à la jeunesse scolarisée du pays et l'Etat ne cesse de répéter qu'ils ont l'avenir de la nation entre leurs mains puisqu'ils forment les cadres de demain. De fait, les enseignants adhèrent entièrement au rôle qui leur est dévolu et s'en servent volontiers pour justifier leur prétention à l'amélioration de leur condition de travail et de leur rétribution : s'ils sont au service de la nation, la nation se doit de reconnaître leur contribution à sa juste valeur financière...

Les étudiants sous contrôle du Parti

Alors que les enseignants du supérieur et du secondaire s'organisent en créant leurs syndicats, les étudiants contestataires de mai 1969 semblent avoir renoncé à s'opposer ouvertement au Parti et la surveillance assurée par le MEECI apparaît comme une garantie de stabilité sur le campus. Pourtant, au début du mois de février 1971, des étudiants, qui avaient créé une Union syndicale des élèves et étudiants de Côte-d'Ivoire

(USEECI)⁴¹, - et une petite partie des enseignants lancent une grève de protestation contre la toute puissance du MEECI et ses méthodes d'encadrement de la jeunesse. Le gouvernement réagit immédiatement en arrêtant les contestataires⁴² et en fermant l'université et les étudiants doivent désormais signer un engagement à ne pas faire de politique en dehors du Parti pour pouvoir s'inscrire à l'université ou y rester. Cet épisode contestataire n'est pas la dernière tentative de la décennie 1970 d'opposition directe contre le MEECI⁴³. À l'issue de cette "crise", le Mouvement devient une sous section du PDCI-RDA et en juin 1971, le président de la République décide de prendre en main, lui-même, le ministère de L'Education nationale⁴⁴ et de renforcer le contrôle sur les étudiants. En juillet, le chef de l'Etat préside le premier Congrès du MEECI (les travaux sont dirigés par Balla Keïta président du MEECI-Allemagne qui deviendra ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique en 1981 et ministre de l'Education nationale en 1983), montrant ainsi l'importance et le rôle politique qu'il accorde à cette structure de contrôle et d'encadrement des étudiants⁴⁵. À l'occasion du congrès, les instances dirigeantes sont restructurées et "*l'attachement des étudiants au Parti*" est réaffirmé.

⁴¹ Cf. P. N'Da, 1987, p. 105. Il semble que des militants de l'UNEECI, dissoute sur le territoire national mais continuant d'exister en France, aient participé à la contestation estudiantine et que certains élèves de cette Union aient été arrêté comme L. Akoun - occupera le poste de Secrétaire général du SYNESCI - (*La Voie*, 11/03/1992).

⁴² Nous n'avons pas connaissance du nombre d'étudiants arrêtés à cette occasion. En revanche, selon les informations de L. Gbagbo, ils ont été détenus pendant sept mois au camp militaire de Séguéla (L. Gbagbo, 1983, p. 94).

⁴³ Relativement régulièrement des étudiants contestent le monopole syndical du MEECI : 1973, 1978 (les leaders du mouvement quittent le pays), 1985 (après deux ans de rétention au camp militaire de Séguéla, les étudiants sont libérés et la presse parle de la sollicitude du chef de l'Etat qui a accepté de les réintégrer à l'université). Il y a eu également des mouvements de contestation qui n'étaient pas motivés par la revendication de la suppression du MEECI : L. Gbagbo fait état d'une grève en 1977, à la suite de l'exclusion d'étudiants qui avaient triché aux examens, qui se solde par l'arrestation de sept cent étudiants qui seront détenus pendant trois semaines au camp militaire d'Akouédo et au camp de gendarmerie d'Agban (L. Gbagbo, 1983, p. 94).

⁴⁴ L'ancien ministre de l'Education nationale, Lorougnon Guédé, est nommé ministre de la Recherche scientifique (remaniement ministériel du 8 juin 1971).

⁴⁵ Pourtant, le MEECI sera plutôt occupé par des conflits internes et des difficultés à accorder les ambitions des différentes fractions dominantes vis-à-vis de la politique du Parti. Celui-ci interviendra à plusieurs reprises pour "mettre de l'ordre". En août 1975, le Mouvement des élèves et étudiants de Côte-d'Ivoire tient son III^e Congrès sur le thème "*l'Harmonie des générations, garantie de la stabilité et de l'avenir*". L'objectif annoncé est la démocratisation du mouvement et le congrès révèle l'amorce de profondes divisions. Le Congrès est dissout et le MEECI sera absent de la scène syndicale jusqu'en août 1977, date à laquelle il convoque son IV^e Congrès. Il s'ensuit à nouveau une dissolution et le MEECI est suspendu. Deux mois plus tard, un comité provisoire de gestion est constitué dont la fonction est de diriger le mouvement. En décembre 1978, un congrès extraordinaire est convoqué pour tenter de relancer le MEECI, sans existence réelle depuis 1975. Un nouveau Secrétaire général est élu (R. Diézou). En 1980, il sera contraint à la démission à la suite d'accusation de "*gabegie financière*". L'interim est assuré par Kacou Guikahué Maurice jusqu'au V^e Congrès du MEECI en 1981, où il sera élu Secrétaire général. Le contrôle du Parti sur le mouvement se renforce et, en 1983, il est placé sous la tutelle du Comité exécutif du Parti. Les "péripiéties" politiques du mouvement chargé d'encadrer les étudiants semblent suggérer que le contrôle n'est certainement pas aussi fort et en tout cas pas aussi total qu'on peut le supposer a priori.

Le premier décembre 1971, F. Houphouët-Boigny quitte le ministère de l'Education nationale et nomme Paul Akoto Yao⁴⁶ à ce poste. La contestation de 1971 déclenche tout un ensemble de mesures dirigées par le chef de l'Etat dont la scission de l'ancien ministère de l'Education nationale (en décembre 1971, le secteur éducatif est réparti entre un secrétariat d'Etat et trois ministères : secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement primaire et télévisuel ; Education nationale ; Enseignement technique ; Recherche scientifique) et le renforcement de l'emprise du Parti sur le milieu universitaire et plus largement sur la jeunesse⁴⁷.

Politique scolaire et réformes des méthodes éducatives

La forte croissance économique de la décennie 1970 n'entraîne pas pour autant une large répartition des bénéfices du libéralisme économique et, comme le précise Y.-A. Fauré, *"il est certain que celle-ci a été largement négligée jusqu'à la moitié des années 1970"* (Y.-A. Fauré, in Y.-A. Fauré & J.-F. Médard, 1982, p. 42). Durant la première partie des années soixante-dix, les investissements concernant l'institution scolaire ont été essentiellement occupés par la réforme de l'enseignement primaire avec l'introduction de l'éducation télévisuelle, par le développement des infrastructures de l'enseignement secondaire et par la préparation d'une réforme globale du système scolaire autant dans ses structures que dans ses contenus.

Concernant l'enseignement, la Loi-Plan intérimaire, qui couvre la période 1967-70, avait déjà posé les problèmes du système scolaire en terme de carences qualitatives et de très faible rendement et proposé une réforme de l'enseignement qui aboutira à la mise en place de la télévision éducative en 1971. La Loi-Plan 1971-75 insiste plus sur la nécessaire maîtrise des effectifs scolaires, dont la croissance entraîne un coût trop élevé de l'enseignement, et oriente la politique scolaire vers : *"la satisfaction prioritaire des besoins pour l'encadrement de la croissance"* (M. Bloch-Lemoine, 1978, p. 87).

⁴⁶ Agrégé de Sciences naturelles (Ecole normale de Dabou - section Sciences expérimentales ; Ecole normale supérieure de Saint-Cloud). Professeur à l'ENS d'Abidjan. Conseiller technique au ministère de l'Education nationale (1966-1968), directeur général de l'Enseignement (1969-1971). Membre du Comité directeur (1970-1980) ; membre du Bureau politique de 1970 à, au moins, 1990. Ministre de l'Education nationale de 1972 à 1983. Ensuite occupe les fonctions de représentant de Côte-d'Ivoire à l'UNESCO. Elu député de la sous-préfecture Sakassou en 1990 et réélu en 1995.

⁴⁷ Notamment par la mise en place de grandes manifestations qui mélangent divertissements, animations sportives, culturelles et discours de soutien au régime et à la personne de F. Houphouët-Boigny. C'est le cas, notamment de la Journée nationale du Civisme organisée par la Fédération nationale des mouvements et associations de jeunesse. Dans ces occasions, le chef de l'Etat ne manque pas de féliciter la jeunesse pour *"sa maturité"* et de dire la *"fierté du vieux"* à l'égard de ceux qu'il considère comme ses enfants" (in, *Le Président Houphouët-Boigny et la Nation ivoirienne*, Abidjan/Dakar, NEA, 1975, p. 286).

L'exigence de sélection est rappelée par le chef de l'Etat dans un message à la nation, le 7 août 1972 :

"[...] notre système d'enseignement est d'un poids financier trop lourd pour les résultats qu'il remporte, [...] il s'est développé plus souvent en marge de la croissance économique qu'il n'y a contribué. N'ayant pas assuré jusqu'ici de liaisons suffisantes entre la fonction de production et la fonction de formation, il répond toujours mal aux besoins prioritaires d'un pays africain en voie de développement comme l'est le notre" (cité par M. Bloch-Lemoine, 1978, p. 86).

La politique sélective s'appuie, entre autres, sur un ralentissement planifié du volume des admissions dans le second cycle, ce qui a comme conséquence l'exclusion massive d'élèves en fin de cursus primaire. La création, en 1970, d'un ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle autonome avait certainement pour fonction de canaliser une partie du flux sélectionné vers un enseignement court professionnalisé. Cette filière, totalement dévalorisée par rapport à l'enseignement classique, ne prendra jamais l'importance souhaitée par les planificateurs. Dans la logique de restriction drastique des effectifs du secondaire, la mise en place de la télévision éducative, dont un des objectifs officiels est l'ouverture de l'enseignement primaire, semble paradoxale ou bien suppose que l'on accepte et même que l'on planifie une brusque rupture des scolarités en fin de cycle primaire.

La Loi-Plan 1976-80, réaffirme les impératifs d'une sélection en fonction des nécessités du développement économique, mais en même temps semble moins insister sur la restriction des flux. Au milieu des années soixante-dix, les importantes inégalités scolaires font craindre l'émergence de tensions sociales et la Loi-Plan incite à des corrections qui peuvent apparaître comme un assouplissement de la planification sélective ou du moins comme une nécessité de redistribuer plus également les ressources scolaires :

"Pour être le facteur complémentaire d'une forte croissance, le système éducatif doit organiser, à tous les niveaux, l'offre d'une main-d'œuvre qualifiée, adaptée aux besoins de l'économie et constituer en même temps un régulateur efficace des tensions qui naissent d'une forte croissance. Pour être le facteur déterminant du passage à une société de promotion, l'éducation en tant que moyen d'accroissement du bien-être matériel, de promotion sociale et d'épanouissement personnel, doit cesser d'être l'instrument de promotion d'un petit nombre pour devenir la chance offerte à chacun de trouver sa place dans la communauté nationale [...]" (Loi-Plan 1976-80, citée par M. Bloch-Lemoine, 1978, p. 90). C'est dans ce cadre que s'inscrit la loi de Réforme de l'enseignement promulguée en 1977 (cf. infra, pp. 134-135).

La première réforme, celle qui introduit la télévision comme moyen d'enseignement dans le cycle primaire, dont l'objectif officiel est la scolarisation généralisée vers 1985 - *"par la suppression de l'inégalité regrettable des chances de promotion offertes à tous : réduction à court terme de la disparité des taux de scolarisation entre les régions, entre l'homme et la femme [...]"*⁴⁸ -, est effective à la rentrée scolaire 1971-72 et concerne, cette année-là, 447 classes de CP1 (20 500 élèves soit environ 5% de l'effectif du primaire). Au thème de la démocratisation, s'ajoute la nécessité de relever l'efficacité du système scolaire, dont on déplore déjà la faible rentabilité (fort taux de redoublement, etc.), pour abaisser les coûts de l'enseignement. Ce projet de grande envergure - il doit concerner à terme tous les élèves de l'enseignement primaire et s'étendre ultérieurement au secondaire - est soutenu, mis en place et financé en grande partie par des partenaires extérieurs (Grande-Bretagne, RFA, Italie, Israël, USA, Le PNUD, BM, Coopération française, le FED, l'Audecam, le Canada) qui délèguent leurs experts et leur technologie.

Le programme d'éducation télévisuel (PETV), à l'étude depuis 1968⁴⁹, est présenté comme une véritable révolution du cycle primaire, comme un exemple de coopération - aides financières et techniques multilatérales - et comme un enjeu mondial : *"L'opinion ivoirienne, comme l'opinion mondiale, attend avec impatience les premières émissions."* (propos du ministre de l'Education nationale, L. Amon Tanoh, en 1969, cités par F-M, numéro spécial Indépendance "An 20", 1980, p. 72).

À la rentrée 1977-78, la première promotion des "élèves télévisuels" entre dans l'enseignement secondaire et cette année a valeur de test pour cette méthode d'enseignement. Dès la rentrée 1980, les émissions sont réduites de 30%, puis deux ans plus tard, en 1982, l'éducation télévisuelle⁵⁰ est totalement supprimée à la suite de vives polémiques, relayées par les médias, qui engagent le syndicat des enseignants du

⁴⁸ Déclaration de Dikébié, alors conseiller technique au ministère de l'Education nationale et futur secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement primaire et de la Télévision éducative (F-M, 08/09/1971).

⁴⁹ Concernant la Loi-Plan de 1967-70, se reporter à M. Bloch-Lemoine : *"Il était clair, dès ce moment, que tout le système éducatif ivoirien devait être irrigué de valeurs plus spécifiques au développement africain, et que ses méthodes devaient être modifiées"* (M. Bloch-Lemoine, 1978, p. 87). Tessy Bakary, note que le III^e Congrès du PDCI-RDA, en mars 1959, faisait déjà mention du projet d'éducation télévisuel et y voit *"la preuve de la faible influence des acteurs sociaux sur la mise en place de leurs préférences, tant lors de l'entrée en vigueur du programme de télévision éducative au début des années 1970 qu'au moment de son interruption une dizaine d'années plus tard"* (D. A. Tessy Bakary, 1991, p. 75).

⁵⁰ Il faut préciser que de nombreux observateurs de cette époque attribuaient aussi à l'éducation télévisuelle des vertus révolutionnaires et des effets positifs sur la démocratisation scolaire et sur *"l'éveil"* des élèves : *"Bien des pays "développés" paralysés par le poids des inerties sociales, peuvent lui envier, en cette matière, son dynamisme novateur [...]. Tout peut porter à croire que le recours à la télévision va permettre d'atteindre mieux et plus rapidement les objectifs généraux suivants : mieux répartir l'effort scolaire [...]; lier cet effort aux projets de développement [...]; améliorer le rendement pédagogique et, par là, diminuer le coût de l'enseignement [...]"* (M. Bloch-Lemoine, 1978)

secondaire, l'association des parents d'élèves, le ministère de tutelle et qui s'ouvrent largement aux courriers des lecteurs (à cette époque, les "élèves télévisuels" représentent 68% des effectifs du primaire soit 736 511 élèves⁵¹). Notre objet n'est pas de détailler le fonctionnement de l'enseignement télévisuel, mais plutôt, d'une part, de dégager les thèmes principaux des débats passionnés du début des années quatre-vingt (cf. infra, p. 139) qui ont entouré sa suppression et, d'autre part, de déterminer les prises de position des différentes parties concernées (Etat, parents, spécialistes de l'enseignement).

En août 1972, est créée une Commission nationale de réforme de l'Enseignement (CNRE) dirigée par le ministre des Affaires étrangères (Arsène Assouan Usher⁵²). La réforme proposée par la commission sera adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 1977 mais jamais appliquée, bien que l'Etat ait périodiquement relancé des commissions censées la restructurer en vue d'une application au moins partielle. Cette réforme, restée lettre morte, apparaîtra, notamment pour les syndicats enseignants, comme la solution à tous les problèmes du système scolaire et sa mise en place effective sera une des exigences syndicales des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix.

Que prévoyait cette réforme ?

Tout d'abord, la restructuration complète des cycles d'enseignement, justifiée par des objectifs de réduction des inégalités scolaires fondées sur l'âge, l'appartenance sociale et régionale. Ensuite, l'adoption d'un système d'orientation en fonction, d'une part, des besoins en main-d'œuvre de la nation et, d'autre part, des "capacités" des élèves : la sélection ne devait plus être une exclusion. Pour cela était prévu l'aménagement d'alternatives à l'exclusion brutale en fin de cycle primaire par le développement de la formation technique et de l'éducation permanente, entre autres.

La Loi de réforme prévoyait trois cycles : un cycle de base de sept ans, précédé d'une année de préscolarité, ouvert à tous au titre d'un minimum culturel national (jusqu'à 15 ans) à l'issue duquel les élèves seraient "*sélectionnés-orientés*" vers un cycle d'enseignement par filières spécialisées, sanctionné par la délivrance d'un diplôme qui, seul, donne le droit de passer un "*test d'aptitude et de connaissance*" pour accéder à l'enseignement supérieur - les autres sont dirigés vers la formation professionnelle -, enseignement qui doit être largement professionnalisé.

À tous les niveaux d'enseignement, l'apprentissage "*scientifique et technologique*" était privilégié et devait s'appuyer à la fois "*sur les traditions et sur la connaissance du milieu*", privilège qui supposait que la recherche scientifique soit fortement soutenue comme "*investissement nécessaire au service du développement*" (art. 65).

⁵¹ Chiffres fournis par P. Désalmand, 1986, p. 92.

⁵² Ministre des Affaires étrangères depuis le 21 janvier 1966. Renvoyé en juillet 1977 en même temps que neuf autres ministres (dont H. Konan Bédié, ministre de l'Economie et des Finances) sur motif officiel de corruption et de mauvaise gestion. Une partie du personnel politique du PDCI semblait prendre de plus en plus d'autonomie par rapport à l'autorité présidentielle.

De plus, un large dispositif de formation professionnelle devait être mis en place pour accueillir ceux qui ne seraient pas orientés à la fin des différents cycles. Enfin, conformément au principe qui veut qu'un esprit sain accompagne un corps sain, l'un des premiers articles de la Loi précisait que *"les activités physiques et sportives constituent une obligation nationale et sont partie intégrante de l'éducation"* (art. 5). Concernant la formation des enseignants, la réforme insistait sur la formation pédagogique permanente et les stages de recyclage (cet élément sera une des revendications récurrentes des syndicats enseignants comme critère de revalorisation de la fonction et du statut) et sur l'élargissement des possibilités de promotion interne.

Le caractère original de cette réforme, si l'on peut dire, ou au moins ce qui en a fait et en fait toujours sa popularité dans les milieux des professionnels de l'éducation, c'est qu'elle devait contribuer à *"la formation de la nation par l'affirmation de la personnalité ivoirienne, l'ivoirisation et l'africanisation des programmes"* (Loi de 1977, art. 4). La référence à une "personnalité ivoirienne" qui serait étouffée par une trop grande dépendance culturelle, par le mimétisme des structures et des programmes scolaires et par l'absence de projet éducatif national, semblait rejoindre la dénonciation courante dans les milieux enseignants de l'absence d'autonomie et de politiques culturelles et lui apporter une reconnaissance officielle. Elle permettait également de relier l'exigence d'autonomie culturelle à une nécessité politique d'unité nationale : *"L'introduction des langues nationales dans l'enseignement officiel doit être conçue comme un facteur d'unité nationale et de revalorisation du patrimoine culturel ivoirien"* (Loi 1977, art. 67).

Elle joue encore, en 1995, le rôle de référence idéale et sa non-application⁵³, alors même que les députés l'ont ratifiée en 1977, est un argument de plus de la thèse, soutenue par les syndicats autonomes et les partis d'opposition, du complot de l'Etat contre l'école et de l'aliénation culturelle, politique et économique du régime ivoirien⁵⁴.



⁵³ On remarque que certains éléments de la Réforme de 1977, notamment le cycle de base, les filières professionnalisées, l'instauration d'un test de passage pour l'accès au supérieur, se retrouvent dans le programme d'ajustement structurel élaboré en 1989 et mis en place progressivement dans les premières années de la décennie 1990 (cf. chap. 3).

⁵⁴ Voir la thèse développée notamment par M. Amondji (1984, 1986, 1988).

LES LOGIQUES DE LA MOBILISATION SYNDICALE AU DEBUT DE LA DECENNIE 1980 : LUTTES CONTRE LES MENACES DE DECLASSEMENT

Préserver les "acquis"

Nous avons vu précédemment qu'en 1976 les enseignants avaient obtenu des avantages de salaires et qu'ils étaient logés par l'Etat depuis 1965. Les menaces de remise en question de ces acquis à partir de la fin de la décennie 1970 remobilisent les syndicats et surtout révèlent que les avantages peuvent être supprimés comme ils ont été octroyés si les pressions syndicales ne sont pas suffisantes pour faire reculer le gouvernement. Il semble que la remobilisation des syndicats au début des années quatre-vingt, s'inscrit dans cette prise de conscience de la fragilité de leurs acquis sociaux, prise de conscience accélérée, d'une part, par la révision des salaires de tous les fonctionnaires en 1978 et par le projet de suppression du logement gratuit la même année.

Lorsqu'au début de l'année 1978, c'est-à-dire deux ans après le "décrochage" des salaires, un décret (78-46 du 9 février 1978) révisé l'échelle des salaires des autres catégories de fonctionnaires, les deux syndicats autonomes de l'enseignement (secondaire et supérieur) exigent le maintien des écarts. Ils obtiennent satisfaction et leurs salaires sont "réajustés" pour la seconde fois. Selon P. N'Da, l'octroi aux enseignants du maintien de leurs avantages en matière de salaire correspond à une volonté de l'Etat de "calmer" le mécontentement grandissant des cadres d'enseignement ivoiriens concernant les écarts de conditions entre eux et les "étrangers", qu'ils soient recrutés au titre de l'assistance technique ou des "contrats locaux".

Aussi, les luttes syndicales de cette fin de décennie mettront en avant non seulement les exigences salariales mais aussi les exigences "nationalistes" qui apparaissent comme des critiques directes de la politique de l'Etat : lors d'une rencontre des enseignants avec le président de la République, le 17 septembre 1978, en présence de tout le gouvernement et des responsables du Parti, le SYNARES déclare qu'il est *"très dangereux, intellectuellement et économiquement, et peut-être politiquement, de confier la formation des cadres de ce pays à des enseignants pour la plupart venus de l'étranger"* et précise qu'il s'agit *"d'une exigence nationale plus qu'une réaction sectaire et corporatiste"* (cité par P. N'Da, 1987, p. 113.).

Aux tensions à propos des salaires s'ajoutent celles sur le logement : *"Lorsqu'en 1978, un projet du ministère des Travaux publics, des Transports, de la Construction et de l'Urbanisme voudra substituer au logement une "indemnité contributive de logement et d'ameublement" aux seuls nationaux, le SYNARES réagira énergiquement"* (P. N'Da, 1987, p. 114). À cette occasion les syndicats des enseignants du secondaire et du supérieur dénoncent la spéculation immobilière et la politique de l'Etat en la matière et considèrent que la baisse du pouvoir d'achat qu'entraînerait la suppression du logement gratuit garanti jusqu'ici aux enseignants ivoiriens - les assistants techniques ne sont pas concernés par cette mesure et leur logement est toujours à la charge de l'Etat ivoirien - représenterait *"un échec de la politique légitime d'ivoirisation du personnel enseignant"* (cité par P. N'Da, 1987, p. 114).

Que ce soit sur les salaires ou sur le logement les justifications avancées par les syndicats contestent, d'une part, les discriminations entre les catégories d'enseignants (nationaux ou étrangers) et, d'autre part, la politique de dépendance de l'Etat par rapport à l'extérieur. Enfin, en décembre 1979, la décision de placer la presque totalité des structures de Recherche scientifique, non plus sous la tutelle du ministère de la Recherche scientifique, mais sous celle du ministère de l'Education nationale, est perçue comme une véritable provocation pour le syndicat des enseignants du supérieur qui y voit une manifestation de la politique de dépendance de l'Etat ivoirien vis-à-vis de la recherche extérieure et une volonté de "liquider" la recherche nationale dans un souci d'économie. C'est de nouveau le thème des dangers de la dépendance qui sert de support à l'opposition du syndicat, mais cette fois les revendications sont d'autant plus fondamentales que l'enjeu semble être, à court terme, la protection d'un statut : celui d'universitaire, dont la spécificité est celle d'une double exigence d'enseignement et de recherche.

Les revendications des syndicats enseignants s'inscrivent aussi dans un état du champ scolaire où l'inflation des titres scolaires entraîne une dévalorisation de la position enseignante, notamment pour les professeurs du secondaire : le capital scolaire détenu par les enseignants n'a pas été l'objet d'une revalorisation, contrairement à leurs traitements, alors que parallèlement le capital scolaire des élites publiques et privées n'a cessé de croître. À ce niveau, les politiques d'abaissement des exigences de formation du

corps professoral de l'enseignement secondaire, adoptées au début des années soixante-dix, participent du déclassement⁵⁵ du statut social des "cadres" du système scolaire. La relative faiblesse du capital scolaire des enseignants du secondaire intervient d'autant plus comme un facteur de déclassement que l'accumulation de diplômes est l'élément le plus communément reconnu de la légitimité de l'accumulation de richesse (ou au moins comme un moyen efficace d'accès aux autres formes de notabilité) : *"Celui qui n'a pas de diplômes n'a aucun mérite. Seuls les "parvenus" possèdent toute la vérité. Les capacités et les valeurs s'évaluent au nombre de voitures et de villas de l'individu."* (Ivoire-Dimanche, "courriers des lecteurs", 11/03/1973). Diplôme, argent, pouvoir : l'équation est posée depuis longtemps et la presse stigmatise les attitudes des jeunes *"qui vont à l'école pour être des grands types et avoir beaucoup d'argent"* (Ivoire-Dimanche⁵⁶, 10/06/1973), *"l'inconstance des lycéennes"* qui *"en cherchant l'argent trouvent les grossesses"*⁵⁷ et *"font perdre de l'argent à l'Etat et à leurs parents"* (Ivoire-Dimanche, 08/08/1971), ou accusent les *"éducateurs, bâtisseurs de notre chère nation"* d'organiser *"les fraudes aux examens"* (Ivoire-Dimanche, courriers de lecteurs, 14/01/1973). Reportages et courriers des lecteurs de la fin des années soixante-dix, sur le sujet de l'école, des lycéennes et des fraudes, reflètent le sens commun qui associe toute réussite à une lutte : le cours de morale renforce plus qu'il ne modifie l'opinion commune que *"la fin justifie les moyens"*⁵⁸.

⁵⁵ La politique d'orientation autoritaire des bacheliers à l'ENS a, selon un rapport d'évaluation du ministère français des Relations extérieures, de la Coopération et du Développement, contribué à abaisser le niveau des élèves de l'ENS : *"On a longtemps orienté les plus mauvais élèves vers l'Ecole Normale Supérieure et ce n'est qu'à une époque récente qu'on a dirigé vers elle les bacheliers C (réservés jusque-là aux écoles d'ingénieurs ou à l'université)"* (J.-L. Ravel & A.-J. Martin, 1984, p. 41). L'orientation se faisant à partir des besoins en formation, de trois choix formulés par les bacheliers, des notes du baccalauréat et des places disponibles dans l'enseignement supérieur, le rapport précise que les orientés vers l'ENS sont ceux dont la moyenne ne dépasse pas 12.

⁵⁶ Hebdomadaire national. Disparaît en 1990.

⁵⁷ Voir à ce propos l'article de C. Vidal, 1979 - *"L'argent fini, l'amour est envolé..."*, *l'Homme*, vol. XIX (3-4), juillet-décembre, pp. 141-158.

⁵⁸ Concernant plus particulièrement les stratégies de scolarisation, voir la deuxième partie.

Une lutte au nom de la "qualité" de l'enseignement : critique de l'éducation télévisuelle

La première grande querelle scolaire mobilise, au début des années quatre-vingt, le syndicat des enseignants du secondaire, une "opinion publique" (qui "s'exprime" dans la presse) qui cristallise les préoccupations des classes moyennes urbaines et l'Etat au sujet de la télévision scolaire⁵⁹.

En juillet 1980, le SYNESCI (Syndicat des enseignants du secondaire public) à l'occasion de son X^e Congrès demande la suppression de la télévision scolaire⁶⁰. La motion du syndicat relative à la télévision scolaire paraît dans le quotidien *Fraternité-Matin* du 5 août 1980 et déclenche une campagne de presse "pour ou contre la télévision scolaire". Les arguments du syndicat "contre" la télévision scolaire s'appuient, d'une part, sur le constat de "*la faiblesse notoire des élèves issus de l'enseignement télévisuel, et leur difficile intégration dans le secondaire (écriture phonétique, moyenne de passage abaissée à 7 et 6/20, exclusion massive en fin de cycle d'observation)*" et, d'autre part, sur le coût financier très élevé du programme. Ruineuse et sans efficacité, la télévision éducative doit être supprimée "*avant que plusieurs générations d'Ivoiriens ne soient intellectuellement et culturellement sacrifiés*" (actes du X^e Congrès ordinaire du SYNESCI, 28, 29, 30, 31 juillet 1980).

La motion du SYNESCI suscite des réactions de défense des cadres de l'enseignement primaire qui, par la voix des inspecteurs, s'opposent aux verdicts sans appel des enseignants du secondaire : dévaloriser les écoliers c'est aussi s'attaquer à la compétence de leurs maîtres. La réplique, de bonne guerre, renvoie les enseignants du secondaire à leurs propres carences pédagogiques : "*Depuis le démarrage de cette opération d'avant-garde, qu'est l'éducation télévisuelle, ils n'ont brillé que par leur indifférence face à la rénovation pédagogique qui exige une remise en cause du comportement de l'éducateur vis-à-vis de l'éduqué*" (Ivoire-Dimanche, 14/09/1980).

Les réactions publiées dans la presse jusqu'à septembre 1980 reprennent sensiblement les mêmes arguments que le syndicat des enseignants et la majorité des courriers reçus

⁵⁹ Encore que l'Etat se soit peu manifesté, si ce n'est pour entériner la suppression de la télévision scolaire, suppression qui semblait souhaitée par une large majorité de la population... ou du moins par l'opinion dont les journaux se faisaient l'écho et qu'ils ont certainement contribué à répandre plus largement.

⁶⁰ La première promotion de l'enseignement télévisuel s'est présentée à l'entrée en sixième en 1977-78 et les résultats au concours, jugés catastrophiques, sont aussi une des raisons qui expliquent la décision du ministre de l'Education nationale, Paul Akoto Yao, d'ouvrir des bureaux parallèles aux directions des établissements secondaires pour recruter des élèves refusés par les systèmes d'évaluation conventionnels.

par l'hebdomadaire *Ivoire-Dimanche* s'oppose à la poursuite de l'éducation télévisuelle en termes dramatiques :

"piège", "drame", "scandale", "catastrophe", "terrain d'essai de cobaye", "un mal qui répand la terreur", "une mauvaise chose", "système morbide, inadapté, rococo, défaillant, odieux, robotisant, abrutissant, néfaste..." (*Ivoire-Dimanche*, 14/09/1980).

Les rares courriers qui défendent le PETV (Programme d'éducation télévisuelle) insistent sur les avantages qu'il représente pour les enfants des villages, sur l'ouverture qu'il permet sur le milieu... Le langage est beaucoup moins fleuri que celui des opposants. Les chroniques journalistiques s'alimentent aussi des présomptions que, dans la mise en place du PETV, des intérêts financiers particuliers ont primé sur l'intérêt général. S'il n'a pas profité aux élèves, si les parents et les enseignants s'y opposent en majorité, si les maîtres n'ont pas été associés aux projets, à qui a-t-il profité ? Un professeur de Lettres dit avoir mené son enquête : une société française chargée de l'installation des postes de télévision, des antennes et des piles "qui prévoit un chiffre d'affaires de deux milliards de francs CFA pour 1985", des hauts fonctionnaires ivoiriens actionnaires "qui recevront de substantiels dividendes" (*F-M*, 11/09/1980). On y voit plus clair ! On est en terrain connu... et l'expression "gabegie financière" est toute prête parce que déjà mainte fois utilisée.

Y.-A. Fauré reprend les arguments du SYNESCI (*F-M*, 05/01/1980) contre l'éducation télévisuelle pour affirmer que "[...] l'expérience nationale systématique d'éducation télévisée dans le premier cycle s'avère maintenant un échec complet : l'entreprise a été coûteuse et les élèves sont d'un très faible niveau" (Y.-A. Fauré, in Y.-A. Fauré & J.-F. Médard, 1982, p. 59). Il semble cependant insuffisant d'attribuer la suppression de l'éducation télévisuelle exclusivement à son échec en terme de coûts ou de rendement pédagogique, il faut aussi prendre en compte ce qu'elle implique comme remise en cause des références explicites à partir desquelles les formateurs conçoivent leur identité professionnelle et le type de culture qu'ils valorisent parce qu'ils lui doivent leurs positions. Ces élèves semblent avoir essentiellement de graves lacunes à l'écrit et en mathématique. En revanche, de nombreux témoignages s'accordent à leur reconnaître des capacités d'expression orale et de participation beaucoup plus importantes que "les élèves traditionnels" : les enseignants sont contraints, pour combler le manque de culture écrite (référence de base des enseignants et critère de distinctions scolaires entre lettrés et

analphabètes), d'endosser le rôle de l'instituteur, de déroger à leur fonction de transmission de connaissances pour insister davantage sur les notions qui pour eux doivent, à ce stade, être acquises. C'est tout le système des "catégories de l'entendement professoral"⁶¹ (et donc de la culture scolaire légitime) qui est ainsi malmené par les caractéristiques atypiques des "élèves télévisuels" ; c'est aussi l'image de l'enseignant du secondaire qui est bouleversée, impliquant un déclassement inacceptable du statut professionnel. Ainsi, au-delà des débats sur le niveau - au sujet duquel aucune étude sérieuse n'a été entreprise à notre connaissance - des élèves formés par cette méthode d'enseignement, ce sont des enjeux liés à la définition de la culture scolaire légitime que soulève l'arrivée massive d'élèves qui n'ont certainement pas intégrés les préceptes basiques de l'apprentissage scolaire.

Ce n'est pas uniquement l'opposition des enseignants du secondaire aux produits de l'éducation télévisuelle qui détermine sa suppression et il semble que l'on n'ait pas prêté suffisamment d'attention à l'évolution morphologique que dessinait la poursuite du programme : l'accroissement des effectifs - on avait adopté des critères de passage quasi automatique entre les classes du primaire -, par ces temps de crise (début des années quatre-vingt), n'était pas conforme aux nécessités, retrouvées et d'ailleurs jamais abandonnées, de restriction des flux scolaires. L'arrêt des constructions d'établissements secondaires à partir de 1978 accentue encore la sélection, déjà sévère, entre le primaire et le secondaire (pour la décennie 1970, le taux d'admission en sixième est en moyenne de 15%), multiplie les "conjonctures" du système scolaire et alourdit les dépenses des familles qui soutiennent la scolarité de leurs enfants au-delà du primaire malgré leur exclusion légale. À ce propos, Y.-A. Fauré, note que "[...] *l'explosion scolaire a accentué les "goulots d'étranglement" constitués par la sixième et la seconde, donnant naissance à des faits nombreux de corruption en vue d'inscriptions complaisantes dans les établissements d'enseignement et libérant un flot continu de jeunes déscolarisés*" (Y.-A. Fauré, in Y.-A. Fauré & J.-F. Médard, 1982, p. 59).

Les conséquences décrites par Y.-A. Fauré sont incontestables. En revanche, ce n'est pas "*l'explosion scolaire*" qui conditionne l'accentuation des "*goulots d'étranglement*" mais plutôt une volonté politique de sélection et de restriction des flux vers

⁶¹ P. Bourdieu & M. de Saint Martin, 1975.

l'enseignement secondaire et supérieur⁶². Comme l'auteur l'a bien montré pour la politique économique menée par l'Etat ivoirien depuis l'Indépendance, la politique scolaire est, elle aussi, une stratégie, même si les politiques mises en place pour la satisfaire n'ont pas l'efficacité d'une mécanique autonome. Cette stratégie est orientée vers la production et la reproduction de positions sociales que l'acquisition ou la dépossession de capital scolaire, et plus subtilement les classements scolaires (rendement social différentiel des types de filières et d'établissements investis), ont charge de légitimer. Si, comme s'accordent à le reconnaître la plupart des observateurs, le capital scolaire est un enjeu central de la concurrence entre les classes et les fractions de classe, c'est que la société ivoirienne dans son ensemble lui reconnaît le pouvoir de classer et de légitimer les classements et les pouvoirs - politique, économique, social, symbolique - qui y sont associés. La politique scolaire sélective, ne serait-ce qu'en cela, est l'expression du contrôle que tente d'exercer l'Etat sur les processus de stratification sociale et au regard des chiffres qui témoignent de l'efficacité de cette politique, la concurrence entre les groupes sociaux pour l'accès à la consécration scolaire s'inscrit dans une "économie des positions scolaires" fortement inégalitaire.

Si "[...] l'accès différentiel aux ressources publiques est l'élément clé de différenciation sociale"⁶³, il est aussi largement dépendant de la distribution inégale des ressources scolaires, et ce de plus en plus. Le niveau de diplôme acquis par les élites dominantes confirme que l'accumulation de ressources politiques et économiques n'est pas séparable de l'accumulation de capital scolaire, principe de plus en plus dominant de légitimation des autres formes d'accumulation : les fractions dirigeantes ne peuvent pas faire l'économie du capital scolaire en ce qu'il confère un droit d'accès socialement reconnu aux autres formes d'accumulation.

Ainsi P. N'Da, en étudiant la composition sociale des élites au pouvoir en AOF en 1957, remarque qu'elles étaient en majorité issues de la Fonction publique et des professions libérales : "*C'est véritablement au progrès de la scolarisation qu'il faut rattacher le leadership politique exercé par les élites intellectuelles*" (P. N'Da, 1987, p. 51).

⁶² C'est plutôt la politique de sélection scolaire qui crée les goulots d'étranglements à plusieurs niveaux du système. L'instauration du baccalauréat probatoire en fin de première, en 1980, dont l'obtention détermine le passage en terminale crée de fait un nouveau "goulot d'étranglement".

⁶³ J.-F. Médard, in Y.-A. Fauré et J.-F. Médard, 1982, p. 76.

La valeur sociale du capital scolaire est sans cesse réaffirmée en Côte-d'Ivoire, que ce soit lors des occasions particulières - comme par exemple, les manifestations organisées, en 1986, pour célébrer le quarantième anniversaire de "l'aventure 1946", année où cent cinquante boursiers ivoiriens sont partis suivre des études secondaires en France et dont beaucoup occupent aujourd'hui des positions politiques ou techniques de premier plan⁶⁴ -, ou par le rappel constant des titres scolaires des responsables politiques, par la manière dont les journaux entretiennent la croyance en la toute puissance sociale de la consécration scolaire (en insistant bien évidemment sur le mérite comme principe légitime d'acquisition de titre et en déplorant les "détournements de fonds scolaires" ; en dressant un portrait type du "déscolarisé-loubard" qui associe inactivité, échec, rue et violence). L'élimination de la compétition scolaire est une exclusion sociale.

L'opposition à la télévision scolaire a été essentiellement le fait d'une petite bourgeoisie urbaine qui, pour préserver ses investissements sur le marché scolaire, conteste ce qui lui apparaît comme une élimination massive de ses héritiers de la compétition pour les titres scolaires et à terme pour les postes. L'exemple communément repris des "grands" qui, dès le début de la réforme, fuient les classes télévisuelles⁶⁵ ne peut que renforcer la conviction que ce qui est en jeu c'est l'accès aux ressources scolaires comme mode privilégié de reproduction sociale : "*génération sacrifiée*".

Les taux d'admission en sixième (cf. annexe I), publiés chaque année dans la presse, chutent sur la période 1970-1980 (24,2% en 1970-71 et 16,4% en 1980-81) et même si cette baisse est largement entamée depuis le début de l'Indépendance (46,1% en 1959-60 et 26,6% en 1969-70) et que le PETV ne peut pas être tenu pour responsable de la détérioration des conditions de passage du cycle primaire au cycle secondaire - les premiers élèves télévisuels présentent le concours d'entrée en sixième à la session de 1977 -, le mécontentement du début des années quatre-vingt, s'explique aussi par ce contexte de précarisation des scolarités - et également des insertions professionnelles : multiplication des "compressions" - et d'incertitude quand à la rentabilité des stratégies scolaires lorsque la sélection se renforce⁶⁶.

⁶⁴ À propos de la médiatisation de cet événement M. Le Pape et C. Vidal concluent que "*Cette retransmission célèbre la continuité entre succès scolaire, succès social et faste des "grands". Elle vise aussi à rappeler que ce départ collectif avait été dû au député Houphouët-Boigny, c'était en quelque sorte la préfiguration de ce qu'il entreprendrait comme chef d'Etat*" (M. Le Pape & C. Vidal, 1987, p. 66).

⁶⁵ P. Désalmand note parmi les arguments contre l'éducation télévisuelle le fait que "*les "élites" et les assistants techniques évitent de mettre leurs enfants dans les classes télévisuelles*" (P. Désalmand, 1986, p. 94).

⁶⁶ La première session du baccalauréat probatoire (examen éliminatoire de fin de première) a eu lieu en juin 1980 et n'a retenu que 3 029 élèves sur 7 810 candidats soit seulement 38,9% d'admis (cf. Annexe I).

L'engagement du syndicat des enseignants du secondaire pour la suppression de l'éducation télévisuelle et le large consensus qui semble se dégager, au cours des mois qui suivent, sur ce thème, ont retenu l'attention parce qu'ils remettaient en cause dix années d'une politique scolaire, parce qu'ils concernaient de façon claire à la fois le corps enseignant, les élèves et leurs parents et l'Etat, et parce qu'ils condensaient les enjeux propre à la concurrence scolaire : les termes employés à propos des élèves télévisuels - "*déchets humains*", "*génération sacrifiée*" - expriment la violence symbolique des classements scolaires, violence collectivement ressentie parce qu'elle assigne une position sociale en déclassement pour les familles des classes moyennes.

Revaloriser "l'image" sociale de l'enseignant : une déontologie du maître est-elle possible ?

L'engagement du SYNESCI contre le PETV, ne peut se comprendre sans que soit restitué l'ensemble des luttes du syndicat. Si le "coup" social au sujet du PETV est réussi parce qu'il rencontre, nous l'avons vu, d'autres intérêts, cette victoire et d'autant plus symbolique que la responsabilité des enseignants a été directement impliquée dans les fraudes au baccalauréat de la session 1979-80 :

les importantes "fuites" à l'examen - l'expression "*le pétrole a coulé*" se généralise à partir de cette époque et signifie que les élèves ont accès aux épreuves avant les examens - ont entraîné la reprise des épreuves sur tout le territoire national (les résultats de la seconde session enregistre une baisse de 11 points par rapport à l'année précédente : 49% en 1978-79 et 38,3% en 1979-80).

Le Congrès du SYNESCI⁶⁷, en juillet 1980, a conclu ses travaux par plusieurs motions, dont celle sur l'éducation télévisuelle, qui renseignent sur les orientations du syndicat. Les revendications matérielles (certaines catégories d'enseignants ne bénéficient pas du "décrochage" des salaires, les indemnités de correction et le paiement des heures

⁶⁷ À l'occasion du Congrès du SYNESCI, le Syndicat national de la recherche et de l'enseignement supérieur (SYNARES) qui a tenu son premier le Congrès ordinaire en mai 1980, réaffirme par la voix de son nouveau Secrétaire général, Pierre Kipré (historien maître-assistant à l'ENS - futur ministre de l'Education nationale fin 1993), la nécessité d'une alliance des syndicats des enseignants : "*Nos préoccupations sont les mêmes ; nos positions semblables, nos luttes en commun sont plus efficaces que celles, solitaires, de chaque organisation. Qu'il s'agisse de la mise en place d'un enseignement et d'une culture véritablement ivoiriens, qu'il s'agisse du respect de la dignité et du mieux-être de l'enseignant ivoirien, qu'il s'agisse enfin des responsabilités de l'enseignant ivoirien dans notre nation, nos positions se rejoignent [...]. Le SYNARES répond déjà positivement aux vœux d'institutionnalisation de nos rapports*" (X^e Congrès du SYNESCI, juillet 1980, p. 9). Le syndicat des enseignants du primaire public (SNEPPCI) est beaucoup plus timide sur les alliances entre syndicats, lui seul étant affilié à l'UGTCI, sa ligne est différente bien que le Secrétaire général du moment, Anne Allangba, impulse une réorientation plus "indépendantiste" du syndicat.

supplémentaires, la confirmation du droit au logement gratuit qui semble menacé⁶⁸ depuis 1978, la distribution de terrains urbains pour l'accession à la propriété immobilière...) sont étroitement associées à la revalorisation de la fonction et de "l'image" sociale du corps enseignant. Cet enjeu est moins symbolique qu'il n'y paraît puisque, selon le syndicat, les stratégies de luttes doivent, pour être efficaces, s'allier l'opinion publique :

"Le décrochage a créé un mécontentement, une attitude d'animosité chez les autres catégories sociales à l'égard des enseignants. Cette attitude est encouragée par le régime à travers sa campagne de dénigrement dans la presse [...]. Selon que l'opinion publique nous est favorable ou non, le rapport de force sera en notre faveur ou contre nous." (X^e Congrès ordinaire du SYNESCI, juillet 1980 - les citations ci-dessous sont extraites du Congrès).

Dans cette optique, présentée comme stratégique, la mise en cause, par le ministre de l'Education nationale, des enseignants dans les fraudes à la dernière session du baccalauréat crée un effet de corps pour défendre *"la dignité et l'intégrité morale des enseignants"* :

"Indignés nous le sommes, parce que nous n'avons plus la possibilité d'évaluer correctement notre enseignement. Outragés, nous le sommes, par les insultes et les accusations injustifiées dont nous avons été l'objet de la part du quotidien national, en particulier dans son éditorial du 21 juin 1980. Nous ne pouvons accepter les accusations gratuites de monsieur Miremont lorsqu'il écrit "la nouvelle annoncée par le ministre de l'Education nationale est pénible et inadmissible parce qu'elle met en cause bon nombre de personnes : des enseignants, des employés, des parents d'élèves, des candidats. Il est inadmissible que des parents et des enseignants, les premiers éducateurs de notre société, tolèrent ce genre d'exercice, les encouragent même, les uns pour la fierté de clamer partout le succès du fils, les autres pour l'amour du gain" ".

Le syndicat en fait une question de "réputation" ("préjudice moral") et, tout en exigeant une commission d'enquête et en estimant *"que seul l'Office du baccalauréat porte l'entière responsabilité des fuites"*, entreprend d'inciter les enseignants au respect d'une "déontologie" qui se justifie avant tout par la nécessité de mettre en accord *"pratiques professionnelles et vision du monde"*⁶⁹ pour *"avoir le droit au respect de leurs concitoyens et contribuer au prestige de leur corps"*. Les points essentiels de manquement à la déontologie professionnelle sont aussi considérés comme une menace

⁶⁸ Ce principe du logement gratuit n'est pas garanti par un texte officiel et le syndicat le revendique comme un droit et non comme une faveur.

⁶⁹ *"Les enseignants sont des intellectuels conscients [...] qui prétendent orienter la jeunesse vers une plus grande prise de conscience nationale"* (X^e Congrès du SYNESCI, juillet 1980).

d'affaiblissement du syndicat et nécessite une "véritable ré-éducation" : *"bagarre entre élèves et professeurs à propos d'élèves-filles ; dénigrement systématique de collègues devant les élèves ; absences et retards injustifiés ; tenue irrégulière des documents administratifs ; chantages aux filles, etc."*. Le syndicat, bien qu'il reprenne les accusations des autorités de tutelle, entend définir lui-même les normes propres à imposer une entente minimale sur les principes fondamentaux d'exercice de la profession en les présentant comme enjeux internes, comme principe d'autonomie du corps. Cette tentative de réappropriation de la définition de la fonction, des droits⁷⁰ et devoirs des enseignants est un processus qui se heurte aux pratiques des enseignants qui dérogent aux principes d'autonomie du système scolaire en facilitant le "détournement" des verdicts de l'institution.

Des thèmes aussi divers que la participation aux funérailles des collègues ou de leurs proches et que le projet d'accès à la propriété immobilière sont envisagés dans la perspective de relance de la *"mobilisation défailante"* et du renforcement des *"solidarités de corps"*, d'autant plus nécessaires que la crise économique et même les *"dernières mesures politiques concernant la démocratisation"*⁷¹ contribuent *"à raidir les égoïsmes des responsables qui, déjà peu soucieux d'investir dans les domaines réputés non rentables de l'éducation et de la culture, ont évité de multiplier les rencontres avec les organisations enseignantes"*.

Si la motion sur l'Education télévisuelle ne représente pas un grand risque pour le syndicat, celle sur le recrutement parallèle est beaucoup plus ambiguë. La position du syndicat sur le sujet s'articule en trois points :

d'une part, le recrutement parallèle doit être réétudié *"parce qu'il n'est qu'un expédient et non une solution à la crise"*, d'autre part, les bénéficiaires ne sont pas ceux pour lesquels il a été officiellement autorisé (les élèves qui, après leur échec au concours d'entrée en sixième, ont poursuivi leur scolarité dans un établissement privé et qui souhaitent rejoindre l'enseignement public - le recrutement est soumis à un test sous la responsabilité des chefs d'établissements publics) mais *"une catégorie de parents d'élèves qui ont des rapports avec le pouvoir"* et, enfin, les

⁷⁰ Le syndicat dénonce les restrictions des libertés d'expression : *"l'espionnage des cours [par les élèves] qui enlève à l'enseignant sa liberté d'expression et entrave aussi l'efficacité pédagogique et les brimades exercées sur la personne des enseignants par certaines autorités administratives, la police, la gendarmerie"*.

⁷¹ *"Dans un message à la nation le 7 décembre 1979, F. Houphouët-Boigny [...] laissait entendre une démocratisation de la vie politique dans le cadre du parti unique"* (J.-F. Médard, 1981, p. 103). Il relance le thème de la démocratisation à l'occasion d'un Conseil National élargi le 12 juin 1980. En juillet les mesures de démocratisation sont mises en application pour les élections des secrétaires généraux des sous-comités du Parti (55% des secrétaires sont renouvelés). Les modalités de la démocratisation des élections est précisée par le Président au VII^e Congrès du PDCI-RDA en septembre 1980 : élections semi-concurrentielles. Cette modification du jeu politique intervient dans un contexte de crise économique (diminution des recettes d'exportation du café et du cacao) et politique (l'âge et les rumeurs sur l'état de santé du Président entretiennent les ambitions et les luttes pour la succession) et correspond, selon J.-F. Médard à une reprise en main du parti (éviction de Ph. Yacé du poste de Secrétaire général du parti) par Félix Houphouët-Boigny (J.-F. Médard, 1981).

enseignants en *"tant que parents d'élèves au même titre que tous les autres Ivoiriens"* ne doivent pas être *"éliminés du bénéfice de cette faveur"*. En conséquence de quoi, le syndicat *"demande avec insistance que un cas au moins soit accordé d'office à chaque professeur"*.

Si l'on suit le raisonnement du syndicat, le recrutement parallèle est monopolisé par ceux qui font intervenir leur capital politique pour négocier cette "faveur", alors que les enseignants, parents d'élèves comme tous les autres Ivoiriens, doivent avoir une place accordée d'office. Donc, tous les autres Ivoiriens devraient également avoir le droit à une place : le syndicat n'allant pas aussi loin, sa demande s'apparente à une revendication d'un droit aux "passe-droits" pour les enseignants. La position du syndicat vis-à-vis du recrutement parallèle révèle le marchandage comme stratégie pour contraindre les autorités politiques à légaliser la transgression des normes précédemment définies au profit des enseignants. Ce qui permettrait la scolarisation des enfants d'enseignants à moindre coût et qui faciliterait la conversion licite du capital professionnel en capital économique par la vente des places ou en capital social par la redistribution des places. Les enseignants revendiquent le droit de participer au circuit des échanges de biens rares (places dans les écoles) dont les profits matériels et symboliques ne sont pas négligeables. Bien que jamais les enseignants n'aient obtenu officiellement le droit de disposer de places dans les écoles, cette pratique est néanmoins générale à chaque rentrée scolaire, moment fort du partage des avantages de position dans le champ scolaire : les chefs d'établissements, qui sont les mieux placés pour tirer bénéfice de la rareté des places, doivent, pour préserver leur source d'accumulation, la partager quelque peu avec les personnels de l'école en leur accordant quelques places⁷². La politique scolaire très sélective, associée à la forte valeur sociale du diplôme, est une des conditions qui permettent aux enseignants, entre autres, de tirer profit de la transgression des règles par l'acquisition ou la distribution de passe-droits, qu'ils soient légalisés (dans ce cas ils deviennent des exceptions légales à la règle), tolérés ou illicites et aux parents d'élèves d'utiliser, en fonction des investissements qu'ils peuvent consentir, les espaces d'accommodement avec les lois scolaires.

⁷² Les élèves que nous avons interrogés entre 1992 et 1994, pourtant prompts à identifier les diverses formes de privilèges en vigueur dans l'univers scolaire, parlent du "droit" des enseignants de disposer de places dans les établissements comme si cette clause était stipulée dans le contrat qui lie l'Etat aux enseignants. Cette pratique illégale finit par apparaître comme un droit statutaire.

La préoccupation constante du syndicat de dénoncer les attaques médiatiques qui impliquent les enseignants dans les opérations de fraudes aux examens et autres "détournements" des verdicts scolaires, son insistance à demander *"qu'un minimum de confiance soit accordé aux professeurs nationaux"*, à rappeler *"le droit absolu des enseignants nationaux à la direction des services administratifs et aux secrétariats d'examens"* (postes détenus en grande partie par des expatriés⁷³), relèguent en fin de liste des priorités les exigences en termes de rénovation pédagogique, de formation ou de crédits de fonctionnement. Jamais totalement exclues des revendications (motion pour l'application de la réforme de 1977, pour la formation continue, pour la création d'une agrégation ivoirienne de l'enseignement secondaire, constat de l'insuffisance du matériel pédagogique, de l'indiscipline des élèves qui justifie *"que soit repris, renforcé et généralisé l'enseignement de l'instruction civique, et ce à partir de programmes bien conçus"*), elles engagent cependant beaucoup moins de "passions" que les problèmes financiers et matériels (salaire, logement, prime d'ameublement,...), statutaires (accès aux postes administratifs, droit d'accès au recrutement parallèle) et symboliques (réputation, prestige).

Lutte pour préserver l'autonomie syndicale et revendication d'autonomie académique dans l'enseignement supérieur

Les revendications du SYNARES rejoignent, sur certains points, celles du SYNESCI notamment à propos de la suppression de l'enseignement télévisuel ou de l'accès à la propriété immobilière et les deux syndicats engagent des négociations communes avec l'Etat. En revanche, les problèmes d'ordre académique spécifiques à l'enseignement supérieur et à la recherche deviennent des préoccupations essentielles du SYNARES. Ils concernent les modalités qui fixent le statut des enseignants et des chercheurs⁷⁴, et une plus grande maîtrise du corps sur les conditions de promotion académique⁷⁵.

⁷³ Selon les chiffres de l'annuaire statistique pour l'année scolaire 1979-80 : l'effectif de la catégorie chefs d'établissements, censeurs, sous-directeurs est de 185, dont 141 cadres nationaux, 6 contrats locaux, 38 assistants techniques français ; l'effectif de la catégorie enseignant toutes disciplines confondues est de 2 038 cadres nationaux, 1 036 contrats locaux, 1 304 assistants techniques français et 38 assistants techniques non français. Les ivoiriens représentent 47,3% des 4 601 enseignants et chefs d'établissements et l'assistance technique française 29,2%.

⁷⁴ Les Grandes Ecoles n'ont pas toutes le même statut, certaines comme l'ENS, l'ENSA sont alignées, notamment en matière de salaires, sur celui des enseignants de l'université mais ont le statut d'établissement public administratif (EPA), d'autres, comme l'INSET, l'ENSTP, l'INJS, l'IPNET, l'ENSPT, sont plus strictement dépendantes de leur statut d'EPA, des bases de salaire autonome, des filières de promotion et un régime de travail différents. Bien que les enseignants de ces établissements aient obtenu le maintien des avantages du "décrochage"

Les revendications s'inscrivent dans une critique globale de la politique en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique qui, selon le syndicat, vise le "démantèlement" de la recherche et la division des personnels, par le refus d'homogénéiser les statuts (entre les chercheurs, les enseignants de l'université et ceux des Grandes Ecoles⁷⁶) et les conditions de promotion académiques (certaines disciplines sont soumises à l'obtention de l'agrégation, d'autres non) : instauration du Doctorat unique, création d'un corps des assistants et des attachés de recherche, suppression de l'agrégation en Droit et Sciences Economiques qui bloque la promotion des enseignants, instauration d'une commission nationale d'évaluation des travaux de recherche et accélération de "l'ivoirisation" du personnel enseignant (cf. tableaux XXII & XXIII).

Tableau XXII - Pourcentage de professeurs ivoiriens de l'université nationale 1978-79 et 1979-80 selon les grades et la discipline

	1978- 79					1979-80				
	prof	M. C.	M. A.	A.	total	prof	M. C.	M. A.	A.	total
droit	0%	0	50	55	47	0%	0	50	53,4	47
sc. éco	75	0	30	31	33	0	0	38	28	26,6
lettres	50	25	56	59	54,5	43	27,3	66	49	55
sciences	60	65	51	32	45,4	62	50	49	30	44,4
médecine	54	54	0	82	67,3	50	67	-	74	67
odonto	-	100	-	80	83,3	-	100	-	57	62,5
pharma	-	0	100	100	16,6	0	-	20	75	40
total	50	48	50	53	51,1	46	48,2	54,8	50	50,5
eff. réel I	25	27	62	129	243	28	26	75	133	262
eff total	50	57	125	243	475	62	54	137	265	518

Sources pour les deux tableaux : annuaires statistique, République de Côte-d'Ivoire. Prof. = Professeur ; M. C. = Maître de Conférence ; M. A. = Maître Assistant ; A. = Assistant ; eff. réel I = effectif ivoirien en valeur absolue ; eff. total = effectif des enseignants de l'université nationale d'Abidjan.

des salaires au moment de la restructuration des sociétés d'Etat, leur statut par rapport aux enseignants de l'université reste flou.

⁷⁵ Les promotions à des grades supérieurs sont de plus en plus difficiles et lentes, les assistants et les attachés de recherche refusent le blocage de l'avancement et "la précarisation" de leur position.

⁷⁶ Contrairement au cas Français (P. Bourdieu, 1989), les Grandes Ecoles ivoiriennes n'ont pas une position dominante dans le champ de l'enseignement supérieur et dans la constitution des élites dominantes qui ont été formées en grande majorité dans des structures étrangères.

Tableau XXIII - Pourcentage d'enseignants ivoiriens de l'université nationale 1980-81 et 1981-82 selon les grades et la discipline

	1980- 81					1981-82				
	prof	M. C.	M. A	A.	total	prof	M. C.	M. A.	A.	total
droit	0%	100	50	62,8	58,7	0%	100	37,5	77,2	71
sc. éco	0	750	43	33	33,8	0	75	40	41	41,3
lettres	43	45	70	48	58	34	63	80	54	64,8
sciences	69	58	58	27	48	69	64	59,4	29	49,7
médecine	59	73	0	76,4	69,5	61	77	-	78	74,3
odonto	-	-	100	43	50	-	-	50	33,4	37,5
pharma	0	-	50	56	46,6	0	100	50	75	66,6
total	50	65	60	51,6	54,6	52,4	71,4	65	41,3	60,8
eff. réel I	31	36	91	152	310	33	45	91	208	243
eff. total	62	56	152	297	568	63	63	140	354	620

Les revendications du SYNESCI et du SYNARES, interviennent au début d'une période de renforcement de la sélection scolaire - instauration du probatoire à la session 1980 - et les mois qui suivent confirment cette orientation de la politique scolaire : *"À la rentrée 1981, le président Houphouët-Boigny fait un discours annonçant le revirement de la politique d'enseignement : la "sévérité" sera le principe d'un ensemble de mesures qui visent explicitement la sélection"* (M. Le Pape et C. Vidal, 1987, p. 64).

Le ministre de l'Education nationale, P. Akoto Yao, annonce la limitation des recrutements parallèles et le Bureau politique du PDCI propose la suppression de l'éducation télévisuelle et des recrutements parallèles, la réduction de l'assistance technique, la mise en place d'une politique d'orientation⁷⁷ et de sélection plus rigoureuse et la réduction des bourses dans l'enseignement supérieur.

Devant le blocage des négociations avec le gouvernement, le SYNARES décide de déclencher un mouvement de grève pour la rentrée d'octobre 1981, elle n'aura pas lieu par manque de mobilisation des militants et en raison des réticences du Secrétaire général de l'époque, Pierre Kipré (historien, maître-assistant à l'ENS).

Le 8 février 1982, Laurent Gbagbo, chargé de recherche à l'université - alors directeur de l'IHAAA (Institut d'Histoire, d'Arts et d'Archéologie d'Abidjan) - devait prononcer une conférence sur "jeunesse et politique" mais la police interdit

⁷⁷ Concernant les structures d'orientation dans l'enseignement supérieur le SYNARES condamnera en 1984 *"l'inanité de la Commission nationale dite d'orientation dont les conclusions ne sont jamais respectées. Cela conduit à fermer les portes de l'université, d'une part, aux candidats les plus méritants et, d'autre part, aux candidats issus des couches les plus défavorisées de la société"* (Actes du II^e Congrès ordinaire du SYNARES, 13, 14, 15 mai, 1984, p. 99).

l'accès à la salle et la rumeur de l'arrestation du conférencier se répand⁷⁸ -, des étudiants⁷⁹ décident l'arrêt des cours pour protester contre le non-respect des libertés d'expression.

L'armée investit le campus et "*plusieurs centaines d'étudiants*" (P. N'Da, 1987, p. 116) sont arrêtés et détenus au camp militaire d'Akouédo. Le 9 février, le SYNARES lance un mot d'ordre de grève illimitée pour exiger la libération des étudiants, la démission du recteur (Charles Valy Tuho Diarassouba⁸⁰), le respect des libertés d'information et des "franchises universitaires", ainsi que la satisfaction des revendications propres aux enseignants (cf. supra, p. 149). Le 10 février, l'université, les Grandes Ecoles et les cités universitaires sont fermées ; les bourses sont suspendues ; le SYNARES "*n'est plus reconnu ni par le Parti, ni par le gouvernement*", puis il est dissout ; les salaires de tous les professeurs de l'enseignement supérieur sont "*supprimés*" et toutes les formes de réunions sont interdites sur le campus (Communiqué du gouvernement publié dans *Fraternité-Hebdo*, 19/02/1982).

Le 19 février, le Secrétaire général Pierre Kipré démissionne, se désolidarise des grévistes et intervient le 23 février à la télévision nationale pour convaincre les enseignants de surseoir à la grève. Il reprend les arguments de la violente campagne de presse contre les enseignants et les étudiants qui seraient manipulés de l'extérieur pour déstabiliser l'Etat ivoirien, tout en assurant "*qu'il faut faire confiance au président de la République pour trouver les solutions les plus adéquates à la crise générale de notre système éducatif et de notre recherche*" (cité par P. N'Da, 1987, p. 118).

Officiellement interdit, déstructuré par la démission du Secrétaire général⁸¹ et d'une partie des membres du Bureau exécutif national, le syndicat entreprend des consultations, par l'intermédiaire d'un Comité de négociation, avec différents corps constitués, dont l'Assemblée nationale, les maires, le Conseil économique et social, l'Union nationale des parents d'élèves et d'étudiants (UNAPEECI) pour expliquer les raisons de la grève dont il récuse le caractère politique. Les négociations aboutissent à un accord précisant que les

⁷⁸ La conférence était organisée par le Club des juristes de Côte-d'Ivoire (étudiant en droit) : pour le récit de ces événements voir L. Gbagbo, 1991, pp. 20-25. Fin février 1982, L. Gbagbo "s'exile" en France et demande l'asile politique qu'il obtient en 1985. Il ne rentre en Côte-d'Ivoire que six ans plus tard en septembre 1988.

⁷⁹ En 1981/82, l'effectif de l'université d'Abidjan toutes disciplines (hors capacité en droit - 841) et nationalités confondues est de 11 789 étudiants (faculté de Droit = 2 763 ; faculté de Sciences Economiques = 1 974 ; faculté de Lettres = 3 399 ; faculté de Sciences = 1 935 ; faculté de Médecine = 1 244 ; Odonto = 59 ; Ecole de Pharmacie = 98 ; CIERPA = 23 ; Institut de Criminologie = 89). L'effectif de nationalité ivoirienne toutes disciplines confondues (hors capacité en droit - 790) est de 9 801 (faculté de Droit = 2 399 ; faculté de Sciences Economiques = 1 538 ; faculté de Lettres = 2 953 ; faculté de Sciences = 1 592 ; faculté de Médecine = 1 063 ; Odonto = 53 ; Ecole de Pharmacie = 94 ; CIERPA = 21 ; Institut de Criminologie = 68). Source : annuaire statistique, République de Côte-d'Ivoire, 1988/89.

⁸⁰ Doctorat ès Sciences Economiques à Paris (1966) ; agrégé de Sciences Economiques (Paris, 1970) ; doyen de la faculté des Sciences Economiques d'Abidjan (1972-74. Après avoir été successivement assistant à la faculté de Dakar 1963-1966 ; Chargé de cours à Abidjan 1967-1970 ; Maître de conférence - agrégé à Abidjan 1970-1973) ; Conseiller technique du ministre de l'Education nationale (1969-1971) ; Conseiller technique du ministre de la Recherche scientifique (1971-1974) ; recteur de l'université nationale (1974-1983), puis il fait une carrière d'ambassadeur. Dans le Parti : membre du Comité directeur de 1975 à 1980 ; membre du Bureau politique de 1980 à, au moins, 1990.

⁸¹ Le Secrétaire général adjoint, Simone Ehivet, devient Secrétaire général par intérim jusqu'au II^e Congrès (13, 14, 15 mai 1944).

autorités de tutelle s'engagent à examiner les revendications, sous réserve que les enseignants lèvent leur mot d'ordre de grève. Les cours reprennent le 4 mars. (cf. L. Gbagbo, 1983, pp. 102-123).

À l'occasion de cette grève et de son échec, le syndicat prend la mesure de l'improvisation qui a présidé au déclenchement de la grève, de la fragilité de la mobilisation face aux sanctions collectives officielles (dissolution du syndicat, suppression des salaires,...), aux pressions des autorités politiques sur les dirigeants du syndicat (démission du Secrétaire général) et à une campagne de presse accusant les enseignants de servir des intérêts extérieurs et d'encourager la contestation estudiantine. La première grande grève du SYNARES montre que l'absence d'alliance effective avec les autres syndicats de l'enseignement (SNEPPCI et SYNESCI, malgré les déclarations visant à former une fédération des syndicats d'enseignants) en restreignant la contestation aux structures d'enseignement supérieur a permis à l'Etat de maintenir le rapport de force en sa faveur. Elle pointe également la faible cohésion syndicale (noyau dur) en raison de la diversité des intérêts entre les chercheurs, les enseignants de l'université et les enseignants des Grandes Ecoles, en fonction de la position dans la hiérarchie des titres universitaires et des différentes facultés. Cet épisode de la contestation universitaire et sa répression permettent également de prendre la mesure de l'efficacité des différentes formes de la violence d'Etat et des moyens mis en œuvre pour maintenir, entre autres, son monopole en matière de définition des revendications et des formes de lutte légitimes : dissolution du syndicat, déstabilisation des instances dirigeantes par menace ou cooptation, division interne sur la base de suspicion de coalition avec les autorités politiques, monopole de l'information, campagne de presse et motion de soutien au président de la République⁸².

Les revendications du syndicat, posées bien avant le déclenchement de la grève de 1982, formulent une exigence d'autonomie relative dans les processus de régulation du corps. Elles représentent non seulement un enjeu interne (promotion, évaluation,...) mais engagent également une lutte au sujet des formes autorisées, parce que contrôlées par

⁸² Les motions de soutien au président de la République sont toujours rédigées selon la rhétorique des catégories de l'entendement politique qui supposent l'indifférenciation du pouvoir de chef d'Etat et du pouvoir de chef de famille et qui utilise systématiquement les termes : "Père de la nation" ; "dons" ; "faveurs" ; "sollicitude" et "grand Parti d'avant-garde". La plupart des réunions d'Associations, d'Amicales, de Syndicats ou de groupes constitués se terminent inévitablement par une motion de soutien au chef de l'Etat qui est désormais quasi obligée... Nous évoquerons au cours de notre développement les motions de soutien émises à l'occasion de contestations, mais il ne faut pas perdre de vue, "l'institutionnalisation" de cette forme d'allégeance politique en dehors de tout "danger" particulier.

l'Etat, de régulation des groupes socio-professionnels. La grève de 1982 montre également que la jonction, à un moment donné, d'intérêts communs aux enseignants et aux étudiants s'est effectuée sur le thème de la "liberté d'expression" et de la violation des "franchises universitaires". Nous nous interrogerons plus loin, à propos des événements de 1990, sur la signification de ces revendications communes aux étudiants et aux enseignants engagés dans les contestations (cf. chap. 3).

Les conflits entre le syndicat et l'Etat peuvent être analysés comme des luttes qui ont aussi comme enjeux les principes et les limites de l'autonomie du champ universitaire : par exemple, le recteur est nommé par les autorités de tutelle et non élu par ses pairs et, dans les périodes de "crises", le syndicat demande sa démission ; la violation des "franchises universitaires" par l'intervention des forces armées (violence physique) ou par l'immixtion de l'autorité de tutelle dans des domaines hors de sa juridiction (violence symbolique) est considérée par le syndicat comme une atteinte aux fonctions propres et au prestige du champ universitaire.

La rhétorique de la "faveur" contre celle des "acquis" : épreuve de force entre les syndicats autonomes et l'Etat à propos de la suppression de la gratuité du logement

Le syndicat dissout ne peut effectivement rien entreprendre pour satisfaire les revendications de ses membres et les mois qui suivent sont exclusivement consacrés à négocier la levée de l'interdiction du SYNARES. Lorsqu'en septembre 1982, le Conseil National⁸³ du PDCI décide la suppression des baux administratifs⁸⁴, le SYNARES⁸⁵ et le SYNESCI entreprennent des négociations avec les autorités politiques pour obtenir l'annulation de cette mesure. En février 1983, aucun accord n'ayant pu être trouvé - les enseignants refusent tout aménagement des conditions de logement et considèrent qu'ils sont les victimes des spéculations immobilières (sur-facturation des loyers, baux fictifs,

⁸³ Le Conseil National est composé des membres du Bureau politique, du Comité directeur, des Secrétaires généraux des sections. Selon l'article 32 des statuts du PDCI-RDA, le Conseil National, qui se réunit deux fois par an, "peut être élargi aux représentants des groupes sociaux professionnels et économiques de la Nation lorsque les circonstances l'exigent" (VII^e Congrès du PDCI-RDA, 29-30 septembre et 1^{er} octobre 1980).

⁸⁴ Les baux administratifs désignent les logements directement loués par l'Etat pour loger les enseignants et d'autres catégories de fonctionnaires ("corps habillés" ; médecins ; magistrats). Les enseignants et les médecins contesteront publiquement la suppression des baux administratifs. Après 1983, seuls les "corps habillés" garderont le bénéfice de ce droit, les enseignants percevront une indemnité pour se loger ou alors le loyer sera prélevé à la source pour ceux qui habitent dans des bâtiments administratifs.

⁸⁵ Le SYNARES étant toujours interdit, le syndicat est représenté par un Comité de négociation. Soupçonné d'être utilisé par l'Etat comme base pour l'édification d'un nouveau syndicat, il est dissout par le Bureau national du syndicat en avril 1983. L'interdiction qui frappe le SYNARES sera levée le 11 novembre 1983, à l'occasion d'un Conseil National.

non-paiement des sommes dues aux propriétaires,...) -, le syndicat des enseignants du secondaire lance un mot d'ordre de grève, bientôt rejoint par le SYNARES. Dans un premier temps, les enseignants acceptent de renoncer à la grève contre la promesse de négociations, mais le 16 avril 1983, à la suite de l'échec des pourparlers, le SYNESCI entre effectivement en grève. Le syndicat est immédiatement interdit par les autorités politiques qui décident également la fermeture de tous les établissements secondaires publics et la suspension des salaires de ceux qui ne rejoindront pas leur poste de travail. Les grévistes sont, de plus, menacés d'expulsion immédiate des logements de l'Etat.

Le 21 avril une première déclaration du président de la République est diffusée à la télévision, après une semaine de grève des enseignants du secondaire (les citations qui suivent sont extraites de la déclaration intégrale du président de la République, publiée dans *F-M*, le 22/04/1983). Dans ce "message" le chef de l'Etat s'adresse aux citoyens ivoiriens non seulement en vertu de ses fonctions politiques mais aussi en tant que "père" et se déclare *"peiné par le comportement inadmissible d'un grand nombre d'enseignants du secondaire"*, alors qu'ils ont toujours été l'objet de sa *"sollicitude"*. Il donne le ton en affirmant qu'il ne saurait *"tolérer [...] qu'un corps social, si important soit-il, s'érige en Etat dans l'Etat, en refusant toute discipline collective, et en ne voulant servir que des intérêts fractionnels et personnels"*. Vient ensuite un développement sur la crise économique qui frappe tous les pays du monde - et plus encore la Côte-d'Ivoire soumise à la baisse du prix des matières premières et à la *"spéculation sauvage"* - et qui justifie que chaque corporation assume sa part de sacrifice dans le cadre d'une politique de rigueur. Il en appelle au *"bon sens des Ivoiriens"* pour aider le gouvernement *"à poursuivre la politique d'assainissement des structures dont les résultats ont été appréciés par les plus hautes autorités mondiales, Fond monétaire international et Banque mondiale"*. Quant à la lutte des enseignants pour le droit au logement, il rappelle qu'aucun pays au monde n'a offert ce privilège aux enseignants et qu'il *"n'est ni un droit, ni un dû"* et les implique, au même titre que d'autres catégories sociales, dans les spéculations financières :

"[...] ministres, députés, conseillers économiques, fonctionnaires ou employés du privé et même des enseignants, qui ont eu un accès facile aux crédits bancaires, et qui ont construit appartements et villas, qui sont leur propriété. Là, ils étaient dans leurs droits. Mais, nombre de ces appartements ou de ces villas ont été

loués, par eux, à des taux excessifs, et c'est, dès que nous l'avons su, ce que nous n'avons pas admis, en dénonçant ces baux scandaleux".⁸⁶

À la fin de sa déclaration le chef de l'Etat insiste une fois encore sur les avantages de salaires dont bénéficient les enseignants, sur leurs responsabilités vis-à-vis des enfants du pays à la veille des examens et réaffirme sa ferme intention de ne pas céder aux pressions : *"Le pays ne leur accordera pas la gratuité du logement"*.

Le MEECI (Mouvement des élèves et étudiants de Côte-d'Ivoire), l'UNAPEECI (Union nationale des parents d'élèves et étudiants de Côte-d'Ivoire⁸⁷) dénoncent la grève des enseignants et réaffirment leur soutien au gouvernement et au Parti (F-M, 21/04/1983). En écho au message du chef de l'Etat, la presse - qui parle de la *"rébellion des enseignants"* - publie des motions de soutien au président de la République qui affluent de tout le territoire national et dont le contenu est sensiblement le même : les enseignants refusent, par égoïsme corporatiste, de participer aux mesures d'assainissement des finances publiques et de la gestion des biens publics, refusent d'accepter leur part de sacrifice en ces temps de crise économique⁸⁸ et saisissent cette occasion pour dénigrer systématiquement les actions de l'Etat, dévoilant ainsi le caractère politique de leur grève (F-M, 25/04/1983 ; 29/04/1983). Les enseignants réagissent en accusant les médias et les autorités politiques de transformer une grève pour la préservation des acquis en grève politique, demandent que soit respectée la liberté syndicale et que cessent les campagnes de presse de dénigrement. Les arguments des syndicats enseignants, repris par la presse nationale, s'appuient sur le rôle du logement dans l'exercice quotidien de la fonction enseignante : le logement est considéré comme un lieu de travail à part entière puisque c'est chez eux que les professeurs préparent les cours et qu'ils corrigent les copies. En conséquence, les syndicats affirment qu'il doit être

⁸⁶ Les journaux de cette époque évoquent aussi le cas des enseignants propriétaires de leur logement et qui, en plus, reçoivent, de l'Etat, le montant du loyer. Le chef de l'Etat parlera également, en citant un nom, de ces enseignants qui sont payés pour habiter leur propre logement.

⁸⁷ *"Le Bureau national [de l'UNAPEECI] invite les parents à demeurer vigilant et à se mobiliser autour du gouvernement et du Parti pour faire échec aux manœuvres perturbatrices et irresponsables de certains enseignants et invite ceux-ci à reprendre le travail"* (F-M, 21/04/1983).

⁸⁸ *"Entre 1960 et 1983, malgré le renversement de tendance constaté à partir de 1978, le revenu monétaire moyen par tête a augmenté en francs constants de + 26,09% soit + 1,04% par an (+ 67,9% entre 1960 et 1978 soit + 2,9% par an ; - 24,5% entre 1978 et 1983, soit - 5,46% par an) ; la consommation finale commercialisée des ménages a augmentée de 3,79% par an entre 1960 et 1978 (- 5,73% entre 1978 et 1983)"* (A. Dubresson, 1989, p. 76. Texte souligné par nous).

pris en charge par l'employeur et ce d'autant plus que cette mesure ne concerne pas les "corps habillés" : l'éducation n'est-elle pas la "*priorité des priorités*" ?

Les enseignants dénoncent le caractère discriminatoire de cette mesure qui épargne certaines catégories professionnelles et fait peser sur eux - alors qu'ils ne représentent que 15% des ayants-droit -, à la fois la responsabilité des scandales des baux administratifs et les conséquences de l'assainissement de la situation. Pour les syndicats, la suppression de la gratuité du logement porte atteinte à leur statut et à leur prestige social, d'une part, parce qu'elle entraîne la détérioration de leur niveau de vie et de leur condition de travail et, d'autre part, parce qu'elle ternit l'image sociale des maîtres, "*humiliés*" par les expulsions des logements administratifs ou des logements privés dont ils ne peuvent assumer les loyers. Les syndicats dénoncent à la fois la mauvaise gestion des biens public, l'enrichissement des "grands" et voient dans cette soudaine volonté politique de rigueur la preuve des pressions exercées par "*les organismes étrangers bailleurs de fonds*" et de la "*dépendance*" de l'Etat ivoirien. La suppression du système des baux administratifs signifie également la fin d'une source très rentable d'accumulation et, en ce sens, elle représente réellement une atteinte considérable au pouvoir d'achat des enseignants : non seulement elle les soumet à la spéculation du marché locatif privé (en tant que locataires), mais surtout elle les élimine des réseaux d'échange de biens rares et les prive d'une rente "*protégée*" (en tant que propriétaires ils recevaient de l'Etat un loyer ou en tant qu'ayants-droits ils pouvaient sous-louer ces logements⁸⁹). C'est une des formes d'accès privilégiée des enseignants aux ressources publiques qui est remise en cause et, plus globalement, leur participation à la compétition pour l'accès aux richesses. Il faut aussi, nous semble-t-il, prendre au sérieux les déclarations des enseignants concernant leur "*humiliation*" d'être ainsi chassés des logements qu'ils occupaient. L'accès protégé et garanti à l'habitat⁹⁰ - dans le cadre d'un marché du logement économique largement contrôlé par des réseaux du PDCI-RDA qui favorisent une clientèle de fonctionnaires et d'éléments des fractions moyennes en évinçant la plupart

⁸⁹ "Un cadre ou un fonctionnaire ivoirien, logé gratuitement par sa société ou par l'Etat, pouvait se faire attribuer un ou plusieurs logements économiques qu'il sous-louait tout en utilisant le(s) loyer(s) perçu(s) en le(s) recyclant dans la construction de sa propre villa grâce à un plan d'épargne-logement souscrit dans une banque, villa louée ensuite à des expatriés ou à des sociétés étrangères en quête de logements pour leur personnel. Le comble du système était atteint lorsqu'un fonctionnaire habitant la villa ainsi réalisée la louait à l'Etat qui lui versait un loyer en tant que propriétaire afin de le loger en tant qu'ayant-droit" (A. Dubresson, 1989, p. 454-455).

⁹⁰ Pour une critique de la notion de strates d'habitat dans les enquêtes sur Abidjan et du rapprochement des types d'habitats avec des types de catégories sociales voir M. Le Pape et C. Vidal, 1986.

des "petits" salariés et des étrangers⁹¹ - témoignait aussi du pouvoir social lié au statut d'enseignant et participait également à convertir des avantages de position, non seulement en avantages économiques, mais aussi en atout dans la concurrence, avec les fractions socialement proches, concernant d'autres formes d'investissements : les gains escomptés de la spéculation immobilière pouvaient être délégués à d'autres postes de dépenses, notamment la scolarisation. Plus globalement, la suppression d'avantages jusqu'à présent attachés au statut des enseignants est vécue comme un déclassement qu'exprime, d'une certaine manière, les revendications des syndicats concernant la revalorisation de la fonction et du statut enseignants.

La seconde intervention publique du Président, le 26 avril (F-M, 27/04/1983), reprend *"la genèse de la grève des enseignants du secondaire"* qui, malgré les menaces de sanction, se poursuit. Il affirme que les enseignants sont soumis, d'une part, à des pressions intérieures de la part de ceux qui ont spéculé sur les baux administratifs et qui refusent que disparaisse *"du jour au lendemain cette manne"* et, d'autre part, à des pressions extérieures dont l'objectif est de déstabiliser la Côte-d'Ivoire. Le Président se dit *"écœuré"* par l'attitude des enseignants qui sont déjà des privilégiés, selon lui, alors que *"depuis bientôt trois ans le revenu des paysans est bloqué"*. Dressant un tableau comparatif des avantages de salaires des cadres enseignants par rapport à d'autres catégories de fonctionnaires (cf. doc. 2, p. 158), il précise qu'ils leur ont été accordés, à une époque où la croissance économique le permettait⁹², pour pallier le déficit de personnels, pour valoriser une carrière peu recherchée alors même que d'autres catégories de cadres, comme les ingénieurs ou les médecins, dont le niveau d'études est plus élevé, ont un salaire inférieur : *"Malgré cette différence énorme nous avons poussé la sollicitude jusqu'à leur accorder la gratuité du logement, ce que n'ont pas les ingénieurs et les autres fonctionnaires de même formation"*.

Les avantages sont présentés comme des privilèges, des faveurs, mais en aucun cas comme des droits acquis ou comme le résultat de pressions syndicales. Finalement, la rhétorique de la "faveur", utilisée par le Président, discrédite les formes revendicatrices de l'action syndicale puisque les avantages n'ont été et ne seront distribués, ou supprimés, que par la seule volonté de l'Etat (*"sollicitude"*). Elle n'accorde aucune efficacité, c'est-à-

⁹¹ Sur cette question de l'accès au logement économique voir A. Manou et al., 1985 et Ph. Antoine et al, 1987.

⁹² *"Entre 1979 et 1983, les fonctionnaires ont ainsi perdu 39% de leur pouvoir d'achat, et le revenu urbain par tête a diminué de 33,7%"* (A. Dubresson, 1989, p. 96).

dire aucune légitimité, aux luttes corporatistes, l'Etat décidant seul de ce qui est juste de distribuer ou de retrancher indépendamment des pressions sociales : le syndicat n'est qu'un simple relais des décisions de l'Etat et s'il déroge à ces fonctions il devient un élément de subversion politique et l'expression de "l'égoïsme corporatiste" "des enfants gâtés" que sont les enseignants. La rhétorique de la "faveur" suppose également que l'Etat peut légitimement reprendre ce qu'il a accordé ("ce n'est ni un droit, ni un dû").

doc. 2- Source : *Fraternité-Matin*, 29/04/1983 - Déclaration de F. Houphouët-Boigny.

Catégorie A		Salaires simples	Salaires autres P.P.
→ SUPÉRIEUR :	PROFESSEURS d'UNIVERSITÉ	648.893	-
	MAÎTRES de CONFÉRENCES	534.386	-
	MAÎTRES ADJUTANTS	374.523	-
	ASSISTANTS	Sal. secondaire + 50.000	-
	→ SECONDAIRE :		
	PROF. AGREGÉ	274.825	-
	= INGÉNIEUR d'INGÉNIEUR ou ADMINISTRATEUR CIVIL		153.953
	PROF. CERTIFIÉ	264.647	-
	= INGÉNIEUR d'INGÉNIEUR ou INSPECTEUR du TRAVAIL		137.413
	PROF. LICENCIÉ	234.566	-
	= SECRÉTAIRE ou REDACTEUR STI		114.541
	= LICENCIÉ avant 1 an (après 1 an)		88.439
	PROF. CEG	217.570	-
→ Catégorie B-C			
→ PRIMAIRE :	INSTITUTEUR	156.498	-
	= SECRÉTAIRE ADM. ou ASSISTANT EPA ou TRAVAILleur ou ASSISTANTE SOCIALE		101.787
	INSTITUTEUR Adjoint	85.247	-
	= AGENT TECHNIQUE		64.889

Pour répondre aux accusations lancées par les enseignants dans des tracts qui circulent à Abidjan concernant "la mauvaise gestion des biens publics par l'Etat", le chef de l'Etat reconnaît la surfacturation des complexes sucriers mais affirme n'avoir pas de preuves de la "corruption" des responsables politiques impliqués. Il arrive à des conclusions identiques concernant le "scandale" des salaires des responsables des

sociétés d'Etat⁹³ et consacre une grande partie de son discours à faire la genèse de sa fortune personnelle, à justifier ses placements en Côte-d'Ivoire et en Suisse⁹⁴ : *"Les gens qui ignorent l'utilisation de notre argent crient : 'ils ont volé, ils ont volé..'. Comment ? Vous qui n'aviez rien, mais que ma politique a permis de sortir du trou, c'est vous qui allez me traiter maintenant de voleur ? Celui qui est né dans l'argent et qui reste dans l'argent ?"* Il relie directement ces deux "affaires" aux problèmes posés par les spéculations immobilières au sujet des baux administratifs⁹⁵ : *"La plupart de mes compatriotes sont intéressés par cette affaire ; aussi je ne pouvais pas la leur confier [fait référence à la mise en place d'une commission d'enquête]. J'ai fini par trouver des hommes qui, sans avoir une grande compétence, ne sont pas mêlés à cette affaire, à ces tractations... [...] J'ai demandé aux jeunes qui s'occupent de cette affaire d'en finir d'ici six mois car nous ne savons pas si d'ici là ils ne seront pas corrompus, eux aussi"*⁹⁶.

Suit une série d'accusations concernant les enseignants du secondaire, mais aussi les enseignants du supérieur, qui les présente à la fois comme des privilégiés, des ingrats sans reconnaissance qui occupent des postes sans rapport avec leurs titres scolaires - *"[...] le ministre de l'Education d'alors, M. Amon Tanoh, a baptisé [dans les années soixante] de par son propre chef, des enseignants qui n'en n'ont pas la valeur, 'assistant' [...]. Les 4/10^e de ces enseignants ont fait de l'assistanat, une carrière"* ; *"j'ai cru qu'ils étaient intelligents et c'est à eux que j'ai confié la formation de nos enfants..."* -, des perturbateurs et des manipulateurs de l'opinion publique nationale - *"[...] nos frères ont cru que tout était mûr pour la révolte chez nous"* ; *"campagne d'intoxication"* -, eux-mêmes manipulés par les intérêts politiques extérieurs - *"là où c'est plus grave c'est dans le choix de leur maître, un grand commun diviseur [...]"* ; *"nous finirons pas trouver ceux qui sont à la solde de l'étranger"* ; *"ceux qui ont accepté l'argent de l'étranger pour déstabiliser la Côte-d'Ivoire sont indignes"* ; *"aujourd'hui la Côte-d'Ivoire est considérée comme le bastion anti-communiste à détruire"*.

⁹³ Au sujet du programme sucrier et de la gestion des sociétés d'Etat, voir Y.-A. Fauré, 1982, pp. 53-58. Sur la restructuration des sociétés d'Etat, voir B. Contamin et Y.-A. Fauré, 1990.

⁹⁴ Commentaires du journaliste sur les détails concernant la fortune des "Boigny" : *"Le chef de l'Etat a, pendant plus de deux heures d'horloge, procédé à des révélations : [...] l'origine de la richesse des Boigny ; les bienfaits que cette richesse permet à sa famille de créer ; les dons de 2 500 ha de plantations qu'il fera l'année prochaine à notre nouvelle capitale"* (F-M, 29/04/1983).

⁹⁵ Selon Tessy Bakary Akin, la réorganisation des sociétés d'Etat et la dénonciation des scandales financiers concernant les baux administratifs, remettaient en cause *"certaines rentes de situation en portant atteinte à la structure même de nombreux réseaux d'accumulation"* et visaient *"un meilleur contrôle des mécanismes d'accumulation"* (Tessy D. Bakary Akin, 1992, p. 172).

⁹⁶ Sur le procès de la Logemad - société chargée de gérer les logements administratifs - voir *Fraternité-Matin* des 20, 24, 28, 29, 30 et 31 août 1984.

Pour finir, il annonce que l'ordre de réquisition⁹⁷ sera donné si les enseignants ne reprennent pas le travail et que *"s'ils n'obtempèrent pas ils seront révoqués, sans compter qu'ils seront coupables de crime de déstabilisation, sans compter les poursuites qui seront confiées à des magistrats"*.

Le discours du président F. Houphouët-Boigny, qui a largement débordé le problème des baux administratifs, est resté célèbre autant chez les observateurs extérieurs que dans la population ivoirienne. Non seulement, le Président y parlait pour la première fois de sa fortune, mais aussi et surtout, il rappelait de façon menaçante qu'il était en mesure de faire et de défaire les fortunes et les positions ; de donner et de reprendre ce qu'il considérait comme des privilèges accordés par mansuétude. Le discours de F. Houphouët-Boigny s'adressait certes aux enseignants, mais également à tous les Ivoiriens, notamment aux "grands" qui auraient oublié qu'ils lui doivent tout : *"Vous qui n'aviez rien et que ma politique a permis de sortir du trou"*. Cette phrase, qui a valeur de rappel à l'ordre, n'est pas passée inaperçue, bien au contraire, et de nombreux Ivoiriens la citent en la datant. Les enseignants s'en rappellent d'autant mieux qu'ils étaient directement concernés et remis en cause de façon brutale (*"égoïsme"* ; *"enseignants qui n'en ont pas la valeur"* ; *"j'ai cru qu'ils étaient intelligents",...*). Dans les années quatre-vingt-dix, les termes les plus durs employés dans le discours de 1983 pour disqualifier les enseignants restent profondément présents à la mémoire de ceux d'entre eux qui ont participé aux mouvements de contestation du régime ivoirien et ils y font souvent référence.

Après les déclarations du chef de l'Etat, les actions médiatiques de soutien se poursuivent. Le 28 avril, un *"meeting politique éblouissant au stade Houphouët-Boigny"* suivie d'une marche *"gigantesque"* sont organisés, avec à leurs têtes les membres du gouvernement et d'autres personnalités politiques, pour soutenir la décision du président : *"Le meeting politique se voulait essentiellement une démarche de reconnaissance au Président pour son action grandiose en faveur de la Côte-d'Ivoire. Il*

⁹⁷ Le 23 août 1959 : promulgation du Statut général de la Fonction publique. Ce statut limite le droit de grève, subordonne les intérêts des fonctionnaires à celui de l'Etat, restreint les allocations familiales, réduit les périodes de congé annuel et octroie aux autorités le droit de "réquisitionner" les agents de l'administration. Il déclenche une vaste contestation (manifestation, grève, réquisition) qui se solde par la révocation le 11 décembre 1959 des deux tiers des fonctionnaires coupables de n'avoir pas répondu à la réquisition et le lendemain trois cent dix neuf autres fonctionnaires sont mis à pied pendant quinze à trente jours (*Abidjan-Matin*, 19/10/1959). En 1963, dans le contexte des "complots" une nouvelle loi est votée *"relative à l'utilisation des personnes en vue d'assurer la promotion économique et sociale de la nation"* (loi n° 63-4 du 17 janvier 1963. Citée par *La voix du Synares*, n° 6, août 1991).

se voulait aussi la manifestation sans faille d'un soutien inconditionnel aux récentes mesures prises par le chef de l'Etat pour répondre avec fermeté à la grève des enseignants du secondaire" (F-M, 29/04/1983). À l'issue de la manifestation le Président déclare que "la subversion ne passera pas et que les grévistes seront réquisitionnés".

Le jour même des manifestations de soutien à Félix Houphouët-Boigny, le SYNARES se met en grève pour réclamer le maintien du droit au logement, une commission d'enquête sur les responsables des spéculations immobilières, l'annulation de la décision de suspension du SYNARES et du SYNESCI. Aux deux syndicats en grève se joint, sur une plate-forme revendicative identique, le Syndicat national des cadres supérieurs de la santé (SYNACASS-CI), dont les membres sont également concernés par la suppression de la gratuité du logement⁹⁸. La grève décidée par le SYNARES intervient après l'échec des négociations avec les ministres de tutelle, les membres du Comité exécutif du PDCI-RDA et à la suite d'une entrevue avec le recteur de l'université au cours de laquelle il fait part de *"la position officielle du pouvoir"* concernant la création d'un nouveau syndicat de l'enseignement supérieur, avec de nouveaux statuts et une nouvelle direction. Le SYNARES interprète ces conditions comme une tentative du pouvoir pour prendre le contrôle du syndicat et réagit par la dissolution du Comité de négociation qui avait, depuis 1982, la responsabilité des contacts avec les autorités politiques. Le Bureau exécutif national est désormais le seul porte-parole du syndicat et durcit le conflit, d'une part pour satisfaire les revendications d'ordre matériel et d'autre part pour préserver l'autonomie syndicale menacée.

Le 29 avril, en réaction au refus des enseignants de surseoir à la grève et à l'élargissement du conflit, un décret présidentiel autorise la réquisition des personnels enseignants, chercheurs, médecins, dentistes, pharmaciens, vétérinaires et précise qu'en cas de non-respect de cette décision les enseignants pourront être sanctionnés pénalement : de six mois à deux ans de prison et de 36 000 à 2 000 000 francs CFA d'amende. Félix Houphouët-Boigny annonce que ceux qui ne se présenteront pas à leur poste seront licenciés et laisse entendre que de nombreux jeunes Ivoiriens diplômés, les *"chômeurs intellectuels"*, seront appelés pour les remplacer.

⁹⁸ Concernant la grève des médecins, le chef de l'Etat les accusera de *"prendre de l'argent aux pauvres qui viennent frapper à leurs portes [...] Ils me demandent le maintien de 75 000 francs quand ils perçoivent un million par mois de clientèle privée illégale"*. Il accuse aussi les médecins qui sont *"foncièrement contre le Parti depuis leur jeunesse"* de détourner les médicaments au profit de leur famille, des enseignants et de ceux qui peuvent payer... Comme pour les enseignants, le discours sur les médecins les présente, à la fois, comme des *"déstabilisateurs"* à la solde de l'étranger et comme des *"égoïstes [...] aveuglés par leur passion de l'argent"* (F-M, 29/04/1983).

Le même jour, le ministère de l'Education nationale change de main et son autorité s'étend à tous les niveaux de l'enseignement général et à la recherche scientifique : Balla Keïta⁹⁹ (à partir du 18 novembre 1983, le ministère de l'Education nationale regroupera également l'Enseignement technique et la Formation professionnelle) remplace Akoto Yao à la tête de ce que la presse appelle "*le super ministère*".

Le 5 mai, après des discussions avec l'autorité de tutelle et l'assurance de négociations, mais surtout sous la pression des menaces de révocation des grévistes, le SYNARES et le SYNESCI renoncent à la grève et les cours reprennent le 10 mai.

La lutte des enseignants n'aura pas abouti à la satisfaction des revendications principales : les baux administratifs, effectivement supprimés, sont remplacés par une indemnité de logement et l'ordre de dissolution des syndicats n'est pas levé. En revanche, ils semblent favorables à la création d'un ministère regroupant les différents niveaux du système scolaire et de la recherche scientifique. Cette restructuration facilitera, selon eux, l'harmonisation des statuts des différentes catégories d'enseignants du supérieur et des chercheurs et la mise en place d'une fédération des syndicats des professions placées sous une tutelle identique. En outre, l'ancien recteur de l'université (Charles Valy Tuho - premier recteur ivoirien de l'université nommé en 1974), contesté par le SYNARES, a été remplacé (Bakary Touré¹⁰⁰) en janvier 1983.

Pendant la grève, les moyens d'expression des syndicats sont quasi inexistants. Sans accès aux médias nationaux, sans organe d'information interne, seuls quelques tracts ou documents de diffusion restreinte font état de leurs revendications et de leurs prises de position sur les déclarations des autorités politiques.

⁹⁹ Balla Keïta (docteur vétérinaire) : études du second cycle du secondaire à l'Ecole normale de Dabou (même promotion que Laurent Dona Fologo ; de 1970 à 1973 il est président du MEECI-RFA où il fait ses études (membre fondateur du MEECI) ; en 1971, il préside le premier congrès du MEECI à Abidjan ; de 1975 à 1980, il est membre du Comité directeur du PDCI et à partir de 1980 il est membre du Comité exécutif du Bureau politique du PDCI ; de 1981 à 1983, il est ministre de la Recherche scientifique ; de 1983 à 1986, il occupe les fonctions de ministre de l'Education nationale (regroupant tous les secteurs éducatifs) ; de 1986 à 1990, il est ministre de l'Education nationale chargé de l'Enseignement secondaire et supérieur ; puis est nommé ministre délégué à la Présidence de la République.

¹⁰⁰ Docteur ès Sciences naturelles et biologiques (fut admis en 1954-55 au Cours normal de Korhogo ; 1958, classe de troisième à l'Ecole normale de Dabou - section Sciences expérimentales)

"L'HOUPHOUËTISME"¹⁰¹ COMME SOLUTION A LA CRISE DE L'ÉCOLE : ÉDUCATION CIVIQUE ET MORALE, VIOLENCE IDEOLOGIQUE

Les syndicats autonomes et l'État : désaccord radical sur l'interprétation de la crise de l'école

Le nouveau ministre de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique, Balla Keïta, place sa politique éducative sous la bannière de la "moralisation" et du "militantisme" : restauration de l'Éducation Civique et Morale (ECM) pour "créer un nouveau type de citoyen"¹⁰². Cet objectif de reprise en main des "éléments subversifs" s'accompagne de discours sur le rôle du maître, la place de l'élève dans les rapports d'autorité et des agents du champ scolaire vis-à-vis du Parti. Après les sanctions et les violentes campagnes de presse de dénigrement des enseignants, le ministre annonce son intention d'œuvrer pour réhabiliter l'image sociale des éducateurs en entreprenant des tournées dans tout le pays pour "*appeler les uns et les autres à la réconciliation avec les enseignants après leur moment d'égarement [...]. On ne peut confier l'éducation de ses enfants à quelqu'un que l'on méprise*" (F-M, 03/06/1983). La récurrence du thème de l'égarement dans les discours des autorités politiques impose une interprétation commune des contestations des agents de l'institution scolaire (enseignants et étudiants) qui fait appel à des notions comme celle de faute, de désobéissance, d'irrespect, de turbulence, de désordre moral...

À l'occasion de la VIII^e assemblée de l'Association des inspecteurs de l'enseignement primaire (AIEPCI), le 9 août 1983, le ministre réaffirme les principes de son action : "*Rigueur, honnêteté intellectuelle et militantisme seront le leitmotiv de ma politique. La nouvelle école ivoirienne ne saurait être le lieu où l'on apprend à haïr les parents, le PDCI, à haïr le président Houphouët-Boigny*" (F-M, 10/08/1983). L'enseignant doit être un "*animateur socioculturel qui devra permettre le culte de l'effort, du mérite, le respect du bien public*". Le maître doit incarner ces valeurs et donner l'exemple par son

¹⁰¹ Dans son discours de clôture du VII^e Congrès du PDCI-RDA (du 29 septembre au 1^{er} octobre 1980), Djédjé Mady, membre fondateur du MEECI (en 1967, il est Secrétaire général de l'UNECI, puis après la dissolution de ce syndicat est un des membres fondateurs du MEECI, il en est président de 1973 à 1975), affirme que cette organisation a "la paternité du terme "Houphouëtisme" publiquement prononcé pour la première fois par notre Congrès constitutif de mars 1969" (J.-F. Médard, 1981, p. 115).

¹⁰² L'école a toujours été présentée par les autorités politiques comme un des moyens de l'unité nationale : "*Dans nos pays, des phénomènes qui, ailleurs, ne jouent pas un rôle décisif dans la cohésion nationale, revêtent une importance capitale. [...] La scolarisation - et l'unification des idées et des formes de pensée qui en découle - rapproche des hommes qui jusqu'ici, ne parlaient pas la même langue et ne partageaient pas les mêmes croyances*" (Discours de F. Houphouët-Boigny, 25 août 1967, in *Le Président Houphouët-Boigny et la Nation ivoirienne*, Abidjan/Dakar, NEA, 1975, p. 153). Sur les manuels de morale et d'instruction civique et la notion de citoyenneté dans les écoles françaises de Jules Ferry à Vichy, voir l'ouvrage de Y. Déloye, 1994.

engagement moral, civique et politique et "*l'amour du pays*" sera inculqué aux élèves à travers des "*manifestations à caractère patriotique*" : drapeau national, emblème du Parti, devise et hymne national, portrait du président de la République¹⁰³,...

Le ton est donné. La rentrée 1983-84 est placée sous le "*signe du militantisme et du patriotisme*"¹⁰⁴ et l'introduction de l'instruction civique et morale à tous les niveaux du système scolaire doit permettre de relancer le militantisme de la jeunesse : "*Les idées à inculquer à l'élève sont celles du PDCI*" (F-M, 25/09/1983). Son collègue de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, A.-F. Barry Battesti tient le même discours : "*Je veux que nos structures soient non seulement des structures de formation technique et professionnelle, mais également des écoles de militantisme où l'on apprend à aimer son pays, ses institutions, son Parti, son chef, le président Félix Houphouët-Boigny*" (F-M, 22/09/1983)¹⁰⁵.

À la suite des grèves enseignantes, le gouvernement et le Parti décident de réunir, à partir du 4 novembre 1983, selon la "tradition" des "Journées du dialogue", les différents représentants des groupes institutionnels et socio-professionnels dans le cadre d'un Conseil National. À l'issue des concertations, le président Félix Houphouët-Boigny annonce les propositions, relatives à l'éducation, qui ont été adoptées.

Les sommes dues par l'Etat aux propriétaires des logements loués par lui en faveur des enseignants vont être payées et les responsables des détournements de fonds - "*quatre milliards de francs ont disparu*" (F-M, 14/11/1983) - condamnés. L'accession à la propriété sera facilitée pour les enseignants qui pourront acquérir des logements du parc des sociétés immobilières (SICOGI, SOGEFIHA)¹⁰⁶ sans

¹⁰³ La presse qui, jusqu'en 1990, parlera de l'Education Civique et Morale fera quasi systématiquement référence au chef de l'Etat et au modèle de civisme et de moralité qu'il est censé incarner pour tous les Ivoiriens : "*L'amour du pays*" est indissociable de "*l'amour de son chef*" et de "*l'amour du Parti*" (Fraternité-Hebdo, 28/05/1987).

¹⁰⁴ Dans son Congrès de 1984, le SYNARES, considère que la grève de 1983 a permis au pouvoir de "*déployer l'étendue de sa force de frappe et [...] d'introduire la propagande et les slogans politiques dans les écoles du pays, enfin l'institution et l'encouragement de la délation dans nos lycées et collèges ainsi que dans nos facultés et Grandes Ecoles*" (SYNARES, II^e Congrès ordinaire, 13, 14, 15 mai 1984, p. 96 - texte souligné par nous). Deux ans plus tard, à l'occasion des Etats généraux de l'éducation (1985), Fraternité-Matin rapporte les discussions à propos de l'ECM et la position, prétendument unanime, des agents de l'Education nationale : "*L'enseignant d'ECM doit prêcher par l'exemple*" ; "*La réflexion morale doit se faire à partir des textes sur le Parti qui sont recommandés par les autorités*" ; "*Le professeur doit donc enseigner ses idées à ses élèves, ses idées qui sont aussi celles du PDCI-RDA*" (F-M, 26/05/1985).

¹⁰⁵ Il est intéressant de noter que ces phrases seront reprises telles quelles par la presse dans de nombreux articles à plusieurs années d'écart. Les journalistes qui rapportent les déclarations du ministre à chaque rentrée scolaire mélangent allègrement, dans leurs commentaires, les propos actuels et les anciens discours. Il est vrai que les messages du ministre sont particulièrement répétitifs sur certains thèmes comme l'Education Civique et Morale ou l'Houphouëtisme...

¹⁰⁶ SICOGI (Société ivoirienne de construction et de gestion immobilière) : société d'économie mixte. La SOGEFIHA (Société de gestion et de finance de l'habitat), créée en 1963, est une entreprise publique. À partir de 1979, elle n'est plus autorisée à élargir son parc de logements sociaux en raison de graves difficultés financières. À

avoir à justifier d'une caution et par l'intermédiaire des locations-ventes. Le chef de l'Etat demande au Conseil National de lever la suspension du SYNESCI et du SYNARES.

Au niveau des transferts sociaux en faveur des élèves et des étudiants, le Conseil National décide l'application effective d'une politique restrictive. Désormais, une Commission chargée de l'attribution des bourses - elle ne comportera plus d'élus - sera mise en place pour sélectionner les élèves et les étudiants qui pourront prétendre au soutien financier de l'Etat. Cette décision signifie que les élèves et les étudiants ne seront plus automatiquement boursiers et marque le début d'une politique de rigueur dans ce domaine, ainsi qu'un renforcement de la sélection. Les critères d'attribution des bourses, pourtant déjà légalement définis, devront désormais être respectés : une moyenne de 12/20 donnera le droit à une bourse entière, 10/20 demi-bourse (l'élève ayant rempli les conditions d'âge, de revenu, de nationalité). D'autre part, les internats seront privatisés¹⁰⁷ à la rentrée 1984-85 : *"nous ne sommes pas dans une société socialiste"* (propos du président ivoirien, in *F-M*, 14/11/1983) - alors que les intervenants avaient demandé qu'ils soient maintenus (*F-M*, 11/11/1983).

Certaines propositions n'ont pas été prises en compte, notamment celles concernant la suppression du baccalauréat probatoire et de la gratuité du transport¹⁰⁸ pour les élèves et les étudiants (sera effective en 1992, en accord avec les mesures contenues dans le Plan d'ajustement structurel - chap. 3).

Le Conseil National permet de présenter les mesures de renforcement de la sélection scolaire et de la restriction des transferts sociaux vers les élèves comme le résultat d'un large débat national ayant abouti à un consensus national. Les promesses faites aux enseignants concernant l'accès à la propriété privée du logement focaliseront les débats et les actions des syndicats autour de cet enjeu. Les congrès du SYNESCI et du SYNARES qui se tiendront en 1984 insisteront sur la nécessité de concrétiser rapidement les engagements pris par l'Etat (projet, commun aux syndicats, de construction de cités des enseignants). La lecture des actes des congrès permet aussi de noter que les préoccupations d'ordre académique se renforcent et qu'elles sont présentées comme une manière de relancer la mobilisation des enseignants autour des syndicats qui, en ne parvenant pas à gagner la "bataille des baux", ont perdu beaucoup de leur

la suite de la restructuration des entreprises de l'Etat en 1980, les logements gérés par la SOGEFIHA sont proposés, à partir de 1983, à la vente aux locataires et elle est dissoute en 1986. *"La SOGEFIHA a surtout construit des logements de standing pour cadres et assistants techniques, ainsi que les cités universitaires ; ses logements économiques, comme ceux de la SICOI, sont plutôt des 3 et 4 pièces (82,6% du parc économique SOGEFIHA en 1980)"* (A. Dubresson, 1989, p. 448).

¹⁰⁷ Cette décision ne concerne ni le lycée scientifique de Yamoussoukro où sont affectés les *"meilleurs enfants du pays [...]"* ce sont les véritables bâtisseurs du pays, ni les Grandes Ecoles qui les accueillent à la fin de leur scolarité secondaire (*F-M*, 14/11/1983). À la rentrée 1984-85, le ministre de l'Education nationale informe que le *"départ de nombreux coopérants permet de faire des économies et de ne pas privatiser les internats"* (*F-M*, 18/09/1984).

¹⁰⁸ Le transport gratuit ne concerne que la ville d'Abidjan et les élèves du primaire n'en bénéficient pas (sauf une expérience en 1975 vite abandonnée).

crédibilité. Remobiliser les enseignants c'est aussi leur offrir des avantages, permettre des conquêtes, restreindre les conflits violents avec les autorités de tutelle. Si les syndicats réaffirment leur ligne d'autonomie, s'autorisent toujours à prendre position sur les décisions politiques qui peuvent avoir des effets sur leur corporation, ils essaient d'impulser des actions sociales et culturelles en faveur des enseignants : projet de création d'une mutuelle propre, d'une coopérative, de colonies de vacances, organisation de soirées dansantes, de compétitions sportives, accueil des nouveaux professeurs, informations pratiques,...

À la suite de la violente campagne de presse, il semble également important de revaloriser l'image sociale de l'enseignant, d'affirmer que les intérêts du maître ne sont pas exclusivement la manifestation "*d'un corporatisme étriqué*". Aussi, la défense de la fonction enseignante est associée à la défense de l'école, les revendications syndicales sont présentées comme une manière d'améliorer le rendement de l'école en améliorant le rendement des maîtres : conditions de travail et productivité du travail sont intimement liées, selon les syndicats. La critique du désengagement de l'Etat et de la politique d'éducation est menée au nom d'un "*devoir national*" de protection de l'école publique, de lutte contre l'échec scolaire - ce thème est central dans le XIV^e Congrès du SYNESCI en 1985 - et contre le renforcement de la sélection (absence de constructions d'établissements secondaires, restriction des bourses, accentuation des "goulots d'étranglements" entre les cycles, hausse des loyers des chambres universitaires et des tickets restaurants,...). Le thème de la crise de l'école est de plus en plus présent dans les débats des congrès des syndicats enseignant autonomes, crise directement reliée à l'échec du projet "*d'une école nationale, gratuite, démocratique de masse et de qualité*", à la "*gestion scandaleuse des biens publics*" et à "*l'improvisation propre aux politiques des autorités de tutelle*". Pour les enseignants, la crise du système éducatif ne peut trouver de solution qu'à la condition qu'ils soient associés aux décisions, qu'ils participent aux différentes instances en charge de la gestion de l'école, que leurs libertés syndicales soient garanties et que les autorités politiques cessent "*d'orchestrer*" des campagnes médiatiques de dénigrement systématique de leurs compétences et de leur moralité.

Les prises de position des syndicats autonomes d'enseignants sur la crise du système éducatif s'opposent à l'interprétation qu'en donne le ministre de l'Education nationale pour qui l'essentiel est de relancer le militantisme (inséparablement valeur politique et morale) en stimulant l'engagement des partenaires de l'école autour du Parti. Lors d'une

rencontre, en septembre 1984, avec les chefs d'établissements, il annonce les consignes pour cette rentrée scolaire placée *"sous le signe de l'ouverture, de la rigueur, du sacrifice et du militantisme renforcé"* : *"Tous les chefs d'établissements doivent être engagés aux côtés du PDCI et du gouvernement [...] ceux qui ne veulent pas être engagés, ils peuvent démissionner. Nul n'est indispensable. Je n'accepte plus les tergiversations, l'indifférence ou la fausse neutralité [...]. Avec moi pas de grève. Au moindre mouvement je ferme l'établissement"* (F-M, 19/09/1984).

Les chefs d'établissements doivent maintenir l'ordre et contenir les mécontentements des enseignants en jouant le rôle de surveillant de leur bonne moralité politique. Ces déclarations fermes et menaçantes du ministre s'expliquent par les prises de position critiques, vis-à-vis de la politique scolaire, de certains chefs d'établissements lors du dernier congrès du SYNESCI. Subordonner leurs carrières à leur capacité de contenir les contestations enseignantes ou lycéennes c'est, d'une part, les contraindre à rompre avec le syndicat et, d'autre part, les ériger officiellement en alliés des pouvoirs publics contre les *"éléments subversifs"*.

L'engagement militant et la formation civique - le drapeau de la Côte-d'Ivoire et celui du PDCI sont obligatoires dans tous les établissements, l'Abidjanaise (hymne national) doit être chantée tous les lundi matin et les programmes d'Education Civique et Morale¹⁰⁹ sont chargés, entre autres, d'apprendre aux jeunes *"l'histoire"* du PDCI-RDA et de ses pionniers dans la lutte anti-coloniale et dans la construction nationale - sont associés à un discours sur la nécessaire moralisation de la vie scolaire : la note de discipline (note de conduite) sera rétablie, ainsi que le tableau d'honneur et la distribution solennelle de prix aux meilleurs élèves ; les recrutements parallèles, qui *"rapportent parfois 100 000 francs CFA aux directeurs"*¹¹⁰, seront désormais contrôlés par une

¹⁰⁹ À propos de l'Education Civique et Morale, le SYNARES dénonce : *"L'enseignement d'une morale pour la formation d'un citoyen modèle, fondée sur les valeurs de patriotisme, de probité et d'abnégation en contradiction avec le vécu quotidien caractérisé par les détournements impunis des deniers publics, le favoritisme, le népotisme, le tribalisme, l'injustice flagrante à tous les niveaux, la corruption généralisée"* (Actes du II^e Congrès ordinaire du SYNARES, 13, 14, 15 mai, 1984, p. 99). Un agent de la sous-direction de la pédagogie de Bouaké confirme *"l'hostilité"* des enseignants à ce type d'enseignement et défend l'ECM en affirmant qu'elle *"n'est pas synonyme d'endoctrinement"* et qu'elle permettra de lutter contre *"la crise d'autorité des éducateurs", "la médiocrité des résultats scolaires", "le manque de civisme et de patriotisme", "le comportement indécent de la jeunesse"*, toutes choses qui, selon ce *"spécialiste"* de la pédagogie, entraîne la *"délinquance juvénile, la recrudescence de la criminalité, le non-respect de la chose publique, la malversation..."* (F-M, 22/06/1984). En plus des thèmes sur l'histoire du PDCI (*"grand Parti d'avant-garde"*), le programme porte également sur le respect de l'autorité. Par exemple en classe de sixième il est axé sur le respect des règlements et de la hiérarchie, sur la notion de solidarité dans la famille, le respect de l'âge et du devoir envers les parents (F-M, 26/04/1985).

¹¹⁰ Affirmation du ministre de l'Education nationale citée par *Fraternité-Matin* du 19/09/1984. Ces pratiques sont également noté par J.-F. Bayart à propos du Cameroun : *"En raison de la pénurie d'équipement, de maîtres, de livres, les places sont rares, et même chères : au Cameroun, en 1985, des chefs d'établissements les cédaient pour*

Commission nationale de recrutement et "*seuls les cas sociaux seront pris en compte*" ; les chefs d'établissement n'auront plus le droit de lever des cotisations¹¹¹ en dehors de l'assurance scolaire de 400 francs CFA. Le quotidien *Fraternité-Matin* couvre la rentrée scolaire en publiant des déclarations d'élèves, de parents et d'enseignants sur les orientations de la Nouvelle Ecole ivoirienne : l'adhésion semble totale. Les articles titrent sur "*l'enthousiasme militant*" des élèves qui se déclarent favorables à l'enseignement de l'instruction civique et morale parce qu'elle "*permet de connaître les pionniers de la Côte-d'Ivoire*", sur les enseignants qui reconnaissent que, contrairement au passé, ils doivent désormais donner l'exemple de la discipline et bannir le "*laisser-aller*" (F-M, 04/10/1984).

Le renforcement de la sélection est justifié comme une adaptation nécessaire au contexte économique de crise qui, d'une part, réduit considérablement les moyens de l'Etat ("*fin de l'Etat providence*") et, d'autre part, restreint le marché de l'emploi. Le thème de l'adéquation formation-emploi¹¹² comme principe fondamental de la stratégie de développement occupe les médias, traverse tous les discours sur l'école et s'alimente de reportage sur les "chômeurs intellectuels", sur les jeunes déscolarisés sans qualifications qui risquent, à court terme, de venir grossir les rangs des délinquants et des bandits. Les déclarations du ministre de l'Education nationale associent revendications et subversion, échec scolaire et délinquance et relie le désordre à la perte des valeurs morales indissociables d'un engagement militant¹¹³. Ce discours idéologique qui prône "*l'Houphouëtisme comme philosophie du dialogue en vue du bonheur*" (F-M, 28/12/1983), comme base de la Nouvelle Ecole ivoirienne, comme programme commun de sortie de crise, est récurrent dans les médias qui utilisent largement cet aspect de l'orientation de la politique scolaire comme justification du renforcement de la sélection.

5 000 ou 15 000 F CFA dans le primaire, 50 000 ou 200 000 F CFA dans le secondaire" (J.-F Bayart, 1989, p. 104).

¹¹¹ *Fraternité-Matin* relève que les chefs d'établissements, en dépit des consignes du ministre de l'Education nationale concernant l'allègement des charges des parents, continuent d'exiger lors de l'inscription des cotisations supplémentaires, des rames de papier, des tenues de sports types (fournies par l'école),... (F-M, 06 & 07/10/1984).

¹¹² Le thème de la professionnalisation de l'enseignement supérieur est largement critiqué par le SYNARES qui y voit "*l'abandon de la vocation universelle et permanente de l'université, centre de rayonnement intellectuel, culturel et scientifique, au profit d'une professionnalisation généralisée, entrave à la réflexion, à la formation véritable des hommes, comme condition essentielle d'un développement sûr et harmonieux*" (Actes du II^e Congrès ordinaire du SYNARES, 13, 14, 15 mai, 1984, p. 99).

¹¹³ Des manifestations du type de la "Journée du Civisme" sont très médiatisées. *Fraternité-Matin* annonce la participation de 8 000 jeunes des 10 communes d'Abidjan : "*Cette journée du civisme est l'occasion à toute une jeunesse de manifester son attachement à son "vieux" qui ne cesse d'œuvrer pour le meilleur devenir de sa jeunesse*" (F-M, 21/04/1985).

La sélection est finalement celle des meilleurs pour une école de qualité, elle n'est que la juste sanction du travail, de l'effort et du mérite et ceux qui ne font pas partie des "élus", des élites, sont décrits dans des termes toujours ambigus qui hésitent entre la dénonciation de "la facilité" (manque de travail, recours à la corruption pour se maintenir dans le système scolaire) qui est la cause de leur échec et la prise en compte du déséquilibre entre l'offre et la demande qui est la cause de leur exclusion.

C'est dans ce contexte que s'ouvrent, en avril 1985, les Etats Généraux de l'Enseignement et de la Recherche, à Yamoussoukro, dont l'objectif officiel est de définir avec les *"forces vives de la nation"*, les principes de *"la Nouvelle Ecole ivoirienne"* qui *"doit être résolument engagée aux côtés du PDCI dont elle doit propager les idéaux et glorifier ses fondateurs"* (F-M, 10/04/1985), tout en formant *"un citoyen doté d'une armure civique et morale, d'une formation professionnelle solide, pétri de science, de technique et de technologie, ayant les pieds dans la tradition et la tête dans la modernité"* (F-M, 04/04/1985). Ce projet de concertation nationale sur les orientations du système scolaire avait déjà été recommandé lors du VII^e Congrès du PDCI-RDA (1980), puis par les syndicats enseignants à la suite des grèves de 1982 et de 1983. Pourtant, au moment où débutent les travaux, les syndicats des enseignants, notamment le SYNARES, dénoncent ce qu'ils considèrent comme un coup politique et médiatique, dont l'objectif serait de leur faire ratifier des décisions prises préalablement dans les cabinets ministériels et par les experts étrangers.

Cet événement très médiatisé, au moins dans sa phase de démarrage (ensuite les journaux seront très discrets sur les conclusions des travaux en commissions), est présidé par Joachim Bony, ancien ministre de l'Education nationale, assisté de trois vice-présidents dont un membre du Conseil économique et social, le président de la FENEPLACI (Fédération nationale des établissements privés laïcs de Côte-d'Ivoire) et le responsable de l'UNAPEECI (Union nationale des parents d'élèves et d'étudiants de Côte-d'Ivoire). Le discours d'ouverture du ministre de l'Education nationale précise les enjeux de cette concertation, enjeux finalement déjà largement diffusés depuis sa prise de fonction en 1983. Les grands axes qui devront orienter les débats concernent la maîtrise des flux scolaires¹¹⁴ (*"l'objectif de scolarisation à 100% n'est plus possible"*) et des

¹¹⁴ Les pourcentages de réussite aux différents examens de la session 1984-85 seront tous inférieurs à ceux de l'année précédente et la baisse est parfois très brusque comme dans le cas du BEPC (les pourcentages entre parenthèses sont ceux de l'année 1983-84). CEPE : 33,7% d'admis ; Entrée en sixième : 14,7 % (15,9) ; BEPC :

dépenses d'éducation ("*le pays consacre 43% du budget pour l'éducation*"), la définition du rôle des enseignants, la formation d'un nouveau type de citoyen, l'orientation de la Recherche vers le développement. Ils sont résumés dans une formule désormais connue : "*l'éducation au service d'un développement harmonieux*".

Le SYNARES refuse de participer aux travaux parce qu'il estime ne pas avoir obtenu les garanties de respect de son autonomie de réflexion et ne veut pas entériner des décisions déjà arrêtées sans débat démocratique. Aucune liste limitative des groupes représentatifs autorisés à se joindre aux Etats généraux n'ayant été établie avant le début des travaux, la crainte du syndicat est que soient suscitées et constituées, pour l'occasion, des organisations fictives dont la fonction serait d'aider les pouvoirs publics à faire adopter des propositions arrêtées d'avance.

Lors de son Congrès de 1986, le syndicat affirme que quelques jours avant l'ouverture officielle des Etats généraux, des cartes d'invitation ont été distribuées à titre individuel aux enseignants et aux chercheurs : "*Il va sans dire que ces participants auraient eu à donner leur point de vue [...] il n'est pas exclu qu'ils puissent être en contradiction avec ceux qu'exprimeront leurs représentants mandatés par leur syndicat. Dans ce cas, vous voyez que le risque d'exploiter cette contradiction pour au besoin casser le syndicat, est grand*" (III^e Congrès ordinaire du SYNARES, 28, 29, 30 novembre 1986, p. 39).

Quant aux deux autres syndicats d'enseignants (le SYNESCI et le SNEPPCI¹¹⁵), après une première intervention, ils informent qu'ils ne participent plus aux séances plénières mais qu'ils restent néanmoins engagés dans les commissions. Les trois syndicats¹¹⁶ souhaitent que les participants n'appartenant pas à l'Education nationale n'aient qu'un rôle consultatif et que seules les organisations ou les institutions puissent siéger dans les commissions. Le retrait des syndicats des enseignants du primaire et du secondaire est présenté par la presse comme un "*acte de sabotage*", une "*position insoutenable*", alors que les Etats généraux sont l'occasion d'un "*dialogue démocratique*"

16,1% (43,5) - les élèves de plus de 16-17 ans n'ont plus le droit de redoubler la classe de troisième ; pour l'orientation en seconde 22,2% des élèves remplissant les conditions d'orientation ont été orientés en sections littéraires et 77,8% en sections scientifiques - ; probatoire : 29,4% (37,5) ; baccalauréat : 55,7% (58,3) - dont 2 883 bacheliers scientifiques et 2 337 littéraires. À la rentrée 1984-85, 3 237 bacheliers de la promotion 1983-84 seront orientés sur 5 217 dossiers examinés, soit 61,2% (dont 2 896 à l'université et dans les Grandes Ecoles, 347 aux différents concours).

¹¹⁵ À partir de 1975, le Syndicat national de l'enseignement primaire public s'éloigne de l'UGTCI et se rapproche, surtout à partir de 1982 du SYNESCI et du SYNARES.

¹¹⁶ À propos du retrait des syndicats d'enseignants, le quotidien *Fraternité-Matin*, note que malgré tout "*d'éminents professeurs du supérieur, du secondaire et du primaire*" sont présents. Sur le même sujet, le ministre de l'Education nationale déclare au XIV^e Congrès ordinaire du SYNESCI en juillet 1985 : "*Tous les syndicats ont participé, même les 'syndicats absents' car leurs militants ont participé aux travaux dans les commissions*" (Actes du XIV^e Congrès ordinaire du SYNESCI, 1985, p. 34).

où "la critique peut s'exprimer librement" (F-M, 12/04/1985) et "sur lequel le peuple ivoirien fonde un grand espoir"¹¹⁷ (F-M, 13 & 14/04/1985).

Si la presse condamne le retrait des syndicats enseignants, elle note à peine l'absence du MEECI qui, bien qu'officiellement représenté dans le bureau de séance, ne fera aucune déclaration. Le mouvement, profondément divisé et difficilement contrôlable, est écarté des Etats généraux. Les dissensions internes apparaîtront au cours du VII^e Congrès qui débutera le 17 juillet 1985 à Yamoussoukro. Le thème choisi pour ce Congrès - "*Jeunesse, unité, participation*" -, ne sera même pas discuté, l'enjeu essentiel étant, pour le PDCI, de reprendre le contrôle du mouvement. Les commentaires de la presse insisteront sur le rôle de tremplin politique que joue le MEECI¹¹⁸, sur sa "*léthargie depuis l'ère des pionniers*", sur son "*impopularité en milieu scolaire*", puis sur "*son unité retrouvée*" à l'issue du congrès et sur "*son adhésion totale aux principes de la Nouvelle Ecole ivoirienne*" (Motion de soutien au Dr. Balla Keïta, cf. doc. 3).

doc. 3- Source : *Fraternité-Matin*, 21 & 22/09/1985 - MEECI : motion de soutien à l'action du Dr Balla Keïta.

A l'issue du 7^e Congrès du MEECI tenu à Yamoussoukro du 15 au 20 Juillet 1985, les participants ont adressé une motion de soutien au Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique que nous n'avons pu publier en son temps.

LES Étudiants et Élèves ivoiriens mobilisés au sein du M.E.E.C.I. à l'occasion de leur 7^e Congrès tenu les 15, 16, 17, 18 et 19 juillet 1985, à Yamoussoukro.

— Après avoir constaté le vent du renouveau et de changements bénéfiques qui souffle sur le système éducatif et de la Recherche de la Côte d'Ivoire depuis la nomination du Dr Balla Keïta aux commandes de la grande famille de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique pour Nanan Houphouët-Boigny,

— Après avoir analysé toutes les actions militantes et novatrices apportées à la Nouvelle École Ivoirienne conformément aux vœux du PDCI-RDA qui crée un Ivoirien de type nouveau ancré dans sa tradition, pétri de science et de technique et ouvert sur le monde de la modernité,

— saluent l'introduction de l'ins-truction civique et de la morale dans nos structures de formation,

— encouragent les actions de dynamisation de l'esprit militant et nationaliste, du goût de

l'effort, du mérite, de la probité, de l'honnêteté intellectuelle et morale et de la réhabilitation du travail manuel et de l'agriculture dans nos programmes scolaires et universitaires,

— ils le félicitent pour son courage politique et son honnêteté intellectuelle,

— ils le remercient pour la mobilisation des jeunes Ivoiriens autour du Père de la Nation, Nanan Houphouët-Boigny et des idéaux du PDCI-RDA,

— ils l'encouragent dans son inébranlable volonté de voir se réaliser l'unité de la jeunesse ivoirienne dans la paix, la fraternité et la solidarité dans la voie du développement et de la construction nationale,

— ils le prient d'excuser le comportement indécis et irresponsable de quelques uns de nos camarades,

— ils lui adressent leurs vives félicitations pour toutes les grandes actions qu'il a su mener en si peu de temps au sein de la famille de l'Éducation Nationale et dans notre grand Parti redynamisé et ravivé aux yeux de toute la jeunesse ivoirienne.

¹¹⁷ À propos des Etats généraux, le directeur de l'Enseignement primaire et préscolaire déclarera, en 1993, que les questions posées concernant les orientations et le fonctionnement du système éducatif ne donneront pas lieu "*à des applications ou à des réformes particulières*" (République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'enseignement primaire et préscolaire, 1993, p. 12).

¹¹⁸ "[...] le président ivoirien a fait entrer en octobre 1980 quatre anciens responsables du MEECI au Comité exécutif de neuf membres du Bureau politique du parti et il a confié en février 1981, cinq postes ministériels à cinq anciens meecistes et à sept en 1983" (P. N'Da, 1987, p. 84).

C'est également à la fin du mois de juillet que le SYNESCI tient son XIV^e Congrès ordinaire sur le thème des rapports entre *"syndicalisme et politique"* (Actes du XIV^e Congrès ordinaire du SYNESCI, juillet 1985. Les citations qui suivent sont extraites du même document). Après 15 années d'existence, le syndicat réaffirme sa ligne politique d'autonomie contre le syndicalisme de participation *"chargé d'enregistrer et d'exécuter les décisions prises par le Parti. [...] Cette domestication du syndicat n'est possible qu'avec la bénédiction et la complicité d'une couche privilégiée d'individus corrompus et ayant tourné le dos aux véritables intérêts de leur corporation"*¹¹⁹. Le syndicat met directement en cause les *"manœuvres"* du *"Parti-Etat"* pour *"bâillonner ou récupérer les organisations autonomes de travailleurs"* et précise que, dans un contexte où *"toute prise de position autonome [...] est considérée comme un acte subversif"*, seule l'unité des enseignants et *"des forces laborieuses"*¹²⁰ peut permettre la préservation de l'autonomie syndicale. Ces prises de position tranchent avec le discours d'ouverture du ministre de l'Education nationale qui fixe le mode légitime et autorisé de revendication et met en garde le syndicat contre toute tentative de sortir, comme en 1983, du cadre imposé *"du dialogue à l'ivoirienne"* :

"Il y a plus de deux ans, l'atmosphère de l'Education nationale était des plus insécurisante pour les cadres du Parti et pour Nanan Houphouët-Boigny. Depuis mon arrivée, toute la famille enseignante est réconciliée et mobilisée autour du nom de Nanan Houphouët-Boigny [...] il est juste que chacun puisse poser librement les problèmes de l'Education nationale. Mais il ne faut pas confondre les rôles. On ne saurait accorder à votre Secrétaire général la même importance que nous accordons au président de la République".

Malgré l'avertissement, le Secrétaire général, Laurent Akoun, dénonce le refus de la liberté syndicale (mutations arbitraires des dirigeants syndicaux, interdiction de réunions, pressions, menaces,...), condamne la réquisition comme une violation du droit de grève et rappelle les axes de son intervention aux Etats généraux qui constituent les points fort de la critique du syndicat à l'égard de la politique scolaire de l'Etat. Pour le syndicat l'école est *"malade de son orientation ségrégative, de ses structures inadaptées, de son délabrement matériel et moral, de ses résultats catastrophiques"*.

¹¹⁹ Le SYNESCI fait référence essentiellement à l'Association des chefs d'établissements (ACESTCI).

¹²⁰ Le Congrès recommande *"l'établissement de liens entre le mouvement syndical, les paysans, les fermiers et les sans-emploi"*, ainsi qu'une *"formation syndicale constante et régulière axée sur l'élévation de la conscience de classe de tous les travailleurs"*.

Si la Nouvelle Ecole ivoirienne doit miser avant tout sur la qualité, cela ne doit pas se faire aux dépens d'une nécessaire ouverture démocratique des structures éducatives¹²¹. L'objectif qualitatif est inséparable de la qualité de la situation des enseignants (salaires et avancements bloqués depuis 1980, politique du logement "sans contenu", "légèreté" dans le recrutement et la formation des enseignants), de "l'authenticité" des valeurs constitutives d'une école autonome qui soit "l'expression de la personnalité du peuple ivoirien", d'une politique volontariste de l'Etat pour réduire les exclusions en cours de cycle et entre les cycles en construisant des infrastructures scolaires et en rationalisant les conditions de passage entre les cycles ("le BEPC, le Probatoire, le baccalauréat deviennent des concours qui ne disent pas leurs noms"¹²²). À l'argument de l'Etat qui justifie la politique de rigueur en matière éducative par les contraintes budgétaires qu'imposent la récession économique, le syndicat oppose "la gestion scandaleuse des biens publics qui réduit considérablement la capacité d'investissement notamment dans l'éducation".

Pour le syndicat, l'exigence de qualité, mise à l'honneur par les autorités de tutelle, suppose une "moralisation" du système éducatif au niveau, d'une part, de la gestion des établissements scolaires¹²³ et des personnels éducatifs par les chefs d'établissements¹²⁴ et, d'autre part, de l'organisation des examens¹²⁵. La qualité du système scolaire, n'est pas seulement déterminée par des critères d'ordre administratif ou organisationnel, elle suppose également une attention particulière aux questions relatives à la formation des formateurs, aux conditions de travail et aux critères d'évaluation. Ainsi, en réponse au

¹²¹ Le syndicat refuse l'introduction du BEPC comme critère d'orientation en seconde (le calcul de la moyenne d'orientation en seconde se fait à partir de l'addition de la moyenne du travail scolaire de l'année et de la moyenne obtenue au BEPC).

¹²² À propos du baccalauréat 1985, les enseignants se sont opposés à la Direction des Concours et Examens qui a convoqué les présidents des jury du baccalauréat "pour leur donner des consignes de restrictions" et pour exiger "des enseignants qu'ils "serrent" les notes". Quant au BEPC la "consigne interdisait aux enseignants de repêcher en-deça de 126 points" (F-M, 17/07/1985).

¹²³ Le syndicat avait demandé, lors de son dernier Congrès en 1984, la suppression du recrutement parallèle en le dénonçant comme moyen d'enrichissement illicite au service des chefs d'établissements et comme facteur d'échec scolaire. En 1985, il précise que les enseignants doivent contrôler, à chaque rentrée scolaire, dans leurs classes que le nombre d'élèves présents effectivement ne dépasse pas celui des inscrits de droit. À la rentrée 1985-86, le "recrutement complémentaire" (parallèle) est supprimé : tout transfert entre les ordres d'enseignement est interdit à l'exclusion du test de passage entre le privé et le public. Il sera lui aussi supprimé à la rentrée 1986-87 et seules subsisteront les orientations officielles des élèves du privé vers le public notamment après l'obtention du BEPC.

¹²⁴ Les chefs d'établissements sont nommés par le ministère et exécutent, selon le syndicat, ses consignes de contrôle du personnel au-delà de la gestion purement administrative. Le syndicat demande que cette fonction soit désormais accessible uniquement sur concours pour "éviter la pression sur les enseignants" et lance un appel aux chefs d'établissements "afin qu'ils ne se servent pas de leur amicale pour faire contrepois au SYNESEC".

¹²⁵ Le Congrès condamne les fraudes et les "instructions brutales" (fait référence aux consignes officieuses de sévérité que les autorités de tutelle auraient données aux correcteurs) qui compromettent "la crédibilité des résultats aux examens".

discours médiatique des autorités de tutelle au sujet de la revalorisation de la fonction enseignante, qui insiste en priorité sur la résurgence du militantisme du corps des spécialistes de l'éducation, le syndicat exprime sa conception propre concernant cet enjeu et réclame plus de sérieux dans la formation initiale, la mise en place d'une politique de formation continue, une souplesse et une transparence plus grande des critères de promotion et d'avancement, une participation effective aux instances de gestion pédagogique (commission d'orientation, programmes¹²⁶ et rythmes scolaires,...) et administrative du système scolaire (constitution d'un corps de chefs d'établissement,...). De plus, alors que le ministre demande aux enseignants d'adapter leur pédagogie aux contraintes propres à des classes nombreuses (thème qui sera systématisé plus tard sous l'appellation de "*pédagogie des grands ensembles*"), les enseignants utilisent l'argument de la qualité pour fixer "*le seuil tolérable*", à tous les niveaux, à trente élèves par classe.

Le syndicat des enseignants du secondaire exprime clairement lors de son congrès sa position vis-à-vis de la politique scolaire¹²⁷ engagée depuis 1980, poursuivie depuis le remaniement ministériel de 1983, et contredit les discours des autorités de tutelle concernant l'adhésion massive des enseignants aux orientations de la Nouvelle Ecole ivoirienne. Les réticences du syndicat par rapport à l'Education Civique et Morale¹²⁸, l'importance qu'il accorde au maintien de la ligne d'autonomie, à l'alliance avec d'autres organisations syndicales et sa critique concernant le désengagement de l'Etat marquent les profondes tensions entre le SYNESCI et le ministère de l'Education nationale, entre les exigences d'autonomie et de liberté syndicale et le renforcement du contrôle du parti unique sur le milieu scolaire et universitaire¹²⁹ en général.

Au niveau syndical, le projet d'une fédération des trois syndicats d'enseignants s'il n'est pas encore formalisé semble être un point fort de la stratégie future et, déjà, les trois

¹²⁶ Notamment le syndicat s'oppose à l'introduction de l'Education Civique et Morale comme matière aux examens et justifie sa position en expliquant que les contenus de cette matière étant le résultat d'une improvisation, les diplômes ne seraient plus crédibles vis-à-vis de l'extérieur. Le syndicat demande également l'introduction des langues nationales. À la rentrée 1988-89, l'Education Civique et Morale est introduite comme épreuve au Baccalauréat.

¹²⁷ Les orientations sélectives de la politique scolaire seront reconduites lors du VIII^e Congrès du PDCI-RDA en octobre 1985.

¹²⁸ Le ministre de l'Education nationale annonce qu'à partir de la rentrée 1985-86, les cours d'Education Civique et Morale "*compteront au même titre que les matières dites principales à savoir le français, les langues, les mathématiques*" (F-M, 18/09/1985).

¹²⁹ Le MEECI, au cours d'un séminaire en décembre 1985, affirme que pour assurer la suprématie du mouvement auprès des élèves et étudiants "*toute activité, tous les clubs au sein d'un établissement devront être sous la tutelle du comité de base*". Dans la motion de soutien au chef de l'Etat, il "*souhaite la continuation de la politique d'intégration des jeunes aux postes de responsabilité*". À la rentrée suivante, la carte du MEECI est désormais obligatoire pour tous les élèves et étudiants.

organisations harmonisent leurs prises de position sur la politique scolaire, sur la violation des libertés syndicales (Le SYNARES et le SNEPPCI dénoncent les mutations arbitraires des responsables du SYNESCI, à la rentrée 1984), initient des actions et des revendications communes (comme l'accès à la propriété, la mutuelle des enseignants,...). Le processus de consolidation de l'alliance entre les syndicats d'enseignants hors de la centrale syndicale unique (UGTCI) n'est pas conforme à la nécessité de "*dressage politique*" (Tessy D. Bakary Akin, 1992) et d'encadrement idéologique du milieu scolaire, entre autres, relancée à la suite des grèves de 1982 et 1983. Le ministre de l'Education nationale ne perd aucune occasion de mettre en garde les syndicats dont les revendications ne peuvent être examinées que dans le cadre d'une "*politique de dialogue*" qui suppose que cessent "*le dénigrement et l'opposition systématiques*".

À la suite des importantes fraudes aux examens de la session du BEPC 1985-86 (doc. 4), - Balla Keïta ministre de l'Education nationale déclare : "*Certains de nos compatriotes responsables du tirage ont faibli, ce sont des faiblesses humaines*" - le SYNESCI accuse la Direction des Examens et Concours d'avoir "*organisé*" la fraude et demande la reprise des épreuves¹³⁰. Les fraudes sont l'occasion pour les enseignants de réaffirmer leur opposition, dans des tracts, à la politique scolaire sélective qui, sous le couvert "*de la fameuse thèse de l'adéquation entre formation et emploi*", forme une "*élite soigneusement choisie*" en légitimant l'exclusion de la grande majorité des élèves au nom de la qualité de l'enseignement.

En réaction aux prises de position critiques du syndicat, le chef de l'Etat, au cours d'une audience qu'il accorde à l'Association des chefs d'établissements (ACESTCI) et au Syndicat national des éducateurs et conseillers d'éducation (SYNECECI¹³¹), déclare que "*les discours enflammés des extrémistes n'ont jamais fait avancer une cause*" et recommande aux responsables de l'Education de "*raisonner les enseignants réfractaires*" qui "*ternissent l'image de marque de la majorité des enseignants sérieux, travailleurs, disciplinés et compétents*" (F-M, 05/08/1986). L'argument suppose que "*les frondeurs*" ne représentent qu'une petite minorité d'incompétents - "*cécité intellectuelle*" - manipulés

¹³⁰ Cf. le compte rendu du procès - *Fraternité-Matin* (7/08/1986) "*Les fraudeurs condamnés*" - de plusieurs instituteurs et professeurs dont deux étaient en service à la Direction des Examens et Concours. Les peines les plus fortes sont de deux ans d'emprisonnement ferme et de 200 000 francs CFA d'amende.

¹³¹ Existe depuis 1976, non affilié à l'UGTCI mais adhère à la ligne d'un syndicalisme de "participation responsable".

par des "idéologies étrangères" pour compromettre la paix sociale en Côte-d'Ivoire. Les deux organisations réaffirment "solennellement leur indéfectible attachement aux idéaux du PDCI-RDA, à la politique de sagesse, de paix et de fraternité du président Houphouët-Boigny" et s'engagent à lutter contre "le petit nombre d'enseignants prompts à la critique stérile". La presse ajoute qu'à l'issue de cette rencontre une "mission intangible de vigilance, de discipline et d'unité" a été confiée aux deux organisations, qui devront, selon le propos du ministre de l'Education nationale, faire en sorte "que les lycées et collèges ne soient pas transformés en laboratoires de déstabilisation".

doc. 4. Sur les fuites aux BEPC. Source : *Fraternité-Matin*, 07/08/1986



En juillet 1986, à la suite d'un remaniement ministériel¹³², le "super ministère" qui regroupait, sous l'autorité de Balla Keïta, tous les niveaux du système scolaire est scindé en quatre : Odette Kouamé N'Guessan est nommée ministre de l'Enseignement préscolaire et primaire, Ange-François Barry-Battesti reprend la tête du ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle supprimé en 1983, Alassane Salif N'Diaye¹³³ devient ministre de la Recherche scientifique et Balla Keïta conserve l'Education nationale en charge de l'Enseignement secondaire et supérieur. L'éclatement du précédent ministère de l'Education nationale, s'il correspond à une recomposition relative du champ du pouvoir à la suite des élections de 1985, a des conséquences sur la stratégie d'alliance syndicale qui avait été favorisée par le regroupement de l'ensemble des niveaux du système scolaire sous une tutelle unique. Si les revendications des syndicats s'adressent toujours à l'Etat-employeur, elles sont désormais médiatisées par des interlocuteurs différents.

De l'autonomie à la "participation responsable" : SNEPPCI et SYNESCI passent sous le contrôle du Parti

La stratégie d'alliance syndicale sera remise en cause au cours des deux années qui suivent. À partir de septembre 1986, la direction du SNEPPCI est dénoncée, au cours d'une assemblée générale extraordinaire, à propos d'un "*scandale financier*" concernant la "Maison des enseignants"¹³⁴. Le Secrétaire général, Anne Allangba née Richmond, qui dirige le syndicat depuis onze ans, est accusée de détournement de fonds (sur-facturation pour les travaux) et d'abus de pouvoir. À l'issue de l'Assemblée les "dissidents" (dirigés par Jean-Baptiste Kouamé et Zadi Sessegnon, respectivement premier et deuxième

¹³² Ce remaniement redistribue les postes ministériels à la suite des élections législatives, municipales et présidentielle de 1985 (depuis 1980, un système d'élections semi-concurrentielles est instauré : plusieurs candidats, ayant l'aval du Parti, sont autorisés à se présenter aux élections municipales et législatives. Auparavant les candidats étaient désignés par le Parti). Le gouvernement (09/07/1986) comprend quarante membres contre vingt-huit pour le précédent constitué le 18/11/1983.

¹³³ Alassane Salif N'Diaye (professeur de mathématique dans l'enseignement supérieur, en 1983 il est doyen de la faculté des Sciences), membre du Comité directeur du PDCI : de 1986 à 1989, il est ministre de la Recherche scientifique puis, à partir d'octobre 1989, son ministère prend également en charge la Culture ; en février 1990 son ministère s'élargit à l'Enseignement secondaire et supérieur. À la fin de l'année 1990, le ministère est scindé en deux et A. Salif N'Diaye devient ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et Bamba Vamoussa (professeur agrégé de Sciences et Techniques économiques, membre du Comité central du PDCI) est nommé ministre de l'Education nationale (primaire, secondaire).

¹³⁴ La Maison des enseignants est en cours de construction à Yopougon, elle doit regrouper, dans un immeuble de six étages, le siège du syndicat, une salle polyvalente de 850 places, des salles de réunion, un centre commercial, un hôtel,... La polémique porte sur le dépassement du budget préalablement défini pour cette opération - financée par des cotisations exceptionnelles des instituteurs -, la direction étant accusée d'avoir sur-facturé les travaux. Les travaux seront interrompus. En 1995, la Maison des enseignants est un bloc de béton, visible de loin, totalement abandonné.

Secrétaires généraux adjoints) parviennent à imposer la constitution d'un "comité des sages" (dont fait parti Adiko Niamkey¹³⁵, Secrétaire général de l'UGTCI) pour diriger le syndicat et se regroupent dans un "comité de rénovation".

Le SYNESCI et le SYNARES dénoncent une machination orchestrée par le ministre de l'Education nationale pour évincer la direction actuelle du syndicat - dont la ligne autonomiste, adoptée depuis le milieu des années soixante-dix, dérange les pouvoirs publics - et déstabiliser l'alliance entre les syndicats autonomes. En décembre 1986, Anne Allangba et plusieurs membres du Bureau exécutif démissionnent. Au cours des mois qui suivent, la presse rapporte largement les positions et les déclarations de la fraction accusatrice et les "confessions" d'ex-membres des instances dirigeantes : "*J'avais depuis longtemps compris que le syndicat prenait une tournure peu syndicale dans la mesure où il ne luttait pas pour défendre les intérêts collectifs des enseignants*" (F-M, 16/04/1987). Les interrogations sur l'avenir du syndicat trouvent un dénouement, jugé positif par la presse, lors du XXXIII^e Congrès du SNEPPCI qui débute le 25 septembre 1987.

Qui prendra la suite de l'équipe compromise ? Quelle sera la ligne syndicale ?

La presse entretient un semblant de suspense qui semble bien artificiel puisque la première résolution annoncée après quelques heures de discussions est la modification des statuts du syndicat et l'ajout d'un préambule qui fixe clairement la nouvelle ligne : "*Le SNEPPCI reste un syndicat autonome tout en réaffirmant son choix selon les idéaux du PDCI, dans la pratique d'un syndicalisme de concertation et de participation responsable*" (F-M, 25/09/1987). Le Secrétaire général de la centrale syndicale unique (UGTCI), explique la désaffiliation par les préoccupations financières des dirigeants qui souhaitaient gérer en propre les cotisations des enseignants du primaire, choix qui a entraîné, aujourd'hui, la crise de ce "*glorieux syndicat*" et appelle au retour sous la tutelle de la centrale. La presse réduit l'enjeu des "*lutttes intestines*" à une question d'argent¹³⁶ et

¹³⁵ Instituteur (reçu premier au certificat d'études supérieures de l'EPS Treich-Laplène en 1940, admis à William Ponty : 1940-1942) puis Inspecteur principal de l'enseignement primaire à partir de 1975. Secrétaire général de la Section de Bonoua (1958-1985) ; membre du Comité directeur (1965-1985) ; Membre du Bureau politique (1975-1980, puis de nouveau à partir de 1985) ; Inspecteur du Parti depuis 1982 ; député à l'Assemblée nationale (1965-1980) ; président honoraire du SNEPPCI à partir de 1975 ; premier Secrétaire général adjoint de l'UGTCI (1968-1984) ; Secrétaire général de l'UGTCI depuis 1984 ; président de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE, 1972-1975).

¹³⁶ À propos des tensions sociales en Côte-d'Ivoire, Y.-A. Fauré note que "[...] les revendications ont toujours été traduites en termes économiques : le chef de l'Etat les a souvent résumées en de pures questions d'argent" (Y.-A. Fauré, in Y.-A. Fauré & J.-F. Médard, 1982, p. 48)

à la contestation du *"pouvoir dictatorial de la Générale [...] incompatible avec le syndicalisme moderne"* (F-M, 10/09/1987).

À l'issue du Congrès J.-B. Kouamé¹³⁷, l'un des principaux opposants à Anne Allangba, est élu Secrétaire général. La presse le présente comme un homme de compromis et se félicite de la nouvelle orientation des enseignants du primaire qui se déclarent *"au service de la Côte-d'Ivoire, de son Président, du gouvernement et du Parti"* (F-M, 28/09/1987), ainsi que de la motion spéciale adressée par le syndicat au chef de l'Etat : *"nous sommes fiers d'appartenir au PDCI-RDA, fiers de son Président à qui nous voulons rendre un hommage vibrant filial et reconnaissant pour tout ce qu'il a fait et continue de faire pour le corps enseignant"* (Fraternité-Hebdo, 01/10/1987). Si la décision de la réaffiliation *"est momentanément rejetée"* (F-M, 29/12/1987) lors du Congrès, elle est imposée par une Assemblée générale du bureau du syndicat (25 personnes) qui prend la décision trois mois plus tard de *"revenir au bercail"* et de mettre tout *"en œuvre pour convaincre la base"*. La nouvelle équipe dirigeante du syndicat place son action dans le cadre d'une alliance avec les syndicats affiliés à l'UGTCI et rejette toute perspective de fédération des syndicats enseignants.

Cette fédération est d'autant moins réalisable effectivement que le syndicat des enseignants du secondaire public¹³⁸ a, depuis son XV^e Congrès au mois de juin 1987, totalement modifié sa ligne politique et destitué son Secrétaire général, Laurent Akoun, accusé de *"déviationnisme"*. Le thème choisi pour le Congrès - *"Pour une école de la réussite au service de tous"* - ne sera pas débattu¹³⁹ puisqu'à la fin de la cérémonie d'ouverture *"un groupe d'individus comprenant quelques enseignants, des directeurs régionaux de l'éducation, des inspecteurs de l'enseignement secondaire, la quasi-totalité des chefs d'établissement et leurs adjoints, des conseillers et animateurs pédagogiques, fait obstacle à la poursuite normale des assises du Congrès"* (M. Amondji, 1988, p. 171). La direction du syndicat décide d'interrompre le Congrès, mais la fraction *"dissidente"*, avec le soutien des autorités politiques (alors que trois ministres

¹³⁷ Conseiller pédagogique à l'inspecteur primaire de Treichville. Scolarisé jusqu'en classe de première, il est titulaire du BEPC et du CAP (Certificat d'aptitude pédagogique). Il est membre du Bureau exécutif national du syndicat depuis 1970 et premier Secrétaire général adjoint depuis 1977.

¹³⁸ Selon le journal *Fraternité-Matin*, sur 6 517 enseignants nationaux, 3 177 sont titulaires du CAP-CEG (professeur de collège - 3 années d'études à l'ENS) ; 1 967 de la licence (professeurs licenciés - collèges et lycées) et 1 370 ont le CAPES (professeurs certifiés - lycées) et seulement 3 sont titulaires de l'agrégation. Le journal signale que les titulaires de Doctorat de 3^e cycle, enseignant dans les lycées, sont classés selon les grilles de la Fonction publique, parmi les licenciés (F-M, 28/09/1987).

¹³⁹ Laurent Akoun dans son discours d'ouverture, dénonce les goulots d'étranglement - *"sur 100 élèves de sixième seulement 5 parviennent au bac"* -, condamne le désengagement de l'Etat au bénéfice des initiatives privées. Le ministre, quant à lui, rappelle que l'école repose sur un modèle de sélection.

étaient présents à l'ouverture du Congrès dirigé par L. Akoun, huit ministres sont mobilisés à la clôture du Congrès dirigé par la nouvelle équipe), poursuit les travaux et procède à l'élection d'un nouveau Bureau exécutif. Laurent Akoun réagit en dénonçant *"un complot contre le SYNESCI"*, mené par *"un groupe de bandits"*, mandaté par les autorités politiques (op. cit., p. 172).

Des organisations étrangères et internationales présentes au Congrès - SNES (France), SNEN (Niger), FIPESO, FISE, CMOPE (Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante), SNE/CDT (Maroc) - envoient une lettre de protestation adressée au président de la République de Côte-d'Ivoire : *"Invités comme observateurs au XV^e Congrès du SYNESCI, nous avons été témoins d'incidents qui ont motivé de notre part une réprobation unanime [...]. Hommes de dialogue comme vous-même, nous ne pouvons accepter que la violence physique soit substituée au débat démocratique : c'est pourquoi nous osons espérer que vous comprendrez notre réaction de solidarité avec le bureau national du SYNESCI [...]"* (citée par M. Amondji, 1988, p. 172).

Le quotidien *Fraternité-Matin* justifie cette intrusion *"énergique"*, qui aboutit à la destitution de l'équipe dirigeante, comme l'expression d'un désaccord profond entre la direction - qui *"ne faisait pas l'unanimité des enseignants"* - et la base du syndicat : *"Les partisans d'Akoun avaient tracé d'autres lignes que celles dans lesquelles ils devaient se fondre, à savoir les idéaux du Parti et du gouvernement. [...] Les positions de l'ancienne équipe étaient jugées déviationnistes"* (F-M, 23/07/1987). Plus tard, la nouvelle équipe reconnaîtra que, la fin justifiant les moyens, elle n'avait pas réellement le choix des méthodes pour éliminer un *"groupuscule"* qui manipulait la majorité des enseignants. Toujours selon les commentaires de la presse, c'est le refus de la *"participation"* de l'équipe dirigeante qui a entraîné la nécessité de *"remettre un certain ordre"* dans la gestion du syndicat, *"celui en tout cas que préconisent les autorités"*. Le nouveau bureau, dirigé par Djanwet Kouakou Darius (professeur de Lettres au lycée classique d'Abidjan), annonce que le SYNESCI sera désormais un partenaire social des autorités et reçoit le soutien du ministre de l'Education nationale qui *"exalte le sens des responsabilités de l'équipe nouvelle"* et lui accorde *"la bénédiction du gouvernement et du Bureau politique"*. La nouvelle équipe dirigeante, dont la légitimité est reconnue par les autorités politiques, accuse Laurent Akoun d'avoir affilié le SYNESCI à des syndicats d'Europe de l'Est, d'avoir abusé du droit de grève et de s'être servi du syndicat pour *"poursuivre des visées politique"* (F-M, 30/09/1987). Désormais, il s'agit de donner au SYNESCI *"un visage ivoirien"*, ce qui suppose une politique de *"dialogue, de*

concertation et de négociation", la prise en compte du contexte de crise économique et des *"réalités ivoiriennes"*. La presse félicite la nouvelle équipe dirigeante d'avoir rompu avec les *"tentatives d'embrigadement"* (*Fraternité-Hebdo*, 30/07/1987), d'en avoir fini *"avec la gabegie, l'agitation stérile, la défiance improductive"*, d'avoir finalement retrouvé la vocation initiale du syndicat - défendre les intérêts des enseignants - en s'opposant à un *"groupuscule activiste assoiffé de pouvoir"*.

En septembre, le nouveau Bureau du syndicat est reçu en audience par le chef de l'Etat. Au cours de cette rencontre, les responsables du SYNESCI, qui affirment parler au nom de tous les enseignants - *"fiers d'appartenir à un pays qui a été façonné par les pionniers du PDCI-RDA, dont ils partagent les idéaux et l'action bienfaitrice"* (*F-M*, 15/09/1987) -, assurent au président que désormais le syndicat renonce à s'opposer systématiquement aux décisions du pouvoir politique et qu'au contraire entre l'un et l'autre *"la symbiose doit être parfaite"*. Le Bureau du syndicat qui reconnaît que les enseignants *"ont toujours bénéficié de la sollicitude du chef de l'Etat et des sacrifices accordées par la nation entière à toute la grande famille de l'Education nationale"*, s'engage à bannir la grève et à *"travailler dans la légalité et le respect des dirigeants et des institutions de la République"*. En réponse à cette déclaration d'allégeance, le chef de l'Etat félicite les membres du Bureau du SYNESCI pour leur *"brillante élection"*, pour *"la maturité dont témoigne leur sens élevé de leur responsabilité dans l'œuvre de construction nationale"* et les assure du soutien du Parti et du gouvernement. Soutien pour examiner les doléances des enseignants mais également pour contenir *"ceux qui veulent semer le désordre en Côte-d'Ivoire"* (*Fraternité-Hebdo*, 19/09/1987). Le Président fait référence à l'équipe de L. Akoun qui refuse, depuis le XV^e congrès, de se dessaisir des documents et des comptes bancaires du syndicat et contre laquelle le nouveau bureau vient de déposer une plainte pour détournement de biens sociaux et abus de confiance.

Arrêtés et détenus au camp militaire de Séguéla - *"Laurent Akoun et tous ses complices se trouvent aux mains de l'armée où ils doivent recevoir une éducation civique et morale mieux en rapport avec les intérêts du Parti et de l'Etat"* (déclaration du ministre de l'Education nationale, *Fraternité-Hebdo*, 12/11/1987) -, avec d'autres enseignants, Laurent Akoun sera condamné à six mois de prison et à 100 000 francs CFA d'amende en décembre 1987¹⁴⁰.

¹⁴⁰ En 1995, Laurent Akoun, interrogé par le quotidien *Ivoir'Soir*, commente cette période : *"Nous étions, Balla Keïta et moi, en désaccord sur la politique de l'Education telle qu'elle avait été conçue en Côte-d'Ivoire [...]"*.

L'arrestation des anciens responsables du SYNESCI déclenche des réactions nationales et internationales qui dénoncent l'ingérence de l'Etat dans l'élection, à la tête du syndicat, d'une fraction non représentative des enseignants dont la mission serait d'assurer le contrôle de l'organisation en accord avec les intérêts du parti et du gouvernement. Le SYNARES *"voit dans l'attaque contre le bureau national du SYNESCI dirigé par le camarade Laurent Akoun, les prémisses d'une remise en cause du fonctionnement démocratique de l'institution syndicale [...]"* (déclaration du SYNARES du 13 octobre 1987, citée par M. Amondji, 1988, p. 174) et affirme que les menaces de suspension des salaires ou d'expulsion des logements administratifs, *"proférées à mots couverts"*, n'intimident pas les militants qui continueront de dénoncer ce qu'ils considèrent comme *"une atteinte à la liberté de penser"* et aux *"idéaux de liberté"* (op. cit., p. 175).

Le ministre de l'Education nationale, Balla Keïta, réplique au cours d'une conférence de presse publiée intégralement par *Fraternité-Matin* sous le titre *"mise en garde contre les pêcheurs en eau trouble"* (*F-M*, 06/11/1987. Les citations qui suivent sont extraites de cette déclaration). Sur un ton très vif le ministre nie toute intervention de l'Etat ivoirien dans les affaires intérieures du SYNESCI, dénonce la campagne *"d'une certaine presse étrangère"* qui *"déverse un flot de mensonges et d'inepties"* concernant *"un groupuscule d'enseignants irresponsables voulant transformer la Côte-d'Ivoire en laboratoire d'expérience marxisante [...]"*. La Côte-d'Ivoire, *"qui n'a de leçon de démocratie à recevoir de personne"*, prendra les mesures appropriées pour se défendre contre les tentatives de déstabilisation manipulées de l'extérieur : *"Tous ceux qui voudront troubler l'ordre public seront mis hors d'état de nuire, d'où qu'ils viennent et quelles que soient les complicités dont ils bénéficient ouvertement ou sournoisement"*. Les termes utilisés pour qualifier les anciens responsables du syndicat et ceux qui les soutiennent donnent une idée du ton général de l'intervention du ministre et, plus largement, des nombreux articles parus dans la presse gouvernementale :

"groupuscule d'irresponsables", "groupuscule d'égocentriques", "déviationnistes", "crapuleux", "apprentis sorciers et démagogues", "énergumènes lâches agissant

J'estimais que le ministre aggravait la crise de l'école. À l'époque on demandait aux élèves et aux étudiants de dénoncer. Et quand on inculque cet esprit aux jeunes gens, on obtient le résultat qu'on a aujourd'hui. Partout où Balla Keïta passait, il avait cette formule : "dénoncez les apprentis sorciers...". Les élèves avaient pris goût à la dénonciation. Les enseignants bougeaient trop en cette période [...] il fallait tenir le monde enseignant [...] Balla Keïta a été nommé pour ça. Le coup de 1987 où il a réussi à nous envoyer à la MACA et à Séguéla était un chef d'oeuvre politique. Sous des apparences de droit, puisqu'on m'avait accusé et condamné sans preuve à six mois de prison pour abus de biens sociaux, il a réglé un problème politique" (Ivoir'Soir, 22/03/1995).

basement dans l'ombre", "esprits chagrins dont l'action consiste à intoxiquer, démobiliser toute une nation", "enfants capricieux prenant leurs désirs pour des réalités", "minables individus dont l'action négative et destructrice n'a d'égale que l'écho de la nullité de leurs complicités inavouées",... À ces "illuminés" sont opposés les "vrais patriotes", "le peuple ivoirien" et "les disciples de Nanan Houphouët-Boigny".

Le discours du ministre condense la rhétorique politique de l'époque qui ne fait aucune distinction entre l'ordre social, l'ordre politique et l'ordre moral. La contestation est perçue comme une subversion totale non seulement de l'Etat mais également de la société civile, ou plutôt, toute atteinte à l'autorité politique est une atteinte à l'autorité en général, celle des parents sur les enfants, des aînés sur les cadets¹⁴¹, des hommes sur les femmes... L'attention portée à cette rhétorique permet de comprendre le principe de légitimation de l'autorité politique comme cas particulier de l'autorité du père sur son enfant, mais aussi l'assimilation de la contestation à l'offense et la justification de la répression comme correction (comme le père chicote son fils, l'Etat sanctionne ses "enfants égarés" qui demandent pardon et qui sont pardonnés souvent lors de cérémonies très médiatisées). L'autorité politique est présentée à la fois comme la reproduction simple des principes d'autorité socialement légitimes et comme garantie de la reproduction de ces principes contre le désordre et la subversion. La rhétorique de la "grande famille ivoirienne"¹⁴² guidée, protégée et dirigée par le "Père de la nation" - principe d'unité et d'ordre -, est un indice du déficit d'autonomie des différents champs (politique, domestique, économique,...). Le pouvoir politique a intérêt à contenir ce qui peut apparaître comme processus d'autonomisation des champs puisque sa légitimité est subordonnée à l'indifférenciation des principes d'autorité.

¹⁴¹ Le président Houphouët-Boigny a constamment évoqué ce thème du respect de l'ainesse dans ses discours et l'a explicitement justifié par son ancrage dans la "tradition" africaine : "*La deuxième originalité [de la tradition africaine], c'est le respect : le respect que le jeune a pour l'ancien et le respect que l'ancien a pour le jeune*" (in, *Le Président Houphouët-Boigny et la Nation ivoirienne*, Abidjan/Dakar, NEA, 1975, p. 175).

¹⁴² Le 15 juillet 1988, le chef de l'Etat accorde une audience aux anciens dirigeants du SYNESCI (l'équipe Akoun) qui viennent, à la suite de leur libération, "*remercier le Président qui leur a permis de retrouver leurs foyers après un séjour au camp militaire de Séguéla*" : "*Laurent Akoun a eu à prendre la parole pour demander le pardon du chef de l'Etat, pour demander pardon au père qu'il n'a jamais cessé d'être pour les Ivoiriens*". Le pardon est accordé puisqu'ils "*ont fait acte de repentir*" et qu'ils ont "*reconnu à l'unanimité leur erreur*". En conséquence ils seront "*réintégrés dans la grande famille de l'Education nationale*" par la "*bonté*" du chef de l'Etat qui leur a également conseillé de rejoindre leurs "*frères*". Et le journaliste conclut que "*la famille ivoirienne réintègre de fort belle manière quelques-uns de ses enfants qui s'étaient momentanément égarés. Une famille unie, ayant en son sein tous ses membres, même les plus récalcitrants : c'est cela le vœu du chef de l'Etat et de tous les Ivoiriens*" (F-M, 16/09/1988). Le ministre Balla Keita commente cet événement : "*Grâce aux médias vous avez pu être les témoins privilégiés de la générosité de cœur et de la sollicitude du chef de l'Etat [...]. Les bras du père restent ouverts dans l'attente du retour des enfants égarés*" (F-M, 03/10/1988).

Le SYNESCI soutient toutes les décisions du ministre de l'Education nationale¹⁴³ qui annonce notamment, à la rentrée 1987-88, qu'une des orientations principales de la Nouvelle Ecole ivoirienne sera désormais l'introduction de coopératives agricoles et/ou artisanes dans les établissements scolaires pour préparer les jeunes aux métiers de la terre et pour les "*initier au travail du secteur dit informel*" (F-M, 30/06/1987). Il y a de la place, affirme le ministre, pour tous ceux, élèves ou étudiants qui voudraient "*opérer un retour à la terre*" et d'ailleurs, précise-t-il, les jeunes qui ont été initiés aux activités agricoles, sont de plus en plus "*enthousiastes*", ainsi que leurs professeurs. L'enthousiasme... c'est bien le mot le plus souvent utilisé par les autorités politiques et les médias pour caractériser l'attitude des Ivoiriens vis-à-vis des principes qui président à l'édification de la Nouvelle Ecole ivoirienne : bien sûr il y a bien quelques "*esprits chagrins*", mais c'est "*une infime minorité*" qui sera "*mise hors d'état de nuire*" !

La moralisation de la vie scolaire est une dimension considérable du dispositif de "rénovation" de l'enseignement. Elle suppose, selon les autorités politiques, que les élèves, les maîtres et les parents harmonisent leurs "*conduites sociales*" en accord avec les valeurs de respect du travail et du mérite - la "*clef de la réussite ne réside pas dans les couloirs*"¹⁴⁴, mais dans l'effort" -, de l'autorité, - "*aux élèves nous recommandons d'être disciplinés, respectueux envers leurs maîtres et leur professeurs*" -, de l'honnêteté - "*l'école ivoirienne doit être l'endroit où on apprend à ne pas confondre les biens publics et les biens personnels [...]*" -, de la responsabilité - "*il faut que la famille puisse s'intéresser aux élèves et aux étudiants, pendant toute l'année et non seulement après les résultats des examens et au moment de la rentrée*". Mais, au niveau de l'Etat, la Nouvelle Ecole ivoirienne est aussi celle de la rigueur budgétaire, imposée par la crise économique, qui justifie le renforcement de la sélection (*mérite* !¹⁴⁵), le contrôle des flux (*qualité* !), le développement des entreprises privées d'éducation et la décentralisation des investissements éducatifs au niveau des municipalités¹⁴⁶, la restriction des bourses et l'accroissement des efforts financiers des parents d'élèves (*responsabilité* !)...

¹⁴³ Dans un message à l'occasion de la rentrée des classes 1987-88, le ministre Balla Keïta félicite le nouveau Bureau du SYNESCI pour sa politique de "*négociation et de dialogue*" (F-M, 05/10/1987).

¹⁴⁴ Cette expression couramment utilisée désigne les pratiques de contournement des réglementations par la sollicitation de ceux qui peuvent intervenir sur les décisions.

¹⁴⁵ À l'occasion de la rentrée scolaire 1988-89, le ministre Balla Keïta déclare, en s'adressant aux élèves et aux étudiants : "[...] désormais seuls les plus méritants d'entre vous aurons les faveurs de l'Etat. La réussite scolaire se prépare dès les premiers jours de la rentrée par un travail assidu, le respect des Aînés et la confiance en soi, et non dans la Tricherie" (Ivoire-Dimanche, 09/10/1988).

¹⁴⁶ Onze collèges et lycées municipaux sont déjà en fonctionnement, dont trois à Abidjan. La répartition des dépenses entre les communes et l'Etat est l'objet de controverses, l'Etat voulant que les communes assurent la

Les nouvelles orientations du syndicat des enseignants du secondaire sont maintenues et réaffirmées au cours de manifestations - *"les journées du SYNESCI"* en juin 1988 ; *"Les journées du professeur"* en avril 1989 ; *"Marche de soutien et de reconnaissance au chef de l'Etat"* en mars 1989 - très médiatisées sur l'ensemble du territoire national, qui sont des occasions d'exprimer leur *"reconnaissance pour les nombreuses faveurs qui font des enseignants des fonctionnaires privilégiés"* (F-M, 06/06/1988) et de rappeler *"l'engagement sans équivoque des enseignants du secondaire dans le parti et leur détermination à œuvrer selon ses mots d'ordre"* (F-M, 11 & 12/06/1988). La presse ouvre largement ses colonnes au SYNESCI du *"renouveau"* qui a obtenu, par le dialogue, des améliorations pour les enseignants¹⁴⁷ alors que *"les huit ans d'arrogance de Laurent Akoun"* n'ont rien apporté d'autre que la division.

Les mesures de restriction des flux et des transferts sociaux se renforcent au cours des deux rentrées suivantes et les orientations de la Nouvelle école ivoirienne sont maintenues et réaffirmées¹⁴⁸. Le contrôle politique sur le syndicat des enseignants du secondaire est d'autant plus un enjeu que, malgré les discours sur l'adhésion de *"toute la grande famille de l'Education nationale"* à la politique scolaire, le SYNESCI du *"renouveau"* est loin d'être parvenu à faire l'unité des enseignants autour des idéaux du PDCI et que les prises de position du SYNARES sont de plus en plus critiques. Le ministre intervient d'ailleurs pour rappeler, pour *"mettre en garde"* comme il aime à le dire, la forme légitime et autorisée du syndicalisme en déclarant quelques jours avant l'ouverture du XVI^e Congrès du SYNESCI : *"C'est le Congrès des enseignants PDCI, qu'on ne se fasse pas d'illusions ; le refus du désordre et des aventuriers devrait être la*

totalité du coût d'équipement et de fonctionnement, celles-ci affirmant qu'elles ne peuvent aller au-delà de la construction des locaux.

¹⁴⁷ Intégration des décisionnaires (enseignants qui malgré des années d'exercices n'ont pas obtenu les diplômes requis et qui ne bénéficient pas du "décrochage" des salaires), projet de création de l'agrégation du secondaire (il faut attendre septembre 1995, pour que le ministre de l'Education nationale, Pierre Kipré, annonce la création effective de l'agrégation du secondaire), amélioration des conditions de promotion entre le statut de professeur de CEG et de lycée (création du CAP/CPL), abattement sur le prix d'expertise des logements du patrimoine de l'Etat occupés par les enseignants dans l'optique de l'accès à la propriété. Dans la première moitié de l'année 1988, plusieurs rencontres ont lieu entre le chef de l'Etat et le Syndicat de la recherche et de l'enseignement supérieur (SYNARES) qui obtient notamment un terrain de 60 ha sur la route de Bingerville pour le projet de construction de logement et l'harmonisation des conditions de traitement des assistants... La presse commente les négociations en terme de *"don"* et de *"faveur"* accordés par le chef de l'Etat.

¹⁴⁸ Le ministre déclare à la veille de la rentrée scolaire 1988-89 que *"l'école est une institution sociale au service d'une communauté politique, au contrôle de laquelle elle ne saurait échapper sans se placer dans une position de hors la loi [...]"* C'est pourquoi l'introduction de l'Education Civique et Morale dans nos programmes scolaires et universitaires sera encore renforcée cette année" (Ivoire-Dimanche, 09/10/1988).

ligne choisie" (F-M, 20/07/1989). Ce Congrès reconduit effectivement le Secrétaire général dans ses fonctions, qui entame son second mandat¹⁴⁹ sous le signe de la continuité de la politique de collaboration avec le pouvoir et qui fait campagne pour un syndicalisme de type réformiste - "*syndicalisme à couleur locale*" (F-M, 27/07/1989) - prenant en compte la crise économique et les contraintes qu'elle impose.

La récession économique qui touche la Côte-d'Ivoire depuis la fin des années soixante-dix, après une légère reprise en 1985 et 1986 s'est de nouveau aggravée en 1987, conduisant à la déclaration d'insolvabilité et, en 1989, à la suite de la chute des prix (divisés par deux) du café et du cacao sur les cours mondiaux, l'Etat n'est plus en mesure de garantir le prix aux producteurs, "*symbole de la spécificité et de la réussite ivoirienne*" (B. Contamin et Y.-A. Fauré, 1990, p. 55). Les stratégies de F. Houphouët-Boigny pour faire remonter les cours du cacao par la rétention des stocks n'ont pas abouti aux résultats escomptés. Par ailleurs, la politique d'austérité menée depuis 1981 (PAS) a entraîné, outre la hausse des prix (augmentation de la TVA sur les services, de l'eau, de l'électricité, des transports, des produits pétroliers et des biens de consommation alimentaire courante), l'alignement des salaires dans le cadre de la restructuration des entreprises para-publiques¹⁵⁰, le blocage des salaires et la réduction des recrutements dans la Fonction publique, la suppression des avantages de logement pour certaines catégories de fonctionnaires (baux administratifs), la limitation des promotions et le blocage de leurs effets financiers, la restriction des bourses de l'enseignement secondaire et supérieur¹⁵¹,...

¹⁴⁹ "M. Djanwet Kouakou Darius [...] candidat proche des autorités, a obtenu 877 voix sur 1 389 votants (63%) contre 468 (34%) à M. Diomandé Sandé, son unique adversaire, représentant la tendance proche de l'ancienne direction du SYNESCI, écartée en juillet 1987 à l'issue du précédent congrès, qui avait été marqué par des incidents" (*Marchés Tropicaux*, 04/08/1989).

¹⁵⁰ Les personnels enseignants exerçant dans des institutions concernées par la restructuration n'ont pas été touchés par cette mesure.

¹⁵¹ En 1988/89, l'effectif de l'université d'Abidjan toutes disciplines (hors capacité en droit - 744) et nationalités confondues est de 15 501 étudiants (faculté de Droit = 2 373 ; faculté de Sciences Economiques = 1 654 ; faculté de Lettres = 5 115 ; faculté de Sciences = 3 271 ; faculté de Médecine = 2 346 ; Odonto = 103 ; Ecole de Pharmacie = 331 ; CIERPA = 12 ; Institut de Criminologie = 135). L'effectif de nationalité ivoirienne toutes disciplines confondues (hors capacité en droit - 740) est de 13 927 (faculté de Droit = 2 246 ; faculté de Sciences Economiques = 1 500 ; faculté de Lettres = 4 664 ; faculté de Sciences = 2 905 ; faculté de Médecine = 2 094 ; Odonto = 84 ; Ecole de Pharmacie = 291 ; CIERPA = 11 ; Institut de Criminologie = 131). L'effectif féminin de l'université est de 2 901 étudiantes toutes disciplines et nationalités confondues et de 2 516 Ivoiriennes (hors capacité en droit - 34) (pour les Ivoiriennes : faculté de Droit = 546 ; faculté de Sciences Economiques = 164 ; faculté de Lettres = 1 035 ; faculté de Sciences = 222 ; faculté de Médecine = 418 ; Odonto = 20 ; Ecole de Pharmacie = 96 ; CIERPA = 2 ; Institut de Criminologie = 12). L'effectif d'élèves en formation à l'Ecole normale supérieure est de 2 258 : section CAPES = 599 ; section CAP-CEG = 1 394 ; section inspecteurs de l'enseignement primaire = 22 ; section : animateurs CAFOP (formation des instituteurs), conseillers d'éducation et éducateurs d'internat = 243. Les effectifs des Grandes Ecoles ne sont pas publiés dans les annuaires statistiques. Source : annuaire statistique, République de Côte-d'Ivoire, 1988/89.

Les mesures d'austérité déjà en vigueur et les perspectives économiques peu encourageantes exacerbent les tensions sociales et favorisent l'expression des revendications politiques. Du 21 septembre au 28 septembre, le chef de l'Etat, convoque un Conseil National qui réunit les différentes institutions et organisations professionnelles du pays. C'est au cours de ces "Journées du dialogue" que le Secrétaire général du SYNARES demande la restauration du multipartisme. Si les journaux de l'époque donnent peu de détails sur les interventions des différents "*partenaires*", ils annoncent cependant les grandes lignes des "*doléances*" du SYNARES.

Le syndicat refuse les mesures d'ajustements structurel ; condamne la politique économique qui entraîne l'érosion constante du pouvoir d'achat ; dénonce les inégalités croissantes et la confusion des pouvoirs ; demande l'application immédiate du multipartisme reconnu par la constitution. Sur ce dernier point, le chef de l'Etat répond que "*le multipartisme est, en l'état actuel des choses, une vue de l'esprit*" (F-M, 01/10/89).

CHAPITRE 3

CHRONIQUES DES LUTTES LYCEENNES, ETUDIANTES ET ENSEIGNANTES DE 1990 A 1992

LA "CRISE" SCOLAIRE : CONSTRUCTION MEDIATIQUE ET LUTTES EFFECTIVES

Les discours sur la crise de l'école sont devenus des lieux communs et la Côte-d'Ivoire se joint, après une période "d'euphorie", au concert des nations qui, depuis la fin des années soixante, expertisent, critiquent, dénoncent, proposent et réforment. La crise de l'éducation s'impose comme un thème médiatique et politique trans-national¹. En 1992, J.-L. Derouet, au sujet du système scolaire français, rappelle que le constat d'une crise de l'école est désormais une "banalité" et que les interprétations et les remèdes proposés par les autorités et les partis politiques, les spécialistes des sciences humaines, les syndicats enseignants, les associations de parents d'élèves, s'affrontent sur ce qu'il faut transmettre et comment, sur la gestion politique des établissements, sur la question de la laïcité ou de l'enseignement "libre", sur les rapports nécessaires ou honteux entre l'école et le marché du travail, sur la légitimité ou la nécessité de la sélection, sur la hausse ou la baisse de niveau, sur les causes des inégalités scolaires, enfin, sur des thèmes aussi variés que les rythmes scolaires, les types de formation du corps professoral ou que les responsabilités des parents... Sur ces thèmes les expertises cachent mal les invectives et les mises en accusation qui naissent de la fin des consensus sur lesquels fonctionnait jusqu'alors le système scolaire concernant la légitimité des savoirs et de la sélection scolaires.

En Côte-d'Ivoire, les querelles internes sur, ou autour de, l'école s'embarrassent moins d'une légitimité technique, d'une caution d'expert mandaté, bien que les institutions internationales imposent de plus en plus leurs interprétations et leurs politiques d'ajustement structurel². Dans le contexte d'un régime politique autoritaire où un parti unique monopolise le champ du pouvoir, la "question scolaire" est, plus qu'une question sur l'école, un des lieux privilégiés de l'émergence de la "question politique". Avec l'instauration du multipartisme en avril 1990 - à la suite des pressions sociales impulsées

¹ Sur le thème de la crise mondiale de l'éducation voir l'ouvrage de P. H. Coombs, 1989, 1ère éd. 1968. Sur le cas Français voir V. Isambert-Jamati, 1970. Sur la crise des systèmes éducatifs en Afrique voir P. Hugon, M. Gaud & M. Penouil, 1994.

² La Banque mondiale et L'UNESCO notamment ont produit de nombreux documents sous forme soit de rapports d'études de systèmes scolaires nationaux, soit de présentation de données statistiques comparatives. Sur les politiques d'ajustements structurels de la Banque mondiale dans la première moitié des années quatre-vingt voir : A. Vinokur, 1987.

par les manifestations estudiantines et lycéennes à partir de février 1990 - et la diversification de la presse écrite, l'école, du primaire au supérieur, devient encore plus qu'auparavant un "sujet brûlant" et un terrain d'affrontements médiatiques et politiques : la question scolaire est au centre des querelles politiques que les journaux relient, entretiennent ou parfois définissent. Ce qui est nouveau, c'est le contexte politique et médiatique dans lequel s'expriment, depuis les contestations universitaires (étudiants et enseignants) et scolaires (élèves et enseignants) de 1990, les discours sur la crise de l'institution scolaire et qui rend possible, au moins partiellement les prises de position publiques et collectives de groupes socialement constitués : syndicats, partis, associations,...

Nous verrons que ce qui retient l'attention des médias³, à partir de 1990, qu'ils soient proches du pouvoir politique ou proches de l'opposition, c'est surtout la lutte que se livrent, par école interposée, l'Etat dirigé par l'ancien parti unique (PDCI-RDA) et les partis politiques sortis de la clandestinité ou nouvellement créés. L'institution scolaire, du primaire à l'enseignement supérieur, est à la "une" des journaux de toutes obédiences politiques et finalement c'est la même trame qui alimente les violents articles sur le thème désormais classique de "*l'école otage de la politique*" et de la thèse du "*complot*". Bien sûr, le kidnapeur change selon les perspectives, l'Etat accusant l'opposition et inversement. Les syndicats d'enseignants, d'élèves et les associations de parents d'élèves semblent pris dans la même appréhension des logiques censées les diviser. Mais ce dualisme des discours sur la crise scolaire, pour évident qu'il soit, n'en dissimule ou n'en révèle pas moins d'autres enjeux fondamentaux qui, au-delà des luttes entre rivaux politiques, concernent la fonction sociale de l'école et les intérêts propres aux agents du champ scolaire. Et puis, et surtout, si l'étude de la presse comme documents qui reproduisent, entretiennent ou construisent la notion de crise de l'école, nous a semblé intéressante ce n'est pas tant comme support pour la reconstitution d'une histoire événementielle ou comme saisi des "intentions" que la connaissance commune - celle des journalistes ou autres agents qui s'autorisent et sont autorisés à produire un discours sur l'école - attribuent aux agents, mais plutôt comme moyen d'une mise en perspective des logiques qui s'opposent pour imposer une interprétation légitime de ce qui est identifié, de part et d'autre, comme une "crise". Il s'agit moins de décrire des événements en

³ Les partis d'opposition ne contrôlent que des journaux, quotidiens ou hebdomadaires, alors que le PDCI (Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire) contrôle, outre des journaux, les deux chaînes de la télévision nationale et de la radio nationale.

sélectionnant ceux qui nous semblent pertinents et de reconstituer une série chronologique censée avoir une vertu heuristique que de construire les relations objectives, les positions et les prises de positions des agents du champ scolaire qui ne se laissent pas réduire à la polémique politicienne ou à l'invective personnelle. Cependant, les contestations des lycéens, des étudiants et des professeurs, depuis le début 1990, sont suffisamment denses et peut-être mal connues, dans leurs déroulements, pour que nous puissions nous passer d'en faire la chronique avant d'aller au-delà de la simple présentation des faits visibles et publics.

Aussi, l'école n'est pas seulement un prétexte ou un lieu pratique d'affrontements partisans même si cette dimension, nous le verrons, est particulièrement exacerbée par les transformations du champ politique et les recompositions de l'espace des possibles pour les fractions intéressées à une position dans le champ du pouvoir. Dans ce sens, l'introduction du multipartisme, en autorisant le pluralisme des organisations politiques et syndicales, organise autrement les discours et les pratiques de luttes possibles, contraint à des prises de position obligées sur les "événements", mais aussi menace l'ordre établi des positions de pouvoir dans le champ scolaire.

UN MOMENT CRITIQUE⁴

1990. L'histoire des luttes entre les agents de l'institution scolaire et l'Etat ne commence pas à cette date (cf. chap. 2) et la compréhension de l'état des rapports de force en présence n'est possible que par une histoire de ces rapports de force. Pourtant, bien qu'il n'y ait pas de dates-clefs, les modifications du champ politique et des règles du jeu syndical à partir de 1990 - dans un contexte où s'imposent de plus en plus les politiques d'ajustement structurel négociées avec la Banque mondiale (BM) et le Fond monétaire international (FMI) - ne permettent plus que soient totalement dissimulées les luttes sociales et leur répression. Ainsi, 1990 nous imposera, si on veut comprendre les enjeux des luttes actuelles dans le champ scolaire, de nous référer à l'histoire des luttes et des rapports de force antérieurs. Le thème de la "crise" utilisé comme un passe-partout pratique et idéologique par les autorités politiques et/ou technocratiques doit être interrogé par le recours à l'histoire sociale et politique, seule garantie de rupture avec

⁴ En référence au titre du chapitre 5 de l'ouvrage de P. Bourdieu (P. Bourdieu, 1984, pp. 209-250).

l'impression d'immédiateté ou de nouveauté due aux modifications des relations dans un espace social particulier et des relations entre les espaces sociaux⁵.

Nous présenterons, dans un premier temps, les événements en suivant le fil chronologique et comment y interviennent objectivement (manifestations, grèves, déclarations et prises de position, répression,...) ceux qui y ont pris part directement ou indirectement. C'est faire, en quelque sorte, une analyse morphologique des luttes qui s'expriment dans le champ scolaire en le dépassant parfois. Nous esquisserons ensuite les principales évolutions dans le secteur syndical : parler d'esquisse signifie que dans l'état actuel du champ il est difficile d'isoler avec certitude les logiques de recomposition. Nous terminerons notre développement au milieu de l'année 1992, date à laquelle, nous semble-t-il, les logiques non politiques des prises de positions politiques et des luttes des agents de l'institution scolaire apparaissent plus clairement : le renforcement de la sélection (limitation des redoublements, sélection à l'entrée à l'université,...), la réduction considérable des transferts sociaux en faveur des élèves et des étudiants (diminution du nombre et du taux des bourses, suppression du transport gratuit,...) et la diminution par deux des salaires des nouveaux enseignants, réorientent les stratégies de luttes vers les enjeux propres de protection des positions, de conservation des statuts contre le déclassement.

La récession économique et ses effets sur les niveaux de vie (blocage des salaires depuis une dizaine d'années), le rétrécissement du marché de l'emploi public et privé (chômage, "*compression*"), les critiques de plus en plus vives sur la gestion des biens public par l'Etat, le renforcement de la sélectivité du système scolaire et la croissance des coûts de scolarisation à la charge des familles sont des éléments de compréhension des mouvements de contestation contre "*l'Etat-Parti*" à partir de 1990 qui s'inscrivent dans une série d'événements antérieurs. En revanche, l'importance de la jeunesse scolarisée et des enseignants dans les rangs des contestataires pose la question de l'intérêt de ces groupes statutaires à engager une telle lutte, ainsi que celle des conditions de

⁵ Par exemple les modifications des correspondances, valables pour une époque donnée, entre la formation scolaire et la position professionnelle obligent à s'interroger sur les logiques historiques de fonctionnement du marché de l'emploi en rapport avec les politiques économiques et les politiques scolaires mais également sur les recompositions éventuelles des propriétés sociales, notamment scolaires, des populations active et inactive. Notamment, l'ampleur des exclusions scolaires au niveau du secondaire général, suppose qu'une main-d'œuvre sans qualification professionnelle - autrefois plus facilement intégrée, par les concours de niveau BEPC, à des postes dans l'administration - peut entrer en concurrence avec une main-d'œuvre d'un niveau scolaire moins élevé pour les emplois dans les entreprises industrielles. La non-fiabilité des statistiques sur le chômage et les caractéristiques scolaires de la population concernée ne permet pas de déterminer comment joue, à ce niveau, la dévaluation des diplômes.

généralisation d'une crise universitaire aux autres champs, notamment celui du pouvoir. Pour comprendre l'ampleur des mouvements de contestation des élèves, des étudiants et des enseignants à partir de 1990, nous essaierons de préciser, en conclusion de ce chapitre, en quoi l'état du champ scolaire a permis une convergence de leurs intérêts. L'absence d'études sur l'évolution des propriétés sociales des populations étudiantes et enseignantes limitera notre ambition à des avancées prudentes qui consisteront à regrouper des "faisceaux d'indices" pour formuler des hypothèses et déterminer les orientations d'enquêtes empiriques futures.

Mesures d'austérité et mobilisation syndicale

Le 3 février 1990, le ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, M. Koumoué Koffi⁶, annonce la mise en place du plan d'austérité qui prévoit, selon les recommandations du quatrième Plan d'ajustement structurel (PAS), la réduction des salaires des fonctionnaires de 15 à 45% et des employés du secteur privé de 11%. Dans les premiers jours suivant les déclarations du ministre, il semble qu'il n'y ait eu aucune réaction publique et organisée de contestation de la part des syndicats.

Les premiers troubles des années 1990 débutent le soir du 19 février à la cité universitaire de Yopougon (commune d'Abidjan) à la suite de coupures répétées d'électricité⁷ dans une période de révision des examens. Les étudiants mécontents descendent dans la rue, "*déchirent et brûlent le drapeau vert et blanc du PDCI-RDA*" (D. Bailly, 1995, p. 36), érigent des barricades, brûlent des véhicules et affrontent les forces de l'ordre. Cette révolte de la cité de Yopougon s'étend, les jours qui suivent, aux autres cités universitaires, notamment celle située sur le campus de l'université à Cocody⁸. Eugène Kouadio Djué, étudiant en droit, était très impliqué dans les

⁶ Nommé en octobre 1989, il "*se voyait confier la tâche de mener avec les bailleurs de fonds les négociations en vue de mettre au point un quatrième plan d'ajustement structurel dit officiellement "programme de stabilisation et de relance économique"*" (B. Contamin et Y.-A. Fauré, 1990, p. 333). Pour un compte rendu détaillé sur les mesures d'accompagnement prévues par le gouvernement ivoirien pour alléger le coût de la vie, lire *Marchés Tropicaux*, 06/04/1990, pp. 945-947.

⁷ Selon D. Bailly, ces coupures de courants sont provoquées par les agents de l'EECI (Energie électrique de Côte-d'Ivoire) à la suite de l'annonce le 16 février des mesures de réaligement de leurs salaires sur la grille de la Fonction publique (D. Bailly, 1995).

⁸ Le mécontentement des étudiants semble perceptible bien avant cette date. À la fin décembre 1989, au cours d'un séminaire, le Secrétaire général du MEECI avait rappelé "*la part de sacrifice qu'il leur est demandé [aux élèves et étudiants] pour sortir de la crise*" (*F-M*, 26/12/1989) et le ministre Balla Keita avait tenu une conférence sur "*le rôle de la jeunesse dans le maintien de la paix sociale*", dans laquelle il engageait les élèves et les étudiants à lutter contre les fauteurs de troubles qui, selon lui, profitaient des mécontentements liés à la politique de rigueur pour troubler le climat de paix et d'ordre.

mouvements de février⁹. Les éléments qu'il privilégie dans le récit qu'il fait des événements indiquent que les revendications des étudiants n'étaient pas uniquement politiques.

Djué : *"La genèse de la crise qui a abouti à février 1990 : en fait, un problème banal de coupure d'électricité. Ce problème qui nous a permis d'exprimer notre condition, disons notre souffrance : l'état de notre situation dans les cités universitaires et sur le campus. Le 19 février 90, une coupure à 19h20 par là.... C'était une période où les coupures d'eau et d'électricité étaient fréquentes. On avait déjà fait une semaine sans eau à la cité de Yopougon. Pendant que nous sommes en examen il peut y avoir des coupures sans avertissements et qui durent deux ou trois jours. Le 19 février a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase parce que... disons la campagne 1990 était ouverte et le prix du cacao avait chuté de 400 à 200 francs CFA. Nos parents n'avaient plus les moyens de nous venir en aide : on annonçait la réduction des salaires. On avait vu, de jour en jour, nos conditions de vie, qui étaient déjà dramatiques dans les cités, se dégrader. Le 19 février, cette coupure a fait que nous sommes descendus dans les rues de notre cité. Nous avons demandé un mieux-être, l'amélioration de nos conditions de vie. À ce moment-là, on payait 7 000 francs CFA la chambre dans les cités. Les tickets étaient à 2 000 francs CFA les dix et quand tu manges matin et soir, c'est-à-dire, c'est pour cinq jours, alors qu'il n'y avait que 10% de boursiers. J'ai été orienté à l'université en 1986, nous étions des "indiqués" ! Nous étions quatre cent vingt sept à être orienté en Droit, il y avait soixante-sept boursiers. En Sciences Economiques c'était la même chose, le nombre de boursiers était très réduit.*

Q : *Vous étiez boursier ?*

Djué : *Non... Vous voyez que nous étions dans des conditions assez difficiles et nous avons demandé la réduction des tarifs de chambre et des tickets restaurant. Nous avons réclamé la démission du directeur du CNOU (Centre national des œuvres universitaires) qui, en fait, détournait l'argent qui était destiné à la gestion des cités. Nous mangions très mal et nous avons aussi demandé la dissolution du MEECI, c'était dans les tout débuts. C'était une structure d'embrigadement et ceux que nous appelions "responsables", parce que nous leur donnions des messages, on leur donnait de l'argent et ils se taisaient. Donc, on a demandé que le MEECI disparaisse. Le ministre de l'Education est arrivé dans la même nuit à la cité : il nous a appelé pour discuter. Nous lui avons posé tous les problèmes. Il a demandé que nous rentrions nous coucher. Nous lui avons dit que nous entendions veiller de cette manière-là, le ministre se retourne et appelle les policiers qui chargent, nous briment. On m'a attrapé, je ne vais jamais oublier parce que c'était la première fois que je goûtais à la matraque. Nous étions quatre qui avons discuté avec le ministre, vraiment nous n'allons jamais l'oublier. Après ça nous avons trouvé normal que le ministre démissionne. Donc, automatiquement on a ajouté aux revendications, la démission du ministre" (entretien - Djué Kouadio Eugène¹⁰, deuxième Secrétaire général adjoint de la FESCI, novembre 1992).*

⁹ Pour une traduction humoristique et partisane des événements du 19 février 1990, voir en annexe à la fin du présent chapitre, la bande dessinée (doc. a : "La goutte qui a fait déborder le vase", annexe - D) publiée par le groupe de presse *Le Nouvel Horizon* (numéro spécial intitulé "Lui, au bout de mon crayon", Abidjan, SADEA édition, sans date).

¹⁰ Entré en 1986-87 à l'université, Eugène Kouadio Djué est, en 1991-92, en troisième année de licence de Droit.

Les étudiants sont peu organisés et il est difficile de juger du degré de mobilisation. Si quelques associations estudiantines existent clandestinement, en dehors du monopole syndical de MEECI (Mouvement des élèves et étudiants de Côte-d'Ivoire), ou officiellement comme groupes de travail, d'autres se créent à la faveur de la contestation. Certaines des revendications qui seront exprimées au cours des mois suivants étaient déjà présentes dans les tracts diffusés par les associations ou groupes d'étudiants clandestins. Il est difficile d'avoir une représentation précise des groupes préexistants aux événements de 1990. Diégou Bailly (1995) cite les principales¹¹.

Une *Union démocratique des élèves et étudiants de Côte-d'Ivoire* (UDEECI), créée en octobre 1988, dénonce dès cette époque, dans son journal ("*l'Etudiant*"), "*la baisse de qualité de l'enseignement, le manque d'infrastructures, la dépravation des mœurs, l'insuffisance du transport, etc.*" et déplore "*l'inexistence de tout mouvement syndical autonome et combatif*". En 1988, elle se mobilise contre la restauration de la première partie du baccalauréat et, en 1990, elle participe au mouvement de contestation en diffusant des tracts qui exigent l'amélioration des conditions de vie et de travail, la réforme des examens (suppression du probatoire¹²), la révision des critères d'attribution des bourses et des chambres universitaires, la démission du recteur et du directeur du CNOU (Centre national des œuvres universitaires), la suppression du MEECI et l'autorisation du pluralisme syndical, le rapatriement des fonds placés à l'étranger, l'instauration du multipartisme et l'achat effectif des produits agricoles aux paysans qui étaient payés en "bons" depuis 1989.

L'*Organisation nationale des élèves et étudiants de Côte-d'Ivoire* (ONEE-CI) née, quant à elle, au début de la contestation de février, rejette le parti unique et demande "la démocratie". Mais les tracts qu'elle diffuse s'insurgent surtout contre la misère matérielle des étudiants et préconisent la non-violence comme moyen de faire aboutir les revendications.

Une troisième organisation (*Conscience estudiantine et secondaire de Côte-d'Ivoire* : CESCO-CI, créée en mars 1990) se fixe comme objectif "*de relever la maturité politique des étudiants*", de promouvoir "*la formation intellectuelle et culturelle par des séminaires*" et de "*défendre les intérêts matériels et moraux par voie de négociation mais sans exclure tous les autres moyens*".

Le *Front autonome de solidarité des étudiants*, né également au cours des événements de février, dénonce violemment le MEECI, demande la démission du président de la République et essaie de mobiliser les élèves des collèges et lycées.

¹¹ Diégou Bailly relate les événements des trois premiers mois de 1990 (D. Bailly, 1995) et son propre parcours exprime les bouleversements que la restauration du multipartisme a provoqué dans l'espace de la presse écrite : rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Ivoire-Dimanche* jusqu'à sa disparition en 1990, il devient secrétaire général de la rédaction de l'hebdomadaire *Le Nouvel Horizon* organe du FPI, puis directeur de publication de l'hebdomadaire *Notre temps* également lié au FPI pour finalement occuper les fonctions de directeur de la publication du quotidien *Le Jour*. En 1995, il est président de l'Union nationale des journalistes de Côte-d'Ivoire (UNJCI).

¹² Les élèves continuent d'appeler probatoire l'examen de fin de première qui est appelé, à partir de 1989, baccalauréat première partie (bac. I). Ce nouvel examen est toujours une condition pour passer en terminale.

De la même manière le *Syndicat libre des étudiants et élèves de Côte-d'Ivoire* (SLAEECI), né au début de l'année 1990, accuse le MEECI d'être un organe de contrôle politique des élèves et des étudiants au service du PDCI-RDA. Cette critique provoque une contre-attaque du MEECI qui affirme que l'objectif du SLAEECI est de "déstabiliser le Parti et le gouvernement".

Enfin de multiples groupuscules meurent aussi vite qu'ils se créent après la rédaction et la diffusion de quelques tracts ("*Vrais étudiants de Côte-d'Ivoire*", "*Les étudiants en grève*",...).

La plupart de ces organisations se regrouperont dans la Fédération estudiantine et scolaire de Côte-d'Ivoire (FESCI¹³) vers la fin avril.

"Dans nos forums de discussion nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un problème d'organisation des étudiants. Alors nous avons poussé l'audace, nous n'étions pas en multipartisme, de créer une nouvelle structure. Surtout quand "l'année blanche" a été décrétée on s'est dit qu'on allait revenir donc on a préféré avoir une structure dans laquelle on pourrait lutter. Nous sommes parti sur une base politique très claire : pas d'affiliation à un parti pour la simple raison que l'affiliation crée des monstres comme le MEECI, donc c'était l'affirmation de notre autonomie. Notre objectif étant en même temps de lutter pour l'avènement d'une société plus démocratique, il y avait une jonction de l'idéal démocratique et de l'idéal corporatiste" (entretien - Martial-Joseph Ahipeaud, Secrétaire général de la FESCI - novembre 1992).

La FESCI devient le syndicat le plus présent dans les luttes étudiantes et incarne rapidement le symbole de la contestation en milieu scolaire et universitaire¹⁴. Deux autres faits remarquables des manifestations de l'année 1990 : d'une part, l'élargissement de la contestation étudiante aux élèves de l'enseignement secondaire et, d'autre part, les intrusions dans la rue, en dehors des campus et des lycées. Si les étudiants ont déjà, par le passé, entrepris des grèves, sans qu'elles débordent véritablement le campus, et subi des répressions, les lycéens, quant à eux, participaient peu, aux révoltes de leurs aînés¹⁵. C'est un fait nouveau qu'il faudra essayer de comprendre.

¹³ Le premier Secrétaire général est Martial-Joseph Ahipeaud (maîtrise d'Histoire).

¹⁴ Sur les syndicats étudiants au Nigéria et les formes de l'expression des revendications voir Y. Lebeau, 1995.

¹⁵ Il y eu, dans les années 1970, des manifestations parfois violentes d'élèves qui revendiquaient de meilleures conditions de travail et/ou l'amélioration de leur condition de vie dans les établissements scolaires, mais elles étaient contenues dans l'enceinte des écoles ou visaient les personnels et leurs biens. En 1970, le quotidien *Fraternité-Matin* publie "le vibrant et ferme appel" du ministre de l'Education nationale, Lorougnon Guédé, aux élèves du lycée de Bouaké qui avaient saccagé le domicile de leur économiste pour protester contre la nourriture de l'internat qui ne correspondait pas à leurs habitudes alimentaires (nourriture fournie par le Programme alimentaire mondial - PAM) (*F-M*, 14 et 15/02/1970). En 1971, lorsque des étudiants contestent le monopole du MEECI (cf. chap. 2), des élèves, militants de l'UNEECI, dissoute sur le territoire national, manifestent également. Certains sont arrêtés : Laurent Akoun, élève au lycée classique, sera détenu six mois au camp militaire de Séguéla (*La Voie*, 11/03/1992). Sur quelques mouvements de contestations d'élèves à l'époque coloniale, voir M. Amondji, 1984 et J. Capelle, 1990.

À la suite d'une manifestation, le 23 février 1990, 137 étudiants, qui s'étaient réfugiés dans la cathédrale d'Abidjan pour échapper aux forces de l'ordre, sont arrêtés¹⁶. Le lendemain, le Syndicat national de l'enseignement et de la recherche scientifique (SYNARES¹⁷) réclame la libération des étudiants, le départ des forces de l'ordre du campus et le dialogue avec les étudiants. Eugène Kouadio Djué donne sa version des faits qui ont précédé l'arrestation des étudiants, dont il faisait partie, et des négociations entamées avec les autorités politiques pendant leur détention.

Djué : "À partir du 21, on a commencé à mener des actions de marche vers la Présidence¹⁸. C'est ainsi que le 21, on nous a frappé à Mossikro [quartier situé entre la cité universitaire de Yopougon et Adjamé] pendant que nous venions à la Présidence. Ensuite le 22 nous nous sommes donné rendez-vous au Plateau. On nous a frappé encore, donc, le vendredi 23 nous nous sommes donné rendez-vous encore. Cette fois il fallait se protéger, nous sommes allés à la cathédrale du Plateau et nous avons fait un sit-in. Là-bas on nous a attrapé, les autorités sont venues, on a discuté, on a posé les problèmes de ticket de restaurant et de chambre. Avant qu'on nous libère, le dimanche matin [le 25], ces deux points ont été réglés. Ils avaient réduit les tickets restaurants à 1 000 francs au lieu de 2 000 francs, moitié prix, et les chambres de 7 000 francs sont passées à 3 500 francs. Mais, ils ont laissé les questions fondamentales qui étaient la démission du recteur et celle du directeur du CNOU. Ils avaient réglé aussi, avant notre sortie, la question de la démission du ministre que nous avions exigée. Il restait aussi ce que nous appelions l'amélioration de nos conditions de travail : les bibliothèques sont vides. Depuis longtemps, nous avons demandé une augmentation des cars et demandé une bourse par étudiant et un lit pour ceux qu'on appelle les "Cambodgiens" [cf. "précis de vocabulaire", chap. 6, pp. 504-505]. Nous avons demandé qu'ils logent tous ceux-là pour que les conditions d'études soient améliorées" (entretien - Djué Kouadio Eugène, deuxième Secrétaire général adjoint de la FESCI, novembre 1992).

¹⁶ Après s'être réfugiés dans la cathédrale et avoir négocié leur "rémission" par l'intermédiaire des prêtres, ils acceptent de sortir sous promesse d'être raccompagnés au campus, mais la police ne respecte pas ses engagements et les emmène au commissariat central (voir l'article du quotidien français *Le Monde* du 25-26/02/1990). La hiérarchie catholique protestera contre l'incarcération des étudiants et le non respect des accords : les prêtres qui avaient servi d'intermédiaires ont été également amenés au commissariat puisqu'ils avaient demandé à monter dans les fourgons qui devaient déposer les étudiants à la cité universitaire.

¹⁷ Le premier Congrès ordinaire du SYNARES a lieu en juin 1980. Le syndicat déclare son autonomie et sa non-affiliation à l'UGTCL. Le premier Secrétaire général, Pierre Kipré, enseignant en histoire à l'Ecole normale supérieure (futur ministre de l'Education nationale en fin 1993), démissionnera en février 1982 après la grève des enseignants du supérieur (il est accusé par les enseignants d'avoir cherché à étouffer la grève sur ordre du PDCI). Simone Ehivet prendra l'intérim jusqu'au II^e Congrès en mai 1984 où Marcel Etté, professeur en médecine, sera élu Secrétaire général jusqu'au V^e Congrès ordinaire du SYNARES en mars 1994. Il est remplacé par son premier Secrétaire adjoint Koudou Kessié (maître de conférence à l'ENS - membre du PIT). Pendant dix ans, Marcel Etté, appelé le "général des généraux", était considéré par les syndicats de revendication comme un symbole de la lutte syndicale autonome. À partir de février 1992, il est également président de la FESACI (Fédération des syndicats autonomes de Côte-d'Ivoire).

¹⁸ Le terme de "marche" est utilisé couramment en Côte-d'Ivoire pour désigner ce que l'on appelle, en France, une manifestation. Des "marches" pour soutenir la politique du gouvernement et du PDCI ont souvent été organisées, notamment dans les moments de conflits avec les syndicats autonomes ou, après 1990, avec les partis d'opposition. Les étudiants et les opposants ont repris cette désignation commune des formes "autorisées" d'expression publique.

À l'occasion de la libération des 137 étudiants¹⁹, le 25 février, le Mouvement des élèves et étudiants de Côte-d'Ivoire (MEECI), appelle, par voie de presse à la reprise des cours et présente ses excuses au chef de l'Etat *"pour ce qui a pu perturber l'ordre public"*. Il affirme que derrière ces *"soulèvements se trouvent des forces extérieures inavouées qui ne sont pas en rapport avec les problèmes des étudiants"* et demande aux responsables politiques de *"prendre des mesures rigoureuses pour châtier les manifestants"* (F-M, 26/02/1990). Cet appel n'est pas entendu par les étudiants et lycéens qui multiplient les manifestations, refusent de reprendre les cours et demandent, entre autres, la démission du ministre de l'Education nationale chargé du secondaire et du supérieur, Balla Keïta²⁰ : le 28 février il est remplacé par Alassane Salif N'Diaye²¹.

L'adoption du plan "Koumoué", à la fin février, entretient la mobilisation syndicale.

Le 2 mars, les élèves des lycées classique et technique de Cocody descendent dans la rue, et investissent les principaux établissements scolaires secondaires pour entraîner les lycéens à leur suite. Il semble que la manifestation s'élargisse aux mécontents qu'elle trouve sur son passage et aussi, certainement, aux jeunes déscolarisés des quartiers populaires. Des vitrines sont brisées à coup de pierre, des voitures brûlées et de nombreux bus sont endommagés. Dans le même temps, à la cité universitaire de Yopougon, les étudiants dressent des barricades et demandent, entre autres, la démission du chef de l'Etat.

Les violents affrontements entre les manifestants et les forces de l'ordre, les dégradations de biens publics ou privés (la presse gouvernementale assimile les

¹⁹ Cette libération serait intervenue, selon le quotidien *Fraternité-Matin*, sur l'ordre du chef de l'Etat qui, *"en réagissant de la sorte [...], a montré sa grande magnanimité et son sens du pardon et de l'amour pour les jeunes"* (F-M, 26/02/1990 - texte souligné par nous) et le journal poursuit en annonçant que les détenus ont accueilli la nouvelle de leur libération par *"des cris de joie et des "vive Houphouët, merci Houphouët" "*.

²⁰ Dans une interview qu'il accorde à l'hebdomadaire *Notre Temps* en 1992, l'ex-ministre Balla Keïta affirme que les étudiants n'ont jamais demandé son départ : *"Il y a des manipulateurs qui ont écrit des tracts à la place des étudiants. Aucun ministre en Côte-d'Ivoire, depuis l'Indépendance jusqu'à aujourd'hui, n'est autant choyé par les étudiants que moi"* (*Notre-Temps*, 19/02/1992). Tapé Kipré, dirigeant d'une tendance du SYNESCI à partir de 1990, donne son avis sur les valeurs de la "Nouvelle Ecole ivoirienne" de Balla Keïta : *"C'était vraiment des valeurs hitlériennes. Mais le ministre Balla Keïta, lui alors ! Il faut saluer le drapeau, après vous chantez l'hymne national et après vous criez "Vive le PDCI", "Vive Nanan Houphouët-Boigny" [rires]. Il déclare dans les journaux que l'école sera le lieu où on apprend à aimer Nanan Houphouët-Boigny et où il ne doit pas y avoir de critiques, ça faisait peur. Moi, j'ai enseigné deux ans l'Education Civique et Morale avant qu'on ne me l'arrache [rires]. Vous dites aux enfants d'être honnêtes et ils vous répondent : "il y a ça et ça pourtant qui se passe". Les élèves eux-mêmes n'y croient pas !" (entretien - Tapé Kipré : SYNESCI -, août 1992).*

²¹ Alassane Salif N'Diaye (professeur de mathématiques dans l'enseignement supérieur ; en 1983 il est doyen de la faculté des Sciences), membre du Comité directeur du PDCI. De 1986 à 1989, il est ministre de la Recherche scientifique puis, à partir d'octobre 1989, son ministère prend également en charge la Culture ; en février 1990 son ministère s'élargit à l'Enseignement secondaire et supérieur. À la fin de l'année 1990, le ministère est scindé en deux et A. Salif N'Diaye devient ministre de la Recherche scientifique et Bamba Vamoussa (professeur agrégé de Sciences et Techniques Economiques, membre du Comité central du PDCI) est nommé ministre de l'Education nationale (primaire, secondaire, supérieur).

manifestants à des casseurs et l'opposition accuse le gouvernement d'entretenir "*une armée de loubards*"²² pour perpétrer des casses lors des manifestations), les slogans "*anti-Houphouët*"²³, les exigences de libertés syndicales et politiques, la contestation des mesures d'austérité et la dénonciation des "*escroqueries à la base des grosses fortunes*"²⁴, sont jugées beaucoup trop dangereuses pour la sécurité de l'Etat qui décrète, le lendemain, la fermeture de tous les établissements scolaires et universitaires, l'interdiction des réunions et des manifestations et annonce le report du plan "Koumoué" qui était une des conditionnalités des prêts du FMI et la Banque mondiale²⁵. Mais ce report au lieu d'un retrait définitif ne satisfait pas les syndicats déjà engagés (enseignants, étudiants) et la perspective de baisse des salaires entretient les mécontentements et mobilise des syndicats qui étaient, jusqu'à présent, restés à l'écart (médecins, cadres de banque et d'assurance,...). Les contestations sont essentiellement le fait d'une population urbaine - Abidjan et quelques villes de l'intérieur - et "*intellectuelle*"²⁶.

Lors d'une conférence de presse, le 5 mars 1990, le président de la République fait un discours fleuve dans lequel il rappelle qu'il a lutté pour la jeunesse que l'on "*manipule maintenant contre lui*" et que les enseignants sont les mieux payés des fonctionnaires de même grade. Les slogans hostiles au chef de l'Etat, scandés par les manifestants et rapportés par les agences de presses internationales, sont considérés comme le fait de quelques extrémistes qui refusent de reconnaître l'action de l'Etat et du "Père de la

²² Le quotidien *La Voie* publiera en 1994, un extrait du journal français *Le Monde* du 3 et 4/04/1994 commentant l'émission "Géopolis" de la chaîne de télévision France 2, dans lequel il est question des jeunes qui auraient été payés par les autorités politiques pour "*mettre au pas les manifestants*" en 1990 : "*un des membres de cette milice admet avoir touché 50 000 francs CFA (1 000 francs français), chaque mois, à la Présidence, en échange de basses œuvres*" (*La Voie*, 28/04/1994).

²³ Les journaux français *Le Monde* et *Ouest-France* rapportent les slogans : "*Les travailleurs avec nous*" ; "*À bas Houphouët*" ; "*Houphouët voleur, Houphouët corrompu, Houphouët démission*" (*Libération*, 03 et 04/03/1990, *Le Monde*, 04 et 05/03/1990 ; *Ouest-France*, 03 et 04/03/1990).

²⁴ Lors de la conférence de presse du chef de l'Etat, le 5 mars 1990, le journaliste du *Figaro* demande au Président s'il est prêt à sacrifier une partie de son "*immense fortune personnelle*" pour le rachat de la dette extérieure de la Côte-d'Ivoire. F. Houphouët-Boigny répond : "[...] *Vous croyiez que si je disposais d'une telle somme, moi qui discrètement ai aidé à la construction des églises, des mosquées, aidé à la construction de... bien des choses [...] si je disposais d'une telle somme vous croyiez que je vais laisser mon peuple qui meurt ! Non, pas de légendes, est-ce que vous connaissez un seul milliardaire ivoirien ? [...] Qu'on me cite un seul qui ait des milliards !*" (enregistrement personnel de la conférence de presse du 5 mars 1990, en direct sur la télévision nationale).

²⁵ À partir de la manifestation du 2 mars, les forces de l'ordre sont présentes en permanence dans les lieux stratégiques d'Abidjan, notamment sur les grands axes routiers. Le boulevard V. Giscard d'Estaing, qui mène de la Présidence à l'aéroport international d'Abidjan, est particulièrement surveillé et les contrôles d'identités se multiplient. Les piétons évitent les principaux carrefours où sont stationnés les militaires avec des véhicules blindés légers (observations personnelles, février-mars 1990).

²⁶ Les cheminots manifestent le 23 avril ; un mouvement de grève s'étend sur deux jours dans l'entreprise Blohorn-Unilever (10-12 mai et de nouveau le 25 juin) ; le 14 et le 16 mai les militaires manifestent en armes ; le 21 mai les policiers font grève. Les grèves ou manifestations restent néanmoins très limitées (*Marchés Tropicaux*, 8 février 1991, p. 327).

nation" pour la jeunesse - la Côte-d'Ivoire n'en a-t-elle pas fait la "priorité des priorités" depuis l'Indépendance ? - dans le but de déstabiliser le pays. Les étudiants et les enseignants, accusés de contraindre les élèves à descendre dans la rue, sont taxés d'égoïsme, d'ingratitude et d'inconscience ou plus grave encore d'être à la solde d'un ennemi extérieur. Le flou persiste quant à l'identité de cet ennemi extérieur mais la thèse de la manipulation et du complot est posée, elle fera fortune les premiers temps, comme par le passé, mais résistera mal à la récurrence des conflits. Félix Houphouët-Boigny affirme qu'il ne reviendra pas sur les mesures d'austérité : *"Entre l'injustice et le désordre je préfère l'injustice"* (F-M, 06/03/90).

Face à l'intransigeance du chef de l'Etat, le SYNARES et les étudiants durcissent encore leurs revendications matérielles (salaires, bourses,...) et politiques (multipartisme, libertés syndicales, démission du chef de l'Etat...). La fermeture des écoles et des cités universitaires isolent les élèves et les étudiants peu organisés et l'initiative des contestations devient surtout le fait des enseignants du supérieur et des partis politiques existants mais illégaux²⁷.

Le 25 mars, une centaine d'enseignants de l'enseignement supérieur sont arrêtés au cours d'une manifestation illégale, à l'appel du SYNARES. Ils protestent contre les réductions de salaire et demandent la tenue d'une conférence nationale et la restauration du multipartisme. Ils sont détenus au camp militaire d'Akouédo où, selon un communiqué de la radio nationale, *"ils apprendront la discipline car nul n'est au-dessus des lois"*. Dans les jours qui suivent le Syndicat des cadres supérieurs de la santé (SYNACASS-CI²⁸, syndicat non affilié à l'UGTCI) - bientôt rejoint par les personnels des banques, établissements financiers et assurances (SYNABEFACI²⁹) et plusieurs autres corporations, dont les personnels techniques de santé (SYNAPETSA, syndicat affilié à l'UGTCI, mais divisé) - déclenche une grève de 48 heures pour protester contre la baisse des salaires et l'arrestation des enseignants. À la fin de la première journée de grève le Secrétaire général et d'autres responsables du SYNACASS-CI sont arrêtés, le syndicat riposte en annonçant une grève illimitée. L'Etat n'attend pas pour prendre la décision de

²⁷ FPI : Front populaire ivoirien (créé en 1982, Secrétaire général L. Gbagbo, historien, professeur de l'enseignement supérieur, s'exile en France à la suite d'une grève à l'appel du SYNARES en 1982 - il participe également en 1969 à la grève des étudiants et signe la lettre de "pardon" à la nation, cf. chap. 2). Il revient en Côte-d'Ivoire en 1988 et il est réintégré comme professeur à l'université. Il a publié plusieurs ouvrages dont : *Réflexions sur la Conférence de Brazzaville*, Yaoundé, éd. Clé, 1978 ; *Soundiata, Lion du Manding*, Abidjan, CEDA, 1979 ; *Economie et société à la veille de l'indépendance (1940-1960)*, Paris, L'Harmattan, 1982 ; *Côte-d'Ivoire : Pour une alternative démocratique*, Paris, L'Harmattan, 1983 ; *Agir pour les libertés*, Paris, L'Harmattan, 1991). PRCI : Parti républicain de Côte-d'Ivoire (a été créé, selon son leader, Gbaï Tagro, en France en 1975). PORCI : Parti ouvrier révolutionnaire de Côte-d'Ivoire. PIT : Parti ivoirien des travailleurs (Secrétaire général F. Wodié, professeur de Droit à l'université, créé début 1990).

²⁸ Compte environ 600 à 900 membres (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes et vétérinaire du secteur public) dont certains (les professeurs et les assistants-chef de clinique) sont aussi membres du SYNARES.

²⁹ Ce syndicat entre en grève sur la décision d'un bureau provisoire qui a remplacé l'ancienne direction. Le syndicat se sépare de l'UGTCI qui refuse de reconnaître le bureau provisoire et le déclare illégal.

réquisitionner les fonctionnaires grévistes. Malgré les menaces de révocation la grève continue et les manifestations se poursuivent.

Face à une situation de plus en plus tendue et à l'élargissement de la contestation à des corporations jusqu'ici à l'écart du conflit, le Bureau politique du PDCI-RDA convoque, le 29 mars, une réunion élargie aux membres du gouvernement et présidée par le chef de l'Etat. Le communiqué paru dans le quotidien *Fraternité-Matin* (29/03/90) condamne les incidents et en attribue la responsabilité à "*certaines groupuscules mal intentionnés et de mauvaise foi qui s'efforcent de ternir l'image de pays de dialogue, de stabilité et de paix dont la Côte-d'Ivoire a toujours joui*" et précise ses accusations en dénonçant "*les groupuscules assoiffés de pouvoir tel le bureau du SYNARES et quelques membres du SYNACASS-CI*". Le SYNARES est clairement identifié comme un parti d'opposition et non pas comme un syndicat. De fait les revendications du SYNARES dépassent le cadre corporatiste et, outre la lutte contre la baisse des salaires et la restauration du multipartisme, il rédige un document d'une vingtaine de pages (*Autopsie de l'économie ivoirienne*, SYNARES, mars 1990) dans lequel il désigne le système d'enrichissement "*illicite*" des dirigeants comme la cause de la crise économique du pays. Ce document contient aussi des propositions et notamment :

"La publication officielle des noms de toutes les personnalités qui se sont rendues coupables de détournements de fonds, d'abus de biens publics et d'escroquerie en tous genres ; l'ouverture des poursuites judiciaires contre ces mêmes personnes ; la saisie de tous leurs biens, meubles et immeubles, en vue de permettre le recouvrement par les banques et l'Etat des créances qui leur sont dues ; la réorientation de la politique monétaire ; la mise en œuvre d'une politique industrielle ; la suppression de la cotisation du PDCI-RDA prélevée prioritairement sur les salaires ; la mise en place d'une politique des revenus permettant d'opérer la relance à partir d'une hausse sélective de certaines catégories de revenus qui, lorsqu'elle aura produit ses effets, devra s'étendre, de façon modulée, à l'ensemble des salaires" (cité par D. Bailly, 1995, pp. 127-128).

Pour diminuer la tension et tenter d'enrayer les grèves, le gouvernement, le lendemain de son communiqué, libère les enseignants et les médecins détenus : les syndicats lèvent leur mot d'ordre de grève et, le 2 avril, les établissements primaires et secondaires sont rouverts après un mois de fermeture³⁰. Mais quelques heures après l'ouverture, le lycée classique (établissement public) de Cocody ferme de nouveau, à la suite d'un refus des enseignants de faire cours en raison de l'annonce des réductions effectives de salaire. Les

³⁰ L'Union des parents d'élèves et d'étudiants de Côte-d'Ivoire (UNAPEECI), proche du PDCI, avait réuni quelques jours plus tôt une Assemblée générale extraordinaire pour demander la fin des grèves et la réouverture des écoles.

élèves de l'établissement entreprennent une "marche" vers la commune du Plateau, centre politique, administratif et économique (sièges des grandes entreprises privées et publiques nationales et multinationales) d'Abidjan : la manifestation est dispersée par les forces de l'ordre. Dans les jours qui suivent, les manifestations lycéennes s'étendent à d'autres établissements d'Abidjan et dans les principales villes de l'intérieur. Les chefs d'établissements qui parviennent à contrôler leurs élèves ont les honneurs de la presse et des responsables politiques et sont, le plus souvent, à la tête des lycées publics et privés les mieux cotés : *Mermoz* d'Abidjan et d'autres qui portent les noms de membres de la famille du président de la République comme, par exemple, le lycée *Mamie Fatai* de Bingerville³¹ ou le lycée *Mamie Adjoua* de Yamoussoukro.

Parallèlement, des "*marches de soutien*" au président Félix Houphouët-Boigny sont organisées dans plusieurs villes (celle d'Abidjan est menée par Henri Konan Bédié³²). Les lycéens ripostent en lançant des pierres sur les manifestants (le 5 avril à Abidjan) et en brisant des vitrines. Les troubles se multiplient dans les établissements scolaires et les affrontements entre les élèves et les forces de l'ordre deviennent de plus en plus violents.

Le 6 avril un lycéen d'Adozpé est tué par balle par les forces de l'ordre, ce qui entraîne la fermeture immédiate de tous les établissements scolaires publics comme privés (primaire, secondaire, supérieur) et l'annonce, par le gouvernement, de "*l'année blanche*". Ce dernier accuse une "*minorité sournoise qui a provoqué des incidents de plus en plus graves et des actes de vandalisme [...]. La majorité des enfants était devenue la proie facile d'activistes cherchant à nuire*" (communiqué du gouvernement, *F-M*, 07/04/1990).

L'Etat ivoirien est en pleine négociation pour la mise en place du quatrième Plan d'ajustement structurel, élaboré en 1989, dont le financement est évalué à 1 250 milliards de francs CFA selon D. Bailly (1995) et le plan "Koumoué"³³, qui a déclenché les mécontentements, est jugé trop hâtivement préparé par les organisations internationales qui suggèrent son retrait : le 18 avril, le chef de l'Etat nomme Alassane Dramane Ouattara (Gouverneur de la Banque Centrale de Etats de l'Afrique de l'Ouest à Dakar et ancien collaborateur du FMI) à la tête d'une "Commission interministérielle" et les

³¹ Mme Batlo, proviseur du lycée de filles *Mamie Fatai*, du nom d'une sœur du Président, depuis 1975, est membre fondateur et présidente de l'Association des chefs d'établissements du secondaire général et technique (ACESTCI) qui existe depuis 1979. Elle sera élue maire de Bingerville en 1990 et membre du Comité central et du Bureau politique lors du Congrès extraordinaire du PDCI-RDA en avril 1991. Le lycée est financé par la famille Houphouët-Boigny.

³² Il est alors président de l'Assemblée nationale et deviendra président de la République après le décès de Félix Houphouët-Boigny le 7 décembre 1993.

³³ Après son départ du gouvernement M. Koumoué Koffi est nommé ambassadeur au Japon, puis aux USA (poste qu'il occupe toujours en décembre 1995).

mesures d'austérités sont suspendues³⁴. Partis politiques illégaux et syndicats autonomes s'accordent tous à demander le retrait définitif des mesures de baisse de salaires, la fin du parti unique et *"la tenue d'une Conférence nationale"*. Pour eux, les mesures économiques ne peuvent être envisagées qu'après une mutation du champ politique : la crise n'est pas seulement économique, elle est sociale et politique. Pour l'Etat, les opposants politisent une crise qui n'est qu'économique dans le but de satisfaire leurs ambitions personnelles. À ces accusations, qui seront maintes fois reprises, les journaux d'opposition se déchaîneront sur ce qu'ils appelleront l'embrigadement de la jeunesse au temps du parti unique : la levée du drapeau et l'hymne national accompagnés de *"vive Nanan Houphouët-Boigny !"*, le culte de la personnalité du *"Père de la nation"*, l'obligation de suivre la ligne du MEECI, la réécriture de l'histoire du Parti,...

Dissidence au SYNESCI

Alors qu'une fraction des élèves de l'enseignement secondaire est très présente dans les manifestations qui se sont déroulées de février à avril 1990, le Syndicat national des enseignants du secondaire public³⁵ (SYNESCI) se tient à l'écart en raison de divisions internes entre une tendance proche du pouvoir représentée par le Secrétaire général (K. Djanwet) et une fraction dissidente proche de l'opposition (T. Kipré).

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire, convoquée le 4 mars 1990, trente des quatre-vingt-quatre secrétaires généraux de section prennent la décision de refuser la diminution des salaires et votent la grève. Djanwet est obligé d'entériner la décision mais quelques jours plus tard, dans une lettre au président de la République, déclare y renoncer et vouloir favoriser la voie de la négociation. Dans les jours qui suivent un *"Bureau national provisoire"* est constitué par la fraction *"Kipré"*³⁶ en réaction à la *"trahison"* de Djanwet. Ce Bureau dénonce la *"caporalisation"* de Djanwet et le destitue.

³⁴ Un nouveau plan sera présenté en juin 1990 : *"Abandonnant l'idée d'une réduction brutale et générale des masses salariales, publiques et privées, ce plan est très nettement orienté vers la réduction des dépenses de fonctionnement et de tout ce qui touche au train de vie de l'Etat, vers l'amélioration du rendement fiscal notamment en faisant porter la pression en direction de catégories d'entreprises, de revenus et de personnes qui, jusque-là, échappaient peu ou prou aux diverses ponctions du Trésor"* (B. Contamin et Y.-A. Fauré, 1990, p. 335). Le plan prévoit une réduction de 25% de toutes les dépenses publiques à partir de 1991.

³⁵ Effectif des enseignants du secondaire public : 9 525 en 1988/89 ; 10 115 en 1989/90 ; 10 788 en 1990/91 ; 9 263 en 1991/92 ; 9 374 en 1992/93. Source : annuaire statistique, République de Côte-d'Ivoire, 1992-93.

³⁶ Tapé Kipré est professeur certifié d'allemand au lycée technique d'Abidjan. Il enseigne depuis 1980 et milite, depuis cette date, au SYNESCI. Après une scolarité primaire dans l'enseignement catholique à Gagnoa, il est orienté en sixième dans le public, puis à l'université en section allemand et fait une partie de ses études en Allemagne. Il obtient la licence et le CAPES.

La fraction dissidente, écartée depuis 1987 lors de l'éviction du Secrétaire général du moment, jugé trop critique³⁷ (cf. chap. 2), profite d'une situation de crise pour tenter de reprendre le contrôle du Bureau national. Tapé Kipré précise les tactiques mises en pratique depuis la destitution de Laurent Akoun par la fraction qui ne reconnaissait pas le Bureau du syndicat dirigé par Djanwet.

"Après l'imposition de Djanwet, nous qui voulions l'autonomie, nous sommes entrés dans la clandestinité parce que nous voyions notre syndicat mourir, c'était un syndicat mis au pas, les slogans étaient : "il nous faut un syndicalisme à visage local" et dans la pratique il fallait chanter les louanges du chef de l'Etat, c'était ça le visage local. Nous qui pensions, qui étions convaincus que le syndicalisme n'a pas de visage, c'était la majorité des enseignants, ceux-là sont entrés dans le maquis et j'ai dirigé le maquis [...].

De 1987 à 1988, nos camarades étaient un peu désorientés par l'intervention de la police, de l'armée, ils n'avaient pas la force de faire face à un coup aussi terrible. On se cachait, on écrivait des papiers, quand il y avait une fausse information nous faisions la propagande dans la ville, on distribuait des papiers pour dire que c'était faux. On cherchait à réveiller les militants; c'était de la conscientisation.

En 1988, on s'est aperçu que c'était difficile, s'est à partir de là que j'ai pris la tête que la clandestinité. On a émis l'idée que peut-être il serait bien de lutter de l'intérieur parce que les enseignants ne sont pas bêtes, s'est seulement la direction qui est contrôlée. Il valait mieux faire semblant de considérer Djanwet comme Secrétaire général et porter la contradiction pour essayer de renverser progressivement la situation. Donc, nous sommes allés à leurs réunions, ils s'illusionnaient, ils pensaient qu'on avait réintégré définitivement, mais pour nous il s'agissait de dénoncer tous les côtés pervers et on le faisait. Ils ont bénéficié de beaucoup de moyens matériels, on nous a coupé notre argent à la source, près de vingt millions de francs CFA. C'était cinq mille francs par an par enseignant et on était dix mille. On suivait leurs rencontres, les conseils d'administration et on publiait les résultats tout simplement : ça a scandalisé les militants qui ont commencé à se réveiller. Nous nous sommes dit que nous allions nous présenter au congrès ordinaire de 1989. Nous savions bien que ça allait être difficile parce que le pouvoir voulait maintenir "l'autre". Certains disaient que de toute façon le Bureau de Djanwet allait tricher parce qu'il avait finalement compris ce que nous faisions. Il y avait huit candidats au départ, ils les ont éliminé de force ou les ont dissuadés. Le nôtre on a su le cacher, je passe sous silence toutes les péripéties... pour entrer dans la salle du congrès c'était une lutte en soi et pour être candidat aussi. Le Congrès devait durer trois jours mais il en a duré six, nos camarades ne pouvaient pas faire la lutte physique avec l'armée. On les a laissé tricher, ils ont gagné mais les camarades sont sortis écœurés.

Nous avons continué et, heureusement pour nous, il y a eu une crise en 1990, qui était la crise des salaires, on voulait réduire tous les salaires de tous les

³⁷ Laurent Akoun et quelques autres responsables du syndicat furent accusés, en 1987, de détournement de fond et incarcérés d'abord à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA) puis au camp de Séguela. Après la restauration du multipartisme, L. Akoun sera deuxième Secrétaire général du Parti ivoirien des travailleurs (PIT), puis quitte ce parti en 1992 et rejoint le FPI. Privé de ses droits civiques depuis 1987, il ne les retrouve qu'en novembre 1995.

Ivoiriens. Les militants ont refusé cette baisse au cours d'une AG Djanwet avait des difficultés parce qu'il devait tenir son rôle d'envoyé des pouvoirs : il nageait à contre-courant" (entretien - Tapé Kipré : SYNESCI -, août 1992).

À partir de mars 1990, les journaux qui suivent les luttes internes au syndicat - les informations sur le SYNESCI préciseront toujours à quelles tendances elles se réfèrent : "tendance Djanwet" ou "tendance Kipré" - publient aussi les déclarations d'hommes politiques ou de leaders syndicaux concernant les deux fractions rivales au travers desquelles se lisent les soutiens et les alliances, les compromis et les menaces mais aussi l'importance politique d'un enjeu qui dépasse l'espace syndical en s'inscrivant dans le champ politique. Les divisions internes du syndicat et la fermeture des établissements scolaires sont deux éléments qui expliquent le silence du SYNESCI sur les événements. La tendance "Kipré" profite des troubles scolaires et universitaires pour exiger la tenue d'un congrès extraordinaire et déclare, le 21 avril 1990, alors que les écoles viennent d'être une nouvelle fois fermées, être prête à reprendre les cours dès la réouverture des établissements scolaires. Elle compte ainsi faire reconnaître par l'Etat la légitimité de son Bureau, alors que celui de Djanwet est toujours considéré officiellement comme le seul organe responsable du syndicat.

Médiatisation des soutiens au chef de l'Etat et au PDCI

Le MEECI reprend les accusations du communiqué du PDCI et affirme, au cours d'une conférence de presse que les "*conclusions des investigations [ne précise pas lesquelles] mettent en accusation des enseignants du supérieur, membres du SYNARES qui auraient incité certains étudiants à faire des revendications d'ordre politique, à savoir l'instauration du multipartisme*" (F-M, 25/04/1990). D'autres associations ou groupes, directement ou indirectement alliés au PDCI, prennent parti pour l'Etat ivoirien et soutiennent la politique de rigueur par des déclarations et des communiqués dans les journaux proches du pouvoir : l'Union générale des travailleurs de Côte-d'Ivoire (UGTCI), l'Union patronale de Côte-d'Ivoire (UPACI), l'Union nationale des parents d'élèves et d'étudiants de Côte-d'Ivoire (UNAPEECI)³⁸. En revanche, l'Association des

³⁸ Lucien Yapobi, président de l'UNAPEECI depuis 1965 (Licence de Droit à Montpellier, DES d'Economie Politique, DES de Droit privé, licence ès Lettres - profession : magistrat. Membre du Comité directeur du PDCI depuis 1970, membre du Bureau politique à partir de 1975 et reconduit en 1990), déclare en faisant référence à la seconde fermeture des écoles : "*c'est parce que les professeurs ont quitté les classes sous prétexte qu'ils avaient réunion que les enfants se sont retrouvés dans la rue*" (Ivoire-Dimanche, 13/04/1990).

femmes ivoiriennes (AFI³⁹), lors d'une rencontre avec le chef de l'Etat le 9 mars, tient un discours sensiblement différent sur les mesures de redressement économique :

"Ces mesures sont excessives et engendrent un mécontentement qui va jusqu'à remettre en cause le système politique en place et le maintien du chef de l'Etat au pouvoir. Il y a une crise de confiance [...] même si, apparemment, il semble que ce soit des groupuscules qui manipulent l'opinion, il convient d'en tenir compte". Mais l'AFI va plus loin et implique directement le chef de l'Etat et sa fortune : "les femmes, tout comme l'opinion générale, seraient disposées à accepter leur part de sacrifices si vous-même, Monsieur le Président [...] usez de votre générosité habituelle [...]. L'opinion fait de plus en plus référence à certaines déclarations que vous avez faites au Conseil National de 1983 sur l'importance de votre fortune personnelle placée à l'extérieur et sur le fait que vous avez fait la politique sur trois générations d'Houphouët" (cité par D. Bailly, 1995, p. 104).

Bien que l'AFI termine sur l'affirmation de son soutien au Parti et au chef de l'Etat, il n'en reste pas moins que ses propos mettent en cause la légitimité des réformes économiques, la pérennité du régime d'Houphouët-Boigny⁴⁰ et l'enrichissement personnel du Président. Les déclarations de l'AFI ne semblent pas avoir été reprises par la presse et D. Bailly, qui les rapporte, signale seulement qu'elles ont été faites à la résidence privée du chef de l'Etat le 9 mars 1990. L'AFI sera dissoute en même temps que le MEECI, lors du IX^e Congrès du PDCI-RDA en octobre 1990, et remplacée par une structure d'encadrement et de mobilisation des femmes du PDCI (FPDCI)...

D'autres personnalités de l'enseignement supérieur, liées au parti au pouvoir, prennent position publiquement et accèdent la thèse de la manipulation des étudiants et des élèves par le SYNARES : Pierre Kipré (professeur d'histoire à l'ENS, ex-Secrétaire général du SYNARES, Secrétaire général de la section PDCI de la commune du Plateau⁴¹) se prononce pour la reprise des cours sans condition et accuse le SYNARES de faire de la politique ; Abdou Touré (sociologue - chercheur et conseiller technique au ministère de l'Enseignement primaire⁴²) et Kouamé Faustin (avocat au barreau d'Abidjan⁴³) tiennent sensiblement le même discours (*F-M*, 26/04/1990).

³⁹ Créée en 1963, reprend le rôle du Comité féminin d'avant 1960. Elle a le statut d'association affiliée au PDCI, avec ses propres organes de direction et ses sections qui doublent celles du PDCI.

⁴⁰ La question de la succession de F. Houphouët-Boigny agite les milieux politiques et le 12 mars le chef de l'Etat annonce que le congrès du Parti désignera son "successeur" cette année (*Marchés Tropicaux*, 8 fév. 1991, p. 326).

⁴¹ Soutient une thèse de doctorat d'Etat en 1981 - *Les villes coloniales de Côte-d'Ivoire. Economie et société (1893-1940)*, Paris, université de Paris VI. Elle sera publiée en 1985 sous le titre : *Villes de Côte-d'Ivoire, 1893-1940*, Abidjan, Dakar, Lomé, Nouvelles Editions africaines. Pierre Kipré sera nommé ministre de l'Education nationale dans le premier gouvernement sous la présidence de Henri Konan Bédié, en décembre 1993.

⁴² Auteurs de trois ouvrages : *La civilisation quotidienne en Côte-d'Ivoire. Procès d'occidentalisation*, Paris, Karthala, 1981 ; *Les petits métiers d'Abidjan. L'imagination au secours de la "conjoncture"*, Paris, Karthala, 1985 ;

La presse ne mobilise pas seulement les "intellectuels", elle ouvre aussi ses colonnes aux lecteurs. Le quotidien *Fraternité-Matin* inaugure, en mars 1990, deux nouvelles rubriques censées recueillir les réactions sur les événements : "Forum" et "Dialogue". Les courriers publiés ont en commun de soutenir le "Vieux" (le président F. Houphouët-Boigny), en reprenant les arguments récurrents de l'histoire officielle qui visent à légitimer le pouvoir du chef de l'Etat : leader de la lutte anticoloniale, artisan de l'abolition du travail forcé, "génie politique", "guide éclairé" de la Côte-d'Ivoire et "sage de l'Afrique" (paix et dialogue)... Les enseignants aussi sont pris à partie, comme le chef d'Etat l'avait fait lui-même dans son discours du 5 mars :

"Houphouët a mis les enseignants dans de bonnes conditions [...]. Aujourd'hui, les mêmes veulent semer le trouble pour des raisons que nous ignorons parce que la crise n'est pas aussi catastrophique qu'ils veulent le faire croire" et le même lecteur ajoute que les enseignants sont "un groupuscule d'individus en mal de pouvoir qui poussent d'innocentes personnes dans les rues. [...], des égoïstes qui ne sont pas satisfaits d'avoir, trente ans durant, vécu sur le dos des paysans, tentant d'induire le peuple en erreur [...]. Tous ces hypocrites, après avoir participé à la dislocation de l'économie nationale, en rejettent la responsabilité sur l'homme d'Etat par qui la Côte-d'Ivoire est ce qu'elle est aujourd'hui" (lecteur, F-M, 26/03/90 cité par D. Bailly, 1995, p. 92).

Les éléments essentiels de la stigmatisation des enseignants se trouvent dans ce texte qui pose bien les points sur lesquels les responsables politiques et les médias d'Etat attaquent les enseignants en les présentant comme des privilégiés sans reconnaissance. Le discours sur les élèves et les étudiants rebelles s'alimente des mêmes arguments, ceux d'une jeunesse dorée, entourée par la sollicitude de l'Etat, qui refuse de participer à l'effort national de redressement de l'économie en s'accrochant à ses privilèges. C'est publiquement et par la voix des "simples citoyens" que les responsables de la crise, qui "déstabilise la Côte-d'Ivoire depuis le début de l'année", sont identifiés et que sont dénoncés "leurs ambitions", "leurs égoïsmes" et "leurs privilèges". Les termes employés par les critiques ont déjà été maintes fois rodés par le passé (cf. chap. 2).

Sacrifices dans la ville. Le citoyen chez le devin en Côte-d'Ivoire, Abidjan, Douga, 1990. De septembre 1987 à novembre 1990 il est conseiller technique au ministère de l'Enseignement primaire. De novembre 1990 à septembre 1991 il est conseiller technique au ministère de l'Education nationale puis, de septembre 1991 à mars 1994, il occupe les fonctions de secrétaire général de la Commission nationale UNESCO qui dépend du ministère de l'Education nationale. Il quitte le PDCI en 1994, puis fait parti des instances dirigeantes du RDR à sa création en 1994 (parti né du courant rénovateur du PDCI-RDA dirigé par Djény Kobina). Depuis mars 1994 il reprend son poste de chercheur à l'IES (Institut d'ethno-sociologie) - université d'Abidjan. En novembre 1995, il est candidat aux élections législatives sous l'étiquette RDR dans la circonscription électorale de la commune de Dimbokro : il est battu par le candidat PDCI.

⁴³ Sera élu député de Bonoua en novembre 1990 et réélu en novembre 1995. Sera ministre de la Justice dans le premier gouvernement sous la présidence de Henri Konan Bédié (décembre 1993).

Les lecteurs condamnent le multipartisme comme une imitation servile des formes politiques de "*l'ex-mère-patrie*" qui ne convient pas à l'Afrique⁴⁴ où les "*antagonismes ethniques sont toujours présents*"... et en appellent au dialogue, le dialogue à l'ivoirienne qui donne lieu périodiquement aux fameuses "Journées du dialogue" initiées depuis la fin des années soixante par le chef de l'Etat pour apaiser les conflits. Comme le note justement D. Bailly, les courriers publiés dans le quotidien *Fraternité-Matin* reprennent les arguments officiels et "*la majeure partie des idées défendues par le chef de l'Etat sont donc reformulées*" (D. Bailly, 1995, p. 96).

Le 30 avril 1990, le Bureau politique du PDCI préconise la "restauration" du multipartisme et, le 3 mai 1990, le Conseil des ministres adopte effectivement cette mesure. De nombreux partis entament les procédures de légalisation et leurs leaders convoquent des conférences de presse, affichent leurs positions, déclarent déjà des alliances : certains se regroupent autour d'un projet d'une droite libérale, d'autres dans une "*Coordination de la gauche démocratique*" (FPI, PIT, USD, PSI). Beaucoup des partis immatriculés au début de la restauration du multipartisme n'auront aucune existence publique et les alliances conçues à cette époque seront éphémères : le champ politique est en pleine recomposition et les impératifs de constitution ou d'élargissement d'une clientèle propre à chacune des formations politiques sont parfois en conflit avec les stratégies d'alliances entre les partis idéologiquement proches.

Après un peu plus de deux mois de contestation, un calme relatif s'est installé, surtout en raison de la fermeture des institutions scolaires qui prive les élèves, les étudiants et les enseignants d'un moyen de pression efficace (la grève) et des structures pour se rassembler et se concerter (les locaux des établissements scolaires et de l'université sont fermés ; les élèves et les étudiants sont dispersés). Les luttes se poursuivent par journaux interposés et la diversification de l'espace de la presse offre aux principales formations politiques, syndicales ou associatives une tribune d'expression⁴⁵. Lors d'une conférence

⁴⁴ À ce propos les déclarations de Jacques Chirac fin février 1990, à Abidjan, ont été vivement critiquées par les principaux opposants ivoiriens et plus largement par les intellectuels africains opposés au parti unique (cf. notamment l'article de l'écrivain congolais Sony Labou Tansi dans le quotidien français *Libération*, 05/03/1990). rappelons que J. Chirac avait déclaré que "*pour les pays en développement, le multipartisme est une erreur politique et une sorte de luxe que les pays en voie de développement, qui doivent construire leur effort sur leur expansion économique, n'ont pas les moyens de s'offrir*" (*Jeune Afrique*, 12/03/1990).

⁴⁵ Avant l'autorisation de la liberté de la presse et depuis le début de l'année 1990, plusieurs journaux sont diffusés clandestinement. À part *Le Patriote*, *La République* (organe du PRCI) et *L'Étudiant* (UDEECI), qui existaient avant 1990, d'autres journaux, organes des partis, ont été créés à la faveur de la crise. FPI : *L'Événement* (un numéro en

de presse (le 7 mai 1990) le SYNARES se prononce contre "*l'année blanche*" et réaffirme - en réaction aux attaques conjuguées du gouvernement, des intellectuels liés au PDCI et du MEECI - que le syndicat n'est pas un parti politique mais qu'un article de ses statuts l'autorise à prendre position sur les problèmes politiques ayant des conséquences sur les intérêts de ses membres. Il se déclare prêt à reprendre les cours dès la réouverture des écoles à condition que ses revendications soient examinées. Pour le gouvernement, les conditions de réouverture des institutions scolaires et universitaires ne semblent pas être réunies : la mobilisation des syndicats n'est pas totalement éteinte malgré son affaiblissement. La paralysie du système scolaire semble être la meilleure stratégie pour affaiblir les luttes, pour mobiliser les parents d'élèves par une campagne sur la "*jeunesse sacrifiée par les enseignants*" - les journaux proches du PDCI décrivent à longueur d'articles les conséquences "*dramatiques*" de l'année blanche pour les élèves, surtout ceux des fractions populaires et moyennes - et pour relancer les opérations médiatiques de soutien au PDCI et au gouvernement.

Le 19 juillet 1990, le chef de l'Etat reçoit en audience "*quatre cent vingt deux*" enseignants du supérieur (universitaires, chercheurs et professeurs des Grandes Ecoles) qui se "*déclarent sans réserves militants du PDCI*" (*F-M*, 20/07/1990) et qui, à la suite des événements du début de l'année, réaffirment leur soutien au Parti et condamnent leurs "*collègues extrémistes*". Le président de la République promet que le prochain congrès du PDCI (l'idée de "rénovation" du PDCI occupe la presse affiliée) accordera beaucoup plus de place aux jeunes à tous les niveaux de responsabilité⁴⁶. Coup médiatique (les comptes-rendus des audiences du chef de l'Etat sont publiés dans le quotidien *Fraternité-Matin*) mais aussi politique pour s'assurer une clientèle d'intellectuels, récompensée, en échange de son soutien, par des perspectives de cooptation dans les organes du PDCI, de nomination à des postes importants dans l'administration ou de promotion dans les hiérarchies universitaires. Quelques jours plus tard les audiences se poursuivent, cette fois avec les enseignants du secondaire militants du PDCI. Les échanges et les promesses sont sensiblement les mêmes : les enseignants affirment "*se tenir à la disposition de l'Etat pour la réouverture des écoles*" et

janvier 1990, interdit en février) ; *L'Alternative* (un seul numéro) ; *Le Nouvel Horizon* (premier numéro en septembre 1990). Les autres titres apparaissent à partir de la fin de l'année 1990. Selon D. Bailly on comptabilise une soixantaine de journaux en 1991 et seulement une dizaine à la fin de l'année 1992.

⁴⁶ Voir à propos de la restructuration des cadres du PDCI lors du IX^e Congrès du PDCI-RDA (du 1^{er} au 5 octobre 1990) l'analyse de Y.-A. Fauré (1991).

condamnent leurs collègues "*qui ont des ambitions politiques*" et les syndicats qui "*prennent l'école en otage*". Félix Houphouët-Boigny, quant à lui, promet l'ouverture du Parti à la critique des jeunes militants. La troisième audience du chef de l'Etat s'adresse aux instituteurs et aux inspecteurs de l'enseignement primaire⁴⁷ et se déroule selon un scénario identique aux deux premières.

Ainsi, en un mois, le chef de l'Etat a reçu le corps enseignant selon une chronologie qui respecte la hiérarchie des niveaux du système scolaire. À l'occasion de ces grandes rencontres la nation est prise à témoin, par l'intermédiaire de la presse affiliée au PDCI, de "*la présence massive des enseignants*" et de la "*volonté du chef de l'Etat d'éviter l'année blanche*". À ces audiences, au plus haut niveau de l'Etat, s'ajoute les déclarations de l'UNAPEECI qui revendique un rôle de médiateur entre les acteurs du conflit pour que "*l'année blanche ne soit pas consommée*" même si "*des prophètes de malheur continuent de boycotter la mission de l'UNAPEECI*" (F-M, 30/07/1990). De fait, cette prétention à la médiation est purement formelle et médiatique puisque cette association, au même titre que les autres structures initiées par le PDCI, est rejetée par les principaux syndicats engagés dans la contestation.

Rentrée scolaire difficile sur le campus universitaire : les manifestants, les casseurs et les "radiés"

Le 8 août, le Conseil des ministres fixe la réouverture des établissements scolaires et universitaires, pour valider l'année 1989-90, au mois de septembre et la rentrée 1990-91 au 7 janvier 1991. Il annonce également deux mesures importantes qui s'accordent avec les revendications des élèves : le probatoire est supprimé (première partie du baccalauréat en fin de première conditionnant le passage en terminale) et le BEPC n'est plus une condition d'entrée en seconde.

Pour préparer la rentrée, A. Salif N'Diaye, ministre de l'Enseignement secondaire et supérieur et de la Recherche scientifique, convoque une conférence de presse au début du mois de septembre au cours de laquelle - après avoir fait le compte de ce que les manifestations (casses) ont coûté à l'Etat et garantit le retrait du projet de baisse des

⁴⁷ Evolution des effectifs du corps des enseignants du préscolaire et du primaire : 32 225 en 1988/89 (dont 17,2% de femmes - 5 536) ; 34 024 en 1989/90 (dont 17,1% de femmes) ; 34 449 en 1990/91 (dont 17,3% de femmes) ; 34 486 en 1991/92 (dont 17,3% de femmes). Source : annuaire statistique, République de Côte-d'Ivoire, 1992-93.

salaires - il expose les principales mesures ou orientations prises par le gouvernement pour garantir une rentrée scolaire sereine⁴⁸ :

baisse du ticket des restaurants universitaires (100 francs CFA) et du prix des chambres en cités (3 000 francs CFA) ; participation des représentants étudiants aux commissions d'orientation ; suppression de la première partie du baccalauréat (probatoire) ; le BEPC est maintenu mais ne sera plus exigé pour le passage en seconde ; les élèves pourront s'organiser librement dans leurs établissements pour élire leurs représentants auprès de l'administration ; la représentation syndicale des étudiants est libre ; l'étudiant orienté sans bourse pourra, en fonction de son travail, avoir droit à une aide de l'Etat l'année suivante. Le ministre promet également plus de rigueur dans l'attribution des bourses, le maintien des internats qui devaient être supprimés et condamne les pratiques de recrutement parallèle.

À cette occasion, il réaffirme l'illégalité du Bureau provisoire du SYNESCI dirigé par la tendance "Kipré" et son soutien au Bureau élu lors du dernier congrès en 1989. Il se prononce également sur les polémiques qui entourent le MEECI, dont la suppression est l'une des revendications de la FESCI : *"Supprimer le MEECI ce serait demander à un parti politique comme le PDCI-RDA de se couper un bras⁴⁹"* (F-M, 07/09/1990). Pourtant, moins d'un mois plus tard, le IX^e Congrès du Parti décide la suppression du MEECI à la suite de graves incidents à l'université. Désormais, les jeunes seront organisés au sein d'une section militante du PDCI (JPDCI) tout comme les femmes (FPDCI).

Les écoliers reprennent le chemin des écoles le 3 septembre, les lycéens et les étudiants le 12 du même mois. Si dans le primaire et le secondaire la rentrée se déroule sans incidents, ce n'est pas le cas sur le campus universitaire⁵⁰. La FESCI s'oppose à la reprise des cours tant que ses revendications (dont la dissolution du MEECI) ne sont pas satisfaites et incite, convainc et contraint les étudiants à boycotter la rentrée. Le Conseil de l'université réagit en créant des comités de vigilance chargés *"d'assurer la sécurité et*

⁴⁸ Ces mesures satisfont une partie des revendications des élèves et des étudiants.

⁴⁹ Ancien militant du MEECI, le responsable du Syndicat des enseignants du secondaire catholique confirme l'importance politique du MEECI : *"On rentrait dans le MEECI comme dans un petit clan, un groupe d'initiés. On préparait la relève du PDCI. Il faut placer aux postes-clés ceux qui ont milité dans le MEECI et qui étaient vus, parce qu'on était certain qu'ils allaient perpétuer l'idéologie du PDCI. Donc on cooptait des gens. Si vous êtes président du MEECI dans un lycée, on vous suit de près au niveau du Bureau politique déjà : la porte est plus ou moins ouverte pour monter... Tous les présidents du MEECI ont brillamment réussi leurs études avec mention alors qu'ils étaient toujours en tournée... Nous étions obligés de suivre la ligne politique sinon on allait à Akouédo ou Séguéla"* (entretien, Secrétaire général du SYNESCA, 1992).

⁵⁰ Le climat politique est très tendu. Depuis le 19 mars les autorités politiques ont interdit toutes manifestations *"jusqu'à nouvel ordre"*. Le 31 août au cours d'une manifestation commune des principaux partis d'opposition les forces de l'ordre chargent les manifestants qui crient des slogans hostiles au chef de l'Etat et qui demandent la dissolution du gouvernement et du Parlement (FPI, PIT, PSI, USD). Environ trois cents manifestants se réfugient dans les locaux de l'ambassade de France (cf. *Le Monde*, 03/09/1990). Le 6 septembre une nouvelle manifestation est programmée, elle est interdite et dispersée par la police.

empêcher les perturbations". Le quotidien Fraternité-Matin (19/09/1990) qui rapporte ces mesures, publie aussi une déclaration de l'UNAPEECI qui "appuie les mesures de sécurité prises sur le campus" et qui "demande aux étudiants de s'organiser afin de décourager et de barrer la route aux quelques trublions dont l'objectif évident est de faire en sorte que l'année blanche soit consommée et que s'installent dans le pays le désordre et la violence pour des raisons faciles à deviner".

La situation empire rapidement. Le 25 septembre, à la suite d'une manifestation au cours de laquelle de nombreuses atteintes aux biens publics et privés sont perpétrées (casses) sur le campus de Cocody, soixante étudiants sont radiés de l'université et quarante-huit d'entre eux sont arrêtés. Le ministre déclare : *"Ils ne pourront s'inscrire nulle part au monde"* (le leader de la FESCI, M. Ahipeaud⁵¹ est concerné par cette mesure). La FESCI dénonce l'utilisation lors de la manifestation de *"loubards payés par le gouvernement pour casser"*⁵² et la provocation du recteur, qui a demandé l'intervention des forces de l'ordre sur le campus, en contradiction avec le respect des *"franchises universitaires"*. L'armée s'installe désormais en permanence sur le campus de Cocody : ultime provocation pour les étudiants de la FESCI et les enseignants du SYNARES.

⁵¹ M. Ahipeaud a fait toute sa scolarité dans l'enseignement public, il obtient son baccalauréat à 19 ans et une licence d'histoire, en 1988, à 22 ans. En 1989, il passe les certificats de maîtrise et se dit prêt à présenter son mémoire en 1990 (sur le thème : *"Etude d'un organe de presse. Le Démocrate (1950-1951). Répression, mutation idéologique et politique du PDCI-RDA"*) lorsque les événements l'en empêchent. Son directeur de mémoire est M. Semi-Bi Zan, professeur d'histoire, membre du PDCI : *"Au départ on avait de bons rapports mais depuis qu'il est entré dans les instances dirigeantes du PDCI c'est un peu délicat... depuis 1990 je n'arrive pas à soutenir mon mémoire, c'est symptomatique !"* (entretien - Martial-Joseph Ahipeaud, Secrétaire général de la FESCI - novembre 1992). En 1985, M. Ahipeaud fait partie des étudiants qui revendiquent la fin du MEECI : *"Trois de mes camarades ont été envoyés en quelque sorte en déportation à Séguéla. Il y a toujours eu cette idée de démarcation entre les élèves et les étudiants et le MEECI. Donc, historiquement, 1990 a permis de surgir sur la scène politique, c'est tout !"* (entretien - Martial-Joseph Ahipeaud, Secrétaire général de la FESCI - novembre 1992). Semi-Bi Zan sera nommé, le 2 septembre 1992, recteur de l'université (il a soutenu une thèse d'Etat en Histoire en 1981 - *Equipement public et changement socio-économique en Côte-d'Ivoire (1930-1957)*, Paris, université de Paris VII). Le SYNARES réagit à cette nomination en demandant la séparation des pouvoirs entre le recteur (fonction administrative, nommé par l'Etat) et le président du Conseil de l'université (élu par ses pairs) et constate que le recteur est toujours un homme politique (Secrétaire national à la formation du PDCI-RDA).

⁵² Voir à ce propos la *"confession d'un "casseur" "* publiée dans la revue *Politique africaine* (n° 40, déc. 1990, pp. 101-102). Cet étudiant de la faculté des Lettres affirme avoir été contacté par des étudiants du MEECI pour *"faire la casse"* sur le campus, le 24 septembre 1990. Il aurait été payé 115 500 F CFA et aurait été chargé de s'en prendre plus particulièrement à quelques professeurs. Selon lui, la liste des étudiants à radier aurait été dressée avant la manifestation par le MEECI. Il attribue également à un comité de *"vigilance syndicale" "dirigé par les professeurs N. K. de l'université et K. P. de l'ENS"* une lettre adressée au SYNARES accusant le professeur M. Etté (Secrétaire général du SYNARES) d'être responsable de la grève des étudiants et d'entretenir *"une armée de loubards"*. Il pourrait s'agir de Pierre Kipré qui avaient déjà pris position publiquement contre la grève des enseignants du SYNARES en avril 1990 et de Niamkey Koffi qui a fait partie des enseignants reçus par le chef de l'Etat en juillet 1990 et qui conteste la légitimité du Bureau de M. Etté.

Le IX^e Congrès du PDCI-RDA dissout le MEECI

Les répressions brutales des manifestations, les sanctions définitives prises par le ministre et la présence de l'armée sur le campus incitent les étudiants à plus de prudence dans l'expression de leurs revendications. C'est dans ce contexte d'un campus sous haute surveillance que se tient, début octobre 1990, le IX^e Congrès du PDCI-RDA⁵³. La contestation étudiante a raison du MEECI qui est dissout⁵⁴. Outre cette décision, le Congrès adopte plusieurs résolutions concernant l'enseignement.

La Commission nationale d'orientation est supprimée (l'orientation des bacheliers existe toujours mais passe par une pré-inscription des étudiants dans les filières de leur choix mais, au final, des quotas par faculté sont mis en place) ; une année de propédeutique sera instaurée à l'issue de laquelle sera faite une sélection ; le système des unités de valeur devra être mis en place ; la création de deux nouveaux centres universitaires est décidée ; une meilleure rentabilisation des Grandes Ecoles⁵⁵ qui ne sont pas utilisées au maximum de leurs capacités est recommandée et enfin, l'entrée à l'ENS se fera désormais sur concours (comme pour toutes les autres Grandes Ecoles).

Le Congrès recommande également des mesures de restrictions des prestations sociales (bourses,...) en faveur des étudiants qui les "*prédisposent à la facilité*" et la suppression de la gratuité du transport. Ces mesures qui renforcent la sélection et qui limitent les investissements de l'Etat dans l'enseignement supérieur sont celles préconisées par le PAS : réduction des dépenses par la compression ou la suppression des prestations sociales dans l'enseignement supérieur et redéploiement d'une part du budget alloué à ce niveau vers l'enseignement primaire.

Aussi, le Congrès recommande que la construction d'écoles primaires soit encouragée par le gouvernement par le biais des FRAR (Fonds régionaux

⁵³ Le nouveau Secrétaire général du Parti, L. Dona Fologo, ne sera désigné que lors du Congrès extraordinaire qui se tient à Abidjan du 12 au 14 avril 1991. Pour plus de détails sur l'ensemble des résolutions adoptées lors de ce congrès voir *Fraternité-Hebdo*, organe de presse du PDCI-RDA, du 25 avril 1991.

⁵⁴ Tapé Kipré, Secrétaire général du SYNESCI tendance "Kipré", évoque l'influence du MEECI durant la décennie 1970, l'intériorisation de la légitimité de cette structure et l'ignorance de son histoire. Il parle aussi de l'aisance matérielle des étudiants qui, selon lui, ne facilita pas l'émergence d'une critique du régime : "*Mon père est ouvrier menuisier et ma mère est couturière, ensuite elle est devenue ménagère, donc à ce niveau là on n'a rien appris sur les différentes idéologies et même à l'université... Disons qu'en notre temps [milieu des années 1970], les choses étaient faciles, on avait la bourse, l'internat et à l'université on avait 55 000 francs CFA par mois, ceux qui n'avaient pas de bourse n'étaient pas nombreux à l'époque. On avait les cars, le samedi on allait à la plage. Tout était bien, au restaurant on prenait autant de morceaux de pain que l'on voulait, autant de nourriture que l'on voulait. C'était une vie facile effectivement, hein ! Et puis, le milieu qu'on fréquentait n'était pas critique. Le parti unique était ancré dans la tête des gens, est-ce que autre chose était possible ? On ne s'est jamais posé la question de le savoir. Et quand les gens viennent vous dire que vous êtes exploités il vous manque l'information, vous ne lisez même pas. Il y avait le MEECI, on pensait que c'était la structure des élèves et des étudiants, on ne savait pas que c'était idéologique, chargé de maîtriser... on fonçait dans le MEECI. Moi, au lycée j'étais vice-président du MEECI, sans trop savoir ce que c'était [rires]. Comment c'est né on ne savait pas, c'est plus tard quand on nous a expliqué comment les Gbagbo et autres qui étaient contre cette structure ont dû faire Séguela... Tout ça c'est plus tard qu'on l'a su*" (entretien - Tapé Kipré : SYNESCI -, août 1992).

⁵⁵ Le coût de financement des Grandes Ecoles, notamment celles de Yamoussoukro, est très élevé par rapport au nombre d'élèves qu'elles accueillent : entre 1980 et 1988, les dépenses consenties en faveur de ces installations prestigieuses ont représenté 45% du total des investissements dans le secteur de l'éducation et 74% des dépenses sur financement extérieur (M. Jacquier & M. Auberger, 1992, p. 31).

d'aménagement rural - mis en place en 1974) et suggère d'élargir le cycle d'éducation de base jusqu'à la classe de troisième. Il envisage également la suppression des internats et la mise en place du système de la *"double vacation"* (deux groupes d'élèves se partagent la même salle et les mêmes professeurs, l'un venant le matin et l'autre l'après-midi) pour rentabiliser les structures existantes. De même, le principe de la participation des parents au financement de la scolarité est adopté, ainsi que celui de la restriction des bourses allouées à l'enseignement secondaire.

Ces mesures, présentées comme des décisions ou des suggestions nées de la réflexion des commissions et des ateliers du Congrès sont en fait l'amorce de l'application du Plan d'ajustement structurel. Les résolutions concernant le renforcement de la sélection et le désengagement de l'Etat sont enrobées dans des déclarations sur les principes qui doivent guider les réformes du système éducatif. Discours déjà maintes fois répété, discours de principe sur les principes : *"mettre en exergue nos valeurs de civilisation dans ce qu'elles ont de plus enrichissant par rapport et en rapport aux valeurs modernes"* ; *"restaurer le sens des valeurs patriotiques et le devoir civique"* ; *"inculquer la rigueur, développer le goût de l'effort et promouvoir le mérite"* ; *"donner à chacun, suivant ses capacités, des possibilités de formation de qualité"* ; *"développer l'esprit d'initiative et de créativité"*... ⁵⁶

Soutien du SYNARES à la FESCI : une alliance dangereuse

À la suite des manifestations à l'université qui avaient abouti, le 25 septembre 1990, à la radiation définitive de soixante étudiants, le SYNARES demande l'annulation de cette décision et exige le retrait des forces de l'ordre du campus. La presse proche du gouvernement attaque violemment les prises de position du SYNARES en faveur des *"étudiants casseurs"* et médiatise l'émergence d'une fraction rivale de l'actuel Bureau, regroupée dans un *"comité de vigilance syndicale"* qui demande la tenue d'un congrès extraordinaire et accuse la direction du syndicat d'être menée par *"une poignée d'anarchistes nostalgiques des thèses de Marcuse [...]"* qui entretient une armée de *"loubards pour tuer le jeu démocratique"* (F-M, 19/11/1990)

Le 23 octobre, les opposants au Bureau dirigé par M. Etté (fraction dirigée par Constant Roux, chef de service de chirurgie pédiatrie au CHU de Yopougon - membre

⁵⁶ M.-F. Lange remarque que les systèmes scolaires dans la plupart des pays africains sont chargés d'intervenir, au moins dans les textes et les discours, au niveau de tous les domaines de la vie civique : économique, culturel, social et politique (M.-F. Lange, 1991-a).

du Bureau politique du PDCI⁵⁷) se réunissent et déclarent que l'actuel Bureau est "disqualifié" parce qu'il n'a pas maintenu la ligne d'autonomie en inféodant le syndicat aux partis d'opposition. Ils dénoncent le cumul des fonctions syndicales et politiques et mettent en cause cinq responsables du SYNARES dont les activités dans les instances dirigeantes de partis d'opposition sont incompatibles, selon eux, avec la gestion du syndicat (trois au PIT, un au PSI, un à l'USD - Bamba Moriféré qui fondera plus tard le PPS -). M. Etté, quant à lui, se présentant au poste de député dans la circonscription de Jacqueville.

Ils prononcent l'illégalité du Bureau actuel qui n'a pas convoqué de congrès depuis son élection à la tête du syndicat en 1986, alors que les textes prévoient que les congrès doivent se tenir tous les deux ans. Cette déclaration, signée par Niamkey Koffi, est publiée dans *Fraternité-Matin* (F-M, 19/11/1990) en pleine période électorale : l'élection présidentielle vient de se dérouler, les législatives sont programmées pour le 25 novembre et les municipales pour le 30 décembre⁵⁸. Quelques jours plus tard les intentions de la fraction "Roux" se précisent. Un Bureau provisoire⁵⁹ est élu par une Assemblée générale extraordinaire dont le procès verbal est publié le lendemain par le quotidien *Fraternité-Matin* qui titre : "Un Bureau provisoire met fin à l'illégalité" (F-M, 23/11/1990). Se réclamant des deux tiers des militants, l'Assemblée générale extraordinaire "décide que tous les organes dirigeants "actuels" du SYNARES sont inopérants" et donne pour mandat au Bureau provisoire de convoquer un congrès extraordinaire pour "réviser les statuts et le règlement intérieur et pour mettre en place de nouveaux organes dirigeants dans un délai d'un mois" (F-M, 23/11/1990).

Le 30 novembre 1990, à la suite des premières élections présidentielle et législatives multipartites⁶⁰, le ministère en charge du secteur éducatif se scinde en

⁵⁷ Dans une lettre ouverte à M. Etté, Constant Roux accuse M. Etté d'agir contre la majorité des membres du syndicat, d'avoir affilié le syndicat aux partis d'opposition et d'utiliser le SYNARES pour contraindre le gouvernement à déclarer "l'année blanche" (F-M, 26/09/1990).

⁵⁸ Les élections municipales se déroulent le 30 décembre 1990 : sur 135 communes le PDCI en remporte 123 ; le FPI 6 ; les listes indépendantes 3 et 3 élections ont été annulées (Y.-A. Fauré, 1991, p. 35).

⁵⁹ Il est composé de quinze membres. Président : Constant Roux (section Santé du SYNARES). Secrétaires généraux : Niamkey Koffi (section Lettres) et Brou Kouakou (section Droit et Sciences Economique). Vice-présidents pour Abidjan : Ouattara Lassina (section Santé) et Diomandé Mamadou (section Recherche). Vice-présidents pour Yamoussoukro : Kobieni Bakary (section ENSTP) et Ekissi Jean. Vice-président pour Bouaké : Soumaïla Traoré (section IDESSA). Trésoriers : Kouamé Joseph (section Sciences) et Ahoussou N'Goran (section Sciences). Organisation : Konan Annabelle (section Recherche) et Tapé Bidi (section Lettres). Information : Yao Kouakou Paul (F-M, 23/11/1990).

⁶⁰ L'élection présidentielle a eu lieu le 28 octobre 1990. Elle opposait F. Houphouët-Boigny (PDCI) à L. Gbagbo (FPI). Le premier recueille 81,7% des suffrages et le second 18,3% : "[...] le soutien électoral présidentiel s'est nettement érodé, Félix Houphouët-Boigny ne recueillant que 2 445 365 voix contre 3 152 057 en 1985 alors que le nombre d'électeurs inscrits a considérablement augmenté entre ces deux dates, passant de 3 512 882 en 1985 à

deux. Le ministre de l'Education nationale chargé de l'Enseignement secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique, A. Salif N'Diaye, devient ministre de la Recherche scientifique et de l'Enseignement professionnel et technique et Bamba Vamoussa⁶¹ est nommé ministre de l'Education nationale (primaire, secondaire, supérieur). Ces nominations s'inscrivent dans le cadre d'un remaniement ministériel plus vaste qui, selon Y.-A. Fauré, répond à une volonté politique du chef de l'Etat de rajeunir l'équipe dirigeante pour tenter d'enrayer le *"large discrédit de la vieille classe politique"*⁶² : *"[...] la nomination d'un gouvernement allégé, rajeuni et "technocratisé" a conforté le renouvellement de la classe dirigeante : dans un contexte relativement concurrentiel, elle a su rajeunir ses têtes et moderniser ses thèmes d'action"* (Y.-A. Fauré, 1991, p. 39).

La résistance du Bureau du SYNARES dirigé par M. Etté s'organise, d'une part, en mobilisant l'arsenal juridique que représentent les textes régissant les statuts et le règlement intérieur du syndicat pour démontrer l'illégalité du Bureau provisoire et, d'autre part, en accusant le pouvoir politique d'avoir *"commandité des hommes de main pour exécuter la sale besogne"* :

"Nous savons depuis mai 1990 que le pouvoir échafaudait un plan visant à faire du SYNARES un syndicat soumis et docile [...]. La violence de l'assaut contre le SYNARES tient à la place qu'occupe notre syndicat dans la vie économique et sociale [...], à la part prépondérante qu'il a pris dans l'éveil des consciences de nos compatriotes [...]. Nous ne renoncerons jamais à la lutte tant qu'il restera des espaces de liberté à conquérir dans un pays où les droits de l'Homme sont constamment menacés et bafoués" (texte daté du 3 décembre 1990, extrait du n° spécial de *La voix du Synares*, 1991).

Dans la suite du texte, le Bureau du SYNARES compare la tentative de *"putsch"* menée par C. Roux à celle qui avait abouti, en 1987, à la destitution du Secrétaire général du SYNESCI, Laurent Akoun, et s'interroge sur les intentions du pouvoir politique : s'agit-il d'arrêter les dirigeants du SYNARES ?⁶³

4 408 810 en 1990" (Y.-A. Fauré, 1991, p. 34). Le FPI obtient 25% des scores dans les communes d'Abobo, de Koumassi, d'Attécoubé ; 36% dans la commune de Cocody et 41% dans la commune de Yopougon. (op. cit., p. 39). Les élections législatives ont lieu le 25 novembre 1990 et opposent les candidats de dix-sept partis politiques. Le PDCI remporte 163 sièges sur 175, le FPI 9 sièges, le PIT 1 siège et 2 sièges sont remportés par des candidats indépendants.

⁶¹ Bamba Vamoussa, professeur agrégé de Sciences et Techniques Economiques, membre du Comité central du PDCI, fut enseignant en gestion puis proviseur du lycée technique d'Abidjan de 1968 à 1972 ; directeur de l'IUT en 1975 ; de 1976 à 1984, directeur général de la formation du ministère de l'Enseignement technique et Professionnel ; de 1984 à 1986, directeur de la planification et de la programmation du système éducatif au ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique ; de juillet 1986 à juillet 1989 ministre de la Construction et de l'Urbanisme puis jusqu'à novembre 1990 ministre des Travaux publics, des Transports, de la Construction et de l'Urbanisme et enfin ministre de l'Education nationale (primaire et secondaire, supérieur). Bamba Vamoussa décède en juin 1993.

⁶² Sur les luttes entre factions au sein du PDCI et pour une analyse des élections de 1990, voir Y.-A. Fauré, 1991.

⁶³ Le rapport général du IX^e Congrès ordinaire du PDCI, qui vient de se dérouler du 1^{er} au 5 octobre, précise la stratégie officielle du PDCI par rapport aux organisations syndicales et recommande : *"Le contrôle des organisations syndicales, soit par la recherche de leur affiliation au Parti, soit par la recherche en leur sein, de courants favorables au PDCI"* (Cité dans *Fraternité-Hebdo*, 25/04/1991, p. 24 - texte souligné par nous).

Le 10 décembre le Bureau du SYNARES, dirigé par M. Etté, convoque une Assemblée générale extraordinaire pour prendre position publiquement sur les divisions internes et sur la tentative de "putsch" de la "bande des 15". Le syndicat dénonce le "complot du gouvernement" (le chef de l'Etat n'a-t-il pas reçu 422 enseignants et chercheurs PDCI⁶⁴ ?) qui, en soutenant Constant Roux et Koffi Niamkey dans leur tentative de déstabilisation, veut "détruire le SYNARES, principale force démocratique du pays". Le Bureau de M. Etté accuse en particulier Pierre Kipré (historien - chercheur à l'ENS - Directeur du service de la recherche - membre du Bureau politique du PDCI) et Abdou Touré (sociologue - chercheur - membre du Comité central et du Bureau politique du PDCI) d'être à l'initiative de la dissidence, même s'ils n'apparaissent pas au nombre des membres du Bureau provisoire. Il qualifie les "dissidents" de "*groupuscule avide de promotion politique*"⁶⁵ commandité par les autorités politiques pour soumettre le SYNARES au PDCI. En échange, les initiateurs du Bureau provisoire auraient obtenu le contrôle des comptes bancaires du syndicat dans lesquels ils pourraient puiser pour "satisfaire leur cupidité" (n° spécial de *La voix du SYNARES*, 1991). L'Assemblée menace d'entamer une grève illimitée à partir du 17 décembre si les décisions de justice, autorisant le blocage des comptes du syndicat et l'organisation d'un congrès extraordinaire par le Bureau provisoire, ne sont pas annulées⁶⁶. Parallèlement, le syndicat engage une procédure judiciaire auprès du tribunal de première instance qui statue le 15 décembre sur l'irrecevabilité de la plainte de la fraction dirigée par C. Roux.

Depuis le mois d'octobre, le SYNARES a été soutenu par les partis d'opposition de gauche (PSI ; FPI ; PIT ; USD) et par les syndicats et associations autonomes (SYNESCI tendance "Kipré" ; FESCI ; SYNACASS-CI ; SYNABEFACI - Comité provisoire - ; LIDHO⁶⁷). La presse affiliée au PDCI, qui avait largement ouvert ses

⁶⁴ Le SYNARES, revendique 1 074 militants (*La voix du Synares*, n° 5 avril 1991, p. 23).

⁶⁵ De nombreux enseignants ou chercheurs engagés auprès du Bureau provisoire occupent déjà, en plus de leur appartenance aux organes dirigeants du PDCI, des fonctions administratives importantes : directeur de l'Orientation et des Bourses ; directeur adjoint de l'Enseignement supérieur ; directeur du service de la Recherche...

⁶⁶ Le bureau provisoire a obtenu une ordonnance du tribunal qui autorise le blocage des comptes du syndicat, notamment celui concernant l'opération "Palmeraie" dont les travaux devaient débuter en décembre (construction de logements pour les enseignants).

⁶⁷ La Ligue ivoirienne des Droits de l'Homme a été créée le 21 mars 1987 mais ne sera reconnue par le gouvernement que le 1^{er} juin 1990. Elle tient son premier Congrès le 7 juillet 1990 (*La Voie*, 21/08/1991). Président : René Dégni Ségui, professeur de Droit public à l'université d'Abidjan depuis 1979 ; agrégé en Droit en 1983 ; élu doyen de la faculté de Droit en 1989. Il a soutenu une thèse de doctorat d'Etat en 1979 - *La succession d'Etat en Côte-d'Ivoire*, université d'Aix-Marseille. Il quittera ses fonctions de doyen de la faculté de Droit le 2 décembre 1995. Madame Tano Yolande, docteur d'Etat en droit privé (Montpellier), agrégé de droit ; auparavant vice-doyen, le remplacera à ce poste.

colonnes aux dirigeants du Bureau provisoire, médiatise beaucoup moins son échec juridique.

La majorité des enseignants et des chercheurs qui ont soutenu, publiquement, le Bureau provisoire provient des Grandes Ecoles (25) et de l'ENS (9)⁶⁸ et les leaders occupent des positions académiques et administratives importantes. Cette composition particulière n'a pas échappé au SYNARES qui accuse les dirigeants du Bureau provisoire de s'être appuyés sur *"des collègues, surtout dans les Grandes Ecoles, inquiets pour leurs cursus universitaires dans la mesure où ils sont encore loin d'atteindre les grades requis pour accéder aux hautes fonctions de l'enseignement et de la recherche"* (n° spécial de *La voix du SYNARES*, 1991). Dès lors, le Bureau national engage une nouvelle stratégie de cooptation de certaines fractions dominées de l'enseignement supérieur, notamment les enseignants et chercheurs des Grandes Ecoles, pour désamorcer les velléités de division et éviter l'affaiblissement du syndicat. Sans abandonner le *"droit de se prononcer sur les décisions qui peuvent avoir des conséquences sur ses membres"*, le syndicat entreprend d'élargir sa base en recentrant ses revendications sur des préoccupations liées à la promotion et à la protection du corps (statut, promotion, salaire, conditions de travail, *"franchises universitaires"*,...).

⁶⁸ Le 19 décembre 1990, le Conseil d'administration extraordinaire prend des mesures de radiation envers dix-huit personnes (dont Constant Roux, Koffi Niamkey et Pierre Kipré) et délivre des blâmes à quarante-six autres. Ce même Conseil adresse des motions de protestation au ministre de la Recherche scientifique contre son *"attitude partisane"* ; au recteur accusé de soutenir un *"groupuscule d'imposteurs"* ; aux directeurs de l'ENS, de l'INSET, de l'IDESSA, de l'ENSTP. Les dix-huit radiées et les quarante-six blâmés par le Conseil d'administration, se répartissent comme suit selon les sections : trente-quatre pour les Grandes Ecoles et ENS ; neuf pour la Recherche ; huit pour Droit et Sciences Economiques ; six pour la Santé ; quatre pour les Sciences ; trois pour les Lettres (n° spécial de *La voix du SYNARES*, 1991).

Une nuit en mai : assaut des forces de l'ordre sur la cité universitaire de Yopougon

Les contestations étudiantes de septembre 1990 n'ont pas eu de répercussions au niveau des établissements secondaires et les cours se sont déroulés normalement. Les examens sont programmés pour le mois de novembre 1990, date limite pour que l'année scolaire 1989-90 soit validée.

Les résultats du BEPC (42% contre 29% en 1988-89) et du baccalauréat (52% contre 38% en 1988-89) sont meilleurs que ceux de l'année précédente : l'Etat relâche ponctuellement la sélection. Au niveau du concours d'entrée en sixième, les taux de réussite diffèrent peu de ceux des années antérieures (21,5%) et seulement 51 575 élèves de CM2 sur 239 553 inscrits accèdent légalement à l'enseignement secondaire public (cf. tableau sur les taux de réussite aux examens entre 1960 et 1995 : Annexe I). Les examens marquent la fin de l'année scolaire et les élèves sont mis en vacances jusqu'au mois de janvier 1991.

Début janvier 1991 : rentrée de l'année scolaire 1990-91. Suite aux événements de l'année 1990, l'année scolaire 1989-90 n'aura eu que deux trimestres mais "l'année blanche" a été évitée. Les nouveaux bacheliers sont orientés dans l'enseignement supérieur⁶⁹, les écoliers⁷⁰ et les lycéens retrouvent les "bancs" et les étudiants s'apprentent à passer les examens de fin d'année⁷¹.

La FESCI n'a pas cessé d'exiger, entre autres revendications⁷², la réintégration des étudiants radiés en septembre 1990. Ses moyens de pression sont la grève, le boycott des examens, les occupations de locaux administratifs, les sit-in et les marches. Le 15 mai,

⁶⁹ Orientation des bacheliers : sur 6 590 dossiers, 2 841 à l'université, 500 à l'ENS, 55 à l'INJS, 140 à l'ENSA, 2 300 dans les CAFOP, 595 pour les autres Grandes Ecoles et 159 autres filières.

⁷⁰ Inscription au CP1 : contrairement à l'année précédente les parents ne se bousculent pas aux portes des écoles primaires. Les inscriptions sont lentes surtout à l'intérieur du pays. Bien qu'il n'y ait pas de frais d'inscription officiels, les directeurs d'écoles exigent des rames de papier et diverses fournitures en plus de l'uniforme et de l'assurance scolaire.

⁷¹ Taux de réussite aux examens universitaires de la première session (l'université construite pour sept mille places accueille plus de vingt mille étudiants). Première année : Lettres : 39% ; Sciences : 32,8% ; Sciences Economiques : 34% ; Droit : 20,5% ; Médecine : 14% ; Pharmacie : 29%. Deuxième année, respectivement pour les mêmes disciplines : 44% ; 37,5% ; 34% ; 15% ; 11,7% ; 63%. Troisième année (licence) : 47% ; 27% ; 25% ; 19% ; 34% ; 31%. Quatrième année : 53% ; (pourcentage manquant) ; 54% ; 38,5% ; 46% ; 54%.

⁷² Depuis sa création en avril 1990, la FESCI a insisté sur les conditions sociales et académiques des élèves et des étudiants. Elle conteste, entre autres, la neutralité de la Commission d'attribution des bourses et affirme que les étudiants des Grandes Ecoles sont favorisés de ce point de vue. Elle demande à être, en tant que syndicat, représentée dans cette commission. La FESCI demande également à ce qu'un étudiant ne perde pas le bénéfice de sa bourse au premier échec aux examens. Les conditions d'attribution des chambres universitaires sont aussi l'objet de contestation, d'autant plus que la FESCI estime que nombre d'entre elles sont louées à des "civils" par les agents du CNOU. Concernant les équipements académiques, le syndicat dénonce la surpopulation des cours qui empêche la transmission optimale des connaissances ; la grande pauvreté des bibliothèques ; la pénurie de matériels scientifiques,...

une conférence de presse organisée sur le campus par la FESCI est perturbée par l'intervention de jeunes gens armés : les deux groupes s'affrontent violemment. La FESCI accuse les forces de l'ordre, présentes sur le campus, de n'être intervenues que pour protéger le "*groupe de loubards*" mis en difficulté par les étudiants. Le lendemain, la marche organisée par la FESCI, en signe de protestation contre la violation de la liberté de réunion par des "*loubards à la solde du gouvernement avec la complicité des forces de l'ordre*", est brutalement dispersée par l'armée.

Dans la nuit du 17 au 18 mai, l'armée (la Force d'intervention rapide des paracommandos - FIRPAC⁷³) investit la cité universitaire de Yopougon⁷⁴ et pourchasse les étudiants : la répression est très violente. Une commission d'enquête conclura, en 1992, à la responsabilité de l'armée dans les actes de violence et attestera de la véracité des témoignages recueillis en 1991 : arrestations, "*passage à tabac*", humiliations et sévices (viols ; des étudiants furent contraint à lécher le sang de leurs camarades blessés et de ramper dans la boue, etc.).

Au lendemain de cette nuit, la FESCI, les syndicats enseignants autonomes, les partis d'opposition et la Ligue ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) dénoncent "*la barbarie de l'armée et de l'Etat PDCI*", réclament une commission d'enquête internationale et menacent de déclencher des grèves "*si les étudiants arrêtés ne sont pas libérés et si toute la lumière n'est pas faite sur ces terribles événements*". Le 21 mai, le SYNARES observe une grève de quarante-huit heures en signe de protestation contre les violences perpétrées par l'armée sur le campus de Yopougon⁷⁵. La tension monte et l'Etat interdit toute réunion et toute manifestation sur les campus et annonce, à la télévision nationale, la dissolution de la FESCI⁷⁶. Le SYNARES relance un mot d'ordre de grève de soixante-douze heures reconductible jusqu'à la satisfaction des revendications.

⁷³ Voir en annexe à la fin du présent chapitre (doc. b : "*Rambo II*", annexe - D), la bande dessinée publiée par le groupe de presse *Le Nouvel Horizon* (numéro spécial intitulé "*Lui, au bout de mon crayon*", Abidjan, SADEA édition, sans date), pour une caricature humoristique et partisane de l'intervention de la FIRPAC en mai 1991...

⁷⁴ Effectif officiel de la cité. Yopougon I : 1 132 étudiants dont 93 filles ; Yopougon II : 1 303 étudiants dont 196 filles. Selon le journal du FPI, *La Voie*, environ 6 000 étudiants habitent la cité si l'on tient compte des "*Cambodgiens*" et des "*Palestiniens*" (squatters, cf. "précis de vocabulaire...", chapitre 6, pp. 504-505).

⁷⁵ La veille, 20 mai 1991, le ministre de l'Education nationale, Bamba Vamoussa, intervient à la télévision nationale et accuse M. Etté et son fils (assistant à la faculté de Sciences Economiques) d'être les instigateurs d'un complot (cf. la presse de l'époque sur "*le plan diabolique de Jacquerville*" du nom de la localité où auraient eu lieu, selon le ministre, les réunions de ce groupe) visant à renverser le gouvernement par le déclenchement d'un mouvement massif de grève.

⁷⁶ Cette forme de répression des syndicats n'est pas propre à la Côte-d'Ivoire et, notamment, Y. Lebeau en parle à propos des organisations étudiantes nigériennes et note qu'elles ont été à plusieurs reprises dissoutes.

Le 22 mai, Constant Bombet, ministre de l'Intérieur et de la Sécurité affirme qu'il n'y a eu aucun mort sur le campus de Yopougon et donne la version officielle des faits en rappelant les événements depuis le début de l'année 1991 :

le 28 janvier coupure d'eau et d'électricité sur le campus, à l'appel de la FESCI les étudiants cassent des véhicules ; le 8 février une étudiante est blessée par un taxi et les étudiants réagissent en brûlant un autre taxi ; le 19 février les étudiants lancent des pierres aux véhicules en raison de l'anniversaire du 19 février 1990 (les premiers troubles des années 1990 ont commencé le soir du 19 février 1990 à la cité universitaire de Yopougon) ; vers la fin du mois de mars ils lapident une voiture ; en avril le restaurant universitaire du campus est victime de casses (les étudiants accusent le gouvernement de retarder la liste des "aidés" qu'on appelle *N'Daya*) ; le 16 mai les étudiants menacent les personnels logés sur le campus, ce qui, selon le ministre, explique l'intervention des forces de l'ordre au soir du 17 mai (*F-M*, 23/05/1991). Une liste du même type est dressée par les journaux proches de l'opposition mais s'est celle des "répressions" organisées par l'Etat contre les étudiants.

Le ministre récusé les accusations de viols et félicite l'armée pour l'efficacité dont elle a fait preuve lors de ce qu'il considère comme "*une banale opération de maintien de l'ordre*". Ces déclarations attisent encore les tensions. Le 4 juin, le SYNESCI, tendance "Kipré", lance un mot d'ordre de grève illimitée (la grève durera jusqu'au 21 juillet) pour protester contre les violences faites aux étudiants mais aussi pour obtenir la reconnaissance par le gouvernement du Bureau élu lors du Congrès de Bingerville (cf. infra, pp. 224-225). Les syndicats autonomes, regroupés dans un "collectif", entreprennent, avec la LIDHO (Ligue ivoirienne des Droits de l'Homme), plusieurs marches pour exiger la constitution d'une commission d'enquête et le SYNARES rencontre le chef de l'Etat à trois reprises entre le 31 mai et le 13 juin.

Le 15 juin, F. Houphouët-Boigny intervient à la télévision nationale pour annoncer la création d'une commission nationale (l'opposition et les syndicats autonomes réclamaient une commission internationale) chargée d'enquêter sur les événements du 17 mai 1991 au campus de Yopougon et demande aux enseignants et aux étudiants de suspendre les grèves. Le 17 juin, le SYNARES annonce la reprise du travail pour le lendemain. En revanche, la FESCI organise un grand meeting sur le campus de Cocody et, devant l'ampleur de la mobilisation estudiantine, ne semble pas disposée à suspendre son mouvement de contestation. Le jour même un étudiant (Thierry Zébié Zirignon), accusé par la FESCI d'être un "*indic*" et le chef des "*loubards*" infiltré à l'université, est battu à mort sur le campus de Cocody. La presse proche du gouvernement dénonce la barbarie

de la FESCI, tenue pour responsable de ce crime⁷⁷. La FESCI nie être impliquée dans ce meurtre et réplique en organisant une marche des lycéens pour le report des examens. La Fédération tente de remobiliser les élèves du secondaire et d'élargir la contestation à l'ensemble du système scolaire. Il y aura effectivement une importante mobilisation des établissements secondaires d'Abidjan, notamment le lycée classique et le lycée technique, et d'autres villes (Bingerville, Grand-Bassam,...), qui se poursuivra jusqu'à la fin du mois de juin et qui se soldera pas la radiation d'élèves considérés comme les leaders des mouvements lycéens⁷⁸.

La FESCI étant parvenue à mobiliser à la fois les élèves et les étudiants, l'évolution de la contestation inquiète le gouvernement ivoirien qui se souvient de l'ampleur des manifestations du début de l'année 1990, qui avaient réuni élèves et étudiants. Le Premier ministre, A. Dramane Ouattara, intervient le 20 juin sur les chaînes de la télévision nationale et annonce la "réquisition", à partir du 24 juin, des enseignants grévistes du secondaire et du supérieur, la radiation ou l'exclusion des élèves et étudiants qui refuseront de passer les examens et la dissolution de la FESCI. Des sanctions contre les responsables du syndicat étudiant seront prises, précise-t-il.

Les leaders de la FESCI entrent dans la clandestinité sans pour autant mettre un terme aux activités du syndicat. La FESCI, bien qu'interdite, restera présente sur la scène publique⁷⁹ et les journaux proches du pouvoir la nommeront "*ex-FESCI*" en entreprenant une vaste et virulente campagne de dénigrement. À la suite de l'assassinat de T. Zébié, les forces de l'ordre stationnent en permanence sur le campus et dans les cités universitaires et toutes réunions ou regroupement de personnes y sont interdits.

⁷⁷ Le quotidien *Fraternité-Matin* publiera le 19 juin 1991 une liste, qu'il présente comme étant celle dressée par la FESCI, sur laquelle figure les noms des étudiants identifiés, par elle, comme "*des loubards à la solde du gouvernement*" et accuse la FESCI de meurtre prémédité. Une liste des "loubards" du campus, mentionnant T. Zébié, existe réellement mais elle a été dressée par le SYNARES qui l'a remise au Premier ministre le 24 mai 1991 et au chef de l'Etat le 11 juin (*La voix du Synares*, n° 6, août 1991). Le SYNARES ne précise pas comment cette liste a été élaborée et qui lui a fourni les noms qui y figurent.

⁷⁸ Les manifestants demandent notamment le report des examens, de meilleures conditions d'études et la réintroduction de l'oral au baccalauréat (*F-M*, 19/06/1991).

⁷⁹ À maintes reprises, le gouvernement aura à négocier avec la FESCI, alors même que la décision de dissolution n'a pas été annulée. Par exemple, lorsque le 12 novembre 1991, des élèves et Cafopiens (élèves instituteurs) radiés à la suite des manifestations de 1990-91, font le siège du ministère de l'Éducation nationale en s'installant dans les couloirs pour demander leur réintégration (environ 800), le ministre négocie avec M. Ahipeaud alors que la FESCI est officiellement dissoute. Au bout de six jours de siège (la FESCI tient ses réunions et ses conférences de presse dans les locaux du ministère !) la FESCI obtient la réintégration des radiés : "*on a réussi en faisant un coup de force, en faisant un sit-in dans le cabinet du ministre à les réintégrer*" (entretien - Martial Joseph Ahipeaud, Secrétaire général de la FESCI - novembre 1992).

Le SYNARES et le SYNESCI, tendance "Kipré", refusent la réquisition et répondent par un mot d'ordre de grève illimitée⁸⁰. Le PDCI organise, le 22 juin, un meeting de soutien aux décisions du gouvernement concernant la dissolution de la FESCI et la réquisition des enseignants. *Fraternité-Matin* qui commente la manifestation titre "Sauver l'école" et ajoute que "dans leur immense majorité les Ivoiriens soutiennent le gouvernement" (*F-M*, 25/06/1991). Le Secrétaire général du parti, Laurent Dona Fologo, et la plupart des ministres et des membres du Bureau politique du PDCI défilent en tête du cortège. L'opposition est accusée par la direction du PDCI de soutenir les grévistes et les leaders de la FESCI pour "détruire l'école ivoirienne" : les manifestants scandent "FESCI = Assassins". Les organes de presse des partis politiques (*La Voie - FPI* ; *Le Démocrate - PDCI* ; *Téré - PIT*) publient des articles particulièrement violents à l'encontre de leurs adversaires : attaques personnelles et insultes leur sont communes ainsi que l'accusation réciproque de "fascisme".

Le SYNESCI et le SYNARES s'accordent également sur un certain nombre d'exigences qu'ils présentent comme déterminantes pour la reprise du travail : le respect des libertés d'association et des "franchises universitaires" ; la création d'une commission d'enquête internationale sur les événements de Yopougon ; le démantèlement des réseaux de loubards ; le retrait des forces de l'ordre du campus et des cités ; la levée de l'interdiction de la FESCI et des sanctions prises à l'encontre des élèves et des étudiants ; la réhabilitation du SYNARES (voir la note sur "le plan diabolique de Jacquévillie") ; la démission du recteur (Bakary Tio-Touré) ; du directeur du CNOU (Jean-Vincent Zinsou), du ministre de l'Education nationale (Bamba Vamoussa), du ministre de la Recherche scientifique, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (Alassane Salif N'Diaye) ; du ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ; du chef d'état-major des armées⁸¹ (*La voix du Synares*, n° 6, août 1991).

⁸⁰ Réquisition des enseignants comme en 1983. Malgré cette mesure la reprise du travail sera longue. Le 26 juin 1991, le gouvernement publie les pourcentages officiels des grévistes : université 34% des professeurs se sont présentés ; ENS 36% ; secondaire 75%. Les grévistes sont encore 24% sur l'ensemble du territoire. Les cours n'ont toujours pas repris. Un autre communiqué du gouvernement, le 3 juillet annonce que tous les enseignants du primaire (37 383) ont perçu leur salaire depuis le 28 juin, pour le secondaire général et technique sur 11 755 enseignants, 9 514, qui ont répondu à l'ordre de réquisition, ont été payés. L'université compte encore 50,2% de grévistes, les Grandes Ecoles techniques 19% et la Recherche scientifique 4%. Les salaires des grévistes sont suspendus. Au début de la réquisition des enseignants vont pointer (ils doivent signer une fiche de présence qui atteste de la reprise du travail) dans leurs établissements sans pour autant reprendre les cours (*F-M*, 26/06/1991). Le SYNESCI appelle à la reprise du travail le 21 juillet 1991 et le SYNARES le 13 août 1991 (cf. infra, p. 230).

⁸¹ À propos des revendications des deux syndicats le ministre de l'Education nationale, Bamba Vamoussa, déclare dans une interview au journal *Le Démocrate* : "[...] les syndicats sont des captifs des partis politiques et donc nous avons affaire pratiquement à des dirigeants politiques. À ce niveau le dialogue au plan syndical n'est pas possible. [...] Je dis que les revendications sont purement politiques" (*Le Démocrate*, 04/07/1991).

Le Syndicat national des enseignants du primaire public (SNEPPCI, affilié à l'UGTCI) ne lance pas de mot d'ordre de grève et soutient le gouvernement ce qui permet le déroulement, le 5 juillet, du concours d'entrée en sixième⁸².

RECOMPOSITION DU CHAMP SYNDICAL

Organisations syndicales et partis politiques

Les principaux syndicats autonomes du secteur éducatif sont confrontés dès la fin de l'année 1990, soit à des divisions internes (dissidence) soit à des organisations rivales soutenues par le pouvoir. En février 1991, l'Union générale des élèves et étudiants de Côte-d'Ivoire (UGEECI) est créée pour faire contrepoids à la FESCI. Cette organisation, directement liée à la suppression du MEECI, condamne les grèves et appelle à la négociation. Mais elle n'a pas d'existence réelle et quelques mois plus tard, en juillet 1991, une Unité des étudiants et élèves de Côte-d'Ivoire (UNITEE-CI) la remplace sans pour autant modifier "la ligne" : syndicat "*de rassemblement*" et de participation responsable contre les "*extrémistes*" (ce terme désigne les militants de la FESCI).

Bien qu'interdite depuis le mois de juin 1991, à la suite de l'assassinat de T. Zébié, la FESCI parvient néanmoins à réorganiser ses sections sur le campus. En revanche, la radiation des responsables et de nombreux militants des sections du syndicat dans les établissements secondaires affaiblit considérablement sa représentation dans les collèges et lycées et le contraint à concentrer ses efforts de mobilisation sur le campus universitaire :

"Dans le secondaire nous avions des sections un peu partout à Abidjan et à l'intérieur. À la faveur des deux crises profondes que notre pays a traversé, qui sont dues également à l'activité de la FESCI en 91 et 92, s'est une répression vraiment sauvage qui s'est abattue sur notre mouvement et qui a décapité l'essentiel de ce que nous avions dans le secondaire [...]. Nous ne voulons pas que les camarades qui sont dans les lycées soient réprimés, parce qu'ils sont un peu faibles, l'arme de la radiation est trop facile aujourd'hui" (entretien - Martial-Joseph Ahipeaud, Secrétaire général de la FESCI - novembre 1992).

⁸² En avril 1991, la suppression des séries pour le concours d'entrée en sixième est décidée en Conseil des ministres. Désormais il y a un seuil unique d'admission quel que soit l'âge des candidats. Le nombre de points nécessaires n'est pas annoncé à l'avance comme pour CEPE, puisqu'il dépend du nombre de places de sixième disponible. Résultats des épreuves de l'entrée en sixième pour l'année scolaire 1990-91 : 280 000 inscrits et 239 553 présents. Résultats : 140 346 admis au CEPE soit 58,5% (85 points pour avoir le CEPE) et 51 575 admis en sixième soit 21,5% (116 points pour l'entrée en sixième : les admis au concours d'entrée en sixième représentent 37,3% des admis au CEPE). 14 000 élèves sont affectés en sixième privée et 38 430 en sixième publique.

Les luttes internes au SYNARES continuent d'affaiblir le syndicat et aboutiront à la constitution d'un nouveau syndicat des enseignants du supérieur (UNESUR⁸³) qui, bien qu'il se prétende autonome, adhère aux principes du syndicalisme de participation ou au moins de négociation. Le IV^e Congrès ordinaire du SYNARES, début mars 1991, reconduit le Secrétaire général, M. Etté, pour un nouveau mandat de deux ans. Les résolutions finales du Congrès réaffirment les prises de position antérieures du syndicat sur la nécessité d'une Conférence nationale pour "*garantir la démocratisation effective du pays*". Elles concernent également l'exigence du respect des libertés académiques symbolisées par les "franchises universitaires", par la dissociation entre la fonction de recteur et celle de président de l'université et par l'élection des responsables de formation par leurs pairs (autonomie du corps). Au plan économique, le Congrès considère que la relance de l'économie nationale est dépendante du rapatriement des capitaux de la Côte-d'Ivoire gelés dans les banques étrangères et du recouvrement des impôts dus à l'Etat par quelques citoyens ivoiriens. Au plan social, les résolutions rejettent les mesures d'ajustement structurel et demandent le maintien de l'engagement de l'Etat dans les secteurs de la santé, du logement, de l'éducation et de la culture⁸⁴. Elles exigent, en outre, l'augmentation immédiate des salaires des fonctionnaires bloqués depuis onze années et souhaitent que cette mesure soit étendue à l'ensemble des travailleurs pour relancer la consommation. Au plan syndical, le SYNARES impulse une nouvelle orientation des alliances inter-organisations et s'il ne renonce pas au projet ancien d'une Fédération de l'éducation nationale, il lance, en revanche, un appel à tous les syndicats de Côte-d'Ivoire pour la mise en place d'une Confédération regroupant les organisations en vertu du principe d'autonomie (cf. la création de la FESACI en février 1992).

Au niveau des enseignants du secondaire, le SYNESCI est entièrement occupé par les oppositions entre les deux bureaux qui se disputent la direction. En mars 1991, la tendance "Kipré" tient un Congrès extraordinaire "clandestin" à Bingerville.

⁸³ L'Union syndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche (UNESUR) est créée le 25 août 1991. Secrétaire général : Ayié Ayié Alexandre (maître-assistant à la faculté de Droit - militant PDCI, lié au courant rénovateur du Parti puis membre du RDR qui se crée en 1994, cf. *La Voie*, 25/07/1994). Directeur de publication du quotidien *Le Républicain ivoirien* journal proche du RDR qui se crée au milieu de l'année 1995 : il démissionne juste après les élections législatives de novembre 1995.

⁸⁴ Dans cette rubrique sociale, le syndicat informe que les pensions de retraites des enseignants de l'université, bien que prélevées sur les salaires, ne parviennent pas aux retraités et ce depuis plus de 10 ans (*La voix du Synares*, n° 5, avril 1991, p. 5).

L'autorisation de réunion ayant été refusée par le gouvernement, l'armée intervient et disperse violemment les militants : *"On a été battus par l'armée, on nous a expulsés de la salle du congrès, on a parcouru dix-huit kilomètres à pied de Bingerville à Abidjan et on nous a même fait courir"* (entretien - Tapé Kipré : SYNESCI -, août 1992). Le Congrès a lieu, malgré tout, au domicile du Secrétaire général du SYNARES (Marcel Etté) et Tapé Kipré est élu à la tête du syndicat. Cette nouvelle direction est considérée comme illégale par le Bureau de Djanwet et l'Etat refuse de la reconnaître. Les arguments du ministre sont de plusieurs ordres : d'une part, ce Congrès s'est tenu sans que les autorités en soient averties, ce qui a motivé la dispersion des enseignants - *"Nous sommes dans un pays organisé où la démocratie ne signifie pas l'anarchie"* (Déclaration du ministre de l'Education nationale, Bamba Vamoussa, *F-M*, 13/05/1991) - et, d'autre part, l'Etat ivoirien n'a pas à intervenir dans les problèmes internes d'un syndicat autonome. Parallèlement, la presse proche du gouvernement publie des réactions d'enseignants hostiles à ce Congrès. Le rôle joué par le SYNARES dans l'élection de Tapé Kipré, violemment condamné, est comparé aux pratiques clientélistes dont l'objectif final, mais inavoué, serait *"d'inféoder"* les enseignants *"aux idéologies de gauche et aux centrales syndicales extérieures au pays"* (*F-M*, 10/06/1991).

Les partis politiques d'opposition soutiennent majoritairement le Bureau issu du Congrès de Bingerville. Les prises de position au sujet du Congrès et de la légitimité du Bureau élu à cette occasion révèlent, d'une part, que le contrôle des organisations syndicales est un enjeu politique majeur et, d'autre part, que les principes et la définition de l'autonomie syndicale et de la démocratie sont l'objet d'une lutte, fortement médiatisée, entre le parti au pouvoir et les principaux partis d'opposition. L'alliance entre les syndicats autonomes et les partis politiques d'opposition, notamment le FPI, le PIT et l'USD, s'est fait en 1990 à partir non seulement d'orientations idéologiques proches ou d'un intérêt commun au bouleversement du champ du pouvoir, mais aussi sur la base, d'une part, d'une proximité socio-professionnelle entre les dirigeants syndicaux et les leaders des partis (enseignants ou chercheurs) et, d'autre part, d'un passé commun de lutte syndicale au sein des organisations comme le SYNARES ou le SYNESCI d'avant 1987. Les leaders du FPI⁸⁵ et du PIT⁸⁶, notamment, et dans une moindre mesure de

⁸⁵ Laurent Gbagbo, professeur d'histoire à l'université : membre du SYNARES ; Abou Dramane Sangaré, n° 2 du FPI : membre du SYNARES (maître-assistant à l'université ; directeur de publication du groupe de presse *Le Nouvel Horizon*) ; Simone Ehivet Gbagbo (FPI) : ancien Secrétaire général du SYNARES de 1982 à 1984.

⁸⁶ F. Wodié, Secrétaire général du PIT, est professeur de Droit à l'université et membre du SYNARES (ancien Secrétaire général du SYNARES). Il est élu, en novembre 1990, député de Cocody et perd son siège aux élections

l'USD⁸⁷, anciens militants du SYNARES et du SYNESCI, s'appuient largement, en 1990, sur la clientèle que représente une fraction des enseignants et des étudiants pour s'imposer dans le champ politique⁸⁸.

Les syndicats autonomes ont depuis longtemps partie liée avec la critique du régime (cf. chap. 2), ils sont en outre beaucoup mieux organisés que les partis politiques naissants et ont, en tant que structures implantées sur la base d'une corporation professionnelle, des moyens de pressions beaucoup plus efficaces (grève,...). Mais, il serait faux d'assimiler tous les enseignants à des militants ou à des sympathisants des partis de gauche, les divisions du corps enseignant ne sont pas exclusivement le fait d'une manipulation politique, comme le suggère à la fois les autorités politiques, les intellectuels liés au PDCI⁸⁹ et les partis d'opposition⁹⁰ quand cela les arrangent. Ainsi, dans un livre sur le multipartisme, J.-N. Loucou, historien⁹¹, peut affirmer :

"Les enseignants ont choisi, pour la plupart, de militer dans les partis d'opposition. Ici, comme en France, "être de gauche, d'une certaine manière, s'est être prof. Être prof, s'est forcément être de gauche". En vertu de ces syllogismes, on voudra faire de l'Ecole une citadelle de la gauche, une arène de la contestation et du harcèlement politique du pouvoir qui, de son côté, ne voudra pas laisser le champ libre à ses adversaires [...]. Les syndicats d'élèves et étudiants sont sous influence, notamment la Fédération Estudiantine et Scolaire (FESCI) dont l'activisme n'a pas toujours sa contrepartie de responsabilité"⁹² (J.-N. Loucou, 1992, p. 174).

législatives de 1995. Laurent Akoun, ancien Secrétaire général du SYNESCI jusqu'à 1987 (toujours militant du syndicat), est Secrétaire adjoint du PIT. Angèle Gnonsoa, ancien Secrétaire général du SYNESCI, est Secrétaire national chargé de l'information et de la presse du PIT. À partir de 1992, les divisions internes du PIT modifieront l'équipe dirigeante. Notamment L. Akoun rejoint le FPI.

⁸⁷ Secrétaire général, Zadi Zaourou, membre du SYNARES. Accepte le poste de ministre de la Culture dans le premier gouvernement sous la présidence de H. Konan Bédié en décembre 1993. Candidat aux législatives de novembre 1995 dans la sous-préfecture de Soubré et de Grand-Zattry : il est battu par le candidat PDCI.

⁸⁸ À propos des élections de 1990, Y.-A. Fauré note *"qu'une forte majorité de ceux qui sollicitaient les suffrages des électeurs étaient issus de la fonction publique et une importante proportion de ceux-ci, du rang des enseignants (instituteurs, professeurs des lycées et collèges, enseignants et chercheurs de l'université)"* et conclut à l'absence d'élargissement des bases sociales et professionnelles de la classe politique ou des candidats à son entrée (Y.-A. Fauré, 1991, p. 45-46).

⁸⁹ Nous avons parlé précédemment des prises de positions de Pierre Kipré, Abdou Touré, Kouamé Faustin, Koffi Niamkey contre la grève des enseignants. La presse affiliée au PDCI répand aussi largement la thèse de la manipulation politique des élèves et des enseignants par les partis d'opposition : *"ils prennent l'école en otage"*.

⁹⁰ Dénoncent notamment le soutien du gouvernement au Bureau du SYNESCI dirigé par Djanwet et plus largement ce qu'ils appellent la caporalisation des organisations syndicales.

⁹¹ Soutient une thèse de 3^e cycle en 1976 sous le titre : *La vie politique en Côte-d'Ivoire de 1932 à 1952*, université de Provence. En 1995, J.-N. Loucou est chef de cabinet du chef de l'Etat ivoirien (H. Konan Bédié) (I-M, 03/12/1995).

⁹² Concernant les rapports de la FESCI avec les partis politiques, les propos du Secrétaire général de la FESCI semblent montrer que l'alliance sur les points fondamentaux ne va pas sans problèmes : *"Nous ne sommes pas dans une société démocratique où nous pouvons revendiquer en toute franchise, on ne peut même pas avoir les acquis sociaux. Voilà pourquoi nous situons nos activités dans une dimension purement globale. Cela ne veut pas dire que nous faisons de la politique politicienne, ce qui est très différent par rapport au discours qui veut nous faire passer pour des bras séculiers de l'opposition. [...] Nous, nous sommes nés avant les partis politiques. Mieux ! c'est nous qui avons, à partir du 19 février 1990, commencé les actions de marche. Il n'y a aucun parent d'élèves véritablement qui ait fait de telles démarches, sauf les syndicats qui se sont retrouvés après dans la FESCI,*

S'il est certain que le PDCI (cf. les audiences en juillet 1990 accordées par le chef de l'Etat aux enseignants qui sont présentés comme des militants PDCI⁹³), d'un côté, et les principaux partis d'opposition, de l'autre, s'affrontent sur le thème des positions politiques des enseignants⁹⁴, il semble que les divergences politiques au sein de la corporation aient des déterminants objectifs liés aux positions dans la hiérarchie des grades, des statuts et des disciplines : les investissements politiques des enseignants ne peuvent pas être réduits à une manipulation médiatico-politique, ils sont aussi fonction des positions à l'intérieur du champ scolaire lui-même (notamment le cas des chefs

précisément le syndicat des médecins et celui des professeurs. Donc au point de vue social, les élèves et étudiants sont ceux-là mêmes qui ont permis l'avènement d'une société multipartisane en Côte-d'Ivoire. Les gens ont tout fait pour nous oublier et ça c'est pas sérieux !". Le Secrétaire général revendique l'antériorité de la lutte de la FESCI pour la démocratisation, mais il reconnaît que la FESCI a besoin de "partenaires" et qu'elle est en accord avec les partis politiques d'opposition sur la ligne concernant les revendications de libertés démocratiques. Cet accord reste formel, selon le leader de la FESCI, qui, tout en revendiquant l'autonomie de l'organisation, regrette que leurs alliés ne "fassent aucun effort" : "Nous sommes un syndicat qui n'a pas les moyens, ils auraient pu nous aider, mais ce n'est pas le cas. Financièrement je veux dire. Bon ! Ils auraient pu nous encadrer en nous permettant de comprendre un peu l'environnement. Aujourd'hui nous n'avons pas de siège et le gouvernement fait tout pour nous faire gérer les crises, pour ne pas que l'on se reconstitue. Le gouvernement nous frappe fort d'un côté et l'opposition ne nous aide pas concrètement : nous sommes une structure révolutionnaire et ce sont des réformistes" (entretien - Martial-Joseph Ahipeaud, Secrétaire général de la FESCI - novembre 1992).

⁹³ Une fédération nationale des enseignants militants du PDCI-RDA (FNEPDCI) est créée et se réclame des enseignants qui étaient venus soutenir le président de la République en août 1990 (président : Jean-Baptiste Koffi Angaman coordinateur en 1992 du "Mouvement national de réflexion et d'animation des enseignants de secondaire général et technique militants du PDCI-RDA" : MONARAP - responsable du collège moderne de l'Autoroute de Treichville - membre du Comité central du PDCI-RDA) : "Après 1990, nous avons décidé de restructurer le mouvement de sorte que nous puissions toucher l'ensemble du territoire. [...] Nous plaçons au fur et à mesure les fiches d'adhésion et les cartes de militants. [...] Nous voulons d'ici à 1995 avoir la quasi-totalité des enseignants sinon la très grande partie" (F-M, 15/06/1993). Créée en août 1990 pour regrouper les enseignants d'obédience PDCI, organise des séminaires de formation politique pour "contribuer à la victoire en 1995" (élection présidentielle en octobre 1995). Elle se présente à la fois comme un regroupement politique au service du PDCI et comme un système de solidarité (décès, naissance, aide). Les journaux d'opposition considèrent que cette Fédération recrute des proviseurs, censeurs ou autres professeurs "en mal de promotion" et qu'elle est chargée de surveiller les enseignants proches des partis d'opposition, les membres actifs des syndicats d'enseignants et d'élèves (FESCI). Ils se font l'écho des nombreux conflits qui opposent, dans les établissements, la fédération aux enseignants non membres et accuse l'Etat de politiser l'école... et parle de "cinquième colonne". A partir de l'arrivée au pouvoir de H. Konan Bédié, à la suite du décès de F. Houphouët-Boigny le 7 décembre 1993, des "cercles" de soutien au Président sont formés sur tout le territoire et notamment dans la perspective de l'élection présidentielle de la fin de l'année 1995. En mai 1995, les journaux commentent leur installation dans les cités universitaires en présence du chef de l'Etat. En juin 1995, la presse rapporte l'installation du Collectif des Grandes Ecoles et du Secondaire de Yamoussoukro pour le soutien au président Bédié : 229^e maillon d'une "structure de réflexion et d'action visant à promouvoir la politique du chef de l'Etat" (créé le 5 mars 1995) ; à "lutter pour la paix en milieu étudiant, à œuvrer pour l'épanouissement de l'élève et de l'étudiant en s'inspirant des idéaux du PDCI". Le président du Comité exécutif est un étudiant de l'INSET. Le journaliste de *Fraternité-Matin* (06/06/1995) insiste sur la mobilisation de "l'élite intellectuelle" de l'INSET, de l'ENSTP, de l'ENSA, de l'IAB, et des CAFOP.

⁹⁴ Le PDCI est le premier à avoir créé officiellement des cellules spéciales pour les enseignants militants du parti. C'est seulement à partir de juin 1994 que le FPI crée, officiellement, une cellule pour les enseignants du primaire et du secondaire (*La Voie*, 22/06/1994). Régulièrement, les enseignants du PDCI ou du FPI sont convoqués, à ce titre, à des séances de travail, par voie de presse. Pour Tapé Kipré également les enseignants sont majoritairement opposés au régime ivoirien et cela pour des raisons qui sont, selon lui, d'ordre historique : "Quand on a dissout tous les partis en 1958-59, les seuls à avoir eu des velléités c'étaient les enseignants, les autres groupes socio-professionnels étaient trop verrouillés et ils n'ont pas eu le courage de se libérer, alors que les enseignants se sont toujours maintenus dans des structures autonomes, même si ils étaient par moment clandestins. Eux seuls pouvaient connaître les autres mouvements clandestins" (entretien - Tapé Kipré : SYNESCI - août 1992).

d'établissements⁹⁵). Il serait essentiel de pouvoir déterminer l'ensemble des propriétés sociales pertinentes, en tenant compte de l'âge et du sexe, qui orientent les prises de positions politiques⁹⁶ : origine sociale (il est certain que la composition sociale du corps enseignant s'est modifiée depuis les années 1960-70) ; type de parcours scolaires (type d'établissement, discipline, formation en Côte-d'Ivoire ou à l'étranger) ; carrière professionnelle (type d'établissement, grades, participation à des instances académiques ou administratives,...)⁹⁷.

L'ampleur et la durée de la grève des enseignants du secondaire, décidée depuis le 4 juin 1991 par la tendance "Kipré", montre l'influence effective du Bureau issue du Congrès de Bingerville⁹⁸. À la veille des examens, il devient urgent pour le pouvoir politique de trouver une solution négociée au conflit. Comme souvent, dans des cas semblables, le chef de l'Etat se présente comme un arbitre et reçoit, le 21 juillet, le SYNESCI tendance "Kipré" au sujet de la direction bicéphale du syndicat. La presse fait état d'un accord entre les deux parties sur l'organisation d'un "*congrès de la réconciliation*"⁹⁹ entre les deux tendances pour établir, par le vote, la légitimité d'un bureau unique. Le chef de l'Etat, contrairement aux déclarations du Premier ministre

⁹⁵ Les chefs d'établissements du secondaire général et technique qui se disent membres du SYNESCI en leur qualité d'enseignants, s'opposent par les prises de position de leur Association (ACESTCI) à la fraction "Kipré" du SYNESCI et affirment leur volonté "*d'épauler le gouvernement*" et "*d'appliquer les décisions*" (F-M, 09/09/1992).

⁹⁶ Il faut aussi considérer que les enseignants, qui ont fait leurs études dans les années 1970, n'ont pas connu les grands mouvements étudiants des années 1960, ils ont également été, le plus souvent, formés en Côte-d'Ivoire contrairement à une grande partie des enseignants des années 1960 et 1970. Ceux qui ont été boursiers dans des pays européens semblent avoir effectivement une vision plus critique du régime politique ivoirien. Tapé Kipré évoque la rupture idéologique qu'ont représenté pour lui ses études et ses voyages, entretenus pas la suite, en Allemagne : "*On nous a envoyé en Allemagne, moi je suis parti pour la première fois en 1976, j'ai eu des rencontres avec des professeurs qui ont été de vrais amis pour moi. J'ai même eu des amis député SPD [Sozialistische Partei Deutschland - Parti Socialiste allemand], avec eux j'ai appris beaucoup de choses, avec les documents qu'ils me donnaient, ils m'informaient vraiment. Ça m'a aidé à comprendre, parce qu'avant ça j'étais à l'université et comme tout le monde j'étais Houphouëtiste. Ceux qui revenaient de France portaient la critique et j'étais de ceux qui défendaient que tout était bien ici [rires] et qu'il n'y avait de bonheur nulle part ailleurs [...]. Mon départ en Allemagne m'a permis de lire des choses, il y avait certains livres qu'on ne pouvait pas lire à l'université d'Abidjan, les classiques de gauche on ne les trouvait nulle part, c'était interdit... et nous on ne savait pas*" (entretien - Tapé Kipré : SYNESCI -, août 1992).

⁹⁷ Ce type de matériel peut également être recueilli pour les enseignants et les chercheurs des institutions d'enseignement supérieur. On peut lire à ce propos l'analyse que fait Pierre Bourdieu, dans *Homo Academicus*, de la crise universitaire de 1968 et des principes des prises de position des différentes catégories d'enseignants au sein de cette institution (P. Bourdieu, 1984).

⁹⁸ Selon Tapé Kipré qui prétend avoir ses sources dans les bureaux qui s'occupent de la paye des enseignants : "*Ceux qui ont fait la grève pendant les deux mois ont en leurs salaires suspendus. Il y a eu 9 347 sur 11 700. Ça veut dire que ces 9 347 voulaient l'autonomie et les pouvoirs publics se sont rendu compte que nous étions une force, qu'il valait mieux composer avec nous et on a obtenu d'être reçu comme représentants de syndicat. Aujourd'hui si nous voulons rencontrer le ministre ou le chef de l'Etat ça se fait automatiquement*" (entretien - Tapé Kipré : SYNESCI -, août 1992).

⁹⁹ Il est conclut qu'il soit présidé par tous les anciens Secrétaires généraux du syndicat dont Djény Kobina, Angèle Gnonsoa et Laurent Akoun (deux fondateurs du Parti ivoirien des travailleurs - PIT).

assure que les salaires des grévistes seront payés. Le lendemain, le SYNESCI tendance "Kipré", invite, par un communiqué radiodiffusé, les enseignants du secondaire à mettre fin à la grève mais précise que si le gouvernement et la Présidence ne s'accordent pas sur le paiement des enseignants grévistes, le syndicat relancera le mot d'ordre de grève. Ces concessions du chef de l'Etat à la veille des examens sont considérées avec méfiance par une partie des militants qui craint qu'elles ne soient pas suivies d'effets. Les épreuves du BEPC et du baccalauréat se déroulent effectivement quelques jours plus tard.

Alors que les enseignants du secondaire cessent la grève à partir du 21 juillet, le SYNARES n'a toujours pas appelé à la reprise du travail malgré deux mois de grève et de suspension de salaire¹⁰⁰. Il conteste la mesure de réquisition en l'assimilant au "*travail forcé*" et dénonce cette méthode de gestion des conflits qui porte, selon lui, gravement atteinte au droit de grève : "*Nous aurions, si nous avions déféré à la réquisition, créé un précédent dangereux et sonné le glas du droit de grève. De ce point de vue, notre refus à valeur d'exemple pour les autres catégories de travailleurs*" (Conférence de presse du SYNARES, 16 août 1991, cité dans *La voix du Synares*, n° 4, août 1991). La presse d'opposition se fait l'écho des "*revendications minimales*"¹⁰¹ du SYNARES pour le dénouement de la crise : retrait des forces de l'ordre de l'université, démantèlement des réseaux de loubards, démission du recteur et du directeur du CNOU, libération des étudiants emprisonnés. Le SYNARES a organisé, depuis la dissolution de la FESCI en juin 1991, de nombreuses manifestations de soutien aux étudiants et des campagnes visant à sensibiliser la population à leur lutte. Ils recueillent des dons destinés à soutenir les enseignants qui ont des problèmes financiers du fait de la suspension des salaires¹⁰² et organisent des soirées dansantes, des meetings¹⁰³ dans des lieux connus et populaires comme le Baron de Yopougon¹⁰⁴.

¹⁰⁰ Le SYNARES a adopté un symbole qui représente un poids à peser l'or pour servir d'emblème au syndicat. Ce poids signifie : "*l'Imbrûlable, l'Indestructible, l'Incassable*". Il sera désormais imprimé sur toutes les parutions du syndicat : SYNARES "*l'Incassable*".

¹⁰¹ Le SYNARES conteste également la validité des diplômes délivrés pour l'année 1990-1991, les étudiants n'ayant eu que quatorze semaines de cours contre vingt minimales pour valider une année et les élèves ayant eu deux mois d'arrêts de cours.

¹⁰² Le SYNARES s'est peu à peu organisé au cours de la grève pour faire face à la suspension des salaires en créant une caisse de solidarité alimentée principalement par les enseignants eux-mêmes, en mettant en place un centre de consultations et de soins gratuits pour les militants en grève et pour leurs familles, en ouvrant un magasin de dépôt pour le ravitaillement en produits divers par achats groupés pour réduire le coût (*La voix du Synares*, n° 6, août 1991, p. 25).

¹⁰³ *Le Nouvel Horizon*, journal proche du FPI, commente ainsi un des meetings du SYNARES qui a lieu le 31 juillet 1991 à l'AITACI de Treichville : "*M. Etté a été ovationné comme un héros par un public debout en délire. Le SYNARES vient de prouver, contrairement à l'opinion répandue, que deux mois de grève n'ont pas entamé la*

Un moins plus tard, le 13 août, à la suite de trois rencontres avec le chef de l'Etat depuis l'ordre de réquisition, le SYNARES met fin à la grève en échange de l'arrêt des poursuites judiciaires à l'encontre des leaders de la FESCI et des étudiants arrêtés en mai 1991 ; de la réhabilitation de la FESCI ; de la levée de l'interdiction des réunions non académiques sur le campus et de la restructuration du Centre national des œuvres universitaires (CNOU).

Le quotidien *Fraternité-Matin* commente ainsi la dernière rencontre entre le SYNARES et le chef de l'Etat à l'issue de laquelle un consensus a pu être trouvé : *"Sans détours, les enseignants et enseignés ont exprimé au Père de la Nation leur souci permanent de reprendre les cours mais à condition que les problèmes trouvent des solutions. En homme sage, le chef de l'Etat a, avec ses frères, ses fils et petits-fils, trouvé un consensus"* (F-M, 09/09/1991).

Alors que *Fraternité-Matin* privilégie le consensus, l'hebdomadaire *Le Démocrate*, organe du PDCI, relance les accusations "classiques" contre les militants du SYNARES dont le journal avait fait, pendant la grève, son leitmotiv.

"[...] mus par des intérêts qui dépassent le simple cadre syndical, ils ont voulu mettre en danger l'avenir de milliers de jeunes (certains paieront le tribut pendant très longtemps, si ce n'est pour toujours) privés d'instruction, livrés à eux-mêmes, en proie à l'oisiveté qui est mère de tous les vices. Il ne faut pas voir la vie uniquement sous le prisme des intérêts égoïstes et égocentriques. La fonction enseignante, naguère respectée, n'est plus qu'un "banal" métier comme tant d'autres, dévalué du fait du comportement irresponsable de nombre de ceux qui l'exercent [...]. Ils dévoilent leurs mobiles diaboliques, aux fins d'assouvir des ambitions autres qu'enseignantes. Aussi, osons-nous affirmer qu'il y a eu tentative de "hold-up" sur l'école, politisée à outrance." (*Le Démocrate*, 20/08/1991).

La restauration du multipartisme n'a pas modifié la rhétorique politique officielle, ni les catégories de l'entendement politique.

L'alliance tactique entre le SYNESCI et le SYNARES pour faire pression sur leur employeur commun n'a pas toujours pu se manifester autrement que par des déclarations, faites dans la presse, sur la nécessité de se regrouper dans une fédération des syndicats d'enseignants. Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour expliquer la difficulté d'initier une telle structure. D'une part, le projet d'une fédération de syndicats autonomes autour du thème commun de l'éducation, de l'enfance, de la formation, peut virtuellement recruter toutes les corporations directement ou indirectement concernées et présenter une menace, pour l'Etat, d'élargissement des conflits, d'autre part, une fédération n'est

détermination des universitaires qui sont pourtant des Ivoiriens. Des Ivoiriens qui luttent et se sacrifient [...]" (*Le Nouvel Horizon*, 02/08/1991).

¹⁰⁴ Dancing à ciel ouvert spécialisé dans le *Polihet* qui est à la fois un rythme et une danse "inventés" par des artistes musiciens, chanteurs et danseurs Bété.

possible que si les alliés s'accordent sur la définition des revendications et des moyens de lutte légitimes. Aussi, les revendications du syndicat des enseignants du secondaire, depuis le début de l'année 1990, engagent des intérêts internes à la corporation ou au syndicat lui-même, tandis que le SYNARES, beaucoup plus assuré dans le champ syndical, prend position sur la gestion de l'université et plus largement sur les rapports entre l'Etat et le milieu universitaire et entend imposer une plus grande autonomie de l'enseignement supérieur.

Aux deux syndicats enseignant autonomes va s'ajouter un troisième qui regroupe une fraction dissidente du syndicat des instituteurs. Le SNEPPCI (Syndicat national des enseignants du primaire public de Côte-d'Ivoire), on se rappelle, n'a pas lancé de mot d'ordre de grève et a soutenu l'action du gouvernement lors de la crise qui vient de se dénouer. En conséquence, lorsque les enseignants du SNEPPCI commencent les travaux de leur XXXIV^e Congrès au mois d'août 1991 à Yamoussoukro, le chef de l'Etat leur *"fait l'honneur d'être présent"* et va même jusqu'à offrir un déjeuner aux congressistes : *"La présence du président de la République [...] témoigne une fois de plus de l'existence d'un pacte d'amour, du climat de confiance et surtout, du soutien inconditionnel du plus ancien des syndicats du pays à l'action politique du Père de la nation [...] et démontre la cohésion entre les enfants d'une même famille"* (*Le Démocrate*, 20/08/1991). Cette implication du président de la République est d'autant plus symbolique et significative que l'enjeu de ce Congrès est, avant tout, le maintien de l'affiliation à l'UGTCI¹⁰⁵ (dont le syndicat est un des membres fondateurs) ou son retrait. Finalement les tractations garantissent le maintien du SNEPPCI dans le giron de la Centrale : *"Les démons de la*

¹⁰⁵ L'Union générale des travailleurs de Côte-d'Ivoire est créée en 1962 pour regrouper les syndicats au sein d'une centrale unique qui prône la *"participation responsable"*. En mars 1989, le Secrétaire général de l'UGTCI, Adiko Niamkey crédite la centrale de cent treize syndicats sur cent quinze existants (*F-M*, 24/03/1989). En 1990, dans une interview accordée à *Fraternité-Matin* (15/06/1990), Adiko Niamkey, crédite la centrale de cent quarante quatre syndicats affiliés. Le syndicat numériquement majoritaire, en 1990, est le SYNEPPCI qui compte trente six mille membres. D'après le Secrétaire général, seuls six syndicats ne sont pas affiliés à l'UGTCI, il s'agit du SYNARES, du SYNACASS-CI, du SYNESCI, de l'Association des inspecteurs de l'enseignement primaire, de l'Association des directeurs de CAFOP (formation des instituteurs) et l'Association des éducateurs d'internats (on note que cinq d'entre eux sont des syndicats d'agents de l'Education nationale et que le syndicat des cadres de la santé regroupe également de nombreux enseignants). Il faut signaler que la liste exacte et régulièrement mise à jour des syndicats affiliés à l'UGTCI est très difficile à se procurer. Seules les déclarations du responsable de la centrale permettent de situer sa *"clientèle"* et d'après nos investigations la désaffiliation de certains syndicats fait l'objet d'une *"amnésie"* : comme l'épisode de désaffiliation du SNEPPCI (cf. chap. 2), dont il est difficile de savoir s'il a quitté la centrale en 1975 ou en 1980 (la presse qui commente la réaffiliation du syndicat en 1987, donne *"indifféremment"* ces deux dates), totalement occultée dans les informations que nous avons recueillies en 1995 auprès de responsables de la centrale : vingt-cinq syndicats de travailleurs appartenants à la Fonction publique et cent cinquante sept syndicats de travailleurs du secteur privé, soit cent quatre vingt deux syndicats affiliés à la fin de l'année 1995.

division ont perdu. L'organisation en sort plus forte, plus unie, plus renforcée et toujours affiliée à la grande centrale, l'UGTCI" (*Le Démocrate*, 20/08/1991). La fraction dissidente, qui avait engagé le débat sur l'autonomie du syndicat (demande l'abandon de la tutelle de l'UGTCI en raison de ses liens avec le PDCI), se détache pour fonder quelques jours plus tard le SAEPPCI¹⁰⁶ (Syndicat autonome des enseignants du primaire public de Côte-d'Ivoire).

Au milieu de l'année 1991, les enseignants des trois niveaux du système scolaire disposent chacun d'un syndicat autonome. Cependant, seul le SYNARES est réellement en position de force, le SYNESCI n'étant autonome que dans la tendance "Kipré" non reconnue par l'Etat et le SAEPPCI venant juste de se former. C'est aussi au mois d'août que se crée un syndicat concurrent du SYNARES : l'Union syndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche (l'UNESUR - 25/08/1991) s'affirme, dès sa création, comme un syndicat de négociation en rupture avec les pratiques politiques et le monopole du SYNARES. Son premier Secrétaire général, Ayié Ayié Alexandre¹⁰⁷ - maître-assistant à la faculté de Droit - faisait partie des "putschistes" qui avaient constitué en octobre 1990 un Bureau provisoire et déclaré le Bureau, dirigé par M. Etté, illégal (cf. supra : *Soutien du SYNARES à la FESCI : une alliance dangereuse*, p. 213). C'est à l'occasion de conflits entre le SYNARES et son employeur que se crée soit la dissidence (une fraction tente de prendre le contrôle du syndicat comme en octobre 1990), soit la scission (une fraction se détache et regroupe des ex-membres du syndicat comme en août 1991)¹⁰⁸. Les grèves sont des moments critiques parce qu'elles permettent d'évaluer, d'une part, la représentativité d'une organisation syndicale par le degré de mobilisation atteint (légitimité), d'autre part, ses capacités de résistance aux pressions et aux répressions du pouvoir d'Etat ou simplement à la durée du conflit et, enfin, parce qu'elles sont propices aux tentatives de division, qu'elles soient manipulées, soutenues ou facilitées par le

¹⁰⁶ Le SAEPPCI tiendra son premier Congrès le 27 décembre 1991. Secrétaire général : Philippe Kamenan.

¹⁰⁷ Militant PDCI du courant rénovateur, puis membre du RDR. En novembre 1995, il est candidat aux élections législatives sous l'étiquette RDR (Parti né du courant rénovateur du PDCI-RDA, qui soutient la politique d'Alassane Dramane Ouattara, dirigé par Djéný Kobina), dans la circonscription électorale de la sous-préfecture de Yakassé Attobrou : il est battu par le candidat PDCI. L'UNESUR organise son premier Congrès en juillet 1995 : l'engagement politique de Ayié Ayié Alexandre auprès du RDR a fait des remous dans le syndicat et sa candidature a été rejeté. Deh Félix, Secrétaire général adjoint - Docteur en finances ; chef de département à l'INSET -, est candidat unique au poste de Secrétaire général. Il est élu avec 97% des voix. Deh Félix faisait parti des membres du SYNARES blâmés par le bureau de M. Etté en décembre 1990. Il revendique le syndicalisme responsable en tant que "cadre supérieur de la nation" et déclare que l'UNESUR "exclut le syndicalisme de fronde" et "cultive les vertus de crédibilité, d'honneur et de respectabilité" (*F-M*, 17/07/1995).

¹⁰⁸ Nous avons vu que le SYNESCI tendance "Kipré" a également profité des conflits du début de l'année 1990, pour se constituer comme prétendant légitime à la direction du syndicat.

pouvoir ou bien qu'elles soient l'expression d'intérêts divergents des membres du syndicat. En l'occurrence, rien ne permet d'affirmer que les autorités de tutelle aient suscité la création de l'Union (UNESUR) mais, en revanche, elles y avaient tout autant intérêt que les agents de l'enseignement supérieur qui s'y sont engagés. La clientèle de ce nouveau syndicat semble, pour une grande part mais pas exclusivement, regrouper des enseignants et des chercheurs des Grandes Ecoles. Il faudrait, pour aller plus loin, pouvoir disposer de matériels permettant de déterminer les principales propriétés sociales des adhérents des deux syndicats, ainsi que leurs positions dans le champ de l'enseignement supérieur¹⁰⁹.

La morphologie du champ syndical s'est considérablement transformée depuis le début de l'année 1990 et le jeu des alliances et des rapports de force politiques impose une opposition permanente entre les syndicats qui prétendent représenter la majorité des enseignants. Le SYNARES n'avait jamais été en situation de concurrence ouverte et officielle avec un autre syndicat. Il était parvenu à maintenir sa position de syndicat "unique" des agents de l'enseignement supérieur et à conserver son monopole syndical.

En revanche, le Syndicat des enseignants du secondaire public (SYNESCI) est l'objet d'une lutte entre deux fractions dont l'une est ouvertement soutenue par le pouvoir politique parce qu'elle adhère au syndicalisme dit de "négociation" ou de "participation" alors que l'autre revendique un syndicalisme de "revendication". Si la lutte pour l'appropriation de la représentation syndicale s'impose au sein même de l'organisation existante c'est que l'enjeu est indissociablement politique et symbolique. L'histoire du syndicat, de ses leaders, de leurs luttes et de leurs échecs, condense l'opposition récurrente entre deux thèmes revendiqués comme fédérateurs par les parties intéressées par le contrôle du syndicat : celui des "héros" de *l'autonomie* syndicale (symbolisé par l'arrestation et la détention dans un camp militaire de l'équipe dirigeante du syndicat en 1987) et celui de la victoire de *l'unité* sur les idéologies extérieures, meurtrières de l'unité nationale et ignorantes des réalités locales (syndicalisme "*couleur locale*" de l'équipe Djanwet à partir de 1987). Le sigle "SYNESCI"¹¹⁰ est l'objet d'une lutte particulièrement

¹⁰⁹ Ce type de matériel est encore à réunir, mais il ne pouvait pas l'être au moment où nous faisons l'enquête puisque toute question portant sur les engagements politiques ou syndicaux des enseignants (à part ceux qui sont publiquement investis dans le champ politique et/ou syndical), sur leurs positions, grades, etc. auraient pu être considérée comme une inquisition et une menace. Et ce, autant par les intéressés que par les autorités politiques toujours prompts, les uns comme les autres, aux soupçons.

¹¹⁰ Au mois de janvier 1993, la guerre entre les deux tendances n'est toujours pas terminée même si les journaux liés au pouvoir omettent de plus en plus souvent de préciser la tendance à laquelle ils se réfèrent et semblent avoir

vive parce que le syndicat a marqué fortement l'histoire de la corporation enseignante à partir de 1970, que ce soit par ses victoires matérielles (bataille de "l'ivoirisation"¹¹¹, "décrochage" des salaires en 1976, bataille contre la télévision scolaire en 1980) ou par ses échecs (suppression des baux administratifs en 1983). La tendance "Kipré", parce qu'elle revendique sa filiation avec les dirigeants du syndicat antérieurs à Djanwet et à Bouan-Kouan et en tire les principes de sa légitimité historique, n'a pas tenté de créer un autre syndicat d'enseignant du secondaire.

"Tous les anciens dirigeants qui ont refusé d'entrer dans l'UGTCI ont eu des problèmes. Le SYNESCI a toujours été dans le collimateur du parti au pouvoir et à un moment donné il [le pouvoir] ne pouvait plus supporter cela et il a décidé de mettre le prix fort pour maîtriser définitivement ce syndicat, c'était disons le seul à oser dans le temps, c'était la seule organisation, même le SYNARES n'était pas encore au point. En 1983, le SYNESCI a engagé un mouvement de grève, c'est-à-dire qu'ils sont allés au top-niveau de leur culot, à la limite. Ce qui fait qu'en 1987 le parti au pouvoir, sans y mettre la forme, est venu avec l'armée à notre Congrès destituer les leaders. À partir de ce moment nous sommes entrés, disons, dans la clandestinité" (entretien - Tapé Kipré : SYNESCI - août 1992).

Une crise opportune : syndicalisme et prudence politique du syndicat des enseignants du secondaire catholique

Les modifications de la représentation syndicale concerne également l'enseignement privé confessionnel (le syndicat des enseignants du privé laïc existe depuis 1988, cf. infra, p. 242). À la faveur de la crise, les conflits entre les enseignants du secteur privé et leurs employeurs (fondateurs laïcs ou Eglises) se durcissent. La fermeture des établissements scolaires en avril 1990, prive une grande majorité des enseignants du secteur privé de leur salaire - dans l'enseignement catholique les retards de paiement s'accumulent et le

finalement renoncer à stigmatiser la tendance "Kipré" comme une fraction dissidente. La tendance "Bouan-Kan" du SYNESCI entreprend une poursuite judiciaire contre le bureau de Tapé Kipré (élu au cours d'un congrès de "la réconciliation", le 27 décembre 1992, qui n'a pas eu l'adhésion de la tendance très minoritaire de "Bouan-Kan") pour "usurpation du nom du syndicat" (F-M, 19/01/1993).

¹¹¹ Le parcours de monsieur H., Béninois, venu faire des études supérieures de Physiques, au début des années 1970, en Côte-d'Ivoire, montre également que "l'ivoirisation" des enseignants agents de l'État à tout d'abord éliminé les étrangers n'ayant pas la formation requise (ENS ou CAPES) pour enseigner dans le secondaire : "En 1975 et parallèlement à mes études, à cette époque on recherchait encore les bacheliers dans l'enseignement, j'ai été engagé à la Fonction publique où j'ai servi d'abord au CEG de Lakota pendant cinq ans et puis à l'ex-CEG de Port-Bouët qui est devenu collège moderne maintenant. Là, je suis resté jusqu'à 1983 et comme je n'avais pas encore une licence d'enseignement l'État a mis fin à mon contrat et c'est après ma licence que le collège "Descartes" a fait appel à moi en 1984" (entretien - Directeur des études dans un collège privé laïc, février 1993). En mars 1994, une note du ministère de l'Éducation nationale informe des nouvelles dispositions prises dans le cadre de la politique "d'ivoirisation" des enseignants du privé : les enseignants étrangers, titulaires du baccalauréat, DUEL, DEUG, DUES ou licence, exerçant dans l'enseignement privé n'auront plus d'autorisation d'enseigner. Les fondateurs doivent licencier ces professeurs (F-M, 03/03/1994).

salaire est amputé de 10% dès février 1990 - et la presse se fait l'écho de "leurs souffrances", de "leur misère" et des conséquences dramatiques de l'absence totale de salaire : endettement, expulsion de leur logement, décès faute de soins médicaux, etc.

"La réduction de la subvention de l'Etat est intervenue dès 1989. À cette époque, je n'ai pas osé diminuer les salaires, j'ai diminué les primes¹¹² et nous avons essayé de négocier avec l'Etat pour rétablir les 80%, en vain. Donc j'ai commencé à payer 70%. Les enseignants en 1991 ont demandé à être payés au moins à 70% avec la subvention de l'Etat, alors que pendant ce temps l'Etat avait diminué de 20%¹¹³, ensuite de 12,56%, de 9,70%, mais nous avons continué à donner les 70% de l'Etat, ce qui fait que quand l'Etat donne, selon lui, pour un trimestre, nous nous arrivons à payer un mois ou bien deux mois.

Un licencié normalement avait 231 000 fin 1989, aujourd'hui il a 212 000, un bachelier avait 156 500, aujourd'hui il a 102 000, quelqu'un qui a le CAP avait 156 000 aujourd'hui il est comme le bachelier il a 102 000. Ce n'est pas bien évidemment et ça fait que les gens réagissent, surtout qu'ils ne sont pas payés régulièrement. Plusieurs mois sans recevoir de salaire, surtout en brousse, à l'intérieur, ça crée des situations horribles. Il y a seulement trois jours je rencontrais des enseignants de l'intérieur, et j'ai vu des gens qui étaient costauds, bien portants, qui ont aujourd'hui l'aspect de gens qui sont en convalescence, qui viennent de traverser une longue période de maladie, c'est affreux. Parfois, ils sont chassés de leur maison, le courant est coupé parce qu'ils n'arrivent pas à honorer leur engagement vis-à-vis de la CIE, l'eau aussi est coupée, c'est dramatique" (entretien - Abbé Laccra - Directeur national de l'enseignement catholique, juillet 1992)¹¹⁴.

Dès la fin avril 1990, le Syndicat national des enseignants des écoles catholiques de Côte-d'Ivoire (SNEECCI - affilié à l'UGTCI) convoque un Conseil national extraordinaire pour relancer le syndicat, sans activités depuis le début des années quatre-vingt et pour mettre en place un comité provisoire chargé de préparer un congrès (ce congrès est le second alors que le syndicat existe depuis janvier 1960) qui a effectivement lieu en octobre de la même année. Le syndicat qui regroupait l'ensemble du personnel enseignant restreint sa clientèle et consacre la division entre les enseignants du

¹¹² Ce sont, en fait, les indemnités de logements des enseignants qui ont été diminuées de 5 000 francs CFA en 1989 (entretien - enseignant du secondaire catholique à Abidjan, 1992).

¹¹³ Cette nouvelle baisse des subventions semble, au moins dans certaines écoles primaires de l'intérieur du pays, avoir été effectivement répercutée sur les salaires, contrairement aux déclarations des responsables de l'enseignement catholique. Des grèves sectorielles, par diocèse ou par école, se déclenchent à partir de mai 1991 (cf., notamment, *F-M*, 18, 19 et 20/05/1991). Le Syndicat des enseignants du secondaire catholique (SYNESCA) lance un mot d'ordre de grève illimitée à partir de 5 mai 1992, pour protester contre la réduction de leur salaire de 20% présentée par la direction de l'enseignement catholique comme une contribution de solidarité pour leurs collègues du primaire. Le salaire d'un enseignant du secondaire niveau bac + 2, en tenant compte de la baisse, serait de 102 750 francs CFA, c'est-à-dire identique à des instituteurs : "solidarité d'accord, mais quand même !", déclare le responsable du SYNESCA (*La Voie*, 09/04/1992).

¹¹⁴ En 1990, l'enseignement catholique emploie environ trois mille enseignants (entretien - Abbé Laccra - Directeur national de l'enseignement catholique, juillet 1992).

primaire et ceux du secondaire en devenant le Syndicat des enseignants des écoles primaires catholiques de Côte-d'Ivoire (SYNEPCACI - affilié à l'UGTCI). Les problèmes essentiels qui retiennent l'attention du syndicat sont d'ordre salarial (la baisse des salaires de 10% en février 1990 est justifiée par les employeurs comme la répercussion de la diminution de 10% des subventions, allouées à l'enseignement catholiques par l'Etat) et statutaire (il demande la renégociation de la convention collective qui fixe les conditions de promotion, de mutation, etc.).

En juillet 1990, les enseignants du secondaire catholique s'organisent et créent un syndicat (SYNESCA, Secrétaire général : Goprou Nicodème) non affilié à l'UGTCI. Les revendications principales sont identiques à celles des enseignants du primaire.

En septembre 1990, ce sont les parents d'élèves catholiques, de plus en plus inquiets par les difficultés financières de l'enseignement catholique, qui se regroupent dans une Fédération (FENAPEC). Les retards dans le paiement des salaires et dans le versement des subventions de l'Etat, alertent les parents (Fédération principalement constituée de cadres catholiques) qui craignent que leurs contributions financières soit augmentées et qui font état d'une "crise de confiance" entre les parents d'élèves et l'enseignement catholique. Effectivement, parmi les mesures envisagées par la direction de l'enseignement catholique, l'augmentation des frais d'écologie figure en bonne place¹¹⁵ : *"Tout le drame de l'enseignement catholique tient au fait qu'il demeure un éternel assisté. Les évêques doivent faire appel aux parents d'élèves pour nous prendre en charge, sinon nous n'avons pas les moyens de notre existence [...]. J'ai proposé une augmentation des frais d'écologie. [...] j'ai aussi proposé qu'on diminue le nombre des écoles, surtout celle de brousse pour peut-être augmenter le nombre des écoles urbaines*

¹¹⁵ Du 17 au 20 août 1992, la crise dans l'enseignement catholique est suffisamment préoccupante pour la survie de cet ordre d'enseignement pour que les responsables, sous les pressions conjuguées des syndicats et des parents d'élèves, convoquent des Etats Généraux. Les responsables de l'enseignement catholique insistent sur les spécificités de la mission éducative de l'Eglise catholique et cherchent à se différencier des écoles privées laïques en réaffirmant le but non lucratif et d'utilité publique de l'école confessionnelle (dénégation de la dimension économique). Ils affirment la responsabilité de l'Etat dans la crise financière des structures éducatives catholiques et demandent la renégociation de la convention signée entre l'Etat et l'enseignement confessionnel en 1992 ; le paiement des subventions dues par l'Etat ; le respect des engagements ; la mobilisation des fidèles pour sauver l'école catholique. Ils recommandent la formation spirituelle des enseignants et la création d'un Institut de formation des enseignants catholiques. Les participants laïcs, quant à eux (syndicats, parents d'élèves) font des propositions pour augmenter l'autonomie financière de l'enseignement catholique et dénoncent la mauvaise gestion des ressources humaines et matérielles. Ils critiquent également l'implication trop grande des évêques dans la gestion de l'école. La FENAPEC parle de la "dictature du clergé" et demande la séparation des pouvoirs entre le clergé et les animateurs des structures de l'école catholique. Elle affirme, en outre, que l'école catholique doit être gérée comme une entreprise et prendre beaucoup plus d'indépendance par rapport à l'Etat en créant ses propres modes de financement, mais refuse le "rançonnement" des parents d'élèves ou des cadres chrétiens (notes personnelles, Etats généraux de l'enseignement catholique, du 17 au 20 août 1992).

car les parents sont généralement des salariés ; ils sont solvables" (Déclaration de l'abbé Laccra - Directeur national de l'enseignement catholique - *F-M*, 13/07/1990).

Au cours de l'année 1991, le Syndicat des enseignants du primaire catholique est peu présent sur la scène médiatique et ses revendications restent strictement corporatistes. La position du SYNESCA est plus ambiguë et, manifestement, les dirigeants du syndicat hésitent entre une alliance officielle avec les syndicats autonomes de l'enseignement public et une discrétion politique. La trajectoire de son Secrétaire général et les spécificités de l'enseignement catholique expliquent en partie ce retrait relatif. L'employeur du SYNESCA n'est pas l'Etat et les revendications du syndicat ne sont négociables qu'avec la hiérarchie de l'enseignement catholique. Pourtant, c'est une partie à trois qui se joue puisque les responsables catholiques accusent le retard des subventions de l'Etat d'être la cause des impayés de salaires. À plusieurs reprises le SYNESCA lancera des appels au gouvernement pour que les sommes dues à l'enseignement catholique soient payées. Les conflits ne se limitent pas aux salaires, ils concernent également les contrats de travail, les congés payés et la protection sociale, l'échelon des grades et les conditions de travail. Sur ces thèmes, le syndicat s'affronte directement à son employeur en demandant toutefois l'intervention de l'Etat. Pour le Secrétaire général du SYNESCA, la lutte syndicale dans l'enseignement catholique a longtemps été étouffée par l'importante représentation des étrangers dans le corps professoral :

"La plupart des enseignants étaient des Africains non ivoiriens au point qu'à un certain moment les abus ont commencé, mais ceux-ci ne pouvaient pas réagir de peur de perdre leur poste. Après 84-85, le nombre des Ivoiriens s'est élevé et un esprit s'est créé. Ce n'est pas de la xénophobie mais un esprit de gens qui sont chez eux et qui savent qu'ils ne peuvent pas aller ailleurs, n'étant pas des aventuriers" (entretien, Secrétaire général du SYNESCA, 1992).

La part des étrangers dans le corps enseignant des établissements catholiques est un facteur important de l'absence de pressions syndicales, par le fait, d'une part, qu'ils sont d'autant plus soumis à leur employeur que leur réseau familial présent sur le territoire ivoirien est plus restreint et, d'autre part, que la politique "d'ivoirisation" rend précaire leur projet professionnel. La concurrence entre les étrangers et les nationaux pour les postes s'accroît, depuis le début des années quatre-vingt, sous l'effet de la crise de l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur. Mais la forte proportion d'étrangers

parmi les professeurs de l'enseignement catholique n'explique certainement pas, à elle seule, l'inexistence ou la paralysie des organisations syndicales. Une des caractéristiques propre aux entreprises privées d'éducation, qu'elles soient laïques ou confessionnelles, est l'insécurité de l'emploi et l'arbitraire de l'employeur qui s'embarrasse peu de la législation du travail, d'autant plus que les vacataires sont nombreux et que l'Inspection du travail résiste mal aux pressions patronales. Le critère de recrutement des professeurs sur la base de leurs engagements religieux¹¹⁶ a également contribué à empêcher l'émergence de syndicats. Les discours de la hiérarchie catholique présentent la profession comme une "mission" ou un sacerdoce qui méritent bien quelques sacrifices. L'Eglise s'est largement appuyée sur l'attachement religieux des enseignants pour que le rapport patron-employés apparaissent comme secondaire en comparaison de l'engagement entre des fidèles et leur Eglise. Même si cette éthique ne recueille pas l'adhésion de tous les professeurs, elle est néanmoins une arme du patronat catholique pour amortir les conflits, comme le sont par ailleurs les avantages matériels comme les prêts ou autres faveurs (comme l'inscription gratuite d'un certains nombres de protégés des enseignants). Il semble que les enseignants ne soient pas totalement indifférents à ce type d'argument qui leur permet de s'approprier un surplus de capital symbolique et de faire l'économie des conséquences prévisibles de conflits trop violents.

M. X est enseignant de mathématique depuis dix ans dont six passées dans un collège catholique d'Abidjan. Il fait ses études secondaires au lycée scientifique de Yamoussoukro et obtient le baccalauréat série "D". Après une maîtrise de Sciences Economiques, il n'obtient pas la bourse pour continuer en DEA et doit travailler. Nullement attiré par l'enseignement - *"à moins que se soit dans l'enseignement supérieur"* - il avait projeté de travailler dans une banque. Le seul réseau relationnel sur lequel il peut s'appuyer pour trouver un emploi est composé de ses camarades d'université, parmi lesquels quelques étrangers (Africains non-Ivoiriens) qui ont depuis longtemps intégré l'enseignement privé laïc parallèlement à leurs études. Il enseigne pendant quatre ans dans une école privée laïque puis, catholique pratiquant et engagé, il rejoint l'enseignement catholique.

"J'ai fait la demande pour entrer à l'école catholique parce que j'avais quelque chose à dire, l'expression de ma foi c'était d'intervenir en tant que catholique et aider aussi mes petits frères dans la gestion quotidienne de leurs activités au sein de l'établissement, je veux parler de la JEC (Jeunesse étudiante chrétienne); de la classe de quatrième jusqu'à l'université j'étais "jéciste", donc je voulais leur

¹¹⁶ Les professeurs doivent être catholiques pratiquants (à l'exception des matières où il y a pénurie comme les mathématiques ou les sciences physiques). Une enquête de moralité est faite avant le recrutement auprès du prêtre de la paroisse du postulant, surtout pour le primaire, pour déterminer s'il participe effectivement aux rites religieux et s'il vit selon les préceptes de l'Eglise : *"En plus du baptême et des sacrements, nous exigeons une attestation de vie chrétienne. Nous demandons aussi que la personne appartienne à un mouvement d'action catholique"* (entretien - M. Loba Gilbert - Directeur diocésain de l'enseignement catholique, juillet 1992).

transmettre ce que je sais. Je suis encadreur de la JEC pour le collège, pendant trois ans depuis mon arrivée il n'y avait plus de section JEC car l'ancienne avait disparu. Ainsi j'ai remis sur place une section qu'on renouvelait d'année en année et nous avons créé une structure beaucoup plus importante au plan régional, une association des encadreur. Je suis encadreur au collège moderne de l'autoroute et je remplace quelqu'un d'autre ici maintenant. J'interviens sur le carême chrétien en faisant des exposés.

Ici, les relations humaines sont développées, nous avons la chance d'avoir ces "frères" qui écoutent : ils sont psychologues et s'est très important. Nous formons une famille au niveau de l'établissement [il loge avec sa famille dans l'enceinte de l'établissement dans des appartements loués aux enseignants]. Je suis étonné que pour me demander un service, le directeur s'adresse à moi avec respect car pour moi il suffisait de dire fais ceci, c'est mon patron. Dans une entreprise ce qui importe c'est les relations entre travailleurs, ce n'est pas le salaire¹¹⁷. J'ai eu des possibilités dans ce sens mais je ne suis pas parti parce que je me trouve dans ma famille ici. Aujourd'hui mon salaire de base est 150 000 francs, les licenciés se retrouvent avec 200 000 francs mais je n'ai aucun complexe et aujourd'hui par mon travail, j'estime que je travaille suffisamment bien, la direction de l'école m'a accordé des millions pour m'acheter une maison, c'est important.

Q : Un prêt?

R : Oui, un prêt à un taux insignifiant c'est-à-dire que l'école m'a donné deux millions, je devais rembourser avec les intérêts que la banque lui accordait en cas de dépôt, ce taux n'atteint pas les 10%." (entretien - enseignant de mathématique dans un établissement catholique d'Abidjan - mars 1994).

Comment expliquer qu'un syndicat ait pu émerger en 1990 ? Depuis la fin des années quatre-vingt, l'enseignement catholique est confronté à de graves difficultés financières - surtout dans l'enseignement primaire où les frais de scolarité des écoles majoritairement implantées dans les petites ou moyennes villes de l'intérieur du pays ne parviennent pas à compenser les dépenses - et les retards, de plus en plus fréquents des versements des subventions de l'Etat, fragilisent encore plus la gestion quotidienne des établissements.

Lorsque des enseignants du secondaire décident de créer le syndicat, ils pensent que le retour du multipartisme contraindra leur employeur à accepter l'organisation libre des travailleurs sans prendre de sanction. De son côté, la hiérarchie catholique pressent qu'un syndicat pourrait être un moyen de pression efficace sur le gouvernement pour régulariser la perception des subventions :

"Ils [les responsables] étaient d'accord pour la création du syndicat parce que ça pouvait les aider à réclamer des subventions : l'Etat ne payait plus. Nous

¹¹⁷ Sur l'euphémisation des relations sociales entre employés et patron dans les écoles catholiques qui fonctionnent selon le modèle des relations familiales et qui tentent de neutraliser la dimension économique de l'entreprise : "Ainsi, ce qui fait qu'un établissement scolaire, lors même qu'il n'y a plus de crucifix sur les murs, reste catholique, c'est qu'il y a un chef d'orchestre ayant profondément incorporé cette sorte de disposition catholique, un langage, et une manière très particulière de gérer les relations entre les personnes" (P. Bourdieu, 1994, p. 206).

pensons qu'ils se sont servis de nous pour réclamer une part des subventions qui en fait devaient nous revenir, puisqu'on nous reverse ça comme salaires. Donc un syndicat qui serait avec le patronat et qui ferait des réclamations aux autorités politiques. Finalement ils ont dû déchanter, parce que pour nous un syndicat c'est un syndicat !" (entretien, Secrétaire général du SYNESCA, 1992).

La crise financière de l'enseignement catholique et les bouleversements du champ politique favorisent la création du syndicat. Le SYNARES aussi apporte son soutien à l'émergence, dans le secteur privé, d'organisations syndicales non affiliées à l'UGTCI et compte ainsi élargir le front de résistance par l'alliance entre les syndicats autonomes :

"Les militants du SYNARES nous ont remis des documents et aussi nous ont aidé pour l'organisation du Congrès, ils étaient avec nous. Nous avons travaillé ensemble. D'ailleurs nous avons été taxés d'être le bras du mouvement de l'enseignement supérieur parce que lorsque nous avons des difficultés nous allons vers eux et ils nous donnent des conseils. Quand nous voulons réagir brutalement en déclenchant une grève, eux nous conseillent la négociation. Ils ont beaucoup d'expérience" (entretien, Secrétaire général du SYNESCA, 1992).

Le SYNARES met tout son savoir-faire dans l'organisation du Congrès constitutif et intervient même au niveau des stratégies syndicales. L'enjeu est de former à court terme une fédération des syndicats autonomes qui puisse concurrencer l'UGTCI (Union générale des travailleurs de Côte-d'Ivoire), harmoniser les luttes des enseignants de tous les niveaux du système scolaire (primaire, secondaire, supérieur) et de tous les ordres d'enseignement (public et privé) et les mobiliser pour des actions communes, comme cela sera tenté en 1992 lors de la marche de protestation des "forces démocratiques" :

"Nous avons participé à des réunions où il y avait le FPI, le PIT, l'USD. Cela a débouché sur le projet de mettre le collectif des syndicats autonomes ensemble pour faire la marche [fait référence à la manifestation du 18 février 1992, cf. infra, pp. 270-271], pour réagir avec le FPI. Sur le principe on était d'accord mais personnellement je ne suis pas allé marcher parce que je n'avais pas obtenu de permission et aussi parce que j'estimais qu'il y avait d'autres manières d'exprimer cela" (entretien, Secrétaire général du SYNESCA, 1992).

L'échec de la tentative de regrouper de manière durable les syndicats d'enseignants du secteur public et du secteur privé pose la question de la définition des enjeux des luttes (les enseignants du secteur privé occupent une position dominée dans la profession enseignante autant au niveau du salaire, qu'au niveau de la formation, des perspectives de carrière ou de la sécurité de l'emploi), de ce qu'il est légitime de revendiquer, à qui (patron privé ou Etat) et par quels moyens (grève, négociation,...).

Ce n'est pas la première fois que le SYNARES soutien et encourage la création d'un syndicat autonome : nous avons vu comment il a permis, par l'intermédiaire de son Secrétaire général, que se tienne le Congrès extraordinaire du SYNESCI tendance "Kipré". Mais l'engagement du SYNESCA au côté des autres syndicats autonomes restera mitigé. S'il co-signe parfois des déclarations dans la presse, il est peu présent *"sur le terrain"*. Son Secrétaire général, ancien militant du MEECI et de la JEC (Jeunesse étudiante chrétienne¹¹⁸), fait campagne en 1990 pour le maire PDCI du Port-Bouët - *"je dis qu'il faut savoir où on met les pieds tout de même. Fondamentalement PDCI au départ, depuis la naissance on était PDCI. On ne renie pas ses options du jour au lendemain"* - puis se rallie au courant des "rénovateurs" pour *"essayer de réorganiser le Parti"*. L'engagement politique et idéologique du Secrétaire général du SYNESCA qui *"refuse de faire campagne contre le PDCI"* bien qu'il soit partisan du multipartisme et de l'alternance des pouvoirs, s'accorde mal avec les positions des autres syndicats autonomes. Mais l'ambiguïté tient aussi à sa conception de l'engagement syndical¹¹⁹ forgée par de longues années de militantisme au sein du MEECI : *"Pour un syndicat il faut avoir une position modérée, mais parmi nous il y a des extrémistes!"*.

¹¹⁸ Il semble que la JEC ait également représenté une structure de regroupement de jeunesse qui offrait une alternative militante aux structures du MEECI. Elle permettait aux jeunes de se former à la gestion de coopératives, à l'organisation de manifestations diverses et à la mobilisation de groupe. Selon le quotidien *La Voie*, Simone Ehivet-Gbagbo et Laurent Akoué *"ont été très dynamiques [...] au sein de la JEC dans les années 66"* (*La Voie*, 11/03/1992). Il serait intéressant d'étudier la contribution éventuelle de ce mouvement à la formation militante de jeunes qui par la suite ont eu des responsabilités politiques ou syndicales.

¹¹⁹ Il est réélu à la tête du syndicat en décembre 1992 (premier Congrès ordinaire du syndicat : présence du syndicat du primaire catholique SYNEPCACI, du SYNESCI, du SYNARES, de la FESACI). En 1994, avant la fin de son second mandat à la tête du syndicat, N. Goprou est nommé directeur diocésain de l'enseignement catholique d'Abidjan et passe donc du côté des "patrons". *"En tant que militant, il fallait le laisser travailler parce qu'il était encore en mandat. Si on l'avait laissé finir j'aurais dit que c'est une ascension normale mais là ça veut dire qu'il y a des choses en dessous. Nous nous avons introduit un dossier au niveau de l'enseignement catholique pour la réhabilitation de nos licences techniques. Il a tenu le dossier à un moment donné puis a été nommé et il est parti. Lorsque nous nous sommes rencontrés par hasard, il m'a répondu qu'il ne fallait pas qu'on prenne cela comme un acquis et qu'il fallait discuter avec nos patrons et que lorsque nous venions chercher l'emploi, les patrons nous l'avaient dit, nous avions préalablement accepté donc nous devons faire avec. J'ai compris! Je me suis dit qu'il ne lutte plus pour nous. C'est vrai qu'on a décapité le syndicat mais le syndicat ce n'était pas Goprou. Il n'était que le représentant auprès des instances supérieures, en dessous il y avait la masse, tout le collège électoral. Il est là-bas, il est avec le patronat c'est normal mais il ne doit pas s'opposer à l'évolution du syndicat. L'enseignement catholique sait pourquoi ce choix a été fait, nous, nous ne désespérons pas, nous luttons"* (entretien - enseignant de mathématiques dans un collège catholique d'Abidjan, mars 1994).

Syndicat et patronat dans l'enseignement privé laïc

L'histoire du syndicat des enseignants du privé laïc (SYNEPLACI) est, dès le départ, liée à l'UGTCI. En 1974, quatre ans après la création du syndicat autonome des enseignants du secondaire public (SYNESCI), les enseignants du secondaire privé laïc essaient à leur tour d'initier une structure syndicale indépendante de l'UGTCI. Sans l'appui de la centrale syndicale et donc sans caution gouvernementale, les enseignants ne sont pas protégés contre les mesures répressives de leurs employeurs qui menacent de les renvoyer : *"À l'époque il n'y avait pas beaucoup d'Ivoiriens dans notre corporation, les enseignants qui avaient voulu créer le syndicat ont été menacés par les fondateurs et ils ont lâché"* (entretien, Koffi Yoboua, Secrétaire général du SYNEPLACI, juin 1993). Les fondateurs, quant à eux, se sont regroupés dès 1972¹²⁰ au sein d'une Fédération nationale des établissements privés laïcs de Côte-d'Ivoire (FENEPLACI). et leurs relations avec le pouvoir politique et les organes du Parti unique leur garantissent une impunité quasi absolue concernant les manquements à la réglementation du travail. Les structures publiques ne peuvent pas faire face seules à la forte demande sociale d'éducation et le secteur privé semble être une solution *"complémentaire"* et moins coûteuse pour l'Etat. L'émergence d'un syndicat enseignant n'embarrasse pas que les fondateurs : les autorités de tutelle n'ont aucun intérêt à favoriser les luttes sociales dans cet ordre d'enseignement. Les rapports de forces étaient, sans conteste, en faveur des fondateurs et les enseignants durent renoncer à leur projet de syndicat.

Six ans plus tard, en 1980, l'enseignement secondaire privé commence à s'imposer réellement dans le champ scolaire, les enseignants sont plus souvent de nationalité ivoirienne, bien que les Ivoiriens ne soient pas majoritaires, et surtout sont plus qualifiés. Ils tentent à nouveau de créer un syndicat, mais cette fois ils s'adressent à l'UGTCI. Le Congrès constitutif a effectivement lieu et les membres du Bureau sitôt élus sont

¹²⁰ M. Léon Ormon, fondateur du collège *Voltaire* à Marcory, fut élu au poste de président, qu'il occupe toujours en 1995. La longévité de M. Ormon à la tête de la FENEPLACI, qui n'a pas été sans luttes internes, doit certainement beaucoup à son implication à la fois dans les instances dirigeantes du PDCI et dans la bourgeoisie financière : membre du Comité directeur du PDCI-RDA entre 1976 et 1980, puis de nouveau à partir de 1985, membre du Conseil économique et social, membre du Conseil d'administration de la SGBCI et PDG de "BIAO investissement". De plus, au titre de son poste de PDG de "BIAO investissement" (la convention de 1992 signée entre l'Etat et les fondateurs d'écoles privées laïques stipule que l'ouverture d'un établissement est soumise au dépôt *"d'un aval bancaire garantissant une provision capable de couvrir les salaires du personnel pour une année scolaire, et ce, pendant cinq ans"*). La satisfaction de ces exigences est certainement facilitée par le poste du président de la FENEPLACI, il signe, en 1995, le *manifeste de la coordination des dirigeants d'entreprises du PDCI-RDA (F-M, 04/07/95)* qui, dans la perspective de l'élection présidentielle de fin 1995, regroupe des dirigeants d'entreprises privées ou d'économie mixte (secteur industriel, bancaire, transport, électricité,...) qui soutiennent la candidature à la présidence de la République de H. Konan Bédié et qui apportent leur contribution financière aux frais de la campagne électorale.

licenciés par leurs employeurs, malgré la caution de l'UGTCI : *"Si je m'en tiens à ce que le Secrétaire général de l'UGTCI m'a dit, ils ont été purement et simplement vidés de leurs établissements et ils ont disparu et chacun s'est débrouillé pour se réinsérer ailleurs"* (entretien, Koffi Yoboua, Secrétaire général du SYNEPLACI, juin 1993).

Au milieu des années quatre-vingt, les problèmes entre le ministère de l'Education nationale et le syndicat des enseignants du secondaire public (SYNESCI) - le ministre, Balla Keïta, accuse publiquement certains enseignants du secteur public d'être les initiateurs des fraudes des examens de 1987 et, la même année, le XV^e Congrès du SYNESCI entreprend des poursuites judiciaires contre le Secrétaire général, Laurent Akoun, qualifié de *"déviationniste"* - contraignent l'Etat à avoir recours aux enseignants du privé pour corriger les épreuves des examens. Cette catégorie d'enseignants, de plus en plus *"ivoirisée"* et diplômée, n'a pas bénéficié des avantages de salaire octroyés aux enseignants du secteur public à partir de 1976 (*"décrochage"* de la grille des salaires de la Fonction publique). Les salaires des enseignants du privé laïc sont non seulement très faibles et à la discrétion des employeurs (alors qu'une grille des salaires a été établie par la FENEPLACI), mais irréguliers et parfois inexistants : *"J'étais à 'Sény Fofana'. C'est avec notre promotion que ça a fermé parce qu'on n'avait pas été payés de toute l'année [1982-83]. Après j'étais, en 1984, à 'St. Maurice d'Alicot' et là c'est pareil, à partir de mars nous n'avons plus été payés jusqu'à la fin de l'année. Les deux ont fermé mais maintenant ils ont rouvert ailleurs..."* (entretien - directeur des études d'un collège privé, 1993). En dehors du salaire lui-même, de nombreux fondateurs ne respectent pas la grille d'avancement qui prévoit que tous les deux ans l'enseignant doit être promu à un grade supérieur et donc augmenté et les plaintes à l'Inspection du travail n'ont aucun effet, selon Koffi Yoboua, puisque les fondateurs *"avaient les mains partout"*. À ces conditions de travail et salariales précaires s'ajoute un contrat-type de travail qui favorise les fondateurs en prévoyant qu'un enseignant est à l'essai pendant les deux premières années à l'issue desquelles, s'il donne satisfaction, il est effectivement *"titularisé"* la troisième année (à la fin de l'année 1994, c'est toujours le même contrat qui réglemente les conditions de recrutement). Pendant deux ans, il a un statut de vacataire, c'est-à-dire qu'il ne bénéficie pas des congés payés : *"[...] mais puisque les fondateurs ne veulent pas payer de personnels pendant les vacances, tous les deux ans ils mettent fin aux contrats,*

ce qui revient à dire que les enseignants du privé sont plus ou moins obligés à refaire leur vie tous les deux ans !" (entretien - Secrétaire général SYNEPLACI, 1993).

Les enseignants du secteur privé laïc semblent presque aussi mobiles que leurs élèves, d'une part, en raison du contrat évoqué plus haut et, d'autre part, parce que nombreux sont ceux qui ne considèrent ce travail que comme une activité intermédiaire en attendant d'intégrer la Fonction publique ou de trouver un emploi dans le secteur privé. Ceux qui sont encore là dix ans plus tard semblent s'être, à leurs yeux, fait piéger surtout s'ils sont Ivoiriens et diplômés : *"Je me suis dit que c'était juste en attendant et puis avec la crise j'ai dû rester"* (entretien - enseignant privé, février 1993) ; *"Je suis entré à l'université en Sciences Economiques où j'ai arrêté en 1984-85 et je suis entré directement ici parce que le problème d'emploi devenait difficile. Je n'ai pas pu entrer à la Fonction publique et j'ai atterri ici en attendant d'avoir mieux et, s'est en attendant, en attendant, que ça dure : ça fait 8 ans"* (Directeur des études - collège privé laïc à Marcory - mars 1993).

Dès 1987, Koffi Yoboua, alors directeur des études dans un établissement privé d'une ville de l'intérieur du pays, entreprend de relancer le syndicat et s'assure du soutien du Secrétaire général de l'UGTCI, Adiko Niamkey.

"J'étais seul. Compte tenu de ce qui s'était passé avant, aucun enseignant du privé ne voulait entendre parler d'un syndicat parce qu'il protégeait son gagne-pain. Tout le monde avait peur, on avait une peur bleue des fondateurs et Ormon [président de la FENEPLACI] était tout-puissant, il était membre du Bureau politique, membre du Conseil économique et social, administrateur d'une banque [...]. Ils étaient tout-puissants, ils avaient l'appui des ministres parce qu'ils bouffaient dans la même assiette. Il y avait les subventions de 80% du salaire donc ils s'entendaient et le ministre se servait, ils formaient une équipe compacte et ils n'avaient pas intérêt à ce qu'un syndicat vienne s'interposer [...]" (entretien, Koffi Yoboua, Secrétaire général du SYNEPLACI, juin 1993).

Les autorités de tutelle s'opposent à la création du syndicat mais le Secrétaire général de l'UGTCI passe outre la décision du ministre et affirme que *"dans le domaine syndical il ne réfère qu'au président de la République"* (propos rapportés par Koffi Yoboua). Le Congrès a effectivement lieu le 18 août 1988, sous l'égide de la centrale syndicale et contre l'avis du ministère. Seulement une soixantaine d'enseignants assistent au Congrès, par peur des représailles des employeurs, selon Koffi Yoboua. Celui-ci, dans son discours d'ouverture, dénonce les conditions de travail, les mauvaises relations avec la FENEPLACI qui a tenté de faire échouer le projet syndical, l'exploitation des

enseignants, les salaires impayés ou irréguliers, les licenciements abusifs, le manque de garantie pour les travailleurs et l'absence de réel contrat de travail (seulement contrat à durée déterminée qui couvre l'année scolaire et donc ne donne pas droit aux congés payés, ni à une relative sécurité de l'emploi) et de convention collective¹²¹, l'absence de retraite (les enseignants ne sont pas inscrits à la Caisse nationale de prévoyance sociale - CNPS). À l'issue du Congrès, Koffi Yoboua est élu Secrétaire général et le lendemain il est convoqué par le ministre de tutelle. Il relate en ces termes cette entrevue : *"// m'appelle à son bureau pour me traiter de tous les noms, il dit que je raconte n'importe quoi à la presse et que le syndicat n'existera pas, ne fonctionnera jamais"* (entretien, Koffi Yoboua, Secrétaire général du SYNEPLACI, juin 1993). Mis au courant de cette conversation, le Secrétaire général de l'UGTCI en réfère, toujours selon Koffi Yoboua, au président de la République qui intervient auprès du ministre de l'Education nationale en faveur du syndicat.

La perspective de lutte entre employeurs et employés dans le secteur privé de l'éducation est apparemment perçue, par le ministre de tutelle, comme un risque de perturbation supplémentaire de l'institution scolaire et ce, alors que le développement des entreprises privées d'éducation est un élément fondamental de la stratégie de désengagement de l'Etat. De plus, de nombreux fondateurs d'écoles privées secondaires, comme nous l'avons exposé plus haut pour le président de la FENEPLACI, sont des hommes politiques qui font partie de l'élite du PDCI, soit en tant que membres du Bureau politique et/ou en tant que maires, députés, administrateurs de sociétés publiques (parmi les membres Bureau politique du PDCI, recensés en 1991, au minimum quinze ont fondé une ou plusieurs écoles privées ; plusieurs des précédents ministres de l'Education nationale ont investi dans ce domaine, notamment Joachim Bony et Paul Akoto Yao).

¹²¹ *"La grande partie des enseignants est engagée et payée par nous-mêmes. Mais il y a la convention collective inter-professionnelle qui régit les travailleurs en général, c'est quarante heures en moyenne. Le patronat au sujet de ces travailleurs, représentés par l'UGTCI, suit les textes. Ces textes nous ne les avons pas signés, nous n'avons pas les mêmes catégories de travailleurs, ils font en moyenne vingt et une heures par semaine : nous, nous préparons aussi notre convention. Cette convention va être la source de notre politique salariale, fondée sur deux paramètres : le contrat de travail et la grille des salaires. Nous avons négocié avec le syndicat des enseignants sous la tutelle du ministre de l'Emploi et de la Fonction publique, pour que les litiges se règlent dans ce cadre. Nous allons établir un nouveau contrat de travail ; une grille des salaires tenant compte des diplômes de l'enseignant ; des conditions d'avancement, etc."* (entretien - Ormon Léon - président de la FENEPLACI, mars 1994). Le Syndicat des enseignants du privé laïc (SYNEPLACI) est concerné par l'accord signé, le 24 mars 1994, entre l'UGTCI et certaines organisations patronales, fixant les salaires minimaux conventionnels applicables à partir du 1^{er} février 1994. En revanche, la FENEPLACI n'a pas signé cette convention (cf. *Salaires minimaux conventionnels, Barèmes officiels* : 1^{er} février 1994, Abidjan, imprimé à l'UGTCI le 25 avril 1994).

Les caractéristiques des fondateurs dominants dans l'enseignement privé laïc contribuent à imposer la FENEPLACI comme un groupe de pression efficace sur les décisions du ministère de tutelle. Mais dans le cas du SYNEPLACI, le Secrétaire général de l'UGTCI utilise toute son influence pour que le syndicat des enseignants du privé laïc puisse exister sous contrôle de la centrale - Koffi Yoboua est un militant convaincu du PDCI et le trésorier du syndicat entrera en 1992 au Bureau politique du PDCI¹²² -, ce qui élargit le nombre des structures syndicales sous dépendance de l'UGTCI¹²³. L'exemple du conflit qui oppose le ministère et l'UGTCI au sujet de la création du SYNEPLACI montre que les intérêts de la centrale syndicale ne sont pas toujours en accord avec ceux du ministère de l'Education nationale et qu'elle a parfois le pouvoir d'imposer ses décisions après avoir acquis le soutien du chef de l'Etat. L'engagement du Secrétaire général de l'UGTCI, Adiko Niamkey, au côté du syndicat des enseignants du secteur privé laïc est certainement renforcé par sa formation d'instituteur et son passé de Secrétaire général, au milieu des années soixante, du syndicat des enseignants du primaire public. Il faut également replacer l'histoire de la création du SYNEPLACI dans le champ syndical de l'époque et s'interroger sur la stratégie politique de contrôle des organisations syndicales autonomes qui devenaient trop critiques (1987 : le SNEPPCI s'affilie de nouveau à l'UGTCI et la nouvelle équipe dirigeante du SYNESCI est acquise au syndicalisme de "*participation responsable*").

Une fois créé, le syndicat s'implique dans des luttes purement corporatistes sur les problèmes de salaires, de statut, de contrat de travail, de convention collective et dénonce les "*fondateurs véreux*" (F-M, 08/10/1991) en les accusant de détourner les subventions alors qu'ils doivent des mois de salaire aux enseignants.

¹²² "Je suis au PDCI. Cette année avec l'entrée au Bureau politique par groupes socio-professionnels, je suis rentré au Bureau politique pour l'enseignement privé. On a demandé à un certain nombre de représentants de l'Education nationale et du privé et c'est moi qui suis rentré. Nous étions déjà représenté au Congrès du PDCI, puisque nous sommes membres de ce parti. Dans le syndicat il y a toutes les tendances et nous nous représentons la tendance PDCI au sein du syndicat. En principe, une fois entré au Bureau politique, on devrait être en contact avec le Secrétariat général pour essayer de mobiliser des enseignants du privé, d'être des animateurs pour entretenir le militantisme au niveau de l'enseignant du privé. Jusque-là les structures n'ont pas été totalement mises en place, ce qui nous oblige à être parfois en réunion loin de nos bureaux. Il faut que le Parti puisse être représenté à tous les niveaux, c'est ce que font les autres partis. Il y a des échéances précises bientôt. Il faut entretenir le militantisme, moi, je dois faire l'information politique" (entretien - Trésorier national du SYNEPLACI - Directeur des études dans un collège privé d'Abidjan - mars 1993).

¹²³ Nous avons vu précédemment que le syndicat des enseignants du secondaire catholique (créé en 1990) n'est pas affilié à l'UGTCI. En revanche, en mars 1993, les enseignants des écoles confessionnelles de l'Eglise des Assemblées de Dieu créent, sous la tutelle de l'UGTCI, le premier syndicat dans cette congrégation religieuse (SYNEECADCI) exclusivement investie dans l'enseignement primaire.

Dès le mois d'avril 1990, le SYNEPLACI, demande que les subventions de l'Etat (fixées en fonction de l'ensemble des professeurs autorisés qui exercent dans l'école) soient directement versées aux enseignants qui, en raison de la fermeture des écoles, n'ont pas de salaire. Il justifie cette demande en affirmant que les subventions données directement aux fondateurs sont englouties par les banques auxquelles ils doivent de l'argent.

En août 1990, Les enseignants du privé laïc n'ont toujours pas touché de salaire et, au cours d'une Assemblée générale, le Secrétaire général rappelle que le syndicat a été un des rares groupement corporatiste de l'Education nationale à ne pas descendre dans la rue pour manifester son mécontentement. Le 20 septembre 1990, l'Etat débloque 500 millions de subvention pour l'enseignement privé. Un flou total entoure l'origine de cet argent et la presse laisse entendre qu'il proviendrait du chef de l'Etat lui-même... Un mois après cette annonce l'argent n'est toujours pas parvenu aux enseignants et il s'avère que cette subvention, présentée par la presse et le SYNEPLACI comme un don généreux de F. Houphouët-Boigny, n'est pas une aide supplémentaire mais une partie des subventions normales que l'Etat doit au secteur privé (le retard de paiement s'élève, selon le syndicat, à 1 milliard 714 millions).

A la fin de l'année 1991, les négociations entreprises pour la signature d'une convention entre l'Etat et l'enseignement privé laïc n'ont pas associé le SYNEPLACI. Par ailleurs, les licenciements s'accroissent et la convention élaborée par le syndicat, censée régir les rapports entre employeur et employé, est bloquée : le syndicat accuse l'Etat de soutenir les fondateurs en les tenant à l'écart des négociations. En revanche, il demande avec insistance une audience auprès du chef de l'Etat, seul capable, selon lui, de les aider¹²⁴. Le 6 novembre, une motion de grève est votée et une marche sur la présidence est programmée. Cette marche est interdite et les forces de l'ordre empêchent le départ des manifestants qui s'étaient regroupés devant la bourse du travail de Treichville, siège de l'UGTCI, où le SYNEPLACI a un bureau. Le 27 novembre 1991, le syndicat organise un sit-in devant le ministère de l'Education nationale.

À partir d'août 1992, le syndicat est parvenu à imposer la mise en place d'une commission mixte - regroupant les représentants des enseignants, les employeurs et le ministère de l'Emploi et de la Fonction publique - chargée d'élaborer une convention collective.

"Il n'y a pas de textes qui régissent l'enseignement privé. Ce qui fait que les enseignants se servent de l'enseignement privé comme d'un tremplin parce qu'ils ne voient pas leur avenir dans cette corporation. Quand ils ont mieux ailleurs, ils s'en vont. Depuis deux ans, nous nous efforçons d'avoir une convention avec le patronat en vue de donner les moyens aux enseignants du privé de faire carrière. Jusque là vous entrez comme enseignant vous n'avez pas de perspectives d'avenir. Les négociations sont en train de se faire. L'enseignement privé n'est pas structuré. À même niveau de diplôme les profs peuvent être payés différemment et

¹²⁴ Comme l'a remarqué J.-F. Médard, le Président n'est que rarement mis en cause parce qu'il "ne peut pas savoir tout ce qui se passe, mais que s'il était au courant, il interviendrait. Ce capital de confiance est un atout décisif pour Houphouët" (J.-F. Médard, in Y.-A. Fauré & J.-F. Médard, 1982, p. 63).

surtout vous n'êtes pas déclaré à la CNPS (vous n'avez rien à la retraite) et si vous avez un problème et que vous allez à la justice, les magistrats n'ont pas de textes sur lesquels s'appuyer pour trancher le litige parce que l'enseignement privé n'a pas signé la convention inter-professionnelle" (Trésorier national du SYNEPLACI - Directeur des études dans un collège privé d'Abidjan - mars 1993).

Un peu moins d'une année plus tard, les négociations entre les enseignants et leurs employeurs, n'ont toujours pas abouti à la signature d'un accord et la situation salariale s'est encore dégradée. La presse évoque régulièrement, les retards considérables de salaires ou les impayés. Le 20 mai 1993, le syndicat lance un mot d'ordre de boycott des corrections des examens et des concours et de l'évaluation de fin d'année des élèves pour protester contre les retards de salaire¹²⁵. Il demande également la reprise des négociations sur la convention collective et la création d'un Office national de l'enseignement privé. L'Etat n'ayant pas encore payé les frais d'écologie des élèves affectés dans le privé pour l'année 1992-93, les fondateurs utilisent cet argument pour justifier les retards dans le traitement des enseignants. L'essentiel des luttes syndicales dans l'enseignement privé laïc concerne la faiblesse et l'irrégularité des salaires¹²⁶.

C'est seulement en août 1994, soit deux ans après l'ouverture officielle des négociations, que la convention collective entre les enseignants du privé laïc et leurs employeurs est signée. Désormais, le cadre juridique du travail dans ce secteur est fixé et régit les conditions de recrutement et de licenciement ; la grille des salaires et les modalités de promotion ; les congés (par exemple, la protection de l'emploi des enseignantes absentes pour cause de maternité,...) et plus globalement tout un ensemble de dispositions protégeant les employés. Fort de cette victoire, le syndicat tient, quelques jours plus tard (25 août 1994), son premier Congrès ordinaire : le Secrétaire

¹²⁵ Au même moment, la presse se fait l'écho de problèmes identiques dans l'enseignement privé catholique, mais précise que le syndicat des enseignants du secondaire catholique (SYNESCA) n'envisage pas le boycott des examens.

¹²⁶ En février 1994, le syndicat se bat toujours pour les mêmes revendications et déclare au cours d'une Assemblée générale que les fondateurs doivent 3 milliards 600 millions d'arriérés de salaires depuis 1990. Concernant la convention collective, aucun accord n'a pu être trouvé à cette date (*I-M*, 21/02/1994). Cette situation n'est pas propre à l'enseignement privé laïc et l'enseignement catholique est confronté au même problème. En septembre 1994, la section de Yopougon du syndicat de l'enseignement primaire catholique (SYNEEPCACI) annonce un arriéré de sept mois de salaire et menace de faire grève pour la rentrée scolaire 1994-95 si les salaires ne sont pas réglés avant le 30 septembre 1994 (*I-M*, 28/09/1994). Au début du mois de décembre 1994, le Syndicat des enseignants du secondaire catholique (SYNESCA) lance un mot d'ordre de grève de 48 heures pour exiger la révision à la hausse de leurs indemnités de logement et de leurs salaires. Il demande également l'application de la grille des salaires négociée entre le syndicat et les responsables de l'enseignement catholique (*I-M*, 01 et 02/12/1994). Il déclenche une seconde grève du 13 au 20 décembre 1994, à l'issue de laquelle il obtient le relèvement des indemnités logement de 5 000 francs CFA pour les enseignants non licenciés et de 3 000 francs CFA pour les licenciés ; le déblocage des salaires pour les enseignants non titulaires d'une licence d'enseignement. En revanche, la revendication concernant la hausse des salaires n'est pas satisfaite.

général, Koffi Yoboua, est reconduit à son poste et déclare qu'avec la normalisation des rapports entre les enseignants et les fondateurs, *"le temps du syndicalisme de revendication systématique et révolu"*. La trêve syndicale est éphémère et l'état de grâce ne résiste pas à la non application de la convention collective. À partir du 15 décembre 1994, le SYNEPLACI, lance une grève de 48 heures pour protester contre les transgressions de la toute nouvelle convention collective. Il demande également la régularisation des arriérés de salaires de l'année 1989-90 et une hausse de salaire suite à la dévaluation. Après avoir reçu des garanties de l'Etat et de la FENEPLACI concernant le règlement de ces trois revendications, le syndicat ne prolonge pas la grève. Plusieurs fois au cours de l'année 1995, des grèves seront entamées, des boycotts d'examens et des sit-in annoncés, puis suspendus après l'assurance de négociations : les revendications restent les mêmes depuis la fin de l'année 1990 et la convention collective ne semble pas être une condition suffisante pour contraindre les fondateurs à modifier leurs pratiques de gestion du personnel.

PDCI et FPI se disputent les parents d'élèves

Alors que le champ syndical se complexifie, une nouvelle association de parents d'élèves, créée à l'initiative du FPI, tient son Congrès constitutif début octobre 1991 (APEECI) et s'oppose au monopole de l'UNAPEECI *"qui a toujours soutenu le pouvoir"*. La cérémonie d'ouverture du Congrès (dans le village de Yassap, région de Dabou) est présidée par le secrétaire général du FPI, Laurent Gbagbo - qui à cette occasion demande l'enseignement obligatoire jusqu'à 17 ans ; la gratuité du primaire jusqu'à la troisième ; la suppression de l'uniforme et du concours d'entrée en sixième - et par Harris Mémel Fôté¹²⁷ qui représente les cadres de la région. À ces deux grandes figures de l'opposition s'ajoute des leaders de syndicats autonomes dont M. Etté du SYNARES et M. Ahipeaud de la FESCI.

¹²⁷ Harris Mémel Fôté, membre du Comité central du FPI, est professeur d'Anthropologie à l'université d'Abidjan et représente une figure de la contestation intellectuelle du régime de Félix Houphouët-Boigny. Il est le premier professeur ivoirien à avoir enseigné (philosophie) au lycée Classique entre 1960 et 1962 (L. Sosoo, sans date, p. 23). Il enseigne ensuite la philosophie à l'ENS de 1962 à 1965, puis l'anthropologie à partir de 1965 à l'université d'Abidjan. Sa carrière prend fin en 1990, avec le grade de maître de conférences et il est actuellement professeur honoraire. En 1978-79, il est Directeur d'études associé à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (Paris) et il occupe le même poste pour l'année 1990. Il donne également des conférences à la Sorbonne (1991) et occupe la chaire internationale du Collège de France pour l'année 1995-96. En novembre 1995, il est candidat FPI aux élections législatives dans la circonscription électorale de Dabou - sous-préfecture : il est battu par le candidat PDCI.

L'affiliation politique de l'association et ses alliances avec les organisations syndicales sont clairement annoncées. Marcel Gossioh, membre du Comité central du FPI depuis septembre 1990, est élu président ("homme d'affaires" - études d'économie à l'école des Arts et Métiers de Paris) et Barthélémy Kotchy (Doyen de la faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines - membre du Comité central du FPI¹²⁸), président du Conseil d'administration. Les autres élus du Bureau sont, en grande majorité, des enseignants et des membres de professions libérales. La nouvelle association aura du mal à s'imposer tant qu'elle n'aura pas d'existence légale et de capacité juridique (arrêté d'autorisation¹²⁹), ce qu'elle n'obtiendra qu'en février 1993 : *"On a un problème avec l'administration, toutes les structures tenues par les partis d'opposition font l'objet de beaucoup de tracasseries... le changement n'est pas accepté tout d'un coup par le pouvoir, donc on se bat"* (entretien - M. Gossioh, président de l'APEECI, novembre 1992).

L'APEECI estime que les prises de position de l'UNAPEECI en faveur de l'action du gouvernement de plus en plus fréquentes depuis le début de l'année 1990, les scandales financiers dans les sections et les lourdes cotisations "extraordinaires" qu'elle prélève sur les parents d'élèves¹³⁰ ont fini par totalement discréditer l'association jusque là unique des parents d'élèves et surtout, selon le Secrétaire général de l'APEECI, *"ce qui a fait déborder le vase, ce sont les événements de mai 1991 à la cité universitaire de Yopougon où là, en tant que parents d'élèves, c'était contre nature qu'ils soutiennent le gouvernement"* (entretien - M. Gossioh, président de l'APEECI, novembre 1992).

La nouvelle association de parents d'élèves propose de servir de *"courroie de transmission"* entre les élèves, les enseignants et le pouvoir politique et son programme de médiation est complété par une *"exigence de formation des parents d'élèves"*. L'association prône une école *"compétitive"* qui tienne compte des *"spécificités de la*

¹²⁸ En novembre 1995, il est candidat aux élections législatives sous l'étiquette FPI, dans la circonscription électorale de la commune de Cocody : il est battu par le candidat PDCI.

¹²⁹ L'APEECI obtient son récépissé d'autorisation au bout de quinze mois d'existence. Un des enjeux de cette reconnaissance est la possibilité de participer, comme l'UNAPEECI, aux débats des commissions nationales d'orientation et d'attribution des bourses.

¹³⁰ L'UNAPEECI a la prérogative de lever des cotisations auprès des parents d'élèves d'une école qui sont, en principe, destinées à l'entretien des locaux ou à de nouvelles constructions. En mars 1985, le quotidien *Fraternité-Matin* s'interroge sur l'usage qui a été fait des cotisations prélevées, par la sous-section UNAPEECI de Port-Bouët (commune d'Abidjan), auprès des parents d'élèves qui s'élèvent à 2 000 francs CFA par élève du primaire et de 500 francs CFA par parent pour la rénovation des écoles (37,5 millions). Ceux qui ne payent pas sont exclus. Le journaliste soutient que plusieurs mois après ces prélèvements aucuns travaux n'a été entrepris. Le président de la sous-section concernée répond au journaliste que seulement 15 millions ont été collecté et l'accuse de désinformation. À cette occasion, il rappelle la mission de l'UNAPEECI qui est de veiller aux intérêts moraux et matériels de l'école, d'organiser les activités péri-scolaires, de représenter et d'informer les parents d'élèves (*F-M*, 13/03/1985).

tradition ivoirienne" tout en formant des *"Ivoiriens pour gérer la Côte-d'Ivoire"*. Dans cette optique, elle reconnaît l'importance *"d'une l'école privée de qualité"* qui ne soit pas aux mains *"d'hommes d'affaires"* uniquement attirés par *"le gain"* : *"Il faut des écoles privées mais sérieuses comme 'Notre Dame d'Afrique' [confessionnelle] ou 'Mermoz' [laïque]. Lorsqu'il y a des écoles boutiques à chaque coin de rue... Les parents, en Afrique, ont une conception de l'école qui est qu'il faut se débarrasser de l'enfant : l'école est une garderie donc ils cherchent l'école la moins chère"* (entretien - M. Gossioh, président de l'APEECI, novembre 1992). L'ignorance des parents concernant l'efficacité réelle des structures éducatives - *"la plupart sont analphabètes"* - est, selon l'association, le problème le plus urgent à résoudre en organisant des séminaires pour *"former les parents à leur métier de parents d'élèves"* et surtout pour les sensibiliser aux revendications des élèves, des étudiants et des enseignants. Ce point est essentiel dans la démarche et les ambitions de l'association qui, au discours dominant de l'Etat relayé par l'UNAPEECI, veut susciter une autre vision de la crise du monde scolaire et de l'autorité :

"Il y a le système du grand-frérisme... 'les élèves ne veulent pas respecter le Premier ministre leur grand frère !' Un petit frère n'a jamais eu raison, mais il faut leur expliquer [aux parents] que ce n'est pas comme ça qu'il faut penser. Pendant trente ans on a évité de les former, tout simplement pour permettre au pouvoir de faire sa politique comme il l'entend". Former les parents c'est, pour l'APEECI, former des citoyens critiques qui s'impliquent dans la gestion de l'école parce qu'ils en comprennent les enjeux...

Désormais, aux déclarations de l'UNAPEECI sur les événements scolaires dans les journaux affiliés au PDCI, s'opposent celles de l'APEECI dans la presse liée aux partis d'opposition. À propos des revendications des étudiants et de la présence des forces de l'ordre sur le campus, les positions des deux associations sont totalement divergentes et lorsque l'UNAPEECI félicite le *"courage des autorités pour rétablir le calme troublé par des groupuscules"*, l'APEECI, quant à elle, condamne *"la violation des franchises universitaires et la barbarie des forces de l'ordre"*.

Lors d'un débat télévisé entre l'UNAPEECI (M. M'Baye : secrétaire adjoint de l'UNAPEECI ; membre du Comité central et du Bureau politique du PDCI) et l'APEECI (M. Gossioh), le 11 octobre 1992 sur la première chaîne nationale, les deux organisations expriment leurs prises de position : l'APEECI reproche à l'UNAPEECI de n'avoir rien fait pour l'école sauf de relayer les politiques de l'Etat et de lever des cotisations abusives

et, à l'inverse, l'UNAPEECI accuse l'APEECI de pousser les élèves et les étudiants à *"descendre dans la rue"*. À la question du journaliste sur les causes de *"la maladie de l'école"*, les réponses des deux associations montrent bien leur position vis-à-vis des partis politiques.

Alors que M'Baye attribue la crise de l'école au retour du multipartisme - *"Depuis quand l'école est-elle malade ? Depuis 1990, depuis le multipartisme !"* (M. M'Baye, Secrétaire adjoint de l'UNAPEECI, émission *"Rencontres"*, animée par Digny Maixent, première chaîne de la télévision nationale, 11/10/1992) -, M. Gossioh incrimine la mauvaise gestion de l'école par l'Etat, le refus de dialoguer avec les agents du système scolaire et la mise en place de mesures préconisées par le Plan d'ajustement structurel : *"Ce que je voudrais dire à la face de la Côte-d'Ivoire s'est que les problèmes de l'école datent de 1950. Si il n'y avait pas de problèmes pourquoi a-t-on demandé à maître Usher Assouan de faire la réforme de 1977 et pourquoi Balla Keïta en son temps a fait les Etats généraux de l'éducation [en 1985]. Mais ces problèmes on n'a pas voulu les résoudre, il n'y avait pas de volonté politique. Depuis 1990 s'est des problèmes conjoncturels, sinon dire qu'il n'y avait pas de problèmes avant 1990, je dis que ce n'est pas sincère !"* (M. Gossioh, président de l'APEECI, émission *"Rencontres"*, 11/10/1992).

Au cours de cette émission télévisée, les divergences entre les deux associations se posent également au sujet de la participation des parents au financement du système scolaire par l'instauration de frais d'inscriptions de 2 000 francs CFA dans le primaire et de 3 000 francs CFA dans le secondaire, de la suppression de la gratuité du transport pour les lycéens et les étudiants et du maintien de l'uniforme (PAS) : l'APEECI fait des propositions et l'UNAPEECI attend *"la réaction du gouvernement pour prendre position"*, selon les déclarations de M. M'Baye. Pourtant, les deux associations se rejoignent au moins sur un point, celui du refus de la baisse des salaires des enseignants : l'APEECI affirme que si les enseignants sont mal payés ils enseigneront mal parce qu'ils chercheront à *"faire un petit maquis ou d'autres activités à côté pour compenser et le niveau des élèves baissera"* ; l'UNAPEECI tient à peu près le même discours. En revanche, leurs interprétations de la crise de l'école diffèrent sensiblement et l'UNAPEECI, à ce niveau, reprend fidèlement les accusations de l'Etat et de la presse affiliée au PDCI concernant la responsabilité des enseignants qui *"pour des raisons d'ambitions politiques ont pris l'école en otage"*, alors que l'APEECI dénonce le *"complot contre les enseignants pour distraire les gens"*.

L'opposition entre les deux structures concerne également l'opportunité d'un débat national sur l'école, l'APEECI le présentant comme la seule solution pour régler les

problèmes du système éducatif par un consensus national, l'UNAPEECI s'y opposant prétextant qu'il n'est pas nécessaire de réunir une large concertation pour faire des "*propositions constructives*". Dès sa création l'APEECI s'est jointe aux partis politiques d'opposition et aux syndicats autonomes (SAEPPCI, SYNESCI, SYNARES, FESCI) pour demander une "Conférence nationale sur l'école", ce que le gouvernement refusera pendant longtemps par crainte qu'elle ne soit en fait que la réplique des "Conférences nationales" qui se sont tenues dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et dont la conséquence est la remise en cause du pouvoir politique en place ou au moins la recomposition du champ du pouvoir - par la mise en place de gouvernement de transition - en relation avec les mutations politiques (multipartisme).

DECLASSEMENT STRUCTURAL DES POSITIONS : ENSEIGNANTS ET ETUDIANTS

Raison économique et expertise

Les structures chargées d'organiser et de définir les conditions d'application des mesures contenues dans le Plan d'ajustement structurel, négocié en 1989, sont mises en place dès la rentrée 1990-91 (janvier 1991). C'est le rôle du Programme de valorisation des Ressources humaines (PVRH) "*appuyé par un prêt d'ajustement sectoriel de la Banque mondiale d'un montant global de 125 millions de dollars et d'un crédit IDA de 18,5 millions de dollars*" (M. Jacquier & M. Auberger, 1992, p. 1). Ce programme concerne les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'emploi et de la population et couvre la période 1991-1995.

Au niveau de l'enseignement primaire¹³¹, les objectifs, tels qu'ils sont définis officiellement, concernent l'augmentation de la capacité d'accueil pour atteindre un taux de scolarisation brut de 90% en l'an 2 000 ; le développement de l'éducation de base ; l'allégement des programmes et l'adaptation des horaires scolaires en fonction des autres activités dans lesquelles sont engagés les enfants (aide à l'économie familiale) ; la réduction des coûts des intrants (manuels, matériel pédagogique) pour alléger la charge financière des familles ; l'installation des classes à double vacation pour faire face à la

¹³¹ Pour la rentrée 1992-1993, selon M. Hoba, directeur de l'Enseignement primaire et préscolaire, "*1 464 000 élèves sont scolarisés dans le primaire et un peu plus de 17 000 dans les écoles maternelles. Tous ces élèves sont répartis dans 7 000 écoles et encadrés par 40 000 maîtres*" (cf. République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de l'enseignement primaire et préscolaire, 1993 g, p. 8).

demande de scolarisation dans les villes ; la réforme de la formation des maîtres et la réduction des disparités régionales. La dernière mesure qui prévoit l'instauration de frais d'inscription pour accroître la participation des familles au financement de l'éducation semble peu compatible avec le principe, officiellement réaffirmé, d'une politique de scolarisation de masse.

Au niveau de l'enseignement secondaire, le PVRH prévoit un contrôle plus strict des flux, le renforcement de la sélection (en terme "diplomatique" : *"qualité plutôt que quantité"*), la maîtrise des coûts salariaux et des transferts sociaux (bourse, transport, internat) et, comme pour l'enseignement primaire, l'instauration de frais de scolarité.

Les mesures envisagées pour l'enseignement supérieur sont toutes des restrictions : restrictions des flux (en terme "diplomatique" : *"faire coïncider les capacités d'accueil de l'université avec les effectifs étudiants"*) par la mise en place d'un concours d'entrée à l'université ; réduction des dépenses de bourses, de transport et privatisation des restaurants universitaires. Ces mesures sont justifiées par un impératif d'économie budgétaire et par la nécessité de l'adéquation entre la formation et l'emploi¹³².

Parallèlement se met en place le Programme d'ajustement et de remobilisation du ministère de l'Education nationale (le PARMEN), structure de coopération bilatérale entre la Côte-d'Ivoire et la France qui prévoit, en contrepartie de la réduction des personnels de l'assistance technique¹³³, le financement et la mise en œuvre d'action de formation des personnels ivoiriens au niveau pédagogique et administratif. La genèse du programme remonte à la fin de l'année 1989. En février 1990, une mission d'évaluation du système éducatif, dirigée par des experts français, est chargée d'élaborer les bases d'un programme d'ajustement et de remobilisation. Du côté français l'ajustement est pris au sens de *"sélection et de redéploiement des personnels"* pour réduire les coûts et atteindre une meilleure gestion du personnel, du côté ivoirien l'ajustement est pris au sens d'assainissement du fonctionnement administratif et financier des établissements et services administratifs de l'Education nationale. La convention de financement, portant

¹³² La commission "politique de l'éducation et de la recherche" du IX^e Congrès du PDCI en octobre 1990 avait critiqué cette notion appliquée à l'université dont la mission n'est pas de former à l'emploi (Actes de la commission "politique de l'éducation et de la recherche" du IX^e Congrès du PDCI-RDA, du 1^{er} au 5 octobre 1990, p. 35).

¹³³ Un rapport d'évaluation sur les dépenses d'éducation en Côte-d'Ivoire rédigé par deux experts français en 1992 précise que, bien que les dépenses d'assistance technique soient en principe co-financées par la France (30%) et la Côte-d'Ivoire (70%), depuis 1988 la Côte-d'Ivoire *"n'a pas été en mesure de faire face à ces dépenses [...]. La totalité des dépenses engagées à ce titre est donc à la charge de la France"* (M. Jacquier & M. Auberger, 1992, p. 13).

sur 35 millions de francs français (1 milliard 750 millions de francs CFA), est signée le premier octobre 1990 et la durée du projet est fixée à trois ans à compter du premier février 1991. Les responsables des différentes composantes du PARMEN sont des Français.

La composante pédagogique du programme lance des expertises de vingt établissements secondaires sur tout le territoire pour évaluer le fonctionnement des structures éducatives et pour proposer des solutions aux "dysfonctionnements". La composante administrative délègue des conseillers dans chacun des services administratifs du ministère de l'Education nationale, chargés d'organiser la formation des responsables administratifs pour améliorer le fonctionnement interne des services, d'une part, en initiant un processus de "déconcentration" des prises de décisions (recensement et gestion informatique des personnels pour, à terme, engager une gestion régionale des postes ; élaboration d'une carte scolaire pour le secondaire ; déconcentration du contrôle budgétaire ; régionalisation de la préparation des concours et des examens) et, d'autre part, en mettant en place une cellule de contrôle des dépenses et une cellule d'encadrement, d'évaluation et de formation des personnels de direction. C'est essentiellement concernant l'objectif de déconcentration des processus décisionnels que le PARMEN rencontrera des résistances...¹³⁴

Le Programme de valorisation des ressources humaines qui est présenté au conseil de la Banque mondiale, le 22 novembre 1991, prévoit les mesures suivantes :

Grandes masses budgétaires :

- l'augmentation de la part du total des dépenses consacrées au primaire de 52 à 54% d'ici 1995 ; la multiplication par trois des allocations de fonctionnement et des dépenses pédagogiques ; la réduction des transferts (bourse, transport, logement,...) de 6 à 10% du budget de l'éducation ; la réduction de 78 à 75% de la part de la masse salariale dans le total des dépenses.

Les mesures salariales concernent :

- le gel des salaires à leur niveau de 1991 (les mesures initialement recommandées par la BM prévoyaient le réalignement des salaires de tous les enseignants, alors que le gouvernement ivoirien ne l'applique que pour les enseignants et chercheurs recrutés à partir de 1991-92) ; le recrutement d'instituteurs à partir de la rentrée 1992 ayant le statut d'élèves fonctionnaires et payés à 42% du traitement normal. Leur titularisation est soumise à un examen d'aptitude, mais dans tous les cas le nombre de titularisés ne peut pas dépasser celui des sortants.

Administration générale :

- la gestion du personnel doit être réformée : analyse des besoins, redéploiement du personnel enseignant occupé à des postes administratifs et meilleure répartition géographique du personnel.

¹³⁴ À partir de 1992-93, dans le cadre de la coopération bilatérale France/Côte-d'Ivoire, l'enseignement primaire sera également l'objet d'un programme d'expertise (projet "école 2000" : cf. République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, 1993).

Manuels scolaires et participation des parents :

- le prix des manuels scolaires devrait baisser en 1992 de 10% après une première baisse de 25% en 1990 ; suppression de l'uniforme ; participation des familles dans le primaire sous forme de droits d'inscription.

Enseignement technique :

- la Banque mondiale souhaite un rapprochement de la formation professionnelle et des besoins des entreprises, ainsi qu'une plus grande participation du secteur privé à la définition des objectifs des institutions ; réforme du financement (taxe d'apprentissage,...).

Université :

- les recrutements universitaires seront gelés à un niveau inférieur à celui de la rentrée 1990-91 ; gel des investissements ; des *numerus clausus* devront être fixés par catégorie de filière.

Grandes Ecoles :

- un audit des Grandes Ecoles est demandé. But : réduire les cycles et accroître le nombre d'étudiants ; augmentation du taux d'occupation des structures par le transfert des étudiants de l'université dans les locaux des Grandes Ecoles ; réduction de la part des dépenses non pédagogiques dans le total du budget de fonctionnement des établissements.

Les décisions, prises à partir de 1989 et mises en œuvre entre 1991 et 1994, concernant les objectifs, le fonctionnement et le financement du système éducatif, sont explicitement présentées comme l'application des mesures du Plan d'ajustement structurel négocié avec les organismes internationaux et sont justifiées par la nécessité de réformer les structures éducatives en privilégiant la qualité sur la quantité (discours sur la baisse de niveau,...), la "conjoncture" imposant la restriction des interventions de l'Etat ("*fin de l'Etat providence*").

On pourrait supposer que l'Etat, contraint par les politiques d'ajustement structurel, décide brutalement de restreindre ses investissements dans le domaine éducatif. Pourtant, cette politique est déjà largement engagée en 1990 et s'est déroulée tout au long de la décennie 1980, notamment par le renforcement de la sélection et du contrôle des flux (1981 : instauration du probatoire ; 1984 : le baccalauréat n'est plus une condition suffisante pour l'accès à l'enseignement supérieur ; 1987 : le BEPC est nécessaire pour le passage en seconde), par la restriction des transferts sociaux en faveur des élèves et des étudiants (1983 : F. Houphouët-Boigny annonce, à l'occasion d'un Conseil National, que les élèves et les étudiants ne seront plus automatiquement boursiers¹³⁵), par l'arrêt depuis 1978 des constructions scolaires secondaires, etc. En revanche, l'argument de la

¹³⁵ Pour la bourse de l'enseignement secondaire, les critères existants mais non appliqués devront désormais être respectés : une moyenne de 12/20 donnera le droit à une bourse entière, 10/20 demi-bourse (si l'élève a rempli les conditions d'âge, de revenus, de nationalité).

récession économique et des mesures incontournables d'ajustement¹³⁶ permet de précipiter des mesures envisagées, pour certaines, depuis la fin des années soixante, mais maintes fois différées¹³⁷. Pourtant, certaines mesures prévues par le Plan ne seront pas appliquées dans les temps prévus pour le décaissement du financement des bailleurs de fonds. Les deux points politiquement les plus sensibles concernent, d'une part, le traitement des enseignants et, d'autre part, les transferts en faveur des étudiants¹³⁸. Concernant les enseignants le réalignement des salaires ne sera effectif que pour les nouveaux recrutés.

Esquisse de la division du corps enseignant : les anciens "décrochés" et les nouveaux "raccrochés"

Depuis le début du mois de septembre 1991, le quotidien *Fraternité-Matin* a préparé la rentrée scolaire en lançant une campagne de presse intitulée : "*Débat national sur l'école ivoirienne*". Cette chronique d'actualité et d'opinion s'appuie sur le courrier de lecteurs (élèves, étudiants, professeurs, parents,... une trentaine de "lettres") et se poursuit jusqu'à la fin du mois d'octobre 1991¹³⁹. À la suite d'une année scolaire très perturbée les interventions portent sur une situation perçue comme une "*guerre scolaire*" et dénoncent les pratiques de contournement des verdicts scolaires qui contribuent à la "*baisse de niveau des élèves*". Au même moment les cours reprennent à l'université mais le débat s'inscrit dans un contexte où "*l'année blanche*" est toujours possible et l'éditorial de présentation insiste sur la politisation de l'école depuis le retour du multipartisme.

Bien que les articles accusant les syndicats enseignants et les partis d'opposition soient les plus nombreux, le journal publie également des courriers critiques à l'égard de la politique de l'Etat comme celui d'un lecteur qui "*accuse les ministres de tutelle*" : "*Le pouvoir dans sa quête de récupération a favorisé l'installation d'une direction syndicale taillée à sa mesure* [fait référence à la direction du SYNESCI depuis 1987]. Celle-ci n'a

¹³⁶ En 1981, F. Houphouët-Boigny, en annonçant le renforcement de la sélection scolaire, la justifie par les conditions économiques défavorables et les pressions internationales pour réduire le budget de l'Education nationale.

¹³⁷ 1965 : le ministre de l'Education nationale, au IV^e Congrès du PDCI-RDA, évoque la nécessité de reconsidérer la gratuité de l'école ; de planifier l'éducation en fonction des besoins du développement ; de promouvoir les "meilleurs" ; envisage le principe de la suppression de la bourse du secondaire et du technique sauf pour les "nécessiteux" ; demande un effort financier de la population. 1983 : à l'occasion du Conseil National le problème des internats est soulevé et les intervenants proposent leur privatisation (dans un discours quelques jours plus tard F. Houphouët-Boigny annonce la privatisation des internats. Elle ne sera pas effective) ; la remise en cause de la gratuité du transport pour les élèves et étudiants est suggérée.

¹³⁸ Toutes les mesures présentées ne seront pas appliquées par le gouvernement ivoirien, notamment au niveau de l'université.

¹³⁹ Ces lettres seront de nouveau publiées, dans le même journal, deux ans plus tard, en 1993.

jamais conquis le cœur de la majorité des enseignants. La résistance passive et devenue active avec l'incompétence et les présomptions pesant sur les dirigeants, coupés de leur base. La crise que nous vivons n'est pas politique ; elle n'a pas été engendrée par l'opposition [...]. Seuls les ministres de tutelle la politisent avec la complicité de certains journalistes proches du pouvoir". Ce même lecteur dénonce les mutations arbitraires, les notes administratives punitives données par des "*chefs d'établissements en mal de promotion*", dont seraient victimes les enseignants proches de la tendance "Kipré"¹⁴⁰ (F-M., 21 et 22/09/1991).

Au cours de la traditionnelle réunion de rentrée qui a lieu le 24 septembre 1991, le ministre de l'Education nationale, Bamba Vamoussa, annonce plusieurs mesures :

la modification des conditions d'affectation des élèves du secteur public dans le secteur privé¹⁴¹ ; l'instauration d'un concours d'entrée à l'ENS et dans les CAFOP (forment les instituteurs) et l'augmentation de la durée de formation d'une année ; le redéploiement du personnel enseignant selon les recommandations du PAS¹⁴² ; la suppression de la tenue de sortie pour les élèves¹⁴³ ; l'arrêt des cotisations levées par l'UNAPEECI auprès des parents d'élèves ; la mise en place de frais d'inscription de 2 000 francs CFA dans le primaire et 3 000 francs CFA dans le secondaire ; l'institution de délégués de classe élus qui représenteront les élèves aux conseils de classe. À ces mesures s'ajoute l'annonce d'un renforcement de la maîtrise des effectifs de sixième et de seconde, ainsi que le plafonnement des effectifs de CP1 et de première à cinquante-cinq élèves et de cinquième à soixante-cinq élèves¹⁴⁴.

¹⁴⁰ Pour Tapé Kipré, les chefs d'établissements "*ont été montés comme des chiens de garde et ils sont devenus les ennemis des professeurs puisqu'on leur dit de ne pas permettre à une organisation syndicale de fonctionner. Ils ont des consignes qu'ils se croient obligés d'appliquer. Entre les professeurs et les chefs d'établissements il n'y a pas d'entente. Si ils permettent aux enseignants de se réunir, ils perdent leur poste et le ministre les remplace par des plus dociles. Les enseignants, qui n'ont rien à perdre, mettent en difficulté le proviseur et naturellement celui-ci met de mauvaises notes dans le dossier. C'est un conflit permanent*" (entretien - Tapé Kipré : SYNESCI -, août 1992).

¹⁴¹ Désormais c'est l'élève affecté qui sera subventionné : 120 000 francs CFA/an par élève dans le premier cycle et 140 000 francs CFA/an dans le second cycle. La convention prévoit aussi le retrait progressif des 1 440 professeurs fonctionnaires en poste dans le privé.

¹⁴² Ce redéploiement du personnel enseignant sur le territoire national qui doit, selon le ministre, permettre une correction des inégalités régionales et une meilleure utilisation de la main-d'œuvre enseignante est dénoncé par les syndicats autonomes et par la presse proche de l'opposition comme un prétexte pour effectuer en toute légalité des "*mutations punitives*" à l'encontre des enseignants grévistes et des responsables syndicaux. Les chefs d'établissements sont accusés d'avoir dressé des listes des grévistes et de les avoir transmises au ministère (La Voie, 10/10/1991).

¹⁴³ Jusqu'à présent les élèves devaient obligatoirement avoir deux uniformes, un pour les cours et l'autre pour les grandes occasions (notamment lorsque le président F. Houphouët-Boigny revenait de voyage, les écoliers et les lycéens étaient disposés le long des routes, en tenue de sortie, pour saluer le cortège présidentiel et attendaient parfois plusieurs heures sous le soleil ; ou lors des manifestations à caractère national).

¹⁴⁴ 09/01/1992, Circulaire du ministère de l'Education nationale relative aux modalités de passage en classe supérieure dans l'enseignement secondaire. Premier cycle : 1/ non-redoublants : moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20 passage automatique, moyenne entre 9 et 10/20 Conseil de classe décide du redoublement ou passage, moyenne entre 8,5 et 9/20 redoublement, moyenne inférieure à 8,5 exclusion ; 2/ redoublants : moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20 passage, moyenne annuelle inférieure à 10/20 exclusion. Second cycle : 1/ passage de seconde à première et de première à terminale : mêmes conditions que pour le premier cycle ; 2/

Pour le quotidien *La Voie* cette réunion de rentrée est, comme celles des années précédentes, l'expression de l'absence de concertation entre l'Etat et les partenaires de l'école, notamment entre l'Etat et les syndicats tenus à l'écart de toute décision concernant l'Education nationale. Le journal ajoute que "*les responsables de l'enseignement, donnant l'impression d'une totale démission, n'ont posé aucune question d'envergure nationale*" (*La Voie*, 25/09/1991). Pourtant, au-delà des mesures qui doivent être appliquées dès la rentrée, le ministre dessine déjà la politique scolaire future en posant le problème des coûts des bourses, des transports pour les élèves et étudiants (6 milliards 850 millions francs par an), des internats, en les présentant comme des privilèges incompatibles avec la situation économique du pays. Le ministre n'annonce cependant pas de restrictions salariales, pourtant prévues par les mesures d'ajustement structurel : la rentrée doit avoir lieu "*en toute sérénité*" et les décisions arrêtées sont déjà suffisamment brutales pour les familles, sans que les enseignants aient besoin d'être alertés trop tôt sur les modifications de leur condition salariale.

La rentrée scolaire dans le primaire et le secondaire a lieu le 10 octobre : la presse note "*que la rentrée des classes n'a pas connu la fièvre habituelle*" (*F-M*, 11/10/1991)¹⁴⁵. Malgré les décisions prises par le ministre, les chefs d'établissements continuent d'exiger, en plus des frais d'inscriptions obligatoires, des rames de papiers et d'autres fournitures (notamment des tee-shirts de sport avec le nom de l'établissement, lesquels sont vendus par l'administration de l'école) pour inscrire les élèves. Les inscriptions parallèles s'annoncent d'autant plus coûteuses que les menaces de sanctions décidées par le ministre contraignent les chefs d'établissements à prendre des précautions en restreignant les bénéficiaires.

Début novembre 1991, un communiqué du SYNESCI tendance "Djanwet" annonce la tenue prochaine du XVII^e Congrès du Syndicat. La tendance "Kipré" refuse d'y participer considérant que l'organisation de ce Congrès, à l'initiative exclusive de la tendance "Djanwet", ne correspond pas aux accords pris le 21 juillet 1991 avec le chef de

terminale : pour les élèves non redoublants ayant échoué au baccalauréat dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 8,50/20 redoublement ; moyenne inférieure à 8,50/20 exclusion.

¹⁴⁵ L'instauration des frais d'inscription est certainement pour beaucoup dans le peu de précipitation des populations à inscrire leurs enfants : "[...] la mesure ne peut qu'aller à l'encontre de l'objectif d'accroissement du taux de scolarisation" (M. Jacquier & M. Auberger, 1992, p. 67). Ces frais d'inscription doivent être reversés au Trésor mais un rapport d'expert note que "*la collecte de la contribution associant les maîtres, les directeurs d'écoles et les inspecteurs de l'enseignement primaire n'a pu que favoriser la multiplication des turpitudes et aucun mécanisme de contrôle par le Trésor n'a été mis en place*" (op. cit. p. 67). Les journaux proches de l'opposition seront particulièrement prompts à dénoncer les expulsions d'élèves pour non-paiement des frais d'inscription et l'Etat repoussera plusieurs fois la date limite de paiement : "*Le dispositif s'est heurté à l'incompréhension des parents d'élèves du primaire comme en témoigne la faiblesse des taux de recouvrement en juillet 1992 : 22,56% soit 468 milliards de F CFA (2,6 milliards de F CFA étaient prévus par la matrice du PVRH)*" (op. cit., p. 67).

l'Etat concernant la tenue d'un "*congrès de la réconciliation*". Le ton monte et le syndicat menace de déclencher une grève si le congrès a lieu. Il se déclare "*trahi*" par le chef de l'Etat et décide de reconduire le Bureau issu du Congrès extraordinaire de Bingerville en mars 1991, d'arrêter toutes négociations en cours avec le pouvoir, de "*prévenir l'opinion publique*", d'occuper le siège du SYNESCI et d'intenter une action en justice pour contester ce Congrès. Le Congrès se tient effectivement le 9 novembre en présence du ministre de l'Education nationale. Le Secrétaire général sortant, K. Djanwet, n'obtient pas le quitus et son équipe fait l'objet de poursuites pénales pour détournement des biens du syndicat : Emile Bouan-Kan (professeur d'histoire-géographie au lycée classique d'Abidjan) est élu Secrétaire général en remplacement de Djanwet. Le 14 novembre 1991, le SYNESCI tendance "Kipré" prend possession des biens (bureau, machine, etc..) du siège du syndicat détenus jusqu'à lors par la tendance désormais appelée du nom du nouveau Secrétaire général "Bouan-Kan". L'action du SYNESCI tendance "Kipré" est soutenue par la FESCI, le SYNARES, le SYNACASS-CI, le SYNABEFACI et la presse liée aux partis d'opposition¹⁴⁶ : le soutien du pouvoir à la ligne "dépendantiste" du syndicat est vivement dénoncé comme une continuité de la politique de contrôle des organisations de travailleurs sous le régime de parti unique. Les journaux d'opposition, notamment, y voient les "*symptômes d'une crise de légitimité et d'autorité à la tête de l'Etat*" (*La Voie*, 12/11/1991). À l'inverse les journaux affiliés aux autorités politiques considèrent le nouveau Secrétaire général Emile Bouan-Kan comme le seul apte à recréer l'unité du syndicat et à réhabiliter l'image sociale des enseignants.

C'est dans ce contexte d'une rentrée difficile pour les parents d'élèves (frais d'inscription) et pour les enseignants du secondaire, divisés par les luttes internes au syndicat, que le Conseil des ministres adopte le 11 décembre 1991, le projet de loi de réforme du statut général de la Fonction publique ainsi que le décret (n° 91-818) révisant les échelles de traitement des corps du personnel enseignant et des corps du personnel de la recherche scientifique recrutés au titre de l'année scolaire 1991-92 : la baisse de salaire est considérable¹⁴⁷ comme le montre le tableau ci-dessous. Le décret est soutenu par la

¹⁴⁶ Alors que *La Voie* (19/11/1991) parle de "*la voix de la majorité*" et précise que l'assaut donné au siège du SYNESCI c'est déroulé sans heurts, *Le Démocrate* (19/11/1991), organe de presse du PDCI-RDA, prétend que les partisans de la tendance "Kipré" ont tout détruit dans le local syndical.

¹⁴⁷ Les détails des réductions de salaires ne seront pas connus avant le début de l'année 1992, ce qui explique, en partie, la faiblesse des réactions des syndicats. La réduction des dépenses de personnel est considérée comme une des mesures essentielles par les bailleurs de fonds. L'Etat ivoirien n'a pas suivi les recommandations du PAS qui prévoyait le rattachement de tous les enseignants. Les dépenses de personnels, hors assistance technique et enseignement supérieur, représentent 71,8% des dépenses d'éducation en 1980 ; 79,2% en 1985 ; 85,9% en 1990 ; 86,1% en 1991 et 85,1% en 1992. En milliards de CFA, les dépenses de personnels baissent depuis 1989 : 148,2 en

presse affiliée au pouvoir qui lance une vaste campagne dont les thèmes principaux ne sont pas nouveaux : les enseignants sont les mieux payés des fonctionnaires de même grade, ils sont sur-payés par rapport à leur absentéisme et leur faible motivation au travail, etc. Et, comme par le passé, ils refusent de participer à l'effort de redressement de l'économie du pays alors qu'ils ont bénéficié depuis une vingtaine d'années des faveurs du "décrochage"...

Tableau XXIV- Répartition du nombre d'enseignants du second degré par DREN en 1991/1992 et en 1992/93 (pour 1992/93 : chiffres entre parenthèses)

DREN	eff. enseignant
Abidjan	7 351 (4315)
Abengourou	302 (225)
San-Pedro	341 (225)
Bouaké	748 (1 009)
Yamoussoukro	1 164 (868)
Daloa	1 298 (879)
Man	888 (585)
Korhogo	638 (543)
Bondoukou	320 (315)
Odienné	469 (369)
Total	14 519 (9 333)

Avertissement

Il faut prendre ces chiffres avec réserve, le recensement des effectifs et de la répartition des agents de la Fonction publique étant problématique et en cours de réalisation dans les années 1992-93. À la rentrée 1992-93, le nombre d'enseignants du secondaire public recensé par l'annuaire statistique* est de 9 333 dont 4 315 dans la DREN d'Abidjan. Même en considérant que le redéploiement du personnel sur le territoire national à partir de 1992/93 et la restriction des postes ont entraîné une modification du volume et de la concentration des enseignants, les différences entre les chiffres indiquent plutôt les difficultés de recensement ou les flous au sujet du nombre exact d'enseignants.

Sources : les premiers chiffres indiqués sans parenthèses correspondent à l'année 1991/92 et sont tirés d'une enquête effectuée par le ministère de l'Education nationale en 1992 (cité par M. Jacquier & M. Auberger, 1992, p. 49). Les seconds chiffres entre parenthèses correspondent à l'année 1992/93 et sont extraits de l'annuaire statistique*, République de Côte-d'Ivoire, Situation de rentrée 1992-93, mai 1993.

Si l'Etat ivoirien a reculé devant les conséquences prévisibles de la baisse des salaires de tous les enseignants, il reste néanmoins que, dans un contexte où, depuis le début de l'année 1990, les syndicats d'enseignants ont été les principales forces de mobilisation contre la baisse des salaires prévue par le "plan Koumoué" et qu'ils ont objectivement des intérêts communs avec les partis d'opposition, cette mesure paraît à même de relancer les mouvements sociaux et, cette fois, à tous les niveaux du système scolaire.

1989 ; 144,2 en 1990 ; 140,2 en 1991 et 137,7 en 1992 (M. Jacquier & M. Auberger, 1992, p. 18). Selon les mêmes sources, les rémunérations des enseignants sont supérieures à celles des fonctionnaires de même grade d'environ 80% en début de carrière et de 40% en fin de carrière : "Il est vrai que les cadres supérieurs de l'administration perçoivent souvent des indemnités et avantages en nature dont les enseignants ne bénéficient pas" (op. cit., p. 51).

Tableau XXV- Anciens et nouveaux salaires des enseignants à partir du 11 décembre 1991

Echelle	ancien salaire	nouveau salaire
1- Professeur d'université <i>Directeur de recherche</i> ¹⁴⁸	648 893	390 000
2 - Maître de conférence <i>Maître de recherche</i>	534 382	250 000
3 - Maître-assistant <i>Chargé de recherche</i>	371 523	170 000
4 - Professeur agrégé du secondaire	274 825	153 953
5 - Professeur certifié/inspecteur du primaire	264 600	137 413
6 - Professeur licencié/assistant de l'université <i>Attaché de recherche</i>	231 566	114 511
7 - Professeur du secondaire (CAP-CEG)	217 570	108 149
8 - Instituteur	156 498	101 787
9 - Instituteur adjoint	85 247	64 887
10 - Moniteur	76 340	

Source : - SYNARES, 1992 - *Le plan d'austérité : un complot contre les travailleurs. Le Synares et les syndicats autonomes rejettent le plan d'austérité*, Abidjan, Juin, p. 36.

Dans un premier temps, il semble que la brutalité de cette mesure ait plutôt déstabilisé les syndicats qui n'ont effectivement pas lancé de mot d'ordre de grève¹⁴⁹. Même si les vacances scolaires ont certainement limité les possibilités de mobilisation, la faiblesse des réactions syndicales sera particulièrement mal acceptée par les nouveaux enseignants et chercheurs directement concernés. Mais il est vrai, à la décharge des syndicats, qu'une autre lutte va s'imposer à partir de la fin janvier 1992 et reléguer les revendications de salaires au second plan de l'actualité scolaire. Cependant, les syndicats, par des déclarations dans la presse, "*s'insurgent*" contre ce décret, demandent son retrait et menacent de déclencher des grèves massives.

Les grèves du début de l'année 1992 sont beaucoup plus sectorielles que générales : les premiers à réagir sont les élèves de l'ENS qui sont effectivement directement concernés par la mesure de "raccrochage" et ce d'autant plus que l'information sur les modalités exactes d'application du décret semble plutôt floue. Le 6 janvier 1992, ils refusent de reprendre les cours après la période de vacances et séquestrent pendant quelques heures le directeur de l'Ecole normale supérieure. Le conflit porte également sur les équivalences entre les diplômes de l'ENS et ceux de l'université et sur la décision

¹⁴⁸ Les informations concernant les salaires des chercheurs, notées en italique dans le tableau, proviennent du journal *Le Changement* du 01/06/1992.

¹⁴⁹ Un collectif regroupant des syndicats autonomes (SYNARES, SYNESCI, SYNACASS-CI, SYNINFO, SYNINFECI) organise, le 18 décembre 1991, une conférence de presse pour exprimer son opposition au projet de réforme du statut de la Fonction publique.

prise par le gouvernement d'instituer un concours d'entrée dans la Fonction publique, alors que jusqu'à présent, les élèves de ces Grandes Ecoles préparant aux emplois de professeurs de l'enseignement secondaire étaient automatiquement recrutés par la Fonction publique. Cette question est d'autant plus importante que le nouveau décret apparaît comme une sanction injustifiée à l'encontre des élèves maîtres qui avaient été orientés par l'Etat et qui prétendent que le contrat qui les lie ne peut être modifié en cours de formation¹⁵⁰.

À la rentrée scolaire 1992-93, soixante-huit diplômés de l'ENS titulaires d'un CAPES (entrés à l'ENS après une licence d'enseignement à l'université) n'auront pas de poste. C'est la première fois que la totalité d'une promotion de l'ENS n'est pas recrutée dans la Fonction publique, alors même que le décret sur la réduction des salaires était présenté à la fois comme une mesure d'économie et comme une mesure favorable à l'emploi.

"J'ai le CAPES d'histoire-géographie. Je fais partie de la promotion des soixante-huit étudiants de l'ENS non affectés sur une promotion de quatre cent cinquante quatre : treize en Histoire-géo, seize en Allemand, cinq en Anglais, seize en Espagnol et dix-huit en Sciences naturelles¹⁵¹. Nous avons rencontré le directeur des Ressources humaines, il nous a dit qu'il n'avait plus besoin de professeurs. Mais il y a un peu d'espoir parce que bientôt il y aura un concours pour recruter quarante censeurs. Il nous a proposé de voir dans les fins de carrière : les retraités et les décès. Le 8 octobre [1992], le ministre nous a reçu. Il a dit qu'il ne pouvait pas nous employer. On a demandé pourquoi on avait formé des enseignants comme nous, sachant qu'on ne pourrait pas les employer. Alors qu'est-ce que vous faites de l'adéquation formation-emploi ? Le ministre a parlé de nos prédécesseurs qui ont été engagés et dont les postes budgétaires n'ont pas suivi : ils ont attendu douze mois leur salaire. Nous on n'a pas demandé à aller à l'ENS : après une formation de deux ans vous dites que vous n'avez plus besoin de nous ? Nous sommes une promotion qui a connu trop de difficultés. Avant, la réussite au concours était suivie par l'attribution d'une bourse. On nous a dit qu'il y avait des problèmes et que nous n'aurions pas la bourse et que si nous refusions ils n'organiseraient pas de concours. Nous sommes entrés quand même parce qu'à l'université avec une licence, la seule issue s'est de faire une maîtrise. Moi, je suis le seul de mes dix frères et sœurs à avoir fait des études. Mon père est chauffeur dans une société privée et ma mère ménagère. Il fallait travailler vite, c'est pour

¹⁵⁰ Le nombre d'enseignants en poste dans l'enseignement public secondaire (non compris les fonctionnaires affectés dans le privé) baisse entre 1990-91 et 1991-92, il passe de 10 788 à 9 263. Cette baisse est due à la suppression, dans le cadre du PAS, de nombreux postes de contractuels et à un ralentissement du recrutement. Enseignants par discipline en 1991-92 : Lettres modernes 1 769 ; Mathématique 1 283 ; Anglais 1 248 ; Hist/géo 1 151 ; Sciences Physiques 1 132 ; Sciences Naturelles 1 091 ; LV2 865 ; EPS ; 250 ; Philosophie 217 ; Dessin 153 ; Musique ; 100 ; ECM 4. À la rentrée 1992-93, le nombre d'enseignants est de 9 333 dont 4 315 dans la DREN d'Abidjan. Source : annuaire statistique, République de Côte d'Ivoire, Situation de rentrée 1992-93, mai 1993. Sur la difficulté d'obtenir des données concordantes sur les effectifs d'enseignants, voir le tableau XXIX.

¹⁵¹ À la rentrée 1992-93, 141 postes d'histoire-géographie ; 170 postes d'Anglais ; 97 postes de Langues vivantes-2 ; 76 postes de Sciences naturelles ; 91 postes de Sciences Physiques sont supprimés par rapport à l'année précédente. En revanche, le nombre de professeurs de sport (EPS) augmente brusquement de 465 postes ! Les autres disciplines augmentent légèrement ou se maintiennent. Source : annuaire statistique, République de Côte d'Ivoire, 1992-93.

ça qu'on a accepté de rentrer à l'ENS sans bourse, pensant qu'on pourrait être logés. On a demandé au CNOU et le directeur nous a dit qu'il n'avait jamais vu de non-boursiers à l'ENS. Nous avons lutté et le ministre nous a promis que nous aurions la bourse si nous passions en année supérieure (90 000 francs CFA), ce qui a été fait.

Nous avons été frustrés par le comportement du SYNESCI parce que lorsque le Premier ministre a dit que les salaires des anciens se seraient pas touchés, ils ont applaudi. Pendant que nous nous étions encore en formation, voilà un décret présidentiel qui diminue nos salaires. Nous avons fait un mois d'arrêt de cours pour signifier notre mécontentement mais aucun enseignant ne s'est déplacé. On nous disait "vous êtes encore étudiants on ne peut pas prendre position". Par contre nous faisons confiance à la FESCI, nous avons une section à l'ENS et quand elle donne un mot d'ordre nous le suivons tous. Nous nous sortons avec un CAPES et nous ne sommes rien à côté des gens du CAFOP ou des professeurs licenciés de l'année passée.

Q : Vous avez trouvé un emploi ?

R : Pour vivre j'ai trouvé quatre heures de cours du soir par semaine, je gagne 20 000 francs CFA par mois" (entretien, diplômé de l'ENS non affecté, janvier 1993)¹⁵².

Le 8 janvier 1992, un autre mouvement de grève est décrété par la coordination des Grandes Ecoles (INJS, ENS, CAFOP, IPNETP) : les enseignants et les élèves, qui sont des futurs instituteurs ou professeurs dans l'enseignement général ou technique, s'allient pour exprimer leur opposition à la nouvelle grille de salaire.

L'INJS (Institut national de la jeunesse et des sports), l'ENS (Ecole normale supérieure) et les CAFOP (Centre d'animation et de formation pédagogique) cessent leur grève le 17 février à la suite d'un ultimatum des autorités de tutelle : les étudiants qui ne reprendront pas les cours seront exclus définitivement des établissements. Les élèves de l'IPNETP maintiennent leur grève (futurs enseignants, inspecteurs et conseillers de l'enseignement professionnel et technique) et les autorités de tutelle ferment l'école. Menacés de radiation, ils reprennent les cours le 23 mars après avoir signé l'engagement de poursuivre leur formation jusqu'à la fin du cursus scolaire.

Pour mobiliser l'ensemble des enseignants contre une mesure qui ne concerne que les nouveaux arrivants dans la corporation, les syndicats argumentent que cette décision, d'une part, est un facteur de division de la corporation enseignante "orchestré" par le gouvernement et, d'autre part, qu'elle sera étendue plus tard aux anciens enseignants :

¹⁵² Les années suivantes, à chaque rentrée scolaire, le nombre de diplômés de l'ENS non affectés augmente. Le 21 novembre 1994, un groupe de diplômés de l'ENS non-affectés débute une grève de la faim dans les locaux de la grande mosquée de la "Rivière-Golf" (quartier de la commune de Cocody à Abidjan) : ils déclarent être cinq cent trente sept non affectés, dont certains n'ont pas de poste depuis trois ans. Ils cessent la grève le 13 décembre 1994 sur la promesse des autorités de tutelle qu'ils seront recrutés progressivement.

"Organisation démocratique, le SYNESCI ne peut admettre la division, l'injustice¹⁵³ et la discrimination que le gouvernement veut semer parmi ses membres. Anciens ou nouveaux nous avons les mêmes droits et les mêmes devoirs en tant qu'enseignants" (*La Voie*, 14/01/1992). Sur ce point le SYNESCI (secondaire), le SNEPPCI (primaire affilié à l'UGTCI), le SAEPPCI (primaire autonome), le SYNARES et l'UNESUR (supérieur), le SYNACASS-CI (cadres supérieurs de la santé) ont tous la même position et refusent la discrimination des salaires entre les "anciens" et les "nouveaux".

Raison politique et répression

Le 13 janvier les cours reprennent théoriquement à l'université¹⁵⁴. Outre les syndicats d'enseignants qui refusent la nouvelle grille des salaires, les étudiants ont, depuis le 10 janvier, manifesté à plusieurs reprises pour demander la publication des conclusions de la commission d'enquête¹⁵⁵ sur les événements du 17 mai 1991 à la cité universitaire de Yopougon. Le 29 janvier 1992, le rapport est rendu public par Félix Houphouët-Boigny : il atteste qu'il y a bien eu des blessés et des cas de viols, de tortures et d'humiliations (les étudiants ont, depuis cette date, surnommé la cité de Yopougon le *Kwazulu natal*). Des personnalités civiles et militaires sont mises en cause par la commission qui propose que des sanctions soient prises à leur encontre¹⁵⁶. Le chef de l'Etat déclare qu'il ne prendra aucune sanction contre le chef d'état-major (R. Guéï) désigné par la commission comme le principal responsable des événements. Le quotidien *Fraternité-Matin* titre sur ce qui lui semble le plus important : "*Ni morts, ni disparus*".

Néanmoins le journal se fait l'écho de quelques-unes des conséquences de cette "opération de maintien de l'ordre qui a mal tourné" : "*Des violences et voies de faits ont été exercées sur des étudiants. Battus à coups de crosse ou de "rangers", des étudiants ont gardé de "cette expédition punitive" des blessures et des traumatismes physiques et moraux consécutifs à des "tortures indignes" et des traitements humiliants et infamants, à savoir l'exposition de leur nudité à leurs*

¹⁵³ Les militaires, gendarmes, policiers, magistrats, qui disposent des mêmes avantages, ne sont pas touchés par cette mesure.

¹⁵⁴ Pour la rentrée 1991-92 l'université compte environ vingt-cinq mille étudiants et huit cents enseignants dont soixante assistants techniques (déclaration du recteur de l'université, Bakary Tio Touré, *F-M*, 16/01/1992).

¹⁵⁵ Depuis que la commission avait remis ses conclusions au chef de l'Etat, le 15 novembre 1991, les syndicats et les partis d'oppositions avaient fait de cette publication une revendication. Cette commission est composée de trente-deux personnes : des députés du PDCI et de l'opposition (FPI, PIT), des magistrats, des avocats, des parents d'élèves et des représentants des communautés religieuses.

¹⁵⁶ Notamment le chef d'état-major de l'armée, le général Robert Guéï, et le chef de la FIRPAC (Force d'intervention rapide des paracommandos), le colonel Faizan-Bi-Séhi.

camarades et d'autres sévices du même type [...]. Des cas de viols ont été retenus" (F-M, 30/01/1992).

Le soir même et les jours suivant, les étudiants manifestent violemment pour protester contre "le pardon" présidentiel accordé aux responsables des événements de Yopougon : les manifestants brûlent des voitures et mettent à sac des locaux universitaires. La FESCI appelle à une grève générale illimitée à partir du 3 février et un collectif de huit partis d'opposition¹⁵⁷ menace de déclencher des marches de protestation sur la Présidence. Laurent Gbagbo, leader du FPI, au cours d'un meeting le 2 février au stade d'Abidjan, lance un ultimatum d'une semaine au gouvernement pour qu'il prenne des sanctions contre ceux qui ont été mis en cause par la commission d'enquête et contre cinq ministres qui *"ont menti sur cette affaire"* (ministre de Education nationale ; de la Recherche scientifique ; de l'Intérieur ; de la Défense ; de la Communication). Dans le cas où le gouvernement refuserait de punir les responsables le FPI déclare que cette position signifierait que *"le coup d'Etat militaire sera avalisé"* et se déclare prêt à se battre contre un Etat *"dirigé par les militaires"* (Marchés Tropicaux, 07/02/1992).

Félix Houphouët-Boigny a quitté la Côte-d'Ivoire le même jour pour Paris où il doit assister à la remise du prix *"pour la recherche de la paix"* qui porte son nom !

Devant la gravité des manifestations et l'ampleur des réactions des syndicats autonomes, des partis politiques et des associations (APEECI ; LIDHO) le gouvernement décrète la fermeture de l'université pendant 48 heures, à partir du début du mot d'ordre de grève de la FESCI. Les étudiants ne relâchent pas la mobilisation et empêchent la reprise des cours à l'université : quelles que soient les positions individuelles des étudiants bien peu osent enfreindre le boycott décrété par la FESCI, laquelle se donne effectivement les moyens de bloquer les cours. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le professeur Alassane Salif N'Diaye, apporte le point de vue du gouvernement sur les raisons de la crise universitaire :

"La première c'est cette cohorte d'étudiants qui n'ont rien à perdre et qui s'appellent, selon leur propre terminologie, "les cabris-morts". Ils sont, en gros, au nombre de deux mille. Parmi eux, mille six cents environ sont des redoublants, dont les moyennes annuelles n'atteignent pas 5/20 et qui désirent tripler. Les quatre cents autres sont des triplants, aussi médiocres que les précédents, qui

¹⁵⁷ Le PIT, l'USD, le PSI, le PLCI, le PPE, PRND, MDS, OPI. L'absence du FPI dans le collectif révèle une division de la gauche ivoirienne et la stratégie du FPI qui espère faire une démonstration de force à cette occasion. La marche de protestation qu'organisera le FPI le 4 février réunira peu de manifestants.

désirent quadrupler. La deuxième raison, c'est la déliquescence de l'autorité universitaire. Les doyens ne savent plus ce qu'est leur rôle ; le Conseil de l'université se perd beaucoup plus dans des débats politiques qu'académiques ; des leaders de partis politiques, enseignants, recrutent plus qu'ils n'enseignent ; des organisations d'étudiants deviennent les bras séculiers de ces ambitions politiciennes" (*Le Démocrate*, 04/02/1992). Finalement, le ministre affirme que la majorité des étudiants souhaitent reprendre les cours parce qu'ils pensent à leur avenir et à celui du pays mais qu'ils en sont empêchés par la FESCI qui terrorise le campus¹⁵⁸ : ces étudiants représentent, selon une expression déjà maintes fois utilisée depuis les premières grèves étudiantes des années soixante, "la majorité silencieuse". Les journaux proches du pouvoir reprendront l'assimilation, faite par le ministre, des étudiants de la FESCI aux "cancres" de l'université.

Le 5 février, les étudiants et les élèves "marchent"¹⁵⁹, à l'appel de la FESCI, jusqu'à la Présidence de la République. Martial-Joseph Ahipeaud, Secrétaire général de la FESCI, rappelle les revendications et affirme que la détermination des élèves et des étudiants peut vite entraîner des débordements incontrôlables, selon lui, si le chef de l'Etat ne revient pas sur sa décision :

"Nous comprenons mal qu'Houphouët refuse de sanctionner les coupables. Pourtant en 1990, pour se présenter à l'élection présidentielle, Houphouët a prétendu qu'il le faisait pour la jeunesse. Aujourd'hui c'est cette jeunesse-là qui a été obligée de boire du sang humain, c'est elle qui a été violée, volée et violentée. Si Houphouët dit, aujourd'hui, que c'est l'armée qu'il aime, parce qu'elle lui est fidèle, où met-il en 1992, cette jeunesse ?" (Déclaration de M. Ahipeaud à la fin de la marche du 5 février 1992, citée par *La Voie*, 06/02/1992).

La contestation qui ne concernait jusqu'à présent que les étudiants recrute désormais dans les lycées et collèges. La FESCI profite de cette mobilisation pour élargir ses revendications et réclamer la construction d'une seconde université ; la révision des critères d'attribution des bourses¹⁶⁰ ; la suppression des limites d'âge pour l'entrée dans l'enseignement supérieur et des frais d'inscription aux examens (concours d'entrée en sixième 500 francs CFA ; BEPC 2 000 francs CFA ; baccalauréat 5 000 francs CFA) ; la réinstauration des oraux du baccalauréat, etc. Dans les jours qui suivent la mobilisation

¹⁵⁸ La presse proche du gouvernement publie des "témoignages" d'étudiants présentés comme des "victimes" de la FESCI : "Nous n'osons pas y retourner parce qu'il suffit qu'on vous voit étudier ou avec des livres sous le bras pour que vous soyez agressés" (*F-M*, 04/02/1992).

¹⁵⁹ Les journalistes décrivent, étonnés, la rapidité avec laquelle les étudiants ont sillonné les rues de Cocody pour "recruter" les élèves des principaux lycées de la ville (*La Voie*, 06/02/1992). *La Voie* du 6 février 1992, annonce quinze ou vingt mille manifestants. Selon la revue *Marchés Tropicaux* la manifestation aurait réuni environ cinq mille manifestants (14/02/1992). Mais en l'absence de sources sûres il est difficile d'avancer un chiffre.

¹⁶⁰ Globalement les dépenses dites de transferts, en pourcentage du budget de l'enseignement supérieur général, ont nettement chuté depuis 1980 : 89,9% en 1980 ; 60,9% en 1989 et 57,1% en 1992 (représentent 10,2 milliards de francs CFA en 1980 et 11 milliards en 1992). Parallèlement les dépenses de personnels, hors assistance technique, sont passées de 5,3% du budget général de l'enseignement supérieur général en 1980, à 35,3% en 1992 (M. Jacquier & M. Auberger, 1992, p. 24).

des élèves s'étend à de nombreux établissements d'Abidjan et déclenche de violents incidents.

Plusieurs "fronts" de contestation occupent le monde scolaire en ce début de mois de février. Les manifestations sont organisées soit par des partis politiques d'opposition soit par les scolaires (étudiants et lycéens). Les syndicats relancent la bataille des salaires, éclipsée par les derniers événements : le SYNESCI tendance "Kipré" menace de déclencher une grève et d'organiser le boycott des examens. Parallèlement le SYNESCI tendance "Bouan-Kan" critique également cette mesure sans pour autant s'engager sur la stratégie à adopter pour s'opposer à l'application effective de cette nouvelle grille de salaire. Ces différents fronts ne semblent pas être coordonnés par une direction commune, les staffs des différents partis, syndicats ou associations ont à l'évidence des stratégies ou des "improvisations" propres et des intérêts particuliers. Notamment, le mouvement lycéen et étudiant n'est pas soumis aux directives des partis d'opposition - *"le bras séculier de l'opposition"*, comme l'écrivent les journaux proches du pouvoir - et la FESCI, n'a pas participé à la manifestation organisée par le FPI le 4 février, manifestation qui a été un échec. En revanche elle a organisée le lendemain une marche unitaire des élèves et des étudiants à laquelle les enseignants du supérieur et les partis de gauche n'ont pas participé. Les alliances objectives entre ces différentes organisations syndicales ou politiques ne semblent pas nécessairement déboucher sur des actions communes, soit par choix tactiques, soit par manque effectif de concertation, soit en raison de conception divergentes sur les stratégies de luttes les plus appropriées en fonction des effets recherchés ou des conflits de leadership éventuels. Il n'en reste pas moins que ces différentes organisations politiques, syndicales et associatives, au-delà de leurs intérêts propres, sont des alliés qui s'accordent avant tout sur la critique de l'Etat-PDCI.

Le 13 février, des étudiants partent du campus universitaire, à l'appel de la FESCI¹⁶¹, et marchent vers les différents lycées de Cocody pour rallier les élèves et empêcher le déroulement des cours dans le secondaire : des véhicules sont incendiés, des bus endommagés, des vitrines brisées et les violents affrontements qui opposent les forces de l'ordre aux manifestants se soldent par une centaine d'arrestation. Selon la version des

¹⁶¹ Les incursions dans la rue des élèves et étudiants ne sont pas organisées au sens où il est très difficile pour les responsables du syndicat de coordonner, dans les périodes particulièrement agitées, un quelconque mouvement d'ensemble et qui souvent les déborde. En revanche, les militants de la FESCI utilisent des sifflets comme signe de regroupement et passent dans les différents lycées stratégiques pour rallier les élèves ou empêcher le déroulement des cours.

journaux proches du gouvernement, le Secrétaire général et le trésorier de la FESCI ont été interpellés au cours de la manifestation, selon la version des journaux proches de l'opposition, ils auraient été "enlevés" par la police plus tard dans la soirée.

Le lendemain de l'arrestation des élèves et des étudiants, des syndicats autonomes - SYNARES, FESCI, FESACI (Fédération des syndicats autonomes de Côte-d'Ivoire¹⁶² -, des associations - LIDHO, MIFED (Mouvement ivoirien des femmes démocrates) - et des partis politiques d'opposition - FPI, PIT, USD - publient une déclaration commune sur les événements et annoncent une marche de protestation pour le 18 février.

Les jours qui suivent, les étudiants des cités universitaires d'Abobo et de Yopougon brisent les vitres de la mairie de Yopougon, brûlent des voitures du domaine de l'Etat, des bus et des véhicules personnels pour protester contre les arrestations. Les agitations dans certains lycées d'Abidjan et de quelques villes de l'intérieur perturbent gravement les cours et selon le proviseur du lycée technique, les élèves "*ne parlent plus de suppression des droits d'examens mais demandent la libération de leurs camarades arrêtés*" (F-M, 18/02/1992). La FESCI publie, dans le quotidien *La Voie* du 19 février 1992, une adresse à la nation dans laquelle elle appelle tous les citoyens ivoiriens à soutenir sa lutte pour la libération de ses camarades détenus, pour l'amélioration des conditions d'études et contre "*la dictature*" (doc. 5, page suivante). Dans ce texte, la FESCI s'accorde également la paternité du retour au multipartisme - "*après avoir donné le multipartisme à la Côte-d'Ivoire*" -, paternité revendiquée également par le SYNARES - "*nous sommes les premiers à avoir demandé le retour du multipartisme au cours des "journées du dialogue" de 1989*" (*La voix du Synares*, n° 6, août 1991).

Parallèlement les motions de soutien au gouvernement paraissent dans la presse proche du pouvoir et une "*Coordination des élèves et étudiants pour la défense de l'école et la non-violence*" apparaît subitement sur la scène publique en organisant une "*marche pacifique*" pour exprimer "*son désir de reprendre les cours*". La presse gouvernementale parle de "*mouvement spontané*" et de "*majorité silencieuse*" contre "*les extrémistes de la FESCI*". À l'issue de la marche, la Coordination rencontre le Premier ministre et présente ses doléances : construction d'une seconde université ; débat sur l'école ; suppression des frais d'examens, etc. Elle reprend une grande partie des revendications de la FESCI et lorsque certaines d'entre elles seront satisfaites, la presse

¹⁶² Cette fédération tient son congrès constitutif le 15 février 1992. Elle regroupe, au moment de sa création, sept syndicats (SININFO ; SYNACASS-CI ; SAEPPCI ; SYNESCI (tendance "Kipré") ; SYNARES ; SYNAD-CI ; SYNINF-CI). M. Etté, Secrétaire général du SYNARES, est élu président de la FESACI.

proche du gouvernement ne manquera pas de préciser que la Coordination a obtenu satisfaction par le dialogue et non par la violence.

Doc. 5. Déclaration de la FESCI

Source : *La Voie*, 19/02/1992.

Adresse à la Nation

Ivoiriens, Ivoiniennes

A vous nos chers parents des villes et des campagnes, depuis 1990, nous, vos fils et vos filles, luttons contre le pouvoir avilissant qui nous dirige depuis 30 ans. Nous continuons, depuis ce temps-là, la lutte malgré tout ce qui nous arrivait.

Nous avons perdu notre camarade Kpéa Domin à Adzopé, nous avons continué.

Nous avons été radiés de l'Université, nous avons continué.

Nous avons été sauvagement battus, humiliés, humiliés, violés, volés, nos camarades ont disparu. Mais nous continuons la lutte.

Nous avons été recherchés, traqués dans toute la Côte d'Ivoire, mais nous sommes là pour continuer.

Nous avons décidé d'aller jusqu'au bout, parce que nous voulons la satisfaction de nos revendications académiques et sociales, ainsi qu'un mieux être pour le peuple ivoirien.

En effet, l'école et la société ivoiriennes sont malades.

Aujourd'hui, on veut diminuer le salaire des nouveaux enseignants. Depuis la rentrée, nos camarades de l'INJES, de l'IPNEPT, de l'INJS et des CAPOP ne font pas cours pour cette raison notamment.

Notre seule Université, initialement prévue pour 6000 étudiants, en contient actuellement près de 30.000 étudiants. Nos camarades bacheliers sont orientés (lorsqu'ils en ont la chance) dans des écoles telles

les cours Loko, Pigier, Casting, Chambre de Commerce, etc, et sont livrés à eux-mêmes parce qu'il n'y a pas de place à l'Université ni ailleurs. C'est pourquoi nous exigeons au moins une deuxième université.

Nos camarades des lycées et collèges doivent payer des prix très élevés pour leurs différents examens (8000 F pour le BAC, 3000 F pour le BEPC, 1000 F pour le CEPE, et 1000 F pour chaque matière facultative) etc.

Ce sont ces problèmes-là et bien d'autres dont nous voulons voir la résolution, tout en réclamant la liberté et la démocratie, seules conditions d'un épanouissement véritable.

Pour avoir dit et réclamé cela, la machine de l'arbitraire et de la répression est encore en marche.

Ahipeaud Martial, notre secrétaire général, celui que vous appelez effectivement "le petit Ahipeaud" ainsi que Grogué Charles, Monoko et plus de 200 autres élèves étudiants et stagiaires, sont aujourd'hui détenus dans les geôles de la MACA et dans d'autres prisons du pays.

Ils sont torturés et maltraités. Nous autres qui continuons encore la lutte sommes menacés.

Mais nous irons jusqu'au bout.

Nous sommes prêts à aller jusqu'au sacrifice suprême pour la Démocratie et la Liberté, après avoir donné le multipartisme à notre pays. Nous sommes donc déterminés.

Mais allez-vous nous laisser frapper arbitrairement sans réagir ?

Allez-vous nous laisser, nous vos enfants, tomber les uns après les autres ?

Allez-vous continuer à aller tranquillement au bureau, à l'usine, à l'atelier, au marché, au champ, en nous laissant seuls face au pouvoir ?

Non, nous ne croyons pas et nous ne l'avons jamais pensé.

Nous sommes convaincus que vous savez que c'est ensemble, vous et nous, que nous vaincrons la dictature.

Nous savons que vous ne nous laisserez pas seuls et que vous nous rejoindrez dans le rue.

Alors, venez. Maintenant !

Venez, afin qu'ensemble nous rendions la Liberté à Ahipeaud, Grogué et tous les camarades injustement détenus.

Rejoignez-nous, aujourd'hui afin qu'ensemble nous luttons pour la conquête des Libertés et l'avènement de la démocratie dans notre chère Côte d'Ivoire que nous aimons tous.

Fais cela et les camarades Ahipeaud, Grogué et autres ne seront pas détenus pour rien.

Bats-toi, camarade. Lutte, parent, quoiqu'il advienne jusqu'à la victoire finale et totale.

Ensemble, nous vaincrons. Continuons la lutte !

Ton parent, Guiller Mambo Gérard

Le 1er Secrétaire général adjoint de la FESCI

À la veille de la manifestation prévue, le 18 février, par le FPI et les différents syndicats et associations proches de l'opposition, pour protester contre l'arrestation des élèves et des étudiants, le gouvernement publie une ordonnance qui prévoit de lourdes sanctions contre les casseurs - "loi anti-casseurs" - et qui permet également la levée de l'impunité parlementaire. Au cours de la manifestation il y a effectivement de nombreuses atteintes aux biens publics et privés et notamment dans la commune du Plateau : vitres de bâtiments administratifs brisées (entre autres, le Palais de justice ou Martial-Joseph Ahipeaud devait être entendu), voitures incendiées, etc. Les forces de l'ordre interviennent, dispersent violemment les manifestants et arrêtent cent trois personnes dont dix-huit leaders de partis d'opposition, de syndicats et d'associations accusés d'avoir encouragés ou participés aux casses. Alors que la presse proche du pouvoir assimile

l'opposition à un regroupement de dangereux "voyous" et "malfrats", les journaux proches de l'opposition accusent le pouvoir d'avoir préparé et organisé la casse en payant des "loubards" chargés de compromettre les "démocrates" : l'ordonnance "anti-casseurs" prise la veille de la manifestation leur semble une preuve suffisante du "complot de l'Etat-PDCI contre les démocrates".

L'arrestation des étudiants, puis celle de trois députés et de leaders de partis d'opposition et du président de la Ligue ivoirienne des Droits de l'Homme déclenchent de vives protestations nationales et internationales. Localement, ce sont les partis d'opposition, les associations et syndicats autonomes qui sont impliqués dans la critique du régime, les autres corporations ou plus largement la société civile¹⁶³, restent silencieux et n'entreprennent aucune manifestation de soutien. La mobilisation sociale générale qu'avaient annoncé les partis d'opposition à la suite du 18 février n'est pas effective et la lutte reste le fait de quelques organisations.

Le 1^{er} mars 1992, le tribunal condamne le leader de la FESCI, Martial-Joseph Ahipeaud à trois ans de prison ferme pour "*reconstitution d'association dissoute et destruction de biens publics*". L'annonce de ce verdict déclenche de nouvelles manifestations de lycéens et d'étudiants, à Abidjan et dans plusieurs villes de l'intérieur du pays, suffisamment violentes pour entraîner la fermeture de plusieurs établissements dont le lycée classique d'Abidjan, le lycée technique et des établissements privés¹⁶⁴ : les étudiants déclarent l'opération "*Université morte*" et Martial-Joseph Ahipeaud commence une grève de la faim dans sa prison.

Quelques jours plus tard, le 6 mars 1992, le tribunal des flagrants délits rend son jugement concernant les manifestants arrêtés le 18 février et condamne, au titre de "co-auteurs" des "casses", René Dégni Ségui (président de la LIDHO) et Laurent Gbagbo (Secrétaire général FPI) à deux ans de prison ferme¹⁶⁵ ; Koudou Kessié (Secrétaire général adjoint du Synares et membre du PIT), Laurent Akoun (Secrétaire national chargé des relations extérieures du PIT), Gnaoulé Oupoh (membre du PIT) et Simone Ehivet Gbagbo (membre du secrétariat du FPI) à un an de prison ferme (300 000 francs CFA d'amende).

Le quotidien *Fraternité-Matin* interprète le verdict comme une preuve "*convaincante que dans ce pays il n'y a pas d'intouchables et que personne n'est*

¹⁶³ Le lendemain du 18 février, Le Front populaire ivoirien (FPI) lance un mot d'ordre de "*désobéissance civile*" qui ne sera pas suivi d'effet.

¹⁶⁴ Le lycée classique a toujours été à la pointe des mouvements de revendication lycéens. En revanche, certains lycées fréquentés par les enfants des fractions sociales dominantes n'ont jamais pris part aux manifestations. Ce qui explique la surprise des journalistes et leur gêne à rendre compte d'une grève de 18 heures décidée par les élèves du lycée Sainte-Marie d'Abidjan (lycée public prestigieux de filles), à partir du 13 mars 1992, pour protester contre les arrestations des étudiants et les verdicts des procès. A la suite de leur sit-in dans l'école, l'établissement est fermé pour quelques jours. Que les élèves de cette école prestigieuse et fréquentée surtout par des enfants de la bourgeoisie se joignent aux protestations et particulièrement mis en avant par les journaux proches de l'opposition et le caractère non violent de leur protestation est présenté par les journaux proches du gouvernement comme un modèle de responsabilité... (*F-M*, 17/03/1992).

¹⁶⁵ Cette condamnation est assortie d'amende de 500 000 francs CFA par personne. Sept autres accusés sont condamnés à une peine identique, dont Mollé Mollé, député FPI (*Marchés Tropicaux*, 13/03/1992).

au-dessus des lois" (F-M, 09/03/1992) ; l'opposition et les syndicats autonomes accusent l'Etat d'ingérence dans le processus judiciaire, dénoncent un procès politique et lancent un appel à la communauté internationale (*La Voie*, 09/03/1992).

Malgré les appels répétés du recteur à la reprise des cours et le risque d'une "année blanche", l'opération "Université morte" se poursuit. En revanche, les manifestations dans les lycées sont de plus en plus localisées et sporadiques. La radiation des élèves qui tentent d'empêcher les cours est suffisamment dissuasive pour briser les contestations lycéennes : le 11 mars, les dix lycées, dont des établissements privés, qui avaient été fermés sont rouverts¹⁶⁶. Les enseignants du secondaire sont toujours divisés entre deux tendances qui se disputent le leadership du SYNESCI. La tendance "Kipré" a pris position contre l'arrestation des étudiants et des "démocrates", alors que la tendance "Bouan-Kan" n'a fait aucune déclaration à ce sujet. En revanche elle a lancé un appel aux autorités politiques pour que les enseignants soient protégés "contre les hordes d'élèves", qui les "lapident à chaque débrayage"... (F-M, 15 et 16 février 1992).

Réorientation des luttes syndicales vers la protection des statuts

A partir de la fin mars, seule l'université reste un foyer de protestation active (grève¹⁶⁷). Les enseignants relancent la mobilisation sur la réforme de la Fonction publique et notamment sur le "raccrochage" des salaires des nouveaux enseignants. Le SYNESCI publie déclaration sur déclaration, dans la presse proche de l'opposition, pour rappeler qu'il estime qu'aujourd'hui, la lutte pour l'égalité des traitements est prioritaire et invoque l'article 23 (alinéa 2) de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui stipule qu'à "travail égal, salaire égal".

Le SAEPPCI, le SYNESCI (tendance "Kipré"¹⁶⁸), le SYNARES signent une déclaration contre cette mesure et dénoncent le blocage des salaires depuis 1980 ; la suppression des baux administratifs ; l'augmentation des impôts et des taxes ; les

¹⁶⁶ Parallèlement, La JPDCI (Jeunesse du PDCI) commence à installer des sections dans les établissements scolaires et déclare vouloir "véhiculer le message du Parti dans le milieu étudiant" (F-M, 03.04.1992).

¹⁶⁷ Les journaux rapportent plusieurs méthodes utilisées par les grévistes pour empêcher la reprise des cours : menaces, perturbation des cours par des sifflets, huile de moteur versée sur les tables et sur les bancs (*La Voie*, 18/03/1992), interruption des cours qui se déroulent effectivement et photographie des enseignants considérés comme des "traîtres" (déclaration de l'UNESUR, F-M, 16/03/1992),...

¹⁶⁸ "Tous les syndicats autonomes sont des syndicats amis, frères. Les enseignants du primaire, le SYNARES, là on travaille ensemble, sur les questions d'école on est d'accord sur toute la ligne et on travaille ensemble sur les questions de tactiques, de stratégies... mais également avec d'autres syndicats qu'on a regroupés au sein de la Fédération (FESACI)" (entretien - Tapé Kipré : SYNESCI -, août 1992).

détournements de fonds ; la mauvaise gestion de l'Etat ; la non-séparation de l'Etat et du parti au pouvoir. Ils demandent le retour des fortunes placées à l'étranger ; le respect de la "*chose publique*", des institutions républicaines et l'indépendance de la magistrature. Ils se déclarent solidaires de la lutte entamée par le SYNESCA¹⁶⁹ et menacent d'un arrêt de travail de trois jours si le gouvernement ne retire pas la mesure de réduction des salaires (*F-M*, 9 et 10/05/1992).

L'argument principal des syndicats enseignants (SYNARES, SYNESCI, SAEPPCI¹⁷⁰) repose, d'une part, sur l'affirmation de la solidarité de corps (entre les anciens et les nouveaux) et, d'autre part, sur la thèse de l'extension à court terme de la réduction des salaires à tous les enseignants... et à tous les travailleurs¹⁷¹ : "*Les enseignants ne sont pas dupes. Ils savent, et tous les documents et les informations à notre disposition le confirment, que cette réduction de salaire doit, à terme, les toucher et être étendue par la suite à toutes les autres catégories socio-professionnelles très vraisemblablement, comme le recommandent le FMI et la Banque mondiale*" (Conférence de presse du SYNARES, 26 juin 1992, doc. photocopié). Les revendications des syndicats autonomes dépassent le cadre de la lutte pour les salaires ou les libertés syndicales puisqu'ils continuent de demander, le plus souvent par l'intermédiaire du Secrétaire général du SYNARES, la mise en place d'un gouvernement de transition et la tenue d'une Concertation nationale "*sur les problèmes de tous ordres qui minent le pays*" (*Le Journal du Jeudi*, 11/06/1992).

Sur le campus les cours sont toujours très perturbés et la FESCI décrète, le 25 mai, après une nouvelle vague d'arrestation à la suite d'un sit-in organisé le 18 mai (anniversaire des événements du 18 mai 1991 à la cité universitaire de Yopougon), le boycott des examens ; réclame la régularisation du retard dans le paiement des bourses ; le retrait des forces de l'ordre stationnée en permanence sur le campus ; la libération de tous les lycéens et étudiants détenus et la réintégration des "radiés". Le lendemain, les étudiants en droit refusent de passer les examens en évoquant

¹⁶⁹ A partir du 5 mai 1992, le syndicat des enseignants du secondaire catholique (SYNESCA) a décrété une grève illimitée pour protester contre une nouvelle grille des salaires qui prévoit une baisse de 20% des traitements des enseignants du secondaire, pour venir en aide à leurs collègues du primaire (cette nouvelle grille ne sera pas appliquée et le salaire des instituteurs baissera).

¹⁷⁰ Le 24 avril 1992, la Direction des ressources humaines du ministère de l'Education nationale publie la liste des enseignants du primaire qui seront redéployés. Cette mesure concerne les instituteurs qui occupent des postes administratifs. S'ils refusent de retourner à l'enseignement leurs salaires seront réduits de 40%. Ils seront "recyclés" par le PARMEN. Le redéploiement fait partie des mesures qui, dans le cadre du Plan d'ajustement structurel, visent à réduire les dépenses. Le SAEPPCI conteste cette mesure qui, selon lui, ne tient pas compte de l'âge et des conditions de santé de ces instituteurs. Le redéploiement concernera également les enseignants du secondaire et le SYNESCI critiquera cette mesure en la qualifiant de "*chasse aux sorcières*" (selon lui, les enseignants mutés sont des militants du syndicat : mutations-sanctions qui privent des sections de leurs leaders).

¹⁷¹ En juin 1992, le SYNARES publie un document d'une quarantaine de pages sur les mesures de réduction de salaire et l'intitule : *Le plan d'austérité : un complot contre les travailleurs. Le Synares et les syndicats autonomes rejettent le plan d'austérité.*

une année scolaire trop courte ; l'absence de certains de leurs professeurs emprisonnés¹⁷² à la suite de la manifestation du 18 février.

Le 15 juin, le SYNESCI tendance "Kipré" et le SAEPPCI lancent un mot d'ordre de boycott des examens (du CEPE et du concours d'entrée en sixième, du BEPC et du baccalauréat) : la grève ne sera pas suivie et les examens se dérouleront effectivement¹⁷³. L'absence de mobilisation des enseignants concernant la réduction des salaires des nouveaux recrutés ne modifie pas l'orientation des luttes syndicales. Cet échec, attribué à la création récente du SAEPPCI, au manque de moyens, notamment financiers, du SYNESCI tendance "Kipré" et aux pressions qui seraient exercées par le gouvernement sur les enseignants (mutations, mauvaise notation,...), n'altère pas la conviction des responsables syndicaux que l'éventualité d'une baisse générale des salaires reste l'argument déterminant pour stimuler l'engagement des enseignants dans une lutte syndicale. L'essentiel, selon les responsables syndicaux, est de convaincre les enseignants qu'ils sont effectivement menacés à court terme.

Un responsable syndical exprime cela avec un humour quel que peu désabusé : *"[...] nous avons été éduqués dans un contexte de matérialisme aigu, nous sommes plus sensibles à la question matérielle qu'à la question idéologique [...]. En 1990 tous les Ivoiriens se sont mobilisés de la même manière parce qu'il s'agissait de réduire les salaires et là-dessus les enseignants sont prompts. [...] Si l'Etat paye bien les enseignants, il désamorce de fait... Nous [le syndicat], on a intérêt à ce qu'on réduise les salaires, si on pouvait nous réduire nos salaires. Mais oui! Si on pouvait réduire, ce serait une bonne chose, là on les aurait à cent pour cent [rires], c'est diabolique, mais c'est ça. Si le pouvoir s'aperçoit qu'en ajoutant seulement 2 000 francs CFA sur chaque salaire, il désamorce la lutte..."* (entretien - Tapé Kipré : SYNESCI -, août 1992). Ces propos sont repris par un enseignant abidjanais qui, interrogé sur les préoccupations des professeurs, affirme : *"Ce ne sont pas les problèmes pédagogiques, c'est plutôt la menace de réduction des salaires. C'est cela notre souci premier. Depuis longtemps nous avons relégué le problème pédagogique au second plan. Ah! Oui, cela nous*

¹⁷² Il s'agit de Dégni Ségui, président de la Ligue ivoirienne des Droits de l'Homme et professeur de Droit public et d'Ouraga Obou enseignant le Droit des libertés publiques.

¹⁷³ La presse publie le communiqué du Conseil des ministres qui annonce, le 22 juillet, les résultats du BEPC et du CEPE. BEPC : 24,5% soit 19 414 admis sur 81 272 candidats. CEPE : 147 045 obtiennent la moyenne sur 241 489 candidats. L'admission en sixième sera déterminée par les capacités d'accueil dans le public et le privé (F-M, 22/07/1992). Le 14 juillet, le quotidien "La Voie" révèle la vente de "vrai-faux BEPC" (100 000 francs CFA) et de baccalauréat (200 000 francs CFA). Selon le journal, les diplômes ainsi acquis sont munis de tous les cachets officiels mais sont délivrés en blanc, chaque acheteur ajoutant son nom par la suite. Le journal ne donne pas de précision sur les responsables de ce "réseau", mais dénonce violemment l'ensemble des "combines" : recrutement parallèle, moyenne gonflée, fuite d'épreuve, "opération hibou", vente des diplômes. Le gouvernement minimise les fraudes mais en profite pour stigmatiser l'attitude des enseignants qui y ont participé. Les journaux proches de l'opposition demandent l'annulation et la reprise des examens, ce qui ne sera pas suivi d'effets. Le 8 août 1992, les résultats baccalauréat sont publiés : 45 075 candidats, 10 685 admis soit 23,7% de taux de réussite (Littéraires : 27%, Scientifiques : 19%, Technique : 57,3%).

intéresse peu" (entretien - professeur de géographie, établissement privé catholique, 1994).

Le 17 juin le SYNARES vote également la grève si ces revendications ne sont pas satisfaites, ce qui déclenche une violente campagne de presse contre les dirigeants du syndicat et en particulier contre le Secrétaire général¹⁷⁴.

Tous les Abidjanais sont invités à réserver un accueil "*chaleureux*" au chef de l'Etat qui rentre le 20 juin en Côte-d'Ivoire, après plus de quatre mois et demi d'absence. La population scolaire de l'enseignement primaire est particulièrement concernée par cette mobilisation "*spontanée*" et les instituteurs sont chargés de disposer leurs élèves tout le long du parcours du Président¹⁷⁵. Dès son retour le chef de l'Etat annonce la tenue prochaine d'une série de rencontres pour renouer le dialogue entre les catégories socio-professionnelles et l'Etat. Le 9 juillet, il reçoit les étudiants de UNITEE-CI (l'Unité des étudiants et élèves de Côte-d'Ivoire - président Ouattara Koffi Tehua, étudiant en troisième cycle d'Histoire), les délégués d'amphithéâtres, les chefs de groupes de Travaux dirigés et de Travaux pratiques - qui sont présentés par la presse proche du pouvoir comme les représentants de la "*majorité silencieuse et travailleuse*" - qui lui soumettent "*respectueusement*" leurs doléances en rappelant qu'ils sont pour la négociation et le dialogue :

la libération des étudiants et élèves emprisonnés ; l'annulation des mesures de radiation ; une aide aux victimes de mai 1991 (ne demandent pas la prise de sanctions contre les personnalités dont la responsabilité avait été établie par la Commission d'enquête) ; l'autorisation de toutes les organisations syndicales ; la libération des enseignants arrêtés le 18 février 1991 ; le maintien des transports pour les élèves et étudiants ; le paiement régulier des bourses ; l'augmentation des

¹⁷⁴ Marcel Etté, Secrétaire général du SYNARES, présent à la manifestation du 18 février, n'a pas été arrêté et, selon ses propres termes, il se "*réfugie pendant trois mois dans la clandestinité*", tout en continuant à diriger le syndicat (*Notre Temps*, 10/06/1992). Les attaques de la presse proche du gouvernement, contre M. Etté, sont très violentes et *Le Démocrate*, organe du PDCI, est certainement le plus insultant en le traitant de "*lâche*" : "[...] *cet homme à la chevelure grisonnante et à la "tronche" rébarbative, n'est plus ni à un forçail, ni à une bassesse près. En effet, ce croque-mitaine, médiocre médecin légiste, professeur "ès macchabée", piètre politicien et véreux syndicaliste, n'a pas hésité à s'agenouiller, puis à déféquer dans ses "froc" devant le Dr Balla Keïta pour implorer son pardon, que disons-nous, sa pitié, afin que son fils soit accepté par le Conseil de l'université en qualité d'assistant [...]*" (*Le Démocrate*, 19/06/1992).

¹⁷⁵ Plusieurs imprimés furent envoyés dans les écoles pour "*inviter*", les enseignants à emmener leurs élèves accueillir le chef de l'Etat, le 20 juin 1992. L'un d'entre eux était libellé ainsi : "*Les écoliers de Marcory disent : "Youpi !!! Papy Houphouët arrive". Allons l'accueillir. Rassemblement tout le long du boulevard V. Giscard d'Estaing*". Présents dès 8 heures du matin, les écoliers en uniforme (robes à petits carreaux bleus ou marron pour les filles et ensemble chemise et culottes courtes de couleur kaki pour les garçons) ont attendu jusqu'au début de l'après-midi le passage du cortège présidentiel. Toutes les routes menant de l'aéroport à la Présidence étaient fermées à la circulation. Le long du boulevard V. Giscard d'Estaing, d'où nous avons personnellement assisté au passage du Président, les écoliers des écoles environnantes étaient disposés en un mince filet tourné vers la route. La presse proche du gouvernement insista, dans ses éditions du lendemain, sur la manifestation "*spontanée*" des élèves et sur l'ampleur de la foule. D'où nous étions, la "*foule*" paraissait plutôt clairsemée.

crédits de fonctionnement de l'université ; l'organisation d'un débat national sur l'école (F-M, 13/07/1992).

Les consultations se poursuivent, le 16 juillet, par une rencontre entre le chef de l'Etat et les syndicats de l'enseignement (le SYNESCI est représenté par les deux tendances) qui s'inscrit dans le cadre des "Journées du dialogue" provoquées par le président de la République dans les moments de conflits¹⁷⁶. Les événements du 18 février font l'essentiel des discussions. Les syndicats autonomes demandent la libération des "démocrates", la condamnation des responsables de "*l'expédition punitive du 18 février 1991*", la réhabilitation de la FESCI et l'organisation d'une concertation nationale sur l'école (La Voie, 18/07/1992).

La FESCI, dissoute, n'a pas été invitée à la rencontre entre le chef de l'Etat et des groupes d'étudiants, alors que la plupart des "*doléances*" faites à cette occasion sont depuis longtemps des points forts de la plate-forme de revendications de cette organisation. La question du report des examens qui fait l'essentiel des remous à l'université n'est pas abordée, les autorités restant intransigeantes sur les dates précédemment arrêtées. Les revendications de la FESCI à ce sujet sont également motivées par les risques objectifs d'échec pour les étudiants qui ont effectivement suivis le mot d'ordre de boycott des cours depuis février 1992. La FESCI, qui demande le report des deux sessions d'examen en septembre 1992, considère que l'organisation des examens dans les conditions actuelles dénote une volonté gouvernementale d'éliminer massivement et légalement les étudiants. Le gouvernement ne semble pas disposé à faire de concessions, même ponctuelles, aux étudiants et le 14 juillet 1992, un arrêté (n° 316) fixant le nombre de redoublements autorisés à l'université est pris : il réduit les possibilités de redoublement pour les étudiants, ce qu'ils appellent le "*parapluie atomique*", et désormais seuls un redoublement pour le premier cycle, un pour la licence et un pour la maîtrise sont autorisés. Ce décret fait l'effet d'une véritable "bombe" sur le campus. Depuis 1990, les perturbations à l'université ont encore ralenti les cursus et les étudiants concernés par ce décret ne sont évidemment pas uniquement les militants actifs

¹⁷⁶ L'Association des parents d'élèves et étudiants (APEECI), qui n'a toujours pas d'existence légale depuis sa création en octobre 1991, n'est pas invitée à ces rencontres. Elle dénonce "les Journées du dialogue" comme "*un simulacre de concertation*", une "*mascarade à caractère folklorique*" et "*refuse de s'associer à cette parodie de concertation pour que l'histoire ne retienne pas que nous avons cautionné un pouvoir dont l'objectif est de brimer la jeunesse pour se maintenir*" (La Voie, 16/07/1992).

de la FESCI, comme le prétendent les journaux proches du pouvoir qui les assimilent à des "cancres". Avec cette mesure le gouvernement espère atteindre deux objectifs, d'une part, renforcer la sélection dans l'enseignement supérieur et à terme restreindre le nombre d'étudiants (PAS) et, d'autre part, briser le mot d'ordre de boycott des examens puisque que les étudiants qui ne se présenteront pas à la session de juillet seront déclarés absents, c'est-à-dire que les examens seront validés.

La déclaration du Premier ministre, le 23 juillet, devant l'Assemblée nationale qui expose les orientations "proposées" par le gouvernement pour résoudre la "crise de l'école", maintient la mobilisation estudiantine : les principales orientations de "la Nouvelle Ecole ivoirienne" présentées aux élus concernent "l'assainissement financier" et le titre de la communication en témoigne : "Une école proche des préoccupations de production et de développement". Outre la justification en terme budgétaire des mesures de réaligement des enseignants recrutés à compter de la rentrée 1991-92 - "Actuellement la masse salariale des enseignants représente 64% des dépenses salariales de la Fonction publique, alors que les enseignants, au nombre de 51 000, représentent moins de la moitié (47%) de l'effectif des agents de notre Fonction publique"¹⁷⁷ - le Premier ministre annonce une diversification du financement du système éducatif qui doit faire intervenir en priorité les "usagers", "le secteur privé" et prévoit un "autofinancement par la production de biens et de services".

La réduction des transferts en faveur des élèves¹⁷⁸ et des étudiants (réduction du taux des bourses, suppression du transport gratuit des élèves et étudiants et des cars spéciaux, suppression des internats¹⁷⁹) et la limitation du temps légal autorisé pour obtenir un diplôme (fait référence au décret déjà pris et contre lequel les étudiants sont mobilisés) sont présentés comme les conditions, d'une part, de l'amélioration de l'efficacité interne du système et, d'autre part, de la relance des investissements dans les infrastructures éducatives : dix nouveaux collèges programmés pour 1993 (réduction des migrations scolaires dans le secondaire) ; projet de construction d'écoles primaire (Projet BAD) ; décentralisation de l'université (création de deux centres universitaires à la rentrée 1992-93 : Bouaké et Abobo-Adjamé¹⁸⁰). Globalement, l'enseignement primaire devra fournir une éducation de base (notion de minimum culturel), l'enseignement secondaire sera davantage axé sur la qualité (renforcement de la sélection) et les structures

¹⁷⁷ La déclaration du Premier ministre à l'Assemblée nationale est publiée intégralement dans *La lettre de la Primature*, Abidjan, Bulletin d'information publié par le service du cabinet du Premier ministre, n° 7, juillet 1992, pp. 1-4.

¹⁷⁸ Dans l'enseignement secondaire général public les dépenses dites de transferts représentaient 24,4% (8,8 milliards de francs CFA) du budget en 1985 et n'en représentent plus que 9,2% (5,2 milliards de francs CFA) en 1992 (M. Jacquier & M. Auberger, 1992, p. 20).

¹⁷⁹ La suppression des internats est une mesure du Plan d'ajustement structurel. L'Etat ivoirien avait plusieurs fois annoncé puis renoncé à leur suppression : le PAS permet de présenter les internats comme des structures "budgétivores" qui ne profitent qu'à 10% des élèves en consommant 90% du budget de fonctionnement (M. Jacquier & M. Auberger, 1992, p. 22). En 1991, quarante-sept établissements publics sont dotés d'un internat. Un rapport d'évaluation des dépenses, effectué en 1992, note que "les chefs d'établissements ont naturellement tendance à surestimer leur effectif d'internes pour accroître leur dotation" (M. Jacquier & M. Auberger, 1992, p. 39).

¹⁸⁰ Cette décentralisation, qui suppose une relance des investissements, est en contradiction avec les mesures d'ajustement structurel qui prévoyaient un gel total des investissements dans l'enseignement supérieur.

d'enseignement supérieur devront avoir une *"vocation plus professionnelle"* et fonctionner comme des *"outils au service du développement"* (la commission nationale d'orientation dans l'enseignement supérieur est supprimée et désormais les facultés sont chargées d'opérer la sélection en fonction de leur capacité d'accueil). Les décisions annoncées dans le discours d'Alassane Ouattara sont également largement reprises et commentées par la presse.

Malgré les menaces du recteur, les étudiants refusent, comme l'ont déjà fait les étudiants de la faculté de Droit, de se présenter aux examens : le 30 juillet, les examens de Sciences Economiques sont *"boycottés"*. Le même jour, l'Assemblée nationale vote une loi d'amnistie concernant les *"infractions commises avant le 24 juillet 1992 dans le cadre de la restauration du multipartisme"* : tous les prisonniers arrêtés le 13 et le 18 février 1992 sont libérés dans les jours qui suivent. La libération des élèves et étudiants détenus, dont le Secrétaire général de la FESCI, Martial-Joseph Ahipeaud, fournit un argument supplémentaire aux étudiants pour exiger le report des examens : les ex-prisonniers doivent avoir le temps de préparer leurs examens. Le 3 août, ce sont les étudiants de Sciences Humaines et de Sciences qui, présents massivement sur le campus, refusent de *"composer"*¹⁸¹ malgré la présence des forces de l'ordre sur le campus, mobilisées pour *"protéger ceux qui désirent effectivement passer les examens"*. Les autorités universitaires annoncent le report des examens au 21 septembre.

L'organe de presse du PDCI, est d'autant plus virulent sur les troubles à l'université qu'il estime que la déclaration du Premier ministre sur les orientations de la politique scolaire et la récente amnistie sont une preuve des efforts du gouvernement pour *"guérir"* l'école ivoirienne et pour rétablir le calme *"propice aux études"*. Dans son édition du 5 août, le journal reprend une fois de plus, dans des termes inchangés, les accusations contre les étudiants et les enseignants : *"[...] étudiants adeptes de la pagaille [...] à la solde de certains partis politiques animés par le nihilisme et l'indiscipline caractérisée ont repris leurs basses besognes : bombes lacrymogènes, boules puantes et autres jets de cailloux pour empêcher le déroulement normal des examens dans les facultés"*¹⁸² ; *"bandits de grands chemins, ces jeunes ivoiriens égarés et manipulés [...] n'est ce pas eux qui, sous la pression de certains leaders politiques, de Doyens de faculté "syndicalistes" et professeurs indignes, ont saboté les cours pendant des mois ?"*.

¹⁸¹ La presse proche du gouvernement fait état de menaces et de dissuasions violentes utilisées par *"un groupuscule"* pour empêcher la *"majorité"* des étudiants de participer aux examens. S'il est certain que les étudiants désirent effectivement passer les examens ont renoncé à se présenter par peur des grévistes installés à l'entrée des lieux d'examen, il ne semble pas objectif de réduire le mouvement de contestation à *"quelques étudiants"*.

¹⁸² Le journal lance une nouvelle interprétation du sigle de la FESCI - *"trublions, bras séculiers de l'opposition"* - : *"Faux Etudiants Spécialisés en Casses Inutiles"* (Le Démocrate, 05/08/1992).

Tout au long du mois d'août, la FESCI organise des meetings, des conférences de presse au cours desquelles les étudiants emprisonnés racontent publiquement leurs conditions de détention et se disent encore plus déterminés qu'auparavant à lutter pour "*la démocratisation effective du régime*" et pour la revalorisation des "*valeurs intellectuelles*". Martial-Joseph Ahipeaud définit les nouvelles orientations de la stratégie syndicale, qui désormais s'appuiera sur une lutte "*scientifique et rationnelle*" et qui fera une large place au dialogue avec le pouvoir à condition que le gouvernement accepte "*de réviser sa copie*". Les leaders syndicaux développent une critique de "*l'idéologie dominante du matériel*" et de "*l'indigence intellectuelle*" et insistent sur la nécessaire revalorisation de la "*compétence intellectuelle et scientifique*" (*Notre Temps*, 05/08/1992 ; *La Voie*, 11/08/1992 ; *La Voie*, 21/08/1992).

A la rentrée 1992-93, les mesures du Plan d'ajustement structurel sont effectivement mises en place¹⁸³. Elles s'appliquent aux trois niveaux du système scolaire public et tous les agents sont concernés. Les parents d'élèves doivent désormais intégrer dans leur budget de scolarisation les frais d'inscription¹⁸⁴ (2 000 francs CFA dans le primaire et 3 000 francs CFA dans le secondaire, 1 500 francs CFA par dossier d'inscription dans les facultés), les frais de transport (le tarif de la carte de bus sera fixée à 3 000 francs CFA par mois), alors que les internats sont supprimés et que le nombre de bourse est réduit. Les élèves et les étudiants sont soumis à des conditions d'études encore plus restrictives qu'auparavant que ce soit au niveau matériel (bourse, internat, transport, projet de privatisation des résidences et des restaurants universitaires) ou au niveau pédagogique (plus grande maîtrise des flux dans le secondaire, inscription "libre" à l'université qui suppose qu'une sélection sur dossier est faite par chaque faculté¹⁸⁵, réduction du nombre

¹⁸³ Concernant les mesures du Plan d'ajustement structurel au Nigéria, Y. Lebeau note que "*ces nouvelles contraintes ont achevé la construction politique des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur, en poussant l'Etat à se désengager totalement de toutes ses fonctions d'assistance aux étudiants*" (Y. Lebeau, 1995, p. 375).

¹⁸⁴ L'Inspection générale de l'Education nationale signale dans son rapport de synthèse en 1992-93 que "*le recouvrement des droits d'inscription au niveau du secondaire ne pose pas de problème. Par contre, au niveau du primaire, de nombreux écueils subsistent : instructions contradictoires ; refus de certains enseignants, sur recommandations de leur syndicat, de participer à la collecte des fonds ; mauvais comportement de certains parents d'élèves, comportements dictés par des responsables de certains partis politiques et syndicats*" (in communication de l'Amicale des DREN et DDEN lors de la réunion-bilan de 1992-93, p. 3).

¹⁸⁵ Le 9 octobre 1992, paraît la liste des bacheliers admis à s'inscrire à l'université après les décisions des travaux de la commission d'orientation suite aux pré-inscriptions : sur 18 000 candidats, 7 308 sont admis à l'université soit seulement 40,6% (*F-M*, 09/10/1992). Les autres sont invités par les autorités de tutelle à s'inscrire dans les établissements supérieurs privés. Les multiples perturbations des cours à l'université menacent l'ordre établi des positions de pouvoir dans le champ scolaire notamment entre l'université, les Grandes Ecoles et les entreprises privées qui émergent dans le secteur de l'enseignement supérieur. Ces entreprises privées s'imposent en opposant l'ordre au désordre (protection contre les grèves qui perturbent les cours dans l'enseignement public), la réussite à l'échec (palmarès des taux de réussite aux examens nationaux), l'avenir à l'impasse (une formation qualifiante en

de redoublements autorisés dans l'enseignement supérieur). Les salaires des nouveaux enseignants sont divisés par deux et l'ensemble du corps enseignant est concerné par la modification des conditions de départ en retraite des fonctionnaires (l'âge légal de la retraite reste fixée à 55 ans, mais les fonctionnaires qui cumulent trente années de service sont automatiquement mis à la retraite même s'ils n'ont pas atteint la limite d'âge¹⁸⁶).

Désormais, les syndicats autonomes d'élèves, d'étudiants et d'enseignants réorientent les stratégies de luttes vers les enjeux propres de protection des positions, de conservation des statuts contre le déclassement. La critique du régime politique n'est pas évacuée des luttes puisque les autorités politiques sont accusées de "*complot*" contre les travailleurs et les scolaires.

L'invention de nouvelles formes de lutte lycéennes et estudiantines, notamment, montre à quel point les intérêts liés au statut deviennent des questions de vie ou de mort sociale. Nous citerons juste, comme exemple, les grèves de la faim initiées à partir de 1993 (cf. l'encadré ci-dessous). La technique de lutte qui consiste à investir un lieu public, de préférence un sanctuaire religieux (église et mosquée) ou une ambassade étrangère et à cesser toute alimentation en nourriture est une forme de pression exclusivement utilisée par les élèves et les étudiants pour faire aboutir des revendications non satisfaites par les autres moyens de luttes (déclaration, grève des cours, boycott des

"phase" avec les besoins des entreprises contre le chômage des diplômés de l'université) A ce propos il semble que le développement des écoles privées d'enseignement supérieur s'accélère depuis le début des années 1990. Ces structures proposent des formations qualifiantes qui correspondent pour la plupart à des carrières de cadre commercial et de cadre technique (BTS ou ingénieur), en faisant grand cas du caractère international des débouchés qui s'offrent à leurs élèves. Quelles sont les propriétés sociales des fondateurs et de leur clientèle ? Quelle est la position de ces écoles dans le champ scolaire, notamment par rapport à l'université et aux Grandes Ecoles nationales ? Les élites ivoiriennes investissent-elles ces nouvelles structures nationales ? La petite bourgeoisie urbaine y voit-elle une possibilité de revaloriser les diplômes de l'enseignement supérieur tout en les professionnalisant ? Le développement de ces structures en élargissant les stratégies possibles de scolarisation supérieure, entraînera-t-il une redistribution de la composition sociale de la clientèle des Grandes Ecoles, de l'université et du privé supérieur ? L'émergence de ces nouvelles structures d'enseignement privées pourrait favoriser une redistribution des investissements éducatifs en favorisant de nouvelles formes de distinction, à moins qu'elles n'accueillent comme clientèle principale que les bacheliers non autorisés par l'Etat à s'inscrire dans les structures publiques d'enseignement supérieur...

¹⁸⁶ Le SYNESCI et le SYNARES, notamment, s'opposent à cette mesure : les retraites sont difficiles à toucher et le manque à gagner est important. Selon une déclaration du SYNARES faite en 1991, les pensions de retraites des enseignants de l'université, bien que prélevées sur les salaires, ne parviennent pas aux retraités et ce depuis plus de dix ans (*La voix du Synares*, n° 5, avril 1991, p. 5). En septembre 1993, l'Association des chefs d'établissements (ACESTCI) condamne ceux qui refusent la mise à la retraite au bout de trente ans de service et les mutations (*F-M*, 30/09/1993). La prise de position de l'Association est aussi en liaison avec "*l'affaire Batlo*". Proviseur du lycée de filles *Mamie Fatai* depuis 1975, madame Batlo est membre fondateur et présidente de l'ACESTCI ; maire de Bingerville depuis 1990 et membre du Comité central et du Bureau politique PDCI-RDA depuis 1991. Le lycée est financé par la famille Houphouët-Boigny et bénéficie d'un fond autonome important, ce qui expliquerait, selon la presse, le refus de madame Batlo de prendre sa retraite. Les conflits de *leadership* dans l'ACESTCI expliquent la prise de position de l'Association.

examens, manifestations,...). Cette technique qui a été utilisé plusieurs fois à partir de 1993 n'a jamais eu de précédent, à notre connaissance, lors des luttes antérieures.

Le 6 août 1993, une vingtaine d'étudiants débutent une grève de la faim sur le parvis de la cathédrale d'Abidjan (FESCI). Ils demandent, entre autres, la suppression du concours de fin de première année (tronc-commun) en vigueur au campus universitaire d'Abobo-Adjamé et son remplacement par un examen normal ; le paiement des bourses ; la régularisation du glissement catégoriel des professeurs ; la libération des étudiants incarcérés à la MACA (Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan). E. Djué, Secrétaire général adjoint de la FESCI est le porte-parole des grévistes. Au bout de 15 jours de grève de la faim les étudiants obtiennent satisfaction ou promesse de satisfaction (paiement des bourses, assurance de l'annulation du concours du tronc-commun) et cessent la grève de la faim (21 août).

Le 14 juin 1994, un élève et trois étudiants entament une grève de la faim au consulat du Burkina-Faso à Bouaké et exigent la libération de tous les étudiants incarcérés et la réintégration des élèves radiés. Ils cessent leur grève le 28 juin à la suite de la libération de quelques étudiants emprisonnés à Bouaké.

Le 21 novembre 1994, un groupe de diplômés de l'ENS non-affectés débutent une grève de la faim, sur le parvis de la mosquée de la Riviera (quartier d'Abidjan), qu'ils cessent le 13 décembre sur promesse de recrutement par vagues.

Le 24 novembre 1994, cinq élèves et étudiants entament une grève de la faim à la cathédrale d'Abidjan pour soutenir les diplômés de l'ENS en grève de la faim à la mosquée et exigent la réintégration des dix-sept élèves radiés en avril 1994 pour leur militantisme à la FESCI ; la reprise des examens de la première session du campus Abobo-Adjamé en raison des fraudes ; la publication de la liste des boursiers et des résultats de la concertation nationale sur l'école. Ils cessent la grève quelques jours plus tard après promesse d'examen de leurs revendications.

A partir du 15 mars 1995, les étudiants en médecine lance une grève à l'appel de l'Association des étudiants en médecine d'Abidjan. Revendications : la suppression du renvoi des étudiants en cinquième année pour le déplacer en troisième année ; la suppression du système de unité de valeur (il faut avoir la moyenne dans toutes les matières pour passer en année supérieure) ; la suppression de l'anonymat des copies (les professeurs refusent disant qu'auparavant les copies n'étaient pas anonymes et qu'ils étaient constamment sollicités par les étudiants pour modifier les notes) ; la réintégration des cent sept étudiants exclus l'année dernière (aux derniers examens) ; la suspension des stages et gardes de 48 heures avant les examens ; la suppression des cours d'informatique. Le 16 juin 1995, devant le blocage des négociations, six étudiants entament une grève de la faim. La FESCI annonce tardivement son soutien aux étudiants en médecine (traditionnellement considérés comme des briseurs de grève). Le 22 juin 1995, le ministre Saliou Touré promet que le président H. Konan Bédié, au titre de président du Conseil académique, réglerait leurs problèmes : ils mettent fin à la grève de la faim (et à la grève des cours) mais menacent de reprendre si les promesses ne sont pas tenues.

Cette sorte de menace de "suicide collectif" indique le degré de violence physique et symbolique atteint par les luttes et le degré de "sacrifice" que sont prêts à consentir - on

ne peut pas présumer de l'issue des grèves dans le cas où le gouvernement n'aurait pas fait de geste d'apaisement -, ceux qui s'y engagent : la satisfaction des revendications est posée dans les termes définitifs d'une question de vie ou de mort sociale. Elle engage aussi de façon publique et dramatique la responsabilité de l'Etat dans la mort éventuelle des grévistes. Les revendications qui ont déterminé ces grèves peuvent paraître disproportionnées par rapport à la violence contre soi-même et contre l'Etat que suppose la grève de la faim. Si les points d'ordre plus politiques, comme par exemple la réintégration des radiés ou la libération des élèves et étudiants emprisonnés, ne sont pas absents des revendications des grévistes de la faim, ceux concernant les conditions matérielles d'existence et/ou les questions d'ordre académique sont dominants ("cabri-mort n'a plus peur du couteau" - cf. "précis de vocabulaire", chap. 6, pp. 504-505). Cette caractéristique exprime avant tout que les rapports de force engagent non seulement des passions politiques mais également des enjeux dont les logiques visent à la conservation des positions statutaires menacées.

Crise de succession et rupture de l'ordre ordinaire

La jonction, à un moment donné, d'intérêts communs aux enseignants et aux étudiants disposés à s'engager dans une lutte s'est faite à partir, d'une part, d'une revendication de liberté d'expression et d'organisation¹⁸⁷ dans l'espace universitaire, (dénonciation de la violation des "franchises universitaires" - ce thème est commun aux enseignants et aux étudiants surtout à partir de 1982) et plus récemment dans le champ politique (multipartisme) et, d'autre part, des enjeux de préservation des signes du statut social. Les enjeux communs des luttes qui consistent à imposer les modalités du travail universitaire (autonomie relative) sont inséparables des enjeux de classement et d'accumulation de signes de reconnaissance internes (grade¹⁸⁸, positions de pouvoirs

¹⁸⁷ Fin septembre 1995, dans une déclaration envoyée à la presse, le SYNARES prend position sur le report de la rentrée scolaire et proteste contre "cet abus de pouvoir de la part de nos autorités qui violent ainsi impunément le décret n° 66-134 du 16 avril 1966 portant organisation de l'université et des enseignements supérieurs qui précise sans équivoque par son article 13 que seul le Conseil de l'université a juridiquement compétence pour toutes les questions académiques, pédagogiques, disciplinaires. [...] Monsieur le recteur en tant que président du Conseil de l'université, doit pouvoir expliquer au gouvernement les limites de ses prérogatives en ce qui concerne l'enseignement supérieur. [...] Cette décision est politique et voudrait faire l'économie de contestations éventuelles dans la période électorale. [...] Au nom de la politique politicienne l'université et l'école viennent une nouvelle fois d'être prises en otage et le Conseil de l'Université dépouillé de ses prérogatives" En conséquence, le syndicat demande la démission du recteur "disqualifié" à moins qu'il convoque le Conseil de l'université pour statuer (*La Voie*, 29/09/1995).

¹⁸⁸ La réduction par deux du salaire des nouveaux enseignants n'est pas la seule atteinte au statut et depuis le début des années 1980, la revendication du SYNARES concernait également le décalage entre les postes et les

dans les instances de régulation du corps, publication,...) et externes (statut et prestige liées à la condition social d'étudiant et à celle d'enseignant) au champ, les deux pouvant être liés mais pas nécessairement¹⁸⁹.

L'exercice de la pensée, qui se veut "libre", comme condition de la production intellectuelle est un principe reconnu par les étudiants et les enseignants de la spécificité de l'espace universitaire et leur apparaît, de ce fait, comme une revendication légitime¹⁹⁰. Les modalités de contrôle de cette spécificité du travail universitaire, conçue comme le principe fondamental d'autonomie du champ universitaire, sont un enjeu de luttes d'autant plus violentes que, dans un régime à parti unique, l'Etat impose de manière autoritaire les formes autorisées de l'exercice du travail spécifique des universitaires selon des critères de conformité à l'idéologie du Parti et qu'une fraction des agents¹⁹¹ du champ scolaire a intérêt à imposer ce qu'elle considère comme les conditions minimales d'existence d'un espace autonome, parce que organisé sur le principe, interne au champ, de la liberté d'expression¹⁹². La dénonciation de la confiscation des libertés d'organisation et de production universitaire, des censures concernant les ouvrages non approuvés par les autorités politiques, de l'indigence des crédits alloués à la recherche, du contrôle des structures d'édition locales, et surtout le blocage des promotions dans l'ordre universitaire (les conditions d'avancement dans les hiérarchies universitaires se sont détériorées depuis le début des années quatre-vingt : l'ouverture de poste de maître de conférence est très restreinte et les prétendants à ces positions sont maintenus de plus en plus longtemps dans des catégories peu prestigieuses et statutairement précaires de

salaires : les traitements ne suivent plus l'élévation du grade et des maîtres de conférences continuent de toucher le salaire d'assistant (c'est ce que les enseignants appellent "le glissement catégoriel").

¹⁸⁹ Le 8 février 1993, le SYNARES lance un préavis de grève pour les 16 et 17 février, pour protester contre le "raccrochage" des nouveaux enseignants ; pour demander l'arrêt du redéploiement arbitraire des militants du SYNARES, le règlement du problème du glissement catégoriel (les enseignants qui évoluent en grade n'évoluent pas en salaire) et l'élaboration d'un statut des enseignants des Grandes Ecoles et des chercheurs. Le 11 février, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, convoque tous les enseignants du supérieur, par voie de presse et par une note adressée au recteur et ne détaille pas l'ordre du jour. Le SYNARES réagit en disant que les enseignants sont représentés par des structures (syndicats etc.) et juge cette invitation "*indigne et discourtoise*".

¹⁹⁰ Sur la question des libertés académiques en Afrique voir M. Diouf et M. Mamdani, sous la dir., 1994.

¹⁹¹ Il faudrait s'interroger sur l'appartenance disciplinaire des universitaires qui sont devenus des leaders d'opposition : Laurent Gbagbo du FPI (Histoire), Francis Wodié du PIT (Droit), Bamba Moriféré du PPS (Pharmacie), Zadi Zaourou de l'USD (Lettres).

¹⁹² Les congrès du SYNARES font état de professeurs, notamment en Histoire et en Economie, qui auraient été dénoncés par des étudiants à propos du contenu de leurs cours, jugé subversif par rapport à l'idéologie du Parti. Le SYNESCI, avant 1987, avait également dénoncé ces pratiques de délation d'enseignants par les élèves qui, selon lui, servaient de moyens de pression pour négocier des promotions scolaires (notes, passage en classe supérieure,...), pour régler des comptes avec les professeurs ou pour s'intégrer dans les structures du MEECI.

chargés de cours ou d'assistants¹⁹³, notamment dans les facultés de "Lettres et Sciences Humaines") sont des arguments utilisés pour justifier la faiblesse de la production scientifique des universitaires surtout dans les disciplines de Lettres et de Sciences Humaines...

Comment comprendre qu'une fraction des enseignants et des étudiants aient intérêt à lutter au nom de l'autonomisation du champ universitaire ? La participation d'un grand nombre d'élèves de l'enseignement secondaire aux mouvements de contestation peut-elle s'expliquer simplement, comme le prétendent les autorités politiques, comme la résultante d'une "*manipulation orchestrée*" à la fois par les enseignants du SYNARES et du SYNESCI (tendance "Kipré"), par les étudiants de la FESCI et par les partis politiques d'opposition ? Est-elle, comme le suggèrent les médias proches du pouvoir politique, l'expression d'un désordre propre à une jeunesse délinquante (loubards) ou, comme le soutiennent les journaux proches de l'opposition, la manifestation d'une "*génération en mal de démocratisation*" ?

La question de l'autonomisation du champ scolaire recouvre celle concernant le pouvoir social et le profit symbolique que confère l'espèce de capital qu'il délivre : le diplôme. Les discours des autorités politiques ont attribué à l'université, dès la fin des années cinquante, le monopole de la production d'une élite intellectuelle appelée à occuper les postes de responsabilité. La possession de capital scolaire fût très tôt associée à l'acquisition de position dans le champ du pouvoir et les diplômés furent, effectivement, largement intégrés aux circuits d'accumulation des différentes espèces de capital (économique, politique, culturel et symbolique). De nombreux universitaires (et même des enseignants du primaire et du secondaire) furent cooptés dans les instances dirigeantes du PDCI et se virent confier des portefeuilles ministériels, des postes de responsabilité dans la Fonction publique (conseillers, directeurs de services administratifs) ou furent nommés à des positions de pouvoir dans l'ordre universitaire (recteur,...). La valeur sociale du diplôme s'est déterminée à partir du présupposé de l'équivalence entre capital scolaire et position sociale et, surtout, nous semble-t-il, s'est fondée sur la croyance en la convertibilité directe - sans médiatisation d'autres espèces de

¹⁹³ Madame Tano Yolande, Docteur d'Etat en Droit privé (études faites à l'université de Montpellier), agrégée en Droit, auparavant vice-doyen, est élue au poste de doyen le 2 décembre 1995. Elle déclare que la faculté de Droit regroupe plus de 4 500 étudiants et dispose de 75 enseignants (sept professeurs titulaires, une dizaine de maîtres de conférence, une dizaine de maîtres assistants, seize ou dix-sept assistants et le reste sont des chargés de cours titulaires soit d'un doctorat d'Etat, soit d'une thèse unique plus deux ans d'ancienneté (*J-M*, 13/12/95).

capitaux hérités (culturel notamment) - et automatique (adéquation parfaite des titres et des postes) d'une compétence scolaire en pouvoir social.

Dès la fin des années soixante-dix, la conjonction entre la récession économique qui conduit à la réduction des emplois sur le marché du travail, autant public que privé, la fermeture des fractions de la classe dominante, qui se reproduisent de plus en plus par la seule vertu de l'héritage (légitimé par l'acquisition de capital scolaire, le plus souvent acquis à l'étranger), et l'accroissement de la population étudiante modifient les conditions d'accès aux positions socialement valorisées auxquelles les détenteurs de capital scolaire pouvaient prétendre dans l'état antérieur des rapports entre les titres et les postes. Mais plus encore, il est probable que la composition sociale de la population étudiante explique, en grande partie, le décalage entre les aspirations, qui semblaient légitimes dans les années soixante et soixante-dix, et la rentabilité effective des titres scolaires et universitaires dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix.

Etant donné qu'il n'existe pas d'études sur l'évolution de la composition sociale de la population des élèves et des étudiants (selon le cycle et l'orientation - section et discipline - : primaire, secondaire général, secondaire technique et professionnel, université et Grandes Ecoles ; selon l'ordre d'enseignement : public, privé laïc et privé confessionnel), ni sur le corps enseignant (selon le même découpage que pour la population des élèves et étudiants), nous pouvons simplement avancer quelques hypothèses. Concernant les enseignants et les chercheurs des institutions d'enseignement supérieur, des enquêtes permettant de réunir les propriétés sociales, la position objective dans les hiérarchies universitaires, les types et les lieux de publication, la participation aux jury d'agrégation, aux commissions d'orientation et l'engagement dans les positions de pouvoir comme celle de recteur ou de doyen, etc., pourraient certainement éclairer le principe des prises de position idéologiques et politiques et les déterminants sociaux du "choix"¹⁹⁴. Le recueil de ce type d'informations nécessite des enquêtes directes auprès des agents, les sources écrites étant largement insuffisantes ou inaccessibles. L'état des rapports entre les institutions d'enseignement supérieur et les autorités politiques au moment où nous entreprenions la recherche n'a pas permis d'envisager une telle enquête : au-delà d'un refus certain des autorités politiques, les enseignants et les chercheurs eux-mêmes étaient peu disposés à accepter ce type d'investigation.

L'accroissement du nombre d'étudiants sans que l'université augmente en proportion ses capacités d'accueil, le renforcement de la sélection, la réduction des transferts sociaux, modifient les conditions de vie des étudiants qui, après une relative aisance

¹⁹⁴ Le travail de Gisèle Sapiro sur le champ littéraire français en période de crise nationale (sous l'Occupation allemande et à la Libération), qui propose une analyse des principes des prises de position collectives ou individuelles des écrivains, offre un exemple d'analyse du champ intellectuel français sur lequel pourraient s'appuyer les recherches futures sur le champ intellectuel ivoirien (G. Sapiro, 1994).

matérielle, ont des problèmes de logement, d'alimentation, de transports¹⁹⁵. A partir du milieu des années quatre-vingt, le nombre d'étudiants non logés, non boursiers et/ou non orientés augmente suffisamment pour que des distinctions significatives apparaissent entre ceux qui sont considérés comme des privilégiés et ceux que les étudiants appellent "le prolétariat universitaire". Ces distinctions sont également l'occasion d'affirmer la vie étudiante sur le campus comme un modèle de solidarité qui, quel qu'en soit la réalité, fonctionne comme un principe d'identification à un groupe. Les boursiers logent ceux qui ont perdu la bourse après un échec aux examens et donc le droit de louer une chambre universitaire¹⁹⁶. Ceux qui ont été "indiqués"¹⁹⁷ s'arrangent également avec les plus nantis : les cités se densifient et les conditions de vie étudiante deviennent de plus en plus difficiles pour la grande majorité¹⁹⁸.

La précarisation de la condition sociale étudiante associée à la dégradation des conditions d'études (manque de locaux, surcharge des TP et TD, bibliothèque quasi inexistante,...) et à la dévaluation des diplômes menace le prestige du statut étudiant - construit dans un autre état du champ universitaire, - lié à une relative aisance matérielle (doc. 6) et à la rentabilité sociale supposée du titre acquis.

doc. 6. Source : *La Voie*, 03/08/1995

* le "kouadio" = la bourse



¹⁹⁵ Les étudiants bénéficient, jusqu'à 1992, de cars spéciaux qui leurs sont réservés mais, dispersés sur plusieurs cités parfois très éloignées de l'université (Cocody), comme la cité de Port-Bouët ou celle de Yopougon, ils sont confrontés à l'insuffisance d'un réseau qui a du mal à suivre l'accroissement de la population universitaire.

¹⁹⁶ Apparition des "Cambodgiens" - étudiants qui partagent une chambre universitaire avec un ayant-droit - puis des "Palestiniens" - étudiants qui logent dans les parties communes des résidences universitaire. À la rentrée 1995-1996, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique annonce environ 40 000 étudiants et 12 000 lits en cité et la réduction du taux des bourses à 24 000 francs CFA (*Le Démocrate*, 27/09/1995).

¹⁹⁷ Apparition des "indiqués" en 1984 : bacheliers non orientés mais autorisés à s'inscrire sans aucun droit aux prestations sociales et dans la mesure des décisions des facultés.

¹⁹⁸ Les étudiants qui ne mangent qu'une fois par jour participent du système du "one by day".

Cette solidarité "*dans la souffrance*" les étudiants la revendiquent comme l'envers d'un abandon, celui de l'Etat et de la société en général. Au début des années quatre-vingt-dix, les prises de position de l'Association des parents d'élèves et d'étudiants (UNAPEECI) sur le mouvement de contestation dans les cités universitaires et dans les établissements d'enseignement secondaire et le soutien qu'elle apporte aux opérations de "*maintien de l'ordre*" ravivent encore la rupture avec les représentants de l'autorité.

*"Les gens de l'UNAPEECI se comportent plus comme des parents du gouvernement que comme des parents d'élèves. Chaque fois que des événements sont arrivés au niveau des scolaires, ils ont pris des positions pour soutenir le pouvoir. C'est de là que vient le terme de "parents" que l'étudiant ivoirien utilise, car nous nous considérons comme des orphelins. Nous nous appelons "parents", c'est-à-dire que quand des étudiants se rencontrent, je suis ton "parent" et toi tu es mon "parent" parce qu'on est orphelin"*¹⁹⁹ (entretien - Martial-Joseph Ahipeaud, Secrétaire général de la FESCI - novembre 1992).

Cette utilisation large des termes d'adresse de parenté est courante dans la société ivoirienne : les termes de parenté sont largement utilisés vis-à-vis d'un non-parent et même d'un inconnu. Un adulte aura tendance à interpellé un jeune en disant "fils" (fille), à l'inverse, le jeune dira "papa" ("maman") ou "vieux" ("vieille") quand il s'adressera à un homme (femme) en âge d'être son père (mère) ou son grand-père (grand-mère) et "tonton" ("tantie") ou "grand frère" ("grande sœur") à un(e) aîné(e) relativement proche. Il répercutera ces termes d'adresses classificatoires à l'endroit de ses cadets : "petit frère" ("petite sœur") ou tout simplement "petit" ("petite"). Aux termes de classification verticale impliquant la hiérarchie des positions ainsi énoncées s'ajoutent des termes de classification horizontale qui désignent plutôt des égaux, au moins sous le rapport de l'appartenance à une même classe d'âge : "sœur" ; "frère" ; "cousin".

En revanche, la manière dont les étudiants utilisent et justifient l'usage du terme "parents" pour se désigner entre eux suppose une uniformisation des termes de parenté puisque seule la relation de parenté en elle-même subsiste sans que soit précisée de

¹⁹⁹ Vers la fin de la décennie quatre-vingt, quelques étudiants de la cité universitaire de Yopougon inventent une nouvelle danse, soutenue par un rythme vif et des paroles exprimant leurs conditions de vie quotidienne (conditions de logement et d'étude ; rapports entre les filles et les garçons ; etc.), qu'ils baptisent "Zouglou". Les différents groupes de "Zouglou" s'accordent difficilement sur la signification du terme : il pourrait signifier l'idée de regroupement, d'entassement ou d'unité (*F-M*, 26 et 27/10/1991 ; *La Voie*, 06/11/1991). À la faveur des événements de 1990, le "Zouglou" est présenté par les étudiants comme le reflet de la situation de crise à l'université et devient un moyen d'exprimer encore plus fortement "*la misère*" des étudiants. Le groupe qui a contribué le plus à populariser le "Zouglou" s'est baptisé "*les parents du campus*" et incite "*les parents*" (les étudiants) à se "*libérer*" (en langage "Zougloutique" signifie : danser le "Zouglou"). Il semble également que le fait que certains étudiants logent ceux qui n'ont pas de chambre participe à donner tout son sens au terme "parent".

position hiérarchique. De plus, le terme "parents" ne recouvre ni une parenté générique (mes parents au sens de parenté étendue), ni une parenté biologique (parents proches) mais plutôt un statut et une position personnelle d'autorité que se reconnaissent les étudiants : ils peuvent dire, par exemple, "*nous autres les parents*" en déniaient à quiconque le droit de se présenter comme leur parent. Se désigner comme un "parent" alors que l'on est, dans l'ordre classificatoire commun et reconnu, un "enfant" c'est transgresser symboliquement un ordre hiérarchique bâti sur l'ordre familial tout en conservant la référence familiale. L'appauvrissement du registre des termes de parenté suppose que tous les "parents" sont égaux et "solidaires", mais également qu'ils se distinguent des non "parents", ceux du dehors, les hors campus, les civils²⁰⁰ comme ils les appellent.

Les "*parents*" refusent de reconnaître leurs parents... et l'autorité politique légitime qu'ils représentent²⁰¹. C'est, en quelque sorte, un discours hérétique qui tend à s'énoncer comme une rupture avec les principes hiérarchiques qui sont à la base de l'ordre ordinaire et de la violence symbolique de l'Etat. La rupture avec l'usage ordinaire du langage de la parenté qui auparavant faisait sens - sens commun et consensus - et qui participait, nous semble-t-il, de l'adhésion aux principes fondamentaux de l'ordre politique peut apparaître comme une subversion politique s'il modifie non seulement les représentations communes mais également les relations sociales ordinaires²⁰² : "*Fonctionnant comme une sorte de rituel collectif de rupture avec les routines et les attachements ordinaires destiné à conduire à la métanoïa, à la conversion spirituelle, la crise suscite d'innombrables conversions simultanées, qui se renforcent et se soutiennent mutuellement ; elle transforme le regard que les agents portent à l'ordinaire sur la symbolique des rapports sociaux, et notamment des hiérarchies, faisant resurgir la dimension politique, hautement refoulée, des pratiques symboliques les plus ordinaires : formules de*

²⁰⁰ Ce terme se réfère certainement au fait que les élèves portent l'uniforme et que les étudiants même s'ils ne sont plus soumis à cette obligation appartiennent néanmoins à la population scolaire en générale. Y. Lebeau dans sa thèse sur les campus nigériens, analyse les transformations de l'identité sociale et du statut des étudiants et note que "*les étudiants cherchent à donner à l'extérieur une vision homogène de leur statut commun, dont le campus reste le territoire à défendre au même titre que les derniers acquis de ce statut*" (Y. Lebeau, 1995, p. 287). Son étude, qui traite exclusivement des étudiants, permet de détailler les hiérarchies internes à ce groupe statutaire et leurs recompositions dans un système universitaire différent du système universitaire ivoirien.

²⁰¹ Les autorités politiques parlent de la "*dictature de l'élève et de l'étudiant*".

²⁰² Il nous semble que ce qui est en jeu dans cet usage hérétique des adresses de parenté dépasse les formes de la dérision politique étudiées par Comi Toulabor mais, dans tous les cas, l'attention particulière portée aux usages sociaux et aux jeux avec le langage autorisé est essentielle pour mieux comprendre les formes de la domination politique (C. Toulabor, in J.-F. Bayard, A. Mbembe & C. Toulabor, 1992, pp. 109-130). Voir également P. Bourdieu, 1982 b.

politesses, gestes de préséance en usage dans les rangs sociaux, les âges ou les sexes, habitudes cosmétiques ou vestimentaires, etc." (P. Bourdieu, 1984, p. 250).

Nous avons vu précédemment que les catégories de l'entendement politique ont largement fonctionné à partir de ces prêt-à-classifier intériorisés que proposent les adresses de parenté et qu'elles ont, en quelque sorte, transposé la légitimité des hiérarchies de l'ordre domestique vers l'ordre politique : le chef de l'Etat est le "*Père de la nation*"²⁰³ garant de l'unité de la "*grande famille ivoirienne*" et à ce titre il peut user du droit de punir et de pardonner les "*enfants égarés*" et ce, le plus souvent, sans recourir aux formes du droit écrit, institutionnalisé et codifié par les juristes. Les arrestations, les détentions dans les camps militaires ou à l'école de police, les radiations des élèves et étudiants et leur réintégration, les dissolutions d'organisations syndicales ne font quasiment jamais l'objet d'une décision judiciaire. Pourtant, elles sont justifiées, par les représentants des différentes formes d'autorités publiques, comme des interventions de légitime défense pour protéger l'Etat de droit et la nation²⁰⁴. L'ex-chef de l'Etat, F. Houphouët-Boigny a plusieurs fois répété, à l'occasion des troubles scolaires et universitaires, que la nation en construction a plus besoin d'ordre - "*Entre l'injustice et le désordre je préfère l'injustice*" (F-M, 06/03/90) - que de justice. L'ordre dans un régime autoritaire s'impose par la violence physique et symbolique que le droit moderne peut parfois légitimer mais que le plus souvent il ne parvient pas à contenir, les juristes et les magistrats n'ayant pas suffisamment d'autonomie pour s'opposer à l'exercice de l'arbitraire du pouvoir. La violence symbolique du mode de domination politique repose également sur la clémence sous condition qu'accorde le chef de l'Etat aux "*égarés*" qui reconnaissent leurs erreurs et confessent publiquement leurs fautes. La dernière en date de ces mises en scènes médiatiques de la violence symbolique du pouvoir d'Etat

²⁰³ Le 7 décembre 1993 le Premier ministre annonce le décès du chef de l'Etat, Félix Houphouët-Boigny. Les obsèques se déroulent du 10 janvier au 7 février. Tous les groupes ou corps constitués de la nation y participent. *Fraternité-Matin* commente ainsi le passage des étudiants : "*Les étudiants ivoiriens qui, au plus fort de la contestation, ont toujours considéré le Président Houphouët-Boigny comme leur dernier recours, leur interlocuteur le plus patient, le plus attentif et le plus attentionné ont tenu à participer à l'élan national de reconnaissance et d'hommage à Yamoussoukro. Quoique non prévus, ils ont insisté, forcé la main aux organisateurs. Les étudiants étaient tous habillés en tricot blanc avec l'effigie de leur regretté Président [...]. L'image la plus saisissante qui retrace l'attachement viscéral des étudiants au Président F. Houphouët-Boigny est celle de Mlle Assémian Pélagie, étudiante en DEUG à la faculté de Droit à Bouaké, arrivée en chaise roulante. [...] D'entrée ils se sont sentis orphelins à jamais parce que l'illustre disparu était leur grand guide, leur conseiller, leur ami*" (F-M, 31/01/1994).

²⁰⁴ Il n'est pas anecdotique de noter que certains policiers sont particulièrement prompts à évoquer l'Etat de droit lorsqu'ils sont confrontés aux résistances de ceux qui contestent la validité de la faute qui leur est attribuée. Ils ne semblent pas voir la contradiction entre l'Etat de droit et "l'arrangement" qui, le plus souvent, met fin à la procédure de contrôle après de multiples demandes de "pardon". Pardonné, le contrevenant sera bien inspiré de remercier l'agent des forces de l'ordre pour sa "sollicitude" : il aura laissé dans l'affaire quelques argent et peut-être quelques doutes sur cet Etat de droit si souvent invoqué pour imposer les passe-droits !

concerne, une fois encore (cf. doc. 7 en annexe à la fin du présent chapitre, p. 296), les principaux responsables de la Fédération estudiantine et scolaire (FESCI) : le 27 septembre 1995, le Secrétaire général de la FESCI, Soro Guillaume, est arrêté à la fin d'une réunion avec la FENAPEC (Fédération nationale des parents d'élèves catholiques), les jours qui suivent d'autres dirigeants du Bureau et de sections sont "enlevés"²⁰⁵. Ils ne seront libérés que le 2 décembre, soit deux mois plus tard, après avoir, quelques temps auparavant, lu une lettre d'excuse à la télévision.

Les dirigeants non emprisonnés de la FESCI dénoncent la "mascarade". Le ministre de la Sécurité intérieure, Ouassénan Koné, réaffirme que la FESCI est dissoute depuis 1991 et recommande la mise en place d'une autre organisation qui sera le seul interlocuteur des étudiants vis-à-vis du pouvoir : "*Ce n'est pas normal que depuis deux ans, lors de la présentation des vœux au chef de l'Etat, les étudiants soient absents parce qu'ils n'ont pas de structures pour les représenter. Cela doit être réparé avant la prochaine présentation des vœux*" Et en guise d'avertissement, il prévient : "*Celui que je prendrais prochainement ira à la MACA*". La raison officielle de l'arrestation porte sur l'accusation de reconstitution d'association dissoute, or les étudiants contestent ce chef d'accusation en disant que l'ordre de dissolution n'est jamais paru au *Journal officiel* donc qu'il n'a aucune validité juridique. Par ailleurs le ministre avait également déclaré qu'il soupçonnait un complot de la FESCI visant à déclencher des émeutes lors des élections présidentielle et législatives d'octobre et novembre 1995²⁰⁶. Les étudiants ont été détenus pendant plus de deux mois, sans qu'aucune procédure judiciaire n'ait légalisé leur arrestation (*La Voie*, 04/12/1995).

Le jour même de l'arrestation de Soro, le journal *Le Démocrate* publie une interview du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Saliou Touré²⁰⁷,

²⁰⁵ Déclaration du FPI de Laurent Gbagbo sur l'arrestation des étudiants: "*tous ces étudiants [...] militants de la FESCI, une organisation dont le crime est de proclamer son autonomie par rapport au pouvoir et aux partis politiques. Le régime prouve ainsi sa détermination à étrangler par tous les moyens, la liberté d'expression et d'organisation en milieu scolaire et universitaire. Il faut lui résister. Le FPI condamne le terrorisme d'Etat qui frappe les militants de la FESCI [...], exige la libération immédiate et sans conditions des étudiants enlevés*" (*La Voie*, 20/10/1995). Déclaration de l'Association des parents d'élèves et d'étudiants (APEECI) relative à l'arrestation du Secrétaire général de la FESCI : "*Les parents d'élèves ne peuvent plus supporter que leurs enfants soient battus ou détenus dans des lieux secrets sans raisons*". L'Association assure la FESCI de son soutien, exige la libération immédiate du Secrétaire général de la FESCI et "*met en garde le ministre Ouassénan Koné contre toute dérive sur les campus et les cités universitaires*" (*La Voie*, 04/10/1995).

²⁰⁶ Résultats de l'élection présidentielle et des élections législatives de 1995. Election présidentielle d'octobre 1995 : K. Bédié (PDCI) 96,25% et F. Wodié (PIT) 3,75%. Elections législatives de novembre : PDCI 147 sièges ; RDR 14 ; FPI 10.

²⁰⁷ Nommé, le 20 août 1993, ministre de l'Education nationale, il laisse son poste à Pierre Kipré en décembre 1993 et devient ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique : Docteur d'Etat ès-mathématiques. Carrière universitaire : d'octobre 1963 à septembre 1966, il est assistant à la faculté des Sciences de Besançon ; d'octobre 1966 à novembre 1971 : maître assistant à la faculté des Sciences d'Abidjan ; de décembre 1971 à décembre 1974 : chargé d'enseignement à la faculté des Sciences d'Abidjan ; de janvier 1975 à décembre 1975 : maître de conférence à la faculté des Sciences d'Abidjan ; professeur titulaire depuis le 1er janvier 1976 ; directeur de l'Institut de recherche en mathématiques (IRMA) depuis mai 1975 ; d'octobre 1975 à juillet 1983 : premier Assesseur du doyen de la faculté des Sciences d'Abidjan. Fonctions officielles : président de la Commission nationale de mathématiques depuis 1973 ; membre du Conseil de la recherche scientifique depuis

où il est question des nouvelles orientations de la politique universitaire : l'heure est à la fermeté et, comme le dit le ministre, à "l'assainissement" de l'enseignement supérieur.

*"Je crois pouvoir dire que les difficultés sont peut-être, je dis bien peut-être - je n'affirme rien - d'ordre politique [...]. À la rentrée nous prendrons les mesures qu'il faut pour assainir l'université lorsque la loi de réforme sera promulguée [...]. À un moment donné nous serons obligés de faire comme ce qui c'est passé à l'université de Dakar. Là il y eu des blocages pendant plusieurs années. Pour assainir, les autorités ont du renvoyer les étudiants qui ne voulaient pas travailler [...]. Il faut que les étudiants, les enseignants, les parents aussi bien que la société ivoirienne, comprennent que le laxisme auquel nous avons assisté est terminé [...]. Un contrôle strict sera assuré à l'entrée des amphithéâtres. Il n'y a pas de raison que des parents ivoiriens, par peur d'un groupuscule [FESCI], envoient leurs enfants en France ou au Maroc... [...] Dès la rentrée 1996-97, nous allons proposer qu'on reprenne l'examen spécial d'entrée à l'université [...]. Il faut aussi redéfinir les "franchises universitaires" " (Déclaration du ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, in *Le Démocrate*, 27/09/1995).*

Dès le cycle secondaire, les élèves organisent les représentations qu'ils ont de leur statut à partir d'un principe de distinction entre les intellectuels et les autres : "nous autres intellectuels" disent-ils. Cette affirmation, qui s'énonce sur le mode de l'évidence, fonctionne comme un marqueur statutaire commun aux scolarisés et sur la légitimité du pouvoir social du capital scolaire (différenciation et stratification sociale). Ce système classificatoire qui permet de traduire le capital scolaire en prestige et en capital symbolique est d'autant plus un enjeu total qu'il semble menacé : le prestige de la consécration scolaire tend à suivre sa rentabilité effective sur le marché du travail et donc à diminuer depuis que la restriction des postes et le renforcement de la concurrence pour y accéder excluent massivement les détenteurs de titres scolaires auparavant relativement protégés. La dévaluation des diplômes - les élèves appellent le Baccalauréat, le *Brevet d'Accès au Chômage* - corrélative de l'augmentation du nombre de diplômés et de la réduction considérable des postes auxquels ils prétendent, concernent principalement les fractions de la petite et moyenne bourgeoisie urbaine qui ont privilégié l'acquisition de titres scolaires comme mode de reproduction et de promotion sociale et qui sont, de ce fait, les plus brutalement touchées par le renforcement de la compétition à la fois sur le marché scolaire et sur le marché de l'emploi.

1973 ; membre du Comité intergouvernemental d'experts des Nations-Unies pour le développement de la science et de la technique en Afrique de 1973 à 1981 ; membre du Comité permanent d'experts pour la recherche scientifique et technique de l'OCAM de 1979 à 1981 ; directeur de cabinet du ministre de l'Éducation nationale de décembre 1990 à décembre 1992 ; PDG des Nouvelles éditions ivoiriennes (NEL) depuis janvier 1993.

Nos enquêtes sur les stratégies de scolarisation des familles abidjanaises nous ont permis de remarquer une tendance, que nous ne pouvons évidemment pas mesurer, à une grande différenciation des "choix" d'orientation post-secondaires selon la position sociale et le type de trajectoire scolaire (cf. chap. 5). Les élèves des fractions sociales les moins bien pourvues en capitaux de toute espèce qui, malgré tout, sont parvenus à se maintenir dans le système scolaire et qui sont arrivés au seuil du baccalauréat, semblent s'orienter, majoritairement, vers les concours menant directement à un emploi ou à une formation interne à la profession qu'ils déterminent : police, armée, administration,...

Les élèves des fractions moyennes dont les familles ont mobilisé à la fois leur capital économique et leur capital social (école privée, recrutement parallèle) pour l'accès au titre scolaire, prétendent, le plus souvent, à une formation supérieure à l'université ou dans les Grandes Ecoles techniques. Les candidats à ce type de formation, titulaires d'un baccalauréat de section scientifique, semblent être issus, pour une grande part d'entre eux, de familles qui valorisent une formation technique débouchant sur une qualification spécifique et l'accès aux Grandes Ecoles ivoiriennes représente une stratégie de reproduction réussie. La valorisation de ce type de carrière scolaire est liée aux possibilités objectives, à un moment donné, d'accès aux diplômes "scientifiques" : la volonté politique d'accroître le nombre des bacheliers scientifiques qui s'exprime dès la fin des années soixante-dix, a certainement permis aux fractions les plus dominées de la population scolaire d'augmenter leurs probabilités objectives et, par conséquent leurs espérances subjectives, d'accéder aux titres de l'enseignement supérieur (cf. chap. 1). En revanche, les élèves des fractions les mieux dotées en capital culturel valorisent les titres délivrés par l'université et ont d'autant plus intérêt à préserver les indices de statut qui, dans un état antérieur du champ, définissaient la position sociale du diplômé.

Les élèves des classes dominantes qui ont suivi, pour la majorité d'entre eux, des scolarités protégées dans des institutions nettement séparées du reste du système scolaire national (établissements privés alignés sur les programmes et diplômes français) assignent aux établissements d'enseignement supérieurs étrangers (Europe, USA, Canada) le monopole du label "d'excellence" et n'envisagent pas de poursuivre leurs études à l'université nationale, ni même dans les Grandes Ecoles ivoiriennes. Cependant, les différenciations internes à ses fractions sociales selon le type de capital dominant (économique ou culturel) déterminent également des types de trajectoires scolaires secondaires et post-secondaires relativement atypiques. Une partie des enfants de la

classe dominante, scolarisés dans des établissements secondaires moins prestigieux et en relatif déclassement scolaire par rapport à la trajectoire probable de leur groupe d'appartenance, intègrent l'université nationale soit dans les facultés les moins dévaluées et les plus professionnalisées (Médecine, Pharmacie et, dans une moindre mesure, Droit et Sciences Economiques), soit dans des filières de "relégation" dont les débouchés sont moins clairement déterminés et beaucoup plus susceptibles d'aboutir finalement à des postes dans l'enseignement ou dans la recherche (Sociologie, Histoire, Linguistique,...). Produits de la formation universitaire ils sont intéressés à sa reproduction et concernés à double titre par ses transformations. L'appartenance sociale des leaders syndicaux relève de ce type de trajectoire individuelle en rupture avec la trajectoire modale du groupe et avec l'avenir probable qui y est inscrit²⁰⁸.

Les élèves du secondaire sont d'autant plus susceptibles d'adhérer aux luttes étudiantes qu'ils ressentent le décalage entre leurs espérances subjectives et les conditions objectives d'accès à l'université. Leurs luttes concernent la suppression des différentes barrières sélectives et la reconnaissance du baccalauréat comme premier diplôme de l'enseignement supérieur et n'ont pas comme titre de fin de scolarité secondaire²⁰⁹. On peut supposer que les élèves qui ont investi dans la lutte syndicale de la FESCI sont, en grande partie, ceux qui, espérant accéder à l'université, s'inquiètent non seulement de l'ampleur de la sélection mais également de la dévaluation des diplômes de l'enseignement supérieur. Les grands mouvements lycéens qui ont soutenu et parfois entraîné les luttes estudiantines sont certainement liés au risque de déclassement des élèves du secondaire - qui proviennent en grande partie des fractions sociales de la petite et moyenne "bourgeoisie" urbaine - de moins en moins assurés de pouvoir accéder par l'école à une position sociale égale ou supérieure à celle de leurs parents.

²⁰⁸ Les principaux leaders de la FESCI appartiennent à des familles liées au PDCI et à la bourgeoisie d'Etat : "Le camarade Djué qui est issu d'une famille du centre, vous connaissez la géo-politique, est pratiquement rejeté par sa famille. Nous cherchons un endroit où il va dormir parce qu'on a fermé les cités. Pourtant il a des grands frères, même père, même mère qui sont issus de la haute bourgeoisie et qui sont partie prenante du pouvoir d'Etat" (entretien - Martial-Joseph Ahipeaud, Secrétaire général de la FESCI - novembre 1992). Martial-Joseph Ahipeaud est issu d'une famille liée au PDCI et un de ses frères (d'une famille polygame, il a environ trente frères et sœurs) est ambassadeur, d'autres cadres supérieurs. Par ailleurs, il a bénéficié d'une bourse présidentielle de 1986 à 1990 après avoir sollicité les relations politiques de son père, lui-même militant du PDCI (décédé en 1977) : "Mon père était un militant du PDCI et le président Houphouët a été également, en quelque sorte, celui qui m'a aidé en tant que papa. Mais vous savez l'action politique est différente de l'action familiale, donc au niveau du pouvoir quand ils ont su que le fils de l'un des leurs, grand camarade de lutte, était responsable d'un mouvement étudiant, il y a eu des tentatives [de récupération] ; mais je leur ai fait comprendre qu'il faut faire la part des choses entre les problèmes de famille, les problèmes du passé, ceux d'aujourd'hui et de l'avenir" (Le Politicien Africain, n° 02, septembre 1992).

²⁰⁹ A la rentrée 1992-93, la commission d'orientation, suite aux pré-inscriptions des bacheliers à l'université, n'a retenu que 7 308 bacheliers sur 18 000 candidats, c'est-à-dire que seulement 40,6% des titulaires du baccalauréat ont été admis à s'inscrire dans les facultés.

ANNEXE - C**SIGLES PRINCIPAUX CITES DANS LE TEXTE**

Note : "CI" en fin de sigle signifie "de Côte-d'Ivoire"

Centrale syndicale ou fédération de syndicat

FESACI - Fédération des Syndicats Autonomes

UGTAN - Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire - section ivoirienne : UTCI

UGTCI - Union Générale des Travailleurs

Personnels enseignement public

ACESTCI - Association des Chefs d'Etablissements du Secondaire Général et Technique

AIEPCI - Association des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire

SAEPPCI - Syndicat Autonome des Enseignants du Primaire Public

SAPAEPPCI - Syndicat Autonome du Personnel Africain de l'Enseignement Primaire Public

SNEPPCI - Syndicat National des Enseignants du Primaire Public

SYNARES - Syndicat National de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

SYNECECI - Syndicat National des Educateurs et Conseillers d'Education

SYNESCI - Syndicat National de l'Enseignement Secondaire

UNESUR - Union Syndicale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Syndicat et association d'Etudiants

AEEMCI - Association des Elèves et Etudiants Musulmans de Côte-d'Ivoire

AECI - Association des Etudiants de Côte-d'Ivoire

AECIF - Association des Etudiants de Côte-d'Ivoire en France

FEANF - Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France

FESCI - Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte-d'Ivoire

MEECI - Mouvement des Elèves et Etudiants de Côte-d'Ivoire

MEOCAM - Mouvement des Etudiants de l'Organisation Commune Africaine et Malgache

UGEECI - Union Générale des Elèves et Etudiants de Côte-d'Ivoire

UGECI - Union Générale des Etudiants de Côte-d'Ivoire

UNEECI - Union Nationale des Elèves et Etudiants de Côte-d'Ivoire

UNECI - Union Nationale des Etudiants de Côte-d'Ivoire

UNITEE-CI - Unité des Etudiants et Elèves de Côte-d'Ivoire

Associations de parents d'élèves

APEECI - Association des Parents d'Elèves et d'Etudiants de Côte-d'Ivoire

APECI - Association des Parents d'Elèves de Côte-d'Ivoire

FENAPEC - Fédération Nationale des Parents d'Elèves Catholiques

UNAPEECI - Union Nationale des Parents d'Elèves et Etudiants de Côte-d'Ivoire

Enseignement privé laïc

FENEPLACI - Fédération Nationale de l'Enseignement Privé Laïc

SYNAFEPLACI - Syndicat National des Fondateurs d'Etablissements Préscolaires et Primaires Laïcs

SYNEPLACI - Syndicat National des Enseignants du Privé Laïc

Enseignement privé catholique

SYNEEPCACI - Syndicat National des Enseignants des Ecoles Primaires Catholiques

SYNESCA - Syndicat des Enseignants du Secondaire Catholique

Parti politiques - Situation en mai 1992²¹⁰

CND - Congrès Démocrate National (Secrétaire général exécutif : Haïdara Moctar, chargé de cours à l'université, autorisé en 1991)

FPI : Front Populaire Ivoirien (créé en 1982, Secrétaire général : L. Gbagbo, Historien, chercheur - autorisé en 1990).

MDS - Mouvement Démocratique et Social (Secrétaire général : Lanciné Sylla, professeur de Sociologie, autorisé en 1991)

PCI - Parti Communiste Ivoirien (Secrétaire général : Denis Gueu Dro, conseiller juridique, autorisé en 1990)

PDCI-RDA - Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire (Secrétaire général à partir de 1991 : Laurent Dona-Fologo, journaliste, créé en 1946)

PIT : Parti Ivoirien des Travailleurs (Secrétaire général : F. Wodié, professeur de Droit à l'université, autorisé en 1990).

PLCI - Parti Libéral de Côte-d'Ivoire (Secrétaire général : Soumah Yadi, professeur de lycée, autorisé en 1990)

PPI - Parti Progressiste Ivoirien (Président : Vassindou Soumahoro, professeur de lycée, autorisé en 1990)

PPS - Parti pour le Progrès et le Socialisme (Secrétaire général : Bamba Moriféré, professeur en faculté de Pharmacie)

PSI - Parti Social Ivoirien (Secrétaire national : Kouakou Mandjouadjoua, ingénieur statisticien, autorisé en 1990)

RDR - Rassemblement des Républicains (Secrétaire général : Djény Kobina, enseignant, autorisé en 1993).

RPR - Rassemblement pour la République (Secrétaire général : Blaise Bonoua Kadjo, instituteur, autorisé en 1991)

RPSD - Rassemblement pour le Progrès Social et Démocratique (Président : Mamadou Koné, chercheur, autorisé en 1990)

USD - Union des Sociaux Démocrate (Secrétaire général : Zadi Zaourou, professeur de Lettres à l'université, écrivain, autorisé en 1990)

Grandes Ecoles

ENS - Ecole Normale Supérieure

ENSPT - Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications

INJS - Institut National de la Jeunesse et des Sports

INSET - Institut National Supérieur de l'Enseignement Technique

IPNETP - Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel

Formation des enseignants du primaire

CAFOP - Centre d'Animation et de Formation Pédagogique

Autres

CNOU - Centre National des Œuvres Universitaires

LIDHO - Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme

MIFED - Mouvement Ivoirien des Femmes Démocrates

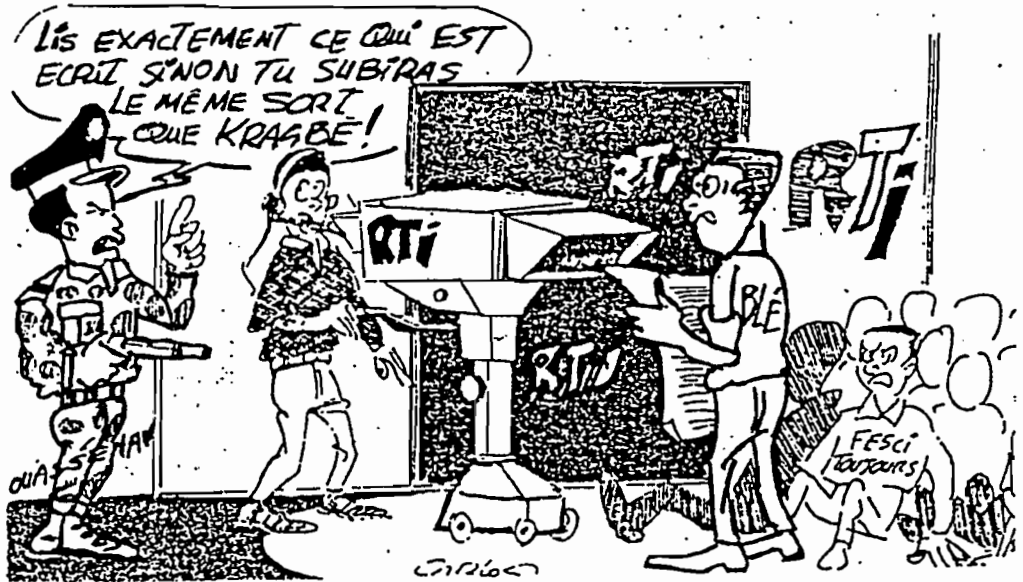
SYNABEFACI - Syndicat National des Personnels des Banques, Etablissements Financiers et Assurances de Côte-d'Ivoire

SYNACASS-CI - Syndicat National des Cadres Supérieurs de la Santé de Côte-d'Ivoire

SYNAPETSA - Syndicat National des Personnels Techniques de Santé

²¹⁰ Pour la liste complète des partis existants en mai 1992, consulter J.-N. Loucou, 1992, pp. 185-187.

doc. 7. Source : *L'Œil du Peuple* ("l'Hitlérisme en marche", 06/06/1994). Caricature sur le "pardon" public des étudiants le 31 mai 1994.



Le 15 mai 1994, vingt-cinq étudiants dont plusieurs membres de la FESCI, notamment le Secrétaire général adjoint, Guirao Blé, sont arrêtés lors d'un rassemblement. Ils sont détenus, au secret, à l'Ecole de police pendant quinze jours, alors que le délai légal de garde à vue est de 48 heures. Ils sont libérés après avoir demandé "pardon" et fait une "confession", lue par le Secrétaire adjoint de la FESCI (en présence du ministre de la Sécurité intérieure, Ouassénan Koné, et du ministre de l'Enseignement supérieur, Saliou Touré), retransmise à la télévision nationale et publiée dans les journaux :

"Nous rédigeons cette lettre pour [...] présenter nos excuses au gouvernement et pour nous réconcilier avec nos parents et avec la nation toute entière. [...] À nos parents qui se sont sacrifiés pour nous et pour qui nous représentons un investissement certain, nous réaffirmons notre volonté inébranlable d'aller à l'école [...]. Nous regrettons toutes les perturbations survenues sur l'université ces dernières années, perturbations qui ont contribué au rabais de notre formation. [...] Dans l'intérêt supérieur de la nation, nous demandons à tous les camarades de reprendre le chemin des amphis [...]. Nous soutenons l'effort d'assainissement de l'université nationale entrepris par le gouvernement" (F-M, 01/06/1994). Suivent les noms et signatures des vingt-cinq étudiants.

La mise en scène du "pardon" des éléments contestataires à la nation et au chef de l'Etat est une pratique de coercition politique utilisées à plusieurs reprises depuis l'Indépendance. Il est plus étonnant de constater que le multipartisme n'a pas modifié, au moins dans ce cas précis, les modalités de la violence symbolique du pouvoir d'Etat.

ANNEXE D - LES "EVENEMENTS" EN BD...

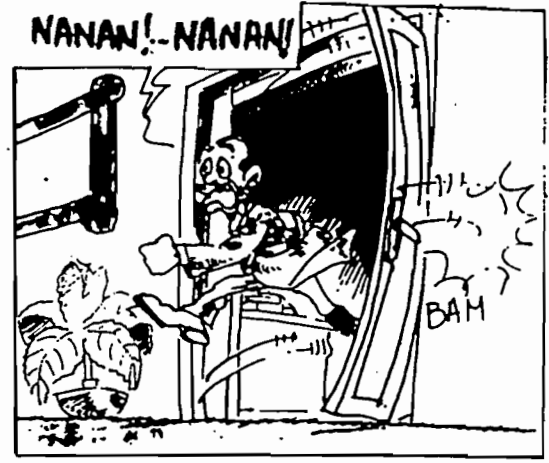
DOC. A - SUR LES EVENEMENTS DU 19 FEVRIER 1990 À LA CITE UNIVERSITAIRE DE YOPOUGON. "LA GOUTTE QUI A FAIT DEBORDER LE VASE", IN *LUI, AU BOUT DE MON CRAYON*, ABIDJAN, LE GROUPE DE PRESSE *LE NOUVEL HORIZON*, SADEA EDITION, NUMERO SPECIAL, SANS DATE. PP. 298-301

DOC. B - SUR L'INTERVENTION DE LA FIRPAC LE SOIR DU 17 MAI 1991 À LA CITE UNIVERSITAIRE DE YOPOUGON. "RAMBO II", IN *LUI, AU BOUT DE MON CRAYON*, ABIDJAN, LE GROUPE DE PRESSE *LE NOUVEL HORIZON*, SADEA EDITION, NUMERO SPECIAL, SANS DATE. P. 302

Doc. A

LA GOUTTE QUI A FAIT DÉBORDER LE VASE

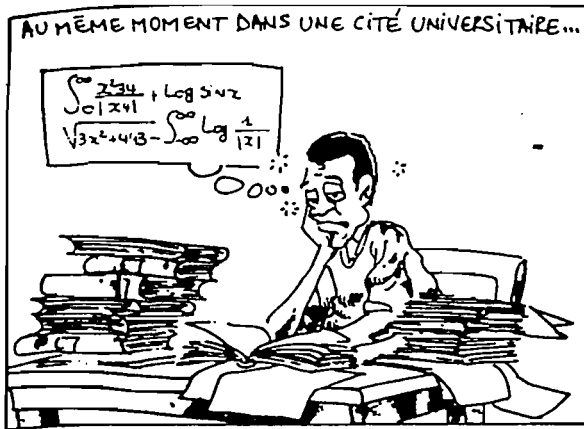
"J'AI COMMENCÉ UN MOIS DE FÉVRIER 90 DANS LE PALAIS DE CELUI QU'ON AVAIT L'HABITUDE D'APPELER **"LE VIEUX"**. LE PAYS EST TOUT À FAIT CALME. LA BASILIQUE EST TERMINÉE... ON ATTEND LE PAPE. QUAND AU VIEUX LUI-MÊME, IL ÉTAIT OCCUPÉ À RÉFLÉCHIR TRÈS SÉRIEUSEMENT...



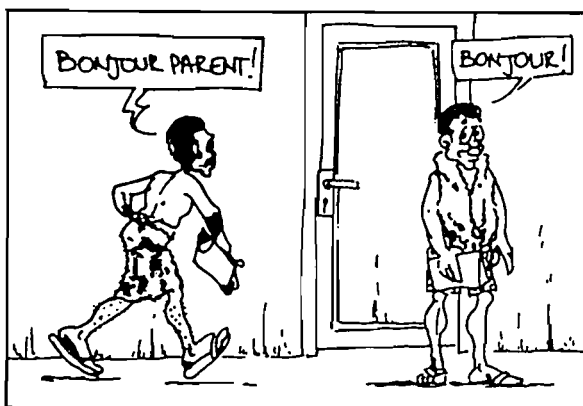
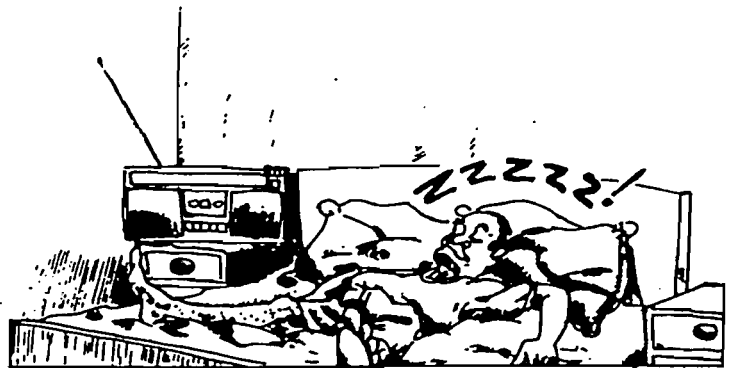
LA GOUTTE QUI A FAIT DÉBORDER LE VASE



LA GOUTTE QUI A FAIT DÉBORDER LE VASE

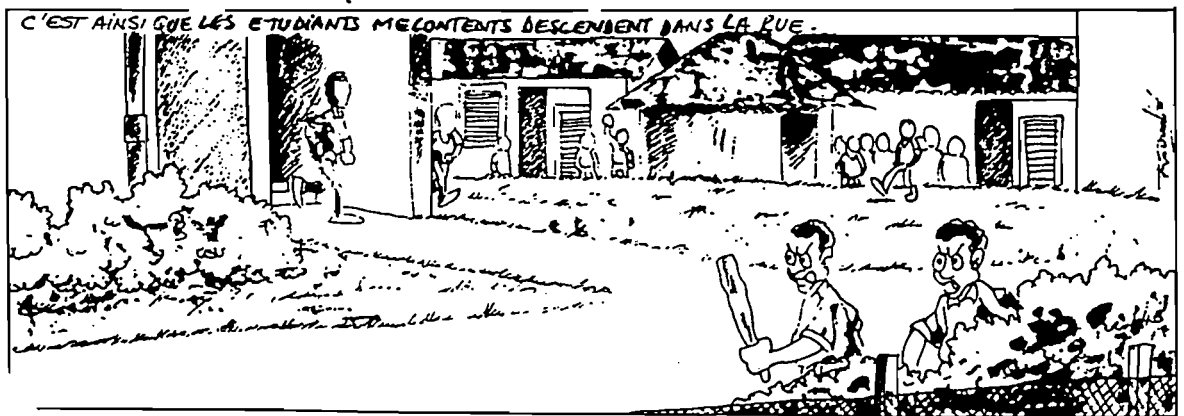
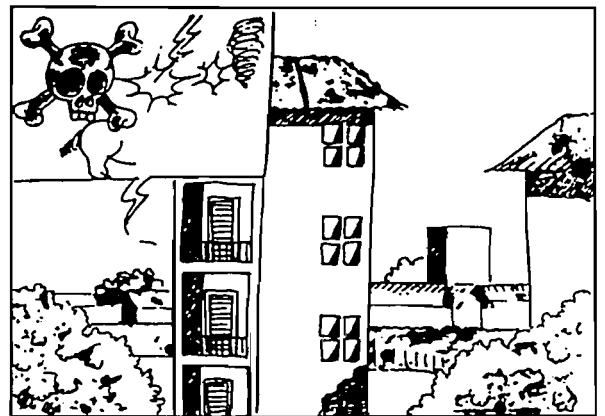
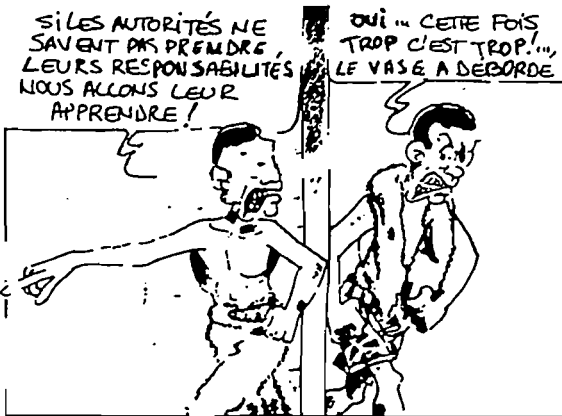
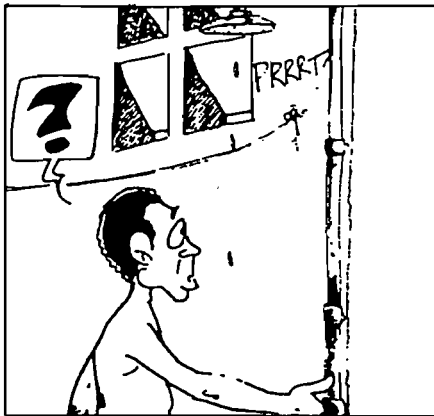
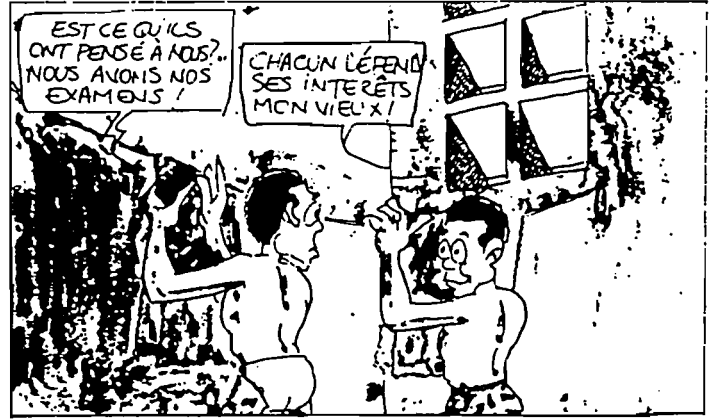


LE LENDEMAIN MATIN...

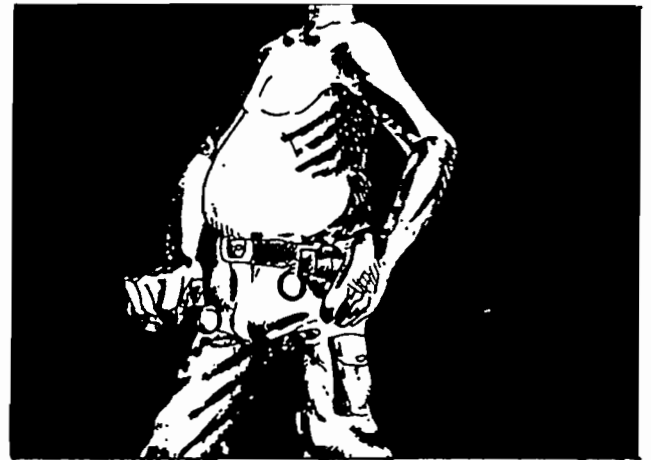


Kawato

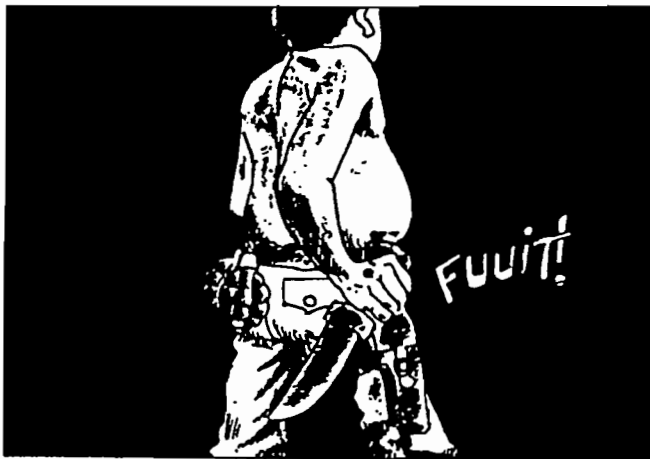
P30



RAMBO II



P.23A



P.23B

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Achio (A.), 1969 - *Exode rural et scolarisation*, République de Côte-d'Ivoire, ministère du Plan, Direction des Etudes de Développement, février, 32 p.

Agence de coopération culturelle et technique, 15-17 juin 1992 - *Actes de la Conférence des ministres de l'Education de l'ensemble des pays ayant en commun l'usage du français*, Paris, Organisation intergouvernementale de la francophonie, 351 p.

Agier (M.), Copans (J.) & Morice (A.) sous la dir., 1987 - *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Paris, ORSTOM-Karthala, 293 p.

Agier (M.) & Le Pape (M.) sous la dir., 1993 - "Du ménage à la société domestique. Observer et interpréter", *Les cahiers "Pratiques sociales et travail"*, Bondy, Dépt. SUD/ORSTOM, 126 p.

Aka (K.), 1976 - *Le rendement scolaire du système ivoirien. Etude des causes de l'échec scolaire, le bilinguisme (étude expérimentale sur un groupe d'enfants agni)*, thèse de doctorat, Université de Caen.

Akoto Yao (P.), 1987 - *Chroniques ivoiriennes. Cent ans d'enseignement en Côte-d'Ivoire, tome 1, 1882-1935*, Abidjan/Paris, NEA/Nathan, 256 p.

Akoto Yao (P.) et Gineste (R.), 1988 - *Chroniques ivoiriennes. Cent ans d'enseignement en Côte-d'Ivoire, tome 2, 1935-1960*, Abidjan/Paris, NEA/Nathan, 222 p.

Almeida-Topor (H. d'), Coquery-Vidrovitch (C.), Goerg (O.) & Guitart (F.) sous la dir., 1992 - *Les jeunes en Afrique. Evolution et rôle (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, vol. 1, 571 p.

Amondji (M.), 1984 - *Félix Houphouët-Boigny et la Côte-d'Ivoire. L'envers d'une légende*, Paris, Karthala, 333 p.

Amondji (M.), 1986 - *Côte-d'Ivoire. Le P.D.C.I et la vie politique de 1944 à 1985*, Paris, L'Harmattan, coll. "Points de vue", 207 p.

Amondji (M.), 1988 - *Côte-d'Ivoire. La dépendance et l'épreuve des faits*, Paris, L'Harmattan, 188 p.

Antoine (Ph.), Bocquier (Ph.), Fall (A. S.) & Nanitelamio (J.), 1995 - "L'insertion urbaine à Dakar. Les jeunes vivent la crise, les aînés la supportent", *Orstom actualités*, n° 48, pp. 16-22.

Antoine (Ph.) & Herry (C.), 1982 - *Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan*, Abidjan, ministère du Plan et de l'Industrie/ORSTOM, 419 p.

Antoine (Ph.), Dubresson (A.) & Manou-Savina (A.), 1987 - *Abidjan "côté cours"*, Paris, ORSTOM-Karthala, 274 p.

- Aska (K.),** 1983 - *Le système éducatif en Côte-d'Ivoire (1960-1981). Fonctionnement et nouvelles orientations*, thèse de doctorat, Université de Lille III, 356 p.
- Bach (D. C.) & Kirk-Greene (A. A.)** sous la dir., 1993 - *Etats et Sociétés en Afrique Francophone*, Paris, éd. economica, coll. "Politique Comparée", 306 p.
- Bailly (D.),** 1995 - *La réinstauration du multipartisme en Côte-d'Ivoire ou la double mort d'Houphouët-Boigny*, Paris, L'Harmattan, coll. "Points de vue Concrets", 283 p.
- Bamba (N.), Contamin (B.), Diomandé (K.) & Koulibaly (M.),** 1992 - "Crise économique et programmes d'ajustement structurel en Côte-d'Ivoire", in *Table ronde du GIDIS-CI*, Abidjan, GIDIS-CI/ORSTOM, 30 nov-1er-2 déc., pp. 1-17 + annexe statistique.
- Barbier-Wiesser (F. G.),** 1972 - "Réformes de l'enseignement en Côte-d'Ivoire et en Tanzanie : héritages et perspectives", *Revue française d'études politiques africaines*, n° 76, pp. 49-60.
- Baudelot (C.) & Establet (R.),** 1989 - *Le niveau monte. Réfutation d'une vieille idée concernant la prétendue décadence de nos écoles*, Paris, Seuil, coll. "Points actuels", 197 p.
- Baudelot (C.) & Establet (R.),** 1992 - *Allez les filles !* Paris, Seuil, coll. "L'épreuve des faits", 243 p.
- Baulin (J.),** 1982 - *La politique intérieure d'Houphouët-Boigny*, Paris, Eurafor Press, 225p.
- Baulin (J.),** 1985 (1ère éd. 1980) - *La politique africaine d'Houphouët-Boigny*, Paris, Eurafor Press, 215 p.
- Bayart (J.-F.),** 1989 - *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayart, coll. "L'espace du politique", 439 p.
- Bayart (J.-F.), Mbembe (A.) & Toulabor (C.),** 1992 - *Le politique par le bas. Contributions à une problématique de la démocratie en Afrique noire*, Paris, Karthala, coll. "Les Afriques", 268 p.
- Bazin (L.) & Gnabéli (R. Y.),** 1994 - "Le travail salarié, un modèle en décomposition ?", in *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire. La remise en cause d'un modèle*, Colloque du GIDIS-CI/ORSTOM, Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994.
- Bazin (L.) & Gnabéli (R. Y.),** 1995 - *Les "dépenses sociales" et le rapport salarial dans les entreprises ivoiriennes. Rapport d'enquête*, Abidjan, GIDIS/CI-ORSTOM, déc., doc. multigr.
- Bloch-Lemoine (M.),** 1978 - "Le développement et la transformation du système éducatif ivoirien", *Revue française d'études politiques africaines*, vol. 13, n° 150-151, juin-juillet, pp. 79-94.
- Bonvin (F.),** 1982 - "L'école catholique est-elle encore religieuse ?", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 44-45, novembre, pp. 95-108.

- Bouche (D.)**, 1974 - *L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique Occidentale de 1817 à 1920 - Mission civilisatrice ou formation d'une élite*, thèse de doctorat, Paris, Université de Paris I, 2 vol., 947 p.
- Bourdieu (P.)**, 1979 - *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, coll. "Le sens commun", 670 p.
- Bourdieu (P.)**, 1980 - *Le sens pratique*, Paris, Minuit, coll. "Le sens commun", 475 p.
- Bourdieu (P.)**, 1982 a - "Le rite d'institution, résistance et domination", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 43, juin, pp. 64-69.
- Bourdieu (P.)**, 1982 b - *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 244 p.
- Bourdieu (P.)**, 1984 - *Homo Academicus*, Paris, Minuit, 302 p.
- Bourdieu (P.)**, 1986 - "L'illusion biographique", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, juin, pp. 69-72.
- Bourdieu (P.)**, 1989 - *La noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit, "Le sens commun", 568 p.
- Bourdieu (P.)**, 1992 - *Réponses*, Paris, Seuil, coll. "libre examen", 267 p.
- Bourdieu (P.)**, 1993 - "Esprit d'Etat. Genèse et structure du champ bureaucratique", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 96-97, mars, pp. 49-62.
- Bourdieu (P.)**, 1994 - *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 251 p.
- Bourdieu (P.)**, **Boltanski (L.)** & **Saint Martin de (M.)**, 1973 - "Les stratégies de reconversion. Les classes sociales et le système d'enseignement", *Information sur les sciences sociales*, vol. 12, n° 5, pp. 61-113.
- Bourdieu (P.)** & **Passeron (J.-C.)**, 1964 - *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Minuit, "Le sens commun", 189 p.
- Bourdieu (P.)** & **Passeron (J.-C.)**, 1970 - *La reproduction*, Paris, Minuit, "Le sens commun", 279 p.
- Bourdieu (P.)** & **Saint Martin de (M.)**, 1970 - "L'excellence scolaire et les valeurs du système d'enseignement français", *Annales*, vol. 25, n° 1, pp. 147-175.
- Bourdieu (P.)** & **Saint Martin de (M.)**, 1975 - "Les catégories de l'entendement professoral", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 3, mai, pp. 68-94.
- Briand (J.-P.)** & **Chapoulie (J.-M.)**, 1992 - *Les collèges du peuple. L'enseignement primaire supérieur et le développement de la scolarisation prolongée sous la Troisième République*, Toulouse, INRP/CNRS/ENS, 544 p.
- Briand (J.-P.)**, **Chapoulie (J.-M.)** & **Peretz (H.)**, 1979 - "Les statistiques scolaires comme représentation et comme activité", *Revue française de sociologie*, vol. XX, n° 4, oct-nov., pp. 669-702.

Broady (D.), Saint Martin de (M.) & Palme (M.) sous la dir., 1995 - *Les élites. Formation, reconversion, internationalisation*, Paris/Stockholm, CSEC/EHESS & FUKS/Lärarhögskolan, Colloque de Stockholm, 24 - 26 septembre 1993, p. 202.

Bulletin de l'observatoire du français contemporain en Afrique noire, 1980, Université d'Abidjan Côte-d'Ivoire, Institut de linguistique appliquée/Institut de la langue française-CNRS, n°1, 127 p.

Cabanes (R.), Copans (J.) & Selim (M.), sous la dir. 1995 - *Salariés et entreprises dans les pays du Sud. Contribution à une anthropologie politique*, Paris, Karthala/ORSTOM, 458 p.

Campbell (B.), 1982 - *L'Etat post-colonial en Côte-d'Ivoire*, Paris, EHESS, Centre d'Etudes africaines "Document de travail", n° 6, 68 p. + tabl.

Capelle (J.), 1990 - *L'éducation en Afrique noire à la veille des Indépendances*, Paris, Karthala et ACCT, 326 p.

Castel (R.) & Passeron (J.-C.) sous la dir., 1967 - "Education, Développement et Démocratie", *Cahiers du centre de sociologie européenne*, vol. IV, 268 p.

Chapoulie (J.-M.), 1983 - *Le corps professoral de l'enseignement secondaire en France vers 1975. Recrutement, carrières et politiques professionnelles*, thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris IV, 2 vol., 617 p.

Chauveau (J.-P.) & Dozon (J.-P.), 1985 - "Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire", in *Cahiers ORSTOM*, Série Sc. Hum., vol. XXI, n° 1, pp. 63-80.

Chauveau (J.-P.) & Dozon (J.-P.), 1987 - "Au coeur des ethnies ivoiriennes : l'Etat", in Terray E. (dir.), *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, coll. "Logiques Sociales", pp. 221-296.

Chauveau (J.-P.) & Dozon (J.-P.), 1988 - "Ethnies et Etat en Côte-d'Ivoire", *Revue française de sciences politiques*, vol. 38, n° 5, octobre, pp. 732-747.

Clignet (R.), 1994 - "La demande d'éducation : aspects sociologiques", *Afrique contemporaine*, n° 172 (spécial), décembre, pp. 108-118.

Clignet (R.) & Foster (P.), 1966 a - "La prééminence de l'enseignement classique en Côte-d'Ivoire. Un exemple d'assimilation", *Revue française de sociologie*, vol. VII, n°1, pp. 32-47.

Clignet (R.) & Foster (P.), 1966 b - *The fortunate Few : a Study of Secondary Schools and Students in the Ivory Coast*, Evanston, Northwestern University Press, 242 p.

Clignet (R.) & Martin (J.-Y.), sans date - *Les aînés et les autres : projet d'analyse des contributions relatives des stratégies éducatives familiales en Afrique*, (doc. dact.).

Cohen (M. A.), 1974 - *Urban Policy and Political Conflict in Africa, a Study of Ivory Coast*, Chicago, The University of Chicago Press, 262 p.

Comte (G.), 1969 a - "Côte-d'Ivoire : fronde universitaire et crise morale", *Revue française d'études politiques africaines*, n° 43, juillet, pp. 7-11.

Comte (G.), 1969 b - "Crise de l'enseignement en Afrique francophone", *Revue française d'études politiques africaines*, n° 43, juillet, pp. 85-91.

Contamin (B.) et Fauré (Y.-A.), 1990 - *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire. L'histoire d'un ajustement interne*, Paris, Karthala/ORSTOM, 369 p.

Coombs (P. H.), 1989, 1ère éd. 1968 - *La crise mondiale de l'éducation*, Bruxelles, De Boeck-Université, 373 p.

Copans (J.), 1995 - "L'insoutenable ambiguïté du récit biographique", in Cabanes (R.), Copans (J.) & Selim (M.), sous la dir. - *Salariés et entreprises dans les pays du Sud. Contribution à une anthropologie politique*, Paris, Karthala/ORSTOM, pp. 373-395

Cornevin (M.), 1972 - *Histoire de l'Afrique contemporaine de la deuxième guerre mondiale à nos jours*, Paris, Payot.

Coulon (A.), 1988 - "Ethnométhodologie et éducation", *Revue française de pédagogie*, n° 82, fév.-mars, pp. 65-101.

Couret (D.), 1993 - "Abidjan en chiffres", *Chroniques du Sud*, ORSTOM/Département SUD, n° 10, pp. 16-27.

Chroniques du Sud, 1993 - "Abidjan 1903-1993. Recherches et projets", Editeurs scientifiques, Duchemin (J.-P.) & Vidal (C.), n° 10, mai, 157 p.

Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire. La remise en cause d'un modèle, Colloque du GIDIS-CI/ORSTOM, 1995, Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994.

Déloye (Y.), 1994 - *Ecole et citoyenneté. L'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses*, Paris, Presses de la FNSP, 431 p.

Derouet (J.-L.), 1992 - *Ecole et justice. De l'égalité des chances aux compromis locaux ?*, Paris, éd. Métailié, 296 p.

Désalmand (P.), 1983 - *Histoire de l'éducation en Côte-d'Ivoire. Des origines à la conférence de Brazzaville 1944*, Abidjan, CEDA, vol. I, 462 p.

Désalmand (P.), 1985 - *Histoire de l'éducation en Côte-d'Ivoire. De l'enseignement colonial à l'enseignement néo-colonial*, thèse d'Etat, Université de Paris XII, 1 222 p.

Désalmand (P.), 1986 - "Une aventure ambiguë. Le programme d'éducation télévisuel (1971-1982)", *Politique africaine*, n° 24, décembre, pp. 91-103.

Diouf (M.) et Mamdani (M.) sous la dir., 1994 - *Liberté académique en Afrique*, Dakar/Paris, CODESRIA/Karthala, 400 p.

Dozon (J.-P.), 1981 - "Les métaphores urbaines d'un 'double' villageois", *Cahiers d'études africaines*, vol. XXI (1-3), n° 81-83, pp. 389-403.

Dozon (J.-P.), 1985 - *La société bété. Côte-d'Ivoire*, Paris, ORSTOM/Karthala, 367 p.

- Dubresson (A.)**, 1987 - "Discours et pratiques de l'aménagement du territoire en Côte-d'Ivoire: derrière la contradiction, l'Etat", in Terray (E.) dir., *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, coll. "Logiques Sociales", pp. 123-140.
- Dubresson (A.)**, 1989 - *Villes et industries en Côte-d'Ivoire, Pour une géographie de l'accumulation urbaine*, Paris, Karthala/ORSTOM/Paris X Nanterre, 845 p.
- Dumont (M.)**, 1982 - "Une expérience fétichiste de l'échec scolaire à Brazzaville", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 43, juin, pp. 47-57.
- Dupagne (Y.)**, 1993 - *Coopérant de l'éducation en Afrique ou l'expérience camerounaise d'un directeur de collège*, Paris, L'Harmattan, 255 p.
- Dureau (F.)**, 1985 - *Migration et urbanisation. Le cas de la Côte-d'Ivoire*, thèse de doctorat, Université de Paris I, 561 p.
- Eliou (M.)**, 1973 - "Scolarisation et promotion féminines en Afrique francophone (Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Sénégal)", *International Review of Education*, Hambourg, UNESCO, vol. XIX, n° 1, pp. 30-46.
- Eliou (M.)**, 1976 - "Les inégalités en matière d'éducation en Afrique : une analyse", in *Perspectives*, Paris, UNESCO, vol. VI, n° 4, pp. 601-614.
- Fauré (Y.-A.)**, 1985 - "Nouvelle donne en Côte-d'Ivoire. Le VIII^e Congrès du PDCI-RDA (9-12 octobre 1985)", *Politique africaine*, n° 20, décembre, pp. 96-109.
- Fauré (Y.-A.)**, 1991 - "Eléments d'analyse à propos de l'expérience récente de la Côte-d'Ivoire", *Politique africaine*, n° 43, octobre, pp. 31-49.
- Fauré (Y.-A.)**, 1994 - *Petits entrepreneurs de Côte-d'Ivoire. Des professionnels en mal de développement*, Paris, Karthala, coll. "Hommes et sociétés", 385 p.
- Fauré (Y.-A.) & Médard (J.-F.)** sous la dir., 1982 - *Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*, Paris, Karthala, 273 p.
- Forquin (J.-C.)**, 1983 - "La 'nouvelle sociologie de l'éducation' en Grande-Bretagne : orientations, apports théoriques, évolution (1970-1980)", *Revue française de pédagogie*, n° 63, avril-mai-juin, pp. 61-79.
- Forquin (J.-C.)**, 1984 - "La sociologie du curriculum en Grande-Bretagne : une nouvelle approche des enjeux sociaux de la scolarisation", *Revue française de sociologie*, vol. XXV, pp. 211-232.
- Forquin (J.-C.)**, 1989 - *Ecole et culture. Le point de vue des sociologues britanniques*, Bruxelles/Paris, De Boeck/Editions Universitaires.
- Forquin (J.-C.)**, 1990 - "La sociologie des inégalités d'éducation : principales orientations, principaux résultats depuis 1965", in *Revue française de pédagogie/INRP/L'Harmattan*, coll. "Education et formation", série "Références", pp. 19-82.

Furet (F.) & Ozouf (J.), 1977 - *Lire et écrire. L'alphabétisation des français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Minuit/CNRS, coll. "Le sens commun", 391 p.

Garçon (A.-M.), 1976 - *Problème de scolarisation en Afrique noire francophone après l'Indépendance. Exemple de la Côte-d'Ivoire (1960-1970). Approche socio-démographique*, thèse de doctorat, Université de Strasbourg II, 276 p.

Gbagbo (L.), 1982 - *La Côte-d'Ivoire, économie et société à la veille de l'Indépendance (1940-1960)*, Paris, L'Harmattan, 212 p.

Gbagbo (L.), 1983 - *Côte-d'Ivoire. Pour une alternative démocratique*, Paris, L'Harmattan, 177 p.

Gbagbo (L.), 1991 - *Côte-d'Ivoire. Agir pour les libertés*, Paris, L'Harmattan, 206 p.

Gérard (E.), 1992 - *L'école déclassée, une étude anthropo-sociologique de la scolarisation au Mali, cas des sociétés malinké*, Montpellier, thèse de doctorat de l'Université Paul Valéry - Montpellier III, 725 p.

Gibbal (J.-M.), 1974 - "La magie à l'école", *Cahiers d'études africaines*, vol. XIV, n° 56, pp. 627-650.

Gibbal (J.-M.), 1979 - "Les collégiens de Côte-d'Ivoire en famille", *Cahiers d'études africaines*, vol. XIX, n° 73-76, pp. 87-100.

Gnabéli (R. Y.), 1994 - *Les enjeux des dépenses sociales dans quelques industries du bois du centre-ouest ivoirien*, Abidjan, ORSTOM/Petit-Bassam, doc. multigr., novembre, 40 p.

Grisay (A.), 1984 - "Analyse des inégalités de rendement liées au sexe et liées à l'enseignement primaire ivoirien", *International Review of Education*, Hambourg, UNESCO, vol. XXX, n° 1, pp. 25-39.

Guillaume (A.), Vimard (P.), Fassassi (R.) & Koffi (N.), 1995 - "La circulation des enfants en Côte-d'Ivoire : solidarité familiale et redistribution de la main-d'oeuvre", in *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire. La remise en cause d'un modèle*, Colloque du GIDIS-CI/ORSTOM, Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994.

Guth (S.), 1993 - "La barrière et le niveau : l'exemple de l'Afrique francophone", in *Education, changements démographiques et développement*, Paris, ORSTOM, 18 et 19 septembre 1991, pp. 217-229.

Haddab (M.), 1995 - "L'évolution du statut des cadres en Algérie et ses effets sur les institutions de formation", in Broady (D.), Saint Martin de (M.) & Palme (M.) sous la dir. - *Les élites. Formation, reconversion, internationalisation*, Paris/Stockholm, CSEC/EHESS & FUKS/Lärrhögskolan, Colloque de Stockholm, 24 - 26 septembre 1993, pp. 12-26.

Hugon (P.), Gaud (M.) & Penouil (M.) sous la dir., 1994 - "Crises de l'éducation en Afrique", *Afrique contemporaine*, n° 172 numéro spécial, oct.-déc., 303 p.

- Idrissa (A.)**, 1994 - *Participation des collectivités locales au financement du système éducatif de 1980 à 1992 : le cas d'Abidjan*, Abidjan, Rapport de stage, Ecole nationale supérieure de statistiques et d'Economie appliquée, 59 p. + annexes.
- IEDES**, 1970 - *Les rendements de l'enseignement du 1er degré en Afrique francophone*, Paris, IEDES, 5 vol.
- IEDES**, 1971 - *Coûts et rendements de l'enseignement du second degré dans quatre pays africains d'expression française (Cameroun, Côte-d'Ivoire, Sénégal, Haute-Volta)*, Paris, IEDES, 4 vol.
- Isambert-Jamati (V.)**, 1970 - *Crises de la société, crises de l'enseignement*, Paris, PUF, coll. "Bibliothèque de sociologie contemporaine", 400 p.
- Jacquier (M.) & Auburger (M.)**, 1992 - *Rapport d'enquête sur l'évaluation des dépenses d'éducation en Côte-d'Ivoire*, Inspection générale des Finances, 74 p.
- Kasongo-Ngoy (M.-M.)**, 1989 - *Capital scolaire et pouvoir social en Afrique. A quoi sert le diplôme universitaire*, Paris, L'Harmattan, 215 p.
- Kipré (P.)**, 1981 - *Les villes coloniales de Côte-d'Ivoire. Economie et société, 1893-1940*, thèse de doctorat d'Etat ès Lettres, Université Paris VII.
- Koffi Koffi (C.)**, 1981 - *Les écoles privées d'Abidjan*, mémoire de maîtrise, Abidjan, faculté des Lettres et Sciences Humaines, département d'Ethno-Sociologie, 92 p.
- Kohler (J.-M.) & Wacquant (L. J.-D.)**, 1985 - *L'école inégale. Eléments pour une sociologie de l'école en Nouvelle-Calédonie*, Nouméa, Institut Culturel Mélanésien, 212 p.
- Kouakou Kouamé (A.)** sous la dir., 1979 - *Attitudes et comportements des Ivoiriens face à l'école. Abobo-Gare. Enquêtes ponctuelles*, Abidjan, faculté des Lettres et Sciences Humaines, département d'Ethno-Sociologie, 64 p.
- Krol (P.-A.)**, 1994 - *Avoir 20 ans en Afrique. Reportage*, Paris, L'Harmattan, 249 p.
- Labazée (P.)**, 1995 - "Le développement de la pluri-activité dans le nord ivoirien. L'ajustement des activités familiales et ses limites en temps de crise : le cas des ménages de Korhogo", in *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire. La remise en cause d'un modèle*, Colloque du GIDIS-CI/ORSTOM, Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994.
- Lahaye (L.)**, 1985 - "Une analyse comparative du problème de la déperdition scolaire dans les pays développés et dans les pays sous-développés", *Le Mois en Afrique*, oct.-nov., n° 237-238, pp. 105-118.
- Lange (M.-F.)**, 1984 - "Contribution à l'étude du système scolaire togolais. Première approche du phénomène de déscolarisation", Lomé, ORSTOM, 85 p. multigr.
- Lange (M.-F.)**, 1987 - "Le refus de l'école : pouvoir d'une société civile bloquée ?", *Politique africaine*, n° 27, sept.-octobre, pp. 74-86.
- Lange (M.-F.)**, 1988 - "Le phénomène de déscolarisation au Togo et ses conséquences", *Etudes togolaises de population* (Lomé), n° 14, URD, pp. 152-165.

- Lange (M.-F.)**, 1991 a - "Systèmes scolaires et développement : discours et pratiques", *Politique africaine*, n° 43, octobre, pp. 105-121.
- Lange (M.-F.)**, 1991 b - "Déscolarisation et crise scolaire au Togo", in *Ecole du Nord, école du Sud*, Actes du colloque, La Baume-lès-Aix 4, 5 et 6 juin 1991, Institut d'Etudes Créoles et Francophones, Université de Provence, pp. 53-66.
- Lange (M.-F.)**, 1993 - "Crise économique et déscolarisation en Afrique sub-saharienne : le cas du Togo", in Livenais (P.) & Vaugelade (J.) sous la dir., *Education, changements démographiques et développement*, Paris, éd. ORSTOM, pp. 171-188.
- Lange (M.-F.) & Martin (J.-Y.)**, 1993 - "La socialisation par l'éducation et le travail : l'itinéraire incertain", in *Jeunes, ville, emploi*, Actes du colloque, Paris, ministère de la Coopération et du Développement, pp. 95-98.
- Langouet (G.) & Léger (A.)**, 1991 - *Public ou privé ? Trajectoires et réussites scolaires*, Paris X-Nanterre, Publidix, 187 p.
- Le Bris (E.), Marie (A.), Osmont (A.) & Sinou (A.)**, 1985 - "Résidences, stratégies, parenté dans les villes africaines", in *Annales de la Recherche Urbaine, Villes des tiers et quart monde*, n° 25, janvier, pp. 13-20.
- Le Bris (E.), Marie (A.), Osmont (A.) & Sinou (A.)**, 1987 - *Famille et résidence dans les villes africaines. Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé*, Paris, L'Harmattan, coll. "Villes et entreprises", 268 p.
- Le Pape (M.) éd.**, 1995 - "Les dépenses des ménages abidjanais en 1989", *Notes et Travaux*, Abidjan, GIDIS-CI/ORSTOM, n° 5, février, 70 p.
- Le Pape (M.)**, 1986 - "Les statuts d'une génération. Les déscolarisés d'Abidjan entre 1976 et 1986", *Politique africaine*, n° 24, décembre, pp. 104-112.
- Le Pape (M.)**, 1993 - "Des enquêtes sur les ménages à la définition de politiques publiques. Abidjan, 1937-1993", *Les cahiers*, Bondy, Département SUD/ORSTOM, coll. "Pratiques sociales et travail", pp. 51-75.
- Le Pape (M.) & Vidal (C.)**, 1987. - "L'école à tout prix. Stratégies éducatives dans la petite bourgeoisie d'Abidjan", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 70, novembre, pp. 64-73.
- Le Pape (M.) & Vidal (C.)**, 1992 - "Tendances de la société abidjanaise", *Bulletin du GIDIS-CI*, Abidjan, n° 1, pp. 43-53.
- Lebeau (Y.)**, 1995 - *Dans l'univers fragmenté des campus nigériens : étude des transformations de l'identité sociale et du statut de la population étudiante au Nigéria*, thèse de doctorat, Paris, EHESS, 2 vol., 450 p.
- Livenais (P.) & Vaugelade (J.)** sous la dir., 1993 - *Education, changements démographiques et développement*, Paris, ORSTOM, 237 p.
- Loucou (J.-N.)**, 1992 - *Le multipartisme en Côte-d'Ivoire*, Abidjan, éd. Neter, 213 p.

Loukou (D.), 1992 - " Niveau d'instruction et scolarisation des filles", in *Perspectives démographiques de la Côte-d'Ivoire 1988-2028*, Abidjan, Institut national de la Statistique & Direction générale du Plan, pp. 1-23.

Manou Savina (A.), Antoine (Ph.), Dubresson (A.) & Yapi Diahou (A.), 1985 - "Les en-haut des en-bas et les en-bas des en-haut. Classes moyennes et urbanisation à Abidjan (Côte-d'Ivoire)", *Tiers-Monde*, vol. XXVI, n° 101, janvier-mars, pp. 55-68.

Manso Mangou-Eyi (J.-M.), 1993 - *Femme et emploi à Abidjan. Projet pilote d'intégration des femmes au développement économique et social en Côte-d'Ivoire*, Abidjan, République de Côte-d'Ivoire, ministère de la Promotion de la femme & Banque mondiale.

Mauss (M.), 1968 - "Parentés à plaisanteries", In *Essais de sociologie*, Paris, Seuil, coll. "Points", pp. 148-161.

Mbembe (J.-A.), 1985 - *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, coll. "Logiques sociales", 247 p.

Médard (J.-F.), 1981 - "Jeunes et aînés en Côte-d'Ivoire. Le VII^e Congrès du PDCIRDA", *Politique africaine*, n° 1, janvier, pp. 102-113.

Meynaud (J.) et A. Salah-Bey (A.), 1963 - *Le syndicalisme africain. Evolution et perspectives*, Paris, Payot, coll. "études et documents", 182 p.

N'Da (P.), 1987 - *Les intellectuels et le pouvoir en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, coll. "Logiques sociales", 222 p.

N'Da (P.), 1987 - *Pouvoir, lutte de classes, idéologie et milieu intellectuel africain*, Paris, éd. Présence africaine, 107 p.

Niane (B.), 1992 - "Le transnational, signe d'excellence. Le processus de disqualification de l'Etat sénégalais dans la formation des cadres", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 95, décembre, pp. 13-25.

Niane (B.), 1995 - "L'élite sénégalaise face à l'international", in Broady (D.), Saint Martin de (M.) & Palme (M.) sous la dir. - *Les élites. Formation, reconversion, internationalisation*, Paris/Stockholm, CSEC/EHESS & FUKS/Lärahögskolan, Colloque de Stockholm, 24 - 26 septembre 1993, pp. 193-202.

Ozouf (M.), 1992 (1ère édition 1963) - *L'Ecole, l'Eglise et l'Etat. 1871-1914*, Paris, éd. Cana/Jean Offredo, coll. "Points Histoire", 259 p.

Passeron (J.-C.), 1990 - "Biographies, flux, itinéraires, trajectoires", *Revue française de sociologie*, XXXI, n° 1, pp. 3-22.

Pauvert (J.-C.), 1967 - "L'éducation et le développement accéléré : tendances et problèmes en Afrique d'expression française", Paris, ORSTOM, Collection de Référence, n° 11377, pp. 457-470.

PDCI-RDA, 1990 - "Politiques de l'éducation et de la recherche", in *IX^e Congrès du PDCI-RDA*, Abidjan, 57 p.

Pillet (J.), 1969 - "La mesure du retard scolaire en France et dans les pays africains d'expression française", *Cahiers d'études africaines*, vol. IX, n° 4, pp. 546-569.

Pilon (M.), 1993 - "Scolarisation et stratégies familiales, possibilités d'analyse des données d'enquête démographiques : illustration auprès des Moba-Gurma du Togo", in Livenais (P.) & Vaugelade (J.) sous la dir., *Education, changements démographiques et développement*, Paris, ORSTOM, 237 p.

Politique africaine, 1986 - "Côte-d'Ivoire: la société au quotidien", n° 24, décembre, 163 p.

Politique africaine, 1991- "Les chemins de la démocratie", n° 43, octobre, 187 p.

Politique africaine, 1993 - "Intellectuels africains", 1993, n° 51, octobre, 190 p.

Proteau (L.), 1993 - "Quelques aperçus de l'état du champ scolaire à Abidjan", *Chroniques du SUD*, ORSTOM/Département SUD Ed., n°10, pp. 104-111.

Proteau (L.), 1994 - "Dévoilement de l'illusion d'une promotion sociale pour tous par l'école : un moment critique", in *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire. La remise en cause d'un modèle*, Colloque du GIDIS-CI/ORSTOM, Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994.

Proteau (L.), 1995 - "Le champ scolaire abidjanais : stratégies éducatives des familles et itinéraires probables", in Lange (M.-F.) & Martin (J.-Y.), sous la dir., - "Les stratégies éducatives en Afrique subsaharienne", *Cahiers des sciences humaines*, Bondy, ORSTOM, vol. 31, n° 3, pp. 635-653.

Ravel (J.-L.) & Martin (A. J.), 1984 - *Les enseignants du secondaire en Côte-d'Ivoire. Représentations sociales de la fonction enseignante*, République Française, ministère des Relations extérieures, Coopération et Développement, Mission d'évaluation, 240 p.

République de Côte-d'Ivoire, ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan, 1964 - *Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan*, Paris, SEMA, Rapport n° 3, 2 vol., octobre, 125 p. et 70 p.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, 1972 - *Les dépenses d'éducation et de formation en Côte-d'Ivoire de 1960 à 1970*, Abidjan, ministère S.A.E.G.P.S.; (Paris) Institut international de Planification, UNESCO.

République de Côte-d'Ivoire, Assemblée nationale, 1977 a - *Loi du 18 août 1977 n°77-584, portant réforme de l'enseignement*, Abidjan, Assemblée nationale, 14 p.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification et des Investissements, 1977 b - *Evolution de l'enseignement général en Côte-d'Ivoire de 1970/71 à 1975/76*, Abidjan, juillet.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification et de l'Informatique, 1982 a - *Bilan du développement de l'éducation en Côte-d'Ivoire au cours des deux dernières décennies*, Abidjan, ministère, juin, 70 p.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Service Autonome des Etudes générales de Planification et des Statistiques, (série publiée chaque année) -

Enseignement et formation en Côte-d'Ivoire. Statistiques. Années scolaires de 1964/65 à 1980/81, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, (série publiée chaque année) - *Enseignement et formation en Côte-d'Ivoire. Statistiques. Années scolaires de 1981/82 à 1985/86*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Service Autonome des Etudes générales de Planification et des Statistiques, 1964 - *Evolution de l'enseignement du second degré depuis janvier 1957/58 à 1962/63*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification et de l'Informatique, 1982 b- *Bilan du développement de l'éducation en Côte-d'Ivoire au cours des deux dernières décennies*, Abidjan, juin.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, 1985 a - *Le rendement interne de l'enseignement secondaire général de 1977/78 à 1983/84*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, 1985 b - *Evolution de la réussite au baccalauréat (de 1970 à 1984) et au probatoire (de 1980 à 1984)*, Abidjan, juin.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, 1986 - *Etude des ratios élèves/classe de 1969/70 à 1984/85*, Abidjan, juin.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, 1989 - *L'enseignement secondaire général en Côte-d'Ivoire. Analyse et bilan de l'année scolaire 1987/88*, Abidjan, mai.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1990 - *Enseignement et formation en Côte-d'Ivoire (secondaire). Statistiques année scolaire 1989/90*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie, des Finances et du Plan, Institut national de la Statistique, Comité national du Recensement, 1992 - *Caractéristiques socio-économiques de la population. Analyses des résultats définitifs*, Abidjan, vol. 3, 108 p.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1992 a - *Enseignement et formation en Côte-d'Ivoire (secondaire). Statistiques année scolaire 1991/92*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1992 b - *Etude de planification régionale de l'enseignement secondaire général*, Abidjan, septembre.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, 1992 c - *Les cahiers de l'Education nationale*, Abidjan, n° 2, septembre, 53 p.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1993 a - *Situation de rentrée 1992-1993*, Abidjan, mai.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1993 b - *Analyse statistique du système éducatif*, Abidjan, décembre.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1993 c - *Analyse et bilan des années scolaires 1989/90 et 1990/91*, Abidjan, janvier.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1993 d - *Enseignement et formation en Côte-d'Ivoire (secondaire). Statistiques année scolaire 1992/93*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1993 e - *Population et éducation*, Sous-Direction des Politiques Educatives et de la Prospective, Abidjan, mai.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Inspection générale de l'Education nationale, 1993 f - *Synthèse des activités des directions et services centraux*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de l'enseignement primaire et pré-scolaire, 1993 g - *Comité des opérations du programme de développement des ressources humaines cellule technique / D.C.G.T.X.. Projet école 2 000*, Séminaire sur la recherche en éducation à l'école primaire 9 - 10 - 11 juin, Abidjan, 129 p.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, sans date - *Régionalisation du système éducatif en 85-86*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, sans date - *Bilan de l'enseignement secondaire général en 1986/87*, Sous Direction des études et de l'évaluation, Abidjan, mai.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Service Autonome des Etudes générales de Planification et des Statistiques, sans date - *Evolution de l'enseignement du premier degré depuis janvier 1958*, Abidjan.

République française, ministère de la Coopération, 1974 - *Structure et statistique de l'enseignement pour 14 Etats africains et malgaches*, Paris, 27 f. multigr.

République française, ministère des relations extérieures, coopération et développement, 1982 - *Bilan national de l'emploi en Côte-d'Ivoire*, Paris, Service d'Etudes et du Développement, n° 47, mai, 298 p.

Revue française de pédagogie, 1990 - "Sociologie de l'éducation. Dix ans de recherches", Paris, INRP/L'Harmattan, coll. "Education et formation", série "Références", 241 p.

Roux (G.), 1975 - *La presse ivoirienne : miroir d'une société. Essai sur les changements socio-culturels en Côte-d'Ivoire*, thèse de doctorat, Université René Descartes, 2 vol., 268 p. et 537 p.

Sapiro (G.), 1994 - *Complicités et anathèmes en temps de crise : modes de survie du champ littéraire et de ses institutions, 1940-1953* (Académie française, Académie Goncourt, Comité national des écrivains), thèse de doctorat en Sociologie, Paris, EHESS, 2 vol., 702 p.

Sosoo (L.), sans date - *L'enseignement en Côte-d'Ivoire. Depuis les origines jusqu'en 1954*, Abidjan, Imprimerie nationale, 82 p.

Sosoo (L.), sans date - *L'enseignement en Côte-d'Ivoire. De 1954 à 1984*, Imprimé en Belgique, 304 p.

Soulez (P.), 1969 - "Sociologie de la population scolaire en Côte-d'Ivoire", *Cahiers d'études africaines*, vol. IX, n° 4, pp. 527-545.

SYNARES, 1984 - *II^e Congrès ordinaire*, 13, 14, 15 mai, Abidjan, SYNARES, 154 p.

SYNARES, 1986 - *III^e Congrès ordinaire*, 28, 29, 30 novembre, Abidjan, SYNARES, 169 p.

SYNARES, 1991 - "Spécial IV^e Congrès ordinaire", *La voix du Synares*, Abidjan, n° 5, avril, 28 p.

SYNARES, 1991 a- "SYNARES, crise ou complot ?", *La voix du Synares*, Abidjan, n° spécial, 20 p.

SYNARES, 1991 b- "Tout sur la crise universitaire 1991", *La voix du Synares*, Abidjan, n° 6, août, 31 p.

SYNARES, 1992 - *Le plan d'austérité : un complot contre les travailleurs. Le Synares et les syndicats autonomes rejettent le plan d'austérité*, Abidjan, SYNARES, juin, 38 p.

SYNESCI, 1980 - *Actes du X^e Congrès du Synesci*, Abidjan, éd. Synesci.

SYNESCI, 1985 - *Actes du XIV^e Congrès du Synesci. Pour la défense de l'école et de la fonction enseignante*, Abidjan, éd. Synesci.

Tabutin (D.) sous la dir., 1988 - *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan, 551 p.

Terray (E.), 1986 - "Le climatiseur et la véranda", in *Afrique plurielle, Afrique actuelle*, Paris, Karthala, pp. 37-44.

Tessy (D. B. A.), 1991 - "Côte-d'Ivoire. L'étatisation de l'Etat", in Médard (J.-F.) sous la dir. : *Etats d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, coll. "Hommes et sociétés", pp. 53- 91.

Tessy (D. B. A.), 1992 - *La démocratie par le haut en Côte-d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 318 p.

Thibault (J.), 1978 - "Le développement et la transformation du système éducatif ivoirien", *Revue française d'études politiques africaines*, vol. 27, juin-juillet, n° 4, pp. 57-94.

Toulabor (C.-M.), 1982 - "La violence à l'école : le cas d'un village au Togo", *Politique africaine*, vol. II, n° 7, septembre, pp. 43-49.

Traoré (S.), 1973 - *Responsabilités historiques des étudiants africains*, Paris, Anthropos, 192 p.

Traoré (S.), 1985 - *La Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (F.E.A.N.F.)*, Paris, L'Harmattan, coll. "Mémoires africaines", 102 p.

Traoré (Y.), 1993 - "Scolarisation primaire : aspects statistiques, hypothèses", in République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de l'enseignement primaire et pré-scolaire, 1993 - *Comité des opérations du programme de développement des ressources humaines cellule technique / D.C.G.T.X. Projet école 2 000*, Séminaire sur la recherche en éducation à l'école primaire 9 - 10 - 11 juin, 129 p.

UNESCO, 1993 a - *Le rôle des mouvements d'étudiants africains dans l'évolution politique et sociale de l'Afrique de 1900 à 1975*, Paris, UNESCO/L'Harmattan, coll. "Histoire générale de l'Afrique-Etudes et documents", n° 12, 223 p.

UNESCO, 1993 b - *Rapport mondial sur l'éducation*, Paris, 172 p.

Vickos (E.), 1994 - *Analyse des déperditions scolaires des cinq dernières années dans l'enseignement primaire de la DREN d'Abidjan : conséquences sur la déscolarisation*, Abidjan, Rapport de stage, Ecole nationale supérieure de statistiques et d'Economie appliquée, 64 p. + annexes.

Vidal (C.), 1977 - "Guerre des sexes à Abidjan. Masculin, féminin, CFA", *Cahiers d'études africaines*, vol. XVII (1), n° 65, pp. 121-153.

Vidal (C.), 1979 - "L'argent fini, l'amour est envolé ...", *l'Homme*, vol. XIX (3-4), juillet-déc., pp. 141-158.

Vidal (C.), 1980 - "Pour un portrait d'Abidjan avec dames", *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXIX, juillet-déc, pp. 305-312.

Vidal (C.), 1986 - "Funérailles et conflit social en Côte-d'Ivoire", *Politique africaine*, n° 24, décembre, pp. 9-19.

Vidal (C.), 1990 - "Abidjan: quand les "petits" deviennent des pauvres", *Politique africaine*, n° 39, septembre, pp. 166-170.

Vidal (C.), 1991 - *Sociologie des passions (Côte-d'Ivoire, Rwanda)*, Paris, Karthala, 180 p.

Vidal (C.) & Le Pape (M.), 1982 - "Raisons pratiques africaines", *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXXIII, juillet-déc., pp. 293-321.

Vidal (C.) & Le Pape (M.), 1984 - "Libéralisme et vécus sexuels à Abidjan", *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXXXVI, janv.-juin, pp. 111-118.

Vidal (C.) & Le Pape (M.), 1986 - *Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan, 1979-1985*, Abidjan, ORSTOM-CNRS, 101 p.

Vimard (P.) & Guillaume (A.), 1991 - "Mobilités familiale et spatiale des enfants à Abidjan (1975-1985)", in *Migration, changements sociaux et développement*, IIIes journées démographiques de l'ORSTOM, Paris, ORSTOM, coll. "Colloques et Séminaires", pp. 243-260.

Vinokur (A.), 1987 - "La Banque mondiale et les politique "d'ajustement" scolaire dans les pays en voie de développement", *Tiers-monde*, n° 112, oct.-décembre, pp. 919-934.

Yahoua (Y. M.), 1988 - *Les grandes orientations de la politique de l'éducation nationale ivoirienne de 1960 à 1981*, thèse de doctorat, Université de Paris VIII, 349 p.

Yaro (Y. K.), 1994 - *Pourquoi l'expansion de l'enseignement primaire est-elle si difficile au Burkina-Faso ? Une analyse socio-démographique des déterminants et des perspectives scolaires de 1960-2006*, thèse de démographie, Paris I/Panthéon Sorbonne, 391 p.

Zanou (B.), 1993 - "L'orientation des élèves en classe de sixième : un aspect inexploré des migrations scolaires en Côte-d'Ivoire", in Livenais (P.) & Vaugelade (J.), sous la dir., *Education, changements démographiques et développement*, Paris, ORSTOM, pp. 107-118.

Zinzindohoue (P.), 1990 - *Systèmes éducatifs et développement intégré en Afrique noire. Une approche culturelle (cas du Bénin et de la Côte-d'Ivoire)*, DEA de Sciences Sociales, Abidjan, faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, 43 p.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

CHAMP SCOLAIRE ET ESPACE SOCIAL	1
LES TERMES D'UNE OPPOSITION A DEPASSER : LUTTES POLITIQUES OU LUTTES CORPORATISTES	3
ENJEUX STRATEGIQUES ET STRATEGIES DES AGENTS DU CHAMP SCOLAIRE DANS LES ANNEES 1980-1990.....	9
L'ENQUETE	13
CONDITIONS D'ENQUETE	18

PREMIERE PARTIE HISTOIRE D'UNE CRISE STRUCTURELLE

CHAPITRE 1

DE QUELQUES INEGALITES DE SCOLARISATION :

HISTOIRE STATISTIQUE DU CHAMP SCOLAIRE (1960-1992)	23
LE CADRE STATISTIQUE	23
Quelques précisions sur les statistiques scolaires	27
Niveaux d'instruction : brefs repères	29
MODELE ELITISTE ET SYSTEME SELECTIF : QUELQUES CONSEQUENCES STRUCTURELLES	33
Enseignement primaire	33
<i>Evolution des effectifs : grandes tendances</i>	34
<i>Scolarisation dans la capitale économique : Abidjan</i>	40
<i>De quelques inégalités de scolarisation : sexe, résidence et nationalité</i>	47
<i>Cursus scolaires féminins et sélection</i>	53
<i>Ralentissement de la scolarisation primaire : quelques indices</i>	55
Enseignement secondaire	58
<i>Evolution des effectifs : grandes tendances</i>	62
<i>Enseignement public et enseignement privé : complémentarité, concurrence ou dépendance ?</i>	66
<i>Transfert entre les ordres d'enseignement : stratégie d'évitement de la sélection</i>	69
<i>Disparité de scolarisation selon les régions</i>	73
<i>Disparité sexuelle de scolarisation selon le niveau d'étude</i>	77
<i>"Allez les filles !"</i>	83
CONCLUSION	93

CHAPITRE 2

PRATIQUES ET DISCOURS DE "CRISE" DANS LE CHAMP SCOLAIRE DE 1960 A 1989 :

REVENDEICATION D'AUTONOMIE ET CONTROLE POLITIQUE	110
LES FORMES DE LA VIOLENCE LEGITIME : ENCADREMENT POLITIQUE DES ETUDIANTS DANS LA PREMIERE DECENNIE DE L'INDEPENDANCE.....	110
Les organisations étudiantes et la lutte anti-coloniale	110
L'Etat et la jeunesse scolaire et universitaire : encadrement politique et résistances	112
Après la répression, le "pardon"	118
LA "PACIFICATION" : REFORME, REVALORISATION, REDISTRIBUTION	122
Les enjeux syndicaux des années 1970 : "l'ivoirisation" du corps enseignant ; les salaires et le logement	123

Les étudiants sous contrôle du Parti	129
Politique scolaire et réformes des méthodes éducatives.....	131
LES LOGIQUES DE LA MOBILISATION SYNDICALE AU DEBUT DE LA DECENNIE 1980 :	
LUTTES CONTRE LES MENACES DE DECLASSEMENT	136
Préserver les "acquis"	136
Une lutte au nom de la "qualité" de l'enseignement : critique de l'éducation télévisuelle	139
Revaloriser "l'image" sociale de l'enseignant : une déontologie du maître est-elle possible ?	144
Lutte pour préserver l'autonomie syndicale et revendication d'autonomie académique dans l'enseignement supérieur	148
La rhétorique de la "faveur" contre celle des "acquis" : épreuve de force entre les syndicats autonomes et l'Etat à propos de la suppression de la gratuité du logement.....	153
"L'HOUPHOUETISME" COMME SOLUTION A LA CRISE DE L'ECOLE : EDUCATION CIVIQUE ET MORALE, VIOLENCE IDEOLOGIQUE.....	163
Les syndicats autonomes et l'Etat : désaccord radical sur l'interprétation de la crise de l'école.....	163
De l'autonomie à la "participation responsable" : SNEPPCI et SYNESCI passent sous le contrôle du Parti.....	177

CHAPITRE 3

CHRONIQUES DES LUTTES LYCEENNES, ETUDIANTES ET ENSEIGNANTES

DE 1990 A 1992.....	188
LA "CRISE" SCOLAIRE : CONSTRUCTION MEDIATIQUE ET LUTTES EFFECTIVES.....	188
UN MOMENT CRITIQUE	190
Mesures d'austérité et mobilisation syndicale.....	192
Dissidence au SYNESCI.....	202
Médiatisation des soutiens au chef de l'Etat et au PDCI.....	204
Rentrée scolaire difficile sur le campus universitaire : les manifestants, les casseurs et les "radiés"	209
Le IX^e Congrès du PDCI-RDA dissout le MEECI.....	212
Soutien du SYNARES à la FESCI : une alliance dangereuse	213
Une nuit en mai : assaut des forces de l'ordre sur la cité universitaire de Yopougon	218
RECOMPOSITION DU CHAMP SYNDICAL	223
Organisations syndicales et partis politiques	223
Une crise opportune : syndicalisme et prudence politique du syndicat des enseignants du secondaire catholique	234
Syndicat et patronat dans l'enseignement privé laïc	242
PDCI et FPI se disputent les parents d'élèves	249
DECLASSEMENT STRUCTURAL DES POSITIONS : ENSEIGNANTS ET ETUDIANTS.....	253
Raison économique et expertise.....	253
Esquisse de la division du corps enseignant : les anciens "décrochés" et les nouveaux "raccrochés".....	257
Raison politique et répression	265
Réorientation des luttes syndicales vers la protection des statuts	272
CRISE DE SUCCESSION ET RUPTURE DE L'ORDRE ORDINAIRE.....	282

DEUXIEME PARTIE
TRAJECTOIRES SCOLAIRES ET CONDITIONS SOCIALES
CHAPITRE 4

ORDRE SCOLAIRE ET ORDRE SOCIAL DANS LES PREMIERES ANNEES DE L'INDEPENDANCE.....	323
NOTE CRITIQUE SUR DES DONNEES D'ENQUETE	323
Origine ethnique et représentation scolaire.....	324
Origine sociale et représentation scolaire.....	325
Niveau d'instruction du père et scolarisation des filles.....	327
Appartenance religieuse et représentation scolaire	328
Appartenance ethnique et origine sociale	330
Appartenance religieuse et origine sociale	330
DES DONNEES AUX CONCLUSIONS : DE QUELQUES CONTRADICTIONS APPARENTES.....	331
Hierarchie scolaire et hiérarchie sociale.....	332
Le "sexe" des cursus	333
Hierarchie scolaire : hiérarchie ethnique ou hiérarchie sociale ?	336

CHAPITRE 5

STRATEGIES EDUCATIVES DES FAMILLES : STRUCTURE DU CHAMP SCOLAIRE ET TRAJECTOIRES PROBABLES.....	343
TOUT PUBLIC : ECOLE PUBLIQUE ET TRAJECTOIRE SCOLAIRE ENTRE "LEGALITE " ET "ILLEGALITE"	346
Trajectoires scolaires sans recours aux pratiques parallèles	346
<i>Ecole publique et "mérite" scolaire</i>	<i>346</i>
<i>La réussite des aînés : un modèle à suivre.....</i>	<i>349</i>
<i>Les filles, les profs et les autres : quelques discours sur les pratiques</i>	<i>352</i>
<i>La séduction : un capital ?.....</i>	<i>354</i>
<i>De quelques nécessités du travail.....</i>	<i>356</i>
<i>Les économies de la rareté : de la cour de récréation au black-market</i>	<i>358</i>
<i>Rapport enchanté au monde scolaire</i>	<i>366</i>
Cursus public : une scolarité en toute "illégalité"	370
<i>Le recrutement parallèle : de l'exclusion officielle à la réintégration officieuse</i>	<i>370</i>
<i>Trajectoire scolaire incertaine et image guerrière de l'école</i>	<i>375</i>
<i>Rappel à l'ordre : échec scolaire et agression magique.....</i>	<i>379</i>
TRANSFERT ENTRE LES ORDRES D'ENSEIGNEMENT : STRATEGIES D'EVITEMENT DE L'EXCLUSION	385
Ecole publique et entreprises scolaires laïques : les termes d'une alliance ambiguë ..	385
<i>Extension et "contrôle" de l'enseignement privé laïc</i>	<i>385</i>
Ecoles privées : refuge contre l'exclusion de l'école publique.....	397
<i>Stratégies familiales sexuellement différenciées</i>	<i>399</i>
<i>Sexe et espérance subjective dans la fratrie.....</i>	<i>402</i>
<i>La tragédie du déclassement.....</i>	<i>404</i>
<i>Lignée féminine et reproduction.....</i>	<i>406</i>
<i>Parcours scolaire : une histoire familiale</i>	<i>408</i>
<i>Le poids d'une dette</i>	<i>410</i>
TOUT PRIVE : HIERARCHIE DES ETABLISSEMENTS ET SELECTION DES "CLIENTS".	412
Parcours scolaire sous perfusion.....	412
Parcours protégés et établissements d'élite	415

<i>Stratégie de distinctions entre les fractions de la bourgeoisie et reconversion des élites</i>	417
<i>Position dominée et prise de position critique</i>	422
<i>"Vouloir plus pour soi"</i>	425
<i>De la distinction au conformisme : de quelques usages sociaux de la séduction</i>	428
Enfants de la bourgeoisie à l'école des prêtres : la morale et la rigueur comme moyen de lutter contre l'échec	436
<i>Valorisation du capital culturel : une double critique du "peuple" et de la "bourgeoisie"</i>	442
Ecoles "franco-arabes" et écoles coraniques : diversification de l'enseignement privé musulman	445
<i>"Papa est Imam" : de l'école franco-arabe à l'école catholique</i>	452
JE SAIS BIEN MAIS QUAND MEME	457
 CHAPITRE 6	
"CE QU'ETRE UN ELEVE VEUT DIRE"	490
UNE AFFAIRE DE FAMILLE	490
DE L'ARBITRE A L'ARBITRAIRE : LE PROFESSEUR IMPLIQUE	502
Le "salaire" scolaire se négocie	502
Trajectoires précaires et expériences singulières	510
Tel maître, tel élève : la baisse du niveau scolaire	515
COMMUNAUTE LYCEENNE ?	525
ELEVE : UN STATUT A DEFENDRE	532
 CONCLUSION	540
DE LA CERTIFICATION SCOLAIRE A L'INCERTITUDE SOCIALE	540
LUTTES POUR L'AUTONOMIE : PROCESSUS DE SEPARATION DES POUVOIRS ?	543

ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES

**ÉCOLE ET SOCIÉTÉ EN CÔTE-D'IVOIRE
LES ENJEUX DES LUTTES SCOLAIRES
(1960-1994)**

LAURENCE PROTEAU

**Thèse présentée en vue de l'obtention du Doctorat de Sociologie
de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
sous la direction de Claudine Vidal, Directeur de recherche au CNRS**

Vol. II

Composition du Jury :

**Claudine VIDAL, CNRS
Michel AGIER, ORSTOM
Jean COPANS, Université de Picardie
Monique DE SAINT-MARTIN, EHESS**

mars 1996

DEUXIEME PARTIE

TRAJECTOIRES SCOLAIRES ET CONDITIONS SOCIALES

CHAPITRE 4

ORDRE SCOLAIRE ET ORDRE SOCIAL DANS LES PREMIERES ANNEES DE L'INDEPENDANCE

NOTE CRITIQUE SUR DES DONNEES D'ENQUETE

L'étude de R. Clignet et P. Foster¹ sur la scolarisation secondaire en Côte-d'Ivoire en 1963 est la seule étude importante dont nous disposons jusqu'à présent. Durant les trente années qui séparent cette enquête de notre propre recherche, l'école comme objet sociologique n'a eu que peu de place, proportionnellement à d'autres champs de la société ivoirienne, dans les investigations des chercheurs². Les articles qui lui ont été consacrés nous ont fourni une source de réflexion et une base de départ non négligeable : faisant le point sur l'état du système scolaire ou sur les stratégies de scolarisation, ils apportent, au-delà de l'analyse qu'ils proposent de l'école, un arrière-plan historique sur ces questions. Mais l'école comme dénominateur commun à la population ivoirienne (en terme de participation ou d'exclusion) traverse aussi de nombreuses autres études dans des domaines très divers. Etudes dont nous nous servons abondamment. Il y a aussi quelques études d'experts des institutions internationales (Banque mondiale, UNESCO) ou de la Coopération française qui, selon leurs intérêts propres, apportent des indications parfois précieuses parce qu'accessibles à elles seules.

L'enquête de R. Clignet et P. Foster est basée sur un questionnaire administré à un échantillon de 2 074 élèves dont 237 filles (sur 2 712) préparant le BEPC (fin de premier cycle des lycées et collèges et fin de Cours complémentaires), le BE (fin de Cours normaux), le premier et le second bac (fin de première et fin de terminale des lycées), et les diplômes de l'enseignement technique (court et long). Nous donnerons les principaux résultats - accompagnés de nos commentaires critiques - de cette enquête³ en discutant les conclusions des auteurs.

¹ R. Clignet & P. Foster, 1966 b- *The fortunate Few : a Study of Secondary Schools and Students in the Ivory Coast*, Evanston, Northwestern University Press, 242 p.

² Nous citerons les travaux sur l'école en Côte-d'Ivoire ou qui fournissent des renseignements sur la scolarisation au fur et à mesure de leur apparition dans notre développement.

³ En considérant des élèves du secondaire l'enquête saisit une population déjà fortement sélectionnée d'autant plus que, comme le rappellent les auteurs : "*It is also true that the transition from primary to postprimary schooling is extraordinarily difficult. Opportunities for children to enter primary schooling are increasing rapidly, but the chances of moving from the postprimary level are slight*", (R. Clignet et P. Foster, 1966 b, p. 14).

Origine ethnique et représentation scolaire

Pour déterminer une éventuelle correspondance entre l'appartenance ethnique et le processus de scolarisation secondaire, les auteurs procèdent à l'évaluation de la proportion des différentes ethnies dans l'échantillon par rapport à leur représentation dans la société ivoirienne. La typologie employée pour recenser les ethnies est incontestablement marquée par des présupposés de plus ou moins grande homogénéité des groupes considérés. D'une part, les Agni⁴, les Lagunaires et les Baoulé (officiellement classifiés comme appartenant au groupe linguistique "akan") sont envisagés séparément et, d'autre part, les groupes composant l'ensemble linguistique "kru" ne sont pas dissociés, ce qui suppose que les auteurs le considère comme un "bloc" dont les unités seraient indissociables contrairement à l'ensemble "akan". Pourquoi une telle différence de traitement entre ces deux grands groupes linguistiques ? Les auteurs s'alignent, par cette typologie, sur les opinions communes, reprises des constructions "savantes" des ethnologues-administrateurs coloniaux concernant la prédominance du groupe "akan" en lui accordant le privilège de la diversité et de la complexité interne et renforce l'efficacité d'un système de classement permettant une hiérarchisation des ethnies dont on connaît les présupposés⁵ et l'utilité politique (J.-P. Dozon, 1985 ; J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon, 1987 et 1988).

L'analyse de l'origine ethnique des élèves garçons fait apparaître des différenciations nettes dans la part de chaque ethnie dans l'échantillon. Si l'on considère le rapport entre la représentation d'une ethnie dans l'échantillon et sa représentation dans la population totale de Côte-d'Ivoire, les Agni et les peuples Lagunaires sont nettement plus représentés que les Mandé, les Kru, les Malinké, les Sénoufo et Lobi. Cependant, cet indice n'est qu'une mesure de la représentation d'une ethnie par rapport à son importance numérique dans la population totale. Or, en valeur absolue les kru forment le groupe de loin le plus important de l'échantillon, ce qui conduit les auteurs à conclure que la grande majorité de ceux qui accéderont au marché du travail feront partie des groupes ethniques sous-représentés à l'école.

⁴ Les Agni occupent une partie sud-est du territoire ivoirien ; les Baoulé le centre ; les Lagunaires le sud dans la région d'Abidjan ; les Kru la moitié sud-ouest ; les Mandé le centre ouest ; les Lobi le nord-est et les Sénoufo et Malinké la partie nord.

⁵ J.-P. Dozon (1985), à propos des Bété de Côte-d'Ivoire, montre que la notion d'ethnie est aussi une construction historique et l'administration coloniale a produit des catégories de perception différenciant les ethnies par des "traits de caractères propres". Ainsi, le recteur Capelle, directeur général de l'enseignement en AOF, lors d'une tournée en Côte-d'Ivoire en 1949 peut affirmer : "*Nous sommes au pays de Agni, le plus riche de l'AOF ; ses populations [...] sont réputées intelligentes, laborieuses et riches*" (J. Capelle, 1990, p. 157).

En ce qui concerne les filles, elles sont toujours nettement moins nombreuses que les garçons et leur représentation selon les ethnies suit celle de leur collègues masculins. Plus le groupe ethnique est proportionnellement bien représenté, plus le pourcentage de filles dans l'échantillon augmente⁶.

S'ajoutant à l'ethnie, la résidence est déterminante dans la poursuite de la scolarité : les écoliers ont d'autant plus de chances d'accéder à l'enseignement secondaire qu'ils sont d'une région à forte scolarisation primaire. Ainsi, la grande mobilité des élèves ne comble pas le déficit de scolarisation secondaire de certaines régions.

Origine sociale et représentation scolaire

Les auteurs nous invitent ensuite à considérer les élèves en fonction de la profession du père. Les fils de cadres et d'employés de bureau sont nettement sur-représentés et les fils de paysans sont proportionnellement sous-représentés : les fils de la première catégorie ont 9 fois plus de chance d'entrer dans l'une ou l'autre section de l'enseignement secondaire que les fils de la seconde catégorie. Mais reprenons le tableau de synthèse construit par les auteurs (cf. tableau XXVI). Le tableau montre la sur-représentation des fils (14%) et des filles (48,1%) des cadres et employés de bureau en proportion de la représentation de cette catégorie dans la population masculine adulte. En effet, bien que les cadres et employés de bureau ne représentent que 2% de la population masculine adulte et les paysans et pêcheurs 86,3%, les enfants des premiers constituent 18,1% de l'échantillon et ceux des seconds 66,8%. Plus nombreux en valeur absolue, les enfants des paysans et pêcheurs sont sous-représentés dans l'effectif scolaire considéré et, en terme d'indice de sélectivité, sont les derniers sur la liste derrière, en ordre croissant de représentation, les enfants des travailleurs manuels, ceux des commerçants africains et des hommes d'affaires, ceux des professions en uniforme et enfin ceux des cadres et des employés de bureau.

⁶ A propos de l'alphabétisation en France à partir du XVII^e siècle, deux phénomènes nous rappellent la situation qui prévaut pour la scolarisation des filles et des garçons par ethnie. D'une part, plus un département est alphabétisé, plus les filles de ce département bénéficient de cette avance et lorsque l'alphabétisation est très faible, les filles ne sont quasiment pas alphabétisées, d'autre part, malgré cet effet d'entraînement qui favorise l'alphabétisation féminine, l'écart entre les sexes ne diminue pas et se creusera même au XVIII^e siècle : "Il faut donc que la courbe masculine s'élève pour que suive celle des femmes. Mais à certaines conditions. [...] un faible démarrage de l'alphabétisation masculine [...] ne suffit généralement pas à entraîner la progression des femmes. Il a pour conséquence d'augmenter...l'écart entre les sexes, puisque l'avance masculine, même limitée, n'a pas d'équivalent chez les femmes" et de conclure que "l'alphabétisation met plusieurs générations à passer d'un sexe à l'autre" (F. Furet & J. Ouzouf, 1977, pp. 43-44). C'est dans les villes, là où les taux d'alphabétisation sont les plus forts, que le taux d'alphabétisation des filles se rapproche le plus de celui des garçons.

Tableau XXVI - Représentation de la profession du père dans la population des hommes adultes en Côte-d'Ivoire en 1963

profession du père	% dans la population masculine adulte	élèves G		élèves F		total	
		%	indice de sélectivité	%	indice de sélectivité	%	indice de sélectivité
cadres (1) et employés de bureau	2,0	14,3	7,2	48,1	24,1	18,1	9,1
professions en uniforme	0,5	2,5	5,0	3,0	6,0	2,6	5,2
commerçants afri. et H. d'affaires (2)	3,3	5,0	1,5	9,7	3,0	5,6	1,7
travailleurs manuels	7,9	6,6	0,8	9,7	1,2	6,9	0,9
paysans et pêcheurs	86,3	71,6	0,8	29,5	0,3	66,8	0,8
total	100	100		100		100	

(1) comprend les techniciens supérieurs et les professions libérales

(2) commerçants africains et hommes d'affaires

Source : R. Clignet et P. Foster, 1966 b, p. 57.

Une autre information que nous livre le tableau mérite d'être relevée : les filles sont beaucoup plus souvent que les garçons d'origine sociale élevée. Ainsi, 48,1% de l'effectif féminin a un père cadre ou employé de bureau alors que les filles des paysans et pêcheurs ne représentent que 29,5% de l'échantillon. Si la structure générale des inégalités de répartition selon la profession du père constatée pour les garçons se maintient, les écarts sont encore plus marqués pour les filles que pour les garçons : une fille de cadre ou d'employé de bureau a 24 fois plus de chance de parvenir aux positions scolaires considérées qu'une fille de paysan ou de pêcheur.

L'accès inégal à la scolarisation secondaire selon la profession du père apparaît nettement et il est encore renforcé par l'inégalité de scolarisation entre les filles et les garçons de la catégorie sociale la plus nombreuse en valeur absolue. La position sociale d'origine est encore plus déterminante dans le cursus et dans l'histoire scolaire d'une fille que d'un garçon et, à origine sociale équivalente, les filles sont plus sélectionnées que les garçons. Cependant, plus l'origine sociale est élevée plus cet écart de scolarisation tend à se réduire. Si appartenance sociale et appartenance sexuelle doivent être combinées dans l'approche des facteurs sociologiques, non seulement, de l'échec ou de la réussite scolaire, mais également du type de parcours scolaire (orientation, accès aux études supérieures,...), il semble néanmoins que la première soit plus déterminante que la seconde⁷.

⁷ Voir à ce propos l'étude de Baudelot et Estabiet sur la scolarisation et l'orientation des filles (C. Baudelot & R. Estabiet, 1992).

La lecture de ce tableau permet de rendre compte des inégalités sociales d'accès à l'enseignement secondaire au début des années soixante, cependant le découpage des catégories n'est pas suffisamment précis pour descendre à un niveau plus fin d'analyse. Ainsi, dans la catégorie "paysans et pêcheurs" l'échelle des positions sociales est très étendue. Les paysans ne représentent pas un groupe social homogène économique et socialement et leur rapport à l'école ainsi que leurs stratégies de scolarisation sont hétérogènes. Il y a peu en commun entre un paysan qui cultive des produits vivriers et écoule sa production sur les marchés alentours et un planteur qui vit des cultures de rentes (café et cacao essentiellement). Mais ce n'est qu'un exemple et les autres catégories sont, elles aussi, imprécises et peu pertinentes pour une analyse des déterminants sociaux de l'accès à la scolarisation secondaire. Ces grands découpages dissimulent des oppositions entre les fractions regroupées - par exemple, entre les ouvriers qualifiés et les ouvriers sans qualifications ou entre les enseignants, les professions libérales et les employés de bureau ou encore entre petits et grands commerçants - qui sont essentielles pour comprendre les logiques pratiques de scolarisation.

Niveau d'instruction du père et scolarisation des filles

En considérant, cette fois, le niveau d'instruction du père on retrouve la distinction - qui était pertinente selon la profession du père - entre les effectifs féminins et les effectifs masculins : 30,4% des filles contre 8,1% des garçons ont un père dont le niveau d'instruction dépasse le primaire et seulement 31,2% d'entre elles contre 74% d'entre eux ont un père analphabète. Ainsi, la répartition des effectifs scolaires selon la profession du père et son niveau d'instruction est sexuellement différenciée : les fils des paysans et des analphabètes ont plusieurs longueurs d'avance sur leurs sœurs et la sous-représentation des fractions sociales les plus basses se double d'une discrimination sexuelle des effectifs scolarisés. De plus, les hommes qui ont le plus haut niveau d'études ont tendance à se marier avec les femmes les plus instruites. Cette endogamie basée sur le capital scolaire acquis (non indépendant de la position sociale d'origine des deux conjoints⁸) est un facteur déterminant de la scolarisation des filles de ce type d'unité familiale, d'une part, parce que les stratégies de scolarisation seront moins discriminantes selon le sexe de

⁸ Selon les auteurs, la polygamie, quasiment également répartie selon les catégories sociales, ne semble pas influencer sur la scolarisation.

l'enfant et, d'autre part, parce que les filles disposant du modèle maternel auront beaucoup plus intériorisé la possibilité d'un "destin" scolaire. Ainsi, la gamme des possibles et des probables s'élargit pour les filles dont les deux parents ont acquis une formation scolaire postprimaire. On peut regretter, cette fois encore, que les catégories de classement des niveaux d'instruction ne distinguent pas les différents échelons de la formation secondaire (premier cycle/second cycle ; général/technique,...) et qu'elles ne précisent pas la proportion de parents qui ont un niveau d'instruction supérieur. Même si elle est minime par rapport à l'ensemble des parents, cette distinction peut être pertinente pour une analyse intra-catégorie, notamment dans la catégorie qui sous le titre de "cadres et employés de bureau" homogénéise des activités et des statuts aussi différents sous le rapport du capital scolaire que les professions libérales et les agents de base de l'administration publique.

Appartenance religieuse et représentation scolaire

L'enquête distingue également la population scolaire considérée selon son appartenance religieuse et fait apparaître une sous-représentation des musulmans et une sur-représentation des catholiques. La population musulmane, que les auteurs évaluent à environ un tiers de la population totale de la Côte-d'Ivoire en 1963, n'est représentée que par 15,4% de l'échantillon contre 66,5% pour la population catholique, 10,3% pour la population protestante, 6,2% pour ceux qui se déclarent "non affiliés" et 1,6% de non réponses. Les auteurs relient cette caractéristique à l'histoire des contacts - anciens ou précoces - des différentes populations avec les colonisateurs : les zones de pénétration européenne et les zones de développement économique semblent correspondre avec les différentes zones religieuses et leurs histoires particulières, sous l'angle du contact colonial, expliqueraient les rapports différents que leurs populations entretiennent avec la formation scolaire. *Or, il manque une information essentielle, selon nous, pour interpréter la moindre représentation des enfants de confession musulmane dans le secondaire : la répartition par origine sociale des différentes population en fonction de leur appartenance religieuse.*

Si, comme les données du tableau XXVI l'indiquent, les inégalités de scolarisation reproduisent, en l'accentuant, la structure de la stratification sociale, il faudrait distinguer, à l'intérieur de chacun des groupes confessionnels représentés dans l'échantillon la part des différentes catégories sociales. Ainsi, pourrait-on apprécier réellement l'influence de

la religion, à statut social similaire, sur la scolarisation. En l'absence de ce type d'informations il semble hâtif d'attribuer la sous-représentation de la population musulmane dans l'effectif scolaire à la variable "religion" plutôt qu'à la variable "profession du père". Les données sur la part des filles musulmanes dans l'effectif considéré nous incitent également à utiliser avec prudence le critère d'appartenance religieuse : les filles musulmanes sont mieux représentées (19,4%) dans l'effectif féminin que leurs frères ne le sont dans l'effectif masculin (14,9%) et elle forment 14% du total des musulmans de l'échantillon alors que les filles chrétiennes ne représentent que 12% du total des chrétiens de l'échantillon. Les auteurs soulignent aussi cette caractéristique sans s'y attarder et notent seulement que *"The negative stance of Islam vis-a-vis educational development has perhaps been exaggerated"* (p. 60).

L'absence d'indications, à notre connaissance, dans les résultats publiés des recensements de 1975 et 1988, sur la répartition des ethnies selon le statut dans l'occupation et sur l'appartenance religieuse selon la même variable ne nous permet pas d'aller beaucoup plus loin dans l'interrogation des déterminants religieux et sinon ethniques, du moins régionaux de la scolarisation⁹. Néanmoins, cette remarque suggère que les études réalisées sur la scolarisation ont privilégié, faute de données¹⁰, les corrélations entre les ethnies et les niveaux d'instructions d'une part, et l'appartenance religieuse et le niveau d'instruction ou de scolarisation d'autre part, prenant le risque d'attribuer à l'ethnie et à la religion un pouvoir explicatif démesuré. Les variables ethniques et religieuses ne suffisent pas pour comprendre, indépendamment de l'origine sociale, le rapport à la scolarisation. Peut-on supposer qu'un cadre, qu'un homme politique, qu'un grand commerçant ou qu'un avocat de confession musulmane entretiennent avec la formation scolaire le même rapport qu'un ouvrier agricole musulman, qu'un petit commerçant musulman ou même qu'un employé de bureau subalterne musulman ? On peut aussi se poser la question à propos de l'origine

⁹ M. Le Pape fait part d'un cas semblable concernant les tableaux de bases du RGPH de 1988 sur les ménages et de l'impossibilité, même après demande auprès de l'Institut national de la Statistique, de corréler certaines données pourtant disponibles (M. Le Pape, 1993). *"Lorsqu'elles utilisent recensements de la population ou statistiques sur le niveau de vie des ménages, les analyses démographiques et sociologiques sont subordonnées aux mises en forme déjà effectuées par les Institutions productrices de ces données, et celles-ci correspondent à des objectifs, à des traditions intellectuelles qui ne sont pas nécessairement conformes aux intérêts de sociologues ou de démographes"* (M. Agier et M. Le Pape, 1993, p. 4). Nous pourrions dire la même chose du recueil et du traitement des données sur les différents agents du champ scolaire, sur les budgets ou encore sur les indicateurs de l'efficacité interne du système scolaire.

¹⁰ Mais aussi faute d'intégrer dans l'élaboration du traitement statistique des enquêtes une construction qui permette de confronter certaines variables dépendantes à l'origine sociale. La répartition par âge, par sexe par nationalité, par niveau d'instruction est corrélée, dans les recensements et autres enquêtes (cf. SEMA, 1982), au statut dans l'occupation. On peut s'interroger sur l'absence de tableau permettant d'appréhender la stratification sociale selon l'appartenance religieuse ou ethnique.

ethnique¹¹ : un paysan baoulé investit-il de la même manière dans l'école et en retire-t-il les mêmes gains que, pour être caricatural, un haut cadre politique et/ou administratif, lui aussi baoulé ?

Formulées ainsi les réponses à ces questions peuvent paraître évidentes mais ce qu'il l'est moins, au regard des "manques" dans les recensements, c'est de poser la question¹².

Appartenance ethnique et origine sociale

Les données de R. Clignet et P. Foster à propos de la relation entre ethnie et origine sociale dans la population scolaire considérée, semble confirmer la faible correspondance entre la variable ethnique, prise comme le garant d'une homogénéité culturelle et sociale, et la scolarisation. Si les groupes ethniques sont inégalement représentés dans l'effectif scolaire, comme nous l'avons vu plus haut, l'analyse de l'origine sociale des élèves selon l'appartenance ethnique montre que leurs profils sont, sous ce rapport, quasiment semblables. Ce qui suggère que la sélection s'exerce non en fonction de l'appartenance ethnique mais bien plutôt sur les bases de l'origine sociale.

Appartenance religieuse et origine sociale

Qu'en est-il de la relation entre origine sociale et appartenance religieuse¹³ dans la population considérée ?

Premièrement, les auteurs constatent que 63% des élèves musulmans résident dans des centres urbains de plus de 5 000 habitants contre 39% des élèves chrétiens et qu'ils viennent aussi plus souvent de grandes villes comme Abidjan ou Bouaké. Deuxièmement, la proportion des élèves musulmans dont le père est fonctionnaire ou employé de bureau est plus élevée (27%) que pour les élèves chrétiens (18%). On constate une prédominance encore plus forte des élèves musulmans dont le père est commerçant (23%) par rapport à leurs collègues chrétiens (3%). À l'inverse, la proportion des élèves

¹¹ Un auteur qui entend faire une "sociologie de la population scolaire en Côte-d'Ivoire" est totalement silencieux sur l'origine sociale de la population de son échantillon (on peut supposer qu'il a néanmoins abordé cette question dans son questionnaire). Il conclut que "*les différentes ethnies ne scolarisent pas de la même manière leurs enfants parce qu'elles ne se font pas la même représentation de leur avenir professionnel*" (P. Soulez, 1969, p. 545). Donc, si l'on suit l'auteur tous les membres d'une ethnie auraient le même avenir professionnel ! Finalement, les écarts entre les positions sociales des membres d'une même ethnie sont écartés au profit d'une "essence commune" menant à un "avenir" commun.

¹² Ce questionnement est un des fils conducteurs des entretiens réalisés auprès d'élèves du secondaire à partir desquels nous avons construit des types idéaux de trajectoires scolaires (cf. chap. 5).

¹³ La religion est largement corrélée à l'appartenance régionale : plus de 90% des élèves du sud sont chrétiens et 92% des élèves du nord sont musulmans.

musulmans dont le père est paysan (38%) est beaucoup plus basse que pour les élèves chrétiens (70%). Les auteurs concluent que la religion agit de la même manière que l'ethnie, c'est-à-dire que les élèves de confession musulmane sont plus souvent urbanisés et d'origine sociale plus élevée que la moyenne de leur groupe religieux.

DES DONNEES AUX CONCLUSIONS : DE QUELQUES CONTRADICTIONS APPARENTES

Arrivés à ce stade de dépouillement des données et après avoir rappelé que le processus de sélection dans le secondaire entraîne des inégalités dans la répartition des différentes ethnies et sous groupes socio-économiques, les auteurs affirment, nous semble-t-il en contradiction avec leurs propres conclusions intermédiaires, que le système est plus ou moins ouvert ["more ou less open"] aux aptitudes ["to talent"] et que malgré la très faible extension de l'enseignement secondaire les enfants des milieux les plus modestes ["humble"] y entrent en nombre non négligeable. Pourtant, à notre sens, l'importance en nombre absolue des élèves des fractions populaires n'est pas surprenante dans une société où ils représentent la grande majorité de la population et cela ne signifie pas pour autant que le système sélectionne selon les aptitudes. Ou alors, dans ce cas, il faut aussi supposer, si l'on suit les auteurs jusqu'au bout, que la moindre représentation des ethnies du nord (sur laquelle ils ont insisté) s'explique par un différentiel "d'aptitude" ou de "dons" ! Or, ils interprètent ces écarts de scolarisation entre ethnies comme la conséquence persistante d'une avance ou d'un retard acquis sous le régime colonial. On est quelque peu surpris par les conclusions des auteurs d'autant plus qu'ils affirmaient, comme nous l'avons souligné plus haut, que les fils de cadres et d'employés de bureau ont 9 fois plus de chance d'entrer dans l'une ou l'autre section de l'enseignement secondaire que les fils de paysans. Faudrait-il, là aussi, conclure que les enfants de paysans sont moins "doués" que les enfants de cadres du public ou du privé. Et que dire de la sous-représentation des filles dans le système scolaire si celui-ci recrute les plus talentueux ["talented"] des adolescents en concurrence !

Finalement, ils estiment pouvoir affirmer que "l'aptitude" ou le "don" (selon les traductions) est le critère déterminant de l'accès à l'enseignement secondaire. Les caractéristiques sélectives tiendraient, selon eux, à "l'élitisme" propre au modèle français qui ne retient qu'une faible partie de la population adolescente et ils récusent que ce modèle sélectif produise ou reproduise les inégalités sociales ["then it can in no sense apply to the Ivory Coast", p. 72]. Il est élitiste parce qu'il sélectionne les "meilleurs".

Pourtant, dans un rapport daté de 1955, le recteur Capelle alors Directeur général de l'enseignement en AOF, témoigne déjà des luttes sociales pour l'accès à la scolarisation. En prenant l'exemple des stratégies de scolarisation des fonctionnaires il indique que : *"Trop de pressions locales tendent à mettre l'école d'abord au service des fonctionnaires. Ceux-ci veulent que leurs enfants aient les places quelles que soient leurs aptitudes : c'est pourquoi la réglementation scolaire n'est pas respectée. Les enfants de fonctionnaires peuvent à volonté doubler, tripler, quadrupler leurs classes et ce malthusianisme est l'une des causes de la quasi-stagnation du pourcentage de scolarisation"* (J. Capelle, 1990, p. 171). Dans une note datée du 3 décembre 1956, il évoque le fait, pour expliquer la *"crise de l'enseignement primaire en AOF, [...] qu'un certain nombre de parents seraient portés à user de leur influence en vue d'une utilisation prioritaire des moyens de l'enseignement au bénéfice de leurs propres enfants par une prolongation abusive des études [...]"* (J. Capelle, 1990, p. 206)

Il semble que la forte valeur numérique des élèves des fractions populaires soit la seule variable que leurs auteurs aient finalement retenu dans leur conclusion, en dépit de leurs observations antérieures. Bien que l'interprétation des inégalités scolaires en termes de "dons" ou "d'aptitudes" soit largement répandue dans les années 1960 (elle a encore ses partisans aujourd'hui), c'est aussi l'époque où les sciences sociales se sont interrogées sur la notion de "démocratisation de l'enseignement" et sur les déterminants sociaux et/ou culturels de la sélection scolaire - dès 1962, la revue *Population* publie des articles de Girard et Bastide¹⁴ sur l'origine sociale des élèves, sur la démocratisation de l'enseignement, etc. ; *Les héritiers* de Bourdieu et Passeron paraît en 1964 ; et aux USA le rapport Coleman¹⁵ est édité en 1966 -, époque où ont été construites des théories sociologiques opposées et constituées en "écoles".

Hierarchie scolaire et hiérarchie sociale

Durant les années soixante, l'organisation de l'enseignement postprimaire, en Côte-d'Ivoire comme en France¹⁶, est composée de plusieurs types d'établissements nettement différenciés selon leurs finalités explicites, selon les types de formation qu'ils proposent,

¹⁴ A. Girard, 1962 - "L'origine sociale des élèves des classes de sixième", In *Population*, n° 1, pp. 9-28. A. Girard & H. Bastide, 1963 - "La stratification sociale et la démocratisation de l'enseignement", In *Population*, n° 3.

¹⁵ J. S. Coleman & al., 1966 - *Report on Equality of Educational Opportunity*, U.S Government Printing Office for Department of Health, Education and Welfare.

¹⁶ Pour une période plus ancienne on peut lire, sur *"Les collèges du peuple"* et sur l'organisation du système scolaire, J.-P. Briand et J.-M. Chapoulie, 1992.

par leurs exigences de recrutement et enfin en fonction des carrières sur lesquelles ils ouvrent (cf. chap.1). R. Clignet et P. Foster s'interrogent sur les critères qui président à la répartition de leur échantillon selon les types de filières (courte/longue, moderne/classique, générale/technique). L'origine sociale est-elle un élément discriminant, comme cela a été établi pour le système scolaire en France notamment, dans la répartition des populations scolaires selon le type d'établissement ? La hiérarchie¹⁷ des établissements secondaires - dominée par les études longues et classiques - correspond-elle à la hiérarchie sociale ? Comment se répartissent les effectifs scolaires en fonction du sexe, de l'âge, de l'ethnie, de la religion et de l'origine sociale ?

Pour répondre à ces questions, les auteurs ont divisé leur échantillon en trois grandes catégories : le cycle "inférieur" [low"] regroupe les élèves des Centres d'apprentissage, des Centres de formation rurale, des Cours complémentaires et des Cours normaux ; le cycle "intermédiaire" inclut, d'une part, les élèves des lycées techniques qui préparent le Brevet d'études industrielles ou commerciales ou le Diplôme d'enseignement ménager et, d'autre part, les élèves des lycées et collèges qui préparent le Brevet d'études du premier cycle (BEPC) ; enfin le cycle "supérieur" ["high"] concerne les élèves qui préparent le baccalauréat indifféremment de la filière (technique et général) et aussi les candidats au Brevet supérieur d'agriculture tropicale.

Le "sexe" des cursus

En 1963, les filles de l'échantillon sont beaucoup plus souvent que leurs camarades garçons d'origine urbaine, de familles instruites et d'origine sociale élevée. Cet avantage se répercute-t-il sur leurs orientations dans les différents filières disponibles ? Les auteurs ne détaillent pas leurs données de façon précise, ils distinguent seulement, dans un premier temps, la répartition des effectifs totaux entre formation agricole (0,01% dont aucune fille) ; formation technique (12,6% dont 26,7% de filles) ; formation générale courte (34,1% dont 9,2% de filles) et formation générale longue (51,3% dont 9,6% de filles). Dans un second temps la répartition des effectifs totaux est effectuée selon la classification indiquée précédemment, ce qui donne : cycle "inférieur" (44,1% dont

¹⁷ Au sujet des établissements privés, les auteurs notent qu'ils sont essentiellement confessionnels et que leurs taux de réussite aux examens ne sont pas très différents des établissements publics. La différence, selon eux, est dans la plus ou moins longue existence des types d'institutions : les élèves des écoles anciennes (qui sont aussi les plus prestigieuses et qui sont concentrées à Abidjan) auraient plus de succès aux examens. Ces hautes performances seraient à relier à : *"The longer traditions and larger size of these schools create a more competitive and stimulating scholastic climate"* (R. Clignet et P. Foster, 1966 b, p. 75).

14,2% de filles) ; cycle "intermédiaire" (37,6% dont 10,9% de filles) et cycle "supérieur" (18,2% dont 5,8% de filles). Les auteurs concluent que les filles sont concentrées dans les formations de statut "inférieur" comme les formations courtes de l'enseignement technique (CAP dactylographe,...), alors qu'elles ne représentent que 14% des effectifs des formations de statuts "intermédiaire" et 5,8% des effectifs des formations de statut "supérieur". Cependant, on peut se demander si cette classification qui regroupe, au plus haut niveau, le général et le technique ne contribue pas à sous-estimer la part de l'effectif féminin présent dans l'enseignement de second cycle. Effectivement, les données dont nous disposons pour l'admission au baccalauréat en 1963-64 (cf. *"Allez les filles!"*, chap. 1, p. 83) permettent de saisir le processus de "ségrégation" sexuelle. Si les filles enregistrent une nette suprématie en terme de taux d'admission (77,2%) sur les garçons (62,6%) toutes séries confondues, elles sont cependant beaucoup mieux représentées dans la section "Philo" que dans la section "Sciences Expérimentales" et très faiblement représentées dans les autres filières (une seule fille présente et admise en "Techniques & Economie" et deux, dans la même situation, en "Mathématiques Élémentaires").

Un an plus tard, en 1964-65¹⁸, en considérant cette fois la population totale (sans les effectifs des Ecoles normales secondaires) des scolarisés dans le secondaire technique (64,7% de garçons et 35,3% de filles) et général (86,4% de garçons et 13,6% de filles) on relativise certaines données de R. Clignet et P. Foster. Les filles ne représentent que 9,8% des effectifs du lycée technique d'Abidjan, alors qu'elles représentent 54% des effectifs des autres établissements techniques de statut inférieur. La discrimination des filles entre les différentes filières de l'enseignement technique se confirme : elles n'ont que très faiblement accès aux formations techniques valorisées et sont cantonnées aux "métiers féminins". En revanche, si l'on isole l'effectif féminin du premier cycle (87,8% de garçons et 12,2% de filles) et qu'on le répartit par établissement, les filles ne semblent pas confinées dans les établissements les moins prestigieux : 50,8% dans les lycées et collèges ; 14,2% dans les Collèges normaux, 35% dans les Cours complémentaires. Elles le sont encore moins en comparaison de leurs collègues masculins : 39,2% des garçons sont dans les lycées et collèges, 12,2% dans les Collèges normaux et 48,6% dans les Cours complémentaires.

Dans le second cycle (74% de garçons et 26% de filles), les filles sont quasiment également réparties entre les lycées et collèges (49%) et les Collèges normaux (51%), on

¹⁸ Cf. République de Côte-d'Ivoire, Annuaire statistiques scolaires, 1er janvier 1965.

peut penser que les filles des Cours complémentaires (uniquement établissement de premier cycle) qui poursuivent leurs études sont massivement orientées vers les Collèges normaux. En comparaison les effectifs masculins investissent plus les lycées et collèges (68,4%) que les filles et sont proportionnellement moins nombreux qu'elles dans les Collèges normaux (31,6%).

Ainsi, la forte concentration, que les auteurs relèvent, des filles dans les filières de statut "inférieur" est réelle dans les filières techniques mais beaucoup moins évidente pour les deux cycles de l'enseignement secondaire général. Il semble qu'il soit trompeur de considérer la répartition des effectifs féminins sans la rapporter à celle des effectifs masculins : si 49,2% des filles se trouvent dans les filières les moins prestigieuses du premier cycle, les garçons les devancent avec 60,8%. Ainsi, pourrait-on dire que les garçons sont plus que les filles confinés dans des types d'enseignement que les auteurs ont classé comme "inférieurs" et "intermédiaires". Dans le second cycle, les filles se maintiennent relativement bien dans les filières les plus prestigieuses.

Bien évidemment, il ne s'agit pas de contester l'inégale part des filles dans l'enseignement secondaire mais de relativiser leur exclusion des cursus "nobles". L'enquête de R. Clignet et P. Foster a montré que les filles sont d'origine sociale plus élevée que les garçons, ce qui peut expliquer que celles qui parviennent dans le secondaire ne soient, somme toute, pas plus "désavantageusement" réparties entre les différents types de structures d'enseignement que leurs collègues masculins. En revanche, l'analyse des taux d'admission au baccalauréat indique que l'orientation dans les filières conduisant à l'examen terminal du second cycle du secondaire est clairement sexuellement déterminée.

L'année suivante, en 1965-66, le déséquilibre des sexes dans les différentes "Ecoles" de l'université¹⁹ est particulièrement prononcé en défaveur des filles. Les chiffres qui suivent, limités aux étudiants de nationalité ivoirienne, prennent en compte la première année de chacune des disciplines et ceux que nous avons mis entre parenthèses représentent les effectifs totaux de la formation : 105 garçons et 3 filles en Capacité en Droit (120 et 3) ; 46 garçons et 4 filles en première année de Droit (78 et 5) ; 50 garçons et une fille en première année de Sciences Economiques (67 et 1) ; 42 garçons et 8 filles en première année de Lettres (61 et 13) ; 48 garçons et 2 filles en première année de

¹⁹ Cf. République de Côte-d'Ivoire, Annuaire statistiques scolaires, 1er janvier 1966.

Sciences (115 et 10) et enfin 9 garçons et 2 filles en première année de Médecine (36 et 4). À ces chiffres il faut ajouter des proportions aussi faibles de filles à l'Ecole normale supérieure puisqu'il y a 99 garçons en première année et seulement 6 filles (195 et 15) et à l'Ecole normale d'Enseignement technique qui recense 14 garçons et 4 filles (28 et 9) toutes dans la section "Enseignement ménager".

Il semble que, dès les années 1960, les discriminations entre les sexes au niveau de l'orientation dans le secondaire se situent essentiellement, d'une part, dans les formations techniques entre des filières courtes et dévalorisées très fortement féminisées et des filières longues et relativement prestigieuses très faiblement féminisées et, d'autre part, dans le second cycle menant au baccalauréat entre des séries littéraires très féminisées et des séries scientifiques quasiment réservées aux garçons.

L'élaboration de grandes catégories, censées apporter une valeur explicative supplémentaire ou une plus grande lisibilité des données de l'enquête, contribue à voiler certaines subtilités de la répartition des effectifs dans la hiérarchie scolaire plutôt qu'à les révéler.

Hiérarchie scolaire : hiérarchie ethnique ou hiérarchie sociale?

Les auteurs se réfèrent aussi à l'âge des élèves pour affirmer que les "[...] *lycees cream off the most academically talented candidates, and the remainder enter the Cours Complémentaires*" (p. 78). S'il est très probable que les recrutements des lycées et des Cours complémentaires soient différents sous bien des rapports, il semble que l'âge ne soit pas un bon indicateur pour saisir les variations des formes de la sélection selon le type d'établissement. Plus exactement, l'âge des élèves recrutés dans les Cours complémentaires est certainement plus élevé que celui des élèves de lycées, mais les pratiques anciennes (cf. J. Capelle, 1990, p. 179) de modification des âges (l'organisation de la sélection a ses modes de "rationalisation" des critères d'élection ou d'exclusion et l'âge est constitué, comme ailleurs les "tests d'aptitudes", comme "droit légitime d'entrée" dans les filières les plus prestigieuses) ne permettent pas de faire entièrement confiance à cette variable.

Après le sexe et l'âge, les auteurs cherchent à établir s'il existe une relation entre appartenance ethnique et hiérarchie scolaire. Ils concluent par la négative : "[...] *it can hardly be said that ethnic background is clearly associated with enrollment in the*

various streams and cycles of the secondary school system" (p. 80). Cette information va dans le même sens que celle concernant la relation entre ethnie et origine sociale : si les élèves des différentes ethnies apparaissent relativement semblables sur le plan des origines sociales il est probable qu'ils ne diffèrent pas non plus en fonction de leur position dans la hiérarchie scolaire. Peut-on repérer une correspondance entre ordre social et ordre scolaire, entre hiérarchie des positions scolaires et hiérarchie des positions sociales ?

Reprenons le tableau (cf. tableau XXVII) qui synthétise cette question en signalant que les auteurs n'ont pas utilisé exactement les mêmes catégories que dans le premier tableau (cf. tableau XXVI). La critique que nous avons faite de l'imprécision du découpage utilisé est également valable pour ce tableau.

Tableau XXVII - Occupation du père des élèves de l'échantillon par type de formation et par cycle en pourcentage

	Type				cycle		
	Agri.	techn.	général court	général long	"inférieur"	"intermédiaire"	"supérieur"
cadres (1) et employés de bureau	12,8	22,5	15	19,4	16,9	48,1	21,4
professions en uniforme	2,6	1,5	3,5	2,2	3,3	2	1,9
commerçants afri. et H. d'affaires (2)	2,6	7,7	4,8	5,6	5,3	5	7,1
travailleurs manuels	5,1	10,3	7,4	5,9	8,3	6,4	4,8
planteurs	46,1	37	42,5	37,3	40,5	40,4	33,6
agri. de sub (3).	30,8	21	26,8	29,6	25,7	28,1	31,2
total	100	100	100	100	100	100	100

Source : R. Clignet et P. Foster, 1966 b, p. 82. (1) comprend les techniciens supérieurs et les professions libérales ; (2) commerçants africains et hommes d'affaires ; (3) agriculture de subsistance

Les auteurs tirent plusieurs conclusions de ce tableau. D'une part, ils constatent que les enfants de cadres et employés de bureau ont tendance à être proportionnellement plus nombreux dans l'enseignement général long, dans les formations techniques longues et dans le cycle "supérieur" des études. Inversement, les études générales courtes et les formations agricoles recrutent une grande proportion de leurs élèves dans les familles de paysans. Cependant, les écarts entre les groupes sociaux sont relativement faibles :

1/ alors que 55% des enfants de cadres et d'employés de bureau suivent une formation générale longue et 22% un cycle "supérieur", ces proportions sont de 51% et 17% pour les enfants de paysans (55% et 20% pour les enfants de petits paysans et 49% et 16% pour les enfants de planteurs) ;

2/ ensuite, ce sont les travailleurs manuels et les professions en uniformes qui se rapprochent le plus l'une de l'autre. Il semble même étrange, en raison des écarts de rémunération et d'avantages entre les deux professions, que 56,6% des enfants des "corps habillés" se retrouvent dans le cycle "inférieur", alors que cette proportion est de 52,8% pour les élèves d'origine ouvrière ;

3/ enfin, les enfants de commerçants africains et d'hommes d'affaires se situent entre les deux grands groupes puisque 52,6% d'entre eux sont engagés dans une formation générale longue et 23,5% dans un cycle "supérieur".

Au regard de ces chiffres, le recrutement dans les différents types d'établissements n'est pas déterminé par des critères d'appartenance sociale (ou très légèrement) ce qui dessine une physionomie du champ scolaire ivoirien très éloignée de celle du champ scolaire français de l'époque. Cependant, ces résultats sont plus ambigus qu'il n'y paraît. Comme nous l'avons déjà suggéré, *les catégories de classement des professions sont beaucoup trop imprécises pour que l'on puisse réellement apprécier les déterminants sociaux de la scolarisation. Outre qu'elles considèrent uniquement la profession du père, elles fusionnent des activités trop hétérogènes pour former des groupes partageant des conditions socio-économiques similaires*²⁰. Cette typologie ne permet pas de distinguer les différents statuts au sein d'une catégorie professionnelle - par exemple entre un commerçant ambulant et un commerçant exerçant son activité dans un local ; entre un employé de bureau de l'échelon inférieur de la Fonction publique et un responsable d'un service administratif ; ou encore entre un planteur qui cultive quelques ares et un grand propriétaire foncier qui exploite plusieurs dizaines d'hectares, etc. - et dissimule des écarts considérables entre des positions sociales arbitrairement nivelées. Ce type de coupes dans l'espace des positions sociales réduit la complexité des hiérarchisations sociales et oublie que les distinctions significatives, au moins du point de vue qui nous intéresse ici, s'isolent par une objectivation des critères pertinents de classification. On peut se demander pourquoi les auteurs ont à ce point aplani leurs catégories de classement des activités socio-professionnelles. En introduction, ils font part de leur réserve vis-à-vis du terme de "classe sociale" - si cette réserve suppose une objectivation préalable des catégories d'analyses utilisées nous la partageons²¹ - mais, en

²⁰ Pour un exemple d'analyse critique des nomenclatures et des classifications concernant les professions, l'habitat et la famille, voir M. Le Pape et C. Vidal (1986).

²¹ Des études, sur la Côte-d'Ivoire et d'autres pays africains, ont remis en cause les visions totalisantes de la "classe ouvrière" en contestant le monopole d'une théorisation qui abolit les "pluriels" et impose un modèle unique de "la classe ouvrière". Ainsi, ces études n'interrogent plus seulement l'ouvrier dans l'usine, mais le suivent chez

revanche, ils semblent très peu "réservés" sur le terme d'ethnie : *"Sentiments and values based on social-class lines may be relatively weak (and we use the term "social-class" with considerable reservation), but ethnically focused sentiments are often correspondingly strong"* (p. 17). Ainsi, si la distinction qui fait sens, pour les auteurs, est la division et/ou l'identité ethnique nous comprenons mieux le peu d'attention portée à la construction de catégories socio-professionnelles pertinentes. Ce qui expliquerait les rapports différents que ces "entités culturelles" entretiendraient vis-à-vis du système scolaire, ce serait avant tout la chronologie de leur contact avec l'Etat colonial. J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon ont critiqué cette approche dualiste en indiquant que l'Etat colonial n'a pas seulement eu à faire avec l'ethnie mais qu'il a été très présent *"sur le terrain des identités ethniques"* et que la *"[...] manière selon laquelle ils [les administrateurs coloniaux] les ont identifiées et classées dénote une part importante d'arbitraire véhiculant des représentations dont l'Etat colonial avait besoin pour contrôler le territoire et pour légitimer ses pratiques d'intervention et de mise en valeur [...]"* (J.-P. Chauveau et J.-P. Dozon, 1988, p. 734).

Finalement, l'analyse et les conclusions sont déduites du traitement de données selon un découpage des catégories socio-professionnelles lui-même fortement influencé par les "points de vue" des auteurs qui accordent, *a priori*, peu de pertinence aux complexités de la stratification sociale. Ainsi, ils s'interdisent, nous semble-t-il, d'interroger réellement les déterminants sociaux des pratiques et des stratégies de scolarisation. Arrêter l'origine sociale à partir d'un simple enregistrement des traits les plus grossiers de la profession du père revient à brouiller les propriétés matérielles et symboliques qui distinguent les fractions sociales et qui déterminent les types d'investissements scolaires privilégiés et les stratégies éducatives possibles.

Nous ne pouvons pas, en raison des critiques que nous venons de développer, suivre les conclusions de R. Clignet et P. Foster sur les déterminants de la sélection scolaire au début des années 1960. Notre lecture critique de leur enquête nous a conforté dans l'idée qu'il est vain de vouloir isoler les logiques pratiques de scolarisation des classes et des fractions de classe sans faire référence à l'ensemble des conditions pratiques et symboliques qui président aux "destins" scolaires. Nous verrons aussi que les principales caractéristiques, que les auteurs ont confrontées - ethnie, sexe, âge, résidence, religion,

lui et dans ses différentes inscriptions sociales et réintroduisent la complexité des hiérarchies sociales (M. Agier, J. Copans & A. Morice, 1987 ; L. Bazin & R. Y. Gnabéli, 1995).

profession et niveau d'instruction du père - deux à deux, s'orchestrent dans un ensemble de propriétés distinctives qu'il serait vain de traiter séparément : c'est ce que nous enseigne la reconstitution de trajectoires scolaires comme histoires sociales, qu'elles soient conformes ou déviantes. Ainsi, la seule explication possible, selon les auteurs, de l'absence - dont ils pensent avoir fait la preuve - de discriminations sociales dans l'accès aux établissements et aux cursus les plus prestigieux, n'est pas cherchée dans les caractéristiques propres au système scolaire ivoirien (on pourrait imaginer, en étant un peu utopiste, que, malgré son héritage lourd de discriminations, l'école ivoirienne des premières années de l'Indépendance soit parvenue à vaincre les inégalités d'accès et de réussite identifiées chez son "aînée"), mais dans les "remarquables capacités" ou "dons" des enfants de paysans ["quite outstanding academic abilities"] qui, en dépit d'un "environnement culturel supposé défavorable", parviennent au plus haut niveau du cursus scolaire. N'aurait-il pas fallu examiner finement ce qui distingue les enfants des paysans parvenus à ces positions scolaires de leurs congénères qui n'ont pas eu cette "chance", plutôt que de s'en remettre aux poncifs de l'idéologie des "dons" ?²² D'autant plus que, comme les auteurs l'indiquent, cette "réussite" n'est pas également partagée par tous les élèves d'origine paysanne puisqu'une grande part d'entre eux tend à être concentré dans les filières techniques de statuts inférieurs (CAP). Si l'on suit les auteurs lorsqu'ils se réfèrent aux "dons" et "aptitudes", on ne peut expliquer cette polarisation des enfants d'origine paysanne que par les caractéristiques individuelles des élèves : il y aurait, d'une part, les élèves les plus compétents ["the most able students"] et, d'autre part, les élèves les moins "doués".

Par ailleurs, l'analyse du recrutement dans les sections techniques des enfants de cadres et employés de bureau et des enfants de travailleurs manuels ["manual workers"], montre, sans ambiguïté, les processus de différenciation à l'œuvre entre le "haut" et le "bas" d'un type de formation : alors que 15% des élèves de la première catégorie suivent un cycle technique dont 37% sont concentrés dans les filières les plus valorisées (lycée technique) ; ces proportions sont de 19% et 21% pour les élèves de la seconde catégorie.

C'est aussi dans l'expression du système des "préférences" que l'on peut repérer les différenciations sociales : ainsi, à la question des auteurs concernant le type de formation que les élèves "choisiraient", s'ils étaient libres de recommencer leur scolarité, les élèves

²² A propos des Bété, J.-P. Dozon repère, dans la première moitié de la décennie soixante-dix, une inégalité d'accès à l'école en fonction de la position des familles dans la petite production marchande, même si les petits planteurs engagent des sommes importantes pour scolariser leurs enfants (J.-P. Dozon, 1985).

sélectionnent majoritairement le cycle long des lycées, mais, plus intéressant, seulement 29% des enfants de paysans se prononcent pour ce "choix" contre 43% des enfants de cadres et d'employés de bureau. À l'inverse, alors que 20% des enfants de paysans "choisissent" les écoles d'agriculture, cette proportion est seulement de 9% chez les enfants de cadres et employés de bureau²³ (p. 97). Ces écarts considérables dans le système des dispositions (ethos) à l'égard des différents niveaux de la hiérarchie du système scolaire expriment l'intériorisation des probabilités objectives (espérances subjectives) d'accès à tel ou tel type de curriculum, probabilités objectives définies par l'ensemble des relations objectives entre la position de classe et le système d'enseignement (P. Bourdieu & J.-C. Passeron, 1970, p. 189-191).

Ces indices ne semblent pas remettre en question les interprétations des auteurs qui s'en tiennent, malgré tout, à leur première conclusion : *"However, in general, socio-economic background seems to exert only a moderate influence on recruitment into the various types of postprimary study"* (p. 84). Pourtant, ils relèvent que la variable "niveau d'instruction du père" semble la plus pertinente pour expliquer la distribution des élèves dans l'espace des positions scolaires (cycle court/long ; technique/général, etc.) : les élèves dont le père est "analphabète" sont relativement plus concentrés dans les formations agricoles et dans le cycle court de l'enseignement général ; à l'inverse, les élèves dont le père a un "niveau d'instruction secondaire" sont plus représentés dans l'enseignement technique long et dans le cycle long de l'enseignement général. Or, on peut supposer qu'au début des années 1960, la position dans la hiérarchie des professions est largement dépendante du niveau d'instruction et donc que cette discrimination des élèves selon le niveau d'instruction du père correspond à une discrimination en fonction de la position sociale. À ce propos on s'étonne que les auteurs n'aient pas jugé utile de corréler le niveau d'instruction et la profession du père, ce qui aurait permis de vérifier la relation entre capital scolaire et position sociale. Le faisceau d'informations indirectes qui permet de faire l'hypothèse d'une corrélation entre position sociale et position scolaire est certainement apparu aux auteurs puisque, tout en maintenant leurs conclusions, ils identifient une "tendance" du système scolaire ivoirien à sélectionner sa clientèle en fonction de la position socio-économique. Mais ce constat est immédiatement nuancé : *"[...] the magnitude of variations as between subgroups is not very great, and recruitment into different streams and cycles is still extraordinarily fluid"* (p. 87). De la

²³ Dans le même sens, plus le niveau d'instruction du père est élevé plus les élèves expriment leur "préférences" pour le cycle long des lycées.

même manière, ils concluent qu'il n'y a pas de différences, du point de vue du recrutement, entre le secteur public et le secteur privé d'éducation²⁴. Là aussi, il faudrait distinguer les structures privées d'enseignement en fonction de leur position dans le champ scolaire. Effectivement, dès le début des années 1960 - à partir de 1958 de nombreux établissements privés se créent ou s'officialisent, parmi eux certains s'adressent explicitement à l'élite sociale (le lycée *Mermoz* est créé en 1961), sans compter l'enseignement catholique qui a aussi ses établissements d'élites - les écoles privées sont nettement différenciées et hiérarchisées quant à leur frais d'écologie, leurs conditions d'études et leurs performances scolaires²⁵. À défaut de considérer la structure du champ scolaire et les stratégies possibles à un moment donné²⁶ pour une fraction sociale déterminée, les auteurs saisissent un effectif scolaire (caractéristique morphologique qui exclut de l'analyse des mécanismes de sélection scolaire les exclus du système scolaire) plus qu'une population scolaire dynamique, ils figent une position sans référence à une trajectoire et ne peuvent pas, de ce fait, relier histoire scolaire, stratégies familiales de mobilité sociale et position dans l'espace social et concluent que la position scolaire "*seems to be largely dependent on his (student) academic abilities as measured by public examinations*" (p. 90) et, à un moindre degré, déterminée par les "*personal motivations and aspirations*" (p. 92). Et pour finir, malgré sa "cruauté" ["ruthlessness"] ce système est "impartial" ["impartiality"] et n'accorde aucun privilège si ce n'est la reconnaissance des "aptitudes scolaires" ["academic ability"]. On a envie d'anticiper sur nos propres conclusions en disant que le système scolaire ivoirien aurait connu en trente ans une extraordinaire mutation (ce qui le constituerait en cas d'espèce) à moins que les auteurs, emportés par l'optimisme de l'idéologie de "l'école libératrice", n'aient quelque peu privilégié les signes extérieurs d'une égalisation superficielle des chances !

²⁴ Ils notent cependant que les enfants des planteurs sont mieux représentés dans le cycle long de l'enseignement général privé que les enfants des petits paysans.

²⁵ En 1955, le recteur Capelle déplore : "*Devant les insuffisances de l'organisation actuelle, un certain nombre d'initiatives privées, difficiles à contrôler et à contenir, s'efforcent de créer, dans des conditions trop souvent intéressées, des enseignements sans garantie, sans qualité, et pratiquement sans issue, grâce au désir général d'instruction, à l'appât des bourses et au mirage des situations qu'elles permettent d'atteindre*" (J. Capelle, 1990, p. 172) et loue par ailleurs les performances de certaines écoles privées laïques et confessionnelles.

²⁶ Le recteur Capelle, en 1955, dénonce : "*La préparation au concours des bourses de sixième donne lieu à un bachotage effrayant [...] ; de là l'introduction dans nos collèges d'un nombre relativement élevé de jeunes gens trop âgés, qui ont fini par connaître les "ficelles" du concours des bourses, mais qui alourdissent les classes par leur inertie et leur incapacité*", (J. Capelle, 1990, pp. 171-172).

CHAPITRE 5

STRATEGIES EDUCATIVES DES FAMILLES : STRUCTURE DU CHAMP SCOLAIRE ET TRAJECTOIRES PROBABLES

Les trajectoires scolaires d'élèves de l'enseignement secondaire à Abidjan que nous avons reconstitués, entre 1992 et 1994, s'étendent de la fin des années soixante-dix au milieu des années quatre-vingt-dix, c'est-à-dire sur une période pendant laquelle la récession économique, d'une part, et le renforcement de la sélection scolaire, d'autre part, ont accentué les tensions liées aux enjeux de la scolarisation¹. A. Dubresson remarque que la première moitié de la décennie 1980 a été *"vécue par les catégories dites "moyennes" et celles communément situées "en bas" de la société² comme une régression du niveau de vie dont témoignent à la fois les indicateurs de revenu monétaire³ et la création d'un vocabulaire circonstancié (tel est "aligné", tel autre est "comprimé", chacun se dit "conjuncture") la "conjuncture" ivoirienne constitue une rupture sans précédent dans un trend de croissance généralisée et ininterrompue depuis 1945"* (A. Dubresson, 1989, p. 96).

Nous avons construit des grands types de trajectoires scolaires avec l'ambition de restituer à la fois le système de positions et de dispositions qui les déterminent, les structurent ou les soutiennent et l'ensemble des pratiques, des stratégies et des représentations qu'elles supposent, construisent ou alimentent. Ces types-idéaux de trajectoires ne sont que la retranscription objective de parcours et des pratiques qui les soutiennent et comme nous le verrons ils donnent à voir les utilisations possibles de réseau des établissements scolaires en fonction des systèmes de dispositions et des contraintes propres à certaines fractions sociales⁴.

Tout public [type 1]. Dans cette catégorie d'élèves qui, depuis leur inscription au CP1 (cours primaire première année), ont fréquenté l'enseignement public, deux groupes

¹ Pour des informations sur la répartition de la population selon les dix communes d'Abidjan et sur la répartition de la population scolaire par commune voir annexe- E à la fin du présent chapitre : tableau XXXV & tableau XXXVI & tableau XXXIV.

² Voir : A. Manou Savina et al., 1985.

³ Entre 1979 et 1983, les fonctionnaires ont ainsi perdu 39% de leur pouvoir d'achat, et le revenu urbain par tête a diminué de 33,7%. Source : SEDES 1984.

⁴ Pour une analyse critique de l'utilisation du matériel biographique voir P. Bourdieu, 1986 ; J.-C. Passeron, 1990 ; J. Copans, 1995.

se distinguent : d'une part, ceux qui effectuent une scolarité sans recours aux pratiques "illégales" et, d'autre part, ceux qui utilisent ces alternatives pour se garantir de l'exclusion ou pour éviter les "goulots d'étranglements" (terme consacré en Côte-d'Ivoire pour désigner les passages très sélectifs entre le primaire et le secondaire et entre le premier cycle et le second cycle du secondaire).

Transfert entre les ordres d'enseignement [type 2]. Un des recours les plus utilisés en cas d'échec consiste à se détourner du secteur éducatif qui a sanctionné l'élève et de faire un "détour" par d'autres circuits éducatifs⁵. C'est notamment le cas pour les élèves qui échouent ou qui sont exclus de l'école publique et qui contournent l'élimination en s'inscrivant dans le secteur privé. Il n'est pas rare que l'élève change d'établissement à chaque rentrée scolaire, passe du public au privé pour revenir dans le public et qu'un nouvel échec le contraigne à refaire un passage dans le privé. Ces trajectoires sont, le plus souvent, caractérisées par une grande instabilité, une forte mobilité des élèves et un acharnement familial particulièrement fort.

Tout privé [type 3]. Malgré les multiples recours contre l'exclusion ou les stratégies de progression, certaines *structures d'élite*, le plus souvent privées, ne sont accessibles qu'aux classes les plus aisées. Cette division recoupe les stratifications sociales et en garantit la reproduction. Les établissements prestigieux soutiennent les stratégies de distinction des fractions sociales dominantes et en assurent la rentabilité par une politique de recrutement socialement orienté. Parallèlement, la *majorité des établissements privés* s'adresse aux enfants des fractions solvables de la population, ils ont de plus en plus de difficultés à fidéliser cette clientèle et doivent faire face à une demande beaucoup moins solvable. En marge du privé légal (écoles autorisées par l'Etat), de nombreuses *écoles clandestines* se sont installées dans les quartiers populaires et proposent une scolarité économique aux fractions les plus pauvres. Elles fonctionnent plus comme des structures d'élimination différée que comme une alternative permettant aux fractions les plus pauvres d'acquérir des titres scolaires.

⁵ Le réseau scolaire est composé de plusieurs types de structures réparties inégalement sur le territoire national : le public, le privé laïc, le privé confessionnel (essentiellement catholique et dans une moindre mesure protestant), les écoles coraniques, les écoles franco-arabes et une multitude d'écoles clandestines. Ces dernières, souvent appelées "écoles boutiques" (essentiellement cycle primaire), offrent des conditions d'études déplorables sans contrôle des programmes et des compétences des maîtres. Une enquête dans quelques-unes de ces écoles nous a permis de constater que le niveau des maîtres ne dépassait guère le primaire.

Ces types-idéaux permettent - en reconstituant des trajectoires scolaires possibles et probables en fonction des atouts sociaux des utilisateurs et en esquissant une construction synthétique du champ scolaire abidjanais⁶ - d'identifier les déterminants des histoires scolaires, les alternatives, les "bricolages" ou les "arrangements" utilisés pour garantir coûte que coûte le maintien des enfants dans le système éducatif⁷. Cet exercice de synthèse réduit la complexité du champ scolaire, mais permet une compréhension plus large des relations entre origine sociale et parcours scolaire, entre pratiques et discours sur les pratiques. On peut néanmoins considérer ces types-idéaux comme des indicateurs de la complexité de l'histoire scolaire des élèves et de l'acharnement que les familles mettent à la prolonger. La complexité des trajectoires durant le cycle secondaire, l'acharnement des familles et les stratégies composant entre légalité et illégalité des inscriptions scolaires ne sont pas des phénomènes nouveaux, ainsi les enquêtes de M. Le Pape et de C. Vidal (1987), menées à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt, en exposant des parcours scolaires (dont certains remontent au début des années soixante-dix) relativement semblables à ceux que nous avons reconstitués, et en identifiant le jeu des pratiques du "couloir" en tant qu'instrument extra-scolaire de sélection, nous permettent de replacer nos propres recherches dans l'histoire du champ scolaire.

On peut supposer que des trajectoires différentes, avec tout ce qu'elles impliquent en amont de rapport sensé au monde social, structurent en aval des types particuliers d'expériences, de représentations et d'interprétation de cette expérience. En d'autres termes, les élèves ne forment pas un groupe homogène sous le rapport de l'expérience scolaire et ce "vécu" particulier organise des types de construction de l'univers scolaire immédiat : les professeurs, l'administration, le groupe des pairs mais aussi le monde du "dehors" ne sont pas pris dans une "construction de la réalité" qui serait identique pour tous les élèves indépendamment de leur histoire sociale et de leur histoire scolaire. Isoler ces systèmes d'interprétation et d'appréhension de l'expérience ordinaire permet de

⁶ Pour l'année 1990/1991, Abidjan a le plus fort taux net de scolarisation de Côte-d'Ivoire avec 62,9% d'enfants scolarisés. De plus, la capitale économique regroupe 47% des établissements publics primaires et secondaires et 51% du personnel enseignant. Si l'on prend en compte l'enseignement secondaire privé autorisé, le nombre d'établissements s'élève à cent treize, ce qui représente 32,4% des lycées et collèges du territoire national. Toujours sur la même échelle, Abidjan accueille environ 30% des effectifs de l'enseignement secondaire et le même pourcentage de classes. C'est d'ailleurs en raison de cette forte concentration scolaire que nous avons choisi Abidjan comme cadre géographique de notre recherche sur le champ scolaire en Côte-d'Ivoire (L. Proteau, 1993.)

⁷ Parallèlement, on observe une baisse du taux de scolarisation dans le primaire (cf. chap. 1).

comprendre comment des positions scolaires objectives (trajectoires), produit d'une histoire familiale et des contraintes sociales, renforcent ou produisent des dispositions subjectives.

Ces éléments de compréhension des trajectoires et des expériences lycéennes permettent d'introduire les questions relatives, d'une part, à la légitimité reconnue à la certification scolaire et, d'autre part, à une éventuelle "identité collective" des élèves qui, sous le rapport d'une condition minimale commune de scolarisés, parviendraient à se présenter et à se représenter comme une "communauté lycéenne". Nous verrons ce que l'on peut dire sur ces questions en nous interrogeant sur ce "qu'être un élève veut dire" (chapitre 6).

TOUT PUBLIC : ECOLE PUBLIQUE ET TRAJECTOIRE SCOLAIRE ENTRE "LEGALITE " ET "ILLEGALITE"

Trajectoires scolaires sans recours aux pratiques parallèles

Ecole publique et "mérite" scolaire

Vamoussa a 19 ans, il est le troisième fils d'une famille Malinké de douze garçons. Son père, scolarisé jusqu'à la troisième, est commis à la SOCOPAO (Société commerciale des ports d'Afrique de l'ouest) pour un salaire d'environ 100 000 francs CFA, sa première femme (mère de Vamoussa) n'a jamais fréquenté l'école et n'a aucune activité en dehors des charges ménagères. Tous ses frères sont scolarisés dans le public à part l'aîné qui est instituteur dans l'enseignement public.

Vamoussa entre à l'école publique à 7 ans, effectue une scolarité sans problèmes jusqu'au CM2 où il échoue au concours d'entrée en sixième. Cet échec à peu de points près (110 au lieu de 115) incite son père à tenter le redoublement (autorisé) dans un autre établissement public. L'échec étant imputé aux mauvaises conditions d'études et au laxisme des maîtres, le redoublement dans le public est justifié par un bon niveau scolaire de Vamoussa qui, selon son père, peut prétendre à la bourse pour la suite de sa scolarité. Cette stratégie est payante et Vamoussa est orienté par l'Etat dans un établissement public avec la bourse (cf. tableau XXVIII). Son premier cycle secondaire se déroule sans ruptures, il obtient le BEPC et continue en seconde publique mais perd la bourse à cause, selon lui, d'un dossier incomplet. Malgré cette déception financière son père accepte la charge et le maintient dans le public lorsqu'il redouble sa première "D". Actuellement, il poursuit sa seconde première et se "débrouille" sans aucun livre scolaire - *"il faudrait que les gars [les responsables de l'Education nationale] reviennent à l'ancien système en nous donnant les livres, nous allons nous débrouiller pour trouver les kakis [l'uniforme pour les garçons est communément dénommé par sa couleur]"* - son père n'ayant pas le budget suffisant.

Vamoussa a parcouru le cursus scolaire sans avoir recours au recrutement parallèle⁸, sans avoir à mobiliser un réseau de relations et sans transfert dans le secteur privé et cela malgré deux redoublements.

Le père de Vamoussa est salarié, sa rémunération qui équivaut à environ trois fois le SMIG (33 000 francs CFA) lui procure une relative sécurité financière à laquelle s'ajoute un patrimoine foncier (propriétaire d'une cour commune) et des revenus locatifs. Cette position sociale à la limite de la petite classe moyenne et l'acquis d'un capital scolaire (niveau troisième), l'incite à investir dans l'acquisition de titres scolaires et à croire dans la possibilité de mobilité sociale par l'école. Cependant, les différentes espèces de capital qu'il peut mobiliser sont limitées - d'autant plus qu'il a dix enfants scolarisés - et il n'a pas d'autres choix que d'accepter deux redoublements.

Tableau XXVIII- Effectif des boursiers - évolution 1983-1990

	enseignement secondaire		enseignement supérieur	
	boursiers	% boursiers	eff. en CI	eff. hors CI
1983-84	121 275	52,8	9 201	434
1984-85	127 638	52,1	8 970	378
1985-86	88 477	34,6	7 551	291
1986-87	92 360	35,8	6 086	315
1987-88	84 164	30,8	6 280	352
1988-89	83 049	27,4	7 284	338
1989-90	66 505	19,9	7 744	295

Source : rapport d'enquête (M. Jacquier & M. Auberger, 1992, p. 58)

note : le terme boursier recense sans distinction les bourses pleines, les demi-bourses et les allocations.

En ces temps de crise, un enfant déscolarisé et sans activité professionnelle est une charge autant qu'un enfant scolarisé et elle est d'autant moins acceptée qu'elle ne débouche pas sur une aide future. Au contraire, et Vamoussa en a conscience, l'enfant scolarisé représente encore un investissement à long terme, une promesse de retour des capitaux sacrifiés, en un mot une capitalisation. Vamoussa accepte d'autant plus facilement cette charge que cela correspond à une plus-value de prestige et qu'il évalue

⁸ Les recrutements sont dits "parallèles" parce qu'en bénéficient, d'une part les élèves ayant réussi l'examen de fin de CM2 mais n'ayant pas été intégrés en sixième faute de place, d'autre part les élèves qui n'ont pas réussi l'examen. Ils n'interviennent pas uniquement comme technique pour contourner les échecs aux examens, mais également pour maintenir l'élève dans le cursus scolaire public et pour assurer sa scolarité au moindre coût. Ces recrutements sont possibles par la complaisance d'un chef d'établissement, d'un professeur ou d'un responsable politique, moyennant compensation financière ou alors par la mobilisation des relations de parenté (dans ce cas l'argent n'est pas nécessaire). E. Terray (1986) fait déjà allusion aux inscriptions scolaires de complaisance obtenues grâce à l'influence des grands notables, à la fin des années soixante.

directement sa réussite en rapport avec la position sociale et scolaire de son père : *"Réussir c'est pouvoir se prendre en charge et avoir une connaissance supérieure à celle de tes parents. Mon père n'a été qu'en troisième, moi je suis l'année prochaine en terminale"*. Ce positionnement social en ascension s'exprime dans des aspirations à un meilleur niveau de vie matérialisé par un salaire *"d'au moins 300 000 francs CFA"*, un habitat en zone résidentielle (Cocody) et une scolarisation *"idéale"* pour ses enfants. Il oppose à ce projet sa propre enfance dans un quartier populaire très dense (Adjamé), marquée par les difficultés d'études liées à l'habitat en cours communes et relie sa réussite, dans ce contexte défavorable, à l'aide pédagogique d'un grand frère et à son propre mérite.

Ainsi, Vamoussa est très attaché aux titres scolaires et dénonce les grèves lycéennes (de 1990 à 1994) en raison de la menace qu'elles font peser sur la progression de la scolarité. Cette justification de la condamnation des grèves est récurrente dans les propos des lycéens des familles de petits salariés urbain, pour lesquels leur position scolaire actuelle représente une promotion qu'il importe de conserver et il semble que les leaders des syndicats d'élèves et étudiants soient plutôt de familles de la moyenne bourgeoisie urbaine en déclassement ou bien de milieux qui pouvaient prétendre, dans un état antérieur du champ scolaire, à une promotion sociale par l'école qui aujourd'hui ne leur semble plus assurée. En fait, Vamoussa dit avoir participé, lorsqu'il était en seconde, aux *"casses"* et aux *"marches"* (Il est scolarisé au *lycée classique d'Abidjan*⁹, un des points centraux des événements lycéens depuis 1990), mais comme finalement les revendications n'ont pas abouti, il estime que cela ne *"mène à rien"* et prône, dans la droite ligne du discours dominant repris à la fois par l'Etat et par ses opposants, le dialogue. Selon la même logique d'efficacité, il dénonce les recrutements parallèles qui surchargent¹⁰ les classes et ralentissent ceux qui ont un accès légal à l'enseignement public : *"Ils n'ont qu'à aller dans le privé au lieu de payer 100 000 francs CFA avec le proviseur"*.

⁹ Le *lycée classique* de Cocody, créé en 1954 à partir de la transformation du cours secondaire d'Abidjan, devient le premier établissement d'enseignement secondaire comportant des classes de terminale et reçoit à l'époque 580 élèves dont 300 internes.

¹⁰ En 1993, l'Inspection général de l'Education nationale, après avoir constaté la pérennité des pratiques de recrutement parallèle et demandé des *"sanctions effectives à l'encontre des chefs d'établissements qui ne respectent pas les instructions"*, décrit la surcharge de certaines classes en ces termes : *"des classes bondées où le mobilier manque, où l'on est parfois debout ou assis à même le sol, où la volonté d'apprendre des plus méritants est anéantie par la trop forte proportion des "touristes" sans ambition"* entraînant *"une érosion et une perte de puissance de travail et d'enthousiasme des professeurs et une chute inexorable des niveaux et la dépréciation des diplômés"* (Inspection Général de l'Education nationale, République de Côte-d'Ivoire, 1992-93, p. 26).

Vamoussa attribue ses deux échecs à des circonstances extérieures, sans rapports avec ses capacités. La première fois c'est le laxisme des maîtres qui est en cause et la seconde fois c'est la mauvaise influence de ses camarades d'école. Il protège sa fragile réussite en s'investissant dans des associations encadrées soit par le PDCI (association visant à regrouper les jeunes du quartier au sein de structures contrôlées par le PDCI et qui désigne des "tuteurs" politiquement bien placés), soit par le ministère de l'Education nationale (association créée par l'école pour diffuser l'information concernant le Sida) et la valorise (on plutôt minimise ses échecs) en comparant le champ scolaire à un marché soumis à une concurrence déloyale (protections, recrutements parallèles, prostitutions, achats de notes et de diplômes,...) et à une insécurité non réprimée (bandes de voyous internes aux lycées, ouverture des établissements sur le monde des maquis¹¹ et autres lieux "non fréquentables"). Finalement, le discours sur les conditions de l'échec et de la réussite scolaire ne sont pas identiques, d'une part, l'échec personnel mobilise des schèmes d'interprétation de l'infortune qui attribuent l'exclusion à l'état inégalitaire du marché scolaire selon des "pré-construits" communs à l'ensemble de l'espace social : le sexe, l'argent, les relations, la politique. À l'efficace conférée à ces espèces de capital et à leur distribution inégale, sont, d'autre part, opposés le mérite, le travail, le sérieux dans une mise en scène dramatique où la dynamique de la lutte, de l'effort, de la volonté caractériserait les "petits".

La réussite des aînés : un modèle à suivre

Benjamin, comme Vamoussa a suivi une scolarité publique "sans recours". Né à Abidjan, il habite une cour familiale à Adjamé. Son père, décédé, était électricien à la BIAO (Banque Internationale de l'Afrique de l'Ouest), sa mère vend de l'attiéké au grand marché d'Adjamé. Ses grands frères ont pris en charge sa scolarité et sur six enfants il est le seul à poursuivre des études. L'aîné est enseignant en physique à l'université, le second est biologiste dans le secteur privé, deux de ses sœurs font des petits commerces et la troisième est sage-femme. Comme dans de nombreuses biographies de fratrie on remarque une sous-scolarisation des filles et un investissement familial privilégiant les fils et excluant les filles des carrières les plus valorisantes.

Benjamin redouble le CM2, réussit le concours d'entrée en sixième et est orienté avec la bourse au *lycée de garçons de Bingerville* (à l'époque il fallait avoir au moins 105 points au CEPE pour réussir le concours d'entrée en sixième, mais

¹¹ Les maquis sont des buvettes et/ou restaurants populaires. Les élèves ont quasiment tous condamné, dans la droite ligne du discours officiel, ceux qui les fréquentent en les assimilant à des délinquants et régulièrement les journaux se plaignent de leur multiplication aux abords des établissements scolaires et demandent aux autorités municipales de les expulser.

l'affectation dans tel ou tel établissement était officiellement déterminé, elle l'est toujours, par le nombre de points. Ainsi entre 130 et 140 points les élèves étaient affectés au *lycée de garçons de Bingerville* et au-delà de 140 points au *lycée scientifique* de Yamoussoukro). Il passe avec succès l'examen de premier cycle (BEPC) mais un second échec le contraint à redoubler sa première et il perd la bourse. Au moment de l'entretien, Benjamin vient d'être recalé au baccalauréat de série "A". Malgré ses trois redoublements et son âge (22 ans) il n'envisage pas d'interrompre ses études et entend bien être bachelier et continuer à l'université (l'âge limite d'inscription est de 23 ans).

Comme pour Vamoussa, la famille ne tente pas d'accélérer le processus et accepte les redoublements. Benjamin n'est pas soumis à des pressions familiales fortes puisque ses grands frères ont déjà acquis, par la rentabilisation de leurs diplômes sur le marché du travail, une sécurité financière et une position sociale valorisée. Sa "destinée" lui est entièrement confiée, il sait qu'il travaille pour son "*propre futur*" et exprime cela clairement : "*La famille ne s'inquiète pas. On laisse à chacun son destin, chacun est conscient de l'avenir qui lui est réservé*". Dans le cas de Benjamin, les stratégies familiales d'éducation s'élaborent "*dans un univers où la volonté de maîtriser l'incertitude favorise souvent les recettes éprouvées, ou plus simplement le repérage par référence à des itinéraires déjà parcourus*" (R. Establet, 1987, p. 50). Benjamin, disposant de modèles de promotion sociale par l'école dans sa propre famille, projette de poursuivre ses études en linguistique à l'université pour "*travailler avec la langue*" et être journaliste. Ses trois redoublements - le redoublement n'a de signification que rapporté au cheminement qu'il interdit, facilite ou détermine -, ne semblent pas remettre en cause ses espérances subjectives contrairement à de nombreux jeunes, de classes populaires, qui, moins assurés de pouvoir compter sur des soutiens familiaux, s'orientent plus souvent vers les concours¹² qui permettent d'accéder directement aux emplois subalternes de la Fonction publique et estiment que l'université n'est pas pour eux.

Les projets d'orientation après le baccalauréat sont nettement corrélés aux espérances subjectives et les titulaires de ce titre scolaire ne rentabilisent pas également le capital qu'il représente. En revanche, pour Benjamin l'université est la seule issue qu'il envisage pour s'insérer sur le marché du travail : "*Si je ne vais pas à l'université je ne sais pas ce*

¹² En 1988, le quotidien *Fraternité-Matin* titre : "Le scandale des interventions". Cet article qui commence par dénoncer les interventions concernant les examens et les concours de la Fonction publique conclut de manière plutôt ambiguë : "*Que des parents anxieux ou des "personnalités" usent de leur influence pour obtenir quelques faveurs est en soi acceptable. Mais que les pressions se transforment en menaces, ou que les promesses de sommes importantes d'argent ou de somptueux cadeaux en nature sont brandies dans l'intention de corrompre, cela est alarmant, inadmissible*" (*F-M*, 28/09/1988). Il faut savoir rester discret et courtois dans ses demandes de passe-droit !

que je vais faire d'autre, parce qu'il faut que j'ai un boulot". Si Benjamin a conscience de la dévaluation des diplômes - *"on ne se limite plus au baccalauréat maintenant, mais la maîtrise c'est une garantie"* - il ne remet cependant pas en cause la voie qui a permis la promotion sociale de ses frères : *"avoir le bac signifie que l'on va à l'université après"*. Mais être étudiant c'est aussi, au-delà de la rentabilité supposée du diplôme universitaire sur le marché du travail, un statut qui accorde une plus-value symbolique, celle que confère *"l'acquisition d'un maximum de connaissances"*. Les enfants de l'élite ivoirienne bénéficient d'une meilleure connaissance en la matière en s'orientant en priorité vers les universités ou Grandes Ecoles d'Europe, du Canada et des USA (cf. § *Parcours protégés et établissements d'élite*, p. 415). Il est vrai qu'ils en ont les moyens, autant en terme de capital économique qu'en terme de capital informationnel, ce qui n'est pas le cas de Benjamin.

Benjamin est depuis la sixième dans un lycée de garçons (Bingerville) et s'il commence par affirmer que les rapports entre les élèves et les professeurs sont sans problèmes, la suite de la discussion révèle que la cohabitation n'est pas si pacifique. Des élèves qui perturbent la classe, qui insultent le professeur, qui réclament, qui contestent, qui menacent et le plus souvent ces altercations sont déterminées par l'accès aux notes. Il est un fait marquant lorsqu'on cherche à apprécier les motifs des luttes entre les élèves et les enseignants, c'est l'extrême importance accordée à la note et les négociations qu'elle suscite. Benjamin, comme les autres, y est très sensible : *"De nos jours, nous, on va à l'école pour pouvoir assurer, ou avoir, un statut social meilleur, ce n'est pas l'instruction qui intéresse les élèves mais plutôt les notes. Cela entraîne pour conséquence l'utilisation de tous les moyens pour avoir les notes : le premier de la classe n'est pas forcément le meilleur"*.

Benjamin se défend d'avoir marchandé ses notes et donc d'être un acteur de la "concurrence déloyale" mais rappelle que les autres occupent les places grâce à ces pratiques, ce qui lui permet de situer ses trois redoublements dans un registre autre que celui de la compétence scolaire. Benjamin, qui vient d'échouer au baccalauréat, précise que *"même avant que l'examen ne se déroule certains ont les épreuves ou, ayant des parents aisés, on essaie de leur donner une chance en septembre"*. Malgré ses propos très amers sur le secteur public il pense néanmoins que l'enseignement est plus sérieux

que dans le secteur privé où *"l'élève se dit qu'il est là par le pouvoir financier de ses parents et où il agit à sa guise"*.

Les filles, les profs et les autres : quelques discours sur les pratiques

Dans un contexte d'élimination différée, de relégation à peine déguisée, de scolarité en "sursis", la concurrence est rude (l'entrée en sixième est un concours et les autres examens sont perçus dans ce registre par les élèves en raison de leur extrême sélectivité) et les recours inégalement répartis. Notamment, filles et garçons ne sont pas considérés comme égaux devant la sélection et les élèves masculins dénoncent la concurrence déloyale des filles qui usent de leurs charmes pour influencer les verdicts professoraux et cherchent *"la facilité à l'école"*.

Avant tout développement sur ce sujet il est nécessaire de rappeler que la stigmatisation des relations élèves filles/enseignants fait partie autant des rapports de forces dans le champ scolaire que du discours sur le champ avec tout ce qu'ils supposent d'enjeux de classement (espace de concurrence et de sélection), d'autorité (entre les générations, entre les sexes), de définition d'identité (évaluation, orientation) et de légitimation (note, diplôme) du classement, de l'autorité et de l'identité. Ces discours qui assimilent rapport pédagogique et rapport sexuel s'alimentent autant de "rumeurs" que d'expériences rapportées et figent les relations enseignées/enseignants dans un registre exclusivement sexuel¹³. Ils permettent moins une interrogation des pratiques de "l'illégalité" en milieu scolaire qu'une valorisation de sa propre pratique prétendue extérieure à ces "compromissions". Si les garçons sont les principaux accusateurs, bien souvent les filles accréditent ce discours dominant, persuadées ou essayant de persuader que leurs échecs sont dus à leurs refus d'utiliser la relation sexuelle comme un capital sexuel convertible en bénéfices scolaires et que la réussite de certaines découle directement des rapports qu'elles nouent avec les professeurs. L'Etat également intervient

¹³ Un journaliste qui a réalisé, en 1993, une enquête sur les élèves du lycée de Gagnoa n'a pu échapper à cette dénonciation des rapports entre les filles et les professeurs et qu'un élève reproduit, selon un discours bien assuré parce que répété à longueur d'articles de journaux : *"Les filles c'est l'argent qui les intéresse. Pour nous les garçons c'est difficile d'avoir une élève de notre âge comme copine [...]. Il y a aussi les profs qui leur font des avances, ou le contraire, c'est très courant. Ils tiennent le bic rouge, c'est un gros atout pour eux, les notes"* (P.-A. Krol, 1994, pp. 58-59). Une élève du même lycée confirme ces propos en précisant que si elle est sortie avec plusieurs professeurs qui l'aident encore matériellement elle ne veut pas avoir de relation amoureuse avec un élève parce que *"la fille qui sort avec un élève finit par le tromper tôt ou tard, pour des raisons financières, il passe en deuxième position, c'est pas viable. Qu'est-ce que je ferais avec un élève fauché comme moi, l'an prochain à l'université d'Abidjan ?"* (op. cit. p. 67).

sur ce sujet en accusant, relayé par les médias¹⁴ qui diffusent largement le "message" auprès des parents d'élèves, les enseignants "d'inceste intellectuel"¹⁵, de détournement des "valeurs morales" et des "nobles missions d'éducateur", ce à quoi les enseignants répondent qu'ils sont victimes d'une manipulation de l'opinion publique et aussi, quelque fois, du harcèlement sexuel : "*Je ne m'imaginais pas les avances auxquelles j'ai été confronté [...]. La première fille à laquelle j'ai cédé m'a harcelé pendant des semaines*" (professeur de sport du lycée de Gagnoa, cité par P.-A. Krol, 1994, p. 66). Tous ces discours, qui questionnent l'échec ou la réussite des filles dans le registre exclusif de la convertibilité du capital sexuel en plus-value scolaire (*Afrique éducation* parle de "cursus sexuel", n° 4 de février-mars 1994), expriment les tensions très vives qu'alimente la logique de concurrence d'un marché scolaire caractérisé par une très grande sélectivité.

Pour autant, les précautions prises ci-dessus n'ont pas pour but d'occulter la valeur d'échange du capital sexuel féminin sur le marché scolaire. M. Le Pape et C. Vidal (1987) donnent un exemple du soutien que peut attendre une élève de l'implication de son capital sexuel dans la relation pédagogique mais aussi des risques que cela représente lorsque la relation se solde par une grossesse¹⁶ qui mène le plus souvent à l'abandon des études ou au mieux à un retard scolaire préfaçant l'exclusion définitive.

¹⁴ Les médias "tirent" sur les deux protagonistes à la fois : les élèves et les enseignants. Comme C. Vidal (1979) l'avait déjà mis en avant pour le milieu et la fin des années soixante-dix, les journaux des années quatre-vingt-dix continuent de prendre les lycéennes et les étudiantes pour cibles avec cependant des nuances selon leurs sensibilités politiques. Cf., entre autres, *Ivoir'Soir* "Les profs qui abusent de leurs élèves filles" (09/10/1991) ; *Notre Temps* "40% des lycéennes se livrent à la prostitution" (20/05/1992) ; *Notre Temps* "La tricherie, loisir favori des étudiants" (01/09/1993) ; *Le Nouvel Horizon* "des prostituées pour l'école ivoirienne" (01/10/1993) ; *Le Démocrate* "les filles battent la purée" (10/08/1994) ; *Soir Info* "Droit de cuissage dans les lycées et collèges, la parole aux enseignants et aux élèves" (21/11/1994) ; *Le Guido* "Les élèves accusent les enseignants" (du 01 au 07/06/1995).

¹⁵ Déclaration du ministre de l'Education nationale, Pierre Kipré, dans le quotidien *Fraternité-Matin* du 16 août 1994.

¹⁶ Le quotidien *Fraternité-Matin* titre en 1989 : "Grossesses à l'école. Plus de neuf cents cas en 1988 dans les lycées et collèges" (18 et 19/03/1989) et rapporte que le ministre de l'Education nationale (Balla Keita) a procédé à une "épuration" de professeurs qui avaient des "comportements nocifs" pour la jeunesse ivoirienne : ainsi "a été sévèrement sanctionné, un professeur de musique qui avait à l'époque eu la hardiesse d'enceinter 18 élèves de son établissement durant une année scolaire".

La séduction¹⁷ : un capital ?

Malgré deux redoublements en CE2 et en terminale, Asita (18 ans) a suivi un cursus sans recours à l'enseignement privé. Son père, musulman sénoufo, qui était chauffeur salarié dans une société de transports de marchandise, est décédé en 1992, sa mère, d'origine peul du Burkina-Faso, n'exerce aucune activité rémunératrice et n'a jamais été scolarisée. Depuis le décès de son mari, la mère d'Asita est "aidée" par ceux de ses enfants, elle en a neuf (trois garçons et six filles), qui travaillent ou qui sont mariés. Ce sont les trois filles les plus âgées qui ont en charge la mère et leurs plus jeunes frères et sœurs à l'exception d'Asita : l'aînée, célibataire, est comptable au ministère de l'Education nationale ; la seconde, mariée à un expert comptable, a abandonné l'école après son échec au baccalauréat et a exercé un petit emploi salarié avant d'être licenciée, depuis elle fait des "petits commerces" ; la troisième, célibataire également, est "agent de commerce" dans une clinique privée d'Abidjan. Les autres frères et sœurs d'Asita sont encore scolarisés et dépendent des trois premières : l'aîné des garçons est étudiant à l'IPNETP (forme les enseignants du technique) ; la cadette immédiate d'Asita suit une formation de couture ; le second garçon est en classe de troisième et la plus jeune sœur en cinquième ; enfin le dernier de la famille est en quatrième.

Alors que la mère et ses enfants encore dépendants résident dans la cour familiale à Treichville (quartier populaire ancien d'habitats dense en cours communes), Asita se partage entre la résidence de son oncle, à qui elle a été confiée très jeune, et l'internat de son établissement. Actuellement, et depuis le début de sa scolarité, Asita est prise en charge par un parent professeur de biochimie à l'université d'Abidjan. Elle vit la plupart du temps chez cet oncle paternel propriétaire d'une villa à la Riviera (quartier résidentiel) et se considère comme l'aînée de ses trois enfants. Son tuteur et sa femme, professeur à la faculté de pharmacie d'Abidjan, lui assurent une vie confortable, lui garantissent un soutien pédagogique et l'incitent à poursuivre ses études.

À la fin d'une scolarité primaire marquée par un seul redoublement (CE2), Asita passe avec succès le concours d'entrée en sixième. Affectée sans bourse au lycée de filles de Bingerville (*Mamie Faitai*), elle traverse le premier cycle sans embûches, obtient le BEPC et s'oriente, sous les pressions de ses tuteurs, vers un second cycle de série "D". Au moment où nous la rencontrons, Asita a fait échec au baccalauréat mais, forte d'un certificat médical qui justifie de son incapacité à traiter les épreuves pour cause de dépression nerveuse, elle prépare la session de septembre (considérée par Benjamin comme un privilège réservé aux enfants de "parents aisés"). Sa scolarité a été beaucoup plus régulière que celle de ses frères et sœurs qui ont progressé plus laborieusement dans le cursus scolaire.

Depuis la sixième Asita vit en internat mais fréquente peu ses camarades, qu'elle prétend jalouses. Elle cherche plus volontiers la compagnie de ses professeurs : *"Je me confie à mes professeurs quand ça ne va pas avec mon petit copain, certains me rendent visite, on va au cinéma, on se ballade, c'est l'entente"*. Asita sait bien que les relations

¹⁷ Euphémisme qui signifie que les filles ont des rapports sexuels avec les professeurs et deviennent leurs protégées.

qu'elle noue avec les professeurs sont autant des filets de sécurité que des rapports "amicaux" et qu'en contrepartie elle se coupe de ses camarades de classe qui l'accuse, comme elle dit, *"de défendre les professeurs"*.

D'une famille musulmane, Asita a reçu une éducation stricte jusqu'à la mort de son père, ses sœurs plus âgées condamnent sans trop de bruit sa manière de vivre, mais Asita est parvenue à négocier un statut particulier au sein de sa famille en prétextant d'une grande fragilité émotionnelle. Elle prétend que la moindre contrariété la met dans des états dépressifs et justifie ainsi le peu de contacts qu'elle a avec ses camarades de classe : *"Entre filles il y a toujours des palabres et moi je pique une crise qui m'envoie à l'hôpital"*. Paradoxalement, sa "fragilité" ne l'empêche pas de sortir, de fréquenter les boîtes de nuit et les maquis. Mais, plus encore que cette particularité "caractérielle", ce qui lui permet de pouvoir "défier" en quelque sorte les principes de son éducation musulmane c'est surtout son statut de membre extérieur au groupe familial : alors que les autres *"s'aident mutuellement, mes problèmes ne les concernent pas trop parce que j'ai quelqu'un qui s'occupe de moi"*.

Asita apparaît comme une privilégiée par rapport au reste de sa fratrie, privilèges d'ordre matériel - résidence en villa dans un quartier "chic", argent de poche [*"mes parents de la Riviera me donnent 10 000 francs CFA par mois, mais quand je n'ai plus d'argent je leur dis et ils me donnent"*], internat payé, etc. - mais aussi manifestation d'un ethos différent par des pratiques sportives (basket, athlétisme) et ludiques (cinéma, night-club,...), un capital linguistique plus conforme à la langue scolaire que celui de ses frères et sœurs et des distinctions vestimentaires, etc.

Asita n'est pas assurée d'avoir le "niveau" [*"j'ai échappé à l'exclusion, sinon j'avais 8,62 de moyenne"*] nécessaire pour faire de longues études et manifeste par là une certaine conformité aux limites des espérances de promotion attachées à la fois à son origine sociale et à son statut de femme musulmane. Si sa mère, analphabète, la pousse à s'assurer un emploi au cas où *"le mari perdrait le sien ou n'était plus là"* et souhaite qu'elle passe des concours menant à des métiers féminins (assistante sociale, infirmière, sage-femme) son tuteur la presse d'envisager des études de pharmacie et de considérer les multiples avantages matériels et symboliques qu'elles procurent. Prise entre deux modes d'investissement objectif et subjectif dans l'avenir, Asita exprime ce conflit par un discours de soumission aux impératifs d'un statut plus conforme à son origine sociale et à son appartenance religieuse : *"Je me dis que je suis une femme, je dois être appelée à me*

marier, [...] je veux juste avoir un petit boulot, un mari, des enfants, jouer la bonne mère". Mais parallèlement, elle n'envisage pas actuellement de "jouer" ce rôle et d'y borner ses ambitions et ses pratiques : ses sorties et ses relations avec des hommes plus âgés en témoignent. Ils témoignent aussi d'une constante ambiguïté par rapport aux études qui n'est, en fait, que la transcription d'une ambivalence à la position sociale, de la difficulté de négocier deux modèles féminins socialement différenciés : celui de sa mère et celui de sa tante. Finalement, elle affirme que le baccalauréat représente juste un "laissez-passer" sans valeur en soi et non l'insigne d'une distinction puisque *"tout se fait à base d'argent, si tu échoues à quelques points tu peux payer le diplôme"*. Comme pour ses relations avec les professeurs, elle ne dissimule pas que si elle en avait eu la possibilité elle aurait acheté le diplôme : *"Quand tu es décidée à obtenir quelque chose peu importe le chemin qu'il faut prendre, mais cette année le circuit [pour frauder à l'examen ou pour acheter le diplôme] était très serré"*. Asita pense que la réussite est plus accessible aux filles *"de tous les milieux"*, que se soit à l'école ou sur le marché du travail¹⁸, parce *"qu'elles laissent leur orgueil à la maison"* et que le règlement n'arrête pas une fille *"décidée qui a pleins de trucs pour influencer la personne"* (elle fait allusion au règlement de son école qui interdit aux élèves de parler aux professeurs en dehors des cours). Si Asita parvient à gérer au mieux ses rapports avec les professeurs et fait confiance à ses charmes pour obtenir certains avantages, d'autres subissent les aléas de ce types de relations¹⁹.

De quelques nécessités du travail

De nombreux élèves exercent une petite activité rémunératrice soit pour assurer la continuité de leur scolarité, soit pour avoir un surplus, soit pour se ménager une relative indépendance financière par rapport à leur parents. Les filles font le plus souvent du commerce, elles vendent à crédit des tee-shirts, des parfums ou travaillent dans les magasins. Les garçons sont manœuvres sur le port, vendeurs de voitures ou font des trafics au *"black-market"*²⁰.

¹⁸ Cette conviction de l'efficacité du charme et de l'implication du capital sexuel n'est certes pas propre aux années quatre-vingt-dix et C. Vidal note déjà à la fin des années soixante-dix, à propos d'une élève : *"réaliste, elle sait qu'un diplôme s'exploite grâce à l'appui de relations bien placées, et compte sur son charme"* (C. Vidal, 1979).

¹⁹ Certaines ont été renvoyées à la suite du départ du proviseur qui avait facilité leur progression ou de la mutation du professeur qui les "protégeait".

²⁰ Terme employé pour désigner un marché à Adjamé où s'échangent des biens entrés en fraude en Côte-d'Ivoire, des marchandises volées ou d'occasions.

Depuis trois ans, Asita travaille pendant les vacances : elle fait des démonstrations de produits alimentaires et vend dans les magasins, tient la caisse ou apprend à développer les photos. C'est grâce à un large réseau social qu'Asita a trouvé ces petits "jobs" de vacances: sa sœur employée dans une clinique privée, un "parent" salarié chez "Nestlé", etc. Ce qu'elle gagne n'est pas réintroduit dans la scolarité ou plutôt de manière indirecte par l'achat de vêtements, de bijoux, attributs indispensables à la séduction.

Pour Olivier, 16 ans, élève de quatrième (tout-public sans recours, un redoublement), le travail est un apport nécessaire à sa survie dans le système scolaire. Son père, cheminot, est décédé et un frère comptable assure une partie de son entretien. Depuis l'âge de 12 ans, à chaque vacances scolaires il vend des voitures d'occasion sur les grands carrefours d'Abidjan. Il travaille pendant trois mois et gagne au maximum 40 000 francs CFA par mois, avec cette somme il prépare la rentrée mais avoue ne pas avoir le temps de se consacrer au travail scolaire. À part son frère comptable, Olivier a quatre frères et trois sœurs : toutes les filles sont déscolarisées ; deux des garçons travaillent l'un comme agent de sécurité, l'autre comme agent d'entretien ; enfin deux garçons ne "*font rien*".

Olivier effectue toute sa scolarité primaire à Grand-Bassam et bien qu'il obtienne le CEPE, il ne réussit pas l'entrée en sixième. Sans bourse, la famille ne peut envisager de le soutenir durant tout un parcours secondaire, la seule solution pour lui est de redoubler pour décrocher la bourse. La seconde tentative est la bonne et il est affecté, sur sa demande, dans un établissement public de la ville de Bonoua où une sœur mariée l'accueille.

Ses projets, qu'il présente comme ambitieux, consistent à passer les concours et notamment celui de sapeur-pompier. Olivier est confronté à des conditions d'études relativement difficiles et incertaines dues à un soutien familial limité par une pénurie des différentes espèces de capital, ce qui détermine son destin scolaire et forge sa représentation de la réussite. L'école doit lui permettre d'accéder, dès la fin du cursus secondaire, à une sécurité symbolisée par un relatif confort matériel : "*Celui qui a réussi il est bien, il a sa télé, son réfrigérateur à côté, ses fauteuils, il est assis dedans. Il ne se sent pas gêné quoi!*". Mais la réussite c'est aussi, en quelque sorte, échapper un tant soit peu au "destin" familial qui maintient ses frères "*dans la souffrance*". Pour Olivier, les performances scolaires sont un mixte entre le mérite, le travail et les "*cadeaux des professeurs*". Si d'une part, il relie sa propre progression à son travail, il n'exclut pas les petits à-côtés qui gonflent les moyennes. En revanche, s'il juge normal qu'en fin d'année les professeurs "*mettent un plus sur la note de celui qui travaille*", il dénonce les passe-droits lorsqu'ils ne profitent qu'aux "*petits frères*" : "*Il [l'enseignant] a arrangé son petit frère qui n'était pas fort et il nous a laissé, on a dit que c'était injuste, qu'il devait nous arranger aussi*".

Asita et Olivier exercent tous deux une activité rémunérée mais qui ne répond pas aux mêmes nécessités, l'une bénéficie du soutien d'un tuteur bien pourvu en capital économique, scolaire et social et l'autre ne peut compter que sur un très faible soutien financier. Asita travaille pour se procurer un surplus alors que la trajectoire scolaire d'Olivier est déterminée par l'accès à ces ressources. Mais avoir des petits "job" de vacances, comme ceux d'Asita et d'Olivier, n'est pas toujours possible. Il faut un minimum de capital social, de recommandations ou, selon Léon (cf. infra, p. 375), *"il faut avoir de l'argent pour donner au chef du personnel"*. L'accès aux ressources est particulièrement crucial pour de nombreux enfants des fractions populaires, alors ils se "débrouillent" et trouvent dans l'univers scolaire des occasions de "gagner un peu".

Les économies de la rareté : de la cour de récréation au "black-market"

Né à Abidjan il y a 18 ans, Adou y a fait toute sa scolarité dans le public. Fervent baptiste, il s'implique dans la religion et, tous les mercredis, participe à un groupe de prières dirigé par son chef de classe. Ses parents sont séparés depuis longtemps : son père, électricien en bâtiment, est à la retraite et sa mère, vendeuse de graine sur le marché, vit seule dans une "entrée-coucher" à Treichville. Adou, quant à lui - ne pouvant pas vivre avec sa mère du fait de sa situation très précaire et refusant d'habiter chez son père qui le battait lorsqu'il était enfant - est accueilli chez une de ses sœurs, mariée à un receveur de la poste, dans une cour commune à Koumassi. La relation au père est marquée par une ancienne peur et même les impératifs matériels ne parviennent pas à convaincre Adou de renouer les contacts avec lui, pourtant sa mère insiste pour qu'il aille lui demander de l'argent à chaque rentrée scolaire. La répartition des dépenses est la même depuis plusieurs années : la grande sœur le loge et le nourrit, la mère paye la carte de bus et quelques fournitures scolaires indispensables et le père fournit quelques cahiers et parfois des livres. Tous les frères et sœurs d'Adou ont été déscolarisés très tôt et vivent, eux aussi, dans une situation de précarité : son frère aîné ne travaille pas et doit cependant s'occuper de ses deux femmes ; ses sœurs n'ont pas dépassé le niveau primaire (CE2, CM1, CM2) et ont toutes arrêté l'école depuis longtemps à part la cadette qui est actuellement en classe de sixième publique.

Adou a commencé le CP1 à Attécoubé où son père résidait. Après une progression sans problèmes il redouble son CM2 et explique que cet échec est la conséquence directe de la "brutalité" du directeur de son école qui le "chicotait"

continuellement parce qu'il *"n'était pas à jour"* dans ses leçons. La peur du père et celle du maître s'associent et Adou fuit la maison et l'école. L'année suivante son maître est remplacé et Adou retourne à l'école, il obtient le CEPE et le concours d'entrée en sixième. Orienté avec la bourse au *lycée municipal d'Attécoubé*, il ne la perçoit toujours pas cinq ans après : dossier incomplet lui a-t-on dit. Le père d'Adou, qui pouvait l'aider à réunir les papiers nécessaires, se désengage de sa scolarité et sa mère, analphabète, n'est pas en mesure de l'assister. Lorsque Adou quitte la maison de son père pour rejoindre, dans un premier temps, sa mère à Treichville, celle-ci s'oppose à ce qu'il fasse le transfert de dossiers entre le lycée d'Attécoubé et celui de Treichville : *"Elle croit qu'on va me renvoyer si je fais ça, elle a peur et je lui explique que non, mais elle ne comprend pas"*.

Très éloignée de la culture scolaire, la mère d'Adou recommande à son fils d'être le plus effacé possible devant l'administration, les professeurs et craint que toute démarche, même légale, puisse menacer la progression de sa scolarité. Ainsi, totalement dépossédée face à cet univers qu'elle ne connaît pas - contrairement à d'autres beaucoup plus au fait des lois et règlements de l'administration scolaire et des manières de les contourner si cela s'avère nécessaire - elle en a une utilisation minimale : elle convainc son fils de ne pas protester lorsqu'il ne perçoit pas la bourse à laquelle il a droit et de la même manière elle est contrainte de payer la carte de bus par crainte des conséquences d'un transfert de dossier. De ce fait l'emploi du temps d'Adou est chronométré à la minute près.

Levé à 5h50, il part de chez lui à 6h20, il emprunte un bus jusqu'à la gare des bateaux-bus qui relie Treichville à Yopougon et marche ensuite jusqu'au lycée. Après un trajet qui dure 1 heure 15 - *"quand les bus sont bondés je mets une heure et demi"* - il déjeune d'un peu de riz acheté auprès des femmes *"qui préparent"* installées devant l'école. À midi il *"descend"* et refait le chemin inverse pour prendre son repas chez sa sœur : il économise ainsi les 100 ou 200 francs CFA (minimum) d'un repas pris à l'extérieur. Il a, en tout et pour tout, une petite demi-heure pour manger - *"je ne me repose même pas!"* - et c'est de nouveau la cohue des bus et la fatigue du voyage. À 15h il reprend les cours et à 18h c'est le même trajet qui l'attend et la lutte est âpre pour compter parmi ceux qui parviendront à monter dans les bus surchargés : 2 heures plus tard il est chez lui. Il mange et se repose en attendant *"son heure"* pour travailler - *"j'étudie quand les autres sont couchés parce qu'ils sont toujours en train de regarder la télévision... Santa Barbara... je ne peux pas travailler"* - et se couche vers 1h ou 2h du matin.

Nous nous sommes attardé sur le rythme de la journée scolaire d'Adou parce qu'il correspond à un emploi du temps type de nombreux élèves des classes populaires soumis aux fatigues de longs trajets, contraints, faute d'argent de perdre temps de repos et temps de travail scolaire. Finalement, leur expérience de lycéen n'est pas différente de celles des travailleurs qui quittent leur domicile pour rejoindre leur lieu de travail, ils expérimentent

très tôt les multiples stratégies pour "en être" (ceux qui parviennent à monter dans le bus), les trajets les plus rapides et aussi l'apprentissage de la fraude en ce domaine.

A : "Quand nous montons dans les bus, nous ne cédon pas la place aux grandes personnes, alors ils disent que les élèves de maintenant sont impolis et qu'ils n'ont plus le respect.

Q : C'est vrai ou pas ?

A : C'est vrai. Mais nous non plus nous ne savons pas si dans leur temps ils ont été des voyous ou pas !"

La fin de la gratuité des transports pour les élèves du secondaire et du supérieur, depuis la rentrée scolaire 1992-93 (les écoliers n'ont jamais été concernés par cette gratuité), contraint certains élèves de familles populaires à utiliser les transports en commun en toute illégalité - la carte de bus coûte 3 000 francs CFA pour les élèves - et les faits-divers sur les accidents provoqués par les tentatives de fuite d'élèves pris en flagrant délit de fraude sont courants. Mais la violence qu'entraîne la pénurie des transports public n'est pas seulement physique (lutte, accidents, fatigue,...), elle divise aussi ceux qui la subissent et ceux qui y échappent. Il est frappant de voir à quel point les élèves de la bourgeoisie que nous avons interrogés investissent le mode de transports d'indices de distinctions : aux "petits" les bus et les "gbakas"²¹, aux "grands" la voiture personnelle. Division, du reste, largement reconnue par les autres fractions de la société ivoirienne. Les pratiques de transports s'organisent et se hiérarchisent selon les règles et les contraintes d'une économie de la rareté qui classe et inscrit dans l'espace de la mobilité géographique les marques de la distinction en exerçant une violence indissociablement physique et symbolique.

Si les déplacements dans l'espace public relèvent, pour la grande majorité des Ivoiriens, de la performance et nécessitent des savantes élaborations c'est qu'ils sont une préoccupation constante de la vie quotidienne²². C'est aussi dans cette logique d'économie de la rareté que sont pris certains modes d'accès aux ressources monétaires pratiqués par les lycéens :

Q : "Est-ce que la journée tu as de l'argent sur toi ?

A : Non. C'est moi-même qui me débrouille à l'école.

Q : Comment ?

A : On appelle ça les "gba".

²¹ Terme désignant des minibus privés, d'une vingtaine de places, qui assurent une grande partie du trafic. Interdits de circuler dans les quartiers résidentiels, ils relient essentiellement les grands quartiers populaires.

²² Sur les conditions de transports des salariés de l'industrie à Abidjan, voir notamment A. Dubresson, 1989, pp. 424-433.

Q : C'est quoi ?

A : On traite les "affaires" entre nous les élèves, quoi!"

Face à notre ignorance, Adou se fait didactique et détaille pour nous les principes, les techniques et les lieux des "gbas" (faire des affaires ou des coups louches) :

Adou : "Si quelqu'un arrive avec une calculatrice, je peux prendre avec lui pour la revendre et avoir pour moi sur la vente. Par exemple, j'ai un ami qui veut vendre sa calculatrice et il n'a personne pour lui acheter dans l'immédiat. Je lui propose de vendre pour lui et de partager après le bénéfice. Si je la vends à 3 000 francs ou 4 000 francs je lui retourne 2 000 ou 1 500 francs et on fera le partage dans les 2 000 ou 1 500 francs que je lui montrerai, il peut me donner 500 francs.

Q : Elles viennent d'où ces calculatrices ?

A : C'est aux élèves ! Il y a un élève que je connais, ses frères sont étudiants, donc il prend leurs calculatrices pour vendre.

Q : Donc, il les a volées ?

A : Oui, il les vole.

Q : Et vous les revendez à d'autres élèves ?

A : Oui. Il y a un autre aussi qui prend les livres de ses frères. Il y a des personnes qui n'aiment pas vendre leurs anciens livres scolaires donc ce dernier les prend et on les vend pour se partager l'argent. Il y a plusieurs choses... les chaussures, il les prend et nous allons les vendre.

Q : C'est seulement dans le lycée que vous les vendez ?

A : Non, il y a un marché à Adjamé, nous les élèves nous l'avons surnommé "black-market", c'est en anglais c'est le "marché noir".

Q : Explique-moi comment ça fonctionne là-bas ?

A : Nous rencontrons des "bana-bana" à qui nous vendons, nous leur présentons les chaussures et ils proposent un prix, on les vend et on retourne.

Q : Tu as déjà vendu des choses qui t'appartenaient ?

A : Des livres seulement, je suis allé vendre mes livres de quatrième à la rentrée.

Q : Pourquoi ceux qui prennent les livres de leurs frères te donnent à toi, s'ils vendaient directement ils gagneraient plus ?

A : On est obligé d'être accompagné parce que souvent au marché on leur arrache ça ! On les frappe pour leur arracher. Ils ne peuvent rien dire parce qu'ils ont volé l'article.

Q : À combien vous vendez une paire de chaussure au "Black" ?

A : Si c'est une "banks" on la vend à 6 000 francs, la paire en daim c'est 2 500 ou 3 000 francs. Les "présidentielle" à 6 000 francs, les "dock-side" 7 000 ou 8 000.

Q : Toi, tu prends combien ?

A : Si on a vendu 8 000 francs, il me donne 3 000 francs. Mais c'est pas toutes les semaines qu'on vend. Si les élèves apportaient les articles régulièrement, par semaine je pourrais avoir 6 000-7 000 francs.

Q : Et dans un mois tu gagnes combien en général ?

A : 7 000 francs.

Q : Qu'est-ce que tu fais avec ?

A : Ce ne sont pas mes parents qui achètent mes habits, je suis grand maintenant.

Q : Et quoi d'autre, tu vas dans les maquis... les sorties ?

A : C'est lorsque nous avons les congés. Les congés de Noël je vais dans les maquis, on y va pour se distraire.

Q : Tu as d'autres moyens de gagner de l'argent ?

A : Souvent quand moi-même j'ai besoin d'argent et qu'en plus je n'ai pas d'articles à vendre, je dis à la vieille de me donner un livre qui coûte 2 000-3 000 francs.

Q : Comment ça ?

A : Supposons qu'il y ait une soirée dansante et que je n'ai pas d'argent pour y aller et comme m'a mère n'a pas fait l'école, je lui dis que je dois acheter un tel livre...

Q : Tu lui dis : ça coûte tant... ?

A : Soit 2 000 francs.

Q : Et tu gardes l'argent sans acheter le livre ?

A : Oui, car si je lui dis de me donner l'argent pour aller à une soirée, elle va refuser.

Q : Et de quelles autres façons tu peux avoir de l'argent ?

A : Je demande de l'argent à mes grandes sœurs aussi.

Q : Tu leur dis pourquoi ?

A : Non. Surtout celle qui est à Port-Bouët [c'est la seule qui a une activité rémunératrice, elle tient un petit "maquis"] elle ne cherche pas à comprendre".

L'hebdomadaire *Notre-Temps*, dans un article sur le marché d'Adjamé, décrit la concurrence entre les commerçants libanais et les revendeurs du "black-market" (*Notre-Temps*, "La loi du plus fort", 23 août 1994). Il fait état d'une milice privée - les "black tigers" - payée par les commerçants libanais pour assurer la sécurité et pour traquer les "blackistes" : "[...] *mais ces derniers ne s'avouent pas vaincus. Ils s'organisent pour reconquérir leur espace perdu*".

Koffi Goz Albain, second responsable du "black", reconverti au métier de commerçant après plusieurs échecs au baccalauréat, précise que les "blackistes sont des jeunes qui n'ont pas pu poursuivre leurs études pour diverses raisons. Pour ne pas rester là sans rien faire, ils pratiquent le petit commerce couramment connu sous le nom de "Djez" ". Il rejette évidemment les accusations de vol et de violence que l'on fait porter sur eux, les "blackistes" étant des "chercheurs" partisans de la non-violence. Il explique les raisons du malentendu qui pénalise, selon lui, les honnêtes "blackistes" : "*Il arrive que certains individus indésirables ["nouchis", les fraîchement sortis de la MACA] se mélangent à nous et profitent pour voler nos clients*". Ainsi, les "blackistes" ont eux aussi formé leur milice qu'ils appellent "*la police judiciaire en civil*" pour surveiller la mauvaise graine, ils ont même demandé au maire d'Adjamé un espace pour exercer librement leur commerce "*sans être emmerdés par les policiers et les délinquants*".

Au Black les opérations doivent se traiter en quelques minutes et la division du travail est la règle. Trois groupes se partagent le marché dans une organisation qui a ses hiérarchies ["vieux pères" et "fistons"] : il y a ceux qui amènent les marchandises [blackistes djezers], ceux qui leur achètent [blackistes preneurs] et enfin les revendeurs [blackistes placeurs]. En plus des "black-tigers", des "blackistes", le marché d'Adjamé est aussi peuplé de ceux qui sont appelés les "Colombiens" et qui sont, au dire du reporter, les plus craints : ils regroupent les pick-pockets, les dealers, les braqueurs...

C'est la même économie de la rareté qui pourrait caractériser les relations qu'Adou entretient avec ses professeurs. La note est un bien rare pour lui et les zéros en conduite qu'il accumule "*dans toutes les matières*" sont perçus comme la conséquence de

l'arbitraire de la violence professorale qui sanctionne "les pauvres" en les accusant d'être "des bandits".

Le premier conflit tourne autour de la pénurie de matériels scolaires des élèves (ceux qui en avaient les ont peut-être revendus au "black-market" !). Ainsi, à un professeur qui exigeait que les élèves aient les livres pour commencer son cours - Adou n'avait pu acheter que les cahiers - il aurait dit : *"Fais ton cours tout seul, parce que moi je suis déjà fort"*. Aussitôt identifié comme faisant partie du groupe "de bandits de la classe" il est sur "la liste noire" établie par le professeur et se sent persécuté. Chargé de transmettre à ses parents des convocations pour qu'ils soient informés de sa conduite - il prétend que ce professeur le tient pour responsable de tout ce qui peut perturber l'ordre dans la classe - Adou se garde bien de les leur remettre, ce qui, bien sûr, exacerbe les conflits avec le professeur. Dans la même logique, une autre occasion de désaccord entre Adou (et sa bande) et l'administration s'est manifestée lorsque le proviseur a voulu imposer une cotisation de 100 francs CFA pour acheter les médicaments de l'infirmerie. Adou et ses camarades ont refusé en objectant que de toute façon ils ne tombaient jamais malade, donc... Mais, cette fois le rapport de force a été nettement en défaveur des élèves et finalement, sous la menace d'un renvoi, ils ont payé²³.

C'est aussi à tout un dressage du corps - qui associe violence physique et violence symbolique (humiliation)²⁴ - que sont soumis, de façon explicite, les jeunes récalcitrants : *"Ils [les éducateurs] nous disent de ramasser les papiers qui traînent alors qu'il y a le gardien ! Moi je dis que je ne veux pas travailler à la place des gardiens parce que eux ils sont payés pour ça et nous on ramasse les papiers sans être payés, donc je ramasse pas !"*. C'est encore dans les méthodes utilisées par certains professeurs pour maintenir l'ordre dans la classe que le corps sert de support à l'inculcation de la loi qui est censée régir les interactions entre l'élève et son professeur : *"Le professeur d'histoire-géo m'a dit de me mettre à genoux parce que je riais. J'ai refusé, il m'a mis dehors avec un zéro alors j'ai décidé de ne plus suivre son cours. Quand on donne un zéro à un élève il est fâché et c'est ce qui l'oblige à ne plus venir au cours !"*. Ces deux épisodes ont de

²³ La presse, notamment celle proche des partis d'opposition, se fait l'écho de ces cotisations dites exceptionnelles. Le journal du PIT parle de "racket" à propos d'une cotisation de 2 500 francs CFA exigée par le proviseur d'un CEG (collège moderne) d'Abidjan pour "la réfection des toilettes" : en cas de non paiement les élèves sont menacés d'exclusion (Téré, 16/02/1993).

²⁴ Les cahiers de l'Education nationale précisent que le chef d'établissement doit veiller à la moralité des élèves et s'assurer que "les distractions et les contacts au sein de l'établissement revêtiront un caractère sain : prohibition des brimades [...]" (n° 2, septembre 1992, p. 11)

nouveau déclenché des menaces de zéro en conduite et des convocations à remettre au parents, mais cette fois Adou a résisté. Une autre forme de violence sur le corps est évoquée par Adou non plus comme technique de maintien de l'ordre mais comme moyen de réalisation d'un désir et de montrer son pouvoir : *"Il y a des profs qui veulent coucher avec les filles et quand elles refusent ils leur mettent des zéro quelles aient parlé ou pas et les insultent en classe"*. Adou est bien un des seuls élèves que nous avons rencontré à ne pas impliquer la responsabilité des filles dans cette "affaire". Mais, il faut préciser que sa "petite amie" est dans l'école et que sur le terrain des relations avec les filles il est, selon lui, en concurrence avec les professeurs. Le professeur est un adversaire à dépeindre sous le jour le plus noir.

Toujours selon la même logique d'économie de la rareté, Adou conteste l'emploi du temps et propose la suppression de certaines matières jugées périlleuses (Adou ne suit plus les cours d'histoire-géographie, cf. plus haut) ou inutiles²⁵ au nombre desquelles l'histoire-géographie, l'espagnol, les arts plastiques, l'EPS et même les clubs de basket : *"Je voudrais qu'on interdise tout ça, il ne va rester que les mathématiques, l'anglais et le français, c'est tout"*. L'Education Civique et Morale remise à l'honneur²⁶ en 1983 est aussi l'objet des récriminations d'Adou : *"En ECM on nous parle des monnaies, des vols, des amendes, ce sont des choses qu'on connaît déjà..."*. Autrement dit, de ce côté là il n'a rien à apprendre qu'il n'ait déjà expérimenté ! Et puis les professeurs lui semblent mal placés pour condamner les trafics des élèves puisque certains en profitent directement et participent à cette économie de la rareté : *"Il y a des professeurs qui achètent des chaussures avec des élèves à l'école, ça les amusent le black !"*.

Si Adou est considéré comme une "forte tête" par l'administration et les professeurs il en tire un prestige incontestable auprès de ses camarades de classe : *"J'ai beaucoup d'amis dans la classe, je suis beaucoup aimé"* et, signe d'une carrure de leader de bande, on lui attribue des surnoms comme *"Emilio the best style"* ou *"Goodest Manno"* en

²⁵ Adou n'est pas le seul élève à souhaiter que certaines matières disparaissent de l'enseignement et à insister sur la trop forte charge de travail qu'entraîne la multiplication des matières. Ces élèves, des fractions les plus dominées de la population scolaire, ne parviennent pas - entre le transport, les charges du ménage pour les filles et parfois pour les garçons, les conditions de travail scolaire défavorables dans les cours communes, le manque de livres pour faire les exercices demandés et l'impossibilité d'accéder à des documents extra-scolaires pour traiter un sujet - à travailler toutes les matières et ils sélectionnent celles qui ont les plus forts coefficients aux examens.

²⁶ Nommé ministre de l'Education nationale en 1983, à la tête d'un "super" ministère regroupant le primaire, le secondaire, le supérieur et la Recherche scientifique, Balla Keita introduit l'Education Civique et Morale pour relancer le militantisme de la jeunesse et déclare lors d'une conférence de presse : *"l'école est une institution sociale au service d'une communauté politique, au contrôle de laquelle elle ne saurait échapper sans se placer dans une position de hors la loi [...] les idées à inculquer à l'élève sont celles du PDCT"* (Fraternité-Matin, 23/09/1983).

référence à sa constitution de catcheur. Forte tête et fort à bras, Adou est appelé à intervenir pour *"défendre les faibles"* et dès *"qu'ils ont des petits problèmes à l'école avec des personnes qui veulent leur arracher leurs affaires"* ils le sollicitent. Adou, modestement, avoue qu'il se contente d'effrayer - *"ils ont déjà peur de moi, donc quand on m'appelle ils laissent tomber le problème"* - mais qu'avec ceux qui veulent *"jouer aux durs"* il *"cogne"*. Bien sûr, ses interventions musclées, pour bien intentionnées qu'elles soient selon lui, ne provoquent pas l'assentiment des éducateurs et renforcent sa réputation de *"cabri-mort"* (cf. *"précis de vocabulaire"*, chap. 6, pp. 504-505) qui n'a pas peur de l'autorité : *"Ils disent que je vais être renvoyé l'année prochaine"*.

Malgré tout Adou aime aller à l'école, fier de se *"débrouiller"* au *"black-market"*, fier de s'opposer à ce qu'il considère comme des abus de pouvoirs (de la part des professeurs et des éducateurs mais aussi de certains élèves) selon une conception de la justice basée elle aussi sur une économie de la rareté - il défend ses camarades victimes de vols (ce qui ne l'empêche pas de revendre lui-même des affaires volées) ; il s'oppose à l'obligation d'acheter les livres ; il refuse de payer les médicaments et de travailler sans salaire... - il est parvenu à négocier un statut *"qui en impose"*.

L'école est un lieu d'activités intenses et diverses : c'est un marché où circulent des biens matériels et symboliques rares (objets, note, statut et image de soi,...) et les techniques d'appropriation requièrent beaucoup d'investissements et *"d'audace"*. Par exemple, Adou est très pointilleux sur l'évaluation et, quelle que soit sa note, si le professeur a commis une erreur il s'empresse de le lui faire remarquer et d'exiger réparation : *"Il arrive qu'à la place d'un 4 [sur 20] ils mettent un 2, je vais les trouver et ils rectifient"*. Ainsi, Adou affirme qu'il ne s'ennuie pas à l'école et, entre deux parties de poker à l'abri du regard des éducateurs, on comprend qu'il y soit très occupé !

Adou tient particulièrement à conserver son statut d'élève mais la menace d'exclusion qui pèse sur lui ne le perturbe pas trop parce qu'il est persuadé que ses parents accepteront de payer un recrutement parallèle. Ainsi, à ses yeux et malgré un investissement parental économiquement limité, son statut d'élève vaut bien quelques sacrifices et il *"en joue à la maison"*. Adou mène seul son expérience ordinaire de collégien et ses *"parents"* ne l'interrogent jamais sur son travail scolaire ou sur l'école en général : *"À la fin de l'année ils prennent mon bulletin et c'est tout"* ; ils interviennent seulement pour le dissuader de participer aux grèves lycéennes.

Par rapport à la situation du père qui occupe un emploi de technicien, les frères et sœurs d'Adou sont tous en situation de déclassement social : sans qualification, avec un niveau d'instruction primaire, ils vivent dans la "précarité". Adou, quant à lui, s'accroche fermement à son statut d'élève et malgré les conflits qui l'opposent aux représentants de l'autorité scolaire, il n'envisage pas d'interrompre "sous la menace" sa scolarité. Cependant, ses espérances subjectives sont bornées et même si *"l'idéal serait d'aller jusqu'au baccalauréat [...] être arrivé en troisième c'est déjà quelque chose"* et le BEPC lui semble suffisant pour réaliser son projet professionnel : être militaire pour exercer demain cette autorité qu'on lui impose aujourd'hui !

Rapport enchanté au monde scolaire

Frédéric aussi veut entrer dans l'armée, mais à un tout autre niveau - il projette de faire des études de géographie à l'université pour ensuite intégrer le corps des officiers - et poussé par des "motivations", avouées, différentes de celles d'Adou : *"Moi, je suis pour la sécurité des citoyens. Je me dis qu'il faut que je sois quelque part où je peux défendre autrui et puis mon grand-père maternel était gendarme, j'ai vu des photos qui m'ont remémoré la belle époque"*. Aussi, les contrastes frappants entre les deux élèves sont intéressants à mettre en parallèle pour saisir, d'une part, les éléments qui déterminent la trajectoire scolaire et, d'autre part, le rapport à l'école et à l'autorité qu'elle suppose et reproduit. Nous ne détaillerons pas le parcours scolaire de Frédéric comme nous l'avons fait pour Adou mais nous mettrons en exergue ce qui les distingue.

À 20 ans Frédéric est en terminale "D" au *lycée classique d'Abidjan*. Il a fait toute sa scolarité dans le secteur public et n'a redoublé que la classe de troisième. Depuis la seconde, il touche la bourse entière qui est de 12 000 francs CFA par trimestre. Comme les parents d'Adou, ceux de Frédéric sont séparés : son père, sans qualification, est au chômage depuis 1980 ; sa mère est fille de salle au campus et assume seule les dépenses du foyer.

Contrairement à la mère d'Adou, celle de Frédéric *"s'intéresse énormément"* à ses études : *"Je pense qu'elle s'y intéresse plus que moi-même, elle veut que je travaille, que je l'aide plus tard ! Enfin c'est pas ce qu'elle veut, c'est plutôt pour mon bien : elle veut que moi aussi je sois quelqu'un comme tous mes amis, tous mes cousins, mes oncles qui ont quelque chose"*. Pour Frédéric, comme pour Adou, c'est à partir de l'ensemble des

positions sociales des membres de la famille étendue - sa mère, grâce à l'appui d'un oncle employé à la SICOGI, a pu accéder à un appartement dans les tours du quartier des "220 logements" à Adjamé - que les espérances subjectives se construisent. Et si, pour Adou, la troisième c'est déjà bien en comparaison du niveau atteint par les membres de la fratrie et en raison de "l'abandon" paternel, Frédéric, quant à lui, veut aller "*le plus loin possible*" fort du soutien sans faille de sa mère.

Frédéric dresse un portrait enchanté de l'école, des relations avec les professeurs, avec l'administration et se félicite "*des actions du gouvernement qui ont ramené le calme pour que les élèves puissent étudier et penser à leur avenir*". Avec des camarades, il a monté une section JPDCI (jeunes du PDCI²⁷) dans son lycée pour occuper la place laissée libre par le départ des militants de la FESCI qui ont eu leur baccalauréat, qui ont été renvoyés ou qui "*sont devenus des clandestins*". Adou, pour sa part, a rejeté à la fois les groupes JPDCI de l'école et la FESCI, parce que dans "l'affaire" de la cotisation pour les médicaments de l'infirmerie (cf. supra, p. 363) aucune des deux structures n'a protestée : "*Je me suis dit que je n'ai pas de groupe là-bas, aucun parti ne peut m'aider ! Même le PDCI ne peut pas m'aider*". Frédéric fait aussi l'éloge du conseil scolaire²⁸ : "*Depuis le multipartisme et comme il n'y a plus le MEECI, il a fallu mettre sur pied une structure qui ne serait ni issue du pouvoir, ni de l'opposition, parce qu'en fait la FESCI c'était l'opposition, donc la majorité de leurs revendications étaient plus proches de la politique. Avec le conseil scolaire nous voyons les problèmes qui touchent vraiment les élèves quoi ! Comme les problèmes de moyenne*"²⁹. Le conseil scolaire c'est aussi une

²⁷ Le 25 septembre 1990, lors d'une conférence de presse le MEECI dément que le mouvement soit dissout mais confirme qu'il existera comme structure de formation et d'encadrement des jeunes du PDCI-RDA en dehors du cadre scolaire et universitaire, c'est-à-dire qu'il n'y aura plus de pôle syndical. La JPDCI remplacera cette structure de mobilisation des jeunes. Quelques jours plus tard, le IX^e Congrès du PDCI-RDA décide la dissolution du MEECI. Dès le début de l'année 1992, la JPDCI commence à installer des sections dans les établissements scolaires. Elle se présente comme la remplaçante du MEECI dissout et déclare vouloir "*véhiculer le message du Parti dans le milieu étudiant*". La plupart des autres partis ont également organisé les jeunes : JFPI (Jeunesse du front populaire ivoirien) ; JPIT (Jeunesse du parti ivoirien des travailleurs) ; JMPLCI (Jeunesse militante du parti libéral de Côte-d'Ivoire), etc.

²⁸ En février 1992, est créé le Conseil des élèves de l'Enseignement secondaire et professionnel (CONEESPCI). La FESCI accuse ce conseil d'être "*l'enfant*" du MEECI. Il initie son premier séminaire de formation pour les délégués scolaires en 1993. Le séminaire est ouvert par le ministre de l'Education nationale, Bamba Vamoussa, qui déclare que ce Conseil a été mis en place pour "*instaurer un climat de paix dans les établissements et pour aider à revaloriser l'image de l'élève qui a été terni avec les troubles survenus dans les écoles*" (J-M, 24/02/1993). Les échos, rapportés par une synthèse de l'Inspection générale de l'Education nationale en 1992-93, des conflits entre les délégués des élèves et l'administration des établissements fait état de plaintes de certaines administrations qui "*dénoncent les comportements anarchiques des délégués des élèves qui souvent, foulent au pied les règles élémentaires de la courtoisie et du respect de la hiérarchie dans leurs différentes démarches*" (p. 49).

²⁹ Effectivement le problème des moyennes est une préoccupation constante des élèves. En terminale elles déterminent aussi l'obtention du baccalauréat puisque les conditions d'admission sont les suivantes : il faut avoir 10/20 à l'examen mais les élèves peuvent être "*repêchés*" s'ils ont 8/20 à l'examen et s'ils cumulent une moyenne générale de 10/20 pendant l'année scolaire et la moyenne dans au moins deux matières spécifiques (mathématiques et physique pour les sections scientifiques et français et anglais pour les sections littéraires).

structure lycéenne de participation à la vie du lycée qui est censé régler les conflits entre les élèves et l'administration ou les professeurs, transmettre les revendications des élèves et expliquer les décisions des autorités scolaires. Contrairement à Adou, Frédéric est très au fait de la vie "politique" de l'école et ne s'oppose pas à l'autorité scolaire : *"Je prends le professeur d'abord comme mon père et si c'est une femme comme ma mère. À partir de ce moment, je me vois obligé de les respecter comme je respecte mes parents à la maison. Depuis que je vais à l'école je n'ai jamais eu de prise de bec avec un professeur"*. Tout ce passe bien entre Frédéric et ses professeurs et du côté de l'administration il soutient aussi la politique du nouveau proviseur qui veut *"remonter le niveau d'étude des élèves en mettant tous ceux qui n'ont pas la moyenne à la porte"* et notamment les *"crânes brûlés qui font du tapage pour embrouiller les autres et les entraîner avec eux dans leur échec"*. C'est aussi au niveau du quartier que Frédéric s'exerce aux prises de responsabilité et au maintien de l'ordre au sein d'une association pour l'entretien et la défense de sa tour. L'emploi du temps de Frédéric est partagé entre le travail scolaire [*"quand je rentre à la maison je saute sur les bouquins"*], la "politique" scolaire [*"on essaye d'organiser des choses, des manifestations sportives par exemple, de faire que tout aille pour le mieux pour qu'il n'y ait plus de conflits à l'école"*³⁰] et la vie du quartier. Contrairement à Adou il ne perd de temps ni dans les transports puisqu'une ligne directe de bus relie son quartier au *lycée classique* et que cinq minutes suffisent pour s'y rendre, ni dans une quelconque activité rémunératrice :

Q : "Est-ce que tu as entendu parlé des jeunes qui revendent des articles volés ?

F : Au "black-market" à la gare, oui, j'ai entendu parler.

Q : Il y en a dans ton lycée ?

F : Je ne sais pas, je crois savoir que ces gars sont là toute la journée, donc se serait dur pour un lycéen d'aller s'adonner à ce genre d'activités !"

Les propos de Frédéric sur les professeurs, l'administration, ses camarades de classe et sa famille sont pris dans une vision enchantée de l'école comme univers d'acquisition de connaissance [*"nous y allons pour étudier"*] et d'apprentissage des responsabilités et de l'autorité [*"on essaye de régler tous les problèmes pour que tout aille pour le mieux, surtout avec les élèves qui font du tapage"*]. En revanche, pour Adou (que Frédéric classerait certainement parmi les *"crânes brûlés"*) le milieu scolaire, à l'image de son

³⁰ On se rappelle qu'Adou veut qu'on interdise tous les clubs et autres manifestations sportives qui ne servent à rien selon lui.

histoire familiale, est perçu comme un lieu de violence physique et symbolique : alors que Frédéric initie des structures participatives - accumulation de capital politique et social - et adhère totalement au discours dominant sur le "rôle" et le "comportement type" du bon élève, Adou, lui, est en marge de cette construction officielle de l'image sociale du lycéen idéal et des stratégies d'accumulation de capital politique.

Certains élèves suivent un cursus scolaire sans avoir recours au recrutement parallèle, sans avoir à mobiliser un réseau de relations et sans transfert dans le secteur privé et cela malgré plusieurs redoublements. Ces parcours sont-ils l'expression de "choix" éducatifs, de stratégies scolaires ou bien résultent-ils de l'impossibilité à mobiliser un capital économique et social suffisant pour éviter les redoublements? L'échec n'entraîne pas automatiquement un recours au secteur privé ou au recrutement parallèle et la solution alternative envisagée, par les familles qui n'ont qu'un faible crédit financier et social, à l'arrêt de la scolarité, est le redoublement dans le même ordre d'enseignement (Vamoussa, Olivier et Adou). À l'inverse, les stratégies des fractions sociales plus assurées manifestent une plus grande conformité aux règles scolaires, parce que, dans leur cas, la probabilité objective de réussite, plus forte que pour les fractions les plus dominées, entraîne une acceptation des risques "naturels"... (Asita, Benjamin et Frédéric). Les parcours scolaires sont déterminés par les différentes espèces de capital que les agents peuvent mobiliser à un moment donné de leur histoire sociale et par les espérances subjectives liée au rang de la famille dans l'espace social. Il est cependant probable que les parcours tout-public "sans recours" que nous avons reconstitués n'excluent pas, en cas d'échec répété et d'exclusion définitive, un recours aux pratiques "illégales" - lorsque cela est possible - de maintien dans le public pour repousser le plus longtemps possible la déscolarisation³¹.

³¹ Une enquête réalisée par A. Hauser et C. Dessalien (*Attitudes à l'égard de l'emploi. Les jeunes déscolarisés sans qualification inscrits à l'OMOCI d'Abidjan en 1975*, ORSTOM, Petit-Bassam, 45 p., 1976), concernant les projets professionnels des déscolarisés sans qualification de niveau CM2 et du secondaire inscrit à l'OMOCI (Office de la main-d'œuvre de Côte-d'Ivoire) en 1975, montre que si les aspirations privilégient toujours les emplois de "col blanc", les emplois cités restent modestes (comptables, mécanographes, employés de bureau ou techniciens), sauf pour les déscolarisés du second cycle du secondaire qui souhaitent être médecins, avocats, ingénieurs ou cadres supérieurs. En revanche, quand l'interrogation porte sur le métier accessible sans formation préalable, les jeunes citent plus fréquemment des professions manuelles. A. Dubresson qui rapporte cette enquête conclut que plus l'échec scolaire est précoce plus les ambitions sont modestes et plus les projets sont réalistes. Le niveau scolaire acquis s'imposerait de plus en plus comme le principe de la stratification sociale (A. Dubresson, 1989).

Cursus public : une scolarité en toute "illégalité"

Les caractéristiques du système scolaire ivoirien (grande sélectivité, déséquilibre entre l'offre et la demande...), associées aux enjeux liés à la scolarisation (mobilité et promotion sociales), ont favorisé des pratiques de "survie" dont la logique n'est pas spécifique au domaine scolaire. Ainsi, dans un contexte où la sélection est massive, les parents, pour assurer aux élèves la possession d'un titre scolaire, mobilisent, certes, les différentes espèces de capital dont ils disposent, mais selon des règles qui n'ont rien à voir avec celles reconnues par l'institution scolaire. Pour les parents, comme pour les élèves, l'accès et le maintien dans le système est une véritable lutte dont l'enjeu justifie toutes les pratiques de transgression des normes officiellement définies. Les probabilités de se maintenir dans le cursus scolaire sont réduites pour les élèves des classes populaires et moyennes. Si les parents, connaissant parfaitement ce "risque" d'exclusion, continuent malgré tout d'investir dans l'école, c'est qu'ils comptent pouvoir contourner les barrières instituées.

Le recrutement parallèle : de l'exclusion officielle à la réintégration officieuse

Le recrutement parallèle permet, moyennant 80 000 ou 100 000 francs CFA ou en faisant jouer le réseau relationnel, de maintenir et de faire progresser l'élève dans le circuit public malgré son exclusion officielle. Les recrutements sont dits "parallèles" parce qu'en bénéficient, d'une part les élèves ayant réussi l'examen de fin de CM2 (CEPE) mais n'étant pas intégrés en sixième faute de place (c'est-à-dire ayant échoué au concours d'entrée en sixième), d'autre part les élèves qui n'ont pas obtenu l'examen. Ils n'interviennent pas uniquement comme technique pour contourner les échecs aux examens, mais également pour maintenir l'élève, exclu du public, dans le cursus scolaire public et pour assurer sa scolarité au moindre coût. Ces recrutements sont rendus possibles par la complaisance d'un chef d'établissement, d'un professeur ou d'un responsable politique, moyennant compensation financière ou alors par la mobilisation des relations familiales et/ou sociales (dans ce cas l'argent n'est pas nécessaire). Initiés en 1978 sous la forme d'un test de passage entre le privé et le public sous la responsabilité des chefs d'établissements publics, puis confiés à une Commission nationale de recrutement en 1984 (les chefs d'établissements n'ont plus le droit de recruter

directement - doc. 8), ils sont finalement officiellement supprimés en 1986 mais continuent d'être pratiqués illégalement.

doc. 8. Source : *Fraternité-Matin*, 19/09/1984

"Interdiction du recrutement parallèle"



Cette pratique "illégal" largement répandue est perçue, par les parents d'élèves des catégories populaires et moyennes, comme une issue de secours indispensable sans laquelle ils seraient contraints d'interrompre la scolarité de leurs enfants. En effet, la somme que demandent les responsables d'établissements publics équivaut à un droit d'entrée valable pour tout le cursus scolaire alors que les frais d'inscription dans le privé sont reconduits et augmentés chaque année. On voit bien l'intérêt que les familles les plus soumises à la sélection scolaire ont à cautionner ce trafic de places d'autant plus que les exemples d'élèves exclus très tôt des structures publiques et parvenus néanmoins à obtenir un titre scolaire les confortent dans la conviction que les voies de la réussite sont multiples.

"L'Etat a arrêté de construire depuis 1978, il s'est fait remplacer, en cela, par notre ordre d'enseignement. Certains chefs d'établissements publics disent aux parents : "moi, j'ai de la place, mais vous me payez 80 000 francs, si il travaille bien l'an prochain il sera à la charge de l'Etat et vous n'aurez plus rien à payer". Les parents avec la crise qui a frappé tous les secteurs utilisent ce système. Avec ces trafics de dessous de table on constate que les classes des établissements publics sont montées à 90 voir 100 élèves, nous c'est la peau de chagrin. Certains établissements sont partis de 800 pour arriver à 52 élèves payant, comme le collège X de Bassam. Il ne restait plus que les élèves affectés, résultat : c'est la disqualification de l'enseignement dispensé dans les écoles publiques. Avec les effectifs, les professeurs ne peuvent plus donner des devoirs. La qualité de l'enseignement et en train de se dégrader et ça entraîne la disqualification des

diplômes et la remise en question de notre système éducatif. Voilà le phénomène du recrutement parallèle" (entretien - Ormon Léon - fondateur du collège Voltaire - Président de la FENEPLACI, mars 1994).

À la rentrée scolaire 1986-87, le ministère de l'Education nationale décide de lutter contre le recrutement parallèle. À la faveur de cette mesure, on peut juger de l'ampleur de ce phénomène : on observe une véritable redistribution de la place de chaque ordre d'enseignement. Les élèves qui, habituellement, intégraient le secteur public par le recrutement parallèle, sont contraints soit à sortir du système scolaire, soit à s'inscrire dans des structures d'enseignement privées.

Dans le secteur public, les effectifs du premier cycle du secondaire baisse entre 1985-86 (149 210) et 1986-87 (129 537) mais augmente rapidement en 1987-88 (145 012) et l'année suivante, en 1988-89, ils dépassent largement le niveau de 1985-86. Les effectifs du second cycle suivent le même schéma que ceux du premier cycle : la classe de seconde enregistre une baisse de 1 589 élèves (les recrutements parallèles ont considérablement diminué puisque, en seconde, pour 100 orientations on ne trouve que 102 élèves). Le recrutement parallèle en sixième en 1987-88 atteint presque le niveau de l'année qui avait précédé son interdiction (soit 5 355 élèves de plus en sixième) et simultanément les nouveaux admis en sixième dans l'enseignement privé baisse de 15,6% par rapport à l'année 1986-87.

La reprise des recrutements parallèles en 1987-88 est remarquable (6 180 inscriptions parallèles en sixième soit un accroissement de 5 355 élèves - 649% - par rapport à 1986-87) : la rentrée 1987-88 a enregistré le plus fort accroissement des effectifs de sixième des quatre dernières années (pour 100 décisions officielles, les classes de sixième publiques ont en réalité accueilli 119 élèves).

En 1990-91, 41 008 élèves sont officiellement affectés en sixième publique et le total des nouveaux inscrits est de 48 040, soit une différence de 7 032 élèves supplémentaires : cette année-là, 14,6% des inscrits en sixième ont profité du recrutement parallèle.

Tableau XXIX : Ecart entre les décisions officielles et l'effectif réel des nouveaux inscrits en sixième de 1984-85 à 1990-91

années	décision officielle	effectif réel	Ecart
1984-85	29 478	34 581	+5 103
1985-86	28 732	36 235	+7 503
1986-87	30 478	31 298	+ 825
1987-88	32 422	38 602	+6 180
1990-91	41 008	48 040	+7 032

Sources : Enseignement secondaire général en Côte-d'Ivoire. Analyse et bilan 1987/88, République de Côte-d'Ivoire, 1989.

En 1986-87, pour 3 132 décisions officielles de redoublement en classe de troisième, le recensement du secondaire public fait apparaître un effectif de 3 815 redoublants dans les classes de troisième soit un écart de 683 élèves supplémentaires provenant des

recrutement parallèles (chiffres certainement sous-estimés puisque ces recrutements étant illégaux ils ne sont pas tous déclarés). Le tableau ci-dessous montre la fulgurante reprise des recrutements parallèles en classe de troisième l'année qui suit l'interdiction de cette pratique.

Tableau XXX - Ecart entre les décisions officielles et l'effectif réel des redoublants en classe de troisième de 1984-85 à 1987-88

années	décision officielle	effectif réel	Ecart
1984-85	-	-	+4 335
1985-86	-	-	+6 101
1986-87	3 132	3 815	+ 683
1987-88	2 485	7 291	+4 806

Sources : Enseignement secondaire général en Côte-d'Ivoire. Analyse et bilan 1987/88, République de Côte-d'Ivoire, 1989.

Concernant le recrutement en seconde, les effectifs officiels passent de 9 805 élèves en 1986-87 à 8 764 en 1987-88, soit une diminution de 1 041 élèves (- 10,6%). Simultanément les recrutements parallèles qui avaient chuté en 1986-87 (243 élèves supplémentaires) remontent à 1 574 en 1987-88 soit une augmentation de 1 331 élèves (548%). L'amélioration du contrôle des flux d'entrée en seconde qui avait été amorcée en 1985-86 et poursuivie en 1986-87 est remise en cause dès 1987-88 (pour 100 décisions officielles d'orientation prises par la CNO - Commission nationale d'orientation -, on trouve 118 élèves en classe de seconde).

Tableau XXXI - Ecart entre les décisions officielles et l'effectif réel des nouveaux inscrits en seconde de 1984-85 à 1987-88

années	décision officielle	effectif réel	Ecart
1984-85	8 887	11 822	+2 935
1985-86	7 644	9 476	+1 832
1986-87	9 805	10 048	+ 243
1987-88	8 764	10 338	+1 574

Sources : Enseignement secondaire général en Côte-d'Ivoire. Analyse et bilan 1987/88, République de Côte-d'Ivoire, 1989.

À la rentrée scolaire 1994-95, le nouveau ministre de l'Education nationale, Pierre Kipré, a annoncé une série de mesures de contrôle destinée à supprimer le recrutement parallèle et sa ferme intention de sanctionner sévèrement les agents de l'Education nationale qui contreviendraient à ces décisions. Les illustrations humoristiques parues dans la presse expriment une certaine réserve quand à l'efficacité de cette mesure : les chefs d'établissements seront simplement plus discrets semble suggérer les dessinateurs (doc. 9, page suivante).

doc. 9. Source *Ivoir'Soir*, 20/09/1994



Actuellement, il est encore trop tôt pour juger de l'efficacité de ces mesures : même si les statistiques scolaires de l'année 1994-95 (disponibles, au mieux, fin 1995), montraient une baisse sensible du recrutement parallèle, il faudrait observer si elle se confirme à la rentrée 1995-96³². En effet, la courbe de l'évolution du taux de progression des effectifs selon l'ordre d'enseignement montre que l'interdiction du recrutement parallèle, en 1986-87, n'a réellement été respectée que l'année où les autorités politiques l'ont annoncée. L'année suivante, les inscriptions parallèles reprennent et le taux d'accroissement des effectifs du secteur privé s'écroule.

La participation du secteur public à la scolarisation qui avait diminué en 1986-87 remonte l'année suivante : l'enseignement public scolarisait 73,5% des élèves de second cycle en 1986-87 et 81,3% en 1988-89. On constate le même phénomène en ce qui concerne le premier cycle : la part du secteur public dans la scolarisation du premier cycle qui était de 68,9% en 1985-86 chute à 60,1% en 1986-87 et simultanément la part du secteur privé augmente de 31,1% en 1985-86 à 39,9% en 1986-87. En 1988-89, la proportion retrouve, avec une légère hausse en faveur du public, son niveau de 1985-86.

³² Un mois et demi après la rentrée scolaire 1995-96, le ministre de l'Éducation nationale, Pierre Kipré, reconnaît que des erreurs dans les listings d'orientation des élèves en sixième et en seconde ont favorisé les pratiques de recrutement parallèle : "J'attends tous les rapports des services de l'inspection pour qu'en toute connaissance de cause je puisse décider des dispositions à prendre à l'encontre des coupables et croyez-moi ces décisions peuvent aller loin" (déclaration du ministre, *F-M*, 22/12/1995). Apparemment, les pratiques de recrutement parallèle sont suffisamment rentables pour que les chefs d'établissements publics n'hésitent pas à encourir les sanctions annoncées par le ministre avant la rentrée scolaire, à moins qu'ils pensent qu'elles ne seront pas appliquées !

L'enseignement public, par ce type de pratique, s'apparente plus à une entreprise privée de scolarisation qu'à un service public d'éducation. Les chefs d'établissements, à chaque rentrée scolaire, utilisent des recruteurs pour canaliser cette clientèle en rupture de scolarisation vers leurs établissements. Les sommes drainées sont considérables et alimentent une économie parallèle basée sur la rareté des places de sixième publiques. Les chefs d'établissements gèrent de concert un service public et une entreprise privée : le service public fonctionne alors comme un système marchand et fait concurrence aux écoles privées.

Trajectoire scolaire incertaine et image guerrière de l'école

Léon est attié, sa mère est commerçante d'attiéké au marché et son père technicien off-set au quotidien *Fraternité-Matin*. Il habite avec sa mère et ses demi-frères et sœurs dans une chambre-salon louée dans une cour commune à Treichville. Ses parents n'ont jamais vécu ensemble et son père a deux épouses par ailleurs.

Il entre au CP1 dans une école publique de Treichville, au CE1 il est exclu parce qu'il ne va plus à l'école, il commente lui-même cette période : *"J'étais voyou, il avait la voyousie. Il fallait toujours se battre, on ne s'occupait pas de l'école. On passait notre temps à voler de la ferraille, on avait déjà le sens de l'argent"*. Sa mère décide de l'envoyer chez un grand frère qui le fait inscrire, grâce à ses relations, dans une école publique de la sous-préfecture de Daloa : il entre au CE2. Il obtient le concours d'entrée en sixième après trois années passées en CM2 et poursuit, avec la bourse, sa scolarité au lycée moderne de Daloa. Là, il habite chez un tuteur jusqu'à la quatrième puis, à la suite d'un désaccord, loue une chambre avec deux camarades. Léon raconte le temps passé à "quémander" de l'argent, à solliciter tous les parents pour finalement dépendre de professeurs et de camarades. Ces conditions de vie précaires et surtout le sentiment d'être abandonné par ses parents, loin de tout contrôle familial, le perturbent beaucoup. En troisième, sa moyenne est trop faible pour permettre le redoublement lorsqu'il échoue au BEPC : ce sera une seconde exclusion et la perte de la bourse. Une de ses tantes maternelles, connaissant le proviseur de D., intervient alors et lui trouve une place en troisième : *"Nous les recrutés parallèles c'est nous qui payons les bancs à 10 000 francs CFA"*. Placé chez un tuteur choisi en fonction d'une même appartenance ethnique - *"mon grand frère qui était allé discuter l'affaire avec le proviseur en a profité pour demander si il n'y avait pas un attié dans le secteur. Ils ont dit qu'il y avait un agent de police et il a donné son accord"* - il obtient le BEPC et, à 18 ans, passe en seconde publique dans la même ville.

Le cas de Léon donne une idée de l'incertitude, de la fragilité et de la complexité des itinéraires scolaires : échecs, exclusions, migrations scolaires³³, recrutement parallèle, redoublements. Malgré les obstacles, les conditions de vie incertaines, les investissements nécessaires et l'incertitude du résultat, la famille s'acharne à soutenir la scolarité de l'enfant et l'interruption du cursus n'intervient que lorsque les atouts dont disposent le collectif familial ne suffisent plus.

Ne bénéficiant d'aucun soutien de son père, Léon n'a pu compter que sur son réseau familial maternel. Comme R. Clignet et J.-Y. Martin l'ont évoqué les sélections qui s'opèrent au sein de la fratrie sont aussi "[...] *fonction des obligations que les parents pensent avoir à l'égard de chacun de leurs enfants [...]*" (R. Clignet & J.-Y. Martin, projet de recherche sans date, p. 3). Dans le cas de Léon, appartenant à un lignage matrilinéaire, les règles de succession lui assurent une place dans sa famille maternelle et légitiment en quelque sorte le désengagement paternel. Ainsi, "[...] *si le sexe et l'ordre de naissance d'un enfant influent sur les chances relatives qu'il (ou elle) a d'être scolarisé ou de fréquenter une école "de qualité", ces chances dépendent aussi de l'organisation du lignage auquel l'enfant appartient et de l'histoire matrimoniale de ses parents*" (R. Clignet & J.-Y. Martin, sans date, p. 6).

À partir de son expérience scolaire précaire, il construit une image guerrière de l'école et dénonce pêle-mêle la concurrence déloyale des filles qui usent de leurs charmes - "*à la fin de l'année quand la fille voit qu'elle ne peut pas passer en classe supérieure à cause de sa moyenne, elle profite de cette occasion pour se mettre en sexy et elle séduit les professeurs et nous les garçons on est en train de regarder*" -, le laxisme des professeurs qui ne viennent pas donner leurs cours ou qui insultent les élèves, la dureté des éducateurs qui frappent les élèves. Il est significatif que Léon dénonce toutes les "*magouilles qui amène la facilité à l'école*" sans parler toutefois des pratiques de recrutement parallèle³⁴ alors que ceux qui n'y ont pas eu recours les considèrent, au

³³ La presse aborde souvent de manière dramatique les problèmes liés au tutorat : "*Le tuteur en principe est bénévole. Dans les faits, hélas, ce bénévolat revient très cher à celui qui est censé en profiter. Travaux ménagers, courses et brimades diverses sont au rendez-vous, tous les jours pour la plupart*". Le tuteur est présenté, le plus souvent, comme un personnage sans "*chaleur*", sans "*bienveillance*" ou bien "*intéressé*" et parfois "*tortionnaire*". Ce sont surtout les jeunes filles qui ont, selon la presse, à souffrir de leurs tuteurs : "*Elles ont à faire face à deux grosses difficultés : la première concerne tout ce qui a trait au ménage [...], la seconde concerne les rapports avec ceux qui les hébergent. Ces derniers veulent sortir avec elles. [...] Elles doivent céder ou partir*" (F-M, 28/05/1988).

³⁴ Tapé Kipré, dirigeant d'une tendance du SYNESCI à partir de 1990, considère que le recrutement parallèle est un des "*maux*" de l'école ivoirienne et le symbole de la mauvaise gestion de l'école par les autorités de tutelle : "*Au lieu de chercher de construire des écoles, ils ont inventés des termes comme "recrutement parallèle". Ils ont*

même titre que les autres recours illégaux, comme des privilèges. Plus on use de techniques différentes de recours, plus la critique des inégalités qu'elles sont censées recouvrir se restreint. Les "magouilles", les "passe-droits", "les privilèges" sont toujours l'apanage des autres et chacun construit ses valeurs morales en fonction de son expérience personnelle.

Léon attribue à l'argent la responsabilité de tous les maux de l'école, d'autant plus que les privilèges qu'il confère ne s'arrêtent pas aux frontières de l'école mais faussent aussi l'accès au marché de l'emploi : *"Même avec leur nouvelle politique de mettre les vieux fonctionnaires à la retraite ça ne résout pas les problèmes, parce que ce qui est sûr c'est que c'est pas les enfants qui sont bien en classe que l'on prend pour ces places, mais les enfants de ceux qui sont aisés"*. Pour contrer cette "dictature" de l'argent et du pouvoir, Léon interpelle l'Etat mais sans grande conviction : *"L'Etat doit faire quelque chose, il ne fait que répéter qu'il est là pour la jeunesse mais on ne voit rien de concret, ils parlent [les responsables politiques] mais au fond c'est eux qui prennent l'argent"*.

Malgré trois redoublements et deux recrutements parallèles, Léon n'estime pas avoir bénéficié d'avantages ou de soutiens, bien au contraire il parle de la facilité qu'accorde l'argent aux enfants des classes aisées qui *"parviennent à l'université sans avoir de niveau scolaire"*. Très virulent sur les *"magouilles encouragées par le gouvernement"*, il reste néanmoins en retrait des grèves lycéennes et justifie ce désengagement par les risques que cela comporte, en cas d'arrestation, pour celui qui ne bénéficie pas de relations. Conscient de la précarité de son cursus scolaire et du peu de capital social de sa famille maternelle - *"j'ai jugé utile de ne pas participer mais je partage l'opinion de la FESCI et si j'avais un parent aisé je pourrais me permettre de participer : un coup de téléphone et je suis libéré"* -, il explique qu'il doit choisir entre *"l'école et la prison"*, entre un espoir de promotion sociale et la lutte. Finalement, il choisit de préserver sa position et cherche, dans ses projets professionnels, à profiter lui aussi des avantages que procurent une position de pouvoir. Léon projette de s'orienter vers les concours avec une

prétendu qu'ils voulaient aider les plus démunis, mais en fait on prenait dans les classes des élèves qui avaient 6 ou 7 de moyenne et dont les parents avaient une influence ou savaient s'y prendre [...]. La complaisance a commencé à naître avec ce terme. Naturellement d'idées diaboliques en idées diaboliques, on a vu que c'était une source de revenu réelle, de sorte que l'on a organisé ça. Il suffisait de donner 100 000 francs CFA ou 80 000 francs CFA à quelqu'un pour avoir la place. On ne s'est plus du tout préoccupé de la qualité de l'école, on a cherché à avoir de l'argent, on a fait de l'escroquerie. Sur un banc initialement prévu pour deux élèves il y en avait quatre. Même le plus sérieux des élèves est obligé, dans ces conditions, de regarder la copie du voisin. C'est la tricherie qui a commencé, puis comme il se pose vraiment des problèmes de place, alors on a triché aux examens. Le favoritisme a commencé, les dirigeants eux-mêmes vendent les examens. C'est ça la crise" (entretien - Tapé Kipré - SYNESCI, août 1992).

préférence pour la gendarmerie : *"Ce sont des gens qui sont bien, qui touchent un salaire de 200 000 francs CFA, ils sont logés, ils ont des petits privilèges, ça leur permet de faire des économies et de penser à leur famille"*. Argent, sécurité, famille, pouvoir, un destin particulièrement différent de celui de Léon et qui représente les indices d'une position sociale moins incertaine. L'instabilité de sa progression scolaire est déterminante dans la construction de ses projets : les titres que délivre l'école doivent lui permettre d'échapper à l'incertitude et à la précarité.

S'estimant soumis à une concurrence déloyale, lâchés par les enseignants et par l'Etat, les élèves supportent d'autant moins le désengagement familial. Léon ressent durement l'indifférence de son père qui le délaisse au profit des enfants de ses deux épouses alors *"qu'ils ne font rien de bon"*. N'ayant pu compter que sur le soutien d'une famille maternelle moins bien placée socialement, Léon exprime l'injustice dont il s'estime victime : *"Dès que je lui parle de problème d'argent il fait semblant de ne pas entendre alors qu'il passe son temps à courir les petites filles qui lui prennent tout son argent"*. Pour Léon, ce refus d'une aide matérielle est vécu comme véritable abandon, d'autant plus que le salaire mensuel de son père (250 000 francs CFA) est élevé en comparaison des bénéfices commerciaux de sa mère. Ce désengagement du père entraîne une modification des rapports filiaux et génère des conflits. Le père qui n'assume pas ses responsabilités d'entretien de la famille perd une des bases de son autorité et un des éléments-clefs de son statut de chef de l'unité familiale. Cette rupture des obligations familiales ou des devoirs d'assistances imposés à celui qui occupe le statut de chef de famille entérine la remise en cause de l'autorité paternelle. Ainsi, les étudiants et lycéens subissant les conséquences de la rupture des obligations de soutiens parentaux s'appellent *"parents"* (cf. chap. 6 - "Précis de vocabulaire lycéen et étudiant") et expriment ainsi que l'autorité du chef de famille n'est garantie qu'à certaines conditions. Dans cette logique, Léon nous dit de son père qu'il agit comme un *"enfant"*.

Rappel à l'ordre : échec scolaire et agression magique

La famille, entendue au sens de réseau familial, est aussi un espace d'agressions directement liées aux luttes pour la conservation ou la subversion des positions dans la hiérarchie qui organise les rapports des différentes unités familiales entre elles, mais aussi les préséances entre les membres d'une même unité familiale. L'agression magique est particulièrement intégrée³⁵ par les élèves comme schèmes d'appréhension et d'interprétation de leur "infortune" scolaire : *"S'il n'y a pas de sorciers dans ta famille, il n'y a pas de raisons que tu craignes quelque chose, c'est qu'on ne peut pas t'avoir [...]"* (Frédéric).

Gustave, 22 ans, est né à Abidjan et y a fait toute sa scolarité dans le secteur public. Son père, aujourd'hui à la retraite, était ferrailleur dans des entreprises privées et sa mère vend des bananes sur le marché. Gustave a quatre sœurs et un frère : l'aînée, scolarisée jusqu'à la classe de troisième est maintenant ouvrière à la conserverie de poisson sur le port de pêche ; la seconde a interrompu sa scolarité à la suite de son échec au BEPC et actuellement elle vend des pagnes en gros ; le seul frère de Gustave, après son échec au BEPC, a arrêté l'école et travaille, lui aussi, à la conserverie de poisson ; la troisième sœur n'a pas dépassé la classe de sixième et vit chez son mari à Yopougon ; enfin, la sœur cadette de Gustave est en classe de cinquième.

Gustave entre au CP1 dans une école publique comme tous ses frères et sœurs. Il échoue au concours d'entrée en sixième et redouble le CM2 dans la même école avec comme objectif d'obtenir la bourse. Il réussit effectivement le concours d'entrée en sixième et il est orienté au CEG de Port-Bouët. Là tout se déroule bien pour lui, il progresse dans le cursus sans redoubler. Mais quand il atteint la classe de troisième, niveau que ses frères et sœurs n'ont pas pu dépasser (ceux qui sont arrivés en troisième ont fait échec au BEPC), il tombe gravement malade. Il relie directement sa maladie à une attaque de sorcellerie provenant de sa famille paternelle et motivée par la "jalousie". Voilà comment il relate cet épisode (épisode d'ailleurs jamais totalement clos) de sa vie :

Q : "Dans le quartier, ici à Yopougon, est-ce que tu fais partie d'association de village ou autre ?

G : Moi-même le village c'est un truc que j'ignore, franchement dire, je ne connais pas le village.

Q : Cela est dû à quoi ?

³⁵ Certains élèves affirment ne pas croire en la sorcellerie : *"Pour moi en tant que catholique j'ai un seul Dieu, je ne crois pas en la sorcellerie donc je n'ai pas peur"* (Ferdinand, élève de troisième dans un collège catholique, père décédé, mère fait un petit commerce).

G : Je ne sais pas mais lorsque j'étais petit je ne suis jamais allé au village, je ne connais même pas mes grands-parents.

Q : Tu voudrais les voir un peu ?

G : Mes grands-parents du côté paternel sont décédés. Côté maternel ils sont là, quelques rares fois ils viennent ici. J'ai peur de la sorcellerie, c'est pour cela que j'évite d'aller au village.

Q : Pourquoi ils s'attaqueraient à toi ?

G : Pour les jeunes sorciers de mon âge, lorsque nous allons à l'école, ils sont contents de nous voir mais au fond ils ne sont pas contents parce que nous allons à l'école, nous allons réussir et eux vont chômer. Ainsi, pour être sur un pied d'égalité ils préfèrent nous lancer un sort afin qu'on échoue dans nos études.

Q : C'est déjà arrivé ?

G : Oui, j'ai déjà été victime de la sorcellerie, mais je ne suis jamais allé au village !

Q : Comment ça c'est passé ?

G : Je ne sais pas ils m'ont lancé un sort.

Q : Quand ?

G : C'était en classe de troisième, j'étais gravement malade. Il faut dire qu'au départ je travaillais très bien en classe, mais au mois de janvier je n'allais plus à l'école et lorsque je me présentais à l'hôpital ma température était normale. Mais je disais à mes parents que j'étais malade car au fond de moi je souffrais toujours. Ainsi, nous sommes allés chez un charlatan qui confirme que c'était de la sorcellerie. On m'a soigné et fait des sacrifices. Après le BEPC je suis allé à Dabou en seconde, mon tuteur était un Guinéen, là-bas j'étais à nouveau tombé malade. C'était plus grave on m'a même transporté à l'Eglise protestante. On a prié pour moi et on m'a enlevé ce sort. En première c'est revenu.

Q : Mais qui est-ce qui te fait ça ?

G : J'ignore ce mec mais le charlatan m'a dit que ça venait du côté paternel, que c'était le grand frère de mon père, je ne le connais pas !

Q : Pour quelles raisons ?

G : Il ne voulait pas de la réussite des enfants de son frère, parce que moi, s'il m'avait connu au départ, je ne serais jamais arrivé en classe de terminale. C'est parce que moi, on m'ignorait, je suis comme on dit en marge de la famille de mon père. On connaissait tous les enfants de mon père car ils allaient au village, ainsi ils avaient tous des difficultés en classe de troisième, ils échouaient.

Q : Et pourquoi tu n'allais pas au village ?

G : Je ne sais pas, je crois que c'est l'instinct, c'est en classe de troisième qu'ils ont commencé à me connaître. Simon, il y a l'association des jeunes Guéré à Cocody, ils font des réunions mais j'évite d'y aller. Parce que c'est dans ce genre d'association qu'on peut te jeter un sort, même les funérailles aussi je les évite!".

Les limites intériorisées de la transgression de l'ordre familial sont nettement situées au niveau de la classe de troisième, passage entre le premier et le second cycle sanctionné par un diplôme, marque d'un statut dangereux pour lui comme pour les autres membres de la fratrie. De protection magique en protection religieuse (sacrifices et prières), Gustave parvient à franchir le cap de la troisième, mais c'est ensuite une lutte sans cesse réactivée contre la "*jalousie*" de ceux qui ont borné les trajectoires scolaires des "*autres enfants de son père*". Affecté en seconde dans une ville de l'intérieur, il parvient avec

difficulté en terminale et échoue au baccalauréat série "D". À la suite de la mutation de son tuteur dans une autre ville, il fait appel à un "beau" (beau-frère) professeur d'espagnol au lycée municipal d'une commune d'Abidjan pour "avoir une place en terminale" (recrutement parallèle). Actuellement, Gustave est le seul enfant de son père à être parvenu à dépasser la frontière symbolique de la troisième et, conscient de la distinction qu'institue sa position scolaire, s'investit de toutes les espérances subjectives de l'unité familiale : *"Je prépare le premier diplôme pour entrer à l'université, mon père et mes sœurs s'occupent beaucoup de moi, ils veulent que je réussisse parce qu'avec des diplômes on peut avoir du travail facilement"*. Gustave se présente, en quelque sorte, comme en charge de famille et évite tout ce qui peut, selon lui, remettre en question son objectif : *"Quand je suis en classe, je suis très timide par rapport aux professeurs, je m'écarte toujours du groupe des élèves qui s'opposent pour ne pas être pénalisé. J'évite aussi les associations ou les clubs parce que je vais à l'école pour réussir, je ne veux pas prendre mon temps à discuter et puis le plus souvent c'est ce qui pousse les élèves à se révolter, à faire des grèves. Moi, j'aime pas faire la grève, je sais que mon père compte sur moi..."*. Gustave projette de continuer ses études dans une école militaire et c'est dans cette optique qu'il veut "à tout prix" avoir le baccalauréat, titre nécessaire pour passer les concours qu'il vise : *"la marine, la gendarmerie ou l'armée de l'air"*.

Ce thème de "la magie à l'école"³⁶, J.-M. Gibbal l'avait déjà repéré à la fin des années soixante dans trois petites villes ivoiriennes. Ce qui nous paraît intéressant dans son article, c'est qu'il fait état d'interprétation de l'échec scolaire en terme de sorcellerie qui dépassait le cadre de la famille et qui s'attachait à reconstruire dans l'école et entre les élèves la logique pratique et symbolique de l'attaque de sorcellerie. Effectivement, si les élèves interrogés par Gibbal *"adhèrent, dans une très large majorité et suivant les mêmes modalités, au système d'interprétation transmis par leurs parents [...] et l'uniformité des schémas de référence est même frappante du nord au sud et d'ouest en est [...]"* (p. 627), ils n'en ont pas moins élargi l'aire des suspicions à leurs collègues d'école. Dans les récits que rapporte J.-M. Gibbal, les élèves font appel à tout un arsenal de techniques de protection magique pour garantir la réussite scolaire - sacrifices d'animaux, de nourriture, amulettes, talismans, fétiches, et même objets magiques

³⁶ Titre de l'article de J.-M. Gibbal (1974). Un autre article du même auteur reprend le thème de l'agression sorcière mais cette fois entre l'élève et sa famille restée au village (1979).

commandés en Europe (stylos et chaînes magiques,...) - et interprètent la réussite d'un "mauvais élève" comme la preuve de l'efficacité des recours magiques : "[...] *un jeune homme à Touba, normalement il ne valait rien, mais au cours des compositions, en tout cas il était premier. Il avait fait fétiche avec le professeur*" [lycéen baule de 20 ans, Issia, classe terminale], (cité par J.-M. Gibbal, p. 638). À l'inverse, l'échec personnel, d'autant plus incompréhensible qu'il se manifeste brusquement et s'oppose à une réussite antérieure, est directement relié à la malveillance, la jalousie d'un camarade de classe, - souvent le voisin de table : "*Quand on est major d'une classe, tous les camarades sont contre vous. Alors ils peuvent vous faire du mal. Ils ont des fétiches qu'ils prennent quand vous êtes interrogés et si vous ne savez pas répondre, c'est à cause de cela*" [collégien bété d'Issia, troisième, 18 ans], (cité par J.-M. Gibbal, p. 640.). Dans cette logique, ceux identifiés comme des mauvais élèves, mais aussi les représentants d'autres ethnies - un élève Baule : "*Les petits Dyula font fétiche contre nous*" ; un élève Dyula : "*Les petits Baule, ils sont jaloux, ils nous attachent bien pour qu'on n'ait pas la moyenne*" (p. 640) - sont des agresseurs potentiels mais ils n'ont réellement de pouvoir que si une relation quelconque se noue entre la victime et l'agresseur : "*Si vous êtes copains [...] alors on connaît ton secret, il te fait fétiche, ça réussit. S'il ne te connaît pas, ça ne réussit pas*" (cité par J.-M. Gibbal, p. 643.). J.-M. Gibbal, attribue ce déplacement des interprétations persécutives de l'univers familial à l'univers scolaire aux enjeux dont la scolarisation des enfants est investie. Ainsi, les paysans face à l'échec scolaire "*analysent le déroulement de la scolarité de leurs enfants avec les grilles d'interprétation dont ils disposent*". Mais justement, comment expliquer qu'un modèle d'interprétation du malheur physique ou social qui n'impliquait que la parenté, s'applique à d'autres formes de liens sociaux ? Pour Gibbal, les pratiques d'agression ou de protection magiques "*constituent autant de tentatives d'appropriation, de maîtrise du monde extérieur et d'emprise sur les autres, au cours de compétition entre individus*" et il se demande si "*l'organisation [autoritaire] et le contenu [coupé du réel et formaliste] de l'enseignement actuel ne favorisent pas cette invasion du monde scolaire par la magie villageoise*" (p. 649).

M. Dumont également, à propos d'une "*expérience fétichiste de l'échec scolaire à Brazzaville*"³⁷, détaille les recours magiques pour garantir la réussite scolaire mais aussi pour se protéger des jalousies, cependant ces jalousies restent situées dans l'ordre de la

³⁷ M. Dumont, 1982.

parenté : c'est un oncle, puis une tante qui cherchent à faire chuter Gilbert. La trajectoire scolaire de Gilbert, rapportée par M. Dumont, va de 1967 à 1980 et "[...] témoigne, à la fois, de l'effort consenti par les individus - de la logique effective de son apparente irrationalité - pour obtenir une place dans la nouvelle structure sociale en oeuvrant, de ce fait, à sa production" (p. 52), et du peu de crédit attribué au travail scolaire dans le processus de réussite scolaire. M. Dumont présente une biographie familiale et scolaire qui reste finalement prise dans un schéma classique d'interprétation du mal ou du malheur et même si Gilbert recourt à une utilisation économique de l'interprétation en terme de sorcellerie - il consulte lui-même des féticheurs qui "*présentent l'avantage de ne pas contraindre le sujet à une réinsertion complète dans les "histoires" de famille, dans les interprétations dont il a oublié des pans entiers qu'il ne pourrait maîtriser qu'au prix d'un recours aux vieux et d'une perte de sa relative liberté [...]*" (p. 56.) - il se tourne finalement vers le lignage et "*accepte les concessions qu'il a toujours refusées*" (p. 57).

Si dans les entretiens que nous avons réalisés avec les élèves à Abidjan³⁸, de 1992 à 1994, le thème de l'agression sorcière était parfois évoqué, soit pour expliquer un échec personnel ou pour "dire ce que l'on en sait" en racontant l'histoire d'un camarade, jamais nous n'avons recueilli de témoignages directs ou indirects qui impliquaient des collègues de classe. Toujours, l'espace des agresseurs possibles et probables, et par la suite identifiés, était circonscrit aux limites de la parenté et le plus souvent aux parents du village : "*Je ne vais pas au village à cause de la sorcellerie, j'ai peur qu'on me fasse du mal [...] j'ai des parents proches qui sont sorciers et ils ont déjà tué mon jeune oncle qui était mon ami avec une viande empoisonnée parce qu'ils étaient jaloux*" (Emma, déscolarisée depuis un an, père maître tailleur, mère ménagère). Que ce soit dans les récits des élèves, dans les justifications des familles sur l'échec scolaire de leurs enfants, dans les discussions avec des jeunes déscolarisés ou dans les multiples articles de presse, jamais nous n'avons entendu parler d'accusation de sorcellerie à l'intérieur de l'univers scolaire. Pourtant, les élèves ne sont pas réticents pour parler de leur expérience dans ce domaine et lors de l'entretien, si nous ne les interrogeons pas sur les raisons d'un échec ou d'un arrêt momentané de leur scolarité, ils parvenaient chaque fois à nous fournir leur propre interprétation de ces événements. Le schéma de ces mises au point fonctionnait comme un "point d'honneur", en quelque sorte, par lequel ils entendaient nous informer

³⁸ Lors de son enquête au lycée de Gagnoa en 1993, P.-A. Krol a également recueilli des témoignages sur la sorcellerie et il y consacre un chapitre de son livre (P.-A. Krol, 1994, pp. 84-114). Là encore, ce qui est mis en scène, c'est le village, la parenté et la jalousie des analphabètes de la famille par rapport aux "intellectuels".

que leur échec n'avait rien à voir avec un manque de mérite ou de capacité. Du reste, cet épisode était présenté, dans tous les cas, comme la suite logique d'une réussite scolaire et de fait nul ne s'aviserait de recourir à une interprétation en terme de sorcellerie si l'échec n'apparaissait pas comme une rupture subite dans une progression stable ou comme un renversement "incompréhensible" (avant interprétation) de la perspective scolaire dans lequel évoluait jusque-là l'élève : sans réussite pas de jalousie et sans jalousie pas de risque de subir une agression magique. On pourrait penser, pour comprendre l'absence de récits d'agressions magiques entre élèves, que certaines mises en cause ou désignations de coupables sont plus légitimes ou avouables que d'autres, ce qui est certainement vrai. Mais est-ce le cas dans "l'affaire" qui nous retient ici ?

Il nous semble que les élèves n'hésitent pas à débusquer tout un ensemble de stratégies de réussite parfois très "désobligeantes" pour leurs camarades - pouvoir sexuel, pouvoir économique, pouvoir social (au sens de réseau de relations sociales), etc. - et que, forts de ces véritables modèles explicatifs performatifs (au sens de "sens commun" mais aussi de "sens pratique"), ils ne craignent pas d'attribuer à cet état inégalitaire du marché éducatif la cause de leurs échecs. Finalement, dans cette logique pratique où les positions scolaires sont directement dépendantes de positions de force dans l'espace sexuel, économique ou social, pourquoi n'ont-ils pas intégré le pouvoir d'agression magique dans leurs énoncés sur les modalités de la réussite et de l'échec scolaires ?

L'attaque de sorcellerie, telle quelle nous a été rapportée, est toujours une histoire de famille, elle donne à voir une lutte pour la conservation ou l'accumulation des ressources et des pouvoirs hérités de la hiérarchisation familiale. Le capital scolaire comme forme reconnue et légitime de compétence et d'autorité redistribue les positions occupées par les unités familiales dans la structure politique du réseau familial. L'accumulation d'une espèce de capital, en l'occurrence le titre scolaire, qui autorise son détenteur à occuper un rang dans la famille en vertu de la valeur reconnue des biens scolaires est aussi, d'une certaine façon, une transgression de l'ordre politique et symbolique établi du lignage. Le titre scolairement certifié, perçu comme une garantie d'un poste socialement défini, redéfinit les relations de pouvoir et de dépendance en modifiant les possibilités objectives et subjectives d'accès à la richesse et au prestige : *"Les sorciers sont la plupart du temps des analphabètes. Pour eux, voir quelqu'un qui va bientôt finir les études et travailler demain pour s'occuper de son frère à lui, alors que son fils n'a pas réussi à l'école, il préfère anéantir ce dernier. Cela pour que son frère et lui soient dans la même situation*

jusqu'à leur mort". La possession d'un capital scolaire distingue les membres d'une même famille, insinue la distance dans la proximité et légitime une forme de hiérarchisation des attributs du pouvoir qui n'est plus nécessairement contrôlée par les détenteurs "traditionnels" de l'autorité lignagère. Dans ce cadre, l'interprétation de l'échec scolaire selon le registre de la sorcellerie accrédite aux yeux de celui qui s'en déclare victime, avec la caution du groupe, la valeur du titre recherché et institue de fait le pouvoir qu'il est censé conférer. Si la possession d'un titre scolaire n'avait aucune incidence sur la distribution des positions dans la famille, il ne ferait pas l'objet d'une lutte de concurrence et, lorsque celle-ci n'est plus objectivable dans une lutte proprement scolaire pour l'accès aux titres, elle est médiatisée par l'agression sorcière. En retour, pour se protéger des dangers de la transgression de l'ordre social de la parenté qu'institue le titre scolaire, l'élève et ceux de ses parents qui ont intérêt à l'accumulation de cette espèce de capital mobilisent tout un arsenal de techniques de protection en faisant appel aux agents reconnus comme des spécialistes de la protection magique (féticheurs, marabouts ou même Eglises³⁹).

TRANSFERT ENTRE LES ORDRES D'ENSEIGNEMENT : STRATEGIES D'EVITEMENT DE L'EXCLUSION

Ecole publique et entreprises scolaires laïques : les termes d'une alliance ambiguë

Extension et "contrôle" de l'enseignement privé laïc

À partir du milieu des années cinquante, la structure de l'enseignement en AOF (Afrique occidentale française) rejoint celle de la Métropole. La demande sociale d'éducation croît rapidement alors que l'enseignement public ne compte qu'un seul lycée (*lycée classique* de Cocody - 1954). L'enseignement catholique occupe une place relativement importante dans le réseau scolaire et ses établissements ont largement contribué à la scolarisation primaire de nombreux cadres locaux de l'administration coloniale⁴⁰. La création, en 1957, du premier ministère de l'Education nationale⁴¹ dirigé

³⁹ Les élèves qui adhéraient à l'Eglise du Christianisme Céleste, au Renouveau Charismatique ou qui prospectaient parmi les différentes Eglises synchrétiques chrétiennes mettaient fortement en avant, comme critère d'adhésion, l'efficacité de ces structures dans la lutte contre les sorciers.

⁴⁰ En 1955, l'enseignement primaire public comptait 28 000 élèves et l'enseignement privé catholique 10 300 (P. Akoto Yao et R. Gineste, 1988, p. 36). L'enseignement secondaire classique fut, sur le territoire de la colonie, d'abord catholique avec, en 1937, la création du petit séminaire de Bingerville et en 1947, l'ouverture d'un cours d'enseignement secondaire classique et moderne pour fille à Abidjan (*Notre-Dame des Apôtres*) en même temps que la création d'un cours secondaire public (op. cit.).

par Ernest Boka⁴² - auquel s'ajoute le ministère de l'Enseignement technique dirigé par Alcide Kacou - modifie sensiblement le champ de l'enseignement secondaire. Devant la faiblesse des institutions publiques le ministre encourage les initiatives privées⁴³ - certains établissements privés laïcs existent déjà - et accorde des autorisations d'ouverture. Ces structures d'enseignement secondaire privées laïques s'implantent, avec ou sans autorisation, à Abidjan à partir de 1958 :

"au mois de décembre 1958, il y a eu une pléiade d'établissements qui ont ouvert leurs portes, dont le Collège "Voltaire" [...] certains fondateurs étaient anciens combattants, d'autres enseignants [...] en fait ils existaient avant, on faisait au petit bonheur la chance, il n'y avait pas de réglementation. Le ministre Bony⁴⁴ a voulu mettre de l'ordre dans la maison. Un matin on a demandé à tout le monde de fermer les portes, de fournir les dossiers en vue d'une régularisation" (entretien - Ormon Léon - fondateur du collège Voltaire - Président de la FENEPLACI, mars 1994).

Soutenues par les autorités politiques de l'époque⁴⁵, certaines de ces écoles parviennent à obtenir des subventions⁴⁶ : *"En 1959, j'avais des problèmes financiers*

⁴¹ Ministère créé dans le cadre du premier Conseil de gouvernement de la Côte-d'Ivoire. En 1957-58, 88,1% des élèves de l'enseignement secondaire général sont scolarisés dans le premier cycle et 11,8% dans le second cycle. Le secteur privé scolarise 21,3% des élèves du premier cycle et 1,2% des élèves du second cycle. Le secteur privé est essentiellement présent dans l'enseignement du premier cycle du secondaire : de 1957-58 à 1964-65, la part du secteur privé dans la scolarisation des élèves du premier cycle baisse jusqu'à 18% pour remonter entre 24 et 33% sur une période allant de 1965-66 à 1988-89. Depuis cette date, les établissements privés ne scolarisent plus que 20 à 22% des élèves du premier cycle de Côte-d'Ivoire. Parallèlement, leur part dans la scolarisation des élèves de second cycle est très réduite jusqu'au début des années quatre-vingt. Ensuite elle progresse pour représenter 5,9% des scolarisés dans le second cycle en 1992-93. C'est essentiellement au niveau du premier cycle que le secteur privé s'assure une implantation progressive et il faudra attendre le début des années quatre-vingt pour qu'il investisse dans le second cycle.

⁴² Licencié en droit, il fait partie de la première promotion d'universitaires. Il dirige le ministère de l'Education nationale de 1957 à 1959. Il est ensuite ministre de la Fonction publique dans le premier gouvernement de F. Houphouët-Boigny (avril 1959), puis président de la Cour Suprême début 1961, il perd son poste en février 1963 et il est arrêté le 2 avril 1964, accusé d'être impliqué dans un "complot" visant à assassiner le président de la République. Il décède le 6 avril 1964, dans la prison de Yamoussoukro : selon les autorités politiques, il se serait suicidé. Sur les trois versions concernant les causes de la mort d'Ernest Boka (assassinat, mort par accident sous les coups ou suicide), voir J. Baulin, 1982, p. 141.

⁴³ Le 30 avril 1959, devant les députés ivoiriens, F. Houphouët-Boigny présente son programme gouvernemental et évoque ce thème : *"Nous poursuivrons la promotion dans les possibilités intellectuelles et humaines de notre pays par une augmentation de la quantité et de la qualité de l'instruction. Et pour cela notre appui ira à toutes les formes d'enseignement..." (Le Président Houphouët-Boigny et la Nation ivoirienne, Abidjan/Dakar, NEA, 1975, p. 122).*

⁴⁴ Ministre de l'Education nationale d'avril 1959 à 1963. En 1963, il est accusé d'être un des auteurs des "complots" contre le président F. Houphouët-Boigny et la Côte-d'Ivoire. Il sera condamné à quinze ans de travaux forcés, puis libéré. Son remplaçant, Alcide Kakou, n'occupe le poste que trois mois et sera lui aussi accusé de "complot" et révoqué. La plupart des condamnés (parfois à mort) des trois vagues de "complots" seront libérés entre la mi-1966 et mi-1967. En 1985, J. Bony (ancien responsable du Centre des Œuvres universitaires, ancien directeur de l'Institut d'histoire d'art et archéologie africaine, fondateur du collège privé SEPI de Yopougon) est président des Etats Généraux de l'Enseignement et de la Recherche à Yamoussoukro pour définir "la Nouvelle Ecole ivoirienne" et dirigera les travaux de la Concertation nationale sur l'école en 1993.

⁴⁵ Le premier établissement privé laïc autorisé (JOC-I du 15 décembre 1953, p. 1122) est l'école Sény-Fofana qui se crée en 1953 à Treichville.

⁴⁶ C'est à partir de 1940 que certaines écoles privées reçoivent des subventions, c'est-à-dire sous le régime de Vichy. En 1941, des subventions sont accordées à vingt-trois écoles catholiques et à trois écoles protestantes. La politique de subvention facilite le développement des écoles catholiques puisqu'en 1943, il y a trente-cinq

parce que les parents ne payaient pas les frais d'écologie [...] on ne parvenait pas à payer le loyer au Libanais, alors j'ai expliqué ça au président Yacé, il a dit "qu'à cela ne tienne, nous allons faire comme pour l'enseignement confessionnel, on va demander une subvention pour toi, de manière à régler ce Libanais" " (entretien - Ormon Léon - fondateur du collège *Voltaire* - Président de la FENEPLACI, mars 1994)⁴⁷.

Les fondateurs de la fin des années cinquante ont souvent des liens anciens avec les autorités politiques, soit en tant qu'anciens collègues - *"je côtoyais déjà le ministre Bony⁴⁸ avant puisqu'il était censeur au lycée classique et que j'avais été surveillant général adjoint"* (entretien - Ormon Léon - fondateur du collège *Voltaire* - Président de la FENEPLACI, mars 1994) - soit en tant que membre d'une même promotion scolaire. Les entrepreneurs d'écoles de cette époque appartiennent à une élite restreinte où les rapports personnalisés jouent un rôle fondamental dans les stratégies d'accumulation économique et dans la constitution d'une bourgeoisie nationale : le capital social est avant tout un capital politique et détermine l'accès à la classe dominante et aux ressources monétaires.

Les rapports entre l'enseignement privé et l'Etat ont été définis en 1961 par un décret portant réglementation de l'enseignement privé en Côte-d'Ivoire (15/04/1961). Ces mesures ne seront pas ou peu appliquées d'autant plus que, comme le rappelle, en 1969, le ministre de l'Education nationale, Amon Tanoh, à l'occasion de la rentrée des classes, l'état de développement du pays ne permet pas d'accueillir tous les enfants en âge scolaire, *"même si l'objectif reste la scolarisation totale"* (F-M, 15/09/1969). Cet objectif de scolarisation à 100%, annoncé par le président de la République au congrès du PDCI-RDA de 1965, fait entrevoir une forte rentabilité des investissements dans le secteur privé éducatif et la facilité de mener à bien des entreprises qui iraient dans le sens de la politique libérale de l'Etat. Des fonctionnaires dotés d'un important capital politique

décisions d'ouverture d'écoles et soixante-treize en 1944 (Akoto Yao et R. Gineste, 1988, p. 178-179). À partir de 1951, les subventions sont fixées par rapport aux résultats au CEPE et au concours d'entrée en sixième. En 1954 : dans le centre d'Abidjan, vingt-huit écoles catholiques sont subventionnées, trois protestantes et l'école privée laïque *Sény-Fofana*; dans le centre de Bouaké, trente-six écoles catholiques, trois protestantes ; dans le centre de Korhogo, treize écoles catholiques et une protestante. En 1956, les subventions sont déterminées, officiellement, selon le nombre et la qualification des enseignants et les résultats aux examens (op. cit. p. 185).

⁴⁷ La subvention était déterminée en fonction du nombre et de la qualification des enseignants : *"Il y avait des tarifs, le licencié était subventionné à 128 000 francs CFA par trimestre. Ça commençait à 65 000 francs l'CA"* (entretien - fondateur collège *Voltaire*, mars 1994). Pour la grille exacte du calcul des subventions voir P. Akoto Yao et R. Gineste, 1988, p. 185.

⁴⁸ Ministre de l'Education nationale du premier gouvernement de la République de la Côte-d'Ivoire constitué le 30 avril 1959 et dirigé par F. Houphouët-Boigny (Premier ministre).

et impliqués dans l'économie de plantation, dans l'exploitation forestière ou dans l'import-export, relèvent le "défi" en créant des écoles dans un secteur principalement occupé par des fondateurs étrangers (Béninois, Guinéens, Maliens,...). Ces établissements connaissent parfois des difficultés liées autant à l'évolution des alliances politiques de leurs fondateurs qu'à une mauvaise gestion proprement dite.

Dans les quelques histoires d'écoles de ce type que nous avons pu reconstituer, les décisions de fermeture, d'ouverture ou de reprise d'activité dépendent en grande partie des changements de ministre ou de hauts fonctionnaires de l'Education nationale, c'est-à-dire, d'une part, de la recomposition des alliances politiques et, d'autre part, de l'évolution des politiques des autorités de tutelle vis-à-vis de l'enseignement privé laïc. Les décisions de fermeture, comme celle qui concerne l'*ENI* (Ecole nouvelle ivoirienne) en 1982, s'accompagnent de virulentes campagnes de presse, sorte de rituel où sont sacrifiés quelques hommes politiques en perte d'influence sur l'autel de la "moralisation", alors que ceux-ci attribuent leur exclusion à leur refus de "faire le couloir" : *"Dans notre temps, dans les années soixante, c'était l'effort qui était récompensé, l'effort d'organisation et la qualification des enseignants, la rigueur. Mais à l'heure actuelle tu vas faire ces efforts-là, si tu ne fais pas "le couloir" tu ne peux pas avoir de subventions"* (entretien - fondateur *ENI* - 1992).

Créée en 1966, par un fonctionnaire de la justice, exploitant forestier et Secrétaire général du PDCI d'une section de l'intérieur du pays, l'*ENI* fut fermée en 1982 après la signature de la convention entre l'Etat et la FENEPLACI. Les rivalités anciennes entre le fondateur et le président de la FENEPLACI ne sont certainement pas étrangères à cette décision. L'école, implantée à Adjamé, avait acquis une certaine renommée et scolarisait environ 2 000 élèves. Un an plus tard, le nouveau ministre de l'Education nationale autorise la réouverture de l'école qui change de nom et devient l'*Institut Auguste Denise*. Quelque temps plus tard elle est de nouveau interdite, puis fonctionne sans autorisation pendant quatre ans. Elle change de nom une troisième fois puis le fondateur ne peut rembourser le prêt qu'il avait contracté auprès de la BIAO et doit quitter les locaux.

Les conflits de pouvoir dans la Fédération des fondateurs (créée en 1972) et la concurrence objective entre les entreprises expliquent aussi certaines fermetures d'établissements ou l'inégale répartition des subventions de l'Etat entre les structures d'enseignement privées laïques.

En juin 1982, un protocole d'accord est signé entre l'Etat et l'enseignement privé laïc (FENEPLACI) qui prévoit que le contrôle des ouvertures et des subventions allouées soit plus strict que par le passé et que l'Etat ait un droit de regard sur la gestion des établissements et les titres scolaires des professeurs. Le quotidien *Fraternité-Matin* rapporte cet événement comme le début d'une volonté politique "d'assainissement" (*FM*, 01/07/1982)⁴⁹. L'accord prévoit également que les enseignants recrutés par le privé ne puissent intégrer le public qu'à la condition d'obtenir un certificat de fin d'obligation de service délivré par leurs employeurs. Les fondateurs veulent contenir l'exode des "bons professeurs vers le public"⁵⁰, tout en maintenant des conditions salariales très inférieures à celle du public, et s'assurer d'une main-d'œuvre captive.

Une année après la signature de cette convention, le quotidien *Fraternité-Matin* déplore que malgré les mesures d'assainissement décidées par l'Etat, certains fondateurs fassent encore "passer le profit avant l'éducation des enfants" et publie une lettre d'un élève qui décrit les conditions de travail dans un groupe scolaire : "*Il n'y a pas de locaux fixes et un enseignant fait à lui seul trois ou quatre matières, voire cinq... côté primaire c'est la catastrophe : toutes les classes sont dans une même salle avec seulement deux professeurs pour plus de cent élèves. Les maîtres et les élèves se retrouvent maintenant dans un magasin voisin [...]. Les professeurs nous demandent de cotiser 100 ou 200 francs pour acheter leurs documents. Nous, élèves, nous sommes devenus des conseillers financiers de nos enseignants. Ici, c'est la sexologie et l'escroquerie que nous apprenons...*" (*F-M*, 22/07/1983). De nombreux autres articles dénonçant les conditions d'études et le "mercantilisme" de certains fondateurs paraissent régulièrement dans la presse auxquels s'ajoutent, chaque année, la liste de établissements fermés et celle des performances aux examens nationaux. La presse de l'époque classe l'enseignement privé selon trois grandes catégories : les "boîtes à sous"⁵¹, les établissements "sérieux" et les écoles "d'élite".

En février 1984, lors de la réunion annuelle de la FENEPLACI, les chefs d'établissements privés annoncent le blocage des frais d'écologie, le renvoi des enseignants bacheliers - ce qui permet de recruter la surproduction de l'Ecole normale supérieure et des diplômés des disciplines littéraires, en revanche, pour les disciplines scientifiques, le recours à des étrangers⁵² est toujours nécessaire pour pallier la pénurie d'Ivoiriens - et la

⁴⁹ Le terme d'assainissement n'est pas réservé aux entreprises privées d'éducation puisqu'il a été largement utilisé à propos de la restructuration des entreprises publiques à partir de 1980 (B. Contamin et Y.-A. Fauré, 1990).

⁵⁰ Par ailleurs, les entrepreneurs privés utilisent également une main-d'œuvre composée de professeurs du secteur public qui, en tant que vacataires, enseignent illégalement dans les établissements privés.

⁵¹ Le quotidien *Fraternité-Matin* publie en 1984 une lettre d'un professeur certifié qui dénonce les conditions de travail, l'arbitraire, les humiliations et les renvois abusifs dans une école privée fondée et dirigée par un député qui, à ce titre, "égrène ses appuis politiques et se coiffe de l'immunité parlementaire" (*F-M*, 27/07/1984).

⁵² Pour prouver son adhésion à la politique "d'ivoirisation" des enseignants, la FENEPLACI cite plusieurs chiffres : en 1979, 80% des enseignants du privé laïc étaient des Africains non ivoiriens, 17% des étrangers non

"moralisation de l'enseignement privé" (la FENEPLACI appelle à une meilleure gestion de la part des fondateurs et à la stabilisation des effectifs par classe). Au milieu des années quatre-vingt, le secteur privé éducatif ne peut plus ignorer la récession économique d'autant que la concurrence devient de plus en plus "sauvage" entre les entreprises. La FENEPLACI s'engage auprès de l'Etat à bloquer, sinon à réduire, ses tarifs et à mener une politique "d'ivoirisation" du personnel enseignant, en échange de quoi, elle demande une restriction des ouvertures d'écoles - les fondateurs déjà implantés ont tout intérêt à maîtriser le développement du secteur - et la lutte contre les écoles clandestines. Elle dénonce également la "prolifération" des cours UNESCO⁵³ qui font office de "véritables lycées nocturnes" et les recrutements parallèles⁵⁴ dans les écoles publiques qui doivent rester des mesures d'exception : *"La FENEPLACI demande aux autorités que la faveur d'ordre social dont procède les inscriptions parallèles ne soit pas perdue de vue et ne soit pas surtout l'occasion pour les uns et les autres de se livrer à des activités illicites préjudiciables à la FENEPLACI"* (F-M, 20/02/1984).

En 1994, le développement des écoles clandestines n'est toujours pas enrayé, bien au contraire. Les fondateurs de la FENEPLACI se mobilisent en appelant l'Etat à prendre des sanctions contre ces structures, bien moins onéreuses que leurs propres établissements, et utilisent l'argument de la qualité pour tenter de se préserver de cette concurrence jugée déloyale.

"Chaque année, elles poussent comme des champignons, le gouvernement a beaucoup à faire par le biais de la carte scolaire au niveau du primaire, elle existait déjà au niveau du secondaire, nous avons eu une séance là dessus, le ministre Kipré a hâte de réhabiliter la carte scolaire au niveau du secondaire. Mais avec l'explosion démographique, les parents d'élèves se laissent, chaque année, escroquer par des individus qui, sans foi ni loi, ouvrent des officines en fixant des frais d'écologie plus bas que ceux des établissements autorisés. Le plus souvent, elles n'arrivent pas à terminer l'année, en mars, au plus tard, les promoteurs disparaissent, laissant les enfants dans les rues. Et on dit que ce sont les écoles privées qui n'arrivent pas, etc. C'est nous qui payons les pots cassés. Chaque année, dans le cadre des objectifs que s'est fixés la FENEPLACI, elle va en croisade contre ces établissements en les dénonçant et cette année nous avons travaillé avec les ministres concernés : nous les avons dénoncés, non seulement en les désignant nommément mais en indiquant leur position géographique, quartier par quartier. Il était question, à un moment donné, de procéder à leur fermeture. Nous avons fermé certaines écoles à Yopougon, entre-temps le ministre

africains et seulement 3% des Ivoiriens ; en 1982, les pourcentages sont respectivement de 51%, 12% et 37% (F-M, 17/02/1984) ; en 1994, le seuil de 70% d'enseignants ivoiriens aurait été dépassé.

⁵³ La Fédération fait la chasse aux cours du soir clandestins pour concurrence déloyale et les dénonce au ministère de l'Education nationale. Depuis le début de l'année scolaire 1984-85, vingt-deux cours ont été fermés après dénonciation, et la FENEPLACI dénonce également des complicités au niveau des élus et de la police (F-M, 12/02/1985).

⁵⁴ Pour la rentrée scolaire 1984-85, la Commission nationale d'inscription "des cas sociaux" (recrutements parallèles) autorise l'intégration de 12 000 élèves supplémentaires sur tout le territoire national.

a pris la décision de prendre l'affaire en main" (entretien - Ormon Léon - fondateur du collège *Voltaire* - Président de la FENEPLACI, mars 1994).

À cette époque la Fédération remet en cause la convention signée deux ans plus tôt avec l'Etat qui stipule que les établissements privés s'engagent à *"prendre en charge"* des élèves affectés (environ 9 000 en 1983) par l'Etat en échange d'une subvention pour le paiement de 80% du salaire des professeurs⁵⁵ : *"Cette affectation n'est qu'une prestation de service fournie à l'Etat par les établissements privés d'accueil qui doit être rémunérée comme telle en fonction des coûts réels"* (F-M, 20/02/84). Il semble que l'Etat ait exploité en sa faveur les termes de la convention en affectant, à très faibles coûts, de nombreux élèves dans les écoles privées et que les fondateurs se rendent compte qu'il serait beaucoup plus rentable pour eux de fixer les subventions sur la base de cette clientèle publique garantie chaque année : les fondateurs devront attendre le début de l'année 1992, pour obtenir que l'Etat subventionne, non plus les professeurs détachés⁵⁶ dans le privé mais les élèves qui y sont affectés⁵⁷. Deux ans plus tard, en 1986, le contrôle des ouvertures d'écoles privées que l'Etat devait renforcer ne semble pas avoir été appliqué⁵⁸ et la FENEPLACI dénonce de nouveau, au cours d'une assemblée générale qui se tient à la Maison du Parti de Yamoussoukro, sous la présidence du ministre de l'Education nationale, les *"ouvertures anarchiques d'écoles qui entraînent une concurrence déloyale entre fondateurs"* et une *"perte de crédibilité du privé"*. Les arguments mis en avant en faveur de la réglementation concernent la dégradation des performances du secteur privé qui, soumis à une forte concurrence,

⁵⁵ En 1983, sept cent cinquante et un professeurs sont subventionnés. Le calcul des professeurs qui peuvent faire l'objet d'une subvention se fait sur la base suivante : dans le premier cycle, on multiplie les classes autorisées par 1,5 professeurs et par 2 dans le second cycle. Les établissements doivent aussi répondre à d'autres critères pour que tous les enseignants qui peuvent être subventionnés le soient effectivement.

⁵⁶ Le retrait des professeurs affectés par l'Etat semble satisfaire les fondateurs parce qu'il leur est facile de trouver une main-d'œuvre moins chère et moins protégée : *"Dans le temps quand on vous envoyait des affectés on vous envoyait parallèlement des profs de l'Etat. Or, ceux qui ont eu ces profs ont trouvé qu'ils ne respectaient pas le fondateur : ils venaient quand ils voulaient. Les fondateurs n'avaient pas d'emprise sur eux, ils relèvent de la fonction publique on ne peut pas les licencier comme on veut. Ça posait problème"* (entretien - Directeur des études dans un collège privé d'Abidjan - mars 1993).

⁵⁷ La commission "politique de l'éducation et de la recherche" du IX^e Congrès du PDCI en octobre 1990 condamne elle aussi les bases sur lesquelles sont calculées les subventions et ne semble pas penser, contrairement à la FENEPLACI, qu'elles sont en faveur de l'Etat. Aussi, recommande-t-elle d'en modifier les principes (Actes de la commission "politique de l'éducation et de la recherche" du IX^e Congrès du PDCI-RDA, du 1^{er} au 5 octobre 1990, p. 25).

⁵⁸ En revanche, en 1986, le ministère de l'Education nationale informe par voie de presse que quatorze établissements privés secondaires sont désormais déclarés clandestins et doivent être fermés : *"Cette décision qui entre dans le vaste programme d'assainissement et de dynamisation du système éducatif ivoirien obéit au souci de moraliser la fonction enseignante [...] ces établissements ne répondaient plus aux normes définies par le Parti et le gouvernement qui considèrent l'enseignement privé comme l'appoint nécessaire à l'enseignement public"* (F-M, 23/09/1986).

accepte tous les élèves quels que soient leurs niveaux pour "*faire du remplissage*" et engage des professeurs de moindre qualification. Les fondateurs mènent une campagne qui, sous les couleurs de la moralisation et de l'exigence d'excellence, vise à contraindre l'Etat à instituer des règles strictes pour l'entrée dans le champ et pour l'accès aux ressources qu'il procure. Or, depuis 1978, l'Etat n'a pas construit d'établissements secondaires et a encouragé le développement des entreprises d'éducation en délivrant des autorisations d'ouverture⁵⁹ sans que les conditions officiellement exigées soient réellement appliquées. À la fin de la décennie quatre-vingt, cette situation inquiète ceux qui ont investi le champ depuis le début des années soixante et au début de la période faste (années quatre-vingt). Si l'extension du champ était une des conditions de la constitution d'un groupe de pression par l'alliance entre les fondateurs, son développement non maîtrisé menace les positions acquises et les *leadership* établis.

À l'occasion de cette assemblée générale, les syndicats du secondaire (SYNESCI) et du supérieur (SYNARES) public expriment leur position sur la place que le secteur privé doit occuper dans le champ éducatif. Le Secrétaire général du SYNARES, Marcel Etté, note qu'en économie libérale chacun a le droit de vivre de ses investissements dans le domaine scolaire mais déplore le désengagement de l'Etat et "*la prolifération anarchique et inquiétante à certains égards d'écoles privées de toutes sortes...*". L'école doit être "*nationale c'est-à-dire s'inspirant des modèles et des valeurs internes, conçue pour les Ivoiriens, laïque, publique, démocratique, obligatoire et gratuite*".

Le Secrétaire général du SYNESCI, Laurent Akoun, s'interroge plus largement sur l'école ivoirienne "*malade de son orientation ségrégative, de ses structures inadaptées, de son état de délabrement matériel et moral et de ses résultats catastrophiques*".

Les prises de positions des syndicats des enseignants du secondaire et du supérieur concernant l'enseignement privé sont directement liées à leur critique du désengagement de l'Etat. Alors que l'Etat, surtout à partir du début des années quatre-vingt, encourage les initiatives privées dans le domaine de l'enseignement secondaire - qui effectivement se développent dans les années quatre-vingt -, les syndicats, au nom du droit à l'éducation pour tous, dénoncent le "*mercantilisme*" des fondateurs et contestent le principe de la "*privatisation de l'enseignement*". Parallèlement, les autorités politiques présentent l'action de l'Etat en matière d'éducation comme un sacrifice nécessaire mais limité aux

⁵⁹ En 1986, le ministre de l'Education nationale déclare : "*La rentrée 1986-87 se caractérise par une forte demande sociale alors que nous disposons d'infrastructures relativement peu nombreuses, eu égard à cette demande. C'est pourquoi nous avons plus que jamais décidé de mettre l'accent, cette année, sur l'enseignement privé qui est le complément du public [...]. Nous avons donné beaucoup d'autorisations d'ouverture*" (F-M, 27 & 28/09/1986).

"*besoins en main-d'œuvre*" et aux impératifs de développement. Alors que les autorités politiques considèrent l'éducation scolaire comme un privilège qu'elles accordent comme une "*faveur*", les syndicats affirment qu'il est du devoir de l'Etat de garantir le droit à l'éducation pour tous les citoyens.

Lors de la XIII^e Assemblée générale de la FENEPLACI qui se tient en avril 1988, à la Maison du Parti de Yamoussoukro, la fédération réaffirme l'importance du secteur privé en fournissant ce qu'elle considère comme des "preuves" statistiques de la "*complémentarité de l'enseignement public et privé*" : la Fédération regroupe 198 établissements, 90 800 élèves dont 56 278 garçons et 34 522 filles soit environ 33% des élèves du secondaire. Fort de cette position dans le champ scolaire, la fédération demande la hausse des subventions et affiche son intention de "*moraliser et redynamiser*" le privé en "*extirpant les commerçants du savoir et en faisant la place à ceux qui ont compris que leur tâche est plus sociale, plus culturelle que lucrative*"⁶⁰. En s'associant à la volonté, annoncée par l'Etat, "*d'assainir*" le secteur privé d'éducation - en 1988, dix-sept établissements secondaires sont fermés par le ministère de l'Education nationale et seize à la rentrée 1990 - les dirigeants de la Fédération entendent réduire la concurrence⁶¹ et aussi régler des conflits de *leadership* entre fondateurs. Mais les positions dominantes dans le champ, celles des fondateurs anciennement établis ou qui disposent d'appuis politiques solides, ne sont plus seulement menacées par le développement des écoles privées autorisées ou clandestines et des cours du soir. Effectivement, les fondateurs leaders de la fédération mettent en cause la concurrence des lycées municipaux qui s'implantent peu à peu depuis le milieu des années quatre-vingt. Ce à quoi le ministre de l'Education nationale réplique que ces créations ont le soutien de l'Etat. L'espace concurrentiel devient de plus en plus vaste alors que la récession économique réduit les capacités financières des parents, les subventions de l'Etat et entretient les pratiques de recrutement parallèle.

En 1989, Léon Ormon, président de la FENEPLACI, déclare que l'année 1988-89 est une année difficile pour les écoles privées en raison du "*faible taux de remplissage des*

⁶⁰ Quelques tarifs et publicités des écoles privées sont regroupés en annexe- F, à la fin du présent chapitre.

⁶¹ Ormon Léon n'accepte évidemment pas le terme de concurrence : "*Nous constituons des ensembles compétitifs, nous ne voulons pas le mot concurrence, nous voulons le mot émulation, il y a une différence : le président de la fédération, Ormon Léon, ne veut pas du mot concurrence, il veut émulation, nous sommes des collègues. Les parents iront dans les établissements les plus fiables, qui ont les meilleures prestations même si c'est cher. Les parents sont prêts à déboursier le maximum*" (entretien - Ormon Léon - fondateur du collège Voltaire - Président de la FENEPLACI, mars 1994).

classes" - l'enseignement privé laïc a durement ressenti les effets de la reprise des recrutements parallèles (cf. supra, p. 370)- et annonce que le secteur a dû licencier plus de deux cent cinquante professeurs et réduire de 20% les salaires des enseignants, sans compter les retards et les arriérés de paiements. Les écoles privées entreprennent alors une vaste campagne publicitaire dans la presse en annonçant une réduction des frais de scolarité de 5 à 11,5% pour la rentrée 1989-90 et la mise en place de modalités de paiement qui permettront d'étaler les frais des parents (F-M, 13/09/1989). La reprise du recrutement parallèle et l'exode de nombreux élèves vers le secteur public n'expliquent pas à eux seuls la crise de l'enseignement privé à la fin des années quatre-vingt. En 1989, l'Etat annonce que désormais il subventionnera seulement 70% des salaires des professeurs au lieu de 80% : *"c'était un mauvais signe et à un moment donné l'Etat gèle le quart et puis rien : c'est la période du 1^{er} octobre 1990 au 20 février 1992. C'était la panique, l'Etat reste devoir, au titre de cette période, 1 milliard 800 millions, parce qu'à l'époque nous avions 32 225 élèves affectés et l'Etat devait payer 80% des salaires des professeurs"* (entretien - Ormon Léon - fondateur collège *Voltaire* - Président de la FENEPLACI, 1994). La nouvelle convention, signée en 1992, stipule que la subvention de l'Etat est fixée non plus sur la base du nombre de professeurs mais sur celle du nombre d'élèves affectés par l'Etat : l'Etat devient "parent d'élèves". Ces "affectés"⁶² représentaient, pour la majorité des écoles privées autorisées et reconnues⁶³, une manne

⁶² 20 février 1992. Désormais l'Etat paiera 120 000 francs CFA pour un élève affecté dans le privé dans le premier cycle (quarante élèves par classe) et 140 000 francs CFA dans le second cycle (trente élèves par classe) et retirera progressivement les professeurs fonctionnaires (si un établissement veut garder un professeur fonctionnaire il devra payer 175 000 francs CFA par mois). Dans le primaire : pour les écoles de l'intérieur dont les frais d'écologie sont inférieurs à 40 000 francs CFA, l'Etat accorde 30 000 francs CFA par an et par élève affecté. Pour les écoles d'Abidjan dont les frais d'écologie sont inférieurs à 30 000 francs CFA, l'Etat accorde 20 000 francs CFA par élève et par an à raison de 45 élèves par classe. Il y a deux cent six établissements secondaires privés autorisés dont cent soixante reconnus : ils accueillent 102 200 élèves dont 52 525 affectés par l'Etat.

⁶³ Les établissements autorisés sont ceux qui ont obtenu l'accord des autorités pour fonctionner. Au bout de cinq années d'existence et à condition d'avoir obtenu des résultats aux examens se situant dans la moyenne nationale, ces établissements peuvent être "reconnus" par l'Etat et avoir le droit de recevoir des élèves "affectés" contre une subvention. Les conditions légales de reconnaissance sont peu respectées et nos propres observations sur le terrain nous ont montré que des établissements ayant moins de quatre années d'existence ou n'ayant pas atteint la moyenne nationale de réussite aux examens bénéficient néanmoins d'élèves affectés par l'Etat qui, le plus souvent, représentent la majorité de leurs effectifs. Etablissements privés secondaires autorisés et reconnus à la rentrée scolaire 1994-95 : 32 confessionnels dont 7 à Abidjan - le même nombre qu'à la rentrée scolaire 1990-91 - ; 213 laïcs dont 87 à Abidjan - 73 à la rentrée scolaire 1990-91 - (19 à Abobo, 16 à Yopougon, 14 à Adjamé, 13 à Koumassi, 10 à Marcory, 9 à Cocody, 3 à Treichville, 2 à Attécoubé, 1 au Plateau, seule la commune de Port-Bouët ne compte aucun établissement privé laïc ou confessionnel autorisé et reconnu). Source : liste du ministère de l'Education nationale des établissements secondaires privés autorisés et reconnus, F-M, 06/10/1994. Etablissements privés primaires non confessionnels autorisés et reconnus à la rentrée scolaire 1994-95 : 279 dont 225 à Abidjan (65 à Abobo, 59 à Yopougon, 20 à Cocody, 20 à Koumassi, 20 à Marcory, 15 à Attécoubé, 14 à Adjamé, 5 à Treichville, 5 à Port-Bouët, 2 au Plateau). Source : liste du ministère de l'Education nationale des établissements primaires privés non confessionnels autorisés et reconnus, F-M, 06/10/1994. Toutes les écoles primaires privées confessionnelles sont reconnues. En 1990-91, il y avait 201 établissements privés primaires non confessionnels autorisés et reconnus (42 à Abobo, 34 à Yopougon, 17 à Cocody, 17 à Koumassi, 19 à Marcory, 9 à Attécoubé, 12 à Adjamé, 4 à Treichville, 1 à Port-Bouët, 2 au Plateau). Source : liste du ministère de l'Education

dans laquelle elles ont puisé pour se constituer une clientèle solvable et fidèle⁶⁴. Or, l'Etat est rapidement devenu mauvais payeur. Ainsi, cette position d'annexe du service public, qui a été à la base des stratégies économiques des entreprises privées d'éducation, révèle, en situation d'insolvabilité de l'Etat, la dépendance des structures privées par rapport aux subventions publiques⁶⁵ (le tableau ci-dessous donne le montant des subventions, ce qui ne signifie pas qu'elles ont été effectivement versées en totalité ou selon les échéances préalablement fixées⁶⁶).

Tableau XXXII- Subventions publiques pour l'enseignement privé

milliards de F CFA	budgets			besoins 1992
	1990	1991	1992	
primaire	3,9	2,7	2,7	4,7
secondaire	3,8	1,6	2,9	
salaire des profs détachés dans le secondaire	4,9		2,5	
effec. des profs détachés	1 442		741	
total subventions budgétaires	7,7	4,3	5,6	
total de l'aide de l'Etat	12,6		8,1	

Source : M. Jacquier & M. Auberger, 1992, p. 54.

nationale des établissements primaires privés non confessionnels autorisés et reconnus, *F-M*, 28/01/1991. Toutes les écoles primaires privées confessionnelles sont reconnues.

⁶⁴ En 1992, les élèves affectés par l'Etat dans les écoles privées représentent environ en moyenne 50% des effectifs de ce secteur (M. Jacquier & M. Auberger, 1992, p. 53).

⁶⁵ À l'occasion de la rentrée 1990-91, l'association des fondateurs d'écoles privées (FENEPLACI - cent vingt sept établissements privés laïcs reconnus par l'Etat et vingt-huit autres en attente de reconnaissance) déclare : "*Nous sommes à genoux, incapables d'assurer la rentrée scolaire*" et attribuent aux recrutements parallèles et aux retards dans le paiement des subventions de l'Etat la responsabilité de leurs difficultés. La FENEPLACI demande en urgence six cents millions à l'Etat pour assurer la rentrée 1990-91 (*F-M*, 18/12/1990). L'accès aux subventions de l'Etat est source de conflits entre les fondateurs. Les conflits se sont accentués notamment entre les fondateurs d'écoles primaires et les fondateurs d'écoles secondaires : en août 1990, des fondateurs d'établissements privés laïcs préscolaires et primaires se sont regroupés en suggérant que la FENEPLACI dirige plutôt ses actions en faveur du secondaire (Présidente : Viviane Mokey - fondatrice-directrice du collège *Lamartine* de Marcory). La scission dans le secteur de l'enseignement privé laïc sera institutionnalisée par la création du Syndicat national des fondateurs d'établissements préscolaires et primaires laïcs (SYNAFEPLACI - affilié à l'Union patronale de Côte-d'Ivoire - UPACI) qui tient son premier congrès le 14 mai 1992 (Secrétaire général : Beda Assi - fondateur de l'école *Jean-Paul II* à Yopougon - Abidjan). Le SYNAFEPLACI accuse la FENEPLACI d'être aux mains de L. Ormon (Secrétaire général de la FENEPLACI) et de protéger les intérêts des écoles secondaires. Ormon Léon ne voit pas les choses de la même façon : "*Au départ, nous avons les trois niveaux : le primaire et le préscolaire, le secondaire général, le secondaire technique, maintenant nous avons le supérieur technique. Nous avons un secrétaire général pour chaque niveau, compte tenu de l'explosion démographique des écoles privées, le nombre de nos écoles primaires dépasse cent quatre vingt. Et le président coiffe le tout, il doit être la personnalité qui doit avoir une connaissance sur tous les niveaux : nous sommes en démocratie, le parti unique a vécu, nous avons au sein de notre fédération, des camarades au niveau du préscolaire, qui jugent que la défense que nous menons n'était pas suffisante pour eux et ils se sont groupés dans leur fédération. C'est ça qui fait le SYNAFEPLACI, qui ne couvre qu'une dizaine d'établissements de Yopougon, autrement dit, nous sommes dans une économie libérale. Quand Léon Ormon plaide, il plaide la cause de toutes les écoles privées laïques autorisées, pas les "clando"*" (entretien - Ormon Léon - fondateur du collège *Voltaire* - Président de la FENEPLACI, mars 1994).

⁶⁶ "[...] Pour l'année scolaire 1989/90, l'enseignement secondaire privé a reçu 3,1 milliards de F CFA pour une subvention théorique de 6,7 milliards calculées sans déduction du coût des professeurs affectés et de 2 milliards avec déduction". Les rédacteurs du rapport d'évaluation remarquent "*la grande disparité de situation entre les établissements, certains recevant même davantage que la subvention théorique avant déduction*" (M. Jacquier & M. Auberger, 1992, p. 55 - texte souligné par nous).

La convention réglementant les échanges entre l'Etat et les écoles privées a permis, dans un premier temps, à de nombreux fondateurs de recruter une clientèle détachée du service public qui pouvait, parfois, représenter pour certains établissements 80 à 90% de leurs effectifs. Pour accéder à cette réserve de clients, censés être solvables et fidèles, les fondateurs ont mis dans la négociation tout leur capital économique, social et surtout politique⁶⁷. Les orientations contenues dans le Plan d'ajustement structurel, négocié fin 1989, qui préconisent le désengagement partiel de l'Etat dans le domaine de l'enseignement tout en soulignant la nécessité de soutenir financièrement les écoles privées, par l'octroi de subventions, semblaient aller dans le sens des intérêts des fondateurs pour lesquels l'intervention de l'Etat était une des conditions de garantie de la survie de leurs entreprises. Dans le principe, si l'Etat n'entreprend plus directement, ou très peu, dans le secteur de l'éducation, il reste néanmoins très présent et semble même vouloir renforcer son contrôle sur les règles du jeu du marché scolaire, en imposant les formes que doit prendre la redistribution des investissements dans le domaine éducatif : le secteur privé est de plus en plus chargé de scolariser les clients du système scolaire public (les subventions étant fixées sur la base de cette clientèle publique affectée dans les établissements privés), les communes sont incitées à construire des infrastructures scolaires et à en assurer les coûts de fonctionnement (cf. tableau XXXIII) et les parents d'élèves sont de plus en plus sollicités pour le financement de la scolarité de leurs enfants (frais d'inscription, suppression du transport gratuit, des internats, restriction drastiques des bourses,...).

Tableau XXXIII - Participation des communes au financement des dépenses dans le domaine de l'éducation en milieu urbain

Abidjan	1986	1987	1988	1989	1990
invest. total en MF	607	2 075	1 388	1 143	902
% communes	56%	31%	60%	41%	55%
intérieur					
invest. total en MF	1 726	3 021	2 405	2 217	2 489
. % communes	19%	15%	28%	26%	22%

Source : rapport d'enquête (M. Jacquier & M. Auberger, 1992, p. 68)

⁶⁷ La commission "politique de l'éducation et de la recherche" du IX^e Congrès du PDCI en octobre 1990 estime que le choix des établissements subventionnés se fait "sur des bases occultes" : "originellement conçue comme une contribution de l'Etat à la charge salariale de l'école privée, la subvention est devenue l'objet de marchandage entre les parties qui se soucient peu de sa vocation initiale" (Actes de la commission "politique de l'éducation et de la recherche" du IX^e Congrès du PDCI-RDA, du 1^{er} au 5 octobre 1990, p. 25).

Ecoles privées : refuge contre l'exclusion de l'école publique

Dès les années 1964-65, date à laquelle la sélectivité du secteur public se renforce, une forte proportion des effectifs de l'enseignement privé est regroupée au niveau des classes de sixième⁶⁸ qui sont essentiellement alimentées par les élèves exclus des établissements publics et par les "affectés" par l'Etat. Ce phénomène, qui s'accompagne d'une baisse brutale des effectifs de cinquième, est propre aux entreprises privées d'éducation qui doivent gérer une clientèle instable, infidèle et extrêmement mobile. Cette caractéristique structurelle est un élément-clef pour comprendre le fonctionnement du champ scolaire et les alliances, conflits, luttes entre secteur public et secteur privé.

"Le malheur de l'enseignement privé c'est que les enfants qui échouent à l'entrée en sixième, la première fois les parents leur cherchent une place dans le privé et l'année d'après ils vont, par les recrutements parallèles, chercher dans le public. Vous avez l'élève en sixième, dans le meilleur des cas en cinquième, après il part pour le public. Lorsqu'ils voient que là-bas ça ne marche pas ils nous le ramènent. C'est un éternel recommencement et les établissements qui ont la chance de garder leurs effectifs de la sixième jusqu'à la terminale, les écoles confessionnelles, ont de bons résultats parce qu'elles arrivent à les encadrer. Cette année en classe de troisième, mes propres élèves venant de quatrième sont quatre. Ils sont tous partis. On ne sait pas où ils vont, ils ne viennent même pas chercher leur dossier. L'élève qui arrive sans livret scolaire... chaque établissement peut tricher" (entretien - Directeur des études d'un collège privé d'Abidjan - mars 1993).

En 1972, le ministre de l'Education nationale, Paul Akoto Yao, s'inquiète du regroupement des effectifs de l'enseignement privé en classe de sixième et de ses implications sur les décisions politiques de contrôle des effectifs : "[...] 38,7% des élèves de sixième sont scolarisés dans le privé. Cette forte proportion risque de compromettre le développement planifié du système en fonction des perspectives de promotion économique et sociale décidée par la nation" (Annuaire statistique, République de Côte-d'Ivoire, 1971-1972). C'est sur sa demande que, la même année, les fondateurs d'établissements privés se regroupent dans une fédération (FENEPLACI) qui désormais les représentera auprès des autorités de tutelle.

⁶⁸ Par exemple en 1972-73, 30% des élèves de sixième en Côte-d'Ivoire se trouvent dans le privé laïc. Ce déséquilibre dans la répartition des effectifs du privé laïc (en 1972-73, 42,6% des élèves de cet ordre sont inscrit en sixième) persistera jusqu'à la fin de la période considérée (1993-94) et s'explique par l'importance des transferts entre le public et le privé au niveau du passage entre le primaire et le secondaire, point sensible de la sélection.

"Au moment où je venais à la présidence, les écoles privées avaient beaucoup de problèmes : l'enseignement privé c'était le parent pauvre... et il était considéré comme devant recueillir les tristes résidus de l'enseignement public, c'est-à-dire que les parents n'étaient censés avoir recours à cet ordre d'enseignement que lorsque l'enfant est renvoyé pour travail insuffisant, soit pour avoir atteint la limite d'âge..." (entretien - Ormon Léon - fondateur du collège *Voltaire*, Président de la FENEPLACI depuis sa création, mars 1994).

La politique sélective de l'Etat en matière éducative, sa volonté de maîtriser les flux, de "planifier" l'extension des effectifs scolaires, se heurte au développement des entreprises d'éducation qui recrutent en grande partie les exclus du système public. Dans le secteur privé, le schéma d'accroissement des effectifs des deux cycles du secondaire est, la plupart du temps, inversement proportionnel à celui du public. Ce phénomène révèle la dépendance, que les responsables du secteur privé et du ministère de tutelle nomment "*complémentarité*" des structures privées d'enseignement vis-à-vis de la modification de la composition des effectifs publics. Le champ scolaire est caractérisé par une dépendance-concurrence entre les "entrepreneurs d'écoles" et les services publics d'éducation. Les établissements privés jouent le rôle de refuge pour les exclus de l'enseignement public, simple lieu de passage relativement peu recherché en lui-même mais plutôt comme technique de recours contre la sélection. Le développement de l'enseignement secondaire privé laïc à partir du début des années quatre-vingt n'est pas compréhensible en dehors des politiques de restriction de la scolarisation publique. En septembre 1981, le président Félix Houphouët-Boigny annonce le renforcement de la sélection scolaire en évoquant la récession économique et les pressions internationales pour réduire le budget de l'Education nationale. Parallèlement le ministre de l'Education nationale, Paul Akoto Yao, déclare vouloir faire la guerre aux recrutements parallèles, aux pratiques dites de "*coulir*" et précise, chiffres à l'appui, que la forte pression démographique rend nécessaire la sélection : 205 000 candidats à l'entrée en sixième pour 33 000 places, 24 840 candidats à l'orientation en seconde pour 9 373 places.

Pour contourner les barrières sélectives, les familles ont recours à des itinéraires de "substitution" et notamment en utilisant le secteur d'enseignement privé comme un refuge contre l'exclusion : les transferts entre les différents ordres d'enseignement s'opèrent principalement au niveau des classes où la sélection est très forte. Pour le passage du public au privé le transfert s'opère essentiellement en sixième, en troisième et en seconde,

les collèges privés recevant les élèves du public qui, ayant échoué au concours d'entrée en sixième ou au BEPC, sont exclus. En revanche, les transferts entre les établissements privés et l'école publique s'effectuent majoritairement au niveau de la cinquième et de la première. Au total les établissements privés perdent, en faveur des établissements publics, davantage d'élèves qu'ils n'en reçoivent. Par ailleurs, les promus sont majoritaires parmi les élèves partant vers l'enseignement public, tandis que les élèves accueillis dans l'enseignement privé sont souvent des redoublants. Les écoles privées, mises à part les plus prestigieuses qui recrutent les enfants de la bourgeoisie ivoirienne et étrangère, font partie à part entière des stratégies de "scolarisation à tout prix" (M. Le Pape & C. Vidal, 1987) et leur clientèle apparaît moins motivée par un choix idéologique que par une nécessité pragmatique. La forte concentration de leurs effectifs en classe de sixième exprime nettement qu'elles ne représentent pas, dans la grande majorité des cas, un "choix" d'itinéraire scolaire mais une alternative possible et provisoire à l'élimination du système public. La plupart de ces entreprises privées d'éducation recrutent les laissés-pour-compte du secteur public et occupent une position dominée dans le champ scolaire : elles profitent des failles du système public et pâtissent de leur très faible degré d'autonomie.

Stratégies familiales sexuellement différenciées

Un des recours les plus utilisés en cas d'échec consiste à se détourner du secteur éducatif qui a sanctionné l'élève et de faire un "détour" par d'autres circuits éducatifs. C'est notamment le cas pour les élèves qui échouent ou qui sont exclus de l'école publique et qui diffèrent l'élimination en s'inscrivant dans le secteur privé, avec comme objectif de réintégrer le secteur public l'année suivante. Ces parcours sont parfois de véritables "labyrinthes" et les reconstituer s'avère difficile. Il n'est pas rare que l'élève change d'établissement à chaque rentrée scolaire, passe du public au privé pour revenir dans le public et qu'un nouvel échec le contraigne à refaire un passage dans le privé. Ces trajectoires sont caractérisées par une grande instabilité, une forte mobilité des élèves et un acharnement familial particulièrement fort. Cependant, les trajectoires féminines de ce type s'interrompent souvent plus tôt que ceux des garçons, ce qui montre, une fois encore, que lorsqu'un effort supplémentaire est demandé aux parents, celui-ci se porte plus volontiers vers les fils que vers les filles. Il semble qu'une des pratiques de "crise"

consiste à opérer des choix parmi les enfants à scolariser et que cette sélection entraîne un risque plus grand de déscolarisation des filles de l'unité familiale.

Les jeunes filles déscolarisées que nous avons rencontrées ont deux attitudes face à cet "abandon", soit elles remarquent avec amertume que leurs parents ne veulent plus payer pour elles alors qu'ils continuent à le faire pour leurs frères⁶⁹, soit elles affirment avoir souhaité arrêter l'école pour faire du commerce ou une formation de couture, etc.. Les déscolarisées de cette dernière catégorie transforment une relégation en choix, font de nécessité vertu, alors même que leurs parcours scolaires étaient soutenus depuis plusieurs années par leurs parents et que l'arrêt de la scolarité tient plus à une saturation de l'aide familiale qu'à une réelle décision de l'élève. En revanche, les déscolarisées de la première catégorie avouent avoir entrepris des négociations pour persuader leurs parents (le plus souvent le père) de revenir sur leur décision. Ces jeunes filles n'ont pas de projets précis, elles n'ont encore rien imaginé en marge de l'institution scolaire et lorsqu'on les interroge sur le métier qu'elles envisagent, elles répondent : *"Je voulais être..."*. Désenchantées, elles ne parviennent pas à imaginer un avenir sans consécration scolaire et doivent renoncer aux aspirations que l'école avait soutenues.

Les parents justifient ce "choix" par la nécessité pour un homme d'avoir une place sur le marché du travail pour assumer son rôle de chef de famille et pour assurer la reproduction de l'ordre familial (succession) La fille, quant à elle, peut toujours rentabiliser sa formation scolaire, même incomplète, sur le marché matrimonial. Ainsi, la scolarisation des filles est beaucoup plus incertaine et fragile que celle des garçons et la sélection qui s'opère trouve une justification dans la grille des rôles attribués à l'un et l'autre sexe dans la reproduction de l'ordre familial. Ainsi, les pratiques de crise indiquent un repli sur des divisions plus marquées entre les sexes et risquent, à court terme, de remettre en question la progression du taux de scolarisation féminin.

Jean, né à Dabou (Adjoukrou) en 1956, travaille comme chef comptable dans une société privée abidjanaise et gagne 180 000 francs CFA. Son père, retraité, était chauffeur à l'ECCI et sa mère, décédée, faisait occasionnellement un petit commerce d'attiéké. Ces parents, analphabètes, ont toujours, selon lui, soutenu la scolarité de leurs enfants, bien que cet investissement fût surtout réservé aux garçons : Jean a quatre frères et quatre sœurs *"même père, même mère"* et quinze demi-frères et demi-sœurs. Si ses frères *"ont bien réussi dans la vie"* grâce à leurs

⁶⁹ À ce propos, P. Labazée note, à partir d'une étude de la pluri-activité à Korhogo, que *"[...] la déscolarisation et l'endettement se chevauchent désormais : l'effort financier tend à être concentré sur quelques enfants masculins pour lesquels les ménages empruntent lorsqu'il parviennent dans le second cycle, tandis que d'autres, notamment les filles, voient leurs scolarités arrêtées"* (P. Labazée, 1995, p. 31).

diplômes (fonctionnaires, instituteurs, comptable,...), ses sœurs, aujourd'hui mariées, ont toutes arrêté l'école très tôt et n'exercent que des petites activités commerciales ponctuelles. Jean est marié, "selon la coutume", et père de six enfants, dont trois hors mariage et il a également la charge de quatre enfants de sa parenté et de celle de son épouse. Il est particulièrement impliqué dans le travail scolaire des huit enfants actuellement "sur les bancs" et assure, dans un premier temps, être prêt à investir une grande part de ses revenus pour leur garantir un avenir scolaire. En revanche, il affirme qu'en cas de difficultés économiques, il accorderait la priorité à la scolarisation des garçons, même si les filles sont plus performantes.

"Pour leur scolarité je n'abandonnerai que si je manque de moyens. S'ils sont exclus de l'école publique, je les mettrai ailleurs. La seule chose importante pour l'avenir d'un enfant actuellement, c'est l'école. Maintenant, quant à finir et ne pas avoir d'emploi c'est autre chose! Pour moi l'avenir c'est l'école. Tout dépend maintenant de la situation économique, par exemple si moi j'ai encore les moyens financiers pour les pousser dans les études. L'école, c'est comme une religion il faut y mettre la foi! C'est un atout majeur pour réussir! Si il y a des problèmes d'argent, je donnerai plus de chance aux garçons même si ça ne marche pas fort parce qu'ils sont appelés à me remplacer! Il faut qu'ils aient une gestion intellectuelle pour gérer le patrimoine laissé par les parents. Chez nous en pays Adjoukrou, la femme est appelée à vivre ailleurs, ainsi nous la considérons comme l'oiseau qui est toujours parti. Le garçon est celui là même qui représente le "palmier", celui qui doit vivre sur le patrimoine des parents. Moi, mon père, il sait qu'il a un garçon qui peut le représenter. Ce n'est pas parce que les femmes n'ont pas cette faculté mais, dans la culture Adjoukrou, la femme n'est pas appelée à succéder au père. Il faut choisir" (entretien, chef de famille, 38 ans, chef comptable, niveau BTS -six enfants scolarisés, 1994).

L'ordre d'investissement dans les scolarités selon le sexe de l'élève est, dans cas, déterminé par l'importance accordée à la transmission de l'autorité et des biens familiaux. La succession, comme garantie de reproduction de l'ordre familial, reste réservée aux garçons, qu'ils soient fils directs ou, mais de moins en moins souvent, neveux utérins. Les scolarités féminines sont d'autant plus incertaines, qu'elles sont, plus que celles des garçons, dépendantes des fluctuations du capital économique des familles et que les enjeux qui y sont investis sont jugés moins fondamentaux pour la reproduction de l'ordre familial.

Nos enquêtes permettent de dégager certaines particularités de la scolarisation et des expériences lycéennes féminines ainsi que les stratégies éducatives différentielles des familles selon le sexe de l'enfant, mais aussi les écarts entre le destin scolaire des filles en fonction de leur appartenance sociale. La reconstitution de parcours scolaires féminins illustre les trajectoires possibles et permet d'identifier des "classes de destins" probables. En effet, aux fractions sociales de la société ivoirienne correspondent des types d'inscriptions dans le réseau scolaire et des stratégies de reproduction sociale qui n'accordent pas la même priorité à tous les membres du groupe familial. Si les fractions sociales populaires et moyennes partagent moins leurs investissements scolaires entre

leurs filles et leurs garçons, ou tout au moins sont contraintes dans certain cas d'exclure les filles, les fractions sociales dominantes, quant à elles, privilégient l'accumulation de capital scolaire quel que soit le sexe de l'enfant. Ceci dit, les "biographies" scolaires proposent plus qu'une matière pour distinguer les trajectoires scolaires selon les variables de sexe et de classe. Elles rendent compte, d'une part, des enjeux de la consécration scolaire comme moyen essentiel de la reproduction sociale et, d'autre part, des systèmes de pratiques et de représentations qui orientent les stratégies éducatives et qui inscrivent les trajectoires individuelles dans une histoire familiale.

Sexe et espérance subjective dans la fratrie

Aïssatou, 17 ans au moment de l'enquête, est troisième d'une famille Malinké de six enfants. Sa sœur aînée est éducatrice préscolaire et ses autres frères et sœurs sont encore scolarisés dans le secteur public: l'aîné est en terminale "D" ; la cadette est en cinquième et les deux derniers sont au primaire (CM1 et CP2).

Aïssatou commence sa scolarité dans un établissement primaire public, elle passe avec succès le concours d'entrée en sixième et elle est orientée par l'Etat, avec une bourse, dans un collège privé catholique. Cette orientation dans une institution catholique répond au choix paternel déterminé par la réputation de l'établissement, tant au niveau de ses performances pédagogiques qu'au niveau de ses exigences d'ordre moral, sans qu'interfère l'appartenance religieuse (musulman pratiquant) de la famille. Après une scolarité sans problème, elle échoue au BEPC et doit normalement redoubler en perdant le bénéfice de la bourse. Son père décide alors, pour éviter la charge financière que représentent les frais d'écologie, de l'inscrire en seconde "G1" dans l'établissement technique⁷⁰ où il est éducateur (il était auparavant instituteur dans l'école primaire publique qu'a fréquenté Aïssatou à Abidjan). Actuellement en première "G1", elle a contourné l'obstacle de l'examen (BEPC) et le redoublement grâce à la mobilisation du capital "professionnel" de son père qui - les agents des établissements publics se voient accorder à chaque rentrée scolaire l'avantage illégal (passe-droit) mais quasi institutionnalisé de disposer à leur convenance d'une ou deux places - n'a pas eu besoin d'investir financièrement dans ce recrutement parallèle. Ainsi, l'investissement consenti par le père est minimal pour une solution, le technique, dévalorisée⁷¹.

⁷⁰ Les capacités de cet enseignement sont sous-utilisées : 44 000 places potentielles et seulement 22 500 élèves en 1991-92. Selon un rapport d'enquête sur les dépenses d'éducation (M. Jacquier & M. Auberger, 1992), l'efficacité de cet enseignement est faible et le taux de réussite varie entre 31 et 63% selon les filières. En revanche, son coût est très élevé et atteint, en 1991, quatre fois celui du secondaire général par élève soit 1,03 millions de francs CFA par an.

⁷¹ Le 23.09.1992, le quotidien *Fraternité-Matin* publie la liste des affectés en sixième pour l'année 1992-93 et précise que sur les 145 000 élèves admis au CEPE, 51 007 obtiennent l'entrée en sixième (total des points supérieur ou égal à 114,5 au CEPE). 18 541 orientés dans l'enseignement public long et dans le technique, dont 17 137 "méritants sont admis à poursuivre dans le cycle général long". Les non-orientés doivent chercher des places dans le privé ou le technique. Ainsi, les non-orientés assimilés par la presse aux non-méritants se retrouvent, selon elle, contraints de se diriger vers le privé ou le technique. La dévalorisation de l'enseignement technique est déjà noté par R. Clignet et P. Foster dès 1966 (1966 a).

La comparaison des "stratégies" de scolarisation des membres d'une même fratrie nous informe sur les priorités et les sélections. Mohamed, le frère d'Aïssatou, effectue toute sa scolarité dans le public sans recours au secteur privé malgré deux redoublements, son père a préféré ralentir sa progression plutôt que de le "placer", comme il l'a fait pour sa fille, dans l'enseignement technique. N'ayant pas le capital relationnel et financier (cinq de ses enfants sont scolarisés) suffisant pour accélérer la progression scolaire par un recrutement parallèle dans le secondaire général, il joue la carte des redoublements en contrepartie d'un cursus dans une filière scientifique soutenue par une bourse depuis la seconde : Mohamed, à 20 ans, est actuellement en terminale "D" et veut être médecin ou ingénieur. Aïssatou, quant à elle, veut être secrétaire de direction, projet plus modeste que celui de son frère et qui est dépendant de son orientation et du "choix" paternel. Effectivement, la mère d'Aïssatou, qui n'a aucune activité rémunératrice, est très peu présente dans les décisions familiales concernant les stratégies éducatives et le maître-d'œuvre des trajectoires scolaires des enfants est exclusivement paternel.

Le poids de l'autorité paternelle est aussi manifeste dans les interdits et les règles strictes qui régissent la vie sociale très surveillée d'Aïssatou : ses sorties sont soumises à l'accord de son père qui les censure systématiquement lorsqu'elles n'engagent pas soit la religion, soit la famille, soit le village ou encore les activités extra-scolaires d'un club informatique. Ainsi, les multiples participations associatives d'Aïssatou sont pour elles des moyens déguisés de *"respirer un peu"* et la réussite au baccalauréat est aussi présentée comme une possibilité d'échapper aux contraintes fortes du milieu familial : *"Je me dis que si je réussis j'aurais cette indépendance, je vais sortir, je ne serais plus dans le cadre familial"*. À l'inverse, Mohamed sublime, en quelque sorte, cette contrainte familiale (certainement moins forte pour lui) en adhésion aux normes et règles imposées par l'autorité paternelle en s'investissant dans le travail scolaire : *"Je ne suis pas quelqu'un de très ouvert, je n'aime pas le contact avec les autres... je n'ai jamais su me faire des amis. Mes distractions c'est la télé, mon poste radio-cassette dans ma chambre et mes révisions"*. Contrairement à sa sœur, Mohamed investit son temps dans l'espace familial selon les règles fixées qui finalement lui conviennent bien et s'il s'implique à l'extérieur c'est uniquement dans les réunions de l'Association des élèves musulmans de Côte-d'Ivoire (AEMCI) qui lui permettent *"d'approfondir les connaissances islamiques"*

et qui lui "apportent beaucoup sur les problèmes de la vie comme la drogue, le Sida ou l'abstinence...".

De la même manière, Aïssatou et Mohamed ont des prises de position différentes sur l'autorité scolaire et si la première déplore d'être soumise à la "*surveillance constante*" de son père qui est éducateur dans l'établissement qu'elle fréquente, le second adhère à l'esprit de contrôle propre à la fonction de surveillant qui veille à ce que "*les filles aient les chemises fourrées⁷² ou ne portent pas de casquettes parce que c'est interdit*". Malgré ces prises de position différentes par rapport à l'autorité qui donnent à voir comment l'un et l'autre sexe y adhère ou la déplore, il reste néanmoins qu'ils s'accordent à regretter le "*manque de discussions entre les parents et les enfants surtout en Afrique où le père est le maître absolu et où les enfants sont obligés de suivre sans donner leurs points de vue*".

Si le père de Mohamed et d'Aïssatou s'investit et investit dans la scolarité de ses enfants, les pousse à poursuivre, il sélectionne, néanmoins, des types de carrières en fonction des capacités ou des fonctions sociales attribuées à chaque sexe. Le destin scolaire qu'il souhaite pour sa fille correspond à un destin scolaire de fille. Cette forme de sélection, plus subtile que la déscolarisation, s'appuie sur l'intériorisation des modèles sociaux qui définissent les identités sexuelles : "[...] *chaque garçon et chaque fille est contraint de construire son identité personnelle en prenant position par rapport à des attentes sociales traditionnellement propres à son sexe*" (C. Baudelot & R. Establet, 1992, p. 72).

La tragédie du déclassement

Cependant, les fractions de la petite bourgeoisie continuent de soutenir les scolarités précaires de leurs filles et parfois les projets parentaux ne recueillent pas l'adhésion de l'élève dans cette lutte contre le déclassement.

Lydie, 19 ans, est en troisième dans un collège public à Dabou. Sur ses quatre frères et sœurs (elle est la cadette), trois sont encore scolarisés et une est institutrice : un frère fait des études d'informatique en France, une sœur est en terminale dans un lycée privé d'Abidjan et une autre sœur, également dans le privé, poursuit sa première dans une ville de l'intérieur. Les parents de Lydie sont séparés, sa mère (chez laquelle Lydie vit actuellement), aide-jardinière à la retraite,

⁷² Terme désignant l'opération qui consiste à rentrer la chemise dans le pantalon ou dans la jupe avant de pénétrer dans l'enceinte de l'école.

habite à Abidjan et son père, Directeur régional de la santé, réside dans une ville de l'intérieur.

Le père a toujours pris en charge la scolarité de ses enfants et Lydie entre au CP1 dans une école privée d'Abidjan ayant une position intermédiaire sur le marché scolaire privé. Elle échoue à l'examen de fin de CM2 et redouble sa classe dans la même école. L'année suivante c'est un second échec. Son père l'inscrit en sixième dans un établissement public (premier recrutement parallèle) dans la ville où il est muté, en fin d'année elle demande à revenir à Abidjan et entre en cinquième dans un collège privé de la ville. Les grèves des professeurs non payés et les révoltes des élèves réclamant leurs professeurs [*"Les élèves se sont révoltés et ont tout cassé"*] l'éloigne des cours et elle décide de changer d'école. Malgré cette année en pointillés, elle est acceptée en quatrième dans un autre établissement privé abidjanais. En fin d'année elle doit redoubler sa classe mais un ami de sa mère, qui travaille à l'Education nationale, lui donne *"un billet pour entrer gratuitement"* en quatrième dans un autre collège privé abidjanais⁷³. Là encore elle ne reste qu'une année et décide d'arrêter l'école, son père n'accepte pas la déscolarisation et l'inscrit en troisième, dans un collège public de l'intérieur par *"arrangement avec le directeur"* : second recrutement parallèle. Elle refuse toujours d'aller à l'école et la démarche du père est vaine : elle reste une année *"sans rien faire"*. L'année suivante elle reprend l'école, sous la très forte pression de ses parents, et obtient une place en troisième dans un collège public d'une autre ville de l'intérieur grâce à la protection d'un professeur, ami de sa sœur : troisième recrutement parallèle.

Elle prépare le BEPC et ne semble pas trop confiante. Depuis déjà quelques années elle refuse l'école mais ses parents s'acharnent : *"Ça fait au moins trois ans que je leur dis que je veux faire la couture et que je ne veux pas aller à l'école, mais ils n'ont pas écouté et je suis restée sans rien faire [...] Je leur ai dit que l'année prochaine ce n'est pas la peine de se débattre pour des histoires d'école pour moi, parce que moi je ne suis plus là-dedans..."*. Elle projette de se faire payer les cours d'une école de couture par son *"fiancé"* et, contrairement à ses parents, elle regrette l'acharnement scolaire qui lui a *"fait perdre des années"*.

Lydie refuse les projets élaborés par ses parents qui ne conçoivent pas d'alternative à la scolarisation. Appartenant à la moyenne bourgeoisie, son père projette le destin de ses enfants en référence à une stratégie d'ascension sociale par l'acquisition d'un capital scolaire et s'oppose, avec ténacité, à ce qu'il conçoit comme un déclassement.

Le parcours scolaire de Lydie est pour le moins décousu : elle a fréquenté sept établissements scolaires (dont quatre privés et trois publics), elle a redoublé une fois, n'a pas obtenu l'entrée en sixième, elle a bénéficié de trois recrutements parallèles, d'une

⁷³ Les fondateurs d'écoles privées acceptent chaque année une liste d'élèves recommandés par des fonctionnaires de l'Education nationale ou des responsables politiques qui n'ont de "cas sociaux" que le nom. Dans cette transaction, les écoles privées entretiennent les protections dont elles ont bénéficié ou qui pourront s'avérer utiles. En effet, des normes précises de création d'écoles privées et des délais (cinq ans) entre l'autorisation (qui permet l'ouverture et le fonctionnement de l'école) et la reconnaissance (qui permet d'accueillir des élèves affectés par l'Etat contre subvention) sont prévues par les autorités de tutelle mais il est toujours possible d'aller plus vite que la procédure ou même de se passer de procédure. De nombreux fondateurs d'écoles sont membres des instances dirigeantes du PDCI, députés PDCI, maires PDCI et plusieurs ministres de l'Education nationale ont ouvert des écoles privées !

recommandation dans une école privée et a interrompu sa scolarité durant une année. Malgré l'importance des ressources investies dans cette trajectoire scolaire et le refus de leur fille, les parents de Lydie ne sont toujours pas prêts à accepter ce qu'ils considèrent comme un investissement à perte : la déscolarisation semble moins mettre en scène l'aboutissement d'une série d'évitements du verdict scolaire que la tragédie, collectivement ressentie, d'un déclassement social.

Lignée féminine et reproduction

Reine, 17 ans, est en troisième dans un lycée public d'Abidjan. Elle vit chez sa grande sœur, mère célibataire de quatre enfants, fille de salle sur le campus universitaire. Ses parents sont séparés et seule sa mère, vendeuse de poisson dans une ville de l'intérieur, lui procure une petite aide financière. Son père, planteur, a seize enfants que Reine avoue ne pas tous connaître, d'autant plus qu'ils sont de sept lits différents (trois femmes divorcées, trois femmes décédées et son épouse actuelle). Reine a deux sœurs (une est couturière, l'autre fille de salle) et deux frères (un est professeur de français, l'autre est étudiant en médecine).

Scolarisée en primaire dans une école publique là où habite sa mère, Reine a été prise en charge par sa grande sœur en fin de CM1. Elle entre en CM2 dans une école publique d'Abidjan mais échoue à l'entrée en sixième, elle redouble dans le même établissement et obtient l'entrée en sixième. Orientée dans un collège privé catholique, son année de sixième se passe mal, elle perd la bourse (déterminée par une moyenne de 12/20). Depuis le CM2, Reine aide sa sœur dans des micro-commerces alimentaires : *"On vendait des gâteaux, j'allais les chercher jusqu'à Koumassi, j'allais à l'école et après je grillais l'aloco [banane plantain frite]"*. Malgré tout le temps passé à contribuer aux "revenus", elle parvient en classe de troisième dans le même établissement mais échoue au BEPC et n'obtient pas la moyenne de redoublement : n'ayant pas le capital économique suffisant pour envisager de continuer une scolarité dans le privé, sa sœur mobilise son réseau et recourt au recrutement parallèle : *"[...] comme fille de salle au campus, à force de rester avec les étudiants, elle a des connaissances. Elle est allée dire à deux étudiants de chercher une place de troisième. Ils sont allés au lycée moderne de X [commune d'Abidjan], comme ils connaissent le proviseur, il a proposé 125 000 francs. Ils ont dit non, que je suis leur sœur et qu'ils n'ont pas 125 000 francs, s'il peut réduire un peu. Il a dit de donner ce qu'ils peuvent donner. Ça a fait 50 000 francs"*. La sœur de Reine gagne 30 000 francs CFA par mois plus les minces revenus de ses petits commerces, quand nous essayons de savoir comment elle a pu engager de telles dépenses pour l'école, Reine reste évasive et évoque un "oncle" qui travaille à la SICOI et qui lui a procuré le logement, qu'elle paye malgré tout 22 000 francs CFA.

Reine s'inscrit dans une lignée féminine ; sa mère, analphabète, vit difficilement⁷⁴ de son commerce, sa sœur élève seule ses enfants et se "débrouille", elle-même vend de l'eau glacée et n'envisage pas de continuer les études. Elle révisé ses aspirations à la baisse et s'engage dans un projet d'avenir qui reproduit le modèle familial, même si elle espère tirer plus de bénéfice de son commerce grâce à son niveau d'étude : "[...] *je vois que ma mère souffre, je veux arrêter pour faire un commerce, mais normalement je voulais être sage-femme*". Reine est très critique par rapport à l'école : "*L'école de maintenant c'est pas ça, on y va parce qu'il faut y aller, sinon c'est pas pour aller faire des bonnes choses. [...] À la fin du trimestre, si l'élève voit que dans une matière il n'a pas une bonne moyenne, surtout ceux qui font ça ce sont les filles, donc elles vont voir les professeurs et c'est par là aussi que les professeurs passent pour avoir les élèves. Il te dit : "j'accepte de te donner la note si tu sors avec moi" puisqu'il ne peut pas te donner la note cadeau*".

Selon Reine, une femme a beaucoup plus de ressources pour trouver un travail qu'un garçon puisqu'elle peut monnayer son corps et qu'elle trouve toujours des patrons prêt à ce genre de transaction, cependant elle estime que les garçons sont beaucoup plus compétents et que "*la femme, normalement, son métier c'est le ménage. [...] Au village nos mamans ne vont pas au travail*". Et les champs ? "*Les aubergines tout ça c'est facile. Un homme cultivateur ne peut pas planter des aubergines, il doit faire une plantation de café... C'est pour ça qu'actuellement les femmes en ville ne respectent plus les garçons parce qu'il y a des femmes qui ont les mêmes postes que les garçons malgré qu'elles ne peuvent rien faire. [...] Même si son mari n'est rien, même s'il n'a rien, une femme doit se soumettre*". Pour Reine, les "souffrances" de sa mère et de sa sœur sont directement dépendantes de leurs histoires matrimoniales "ratées" : elle veut se marier et laisser les dépenses à son mari. L'affirmation et l'intériorisation d'un "rôle féminin" qui se définit hors de l'école, du travail et dans la soumission au mari apparaît à la fois comme une justification de son destin scolaire inachevé et comme la retraduction

⁷⁴ A partir de trois biographies de femmes non scolarisées, recueillies au milieu des années soixante-dix, C. Vidal, montre l'importance grandissante de l'instruction dans l'exercice d'une activité professionnelle comme le petit commerce féminin : "*Si le manque d'instruction, il y a quelque vingt-cinq ans, n'entravait guère les entreprises qui participaient encore de l'économie traditionnelle, cette infortune prend maintenant son exacte dimension : l'exclusion du monde des nantis*" (C. Vidal, 1980, p. 308).

des difficultés des lignées féminines à promouvoir ses membres hors du strict cadre de la reproduction (petit commerce de mère en filles)⁷⁵.

Parcours scolaire : une histoire familiale

Fulbert habite dans une cour familiale à Adjamé. Son père est chef magasinier à la SOTRA (Société des transports abidjanais) et sa mère vend des bananes braisées au port autonome. Il a six frères et sœurs et tous sont scolarisés : une suit des cours du soir Unesco, quatre sont dans des établissements privés et un seul est dans le public.

Fulbert commence sa scolarité à huit ans dans une école publique, il redouble le CE2 et réussit le concours d'entrée en sixième. Lorsqu'il est affecté par l'Etat dans un CEG d'Abidjan, Fulbert a dépassé l'âge légal pour obtenir la bourse. Après un redoublement en quatrième et son échec au BEPC il est exclu, ce qui contraint son père à l'inscrire dans une école privée protestante où il effectue sa seconde et sa première. Son père ne pouvant plus faire face aux frais de scolarité recourt au réseau familial et demande à un frère de l'inscrire, en terminale, dans l'établissement privé laïc où il enseigne. Fulbert, à 24 ans, échoue au baccalauréat et, lorsque nous l'interrogeons pour la première fois, cherche une place dans un établissement public ce qui suppose un recours au recrutement parallèle. Mais son père refusera de le soutenir plus longtemps et, avec l'aide de sa mère, Fulbert n'a plus qu'un dernier recours : les cours du soir.

Le soutien familial des classes populaires et moyennes, s'il est une des conditions essentielles de la progression scolaire du primaire au secondaire, n'est plus suffisant au-delà. Si les parents s'accordent à reconnaître la valeur du capital scolaire, celui-ci reste pour eux, le plus souvent, limité aux titres que délivre l'enseignement secondaire. La poursuite des études au-delà du baccalauréat, sauf dans des filières où l'élève est payé le temps de sa formation et où il est, théoriquement, assuré d'avoir un emploi de fonctionnaire, est déterminée par le crédit que la famille accorde aux études universitaires longues, par ses possibilités financières objectives et également par les limites subjectives qu'elle s'impose.

La notion de réussite est définie relativement aux conditions sociales d'origine et à l'ascension que l'on peut, raisonnablement, espérer. Les projets des très jeunes élèves, des classes populaires et moyennes, reflètent des espérances ignorantes des contraintes et des pesanteurs sociales : ils veulent être ingénieur, pilote d'avion, médecin, écrivain,

⁷⁵ M. Le Pape et C. Vidal distinguent "trois figures de mères célibataires, caractéristiques des fractions dominées de la société abidjanaise" : "les lignées de célibataires-marginalisées" ; "le célibat féminin socio-professionnel" ; "le célibat des mères scolarisées" (M. Le Pape & C. Vidal, 1992, pp. 43-53).

magistrat. Plus tard, les projets se transforment en fonction des possibilités objectives et subjectives de leur réalisation et les espérances sont révisées à la baisse : leurs "choix" professionnels deviennent beaucoup plus flous et incertains et les déterminismes sociaux *"n'ont pas besoin d'être consciemment perçus pour contraindre les sujets à se déterminer par rapport à eux, c'est-à-dire par rapport à l'avenir objectif de leur catégorie sociale"*. (P. Bourdieu et J.-C. Passeron, 1964, p. 43).

Dans cette logique les projets visent à garantir *"un travail qui permette d'être indépendant, d'aider la famille et d'accéder à un meilleur niveau de vie"* et les concours apparaissent comme le moyen le plus sûr de les concrétiser. En Côte-d'Ivoire, les lycéens des fractions populaires restent très attachés aux professions qui détiennent le monopole de la violence légitime et où les pratiques de "racket" permettent un surplus financier et symbolique (mise en œuvre d'un pouvoir), nombreux sont ceux qui préparent les concours de l'armée, des douanes et de la police. M.-F. Lange note que les lycéens au Togo assimilent ces professions *"au banditisme organisé"* (M.-F. Lange, 1991, 117) et l'on retrouve cette représentation chez les jeunes Ivoiriens. Néanmoins, la quasi-impunité dont bénéficient les "corps habillés" attire les jeunes qui préfèrent être *"du bon côté de la barrière"*, du *"côté du plus fort"*.

Pour Fulbert le baccalauréat représente d'une part une étape essentielle pour accéder aux concours qui lui permettront *"d'occuper une place dans la société"* et d'autre part la conquête d'un statut de bachelier et d'étudiant potentiel. Il projette de repasser les concours de la police et de la gendarmerie mais n'en a pas, pour l'instant, les moyens financiers : *"Il faut avoir l'argent, celui qui dépose gros passe. La première fois que je l'ai passé mon père avait financé 200 000 francs CFA mais le monsieur a trouvé que c'était peu"*. Fulbert attribue son échec au baccalauréat à la mauvaise qualité de l'enseignement dans la dernière école privée qu'il a fréquentée. Il décrit les relations entre les élèves et les professeurs comme des rapports de force et accuse les professeurs d'être soit trop théoriques, soit de parler *"de leurs problèmes de famille au lieu de faire leurs cours"*. Comme la plupart des élèves que nous avons interrogés, il présente l'école comme le lieu d'apprentissage de la corruption : *"J'avais un professeur de philosophie, il fallait lui donner 500 francs CFA pour augmenter la moyenne, en plus les filles se livrent au professeurs et les garçons, eux, vont repasser leurs habits. Il y a beaucoup de trucs qui se passent à l'école, on ne peut pas tout dévoiler"*. Ces "arrangements" permettraient non seulement de relever les notes mais aussi de décrocher les diplômes :

"On peut acheter n'importe quel diplôme, il y a beaucoup de faux bacheliers". Fulbert affirme que ses camarades lui ont proposé d'acheter le baccalauréat par des filières qu'ils avaient eux-mêmes utilisées.

Que ces propos témoignent de pratiques réelles ou "imaginaires", ils rendent compte des représentations des élèves concernant la meilleure manière d'acquérir des titres scolaires et du peu d'efficacité qu'ils attribuent au mérite et au travail scolaire. Dans cette compétition, les atouts ne sont pas également répartis et les élèves des fractions sociales les plus dominées décrivent leur trajectoire scolaire comme des "coups de force" : "nous autres des quartiers "bas" on est obligé de lutter". L'école est perçue non pas comme un lieu d'acquisition de connaissances débouchant sur une compétence, monnayable sur le marché du travail, mais comme une antichambre de la réussite socio-économique. L'équation école-travail-argent-position sociale-pouvoir est une des clefs pour comprendre le type d'attente des élèves et leur désenchantement lorsque l'équation intègre des "inconnues" : "On est tous d'accord que l'on va à l'école pour réussir, s'il n'y a plus de débouchés on ne sait pas pourquoi on va à l'école!".

Le poids d'une dette

Mamadou est l'aîné d'une famille sénoufo de cinq enfants, son père, analphabète, travaille à la buanderie d'un grand hôtel d'Abidjan et gagne environ 45 000 francs CFA, sa mère vend des légumes à la gare de bus du Plateau. Mamadou habite avec un "grand frère" dans une cour commune à Adjamé et le reste de la famille (son père a deux épouses) loue une chambre salon dans le même quartier. Ses frères et sœurs, beaucoup plus jeunes, sont scolarisés dans le primaire public.

Mamadou entre en CP1 dans le secteur public, redouble le CM2 dans la même école mais n'obtient toujours pas l'entrée en sixième, son père l'inscrit en CM2 dans une école privée protestante, c'est encore un échec. Mamadou bénéficie alors des mesures d'officialisation du recrutement parallèle (Commission nationale de recrutement) et il est affecté en sixième au CEG de Dimbokro (centre-est du pays). Accueilli chez un oncle, lui-même absent de son domicile, il est confronté à des conditions de vie très difficiles : "Je n'étais pas bien traité, c'était pénible, il n'y avait pas d'argent, souvent il fallait attendre le soir pour manger, j'étais devenu très maigre". Il essaie de persuader son père de lui trouver une place dans un établissement abidjanais, celui-ci s'y résout pour éviter le redoublement en cinquième et Mamadou, à la faveur d'un recrutement parallèle non officiel celui-là, entre en quatrième au lycée de garçons de Bingerville. Il subit un nouvel échec et redouble sa quatrième. Après avoir obtenu le BEPC, il est orienté au lycée

municipal d'Attécoubé (une des dix communes d'Abidjan) et la suite de sa scolarité se déroule sans ruptures jusqu'au baccalauréat qu'il passe avec succès en 1993.

Comme Mamadou le reconnaît lui-même, il a bénéficié de plusieurs "interventions" de son père qui, malgré ses échecs, a soutenu sa progression lente et difficile. Mamadou est l'aîné et ses frères et sœurs, enfants de la seconde épouse, sont beaucoup plus jeunes que lui. Ce décalage et cette position d'aînesse ont favorisé l'investissement familial dans la scolarité de Mamadou, longtemps resté le seul enfant de la famille. Ce parcours scolaire confirme que les classes les plus démunies en capital culturel et économique misent en premier lieu sur la solution du redoublement dans le public pour ensuite se résoudre, en cas d'échec, à adopter des itinéraires illégaux et/ou plus coûteux. L'investissement que nécessite l'utilisation de l'enseignement privé ou du recrutement parallèle n'est consenti qu'en tout dernier recours d'autant plus qu'elle prive l'élève de la bourse. Dans le cas de Mamadou, l'objectif recherché est, au départ, une scolarité secondaire publique soutenue par la bourse. Pour cela Mamadou doit réussir le concours d'entrée en sixième, c'est dans cette logique qu'il redouble le CM2 et que, malgré un second échec, son père paye une année d'école privée. L'investissement familial ne donne pas les résultats escomptés et le recrutement parallèle apparaît comme la seule solution à la poursuite de la scolarité. Ainsi, pour les fractions des classes populaires les plus démunies de différentes espèces de capital, les recours successifs ressemblent plus à des pratiques de la dernière chance qu'à des stratégies visant à assurer un parcours scolaire sans ruptures.

Mamadou a bénéficié de sa position au sein de la fratrie et il n'est pas sûr que ses frères et sœurs puissent être assurés d'un tel soutien. Cependant, les sacrifices consentis se soldent par l'accès au baccalauréat et l'investissement est rentabilisé : le diplôme de Mamadou conforte les projets d'investissement dans la scolarisation et l'idée que l'on peut contourner les processus d'élimination. Cette "croyance" soutenue par la réussite effective d'élèves des classes populaires, guide les investissements familiaux et entretient l'espoir de promotion sociale par l'acquisition de titres scolaires.

Mamadou attribue ses échecs successifs à des conditions extérieures défavorables : la séparation d'avec la famille, l'isolement géographique, les conditions de vie éprouvantes chez son tuteur et les difficultés à travailler à l'internat. *A contrario*, il explique son parcours stable à partir de la seconde par le retour dans le milieu familial : "*J'étais à côté de mes parents, il n'y avait plus de problèmes*". Il présente son itinéraire scolaire comme

une performance, un *"coup de force"*, une trajectoire improbable en raison de la position sociale de sa famille et de ses conditions de vie *"précaires"*. Aussi, il construit ses projets professionnels en évaluant les limites du soutien familial et ajuste ses aspirations aux possibilités objectives dont il dispose. Cherchant à s'assurer une sécurité financière rapide, il prépare le concours de l'armée et présente son projet comme la garantie d'une insertion dans le monde du travail. Mamadou est attiré par une profession qui représente, pour lui, non seulement une promotion sociale mais aussi l'assurance d'un pouvoir : *"Je préfère être du bon côté de la barrière et faire subir plutôt que subir"*. Ce projet qui lui permet d'accéder, rapidement à une sécurité économique et sociale est l'expression d'une adaptation de ses aspirations à ses possibilités objectives de continuer des études et de la nécessité d'aider, à son tour, sa famille : *"En Afrique, quand une personne réussit c'est pour toute une famille, je sais que si je travaille j'aurais beaucoup d'hommes à ma charge"*. Cette affirmation de solidarité, exprime moins le poids d'une dette que les signes extérieurs du statut social espéré : prétendre vouloir aider sa famille c'est affirmer être capable d'entretenir des *"dépendants"*.

TOUT PRIVE : HIERARCHIE DES ETABLISSEMENTS ET SELECTION DES "CLIENTS".

Parcours scolaire sous perfusion

Le père d'Alexandre est ingénieur en assainissement, il a créé sa propre petite entreprise. Sa mère est sage-femme. L'un et l'autre ont un capital scolaire et une position sociale relativement élevés. Dès le CP1, Alexandre est scolarisé dans une école privée, malgré son échec au concours d'entrée en sixième il poursuit sa scolarité dans un collège privé. Il redouble la sixième et la cinquième et n'obtient pas le BEPC, il continue néanmoins au lycée et prépare actuellement le baccalauréat série "D".

Alexandre n'a obtenu aucun des examens sanctionnant le cursus primaire et le premier cycle du secondaire et parvient cependant en classe de terminale. Il a clairement fait l'objet d'un fort investissement familial pour lui assurer une scolarité supposée de qualité (scolarité primaire privée), puis pour soutenir une progression difficile (échecs et redoublements). Si la scolarisation primaire dans le secteur privé se révèle être une stratégie pour éviter l'éducation télévisuelle, l'échec au concours d'entrée en sixième est déterminant dans la poursuite de ce cursus.

De nombreuses familles de la moyenne bourgeoisie scolarisent leurs enfants dans le primaire privé, censé apporter de "bonnes bases", pour ensuite les réintégrer dans le secondaire public. Cette stratégie est un moyen terme adopté par des classes qui, sans être dépourvues de capital économique et social doivent les gérer avec précaution. Ainsi, le coût investi dans le primaire privé doit être un crédit pédagogique à négocier dans un cursus secondaire public de qualité. En effet, de la moyenne d'orientation dépendent, théoriquement, les affectations dans tel ou tel établissements publics (on imagine aisément le poids du capital social, politique et économique dans ces affectations) qui sont eux aussi hiérarchisés en fonction de la clientèle qu'ils recrutent. Les parents de la moyenne bourgeoisie visent une scolarisation publique de qualité et préfèrent payer un cursus privé plutôt que d'être contraints à placer leurs enfants dans un établissement public au recrutement populaire. Dans le cas d'Alexandre, les échecs aux examens n'ont pas permis sa réinsertion dans un établissement public "sélect". On s'aperçoit que les cursus scolaires sont à la fois le résultat d'une stratégie et de son échec partiel. Contraints de payer une scolarité coûteuse (208 000 francs CFA en terminale), les parents d'Alexandre semblent être conscients d'avoir "réussi" à assurer sa progression par la mobilisation de capitaux financiers. Présents pendant l'entretien, ils manifestent une grande inquiétude devant les apparentes difficultés de leurs fils - Alexandre s'exprime difficilement et a beaucoup de mal à cerner les questions et à organiser ses réponses - et multiplient, à notre attention, les insignes de leur capital culturel en posant devant nous, au cours de l'entretien, des ouvrages d'Hampâté Bâ et d'autres illustres représentants de la littérature africaine. Pourtant, la trajectoire scolaire d'Alexandre marque clairement que son itinéraire est largement dépendant du pouvoir financier de ses parents. Sa moyenne, très faible, laisse prévoir un échec au baccalauréat mais Alexandre, comptant sur la conversion du capital économique en capital scolaire, affirme que ses parents "*paieront encore*".

Alexandre est orienté par ses parents vers des études médicales mais s'inquiète de l'incertitude que représente le concours qui sanctionne l'entrée à l'école de médecine, alors il se ménage une solution de rechange et envisage de devenir professeur de sport. À l'école - projet familial - Alexandre oppose le peu d'assurance que procurent les titres scolaires, son projet personnel est de partir en Europe sans pour autant avoir une idée précise de ce qu'il veut y faire. En fait, il présente son cursus scolaire comme une construction familiale à laquelle il a participé passivement. Se sentant peu concerné par sa scolarité il avoue continuer les études en raisons des investissements financiers consentis par ses parents.

Alexandre effectue une trajectoire scolaire sous perfusion et l'acharnement familial le contraint à poursuivre sans réelle adhésion aux projets parentaux et on sent dans ses propos toute la détresse d'une dépossession. Guidé, assisté, soutenu, Alexandre reste néanmoins en retrait par rapport aux espérances sociales de ses parents et la compétence scolaire, directement reliée au capital économique mobilisable, n'apparaît que comme une valeur d'échange. Ce cas montre les décalages qui peuvent se produire entre projets familiaux et adhésion de l'élève, comme si l'acharnement financier à conserver une position dans le système scolaire pour éviter le déclassement participait à déconstruire le mythe du mérite, à dévoiler les déterminants sociaux et économiques de l'acquisition des titres délivrés par l'école et finalement à faire de la réussite scolaire un investissement strictement parental.

La plupart des structures scolaires privées apparaissent plutôt comme des "petites et moyennes entreprises" que comme des structures d'élites. Ces PME scolaires prétendent aussi à l'exigence "d'excellence" mais ne sont pas suffisamment assurées dans le marché scolaire pour entrer en concurrence avec les établissements d'élite. Leur recrutement est beaucoup moins sélectif et les difficultés qu'elles ont à remplir les classes, depuis deux ou trois ans, les incitent à accepter une clientèle en situation d'échec scolaire. Là encore, les familles disposant d'un faible capital économique sont les premières à subir la sélection en cas d'échec sans assurance de solvabilité. Pour les familles qui peuvent soutenir les frais de scolarité la sélection est beaucoup moins forte et la progression relativement assurée. Néanmoins, ce phénomène est surtout visible aux points de passage entre les cycles. Pour Alexandre l'échec au concours d'entrée en sixième n'a pas entraîné de redoublement alors qu'il reprend la sixième et la cinquième, dans la même logique il passe en seconde malgré son échec au BEPC. Les écoles privées doivent faire un compromis entre efficacité pédagogique et rentabilité de l'entreprise, elles doivent satisfaire une demande axée sur la progression scolaire plutôt que sur la performance scolaire. Ainsi, elles facilitent l'évitement des "barrières" (examens de fin de cycle) et tentent de compenser cette perte d'efficacité pédagogique par des redoublements en cours de cycle mieux acceptés par les familles. Ces entreprises sont constamment soumises à des exigences contradictoires : une nécessité de rentabilité économique immédiate et une nécessité d'efficacité pédagogique qui leur permette de s'imposer comme des établissements "sélects" sur le marché des biens et titres scolaires. Cette contradiction entre un système

utilisé essentiellement pour contourner les sanctions scolaires⁷⁶ et une nécessité de s'appuyer sur une clientèle fiable, solvable et fidèle, est une des caractéristique des PME scolaires. Pour se garantir une clientèle solvable, les PME scolaires se sont battues pour capter les "affectés" du secteur public. Cette solution qui semblait être tout à l'avantage des entrepreneurs d'école s'est avérée périlleuse lorsque l'Etat a cessé de verser régulièrement les frais de scolarité de ses "affectés". Confrontés à l'insolvabilité de l'Etat ou au retard dans le recouvrement des créances, les fondateurs, qui avaient usé de leur capital politique pour gonfler leurs effectifs, se retrouvent dans une situation inverse à celle escomptée et tentent aujourd'hui de restreindre le nombre des affectés de l'Etat dans leurs structures et réorientent leurs stratégies de recrutement :

Q : Vous avez combien d'élèves affectés de la sixième à la terminale ?

R : Aujourd'hui, il y a 819. Nous avons environ 1 800 élèves en tout, mais ça change en cours d'année, il y a des déperditions, des abandons.

Q : Depuis quelque temps est-ce que vous réduisez les effectifs affectés ?

R : Oui, oui, je commence à faire du délestage. Et avec le retard que prend l'Etat dans l'acquittement de ses droits de scolarité nous avons amorcé la politique de nous passer de plus en plus des élèves affectés. L'an passé nous avions 924 affectés, nous en avons remercié une centaine, cette année nous sommes descendu à 819, l'an prochain nous descendrons encore. Nous acceptons moins, on réduit l'arrivée en sixième et en seconde. Avant on nous en affectait 200, après 150, cette année c'est 90 en sixième et, avant en seconde on avait 160, puis 120, puis 60, cette année nous sommes en 45. Il arrivera un moment où nous dirons que nous ne voulons plus recevoir en sixième et en seconde. On a trop de problèmes avec l'Etat, l'Etat aussi a des problèmes" (entretien - Ormon Léon - fondateur du collège Voltaire - Président de la FENEPLACI, mars 1994).

Parcours protégés et établissements d'élite

Les établissements prestigieux doivent être en mesure de justifier leur prix et leur prétention de rentabilité et d'efficacité par des taux élevés de réussite aux examens, puisque ce qui est attendu avant tout c'est une conversion réussie du capital économique et social en titres scolaires et la préservation d'un "entre-soi". Pour maintenir leur niveau de performance, ils pré-sélectionnent les candidats dès l'inscription en recrutant sur dossiers scolaires : les élèves ayant une moyenne jugée trop faible sont écartés. Les clients privilégiés de ces écoles ont suivi les circuits des établissements prestigieux depuis

⁷⁶ G. Langouet et A. Léger ont remarqué, dans le cas français, un accroissement des transferts entre secteur public d'enseignement et secteur privé, ainsi qu'une recomposition des usages et des usagers des écoles privées. La clientèle permanente du privé semble nettement minoritaire par rapport à une clientèle de passage : "Bien plus qu'elle ne traduit un choix idéologique, l'utilisation temporaire du secteur privé constitue en réalité pour beaucoup de familles un recours en cas d'échec" (G. Langouet et A. Léger, 1991, p. 52).

le CP1 et bénéficient d'un label de reconnaissance. À Abidjan, il faut préciser que l'offre de biens éducatifs rares est finalement très limitée et qu'une grande partie des élèves des classes dominantes se retrouve dans deux ou trois établissements privés entre lesquels la concurrence semble relativement peu "sauvage". Effectivement, si la composition sociale de leurs clientèles reste peu différenciée, il n'en reste pas moins que la hiérarchisation des établissements dans l'espace restreint des "grandes écoles" secondaires répond à l'impératif d'offrir aux enfants des fractions dominantes en déclassement scolaire une sortie de secours honorable ou un cursus de rattrapage (seconde technologique, section "G", BEP action commerciale et comptable,...). Et, de fait, dans une même famille les enfants peuvent être dispersés entre ces écoles qui offrent des filières de relégation à moindre coût pour ceux qui ont des difficultés scolaires et ne peuvent pas prétendre aux structures les plus classiques de la reproduction des élites. D'ailleurs, les parents jouent de ces distinctions subtiles de l'espace des "grandes écoles" secondaires comme rappel à l'ordre en menaçant d'un transfert dans une école d'élite moins bien cotée ceux de leurs enfants qui, placés dans les structures les plus prestigieuses, montrent des signes de relâchement scolaire : *"comme je sortais trop et que les résultats n'étaient pas bons, mon père m'a dit que si je continuais il allait me mettre à X, alors j'ai un peu arrêté"* (élève de terminale à Mermoz).

Depuis 1990, les écoles les plus assurées dans le champ scolaire, s'adressant à une clientèle solvable et socialement sélectionnée, ont refusé de signer la convention avec l'Etat⁷⁷, affirmant leur autonomie par rapport au secteur public et leur position privilégiée sur le marché des entreprises d'éducation. Cette politique leur permet aussi de n'accueillir dans leurs structures que ceux qui y ont un "droit" d'accès en raison de leur appartenance sociale et de soutenir leurs stratégies de distinction en leur garantissant la valeur des titres scolaires acquis.

⁷⁷ "Mermoz" avait des élèves affectés, au moment où on signait la convention de 1992, environ quatre cents. Après "Mermoz" a renoncé à recevoir en sixième et en seconde, de manière à permettre l'évacuation de ceux qui y sont déjà, et aujourd'hui je crois qu'il n'en reste plus que cinquante, pour les remplacer par des non-affectés exclusivement à la charge de leur parents. Nous avons amorcé la même politique" (entretien - Ormon Léon - fondateur du collège Voltaire - Président de la FENEPLACI, 1994).

Stratégie de distinctions entre les fractions de la bourgeoisie et reconversion des élites

Mariatou, 17 ans, est en terminale ES à *Mermoz*⁷⁸, le plus "chic" des établissements privés d'Abidjan⁷⁹. Son père est journaliste (le père de celui-ci était chef de canton et sa mère sans profession) et occupe une haute fonction au Conseil national de l'audiovisuel, sa mère est sociologue (le père de celle-ci était instituteur et sa mère sans profession) dans une grande entreprise privée : tous les deux ont fait leurs études en France. Mariatou est la dernière d'une famille de trois enfants : son frère, ancien élève de *Mermoz*, après des études d'économie aux USA (aux frais de ses parents) est resté dans ce pays et travaille actuellement pour une agence de voyage ; sa sœur, élève chez les Sœurs puis à *Mermoz*, est titulaire d'une licence d'anglais et poursuit des études en communication à Abidjan. Tous les trois commencent "les bancs" en maternelle dans des établissements de luxe et suivent une scolarité sans ruptures. Dans le contexte ivoirien, il faut préciser qu'une infime minorité des enfants fréquentent les structures préscolaires et que les écoles maternelles existantes sont, en grande majorité, des établissements privés laïcs et confessionnels⁸⁰.

Mariatou entre dans une école maternelle privée à trois ans et continue sa scolarité dans le même complexe éducatif jusqu'au CM2, elle obtient l'entrée en sixième et la bourse. Orientée par l'Etat en sixième, ses parents mobilisent leur capital relationnel pour obtenir l'affectation à *Mermoz* : le choix familial est déterminée par la "bonne réputation" de l'établissement.

À l'époque, ce collège acceptait encore de recevoir les affectés de l'Etat mais, comme l'histoire de Mariatou et d'autres le montrent, n'étaient acceptés que des jeunes qui correspondaient à un certain profil scolaire et social. D'ailleurs, les affectations donnent lieu à une véritable guerre d'influence pour placer les élèves dans les meilleurs établissements publics ou privés, stratégies directement corrélées au capital social et politique des parents. Les "petits" Abidjanais n'ont pas accès à ces structures d'élites, ils

⁷⁸ Ce lycée est aligné sur les programmes et l'organisation en filières des établissements français alors que les autres structures éducatives ont gardé les sigles A, B, C, D, G. Il propose même deux types d'examens : le BE français ou le BEPC, le baccalauréat ivoirien ou le baccalauréat français. Fait caractéristique de son choix élitiste, il n'a pas créé de filière G. Les frais d'écologie pour la classe de terminale s'élève à 580 000 francs CFA.

⁷⁹ Le 9 mars 1987, à l'occasion des vingt-cinq ans du lycée *Mermoz* (Cocody) de nombreux responsables politiques sont présents et le plus prestigieux d'entre eux, le président de la République Félix Houphouët-Boigny, ne manque pas de féliciter le lycée pour sa contribution à la formation des élites ivoiriennes. Le directeur, M. Padovani, retrace brièvement l'histoire de l'école - créée en 1961 par vingt-sept parents d'élèves français rejoints par des Ivoiriens, constituée en société civile avec un conseil d'administration dont le président est Pierre N'Guessan Koffi (membre du Comité directeur du PDCI-RDA depuis 1980) - et insiste sur son caractère sélectif (test d'entrée, renvoi des mauvais éléments, contrôles fréquents, taux de réussite au baccalauréat autour de 80%). A cette date l'effectif de *Mermoz* est de 3 250 élèves et, selon les renseignements de M. Padovani (entretien, 1994), l'effectif pour l'année 1994-95 est de 3 000 élèves (1 200 dans le primaire et 1 800 dans le secondaire). D'après un mémoire de maîtrise de Sociologie de l'université d'Abidjan, sur 100 élèves scolarisés à *Mermoz*, en 1979-80, 60% sont issus des catégories cadres supérieurs, 38% des catégories cadres moyens et 2% des catégories de grands commerçants (C. Koffi Koffi, 1981, p. 55).

⁸⁰ Pour l'année scolaire 1990-91, 11 624 enfants fréquentent une école maternelle, 5 624 filles et 6 000 garçons. Les structures publiques en scolarisent 3 893, dont 1 797 filles et 2 096 garçons ; les structures privées en scolarisent 7 731, dont 3 827 filles et 3 904 garçons (cf. annexe B).

se battent pour trouver les places mais pas pour les meilleures places : elles sont hors de leur portée.

Mariatou garde la bourse jusqu'à la troisième, elle passe avec succès le BEPC et l'Etat l'oriente au *lycée scientifique* de Yamoussoukro qui est, avec *Sainte-Marie*⁸¹ à Abidjan, l'établissement public le plus prestigieux. Elle refuse l'affectation, par crainte de ne pouvoir suivre le niveau, et perd la bourse. Ses parents assument désormais les frais d'écologie de *Mermoz* de l'ordre de 500 000 francs CFA (ils ont été majorés de 30% après la dévaluation du franc CFA - actuellement 100 francs CFA = 1 franc français), ce qui représente une somme considérable et une barrière infranchissable pour la grande majorité des Ivoiriens (le salaire mensuel minimum est de 36 000 francs CFA). Mariatou discute avec ses parents du choix d'une filière⁸², si elle envisage un moment de faire une seconde "S", elle renonce compte tenu de ses performances moyennes en physique et opte pour la section "ES" avec une option mathématique. Mariatou ne s'est jamais interrogée sur la possibilité ou non de suivre un cursus supérieur, elle veut faire des Sciences Economiques dans une université française, c'est pour elle une évidence, une suite logique et prévisible : ses doutes, timides, vont plutôt vers le choix définitif d'une carrière.

Ses incertitudes ne sont pas partagées par tous les élèves que nous avons rencontrés, la plupart ont des projets précis et ont déjà pris les contacts nécessaires pour l'inscription dans une université ou une Grande Ecole étrangère⁸³. Ils s'orientent le plus souvent vers des profils de cadres supérieurs du secteur privé (banque, management,...) et justifient leurs choix par une évaluation des fluctuations de la valeur et du rendement des titres scolaires sur le marché du travail et des filières les plus nobles du moment : alors que les parents sont majoritairement des hauts cadres du public, leurs héritiers veulent investir le privé. Néanmoins, "ce sens du placement" ne les conduit pas vers les carrières de chefs d'entreprises, mais plutôt vers le tertiaire privé. Ce qu'ils souhaitent, avant tout, c'est d'être, d'une part, en mesure de maintenir ou de dépasser la position sociale de leurs

⁸¹ Nous avons pu noter, lors de nos enquêtes, que les élèves des fractions populaires et moyennes attribuent au Lycée *Sainte-Marie* un statut d'établissement "semi-privé", c'est-à-dire qu'ils se représentent cette école publique prestigieuse comme une école privée recevant, au même titre que les autres établissements privés reconnus, des élèves de l'Etat... Le lycée de filles *Sainte-Marie* a effectivement toutes les caractéristiques des quelques grands établissements privés dominants : fondée en 1962, à la demande du chef de l'Etat, par la communauté religieuse française de *Saint-François Xavier* (qui a fondé de nombreux établissements privés en France dont *Sainte-Marie* de Neuilly), il est dirigé, jusqu'à 1988, par les demoiselles de la communauté qui sont des civiles. Il est cependant placé sous la tutelle du ministère de l'Education nationale en tant qu'établissement public à part entière.

⁸² Pour la période 1974-1984, 60% des baccalauréats attribués aux filles sont de séries littéraires, 26,6% de séries scientifiques et 13,4% de séries techniques et pour les garçons ces proportions sont respectivement de 44,5%, 42,5% et 13%.

⁸³ Voir à ce propos l'article de B. Niane (1992) qui met en évidence la dépossession du pouvoir de l'Etat sénégalais sur la formation des cadres et la réorientation des carrières vers un pôle économique et financier (management, marketing, banque, assurance, etc.) qui tend à supplanter le pôle administratif (ENA, etc.) par le biais de formation "transnationale". Il souligne aussi le "rôle déterminant de la position sociale et du capital économique et culturel dans les stratégies de formation adoptées par les étudiants sénégalais" (B. Niane, 1992, p. 14).

parents et le niveau de vie⁸⁴ quelle leur a assuré et, d'autre part, de participer au champ du pouvoir : les élèves des fractions dominantes énoncent, par leur "choix" de carrières, les formes que prennent les stratégies de reconversion⁸⁵ des familles de hauts cadres du public et témoignent de la connaissance qu'ils ont des stratégies les plus rentables. Alors que les enfants des fractions populaires et moyennes investissent toujours dans la Fonction publique par le biais des concours (employés subalternes ou cadres moyens), les enfants des fractions dominantes s'orientent vers le pôle techno-économique. Ceux des cadres du secteur privé envisagent également, en majorité, de faire une carrière dans le tertiaire privé. Les projets de Bakoro, qui est actuellement en terminale "S" sont très précis et s'inspirent de la profession de sa mère qui est cadre dans une banque : *"D'abord je pars à Paris pour faire "Sciences politiques", ensuite j'irai aux USA pour faire un "PH D" pour être une vraie économiste et travailler dans une banque"*. Ses ambitions professionnelles s'accompagnent d'une anticipation d'un niveau de vie plus que confortable et compte tenu de sa future position de *"directrice financière"* elle estime son salaire légitime à *"plusieurs millions"*. L'analyse de B. Niane à propos des élites sénégalaises peut être transposée au cas des élites ivoiriennes et de la même manière *"le national devient de moins en moins le lieu de pertinence stratégique non seulement pour les élites étatiques, mais aussi pour maintes autres catégories de la population"* (B. Niane, 1995, p. 193). M. Haddab confirme l'analyse de B. Niane à partir du cas des élites dirigeantes algériennes et ajoute que *"les caractéristiques du marché de l'emploi des cadres contribuent à instaurer un processus de dévalorisation sociale des disciplines dont les débouchés sont pour l'essentiel des fonctions dans les institutions publiques administratives ou économiques"* (M. Haddab, 1995, p. 23). Les projets d'études supérieures des élèves de la bourgeoisie sont tournés vers l'extérieur, vers les universités ou grandes écoles françaises, canadiennes ou nord américaines et jamais vers les structures d'enseignements supérieures locales qu'elles soient publiques ou privées⁸⁶.

⁸⁴ Tous les élèves, appartenant à ces fractions sociales, que nous avons rencontrés, viennent à l'école soit avec leur voiture personnelle, lorsqu'ils sont en âge d'avoir le permis de conduire, soit conduits par un chauffeur. Ils s'investissent et investissent fortement dans le "look" et le plus prisé est d'acheter des vêtements de marques en Europe ou aux USA, ils rivalisent en dépenses lors des sorties dans les boîtes à la mode, ils détaillent et étalent les signes de leur statut social par des pratiques distinctives (voyages, possession d'une voiture, pratique du golf, relations avec les enfants des "très grands", etc.).

⁸⁵ Victor Karady analyse les stratégies de reconversion des élites hongroises à deux périodes historiques et conclut que *"la "conversion de classe" sert donc directement ou indirectement au sauvetage ou à la protection des positions d'élite"* (V. Karady, in D. Broady, M. de Saint-Martin & M. Palme, sous la dir., 1995, p. 87). Voir également : P. Bourdieu, L. Boltanski & M. de Saint Martin, 1973.

⁸⁶ À part l'université nationale et les Grandes Ecoles publiques (jusqu'à 1995 la Côte-d'Ivoire n'avait qu'une université à Abidjan dans la commune de Cocody. En décembre 1995, deux centres universitaires créés à la rentrée 1992-93, deviennent des universités autonomes : Abobo-Adjamé et Bouaké), des écoles privées

Finalement, la valeur sociale des titres que délivre une institution scolaire, que ce soit une structure publique (Grandes Ecoles ou université) ou une structure privée, destinée en principe à la formation d'une élite est moins dépendante des conditions de sélection que du degré auquel les fractions de la classe dominante les intègrent et y voient la garantie d'une reproduction ou d'une reconversion réussie. Notre enquête, limitée aux élèves de l'enseignement secondaire, permet seulement de repérer les types de stratégies de scolarisations supérieures et d'orientations professionnelles valorisés par les descendants des classes dominantes sans pouvoir s'assurer des conditions effectives de leurs réalisations et des coûts inévitables qu'ils entraînent pour certains de leurs membres. Pour aller plus loin dans l'analyse des reconversions et/ou des déclassements des élites - ou de certaines fractions d'entre elles - et de leurs conséquences sur les restructurations du champ du pouvoir il faudrait entreprendre une étude de l'utilisation qu'elles font des institutions internationales d'enseignement supérieur⁸⁷ et de leurs inscriptions effectives dans des postes.

Mariatou décrit avec précision les pratiques distinctives, les rivalités, les compétitions, les lieux de "l'entre-soi", les règles implicites du "milieu", mais cette lucidité qu'elle veut critiquer [*"ce sont des snobs", des "fils et filles à papa"*] est largement nuancée par ses propres pratiques (voyages en Europe, pratique de la danse, de la natation et du piano, sorties dans les boîtes de nuit à la mode, cinéma,...). Cependant, ses propos expriment les divisions entre bourgeoisie intellectuelle et bourgeoisie économique : *"Les gens sont matérialistes, on t'estime par rapport à la position sociale de tes parents, la plupart des amitiés sont basées sur l'argent, même avec les filles c'est l'argent ou les garçons"*. Dans son établissement Mariatou côtoie des élèves dont les parents sont beaucoup plus

d'enseignement supérieur se développent de plus en plus depuis le début des années quatre-vingt-dix et cela n'est certainement pas sans rapport avec les mouvements de contestation des étudiants ou des enseignants du supérieur qui perturbent le déroulement des années universitaires. De plus, depuis plusieurs années les bacheliers ne sont plus tous orientés dans le supérieur et il existe donc une clientèle potentielle pour ces écoles. Cette caractéristique se renforce encore depuis la rentrée 1992-93 à partir de laquelle les bacheliers sont désormais libres de s'inscrire dans la filière de leur choix mais où, en contrepartie, les autorités des départements universitaires peuvent fixer des quotas. La concurrence entre ces nouvelles écoles privées d'enseignement supérieur qui offrent des formations de types BTS ou cycle d'ingénieur dites "formations qualifiantes", donne lieu à une surenchère d'annonces publicitaires dans lesquelles sont mis en avant le caractère international de l'école et ses liens avec les entreprises nationales et internationales. En 1994, les écoles privées supérieures, organisées dans une Union nationale des écoles privées du supérieur (UNEPSUP), souhaitent un accord cadre avec l'Etat pour fixer les réglementations et revaloriser ce secteur du privé.

⁸⁷ Les stratégies éducatives ne sont pas les seules stratégies de reproduction et notamment les stratégies matrimoniales sont aussi des moyens de se "déplacer" dans l'espace social. À propos des transformations du rapport entre les différentes classes sociales et le système d'enseignement voir "Classement, déclassement, reclassement" (P. Bourdieu, 1979, pp. 147-151) et sur les stratégies de reconversion voir "Stratégies de reconversion et transformations morphologiques" (P. Bourdieu, 1979, pp. 151-157).

riches que les siens sans pour autant être intégrée à leur groupe : *"Les fils à papa ce sont des groupes. [...] Ils se foutent des autres. Ils rivalisent au niveau de l'habillement"*⁸⁸ [...] on te juge à ça : ce type porte des jeans de telle marque, je vais sortir avec lui". Les groupes se forment aussi à partir des critères de nationalité et malgré la plaquette publicitaire qui vante le cosmopolitisme du lycée en le présentant comme *"un carrefour de rencontre entre des élèves de cinquante-neuf nationalités différentes formant une communauté scolaire originale et enrichissante"*, les élèves ont un tout autre discours : *"Nous dans notre groupe les gens voient mal se balader avec un Blanc et pour les Blancs c'est la même chose, chacun reste entre soi. Ce sont les Libanais et les métis qui sont un peu des deux côtés"*. Ce qui finalement est commun aux enfants de la bourgeoisie c'est surtout un accord sur les principes de distinction internes et externes. Les distinctions au sein des différentes fractions sont l'objet d'un investissement considérable et de fortes rivalités : si la place de la famille s'évalue à partir du critère objectif du capital économique, qui s'expose de façon ostentatoire, les indices plus indirects d'une position dans la classe dirigeante sont aussi identifiés par les élèves. Même si un enfant de ministre et un enfant d'un grand cadre du privé peuvent parfois rivaliser du point de vue du capital économique ils ne sont pas, pour autant, confondus dans les typologies élaborées par les élèves pour classer et se classer. Les distinctions sont subtiles et se construisent à partir, d'une part, de la connaissance personnelle de ce milieu somme toute restreint et, d'autre part, de la reconnaissance des signes distinctifs : si aucune de ces familles n'est dépourvue de capital économique, de capital culturel, de capital social et de capital politique, certains de ces attributs de classe peuvent être plus accentués que d'autres et c'est selon le degré d'accumulation des différentes espèces de capital que les élèves s'évaluent et se regroupent. Ainsi, ceux que l'on nomme enfants de "grands" sont sans conteste les descendants des familles à fort capital politique, position qui est d'emblée associée, par les élèves, à une accumulation de capital économique.

Dans ce type d'établissement, les filles n'investissent pas leur capital sexuel (entendu au sens de relations sexuelles, mais aussi de pratiques de séduction) dans la relation pédagogique - *"ici ce n'est pas permis de sortir avec son prof., par contre j'avais une*

⁸⁸ L'uniforme n'est pas un obstacle à l'objectivation par la distinction vestimentaire des signes du statut social : *"Tu mets un polo blanc "Chevignon", alors que l'autre est dans sa petite chemise blanche, ça fait une différence ou bien une "Sebago" ou une "Bensimon" (chaussure) qui faisaient 45 000 francs CFA avant la dévaluation"* (Bakoro fille de terminale "S" à Mermoz, père professeur de mathématique et mère cadre de banque).

amie qui était à "Sainte-Marie" [lycée public le plus côté avec le lycée scientifique] et qui sortait avec son professeur de physique, ça se passe dans le public mais ici on n'a pas besoin de ça" - mais dans les relations entre pairs. Les principaux conflits entre filles proviennent de rivalités concernant les garçons qui représentent les "meilleurs partis", ceux qui possèdent une grosse voiture, payent les sorties et dépensent sans compter. Ceux-ci sont parfaitement conscients des attentes des filles et avouent qu'ils se "débrouillent" par tous les moyens pour rivaliser avec les plus riches. Les jeunes de la bourgeoisie disposent, pour la majorité d'entre eux, de grandes libertés et des moyens financiers d'affirmer leur statut social : les dépenses ostentatoires sont des pratiques de distinction qui participent au fractionnement de la bourgeoisie sur la base de l'espèce de capital privilégié. La famille de Mariatou se définit plus par une accumulation de capital scolaire et culturel que par l'accumulation de capital économique mais elle est aussi liée, par les fonctions du père, à tout un réseau de relations politiques.

Position dominée et prise de position critique

En revanche, la famille de Cécile occupe une position dominée au sein de la bourgeoisie ivoirienne ce qui contribue à la formation de prises de positions spécifiques. Son père, après des études de commerce en France et en Suisse, est d'abord cadre dans une multinationale implantée à Abidjan qu'il quitte pour monter une entreprise d'import-export de métaux précieux. Sa situation économique relativement instable est expliquée par Cécile comme la conséquence de son refus de s'allier les "politiques". Cécile valorise avant tout "l'effort personnel" et considère que son père lui a fourni un "modèle peu répandu en Côte-d'Ivoire", celui d'une bourgeoisie d'affaires qu'elle qualifie de "*plus occidentale qu'africain*". La position instable économiquement et socialement de la famille - "*mes parents sont regardés comme des bêtes curieuses*" - dans la bourgeoisie ivoirienne incite Cécile à développer un discours particulièrement critique sur les jeunes gens de la bourgeoisie qu'elle fréquente, au moins à l'école. L'entretien particulièrement dense que nous avons eu avec elle nous semble intéressant à reproduire tel quel (au moins dans ses parties plus discursives) parce qu'il exprime bien comment les fractions les plus dominées de la bourgeoisie ivoirienne⁸⁹ parviennent, par une dénonciation qui se

⁸⁹ Selon, J.-F. Bayard, Houphouët-Boigny aurait pris comme option de contrer "l'émergence d'un milieu d'affaires indépendant" dans le but "d'inhiber la cristallisation de forces qui auraient pu devenir politiquement et économiquement concurrentes" (J.-F. Bayart, 1989, p. 123).

veut moralement et politiquement lucide de l'ethos des fractions dominantes, à transformer leur relégation en une posture de rupture critique et comment finalement s'articulent position et prise de position.

Cécile, 18 ans, a effectué toute sa scolarité dans le secteur privé mais a fréquenté plusieurs établissements. Après une première année de maternelle en France où sa mère poursuivait des études (elle est actuellement assistante sociale dans une entreprise privée d'Abidjan), elle continue sa scolarité jusqu'au CP1 dans une école privée à Marcory où résidaient ces parents. Lorsqu'ils achètent un appartement dans une *"résidence un peu cotée"* de la Riviera, Cécile est inscrite au *Groupe scolaire de la Riviera*. Elle passe avec succès l'entrée en sixième et elle est orientée, avec la bourse, au *Collège moderne de Cocody*, mais refuse l'affectation et perd la bourse : *"Dès que je suis arrivée dans cette école et que j'ai vu l'état des bâtiments, moi qui était habituée aux salles climatisées, bien décorées avec de la verdure partout... J'arrive dans une école dans un état indescriptible, je dis 'je rêve ! je ne peux pas rester là, c'est de la merde !', j'ai pleuré et je suis repartie dans mon ancienne école"*. Ses parents déboursent alors environ 300 000 francs CFA de frais d'écolage par an et Cécile continue jusqu'à la classe de quatrième. En mars 1990, à la suite des manifestations lycéennes et estudiantines, l'Etat ivoirien décide la fermeture de toutes les écoles du territoire, quelles soient publiques ou privées. Mais les écoles privées les plus prestigieuses contournent l'interdiction en mettant en place un système de cours tournants dans les villas des parents d'élèves. L'année suivante, son école restreint ses activités au cycle primaire et Cécile intègre en troisième le lycée *Mermoz* : *"J'avais le choix entre Mermoz et Blaise Pascal [le lycée français d'Abidjan] mais je me suis dit que j'étais ivoirienne quand même et que je ne pouvais pas aller dans une école où il n'y a que des blancs !"*. Pourtant, elle ajoute qu'à *Mermoz* aussi les critères de nationalités distinguent non seulement les élèves dans la cour mais encore dans la classe : *"Dans ma classe en troisième 'S', il n'y avait que des Noirs alors que dans la classe juste à côté, la troisième 'E', il y avait 80% de Blancs, deux ou trois métis et puis deux ou trois Noirs. Je n'ai pas compris ! J'ai été choquée, je n'étais pas habituée. Sois tu restes seule, sois tu as un clan"*. En fin de troisième, elle passe le Brevet français à la place du BEPC ivoirien et, en fin de seconde, elle renonce, sous les pressions convergentes de l'administration de l'école et de sa mère, à la section scientifique et s'oriente vers la filière *"sciences économiques et sociales"*. Elle fait échec au baccalauréat et reprend la terminale.

Cécile est l'aînée d'une famille de quatre enfants et les quelques précisions qu'elle apporte sur la scolarité de ses sœurs et de son frère fournissent une esquisse de la hiérarchisation des écoles et des critères qui président à leur utilisation.

C : *"J'ai une sœur, elle a 15 ans, elle est en quatrième à Blaise Pascal, au lycée français d'Abidjan. J'ai une autre petite sœur qui est au CM1, c'est une petite qui a eu des retards scolaires. Elle a fait une école spécialisée pour enfants à retard scolaire. C'est une école créée par certains parents d'élèves, certains psychologues, orthophonistes. Ça s'appelle La Page blanche d'Ariane, c'est pour les enfants autistes, mongoliens ou qui ont un certain problème particulier. C'est un peu cher donc ça enlève un peu l'efficacité, c'est du genre un million et demi par an. C'est*

dire que si tu n'as pas d'argent, tu ne peux pas mettre ton enfant dans cette école. Il faut dire qu'on s'occupe d'eux cas par cas mais ce n'est pas donné à tout le monde.

Mon petit frère, il a 8 ans, il est au *Nid de Cocody*, c'est juste à côté, on pourrait dire que c'est la maternelle de *Mermoz*. Comme à *Mermoz*, le primaire n'est pas efficace, c'est plutôt le secondaire, donc c'est là où tous les enfants qui veulent venir à *Mermoz* partent.

Q : Ah !

C : Oui, c'est bizarre, c'est le secondaire qui est plus coté car souvent on estime qu'il y a un laisser-aller dans le primaire. On m'a laissé entendre que le primaire n'était pas bon, c'est-à-dire qu'ils ne donnent pas de bonnes bases aux enfants. Donc c'est pour cela que ma mère a préféré mettre mon frère au *Nid*.

Q : Et ta sœur, pourquoi est-elle à *Blaise Pascal* ?

C : Elle a des problèmes, enfin elle a deux ans de retard, elle est en quatrième. Vous savez qu'en France, on a installé les quatrièmes technologiques ? Ce sont des quatrièmes qui sont assez légères mais qui sont un peu plus orientées. C'est-à-dire qu'elles sont plus techniques, on travaille beaucoup plus sur les ordinateurs, ils font de l'économie, de la gestion, du traitement de texte et tout ça. C'est plus pour des enfants qui ont des retards scolaires.

Q : C'est seulement à *Blaise Pascal* ?

C : Oui.

Q : Sinon, avant elle était où ?

C : Elle était à *Lamartine*, franchement ils n'ont pas de très bons résultats au bac. et cette année tous les élèves qui n'ont pas eu leur bac. sont allés à *Blaise Pascal*. Mais avant d'être à *Lamartine*, elle était dans une école ivoirienne. Elle était au *Collège moderne de Cocody*, c'était un collège assez respecté dans le temps mais aujourd'hui je peux dire que ce n'est plus une école efficace. Ils étaient cent dans la classe, il fallait la déposer à 6h50 à l'école pour qu'elle ait une place, c'était assez épuisant pour elle, elle n'a pas pu tenir et on l'a amené à *Lamartine*. Mais elle avait accumulé trop de retard pour les deux ans qu'elle a passés dans cette école, elle a repris à *Blaise Pascal*.

Q : Pour tes parents, c'est important de l'aider ?

C : Il faut dire que les écoles privées ici sont chères, surtout les écoles françaises, elles ne sont pas données. On voulait la mettre à *Pigier* mais il faut dire que *Pigier* c'est pas vraiment ce qu'on peut espérer pour son enfant ! Donc ma mère a vu papa et a dit qu'il était préférable de se sacrifier pour ses enfants aujourd'hui pour que demain ils ne soient pas rien.

Q : C'est cher *Blaise Pascal* ?

C : Oui, avec la dévaluation ça doit être plus de 600 000 francs CFA mais pour les étrangers encore plus ça doit être dans les un million. À *Mermoz*, en terminale moi je paye 580 000 francs CFA, plus tu avances, plus tu payes. Moi je pense que c'est mieux. Il y a une bonne formation et le prix est relativement moins cher, c'est une école très bien cotée et tous les élèves de *Mermoz* sont reconnus comme étant meilleurs que ceux de *Blaise Pascal*. Il y a une hiérarchie dans les écoles françaises. Il n'y a que trois écoles françaises à Abidjan : *Blaise Pascal*, *Mermoz* et *Lamartine*. *Mermoz* est classée devant, ensuite *Blaise Pascal* et *Lamartine*, parce que *Lamartine* c'est quand même le bas quoi !".

Les stratégies éducatives de la bourgeoisie ivoirienne s'appuient sur un réseau hiérarchisés d'établissements privés qui se partagent le territoire en offrant une diversité

de prestations scolaires qui correspond à la nécessité d'éviter la relégation totale des élèves en échec scolaire en les retraduisant comme l'expression de "difficultés scolaires" et en proposant des "cursus adaptés aux talents propres de l'enfant" qui permettent d'aménager un compromis honorable entre performances scolaires et positions scolaires en dissimulant (jamais parfaitement) la relégation. Effectivement, ces aménagements de carrières scolaires ne cachent qu'imparfaitement la relégation relative (au sein du groupe d'appartenance) des élèves de la bourgeoisie qui ne parviennent pas à remplir les conditions minimales nécessaires à la légitimité de la reproduction sociale que permet l'acquisition de titres scolaires. À l'inverse, ces trajectoires en déclassement offrent un principe de légitimité simple et efficace à ceux qui ont suivis des carrières scolaires sans aménagements et qui peuvent ainsi relativiser les avantages liés à leur position sociale en désignant ce qui leur apparaît comme une preuve irréfutable de leur propre mérite scolaire. Cécile n'est pas la seule élève que nous avons rencontrée à concevoir le réseau scolaire "d'élite" comme un marché offrant des prestations scolaires et des profits symboliques hiérarchisés et à manifester, par là, sa connaissance des voies les plus propices à l'acquisition d'un capital scolaire d'autant plus reconnu que l'établissement cumule tous les attributs de la reproduction sans heurts ni ruptures.

"Vouloir plus pour soi"

Q : "La première terminale, tu disais que tu as été perturbée ?

C : J'ai loupé pas mal de cours mais trois mois avant le Bac, je me suis reprise. Je suis passée à l'oral seulement je suis tombée sur une prof. de français qui n'avait pas l'air d'apprécier ma tête. Bon! là je reprends ma terminale.

Q : Tes amis qui étaient avec toi sont tous partis en France ?

C : Oui.

Q : Tu souhaites faire quoi après le Bac ?

C : Je n'ai pas encore décidé, je commence à me poser des questions, si je veux aller vraiment en France ou dans un autre pays qui soit un peu plus accueillant que la France. Parce qu'en France aujourd'hui il y a trop de problèmes. Mes amis me disent qu'elles ressentent trop de problèmes de la part des Français, qu'elles ne peuvent pas être amies avec des Françaises, c'est à peine si elles les considèrent.

Q : Qu'est-ce que tu vas faire alors ?

C : Je pense que je ferais une école de commerce et après je verrais. Une école de commerce avec spécialité marketing et management où je peux avoir des relations avec des gens.

Q : Tu comptes travailler plus tard ?

C : Ah! oui.

Q : Si par exemple, ton mari te dit : "Je gagne suffisamment d'argent, je ne voudrais pas que tu travailles" ?

C : Ah! non, il n'en est pas question.

Q : Pourquoi ?

C : Ça dépend de moi, de ma dignité propre, ma dignité humaine ! Pourquoi un homme travaillerait et moi je resterais à la maison ? C'est bien beau pour les enfants mais quand même ! Une femme a besoin de s'occuper. Quand par exemple les enfants ont trois ou quatre ans, ils rentrent à l'école, la bonne femme fait quoi ? Elle ira poireauter au salon de thé avec ses comparses ? Non ! je préfère travailler, m'investir dans quelque chose et non pas m'occuper de quelqu'un.

Q : Quel salaire tu souhaiterais avoir plus tard ?

C : Un salaire qui me permettra de vivre, c'est-à-dire que même si mon mari a des moyens, il faut que je sois capable de faire tourner la maison. On ne sait jamais, aujourd'hui le chômage n'atteint pas que les pays européens. En Afrique, c'est un chômage déguisé, ici on a 40 à 45% de chômeurs. Moi je souhaiterais avoir un salaire suffisant pour que si demain mon mari est au chômage, je continue à assurer.

Q : Qu'est-ce que tu appelles salaire suffisant ?

C : Les données ont changé, disons que je dirais deux millions et demi, je pense qu'aujourd'hui en Côte-d'Ivoire on ne peut pas vivre avec moins pour faire ce qu'on veut.

Q : Les loisirs par exemple...

C : Pour les loisirs, j'adore la lecture, je peux passer toutes mes vacances à lire, ce n'est pas un problème ! Aller à la plage, me détendre réellement, loin de temps en temps, aller à la patinoire, manger des glaces.

Q : Les voyages te tentent ?

C : Ah ! oui, je voudrais visiter au moins une cinquantaine de pays.

Q : Oh là !

C : C'est l'idéal, prendre un an, même si c'est en le faisant en auto-stop, m'évader. Moi j'estime que les voyages forment. Ici, le problème des gens est qu'ils n'ont pas assez voyagé. Donc ils ont l'esprit très étriqué, quand tu entends parler les Ivoiriens, on a l'impression que ce sont des sauvages qui viennent d'arriver de la brousse. C'est-à-dire qu'ils ne voient pas plus loin que le bout de leur nez. Un père de famille qui a un salaire chaque fin de mois, qui a sa femme, qui a une maîtresse, il va aller boire avec son argent à la fin du mois, il n'y a pas de problème pour lui. La vie est simple, il ne pense pas. Je pense que c'est cela le problème de sous-développement de l'Afrique, le refus d'accumuler du capital, le refus d'être riche, c'est comme s'ils refusaient eux-mêmes d'être riches. C'est cet effort qu'ils ne veulent pas faire pour être égalitaire, ils sont trop médiocres, vous n'avez pas encore parlé avec des Ivoiriens ? De vrais Ivoiriens ?

Q : Je ne sais pas ce que c'est un vrai Ivoirien ?

C : C'est le genre, jouer au foot le dimanche ou regarder le foot à la télé le dimanche, sortir tous les samedis soir en boîte, aller se péter la gueule, excusez-moi l'expression ! Avoir au moins cinq ou six nanas. S'ils en ont une, ce n'est pas possible. Un gars qui a une nana, c'est un "drap" [problème] pour lui ! Ils ne se contentent que de leur vie, ils ne la vivent pas, moi je trouve que c'est grave ! Ne pas vouloir plus pour toi".

Le portrait stéréotypé que Cécile dresse de "*Ivoirien*" est une image sociale qui fonctionne comme un repoussoir à partir duquel se construit en s'opposant - en se distinguant - une échelle de valeurs, un ethos et des "ambitions" : ce qui est condamné c'est "*le refus d'accumuler du capital, le refus d'être riche*" comme symptôme d'un

"refus d'être égalitaire" et comme indice de médiocrité. "L'Ivoirien", selon Cécile, accumule des femmes, des sorties et fait un usage irrationnel de son argent en le dépensant dans des investissements éphémères et extérieurs à l'unité familiale : "poireauter dans les salons de thé", aller boire ou sortir dans les boîtes, entretenir des maîtresses, etc. Finalement, c'est la position de la famille de Cécile par rapport au capital économique qui sert de support à l'évaluation des pratiques de ses contemporains quelles que soient leurs conditions sociales. Les difficultés familiales d'accumulation d'un capital économique, indépendamment d'une implication dans les réseaux politiques, déterminent une condamnation des usages sociaux de l'argent comme support de pratiques de présentations et de représentations de soi, au nom d'une éthique économique où l'argent a une valeur en soi et non pas en tant que simple médiateur de signes distinctifs, ce que Cécile perçoit comme un rapport matérialiste à l'argent. Si ce discours reprend les condamnations courantes dans certains milieux économiques internationaux qui présentent le sous-développement des pays africains comme une conséquence de pratiques, en quelque sorte, anti-capitalistes⁹⁰ (consommérisme, etc.) dans leur "essence", il est aussi repris par une petite fraction de la bourgeoisie d'affaires qui, par sa formation ou par le manque d'opportunité, ne participe pas à cette imbrication des intérêts économiques et des positions de pouvoirs politique (national et/ou local) ou administratif. D'où un discours qui dénonce le manque d'autonomie de l'économie par rapport au politique⁹¹ en s'appuyant sur une dénonciation - au nom à la fois d'une éthique et d'une rationalité des rapports économiques capitalistes - des pratiques consuméristes des élites africaines. Cécile condamne aussi, et cela apparaît encore plus clairement dans la suite de l'entretien, un rythme de dépense dans lequel sa famille ne peut pas s'insérer et sublime cette position dominée dans le champ du pouvoir en valorisant la lecture en opposition aux sorties dans les night-club, la détente aux mises en scène ostentatoires de soi, les voyages "même en auto-stop" à l'enfermement dans un territoire "étriqué", etc. Finalement, Cécile, en rapport avec sa position objective relativement peu assurée en capital économique, a intérêt au désintéressement et en affirmant que le principe des pratiques de ses contemporaines est l'intérêt purement

⁹⁰ Au sujet des dépenses ostentatoires des fractions dominantes C. Vidal note que les fortunes "[...] sont aussi très vite dépensées, car l'esprit du capitalisme ivoirien se réalise aux antipodes d'une éthique de l'austérité, et l'ascétisme d'un riche, loin de passer ici pour vertu, signifierait bien plutôt une scandaleuse avarice ou, pire encore, la fragilité de la fortune rassemblée, la quasi-faillite" (C. Vidal, 1991, p. 134).

⁹¹ Voir à ce propos l'étude de Y.-A. Fauré (1994) qui pose, à partir d'une enquête empirique, la question de l'autonomisation du champ économique.

matériel ["ils se marient pour l'argent, moi je ne vais pas me vendre"], elle survalorise le capital culturel de la famille [alors "qu'ils font des études parce qu'il faut en faire", Cécile relie le travail à sa "dignité humaine propre"].

La suite de l'entretien expose les points essentiels sur lesquels porte sa critique des usages sociaux de l'argent et des profits qu'ils visent.

De la distinction au conformisme : de quelques usages sociaux de la séduction

C : "La mentalité des jeunes est très matérialiste, du genre "moi, je suis ami avec toi parce que ton père est tant et parce que ton père a du fric. Ce n'est pas parce que tu as de la valeur mais parce que tu apportes du fric et moi j'apporte du fric". On sort ensemble en groupe, on va au *Festival des glaces* pour se montrer, c'était carrément ça et moi je n'avais jamais vécu ces trucs. Par exemple, c'est bizarre mais quand tu sors avec un garçon qui est assez connu, comme on dit ici : on le "torpille".

Q : C'est-à-dire ?

C : On va l'enfoncer! [rire] C'est comme une torpille.

Q : C'est quoi un type connu ?

C : Un gars du show, un gars qu'on connaît.

Q : Tu veux dire quelqu'un de public ?

C : Oui.

Q : Que disaient les copines ?

C : Que ce n'était pas un bon gars, c'était un mec qui drague toutes les nanas, qu'il avait une sale réputation et en plus il était plus âgé que moi. Donc mes copines le "torpillaient", les amis à mes parents qui le connaissaient le "torpillaient" par rapport à mes parents. J'ai fait une dépression, je ne suis pas venue à l'école pendant deux semaines. Déjà on pouvait dire qu'il ne fait pas partie de mon milieu parce qu'il était plus âgé que moi, en plus il a une boîte de nuit. Les propriétaires de boîte de nuit ne sont pas renommés pour être des saints ! Or quand je l'ai connu, bizarrement je l'ai trouvé bien, je ne le connaissais pas et puis j'étais une fille qui n'allait pratiquement jamais en boîte. J'étais aussi quelqu'un qui ne sortait pas beaucoup, je ne pouvais pas le connaître.

Q : Tu parlais de la mentalité des jeunes tout à l'heure, c'est quoi cette mentalité ?

C : Ils se séduisent par l'argent, par les fringues. Si tu as la dernière "Halden", la "Carolina", ce sont des chaussures, ça coûte plus de 35 000 francs CFA. Il y a les chemises "Old Rivers", les "Façonnable" etc. Je trouve ça ridicule. Ce n'est pas parce qu'on est quelqu'un mais parce qu'on se donne l'apparence de quelqu'un. Elles ne connaissent que ça, si un gars à tout ça c'est bon. Il a du fric, il va te faire sortir, en boîte il va prendre plusieurs bouteilles : on ne va pas en boîte pour s'amuser mais pour se faire voir. Elles disent : "Il a pris au moins dix bouteilles en boîte, il a fait le show, c'est un bon gars", même s'il est le mec le plus salaud d'Abidjan elles disent que c'est un bon gars.

Q : Il y a des filles qui refusent ce genre de choses ?

C : Très peu, elles sont toutes matérialistes.

Q : Toi, par exemple, est-ce que tu te sens différente par rapport à ça ?

C : Je pense que j'ai une chance immense. Le premier garçon avec qui je suis sortie est un Français, il avait 21 ans et moi 15, il avait une autre mentalité. Ensuite je suis sortie avec un autre Français, on ne pouvait pas dire qu'il était riche, il était

pauvre comme moi. Du genre, quand on va au cinéma, chacun paye sa place. Il venait me voir, j'allais le voir, il n'avait pas de voiture, enfin un garçon de mon âge, il était à *Blaise Pascal*. Je ne pouvais pas lui demander de me faire sortir, de m'amener au restaurant, je savais qu'il n'avait pas les moyens. La majorité des garçons qui lorsqu'ils sortent font les "shows" en question, c'est qu'ils volent leurs parents ! Et les parents se déchargent en donnant de l'argent à leurs enfants parce qu'ils ont laissé tomber l'éducation à la base. Moi, j'ai de la chance parce que j'ai des parents formidables. Mon père a quitté la Côte-d'Ivoire à l'âge de 13 ans et il est revenu quand il avait 25 ans, il a fait ses études en France puis est parti en Suisse. Il a travaillé comme cadre à Z, il a été un des premiers Ivoiriens à aller en Yougoslavie, il a vraiment voyagé ! Ma mère aussi. Bien sûr, on n'a pas la vraie mentalité africaine mais nous avons celle du respect de nos aînés, de nous apprécier en tant que tel, en tant qu'enfant et à nous mettre à leur place. Avec mes parents je n'ai pas trop de problèmes, j'estime que mes parents sont mes parents, ils ne sont pas mes amis même si ma mère est cool vis-à-vis de moi, j'accepte son autorité. Actuellement ici, les enfants n'acceptent plus l'autorité des parents, c'est comme en Europe.

Q : Toi, tu ne sors pas beaucoup ?

C : Non.

Q : Par ta propre volonté ou... ?

C : Jusqu'à présent je n'aime toujours pas sortir mais la seule chose que j'aime faire depuis toute petite, mais qui est un peu extravagant, c'est mannequin. En classe de troisième, à 14-15 ans, j'ai commencé à faire des défilés parce que je les adorais. Je n'ai jamais fait de défilé pour de l'argent, c'est parce que j'aime les vêtements, il y a de très beau ! Etre mannequin c'est être autre qu'une femme, c'est une autre image de soi, c'est par rapport à ça que je sortais, c'est en cette occasion que j'ai rencontré ce garçon qui a fait qu'aujourd'hui je suis encore en terminale ! [rires]

Q : Est-ce que tu penses que le fait d'être à *Mermoz* ne change rien à la scolarité ou bien c'est un peu plus facile de réussir ?

C : Je pense qu'il est plus facile de réussir à *Mermoz* parce qu'on n'a pas les tracasseries des autres écoles. Je pense qu'au lieu de mettre de l'argent dans des choses qui ne sont pas intéressantes, on devrait repenser ce système. Tout le monde n'est pas fait pour aller à l'université, c'est ce que les gens n'ont pas compris ! Tout petit Ivoirien depuis son enfance se dit qu'il veut aller à l'université, c'est pas parce qu'il veut aller à l'université pour faire des études pour devenir quelqu'un de "grand", c'est-à-dire pas quelqu'un qui va travailler mais c'est pour devenir ministre et pouvoir bouffer l'argent, voilà leur problème ! Depuis la terminale, ils commencent à faire leur cadrage, avec qui il faut être pour qu'on te remarque, il faut faire en sorte à ce que le président de tel parti te remarque etc. La base de leur vie est de devenir ministre plus tard pour pouvoir un jour bouffer l'argent.

Q : Ici, il y a des enfants de ministre ?

C : À *Mermoz*, il y a des enfants de "grands".

Q : Est-ce que vous vous fréquentez ?

C : C'est l'enfant d'Untel avec l'enfant d'Untel autre, si tu n'es pas l'enfant de "quelqu'un" tu ne peux pas rentrer dans son milieu.

Q : Ils ne se mélangent pas ?

C : Ah ! non, pourquoi ils vont se mélanger ? Ils ne vont pas se mélanger à la racaille, les enfants de pauvres.

Q : On ne peut pas dire qu'ici il y a vraiment des enfants de pauvres.

C : Non, mais certains élèves, à une certaine époque, étaient des boursiers, c'est l'Etat qui payait leurs études. Ça se remarque même s'il y a un effort pour ne pas

remarquer. Les chemises achetées en France, il y a des filles qui ont pour argent de poche 100 000 francs CFA par mois.

Q : Ça existe ça ?

C : Bien sûr ! Je trouve ça inutile. Moi, j'ai dit à ma mère que je ne suis plus une enfant, c'est dire que j'ai droit tout de même à de l'argent de poche, mais un enfant à qui on donne tout, ça sert à quoi ? Satisfaire toujours un désir pour créer le désir ! C'est une enfant qui quand elle grandira, ne voudra pas se marier à un mec pauvre mais si elle l'aime. Elle a toujours été habituée à avoir de l'argent. Et puis, ce genre de filles ne font pas des études pour travailler, elles font des études parce qu'il faut faire des études ! Après elles iront continuer au USA, c'est la mode, ce n'est plus la France ! La France c'est pour les pauvres. On va en France pour des vacances mais on ne va pas en France pour faire ses études.

Q : Comment ça ?

C : Ah ! oui, on va au USA ou au Canada, c'est la mode. Quand elle revient, papa lui trouve un bon petit boulot dans sa société ou essaie de la placer à la BAD. Donc elle a sa "205" à 25 ans, sa petite voiture, son appartement dans un quartier résidentiel, elle a un bon salaire. Et puis au bout de quelque temps, on lui trouve un fiancé et elle se marie, c'est fini ! Elle arrête de travailler ou elle travaille comme ça. Avec son argent, elle achète bijoux, vêtements etc. On envoie les enfants à l'école à l'étrangers pour montrer qu'on est très riche : *Mermoz* maintenant c'est plus suffisant !

Q : C'est pas un peu exagéré quand même ?

C : Oui, c'est ça !

Q : Il n'y a pas une part de rêve ?

C : Rêver dans un pays comme celui-là, c'est vraiment rêver quoi ! On ne peut plus rêver ici, on n'a plus droit au rêve.

Q : Pourquoi ?

C : Ce n'est parce qu'elles sont contraintes mais elles sont trop matérialistes. Moi, je dis non ! Nous ne sommes pas nos parents mais nous sommes les enfants de nos parents. Si ton père est ministre, qui te dit que toi aussi tu deviendras un jour ministre ?

Q : Tes ami(e)s sont à l'école ou au quartier ?

C : À l'école, je parle avec les filles comme ça ! Les filles du quartier aussi sont très matérialistes, la majorité de ses filles sont de *Blaise Pascal*. Elles te diront : "Tu sors avec tel mec et il ne te donne pas ça, il te prend pour qui ?" Moi, par exemple, on m'appelle la Vierge Marie. On sort avec un homme pas par amour mais à cause de l'argent, même entre pauvre, si ce dernier n'a pas d'argent il faut qu'il soit du "show", un gars dont on parle. Elles se vendent.

Q : C'est quoi un gars du "show", des vedettes de la télé ?

C : Non, les vedettes de la télé sont aujourd'hui des putes, ils se sont tous mariés pour de l'argent aujourd'hui.

Q : Eux aussi ?

C : Oui, X., animateur de télé, s'est marié à la fille de Y., je connais très bien le fils de Y., ce dernier m'a dit que sa sœur s'était mariée avec X. à cause de l'argent. Tout le monde à Abidjan sait que X. a épousé I. pour son argent ! Et puis trois mois après le mariage, il est déjà dans le "show", en train de draguer les nanas, ce n'est pas possible ! Quand les jeunes de notre âge voient leurs aînés faire ça, ils diront que c'est normal et c'est cela le pire. Qu'est-ce que la génération précédente a vu ? Ils ont vu leurs parents avoir plusieurs femmes, ils ont répercuté la chose. Ensuite ils ont vu que l'argent aidait, ils se sont mariés pour l'argent. Maintenant les jeunes, même les garçons se vendent. Ils sortent avec les filles de riches pour avoir

de l'argent. J'ai un copain qui me dit qu'il ne peut pas sortir avec les filles de pauvre, il ne sort qu'avec les filles des "grands" car elles l'invitent au cinéma. Pour une place de cinéma, tu vas sortir avec une "go"⁹², non, il ne faut pas exagérer !

Q : Comment tu vois ça ?

C : Il y a une amie à ma sœur qui nous a dit : "Vous, vous êtes des snobs, vous restez chez vous dans votre tour, [parce que nous habitons dans un appartement] vous ne parlez pas aux gens etc.". J'ai répondu que ce n'était pas le cas car je vais parler avec les gens à propos de quoi ! Ils me prennent pour une extraterrestre puisque je n'ai pas d'amis, c'est-à-dire que moi je ne vais pas me donner pour une histoire d'argent.

Q : Tu as des amis quand même, ils sont de quel milieu ?

C : Pour moi, c'est tu m'aimes bien, je t'aime bien et si on a des petits points communs ensemble il n'y a pas de problèmes, je suis sans façon.

Q : Et des confidents ?

C : Non, je pourrais dire que mon seul ami est mon mec. Peut-être parce qu'il est plus âgé que moi que je me confie facilement à lui. Il me connaît bien, avant j'étais un peu plus retirée du monde, il m'a beaucoup influencée. C'est lui qui m'a fait connaître mon pays. Son père avait une très haute fonction à la Présidence de la République. Lui, il a tout vu. Des gens ont été amis avec lui par rapport à son argent, je dois vous dire qu'il n'est pas pauvre. J'ai une amie qui me disait : "Cécile, fais attention à ton mec, toutes les 'go' le draguent", on est même venu me dire qu'une "go" que je considérais comme amie avait dragué mon homme parce qu'il représente quelque chose dans ce pays, je dis que ce n'est pas possible qu'on ne puisse pas avoir confiance en ses amies.

Q : Qu'est-ce qu'il dit de ça ?

C : Lui, il a vécu ça toute sa vie, maintenant il prend du recul, il les utilise. Il sait que les gens sont amis avec lui par rapport à son fric, lui aussi les utilise pour ses intérêts propres. C'est difficile à avaler mais c'est comme ça ! Ici encore ça va, mais dans les autres pays de la sous-région où les gens sont encore pauvres. Ce n'est pas parce que plus on est pauvre et plus on pense à l'argent, mais les pays européens ont donné une image du bonheur par rapport à l'argent. Ce qui fait que les gens recherchent l'argent, ils pensent qu'en ayant beaucoup d'argent on peut atteindre le bonheur, ce n'est pas possible ! J'ai une amie à qui son père donnait beaucoup d'argent parce qu'il se sentait coupable de n'être pas assez souvent à la maison. C'est une manière de se déculpabiliser, il n'y a plus de relations franches entre parents et enfants car parents et enfants se mentent.

Q : À quel sujet ?

C : Au sujet de tout ! Il y a des enfants qui détestent leurs parents mais ils savent que s'ils le disent, ils n'auront plus d'argent alors... Il y a des gamins de 16 ans qui prennent le volant de la voiture sans permis et quand tu leur demandes ce qu'ils font s'ils se font piquer par la police, ils te disent qu'ils donnent un ticket de 1 000 francs au policier ou qu'ils font appel au garde de corps de papa. Je leur dis qu'ils déconnent parce qu'ils risquent la vie de certaines personnes. La réponse est qu'ils n'ont rien à foutre avec la vie des autres.

Q : Tu crois qu'ils vont changer ?

C : Ils ne peuvent pas changer, c'est comme ça, il ne faut pas essayer de voir trop grand pour des hommes qui voient tout petit. Moi, je suis comme je suis parce que mon père est quelqu'un qui a vraiment lutté dans sa vie, c'est quelqu'un de

⁹² Terme d'argot qui signifie "une fille".

courageux. Je sais que mes parents ne sont pas riches, ils n'ont pas d'argent. On a une voiture, un appartement qui est à nous mais ce n'est pas la fin du monde. On a eu des problèmes pour financer la maison, il faut dire qu'être un homme d'affaires n'est pas toujours facile, c'est aléatoire. Pendant trois mois il n'y avait pas d'électricité chez moi ! Pendant trois mois je ne l'ai dit à personne à Mermoz.

Q : Pourquoi ?

C : Les gars se seraient moqué de moi. C'est de la méchanceté quand tu n'as pas d'argent ici. On estime que tu n'es rien. Je pense que mon père n'est pas du genre à aller se vendre car il faut dire qu'ici, tout est dirigé par la politique. Quand tu es un homme d'affaires et que tu veux un marché, tu as besoin d'appuis politiques. Ce n'est pas par rapport à ton efficacité économique qu'on va te juger mais par rapport à ton efficacité politique⁹³. Si tu ne sers pas leurs intérêts tu galères.

Q : Ton père a cherché ça ?

C : Non, mon père dit qu'il ne peut jamais se mettre dans la politique⁹⁴, au grand jamais ! Cela ne sert à rien, c'est se vendre. On dit que les plus grands menteurs sont les politiciens, c'est se mentir à soi.

Q : Tu préfères un parti plutôt qu'un autre ?

C : Je n'adhère à aucun parti, aucun parti ne me montre qu'il veut vraiment un développement de la Côte-d'Ivoire et des Ivoiriens parce qu'ils veulent entretenir les Ivoiriens à rester toujours des êtres stupides et idiots. Je pense qu'il faudrait chercher un développement du facteur humain et non pas une croissance économique. OK ! pour la croissance économique mais s'il y a une croissance économique sans développement des gens, ce n'est pas la peine. Il n'y a qu'une élite qui va soi-disant se développer et le reste va rester dans la masse et il va y avoir encore plus de fossé entre les gens et un jour ça va péter, comme en 1990. Il faut changer les mentalités à la base.

Q : C'est-à-dire ?

C : Il faudrait changer les mentalités en disant aux Ivoiriens par exemple pour le problème de l'éducation, le problème scolaire, que tout le monde ne peut pas aller à l'université, ce n'est pas possible ! On a besoin de techniciens. C'est vrai qu'on a besoin d'universitaires mais si tout le monde veut devenir universitaire, qui va devenir agriculteur ? On a trop axé la production vers la culture d'exportation et on n'a pas développé la culture vivrière, en plus la culture vivrière est tenue par les femmes et elles sont exploitées par les hommes. C'est comme si elles travaillaient pour rien. Aussi, quand elles travaillent, c'est pour donner l'argent à leurs maris et non pour elles. Je pense qu'on doit prendre des mesures de développement et non des mesures économiques seulement, on a en assez des mesures économiques. Quand tu rentres en profondeur je peux dire que la Côte-d'Ivoire est tenue par des "richards" maintenant. Les Ivoiriens sont très américanisés, mes parents ont été sous l'influence française, nous, nous sommes sous l'influence américaine, donc chacun se débrouille, mais où cela va nous mener ? Moi, j'ai un véritable problème, je ne connais pas le sens de notre existence. Il y a un mélange de la notion philosophique, on se demande à quoi ça sert de vivre. Tout le monde va à la

⁹³ À ce propos J.-F. Bayart note que "[...] la dichotomie opérée entre "bourgeoisie d'affaires" et "bourgeoisie bureaucratique" [...] est trompeuse. [...] Il y a un rapport de complémentarité et d'hybridation entre le capital privé et le capital public, plutôt qu'un rapport d'exclusion ou de concurrence" (J.-F. Bayart, 1989, p. 132).

⁹⁴ "[...] les conditions de constitution d'un véritable milieu d'entrepreneurs nationaux, fondant, possédant et dirigeant des firmes moyennes et grandes du secteur moderne n'ont jamais été entièrement réunies au point qu'elles puissent favoriser la spécificité et l'autonomie d'un tel groupe et par voie de conséquence laisser apparaître de nouvelles bases d'autorité et d'influence hors le champ des relations de pouvoir et pouvant menacer à terme l'exclusivité des circuits politiques clientélistes en se posant en pôle concurrent" (Y.-A. Fauré, 1994, p. 42).

dérive, même aujourd'hui en France les gens se rendent compte, j'ai la chance d'avoir CFI et TV 5, il y a pas mal d'émissions sur l'exclusion, ils s'en rendent compte mais ils n'agissent pas. Par exemple il y a des problèmes de logement en France mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de logement pour les SDF ! C'est parce ces derniers n'ont pas d'argent !

Q : Tu discutes de ça avec tes amies des problèmes comme ça ?

C : C'est vraiment pas leur problème. Elles s'en foutent, elles ont de l'argent, elles pensent que ça va continuer jusqu'à la fin de leur vie. Les filles diront "moi mon mec m'a fait ceci ou cela, c'est un salaud, j'en ai marre, je vais en prendre un autre". Ces dernières ont de l'argent, ce n'est pas ça le problème. J'ai une copine qui voulait être avocate, son père est directeur général de A., il est allé l'inscrire aux cours de médecine sans tenir compte de son avis. Elle ne s'est pas rebellée et a simplement dit que comme c'est son père qui lui donne de l'argent, elle est obligée. Pourtant elle est plus âgée que moi, je lui ai dit que ce ne sont pas mes parents qui vont décider à ma place ! Je décide pour moi, je sais que si je fais ça, je vais être la meilleure. Elle sera un médecin comment ? Elle va gâcher sa vie comme ça. C'est le refus de se sortir de son carcan, elle va s'empêtrer dans une vie qui ne va pas être la sienne : c'est une "go" qui va se marier avec un gars de "sa société" parce qu'elle ne peut pas sortir avec un gars qui ne fait pas partie de sa caste. Elle m'a critiqué parce que je sortais avec un mec plus âgé que moi et il y a le côté boîte de nuit, elle m'a dit ça ne se fait pas. "Tu dois être avec un gars genre le fils Y, lui il est jeune, il a beaucoup d'argent, il ne sait plus quoi en faire" : mais c'est un con parfait ! Mon mec m'apporte quelque chose au moins.

Q : Ça dure depuis combien de temps ?

C : Un an et demi.

Q : Tu penses que tu peux vivre avec lui ?

C : Mes parents me tueraient [rire], même s'il sait que j'y pense sérieusement, il sait que mes parents le tueraient. Mon père paiera mes études jusqu'à la fin de sa vie, je dois finir mes études. Il me faut finir mes études, moi ça ne me gênerait pas de vivre avec lui [rire]. Si le mariage était possible, la famille de mon père va critiquer en disant "ça ne va pas !". Dans notre famille il y a un grave problème, c'est-à-dire que mon arrière-grand-père était un Français, il y a plein de métis dans ma famille, mon père est le seul Noir, il y a de la jalousie, mon père n'est pas comme eux, on a une vie totalement différente, ils ne comprennent pas et s'ils ne comprennent pas, ils rejettent.

Q : C'est-à-dire ?

C : Voilà leur truc, la vie sociale des Ivoiriens : aller aux mariages, aller aux enterrements⁹⁵, tromper leurs femmes, tromper leurs maris. Cela se fait et c'est comme ça. Et puis une femme ne doit pas rester à la maison pour s'occuper des enfants, il y a les nounous qui sont là. Ma mère, comme mon père voyage beaucoup pour ses affaires, elle s'occupe de nous, elle sort avec nous. Les autres filles ne sortent pas avec leurs mères, elles ne connaissent pas ça. Quand on veut aller en boîte, on embarque maman avec nous, les gens ne comprennent pas. On va en boîte, au cinéma, je protège beaucoup ma mère, je la sens un peu seule et quand les gens nous voient, ils nous critiquent. Ma mère n'est pas du genre à aller aux mariages, aux veillées et aux enterrements, c'est comme ça ! C'est le truc des Ivoiriens et quand on ne te voit pas dans ces lieux, on dit que tu n'es pas bien.

Q : Ah !

⁹⁵ Voir à ce propos C. Vidal : "À cet égard, il semblerait que dans l'ensemble des liturgies ivoiriennes, ces épisodes [funéraires] réalisent les moments les plus symboliquement intégrateurs" (1991, p. 93).

C : Ma mère est de la même génération que les autres mais les Ivoiriens ne savent pas s'amuser, c'est du genre à se donner tous rendez-vous à la plage avec la dernière voiture, frimer quoi ! Moi, je vais à la plage pour profiter du soleil et me détendre. Non ! ils vont à la plage pour montrer la dernière sape. Ils font des comparaisons, c'est horrible on ne peut plus vivre comme on le voudrait. On est tenu d'avoir une certaine étiquette, une certaine image. Quand tu fais partie d'une telle classe, tu dois te comporter de telle manière, tu ne dois pas faire ça : c'est grave ! Aussi comment peut-on résorber le Sida si on ne dit pas aux jeunes que ce n'est pas la peine d'avoir cinq nanas ! Quand tu as 16 ans, tu n'as pas besoin d'avoir cinq nanas pour montrer ta virilité ! La majorité des jeunes ici, c'est comme ça, ce n'est pas la peine. Et encore quand je dis cinq "go", c'est parce que je suis gentille, parce qu'ils ont deux ou trois "titulaires" qu'on connaît et puis ils ont les "adéquates".

Q : C'est-à-dire ?

C : Les "go" d'à côté quoi ! Celles qu'on "tape" excusez-moi l'expression. Donc ce sont des "go" qu'on tape et qu'on laisse tomber. Je dis que si c'est comme ça je préfère devenir nonne ! T'es plus une femme, t'es un objet sexuel, ce qui pousse les filles de 17 ans à s'habiller en tailleur, à se farder comme si elles allaient à une réception. Nous ne sommes plus jeunes maintenant, nous sommes de petites vieilles, moi j'adore porter des "jeans" mais à l'école on ne peut pas. J'ai une camarade qui me dit "comment tu peux te mettre en 'jeans' c'est pour les pauvres" et que quand tu veux le porter il faut mettre une chemise "Façonnable", parce que ça coûte 80 000 francs CFA. Ou alors c'est le contraire, le "jeans" pour montrer qu'on fait comme les pauvres. On n'est plus valorisé par ce qu'on aime mais... La gamine elle a 17 ans mais elle sort avec un fils d'Houphouët, mais bon elle commence à chercher quelqu'un d'autre : il ne lui donne pas de piment. Les nanas ne veulent pas sortir avec des types qui sont gentils, qui vont les respecter. Elles veulent sortir avec des bandits genre qui ont cinq ou six "go" : là il y a du défi ! C'est la concurrence, elles disent "je veux lui en mettre plein la vue".

Q : Et toi ?

C : Je ne sais pas pourquoi je suis différente, peut-être que ce que je pense n'est pas vraiment la réalité. J'ai l'impression qu'ils sont tous des moutons. Les différentes classes sociales ont leurs leaders, leurs bergers et ils sont des moutons. C'est le conformisme".

Si on aperçoit dans les différents recours utilisé par les fractions populaires et moyennes, contre l'élimination du système scolaire, les indices d'une différenciation des atouts en fonction des différentes espèces de capital que peuvent mobiliser les familles, c'est plutôt dans la gestion de la trajectoire scolaire (choix de l'établissement, des filières, des orientations post-baccalauréat) pour assurer la reproduction ou la reconversion du patrimoine familial qu'il faut chercher les différenciations et les luttes entre fractions de la bourgeoisie. Mais là aussi, les trajectoires scolaires témoignent de la structure de la distribution des différentes espèces de capital parmi les fractions de "l'élite".

Si aucun des élèves que nous avons rencontrés dans les établissements d'élite n'est dépourvu des différentes espèces de capital qui déterminent l'appartenance à la classe

dominante, la position interne dans ce groupe dépend du ou des attributs privilégiés et structure des systèmes de dispositions, qui pour n'être pas en opposition radicale n'en expliquent pas moins les divisions et les luttes internes à la bourgeoisie. C'est finalement l'accumulation de capital politique direct ou indirect - par l'implication dans une fonction politique ou par l'entretien de réseaux de relations sociales avec les milieux politiques - qui est considérée par les élèves comme la condition de rentabilisation maximale des espèces dominées de capital. Si le titre scolaire est une condition de légitimité de la prétention à occuper une position dans le champ du pouvoir - les ministres sont relativement nombreux à posséder un doctorat souvent acquis dans les universités françaises et le titre scolaire leur confère une légitimité sociale certaine à occuper des fonctions gouvernementales⁹⁶ - et si l'histoire du champ intellectuel ne peut se comprendre que dans ses rapports avec le pouvoir d'Etat (les cooptations et les répressions des "intellectuels" ne sont que les extrêmes les plus directement visibles de ses rapports mais ne les épuisent pas), il n'en reste pas moins une espèce dépendante de capital insuffisante à introduire, par ses seules "vertus", son propriétaire dans les sphères du pouvoir d'Etat. Les élèves des fractions dominantes attribuent au capital politique - pour les enfants de la bourgeoisie à dominante politique il s'acquiert par héritage et n'a pas nécessairement besoin de s'actualiser par la participation effective des jeunes descendants aux structures d'encadrement du parti au pouvoir - un rôle de multiplicateur du rendement des autres espèces de capital qui ne peuvent donner toute leur mesure que soutenues et protégées par l'investissement dans la pratique ou l'idéologie politique dominante (celle du parti au pouvoir depuis l'Indépendance, parti unique jusqu'à 1990). C'est dans cette logique classificatoire que les élèves désignés comme des enfants de "grands" appartiennent à la bourgeoisie à fort capital politique et que leurs sont associés automatiquement les signes extérieurs du statut comme la richesse⁹⁷ (qui se manifestent par des dépenses ostentatoires où se mêlent les insignes matériels et symboliques du statut) ou les relations qui "*ouvrent toutes les portes*". À propos de l'Algérie, M. Haddab

⁹⁶ Les journaux proches du pouvoir mais aussi ceux proches des partis d'opposition rappellent constamment les positions universitaires de ceux dont ils défendent les prises de position. Ainsi, le ministre de l'Education nationale est présenté indissociablement comme "*Monsieur le professeur Pierre Kipré, ministre de l'Education nationale*" et dans le camp adverse, la référence aux titres universitaires des leaders de l'opposition est également utilisée comme un capital de respectabilité, de compétence et de prestige (capital symbolique).

⁹⁷ Cécile attribue beaucoup d'importance, et ce dans plusieurs passages non cités de l'entretien, à la résidence et notamment au fait que, contrairement "aux autres", sa famille vit dans un appartement : "*Les villas somptueuses d'Abidjan donnent une preuve visible de richesse et de puissance, la prodigalité s'impose au maître de maison dont les biens, issus d'une position de pouvoir, sont pour une part investis à la maintenir. Il en va de même pour les voitures, pour les maîtresses et pour toutes les dépenses*" (C. Vidal, 1991, p. 135).

remarque qu'une des causes d'insatisfaction des groupes dominés de la classe dirigeante est *"la quasi-impossibilité d'accéder aux niveaux les plus élevés, c'est-à-dire les plus proches du pouvoir politique, des hiérarchies des institutions administratives et économiques, en raison d'une certaine stabilité que connaissent désormais les catégories de cadres les plus haut placés et dont les membres tendent à se répartir les postes les plus importants selon diverses formes de cooptation"* (M. Haddab, 1995, p. 22). Plus qu'une cause d'insatisfaction, il nous semble que les enfants des fractions dominées de la classe dominante et également ceux qui ont un fort héritage en terme de capital culturel ont intérêt à l'autonomisation du capital scolaire, comme principe dominant de classement (fort capital culturel et fort capital politique sont encore peu différenciés, bien qu'une *"bourgeoisie du diplôme"*, selon l'expression de M.-M. Kasongo-Ngoy (1989), tende de plus en plus à s'autonomiser : les enseignants du supérieur et l'ensemble des professions intellectuelles, parfois anciennes comme les magistrats ou relativement nouvelles comme les ingénieurs, ont intérêt à revaloriser leur capital spécifique).

Enfants de la bourgeoisie à l'école des prêtres : la morale et la rigueur comme moyen de lutter contre l'échec

Comme nous l'avons vu dans le cas de la famille de Mariatou, la bourgeoisie ivoirienne a également recours aux structures d'enseignement confessionnel⁹⁸ essentiellement catholiques⁹⁹. Ces établissements bénéficient, pour la plupart, d'un large crédit de confiance - lié, entre autres, à leur ancienneté, à leurs bons résultats aux examens et leur participation à la formation des premières élites du pays - et souvent les espérances particulières placées dans un investissement de ce type compensent les aléas d'un recrutement social moins exclusif que dans les écoles privées laïques d'élite.

⁹⁸ Les écoles de confession protestante s'implantent plus tardivement en Côte-d'Ivoire. Voir à ce sujet, et sur l'enseignement sous la période coloniale, les travaux de P. Désalmand (1983 et 1985) et de D. Bouche (1974). En ce qui concerne l'enseignement protestant méthodiste, le plus développé, il compte en 1992, quarante-deux écoles primaires (six en 1958 contre quatre-vingt-huit pour l'enseignement catholique. À cette date, l'enseignement secondaire confessionnel, qui compte trois établissements, est exclusivement catholique) dont quarante à Abidjan et trois établissements secondaires dont deux à Abidjan (Plateau et Cocody). Le primaire comprends deux cent soixante sept enseignants titulaires et le secondaire quatre-vingts enseignants titulaires et cinquante vacataires (Entretien - M. Djoman - Directeur central des écoles protestantes méthodistes de Côte-d'Ivoire, septembre 1992).

⁹⁹ Deux cent soixante dix neuf écoles primaires (la majorité se trouve à l'intérieur du pays dans les villages et les petits centres urbains - dix-huit à Abidjan allant de quatre à trente-cinq classes), 2 040 instituteurs et 79 015 écoliers ; vingt-neuf établissements secondaires (dont quatre à Abidjan : deux mixtes ; un établissement de filles ; un établissement de garçons), cinq cent douze enseignants, dont vingt-trois détachés de la Fonction publique et 12 478 élèves (Sources : documents officiels distribués lors des États généraux de l'enseignement catholique, du 17 au 20 août 1992).

Si l'appartenance religieuse¹⁰⁰ semble être un des facteurs de maintien (ou de transfert en cas de difficultés) des enfants de la bourgeoisie dans l'enseignement catholique au-delà du primaire, elle est peu déterminante pour les enfants des fractions populaires ou moyennes. Comme nous l'avons déjà évoqué, les établissements privés confessionnels ont un recrutement largement indépendant de l'appartenance religieuse et si les professeurs sont tenus d'être catholiques pratiquants (sauf dans les matières où il y a pénurie de compétence comme les mathématiques ou les sciences physiques), les clients ne doivent justifier d'aucune appartenance religieuse spécifique : *"Nous recrutons tout ceux qui le veulent [les élèves] qu'ils soient catholiques ou pas [...] à condition qu'ils respectent nos critères [...]. Si les parents demandent que leurs enfants soient dispensés de l'instruction religieuse ils sont dispensés"* (entretien, l'abbé Laccra, ancien supérieur du petit séminaire de Gagnoa, actuellement Directeur national de l'enseignement catholique, juillet 1992) ; ce à quoi le directeur national diocésain de l'enseignement catholique ajoute que *"les parents mêmes musulmans ne refusent jamais que les enfants suivent l'enseignement religieux"* (entretien, Loba Gilbert, Directeur national de l'enseignement diocésain, juillet 1992). La convention de 1992 entre l'Etat et l'enseignement privé confessionnel affirme en préambule, d'une part, que *"tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance, y ont accès à condition de respecter le caractère propre de l'établissement"* et que, d'autre part, la liberté de l'enseignement confessionnel d'organiser à sa convenance une instruction religieuse suppose que, sur demande des parents, l'élève puisse en être dispensé¹⁰¹.

Le contrôle de la clientèle, sous le rapport de l'appartenance religieuse, est d'autant moins strict que la convention, signée début 1992¹⁰², qui régit les rapports entre l'Etat et

¹⁰⁰ En 1988, La religion catholique est la seconde religion du pays après la religion musulmane. Les catholiques représentent 20,8% (22% en 1975) de la population résidente ; 17,3% de la population rurale (17,4% en 1975) et 26,2% de la population urbaine (32% en 1975). Les catholiques représentent 22,7% de la population de nationalité ivoirienne et 15,9% de la population étrangère. Les catholiques constituent 38,7% de la population de nationalité ivoirienne d'Abidjan et 20,1% de la population étrangère d'Abidjan. Source : RGPH 1988, République de Côte-d'Ivoire, 1992.

¹⁰¹ Voir sur le principe religieux dans l'enseignement catholique en France : F. Bonvin, 1982.

¹⁰² Le 15 mars 1961, est publié le premier décret réglementant l'enseignement privé dans lequel l'Etat impose notamment l'harmonisation des programmes du privé sur ceux de l'Education nationale et des normes de recrutement du personnel. Le 20 février 1974, est signée une Convention entre l'Etat et l'enseignement privé qui réglemente les ouvertures et surtout qui essaie d'organiser et d'harmoniser le secteur de l'enseignement privé (le décret de 1961 n'ayant pas été réellement appliqué) : ce sont les premiers élèves affectés par l'Etat qui verse 80% des salaires des enseignants contre une trentaine d'élèves par classe. Le 2 avril 1992, une nouvelle convention entre l'Etat et les écoles privées confessionnelles (écoles protestantes méthodistes, écoles évangélistes, écoles adventistes, écoles assemblées de Dieu, écoles catholiques) est signée et, comme pour le privé laïc, prévoit que désormais l'Etat paiera 120 000 francs CFA par an pour un élève affecté (par l'Etat) dans le privé dans le premier cycle (quarante élèves par classe) et 140 000 francs CFA dans le second cycle (trente élèves par classe) et retirera progressivement les professeurs fonctionnaires : si un établissement privé laïc veut garder un professeur fonctionnaire il devra verser 175 000 francs CFA à l'Etat par mois, alors que l'Etat accorde un maximum de

l'enseignement confessionnel prévoit l'accueil d'élèves du secteur public contre participation de l'Etat aux frais d'écologie. Ainsi, l'autonomie de l'enseignement catholique dans ce domaine est relativement réduite et les responsables des établissements se plaignent aujourd'hui que les élèves affectés par l'Etat dans leurs structures soient, le plus souvent, ceux qui ont obtenu les moins bonnes performances au concours d'entrée en sixième notamment. La situation semblait différente dans les années qui suivirent la convention de 1974 et selon le frère Bibo (prêtre Marianiste canadien), directeur du collège catholique *St Jean Bosco* à Adjamé, c'était une très bonne période où il n'y avait pas à *"courir après les élèves"* : *"Ça nous intéressait énormément par ce que l'Etat affectait des élèves qui avaient bien réussi au concours d'entrée en sixième, alors que quand il faut prendre des élèves payants, se sont ceux qui n'ont pas réussi les concours"* (entretien, 1994). Parallèlement, les clients payants, comme les nomment les responsables administratifs, viennent de milieux d'autant plus favorisés que l'école est plus prestigieuse et offre des garanties de réussite aux examens. Le seul critère déterminant du recrutement semble être financier puisque les écoles catholiques acceptent les enfants qui ont échoué au concours d'entrée en sixième bien que certaines d'entre elles, les plus prestigieuses, fassent passer un *"petit test"*. Les lois du marché président au recrutement des élèves et dans une moindre mesure à celui des professeurs, puisque l'état du marché des diplômés détermine le degré d'exigence en matière de niveau d'étude, de religion et de nationalité.

Les parents de la bourgeoisie qui scolarisent leurs enfants dans les établissements catholiques, au moins dans les premières années du cursus secondaire, sont le plus souvent eux-mêmes issus de l'enseignement catholique. Ces hauts cadres appartenant en grande partie à la bourgeoisie administrative et politique ont acquis leur titres scolaires à l'époque où l'enseignement catholique était considéré comme le vivier local de la formation des élites : *"Jusqu'au début de l'Indépendance tous les grands cadres de notre pays ont été pratiquement à 100% formés par les missions catholiques"* (entretien, l'abbé Laccra Directeur national de l'enseignement catholique, juillet 1992). Ainsi, ces fractions de la bourgeoisie reproduisent leurs propres trajectoires scolaires et continuent

soixante-deux professeurs "gratuits" à l'enseignement confessionnel. L'enseignement catholique domine largement dans l'ensemble constitué par l'enseignement confessionnel. L'Eglise protestante méthodiste, seconde institution religieuse engagée dans l'éducation, fêta, le 30 novembre 1991, les vingt-cinq ans de cet enseignement et déclare à cette occasion quarante-deux écoles primaires, trois établissements secondaires, 16 672 élèves et trois cent soixante seize maîtres plus de cent quatre personnels divers.

de privilégier l'idée d'une instruction inséparable d'une éducation (discipline imposée par la chicote¹⁰³, organisation et rythme des cours garantissant un contrôle très fort sur les élèves) autant à l'école qu'à la maison. De fait, l'organisation de la discipline est particulièrement centrale dans les écoles catholiques et ne tolère, en théorie, aucun manquement : *"Notre discipline c'est la rigueur, c'est comme la discipline des prêtres d'autrefois, évidemment c'est un peu "foiré" parce qu'un maître qui n'est pas payé il est moins motivé"* (entretien, l'abbé Laccra Directeur national de l'enseignement catholique, juillet 1992). Ainsi, le préfet de discipline - souvent un enseignant promu à ce grade sans pour autant quitter sa fonction antérieure et sans être rétribué officiellement pour le surplus de travail - veille avec beaucoup de rigueur sur la tenue des élèves et ceux qui s'avisent de franchir l'enceinte de l'établissement les cheveux en désordre sont immédiatement confrontés au peigne vengeur du préfet qui guette les contrevenants aux règles de la bienséance : *"Ici on lutte contre les coiffures de délinquants, eux disent que c'est la mode. Moi je demeure convaincu que derrière cette coiffure il y a un comportement qui est véhiculé"* (Préfet de discipline, St Jean Bosco, 1994). Bien que cette astreinte corporelle et vestimentaire ne soit pas propre aux établissements catholiques¹⁰⁴ - à l'heure où les élèves arrivent en masse devant les grilles (quand il y en a) des écoles on peut observer ce que l'on appelle communément le *"fourrage"*, exercice qui consiste à se conformer aux normes vestimentaires en vigueur en faisant disparaître le bas de la chemise soit dans le pantalon pour les garçons soit dans la jupe pour les filles

¹⁰³ Au cours de son VI^e Congrès, en 1989, le Syndicat national des éducateurs et conseillers d'éducation (SYNECECI) apporte son soutien à l'Education Civique et Morale mais regrette la disparition de la chicote à l'école et à ses yeux les sanctions corporelles ont été pour beaucoup dans le succès scolaire (créé en 1976, non affilié à l'UGTCI mais prône le syndicalisme de participation responsable. Secrétaire général sortant : Bohé Monsio Paul, réélu pour un troisième mandat) (F-M, 03/08/1989). Lors d'un débat dans la presse à propos d'un instituteur condamné pour avoir giflé un élève qui se plaint de troubles consécutifs à ce coup, le Secrétaire général du SNEPPCI (enseignant du primaire public) se déclare opposé à la chicote mais favorable à la *"fessée"*, M. M'Baye Hamet, Secrétaire général adjoint de l'UNAPEECI (Association des parents d'élèves et étudiants) déclare : *"tout dépend de l'expérience de l'éducateur. Un enseignant de 40-45 ans saura taper l'enfant tandis qu'un enseignant de 25-30 ans portera la main comme il veut parce que, pour lui, l'enfant se trouve être un jeune comme lui. C'est pourquoi nous sommes opposés à la chicote"* (F-M, 22/08/1989).

¹⁰⁴ La fiche d'inscription, pour la rentrée scolaire 1992-93, dans un collège privé laïc de la commune de Yopougon précise, dans le chapitre *"tenues réglementaires"*, toute une série d'interdits vestimentaires : *"Les tenues fantaisistes (mini-jupe, jupe fendue, jupe culotte, tee-shirt, corsage à petites bretelles, foulard, chapeau, culotte, chemise blanche à manches courtes, etc.) sont interdites dans l'enceinte de l'établissement. Les élèves doivent porter des chaussures fermées, non bruyantes et à talons plats. Les chaussures à talons hauts et/ou ferrés sont interdites"*. Les frais de scolarité, dans cette école, s'élève à 139 000 francs CFA/an pour la classe de troisième, auxquels s'ajoutent des frais d'inscription de 12 000 francs CFA pour les nouveaux élèves et de 8 000 francs CFA pour les anciens élèves, un tee-shirt de sport, vendu par l'école à 2 000 francs CFA (obligatoire à l'inscription), plus sept enveloppes timbrées, huit photos d'identités, et les pièces réglementaires (extrait de naissance,...). En 1992, la scolarisation, dans ce collège, d'un élève de troisième venant d'une autre école s'élevait à 153 000 francs CFA (3 060 francs français), sans compter le coût des pièces à fournir à l'inscription et des frais annexes : transports (carte de bus à 3 000 francs CFA par mois dès la rentrée 1992-93), fournitures scolaires, uniformes. Il faut préciser que cette école a des tarifs qui se situent dans la gamme de prix pratiqués par la plupart des établissements privés autorisés et reconnus par l'Etat.

(moments parfois cocasses où fusent les commentaires et les provocations) - elle y tient une place considérable. La discipline dans les écoles catholiques ne se limite pas au contrôle du "look" et l'usage de la "chicote", des gifles¹⁰⁵ et des astreintes physiques¹⁰⁶ est intégré comme composante à part entière d'une éducation qui doit être indissociablement morale et intellectuelle.

"J'utilise la chicote, le bâton, quand l'enfant refuse de travailler, par exemple je donne deux exercices à faire compte tenu du travail de demain, si vous ne les faites pas je ne suis pas d'accord, je dis que c'est de la négligence et la première punition est la chicote, trois coups sur les fesses. La deuxième chose est de vous donner un exercice à midi que nous allons corriger ensemble à 14h sans que nous deux nous ne mangions. Ou bien je vous donne des travaux à faire en présence du chef de classe, vous apprenez votre leçon et vous venez la réciter chez moi car j'habite ici. L'année dernière je crois que j'ai eu 74/119 élèves qui ont eu la moyenne au BEPC" (entretien - enseignant de mathématique dans un collège catholique, mars 1994).

À *St Jean Bosco*, la discipline stricte, les bons résultats au BEPC (au moins jusqu'à 1992) et l'ancienneté placent le collège en bonne position par rapport à la concurrence. En janvier 1992, le collège a fêté, sur trois jours, son 25^e anniversaire et à cette occasion le quotidien *Fraternité-Matin* relève la présence des anciens élèves organisés en association pour l'événement et rapporte les propos de Bamba Vamoussa, ministre de l'Education nationale : *"Votre collège est un centre d'excellence de notre système éducatif"*. Les anniversaires des établissements privés et publics anciens sont l'occasion de grandes manifestations culturelles, sportives et de long discours des autorités politiques. Dans le cas de *St Jean Bosco* outre le ministre de l'Education nationale sont présents *"le maire de Treichville, son éminence le Cardinal Yago, son excellence l'ambassadeur du Canada [collège dirigé par des prêtres canadiens], le directeur de l'enseignement catholique en Côte-d'Ivoire, l'Abbé Laccra, qui a été élevé au rang de l'ordre du mérite ainsi que dix membres du personnel de l'établissement"* (*F-M*, 1^{er} & 02/02/1992). Le directeur ne manque pas de rappeler la place du collège dans la

¹⁰⁵ Alors que nous passions dans les couloirs avec le directeur d'un collège catholique, un élève était à genoux les mains derrière le dos pour une faute quelconque lorsque le professeur vint vers nous pour nous saluer. Après un bref échange il retourna à sa classe et, en passant, administra une gifle magistrale au pénitent qui avait profité de notre discussion pour relâcher légèrement sa position inconfortable, ce qui déclencha immédiatement le rire des élèves et le réajustement de la position du coupable. Le directeur de l'école, un prêtre blanc, ne fit aucun commentaire mais il s'autorisa un sourire amusé.

¹⁰⁶ Venance, élève de quatrième dans un collège catholique affirme qu'en général les élèves sont disciplinés et qu'avec ceux qui ne se plient pas aux "règles", les surveillants *"leur font ramasser des papiers dans la cour ou les font asseoir au soleil pendant toute la matinée"*. La sanction qui consiste à mettre un élève à genoux au milieu de la cour, pendant plusieurs heures et en plein soleil, n'est pas l'apanage des écoles catholiques et semble relativement commune aux différents ordres d'enseignement.

hiérarchie scolaire et que les critères d'évaluation de cette position sont les résultats de l'école aux examens. Il précise que depuis 1984, le collège enregistre les meilleurs résultats au BEPC pour la zone Abidjan sud et que ses effectifs sont constitués à 60% d'affectés de l'Etat. D'ailleurs, c'est sur la base des résultats aux examens que les Directions régionales de l'Education classent "*par ordre de mérite*" les établissements privés comme publics. Si la position du collège *St Jean Bosco* dans le classement des taux de réussite au BEPC chute en 1993 (64,7%) - il passe de la première place à la septième après quatre établissements catholiques et deux établissements publics - il affiche cependant des résultats meilleurs que ceux du lycée *Mermoz* (61,7%), lui-même très en dessous du lycée public parmi les plus cotés (*Sainte-Marie*, 73,6%).

En regardant la répartition des établissements privés et publics selon leurs résultats au BEPC on voit que les établissements les plus investis par l'élite ne sont pas nécessairement ceux qui ont les positions les plus enviables à cet égard. Mais les chiffres peuvent être trompeurs et dans le cas de *Mermoz*, les élèves passent en grande majorité le Brevet des Collèges français et ceux qui concourent pour le BEPC ivoirien semblent être les moins garantis de poursuivre une scolarité supérieure à l'extérieur de la Côte-d'Ivoire et aussi, pendant longtemps, les affectés de l'Etat. Finalement le lycée *Mermoz*, par sa spécificité pédagogique et son rattachement au système français est peu comparable, sous ce rapport, aux autres structures éducatives nationales. En revanche, les classements des établissements publiés par la presse avant la rentrée scolaire sont incontestablement un enjeu médiatique pour les entreprises d'éducation bien que les journaux ne fournissent que des renseignements très incomplets. Mais l'enjeu se situe aussi au niveau d'un pouvoir de négociation avec l'Etat concernant les affectations et les subventions¹⁰⁷, les facilités de crédit et une autonomie relative de gestion du personnel enseignant¹⁰⁸. Cependant, quelle que soit l'importance des résultats il nous semble que, dans le cas des écoles privées laïques, le véritable pouvoir des fondateurs est plus corrélé aux liens directs ou indirects avec le politique qu'aux performances pédagogiques ou plutôt que les écoles qui sont dans le peloton de tête au niveau académique appartiennent

¹⁰⁷ Si l'autorisation de fonctionnement d'un établissement privé est attribuée selon des critères financiers et de dispositions de conformité des constructions aux normes de sécurité, la reconnaissance (permet de recevoir des élèves affectés et donc des subventions) est soumise, entre autres, à l'obtention "*d'au moins la moyenne nationale de réussite aux examens pendant les trois dernières années de fonctionnement*".

¹⁰⁸ Le personnel doit être titulaire d'une autorisation d'enseigner, et donc du diplôme requis, délivrée par le ministère de tutelle.

le plus souvent à des membres des instances dirigeantes du parti au pouvoir (ou liés à la bourgeoisie politique) que se soit directement ou par l'intermédiaire de prête-noms.

Valorisation du capital culturel : une double critique du "peuple" et de la "bourgeoisie"

Jean à 13 ans est en classe de quatrième au collège catholique *St Jean Bosco* à Adjamé en tant que client "payant" (les frais d'écologie s'élèvent à 130 000 francs CFA)¹⁰⁹. Son père (son père était directeur d'école), après des études secondaires et supérieures de Droit en France, enseigne pendant plusieurs années dans une université française puis rentre en Côte-d'Ivoire. Avocat au barreau d'Abidjan et député de sa ville d'origine, il est ensuite nommé à un poste ministériel dans le premier gouvernement sous la présidence de H. Konan Bédié. La mère de Jean est secrétaire à la Sûreté nationale (son père était planteur). Jean a deux frères et une sœur qui sont tous scolarisés dans le secteur privé : son frère aîné, après avoir redoublé la cinquième, la quatrième et la troisième dans l'enseignement public, reprend la classe de troisième dans un collège privé laïc, en dehors du marché des écoles d'élites, fondé par le maire de la commune d'Abobo ; son frère cadet redouble le CP2 dans une école primaire catholique du Plateau et sa petite sœur est en CP2 dans la même école.

Jean, après deux années de maternelle, poursuit sa scolarité primaire en France jusqu'au CE2 puis, lorsque la famille rentre en Côte-d'Ivoire, il est inscrit en CM1 dans la section primaire de Mermoz. Il n'obtient ni le CEPE, ni l'entrée en sixième et son père décide de l'inscrire en sixième au collège *St. Jean Bosco*, où il avait lui-même suivi le premier cycle de l'enseignement secondaire. Depuis lors Jean n'a pas redoublé et suit actuellement la classe de quatrième.

Jean estime que le système français en vigueur à *Mermoz* est "*plus doux*" que le système ivoirien où les programmes sont plus chargés et les exigences plus élevées. Les difficultés scolaires du frère aîné de Jean et son propre échec au concours d'entrée en sixième sont interprétés comme la conséquence d'une éducation scolaire laxiste et permissive que se soit dans le public ou dans le privé laïc. Dans cette logique, l'enseignement catholique semble répondre à une demande de délégation d'autorité parentale et, en quelque sorte, de redressement disciplinaire. Jean classe les écoles publiques et la seule qui trouve crédit à ses yeux est le lycée scientifique de Yamoussoukro : "*C'est là où vont les meilleurs élèves du pays. Si pour des moyens financiers on me met au public je dis que c'est seulement là*".

¹⁰⁹ Le collège *St Jean Bosco* scolarise exclusivement des garçons entre la classe de sixième et la classe de troisième. Pour l'année 1993-94, les statistiques de l'école comptabilisent 798 élèves parmi lesquels 294 élèves affectés par l'Etat soit 36,8% des effectifs et 504 clients "payants". Seulement 13 élèves sont boursiers et 4 demi-boursiers. Les boursiers ne sont pas toujours, comme le déterminent les normes officielles, ceux qui cumulent performance scolaire et position économiquement faible. Ainsi, Eric, dont le père est directeur de cabinet d'un ministre (ENA à Abidjan) et sa mère chirurgien-dentiste, est boursier de l'Etat ivoirien affecté à *St. Jean Bosco* (sa sœur aînée a fait sa scolarité secondaire au lycée public *Ste Marie* et elle est poursuit actuellement des études de Pharmacie en France ; ces deux jeunes frères sont scolarisés dans le primaire privé à *Mermoz*).

Pour Jean, la distance avec ses camarades de classes est extrême et les relations ne dépassent pas les limites de l'établissement et même là les contacts sont difficiles : *"Mes amis sont du quartier, s'ils viennent chez moi je leur montre mes encyclopédies, on parle de culture et de certains problèmes du quartier"*. Jean est très critique à l'endroit de ces collègues d'école qu'il condamne sévèrement pour leurs attitudes en classe ou leurs allures *"débraillées"* et retrouve les termes communs pour stigmatiser ces *"indésirables"* : *"Ce sont des bandits, qui s'en foutent des études, ils font du n'importe quoi"*. Pour Jean la meilleure manière de contrôler ces voyous est l'usage de la chicote pour indiscipline ou pour ignorance : *"Lorsqu'on fait une dictée par exemple, si on dit 'des gens malhonnêtes', celui qui n'accorde pas 'malhonnêtes' a fait une faute grave. Ça peut être un lapsus mais généralement c'est une faute alors moi je pense qu'on doit le chicoter parce que chacun est venu ici dans un but, c'est de devenir cadre"*. La chicote, Jean y est habitué, au moins dans son principe, puisqu'elle fait partie de l'éducation familiale au même titre que les examens de conscience lors des *"conseils de famille"* qui ont lieu *"chaque samedi à 18h30"* : *"Je dis mes notes, je regarde mon travail de la semaine, mon caractère, si je me suis fâché avec un ami et les parents me conseillent. Tout le monde est présent et écoute même les domestiques et eux aussi ils disent ce qui ne va pas, leurs fautes"*. C'est peut-être cette éducation martiale et chrétienne basée sur la confession des erreurs comme des fautes qui incite Jean à concevoir l'autorité professorale comme un substitut de l'autorité paternelle et à accepter les lois, normes et règles strictes de l'enseignement catholique en dressant le portrait du bon élève : *"C'est celui qui travaille bien, qui se conduit bien, qui s'habille bien et se coiffe et donc il a des liens amicaux avec les professeurs"*.

Jean affirme qu'il est là pour travailler avant tout, il sera avocat ou chef d'état-major (son frère aîné veut être avocat, le second militaire et sa petite sœur présidente de la République !) et dans ces métiers on ne badine pas avec la justice, l'autorité et l'honnêteté ! Aussi, Jean ne tolère pas que son voisin de classe s'avise de regarder sa feuille pendant un examen et refuse de partager la réponse, ce qui le met en situation d'insécurité et d'isolement. Pour se protéger de la vengeance qu'il suppose, il fait appel à l'autorité professorale pour préserver son intégrité physique et lorsque nous lui demandons si ses camarades ne lui en veulent pas, il répond : *"Eux tous ! si à la sortie on veut me frapper, moi je n'ai pas peur, lorsque le professeur sort de la classe je reste"*

avec lui. Généralement la voiture avec le chauffeur du ministère m'attend mais je pourrais me battre, je porte aussi le pantalon !".

Jean habite dans une villa de Cocody et le chauffeur le dépose le matin et le reprend le soir. Après son déjeuner à la cantine de l'école (3 500 francs CFA par mois), il travaille ou se repose mais parle très peu avec ses camarades. À part son leitmotiv sur la nécessité de travailler pour "*réaliser son rêve*" Jean a peu de commentaires à faire sur l'école et sa vie sociale se passe ailleurs. Ses loisirs et ses occupations sont très différents de ceux de ses collègues d'écoles et vont de la fréquentation assidue du Centre culturel français (bibliothèque¹¹⁰ et cinéma), de la participation régulière à la JEC de son quartier (Jeunesse étudiante catholique) au catéchisme du samedi matin puis à la détente à l'hôtel Ivoire où il va, en famille, manger et se baigner. Le dimanche est réservé au golf ou à la plage et les vacances aux voyages (France, Guinée, Algérie, etc.).

La possession d'un fort capital culturel associée à une éthique religieuse particulièrement prégnante et à une distinction statutaire - fils de ministre - assigne à Jean un certain type de rapport aux savoirs, aux normes scolaires et aux autres candidats aux titres. La soumission à l'autorité scolaire n'implique pas qu'il y borne ses pratiques culturelles et d'autant plus que Jean affirme que la "richesse" pour lui est avant tout intellectuelle et que les biens matériels l'intéressent bien peu : "*Ceux qui sont à Mermoz*" ne pense qu'à avoir de l'argent, une grosse villa et une voiture donc ils ne s'intéressent pas au métier qu'ils vont faire seulement si ça leur rapporte de l'argent, c'est des fils à papa". Ces dispositions à mettre de côté, à rejeter dans le "vulgaire", à la fois les formes de privilèges les plus voyantes du capital économique - "*mon papa essaie de nous élever pas trop dans la misère et pas trop dans le luxe*" - et les formes les plus criantes du manque de "*culture et de sérieux*" [tricherie lors des examens, "*langage grossier de la rue*"], contraignent Jean à "coller" aux exigences éthiques et morales qui façonnent la seule image de soi acceptable par la famille : l'intérêt désintéressé à la culture légitime et le respect de l'autorité légitime, le tout justifié par une morale religieuse. Les critiques qu'adresse Jean à la fois aux enfants "des petits" qu'il côtoie à l'école et aux enfants des "grands" qui sont dans les établissements d'élite, rejoignent celles de Cécile (cf. supra, p. 422) et peuvent se comprendre par l'ajustement des prises

¹¹⁰ Les types de livres habituellement lu par les élèves sont plutôt des policiers pour les garçons et des histoires d'amours à "l'eau de rose" pour les filles (Barbara Cartland,...). En général, les jeunes des classes populaires lisent très peu et même pas du tout, les élèves des classes moyennes semblent disposer d'un accès plus facile à la lecture (parents ayant quelques livres à la maison) mais la pratique de la lecture reste très marginale. Jean consulte son encyclopédie et lit "*des ouvrages sur les mystères de la vie, sur la préhistoire et les fonds sous-marin*".

de position à une position en relatif décalage par rapport au destin commun des enfants de la bourgeoisie. Les mêmes thèmes reviennent dans les deux entretiens : le mauvais usage de l'argent, la vie facile et protégée, l'irrespect vis-à-vis de la famille et le désintérêt pour l'école en temps que moyen d'acquisition de capital culturel.

Il semble que dans le cas des trajectoires semblables à celle de Jean, les stratégies familiales soient finalement hésitantes entre une éducation dans les écoles privées laïques d'élites qui dominent objectivement, dans le nouvel état du champ scolaire, la production de biens éducatifs rares et les anciens lieux de formation des élites. Finalement, c'est certainement la forte implication dans la religion associée à un échec de l'élève qui entraîne le transfert dans l'enseignement catholique et ce d'autant plus que les trajectoires scolaires des aînés semblent projeter l'ombre de l'échec et du déclassement. Les familles de la bourgeoisie catholique se replient sur des lieux de reproduction moins spécifiquement d'élites (pas d'entre-soi) mais correspondant plus aux spécificités familiales sans toutefois parvenir à dissimuler la relative relégation qui détermine cette stratégie, ni les réajustements qu'il faudra entreprendre pour rejoindre les voies plus conformes aux nouvelles exigences de la consécration des héritiers : *"Je ne me pose pas la question de savoir si je suis sur la bonne voie parce que de toute façon le bac ivoirien ne vaut plus rien à l'étranger mais moi j'ai la possibilité d'aller le passer ailleurs"*.

Ecoles "franco-arabes" et écoles coraniques : diversification de l'enseignement privé musulman

À la différence des écoles coraniques¹¹¹ dont l'objectif est l'instruction religieuse, les écoles franco-arabes suivent plus ou moins le programme fixé par le ministère de l'Education nationale et enseignent en deux langues : le français et l'arabe. Dans ce sous-champ éducatif les positions sont très diverses : certaines écoles anciennes fondées par des musulmans ayant le titre d'*El Hadj* avaient jusqu'à présent une position dominante dans ce secteur, position qui semble concurrencée par une fraction nouvelle d'entrepreneurs, plus jeunes, plus diplômés et moins strictement religieux.

Parallèlement, la grande majorité des écoles qui se disent franco-arabes restent très proches des écoles coraniques et recrutent les enfants des fractions les plus défavorisées

¹¹¹ La première autorisation d'ouverture d'une école coranique à Abidjan est accordée en 1957 à Bah Cheik Tidiani qui fonde une école à Treichville. Une école coranique, dirigée par le marabout Mamadou Cissé, avait été autorisée en 1945 à Anyama-Gare (source : JOC-I du 15 mars 1945 ; arrêté du 5 mars).

des quartiers populaires¹¹². Ces petites écoles sont très peu visibles et seule la sortie dans la rue des élèves à la fin des cours ou pendant les récréations permettent de les repérer. Elles n'ont, le plus souvent, qu'une ou deux classes aménagées dans les locaux sombres des cours communes et animées par des instituteurs très faiblement ou pas du tout qualifiés.

M. Goho Claude, musulman, est directeur d'une école franco-arabe de quatre salles à Adjamé nord du type de celles que les journaux nomment "écoles boutiques"¹¹³ et contrôle le travail de deux instituteurs qui encadrent, avec lui, une centaine d'élèves. Le premier enseigne aux élèves de CP1 en arabe et en français et a un niveau CM2 (acquis dans la même école), le second qui n'enseigne qu'en arabe aux élèves de CP1 et CP2 n'a jamais été scolarisé et le directeur s'occupe des autres classes du cycle primaire. Après son double échec au baccalauréat il a d'abord cherché à se faire recruter dans l'enseignement privé laïc mais la concurrence et surtout, selon lui, une obligation familiale (décès de sa mère au village) l'ont contraint à accepter ce poste de "directeur des études". De loin le plus diplômé des enseignants, il précise qu'il fait lui-même les fiches et la préparation des devoirs de ses deux autres collègues et subordonnés *"parce qu'ils ont été formés sur le tas"* alors que lui a *"des notions de la chose"*. Le fondateur, un commerçant d'origine malienne, voyage beaucoup au Burkina-Faso et au Mali pour ses affaires (commerce de gros de tissus) et ne s'occupe pas de la direction pédagogique de l'école qu'il a créée en 1985, il vient seulement retirer ses gains à la fin du mois (il avait auparavant une autre école, aujourd'hui fermée) : chaque élève paye une inscription en début d'année qui s'élève à 2 000 francs CFA et doit verser 1 250 francs CFA chaque mois, ce qui représente, en théorie, sur la base de 100 élèves, 200 000 francs CFA en début d'année et 125 000 francs CFA chaque mois. À ces gains doivent être retranchés le loyer et l'électricité (62 500 francs CFA) et les salaires des enseignants qui varient de

¹¹² En 1988, La religion musulmane est la religion dominante dans le pays. Les musulmans représentent 38,7% (33,3% en 1975) de la population résidente ; 33,2% de la population rurale (27,6% en 1975) et 47,2% de la population urbaine (45,2% en 1975). Les musulmans représentent 25,1% de la population de nationalité ivoirienne (premier groupe religieux du pays) et 73,3% de la population étrangère. Les musulmans constituent le quart de la population de nationalité ivoirienne d'Abidjan et 68,9% de la population étrangère d'Abidjan. Source : RGPH 1988, République de Côte-d'Ivoire, 1992.

¹¹³ Un inspecteur de l'enseignement primaire d'Abobo 2, confirme l'importance des "écoles boutiques" dans les quartiers populaires : *"Elles sont des palliatifs au manque de structures adéquates pour accueillir le trop plein d'élèves de cette vaste commune d'Abobo. Les parents d'élèves se sont organisés pour louer des bâtiments à des particuliers afin de caser les élèves"*. Certaines écoles publiques dites "boutiques" ont des frais d'inscription très élevés pour les budgets des ménages, : *"L'EPP NTanouan 2, créée en 1978, demeure encore une école boutique. La classe de CM2 compte aujourd'hui 73 élèves" et les élèves "payent 15 000F annuellement"* (F-M, 13/10/1994). Le quotidien *Ivoir'Soir* titre *"Ecoles boutiques. Ici on reçoit les pauvres"* et affirme que ces écoles représentent un avantage pour ceux qui n'ont pas les moyens de satisfaire les conditions administratives de recrutement dans les autres écoles (*Ivoir'Soir*, 14, 15 et 16/10/1994).

10 000 à 15 000 francs CFA par mois. Dans l'hypothèse de salaires de 10 000 francs CFA et d'un paiement régulier de tous les élèves, les bénéfices du fondateur tournent autour de 32 000 francs CFA, un peu moins que le SMIG.

M. Goho, fataliste, estime que même si il est un *"intellectuel"* et qu'il *"fait confiance dans la qualité de son enseignement"*, il y a tellement d'autres chômeurs qui sont plus diplômés que lui qu'il doit se contenter de son salaire *"plutôt que de voler"*. Mais le salaire est aussi fixé en fonction du nombre de clients, or depuis trois ou quatre ans l'école a perdu une centaine d'élève et M. Goho désigne l'école publique comme concurrente directe : *"Certains parents, la plupart sont des commerçants, mettent leurs enfants ici pour après les faire partir dans le public, c'est seulement pour qu'ils aient une petite notion ici, pour d'autre ne pouvant plus payer ils envoient les enfants au public"*. Pourtant c'est aussi avec l'école publique, ou plutôt avec un agent de l'administration d'une école primaire publique du quartier, qu'il s'arrange pour inscrire quelques-uns de ses élèves sur la liste des candidats, de cette école publique, au concours d'entrée en sixième. Sur la manière dont le fondateur est parvenu à obtenir le *"soutien"* de ce responsable d'une école publique, M. Goho dira seulement : *"On ne le paye pas parce qu'il est aussi actionnaire avec nous"*, sans vouloir préciser plus la nature de cet actionnariat. La stratégie de M. Goho pour attirer les élèves et d'accepter les enfants très jeunes *"pour augmenter les effectifs"* et de tabler sur la possibilité de passer le concours d'entrée en sixième pour ceux qui parviendront à avoir le niveau (M. Goho, essaie de suivre les programmes officiels de l'école primaire publique bien que ses enseignants ne disposent pas des connaissances suffisantes).

Il semble que la scolarisation dans ce type d'école, bien qu'elle ne concerne que des familles peu pourvues en capital économique, ne dépend pas uniquement du manque de moyens financiers puisqu'en théorie l'école publique est moins coûteuse que les frais d'écolage de cette école franco-arabe (2 000 francs CFA d'inscription). Plusieurs facteurs se conjuguent comme le manque de place au CP1 dans les écoles publiques du quartier, l'intérêt des parents, ou d'un tuteur, pour une instruction religieuse de base en langue arabe, la nécessité d'une surveillance (le contrôle effectué par les maîtres semblent plus efficace aux parents que celui d'une *"petite bonne"*) des jeunes enfants pendant que les membres actifs de l'unité familiale (parents et enfants plus âgés) sont occupés par les activités commerciales et des stratégies de scolarisation à court ou à moyen termes.

En 1983, le quotidien *Fraternité-Matin* (17/11/1983) s'interroge sur les débouchés pour les élèves de ces écoles et cite l'école franco-arabe *Dar-El-Hadisse* à Bouaké, fondée en 1961 avec le concours de la communauté musulmane sunnite Mohamadia qui scolarise 1 500 élèves dans 36 classes construites en dur et encadrés par 33 instituteurs et 3 professeurs. Cette école à sa fondation avait comme objectif exclusif "*d'accueillir les enfants pour leur apprendre à lire et à écrire le Coran*", puis vers 1968 le français est introduit même si les élèves ne commencent à l'étudier qu'après six années d'enseignement coranique en arabe. Aujourd'hui, l'école dispense les matières de l'enseignement général officiel en deux langues sans pour autant avoir abandonné l'instruction religieuse. Elle prépare certains de ces élèves pour le CEPE et le BEPC qu'ils passeront en candidats libres pour réintégrer les structures reconnues par le ministère de l'Education nationale (les écoles coraniques et franco-arabes sont sous la tutelle du ministère de l'Intérieur¹¹⁴). Cependant, ces transfuges de l'enseignement franco-arabe sont relativement peu nombreux en comparaison de ceux qui n'intègrent jamais d'autres structures d'enseignement. Les directeurs des études des écoles franco-arabes, eux-mêmes élèves de ces écoles, forment des futurs maîtres : "*Beaucoup des élèves seront recrutés comme professeurs après leur BEPC [...] l'islam à besoin d'enseignants qualifiés pour sa vulgarisation*" (président de l'Association des parents d'élèves d'une école franco-arabe cité par le quotidien *F-M*, 17/11/1983). En évoquant les débouchés, les responsables de cet enseignement insistent sur la possibilité d'obtenir des bourses d'étude - de pays comme l'Egypte, l'Arabie Saoudite, la Libye, le Soudan en fonction de leur orientation religieuses - pour partir suivre un enseignement supérieur à l'étrangers, dans des disciplines religieuses ou autres. Mais, le plus souvent, le commerce reste présenté comme l'activité future la plus "naturelle" pour les élèves de l'enseignement franco-arabe qui suivront la "*tradition de leur parents*" en étant mieux adaptés aux exigences de la société moderne. P. Labazée, montre que la création d'écoles franco-arabes, durant les années soixante-dix, par les commerçants de la communauté wahhabiya de Korhogo vise à convertir une position économique dominante en prestige religieux pour répondre à la nécessité "*d'élargir leur réseau de fournisseurs et de distributeurs reconnaissant leur autorité symbolique*". L'implantation de ce réseau

¹¹⁴ Les écoles franco-arabes et coraniques ne sont pas subventionnées par l'Etat comme les autres structures éducatives confessionnelles et dépendent du ministère de l'Intérieur selon les modalités de la loi coloniale.

d'école - financé pour moitié par les négociants locaux -, alliant les exigences coraniques aux programmes scolaires nationaux, *"répond à la demande de nombreux commerçants de la région"* et permet à terme, *"en élargissant le nombre des prosélytes et des obligés, [...] de multiplier celui des partenaires commerciaux et de réduire les risques sur chaque opération marchande"* (P. Labazée, 1993, p. 235). Le texte de P. Labazée démonte les liens entre hiérarchies politiques, économiques et religieuses et les luttes pour le contrôle des positions dominantes dans ces différents espaces du pouvoir local.

Les écoles franco-arabes qui parviennent à inscrire leurs élèves sur les listes des candidats officiels au concours d'entrée en sixième en tirent un capital symbolique incontestable et l'influence de certains directeurs ou fondateurs d'école, notables de quartier ou dignitaires respectés de la petite bourgeoisie musulmane, permet à quelques élèves d'intégrer des établissements qui suivent le programme scolaire officiel. Mais ces éléments qui franchissent la barrière sont rares et le plus souvent ils échouent au concours d'entrée en sixième et n'obtiennent pas la bourse mais l'école peut aussi les aider à trouver une place dans une école publique par recrutement parallèle.

Ce capital symbolique de certaines écoles dominantes de l'enseignement de confession musulmane est finalement une forme de conquête d'un statut moins marginalisé, sorte de publicité pour attirer une clientèle musulmane qui hésitent entre plusieurs types de scolarisation. Mais, il semble que les stratégies familiales de scolarisation soient, dans ce cas, fortement dépendantes à la fois du type d'insertion économique de la famille et des ressources financières¹¹⁵, de l'offre publique d'éducation, de la taille de la fratrie et des modes de transmission et de reproduction privilégiés (position de la famille dans les hiérarchies économiques et confrériques notamment) et des espérances subjectives de promotion sociale. Les transferts entre l'enseignement franco-arabe et l'enseignement public ou privé sous tutelle de ministère de l'Education nationale semblent correspondre à des réajustements de stratégies le plus souvent soutenus par un membre influent de la parentèle et qui ne concernent qu'une infime minorité de la fratrie.

¹¹⁵ Les difficultés économiques entraînent une forme particulière de nomadisme scolaire : *"Au début de l'année l'enfant est là et après on ne le voit plus, comme les parents avaient accumulé deux ou trois mois de retard de paiement (la scolarité se paye dans cette école 1 000 francs CFA par mois après une inscription de 1 500 francs CFA pour l'année) ils ne peuvent plus payer et ils vont inscrire l'enfant dans une autre école et là ils font la même chose"* (entretien, enseignant d'une école coranique, Abobo Banco, 1994).

Une nouvelle fraction d'entrepreneurs semblent prendre en compte ces réajustements stratégiques des familles et sont les plus disposés à adhérer et à encourager les politiques du ministère de l'Education nationale concernant la réorganisation de l'enseignement coranique et franco-arabe. En 1990, lors du IX^e Congrès du PDCI, la question du rattachement des écoles coraniques au ministère de l'Education nationale avait été soulevé : *"Les écoles franco-arabes ou Médersas constituent un anachronisme dans le système éducatif ivoirien et doivent être placées sous la tutelle du ministère de l'Education et transformées en établissements privés confessionnels"*. En 1993, des pourparlers de convention entre le ministère de l'Education nationale et le Conseil national islamique s'engagent sur le statut des écoles franco-arabes. Le ministre de l'Education nationale¹¹⁶ insiste sur la nécessité d'organiser un enseignement privé musulman sur le modèle adopté par les autres communautés confessionnelles. Ainsi, les débats portent sur l'opportunité pour la communauté musulmane de créer, comme les chrétiens, des "écoles confessionnelles musulmanes" qui dispenseraient un enseignement religieux en même temps qu'elles suivraient les programmes de la Côte-d'Ivoire. En septembre 1995, à l'occasion de la traditionnelle réunion pour préparer la rentrée scolaire au *Lycée Sainte-Marie*, le Conseil consultatif de l'Education nationale réaffirme la nécessité d'encourager la création d'écoles confessionnelles musulmanes en *"lieu et place des écoles franco-arabes"*. La communauté musulmane semblent divisée sur ce sujet, les "religieux" les plus conservateurs craignent de perdre la spécificité de leur enseignement et les valeurs qui le justifient, d'un autre côté, l'adhésion au circuit éducatif reconnu par l'Education nationale compense la restriction de l'indépendance par un accès aux ressources de l'Etat par l'affectation potentielle d'élèves (subventions) et rencontre l'adhésion de certains dignitaires musulmans qui voient avec inquiétudes la marginalisation des écoles coraniques : *"Les écoles coraniques traditionnelles sont en pertes de vitesse et cèdent la place aux Médersas qui n'ont pas réussi à se hisser au rang des écoles modernes car ne répondant pas aux exigences de notre époque. La solution est de trouver un moyen qui permettrait de donner une formation religieuse à nos enfants tout en les intégrant au système éducatif national"* (Imam de la Grande mosquée de la Riviera à Abidjan, *Fraternité-Matin*, 12/02/1992). Il semble également

¹¹⁶ Les propos du ministre de l'Education nationale, Pierre Kipré, lors d'une visite dans une "école coranique Médersa" à Aboisso sont commentés en ces termes par le journaliste : *"il a profité de l'occasion pour s'insurger contre l'appellation "franco-arabe" de ces écoles sur la "Terre de ses ancêtres". La Côte-d'Ivoire, indiquera-t-il, n'est pas une "colonie encore moins un pays arabe" "* (*La Voie*, 03/03/1994).

que les divisions au sujet de l'enseignement expriment aussi des conflits de leadership entre les différentes communautés religieuses musulmanes existantes sur le territoire national. Les journaux nationaux ont fait état de ces oppositions dans ou entre les communautés religieuses au sujet des instances de représentations et de gestions des musulmans de Côte-d'Ivoire et la question des formes que doivent prendre ou conserver les écoles de confessions musulmanes à sa place dans ces querelles de pouvoir. Nous ne pouvons ici que suggérer ces divisions sans être en mesure d'aller plus loin sur ce sujet difficile qui nécessiterait une enquête particulière.

Les plus disposées à "l'intégration" sont les fractions de la petite ou moyenne bourgeoisie musulmane qui occupent des emplois de cadres et n'adhèrent plus à une école coranique sans débouchés sur le marché de l'emploi. Ils souhaitent garantir la reproduction des valeurs religieuses sans pour autant s'exclurent de la lutte sociale pour la conquête des postes de l'économie moderne. Les membres les plus diplômés du corps enseignant, également, semblent voir dans ce rapprochement un critère de revalorisation et une plus large reconnaissance de leur statut professionnel. Ainsi, aux mutations d'une partie de la demande correspond une modification sensible des enjeux investis dans l'enseignement musulman et des caractéristiques d'une partie des nouveaux entrepreneurs ou managers¹¹⁷. Ces nouvelles fractions entreprenantes investissent ce marché soit en tant que fondateurs, soit en tant que directeurs des études (ils sont plus nombreux dans cette fonction et y font l'apprentissage de la gestion d'une école tout en modifiant lentement les formes et les volumes de l'enseignement) et engagent d'autres formes de gestion de ces écoles et surtout semblent s'orienter vers une harmonisation de leurs programmes avec ceux de l'Education nationale : *"Nos élèves ne doivent plus être des laissés pour compte [...] ils doivent avoir une formation solide pour se rendre utiles au pays"* (directeur des études d'une école franco-arabe, Adjamé, 1994). Ces jeunes entrepreneurs ont le plus souvent acquis des titres délivrés par l'Education nationale (ou une formation supérieure dans des pays arabes) après un cursus dans une école franco-arabe et sont beaucoup plus disposés à normaliser l'enseignement musulman comme structure à part entière du dispositif éducatif national.

¹¹⁷ Nous disons une partie et, en effet, malgré les ambitions affichées de certains directeurs d'études d'écoles franco-arabes, il n'en reste pas moins que la majorité des structures éducatives se contentent d'être des garderies qui ponctionnent une part des budgets des ménages sans même garantir une véritable instruction religieuse.

M. Dramame, 27 ans, a fondé son école franco-arabe en 1988 à Adjamé nord. Après des études dans une école franco-arabe à Bouaké jusqu'au niveau BEPC il part en Syrie, financé par son père [*"mon père est un grand commerçant il vend du riz et du sucre en gros à Abidjan"*], et obtient le baccalauréat. Tout en restant très attaché à la "mission" de formation religieuse de l'enseignement, il pense néanmoins qu'un cursus primaire suffit pour former un *"bon musulman"*. Il est secondé par trois enseignants aussi jeunes que lui : le premier a suivi un enseignement public et compte partir en Europe pour reprendre l'épreuve du baccalauréat à laquelle il vient d'échouer ; le second a fait toute sa scolarité dans un collège privé laïc jusqu'au niveau de la troisième ; le dernier a suivi l'enseignement franco-arabe jusqu'au niveau de la troisième. Ils sont tous d'accord pour dire que *"l'école franco-arabe jusqu'au CM2 c'est largement suffisant pour avoir les bases de la religion, savoir prier, comment voir les choses et après ajouter le français pour compléter ce que nous connaissons"* (entretien, Ecole franco-arabe - Adjamé - octobre 1992).

"Papa est Imam" : de l'école franco-arabe à l'école catholique

La trajectoire de Pako est particulièrement improbable. À 15 ans Pako est en cinquième dans le même collège que Jean. Pako a la nationalité burkinabé (Mossi) bien qu'il soit né en Côte-d'Ivoire (Divo) et que sa famille y soit installée depuis *"bien avant l'Indépendance"*. Son père fût d'abord maître d'école coranique avant d'occuper les fonctions d'Imam d'une mosquée d'Attécoubé¹¹⁸. Il vit *"des dons que lui font les fidèles"* et des petits commerces de ses trois épouses. La mère de Pako (seconde femme) est née en Côte-d'Ivoire d'un père manoeuvre burkinabé et d'une mère baoulé et n'a jamais fréquenté l'école, actuellement elle vend des yaourts glacés devant la maison. Pako a vingt et un frères et sœurs : l'encadré qui suit indique succinctement le parcours scolaire et la position actuelle de chaque membre de la fratrie.

Enfants de la première épouse :

- garçon - après l'école coranique il entreprend un apprentissage de tailleur et décide de suivre des cours du soir pour *"apprendre à lire et à écrire en français"*, il est actuellement tailleur indépendant à Adjamé ;
- garçon - est rentré au Burkina-Faso après l'école coranique (Pako ignore ce qu'il fait comme métier) ;
- fille - suit juste une ou deux années d'école coranique avant de se marier ;
- garçon - après ses études coraniques et quelques cours du soir pour apprendre à lire et à écrire en français, continue l'école coranique du père ;

¹¹⁸ Le collège *St Jean Bosco* accueille, en 1994, 585 catholiques (dont 124 ne sont pas baptisés) soit 73,3% de l'effectif, 121 musulmans, 40 protestants, 34 identifiés par l'école comme appartenant à des "sectes religieuses", 4 animistes, 11 "sans religion" et 3 "religion inconnue". Quant aux nationalités, les détails enregistrés par l'administration de l'école ne sont pas très précis : 705 Ivoiriens ; 85 "autres Africains" ; 2 Français et 2 "étrangers".

- garçon - après l'école coranique suit également les cours du soir, actuellement il tient un commerce d'ustensiles de cuisine sur le marché d'Adjamé ;
- garçon - après l'école coranique suit un apprentissage de tailleur et exerce chez un patron à Treichville ;
- fille - actuellement mariée - n'a jamais été scolarisée même à l'école coranique ;
- garçon - revient du Burkina où il a suivi l'école coranique, il ne travaille pas.

Enfants de la seconde épouse :

- garçon - a suivi l'école coranique et les cours du soir, actuellement il est plombier après un apprentissage ;
- fille - après une ou deux années d'école coranique entre dans un "foyer féminin" où elle apprend la couture, la lecture et l'écriture. Actuellement elle est mariée et coud à domicile ;
- fille - actuellement mariée - n'a jamais été à l'école ;
- garçon - décédé vers deux ou trois ans ;
- fille - elle est mariée et vit au Burkina-Faso - n'a jamais été à l'école ;
- fille - elle a été jusqu'au CE2 dans une école franco-arabe avant de se marier ;
- garçon - actuellement en cinquième dans un collège catholique après une scolarité primaire dans une école franco-arabe (Pako) ;
- fille - actuellement en sixième dans une école publique au Burkina-Faso.

Enfants de la troisième épouse :

- garçon - après une formation coranique au Burkina-Faso, rentre en Côte-d'Ivoire, actuellement il ne travaille pas et vit chez ses grands parents maternels ;
- garçon - actuellement en formation coranique au Burkina-Faso ;
- fille - n'a jamais été à l'école et vit chez ses grands-parents maternels ;
- fille - n'a jamais été à l'école et aide une grande sœur dans son commerce ;
- fille - après le CP1 dans une école publique, retirée de l'école pour aider à la maison ;
- fille - n'a jamais été à l'école et vit chez ses grand-parents maternels.

Aucun des frères et sœurs de Pako, à l'exception de celle qui est en sixième au Burkina-Faso, ne sont actuellement scolarisés. Tous les garçons ont suivi l'école coranique, sauf Pako qui a fait sa scolarité primaire dans une école franco-arabe. Certains ont réussi à apprendre à lire et à écrire en français par les cours du soir mais n'ont jamais acquis d'autres titres parce "*qu'ils devaient travailler vite*". En ce qui concerne les filles : six n'ont jamais fréquenté aucune structure éducative même coranique ; seulement deux ont fréquenté l'école coranique et ont arrêté beaucoup plus tôt que les garçons¹¹⁹ ; une a suivi la même voie que Pako (franco-arabe) mais a été déscolarisée après le CE2 ; une autre a suivi la première classe de l'enseignement primaire public avant d'être retirée de l'école ; et la seule (même père, même mère que Pako) qui soit encore scolarisée est en classe de sixième publique au Burkina-Faso. La division des investissements éducatifs est

¹¹⁹ M. Dembele, enseignant, adjoint du fondateur (Imam sunnite) d'une école coranique ouverte en 1988 à Abobo Banco, confirme que les filles sont retirées plus tôt que les garçons de l'enseignement : "*lorsque la fille atteint la puberté, ils la font sortir de l'école pour la marier*" (entretien, 1994). Dans cette école les filles sont totalement dissimulées au regard par leur vêtement qui couvre chaque partie du corps (même les mains) et le voile opaque (noir ou blanc) recouvre les cheveux et le visage.

claire et sépare les filles et les garçons. Les garçons poursuivent relativement loin le cursus coranique - *"il faut finir le Coran entièrement, bien connaître, savoir les versets"* - ou accèdent à l'apprentissage d'un métier artisanal ou encore bénéficient de fonds modestes pour faire du commerce sur les marchés. Les filles, quant à elles, sont placées - à l'exception d'une qui a suivi l'enseignement d'un "centre féminin" où elle a appris la couture, et d'une autre qui, grâce au soutien d'une sœur aînée mariée au Burkina-Faso poursuit sa scolarité - sur le marché matrimonial après une brève instruction religieuse ou ménagère. Celles qui ne sont pas en âge de se marier aident leurs aînées dans leur commerce ou bien dans les tâches ménagères.

Pako, contrairement à ses frères, est inscrit sous la pression de la famille maternelle dans une école franco-arabe d'Abidjan où il effectue le cycle primaire. Avec l'aide du directeur de son école et contre rémunération il dépose un dossier de candidature pour se présenter comme candidat libre au CEPE et au concours d'entrée en sixième : c'est un échec. Il reprend le CM2 dans son ancienne école et, grâce à *"un ami de son maître"* qui était directeur d'une école primaire publique, parvient à se faire inscrire sur la liste officielle des candidats. Cette fois il obtient le CEPE mais échoue au concours d'entrée en sixième à *"deux points près"*. Son père considère alors qu'il doit interrompre sa scolarité surtout qu'il n'a jamais adhéré au projet éducatif soutenu par la famille de son épouse : *"Mon père ne voulait pas que je continue l'école, il voulait que je fasse l'arabe, c'est-à-dire l'école coranique plus un peu de français pour m'en sortir et surtout il ne voulait pas que j'aille dans une école publique parce que pour lui c'était un lieu de perdition"*. Ainsi, dès le premier échec au concours d'entrée en sixième un oncle maternel, dont Pako sait seulement qu'il *"travaille au ministère des Finances"*, avait proposé de prendre en charge l'inscription (recrutement parallèle) dans une école publique, mais le père de Pako avait refusé. La seconde année le père cède et l'oncle maternel inscrit Pako à *St Jean Bosco* (collège catholique) et finance également sa nourriture et ses fournitures scolaires (les livres sont loués à l'école pour une somme de 7 000 francs CFA par an). Pako est aujourd'hui en classe de cinquième et annonce fièrement une moyenne de 14,5 au dernier trimestre.

Dans son parcours scolaire atypique deux figures protectrices semblent avoir joué un grand rôle : le maître d'école franco-arabe - *"mon maître me disait qu'arrivé dans n'importe quelle école je pouvais aller loin, il m'a dit de continuer et il m'a aidé"* - et l'oncle maternel - *"bien qu'il soit musulman, il nous dit que nous devons continuer d'aller à l'école parce qu'aujourd'hui la vie est dure, alors que mon père c'est seulement le religieux qu'il voit"*. Les négociations de l'oncle maternel avec le père de Pako au sujet de la poursuite de sa scolarité ont essentiellement été basées sur l'argument *"qu'aujourd'hui les gens ont mis leurs enfants à l'école et ils ont réussi à s'en sortir alors que l'école coranique ne permet pas ça"*. Finalement, fort de tous ses autres fils qui

ont suivi *"l'esprit mossi et la religion musulmane"*, le père de Pako confie son éducation à son beau-frère. Malgré tout, l'inscription dans une école catholique (125 000 francs CFA) reste un secret bien gardé entre Pako et son oncle :

Q : *"Ton père a accepté que tu ailles dans une école catholique ?*

P : *Franchement il ne sait pas que l'école est catholique.*

Q : *Vous lui avez caché ?*

P : *Non, c'est parce qu'il ne pose pas de questions. Il n'en voit pas l'intérêt".*

Pako habite dans la cour paternelle d'Attécoubé mais n'a jamais de discussions sur l'école avec son père et les contacts se limitent, selon lui, à des ordres d'aîné à cadet : *"Pour le père il ne faut pas se mettre au niveau de l'enfant, c'est un petit. Si tu veux lui parler il faut lui donner des ordres, "fais-moi ceci, fais-moi cela". L'enfant n'est pas de son rang, il n'a pas à échanger les idées avec un petit. Moi je pense qu'il faudrait voir de temps en temps les idées des enfants"*. En revanche, Pako trouve dans ses rapports avec les professeurs un compromis acceptable entre l'autorité, la sévérité et le dialogue et si la chicote est à l'honneur c'est pour *"le bien de l'élève"* : *"Quand on laisse le bâton les élèves font du n'importe quoi, ils ne se contrôlent plus, alors ils le prennent pour nous aider parce qu'ils ne veulent pas trop enlever de points c'est pourquoi le bâton remplace la soustraction des points"*. Le professeur représente la figure idéale de l'aîné qui par ses conseils, la formation qu'il donne et sa rigueur permet à l'enfant de s'orienter dans le monde alors que le père n'aide pas à fournir une vision de l'avenir : l'école c'est là où s'apprend la vie pour Pako, là où demain prend un sens en dehors d'un destin familial en forme d'impasse. Cette impasse, Pako veut tout faire pour l'éviter mais ses projets s'arrêtent à cette espérance qui déjà lui semble démesurée : *"Je ne sais pas ce que je veux faire, j'aimerais tellement aller jusqu'au bout mais..."*. Les éléments décisifs de la réussite scolaire pour Pako se résument dans une série de qualité dont la première est la volonté, la seconde le courage, la troisième la foi et *"à la rigueur le travail"*, mais il précise aussi que même celui qui cumule toutes ces qualités ne peut les rentabiliser que si *"la chance est avec lui"*. La morale religieuse de Pako lui fournit un système d'interprétation et de perception de l'échec et de la réussite scolaire où action personnelle, croyance et fatalité se conjuguent pour expliquer son propre parcours.

Les amis de Pako sont essentiellement ses amis d'enfance du quartier qu'il retrouve tous les soirs sur un banc pour discuter. La plupart ont arrêté l'école et font des *"petits métiers"* comme soudeurs ou tailleurs et chacun parle *"de la vie"*, des événements et

surtout du football mais très peu de l'avenir : *"Avec la situation difficile donc les gens préfèrent garder leurs opinions sur l'avenir mais certains veulent être des footballeurs, d'autres veulent partir à l'aventure à l'étranger pour avoir une bonne réussite, sinon on se tait là-dessus"*. Malgré l'ancienneté de ses amitiés de quartier, Pako valorise ses amis d'école, ceux avec qui il peut discuter des problèmes scolaires, d'un exercice mal compris, des professeurs et par rapport auxquels il peut poser des défis : *"La concurrence joue très fort au niveau des notes, on se lance des défis, on le fait dans le sens de l'amitié mais ça nous pousse à fournir plus d'effort"*. Si c'est l'école qui "attache" les amis de classe, c'est la note qui leur fournit l'occasion de se mesurer, de s'imposer, de se faire respecter et de garder la tête haute devant les autres : *"Quand le professeur annonce les notes celui qui a une mauvaise note est hué"*. Si la note, la bonne, celle qui fait envie aux autres, est à ce point un "point d'honneur" on comprend que *"les élèves aiment trop les notes"* et que tous les moyens soient bons, mêmes les moins honorables, pour s'assurer cet insigne de l'honneur lycéen. La note doit récompenser le mérite selon Pako, elle doit s'obtenir par le sérieux, le travail et l'effort : *"Moi, j'ai des parents disons modestes, mais arrivé à l'école je sais que tout le monde m'approuve en raison du travail que je fournis en classe, pour mon sérieux et mes efforts. Il y a certains élèves qui ont de grosses voitures mais comme ils ne font pas d'effort, personne ne les regarde"*. C'est donc sur le terrain scolaire que Pako estime avoir une chance de prouver sa valeur, là où il peut défier les "riches", les dépasser pour être celui que l'on regarde et que l'on respecte : l'école est un lieu où l'affrontement prend l'allure d'une revendication identitaire signe d'une distinction dans l'école et hors de l'école. Alors que *"les parents ne s'occupent pas de l'école"*, la concurrence scolaire permet de se définir, de se classer, c'est en enjeu qui cumule une espérance de promotion sociale et la conquête d'un lieu de prise de parole - *"on m'écoute"* - interdite à la maison. C'est seulement à l'école que, selon lui, les barrières sociales peuvent tomber - *"à l'école c'est le travail qui compte, la situation financière n'existe pas beaucoup"* - alors que dehors les différences sont là pour rappeler que *"les enfants de pauvres sont livrés à eux-mêmes"*, dans des "quartiers oubliés" où *"les jeunes sont là et attendent avec le foot comme seule préoccupation"*.

JE SAIS BIEN MAIS QUAND MEME...

La structure du champ de l'enseignement secondaire abidjanais est ordonné selon un principe de hiérarchisation qui ne recoupe pas exactement la division entre le secteur privé et le secteur public. Le haut de la hiérarchie est occupé par un nombre restreint de d'établissements privées laïcs [+ +] immédiatement suivis par un aussi petit nombre de structures publiques¹²⁰ plus directement en concurrence avec les écoles confessionnelles [+ -]. Le bas de l'échelle est essentiellement occupé par des d'écoles privées laïques le plus souvent clandestines mais pas nécessairement [- -] ; les lycées municipaux représentent la gamme immédiatement supérieure avec tout un ensemble de structures privées laïques [- +]. La plage intermédiaire est partagée entre écoles publiques et écoles privées, souvent plus anciennes que les précédentes, qui s'ordonnent, en fonction des propriétés sociales de leurs clientèles, entre "le plus" et "le moins". C'est dans ces positions intermédiaires que les luttes sont les plus vives entre les concurrents directs et que les positions sont les plus fragiles et les plus instables. Si ces écoles ne sont pas en concurrence immédiate avec les écoles dominantes dans le champ, en revanche elles sont de plus en plus menacées par les prétentions des structures éducatives les plus dominées (privées et publiques) à capter une partie de leur clientèle¹²¹ : conçus pour scolariser les fractions moyennes de la population, elles ont de plus en plus de difficultés à fidéliser cette clientèle et doivent faire face, en plus de la concurrence des écoles moins coûteuses, à une demande beaucoup moins solvable. Ainsi, les entrepreneurs d'école prennent position sur le marché des biens et titres scolaires en fonction des caractéristiques sociales de leurs clientèles et la rentabilité de leurs entreprises est d'autant moins assurée que le niveau social du recrutement est bas.

¹²⁰ A la rentrée 1995-96, le ministre de l'Education nationale, P. Kipré, créé un "quatuor d'excellence" en instituant quatre lycées publics du pays en "établissements de référence" : lycée classique d'Abidjan, lycée Ste Marie d'Abidjan, lycée Mamie Adjoua de Yamoussoukro et le lycée scientifique de Yamoussoukro.

¹²¹ La Fédération des fondateurs d'établissements privés laïcs de Côte-d'Ivoire (FENEPLACI) mène une lutte contre les écoles clandestines et demande que l'Etat prennent des mesures pour les fermer. La presse annonce régulièrement la fermeture de "toutes les écoles clandestines sur toute l'étendue du territoire national" (F-M, 29/11/1993). Mais, soit cette mesure n'est pas appliquée, soit les écoles reprennent leurs activités quelques temps plus tard. Les écoles clandestines semblent s'implanter majoritairement dans les communes d'Abobo et Port-Bouët. Comme pour les écoles clandestines, la FENEPLACI dénonce depuis longtemps la "prolifération anarchique" des cours du soir clandestins et dresse des listes par commune qu'elle présente aux autorités de tutelle (F-M, 12/02/1985). L'enjeu est de réduire la concurrence réelle que ces cours représentent pour les écoles privées autorisées qui pratiquent des frais d'écologie beaucoup plus élevés. "Avec la crise et les difficultés de toutes sortes apparues ces dernières années, une nouvelle race d'hommes d'affaires a trouvé dans les cours du soir l'un des moyens les plus sûrs d'un enrichissement important. On s'arrange avec certaines autorités politiques et administratives de la place, on s'assure d'une impunité au niveau de la police" (F-M, 12/02/1985). La fédération proteste aussi contre la concurrence des lycées municipaux, notamment par les pratiques de recrutement parallèle.

Si il y a une lutte entre les fractions sociales pour l'accès aux structures éducatives et aux biens scolaires, elle reste contenue dans les limites des investissements que les parents peuvent consentir. Les multiples recours pour tenter de se maintenir dans le système scolaire ne s'apparentent pas à des stratégies de distinction à l'intérieur du champ scolaire, ils visent seulement à conserver une position scolaire, quelle qu'elle soit. Ainsi, les enfants des fractions les plus dominées de l'espace social constituent la clientèle privilégiée des écoles clandestines¹²², des structures privées de relégation et des moins cotés des établissements publics (collèges et lycées municipaux). L'essentiel des stratégies de placement des enfants des fractions de la petite et moyenne bourgeoisie urbaine, concerne ce que nous avons identifié comme la plage intermédiaire du réseau scolaire : ces écoles, dont le coût est beaucoup plus élevé que celui des écoles les plus dominées du champ, apparaissent moins directement comme des structures de relégation. Les établissements d'élite, le plus souvent privés, ne sont accessibles qu'aux élèves des fractions dominantes et cette caractéristique c'est renforcée depuis 1990, date à laquelle ils ont refusé d'accueillir des élèves affectés par l'Etat : les écoles privées prestigieuses soutiennent les stratégies de distinction des fractions dominantes et en assurent la rentabilité par une politique de recrutement socialement orienté. Ainsi, à la division du champ scolaire en ordre d'enseignement (privé/public) se superpose une hiérarchie des établissements en fonction de leur capacité à assurer la reproduction des fractions dominantes par la consécration scolaire de leurs héritiers. Les écoles sont nettement hiérarchisées en fonction de la valeur d'échange des titres distribués. Cette division recoupe les stratifications sociales et en garantit la reproduction. Seules les classes dominantes sont véritablement en mesure d'avoir des stratégies scolaires de distinction en utilisant à leur profit l'existence de deux ordres d'enseignement ou en monopolisant les structures scolaires privées les plus prestigieuses, non pas comme un recours contre l'élimination mais plutôt comme une garantie de reproduction de leur position sociale. À la différence de la grande majorité des enfants des fractions populaires et moyennes pour

¹²² Les écoles clandestines, le plus souvent primaire mais pas exclusivement, se sont installées dans les quartiers populaires et proposent une scolarité économique aux fractions les plus pauvres. Elles fonctionnent plus comme des structures d'élimination différée que comme une alternative permettant aux fractions les plus pauvres d'acquiescer des titres scolaires. Le journal *La Presse* cite le cas d'une école primaire clandestine à "Washington", nom donné à un quartier précaire situé dans la commune de Cocody, à la lisière de la commune du Plateau. Le directeur-fondateur a arrêté ses études en DEUG à l'université d'Abidjan en 1984 et à la suite de vaines tentatives aux différents examens et concours, il a fondé son établissement depuis huit ans. Il propose une scolarisation jusqu'à la classe de CE1: "Les parents n'ont pas les quittances pour inscrire leurs enfants à l'école, alors ils viennent ici. Après la classe de CE1, je négocie des classes pour les meilleurs d'entre eux auprès des directeurs des établissements publics où ils n'avaient pu être inscrits" (*La Presse*, 23/06/1994).

lesquels l'enseignement privé est, le plus souvent, la sanction d'une exclusion des structures scolaires publiques, les enfants des fractions dominantes sont d'emblée scolarisés dans des établissements privés prestigieux inaccessibles aux autres fractions de la société ivoirienne. À l'inverse, le transfert d'élèves des fractions dominantes de structures d'enseignement privées d'élites vers l'enseignement public, sanctionne une trajectoire scolaire en décalage avec les exigences propres aux écoles privées prestigieuses. Il n'en reste pas moins que, même dans ce cas, le coût social du transfert est réduit par l'existence de quelques établissements publics qui, bien qu'ils ne rivalisent pas avec les grandes écoles privées, parviennent à s'imposer dans le champ en mettant en œuvre des critères de recrutement proches des structures privées prestigieuses : les affectations dans ses écoles publiques (*lycée Sainte-Marie* d'Abidjan, *lycée Scientifique* de Yamoussoukro et quelques autres) sont largement déterminées par le poids du capital social. En revanche, les stratégies que mobilisent les familles de la petite et moyenne bourgeoisie urbaine pour maintenir leur enfants dans les structures scolaires ont un coût social beaucoup plus fort. Les déviations empruntées pour contourner les "goulots d'étranglement" constituent un des "savoir-faire" et des "pouvoir-faire" pratiques des fractions dominées mais ont des limites et ne bouleversent pas les fonctions sociales de reproduction de la stratification sociale qu'assume l'école : les cursus sont d'autant plus incertains, précaires et dépendent d'autant plus des stratégies d'évitement du verdict scolaire que le capital culturel est faible. Que ces stratégies permettent à nombre d'enfants des classes populaires et moyennes d'éviter ou de retarder l'exclusion du système scolaire et d'acquérir des diplômes (dont la valeur et la rentabilité sur le marché de l'emploi diffèrent en fonction des filières et de l'établissement qui les délivrent et du capital social familial) ne signifie pas pour autant qu'ils accèdent aux mêmes positions que les enfants des fractions sociales qui cumulent un fort capital culturel et un fort capital économique, en d'autres termes que leur capital scolaire ait la même rentabilité sociale¹²³. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer les écarts considérables entre les types de scolarité probables en fonction de l'ensemble des propriétés sociales des élèves. Contrairement aux trajectoires scolaires des enfants des fractions populaires et

¹²³ Les élèves sont de plus en plus conscient du poids du capital social sur le marché de l'emploi et ce thème est également abordé par la presse, notamment celle proche des partis d'opposition. En 1993, dans un article intitulé "Les jeunes parlent de leur avenir", le quotidien *La Voie* interroge des élèves et des étudiants sur ce thème : "il faut que les jeunes évitent les longues études sauf si on est sûr et certain que les parents ou certaines connaissances pourront aider à vous intégrer [...]. Les concours deviennent non seulement sélectifs mais également le facteur relationnel joue beaucoup" (étudiant en licence d'Anglais) (*La Voie*, 10/04/1992).

moyennes, celles des enfants des fractions dominantes sont caractérisées, le plus souvent, par une stabilité scolaire (très peu de redoublement) qui s'inscrit dans une fidélité à un établissement et dans une logique de "l'excellence" : la proximité à la culture scolaire s'exprime dans la maîtrise de la langue française (langue d'enseignement - l'accent est particulièrement discriminant)¹²⁴, dans l'accès à une information plurielle par les médias internationaux (chaînes de télévision captées par les paraboles, magnétoscopes), dans les formes et les lieux de loisirs ou de sports pratiqués (golf, piscine, boîte "sélect", salon de thé, voyages en Europe, aux USA, etc.), dans l'accès aux stratégies de distinctions vestimentaire, culturelle ou économique (voiture personnelle, chauffeur, dépenses ostentatoires),...

Si, au regard des conditions d'accès au système scolaire, les "en-bas des en-bas" sont, pour la grande majorité d'entre eux, exclus dès le début ou rapidement éliminés de la compétition scolaire, les fractions de la petite et moyenne bourgeoisie urbaine, qui avaient massivement investi dans le mode de reproduction scolaire, sont de plus en plus concernées par la dévaluation des diplômes et par la restriction du marché de l'emploi. Les positions de ces fractions sociales, essentiellement des salariés du secteur privé ou du secteur public, qui apparaissaient privilégiées et enviables à la fin des années soixante-dix, ont été fragilisées dès le début des années quatre-vingt (licenciements, blocage des salaires, hausse du coût de la vie,...). La raréfaction des ressources accessibles restreint les capacités sociales à convertir une position économique en capital social et symbolique et menace également les stratégies de scolarisation et de reproduction du groupe familial. Ces stratégies nécessitent, dans les années quatre-vingt, des investissements de plus en plus considérables du fait du renforcement de la sélection scolaire et, dans le même temps, leur rentabilité sociale est de moins en moins assurée. En dépit de la sélection scolaire, l'accroissement du nombre des diplômés de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur et la baisse simultanée des possibilités d'emploi dans le secteur privé comme dans le secteur public, entraîne un décalage entre les espérances subjectives, construites dans un autre état des rapports entre les titres et les postes, et la

¹²⁴ L'acquisition de la culture scolaire débute par l'apprentissage d'une langue non maternelle, qu'une grande partie des enfants n'ont pas eu l'occasion de parler avant l'entrée au CP1, notamment en milieu rural, ou bien qu'ils pratiquent, selon des codes linguistiques parfois très éloignés des standards de la langue scolaire (sur la créolisation du français standard en Côte-d'Ivoire et sur les parlés populaires voir le *Bulletin de l'observatoire du français contemporain en Afrique noire*, Université d'Abidjan Côte-d'Ivoire, Institut de linguistique appliquée/Institut de la langue française-CNRS, 1980, n°1, 127 p.). Aussi, dès la base du système, ceux qui ont acquis la maîtrise du français sont en position dominante par rapport aux jeunes des classes populaires qui n'ont pas eu accès à la langue scolaire. Le degré de maîtrise de la langue scolaire (capital linguistique) est un facteur déterminant des classements scolaires et les différents usages du français recouvre les fractionnements sociaux.

rentabilité sociale effective des diplômes. Les fractions qui ont investi et qui, malgré tout, continuent d'investir, avec certaines restrictions, dans la scolarisation de leurs descendants ont de plus en plus de difficultés à assurer, d'une part, le maintien de leur statut et, d'autre part, la reproduction des positions acquises. Les risques de déclassement des enfants des fractions de la petite et moyenne bourgeoisie urbaine exacerbent les tensions sociales dans le champ scolaire où se négocie non seulement l'avenir l'individuel, mais plus fondamentalement la position des différentes catégories sociales dans la stratification sociale.

Pierre, 30 ans, est professeur certifié de français dans un lycée public d'une ville du nord du pays. Son père est agriculteur et sa mère est employée comme vendeuse dans un magasin d'un quartier populaire d'Abidjan. Il obtient le baccalauréat section "A" en 1984 et il est orienté, avec la bourse, en Lettres modernes à l'université. À la suite de la licence (quatre ans), en 1988, il passe le test d'entrée à l'ENS pour préparer en deux ans le CAPES théorique qu'il obtient en 1990. Il occupe son premier poste à partir de la rentrée 1990-91. Pierre est responsable de section du SYNESCI tendance "Kipré" et milite au FPI : *"Nous sommes issus de familles modestes¹²⁵ et la plupart des profs ont réussi leur cycle scolaire, ils se disent qu'avec le niveau qu'ils ont atteint, ils peuvent permettre à leur enfants d'aller de l'avant. Quelqu'un qui est instituteur fait en sorte que son fils soit enseignant et ainsi de suite. Or quand on sent que les gens veulent maintenir nos enfants dans notre situation ça crée des tensions au niveau psychologique et ceux qui veulent nous bloquer, c'est ceux de l'autre côté, gouvernement et autres. L'élite veut conserver son rang, c'est à dire le bien..."* (entretien - enseignant de français, lycée public - août 1992).

La rupture des correspondances entre diplômes et places (titres et postes) dans la Fonction publique et le peu d'emplois offerts par le secteur privé moderne entraîne une "crise de croyance" dans la rentabilité de la formation scolaire et c'est en quelque sorte l'idéologie de "l'égalité des chances" qui ne convainc plus totalement les fractions dominées de la société ivoirienne. Cette perte de "croyance", en dévoilant partiellement l'arbitraire de la sélection scolaire, accentue les recours à des pratiques visant à conserver, malgré tout, la possibilité de promotion sociale ou au moins le rang de la famille dans l'espace social ("je sais bien mais quand même...") : sélection des enfants à scolariser, recours croissant aux transferts entre les ordres d'enseignement, recrutement parallèle, scolarisation économique dans les écoles privées clandestines, inscription dans

¹²⁵ À partir de l'analyse des choix formulés par des élèves de terminale au début des années quatre-vingt, un rapport d'évaluation note que *"les enfants d'agriculteurs souvent plus âgés choisissent davantage les professions d'enseignant du secondaire, technicien supérieur et militaire"* (J.-L. Ravel & A.-J. Martin, 1984, p. 135).

des cours du soir vécue comme un sursis à l'exclusion définitive et migrations scolaires dans le sens Abidjan-intérieur¹²⁶. Ces réajustements stratégiques nécessaires ne sont pas accessibles également à toutes les familles et leur position dans l'espace social en détermine l'accès. Cette utilisation stratégique et pragmatique des circuits scolaires, des réseaux de relations (le capital social est un des atouts essentiels dont disposent les familles) et des passe-droits que confère l'argent (achat de places, de notes, de diplômes), ou la séduction, s'apparente à des techniques d'évitement pour repousser le plus longtemps possible l'éviction du système scolaire. Si la certification scolaire est l'objet de luttes aussi vives et de tant d'investissements c'est qu'elle représente plus qu'une simple accumulation d'une espèce de capital supplémentaire ou complémentaire dans la compétition sociale : elle est reconnue comme un principe de classement, de différenciation et de hiérarchisation des statuts sociaux.

¹²⁶ Ces pratiques de tutorat scolaire doivent pouvoir s'appuyer, entre autres, sur un réseau de relations familiales relativement solide pour accepter ce transfert. M. Le Pape et C. Vidal remarquent une tendance à l'inversion du sens des migrations scolaires depuis le début des années quatre-vingt (M. Le Pape & C. Vidal, 1987) : d'Abidjan vers le village.

Annexe E- Quelques précisions statistiques. Population d'Abidjan / population scolaire de la ville d'Abidjan (recensement de 1988¹²⁷)

Tableau XXXIV- Répartition par cycles et par communes de la population d'élèves et d'étudiants (5-34 ans) de la ville d'Abidjan en 1988 (les élèves et étudiants sont recensés sur leur lieu de résidence et non sur leur lieu de scolarisation).

			1988				pop.totale
communes	primaire	secondaire 1er C.	secondaire 2ème C.	secondaire technique	supérieur *	total	commune 1988
Abobo	52 677	12 166	3 925	1 211	1 821	71 800	401 211
Yopougon	63 198	19 574	6 225	2 055	2 908	93 960	374 524
Koumassi	28 310	8 364	2 952	1 029	532	41 187	229 963
Adjamé	25 752	8 329	3 463	1 208	1 206	39 958	199 720
Port-Bouët	20 643	5 261	1 576	568	1 393	29 441	168 725
Attécoubé	19 374	4 153	1 539	552	316	25 934	163 658
Marcory	18 567	6 855	2 678	1 287	790	30 177	146 098
Cocody	17 478	8 293	4 670	1 709	4 028	36 178	128 756
Treichville	12 329	4 058	1 493	741	460	19 081	110 040
Plateau	1 710	985	452	232	139	3 518	11 647
Abidjan	260 038	78 038	28 973	10 625	13 593	391 267	1 934 342
Total							

Source : RGPH, 1988, République Côte-d'Ivoire, 1992. * Les fortes concentrations d'étudiants dans quelques communes correspondent à l'implantation géographique des cités universitaires.

Tableau XXXV - Evolution de la population de Côte-d'Ivoire entre 1975 et 1988 par milieu habitat selon la nationalité en pourcentage

1975	Ivoiriens	non-Ivoiriens	1988	Ivoiriens	non-Ivoiriens
Ensemble	77,6%	22,5%		71,9%	28,1%
rural	83,6%	16,4%		75,1%	24,9%
urbain	66,1%	33,9%		66,9%	33,1%
Abidjan	58,9%	41,1%		62,3%	37,7%

Source : RGPH, 1988. République de Côte-d'Ivoire, 1992.

Tableau XXXVI- Population d'Abidjan par communes 1975-1988

communes	1975	1988	% pop. 1988	% pop. 1975	% gagné ou perdu de 1975 à 1988	facteur de multiplication 1975-1988
Abobo	141 444	401 211	20,70%	15,40%	+5,3%	*2,8
Yopougon	78 700	374 524	19,40	8,60	+10,8	*4,8
Koumassi	146 370	229 963	11,90	15,90	-4	*1,6
Adjamé	158 781	199 720	10,30	17,30	-7	*1,25
Port-Bouët	74 270	168 725	8,70	8,10	+0,6	*2,3
Attécoubé	65 089	163 658	8,50	7,10	+1,4	*2,5
Marcory	81 819	146 098	7,55	8,90	-1,35	*1,8
Cocody	24 424	128 756	6,65	4,20	+2,45	*3,8
Treichville	113 666	110 040	5,70	18,40	-6,70	*0,97
Plateau	17 795	11 647	0,60	1,90	-1,30	*0,65
Abidjan Total	917 728	1 934 342	100	100		*2,1

Source : Recensements généraux de 1975 et 1988 (Extrait de : D. Couret, 1993, p. 18).

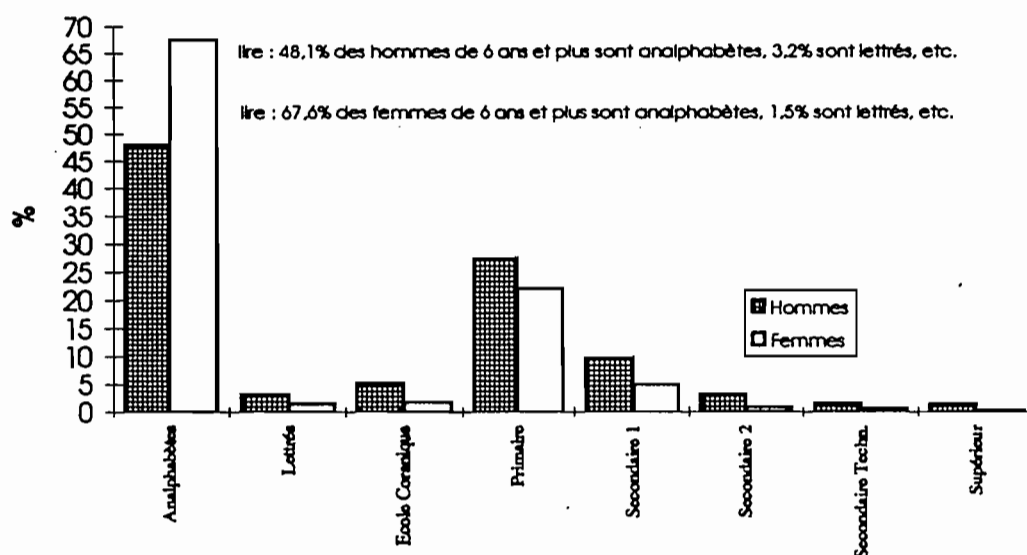
¹²⁷ Les données du recensement national de la population et de l'habitat de 1988, À partir desquelles nous avons travaillé peuvent être consultées dans : République de Côte-d'Ivoire, ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Economie, des Finances et du Plan, Institut National de la Statistique, Comité national du Recensement, 1992 - *Caractéristiques socio-économiques de la population. Analyses des résultats définitifs*, Abidjan, vol. 3, 108 p.

RECENSEMENT DE 1988 - POPULATION SCOLAIRE DE LA VILLE D'ABIDJAN

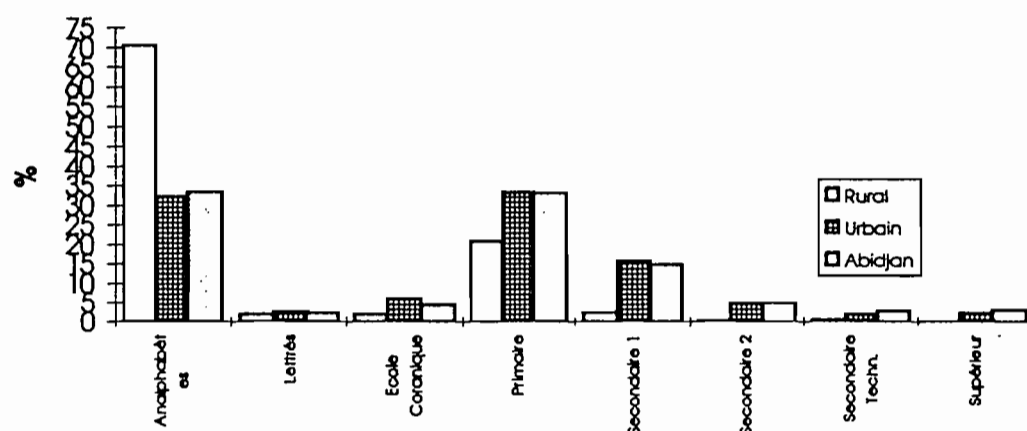
Répartition de la population de 6 ans et plus par sexe et par milieu d'habitat selon le niveau d'instruction (RGPH 1988)

Niveau d'instruction	Hommes	Femmes	Total	Rural	Urbain	Abidjan
Analphabètes	48,1	67,6	57,6	70,6	32,2	33,6
Lettres	3,2	1,5	2,4	2,2	2,8	2,5
Ecole Coranique	5,3	1,9	3,6	2,2	6,3	4,6
Primaire	27,4	22,1	24,8	21	33,4	33,2
Secondaire 1	9,7	5	7,4	2,6	15,9	14,9
Secondaire 2	3,2	0,9	2,1	0,5	4,9	5
Secondaire Techn.	1,6	0,7	1,2	0,6	2,2	2,9
Supérieur	1,5	0,4	0,9	0,1	2,4	3,3
Total	100	100	100	100	100	100

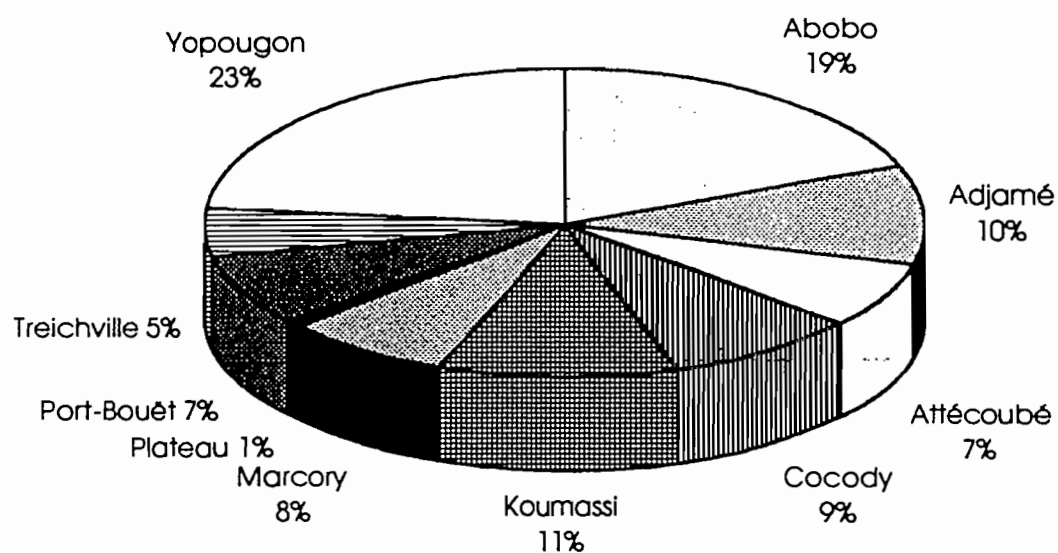
Répartition de la population féminine et de la population masculine de 6 ans et plus selon le niveau d'instruction



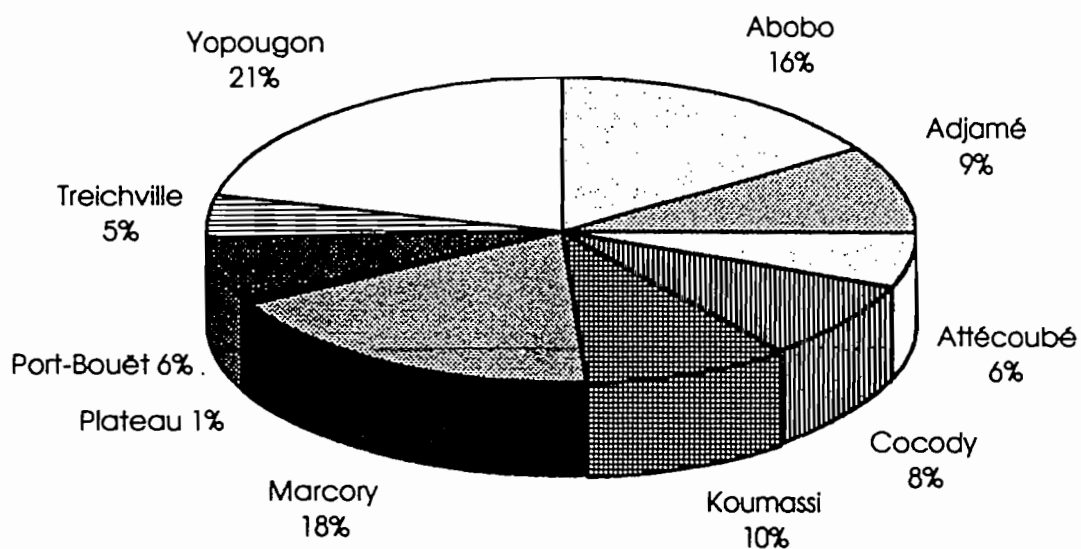
Répartition de la population de 6 ans et plus selon le niveau d'instruction par milieu d'habitat



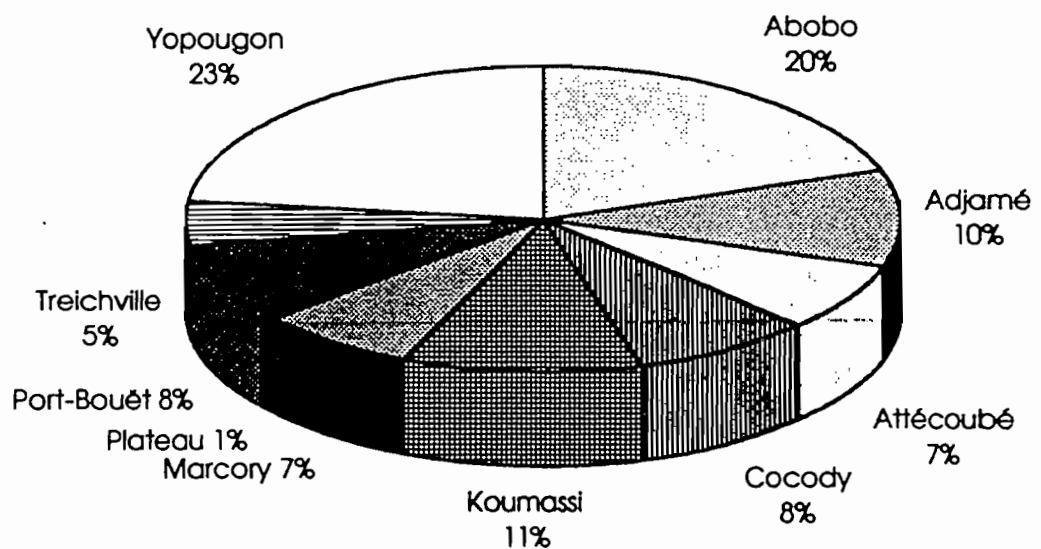
Répartition (%) de la population des élèves et étudiants d'Abidjan selon les 10 communes en 1988
(part des élèves et étudiants d'une commune dans la population totale des élèves et étudiants d'Abidjan)



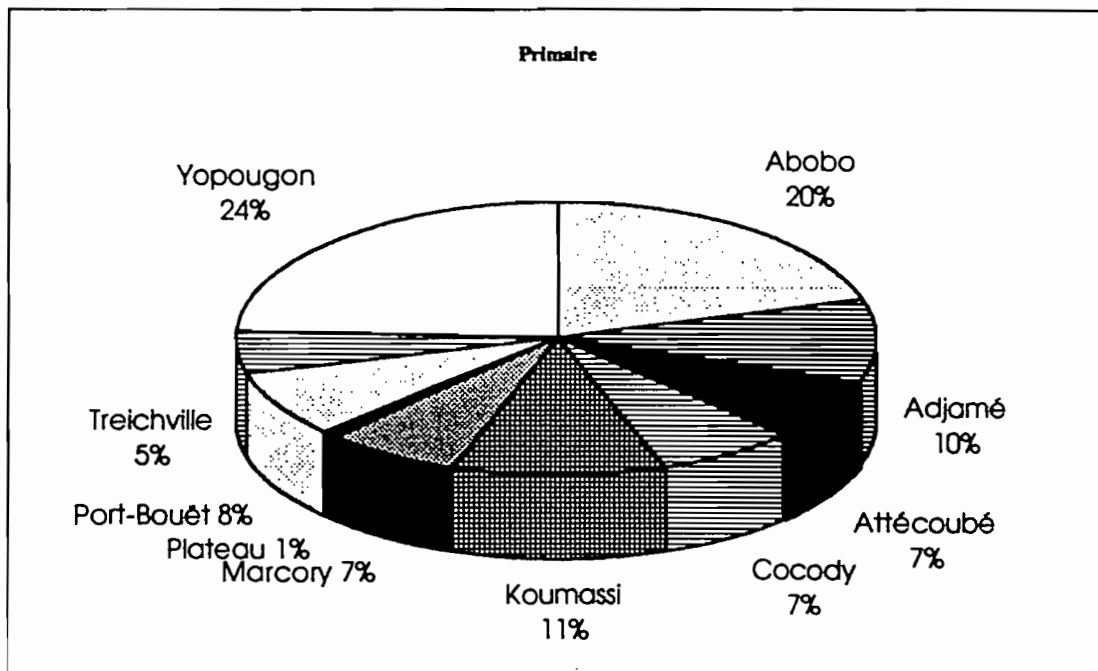
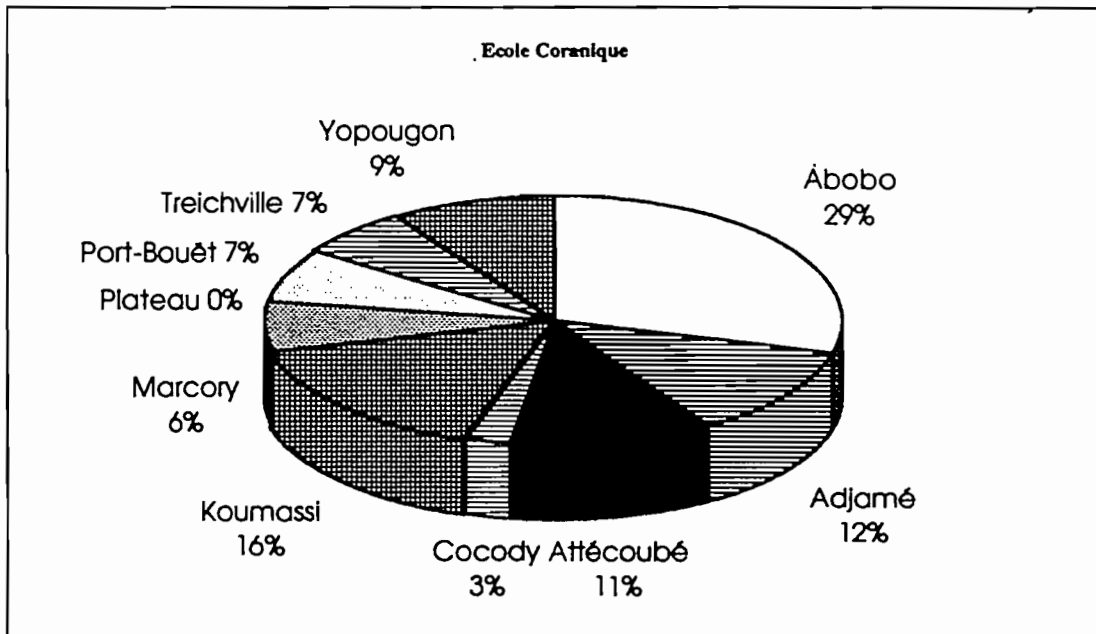
Répartition (%) des filles élèves et étudiants d'Abidjan selon les 10 communes en 1988 (part des filles élèves et étudiants d'une commune dans la population totale des élèves et étudiants d'Abidjan)



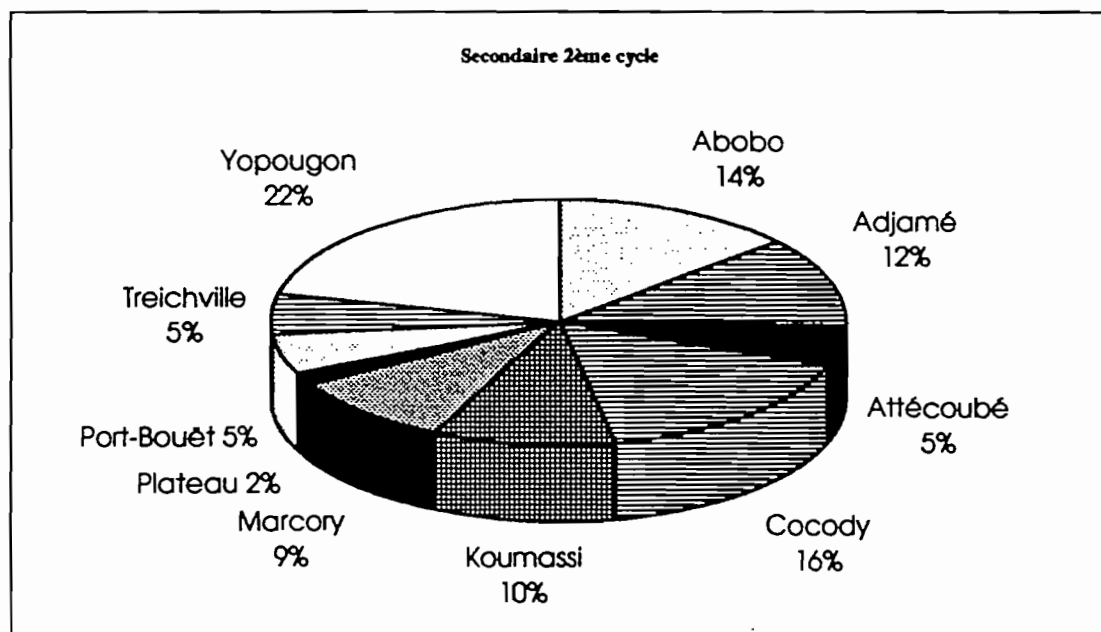
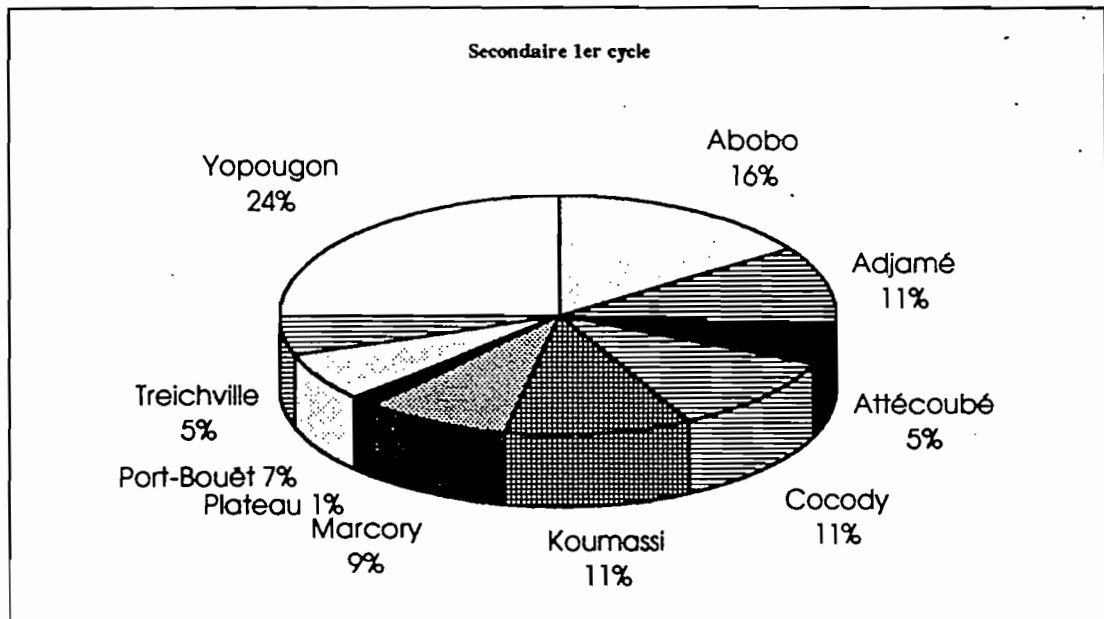
Répartition (%) des garçons élèves et étudiants d'Abidjan selon les 10 communes en 1988 (part des garçons élèves et étudiants d'une commune dans la population totale des élèves et étudiants d'Abidjan)



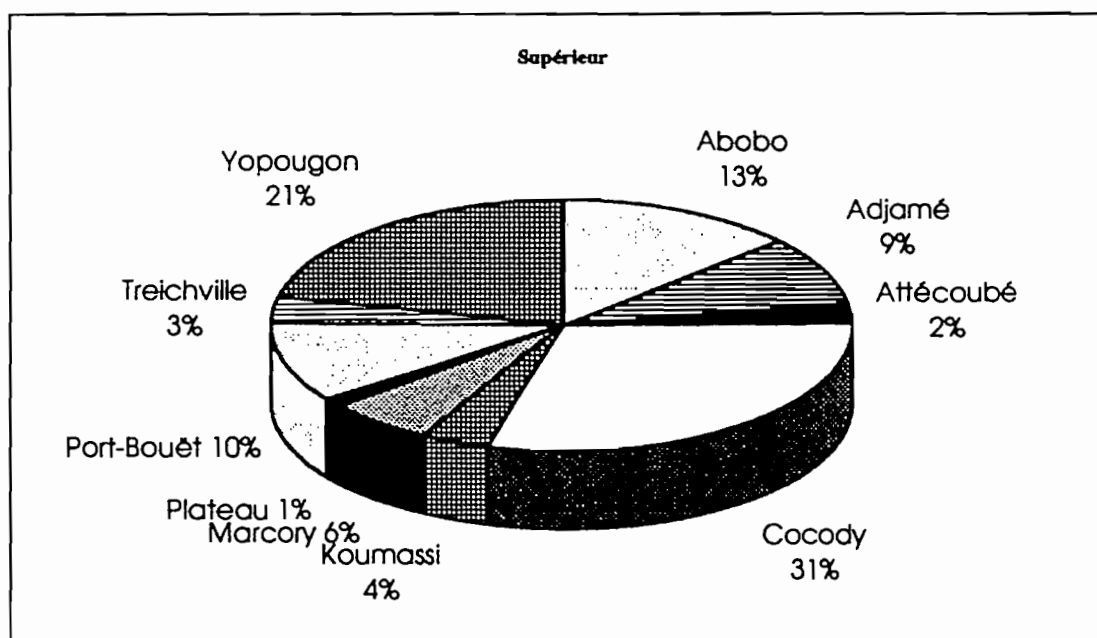
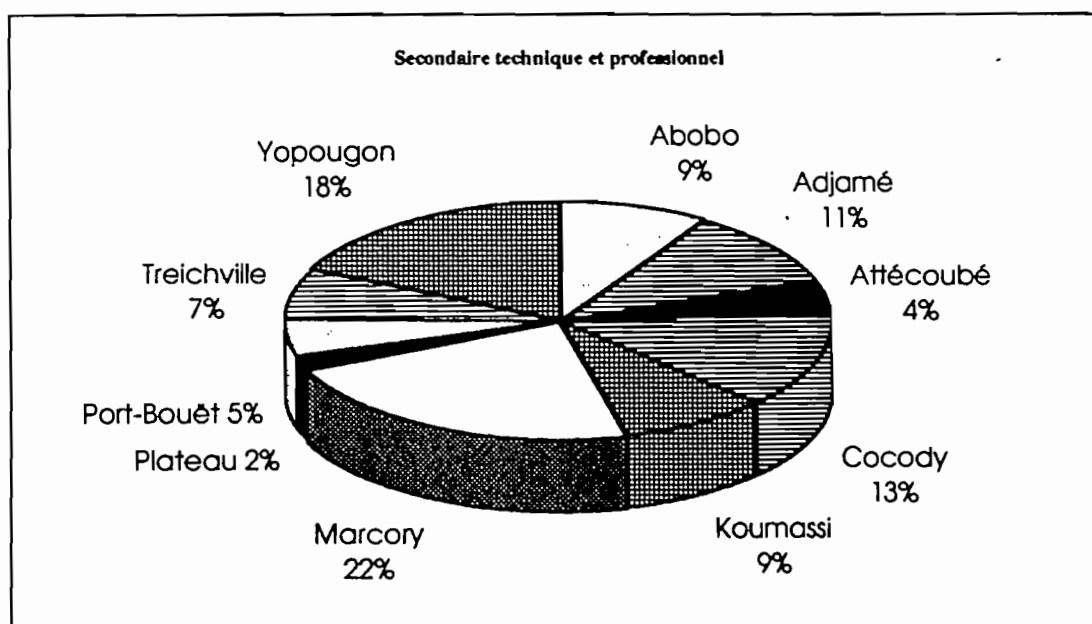
Répartition (%) de la population d'élèves et étudiants d'Abidjan
selon le niveau de scolarisation et le lieu d'habitat (10 communes) en 1988



Répartition (%) de la population d'élèves et étudiants d'Abidjan
selon le niveau de scolarisation et le lieu d'habitat (10 communes) en 1988



Répartition (%) de la population d'élèves et étudiants d'Abidjan
selon le niveau de scolarisation et le lieu d'habitat (10 communes) en 1988



VILLE D'ABIDJAN**Répartition des élèves et étudiants à Abidjan selon
le niveau de scolarisation et la nationalité**

Niveau de scolarisation	Nationalité		
	ivoirienne	non ivoirienne	ensemble
Ecole Coranique	5 659	14 414	20 073
Primaire	199 728	60 310	260 038
Secondaire 1er cycle	66 585	11 453	78 038
Secondaire 2ème cycle	25 303	3 670	28 973
Secondaire techn. et prof	9 348	1 277	10 625
Supérieur	11 637	1 956	13 593
Total	318 260	93 080	411 340

R.G.P.H., 1988.

**Répartition (%) des élèves et étudiants à Abidjan selon la nationalité
et le niveau de scolarisation**

Niveau de scolarisation	Nationalité		
	ivoirienne	non ivoirienne	ensemble
Ecole Coranique	28,2	71,8	100
Primaire	77	23,2	100
Secondaire 1er cycle	85,3	14,7	100
Secondaire 2ème cycle	87,3	12,7	100
Secondaire techn. et prof	88	12	100
Supérieur	85,6	14,4	100
Total	77,4	22,6	100

R.G.P.H., 1988.

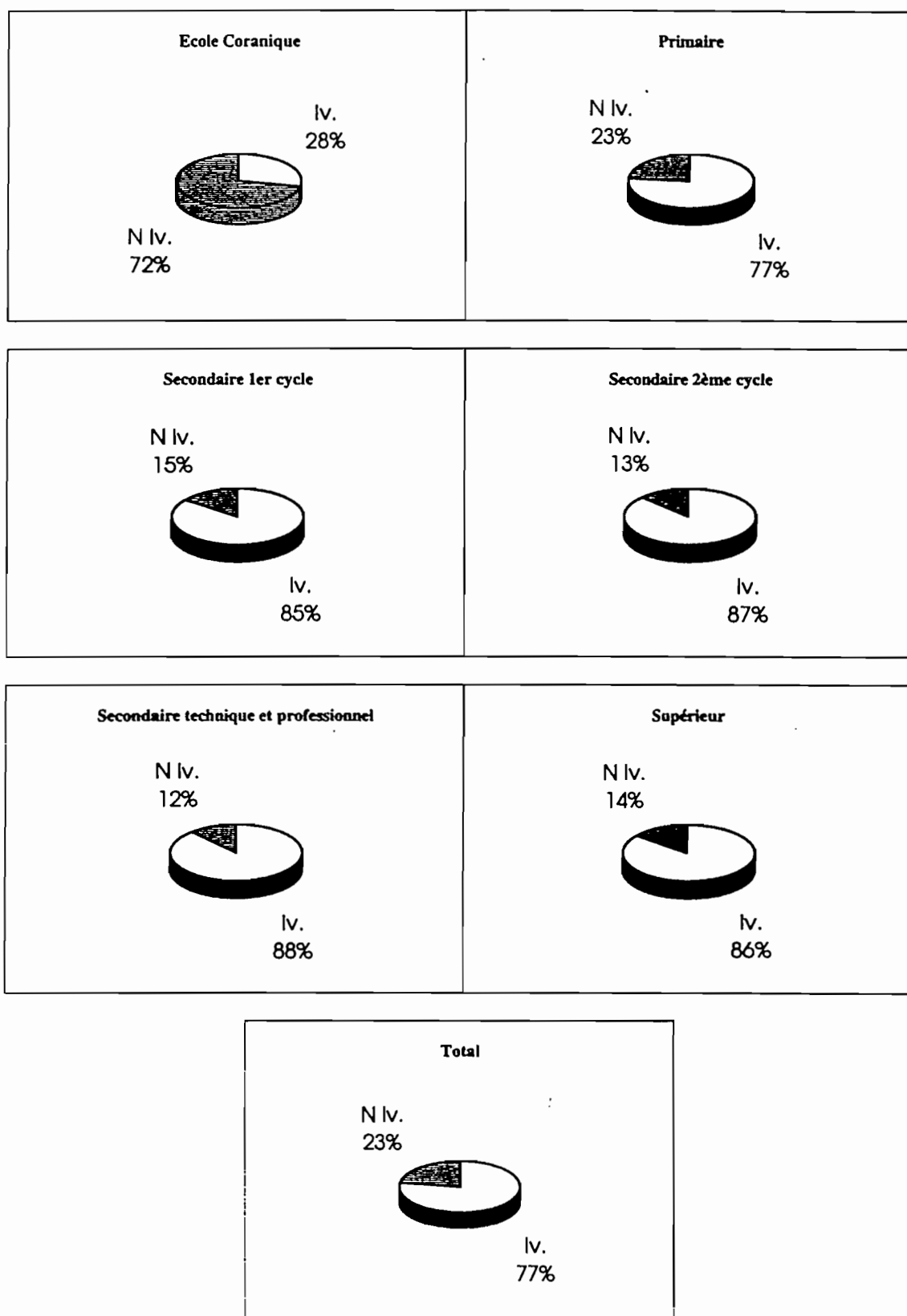
**Répartition (%) des élèves et étudiants à Abidjan selon la nationalité
et le niveau de scolarisation**

Niveau de scolarisation	Nationalité		
	ivoirienne	non ivoirienne	ensemble
Ecole Coranique	1,8	15,5	4,9
Primaire	62,7	64,8	63,2
Secondaire 1er cycle	21	12,3	19
Secondaire 2ème cycle	7,9	3,9	7
Secondaire techn. et prof	2,9	1,4	2,6
Supérieur	3,7	2,1	3,3
Total	100	100	100

R.G.P.H., 1988.

ville d'Abidjan

Répartition (%) des élèves et étudiants
selon la nationalité et le niveau de scolarisation en 1988



VILLE D'ABIDJAN

Répartition de la population féminine des élèves et étudiants à Abidjan
selon la nationalité et le niveau de scolarisation

Niveau de scolarisation	Nationalité		
	ivoirienne	non ivoirienne	ensemble
Ecole Coranique	2 102	5 603	7 705
Primaire	96 968	27 296	124 264
Secondaire 1er cycle	27 878	4 548	32 426
Secondaire 2ème cycle	8 136	1 291	9 427
Secondaire techn. et prof	4 449	620	5 069
Supérieur	2 262	473	2 735
Total	141 795	39 831	181 626

R.G.P.H., 1988.

Répartition (%) de la population féminine des élèves et étudiants
à Abidjan selon la nationalité et le niveau de scolarisation

Niveau de scolarisation	Nationalité		
	ivoirienne	non ivoirienne	ensemble
Ecole Coranique	27,3	72,7	100
Primaire	78	22	100
Secondaire 1er cycle	86	14	100
Secondaire 2ème cycle	86,3	13,7	100
Secondaire techn. et prof	87,7	12,3	100
Supérieur	82,7	17,3	100
Total	78	22	100

R.G.P.H., 1988.

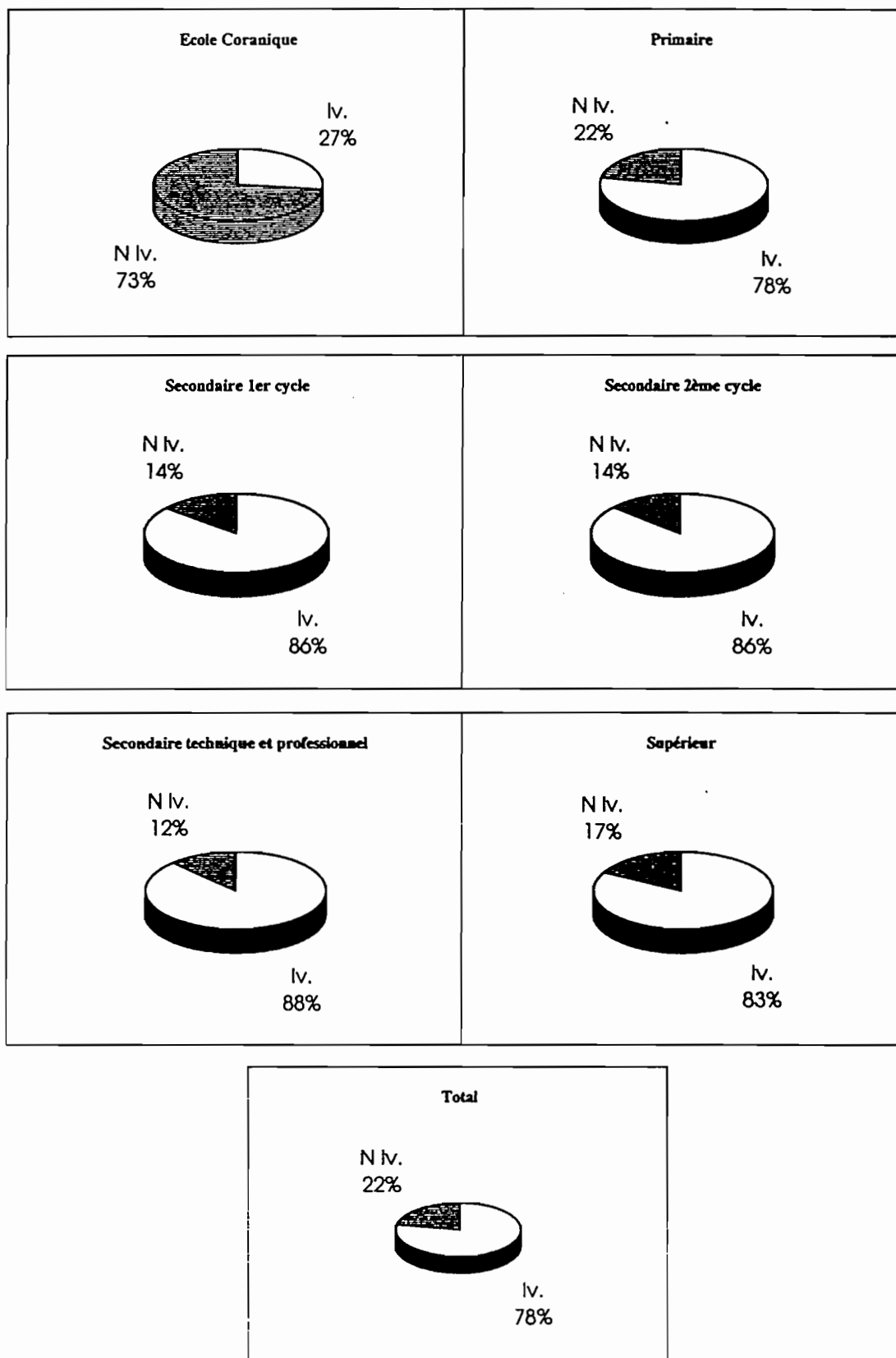
Répartition (%) de la population féminine des élèves et étudiants
à Abidjan selon la nationalité et le niveau de scolarisation

Niveau de scolarisation	Nationalité		
	ivoirienne	non ivoirienne	ensemble
Ecole Coranique	1,5	14,1	4,2
Primaire	68,4	68,5	68,4
Secondaire 1er cycle	19,5	11,4	17,9
Secondaire 2ème cycle	5,8	3,2	5,2
Secondaire techn. et prof	3,1	1,5	2,8
Supérieur	1,6	1,2	1,5
Total	100	100	100

R.G.P.H., 1988.

ville d'Abidjan

Répartition (%) de la population féminine d'élèves et étudiants
selon la nationalité et le niveau de scolarisation en 1988



VILLE D'ABIDJAN

Répartition de la population masculine des élèves et étudiants
à Abidjan selon la nationalité et le niveau de scolarisation

Niveau de scolarisation	Nationalité		
	ivoirienne	non ivoirienne	ensemble
Ecole Coranique	3 557	8 811	12 368
Primaire	102 760	33 014	135 774
Secondaire 1er cycle	38 707	6 905	45 612
Secondaire 2ème cycle	17 167	2 379	19 546
Secondaire techn. et prof	4 899	657	5 556
Supérieur	9 375	1 483	10 858
Total	176 465	53 249	229 714

R.G.P.H., 1988.

Répartition (%) de la population masculine des élèves et étudiants
à Abidjan selon la nationalité et le niveau de scolarisation

Niveau de scolarisation	Nationalité		
	ivoirienne	non ivoirienne	ensemble
Ecole Coranique	28,7	71,3	100
Primaire	76	24,3	100
Secondaire 1er cycle	84,8	15,2	100
Secondaire 2ème cycle	87,8	12,2	100
Secondaire techn. et prof	88,2	11,8	100
Supérieur	86,3	13,7	100
Total	76,8	23,2	100

R.G.P.H., 1988.

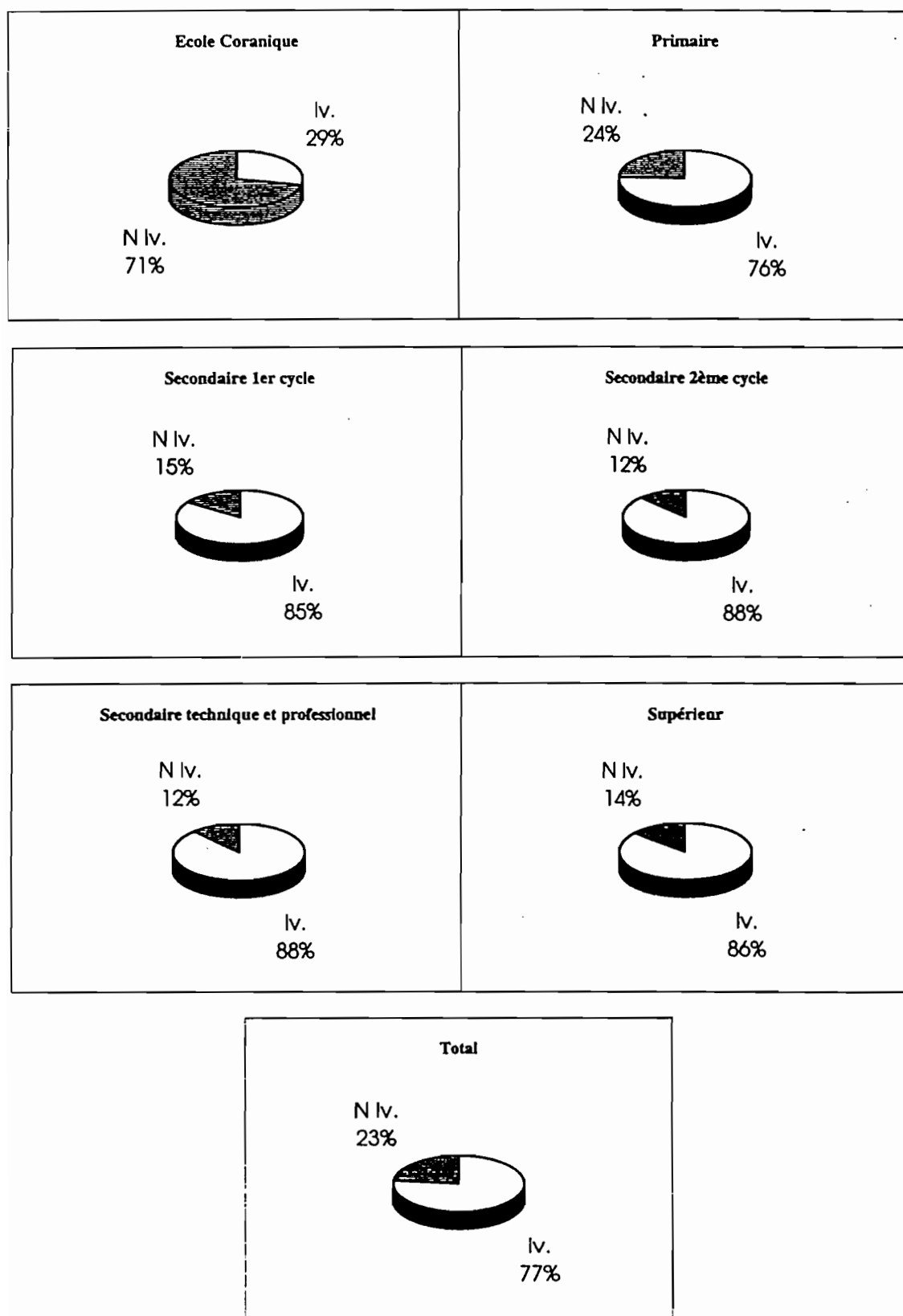
Répartition (%) de la population masculine des élèves et étudiants
à Abidjan selon la nationalité et le niveau de scolarisation

Niveau de scolarisation	Nationalité		
	ivoirienne	non ivoirienne	ensemble
Ecole Coranique	2	16,5	5,4
Primaire	58,2	62	59,1
Secondaire 1er cycle	22	13	19,9
Secondaire 2ème cycle	9,7	4,5	8,5
Secondaire techn. et prof	2,8	1,2	2,4
Supérieur	5,3	2,8	4,7
Total	100	100	100

R.G.P.H., 1988.

ville d'Abidjan

Répartition (%) de la population masculine d'élèves et étudiants
selon la nationalité et le niveau de scolarisation en 1988



Répartition (%) des élèves et étudiants à Abidjan selon le niveau de scolarisation et la nationalité

Niveau de scol.	ABIDJAN				Population E et E Globale
	Nationalité				
	ivoirienne	%	non ivoirienne	%	
Ecole Coranique	5 659	28,19	14 414	71,81	20 073
Primaire	199 728	76,81	60 310	23,19	260 038
Secondaire 1er cycle	66 585	85,32	11 453	14,68	78 038
Secondaire 2ème cycle	25 303	87,33	3 670	12,67	28 973
Secondaire techn. et pr	9 348	87,98	1 277	12,02	10 625
Supérieur	11 637	85,61	1 956	14,39	13 593
Total	318 260	77,37	93 080	22,63	411 340

R.G.P.H., 1988.

Répartition de la population des élèves et étudiants d'Abidjan selon le sexe en 1988

Niveau de scol.	Abidjan				Population E et E Globale
	Filles	%	Garçons	%	
Ecole Coranique	7705	38,38	12368	61,62	20073
Primaire	124264	47,79	135774	52,21	260038
Secondaire 1er cycle	32426	41,55	45612	58,45	78038
Secondaire 2ème cycle	9427	32,54	19546	67,46	28973
Secondaire techn. et pr	5069	47,71	5556	52,29	10625
Supérieur	2735	20,12	10858	79,88	13593
Total	181626	44,15	229714	55,85	411340

R.G.P.H., 1988.

Part de la population féminine des élèves et étudiants à Abidjan par rapport à la population globale d'élèves et étudiants selon le niveau d'instruction et la nationalité

	ABIDJAN						
	Nationalité						Population
Niveau de scol.	ivoirienne	%	non ivoirienne	%	ensemble	%	E et E globale
Ecole Coranique	2 102	10,47	5 603	27,91	7 705	38,38	20 073
Primaire	96 968	37,29	27 296	10,50	124 264	47,79	260 038
Secondaire 1er cycle	27 878	35,72	4 548	5,83	32 426	41,55	78 038
Secondaire 2ème cycle	8 136	28,08	1 291	4,46	9 427	32,54	28 973
Secondaire T. et prof.	4 449	41,87	620	5,84	5 069	47,71	10 625
Supérieur	2 262	16,64	473	3,48	2 735	20,12	13 593
Total	141 795	34,47	39 831	9,68	181 626	44,15	411 340

R.G.P.H., 1988.

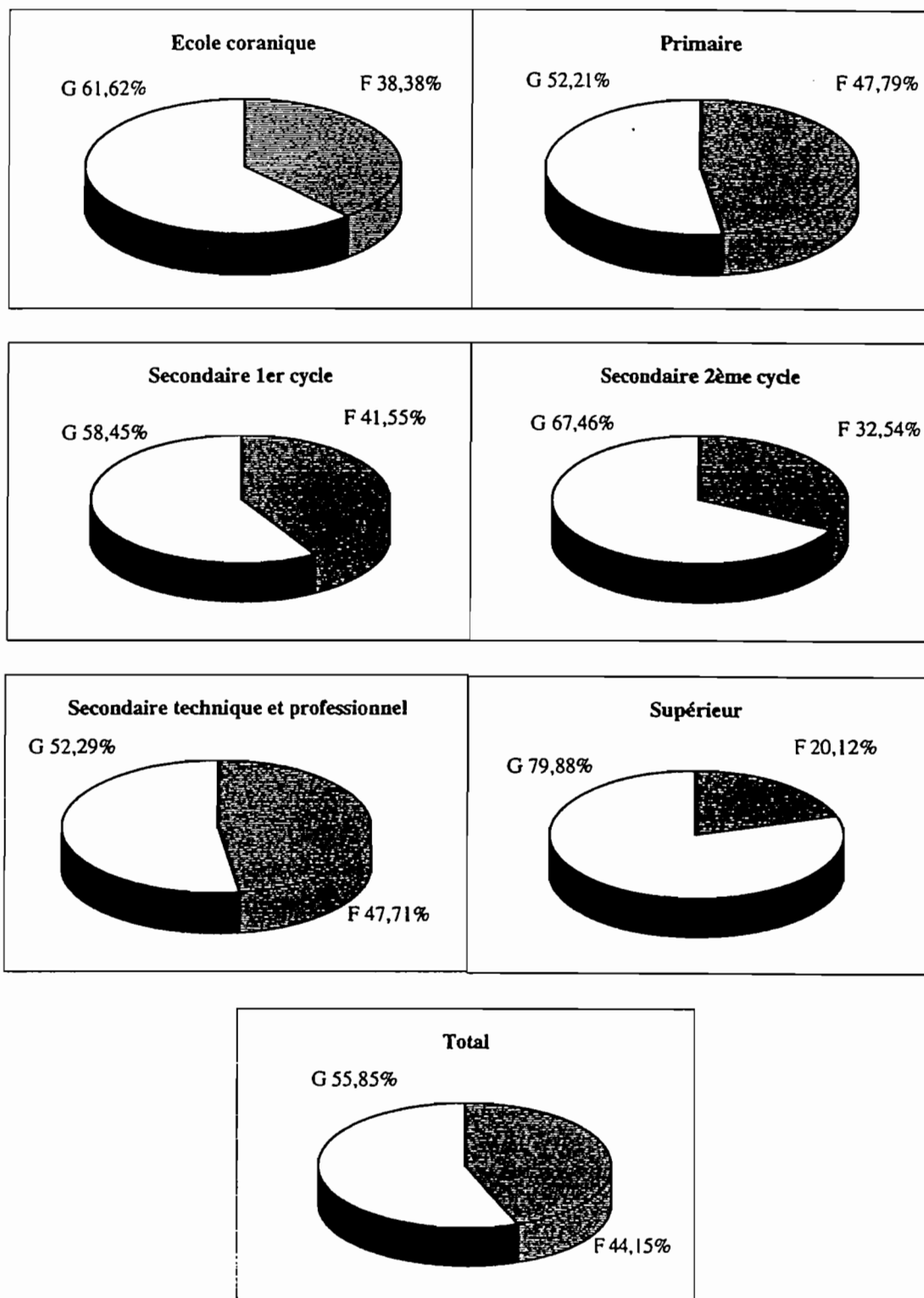
Part de la population masculine des élèves et étudiants à Abidjan par rapport à la population globale d'élèves et étudiants selon le niveau d'instruction et la nationalité

Niveau de scol.	ABIDJAN						Population E et E globale
	Nationalité						
	ivoirienne	%	non ivoirienne	%	ensemble	%	
Ecole Coranique	3 557	17,72	8 811	43,89	12 368	61,62	20 073
Primaire	102 760	39,52	33 014	12,70	135 774	52,21	260 038
Secondaire 1er cycle	38 707	49,60	6 905	8,85	45 612	58,45	78 038
Secondaire 2ème cycle	17 167	59,25	2 379	8,21	19 546	67,46	28 973
Secondaire T. et prof.	4 899	46,11	657	6,18	5 556	52,29	10 625
Supérieur	9 375	68,97	1 483	10,91	10 858	79,88	13 593
Total	176 465	42,90	53 249	12,95	229 714	55,85	411 340

R.G.P.H., 1988.

ville d'Abidjan

Répartition (%) des élèves et étudiants
selon le sexe et le niveau de scolarisation en 1988



Annexe F - Quelques exemples d'annonces publicitaires et de Frais de scolarité d'établissements scolaires du secteur privé laïc

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

UNION — DISCIPLINE — TRAVAIL

ANNEE SCOLAIRE : 1991 / 1992



LYCEE MODERNE ADAMA SANOGO (L. Y. M. A. S.)

13 B.P. 526 ABIDJAN 13

PLATEAU — DOKUI

ROUTE DU ZOO DERRIERE LES BUREAUX SODECI

TEL : 39-16-00 / 39-02-66 / 39-01-94

FAX : 39 00 44

GROUPE SCOLAIRE DES 4 TEMPS

- Jardin d'enfants : Petite — Moyenne — Grande (Sections)
- Ecole Primaire : du CP1 au CM2
- Collège : de la 6^è à la Troisième (3)
- Lycée : de la 2nd à la Terminale

ETABLISSEMENT A LA MESURE DE L'AVENIR

- Autorisé et reconnu par l'Etat.
- Situé à l'abri des grands mouvements de circulation.
- D'une architecture futuriste construit dans un cadre de choix paisible, agréable, vaste de 5 ha, idéal et propice à la réflexion et à l'émulation des élèves.
- Des infrastructures sportives adéquates (Football, Handball, Basketball, Volleyball, Athletisme etc...)
- Champion OISSU Football 1989 – 1990 Vice champion 1991.
- Des personnels d'enseignement et d'encadrement compétents, expérimentés et consciencieux, avec des professeurs affectés par l'Etat.
- Des laboratoires et une bibliothèque bien équipés.
- Une cantine scolaire et un service de transport d'élèves par cars.
- Une infirmerie fonctionnelle et une coopérative scolaire.

CHERS PARENTS D'ELEVES
Pour résoudre tous vos problèmes scolaires :
de la Maternelle à la Terminale
Prenez contact dès aujourd'hui avec
LE LYCEE MODERNE ADAMA SANOGO
L'ami des Parents et des Elèves
Une présence dynamique à l'échelle nationale par une formation
de qualité et une instruction solide

- Vos enfants avec les élèves boursiers affectés par l'Etat en 6^è et en 2nd y trouveront :
 - Un bon enseignement
 - Une bonne éducation
 - Un encadrement de haut niveau
- Conditions indispensables à leur réussite scolaire.

N'attendez plus donc, car les places sont limitées et les effectifs par classe réduits.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Tous les jours de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h à la Direction de l'Etablissement où un accueil chaleureux vous attend.

Tournez S.V.P.

PIECES A FOURNIR A L'INSCRIPTION

- 1 extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif (2 récents pour les élèves des classes d'examen)
- 1 certificat de scolarité pour les élèves venant d'un autre établissement.
- 6 photos d'identité récentes et identiques (8 pour les élèves des classes d'examen et sportifs.)
- 6 enveloppes timbrées autocollantes portant l'adresse des parents ou tuteurs. (indiquez au verso le nom de l'élève et sa classe.)
- Une rame duplicateur de 80 g.

POUR LA MATERNELLE

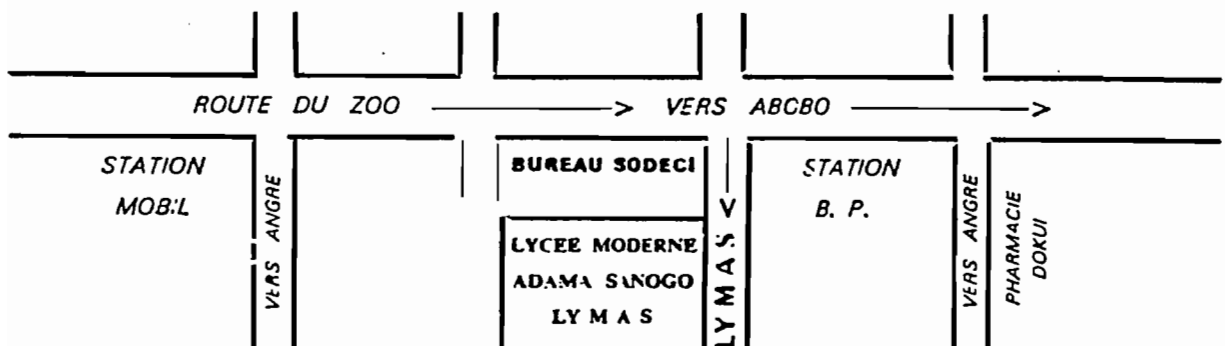
- 1 certificat de vaccination : B.C.G. DTCQ VARIGLE FIEVRE JAUNE, CHOLERA POLYO, ROUGEOLE.

TARIF ET MODALITES DE REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE

CLASSES	1er Versement à l'Inscription	2e Versement Fin Décembre	3e Versement Fin Février	Montant Annuel
Maternelle	43 000	20 000	15 000	78.000
CP1 – CP2	43.000	20.000	15 000	78.000
CE1 – CE2	48 000	20 000	20 000	88.000
CM1 – CM2	53 000	25 000	20 000	98 000
6è	63.000	30.000	20.000	113 000
5è	63.000	35 000	~~15~~ 000	118 000
4è	68 000	40.000	15.000	123.000
3è	73 000	45 000	20 000	138 000
2nd A - C	88.000	50.000	30 000	168.000
1ère A - D	93.000	55.000	30.000	178.000
Tle A - D	98 000	60.000	30 000	188.000

N.B. – Des modalités de règlement autres que celles proposées peuvent être accordées selon la convenance.

- Les fournitures scolaires et les tenues sont entièrement à la charge de l'élève (une liste complète est remise à l'inscription).
- A raison de 6.000 F/ Mois, le transport de l'élève d'un point convenu près de son domicile à l'école et vice versa sera assuré 4 fois par jour.
(7 h00 / 7h30 - 11h30 / 12h30 - 14 h00 / 14 h 30 - 17 h 30 / 18 h 30)
- Un reçu portant le montant d'un versement, le nom de l'élève, sa classe, son numéro matricule et la date dûment signé et cacheté est délivré à toute personne chargée de tout versement.
- L'établissement fournit gratuitement un TEE SHIRT de sport marqué "LY.M.A.S"

LE DIRECTEUR FONDATEUR

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
ET SUPÉRIEUR

A U T O R I S A T I O
N° 85 - 1124/MENRS/DESGT/SDEP/C

ANNÉE SCOLAIRE 1992 - 1993

DIRECTION RÉGIONALE D'ABIDJAN - SUD

COLLÈGE MODERNE S A I N T - É L Y S É E
M A R C O R Y - A N O U M A B O
11 B.P. 447 A B I D J A N 11
TEL. : 26 - 94 - 61

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A/ - DOSSIERS A FOURNIR

- . Un extrait des actes de Naissances ou Jugement supplétif (1 an d'âge au plus)
- . Un certificat de scolarité de la dernière année scolaire
- . Le bulletin du dernier trimestre.
- . Le C. E. P. E à défaut la fiche scolaire
- . La fiche scolaire et le relevé de notes à l'examen du C. E. P. E.
- . Six (6) enveloppes autocollantes timbrées à 150 F portant l'adresse exacte des parents (père, Mère, tuteur, correspondant).
- . Une enveloppe autocollante timbrée à 150 F ne portant aucune adresse, pour les élèves venant d'autres établissements secondaires.
- . Une enveloppe kaki format 32 x 23 + 1 timbre de 150 F.

N.B : Ne rien écrire sur cette enveloppe.

6 photos d'identité récentes et du même tirage laissant apparaître les deux oreilles pour les élèves de 6ème, 5ème, 4ème.

. 8 photos d'identité récentes et du même tirage laissant apparaître les deux oreilles pour les élèves de 3ème.

. Une rame de papier duplicateur 80g pour tous les élèves. (EXTRA VOIRON RETRO)

B/ - FRAIS D'ÉTUDES

- DROIT D'INSCRIPTION + FRAIS DIVERS

ANCIEN ELEVE : 5 000 F

NOUVEL ELEVE : 7 000 F

- FRAIS D'ÉCOLAGE : 6e et 5e -----) 75 000 F

4e -----) 80 000 F

3e -----) 80 000 F

C/ - T E N U E

G a r ç o n s

- . Chemise et pantalon kaki
- . Chaussures fermées

F i l l e s

- Jupe bleue + corsage blanc
- Chaussures fermées.

LA DIRECTION



La Clé du Succès

GROUPE SCOLAIRE COURS LOKO

ET LE

LYCEE WILLIAM PONTY

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL



Ecole de Pointe

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SECONDAIRE ET SUPERIEUR

Ecoles agréées par l'Etat

MARLORY 92-93.

FRAIS DE SCOLARITÉ ANNUELLE**1^{er} cycle**6^e, 5^e, 4^e, 3^e 120. 000**2nd cycle**2nde 1^{ère} Tle 140. 000**CONDITIONS DE PAIEMENT**

5 Versements	6 ^e et 5 ^e	4 ^e et 3 ^e	2 nd e A et C	1 ^{ères} et Tles A et D
1 ^{er} versement à l'inscription	25.000	25.000	30.000	30.000
2 ^{ème} versement avant le 5 Nov.	25.000	25.000	30.000	30.000
3 ^{ème} versement avant le 5 Déc.	25.000	25.000	30.000	30.000
4 ^{ème} versement avant le 5 Jan.	25.000	25.000	25.000	25.000
5 ^{ème} versement avant le 5 Fév.	20.000	20.000	25.000	25.000
Total annuel	120.000	120.000	140.000	140.000

Les Facilités de paiement peuvent être étudiées après entretien avec la Direction.

6 000 F pour Assurance - Tee-Shirt etc...

PIÈCES A FOURNIR

- 3 photos d'identité (6 photos pour les élèves de 3^{ème} et terminales).
- 1 certificat de scolarité
- 1 relevé de notes à l'entrée en 6^{ème} ou le C.E.P.E. pour les élèves de 6^{ème}
- Le dernier bulletin de l'année pour les élèves des classes de 6^e, 5^e, 4^e, 3^e, 2^{ndes}, 1^{ères}.
- 5 enveloppes timbrées portant l'adresse précise du père ou du tuteur résidant à Abidjan.
- 1 extrait de naissance de moins d'un an. (2 extraits pour les 3^{ème} et terminales).
- 1 rame de feuille pour photocopie.

NB : Toute place retenue l'est définitivement : Aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

AUTORISATION OFFICIELLE

GROUPE SCOLAIRE "LA COLOMBE"

D'OUVERTURE N° 88008/MEN/DESEC/SDEF

CAB.1 du 11/01/88

Enseignement Secondaire Primaire et
Maternelles

LYCÉE Moderne "LA COLOMBE"

10 BP. 1049 ABIDJAN 10 TEL : 36-07-29

KOUAMSSI REMBLAIS PRES DU NOUVEAU PONT RELIANT

KOUAMSSI A MARCORY

LYCEE MODERNE "LA COLOMBE"

F I C H E D E R E N S E I G N E M E N T
=====**DOSSIERS A FOURNIR**
=====

- 1) Un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif.
- 2) Un certificat de scolarité ou bulletin du dernier trimestre.
- 3) 3 Photos d'indentité.
- 4) 3 Enveloppes timbrées portant l'adresse du parent légal.
- 5) Une fiche d'engagement disponible à la surveillance dûment remplie, signé et légalisée par le parent ou tuteur.
- 6) Un relevé de notes de l'examen d'entrée en sixième (pour les élèves de la 6ème).

FRAIS DE SCOLARITE (ANNEE 1992 - 1993)

COURS	Montant annuel	1er versement à l'inscription	2ème vers.	3ème vers.	4ème vers.	5ème vers.	6e vers.
			5 Nov.	5 Déc.	5 Janv.	5 Fév.	5 mars.
6ème	120.000 F	60.000 F	12.000 F	12.000F	12.000 F	12.000 F	12.000F
5ème	120.000 F	60.000 F	12.000 F	12.000F	12.000 F	12.000 F	12.000F
4ème	120.000 F	60.000 F	12.000 F	12.000F	12.000 F	12.000 F	12.000F
3ème	130.000 F	70.000 F	12.000 F	12.000F	12.000 F	12.000 F	12.000F
S.A.C.	140.000 F	80.000 F	12.000 F	12.000F	12.000 F	12.000 F	12.000F
1ere AD	140.000 F	80.000 F	12.000 F	12.000F	12.000 F	12.000 F	12.000F
Tle A.D	160.000 F	100.000 F	12.000 F	12.000F	12.000 F	12.000 F	12.000F

- N O T A :**
- 1) Le regime est celui de l'externat.
 - 2) Les fournitures et les tenues sont entièrement -à la charge des parents
 - 3) Un reçu portant le montant d'un versement, le nom de l'élève et la date dûment signé et cacheté, est délivré à toute personne chargée de tout versement à la direction.
 - 4) Une fois versés dans notre caisse et enregistrés, les frais de scolarité ne pourront pour n'importe quel motif que ce soit être remboursés à l'intéressé, sauf maladie ou décès confirmé par un médecin.
- N.B.**
- 1) L'Etablissement fournit gratuitement le Tricot de Sport, la Carte d'Identité et le livret scolaire à tout élève qui finira de payer le 1er versement

LCOLLEGE LMODERNE LESCARTES

10 B.P. 224 ABIDJAN 10

Tél. : 24 - 83 - 50

TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 1992-1993

C L A S S E S	6e et 5e	4e et 3e	2eme	1e et 1le
1ere TRANCHE	60 000 F	70 000 F	80 000 F	90 000 F
2eme TRANCHE	40 000 F	40 000 F	60 000 F	60 000 F
3eme TRANCHE	30 000 F	30 000 F	40 000 F	40 000 F
T O T A L	130 000 F	140 000 F	180 000 F	190 000 F

- La 1ere TRANCHE est payable à l'inscription
- La 2eme TRANCHE est payable 15 Décembre
- La 3eme TRANCHE est payable Fin Mars

N.B. : Le droit d'inscription et de réinscription est de 3 000 F auquel il faut ajouter :

- 2 000 F pour le Tee-Shirt et la Carte d'Identité Scolaire,
- 1 Rame de papier 80 g

REGLEMENT DE LA SCOLARITE :

La première tranche est intégralement payée à l'inscription. Les autres tranches sont payables dès réception de la facture, et au plus tard le 15 Décembre pour la 2eme et fin Mars pour la 3eme. En cas de non paiement dans les délais prévus, l'élève ne sera plus accepté (e) en classe.

En cas de radiation par suite de non paiement, aucun dossier scolaire, certificat ou attestation ne sera délivré.

TOUT DEPART APRES INSCRIPTION DOIT ETRE SIGNALE A L'ADMINISTRATION ET NE FAIT L'OBJET D'AUCUN REMBOURSEMENT:

**COLLEGE MODERNE OFFOUMOU YAPO
DE YOPOUGON - TOITS ROUGES**

DROIT D'INSCRIPTION

- * Nouveaux élèves : 7.000 dont 3.000 F rcs pour le trésor Public.
- * Nouveaux élèves affectés : 7.000 Frcs dont 3000 Frcs pour le trésor Public.
- * Anciens et Nouveaux élèves : 3000 frcs de frais annexes donnant droit au :
 - Tee Shirt, Carnet de correspondance, Carte d'identité scolaire.

DOSSIER D'INSCRIPTION

- 1 extrait de naissance datant de moins d'un an.
- 1 bulletin de notes au 3^e trimestre ou 1 relevé de notes (entrée en 6^e, au B.E.P.C. ou au BAC selon la classe.
- 4 photos d'identité identiques et récentes.
- 4 enveloppes timbrées à l'adresse des parents ou du tuteur.
- 1 chemise dossier portant le nom de l'élève.

FRAIS DE SCOLARITE

CLASSES	1er Versement ! à l'inscript° !	2 ^e Versement ! avant le 5	3 ^e Versement ! avant le 5	4 ^e Versement ! avant le 5	5 ^e Versement ! avant le 5	TOTAL
6 ^e	20.000	20.000	20.000	20.000	10.000	90.000
5 ^e	20.000	25.000	25.000	15.000	15.000	100.000
4 ^e	25.000	25.000	25.000	15.000	15.000	105.000
3 ^e	30.000	30.000	30.000	30.000		120.000
2 ^{de}	30.000	30.000	30.000	30.000	10.000	130.000
1 ^{ère}	30.000	30.000	30.000	30.000	20.000	140.000
Tle.	50.000	50.000	40.000	30.000		170.000

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTIONS

De Lundi à Samedi de 7h 30 à 12h et de 14h 30 à 18 heures.

Pour des renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction du Collège Moderne Offoumou Yapo situé à Yopougon Toits Rouges BP. 841 - CIDEK IV ABIDJAN.

Tél : 45 - 37 - 94.

Itinéraire des Bus SOTRA N°s : 37, 38 et 44.

- N.B. :**
- 1°) Modalités spéciales pour les Agents des Entreprises et les Fonctionnaires.
 - 2°) Toute année commencée reste entièrement due.
 - 3°) Aucune somme versée à l'Etablissement n'est remboursable.

BOINE RENTREE SCOLAIRE 1992 - 1993 !

La Direction



INSTITUT FROEBEL

11 B.P. 277 ABIDJAN 11-TEL: 26-62-43

3 ETABLISSEMENTS

MARCORY

ANOUABO FACE INTELICI TEL. 26.62.43

MATERNELLE - PRIMAIRE

SECONDAIRE 6^e à la 1^{ère}

Initiation à l'Informatique
à partir de la 5^e.

YOPOUGON

GPOI CITE BEL - AIR TEL: 45.22.99

ABOBO

QUARTIER KLOVETCHA TEL. 26.19.5

MATERNELLE

PRIMAIRE

Mon Cher Ami

Insiste sur la REUSSITE de tes enfants
 Ne désespère jamais
 Surtout fais-moi confiance
 Tu me les enverras pour que je les
 Initie au CODE DE LA REUSSITE
 Tes enfants auront des CARS et des CANTINES
 Une remise exceptionnelle de 30 à 40%. Et Tiens,
 Tu peux me payer mensuellement-Trimestriellement
 et même JOURNALIEREMENT
 FROEBEL, c'est LA REUSSITE A COUP SÛR-Vois un peu mes
 Résultats 92-93: CEPE 90%-BEPC 62%
 Œuvre à cette REUSSITE, mon personnel dûment qualifié.
 En outre, tes
 Enfants s'initient déjà à la liberté d'expression avec mon
 Beau journal «LE FROEBELIEN». Je t'aime, mais encore
 plus tes
 Enfants. Alors n'hésite plus
 Libère-les moi, JE TE LES RENDRAI GRANDIS!
Ton Ami «L'INSTITUT Froebel».

GROUPE SCOLAIRE VICTOR SCHOELCHER

Préscolaire - Primaire - Secondaire de la Maternelle à la Terminale A et D

N.B. Ouverture du secondaire (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) à YOPOUGON SELMER.

6 Bonnes raisons de nous choisir

- 1 - Une longue expérience au service de vos enfants.
- 2 - Un personnel accueillant et toujours disponible
- 3 - Des enseignants chevronnés
- 4 - Un cadre propice aux études
- 5 - Un encadrement personnalisé et de qualité avec à votre disposition un psychologue-conseil et d'orientations
- 6 - Des résultats satisfaisants aux Examens

CEPE : 86 % - BEPC : 36 % - BAC A 57,14 % BAC D 47,82 %

- Le catéchisme est enseigné dans les classes primaires pour les enfants qui le désirent.
- NOUS OCTROYONS UNE BOURSE à chaque meilleur élève.

**LES PROBLEMES SCOLAIRES DE VOS
ENFANTS SONT LES NOTRES CAR
L'ENSEIGNEMENT EST NOTRE METIER.**

**Inscrivez vos enfants au Groupe Scolaire
Victor SCHOELCHER**

Adjamé: 220 Logts Tél : 37.11.35 / 37.64.90
 RMé: Tél: Route Bingerville 43.27.19
 Yopougon-Selmer Tél : 45.42.98

**Inscriptions et renseignements tous les jours.
Ouvrables de 8h à 12h et de 15h à 18h.**



COMPLEXE SCOLAIRE

IGES**Institut Général de l'Enseignement Scolaire**

Maternelle Primaire Secondaire Technique

Yopougon Kouté SIDECI Terminus Bus 42

Tél: 45 - 43 - 00

C'est l'école qu'il faut désormais et pourquoi ?**NOS ATOUTS****1° Situation géographique**

Situé en retrait au quartier Sideci, et loin de zones bruyantes de Yopougon, IGES offre un cadre paisible pour les études sérieuses.

LES RÉSULTATS

Depuis sa création IGES s'illustre par ses bons résultats. La compétence et le sérieux des enseignants, plus la rigueur du personnel d'encadrement ne peuvent que donner de bons résultats aux examens. Vous voulez être un parent comblé à la fin de l'année scolaire, IGES garantit le succès de vos enfants.

LES FRAIS D'ÉCOLAGE ET LES CONDITIONS DE PAIEMENT.

Conscients de la situation économique que traverse le pays, nous avons pris le pari d'aider les parents à scolariser leurs enfants dans une école sérieuse à moindre frais et avec des conditions souples de paiement.

La qualité coûte cher, certes mais l'école c'est aussi du social et à IGES, c'est notre souci.

LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

IGES est construit sur un espace assez vaste et dispose d'un nombre suffisant de salles de classes et de structures d'accueil. L'espace aéré favorise le plein épanouissement intellectuel de l'enfant.

Les effectifs pléthoriques ne permettent pas un travail pédagogique sérieux. Or à IGES les effectifs sont très réduits parce que nous sommes des pédagogues

NOTRE HANDICAP

C'est le souci de la perfection et de toujours faire mieux

En résumé, IGES, c'est le symbole d'un enseignement de qualité.

Faites réussir vos enfants, inscrivez-les à IGES.

INSCRIPTION ET RÉINSCRIPTION

Tous les jours de la semaine du Lundi au Dimanche

de 7h 30 à 12h 00 et de 15h 00 à 19h

TRANSPORT ASSURÉ 4 FOIS PAR JOUR AU PRIMAIRE

COLLEGE MAKAN TRAORE

03 BP 241 Abidjan 03 - Sis Adjamé Nord - Tel : 37-14-99

Enseignement Secondaire Général

6e 5e 4e 3e

- Enseignement de qualité
- Effectifs réduits par classe
- Méthode de formation originale
- Encadrement soutenu
- Frais de scolarité étudiés
- Paiement échelonné (5 versements)
- BEPC 1992 : meilleurs résultats de la commune d'Adjamé (Collège publics et privés laïcs)
- Le génie de la réussite scolaire

26 ans
d'expérience

6e = 80.000F • 5e = 85.000F • 4e = 90.000F • 3e = 95.000F

LE COLLEGE MAKAN TRAORE VOUS OFFRE TOUTES LES CHANCES DE SUCCES

Autorisation d'ouverture A - 003 du 6 juin 1966

La Voie N° 321 du 13 octobre 1992

COLLEGE MONTHERLANT

ABIDJAN 220 LOGEMENTS

Enseignement Secondaire
Classe de 6e, 5e, 4e, 3e, 2eA, 2eC, 1eA, 1eD

- Etablissement subventionné par l'Etat
- Reçoit des boursiers de l'Etat de la 6e à 1ère
- Personnel qualifié + Professeur d'Etat affectés
- Bons résultats BEPC et Orientation en 2e

Le Collège consent 20% de réduction sur les frais d'écologie et offre à chaque élève : Tenue de sports, Carte d'identité scolaire, Livret de correspondance, enveloppes timbrées. Tout un effectif géré par un service informatique

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
09 BP 556 Abidjan 09 - Tél : 37-01-33

La Voie N° 326 du 19 octobre 1992

CHAPITRE 6

"CE QU'ÊTRE UN ELEVE VEUT DIRE"

UNE AFFAIRE DE FAMILLE

Les trajectoires scolaires que nous avons retracées posent la question des déterminants sociaux de la réussite et de l'échec scolaires et, certainement, celle de la nécessaire redéfinition de ces deux termes dans le système scolaire ivoirien. En effet, au regard des stratégies mobilisées pour garantir le passage en classe supérieure et des multiples ruptures dans les cursus scolaires, les notions d'échec et de réussite apparaissent largement indépendantes des performances ou du "mérite" des élèves. Le champ éducatif est un marché sur lequel se négocie la valeur, sans cesse réajustée et réévaluée, des biens et titres scolaires, sur lequel les familles engagent l'ensemble des formes de capacités sociales dont elles disposent et qui concentre des enjeux statutaires fondamentaux : ce qui explique en partie qu'il soit un espace privilégié de l'expression des tensions et des luttes sociales et politiques.

Ainsi, lorsque les familles évoquent le poids financier que représente la scolarisation, elles ne se limitent pas à l'évaluation des frais officiels et incontournables, tels que les uniformes¹, les frais d'inscription (3 000 francs CFA dans le secondaire), l'assurance scolaire, les ponctions de l'association des parents d'élèves liée au PDCI (UNAPEECI), les cartes de bus, les fournitures scolaires (doc. 10 & doc. 11), mais y incluent l'éventualité d'un recrutement parallèle, d'un recours aux structures privées, de l'achat de notes ou parfois de diplômes (doc. 12) et surtout la nécessité d'entretenir un réseau de relations suffisamment diversifiées pour accéder aux itinéraires censés permettre d'éviter l'élimination définitive de la compétition scolaire.

¹ L'uniforme est obligatoire en Côte-d'Ivoire et on appelle les lycéens de la couleur des uniformes : kaki pour les garçons et bleu-blanc pour les filles. Régulièrement la presse relance le débat sur l'utilité de l'uniforme et se sont les mêmes arguments qui reviennent : ceux qui s'y opposent protestent contre la charge financière et ceux qui sont pour évoquent l'homogénéisation sociale que permettrait l'uniforme ce qui est, d'ailleurs, la raison officielle de son instauration et de son maintien. Nous avons vu précédemment que l'uniforme n'est pas un obstacle à la distinction et que les ruses avec le "look" imposé sont la norme.

Monsieur X, Baoulé, 55 ans, est ex-"gestionnaire de solde" (son salaire est d'environ 250 000 francs CFA) à la SICF (Société ivoirienne de chemin de fer). En 1954, après son exclusion de la classe de sixième, il migre vers Abidjan et apprend la dactylographie, puis entre à la RAN (Régie Abidjan-Niger - ancienne dénomination de la SICF). Il a neuf enfants dont sept sont, en 1992, encore scolarisés (entretien, 1992).

Q : "Est-ce que vous faites parti d'une association de parents d'élèves ?

R : Non. Seulement comme je suis un père de famille, j'ai toujours fréquenté les enseignants, je les connais parfaitement et je n'ai pas de difficultés pour faire recruter un enfant. Quand un directeur d'école ne vous connaît pas, souvent à chaque recrutement il faut que les enfants fassent le rang (ils sont pris par ordre d'arrivée), ou bien on dit qu'on ne prend que cinquante élèves cette année, pour moi c'est pas comme ça... Je suis camarade avec presque tous les directeurs d'écoles (de la commune). Au moment de recruter, il suffit que mon enfant ait les 6 ans, ou que je présente l'acte de naissance au directeur d'école, il l'inscrit.

Q : Vous donnez quelque chose ?

R : Non, pas de cadeau parce que c'est un camarade, on sort, on prend un pot, il y a des directeurs qui sont venus manger chez moi. C'est pas parce que je leur fais des cadeaux, ces procédés là existent mais moi personnellement non.

Q : Vous connaissez un peu ces histoires ?

R : Oui [rires]. Les enseignants, mon vieux, très souvent ils aiment les pourboires. Après avoir recruté officiellement, c'est-à-dire ce que l'Etat a voulu dans l'école, le directeur a des recrutements parallèles.

Q : Vous avez utilisé le recrutement parallèle ?

R : Gérôme qui vient d'avoir le BEPC, c'est par un recrutement parallèle. Il n'a pas été reçu à l'entrée en sixième. Je sais qu'il travaille bien, alors je suis passé par des gens. On m'a indiqué un directeur de collège et je me suis débrouillé avec lui : c'est le collège moderne de X [commune d'Abidjan]. J'ai coopéré avec le directeur et il l'a pris en sixième moyennant 100 000 francs. J'ai trouvé ça bénéfique parce que si je payais un collège privé, ce ne serait pas seulement 100 000 francs chaque année qu'il faudrait payer. L'enfant a eu son BEPC maintenant, c'est un recrutement parallèle qui a marché.

Q : Les enfants qui n'ont pas réussi le concours, ne sont plus sur les listes du public ?

R : Si le directeur veut bien prendre ton fils moyennant quelque chose, il le fait inscrire dans un coin, c'est lui le responsable, c'est lui qui contrôle les effectifs. Il dispose des places et si vous lui donnez quelque chose il vous rend service. Votre enfant est là-bas, il n'a pas de bourse, mais si il travaille bien, il est parti. C'est comme mon fils, depuis la sixième il n'a pas redoublé, il est admis au BEPC et le voilà orienté. Or, si c'était dans le privé, j'aurais payé beaucoup d'argent!"

Capital économique, capital social et capital politique² sont rentabilisés au maximum dans le champ scolaire et la transparence de leur implication dans la progression scolaire

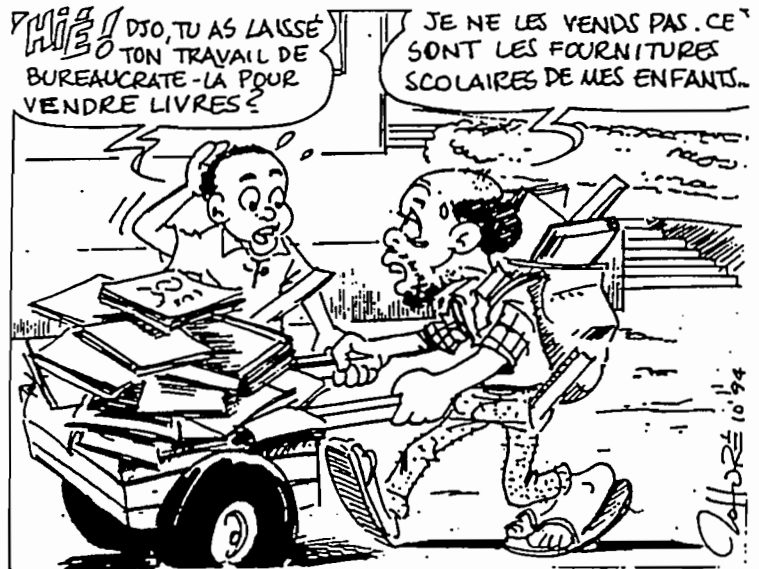
² Un coopérant belge, Principal d'un collège catholique au Cameroun, rapporte les multiples pressions dont il a fait l'objet pour inscrire des enfants de la bourgeoisie politique ou de la haute Fonction publique qui n'avaient pas les titres requis. Il présente aussi les différentes formes de contournement de la législation scolaire, semblables à celles que nous avons identifiées en Côte-d'Ivoire, et dresse une image "infernale" de l'espace scolaire camerounais : "Ainsi, d'échecs en échecs, les élèves sont promus en classe supérieure. [...] La conscience professionnelle fait défaut chez beaucoup de fonctionnaires [...] sans compter les notes de complaisance obtenues

ne surprend que l'observateur occidental : "Au niveau populaire et à Abidjan, les ressources les plus rares qui font l'objet de corruption ou de "copinage" ou de clientélisme sont les terrains à construire et les inscriptions dans les écoles" (J.-F. Médard, in Y.-A. Fauré & J.-F. Médard, 1982, p. 77).

doc. 10

Source : *Fraternité-Matin*
22/06/1987.

À chaque rentrée scolaire la presse dresse la liste des fournitures scolaires minimales, de leurs coûts et des lieux d'achats. Deux types principaux de distributeurs se partagent le marché : les librairies "modernes", installées dans un local et vendant du matériel neuf et les librairies "par-terre" installées sur le trottoir devant les principaux marchés et proposant des fournitures neuves ou, le plus souvent, d'occasion. Là encore les différences sont parfois importantes : diversité et qualité des produits, prix, modalités du crédit (qui semble-t-il est de moins en moins pratiqué dans ce cas). Surtout, les librairies "par-terre" acceptent de marchander, ce qui fait aussi la différence avec les librairies "modernes". À la rentrée 1992-93, le journaliste de *Fraternité-Matin* (06/10/1993), évaluait le prix d'achat des livres et fournitures, dans les librairies classiques, à 25 000F dans le primaire, à 40 000F pour la quatrième et à 50 000F pour la terminale. À la rentrée 1994-95, selon les tarifs officiels des maisons d'édition, les ouvrages (sans les fournitures : cahiers, etc.), reviennent à 3 890F pour un élève de CP1 et à 9 155F pour celui de CM2.

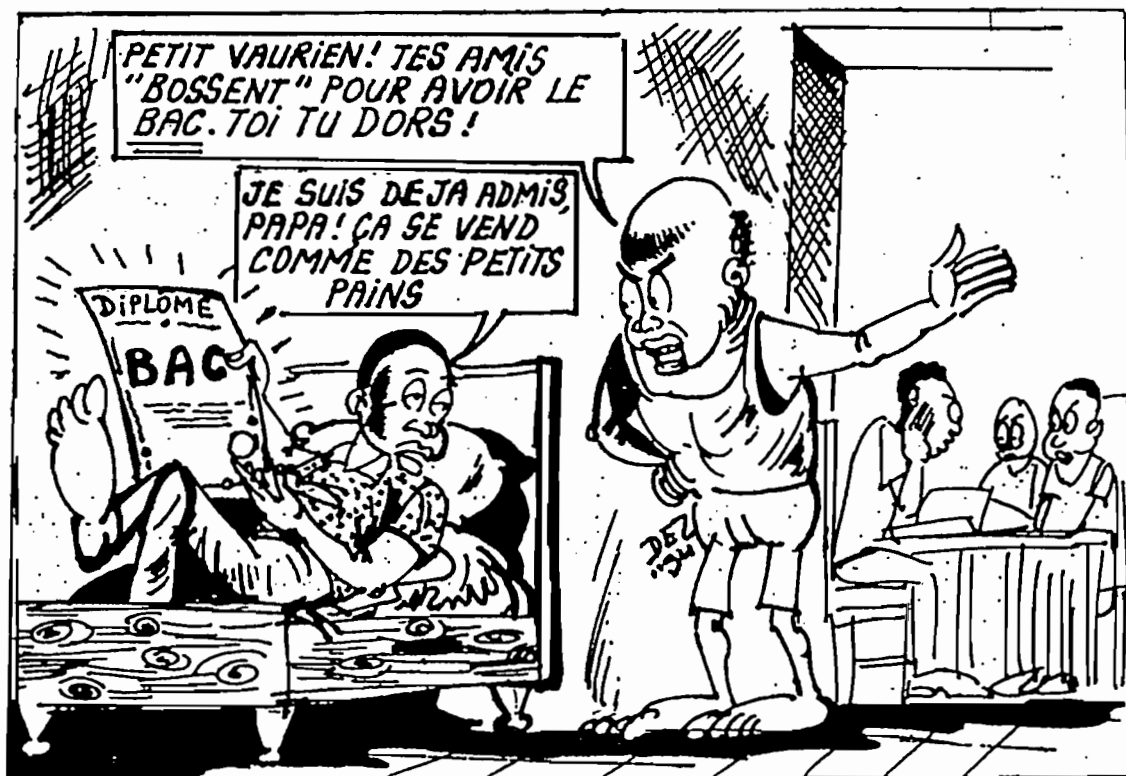


doc. 11

Source : *Ivoir'Soir*, 27/09/1994.

pour un peu d'argent ou de sexe ! [...] Les "trafics malhonnêtes" forment l'élève à la vie amoral : place achetée, bulletins payés, diplômes trafiqués,..." Ce réquisitoire se termine par un plaidoyer pour l'école confessionnelle qui "avec un personnel dévoué et intègre, est la dernière à assurer plus qu'une instruction [...] c'est toute une formation humaine, sociale, intellectuelle et spirituelle qui fait son programme." (Y. Dupagne, 1993 pp. 247-249).

doc. 12



"LE DÉMOCRATE" - 2 MARS 1994 - "SUR LES FAUX BAC"



Le journal *L'Œil du Peuple* (21/06/1993) publie le témoignage d'un parent d'élève qui affirme avoir acheté le diplôme du CEPE pour son fils (le journal reproduit le diplôme) pour 75 000F CFA et met en cause un réseau constitué d'une institutrice, d'un inspecteur de l'enseignement primaire, d'un conseiller pédagogique en donnant les noms. Le 17 février 1994, le Conseil des ministres porte plainte contre X dans l'affaire des "faux bacheliers" et relève de leurs fonctions le responsable de la direction des examens et concours et ses collaborateurs (11 personnes) accusés de faux et usage de faux et fraudes à examen. Ils sont soupçonnés d'avoir vendu 756 fausses attestations de réussite au baccalauréat 1993.

"L'ŒIL DU PEUPLE" - 21 JUIN 1993 - "SUR LES FAUX C.E.P.E"

Dans un contexte de récession économique l'enjeu scolaire à une dimension symbolique importante : la scolarisation des jeunes est une manière d'affirmer que *"l'on n'est pas si pauvre que ça"*, de montrer que l'on a encore les moyens (capital économique, capital social et politique) de prétendre à la promotion sociale. La scolarisation coûte cher aux parents et correspond autant à une logique de placement pour maintenir le rang et le capital symbolique de la famille, qu'à un espoir de rentabilisation matérielle de cet investissement³.

La plupart des entreprises privées et para-publiques proposent à leurs employés des "prêts de rentrée scolaire" et plusieurs systèmes d'épargne. Régulièrement, les salariés qui bénéficient de ces prêts se plaignent que leur montant ne suffissent plus pour scolariser les enfants (en 1994, le prêt accordé par l'entreprise *Nestlé-CI* était plafonnée à 120 000 francs CFA)⁴, ou bien que leurs entreprises y ont renoncé, en invoquant la crise économique (les plus petites d'entre elles ou celles qui n'ont pas les liquidités suffisantes comme la SOTRA - Société des transports abidjanais - qui a néanmoins négocié des prêts, pour une partie de ses employés, avec une banque et qui prend en charge les intérêts). Si certaines entreprises comme *Nestlé* ont des plafonds égaux pour toutes les catégories de travailleurs, d'autres, comme la *SODECI* par exemple (Société de distribution d'eau de Côte-d'Ivoire), autorisent des prêts proportionnels au salaire. Parallèlement les banques ont également créé des produits spécifiques pour les frais de rentrée scolaire qui supposent soit une épargne répartie sur l'année, soit un emprunt ponctuel mais limité. Quelques sociétés privées de prêt et d'épargne cherchent à s'imposer sur le marché et publient dans la presse les conditions d'accès à leurs produits et les avantages que les parents sont censés en retirer. Certaines écoles privées précisent dans leurs annonces publicitaires qu'elles consentent à des modalités de paiement *"spéciales pour les agents des entreprises et les fonctionnaires"* (cf. en exemple, la fiche d'inscription du collège *Offoumou Yapo* de Yopougon, chap. 5, p. 486). Certains parents utilisent l'épargne volontaire étalée sur l'année : *"Autrefois, j'allais à ma banque et on me prêtait de l'argent, soit 150 000 ou 200 000, les deux dernières années j'ai fait moi-même mon épargne pour la rentrée des classes : tous les mois, si c'est possible, je mets un billet de 10 000 ou de 5 000 dans une tirelire. À la fin du mois c'est une de mes priorités : je donne à ma femme pour la popote, la deuxième chose c'est pour la rentrée. Cette année je n'ai que 129 000 francs"* (entretien, retraité de la SCFI - gestionnaire de solde, 1992).

³ A. Dubresson note que l'investissement scolaire est au cœur de stratégies, auxquelles participe l'ensemble du réseau familial, conduites par les planteurs ivoiriens : *"Pour beaucoup d'entre eux, l'école est un instrument d'entrisme dans les rouages administratifs dont les contreparties ne peuvent être que bénéfiques à la fois pour le fonctionnement de la plantation et pour l'élargissement du patrimoine"* (A. Dubresson, 1989, p. 325).

⁴ R. Y. Gnabéli, précise, à propos des industries du bois, que *"les prêts scolaires sont, avec les avances sur salaire, ce que les travailleurs (toutes catégories confondues) revendiquent avec le plus de passion auprès de l'employeur [...]"*. Les syndicats exercent des pressions (menace de grève) sur les employeurs pour que ces prêts soient majorés (R. Y. Gnabéli, 1994). Plus généralement sur les conditions, fluctuantes selon les entreprises, d'attribution des prêts scolaires et des autres formes de "dépendances sociales" des entreprises, voir : L. Bazin & R. Y. Gnabéli, 1995.

Les titres scolaires s'échangent sur deux marchés solidaires, l'un matériel et l'autre symbolique, ainsi les familles espèrent que le statut "d'intellectuel" que procure l'école pourra être reconverti en statut socio-économique quitte à négocier le capital scolaire à un taux dévalué⁵. La moindre rentabilité de la convertibilité du capital scolaire en capital social et le coût de plus en plus lourd de la scolarisation⁶, pour les fractions populaires et moyennes, réduit les dividendes attendus. Malgré cette baisse de valeur du capital scolaire et l'évidence de sa rétention par les élites ivoiriennes, il reste néanmoins l'objet d'investissements puisque aucune alternative n'est ménagée.

Le champ scolaire est un marché économique sur lequel se produisent et s'acquièrent des plus-values financières - profits des écoles privées et revenus escomptés de l'engagement d'une certification scolaire sur le marché de l'emploi - mais aussi un marché de biens symboliques sur lequel se négocie le statut de scolarisés et le prestige du diplôme. La conversion du capital scolaire en pouvoir social et en capital symbolique se réalise, au moins dans les années soixante-dix et quatre-vingt, par la capacité à s'intégrer dans les réseaux d'échanges à l'intérieur de la parentèle et plus largement entre les groupes d'interconnaissance (association,...). Celui qui, par sa compétence scolaire, a accédé à un poste qui lui permet de participer en position de force, aux circuits d'échanges, où mieux, de s'imposer comme distributeur de biens, acquière, dans l'ordre familial et villageois notamment⁷, une position de prestige indistinctement sociale et symbolique.

⁵ En 1982, sur 202 salariés ivoiriens de l'industrie manufacturière abidjanaise, 44,6% ont fréquenté l'enseignement dispensé dans des centres urbains, premier ou second cycle du secondaire (35,7%), enseignement professionnel (8,9%) et occasionnellement cycle universitaire (1%). La proportion des déscolarisés du secondaire est la plus forte chez les natifs des villes (39,7%) surtout concernant le second cycle. La proportion de salariés n'ayant jamais fréquenté l'école est beaucoup plus élevée chez les originaires des villages que chez les natifs des villes : *"ce n'était sans doute pas un handicap pour pouvoir accéder à l'emploi industriel lors de l'installation des premières usines, mais dans les conditions d'embauche qui prévalent aujourd'hui, un niveau scolaire égal et souvent supérieur au CM2 est quasiment obligatoire pour passer avec succès les tests ou épreuves de sélection préliminaires ; 55% des salariés ivoiriens sont dans ce cas, mais compte tenu de l'histoire du fait industriel abidjanaise, la force de travail est surtout constituée par un ensemble de déscolarisés du primaire et du premier cycle du secondaire, au sein duquel sont rassemblés 67,8% des travailleurs"*. (A. Dubresson, 1989, p. 321).

⁶ La rentrée scolaire 1993-1994, a lieu le 4 octobre 1993. Le syndicat des agriculteurs (SYNAGCI) conteste cette date en raison du manque d'argent à cette période (la campagne café-cacao vient juste de s'ouvrir) et propose de reporter la rentrée au début du mois de janvier 1994, ce qui est refusé. Les frais d'inscription dans le primaire (2 000 francs CFA) ont été supprimés du fait du très faible taux de recouvrement enregistré l'année précédente, mais les cotisations exceptionnelles sont maintenues. La très faible affluence contraint le ministre à autoriser une rentrée progressive, étalée dans le temps, et à demander aux chefs d'établissements d'accepter les élèves mêmes s'ils n'ont pas les fournitures scolaires. Le 10 novembre, soit plus d'un mois après la rentrée, il déclare que la rentrée est effective à 75% dans le technique à 90% dans le primaire à un peu plus de 50% dans le secondaire. La FESCI déclare à propos du choix de cette date de rentrée : *"Non à la déscolarisation organisée"*.

⁷ Sur l'investissement des "cadres" et de la bourgeoisie d'Etat dans leurs villages d'origine, voir C. Vidal, 1991, pp. 99-130.

Jean, 38 ans, né à Dabou en 1956, est employé comme chef comptable dans une société privée d'Abidjan pour un salaire de 180 000 francs CFA. Son récit exprime à quelles conditions et dans quel espace social particulier, il converti son capital scolaire, par la médiation de sa capacité économique à redistribuer, en capital symbolique :

"Pour les parents, le diplôme de l'enfant c'est la fierté! Aucun parent ne vous dira qu'il attend quelque chose en retour. Moi les week-end, ou quand il y a un problème sérieux au village, mon papa est content de me voir. J'arrive avec ma femme et mes enfants et je gare ma voiture devant sa grosse villa et je réponds aux problèmes. Récemment sa femme a perdu un parent, je lui ai remis 50 000 francs pour faire les dépenses, il était très content mais c'est parce que, en tant qu'Africain, cela fait partie de nos traditions, c'est sa fierté. Je peux aider mes parents mais ce n'est pas une obligation, mais on se sent gêné si on n'apporte pas de l'aide! Moi, je n'ai aucun problème pour aider les parents. D'ailleurs quand j'arrive au village, je vois mes oncles, cousins, nièces, parents maternels ou paternels. Ce week-end je suis allé au village avec 65 000 francs, je suis revenu à Abidjan avec 3 000 francs. C'est l'éducation que nous avons eu qui nous a permis d'aider nos parents. Les parents nous ont éduquer sans qu'on le sache. Quand je fais des dons j'ai toujours ma fille aînée avec moi (le garçon est encore petit) et elle voit ce que je fais. C'est ce que mon père faisait avec nous et on le voyait distribuer de l'argent à ses frères, de gauche à droite. Quand nous arrivons au village, nous prenons conscience qu'il faut aider telle personne, on ne nous le dit pas! Voilà comment cela se cultive" (entretien, chef de famille, 38 ans, chef comptable, niveau BTS - six enfants scolarisés, 1994).

L'investissement scolaire est aussi un processus d'accumulation de biens symboliques qui justifient les dépenses consenties. Les dépenses ne s'expriment pas seulement en terme monétaire, mais aussi en entretien d'un réseau relationnel et en usure du capital social et familial (on ne reçoit plus si, pour avoir trop demandé, on ne peut plus rendre) : si le recours à un membre du réseau familial⁸ ou à une "relation" peut être payante, elle a aussi un coût en vertu de la règle, sur laquelle tout le monde s'accorde implicitement ou explicitement, de la dette. Combien d'élèves résident chez "un frère", un "cousin" qui, en son temps, a été "soutenu" par le père de ceux qu'il recueille aujourd'hui ? Combien de ces tuteurs rechignent à rembourser leur dette, se plaignant de l'obligation - qu'ils objectivent comme une obligation morale - de rendre ce qui n'a jamais été finalement qu'un prêt ? Ainsi se dénie, sous le terme de "solidarité", l'économie des échanges de "services" : le "renvoi d'ascenseur" vécu comme une obligation morale a aussi ses profits

⁸ Nous avons vu la fréquence des recours à la parenté dans les trajectoires scolaires et l'importance de ce réseau dans les stratégies de scolarisation. Ainsi, comme le remarquent R. Clignet et P. Foster pour le début des années soixante : "[...] it is not only parents who are intimately involved with the academic progress of students. Other members of the king group play a considerable role [...]" (R. Clignet et P. Foster, 1966 b, p. 63). Pour le milieu des années quatre-vingt-dix, un article collectif atteste que "La circulation des enfants, en redistribuant les frais d'écolage entre les unités familiales, contribue très certainement à favoriser leur accès au système scolaire, même dans des périodes de crise" (A. Guillaume, P. Vimard, R. Fassassi & N. Koffi, 1995)

symboliques (capital symbolique) et à ne pas s'y plier, le débiteur risque de *"perdre ce capital indistinctement politique et social que procure la générosité"* (M. Le Pape & C. Vidal, 1982, p. 321), perte dont les sanctions ont des conséquences indissociablement symboliques et pratiques : perte d'un statut dans l'ordre familial et fermeture du réseau de soutien ; menaces de mort sociale par l'exclusion des circuits familiaux d'échanges matériels et symboliques ; risques de mort physique par le tarissement des éventuelles redistributions monétaires et par la médiation de la sorcellerie. L'exclusion est à la fois une sanction morale, symbolique, économique et physique, qui s'apparente au bannissement. Mais entre "l'obligation morale" et les exigences d'ascension sociale il y a, en fait, maints manquements à la règle : on "s'arrange", on "ruse", on "évite", jusqu'à un certain point.

Pour la majorité des parents des fractions populaires, l'essentiel est que l'enfant parte tous les matins à l'école, peu importent les résultats strictement scolaires, seul le passage d'une classe à l'autre mobilise, à chaque rentrée scolaire, le collectif familial : *"À la rentrée le problème est d'une telle importance, les parents sont si préoccupés par la question qu'à la limite ils ne réfléchissent plus, même les gens apparemment sérieux, chacun cherche à caser son enfant comme il peut et, disons dans 80% des cas, les gens rentrent dans le système du recrutement parallèle"* (entretien - Tapé Kipré - SYNESCI, août 1992). Pour le reste, l'école est le domaine de l'enfant et ce d'autant plus que la distance entre la culture scolaire et familiale est grande. La presse et les déclarations des responsables de l'Education nationale stigmatisent le non engagement des parents, ce qu'ils appellent *"la démission des parents d'élèves"* (doc. 13) et les élèves eux-mêmes reprennent ce discours pour expliquer ou justifier leur échec. Cette séparation de l'univers scolaire et de l'univers familial, condamnée comme le signe d'un abandon familial, d'une indignité parentale, tend de plus en plus à être évoquée comme explication ultime de l'infortune scolaire, de la dégradation supposée des mœurs et de la morale. La

⁹ Au contraire, les parents des classes moyennes ont intégré, dès l'entrée de leurs enfants à l'école, l'éventualité d'un futur recrutement parallèle dans l'ensemble des stratégies de scolarisation accessibles : *"le recrutement parallèle c'est bien, ça permet aux parents qui ont plusieurs enfants comme moi d'alléger leur situation. C'est seulement un enseignant du primaire qui m'a une fois rendu ce service. C'est une bonne chose qui aide les parents et si ça peut continuer, c'est bon! Je pense que s'il faut donner une fois 80 000 francs à un proviseur pour que l'enfant fasse un parcours de la sixième à la terminale, je le ferai pour mes enfants. Si l'enfant se maintient bien, le parent n'aura pas à le regretter par rapport à celui qui doit payer toutes les années dans une école privée. Moi je n'irai pas dénoncer un proviseur pour ça!"* (entretien, chef de famille, 38 ans, chef comptable, niveau BTS -six enfants scolarisés).

dépossession culturelle des parents d'élèves des fractions populaires se conjugue sur le mode de l'indignité sociale.

doc. 13



"BÔL KOTCH"
11/10/1994



"FRATERNITE-MATIN"
04/10/1994

En réponse aux investissements consentis par leurs parents, les jeunes scolarisés expriment le poids d'une dette et présentent la réussite scolaire comme un "devoir" appelant un "contre don" pour compenser l'investissement familial. Cependant, cette dette de reconnaissance est nuancée par le sentiment d'être seul à assumer le côté strictement pédagogique des études. L'élève est soumis à deux tendances opposées : l'une accentue sa dépendance par rapport à la capacité de la famille à accéder aux itinéraires qui permettent d'éviter l'exclusion définitive de la compétition scolaire et l'autre lui ménage une autonomie "académique" (une fois "casé" dans une école, et

jusqu'au prochain risque d'exclusion, l'élève vit seul son expérience scolaire). Souvent le rappel des frais engagés pour la scolarité est le seul argument de la famille pour exiger de l'élève des résultats¹⁰. Finalement, l'échec est identifié à l'exclusion et la réussite à la progression : "en être ou pas" c'est là toute la question et le résumé des préoccupations.

Cette difficulté qu'ont les élèves à partager ou, simplement, à décrire leur expérience scolaire revient avec constance dans nos entretiens, d'autant qu'ils ont le sentiment que leurs parents ne peuvent pas mesurer leurs efforts et leurs problèmes. Pour les élèves des classes populaires, la séparation est nette entre milieu familial et milieu scolaire et la distance à la culture scolaire est maximale. Plus largement, les jeunes scolarisés déclarent regretter le manque de *"discussion"* avec leurs parents et notamment avec le père. Cette *"absence de dialogue"* est directement reliée à la nécessité de négocier âprement, lorsqu'on en a les moyens, les décisions imposées par l'autorité familiale ou bien de les contourner soit en s'assurant du soutien d'alliés "mieux placés" [*"mon père ne voulait pas que je continue mais un oncle qui a une bonne place est venu lui dire de le laisser me prendre"*], soit en jouant sur les séparations entre l'univers familial et les espaces propres de l'élève [*"j'ai dit que j'étais dans une école privée mais il ne sait pas que je suis dans une école catholique sinon... comme il est Imam, mais il ne demande rien d'autre"*]. Finalement, c'est à un système d'interprétation particulièrement stéréotypé que les élèves se réfèrent pour expliquer ce manque-à-dire entre parents et enfants : *"C'est comme ça en Afrique, les parents ne cherchent pas à discuter avec les enfants. Le père c'est l'autorité et on ne peut pas contester le père comme en Europe"*. Ce type de discours qui conclut à la spécificité négative des rapports intergénérationnels propre à l'Afrique n'est pas limité aux fractions sociales populaires et traduit plutôt un sens commun. En effet, pour Elise qui est en première "A" dans un lycée public *"les parents ne s'occupent que des résultats"*, ils s'efforcent de régler les problèmes qui surgissent en fin d'année pour assurer une *"place"* à l'élève. Le faible capital culturel familial n'est pas l'unique explication de cette distance entre l'enfant scolarisé et ses parents, puisque le père d'Elise est médecin et sa mère assistante sociale. Même si la position sociale du père n'est pas très assurée (il travaille dans le cabinet d'un autre médecin) il appartient néanmoins, par

¹⁰ Pour Bienvenue, élève de quatrième dans un collège privé, l'aide de ses parents (son père est contremaître au chômage et participe au commerce de cordonnerie initié par sa mère) s'est manifestée par un arrangement financier afin de la placer dans le privé après son échec à l'examen d'entrée en sixième. Lorsque nous lui demandons ce que font ses parents pour l'aider, elle répond : *"Ils me disent d'aller étudier et qu'ils payent l'école, de ne pas redoubler"*.

le statut plutôt que par le style et le niveau de vie, à la moyenne bourgeoisie abidjanaise. Elise aimerait que ses parents l'interrogent sur sa journée de travail, sur ses problèmes dans certaines matières, sur ses rapports avec les professeurs, mais constate qu'ils partagent les mêmes conditions de transport et de travail qu'elle et qu'en fin de journée *"tout le monde est fatigué et ne pense qu'à manger et dormir"*.

Pour, Joël, 17 ans, scolarisé en terminale "S" au lycée *Mermoz*, les discussions avec son père, chef du personnel à la SODECI (à la retraite), sont codifiées selon les contraintes propres à un rapport d'autorité basé sur la préséance de l'aînesse : *"Je ne peux pas dire à mon père ce que je pense, il peut me traiter d'impoli ou mal poli, je suis obligé de "gober" à chaque fois ce qu'il me dit. Et, quel que soit mon argument, il cherchera toujours à avoir raison en me disant fais ceci ou cela alors qu'en fait ce n'est pas ça!"*. Ce principe de légitimité de la parole du père est couramment contestée par les élèves qui affirment avec force conviction, mais jamais devant les principaux concernés, que les *"vieux exagèrent"* en ne laissant pas la parole aux jeunes qui, pourtant ont parfois *"raison"*, parce que l'école leur a *"appris des choses, que les parents ignorent"* : *"Ce n'est pas parce que tu es plus âgé que moi que tu ne dois pas prendre ces des solutions que je vais te proposer"*.

Avec l'allongement du temps moyen de la scolarisation¹¹ les jeunes sont maintenus de plus en plus longtemps sous la tutelle familiale. Il n'est pas rare que des élèves de terminale de 24 ou 25 ans, ayant parfois eux-mêmes des enfants, soient contraints de vivre sous l'autorité parentale¹². Les conflits entre générations sont exacerbés par une cohabitation obligée et par une dépendance d'autant plus mal acceptée que l'espoir d'en sortir est plus incertain. Les lycéens et plus souvent les lycéennes qui subissent des contraintes familiales fortes expriment le poids des règles, parfois strictes, du collectif familial : *"Les parents à partir d'une certaine heure ne veulent plus que l'on sorte, ils ne permettent pas que l'on reçoive nos petits amis à la maison, souvent on est excédé, on se fâche et il y a des tensions"* (Aïssatou - élève de première, père éducateur dans un lycée, mère sans profession). Pour eux, le baccalauréat représente, aussi, une étape vers

¹¹ Les durées de formation sont élevées : 6,2 ans pour 4 ans théoriques dans le premier cycle, 6,9 ans pour 3 ans théoriques dans le second cycle en 1988/89. Source : annuaire statistique, République de Côte-d'Ivoire, 1990.

¹² M. Le Pape et C. Vidal parlent à ce sujet de *"mère-enclavée"* : *"Il n'est pas rare qu'une collégienne ou une lycéenne ait un enfant durant sa scolarité. Bien souvent, lorsqu'elles en ont la possibilité, les familles préfèrent élever l'enfant de façon à ce que les études de leur fille puisse être reconnue (même s'il y a reconnaissance de paternité)." (M. Le Pape & C. Vidal, 1992, p. 46).*

l'émancipation de la tutelle et du contrôle familial et la poursuite des études garantit l'accès à un statut d'adulte : *"J'ai envie de respirer comme on dit, de vivre, je suis enfermée et quelque fois il m'arrive de penser à partir"* (Aïssatou). Malgré la pesanteur de l'autorité familiale, les élèves cherchent à compenser ces inconvénients en retirant de leur expérience lycéenne des exemples de jeunes non soumis aux contraintes familiales. Une élève nous parle d'une de ses camarades de classe qui se prostitue avec des *"grotos"*¹³ pour payer sa scolarité et relie cette situation au manque de soutien paternel - *"son père ne s'occupe pas d'elle"* - et à l'absence d'alternative que représente l'inscription dans des réseaux de solidarité au niveau de la famille entendue : *"en plus, elle n'a pas d'autres parents qui l'aident"*. Selon cette vision commune qui saisit les rapports entre parents et enfants dans une logique dualiste de la contrainte ou de l'abandon¹⁴, les élèves reconnaissent au contrôle familial un rôle socialisant et perçoivent le relâchement des liens de parenté comme un risque de relégation scolaire et sociale. Ils insistent sur la nécessité du soutien familial pour garantir la progression scolaire et se résignent à accepter les règles fixées par la famille : elle représente une assurance financière minimale, la garantie d'un espace qui semble relativement protégé, où sont ménagées des alternatives à l'échec - *"La famille est au coeur des stratégies de socialisation. Dans ce cadre, le degré d'attache familiale [...] est un critère primordial"* (M.-F. Lange & J.-Y. Martin, 1993). Mais comme nous l'avons vu avec le cas de Gustave (chap. 5 - *Rappel à l'ordre : échec scolaire et agression magique*), la famille est aussi, parfois, le lieu de l'agression magique. Le capital scolaire participe des hiérarchies objectives entre les membres d'un réseau familial, hiérarchies qui peuvent subvertir les positions antérieures garanties selon un autre principe hiérarchique. Dans le cas de Gustave, c'est la transgression de l'ordre des préséances par une branche cadette du lignage qui déclenche l'interprétation de l'échec ou des difficultés scolaires en terme de sorcellerie : la jalousie est instituée en moteur de l'action de l'agresseur et elle fonctionne aussi comme un rappel à l'ordre.

¹³ Terme utilisé pour désigner les hommes riches qui profitent de leur statut pour attirer les jeunes filles. À l'inverse, le terme "génito" désigne les jeunes garçons sans argent, amis de coeur des jeunes filles.

¹⁴ P.-A. Krol rapporte les propos d'une lycéenne de Gagnoa qui relie aussi directement la prostitution des filles à l'abandon familial : *"Il y a des pères qui disent carrément à leurs filles que si elles veulent rester à l'école, elles n'ont qu'à se débrouiller. C'est très clair. Je connais des parents qui exigent de leurs filles qu'elles contribuent aux dépenses du foyer, la nourriture par exemple, ce qu'on n'imposera jamais à un garçon"* (P.-A. Krol, 1994, p. 60).

DE L'ARBITRE A L'ARBITRAIRE : LE PROFESSEUR IMPLIQUE

Le "salaire" scolaire se négocie

Parfaitement au fait des pratiques "illégal" ou des recours utilisés par leurs familles pour les maintenir dans le cursus scolaire, les élèves se représentent l'école comme un espace de concurrence déloyale, dans lequel chacun ne dispose pas des mêmes atouts ou "chances" en fonction de son origine sociale. En complément de l'action des parents, qui se réalise de manière ponctuelle à la rentrée des classes, les lycéens ont leurs propres techniques pour contourner la sélection, pratiques qu'ils présentent comme hautement efficaces même si ceux qui les décrivent les attribuent toujours aux autres : tricherie, "prostitution"¹⁵, "fayotage", négociation ou intimidation, etc.

Les discussions avec les lycéens révèlent que la cohabitation entre les élèves et les professeurs n'est pas toujours pacifique¹⁶. D'un côté des élèves qui perturberaient la classe, qui insulteraient le professeur, qui réclameraient, qui contesteraient, qui menaceraient, et de l'autre des professeurs qui sanctionneraient arbitrairement, qui utiliseraient leur pouvoir pour séduire les filles, qui mépriseraient les élèves ou qui ne viendraient plus faire leurs cours. Le plus souvent ces conflits sont motivés par l'accès aux notes. Les élèves décrivent leurs relations avec les professeurs comme des rapports de force et accusent les professeurs d'être soit *"trop théoriques"*, soit de parler *"de leurs problèmes de famille au lieu de faire leurs cours"*. Le professeur n'est pas uniquement perçu comme un ennemi et les élèves parlent aussi de celui qui représente pour eux le "bon" professeur : il aide les élèves, reçoit leurs confidences, écoute leurs plaintes au sujet de la vie familiale et leur donne le courage de poursuivre les études. Cependant le "bon" professeur est beaucoup plus rare, dans le discours des élèves, que le professeur "adversaire". Cette appréhension, la plupart du temps négative, dans laquelle sont pris la

¹⁵ Certains élèves parlent également d'une forme de prostitution des élèves masculins, mais il est vrai que ce thème n'est que très rarement abordé. Dans un numéro du journal des lycéens de la DREN de Man, un article soulève cette question : *"Il s'agit des relations entre des lycéens et des femmes non seulement plus âgées mais très souvent mariées. Nous ne pouvons pas nous voiler la face devant cette réalité qui prend de plus en plus d'ampleur [...]. C'est une manière de résoudre des difficultés économiques en se faisant utiliser, faisant fi de tout honneur"* (Le Montagnard, n° 1, Février 1993, p. 4).

¹⁶ À propos de la discipline, le Secrétaire général du Syndicat national des éducateurs et conseillers d'éducation de Côte-d'Ivoire (SYNECECI) regrettait, en 1989, que l'usage de la "chicote" ne soit plus autorisé : *"nous regrettons la période de la chicote [...] il faut dire que les plupart des cadres sont ce qu'ils sont devenus aujourd'hui par les... vertus de la chicote. [...] En clair, nous regrettons que les sanctions humiliantes comme on les appelle et autres corollaires aient disparu. Par le passé, elles permettaient aux élèves et aux professeurs de progresser"* (F-M, 03/08/1989).

majorité les enseignants tient essentiellement à leur position et à leur pouvoir supposé sur l'avenir scolaire des élèves : maître de la note ils le sont à ce titre des élèves qui leur attribuent la responsabilité de leur échec en les accusant de distribuer les notes à leur convenance. Les élèves soumis aux fortes pressions de la sélection, ont intérêt à dissocier la note et le travail, ce qui leur permet de faire l'économie d'une remise en cause de leur mérite...

La note est l'objet de luttes qui prennent des formes diverses pouvant aller de la séduction, à l'injure et la menace en passant par le marchandage et la corruption. Mais il y a aussi des formes plus subtiles pour faire céder un professeur :

"Aujourd'hui la mentalité des Ivoiriens en général et aussi à l'école c'est d'exiger beaucoup et facilement. Ici un élève peut vous dire : "bon ! j'ai eu 8 là, donnez moi 15". Vous êtes vous même surpris parce que moi-même j'aurais peut-être demandé un demi point en plus à mon prof., mais je ne peux pas lui demander le double (rires). Si on ne donne pas on dit que vous êtes méchant, vous n'êtes pas bon et c'est source de conflit, il y en a beaucoup qui cèdent sous cette pression, parce que l'on parle de vous partout : "il est trop méchant ce monsieur". Finalement vous cédez, vous donnez des notes de complaisance. Celui qui demande un effort à un élève est vraiment considéré comme un prof. impossible à vivre" (professeur d'allemand - public - août 1992).

doc. 14 Source : La Voie, 06/06/1995

"La violence à l'école".



Le langage (cf. "précis de vocabulaire des lycéens et étudiants", pages suivantes) des lycéens révèle certaines de leurs représentations de l'école et donne des clefs pour saisir la manière dont ils appréhendent les règles scolaires. La note est un *salaire*¹⁷, les

¹⁷ Elise nous raconte comment ses camarades de classe et elle-même ont construit leur propre grille de notation lorsque le professeur d'anglais les interroge : "Il t'envoie au tableau et il te donne cinq verbes irréguliers et puisqu'il y en a cent, un verbe = deux points et si tu as tout trouvé ça te fait 10/10. Dans le cas contraire tu as la

Moyennes sont Sexuellement Transmissibles (MST), les filles sont des Partisanes du Moindre Effort (PME), les tricheurs¹⁸ sont des Koweïtiens installés dans un espace de la salle de classe appelée Koweït du nom du pays où jaillit le pétrole (toutes les modalités de la tricherie) qui apporte la richesse sans efforts, les interrogations sont des obus et le baccalauréat un Brevet d'Accès au Chômage.

précis de vocabulaire estudiantin et lycéen relatif à la vie scolaire

Parent : les étudiants s'appellent ainsi entre eux depuis les grèves de 1990 pour indiquer que leurs "aînés" (familles et responsables politiques) les ont "abandonnés"¹⁹.

Un doyen : un ancien "qui a duré" dans la cité universitaire.

Un cartouchard : celui qui en est à sa dernière chance, i.e. qui reprend sa deuxième année et qui passe la session de septembre - on dit aussi qu'il est "en septembre noir".

Un cabri-mort : celui qui n'a plus rien à perdre parce qu'il va être exclu, on dit "cabri mort n'a plus peur du couteau".

Une taupe : celui qui évolue au dessous du niveau de la classe.

Aller aux infectieuses : manger dans les petits maquis pas chers proches de la cité.

One by day : se dit des étudiants pauvres qui ne peuvent manger qu'une fois par jour.

Bracodi-bar : bâtiment des filles qui n'ont pas le bras long ou "qui ne sont peut-être pas belles", tout le monde "y pointe", même les étudiants. Cité universitaire de Bouaké.

Jatoba : bâtiment des filles qui ont le bras long. À Jatoba les pointeurs (les visiteurs) viennent de la ville en voiture. Cité universitaire de Bouaké.

Kwazulu natal : nom donné par les étudiants à la cité universitaire de Yopougon depuis l'intervention des paracommandos en mai 1991.

Chine populaire : faculté de Droit (surcharge des effectifs).

Cambodgiens : étudiants qui partagent la chambre universitaire d'un étudiant titulaire.

Palestiniens : étudiants qui ont aménagé les parties communes des cités en dortoirs.

PME : Partisanes du Moindre Effort. Filles accusées de s'offrir aux professeurs en échange de bonnes notes et aussi celles qui se font entretenir par des "grotos".

Sponsors : enseignants qui aident certains étudiants et étudiantes.

MST : Moyenne Sexuellement Transmissible.

Un Tome II : un redoublant.

Le salaire : la note.

Les Obus : les interrogations.

Bac : Brevet d'Accès au Chômage.

note qu'il faut et on appelle ça le "Millionnaire". On t'envoie au tableau tu tournes la roue au hasard et si tu as eu zéro c'est que la boule a carrément sauté en l'air, par contre si tu as 10/10 tu as les vingt millions".

¹⁸ Le journal *Notre temps* ("La tricherie, loisir favori des étudiants", 1^{er} septembre 1993) donne un lexique du vocabulaire, très imagé, lié à la "tricherie" à l'université.

¹⁹ Le quotidien *Ivoir'Soir* publie tous les jeudi "la page de l'étudiant" qui comprend un petit article sur l'actualité universitaire, une rubrique "Potins du campus" qui rapporte les faits divers des cités et une rubrique "Parents" qui est conçue sur le scénario, soit d'un dialogue (imaginaire) entre étudiants, soit d'une courte nouvelle. Cette dernière rubrique utilise tout un langage, présenté comme particulier aux "parents", qui nécessite un lexique explicatif en fin de texte. Composés sur le ton de l'humour, ces nouvelles et "potins" sont souvent peu flatteurs pour les étudiants : "Ils ont créé une force de sécurité [pour prévenir des assauts des Forces d'intervention rapide des paracommandos - FIRPAC] dénommée FUIR (Force Universitaire d'Intervention Rapide), leur intervention consiste à fuir" ; "à l'université l'adage est bien connu : "l'alcool vaut mieux que l'école" " (*Ivoir'Soir*, 05/10/1995).

L'ordonnance : la pompe à l'examen.

Le pétrole : avoir le sujet des épreuves avant l'examen.

Raffiner le pétrole : faire traiter le sujet de l'examen par un élève ou étudiant plus avancé. Les cités universitaires la veille des examens du secondaire sont des "*raffineries*".

Le "gisement" de pétrole : provenance des fuites des sujets d'examen.

Les puits de pétrole : certains lycées qui ont eu accès aux "*gisements de pétrole*".

Les koweïtiens : la rangée des tricheurs (on appelle aussi cette rangée le "*Koweït*").

Le Cartel : groupe d'étudiants ayant mis en place un système qui consiste à spécialiser chaque membre du groupe dans une discipline programmée à l'examen.

Le pivot : le cerveau du Cartel dans une discipline précise.

Le partenariat : échanger les copies entre voisins pour comparer les réponses.

La défense en ligne : lorsque le partenariat s'étend à plus de deux candidats.

Les supporters : quelques fiches de cours utilisées illégalement pendant l'examen. Lorsqu'un étudiant sort ses fiches on dit que les "*supporters*" applaudissent.

Les membres associés : un grand nombre de fiches de cours utilisées pendant l'examen.

Les actionnaires : lorsque c'est tout le cours qui est dissimulé pendant l'examen.

Le mercenariat : pratique selon laquelle un étudiant de licence par exemple compose lors d'un examen en lieu et place d'un étudiant de première année.

Le travail en atelier : consiste, sur deux rangées, à comparer les réponses.

Le Colloque : consensus sur la réponse avec la participation de la majorité de l'amphithéâtre.

L'ONU : la partie arrière de l'amphithéâtre où se mettent les bavards et les fauteurs de troubles.

Ces jeux avec les mots, ne sont pas seulement des jeux de mots, ils donnent un aperçu des relations entre les élèves et entre les élèves et les professeurs. La note apparaît plus comme la sanction de l'échec ou de la réussite de stratégies diverses de négociation²⁰ que comme la mesure du travail scolaire. De nombreux élèves négocient une meilleure note comme ils négocieraient une hausse de salaire et croient peu dans la rentabilité du travail personnel - pourtant les élèves réservent une part importante de leur temps extra-

²⁰ Le syndicat des enseignants du secondaire public évoque ce problème dans son XIV^e Congrès : "[...] le travail de l'élève doit être sanctionné par une évaluation objective, rigoureuse et sans complaisance de l'enseignant ; car il faut le reconnaître, beaucoup de militants continuent d'utiliser la note comme un moyen de pression, de chantage, et autre arme de menace..." (Actes du XIV^e Congrès ordinaire du SYNESCI, juillet 1985, p. 49).

scolaire à la révision des cours que ce soit seuls ou avec l'aide de répétiteurs²¹ - en comparaison d'autres espèces de capital : séduction, argent, relations²².

Garçon : *"J'avais un professeur de philosophie, il fallait lui donner 500 francs CFA pour augmenter la moyenne, en plus les filles se livrent aux professeurs et les garçons, eux, vont repasser leurs habits. Il y a beaucoup de trucs qui se passent à l'école, on ne peut pas tout dévoiler [...] on peut acheter n'importe quel diplôme, il y a beaucoup de faux bacheliers"*.

Fille : *"Ce qui est sûr, en Côte-d'Ivoire, tous les professeurs cherchent les élèves. Mais si un professeur dit qu'il t'aime et toi, élève, tu refuses, il te sanctionne. [...] Il te donne des zéro et si c'est le professeur principal²³, il peut te faire doubler ou même te renvoyer"*.

Fille : *"Ce sont les professeurs qui viennent vers les filles. [...] les filles aiment la facilité. [...] Les garçons doivent bosser sérieusement [...]. Les garçons ont toujours des idées arrêtées sur les filles. Si une fille travaille bien en classe ils disent que peut-être elle sort avec le prof"*.

Ces discours rendent compte des représentations des élèves concernant la meilleure manière d'acquérir des titres scolaires et du peu d'efficacité qu'ils attribuent au "mérite" et au travail scolaire. Par ailleurs, les élèves vivent l'évaluation comme un arbitraire plutôt

²¹ Les répétiteurs sont souvent des étudiants ou des jeunes déscolarisés de niveau secondaire qui viennent à domicile donner des cours ou aider les élèves à apprendre leurs cours. Les journaux, toujours prompt à la méfiance, les assimilent souvent à des escrocs et mettent en garde les parents contre "ces faux étudiants" qui ne sont que "des sous-diplômés plus ou moins démunis et frustrés intellectuellement". Non satisfait de "provoquer les échecs scolaires de leurs élèves", ils abuseraient également des jeunes filles qui leur sont confiés et provoqueraient des grossesses : "en ces temps de crise, l'appétit du sexe fait le mal se déguiser en professeur" (F-M, 02 et 03/09/1989). Les tarifs des répétiteurs dépendent moins de leurs diplômes (difficilement vérifiables) que de négociations particulières à chaque situation (nombre d'enfants, moyens des familles,...) : ils peuvent aller de 3 000 francs CFA à 50 000 francs CFA par mois, ou plus, selon nos enquêtes. Mais ces répétiteurs ne sont pas exclusivement des étudiants en échec : des associations regroupant des professeurs en poste dans l'enseignement public ou privé se sont créées et proposent des cours à domicile dont le coût horaire est plus élevé que ceux des répétiteurs "classiques".

²² Dans un numéro de *La vie scolaire*, la Direction de la vie scolaire et extra-scolaire rappelle à l'intention des personnels d'Education que "le code pénal incrimine la corruption de la jeunesse [...] les peines allant de 2 à 5 ans de prison et une amende de 500 000 à 5 000 000 F CFA". Au sujet de "l'attentat à la pudeur sur les mineurs (- de 18 ans)" le journal précise que "le seul fait pour un professeur, chef d'établissement, adjoint, conseiller d'Education, Educateur... d'entretenir des rapports sexuels avec un élève de moins de 18 ans même consentant le rend passible d'une peine de prison de 1 à 5 ans de prison et d'une amende de 20 000 à 200 000 F CFA. La loi considère sévèrement ce genre de comportement qui dénature le rapport éducatif" (*La vie Scolaire*, République de Côte-d'Ivoire, MEN - DVSES, janvier 1994, n° 2, pp. 2-3). Dans le même numéro, les rédacteurs parlent aussi des peines relative à ce qu'ils appellent "l'avantage illégitime" : "Si un professeur accepte de l'argent d'un parent d'élève pour faire passer l'enfant dans la classe supérieure, le professeur comme le parent d'élève sont coupables de corruption et peuvent être condamnés pénalement (2 à 10 ans de prison et 200 000 à 2 000 000 francs CFA d'amende)" (op. cit. p. 3).

²³ Selon *Les cahiers de l'Education nationale* "le professeur principal joue un rôle important [...] dans la mesure où son avis sera déterminant en matière d'orientation (passage de classe, changement de cycle, etc.). Il centralise les informations qu'il peut rassembler pour une meilleure connaissance de l'élève : soit directement en étant son confident adulte privilégié, soit auprès de la famille ou de ses représentants, soit auprès des personnels administratifs, de surveillance ou de santé" (République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, n°2, septembre 1992 c-, p. 28). Il faut souligner que les élèves ont parfaitement compris l'intérêt d'être au mieux avec ce "confident" détenteur du pouvoir considérable de plaider en leur faveur ou contre eux ! Et les *Cahiers* ajoutent "qu'il joue un rôle important dans le processus d'orientation lors des conseils de classe par sa connaissance particulière des aptitudes, du comportement, des ambitions et des résultats scolaires de chaque élève" (p. 29).

que comme un arbitrage : *"On va à l'école pour pouvoir assurer, ou avoir, un statut social meilleur, ce n'est pas l'instruction qui intéresse les élèves mais plutôt les notes. Cela entraîne pour conséquence l'utilisation de tous les moyens pour avoir les notes: le premier de la classe n'est pas forcément le meilleur"*. Bien sûr, chacun se défend d'avoir marchandé ses notes et d'être un acteur de la concurrence déloyale mais affirme que les autres occupent les places grâce à ces pratiques, ce qui permet d'interpréter les échecs successifs dans un registre autre que celui de la compétence scolaire.

Les cérémonies de remises des prix d'excellence qui ont lieu dans la plupart des écoles à la fin de l'année scolaire sont parrainées par des personnalités politiques (ministres, députés) et requièrent la présence effective ou déléguée des notables de la commune, de la ville et de la région (préfets, maires, inspecteurs de l'enseignement, etc.). Elles sont rapportées par la presse et parfois par la télévision qui insistent sur les titres des personnalités présentes. La promotion des lauréats, dont les noms sont cités, semble d'autant plus "méritante" que ses parrains ont des positions politiques importantes. Par exemple, Charles Donwahi, président de l'Assemblée nationale fût parrain de la manifestation qui récompensa les cent vingt six meilleurs élèves du lycée municipal de Marcory en 1994 (prix d'excellence et prix d'honneur) (*Le Démocrate*, 15/06/1994). Certaines entreprises²⁴ parrainent également les cérémonies de remise de prix d'excellence dans les établissements scolaires, comme la SIR (Société ivoirienne de raffinage) qui récompense, en juin 1994, les meilleurs élèves du lycée classique d'Abidjan : le ministre de l'Education nationale, Pierre Kipré, ainsi que le Directeur de cabinet du président de la République sont présents (*F-M*, 07/06/1994).

En août 1994, les onze meilleurs bacheliers de la session 1993-94 (dont deux filles) sont récompensés par le ministre de l'Education nationale qui leur offre, au nom du président de la République, Henri Konan Bédié, un voyage aux USA. La cérémonie, retransmise à la télévision, est l'occasion de célébrer la réussite qui, précise le ministre, ne s'acquière que par le travail (mérite) et suppose l'excellence (les redoublants n'ont pas accès à cette distinction quels que soient leurs résultats). La médiatisation de ce type d'événement, s'attache avant tout à démontrer que la récompense est la conséquence du mérite, du travail et du sérieux de l'élève (ce qui exclu la participation aux *"troubles"* du monde scolaire) et que les élites ainsi distinguées, bénéficient de la reconnaissance publique et de la générosité du chef de l'Etat (*F-M*, 09/08/1994). Ces jeunes, espoir de la nation, sont présentés comme des futurs candidats légitimes à la succession aux postes de responsabilité puisqu'ils cumulent compétence et excellence : *"vertus"* que les biographes amateurs (journalistes proches du pouvoir, ministre du gouvernement,...) ou professionnels s'accordent à attribuer au chef de l'Etat²⁵.

²⁴ En juillet 1992, la vingt-sixième promotion sortante de l'ENSTP (Ecole nationale supérieure des travaux publics) - vingt-sept ingénieurs dont deux Ivoiriens - est parrainée par le groupe Bouygues (*F-M*, 31/07/1992).

²⁵ Selon une biographie publiée dans le quotidien *Fraternité-Matin*, H. Konan Bédié, né en 1934 à Dadiékro en pays baoulé, est descendant d'une famille noble de planteurs. Il obtient son baccalauréat série "Sciences Expérimentales" à l'Ecole normale de Dabou en 1953 puis il part, sur un financement propre, faire des études de Droit et de Sciences Economiques à l'université de Poitiers (1954-58). Il obtient un DES en Economie Politique et un autre en Sciences Economiques. En 1969, il soutient une thèse de Doctorat d'Etat en Economie. Militant puis dirigeant, au début des années cinquante, de l'Union générale des étudiants de Côte-d'Ivoire (UGEI) et de la

À partir du milieu de l'année 1995, les cérémonies de remise de prix d'excellence sont non seulement parrainées par des personnalités politiques mais la décision est prise, en Conseil des ministres (19/07/1995), d'instaurer des prix nationaux et régionaux d'excellence : *le prix du président de la République* récompense les trois meilleurs établissements scolaires (un primaire, un collège et un lycée) sur la base des résultats aux examens ; *le prix du Premier ministre* (quinze meilleurs enseignants du pays) ; *le prix du président de l'Assemblée nationale* (dix meilleurs au concours d'entrée en sixième, au BEPC, au baccalauréat) ; *le prix du meilleur élève régional* (le meilleur au concours d'entrée en sixième, au BEPC et au baccalauréat).

Si les élèves reconnaissent sans aucune difficulté avoir eu recours au recrutement parallèle²⁶, ils sont plus réticents pour évoquer d'autres procédés de marchandage : certaines pratiques apparaissent plus légitimes que d'autres et celles qui sont inavouables sont toujours attribuées aux "concurrents". La note est une sanction qui détermine non seulement l'orientation scolaire, mais surtout qui légitime l'exclusion (moyenne d'orientation, moyenne pour obtenir la bourse, moyenne d'exclusion, moyenne de redoublement). Autour d'elle se focalise l'essentiel des stratégies lycéennes qui visent à

Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF) - section de Poitiers. 1958-60 : sous Directeur de la Caisse de compensation et des prestations familiales. 1961 : premier ambassadeur de la République de Côte-d'Ivoire aux USA. Octobre 1965 : devient membre du Bureau politique du PDCI-RDA. 1966-1977 : ministre de l'Economie et des Finances. 1978-1980 : Conseiller spécial de la Société financière internationale à Washington (SFI). 1980 : élu député à Daoukro et président de l'Assemblée nationale. 1985 et 1990 : réélu président de l'Assemblée nationale. 7 Décembre 1993 : président de la République en vertu de l'article 11 de la constitution. Avril 1994 : élu président du PDCI-RDA. 22 octobre 1995 : élu président de la République avec 96,25% des voix (*F-M*, 25/10/1995). Pour une biographie "officielle" de Henri Konan Bédié, préfacée par Paul Akoto Yao, voir également : Amani (G.), 1995 - *La longue marche. 1960-1993*. Abidjan, éd. Bécelli, 214 p. Dans une interview accordée au journal *Le Républicain ivoirien*, Jacques Baulin, ex-conseiller de F. Houphouët-Boigny dans les années soixante, déclare au sujet de H. Konan Bédié : "[...] il fallait qu'il ait lui aussi un diplôme universitaire supérieur [en référence au ministre Diawara qui en avait plus que lui], d'où cette monumentale erreur d'aller payer un professeur français pour lui faire une étude archi-connue sur la détérioration des termes de l'échange, pour se faire piquer bêtement comme un gosse de 10 ans qui trichait, et bien entendu avec lui on peut employer ce verbe... Houphouët a refusé de le voir plusieurs semaines parce qu'il avait vraiment cru que Bédié avait vraiment fait et réussi le doctorat et il a fait une lettre à Bédié, demander par Bédié lui-même ! disant que c'était formidable, etc. et le donnant en exemple aux autres. Les autres ministres ont fait des pieds et des mains pour avoir la copie du contrat passé avec l'universitaire français. Là-dessus le MEECI s'en mêle et fabrique, avec le contrat, un tract terrible, dépourvu de sentiment chrétien et de pardon" (*Le Républicain ivoirien*, "Bédié a acheté son doctorat", 26/09/95). J. Baulin avait, peu de temps auparavant, fait les mêmes déclarations au journal *Le Jour*, ce qui avait suscité la réaction du Directeur de cabinet du chef de l'Etat, J.-N. Loucou, menaçant de rendre publiques des informations compromettantes sur J. Baulin, mais l'affaire n'était pas allée plus loin. Pourtant une loi, plusieurs fois utilisée à l'encontre de la presse proche de l'opposition, permet d'inculper les journalistes et les responsables de journaux pour "offense au chef de l'Etat"... Notamment le quotidien *La Voie* est, le 29 décembre 1995, interdit de parution pour trois mois après un procès en diffamation pour avoir titré dans son édition du 18 décembre 1995, à propos de la défaite de l'ASEC en finale retour de la 31^e coupe d'Afrique des clubs champions : "*Bédié était là, le malheur aussi*". Abou Dramane Sangaré, n° 2 du FPI (maître-assistant à l'université), directeur de publication du groupe de presse *Le Nouvel Horizon/La Voie* et Emmanuel Koré, journaliste, sont condamnés à vingt-quatre mois de prison ferme et à trois millions d'amende pour "offense au chef de l'Etat"... En revanche, aucune plainte n'a été déposée dans ce sens concernant l'affaire du "faux diplôme" de H. Konan Bédié...

²⁶ Un rapport de "synthèse des activités des Directions et services centraux" du ministère de l'Education nationale réalisé par l'Inspection Générale de l'Education nationale pour l'année scolaire 1992-93 signale que "*les instructions du Ministère de l'Education nationale relatives à la suppression du "recrutement parallèle" ne sont pas respectées par les chefs d'établissements*" (p. 24).

exercer une influence sur le professeur. Dans ce système où le marchandage serait une pratique courante, les filles sont dénoncées par les garçons comme particulièrement privilégiées : elles auraient un bien recherché à échanger contre les notes²⁷. Le plus souvent, (ou le plus spectaculaire ?) les filles sont les principales accusées.

Professeur (privé) : *"Ça n'a pas mal changé mais quand je parle de 78, 80, 82, 84 je crois qu'il y avait une mentalité perdue quoi ! [...] Le prof. aussi disait il faut être payé en nature ! De belles créatures à qui on donne des cours, il faut en profiter. [...] Il fallait faire ça pour arrondir les fins du mois et il y avait des filles qui disaient c'est le seul moyen pour y arriver. Surtout quand elles ne se sentaient pas au niveau, donc ça les arrangeait aussi."*

Professeur (privé) : *"C'est des choses qu'elles discutent entre elles et une vient vous voir. On veut voir qui a le prof, qui le tient et dès qu'une le tient, évidemment toute la promotion est sauvée. Imaginez que tout le monde bosse ensemble. On lui dit, "tâche de voir ton gars". C'est le pouvoir des élèves pour pouvoir posséder les profs."*

Professeur (public) : *"Ce sont très souvent des rumeurs qui sont fondées. Il y a certaines filles qui sont sans vergogne, qui écrivent des lettres d'amour et il y a certains professeurs qui font des déclarations d'amour à des filles. De façon générale, il faut dire qu'il y a des relations intimes entre profs et élèves, il faut le reconnaître. [...] Les élèves ont certainement raison de nous accabler, on a beaucoup de collègues qui se laissent aller. Souvent, c'est comme une concurrence entre profs."*

Les représentations des élèves et des professeurs sont fortement imprégnées des stéréotypes dominants concernant, d'une part, les rapports sociaux de sexe et, d'autre part, les modèles d'accès à la réussite et à la récompense. Les rapports sociaux de sexe et les stratégies de réussite en milieu lycéen sont repérables dans les autres champs de l'espace social ivoirien : ils relèvent d'un sens commun qui confère plus d'efficacité à certaines pratiques qu'à d'autres et qui assigne à chaque sexe des types de comportement et de "destin scolaire".

²⁷ Le billet d'humeur d'un lecteur paru dans le quotidien *"Ivoir'Soir"* ("Parents !", 04/05/1995) utilise tout le lexique des "parents" (c'est ainsi que les étudiants se nomment - chap. 3) pour dénoncer les "PME" (Partisanes du Moindre Effort) qui "harcèlent" les professeurs : *"c'est MST qui les fait passer en année supérieure"*.

Trajectoires précaires et expériences singulières

"Entre les élèves et les professeurs il n'y a pas d'entente", affirment la plupart des élèves, qui ajoutent que les professeurs qui *"essaient d'effrayer les élèves"* ne sont pas respectés. Ils nuancent leurs jugements en précisant que *"les élèves sont paresseux"*, qu'ils *"aiment la facilité"*²⁸ et qu'ils se plaignent lorsque le devoir est difficile, accusant le professeur *"d'être méchant"*. Les filles, notamment, sont accusées de se servir de leurs charmes pour influencer les professeurs. Si les entretiens formels avec les lycéennes ne permettent pas de recueillir des témoignages sur leurs éventuels rapports extra-scolaires avec les professeurs, les conversations informelles peuvent rendre compte, non de la fréquence de ces rapports mais des avantages qu'ils sont censés conférer. Il faut cependant préciser que l'initiateur de ces relations peut être l'un ou l'autre des partenaires et que nombreuses sont les lycéennes qui déclarent subir des pressions de leurs professeurs et ne pas avoir réellement les moyens d'éviter les sanctions en cas de refus. En effet, si les filles qui *"sortent"* avec les professeurs bénéficieraient de privilèges, celles qui refusent leurs propositions seraient l'objet de toutes sortes de pressions qui peuvent aller, selon Elise, jusqu'à l'exclusion de la classe. Elle cite son cas en exemple : *"Moi, à mon niveau il y avait le proviseur qui me suivait, je sais que si je lui dis d'aller se faire voir... Il passait dans ma classe pour me dire d'aller le voir après, je disais d'accord mais je n'allais jamais"*²⁹. Pourtant, malgré le harcèlement dont elle s'estime victime, Elise n'a pas été mal noté ou renvoyé... Finalement la sanction du refus, de la dérobade n'est pas automatique, semble-t-il, contrairement à ce que les élèves affirment. L'existence d'un chantage sexuel dont les filles seraient les victimes ou les initiatrices est

²⁸ Ce thème est récurrent dans la presse et il n'est pas nouveau, il condense à la fois un discours sur la baisse du niveau des élèves, sur l'immoralité des enseignants et sur l'irresponsabilité des parents : *"De plus en plus la médiocrité prend le pas sur le mérite, l'effort personnel. Les élèves se refusent aujourd'hui à travailler privilégiant la combine, la tricherie, encouragés d'ailleurs par des parents qui n'hésitent pas à intervenir auprès des enseignants, des éducateurs pour favoriser leurs rejetons"* (déclaration d'un professeur de Lettres à l'EMPT de Bingerville, F-M, 17/09/1991). L'EMPT, est une école militaire qui recrute sur concours à partir de la classe de sixième et offre un cycle court (BEP-auto et BEP électronique) à l'issue duquel les élèves rejoignent l'ENSOA de Bouaké pour être formés au grade de sous-officiers des FANCI et un cycle long (Bac F2 ; A ; C ; D) à l'issue duquel les élèves sont orientés à l'université et dans les grandes écoles et pour les "meilleurs" d'entre eux dans les grandes écoles préparatoires en Europe. En mars 1994, le responsable de l'école déclare : *"Il y a généralement 1 200 candidats au concours. Nous prenons les 60 premiers. Le recrutement parallèle n'existe pas à l'EMPT"*, il n'en continue pas moins en disant que *"l'expérience a montré que les élèves parallèlement recrutés ne dépassent pas la classe de sixième"* (F-M, 19 & 20/03/1994).

²⁹ Aminata, élève de cinquième au lycée de Gagnoa, confie à P.-A. Krol qu'un professeur la harcèle depuis des semaines et qu'elle ne sait pas comment le repousser sans qu'il se venge sur ses notes. Pourtant elle n'en est pas à sa première expérience avec un professeur : *"J'ai eu une histoire avec un instituteur à l'école primaire, j'avais 12 ans. Je n'arrivais pas à m'en débarrasser. J'avais échoué deux fois au concours d'entrée en sixième. Il me promettait de me faire réussir le concours par "le bras long" ou de me faire entrer par recrutement parallèle"* (P.-A. Krol, 1994, p. 70).

affirmée comme une évidence sur laquelle chacun s'accorde en la déplorant. Cette mise en scène dramatique des trajectoires scolaires féminines en terme de "cursus sexuel" exprime les tensions très vives qu'alimente la logique de concurrence d'un marché scolaire caractérisé par une très grande sélectivité et s'appuie sur les représentations communes des rapport sociaux de sexe. La progression lente mais régulière de l'effectif de filles scolarisées³⁰, suppose qu'une part de plus en plus importante de la population féminine accède à la certification scolaire et peut prétendre concurrencer la population masculine sur ce terrain (les filles ont des taux de réussite au baccalauréat supérieurs à ceux des garçons, bien qu'elles restent fortement reléguées dans les filières les moins valorisées) et, par extension, sur celui de l'emploi. Les principes du classement scolaire instituent une hiérarchisation des positions individuelles qui s'opposent aux principes communs d'autorité entre les générations et entre les sexes : filles et garçons ne sont pas reconnus égaux dans l'ordre scolaire, pas plus qu'ils ne le sont dans l'ordre social, chacun est censé y pénétrer avec un capital qui lui serait spécifique. À ce propos les catégories d'appréhension des propriétés qui seraient propres "naturellement" à chaque sexe, énoncent une série d'oppositions fortes et largement intériorisées à partir desquelles s'interprètent la réussite et l'échec scolaire. Si chaque sexe, selon la presse et le sens commun, tend de plus en plus à partager le "*goût pour la facilité*", il n'en reste pas moins que les filles, dans ce domaine, bénéficient d'atouts dont les garçons seraient privés : l'usage de leur corps pour séduire les professeurs, qui sont avant tout, et en majorité, des hommes. Les élèves filles, épouses possible pour les enseignants, sont immédiatement saisi, par la presse, comme leurs partenaires sexuels probable.

Lorsque la relation se crée à partir d'un intérêt partagé, les jeunes filles affirment rechercher plus volontiers la compagnie de leurs professeurs que de leurs camarades. Elles présentent ces relations comme un soutien pédagogique ou amical et ne dévoilent jamais les implications de ces liens. Les pratiques de séduction permettent de tisser des filets de sécurité pour se protéger d'une exclusion ou d'un redoublement. En contrepartie, ces lycéennes, qui ne parviennent pas à cacher leurs liens avec les professeurs, se coupent

³⁰ À partir de trois biographies de femmes non scolarisées, recueillies au milieu des années soixante-dix, C. Vidal, montre l'importance qu'elles accordent aux diplômes et aux relations dans la réussite. Leurs histoires témoignent des fortes réticentes des Ivoiriens, au moins les "petits", à la scolarisation des filles : "*Dans le temps, rares étaient les filles scolarisées. Les parents africains se méfiaient encore de l'école et les injonctions de l'administration s'avéraient souvent nécessaires pour que, à contrecœur, ils y envoient les garçons. Lorsqu'une femme échappait à l'analphabétisme, sort de toutes les autres, c'était à la faveur de circonstances peu communes*" (C. Vidal, 1980, p. 308).

de leurs camarades de classe qui les accusent, comme elles disent, *"de se mettre au dessus des autres"* : *"Si vous êtes très proche des professeurs ça se sent. Ce genre de fille, elle vient, elle entre, elle s'assoit et elle prend sa revue pendant que le prof fait son cours et se met à lire"* (Elise, élève de première "A", père médecin, mère assistante sociale). Au lycée on ne peut pas être des deux côtés de la barrière, il faut choisir son camp même si nombreux sont ceux ou celles qui, à la première occasion ou par nécessité, cherchent à se concilier l'adversaire. Les filles accréditent le discours dominant au sujet du "cursus sexuel féminin", persuadées ou essayant de persuader que leurs échecs sont dus à leurs refus ou à l'impossibilité d'utiliser la relation sexuelle comme un capital sexuel convertible en bénéfices scolaires. Les autres, celles qui réussissent, qui passent en classe supérieure, sont soupçonnées d'être parvenues à négocier avantageusement leur capital sexuel auprès des enseignants.

La position sociale d'origine est encore plus déterminante dans le cursus et dans l'histoire scolaire d'une fille que d'un garçon et à origine sociale équivalente les filles sont plus sélectionnées que les garçons. Cependant, plus l'origine sociale est élevée plus cet écart de scolarisation tend à se réduire. Si appartenance sociale et appartenance sexuelle doivent être combinées dans l'approche des facteurs sociologiques, non seulement de l'échec ou de la réussite scolaire, mais également du type de parcours scolaire (orientation,...), il semble néanmoins que la première soit plus déterminante que la seconde. Ainsi, l'observation des particularités des trajectoires scolaires selon le sexe n'a de sens que si elle compare des élèves socialement semblables. Comme le montrent les parcours que nous avons reconstitués, les discriminations sexuelles interviennent au second plan d'une discrimination d'abord, et avant tout, sociale et que l'on peut illustrer par une série d'oppositions franches dans les cursus scolaires des élèves des différentes fractions sociales. Les filles des fractions dominantes ont des scolarités beaucoup plus régulières que les garçons des fractions populaires et moyennes et accèdent beaucoup plus souvent qu'eux à un niveau de diplôme supérieur. En revanche, les discriminations sexuelles jouent entre élèves d'une même fraction de classe et c'est là que l'on peut repérer tout le poids des discriminations sexuelles face à l'éducation scolaire et l'inégale valeur attribuée au titre scolaire en fonction du sexe de son titulaire. On devine le lien entre investissement dans les scolarités féminines et reconversion des titres scolairement acquis sur le marché du travail salarié. Or, la division du travail et la structure de l'emploi

réservent aux femmes des emplois salariés moins valorisants socialement et économiquement, le plus souvent liés aux fonctions les moins qualifiées, ou qui impliquent peu de pouvoir de décision, de la Fonction publique. Ainsi, les destins scolaires féminins et la capacité de construire un avenir objectif dépendent de la position de la famille dans l'espace social et de la division moderne du travail : le degré de reconnaissance de la valeur sociale du titre scolaire, selon le sexe du titulaire, et de la nécessité d'y investir déterminent la progression de la scolarisation féminine. En comparant les stratégies de scolarisation des membres d'une même fratrie, on repère les priorités et les sélections : si les parents investissent dans la scolarité de leurs enfants, ils sélectionnent, néanmoins, des types de carrières en fonction des capacités, ou des rôles sociaux, attribués à chaque sexe. Le destin scolaire qu'ils souhaitent pour leur fille correspond à un destin scolaire de fille et ceci est d'autant plus vrai que son parcours scolaire est incertain et que la position sociale de la famille est moins assurée.

Ainsi, plus souvent exclues de la scolarisation par décision familiale³¹, puis plus soumises à la sélection en cours de cursus, les filles des fractions populaires et moyennes qui parviennent à "survivre" dans le circuit scolaire, en ont une expérience particulière. Soupçonnées d'avoir eu recours à des stratégies extra-scolaires (marchandage du corps contre une promotion scolaire) pour "gagner leur place", elles apparaissent comme des concurrentes déloyales aux yeux des élèves garçons. Ce qu'elles gagnent en années d'études, elles ont tendance à le perdre en crédit de "mérite" scolaire³². Si ces recours contre la sélection existent, il est cependant hasardeux d'en mesurer l'ampleur. En revanche, il est important de souligner la force et la constance de la représentation d'un "cursus scolaire féminin monnayable en nature" et les implications de ce stigmatisme sur les relations sociales internes aux établissements scolaires : les élèves attribuent très peu d'efficacité au travail scolaire comparativement à ces marchandages hors normes strictement pédagogiques et dont l'accès est sexuellement déterminé. L'institution scolaire semble avoir très peu d'autonomie concernant le contrôle de l'acquisition des titres qu'elle délivre et dans la définition socialement acceptée et partagée des critères de la réussite scolaire. Celle-ci se mesure plus aux diplômes conquis, quel que soit le mode

³¹ La sélection interne à la fratrie, s'effectue également par une auto-sélection des filles.

³² Ce "soupçon" qui accorde une grande place à l'usage du capital sexuel féminin dans la réussite scolaire et, plus largement, dans la réussite sociale, n'est pas nouveau. C. Vidal, note la récurrence de la mise en accusation des lycéennes et des étudiantes dans la presse des années soixante-dix : "[...] selon le rédacteur qui n'y va pas de main morte, l'établissement scolaire deviendrait pratiquement une école de la perdition et l'accès au statut de collégienne effectuerait le rite de passage à un monde qui serait un demi-monde" (C. Vidal, 1979, p. 145).

de conquête, qu'à une somme de connaissance ou de compétence acquise : mérite et réussite sont clairement dissociés dans le discours des élèves même si, en fonction des trajectoires et des positions scolaires les termes de l'opposition sont aménagés de manière à s'accorder, en quelque sorte, une place d'exception. Finalement, les élèves conçoivent les conditions générales de la consécration scolaire d'une manière quasiment identique : il y a "eux" (les quelques méritants) et les "autres" (la majorité des spécialistes des "passe-droits" de toutes sortes). L'accusation commune se fonde sur un système d'oppositions simples entre, d'une part, des vertus scolaires peu répandues et prises dans un système qui en fait peu de cas et, d'autre part, des pratiques efficaces qui font l'économie de ces vertus. De là, logiquement, les vertus scolaires représentent un capital largement dominé et donc peu productif alors qu'argent, sexe et relations ont maintes fois fourni la preuve de leur rentabilité dans le champ scolaire, comme dans l'espace social en général...

À la base de ces formes d'appréhensions des mécanismes supposés de la sélection scolaire il y a non seulement une appréhension pratique de l'efficacité de certaines espèces de capital mais aussi la méconnaissance des modes de transmission ou de contrôle de ces avantages, ce qui entretient l'illusion que la compétition, pour inégale quelle soit, est ouverte à tous. Finalement, les élèves des fractions dominées de l'espace social par la logique de leurs discours accusateurs affirment l'impossibilité de réussir sans disposer des armes considérées comme efficaces dans la concurrence scolaire et en même temps dénie, par leur acharnement à s'y maintenir, les conséquences logiques de leur propre système d'interprétation des inégalités scolaires. S'estimer en concurrence avec les enfants des "grands", des "riches" tout en leur attribuant le privilège de la réussite sans mérite c'est refuser de s'exclure de l'enjeu alors même que le jeu leur apparaît truqué et entretenir la croyance que des destins improbables peuvent se réaliser.

Tel maître, tel élève : la baisse du niveau scolaire

Le discours sur la baisse du niveau des élèves³³, tenu par les autorités de tutelle et par la presse proche du pouvoir qui le vulgarise, est systématiquement raccroché à une critique sévère des enseignants et des parents : ces éducateurs qui ne remplissent plus leur "*mission*" (démission)³⁴. Le discours sur la baisse du niveau s'articule sur une série de dénonciation "*des maux*" supposés de l'école ivoirienne : la paresse des élèves, l'incompétence et/ou le laxisme des professeurs, la perte des valeurs morales et civiques, la démission des parents qui ne prendraient plus en charge l'éducation de leur enfants ou leur complicité dans la mise en oeuvre des diverses techniques de "tricherie", etc.

La presse proche du pouvoir inclut rarement l'Etat dans ses critiques, considéré plutôt comme un acteur extérieur à l'école, un acteur neutre qui ferait de son mieux pour redynamiser, moraliser, assainir ou sanctionner le cas échéant... En revanche, la presse proche de l'opposition accuse la politique sélective de l'Etat d'être au coeur des "*magouilles*" à l'école et même de les favoriser en protégeant les principaux responsables de l'Education nationale qui tirent profit de la pénurie de places.

Les articles sur la "*crise morale*" et sur la "*crise d'autorité*" à l'école font "parler" les élèves pour donner l'apparence de l'authenticité des turpitudes attribuées aux professeurs : si les élèves se plaignent, affirme la presse, s'ils se confient, c'est que leurs griefs sont, au moins en partie, fondés ! Mais, précise le plus souvent les journaux, si les élèves rapportent "*des faits*" qui exprime la "*vérité*" des rapports sociaux dans l'école, il n'en reste pas moins qu'ils sont, au même titre que leurs maîtres, largement impliqués dans le système : pas si innocents que cela les élèves³⁵, conclue la presse ! Pas plus que leurs parents d'ailleurs, lesquels les inciteraient à utiliser tous les moyens, même les plus malhonnêtes, pour se faire une place... à l'école.

³³ Voir à ce propos l'ouvrage de C. Baudelot et R. Estabiet qui déconstruit quelques idées reçues sur la baisse du niveau scolaire (C. Baudelot & R. Estabiet, 1989).

³⁴ Les cours organisés pendant les vacances sont présentés autant comme des moyens de remonter le niveau des élèves et des écoliers que de les occuper pendant les périodes d'inactivités, afin qu'ils ne soient pas "*entraînés*" dans la rue : lieu supposé de la "*délinquance*" sous toutes ses formes (drogue, prostitution, vol,...). La quasi totalité des lycées publics et privés organisent des cours de vacances et publient leurs tarifs dans la presse. Les annonces précisent les qualifications des enseignants et des "*prix d'excellence*" sont parfois prévus pour récompenser les "*meilleurs*". En 1994, les cours de vacances à *ST Jean Bosco*, collège catholique, sont prévus du 2 août au 3 septembre et occupent toutes les matinées (12 000 francs CFA).

³⁵ C. Vidal, note que dans la presse des années soixante-dix, l'adolescente apparaît comme "*naturellement rouée*" : "*Ici pas d'ingénue*" (C. Vidal, 1979, p. 145).

Tous impliqués, affirme la presse en construisant une image diabolique de l'univers scolaire ou le quotidien serait fait de ces "magouilles" condamnées, ou favorisées, par le gouvernement, selon les attaches partisans des reporters... La baisse du niveau scolaire, considérée comme une évidence qui n'a pas besoin d'être démontrée - les faibles taux de réussites aux examens sont présentés comme des preuves suffisantes et incontestables -, est attribuée à l'irresponsabilité civique et à la perte des valeurs morales. Ces "enquêtes" qui prétendent s'appuyer sur des témoignages et des récits d'expériences vécues ont la force du sensationnel, du dévoilement de l'intimité et du secret : la jeune fille qui confie que son professeur la harcèle pour obtenir ses faveurs et qui affirme, en conclusion, que ces pratiques sont courantes, est crédible, puisqu'elle a le privilège de la connaissance du dedans ! Et puis, et surtout, ce type de discours s'appuie et renforce le sens commun concernant le rapport sociaux de sexe et l'avantage que conférerait aux filles, et aux femmes en général, la possession d'un capital spécifique : la séduction. Les accusations de la presse ne sont pas nouvelles, C. Vidal, les relevait déjà dans les années soixante-dix : *"Finalement, trois cibles : la collégienne, l'étudiante, la femme qui gagne bien sa vie ; et loin de s'enorgueillir de l'accès des filles aux diplômes, cette presse associe volontiers l'étude à la légèreté"* (C. Vidal, 1979, p. 144). Et l'on chiffre allègrement les maux de l'école en pourcentage, on mesure la perversion des maîtres et l'on soutient que, certainement, tout vient de là... Pas besoin de chercher plus loin, tout est une question de chute morale et professionnelle vers la "facilité".

"Les problèmes de la baisse de niveau ne s'expliquent pas toujours par l'engorgement des salles de classes. Si ce phénomène [...] constitue à lui seul 30 à 35% des maux dont souffre l'école ivoirienne, les faits reprochés aux enseignants par leurs élèves représentent au moins 25%. Ils ont pour noms : manque de professionnalisme [...] ; absentéisme répété. [...] Mais ce n'est pas tout. Les élèves interrogés, ici et là, à travers la ville d'Abidjan, vont plus loin en accusant leurs professeurs d'exiger de certaines jeunes filles des droits de cuissage. Si tous cela est vrai, il n'est pas moins vrai que les élèves, nos enfants d'aujourd'hui, n'aiment pas travailler. Impolis et paresseux ils bondissent sur n'importe quel prétexte pour accabler l'enseignant [...]. Mais ils ont raison quand ils affirment qu'ils n'ont plus de références intellectuelles dans les écoles, alors qu'il y a encore seulement une dizaine d'années ces références étaient nombreuses" (Le Guido, du 1^{er} au 7 juin 1995).

Quelles sont selon *Le Guido* ces références intellectuelles ?

Elles seraient avant tout symbolisées par le modèle de réussite sociale ("*emploi, famille, voiture, maison*") des aînés fondé sur le capital scolaire, modèle qui, selon le

journal, ne fonctionne plus puisque le *"grand frère bardé de diplômes"* ne peut subvenir à ses besoins et qu'à *"plus de trente ans [...] il devient une charge pour sa famille"*. Ces diplômés dépendants seraient *"relégués au rang des moins que rien"* et ne seraient plus respectés par leurs petits frères. De plus, les élèves voient, chaque jour à la sortie de l'école, *"le professeur, l'intellectuel"*, souffrir de la même manière qu'eux dans les bus et *"transpirer à grosses gouttes"* : *"Le mythe du professeur est tombé"*, conclut le journal et celui du diplôme également... (*Le Guido*, du 1^{er} au 7 juin 1995).

"Maintenant il y a des enfants qui vivent dans le luxe absolu, on a des enfants de ministres ici, quand vous entrez chez eux c'est le luxe insolent. Donc l'enfant de la ville n'a pas de complexe, il rencontre ses professeurs dans le bus. Or dans le village le rayonnement du professeur était du fait qu'il avait des engins que les villageois n'avaient pas donc il se démarquait par des signes extérieurs de richesses. Maintenant on l'insulte s'il marche sur les pieds dans le bus c'est normal parce que c'est l'anonymat. L'élève ne respecte son maître qu'à l'école, le rayonnement de l'enseignant a diminué, l'enfant fait toujours la comparaison entre la situation de ses parents et celle des enseignants. Si l'enfant vient d'une famille nécessiteuse, il sera positivement influencé mais dans l'autre cas il sait que du jour au lendemain on peut l'envoyer à Washington ou à Paris faire des études, il vient d'une famille aisée on ne va pas le laisser traîner, il n'a pas peur d'un renvoi" (entretien - M. O. professeur de français - collège catholique, mars 1994. Cf. entretien plus complet en annexe du présent chapitre)

Le professeur impliqué par la presse dans les pressions de toutes sortes exercées sur les élèves est décrit de manière stéréotypée. On peut en dresser le portrait : il est jeune, peu motivé, mal formé, absentéiste, plus préoccupé de politique que de pédagogie, plus attiré par l'enrichissement personnel que par sa *"noble mission"* d'éducateur, et il prend le bus en plus...! Moins de distance d'âge, de niveau de vie, de niveau intellectuel, affirment même parfois certains journaux, entre les élèves et leurs professeurs brouilleraient inévitablement les modèles de l'autorité fondée sur le pouvoir légitime de la parole de l'aîné. Jeune, *"pauvre"*, à peine plus cultivé que ses élèves, le professeur est un cadet social et n'inspirerait plus ni respect, ni admiration aux jeunes qu'il est chargé d'instruire. Cette absence de modèle est sans aucun doute, selon la presse qui stigmatise ainsi les enseignants, la cause principale de la *"crise morale"* de l'école et plus largement de la société ivoirienne en général.

La revue *Ivoire éducation*, éditée par le groupe de presse *Fraternité-Matin*, publie plusieurs articles sur la *"crise d'autorité"* à l'école, crise qui témoignerait d'une *"réalité certaine : le comportement déviant de notre jeunesse actuelle [...]* dont est responsable l'application, sans aucune autorité, d'une pédagogie

permissive qui fait place à l'autonomie de l'élève" (Ivoire éducation, n° 9, mars 1995). L'article explique aussi la remise en cause de l'autorité professorale d'une part, en affirmant, sur le mode de l'évidence, la baisse de la compétence des enseignants et, d'autre part, leur "affairisme" : "Dans les zones rurales ils ont commencé à se créer des plantations, parfois avec l'aide des coopératives scolaires. En ville, certains ont géré des petites et moyennes entreprises. Il va sans dire que leur conscience professionnelle s'en est trouvée ébranlée et par conséquent leur autorité de compétence en a également souffert".

L'auteur, dont on ne sait pas s'il parle en tant que spécialiste de la pédagogie ou au titre de journaliste, décline ensuite les principes qu'il estime être à la base des hiérarchies établies dans la société ivoirienne et qui légitiment l'autorité de certaines personnes *"selon leurs diplômes, selon leurs âges (aïnesse), selon leurs droits de parents sur les enfants, selon les privilèges rattachés au sexe masculin, selon les droits du mari, selon les droits de supériorité du noble, du chef, du roi..."*, et que la pédagogie permissive viendrait contredire en participant à *"la dégradation de la morale sociale"*. La solution à cette *"dégénérescence sociale"* (Ivoire éducation, n° 9, mai 1995) c'est la promotion de la *"conscience autoritaire"* (référence savante à Fromm Erich) qui est définie comme *"la reconnaissance de la sagesse et du pouvoir supérieur de l'autorité et par conséquent de son droit absolu d'appliquer des sanctions. C'est cette voie des parents, de l'Etat ou de tout autre représentant de la loi morale dans une civilisation donnée"...*

Ce portrait-procès fait, à quelques nuances près, l'essentiel de l'image médiatique de l'enseignant, surtout dans les articles de la presse proche du pouvoir, et il a l'avantage de s'appuyer et de renforcer les représentations communes. Les enseignants, dans leur grande majorité, ne fourniraient plus, comme le faisaient les pionniers³⁶, de références intellectuelles et morales aux enseignés qui, à l'image de leurs maîtres, refuseraient désormais tout effort pour privilégier la *"facilité"*. Ce type de stigmatisation ne s'appuie pas uniquement sur les pseudo témoignages d'élèves, mais aussi sur ceux de professeurs ou de futurs professeurs qui se déclarent outragés par les comportements *"immoraux"* de leurs collègues et qui s'indignent publiquement de ce qu'ils discréditent le corps enseignant dans son ensemble.

Les modalités de recrutement à l'ENS avaient fait, lors d'un débat national sur l'école initié par le quotidien *Fraternité-Matin* de septembre à octobre 1991, l'objet de plusieurs critiques dont celles d'un étudiant à l'ENS : *"Des étudiants renvoyés de l'université ou des élèves médiocres, loin de remplir les conditions d'accès, sont recrutés pour entrer à l'ENS, devenue une véritable poubelle"*³⁷. Ceux-là en

³⁶ Pour ce genre de littérature voir : Touré (A. J.), 1984 - *Les bâtisseurs de l'enseignement en Côte-d'Ivoire*, Abidjan, CEDA, 151 p.

³⁷ En septembre 1993 : réforme du recrutement à l'ENS. Plus de recrutement niveau baccalauréat (déjà en oeuvre depuis la rentrée 1992-93), mais niveau DUES II, DUEL II. Désormais il faut deux années d'université sanctionnées par un diplôme pour entrer, par concours, à l'ENS. Le directeur de l'ENS y voit une plus grande autonomie de l'institution vis-à-vis de l'université (l'ENS palliait au manque de place à l'université et recueillait les bacheliers qui n'avaient pu y accéder). Désormais deux ans de formation (une année théorique et une année

sortiront avec des diplômes acquis de la même manière qu'ils y sont entrés, c'est à dire par la tricherie, la fraude à grande échelle, sous le bienveillant parapluie de certains "protecteurs" ". Cette critique s'inscrit dans les multiples articles sur l'immoralité supposée des enseignants : "En exerçant le droit de cuissage (tant décrié³⁸) sur leurs élèves, ils montrent ainsi la voie de la facilité et découragent les pauvres et honnêtes élèves dont les efforts sont souvent arbitrairement appréciés. Que dire alors des enseignants alcooliques ou drogués ? Bref, par leurs comportements irresponsables (immoralité, grèves inutiles, désobéissance à l'autorité établie,...) nos enseignants sont aujourd'hui le plus mauvais exemple et les assassins de l'école ivoirienne" (F-M, 23/09/1991).

De la critique du désordre moral, qui caractériserait la grande majorité des enseignants, à la critique du désordre politique, qu'ils susciteraient en incitant leurs élèves à la révolte et en multipliant les "grèves inutiles", il n'y a qu'un pas que la presse proche du pouvoir franchie bien souvent. Ainsi, se referme la boucle de la stigmatisation d'une corporation sur la base de l'indistinction entre l'ordre politique et l'ordre moral et surtout de l'assimilation de la contestation politique au désordre. Le discours sur la baisse du niveau n'est pas nouveau, mais il a, le plus souvent, été mobilisé au sujet des élèves et des étudiants. Cependant, lors des mouvements de revendications des enseignants au début des années quatre-vingt, il a également servi à stigmatiser les "contestataires" - *le ministre de l'Education d'alors, M. Amon Tanoh, a baptisé [dans les années soixante] de par son propre chef, des enseignants qui n'en n'ont pas la valeur, "assistant" [...]; "j'ai cru qu'ils étaient intelligents et c'est à eux que j'ai confié la formation de nos enfants..."* (déclaration de F. Houphouët-Boigny à propos de la grève des enseignants en 1983, cf supra, chap. 2, F-M, 29/04/1983).

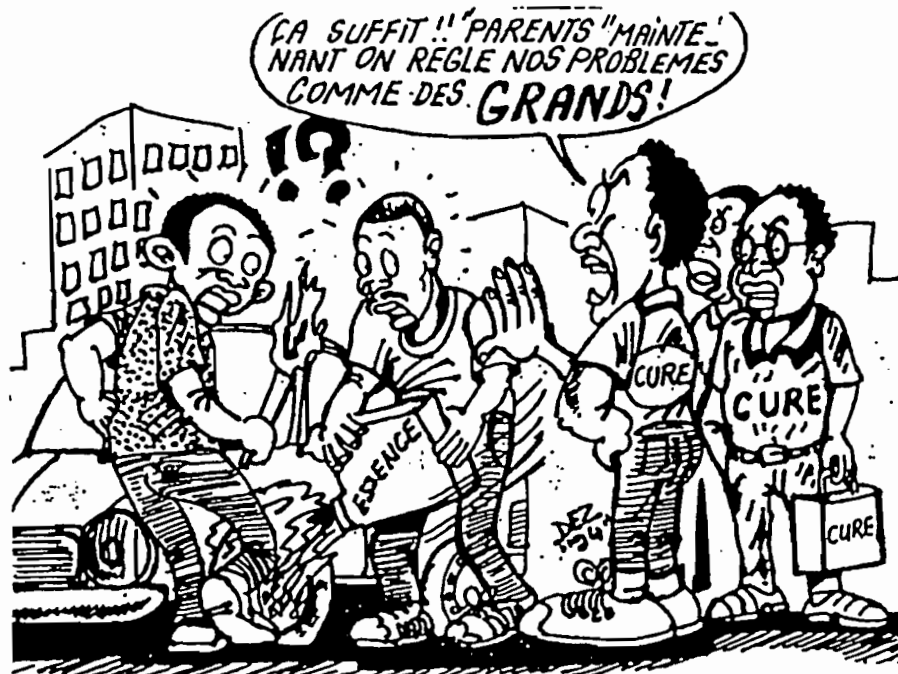
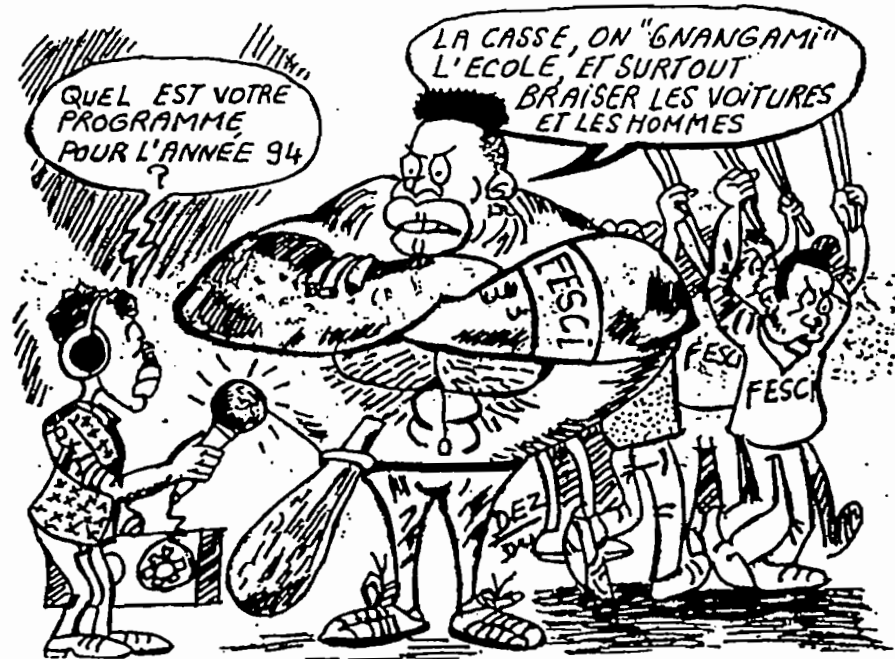
Les élèves et les étudiants qui manifestent, à partir de 1990, sont, eux aussi présentés par les autorités politiques comme les "cancres" et les "voyous" (doc. 15) des établissements secondaires et universitaires - [...] *cette cohorte d'étudiants qui n'ont rien à perdre et qui s'appellent, selon leur propre terminologie, "les cabris morts" : ils sont, en gros, au nombre de 2 000. Parmi eux, 1 600 environ sont des redoublants, dont les moyennes annuelles n'atteignent pas 5/20 et qui désirent tripler. Les 400 autres sont des triplants, aussi médiocres que les précédents, qui désirent quadrupler* (Déclaration du

pratique). L'Ecole va former également les conseillers d'orientation, les chefs d'établissements (c'était l'une des revendications du SYNESCI) et les inspecteurs de l'enseignement secondaire (ceux du primaire étaient déjà formés par l'ENS en deux ans après une licence d'enseignement à l'université) qui, jusqu'à présent étaient nommés.

³⁸ À ce sujet, le ministre de l'Education nationale, Pierre Kipré, a accusé les enseignants "d'inceste intellectuel" (F-M, 16/08/1994).

ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le professeur Alassane Salif N'Diaye, *Le Démocrate*, 04/02/1992).

doc. 15. Source : *Le démocrate*, Mars 1994 (sur la FESCI et le sur le CURE³⁹).



³⁹ CURE : Conseil universitaire des représentants étudiants. Son président est en thèse de médecine. Organisation dont la représentativité est contestée par la FESCI et qui est présentée par la presse gouvernementale comme le modèle de la revendication "pacifique" et "responsable".

Le discours sur la baisse du niveau fait partie d'une rhétorique politique qui classe ceux qui s'opposent dans la catégorie des "*médiocres*"⁴⁰, alors que la "*majorité silencieuse*", à laquelle il est si souvent fait référence, étudie et veut continuer à travailler dans l'ordre. Evoquer la baisse du niveau scolaire, comme référence unique à une performance standard, permet également de justifier le renforcement de la sélection comme le seul moyen de "*sauver l'école*" en privilégiant l'excellence : qualité plutôt que quantité dans le droit fil de l'idéologie malthusienne.

En 1980, le probatoire est instauré, officiellement, pour relever le niveau des élèves par la sélection des candidats au baccalauréat sur des critères de qualité...

En 1989, à propos de l'épreuve du BEPC, le ministre de l'Education nationale réaffirme sa "*volonté de remonter le niveau*" (F-M, 29/05/1989) : plus de repêchage au BEPC, il faut avoir 10/20 de moyenne⁴¹. Il attribue les mauvais résultats aux enseignants : "*Seule la responsabilité des enseignants est engagée dans ces examens. Si il y a eu 25% au BEPC, c'est que l'effort des professeurs peut-être également évalué à 25%*" (F-M, 18/07/1989).

En 1991, le Programme de valorisation des ressources humaines (PVRH) annonce des objectifs de restriction des flux et des budgets en les justifiant par la recherche de la qualité plutôt que de la quantité.

En juillet 1992, le Premier ministre, Alassane Dramane Ouattara, présente à l'Assemblée nationale les grands principes du projet de réforme de l'enseignement qui s'appuie sur "*une plus grande sélectivité pour améliorer l'efficacité interne*". Les différents niveaux du système scolaire seront "*axés sur la qualité et les structures de formation deviendront de véritables outils au service du développement*" (cf. "Débat sur la Nouvelle école ivoirienne", in *La lettre de la Primature*, bulletin d'information publié par le service de presse du cabinet du Premier ministre, Abidjan, n° 7, juillet 1992).

Deux ans plus tard, en juillet 1994, les résultats du baccalauréat sont déclarés "*catastrophiques*" : 13,5% de réussite (sur 60 344 inscrits, 58 541 présents et 7 921 admis). C'est le taux de réussite le plus bas de toute l'histoire du système éducatif ivoirien. Les journaux proches du gouvernement, ainsi que le directeur des examens et concours, soutiennent que ce résultat exprime la "*réalité du niveau des élèves*" (le ministre de l'Education nationale P. Kipré avait annoncé son intention de "*tarir les puits de pétrole*" - doc. 16) et les plus radicaux accusent l'opposition et la FESCI, l'une d'avoir manipulé les jeunes et l'autre d'avoir déclenché les grèves qui ont accéléré la baisse du niveau scolaire. Les journaux proches de l'opposition, quant à eux, reprochent au gouvernement d'avoir accentué la sélection pour réduire les effectifs de l'université... Quelques jours plus tard, les résultats du BEPC viennent confirmer les performances "*dramatiques*" des élèves : 7,8% de réussite

⁴⁰ Au sujet des étudiants entrés dans les années quatre-vingt à l'université, la revue *Ivoire éducation* voit dans le manque de sélection la cause de la création "*d'inadaptés*" : "*De nombreux échecs et des exclusions massives pour les "inadaptés" intellectuels... Psychodrame à répétition qui transformèrent dans les années 90 les campus de Yopougon et Port-Bouët en des foyers de contestations estudiantines permanents [...]. Etrange université où les étudiants préfèrent parader sur le campus des années durant plutôt que d'affronter le marché du travail*" (*Ivoire éducation*, n° 8, février 1995).

⁴¹ 1989-90 : BEPC : 25% de réussite ; baccalauréat : 38,15% de réussite.

(94 837 inscrits, 91 053 présents et 7 158 admis). La FESCI, mise en cause dans les résultats des différents examens, parle de "*génocide intellectuel*" orchestré par le gouvernement (*La Voie*, 23/07/1994).

En 1995, le ministre de l'Education nationale, Pierre Kipré, entend "*moraliser*" l'école pour remonter la qualité de l'enseignement et le niveau des élèves (instauration de prix d'excellence, des meilleures écoles, des meilleurs enseignants, des meilleurs élèves⁴², lutte contre la fraude aux examens⁴³). L'exigence de qualité et de sélection des "*meilleurs*" est présentée, par les autorités de tutelle, comme la condition de la reconnaissance de l'équivalence des diplômes ivoiriens sur le marché scolaire international. À la rentrée 1995-96, le ministre de l'Education nationale crée un "*quatuor d'excellence*" en instituant quatre lycées du pays en "*établissements de référence*" : lycée classique d'Abidjan, lycée Ste Marie d'Abidjan, lycée Mamie Adjoua de Yamoussoukro et le lycée scientifique de Yamoussoukro. Les budgets de ces écoles seront augmentés et les enseignants qui y seront affectés percevront une prime de compétence (*F-M*, 06/11/1995)⁴⁴.

doc. 16. Source : *Fraternité-Matin*, juin 1994.



⁴² Un Directeur départemental de l'Education nationale déclare à ce propos que ces prix permettent de revaloriser les "*valeurs sûres que sont le culte du mérite et de l'excellence [...]. La décision du ministre crée une saine émulation parmi nos jeunes afin d'effacer en eux le penchant pour la tricherie, pour la fraude, pour le couloir et pour la facilité*" (*Ivoire éducation*, n° 9, mai 1995. Texte souligné par nous).

⁴³ Le 14 juillet 1995, le Conseil des ministres confirme la reprise, à la suite de fraude massive, de quatre épreuves du BEPC pour les dix communes d'Abidjan, Agboville, Anyama, Aboisso, Bingerville, Bassam, Rufino et Dabou. et réaffirme sous soutien au ministre de l'Education nationale au sujet de la "*lutte pour l'assainissement moral de la vie publique*" (*F-M*, 15/07/1995).

⁴⁴ La presse proche de l'opposition réagit vivement à cette annonce en dénonçant la "*codification de l'apartheid*", "*la ségrégation en milieu scolaire*". La critique porte sur la discrimination entre des lycées officiellement consacrés à l'élite des professeurs et des élèves et les autres (*La Voie*, 07/11/1995). Le SYNESCI conteste la discrimination entre les enseignants et s'inquiète des critères d'affectation des professeurs dans ces établissements : "*Les critères qui vont guider le choix de ces professeurs risquent d'être subjectifs [...]. C'est une voie déloyale pour récompenser les copains*" (*La Voie*, 08/11/1995). Un enseignant ajoute dans un courrier : "*le ministre ne fait que formaliser une injustice criarde [...]. le gouvernement ivoirien [...] consacre de façon officielle la division de l'école en lycées dépotoirs et en lycées d'excellence. Il n'est point un secret pour personne que la brillance des résultats des quatre lycées choisis par le ministre découle de paramètres discriminatoires [...]. Au lycée municipal de Koumassi il y a 100 élèves par classe, combien à Sainte-Marie ? Tout au plus 50 ! [...]. Le ministre vient de mettre une croix sur la notion d'école égalitaire pour instruire le maximum d'enfants du pays*" (*La Voie*, 11 et 12/11/1995).

Après chaque examen, et ce depuis le milieu des années quatre-vingt, les journaux s'interrogent systématiquement sur les origines des *"fuites"* : d'où vient le *"pétrole"* ? Est-il de *"bonne qualité"* ? A-t-il *"coulé à flot"* ?

Chaque année, les fraudes aux examens occupent une large place dans la presse nationale. Le ministre de l'Education nationale, Pierre Kipré, a annoncé depuis sa nomination, en décembre 1993, qu'il ferait de la lutte contre la fraude une de ses priorités. Malgré les précautions prises par les autorités de tutelle, détaillées par la presse proche du gouvernement dans les jours qui précèdent les examens, l'année 1993-94 n'a pas fait exception.

Le 8 juin 1994, treize *"fraudeurs"* au CEPE et au concours d'entrée en sixième sont arrêtés dans une école primaire d'Abobo (Habitat II) : ils ont été surpris avec le corrigé des épreuves de mathématique et déclarent les avoir achetés à l'entrée de l'établissement *"à un inconnu"* qui les proposait à 500 ou 1000 francs CFA. Les journaux proches de l'opposition s'empressent de stigmatiser la *"mauvaise organisation des examens"* et de donner des détails sur *"le pétrole qui a coulé"* malgré les déclarations du ministre sur son intention de lutter contre la fraude. Le 14 juin 1994, quatre enseignants accusés d'avoir aidé des élèves pendant l'examen sont arrêtés et les élèves sont placés en garde à vue au commissariat. Des parents font également l'objet de poursuites judiciaires. Le 15 juin 1994, le ministre annonce par communiqué de presse que les élèves *"fraudeurs"* seront définitivement radiés de tous les établissements publics de Côte-d'Ivoire et interdits d'examen pendant cinq ans ; les parents seront traduits en justice ; les fonctionnaires seront soumis aux sanctions prévues en attendant les décisions du conseil de discipline de la Fonction publique ; ceux qui ont des postes de responsables seront relevés de leurs fonctions. L'hebdomadaire *Le Nouvel Horizon* (15/07/1994), proche du FPI, dénonce les sanctions de radiations définitives prises contre les élèves de CM2, comme une atteinte au droit à l'instruction garanti par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Une vaste campagne de presse est menée par les journaux proches de l'opposition pour obtenir l'annulation du verdict d'exclusion des élèves en prônant leur irresponsabilité contre la responsabilité des parents.

Le ministre, accusé d'incompétence par les journaux proches de l'opposition, radicalise ses méthodes de lutte contre la fraude : au début du mois de juin 1994, les épreuves écrites du baccalauréat se déroulent sous haute surveillance des forces de l'ordre, postées devant chaque centre d'examen, censées empêcher les fraudes, mais surtout chargées de prévenir le boycott des examens par les militants de la FESCI qui exigent la réintégration des élèves radiés et la libération des étudiants arrêtés. De nombreux cas de fraudes sont relevés par les journaux qui publient également les verdicts des tribunaux : de trois mois de prison ferme et trente mille francs CFA d'amende à un an

de prison ferme. Les journaux proches du gouvernement font remarquer que ces jugements assurent que "*le train de l'excellence remis sur les rails par le ministre Pierre Kipré ne saurait s'accommoder de tricheurs*" (F-M, 27/06/1994).

Si la légitimité reconnue à l'examen n'est pas la garantie de la légitimité du passage - de nombreux élèves franchissent les limites théoriquement protégées par la consécration à l'examen en contournant le verdict proprement scolaire - comment s'opère, dans ces conditions, la reconnaissance de la légitimité des titres que délivre le système scolaire ? Si le rite d'institution que représente l'examen parvient néanmoins à consacrer ceux qui le dépassent sans forcément le passer (ou en transgressant les lois scolairement définies du passage) - plus les élèves progressent dans le cursus scolaire, plus ils s'investissent du statut "d'intellectuel" et plus ils s'opposent, en terme classificatoire, à ceux "d'en-bas", "d'en-dessous" - comment se réalise la magie propre à l'institution scolaire ?

Finalement, les schèmes d'appréhension, d'interprétation et d'action mobilisés par les candidats à la progression scolaire instituent leur propre légitimité face aux lois proprement scolaires pour, en quelque sorte, nier la vérité objective de la sélection scolaire, pour s'accorder un répit dans le processus d'élimination en s'attribuant la puissance de transgresser les normes scolairement établies, même si, en fin de compte, on trouve toujours plus puissant que soi en ce domaine. Mais si les manipulations dénoncées et/ou pratiquées à l'école font partie intégrante d'un sens pratique concernant les formes les plus efficaces de pouvoir sur l'école, paradoxalement elles ne semblent pas remettre en cause la légitimité des formes de pouvoir auxquelles la consécration scolaire, ainsi conquise, permet d'accéder. Dans la proposition qui suppose que l'*acquisition* d'une position scolaire autorise la conquête d'une position sociale, les termes semblent en mauvaise place et, en quelque sorte, on pourrait dire que la *conquête* d'une position scolaire donne un droit-d'accès légitime à une position sociale en accord avec la valeur attribuée au diplôme ou au niveau scolaire conquis. C'est dans cette équivalence supposée entre positions scolaires et positions sociales que se joue l'essentiel du rapport à l'école comme rapport à un à-venir et que la magie sociale du titre scolaire peut opérer. En d'autres termes, tout ce passe comme si la consécration scolaire pouvait fonctionner sur un principe d'économie de légitimations intermédiaires (connaissances ou compétences), comme si le titre scolaire remplissait parfaitement sa fonction sans s'encombrer, nécessairement, de justifier académiquement ses prétentions à distribuer et à légitimer des positions sociales.

L'école, malgré les pratiques qui visent à passer outre les critères scolaires d'élection, parvient à instituer la différence entre un avant et un après, entre ceux qui restent en compétition et ceux qui ont été éliminés. Dans cette compétition, les atouts ne sont pas également répartis et les élèves des classes populaires décrivent leur trajectoire scolaire comme des *"coups de force"*. L'équation école-travail-argent-position sociale-pouvoir est une des clefs pour comprendre le type d'attente des élèves et leur désenchantement lorsque l'équation comporte des inconnues : *"On est tous d'accord que l'on va à l'école pour réussir, s'il n'y a plus de débouchés on ne sait pas pourquoi on va à l'école !"*⁴⁵. C'est finalement, une forme de reconnaissance de l'efficacité sociale de certaines pratiques et une légitimation des formes de pouvoir qui les rendent accessibles que produit l'école : les différences qu'instituent l'école s'appuient de fait sur des principes de divisions sociales reconnues (capital scolaire, économique, social, politique,...) et très peu dissimulées dans la société ivoirienne en général.

COMMUNAUTE LYCEENNE ?

Le peu de stabilité des parcours scolaires ne permet pas aux élèves des classes populaires et moyennes de s'insérer dans une "communauté" stable et durable. Ils n'ont pas réellement le sentiment d'appartenir à une communauté générationnelle qui partage les mêmes conditions d'études et se représentent leur position comme l'aboutissement d'une lutte de concurrence : *"Chacun cherche de son côté et selon ses moyens et tous les moyens sont bons pour réussir"*. Dans ce contexte, l'échec scolaire est souvent attribué à l'investissement dans un groupe de jeunes de l'école, de jeunes "voyous", présentés, après coup, comme des "cabris morts"⁴⁶ ou des "taupes"⁴⁷, qui, n'ayant plus rien à espérer du système scolaire, cherchent à en détourner les autres. Ce type de discours impose la vision d'un monde scolaire divisé, d'une guerre des "kakis" et des "bleu-blanc" opposant, lycéens sérieux cherchant à "mériter la place" par leur travail, lycéens assurés du soutien

⁴⁵ Ces remarques ne semblent pas nouvelles. Un article d'*Ivoire-Dimanche* ("l'école en procès"), donne la parole aux élèves de première du Lycée Sainte-Marie d'Abidjan : *"Les parents croient que l'école doit obligatoire donner un métier à leurs enfants. Cependant les écoliers [...] remarquent qu'autrefois l'offre d'emploi était supérieure à la demande du fait que le nombre de scolarisés était faible. Or, celui-ci s'est considérablement accru de nos jours. Combien de gars diplômés se retrouvent aujourd'hui sans emploi ! Alors pourquoi aller à l'école ? [...] On a l'impression que l'Education nationale fait exprès de demander au fil du temps un diplôme supérieur, parce qu'elle sait que peu de gens arriveront à avoir le diplôme"* (*Ivoire-Dimanche*, 18/02/1973).

⁴⁶ Cela se dit des jeunes scolarisés ayant redoublé de nombreuses fois, dont les moyennes sont catastrophiques et qui attendent juste le verdict de l'exclusion. Ils n'ont plus rien à perdre, ils sont déjà sacrifiés.

⁴⁷ Comme les "cabris-morts", cette expression désigne ceux qui évoluent en dessous du niveau de la classe.

de leur famille pour "prendre la place", lycéennes se prostituant pour "monnayer la place" et lycéens "bandits", "taupes", "cabris-morts" qui ont "perdu la place". Ce discours qui stigmatise les "mauvais" élèves en les assimilant à des "voyous" est l'écho d'un sens commun qui associe une conduite atypique, ou un déclassement social, à une conduite déviante. Cette division du monde scolaire permet de construire une définition minimum du profil lycéen alors que l'idée d'une communauté lycéenne est très peu opérante.

Les redoublements, les migrations vers d'autres villes⁴⁸, les transferts entre les établissements séparent les camarades et d'années en années les groupes se défont sans pouvoir s'inscrire dans le temps. Ainsi, à chaque rentrée scolaire les élèves doivent s'adapter à des contextes différents ou à des groupes nouveaux et ne semblent s'associer que pour former des groupes de travail. D'ailleurs les liens de camaraderie ne dépassent que très rarement les limites de l'établissement, en raison du manque de temps, d'argent et de liberté pour organiser des "loisirs" communs, de la dispersion géographique des résidences et d'une séparation entre l'école et la famille, entre le quotidien du lycée et le quotidien de la maison. En revanche, les élèves des fractions dominantes qui ont des cursus scolaires le plus souvent inscrits dans un seul établissement, ou dans un réseau très restreint d'établissements, et qui appartiennent à une classe de condition numériquement beaucoup moins étendue ont une connaissance beaucoup plus précise, en terme de "fils ou fille de...", de la position de chacun dans les divisions propres à leur groupe d'appartenance. Les relations scolaires reproduisent, entretiennent ou élargissent - elles initient aussi un ensemble de services sur la base, notamment des relations de voisinage (partage du transport des enfants à l'école) - les relations sociales familiales et sont, dans ce cas, beaucoup plus facilement capitalisable dans le temps.

Les professeurs occupent la plupart des discussions entre élèves et se voient attribuer des surnoms en fonction de leurs comportements en classe ou de leurs particularités physiques. En dehors des histoires qui circulent sur les professeurs, les élèves de fractions populaires et moyennes parlent du football, des problèmes des bus⁴⁹ ou

⁴⁸ En 1978-79, le tiers des immigrants urbains nationaux était constitué de jeunes scolarisés (EPR, 1978-79). Le journaux d'opposition dénoncent régulièrement les affectations dans des établissements scolaires éloignés de la résidence des élèves : *"À Dabou nous avons rencontré de nouveaux élèves de sixième qui vivent dans des conditions déplorables, voir inimaginables. Dans cette ville les établissements secondaires foisonnent, donc les tuteurs sont débordés. Dans certains cas 10 élèves se retrouvent sous la tutelle d'une même personne. C'est pourquoi à Dabou il y a des élèves qui dorment au marché, certains ont fait leur cycle primaire à Lakota, Divo, Guitry,..."* (L'oeil du Peuple, 28/10/1992).

⁴⁹ Les transports en commun deviennent de plus en plus chers alors que le nombre de bus se réduit régulièrement créant des conditions de transport éprouvantes et une perte de temps considérable.

évoquent des grands thèmes pour confronter leurs opinions. L'avenir n'est guère un sujet de discussion et pour Elise, il reste un problème personnel et chacun cherche à *"avoir un petit quelque chose"* plutôt qu'à réaliser un grand rêve. Pour cette raison, *"demain"* ne fait pas l'objet de discours enchantés et l'incertitude de l'avenir entraîne une sorte de consensus sur la nécessité de boycotter ce sujet, d'autant plus que le secteur public accueille, surtout au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire, des enfants de fractions sociales qui ne disposent pas des mêmes atouts pour s'insérer dans le monde du travail. Cette relative hétérogénéité sociale, pour minime qu'elle soit, participe aussi d'une division du monde lycéen lorsque certains affirment leur position sociale pour se distinguer des autres : *"Certains des milieux élevés ont des airs hautains et ne veulent pas adresser la parole à tout le monde, ils font allusion à leur quartier, Cocody, la Riviera et ne parlent pas à ceux qui viennent d'Adjamé"*. Malgré ces *"dérapages"*, les élèves s'accordent à éviter de discuter de leurs origines sociales et une sorte de consensus, comme celui sur l'avenir, semble s'instaurer pour tenter d'esquiver l'expression directe des différences sociales. En effet, l'adéquation entre types de parcours scolaires et fractions sociales ne se laisse pas réduire à une homogénéisation stricte du recrutement social des établissements éducatifs. Si, comme nous l'avons indiqué, les lycées les plus prestigieux et les *"écoles-boutiques"* recrutent une population socialement homogène, ce n'est pas le cas des établissements moyens qu'ils soient publics ou privés, même si les propriétés sociales de leurs élèves restent très proches. Cependant, les distinctions sociales, si elles ne s'établissent que très peu par le discours, ont bien d'autres formes d'expression et sont clairement perçues par l'intermédiaire de tout un ensemble de signes de distinction que les élèves savent parfaitement interpréter. La référence explicite à la profession du père, par exemple, est peu courante et parfois, même les bons camarades ignorent l'activité de leurs pères respectifs. Les classements n'ont pas nécessairement besoin de précisions de ce type pour fonctionner et les élèves évaluent la position sociale de l'autre selon des critères qui leur semblent beaucoup plus facilement repérables ou significatifs, comme le *"look"*, *"la générosité"* (certains camarades plus aisés peuvent, de temps en temps, payer un repas le midi ou faire un petit prêt), le lieu d'habitat, etc.

Aux censures du discours⁵⁰, s'associe un usage commun du langage. En dehors des expressions inventées et utilisées par les lycéens, le langage lui-même est uniformisé et

⁵⁰ Les disputes qui peuvent aller jusqu'à l'affrontement physique sont souvent provoquées au moyen de la rupture de ces censures du langage, par exemple dans le cas où un élève traite un autre de *"pauvre"* ou se moque ouvertement de la profession de son père : *"ton père n'est rien"*...

rompt avec le français "scolaire". Dans la cour de récréation, les élèves parlent le "français-façon" - *"on ne met jamais d'articles en parlant, parce que dans les différents groupes ethniques il n'y a pas d'articles"* - et parfois les professeurs y ont recours pour préciser une leçon mal comprise : *"Dans le cas où le prof. a expliqué un cours jusqu'à... et les élèves n'ont pas compris, là maintenant il est obligé de faire allusion au langage, à nous notre langage"*. Ce langage participe aussi d'une forme d'interaction très répandue entre les camarades de classes et qui évoque ce que les ethnologues ont identifié sous le concept de "relations à plaisanterie"⁵¹ entre des parents ou alliés. Les élèves s'interpellent bruyamment par des termes explicitement insultant ou moqueur : *"Eh! toi petit là-bas, espèce de bandit, de voyous"* ; *"Eh! toi là imbécile, avance toi ici"* ou *"sale gamine, quitte là"*. Elise, élève de première "A" au lycée municipal d'Attécoubé, précise que lorsqu'elle veut attirer l'attention d'un *"ami de classe au lieu de l'appeler par son nom"* elle dit *"le vandale ou bien chef bandit, juste pour rire"*.

Ces formes maîtrisées d'insultes ne se lancent qu'entre amis et encore, le plus fréquemment, entre amis de sexe différents : *"C'est des paroles qui doivent faire mal quoi ! Et puis c'est à lui de me répondre de la même manière et puis ça nous fait rire"* (Kouakou, élève de troisième dans un collège privé d'Adjamé). Ces joutes oratoires entre les filles et les garçons ne transgressent aucune limite et les mêmes paroles⁵², adressées à un partenaire inadéquat, sont réellement des insultes, prises comme telles par les élèves qui ont intériorisé les partenaires autorisés de ce type d'interactions. D'ailleurs les élèves qui sont considérés par leurs collègues et par les professeurs comme des perturbateurs utilisent ces formes de provocation en classe : *"Je suis déjà fort, je peux faire le cours"* ou bien ils répètent le dernier mot de la phrase du professeur. Si, là encore, c'est le modèle de la joute qui structure l'interaction, l'interprétation qui en est faite exprime un déni d'autorité ou au moins un irrespect des formes légitimes de l'autorité professorale. Parler au professeur comme on parle à ses camarades de classes n'a évidemment pas la même signification et ce qui fait rire les élèves est condamné par les professeurs. Finalement, il peut exister des formes de transgressions, notamment lorsque ce langage est utilisé dans des rapports entre deux personnes de statut inégal par celui qui est en situation de devoir le respect : un cadet est stigmatisé comme voyou s'il "parle sur ce

⁵¹ Voir notamment : M. Mauss, 1968.

⁵² Par contre, la joute commencée comme un jeu peut rapidement se transformer en bagarre lorsque les termes des insultes s'élargissent aux membres de la famille et l'insulte rapportée comme la moins soutenable et celle qui touche la mère : *"Ils s'amusent à s'injurier entre eux lorsque l'un a insulté la maman de l'autre, la bagarre a éclaté"*.

ton" à un aîné, alors que l'aîné signifie par ces rappels à l'ordre la position des interlocuteurs dans les rapports de force reconnus comme légitimes. Entre élèves de sexe différent ces joutes spécifient aussi le cadre des relations, désamorcent la réalisation d'une forme directe de séduction et construit ou ritualise les manifestations de l'amitié. Certes, l'amitié ainsi annoncée aux yeux de tous n'est pas dénuée de confrontation et il est important d'avoir "le dernier mot" même si c'est *"pour rire"*. En revanche, ce type de relation n'est pas imaginable entre deux élèves liés par des relations amoureuses, il reste réservé au groupe des camarades et s'il n'est pas exclu qu'une relation de camaraderie évolue en relation amoureuse, alors les modalités publiques de la communication s'établissent autrement.

Cependant, ce langage commun n'est pas l'indice d'une expérience commune et collective particulière de l'univers scolaire - ces formes d'interaction ne sont pas limitées à l'univers scolaire et les jeunes les utilisent fréquemment avec leur entourage immédiat - et ne parvient pas à créer un sentiment d'appartenance à une communauté regroupée autour d'intérêts communs : les amitiés lycéennes sont aussi fragiles qu'éphémères.

De fait, les élèves sont relativement "respectueux" de la hiérarchisation entre les différents niveaux du cursus scolaire et les groupes de collatéraux restent déterminés par les barrières de "classe" (au sens scolaire du terme) : pour un élève de sixième ceux de cinquième sont des aînés et ce quel que soit leur âge. En revanche, la progression entraîne le plus souvent l'insertion dans le nouveau groupe que constitue la classe et les contacts avec les "bons camarades" de l'année précédente qui ont redoublés ne sont que rarement maintenus : *"Mes amis qui ont redoublés je ne les vois même pas, on arrive pas avec les sixièmes, les enfants ils s'éloignent des grands et ils restent entre eux"* (Pako, élève de cinquième dans un collège catholique, père Imam, mère petite commerçante). Le statut attaché à chaque étape du cursus - *"il y a le groupe des grands et celui des petits"* précise Pako - autorise cette rupture avec les amitiés antérieures et la position des redoublants ou *"tomes II"* exprime la violence du déclassement. Cependant, toute la finesse du jeu, pour le redoublant, consiste à transformer cette "chute statutaire" en distinction en s'assurant auprès des nouveaux entrants un crédit qui peut s'appuyer sur plusieurs atouts : connaissance des programmes, des professeurs et de leurs "petites manies", assistance pendant les devoirs, etc.

La hiérarchisation du cursus en étape si elle contribue à former des groupes de statut (la classe) facilite aussi leur versatilité et les membres élus sont potentiellement des

membres exclus (notamment par le redoublement, l'arrêt de la scolarité, le changement d'école ou de filière). Ceci est encore plus marqué aux passages entre les cycles d'enseignement, entre ceux qui ont franchi la limite, la ligne - entre le CM2 et la sixième, entre la troisième et la seconde et entre la terminale et les études supérieures - que représente le concours et l'examen.

L'appartenance à un groupe de camarades semble plus fréquente vers la fin de la scolarité secondaire. En effet, les élèves de terminale sont plus en mesure de se représenter leur classe comme une promotion construite autour d'un examen final. Cette communauté d'intérêts semble amorcer un sentiment d'appartenance à un groupe mais qui est fragilisé par les luttes et les rivalités attachées à un espace fortement concurrentiel (il ne faut pas perdre de vue que les élèves considèrent le baccalauréat plus comme un concours que comme un examen). À la limite, on peut dire que les camarades de classes ne se retrouvent dans une promotion "solidaire" qu'une fois passées les différentes étapes et épreuves de la vie scolaire, une fois le titre acquis ils peuvent se réunir sous la même bannière ; celle des anciens de tel ou tel lycée.

Comme pour les cérémonies de remise des prix d'excellence, les promotions de terminale sont parrainées par des hommes politiques ou des notables de la région. En juin 1994, le chef de l'Etat, Henri Konan Bédié, est parrain de la promotion du lycée *Tiapani* de Dabou et la cérémonie de "baptême" se déroule en présence de trois ministres, dont celui de l'Education nationale, d'un député et du chef de cabinet du président de la République, J.-N. Loucou (*F-M*, 06/06/1994).

Les fêtes des promotions scolaires sont l'occasion de meeting de promotion politique de la part des autorités. Le quotidien *Fraternité-Matin* rapporte le discours du président de la promotion de terminale du lycée technique *Bamba Yamoussa*, parrainée par Laurent Dona Fologo, représenté par le PDG de Palmindustrie : "*Nous avons décidé de nous délier de l'emprise de tous ces politicards qui usent d'idéaux lugubres pour réduire à néant l'oeuvre de tant d'année de peines et d'efforts qu'est l'Ecole ivoirienne*" (*F-M*, 14/07/1994). Les élèves choisissent soigneusement (ce qui n'exclut pas les conflits) leur parrain en fonction de sa richesse et/ou de son influence politique et espèrent bénéficier de ses largesses financières et surtout des avantages qu'il peut leur offrir (orientation, bourse,...). Les parrains donnent à la promotion, en guise de participation aux frais de la fête (bal, manifestations sportives, tee-shirt sur lequel est inscrit le nom du parrain de la promotion,...), une somme d'argent, plus ou moins importante, gérée par le bureau des élèves élus pour la circonstance. Ce poste est très convoité parce qu'il est reconnu comme étant rentable⁵³ ! Les élèves ne sont pas toujours en

⁵³ Voir à ce propos l'histoire du détournement de la caisse de la promotion du lycée moderne de Touba qui a entraîné l'annulation de la cérémonie qui devait être parrainée par le ministre des Mines, Lamine Fadiga (*La Voie*, 04/06/1994).

mesure de choisir effectivement leur parrain et souvent l'administration de l'école leur impose celui qui répond le plus à son intérêt⁵⁴.

Ultime rite de passage, le baccalauréat sanctionne la fin des études secondaires, symbole fort de la réussite il consacre toute une trajectoire scolaire et réunit les bacheliers dans le sentiment d'avoir à franchir une étape décisive. En amont de ce rite de passage, *"rite d'institution"* selon l'expression de P. Bourdieu⁵⁵, l'expérience lycéenne, décousue et incertaine, ne permet que très rarement de construire des liens stables et des relations durables entre les élèves. Ce phénomène est d'autant plus fort que la réussite est moins assurée et que l'élève perçoit la concurrence scolaire comme une guerre dans laquelle les armes sont inégalement distribuées. Les autres élèves sont alors définis comme des adversaires plutôt que comme des camarades. Seuls les "bons" élèves, ceux qui bénéficient des conditions de vie et de travail relativement privilégiées, semblent s'identifier plus à une classe, à un groupe de camarades voir même à un établissement. Souvent impliqués dans des clubs au sein de l'école, ils sont en mesure d'élargir leurs réseaux de relations tant au niveau des élèves, qu'au niveau de l'administration scolaire. Ainsi, la diversification des activités parascolaires est corrélée à une insertion plus forte dans l'univers scolaire et apparaît comme un indice de meilleures performances scolaires. En contrepartie de leur engagement dans ces activités parascolaires ils semblent obtenir un gain de crédibilité vis-à-vis de l'administration scolaire. De la même manière, l'engagement dans les responsabilités de chef de classe n'est pas déterminé au hasard et ceux ou celles qui prétendent à la place se posent en interlocuteurs privilégiés des professeurs et de l'administration. Sorte de gardiens de l'ordre dans la classe, ils doivent aussi défendre les élèves et espèrent tirer quelques avantages de ce double jeu : Aimée, chef de classe en seconde publique, avoue bénéficier d'un *"arrondissement des notes en cas de besoin"*. Il serait intéressant d'aller plus avant dans l'étude des déterminants sociologiques de l'engagement dans des activités parascolaires ou dans les responsabilités de chef de classe et des contreparties qu'il permet d'espérer. Comme le montrent P. Bourdieu et J.-C. Passeron à propos des étudiants français, on ne peut pas qualifier l'expérience lycéenne des Abidjanais de *"condition lycéenne"*. Les lycéens " (...) peuvent

⁵⁴ Dans son rapport de synthèse pour l'année scolaire 1992-93, l'Inspection Générale de l'Education nationale signale à ce propos *"le désordre dans lequel se déroulent les parrainages des fêtes scolaires, mettant parfois en conflit les Directeurs Régionaux de l'Education nationale, les Directeurs Départementaux de l'Education nationale et les chefs d'établissement soit avec l'administration Centrale, soit avec les élèves, soit avec les parrains"* (Inspection Générale de l'Education nationale, 1993, p. 53).

⁵⁵ Cf. P. Bourdieu, 1982 a.

avoir en commun des pratiques, sans que l'on puisse en conclure qu'ils en ont une expérience identique et surtout collective" (P. Bourdieu & J.-C. Passeron, 1964, pp. 24-25)

ELEVE : UN STATUT A DEFENDRE

Pour la grande majorité des élèves la progression scolaire est loin d'être évidente, leur expérience est marquée par la précarité des trajectoires et la menace, sans cesse présente, de l'exclusion. Ce risque de déclassement, non seulement au sens d'une mobilité sociale descendante mais aussi au sens de la perte d'un statut que procure l'appartenance à la population scolarisée, modèle les représentations du travail scolaire, de la réussite ou de l'échec, de l'autorité et de la responsabilité professorale, de la concurrence entre les candidats au diplôme et oriente les pratiques lycéennes vers des stratégies de prolongement du "sursis" scolaire. Etre élève est aussi un statut qui, malgré la moindre rentabilité du capital scolaire, reste crédité d'un surplus de respectabilité sociale, autant de l'élève que de sa famille, en opposition nette avec le déscolarisé⁵⁶ qui apparaît souvent comme un "voyou", un "bandit" : le thème de l'école qui "sauve" les enfants de la délinquance est récurrent - *"les déperditions scolaires ont jeté à la rue des milliers d'enfants. Que faire pour eux avant que l'école de la rue ne les entraîne dans la drogue, l'alcoolisme et le banditisme ?"* s'interroge un journaliste (F-M, 05/09/1989) - et révèle que l'exclusion du système scolaire est assimilée à un véritable déclassement social⁵⁷. La perte de ce statut est difficilement acceptée et parents et élèves "s'acharnent" à le reconduire le plus longtemps possible et par tous les moyens (M. Le Pape & C. Vidal, 1987). Cependant, cet engagement familial reste déterminé, dans ses formes et ses moyens, par le volume et les espèces de capital que les différentes fractions sociales

⁵⁶ En juin 1988, le Conseil de la ville d'Abidjan, qui réunit les maires des dix communes, s'inquiète de *"la légion des jeunes déscolarisés [...] sans formation, en quête d'un emploi ; et ceux livrés à la rue, sans défense et de plus en plus sans idéal, alimentant la gazette de la criminalité"* (F-M, 24/06/1988). En juin 1990, se tient un séminaire sur les jeunes déscolarisés à l'occasion duquel est créée un Comité d'action et un Fond national d'aide aux jeunes déscolarisés de 15 à 25 ans. Les participants insistent surtout sur la revalorisation des *"petits métiers du secteur informel"* et sur l'aide à la création de petites entreprises. Le journaliste qui commente la réunion titre *"message d'espoir"* et semble particulièrement surpris en citant les chiffres des élèves de CM2 admis à s'inscrire en sixième : *"Figurez-vous qu'actuellement, sur 250 000 écoliers qui se présentent au concours d'entrée en sixième, seulement 50 000 arrivent à intégrer le royaume joyeux des collégiens !"* (F-M, 29/06/1990). Les parents sont certainement beaucoup mieux informés que lui sur l'extrême sélectivité du concours.

⁵⁷ De la même manière, lorsque *"l'année blanche"* a été décrété par le gouvernement en 1990, la presse était unanime à prévenir les parents contre *"l'oisiveté mère de tous les vices"* : *"au plan social, livrés depuis avril à la rue, de nombreux adolescents ont découvert le vice : alcool, cigarette, sexe, petite délinquance, larcins"* (F-M, 21/06/1990)

peuvent mobiliser. Les recours contre le déclassement scolaire ne sont pas également accessibles à tous et l'appartenance sociale est déterminante dans les stratégies de reclassement et dans leur efficacité (il s'agit ici presque de re-casement, c'est-à-dire dans un sens littéral de "caser" le jeune dans une structure scolaire) : il n'y a rien de commun entre un élève de fraction populaire exclu de l'école publique et qui sera "recasé" dans une école privée clandestine, faute de moyens pour financer un recrutement parallèle ou de réseaux de relations permettant de faire appel aux services d'un "ami" ou d'un "parent" ; un élève de fraction moyenne qui pourra, à condition de bénéficier du soutien familial, tenter un reclassement (dans une école privée autorisée ou dans le public par un recrutement parallèle) qui s'apparente moins visiblement à une relégation et enfin un élève des fractions dominantes qui se verra proposer une gamme beaucoup plus large et valorisante de stratégies de reclassement scolaire (école privée semi-prestigieuse, c'est-à-dire faisant un compromis entre le dossier scolaire médiocre de l'élève et sa solvabilité).

Ces reclassements ne garantissent pas également la poursuite de la scolarité et la régularisation de la progression scolaire : d'échecs en échecs, d'exclusion en exclusion, les recours s'épuisent, les soutiens se tarissent jusqu'à la déscolarisation. Exclusion qui peut, elle aussi, être différée par une pseudo scolarisation par les cours du soir, le plus souvent intégrés pour conserver le statut d'élève mais sans grande possibilité réelle de reclassement scolaire. Cette nécessité de garantir le maintien dans le système scolaire est justifiée non seulement par l'espoir d'une promotion sociale mais également par la peur du destin supposé des déscolarisés : le statut de lycéen se construit essentiellement "contre", contre l'état de déscolarisé. C'est une identité négative qui ne parvient pas à s'inscrire dans une communauté lycéenne, dans un sentiment d'appartenance à un groupe partageant des intérêts communs (à l'exception, peut-être, des moments critiques : grèves,...). Au contraire, le lycéen se définit comme un "intellectuel" en opposition au groupe des déscolarisés présenté comme un univers délinquant et marginal : la scolarisation est aussi une revendication de conformité et de respectabilité sociale.

Le statut d'intellectuel que s'accorde les élèves⁵⁸ et les étudiants est d'autant plus un enjeu que le prestige de la consécration scolaire tend à suivre sa rentabilité effective sur

⁵⁸ M. Le Pape et C. Vidal note que si le statut "d'intellectuel" est conféré aux élèves garçons dès les années soixante "pour peu qu'ils aient abordé le cycle secondaire", en revanche, ce statut est revendiqué à partir du début des années quatre-vingt par les filles (M. Le Pape & C. Vidal, 1992, p. 46). Le statut d'intellectuel que s'accorde les élèves du secondaire est certainement à comprendre en rapport avec le niveau d'instruction atteint par les parents et notamment par le père. Les parents qui ont terminé, avant l'Indépendance, un cycle primaire s'accordent également souvent le statut "d'intellectuel" (sous le régime colonial ils étaient considérés comme faisant partie des "évolués") surtout s'ils sont parvenus à une position socio-économique relativement confortable. Monsieur X,

le marché du travail et donc à diminuer depuis que la restriction des postes et le renforcement de la concurrence pour y accéder excluent massivement les détenteurs de titres scolaires auparavant relativement protégés. La dévaluation des diplômes (les élèves appellent le baccalauréat, le *Brevet d'Accès au Chômage* - cf. "précis de vocabulaire des élèves et étudiants", pp. 504-505) corrélative de l'augmentation du nombre de diplômés et de la réduction considérable des postes auxquels ils prétendent, concernent principalement les fractions sociales qui ont privilégié l'acquisition de titres scolaires comme mode de reproduction et de promotion sociale et qui sont, de ce fait, les plus brutalement touchées par le renforcement de la compétition à la fois sur le marché scolaire et sur le marché de l'emploi. Les inégalités d'accès aux postes socialement valorisés apparaissent d'autant plus que ceux-ci se raréfient et qu'ils sont monopolisés par les enfants de "grands". Les critiques des passe-droits que confèrent, aux enfants de "grands", l'argent, le capital politique et les relations sont d'autant plus vives que les élèves des autres fractions sociales croient de moins en moins en la possibilité de rivaliser sur ce terrain là⁵⁹. Ce n'est pas pour autant que les pratiques changent : en dehors des "grands", il reste tout ceux qui partagent des conditions sociales relativement semblables et qui sont effectivement les adversaires les plus proches dans la concurrence pour l'accès aux positions et aux titres scolaires.

Si la légitimité des titres scolaires est reconnue et apparaît comme une garantie, du moins jusqu'aux années quatre-vingt, d'accès à une position socialement enviable, les réglementations déterminant les conditions de promotion, de redoublement ou d'exclusion du système ne semblent pas, du point de vue des utilisateurs d'école, être fixées une fois pour toutes et participer de la crédibilité de l'institution. Les stratégies de

Baoulé, 55 ans, est retraité de la SICF (société ivoirienne de chemin de fer). Il a suivi l'enseignement primaire puis après son échec au concours d'entrée en sixième, le frère de sa mère accepte de l'inscrire dans un collège moderne catholique en classe de sixième (1954). A la fin de l'année il est exclu pour mauvais résultats et l'oncle refuse de le soutenir plus longtemps. Il vient à Abidjan et apprend la dactylographie, puis entre à la RAN (Régie Abidjan-Niger) et devient gestionnaire de solde en fin de carrière (salaire de base 250 000 francs CFA). Il a neuf enfants dont sept sont, en 1992, encore scolarisés : "*À l'heure actuelle, moi je suis un intellectuel et si un de mes enfants ne sait ni lire, ni écrire... Je les met à l'école dans l'espoir qu'ils aillent plus loin, qu'ils soient plus instruit que moi, c'est nécessaire que mon enfant aille à l'école*" (entretien, chef de famille, retraité de la société de chemin de fer, 1992).

⁵⁹ A propos du report de la rentrée scolaire 1995-96 de plus d'un mois, en raison des échéances électorales, les syndicats autonomes de l'enseignement primaire et secondaire (SYNESCO ; SAEPPCI ; SYNESCI), dans une déclaration commune publiée dans la presse proche de l'opposition, évoquent explicitement les inégalités de scolarisation entre "les grands" et "les petits" : "*Craignants les troubles en cette période électorale, le gouvernement a cru devoir sacrifier l'école sur l'autel d'une certaine paix sociale, celle qui préserve les intérêts des seuls gouvernants au détriment de ceux de la nation entière. Ainsi, pendant que les enfants des pauvres, les plus nombreux, sont sacrifiés, ceux des riches qui fréquentent les établissements privés les plus huppés de la place, retrouveront le chemin de l'école dans quelques jours. Il suffit de se référer à l'expérience de "l'année blanche" pour s'en convaincre*". Les syndicats concluent sur la nécessité de revaloriser les diplômes (*La Voie*, 05/10/1995).

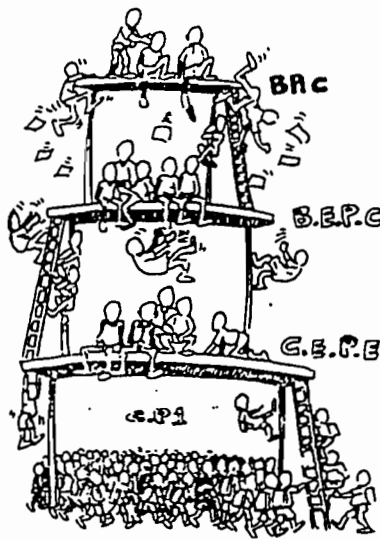
scolarisation sont le produit d'un "sens pratique" qui reconnaît peu d'efficacité aux règles codifiées par l'institution scolaire et qui, en revanche, fait intervenir explicitement dans le jeu des classements scolaires les espèces de capital reconnues efficaces dans le jeu des classements sociaux : capital économique, capital politique, capital social, capital de séduction,... La hiérarchisation des formes de capacités sociales supposées efficace dans la compétition scolaire est directement corrélée à la négation symbolique du poids du capital culturel dans la réussite scolaire.

Malgré les pratiques de contournement du verdict scolaire, la légitimité du titre scolaire et des positions auxquelles il permet d'accéder n'est pas remise en cause. Même si l'illusion de l'efficacité spécifique du diplôme indépendamment de la position sociale d'origine n'est plus au principe de l'acharnement scolaire, le statut que confère la position dans le système de classement scolaire devient un enjeu d'autant plus fondamental que la croyance dans l'adéquation des titres et des postes vacille et les luttes scolaires apparaissent de plus en plus distinctement comme des luttes sociales : les stratégies de conquête des positions scolaires sont décrites comme une somme de recettes de guerre, de tactiques d'évitement, mais aussi comme un espace inégal de distribution des armes en présence (doc. 17). C'est encore dans la dénonciation des inégalités de négociation des avantages liés au diplôme selon la position sociale que se lisent les fissures de la croyance dans l'efficacité de la certification sociale : sans relations - sans capital social et politique - la rentabilité du diplôme sur le marché de l'emploi est toujours plus incertaine. Malgré la reconnaissance des inégalités sociales, des atouts nécessaires dans la lutte pour la conquête du titre scolaire et de l'inégale rentabilité sociale des titres scolaires acquis sur le marché du travail, il reste que la possession du diplôme est encore, de loin, perçue comme une condition *sine qua non* de la promotion sociale et que, surtout, être élève est un statut d'autant plus valorisé qu'il est difficile à conquérir et à conserver. L'accès aux places, comme enjeu de lutte pour les candidats et moyen de profit pour ceux qui peuvent le faciliter ou l'interdire, cristallise les investissements autour de ce qui semble être la condition de la réussite scolaire conçue sous l'angle de la progression dans le cursus - il suffit "d'en-être" - : l'idéologie officielle qui attribue la réussite scolaire au mérite et à l'excellence semble bénéficier d'un faible crédit d'efficacité auprès des élèves, pour lesquels la participation à la compétition scolaire ne peut pas faire l'économie de l'engagement du capital économique, social, politique ou sexuel.

doc. 17. Source : *Le Nouvel Horizon*, 12/06/1992

L'ORIENTATION SÉLECTIVE EN CÔTE D'IVOIRE

une véritable injustice sociale



Les discours actuels sur la "crise" de l'école qui s'appuient, soit sur une évaluation négative du niveau scolaire, soit sur la dénonciation de la politisation de l'école comme cause de désordre, sont plus l'expression d'une "crise de croyance" dans un modèle de promotion social basé sur l'acquisition de titres scolaires qui, à l'évidence, apparaissent de moins en moins garant de la mobilité sociale. Aujourd'hui, si les élèves du secondaire continuent de se donner le titre "d'intellectuel", le profit symbolique qu'ils tirent de leur statut n'est plus si évident que par le passé du fait de la dévaluation des diplômes. Ceux-ci, accessibles, malgré la très forte sélection, à un nombre croissant de prétendants, se dévaluent et la concurrence entre les propriétaires de titres scolaires pour l'accès aux positions socio-économiques en se renforçant dévoile, par l'expérience d'une dépossession d'un avenir attendu, le décalage entre les espérances liées à l'acquisition d'un capital scolaire et sa rentabilité objective dans les luttes pour les positions socialement enviables. L'apparent décalage entre possession de titres scolaires et possibilité d'accès au marché du travail, s'il génère un réajustement des stratégies éducatives familiales, le "sacrifice" de certains éléments de la fratrie ou une scolarisation au rabais, ne se traduit pas par un refus de l'école. Au contraire, les parents s'acharnent d'autant plus à maintenir leurs enfants dans le circuit scolaire qu'ils ont déjà procédé à

une sélection et que la position d'élève reste associée au statut "d'intellectuel". En effet, parallèlement aux gains matériels futurs qu'ils en attendent, la scolarisation délivre aussi une plus-value symbolique, un capital de prestige auquel les parents et les élèves ne sont pas prêt à renoncer. C'est, nous semble-t-il, un des éléments essentiel pour comprendre que la lutte pour le maintien du prestige symbolique du statut d'élève ou d'étudiant tend de plus en plus à s'orienter vers la revalorisation de la spécificité du capital scolaire dont la valeur sociale ne serait plus exclusivement fixée en référence à son équivalence en terme de poste.

ANNEXE- G - DE L'ELEVE AU MAITRE : REPRODUCTION D'UN MODELE

Entretien - professeur de français collège catholique - mars 1994.

M. O., approchant de la soixantaine, enseigne le français dans un collège catholique d'Abidjan. Burkinabé d'origine, il a un parcours de migrant et fait partie de ces "miraculés" de l'école qui, après des trajectoires difficiles et improbables, croient fortement dans les vertus de la consécration scolaire. Né au Mali à la fin des années 1940, il y fait sa scolarité primaire et obtient l'entrée en sixième en 1959. Il raconte la dureté des maîtres de l'époque et témoigne en même temps de sa fascination pour ce maître qui était "quelqu'un" :

"C'était dur, moi je faisais huit kilomètres pour aller à l'école. Pour le repas du soir ma maman prévoyait mon repas de midi parce que je restais là-bas pour le midi. Le soir on arrivait vers les 18h et il fallait recommencer le lendemain matin. Les maîtres étaient durs, ça n'a rien à voir avec aujourd'hui. J'ai failli partir de l'école parce que le maître m'avait battu et je n'arrivais plus à porter ma culotte : j'étais fils unique et pour la maman on allait me tuer. Seulement comme tous mes camarades de jeu étaient là-bas. Mon père m'a amené au dispensaire pour me soigner, je ne voulais pas non plus qu'il aille s'adresser au maître car c'était grave, c'était de la délation de parler à la maison d'un problème qui s'est passé à l'école, c'était très grave. J'ai supplié mon père car j'allais être pris pour un rapporteur à l'école et le maître allait me tuer. Mon père a voulu tout de même demander ce qui s'est passé. Nous y sommes allés, moi je tremblais et mon père a demandé mais ça s'est bien passé. C'était l'époque coloniale, le maître était tout puissant.

Q : C'étaient des Africains?

M. O. : Tous les maîtres étaient des Africains et à cette époque beaucoup d'élèves ont fui l'école. Je vous dis que nous étions plus de soixante-dix élèves dans la classe et qu'il n'y a pas plus de deux élèves qui ont réussi, moi j'étais le seul à entrer au collège. Les autres élèves ont soit été renvoyés, soit redoublés ou arrêtés au CE1 ou CE2 à cause des coups. Mon meilleur ami a craqué après le CE2 à cause des coups, il faisait l'école buissonnière.

Q : Et les parents ne disaient rien?

M. O. : On ne rapportait pas ça, il a fallu que moi je sois esquiné pour le dire à mon père. Dire quelque chose qui se passait à l'école à la maison voulait dire qu'on n'aimait pas son maître, c'était grave, on était un délateur. Si le parent par exemple va demander des comptes au maître, cela veut dire que vous voulez que votre papa frappe le maître donc vous n'aimez pas le maître. Le maître est censé travailler pour votre bien et vous ne l'aimez pas !

Q : Quand vous étiez à l'école quels étaient vos projets d'avenir ?

M. O. : Je voulais devenir maître. J'ai été impressionné par mon directeur, imaginez qu'il m'a eu trois ans de suite, même ma manière actuelle d'écrire le "p" vient de lui, c'est vraiment quelqu'un qui m'a marqué. D'abord il était le plus jeune des maîtres, il avait aussi fait des études car il avait le BE (Brevet élémentaire) à l'époque, c'était considéré un peu plus puissant que BEPC. Le directeur m'a vraiment marqué et cela même en dehors de l'école primaire parce qu'il m'écrivait en me donnant des conseils, des suggestions.

Q : Et quels étaient vos projets quand vous avez eu le bac. ?

M. O. : Toujours devenir enseignant, c'était quelque chose qui était dans ma tête. Il y en a qui avait choisi commis et autres, moi j'ai dit maître c'est le mot exact, instituteur je ne connais pas".

En 1959, lorsqu'il entre en sixième, son père est décédé depuis presque quatre années et sa mère, dont il est le seul enfant, est tresseuse et fait de la broderie pour subvenir à leur besoin. À l'époque il semble que l'enseignement catholique ait représenté une alternative à l'arrêt de la scolarité par la prise en charge de jeunes qui avaient, ou prétendaient avoir "la vocation" : il entre en sixième au petit séminaire de Bamako et poursuit sa scolarité jusqu'à la classe de quatrième. En 1963, sa mère décide de rentrer au Burkina-Faso (à l'époque Haute-Volta) et M. O. est inscrit en classe de troisième. En 1966, sa mère perd la vue et ne peut plus travailler, M. O. présente cette maladie comme la cause de l'arrêt de ses études au niveau de la classe de première. La même année, ils rejoignent à Abidjan des frères de sa mère anciennement installés. Dès 1968, M. O. commence à enseigner dans l'enseignement primaire catholique, dans une école de "brousse". Deux ans plus tard, en 1970, il est muté à Abidjan et enseigne aux écoliers du CM2. Il décide de reprendre ses études et, parallèlement à son poste, prépare le baccalauréat en candidat libre qu'il obtient en 1972 : ce statut lui vaut une promotion et il devient professeur de collège, toujours dans l'enseignement catholique. Autorisé à s'inscrire à l'université il entreprend un double cursus en Droit et en Lettres et décroche une maîtrise en Droit et une licence ès Lettres tout en travaillant. Malgré ses diplômes il ne cherche à un autre emploi et se considère chez lui dans l'école où le prêtre responsable de l'établissement l'a toujours soutenu.

Q : "Quelles sanctions vous prenez pour les enfants qui n'apprennent pas leurs leçons?"

M. O. : Ça dépend! De toutes façons s'ils n'apprennent pas, on les mettra dans une rangée, ici c'est comme ça. Les premiers sont à la première rangée, les moyens dans la rangée du milieu et ceux qui n'apprennent rien du tout sont à l'extrême gauche. Ainsi ils sont conscients, c'est aussi une manière de les aider. Vous pouvez passer d'une rangée à l'autre en apprenant vos leçons, c'est aussi simple que ça. Pourquoi battre un enfant parce qu'il n'apprend pas ses leçons? On le faisait à l'école primaire dans le temps mais maintenant. Un enfant qui n'apprend pas sait très bien qu'on va le renvoyer s'il continue. On lui dit voilà la moyenne qui permet de redoubler, d'aller en classe supérieure ou d'être expulsé. Si l'enfant est un peu récalcitrant... C'est un peu une résultante du châtiment corporel des anciens instituteurs, on se dit maintenant que les enfants sont un peu polis, ils sont à la maison, personne ne les bat, on ne les touche pas, c'est le laisser-aller et qu'un peu de coups leur feraient du bien, mais il y a des parents qui n'aiment pas ça du tout. On vous dit que l'enfant a telle maladie, qu'il ne supporte pas les coups... mais je peux dire que cela est bon parce que quand j'étais à l'école primaire c'était excellent! J'ai eu un élève qui était l'avant-dernier les trois derniers mois, c'est quelqu'un qu'on devait vider pour insuffisance de travail, élève peu doué etc. Pourtant j'ai remarqué que l'enfant était intelligent, alors un jour en classe j'ai fait une action psychologique en disant de fermer les portes et fenêtres. Je lui ai dit de prendre aujourd'hui l'engagement de travailler pour être parmi les meilleurs sinon je vais le tuer. J'ai mis sa tête entre mes jambes et je l'ai bien chicoté, ça je l'ai bien fait : il a juré par la Sainte Vierge de mieux faire. Je me suis adressé aux autres en disant qu'il a prêté serment devant eux. Le mois d'après cet élève était douzième, celui qui suivait, sixième et à la fin de l'année, troisième. Aujourd'hui il est ingénieur agronome, il me rend visite à la maison. J'avais mené des enquêtes sur lui et je savais qu'il avait été élevé par sa grand-mère qui ne le frappait pas et qui le laissait tout faire. Les jeunes ont des ambitions, même le plus cancre de la classe a des ambitions, c'est là le problème, ils ont des ambitions et ne savent pas que c'est par le travail qu'il faut passer. Je leur dis que le système ivoirien est comme le système français, il est sélectif. Les canards boiteux n'ont de place, seuls les meilleurs seront retenus pour faire des études universitaires, pour devenir des ingénieurs".

CONCLUSION

DE LA CERTIFICATION SCOLAIRE A L'INCERTITUDE SOCIALE

"L'école n'a jamais trahi, il y a notre pain dedans,..." affirment avec ferveur et engagement ceux qui - dotés d'un petit capital scolaire ne dépassant pas le cycle primaire - en attendent tout parce qu'ils y ont cru totalement, parce qu'ils y ont projeté leur avenir collectif : le fils sera plus "grand" que le père. Ils s'accrochent à cet espoir avec l'énergie du désespoir qui est à la hauteur de l'enjeu supposé, alors même que l'incertitude de ce "destin" scolaire attendu remet violemment en question leur rang dans l'espace social et leur prétention à être socialement, par la médiation de leurs descendants, plus "grands". Cette négation symbolique de l'exclusion de la compétition sociale qu'affichent les familles des fractions les plus dominées qui continuent d'investir, au moins pour certains de leurs enfants, dans la conservation d'une position scolaire, conclut invariablement un long développement sur la fin des splendeurs de l'école, celle d'avant, celle qui n'avait jamais déçu ni "trahi" et que l'on avait cru pouvoir posséder. L'école ivoirienne s'est fondée sur le présupposé d'une scolarisation démocratique, ouverte à tous et principe déterminant de la promotion sociale. À propos de l'Algérie, M. Haddab note que malgré la forte concentration du capital scolaire et universitaire au niveau des catégories sociales les plus favorisées, les réussites importantes en nombre absolu des jeunes des catégories défavorisées *"contribuent à établir au sein des classes populaires, au moins jusqu'à la fin des années quatre-vingt, la conviction qu'une promotion socio-professionnelle importante était possible par le moyen des études scolaires et universitaires"* (M. Haddab, 1995, p. 19).

Le désarroi dont témoignent les propos sur l'école d'aujourd'hui exprime l'expérience douloureuse d'une dépossession bien plus qu'un simple discours nostalgique sur ce qui a été et qui aurait été dévoyé (baisse du niveau,...). Pour les fractions les plus dominées, les stratégies de scolarisation s'apparentent à des conquêtes immédiates dont le coût social, différé, est une relégation dans les structures éducatives les plus dévaluées et le plus souvent l'élimination en cours de scolarité secondaire vient clore le sursis scolaire. Le risque de déclassement social que représente, pour les fractions de la petite et moyenne bourgeoisie urbaine, la perte d'une position scolaire s'exprime dans les tensions et les

passions que suscitent chaque rentrée : l'enjeu étant "d'en-être" au moins jusqu'à l'année suivante.

Au cours des années quatre-vingt, s'ajoutent à la crise structurelle du système éducatif une réduction des possibilités d'ascension sociale¹ et une saturation du marché du travail². Les titres scolaires n'ont plus le même rendement social que dans les deux premières décennies de l'Indépendance : relative fermeture de l'accès aux fractions sociales dominantes qui désormais se reproduisent, essentiellement, par héritage. La croyance dans la suprématie des titres scolairement conquis sur les titres socialement hérités résiste mal aux expériences ordinaires qui accusent la violence des déterminations sociales sur les trajectoires scolaires des descendants : le chômage des diplômés rend caduque l'équation entre diplôme-travail salarié-aisance économique et prestige social et remet en question les investissements dans l'avenir par délégation entre les générations. Le coût de plus en plus élevé de la scolarisation - nous avons vu qu'il ne se mesure pas exclusivement en terme économique -, le renforcement de la sélection et le rétrécissement du marché de l'emploi compromettent l'efficacité des investissements scolaires. Les positions sociales qu'il paraissait "raisonnable" d'attendre de l'acquisition d'un diplôme ou d'un niveau scolaire sont de plus en plus hors de portée - l'insistance médiatique sur les diplômes des responsables politiques et des hauts fonctionnaires de l'Etat a largement participé à entretenir cette "puissance" sociale attribuée à la certification scolaire -, ce qui entraîne d'une part, une "crise de croyance" dans l'efficacité de l'institution scolaire comme garant de la promotion sociale et, d'autre part, l'exacerbation des conflits et des luttes entre les agents de ce champ et les responsables politiques qui en avaient défini les objectifs. Les agents du champ scolaire découvrent les limites de l'autonomie de l'espèce de capital que délivre cette institution et que semblait garantir l'Etat en assurant aux diplômés une place dans la Fonction publique et en étant lui-même constitué, en grande partie, de ministres qui intègrent leurs titres scolaires à leur titre politique. La consécration scolaire a non seulement été l'une des conditions d'accès aux postes politiques - bien qu'elle n'en soit pas une condition suffisante - mais aussi l'une des stratégies des fractions populaires et moyennes, certes risquée et

¹ M.-F. Lange remarque que dans les premiers temps des Indépendances des pays africains "l'ascension sociale a tout d'abord été permise par le remplacement des cadres coloniaux, la croissance des effectifs de la Fonction publique, le développement spectaculaire des systèmes éducatifs qui offraient des débouchés aux jeunes scolarisés" (M.-F. Lange, 1991-a, p. 111).

² R. Clignet & P. Foster évoquent déjà, au début des années soixante, le problème que représente à court terme l'intégration sur le marché du travail des jeunes ayant acquis une formation scolaire : "The rapid expansion in primary school provision has created a new and formidable problem, that of unemployment among individuals with a few years of basic schooling." (R. Clignet & P. Foster, 1966-b, p. 11).

coûteuse, pour assurer à quelques membres du groupe familial une promotion sociale et économique. Actuellement, la rentabilité sociale du capital scolaire étant de moins en moins assurée, la valeur que les agents lui attribuent se déprécie également et il est probable que les investissements objectifs et les espérances subjectives engagés dans la conquête des titres scolaires seront révisés à la baisse. Pourtant, les modifications des dispositions à l'égard de la scolarisation ne peuvent pas être interprétées comme un "refus de l'école" : on ne refuse pas (dépossession) ce qui est objectivement de moins en moins probable mais, en revanche, on borne ses espérances subjectives à l'espace des possibles.

L'interrogation sociologique qui relie le matériel empirique recueilli dans le temps présent aux sources diverses - statistiques, presse, congrès politiques ou syndicaux, archives, histoires orales, etc. - sur le temps passé, permet de rompre avec les interprétations du sens commun qui attribuent les pénuries du système scolaire à la récession économique et de préciser les dynamiques de transformation et/ou de reproduction de la stratification sociale. Il ne s'agit pas, à l'inverse, de nier les conséquences de la récession économique sur l'offre scolaire et sur la rentabilité sociale des diplômes : le ralentissement de la croissance économique, par ses effets sur, d'une part, les investissements de l'Etat en matière éducative et sur les niveaux de vie des fractions dominées de l'espace social d'une part, sur l'offre globale d'emploi d'autre part, accentue les difficultés d'accès aux biens scolaires et exacerbe la concurrence pour l'accès au marché du travail. Pourtant, la récession économique est moins le facteur explicatif de la "crise" du système scolaire que l'élément déterminant du dévoilement des inégalités sociales de scolarisation, largement préexistantes. La "crise" est le moment critique où se dévoile partiellement l'illusion qui est au principe du mandat assigné à l'institution scolaire : celle de l'accès égal pour tous à la promotion sociale par l'école. Les distinctions dans l'usage du système scolaire se repèrent nettement par la comparaison des trajectoires scolaires selon la position dans l'espace social. Les contrastes extrêmes entre les carrières scolaires protégées des enfants des fractions dominantes, les trajectoires incertaines des enfants de la petite et moyenne bourgeoisie urbaine, les trajectoires en sursis des enfants des fractions les plus dominées de la population scolaire (sans parler de ceux qui n'ont pas accès à l'école, de ceux qui sont éliminés ou qui s'auto-éliminent de la compétition scolaire dès les premières classes du cycle primaire) montrent que ceux qui s'opposent dans l'ordre social s'opposent dans l'ordre scolaire et que les

classements scolaires reproduisent les classements sociaux³. Mais plus certainement, c'est lorsque ceux qui en attendaient tout parce qu'ils avaient eux-mêmes été promus dans la hiérarchie sociale par l'acquisition d'un capital scolaire - petite et moyenne bourgeoisie urbaine -, font l'expérience des limites de la transmission à leur descendance d'un "destin" collectif en ascension (risque de déclassement) qu'il y a une "crise" de l'économie générale des positions sociales et non pas de l'école⁴.

LUTTES POUR L'AUTONOMIE : PROCESSUS DE SEPARATION DES POUVOIRS ?

Une des perspectives de recherche qu'ouvre notre esquisse de construction du champ scolaire et de ses relations avec l'espace social est celle qui s'attache à décrypter les usages sociaux de la profession, c'est-à-dire l'engagement du capital professionnel dans l'économie générale des conversions des capitaux. Comment objectivement s'opère la rentabilisation du capital professionnel par la conversion en capital social (distribution de place selon des logiques d'entretien d'un réseau d'alliance non exclusivement familial), en capital économique (vente des places⁵ ou des notes particulièrement rentable dans un contexte de rareté de ces biens), en capital symbolique (pouvoir sur la destinée individuelle et collective), en capital affectif⁶ et parfois, mais plus rarement, en capital politique (les luttes fractionnelles internes aux syndicats engagent la conversion du capital professionnel en capital politico-administratif⁷) ? Une meilleure connaissance de

³ La figure, socialement construire, du déscolarisé comme un délinquant ou comme un déviant potentiel et le terme de "cabri-mort" repris par les élèves et les étudiants pour signifier leurs positions scolaires précaires donnent la mesure de la violence de l'imposition d'identité statutaire que confère l'appartenance ou l'exclusion du système scolaire. De la même manière, l'utilisation, à partir de 1993, de la grève de la faim comme pratique extrême de lutte montre que la préservation des signes du statut d'élève et d'étudiant est posée dans les termes définitifs d'une question de vie ou de mort sociale.

⁴ Il semble que cette difficulté croissante à maintenir la position sociale familiale se repère également au Sénégal : *"Aujourd'hui, un père salarié peut espérer que son fils, possédant un niveau scolaire supérieur au sein, occupe au mieux une situation équivalente à la sienne trente ans plus tôt [...]". L'origine des grèves et des manifestations d'élèves et d'étudiants n'est sans doute pas étrangère au décalage entre les aspirations des jeunes instruits et les potentialités du marché de l'emploi*" (Ph. Antoine, Ph. Bocquier, A. S. Fall & J. Nanitelamio, 1995).

⁵ *"Ce que les professeurs font certainement, c'est à la rentrée ils prennent deux ou trois parents d'élèves qui cherchent une place au lycée et ils disent "si tu me donnes 100 000 francs CFA je peux te trouver une place". Ça ils le font, mais ceux qui font ça se sont essentiellement des chefs d'établissement, parce que se sont eux qui recrutent"* (entretien - Tapé Kipré : SYNESCI -, août 1992).

⁶ Le "bon" professeur au sens de "gentil" et de "compétent" s'oppose au "mauvais" professeur au sens d'incompétent et de "méchant", ces classements font explicitement référence à l'utilisation du capital professionnel comme pouvoir sur la consécration scolaire par la complaisance du jugement professoral.

⁷ Comme par exemple en 1970, la nomination au poste du nouveau ministère de l'Enseignement technique d'*"un professeur qui avait fait des propositions intéressantes à ce sujet"* au moment "des journées du dialogue" de 1969 (J.-F. Médard, in Y.-A. Fauré et J.-F. Médard, 1982, p. 79) ; en 1982, pour le SYNARES, la cooptation du Secrétaire général, Pierre Kipré, dans les instances politiques ; en 1986-87, l'élimination du Secrétaire général du SNEPPCI, Anne Allangba et le retour du syndicat sous la tutelle de l'UGTCI ; en 1987, l'élimination du Secrétaire général du SYNESCI, Laurent Akoum et la protection politique dont a bénéficié son successeur ; ou en 1994, la nomination comme responsable d'une direction de l'Education nationale de Niamkey Koffi qui, quelque temps

"l'économie des usages sociaux des avantages de position" des enseignants, ce que nous appelons le capital professionnel, entendu non comme savoir-faire professionnel (compétence pédagogique) mais comme pouvoir-faire professionnel (compétence sociale), est indispensable aux études sur les stratégies familiales de scolarisation et sur les politiques scolaires⁸ mises en œuvre par l'Etat. Si les auteurs s'accordent à reconnaître que les deux dernières approches sont inséparables, il nous semble que le corps des spécialistes de l'éducation n'est pas un simple relais des stratégies familiales ou des politiques étatiques, mais bien au contraire qu'il a des intérêts matériels et symboliques propres à sa position et aux pouvoirs qu'elle lui confère, intérêts qui sont en jeu dans ses pratiques et qui peuvent contrarier ou faciliter les intérêts des familles et de l'Etat. Les profits sociaux, matériels et symboliques que permet le pouvoir de distribution de biens rares (places, notes, diplômes) en vertu d'un capital professionnel sont-ils des indices de la faible autonomie de l'institution scolaire⁹ ?

Cette question ouvre sur une interrogation plus large sur le processus de différenciation des espèces de capital. Les situations de crise, comme les luttes dans le champ scolaire le suggèrent¹⁰, mettent en question l'ordre ordinaire et la construction politique de la légitimité de l'Etat : les mouvements syndicaux font "crise" parce que, dans certains cas, ils dévoilent les contraintes internes (structuration et conflits propres du champ) et externes (rapport entre le champ scolaire et le champ du pouvoir : contrôle politique, cooptation ou répression) qui déterminent les conditions d'existence de l'espace scolaire et de ceux qui y sont engagés. Dans tous les cas le syndicalisme fait problème, qu'il soit organisé dans le cadre de la centrale syndicale contrôlée par le pouvoir politique¹¹ ou dans celui d'instances de représentation des travailleurs qui s'affichent

auparavant, avait tenté de prendre, avec d'autres, le contrôle du SYNARES. Ces conversions ne sont pas limitées à l'école publique : le premier Secrétaire général du syndicat des enseignants du secondaire catholique (SYNESCA) accepte, en 1994, un poste de Directeur diocésain de l'enseignement catholique...

⁸ Cf., notamment, les travaux de l'équipe "Politiques d'éducation", de l'Unité de Recherche 54, "Savoirs et Pouvoirs", de l'ORSTOM. Pour une présentation des travaux de l'UR voir *Chroniques du Sud*, 1995. Pour quelques travaux sur les stratégies éducatives : M.-F. Lange & J.-Y. Martin, sous la dir., 1995.

⁹ En juillet 1994, dans une interview accordée au quotidien *La Voie*, le Secrétaire général du Syndicat des enseignants du secondaire public (SYNESCI) affirme que les enseignants sont prêts à renoncer aux places qui leurs sont traditionnellement accordées à chaque rentrée scolaire : "C'est une forme de recrutement parallèle au niveau des enseignants. Les accepter serait se laisser corrompre".

¹⁰ Nous pensons non seulement aux luttes des élèves, étudiants et enseignants avec l'Etat mais également aux luttes entre les fondateurs d'entreprises privées d'éducation anciennement implantées grâce à la possession d'un capital politique et/ou à l'entretien de relations politiques et les nouveaux arrivants qui, n'ayant pas accès aux réseaux politiques, contestent les principes qui régissent la création et la survie des entreprises d'éducation.

¹¹ L'exemple du MEECI (Mouvement des élèves et étudiants de Côte-d'Ivoire) à plusieurs reprises dissout, relancé, re-dissout pose la question de l'efficacité, autre que politique ou même symbolique, de telles organisations, ce qui constitue une perspective de recherche sur la représentativité des syndicats sous contrôle politique dans un régime à parti unique et interroge directement les modes de domination politique. L'intervention de l'UGTCI (Union générale des travailleurs de Côte-d'Ivoire) dans la création du syndicat des enseignants du privé laïc

autonomes par rapport au pouvoir politique. Il nous semble - mais il faudrait pouvoir aller plus loin par des recherches historiques sur les modes de représentations des travailleurs et de leurs rapports avec leurs employeurs - que les luttes syndicales, dont nous avons fait état, expriment des revendications inséparablement corporatistes et politiques. La subordination des luttes syndicales aux logiques politiques est apparente depuis le début de l'année 1990, non seulement parce que les syndicats ont largement contribué à l'instauration du multipartisme mais surtout parce que les leaders des principaux partis d'opposition ont acquis une formation politique dans les organisations syndicales étudiantes ou enseignantes. Celles-ci, sous le régime de parti unique, étaient effectivement des lieux possibles de la contestation politique et des luttes entre fractions de la classe dominante : la subordination du capital culturel au capital politique permet de comprendre que ceux qui n'ont, en propre, que leurs titres scolaires aient intérêt à la subversion politique des principes qui les maintiennent en position de dominés.

L'Etat est directement impliqué dans ces luttes non seulement en tant qu'employeur mais également en tant que détenteur du monopole d'instituer et de garantir les différences sociales et de consacrer les élites dominantes sur la base de la conformité et de l'adhésion politique. Le pouvoir de l'Etat d'inférer sur le pouvoir social des autres espèces de capital (économique et culturel) n'est ni total, ni assuré une fois pour toute : les luttes syndicales d'étudiants et d'enseignants, donnent à voir l'intérêt des fractions qui n'ont pas accès au capital politique à lutter pour imposer une différenciation des principes de pouvoir. La transformation de l'espace politique qui implique une concurrence entre parti et plus exclusivement entre fractions dans un parti unique - la naissance du RDR expriment la différenciation des intérêts au sein même de l'ex-parti unique¹² - est peut-être une condition d'autonomisation du capital politique. De la même manière, si la diversification des organisations syndicales s'opère à partir de divisions politiques et il n'en reste pas moins que dans ce domaine également, la concurrence tend à imposer une lutte pour la conquête d'une clientèle syndicale qui ne se réduit pas la captation "naturelle" de ceux qui se reconnaissent dans tel ou tel parti¹³. Les organisations

(SYNEPLACI), contre l'avis politique des autorités de tutelle, montre également que le contrôle n'est jamais total et que même dans ce cas les organisations peuvent avoir des intérêts spécifiques et une autonomie relative qui s'opposent, au moins partiellement, aux prémisses, définies par l'Etat, de leur existence.

¹² Il faudrait pouvoir repérer les principes de différenciation entre ceux qui restent dans le PDCI et ceux qui rejoignent le RDR, placé sous le double leadership de l'ex-Premier ministre A. Dramane Ouattara, technocrate peu lié à la vieille classe politique, et de Djény Kobina, premier Secrétaire général du Syndicat des enseignants du secondaire public.

¹³ Nous avons vu que les dissidents du SYNARES, lié au PDCI, ont drainé une clientèle qui a un statut et une position particulière au sein de l'enseignement supérieur et qui se retrouvent dans le projet d'un autre syndicat également sur la base de leur position commune dans le champ.

syndicales rivales restent divisées selon un clivage politique mais cela n'est pas propre à la Côte-d'Ivoire et n'empêche pas la constitution d'une logique syndicale plus autonome : le départ des anciens leaders très marqués politiquement contribue certainement à cette autonomisation progressive des instances de représentation syndicale¹⁴ ; la division du corps enseignant entre les "anciens" et les "nouveaux" favorise également l'éclatement des positions et des prises de position¹⁵. La diversification des syndicats n'est pas restreinte aux catégories enseignantes et d'autres espaces professionnels sont concernés. Si les logiques des luttes, dans le champ scolaire, concernent le processus d'autonomisation du capital culturel vis-à-vis du capital politique et donne à voir également les divisions internes à la corporation, peut-on repérer des processus analogues par exemple dans l'espace religieux, dans l'espace économique¹⁶ ou même dans l'espace politique¹⁷ ?

¹⁴ M. Etté, quitte la direction du SYNARES en mars 1994 ; A. Ayié Ayié leader de l'UNESUR rejoint le RDR et renonce à son poste de Secrétaire général du syndicat en juillet 1995 ; M.-J. Ahipeaud, leader de la FESCI, part poursuivre ses études à l'étrangers en septembre 1993. Au niveau des alliances entre syndicats également on note une diversification : il serait intéressant de voir comment se regroupent les syndicats dans les trois confédérations syndicales qui s'affrontent (UGTCI, FESACI, DIGNITE).

¹⁵ Les enseignants "raccrochés" du primaire et ceux du secondaire se sont regroupés dans une coordination (CERCI) qui, si elle n'est pas un syndicat séparé des instances de rattachement des uns et des autres, prend néanmoins des positions et mène des actions en son nom : entre autres, elle organise un sit-in devant la Présidence de la République en septembre 1995 (selon *La Voie* 4 000 instituteurs et 1 300 enseignants du secondaire sont "raccrochés" à cette date).

¹⁶ La croissance en nombre des professions libérales implique-t-elle l'émergence d'un intérêt commun à contenir le poids du capital politique qui n'est certainement pas également réparti ? Les critiques de certaines catégories d'entrepreneurs de la subordination des "affaires" au "politique" indiquent-elles que ceux qui n'ont pas accès aux protections politiques ont intérêts à lutter pour imposer d'autres principes de réussite dans le domaine économique ?

¹⁷ L'affirmation de la volonté politique d'instituer un "*Etat impartial*" apparaît de plus en plus couramment dans la presse proche du pouvoir politique, à partir du milieu de l'année 1995, et dans les propos du chef de l'Etat, H. Konan Bédié : peut-on y déceler la construction d'une nouvelle forme de légitimité du pouvoir de l'Etat et du personnel politique ? Une étude d'anthropologie politique pourrait peut-être éclairer cette question en s'interrogeant sur la mort du "Père de la nation" et sur la passation de pouvoir à l'héritier qui hérite de la place sans pour autant bénéficier de la légitimité sur laquelle était construit le pouvoir de F. Houphouët-Boigny. Les élections présidentielles constituent-elles un principe de légitimité suffisant du pouvoir d'Etat ? Il serait également nécessaire d'entreprendre une étude des professions liées à la production des catégories du droit (juristes, avocats, magistrats,...).

ANNEXE I- STATISTIQUES SCOLAIRES

- 1- ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - EFFECTIFS PRIVE/PUBLIC**
- 2- ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - EFFECTIFS FEMININS**
- 3- TAUX D'ACCROISSEMENT**
- 4- RESULTATS DES EXAMENS (primaire et secondaire)**
- 5- BUDGET ET COUTS (notes partielles)**

SOURCES :

LES DONNEES DE STATISTIQUES SCOLAIRES ONT ETE ELABOREES À PARTIR DES ANNUAIRES STATISTIQUES DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES. Cf. LES REFERENCES DANS LA BIBLIOGRAPHIE.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - EFFECTIFS PUBLIC/PRIVE

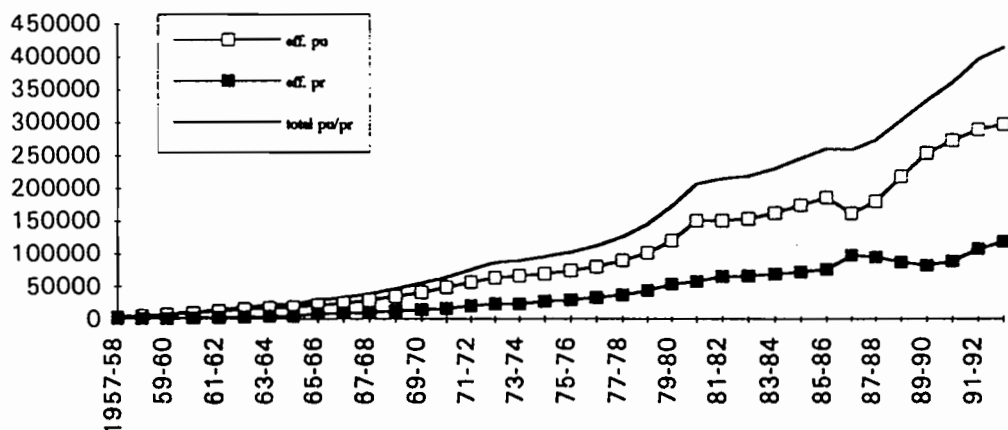
Evolution des effectifs (hommes et femmes) du secondaire général
selon le cycle et l'ordre d'enseignement

Années	public			privé			public	et	privé
	effectif du 1er C.	effectif du 2ème C.	effectif des deux C.	effectif du 1er C.	effectif du 2ème C.	effectif des deux C.	effectif du 1er cycle	effectif du 2ème C.	effectif des deux C.
59-60	6 052	673	6 725	1 519	82	1 601	7 571	755	8 326
60-61	8 388	757	9 145	2 024	82	2 106	10 412	839	11 251
61-62	10 896	987	11 883	2 232	126	2 358	13 128	1 113	14 241
62-63	13 359	1 287	14 656	2 812	165	2 977	16 171	1 452	17 623
63-64	15 196	1 334	16 530	3 507	192	3 699	18 703	1 526	20 229
64-65	16 718	1 583	18 301	4 153	228	4 381	20 871	1 811	22 682
65-66	18 604	1 872	20 476	7 413	277	7 690	26 017	2 149	28 166
66-67	21 902	1 977	23 879	8 431	280	8 711	30 333	2 257	32 590
67-68	26 531	2 086	28 617	9 662	277	9 939	36 193	2 363	38 556
68-69	31 477	2 889	34 366	11 360	287	11 647	42 837	3 176	46 013
69-70	36 537	3 904	40 441	13 955	442	14 397	50 492	4 346	54 838
70-71	42 569	5 453	48 022	15 333	618	15 951	57 902	6 071	63 973
71-72	48 136	7 500	55 636	18 844	884	19 728	66 980	8 384	75 364
72-73	53 547	9 276	62 823	21 980	1 006	22 986	75 527	10 282	85 809
73-74	55 806	10 291	66 097	21 885	923	22 808	77 691	11 214	88 905
74-75	58 285	10 677	68 962	25 436	1 079	26 515	83 721	11 756	95 477
75-76	62 336	11 370	73 706	27 717	963	28 680	90 053	12 333	102 386
76-77	66 818	12 637	79 455	31 615	1 071	32 686	98 433	13 708	112 141
77-78	74 847	14 077	88 924	35 745	1 080	36 825	110 592	15 157	125 749
78-79	85 293	15 753	101 046	42 273	1 286	43 559	127 566	17 039	144 605
79-80	101 221	18 302	119 523	50 905	1 852	52 757	152 126	20 154	172 280
80-81	119 367	21 766	141 133	54 474	2 583	57 057	173 841	24 349	198 190
81-82	126 099	23 372	149 471	60 480	4 313	64 793	186 579	27 685	214 264
82-83	127 393	25 000	152 393	60 619	5 325	65 944	188 012	30 325	218 337
83-84	133 421	27 689	161 110	62 513	6 298	68 811	195 934	33 987	229 921
84-85	138 441	33 861	172 302	63 627	7 987	71 614	202 068	41 848	243 916
85-86	149 210	35 879	185 089	67 374	7 953	75 327	216 584	43 832	260 416
86-87	129 537	31 268	160 805	85 998	11 236	97 234	215 535	42 504	258 039
87-88	145 012	34 018	179 030	82 972	10 911	93 883	227 984	44 929	272 913
88-89	171 144	45 947	217 091	75 711	10 585	86 296	246 855	56 532	303 387
89-90	196 470	56 302	252 772	70 590	10 347	80 937	267 060	66 649	333 709
90-91	206 768	66 626	273 394	72 942	14 902	87 844	279 710	81 528	361 032
91-92	211 376	78 131	289 507	87 382	19 717	107 099	298 758	97 848	396 606
92-93	218 294	78 620	296 914	93 238	24 352	117 590	311 532	102 972	414 504

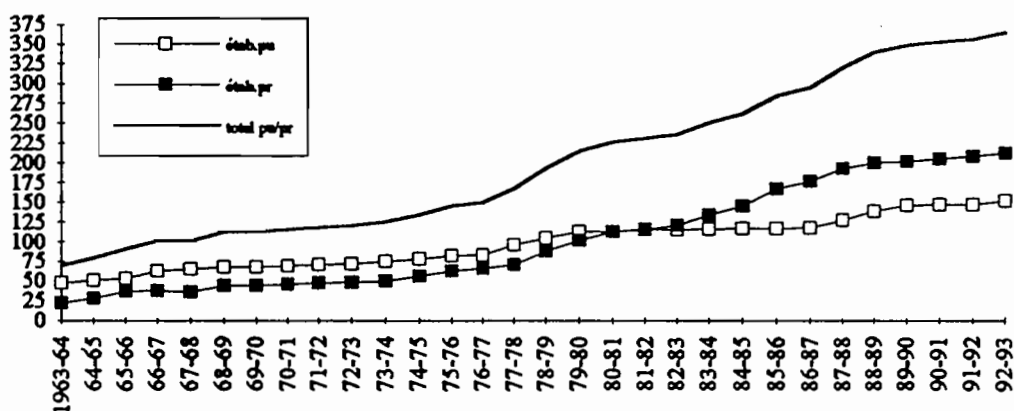
**Nombre d'établissement, de classe et effectif de l'enseignement secondaire
selon l'ordre d'enseignement**

Années	étab.pu	étab.pr	total pu/pr	cl.pu	cl.pr	total pu/pr	eff. pu	eff. pr	total pu/pr
57-58			31			144	3393	984	4377
58-59			39			196	4811	1254	6065
59-60			47			263	6725	1601	8326
60-61			54			352	9145	2106	11251
61-62			60			435	11883	2358	14241
62-63			66			511	14646	2977	17623
63-64	47	22	69	462	125	587	16530	3999	20529
64-65	51	28	79	523	147	670	18301	4381	22682
65-66	53	37	90	589	223	812	20476	7690	28166
66-67	63	38	101	686	248	934	23879	8711	32590
67-68	65	36	101	818	284	1102	28617	9939	38556
68-69	68	44	112	973	321	1294	34366	11647	46013
69-70	68	44	112	1135	389	1524	40441	14397	54838
70-71	69	46	115	1330	445	1775	48022	15956	63978
71-72	71	47	118	1492	508	2000	55636	19727	75363
72-73	72	48	120	1601	582	2183	62823	22986	85809
73-74	75	50	125	1647	573	2220	66097	22808	88905
74-75	78	56	134	1679	658	2337	68754	26360	95114
75-76	82	63	145	1706	713	2419	73512	28614	102126
76-77	83	66	149	1754	782	2536	79240	32689	111929
77-78	96	71	167	1867	846	2713	88708	36758	125466
78-79	105	88	193	1996	993	2989	100854	43392	144246
79-80	113	102	215	2235	1167	3402	119302	52571	171873
80-81	113	113	226	2490	1251	3741	149915	56870	206785
81-82	115	116	231	2703	1392	4095	149234	64615	213849
82-83	115	121	236	2849	1479	4328	152393	65844	218237
83-84	116	134	250	2913	1552	4465	161130	68242	229372
84-85	117	145	262	2972	1610	4582	173302	71741	245043
85-86	117	167	284	3001	1723	4724	185089	75241	260330
86-87	118	177	295	3028	2063	5091	160605	97234	257839
87-88	127	193	320	3111	2172	5283	179028	93883	272911
88-89	139	200	339	3361	2123	5484	217091	86296	303387
89-90	146	202	348	3660	2019	5679	252772	80937	333709
90-91	147	205	352	3920	2101	6021	273188	87844	361032
91-92	147	208	355	4108	2283	6391	289510	107096	396606
92-93	152	212	364	4295	2514	6809	296914	117590	414504

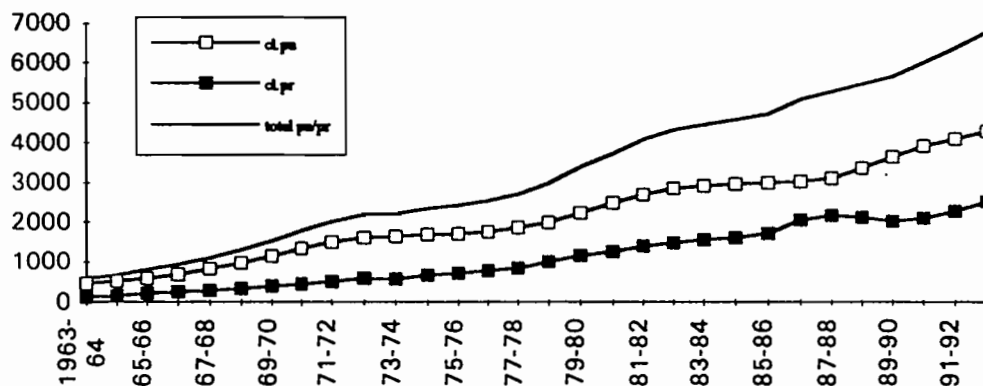
Evolution des effectifs du secondaire général selon l'ordre d'enseignement



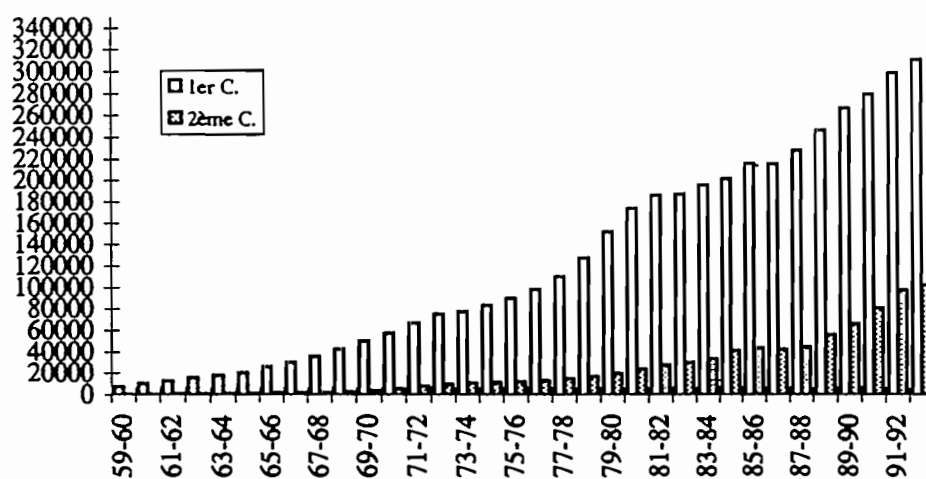
Evolution du nombre d'établissement secondaire général selon l'ordre d'enseignement



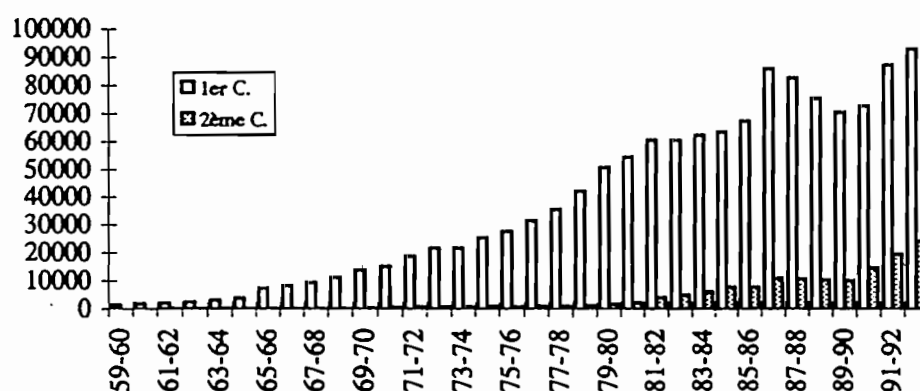
Evolution du nombre de classes dans le secondaire général selon l'ordre d'enseignement



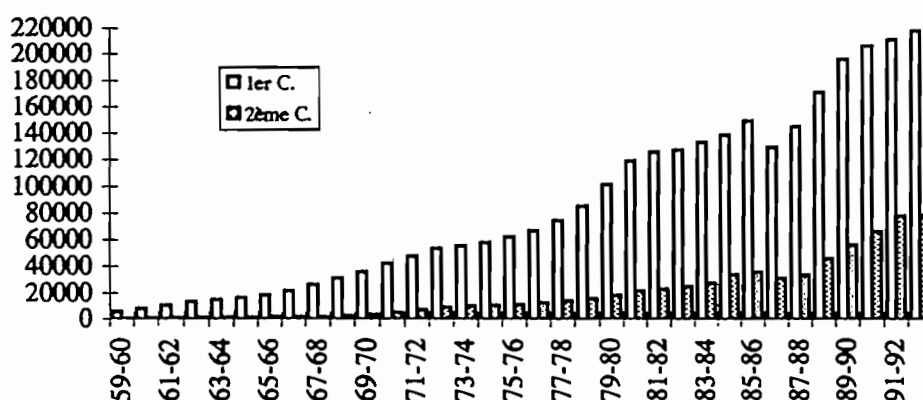
Evolution des effectifs de secondaire général selon le cycle



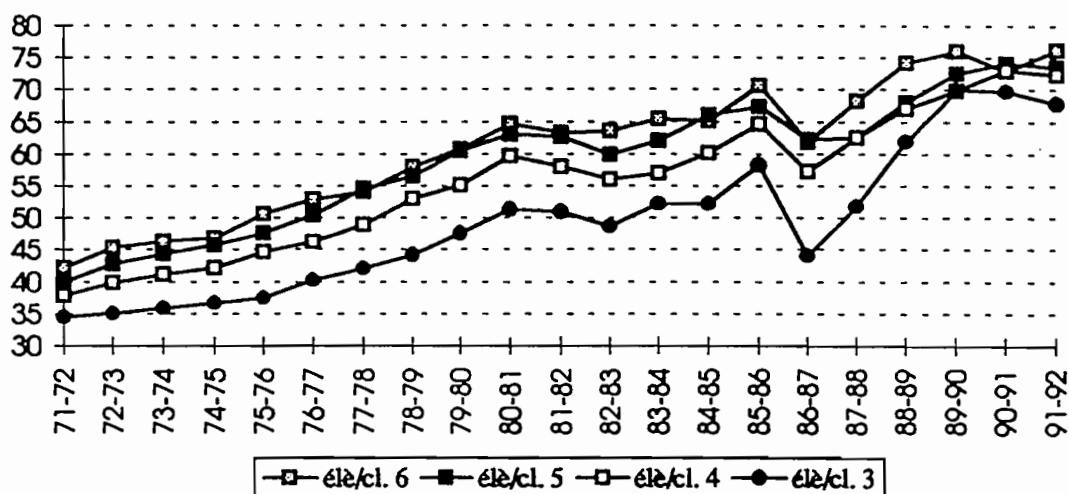
Evolution des effectifs de l'enseignement secondaire général privé selon le cycle



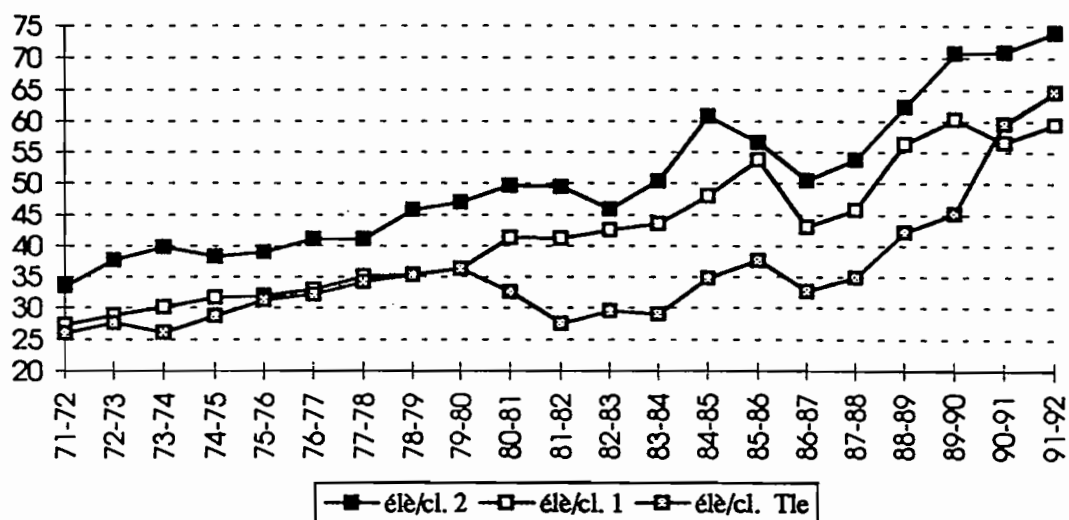
Evolution des effectifs de l'enseignement secondaire général public selon le cycle



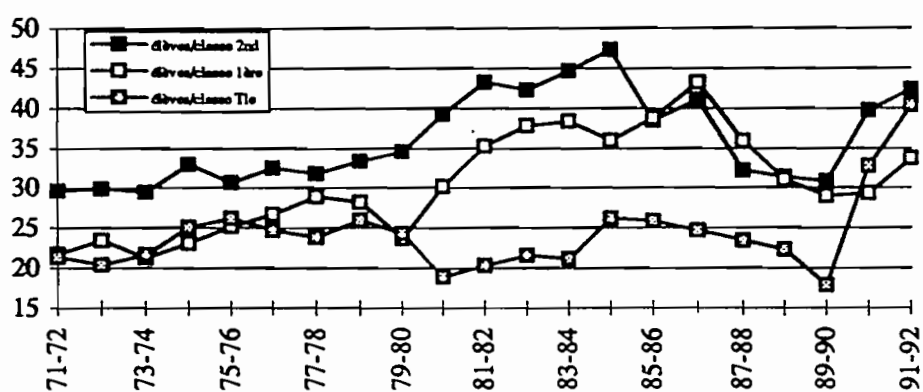
Evolution du nombre d'élèves par classe dans le premier cycle du secondaire public



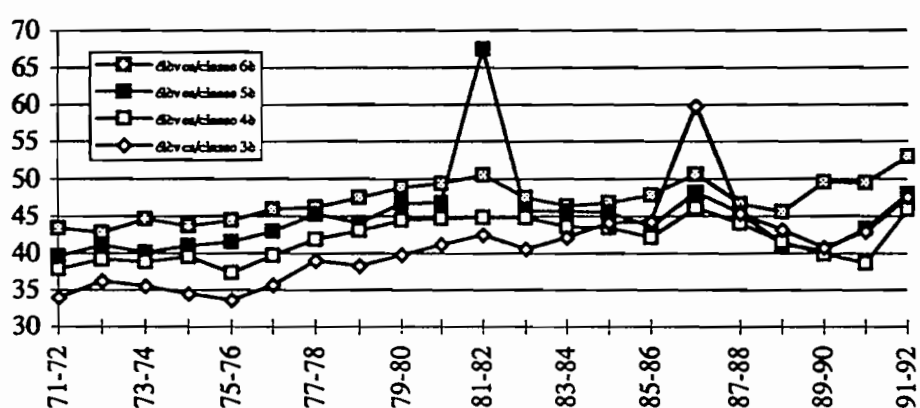
Evolution du nombre d'élèves dans le second cycle du secondaire public



Evolution du nombre d'élèves par classe dans le second cycle du
secondaire privé



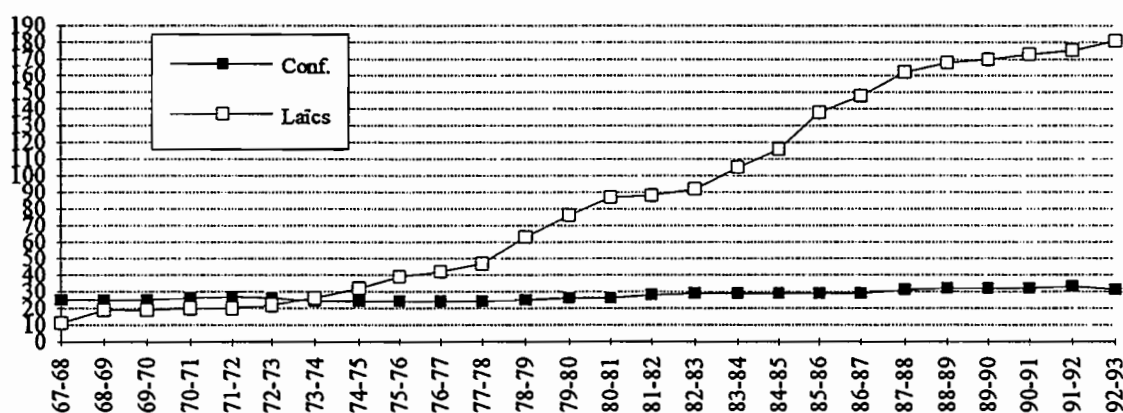
Evolution du nombre d'élèves par classe dans le premier cycle du
secondaire privé



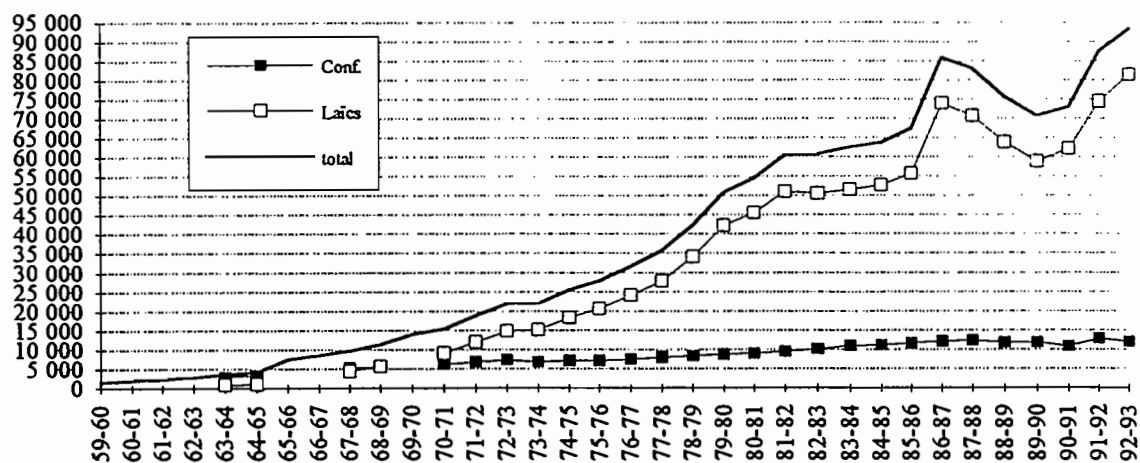
**Evolution des établissements et des effectifs de l'enseignement secondaire privé
confessionnel et laïc par cycle**

	Etablissements			1er cycle			2ème cycle			les deux cycles		
	Conf.	Laïcs	total	eff. conf.	eff. laïcs	total	eff. conf.	eff. laïcs	total	eff. conf.	eff. laïcs	total
59-60						1 519			82			1 601
60-61						2 024			82			2 106
61-62						2 232			126			2 358
62-63			20			2 812			165			2 977
63-64			22	2 757	750	3 507	192		192	2 949	750	3 699
64-65			28	3 236	917	4 153	214	14	228	3 450	931	4 381
65-66			37			7 413			277			7 690
66-67			38			8 431			280			8 711
67-68	25	11	36	5 313	4 349	9 662	277		277	5 590	4 349	9 939
68-69	25	19	44	5 677	5 683	11 360	287		287	5 964	5 683	11 647
69-70	25	19	44			13 955			442			14 397
70-71	26	20	46	6 193	9 140	15 333	572	51	618	6 765	9 191	15 951
71-72	27	20	47	6 788	12 055	18 844	728	156	884	7 516	12 211	19 728
72-73	26	22	48	7 247	14 733	21 980	803	203	1 006	8 050	14 936	22 986
73-74	24	26	50	6 813	15 072	21 885	716	207	923	7 529	15 279	22 808
74-75	24	32	56	7 107	18 329	25 436	754	325	1 079	7 861	18 654	26 515
75-76	24	39	63	7 204	20 513	27 717	743	220	963	7 947	20 733	28 680
76-77	24	42	66	7 508	24 107	31 615	805	266	1 071	8 313	24 373	32 686
77-78	24	47	71	7 961	27 784	35 745	749	331	1 080	8 710	28 115	36 825
78-79	25	63	88	8 222	34 051	42 273	798	488	1 286	9 020	34 539	43 559
79-80	26	76	102	8 741	42 164	50 905	829	1 023	1 852	9 570	43 187	52 757
80-81	26	87	113	8 957	45 517	54 474	879	1 704	2 583	9 836	47 221	57 057
81-82	28	88	116	9 477	51 003	60 480	1 112	3 201	4 313	10 589	54 204	64 793
82-83	29	92	121	10 096	50 523	60 619	1 423	3 797	5 325	11 519	54 320	65 944
83-84	29	105	134	10 911	51 602	62 513	1 810	4 419	6 298	12 721	56 021	68 811
84-85	29	116	145	11 082	52 745	63 827	2 032	5 882	7 987	13 114	58 627	71 614
85-86	29	138	167	11 632	55 742	67 374	2 163	5 790	7 953	13 795	61 532	75 327
86-87	29	148	177	12 073	73 925	85 998	2 412	8 824	11 236	14 485	82 749	97 234
87-88	31	162	193	12 347	70 625	82 972	2 626	8 285	10 911	14 973	78 910	93 883
88-89	32	168	200	11 809	63 902	75 711	2 684	7 901	10 585	14 493	71 803	86 296
89-90	32	170	202	11 782	58 808	70 590	2 713	7 634	10 347	14 495	66 442	80 937
90-91	32	173	205	10 725	62 217	72 942	2 312	12 590	14 902	13 037	74 807	87 844
91-92	33	175	208	12 858	74 524	87 382	3 548	16 169	19 717	16 406	90 693	107 099
92-93	31	181	212	11 980	81 258	93 238	3 794	20 558	24 352	15 774	101 816	117 590

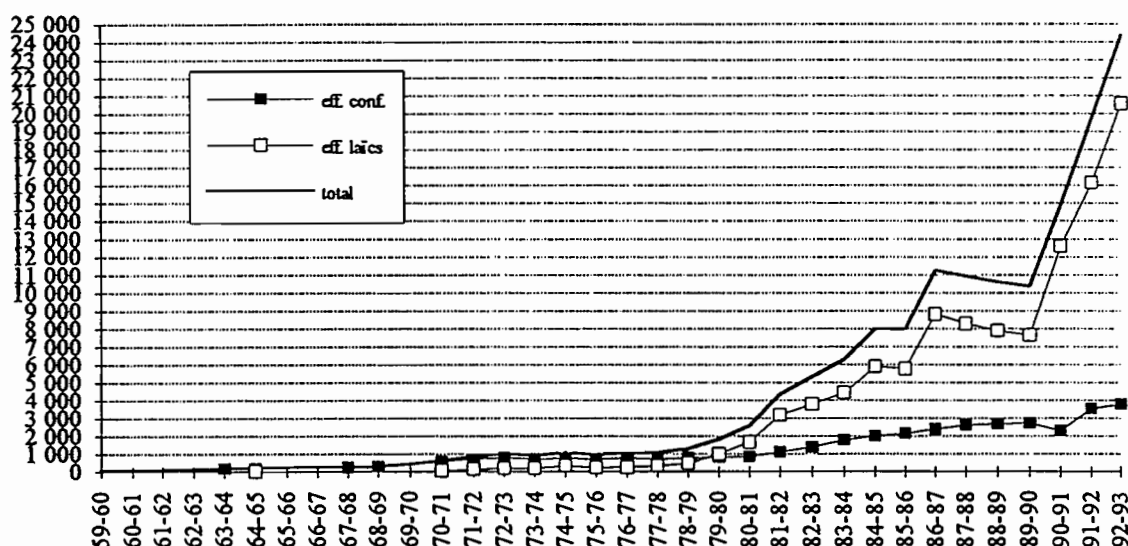
**Evolution du nombre d'établissements secondaire privés confessionnels et
laïcs**



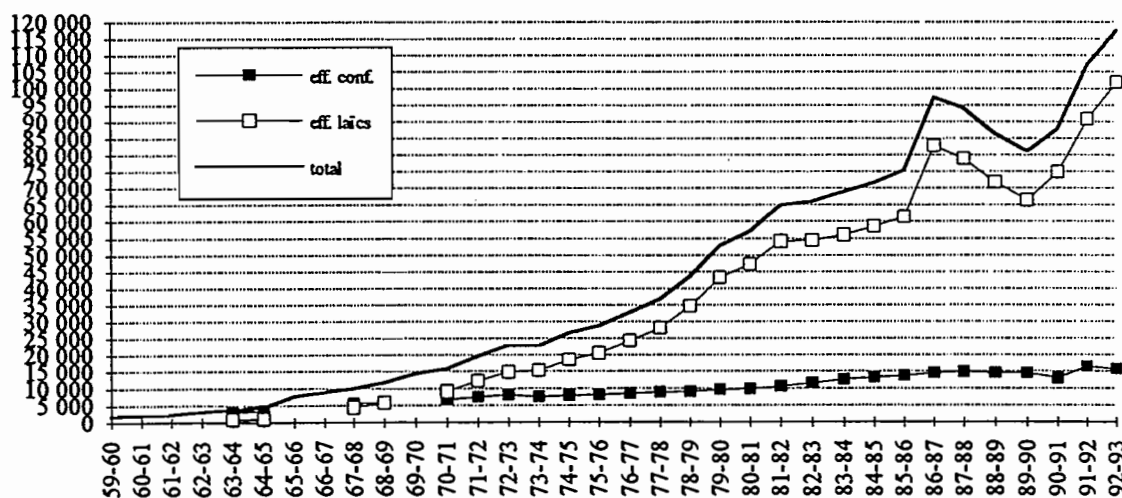
Evolution des effectifs du premier cycle du privé confessionnel et laïc



Evolution des effectifs du second cycle du secondaire privé confessionnel et laïc



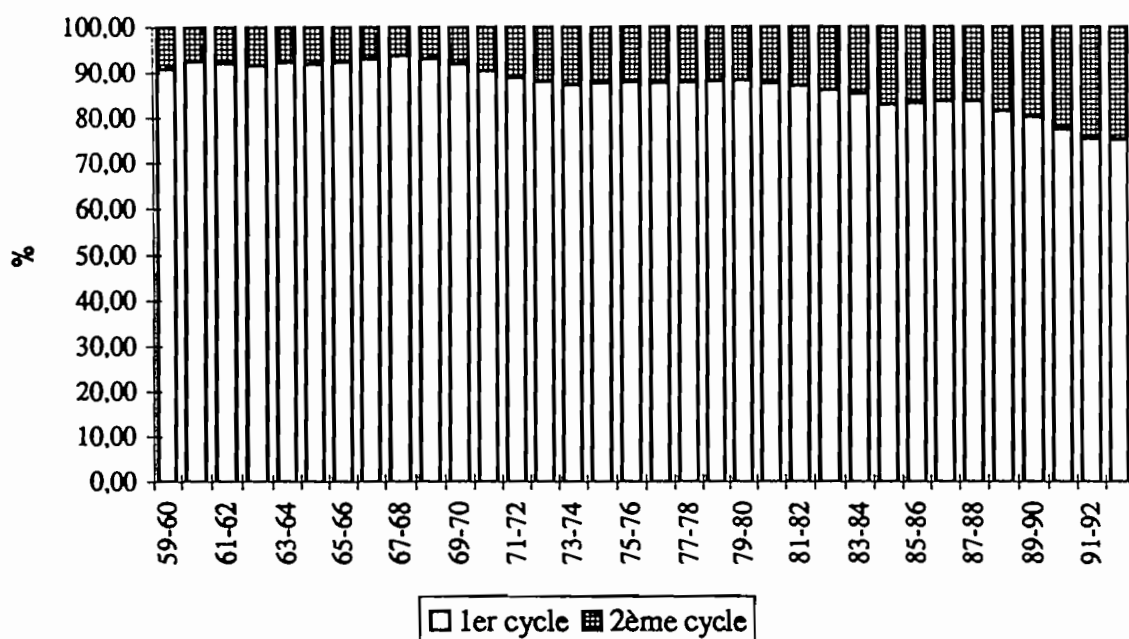
Evolution des effectifs du secondaire privé confessionnel et laïc



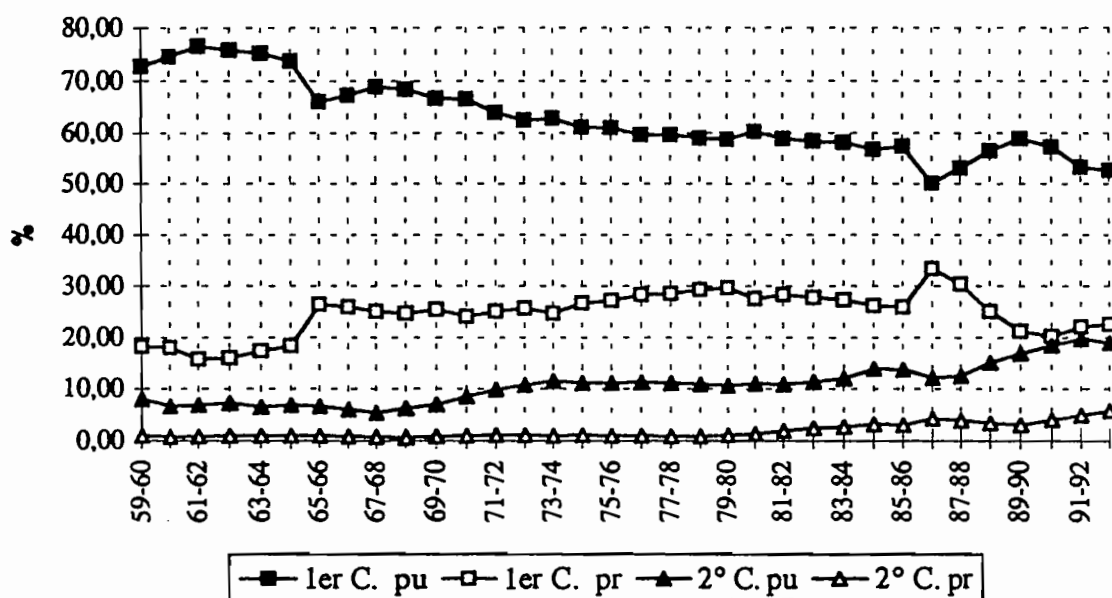
Répartition entre le premier et le second cycle (en %) des scolarisés dans le secondaire selon l'ordre d'enseignement

Années	1er C pu	1er C pr	1er C pu/pr	2° C pu	2° C pr	2° C pu/pr	1er et 2° C	Eff. pu/pr
59-60	72,69	18,24	90,93	8,08	0,98	9,07	100	8 326
60-61	74,55	17,99	92,54	6,73	0,73	7,46	100	11 251
61-62	76,51	15,67	92,18	6,93	0,88	7,82	100	14 241
62-63	75,80	15,96	91,76	7,30	0,94	8,24	100	17 623
63-64	75,12	17,34	92,46	6,59	0,95	7,54	100	20 229
64-65	73,71	18,31	92,02	6,98	1,01	7,98	100	22 682
65-66	66,05	26,32	92,37	6,65	0,98	7,63	100	28 166
66-67	67,20	25,87	93,07	6,07	0,86	6,93	100	32 590
67-68	68,81	25,06	93,87	5,41	0,72	6,13	100	38 556
68-69	68,41	24,69	93,10	6,28	0,62	6,90	100	46 013
69-70	66,63	25,45	92,07	7,12	0,81	7,93	100	54 838
70-71	66,54	23,97	90,51	8,52	0,97	9,49	100	63 973
71-72	63,87	25,00	88,88	9,95	1,17	11,12	100	75 364
72-73	62,40	25,62	88,02	10,81	1,17	11,98	100	85 809
73-74	62,77	24,62	87,39	11,58	1,04	12,61	100	88 905
74-75	61,05	26,64	87,69	11,18	1,13	12,31	100	95 477
75-76	60,88	27,07	87,95	11,11	0,94	12,05	100	102 386
76-77	59,58	28,19	87,78	11,27	0,96	12,22	100	112 141
77-78	59,52	28,43	87,95	11,19	0,86	12,05	100	125 749
78-79	58,98	29,23	88,22	10,89	0,89	11,78	100	144 605
79-80	58,75	29,55	88,30	10,62	1,07	11,70	100	172 280
80-81	60,23	27,49	87,71	10,98	1,30	12,29	100	198 190
81-82	58,85	28,23	87,08	10,91	2,01	12,92	100	214 264
82-83	58,35	27,76	86,11	11,45	2,44	13,89	100	218 337
83-84	58,03	27,19	85,22	12,04	2,74	14,78	100	229 921
84-85	56,76	26,09	82,84	13,88	3,27	17,16	100	243 916
85-86	57,30	25,87	83,17	13,78	3,05	16,83	100	260 416
86-87	50,20	33,33	83,53	12,12	4,35	16,47	100	258 039
87-88	53,13	30,40	83,54	12,46	4,00	16,46	100	272 913
88-89	56,41	24,96	81,37	15,14	3,49	18,63	100	303 387
89-90	58,87	21,15	80,03	16,87	3,10	19,97	100	333 709
90-91	57,23	20,20	77,43	18,45	4,12	22,57	100	361 032
91-92	53,30	22,03	75,33	19,70	4,97	24,67	100	396 609
92-93	52,66	22,49	75,16	18,97	5,87	24,84	100	414 504

Répartition des effectifs du secondaire (public et privé) selon le cycle



Répartition des effectifs du secondaire selon le cycle et l'ordre d'enseignement



Proportion des garçons et des filles au niveau des différentes classes du premier cycle de l'enseignement secondaire public et privé

	6ème					5ème					4ème					3ème					Ens. 1er cycle	Filles 1er Cycle	Filles % 1er C.
	Eff. Ens.	Garçons		Filles		Eff. Ens.	Garçons		Filles		Eff. Ens.	Garçons		Filles		Eff. Ens.	Garçons		Filles				
		eff.	%	eff.	%		eff.	%	eff.	%		eff.	%	eff.	%		eff.	%	eff.	%			
59-60	3447	2966	86,05	481	13,95	2212	1911	86,39	301	13,61	1183	992	83,85	191	16,15	729	625	85,73	104	14,27	7571	1077	14,23
60-61	4565	3985	87,29	580	12,71	3018	2647	87,71	371	12,29	1764	1532	86,85	232	13,15	1065	925	86,85	140	13,15	10412	1323	12,71
61-62	5462	4827	88,37	635	11,63	3821	3348	87,62	473	12,38	2391	2071	86,62	320	13,38	1454	1265	87,00	189	13,00	13128	1617	12,32
62-63	6206	5291	85,26	915	14,74	4870	4299	88,28	571	11,72	3034	2618	86,29	416	13,71	2061	1766	85,69	295	14,31	16171	2197	13,59
63-64	7488	6453	86,18	1035	13,82	5063	4416	87,22	647	12,78	3816	3362	88,10	454	11,90	2336	1977	84,63	359	15,37	18703	2495	13,34
64-65	7903	6536	82,70	1367	17,30	5769	5040	87,36	729	12,64	4190	3630	86,63	560	13,37	3009	2618	87,01	391	12,99	20871	3047	14,60
65-66	10212	8307	81,35	1905	18,65	7039	6000	85,24	1039	14,76	5327	4667	87,61	660	12,39	3439	2928	85,14	511	14,86	26017	4115	15,82
66-67	12249	10093	82,40	2156	17,60	8175	6761	82,70	1414	17,30	5670	4855	85,63	815	14,37	4239	3660	86,34	579	13,66	30333	4964	16,37
67-68	13602	10400	76,46	3202	23,54	11049	9216	83,41	1833	16,59	6499	5403	83,14	1096	16,86	5043	4287	85,01	756	14,99	36193	6887	19,03
68-69	15926	12344	77,51	3582	22,49	12531	10142	80,94	2389	19,06	9018	7553	83,75	1465	16,25	5362	4556	84,97	806	15,03	42837	8242	19,24
69-70	18200	13546	74,43	4654	25,57	14197	11360	80,02	2837	19,98	10969	8988	81,94	1981	18,06	7126	5976	83,86	1150	16,14	50492	10622	21,04
70-71	19067	14191	74,43	4876	25,57	16211	12458	76,85	3753	23,15	12857	10407	80,94	2450	19,06	9767	8100	82,93	1667	17,07	57902	12746	22,01
71-72	22407	16839	75,15	5568	24,85	17753	13402	75,49	4351	24,51	15062	11636	77,25	3426	22,75	11758	9390	79,86	2368	20,14	66980	15713	23,46
72-73	23619	17331	73,38	6288	26,62	21100	16342	77,45	4758	22,55	17187	13422	78,09	3765	21,91	13621	10708	78,61	2913	21,39	75527	17724	23,47
73-74	24277	17573	72,39	6704	27,61	20894	15899	76,09	4995	23,91	18736	14672	78,31	4064	21,69	13784	10918	79,21	2866	20,79	77691	18629	23,98
74-75	26685	18911	70,87	7774	29,13	22216	16796	75,60	5420	24,40	19131	14891	77,84	4240	22,16	15689	12404	79,06	3285	20,94	83721	20719	24,75
75-76	29773	21340	71,68	8433	28,32	23917	17699	74,00	6218	26,00	20472	15846	77,40	4626	22,60	15891	12467	78,45	3424	21,55	90053	22701	25,21
76-77	32626	23055	70,66	9571	29,34	26429	19711	74,58	6718	25,42	21885	16671	76,18	5214	23,82	17493	13677	78,19	3816	21,81	98433	25319	25,72
77-78	36874	25447	69,01	11427	30,99	29826	21787	73,05	8039	26,95	24568	18698	76,11	5870	23,89	19324	14926	77,24	4398	22,76	110592	29734	26,89
78-79	43550	30779	70,68	12771	29,32	34587	24648	71,26	9939	28,74	28109	21058	74,92	7051	25,08	21320	16312	76,51	5008	23,49	127566	34769	27,26
79-80	53189	35484	66,71	17705	33,29	41341	29869	72,25	11472	27,75	32999	24179	73,27	8820	26,73	24597	18614	75,68	5983	24,32	152126	43980	28,91
80-81	57052	38414	67,33	18638	32,67	48706	33992	69,79	14714	30,21	38524	28318	73,51	10206	26,49	29559	22105	74,78	7454	25,22	173841	51012	29,34
81-82	58711	38576	65,70	20135	34,30	51288	35628	69,47	15660	30,53	43567	31519	72,35	12048	27,65	33013	24614	74,56	8399	25,44	186579	56242	30,14
82-83	57129	37797	66,16	19332	33,84	51083	35532	69,56	15551	30,44	43860	31700	72,28	12160	27,72	35940	26533	73,83	9407	26,17	188012	56450	30,02
83-84	58041	38653	66,60	19388	33,40	51961	35966	69,22	15995	30,78	45961	32896	71,57	13065	28,43	39971	29200	73,05	10771	26,95	195934	59219	30,22
84-85	57698	37172	64,43	20526	35,57	54132	37503	69,28	16629	30,72	47806	33743	70,58	14063	29,42	42432	30564	72,03	11868	27,97	202068	63086	31,22
85-86	62722	41451	66,09	21271	33,91	54664	36991	67,67	17673	32,33	51119	36054	70,53	15065	29,47	48079	34353	71,45	13726	28,55	216584	67735	31,27
86-87	63439	40672	64,11	22767	35,89	56522	38674	68,42	17848	31,58	50306	35123	69,82	15183	30,18	45268	32768	72,39	12500	27,61	215535	68298	31,69
87-88	66068	43021	65,12	23047	34,88	57684	38440	66,64	19244	33,36	54352	37745	69,45	16607	30,55	49880	35639	71,45	14241	28,55	227984	73139	32,08
88-89	74297	47292	63,65	27005	36,35	60563	40825	67,41	19738	32,59	57082	38791	67,96	18291	32,04	54913	38793	70,64	16120	29,36	246855	81154	32,88
89-90	79383	50917	64,14	28466	35,86	67646	44952	66,45	22694	33,55	60290	41358	68,60	18932	31,40	59741	41705	69,81	18036	30,19	267060	88128	33,00
90-91	77331	48719	63,00	28818	37,27	73141	48428	66,21	24713	33,79	66000	44546	67,49	21454	32,51	63032	43627	69,21	19405	30,79	279504	94390	33,77
91-92	85313	54609	64,01	30704	35,99	74439	48000	64,48	26442	35,52	71600	47895	66,89	23705	33,11	67406	46160	68,48	21246	31,52	298761	102097	34,17
92-93	87846	56104	63,87	31742	36,13	78925	51773	65,60	27152	34,40	73191	47934	65,49	25257	34,51	71570	48964	68,41	22606	31,59	311532	106757	34,27

Proportion des garçons et des filles au niveau des différentes classes du second cycle de l'enseignement secondaire public et privé

	2nd					Eff. Ens.	1ère				Eff. Ens.	Tle				ENS. 2ème C.	Filles 2ème C.	Filles %	ENS. des deux C.	filles des deux C.	filles %
	Eff. Ens.	Garçons		Filles			Garçons eff.	%	Filles eff.	%		Garçons		Filles							
		eff.	%	eff.	%							eff.	%	eff.	%						
59-60	419	365	87,11	54	12,89	228	185	81,14	43	18,86	108	85	78,70	23	21,30	755	120	15,89	8326	1197	14,38
60-61	406	352	86,70	54	13,30	274	235	85,77	39	14,23	159	128	80,50	31	19,50	839	124	14,78	11251	1447	12,86
61-62	570	469	82,28	101	17,72	361	313	86,70	48	13,30	182	152	83,52	30	16,48	1113	179	16,08	14241	1796	12,61
62-63	757	629	83,09	128	16,91	482	400	82,99	82	17,01	213	180	84,51	33	15,49	1452	243	16,74	17623	2440	13,85
63-64	691	543	78,58	148	21,42	573	446	77,84	127	22,16	262	208	79,39	54	20,61	1526	329	21,56	20229	2824	13,96
64-65	792	612	77,27	180	22,73	688	575	83,58	113	16,42	331	261	78,85	70	21,15	1811	363	20,04	22682	3410	15,03
65-66	965	781	80,93	184	19,07	721	596	82,66	125	17,34	463	384	82,94	79	17,06	2149	388	18,05	28166	4503	15,99
66-67	936	720	76,92	216	23,08	696	572	82,18	124	17,82	625	496	79,36	129	20,64	2257	469	20,78	32590	5433	16,67
67-68	1020	804	78,82	216	21,18	679	513	75,55	166	24,45	664	531	79,97	133	20,03	2363	515	21,79	38556	7402	19,20
68-69	1786	1464	81,97	322	18,03	820	669	81,59	151	18,41	570	436	76,49	134	23,51	3176	607	19,11	46013	8849	19,23
69-70	2250	1842	81,87	408	18,13	1362	1127	82,75	235	17,25	734	588	80,11	146	19,89	4346	789	18,15	54838	11411	20,81
70-71	2957	2512	84,95	445	15,05	1840	1521	82,66	319	17,34	1274	1067	83,75	207	16,25	6071	971	15,99	63973	13717	21,44
71-72	3886	3114	80,13	772	19,87	2558	2135	83,46	423	16,54	1940	1599	82,42	341	17,58	8384	1536	18,32	75364	17249	22,89
72-73	4476	3593	80,27	883	19,73	3181	2627	82,58	554	17,42	2625	2185	83,24	440	16,76	10282	1877	18,26	85809	19601	22,84
73-74	4854	3785	77,98	1069	22,02	3450	2846	82,49	604	17,51	2910	2400	82,47	510	17,53	11214	2183	19,47	88905	20812	23,41
74-75	4668	3731	79,93	937	20,07	3628	2890	79,66	738	20,34	3460	2797	80,84	663	19,16	11756	2338	19,89	95477	23057	24,15
75-76	4966	3933	79,20	1033	20,80	3694	2991	80,97	703	19,03	3673	2903	79,04	770	20,96	12333	2506	20,32	102386	25207	24,62
76-77	5598	4428	79,10	1170	20,90	4146	3313	79,91	833	20,09	3964	3153	79,54	811	20,46	13708	2814	20,53	112141	28133	25,09
77-78	6072	4815	79,30	1257	20,70	4666	3717	79,66	949	20,34	4419	3523	79,72	896	20,28	15157	3102	20,47	125749	32836	26,11
78-79	6950	5558	79,97	1392	20,03	5215	4156	79,69	1059	20,31	4874	3812	78,21	1062	21,79	17039	3513	20,62	144605	38282	26,47
79-80	9073	7307	80,54	1766	19,46	5563	4470	80,35	1093	19,65	5518	4335	78,56	1183	21,44	20154	4042	20,06	172280	48022	27,87
80-81	10831	8713	80,45	2118	19,55	9055	7272	80,31	1783	19,69	4463	3550	79,54	913	20,46	24349	4814	19,77	198190	55826	28,17
81-82	12597	10086	80,07	2511	19,93	10787	8696	80,62	2091	19,38	4301	3478	80,86	823	19,14	27685	5425	19,60	214264	61667	28,78
82-83	13143	10685	81,30	2458	18,70	12183	9860	80,93	2323	19,07	4999	4143	82,88	856	17,12	30325	5637	18,59	218337	62087	28,44
83-84	14554	11784	80,97	2770	19,03	13933	11283	80,98	2650	19,02	5500	4615	83,91	885	16,09	33987	6305	18,55	229921	65524	28,50
84-85	18250	14333	78,54	3917	21,46	15748	12740	80,90	3008	19,10	7850	6653	84,75	1197	15,25	41848	8122	19,41	243916	71208	29,19
85-86	16239	12700	78,21	3539	21,79	19290	15386	79,76	3904	20,24	8303	7071	85,16	1232	14,84	43832	8675	19,79	260416	76410	29,34
86-87	16664	12689	76,15	3975	23,85	17996	13894	77,21	4102	22,79	7844	6572	83,78	1272	16,22	42504	9349	22,00	258039	77647	30,09
87-88	16956	13100	77,26	3856	22,74	18834	14330	76,09	4504	23,91	9139	7461	81,64	1678	18,36	44929	10038	22,34	272913	83177	30,48
88-89	21932	16503	75,25	5429	24,75	22471	17166	76,39	5305	23,61	12129	9791	80,72	2338	19,28	56532	13072	23,12	303387	94226	31,06
89-90	25838	19180	74,23	6658	25,77	29075	21831	75,09	7244	24,91	11736	9513	81,06	2223	18,94	66649	16125	24,19	333709	104253	31,24
90-91	27929	20237	72,46	7692	27,54	24196	18552	76,67	5644	23,33	29403	22297	75,83	7106	24,17	81528	20442	25,07	361032	114832	31,81
91-92	32293	22927	71,00	9366	29,00	26623	19326	72,59	7297	27,41	38932	28911	74,26	10021	25,74	97848	26684	27,27	396609	128781	32,47
92-93	32173	22722	70,62	9451	29,38	28368	20326	71,65	8042	28,35	42431	30770	72,52	11661	27,48	102972	29154	28,31	414504	135911	32,79

Proportion des effectifs féminins et masculins au niveau des différentes classes de l'enseignement du premier cycle du secondaire public

	6ème							5ème							4ème							3ème							Nbr. CL	eff. du 1er C.	filles du 1er C.
	Nbr CL	Eff. 6ème	E/cl 6ème	Garçons		Filles		Nbr. CL	Eff. 5ème	E/cl 5ème	Garçons		Filles		Nbr. CL	Eff. 4ème	E/cl 4ème	Garçons		Filles		Nbr. CL	Eff. 3ème	E/cl 3ème	Garçons		Filles				
				eff.	%	eff.	%				eff.	%	eff.	%				eff.	%	eff.	%				eff.	%	eff.	%			
59-60		2764		2411	87,23	353	12,77		1834		1612	87,90	222	12,10		885		757	85,54	128	14,46		569		494	86,82	75	13,18			
60-61		3630		3203	88,24	427	11,76		2496		2221	88,98	275	11,02		1457		1279	87,78	178	12,22		805		717	89,07	88	10,93			
61-62		4478		4030	90,00	448	10,00		3162		2832	89,56	330	10,44		2034		1790	88,00	244	12,00		1222		1065	87,15	157	12,85			
62-63		4911		4291	87,38	620	12,62		4187		3764	89,90	423	10,10		2512		2213	88,10	299	11,90		1749		1520	86,91	229	13,09			
63-64		5689		4995	87,80	694	12,20		4285		3837	89,54	448	10,46		3265		2929	89,71	336	10,29		1957		1688	86,25	269	13,75			
64-65		5864		4931	84,09	933	15,91		4717		4178	88,57	539	11,43		3590		3193	88,94	397	11,06		2547		2261	88,77	286	11,23			
65-66		6437		5282	82,06	1155	17,94		5126		4421	86,25	705	13,75		4234		3757	88,73	477	11,27		2807		2446	87,14	361	12,86			
66-67		8426		7107	84,35	1319	15,65		5710		4823	84,47	887	15,53		4295		3707	86,31	588	13,69		3471		3026	87,18	445	12,82			
67-68		9736		7523	77,27	2213	22,73		8251		7063	85,60	1188	14,40		4757		4062	85,39	695	14,61		3787		3235	85,42	552	14,58			
68-69		11387		9001	79,05	2386	20,95		9549		7837	82,07	1712	17,93		6816		5845	85,75	971	14,25		3725		3190	85,64	535	14,36			
69-70		12264		9070	73,96	3194	26,04		10764		8739	81,19	2025	18,81		8435		7074	83,86	1361	16,14		5074		4321	85,16	753	14,84			
70-71		12951		9895	76,40	3056	23,60		11902		9257	77,78	2645	22,22		10160		8400	82,68	1760	17,32		7556		6374	84,36	1182	15,64			
71-72	338	14257	42,2	11181	78,42	3076	21,58	328	13125	40	10190	77,64	2935	22,36	307	11647	37,9	9169	78,72	2478	21,28	264	9107	34,5	7478	82,11	1629	17,89	1237		
72-73	329	14896	45,3	11444	76,83	3452	23,17	351	14982	42,7	11950	79,76	3032	20,24	334	13341	39,9	10656	79,87	2685	20,13	294	10328	35,1	8253	79,91	2075	20,09	1308		
73-74	330	15268	46,3	11770	77,09	3498	22,91	341	15119	44,3	11937	78,95	3182	21,05	355	14618	41,2	11776	80,56	2842	19,44	301	10801	35,9	8704	80,59	2097	19,41	1327		
74-75	341	15945	46,8	11860	74,38	4085	25,62	338	15444	45,7	12180	78,87	3264	21,13	347	14627	42,2	11707	80,04	2920	19,96	334	12269	36,7	9868	80,43	2401	19,57	1360		
75-76	350	17716	50,6	13446	75,90	4270	24,10	348	16573	47,6	12688	76,56	3885	23,44	351	15647	44,6	12495	79,86	3152	20,14	331	12400	37,5	9864	79,55	2536	20,45	1380		
76-77	360	19036	52,9	14454	75,93	4582	24,07	351	17700	50,4	13779	77,85	3921	22,15	354	16370	46,2	12825	78,34	3545	21,66	340	13712	40,3	10904	79,52	2808	20,48	1405		
77-78	415	22452	54,1	16407	73,08	6045	26,92	364	19884	54,6	15273	76,81	4611	23,19	367	17943	48,9	14147	78,84	3796	21,16	346	14568	42,1	11497	78,92	3071	21,08	1492		
78-79	456	26454	58	19711	74,51	6743	25,49	415	23463	56,5	17417	74,23	6046	25,77	374	19837	53	15496	78,12	4341	21,88	352	15539	44,1	12197	78,49	3342	21,51	1597		
79-80	543	33003	60,8	22714	68,82	10289	31,18	458	27693	60,5	20908	75,50	6785	24,50	422	23251	55,1	17616	75,76	5635	24,24	364	17274	47,5	13432	77,76	3842	22,24	1787		
80-81	554	35857	64,7	25335	70,66	10522	29,34	546	34440	63,1	24760	71,89	9680	28,11	464	27710	59,7	21145	76,31	6565	23,69	416	21360	51,3	16350	76,54	5010	23,46	1980		
81-82	564	35698	63,3	24682	69,14	11016	30,86	557	34944	62,7	25483	72,93	9461	27,07	549	31828	58	23934	75,20	7894	24,80	464	23629	50,9	18259	77,27	5370	22,73	2134		
82-83	563	35808	63,6	24819	69,31	10989	30,69	564	33792	59,9	24743	73,22	9049	26,78	561	31444	56	23775	75,61	7669	24,39	542	26349	48,6	20059	76,13	6290	23,87	2230		
83-84	566	37057	65,5	26061	70,33	10996	29,67	564	35021	62,1	25383	72,48	9638	27,52	569	32408	57	24242	74,80	8166	25,20	554	28935	52,2	21880	75,62	7055	24,38	2253		
84-85	570	37179	65,2	24413	65,66	12766	34,34	570	37650	66,1	27208	72,27	10442	27,73	567	34141	60,2	25120	73,58	9021	26,42	565	29471	52,2	21948	74,47	7523	25,53	2272		
85-86	574	40525	70,6	27840	68,70	12685	31,30	571	38471	67,4	26565	69,05	11906	30,95	576	37274	64,7	27060	72,60	10214	27,40	565	32940	58,3	24005	72,87	8935	27,13	2286		
86-87	577	35705	61,9	23956	67,09	11749	32,91	575	35845	62,3	25663	71,59	10182	28,41	575	32929	57,3	23753	72,13	9176	27,87	569	25058	44	19022	75,91	6036	24,09	2296		
87-88	624	42535	68,2	28198	66,29	14337	33,71	580	36317	62,6	25040	68,95	11277	31,05	583	36470	62,6	26125	71,63	10345	28,37	573	29690	51,8	21649	72,92	8041	27,08	2360		
88-89	696	51655	74,2	33402	64,66	18253	35,34	631	42910	68	29202	68,05	13708	31,95	593	39762	67,1	27577	69,36	12185	30,64	594	36817	62	26256	71,31	10561	28,69	2514		
89-90	742	56359	76	35770	63,47	20589	36,53	707	51248	72,5	34421	67,17	16827	32,83	649	45290	69,8	31282	69,07	14008	30,93	623	43573	69,9	30682	70,42	12891	29,58	2721		
90-91	722	52633	72,9	33800	64,22	18833	35,78	763	56539	74,1	37921	67,07	18618	32,93	705	51490	73	35104	68,18	16386	31,82	659	45900	69,7	32079	69,89	13821	30,11	2849		
91-92	715	54507	76,2	35727	65,55	18780	34,45	735	54027	73,5	35403	65,53	18624	34,47	751	54303	72,3	36872	67,90	17431	32,10	716	48542	67,8	33502	69,02	15040	30,98	2917		
92-93		60899		40043	65,75	20856	34,25		53909		35825	66,45	18084	33,55		53176		35420	66,61	17756	33,39		50310		35283	70,13	15027	29,87			

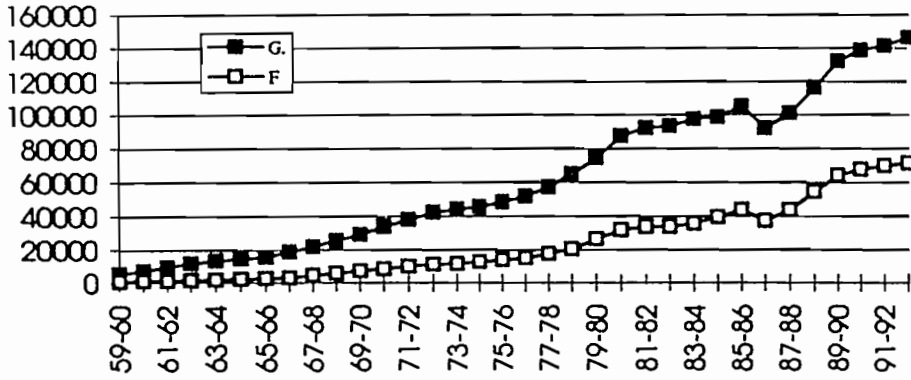
Sources : d'après les annuaires de statistiques scolaires

Proportion des effectifs féminins et masculins au niveau des différentes classes de l'enseignement du second cycle du secondaire public

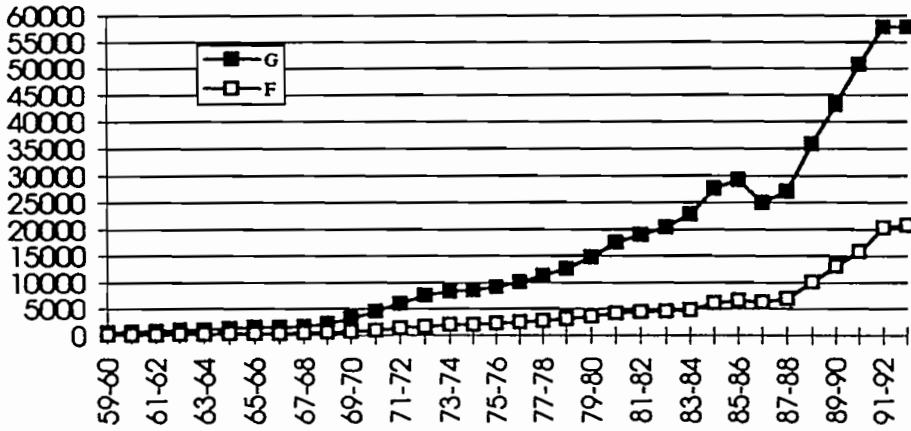
Années	2nd							1ère							Tle							Nbr. CL 2° C.	Ens. du 2° C.	filles du 2° C.	Nbr. CL 1er et 2° C.	Ens. 1er et 2° C.	filles 1er et 2° C.	filles 1er et 2° C. %			
	Nbr. CL	Eff. Ens 2nd	élè/cl 2nd	Garçons		Filles		Nbr. CL	Eff. Ens 1er	élè/cl 1ère	Garçons		Filles		Nbr. CL	Eff. Ens Tle	élè/cl Tle	Garçons		Filles											
				G.	%	F.	%				G.	%	F.	%																	
59-60		368		330	89,67	38	10,33		212		179	84,43	33	15,57		93		74	79,57	19	20,43		673		90		6725		868		12,91
60-61		365		326	89,32	39	10,68		243		215	88,48	28	11,52		149		125	83,89	24	16,11		757		91		9145		1059		11,58
61-62		492		414	84,15	78	15,85		328		292	89,02	36	10,98		167		143	85,63	24	14,37		987		138		11883		1317		11,08
62-63		637		537	84,30	100	15,70		440		373	84,77	67	15,23		210		180	85,71	30	14,29		1287		197		14646		1768		12,07
63-64		580		463	79,83	117	20,17		508		403	79,33	105	20,67		246		199	80,89	47	19,11		1334		269		16530		2016		12,20
64-65		673		524	77,86	149	22,14		603		511	84,74	92	15,26		307		244	79,48	63	20,52		1583		304		18301		2459		13,44
65-66		830		678	81,69	152	18,31		619		513	82,88	106	17,12		423		355	83,92	68	16,08		1872		326		20476		3024		14,77
66-67		822		646	78,59	176	21,41		603		494	81,92	109	18,08		552		436	78,99	116	21,01		1977		401		23879		3640		15,24
67-68		908		720	79,30	188	20,70		604		466	77,15	138	22,85		574		459	79,97	115	20,03		2086		441		28617		5089		17,78
68-69		1652		1342	81,23	310	18,77		740		602	81,35	138	18,65		497		385	77,46	112	22,54		2889		560		34366		6164		17,94
69-70		2002		1622	81,02	380	18,98		1247		1025	82,20	222	17,80		655		524	80,00	131	20,00		3904		733		40441		8066		19,95
70-71		2627		2221	84,55	406	15,45		1664		1345	80,83	319	19,17		1162		955	82,19	207	17,81		5453		932		48022		9575		19,94
71-72	102	3413	33,5	2720	79,70	693	20,30	85	2318	27,3	1909	82,36	409	17,64	68	1769	26	1443	81,57	326	18,43	255	7500	1428	1492	55636	11546	20,75			
72-73	106	3998	37,7	3230	80,79	768	19,21	100	2877	28,8	2380	82,73	497	17,27	87	2401	27,6	1977	82,34	424	17,66	293	9276	1689	1601	62823	12933	20,59			
73-74	110	4382	39,8	3412	77,86	970	22,14	107	3216	30,1	2658	82,65	558	17,35	103	2693	26,1	2223	82,55	470	17,45	320	10291	1998	1647	66097	13617	20,60			
74-75	108	4140	38,3	3332	80,48	808	19,52	105	3328	31,7	2663	80,02	665	19,98	112	3209	28,7	2597	80,93	612	19,07	325	10677	2085	1685	68962	14755	21,40			
75-76	117	4567	39	3642	79,75	925	20,25	106	3392	32	2761	81,40	631	18,60	109	3411	31,3	2713	79,54	698	20,46	332	11370	2254	1712	73706	16097	21,84			
76-77	125	5143	41,1	4102	79,76	1041	20,24	116	3826	33	3089	80,74	737	19,26	114	3668	32,2	2938	80,10	730	19,90	355	12637	2508	1760	79455	17364	21,85			
77-78	136	5595	41,1	4470	79,89	1125	20,11	124	4348	35,1	3496	80,40	852	19,60	121	4134	34,2	3338	80,75	796	19,25	381	14077	2773	1873	88924	20296	22,82			
78-79	138	6316	45,8	5084	80,49	1232	19,51	137	4849	35,4	3906	80,55	943	19,45	130	4588	35,3	3621	78,92	967	21,08	405	15753	3142	2002	101046	23614	23,37			
79-80	171	8036	47	6520	81,13	1516	18,87	141	5112	36,3	4138	80,95	974	19,05	142	5154	36,3	4082	79,20	1072	20,80	454	18302	3562	2241	119523	30113	25,19			
80-81	190	9415	49,6	7629	81,03	1786	18,97	199	8209	41,3	6621	80,66	1588	19,34	127	4142	32,6	3323	80,23	819	19,77	516	21766	4193	2496	141133	35970	25,49			
81-82	201	9920	49,4	8021	80,86	1899	19,14	231	9516	41,2	7705	80,97	1811	19,03	143	3936	27,5	3214	81,66	722	18,34	575	23372	4432	2709	149471	38173	25,54			
82-83	219	10054	45,9	8251	82,07	1803	17,93	242	10292	42,5	8350	81,13	1942	18,87	158	4654	29,5	3881	83,39	773	16,61	619	25000	4518	2849	152393	38515	25,27			
83-84	222	11160	50,3	9235	82,75	1925	17,25	264	11475	43,5	9357	81,54	2118	18,46	174	5054	29	4267	84,43	787	15,57	660	27689	4830	2913	161110	40685	25,25			
84-85	228	13851	60,8	11144	80,46	2707	19,54	270	12973	48	10559	81,39	2414	18,61	202	7037	34,8	5987	85,08	1050	14,92	700	33861	6171	2972	172302	45923	26,65			
85-86	222	12541	56,5	10052	80,15	2489	19,85	296	15917	53,8	12807	80,46	3110	19,54	197	7421	37,7	6356	85,65	1065	14,35	715	35879	6664	3001	185089	50404	27,23			
86-87	231	11651	50,4	9288	79,72	2363	20,28	307	13205	43	10400	78,76	2805	21,24	196	6412	32,7	5382	83,94	1030	16,06	734	31268	6198	3030	160805	43341	26,95			
87-88	233	12546	53,8	10048	80,09	2498	19,91	310	14208	45,8	11031	77,64	3177	22,36	208	7264	34,9	5972	82,21	1292	17,79	751	34018	6967	3111	179030	50967	28,47			
88-89	281	17508	62,3	13403	76,55	4105	23,45	323	18184	56,3	14028	77,14	4156	22,86	243	10255	42,2	8385	81,76	1870	18,24	847	45947	10131	3361	217091	64838	29,87			
89-90	300	21219	70,7	15966	75,24	5253	24,76	410	24728	60,3	18714	75,68	6014	24,32	229	10355	45,2	8485	81,94	1870	18,06	939	56302	13137	3660	252772	77452	30,64			
90-91	294	20854	70,9	15648	75,04	5206	24,96	364	20582	56,5	15932	77,41	4650	22,59	423	25190	59,6	19213	76,27	5977	23,73	1081	66626	15833	3930	273188	83491	30,56			
91-92	323	23905	74	17517	73,28	6388	26,72	360	21431	59,5	15893	74,16	5538	25,84	508	32795	64,6	24429	74,49	8366	25,51	1191	78131	20292	4108	289510	90167	31,14			
92-93		24062		17716	73,63	6346	26,37		21950		16084	73,28	5866	26,724		32608		24004	73,61	8604	26,386		78620		20816		296914	92539	31,17		

Sources : d'après les annuaires de statistiques scolaires

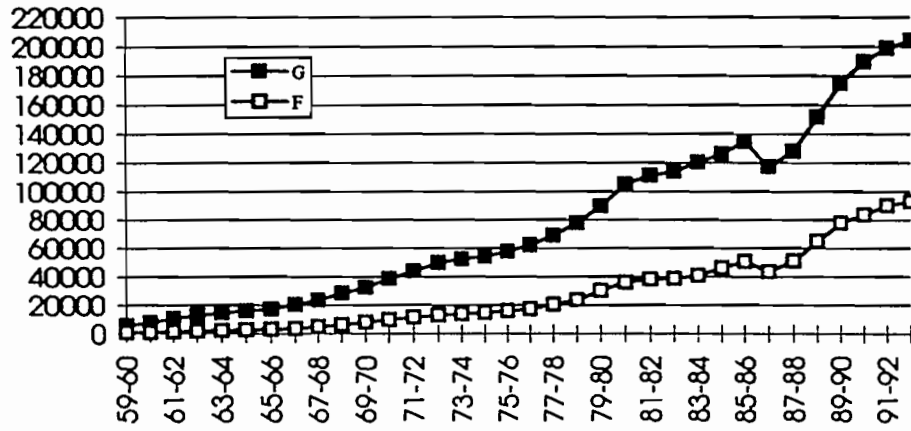
Evolution des effectifs du premier cycle public selon le sexe



Evolution des effectifs dans le second cycle du public selon le sexe



Evolution des effectifs du secondaire général public selon le sexe



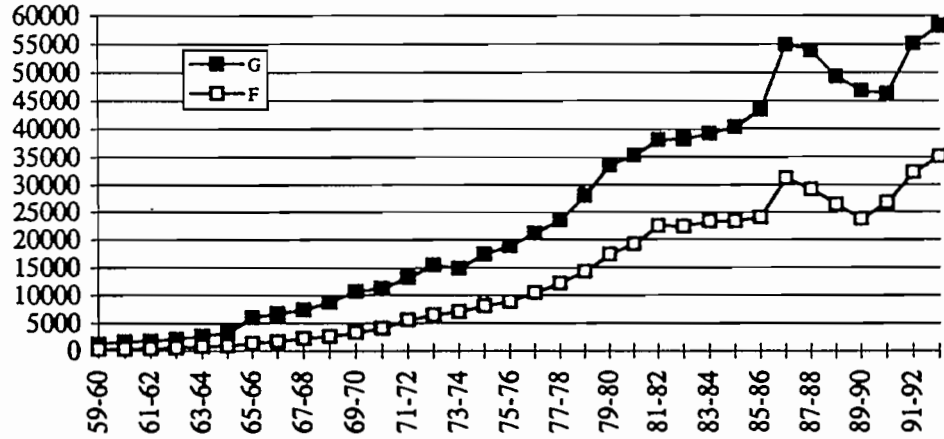
Effectifs du premier cycle de l'enseignement secondaire privé selon le sexe

Années	EFF. ENS. nombre	6ème				5ème					4ème				3ème				ENS. du 1er C.	Filles du 1er C.	Filles %		
		Garçons		Filles		EFF. ENS nombre	Garçons		Filles		EFF. EN nombre	Garçons		Filles		EFF. EN nombre	Garçons					Filles	
		nombre	%	nombre	%		nombre	%	nombre	%		nombre	%	nombre	%		nombre	%				nombre	%
59-60	683	555	81,26	128	18,74	378	299	79,10	79	20,90	298	235	78,86	63	21,14	160	131	81,88	29	18,13	1519	299	19,68
60-61	935	782	83,64	153	16,36	522	426	81,61	96	18,39	307	253	82,41	54	17,59	260	208	80,00	52	20,00	2024	355	17,54
61-62	984	797	81,00	187	19,00	659	516	78,30	143	21,70	357	281	78,71	76	21,29	232	200	86,21	32	13,79	2232	438	19,62
62-63	1295	1000	77,22	295	22,78	683	535	78,33	148	21,67	522	405	77,59	117	22,41	312	246	78,85	66	21,15	2812	626	22,26
63-64	1799	1458	81,05	341	18,95	778	579	74,42	199	25,58	551	433	78,58	118	21,42	379	289	76,25	90	23,75	3507	748	21,33
64-65	2039	1605	78,72	434	21,28	1052	862	81,94	190	18,06	600	437	72,83	163	27,17	462	357	77,27	105	22,73	4153	892	21,48
65-66	3775	3025	80,13	750	19,87	1913	1579	82,54	334	17,46	1093	910	83,26	183	16,74	632	482	76,27	150	23,73	7413	1417	19,12
66-67	3823	2986	78,11	837	21,89	2465	1938	78,62	527	21,38	1375	1148	83,49	227	16,51	768	634	82,55	134	17,45	8431	1725	20,46
67-68	3866	2877	74,42	989	25,58	2798	2153	76,95	645	23,05	1742	1341	76,98	401	23,02	1256	1052	83,76	204	16,24	9662	2239	23,17
68-69	4539	3343	73,65	1196	26,35	2982	2305	77,30	677	22,70	2202	1708	77,57	494	22,43	1637	1366	83,45	271	16,55	11360	2638	23,22
69-70	5936	4476	75,40	1460	24,60	3433	2621	76,35	812	23,65	2534	1914	75,53	620	24,47	2052	1655	80,65	397	19,35	13955	3289	23,57
70-71	6116	4296	70,24	1820	29,76	4309	3201	74,29	1108	25,71	2697	2007	74,42	690	25,58	2211	1726	78,06	485	21,94	15333	4103	26,76
71-72	8150	5658	69,42	2492	30,58	4628	3212	69,40	1416	30,60	3415	2467	72,24	948	27,76	2651	1912	72,12	739	27,88	18844	5595	29,69
72-73	8723	5887	67,49	2836	32,51	6118	4392	71,79	1726	28,21	3846	2766	71,92	1080	28,08	3293	2455	74,55	838	25,45	21980	6480	29,48
73-74	9009	5803	64,41	3206	35,59	5775	3962	68,61	1813	31,39	4118	2896	70,33	1222	29,67	2983	2214	74,22	769	25,78	21885	7010	32,03
74-75	10740	7051	65,65	3689	34,35	6772	4616	68,16	2156	31,84	4504	3184	70,69	1320	29,31	3420	2536	74,15	884	25,85	25436	8049	31,64
75-76	12057	7894	65,47	4163	34,53	7344	5011	68,23	2333	31,77	4825	3351	69,45	1474	30,55	3491	2603	74,56	888	25,44	27717	8858	31,96
76-77	13590	8601	63,29	4989	36,71	8729	5932	67,96	2797	32,04	5515	3846	69,74	1669	30,26	3781	2773	73,34	1008	26,66	31615	10463	33,10
77-78	14422	9040	62,68	5382	37,32	9942	6514	65,52	3428	34,48	6625	4551	68,69	2074	31,31	4756	3429	72,10	1327	27,90	35745	12211	34,16
78-79	17096	11068	64,74	6028	35,26	11124	7231	65,00	3893	35,00	8272	5562	67,24	2710	32,76	5781	4115	71,18	1666	28,82	42273	14297	33,82
79-80	20186	12770	63,26	7416	36,74	13648	8961	65,66	4687	34,34	9748	6563	67,33	3185	32,67	7323	5182	70,76	2141	29,24	50905	17429	34,24
80-81	21195	13079	61,71	8116	38,29	14266	9232	64,71	5034	35,29	10814	7173	66,33	3641	33,67	8199	5755	70,19	2444	29,81	54474	19235	35,31
81-82	23013	13894	60,37	9119	39,63	16344	10145	62,07	6199	37,93	11739	7585	64,61	4154	35,39	9384	6355	67,72	3029	32,28	60480	22501	37,20
82-83	21321	12978	60,87	8343	39,13	17291	10789	62,40	6502	37,60	12416	7925	63,83	4491	36,17	9591	6474	67,50	3117	32,50	60619	22453	37,04
83-84	20984	12592	60,01	8392	39,99	16940	10583	62,47	6357	37,53	13553	8654	63,85	4899	36,15	11036	7320	66,33	3716	33,67	62513	23364	37,37
84-85	20519	12759	62,18	7760	37,82	16482	10295	62,46	6187	37,54	13665	8623	63,10	5042	36,90	12961	8616	66,48	4345	33,52	63627	23334	36,67
85-86	22197	13611	61,32	8586	38,68	16193	10426	64,39	5767	35,61	13845	8994	64,96	4851	35,04	15139	10348	68,35	4791	31,65	67374	23995	35,61
86-87	27734	16716	60,27	11018	39,73	20677	13011	62,92	7666	37,08	17377	11370	65,43	6007	34,57	20210	13746	68,02	6464	31,98	85998	31155	36,23
87-88	23533	14823	62,99	8710	37,01	21367	13400	62,71	7967	37,29	17882	11620	64,98	6262	35,02	20190	13990	69,29	6200	30,71	82972	29139	35,12
88-89	22642	13890	61,35	8752	38,65	17653	11623	65,84	6030	34,16	17320	11214	64,75	6106	35,25	18096	12537	69,28	5559	30,72	75711	26447	34,93
89-90	23024	15147	65,79	7877	34,21	16398	10531	64,22	5867	35,78	15000	10076	67,17	4924	32,83	16168	11023	68,18	5145	31,82	70590	23813	33,73
90-91	24698	14713	59,57	9985	40,43	16602	10507	63,29	6095	36,71	14510	9442	65,07	5068	34,93	17132	11548	67,41	5584	32,59	72942	26732	36,65
91-92	30806	18882	61,29	11924	38,71	20415	12597	61,70	7818	38,30	17297	11023	63,73	6274	36,27	18864	12658	67,10	6206	32,90	87382	32222	36,87
92-93	26947	16061	59,60	10886	40,40	25016	15948	63,75	9068	36,25	20015	12514	62,52	7501	37,48	21260	13681	64,35	7579	35,65	93238	35034	37,57

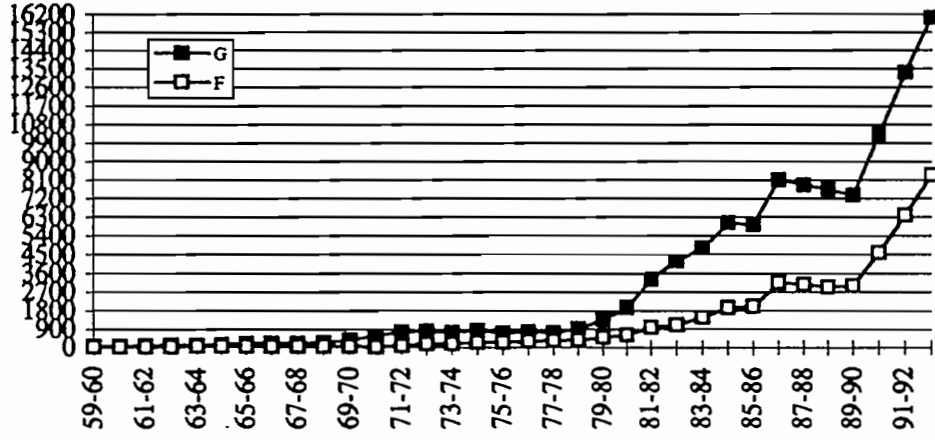
Effectifs du second cycle de l'enseignement secondaire privé selon le sexe

Années	EFF. ENS. nombre	2nd				EFF. ENS nombre	1ère				EFF. ENS nombre	Tle				ENS du 2ème C.	Filles du 2ème C.	Filles %	ENS. des deux C.	Filles des deux C.	Filles %
		Garçons		Filles			Garçons		Filles			Garçons		Filles							
		nombre	%	nombre	%		nombre	%	nombre	%		nombre	%	nombr	%						
59-60	51	35	68,63	16	31,37	16	6	37,50	10	62,50	15	11	73,33	4	26,67	82	30	36,59	1601	329	20,55
60-61	41	26	63,41	15	36,59	31	20	64,52	11	35,48	10	3	30,00	7	70,00	82	33	40,24	2106	388	18,42
61-62	78	55	70,51	23	29,49	33	21	63,64	12	36,36	15	9	60,00	6	40,00	126	41	32,54	2358	479	20,31
62-63	120	92	76,67	28	23,33	42	27	64,29	15	35,71	3	0	0,00	3	100,00	165	46	27,88	2977	672	22,57
63-64	111	80	72,07	31	27,93	65	43	66,15	22	33,85	16	9	56,25	7	43,75	192	60	31,25	3699	808	21,84
64-65	119	88	73,95	31	26,05	85	64	75,29	21	24,71	24	17	70,83	7	29,17	228	59	25,88	4381	951	21,71
65-66	135	103	76,30	32	23,70	102	83	81,37	19	18,63	40	29	72,50	11	27,50	277	62	22,38	7690	1479	19,23
66-67	114	74	64,91	40	35,09	93	78	83,87	15	16,13	73	60	82,19	13	17,81	280	68	24,29	8711	1793	20,58
67-68	112	84	75,00	28	25,00	75	47	62,67	28	37,33	90	72	80,00	18	20,00	277	74	26,71	9939	2313	23,27
68-69	134	122	91,04	12	8,96	80	67	83,75	13	16,25	73	51	69,86	22	30,14	287	47	16,38	11647	2685	23,05
69-70	248	220	88,71	28	11,29	115	102	88,70	13	11,30	79	64	81,01	15	18,99	442	56	12,67	14397	3345	23,23
70-71	330	291	88,18	39	11,82	176	176	100,00	0	0,00	112	112	100,00	0	0,00	618	39	6,31	15951	4142	25,97
71-72	473	394	83,30	79	16,70	240	226	94,17	14	5,83	171	156	91,23	15	8,77	884	108	12,22	19728	5703	28,91
72-73	478	363	75,94	115	24,06	304	247	81,25	57	18,75	224	208	92,86	16	7,14	1006	188	18,69	22986	6668	29,01
73-74	472	373	79,03	99	20,97	234	188	80,34	46	19,66	217	177	81,57	40	18,43	923	185	20,04	22808	7195	31,55
74-75	528	399	75,57	129	24,43	300	227	75,67	73	24,33	251	200	79,68	51	20,32	1079	253	23,45	26515	8302	31,31
75-76	399	291	72,93	108	27,07	302	230	76,16	72	23,84	262	190	72,52	72	27,48	963	252	26,17	28680	9110	31,76
76-77	455	326	71,65	129	28,35	320	224	70,00	96	30,00	296	215	72,64	81	27,36	1071	306	28,57	32686	10769	32,95
77-78	477	345	72,33	132	27,67	318	221	69,50	97	30,50	285	185	64,91	100	35,09	1080	329	30,46	36825	12540	34,05
78-79	634	474	74,76	160	25,24	366	250	68,31	116	31,69	286	191	66,78	95	33,22	1286	371	28,85	43559	14668	33,67
79-80	1037	787	75,89	250	24,11	451	332	73,61	119	26,39	364	253	69,51	111	30,49	1852	480	25,92	52757	17909	33,95
80-81	1416	1084	76,55	332	23,45	846	651	76,95	195	23,05	321	227	70,72	94	29,28	2583	621	24,04	57057	19856	34,80
81-82	2677	2065	77,14	612	22,86	1271	991	77,97	280	22,03	365	264	72,33	101	27,67	4313	993	23,02	64793	23494	36,26
82-83	3089	2434	78,80	655	21,20	1891	1510	79,85	381	20,15	345	262	75,94	83	24,06	5325	1119	21,01	65944	23572	35,75
83-84	3394	2549	75,10	845	24,90	2458	1926	78,36	532	21,64	446	348	78,03	98	21,97	6298	1475	23,42	68811	24839	36,10
84-85	4399	3189	72,49	1210	27,51	2775	2181	78,59	594	21,41	813	666	81,92	147	18,08	7987	1951	24,43	71614	25285	35,31
85-86	3698	2648	71,61	1050	28,39	3373	2579	76,46	794	23,54	882	715	81,07	167	18,93	7953	2011	25,29	75327	26006	34,52
86-87	5013	3401	67,84	1612	32,16	4791	3494	72,93	1297	27,07	1432	1190	83,10	242	16,90	11236	3151	28,04	97234	34306	35,28
87-88	4410	3052	69,21	1358	30,79	4626	3299	71,31	1327	28,69	1875	1489	79,41	386	20,59	10911	3071	28,15	93883	32210	34,31
88-89	4424	3100	70,07	1324	29,93	4287	3138	73,20	1149	26,80	1874	1406	75,03	468	24,97	10585	2941	27,78	86296	29388	34,05
89-90	4619	3214	69,58	1405	30,42	4347	3117	71,70	1230	28,30	1381	1028	74,44	353	25,56	10347	2988	28,88	80937	26801	33,11
90-91	7075	4589	64,86	2486	35,14	3614	2620	72,50	994	27,50	4213	3084	73,20	1129	26,80	14902	4609	30,93	87844	31341	35,68
91-92	8388	5410	64,50	2978	35,50	5192	3433	66,12	1759	33,88	6137	4482	73,03	1655	26,97	19717	6392	32,42	107099	38614	36,05
92-93	8111	5006	61,72	3105	38,281	6418	4242	66,1	2176	33,905	9823	6766	68,879	3057	31,121	24352	8338	34,24	117590	43372	36,88

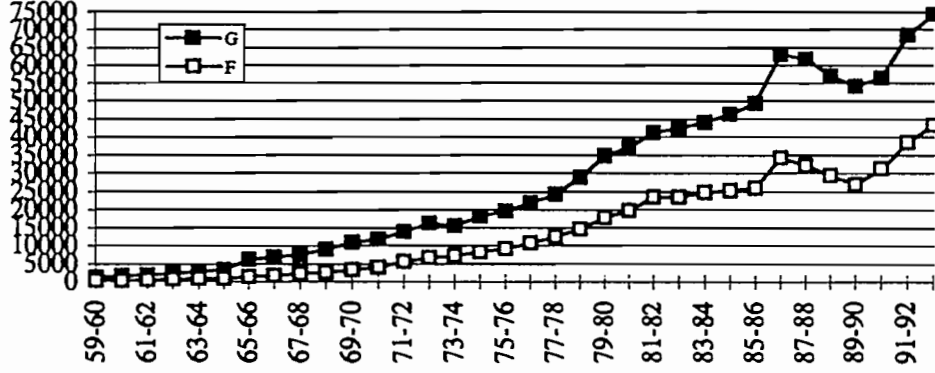
Evolution des effectifs du premier cycle privé selon le sexe



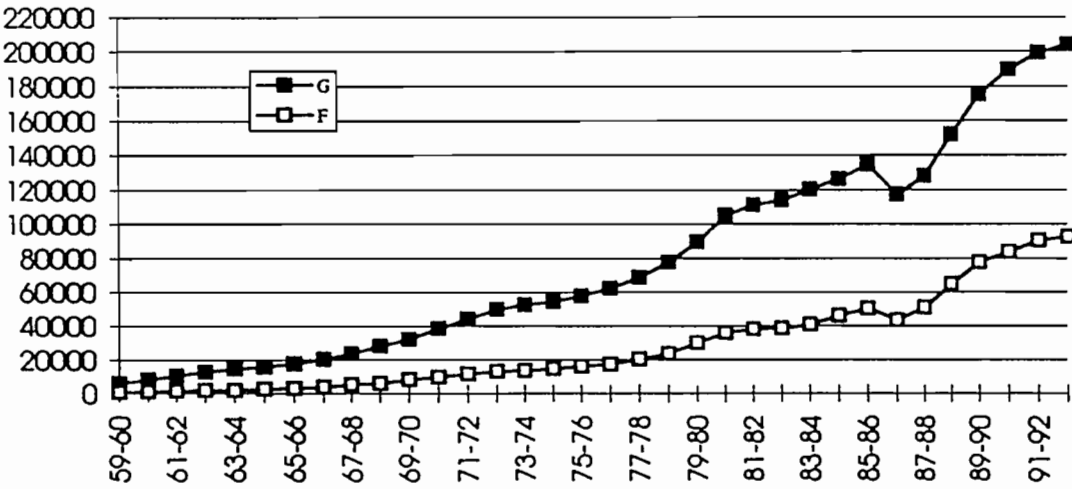
Evolution des effectifs du second cycle privé selon le sexe



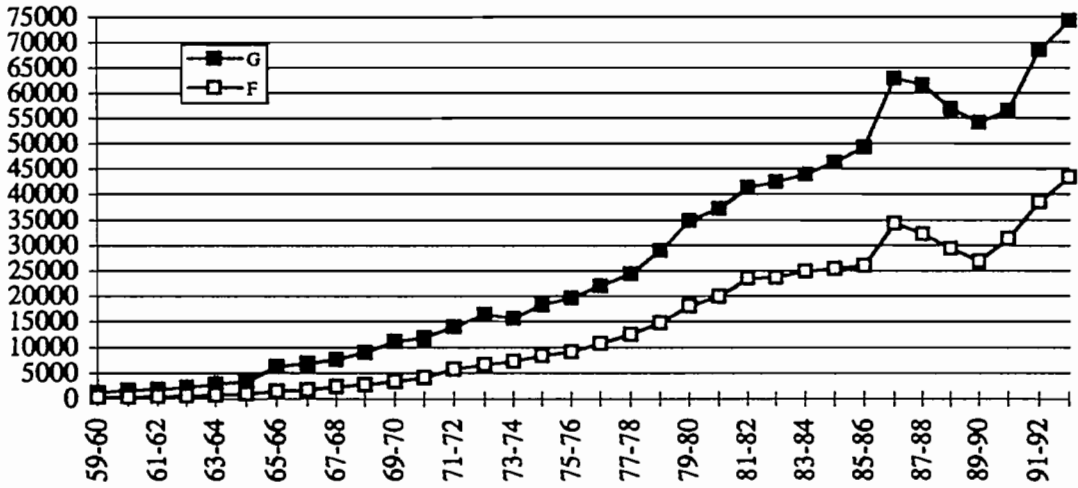
Evolution des effectifs de l'enseignement secondaire général privé selon le sexe



Evolution des effectifs du secondaire général public selon le sexe



Evolution des effectifs de l'enseignement secondaire général privé selon le sexe

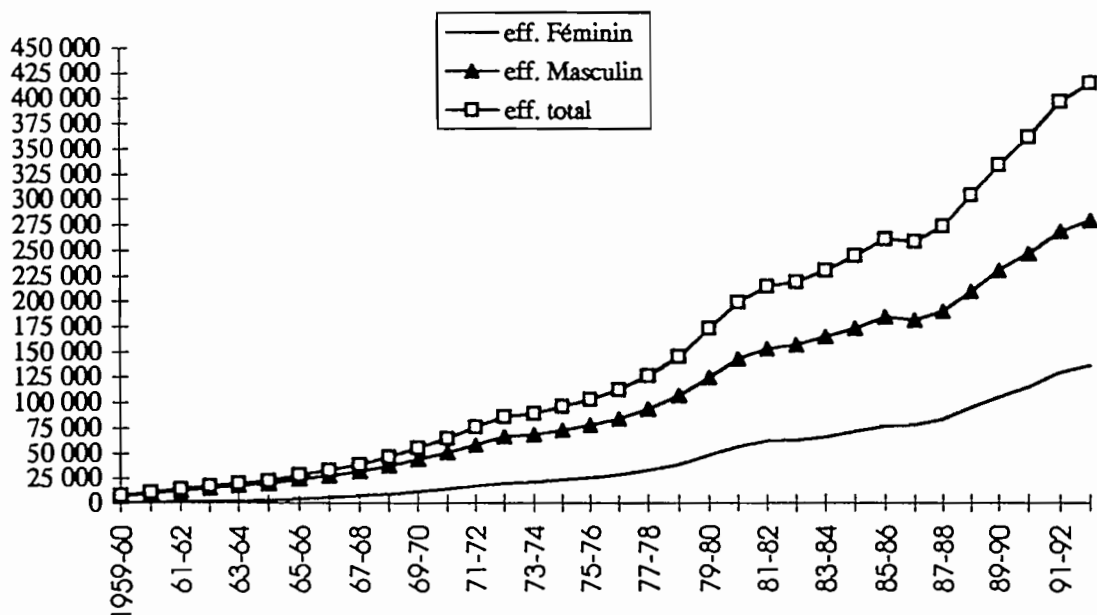


ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - EFFECTIFS FEMININS

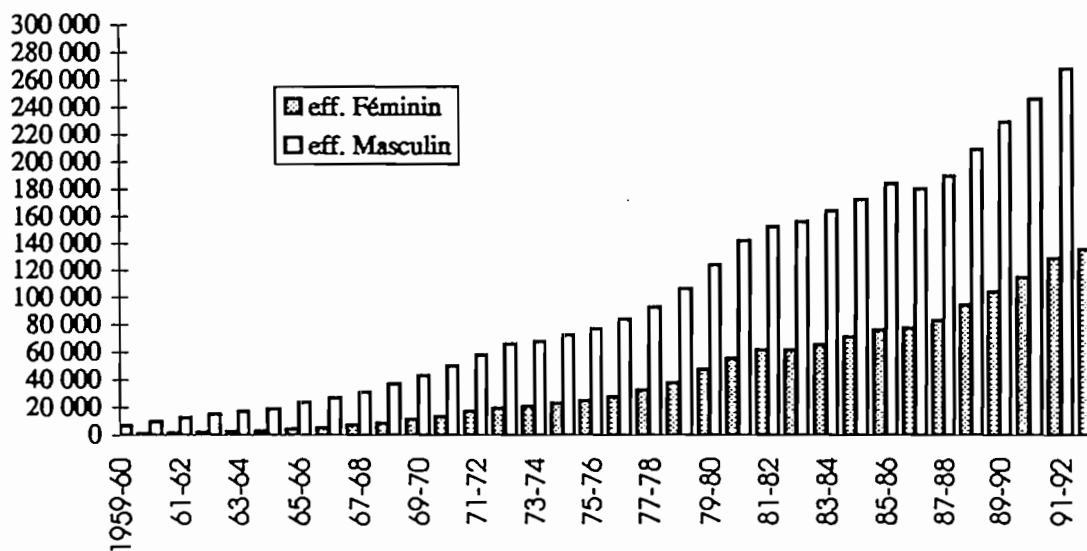
Evolution des effectifs du secondaire général selon le sexe

	eff. Féminin	eff. Masculin	eff. total
1959-60	1 197	7 129	8 326
60-61	1 447	9 804	11 251
61-62	1 796	12 445	14 241
62-63	2 440	15 183	17 623
63-64	2 824	17 405	20 229
64-65	3 410	19 272	22 682
65-66	4 503	23 663	28 166
66-67	5 433	27 157	32 590
67-68	7 402	31 154	38 556
68-69	8 849	37 164	46 013
69-70	11 411	43 427	54 838
70-71	13 717	50 256	63 973
71-72	17 249	58 115	75 364
72-73	19 601	66 208	85 809
73-74	20 812	68 093	88 905
74-75	23 057	72 420	95 477
75-76	25 207	77 179	102 386
76-77	28 133	84 008	112 141
77-78	32 836	92 913	125 749
78-79	38 282	106 323	144 605
79-80	48 022	124 258	172 280
80-81	55 826	142 364	198 190
81-82	61 667	152 597	214 264
82-83	62 087	156 250	218 337
83-84	65 524	164 397	229 921
84-85	71 208	172 708	243 916
85-86	76 410	184 006	260 416
86-87	77 647	180 392	258 039
87-88	83 177	189 736	272 913
88-89	94 226	209 161	303 387
89-90	104 253	229 456	333 709
90-91	114 832	246 200	361 032
91-92	128 781	267 828	396 609
92-93	135 911	278 593	414 504

Evolution des effectifs de l'enseignement secondaire général selon le sexe



Evolution des effectifs de l'enseignement secondaire général selon le sexe



Evolution des effectifs féminins du secondaire général selon le cycle et l'ordre d'enseignement

Années	public						privé					
	H et F du 1er C.	filles du 1er C.	H et F du 2ème C	filles du 2ème	H et F 1er et 2ème C	filles 1er et 2ème C	H et F du 1er C.	Filles du 1er C.	H et F du 2ème C	Filles du 2ème C	H et F des deux C.	Filles des deux C
59-60	6052	778	673	90	6725	868	1519	299	82	30	1601	329
60-61	8388	968	757	91	9145	1059	2024	355	82	33	2106	388
61-62	10896	1179	987	138	11883	1317	2232	438	126	41	2358	479
62-63	13359	1571	1287	197	14646	1768	2812	626	165	46	2977	672
63-64	15196	1747	1334	269	16530	2016	3507	748	192	60	3699	808
64-65	16718	2155	1583	304	18301	2459	4153	892	228	59	4381	951
65-66	18604	2698	1872	326	20476	3024	7413	1417	277	62	7690	1479
66-67	21902	3239	1977	401	23879	3640	8431	1725	280	68	8711	1793
67-68	26531	4648	2086	441	28617	5089	9662	2239	277	74	9939	2313
68-69	31477	5604	2889	560	34366	6164	11360	2638	287	47	11647	2685
69-70	36537	7333	3904	733	40441	8066	13955	3289	442	56	14397	3345
70-71	42569	8643	5453	932	48022	9575	15333	4103	618	39	15951	4142
71-72	48136	10118	7500	1428	55636	11546	18844	5595	884	108	19728	5703
72-73	53547	11244	9276	1689	62823	12933	21980	6480	1006	188	22986	6668
73-74	55806	11619	10291	1998	66097	13617	21885	7010	923	185	22808	7195
74-75	58285	12670	10677	2085	68962	14755	25436	8049	1079	253	26515	8302
75-76	62336	13843	11370	2254	73706	16097	27717	8858	963	252	28680	9110
76-77	66818	14856	12637	2508	79455	17364	31615	10463	1071	306	32686	10769
77-78	74847	17523	14077	2773	88924	20296	35745	12211	1080	329	36825	12540
78-79	85293	20472	15753	3142	101046	23614	42273	14297	1286	371	43559	14668
79-80	101221	26551	18302	3562	119523	30113	50905	17429	1852	480	52757	17909
80-81	119367	31777	21766	4193	141133	35970	54474	19235	2583	621	57057	19856
81-82	126099	33741	23372	4432	149471	38173	60480	22501	4313	993	64793	23494
82-83	127393	33997	25000	4518	152393	38515	60619	22453	5325	1119	65944	23572
83-84	133421	35855	27689	4830	161110	40685	62513	23364	6298	1475	68811	24839
84-85	138441	39752	33861	6171	172302	45923	63627	23334	7987	1951	71614	25285
85-86	149210	43740	35879	6664	185089	50404	67374	23995	7953	2011	75327	26006
86-87	129537	37143	31268	6198	160805	43341	85998	31155	11236	3151	97234	34306
87-88	145012	44000	34018	6967	179030	50967	82972	29139	10911	3071	93883	32210
88-89	171144	54707	45947	10131	217091	64838	75711	26447	10585	2941	86296	29388
89-90	196470	64315	56302	13137	252772	77452	70590	23813	10347	2988	80937	26801
90-91	206562	67658	66626	15833	273188	83491	72942	26732	14902	4609	87844	31341
91-92	211379	69875	78131	20292	289510	90167	87382	32222	19717	6392	107099	38614
92-93	218294	71723	78620	20816	296914	92539	93238	35034	24352	8338	117590	43372

Evolution des effectifs féminins du secondaire général selon le cycle

Années	public et privé					
	H et F du 1er cycle	Filles 1er Cycle	H et F 2ème C.	Filles 2ème C.	H et F des deux C.	filles des deux C.
59-60	7 571	1 077	755	120	8 326	1 197
60-61	10 412	1 323	839	124	11 251	1 447
61-62	13 128	1 617	1 113	179	14 241	1 796
62-63	16 171	2 197	1 452	243	17 623	2 440
63-64	18 703	2 495	1 526	329	20 229	2 824
64-65	20 871	3 047	1 811	363	22 682	3 410
65-66	26 017	4 115	2 149	388	28 166	4 503
66-67	30 333	4 964	2 257	469	32 590	5 433
67-68	36 193	6 887	2 363	515	38 556	7 402
68-69	42 837	8 242	3 176	607	46 013	8 849
69-70	50 492	10 622	4 346	789	54 838	11 411
70-71	57 902	12 746	6 071	971	63 973	13 717
71-72	66 980	15 713	8 384	1 536	75 364	17 249
72-73	75 527	17 724	10 282	1 877	85 809	19 601
73-74	77 691	18 629	11 214	2 183	88 905	20 812
74-75	83 721	20 719	11 756	2 338	95 477	23 057
75-76	90 053	22 701	12 333	2 506	102 386	25 207
76-77	98 433	25 319	13 708	2 814	112 141	28 133
77-78	110 592	29 734	15 157	3 102	125 749	32 836
78-79	127 566	34 769	17 039	3 513	144 605	38 282
79-80	152 126	43 980	20 154	4 042	172 280	48 022
80-81	173 841	51 012	24 349	4 814	198 190	55 826
81-82	186 579	56 242	27 685	5 425	214 264	61 667
82-83	188 012	56 450	30 325	5 637	218 337	62 087
83-84	195 934	59 219	33 987	6 305	229 921	65 524
84-85	202 068	63 086	41 848	8 122	243 916	71 208
85-86	216 584	67 735	43 832	8 675	260 416	76 410
86-87	215 535	68 298	42 504	9 349	258 039	77 647
87-88	227 984	73 139	44 929	10 038	272 913	83 177
88-89	246 855	81 154	56 532	13 072	303 387	94 226
89-90	267 060	88 128	66 649	16 125	333 709	104 253
90-91	279 504	94 390	81 528	20 442	361 032	114 832
91-92	298 761	102 097	97 848	26 684	396 609	128 781
92-93	311 532	106 757	102 972	29 154	414 504	135 911

Représentation (%) de l'effectif féminin selon les cycles du secondaire général

années	rapport* entre eff. filles 1er C. et eff. global	rapport** entre eff. filles 2ème C. et eff. global	rapport*** entre eff. filles global et eff. global	effectif**** global filles	effectif***** global
59-60	12,94%	1,44%	14,38%	1197	8326
60-61	11,76	1,1	12,86	1447	11251
61-62	11,35	1,26	12,61	1796	14241
62-63	12,47	1,38	13,85	2440	17623
63-64	12,33	1,63	13,96	2824	20229
64-65	13,43	1,6	15,03	3410	22682
65-66	14,61	1,38	15,99	4503	28166
66-67	15,23	1,44	16,67	5433	32590
67-68	17,86	1,34	19,2	7402	38556
68-69	17,91	1,32	19,23	8849	46013
69-70	19,37	1,44	20,81	11411	54838
70-71	19,92	1,52	21,44	13717	63973
71-72	20,85	2,04	22,89	17249	75364
72-73	20,66	2,19	22,84	19601	85809
73-74	20,95	2,46	23,41	20812	88905
74-75	21,7	2,45	24,15	23057	95477
75-76	22,17	2,45	24,62	25207	102386
76-77	22,58	2,51	25,09	28133	112141
77-78	23,65	2,47	26,11	32836	125749
78-79	24,04	2,43	26,47	38282	144605
79-80	25,53	2,35	27,87	48022	172280
80-81	25,74	2,43	28,17	55826	198190
81-82	26,25	2,53	28,78	61667	214264
82-83	25,85	2,58	28,44	62087	218337
83-84	25,76	2,74	28,5	65524	229921
84-85	25,86	3,33	29,19	71208	243916
85-86	26,01	3,33	29,34	76410	260416
86-87	26,47	3,62	30,09	77647	258039
87-88	26,8	3,68	30,48	83177	272913
88-89	26,75	4,31	31,06	94226	303387
89-90	26,41	4,83	31,24	104253	333709
90-91	26,14	5,66	31,81	114832	361032
91-92	25,74	6,73	32,47	128781	396609
92-93	25,76	7,03	32,79	135911	414504

* (effectif des filles du 1er C. du secondaire général/effectif du secondaire général) X 100

** (effectif des filles du 2ème C. du secondaire général/effectif du secondaire général) X 100

*** (effectif des filles du secondaire général/effectif du secondaire général) X 100

**** effectif féminin du secondaire général

***** effectif du secondaire général

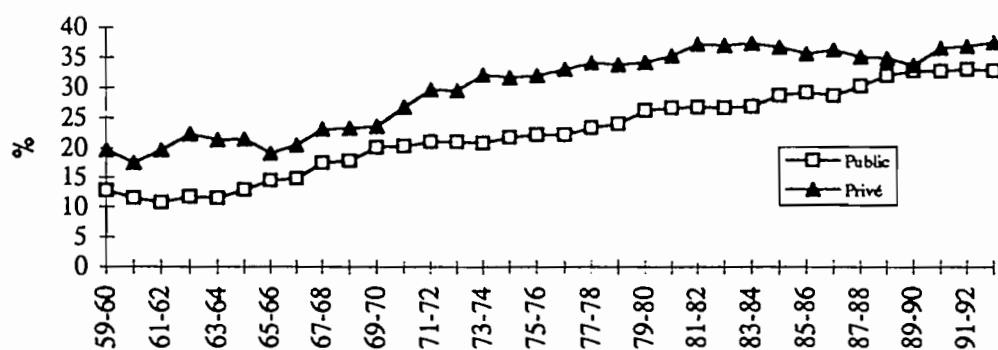
Pourcentage de filles dans le premier cycle du secondaire selon l'ordre d'enseignement

Années	Public	Privé	Pu +Pr
59-60	12,85	19,68	14,22
60-61	11,54	17,53	12,70
61-62	10,82	19,62	12,31
62-63	11,75	22,26	13,58
63-64	11,49	21,32	13,34
64-65	12,89	21,47	14,59
65-66	15	19,11	15,81
66-67	14,78	20,46	16,36
67-68	17,51	23,17	19,02
68-69	17,8	23,22	19,24
69-70	20,07	23,56	21,03
70-71	20,3	26,75	22,01
71-72	21,01	29,69	23,45
72-73	21	29,5	23,45
73-74	20,82	32,09	23,97
74-75	21,75	31,65	24,75
75-76	22	31,95	25,21
76-77	22,23	33,09	25,72
77-78	23,41	34,16	26,88
78-79	24	33,82	27,25
79-80	26,23	34,23	28,91
80-81	26,62	35,31	29,34
81-82	26,75	37,2	30,14
82-83	26,69	37,04	30,02
83-84	26,87	37,37	30,22
84-85	28,71	36,67	31,22
85-86	29,27	35,61	31,27
86-87	28,67	36,22	31,69
87-88	30,34	35,12	32,08
88-89	31,96	34,91	32,87
89-90	32,73	33,73	33,00
90-91	32,75	36,64	33,77
91-92	33,05	36,87	34,14
92-93	32,85	37,57	34,26

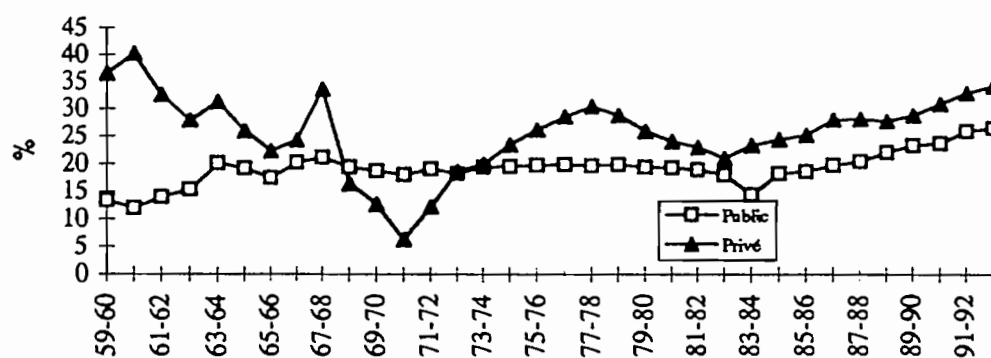
Pourcentage de filles dans le second cycle du secondaire selon l'ordre d'enseignement

Années	Public	Privé	Pu +Pr
59-60	13,37	36,58	15,89
60-61	12,02	40,24	14,77
61-62	13,98	32,53	16,08
62-63	15,3	27,87	16,73
63-64	20,16	31,25	21,55
64-65	19,2	25,88	20,04
65-66	17,41	22,38	18,05
66-67	20,28	24,28	20,78
67-68	21,14	33,57	21,79
68-69	19,38	16,37	19,11
69-70	18,77	12,67	18,15
70-71	17,99	6,31	15,99
71-72	19,04	12,22	18,32
72-73	18,2	18,68	18,25
73-74	19,41	20,04	19,46
74-75	19,52	23,45	19,88
75-76	19,82	26,17	20,31
76-77	19,84	28,57	20,52
77-78	19,69	30,46	20,46
78-79	19,94	28,85	23,17
79-80	19,46	25,91	20,05
80-81	19,26	24,04	19,77
81-82	18,96	23,02	19,66
82-83	18,07	21	15,76
83-84	14,44	23,42	18,55
84-85	18,22	24,42	19,40
85-86	18,57	25,28	19,79
86-87	19,82	28,04	21,99
87-88	20,48	28,14	22,34
88-89	22,04	27,78	23,12
89-90	23,33	28,87	24,19
90-91	23,76	30,93	25,07
91-92	25,97	32,85	27,27
92-93	26,47	34,23	28,31

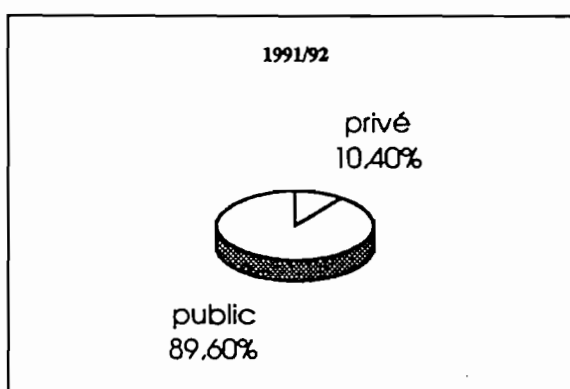
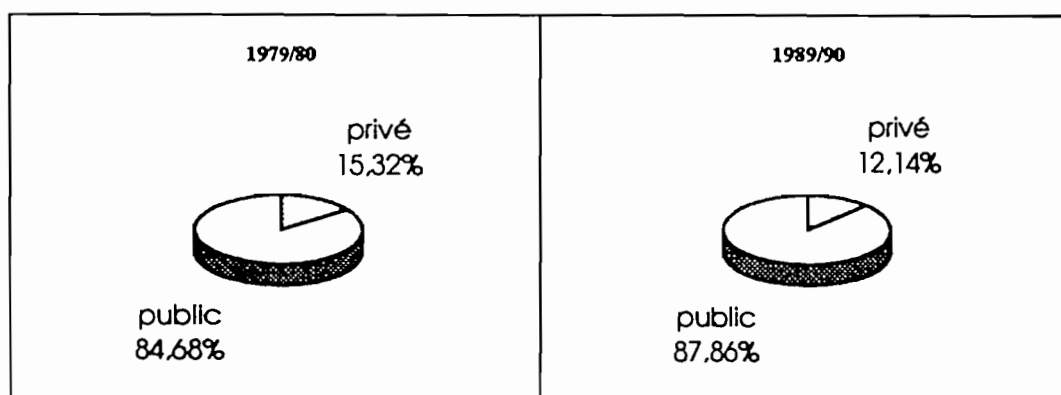
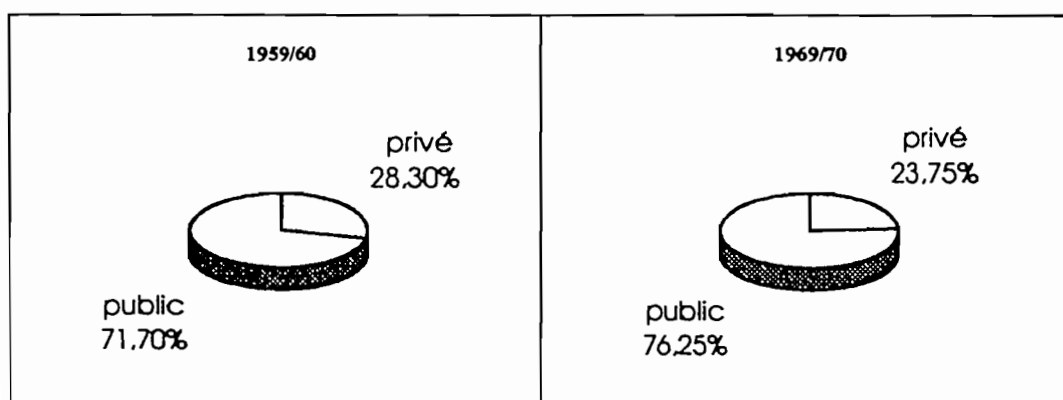
Pourcentage de fille dans le premier cycle du secondaire selon l'ordre d'enseignement

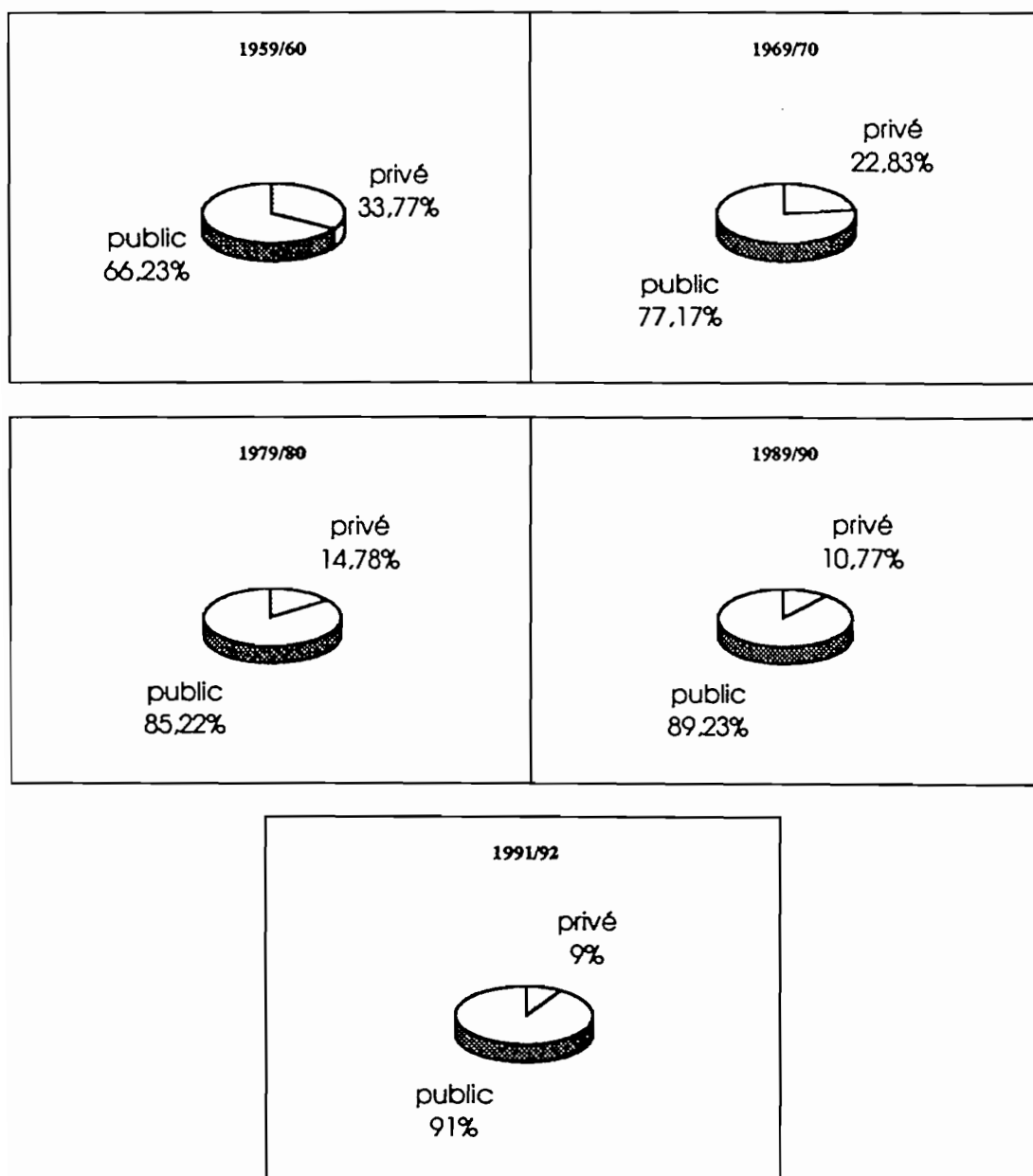


Pourcentage de fille dans le second cycle du secondaire selon l'ordre d'enseignement



Répartition (%) de la population scolaire féminine selon l'ordre d'enseignement



Répartition (%) de la population scolaire masculine selon l'ordre d'enseignement

TAUX D'ACCROISSEMENT

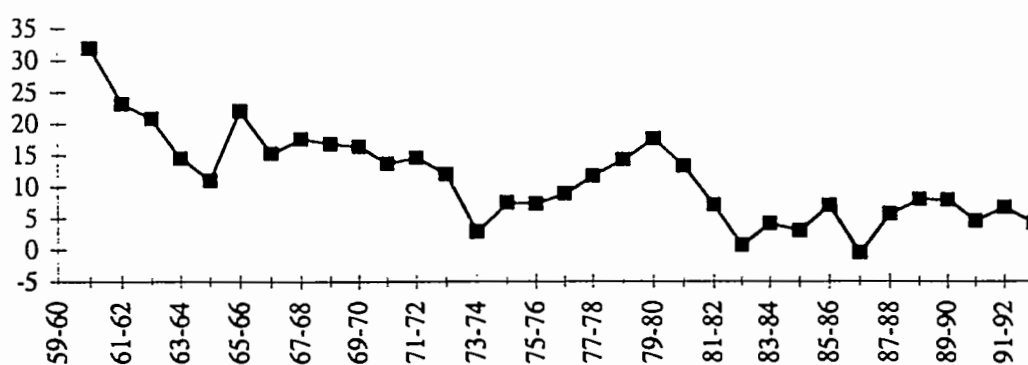
**Taux d'accroissement annuel
des effectifs du premier cycle
du secondaire public et privé**

Années	T.A.A
59-60	
60-61	31,86
61-62	23,17
62-63	20,84
63-64	14,54
64-65	10,96
65-66	22,03
66-67	15,34
67-68	17,66
68-69	16,85
69-70	16,44
70-71	13,69
71-72	14,56
72-73	12
73-74	2,82
74-75	7,47
75-76	7,29
76-77	8,89
77-78	11,64
78-79	14,27
79-80	17,6
80-81	13,34
81-82	7,07
82-83	0,76
83-84	4,12
84-85	3,08
85-86	6,93
86-87	-0,48
87-88	5,61
88-89	7,95
89-90	7,86
90-91	4,55
91-92	6,66
92-93	4,19

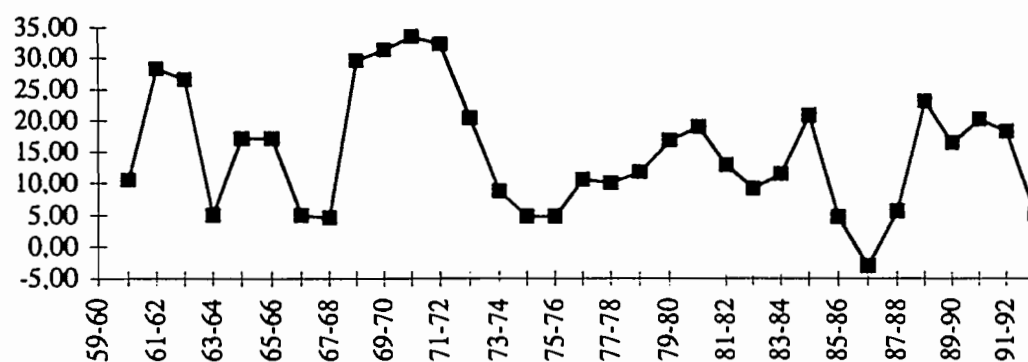
**Taux d'accroissement annuel
des effectifs du second cycle
du secondaire public et privé**

Années	T.A A.
59-60	
60-61	10,54
61-62	28,26
62-63	26,58
63-64	4,97
64-65	17,12
65-66	17,11
66-67	4,9
67-68	4,58
68-69	29,56
69-70	31,36
70-71	33,42
71-72	32,28
72-73	20,4
73-74	8,67
74-75	4,72
75-76	4,79
76-77	10,57
77-78	10,04
78-79	11,7
79-80	16,78
80-81	18,9
81-82	12
82-83	9,1
83-84	11,4
84-85	20,8
85-86	4,63
86-87	-3,07
87-88	5,54
88-89	22,97
89-90	16,46
90-91	20,15
91-92	18,24
92-93	5,1

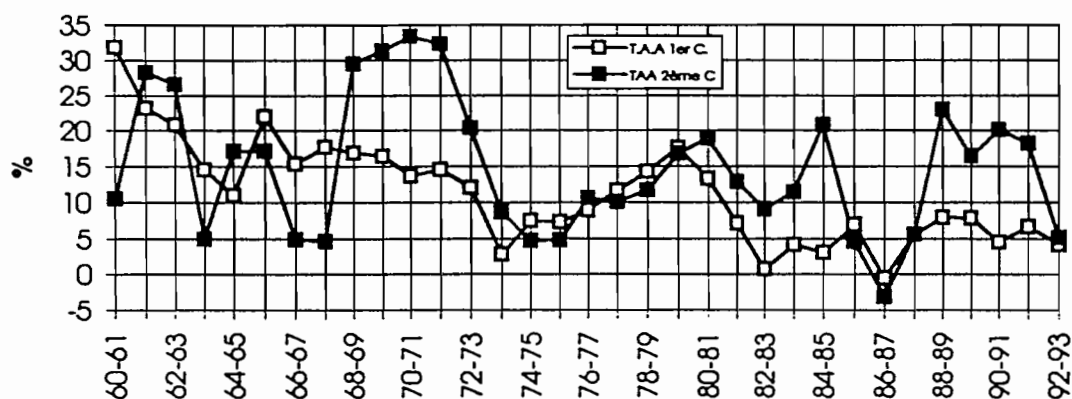
Taux d'accroissement annuel des effectifs du premier cycle du secondaire public et privé



Taux d'accroissement annuel des effectifs du second cycle du secondaire public et privé



Taux d'accroissement annuel des effectifs du secondaire général public et privé selon le cycle

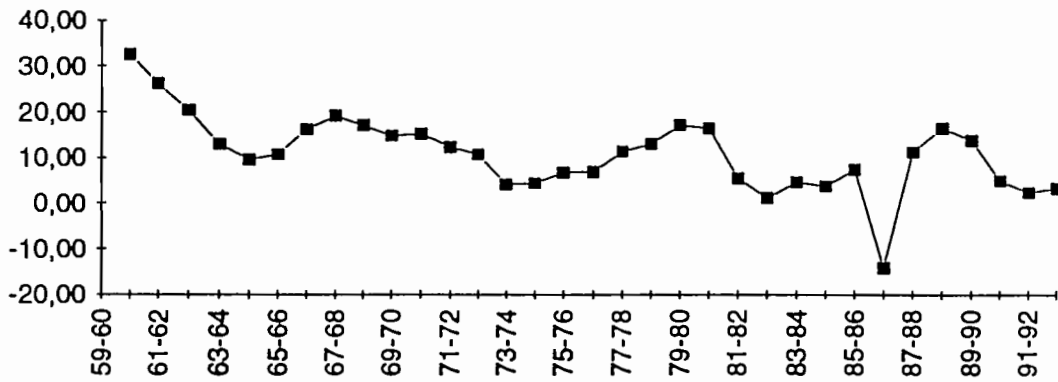


Effectifs du secondaire public et taux d'accroissement annuel selon le cycle

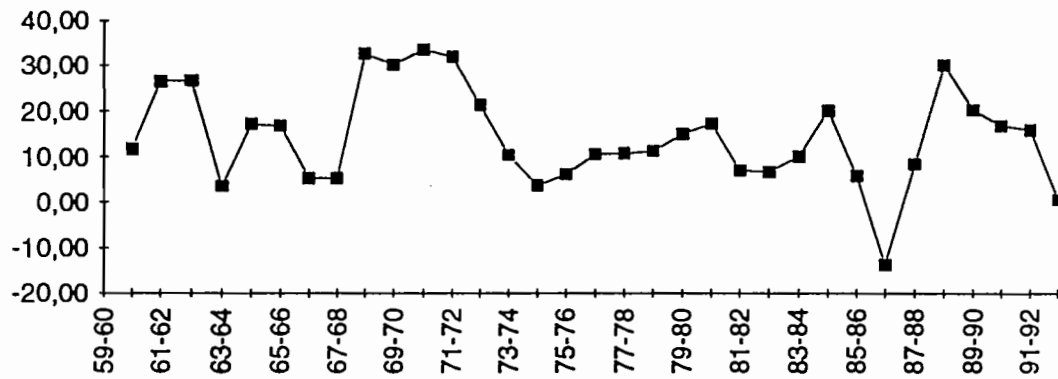
années	1er C.	TAA	2ème C.	TAA	1er & 2°C.	TAA
59-60	6052		673		6725	
60-61	8388	32,64	757	11,76	9145	30,74
61-62	10896	26,16	987	26,53	11883	26,19
62-63	13359	20,38	1287	26,54	14646	20,91
63-64	15196	12,88	1334	3,59	16530	12,10
64-65	16718	9,55	1583	17,11	18301	10,18
65-66	18604	10,69	1872	16,77	20476	11,23
66-67	21902	16,32	1977	5,46	23879	15,37
67-68	26531	19,17	2086	5,37	28617	18,10
68-69	31477	17,09	2889	32,57	34366	18,31
69-70	36537	14,91	3904	30,11	40441	16,28
70-71	42569	15,28	5453	33,42	48022	17,18
71-72	48136	12,29	7500	31,87	55636	14,72
72-73	53547	10,65	9276	21,25	62823	12,15
73-74	55806	4,13	10291	10,38	66097	5,08
74-75	58285	4,35	10677	3,68	68962	4,24
75-76	62336	6,72	11370	6,29	73706	6,65
76-77	66818	6,94	12637	10,57	79455	7,51
77-78	74847	11,35	14077	10,79	88924	11,26
78-79	85293	13,06	15753	11,25	101046	12,78
79-80	101221	17,12	18302	15,00	119523	16,79
80-81	119367	16,49	21766	17,33	141133	16,62
81-82	126099	5,49	23372	7,12	149471	5,74
82-83	127393	1,02	25000	6,73	152393	1,94
83-84	133421	4,62	27689	10,22	161110	5,56
84-85	138441	3,69	33861	20,12	172302	6,72
85-86	149210	7,49	35879	5,79	185089	7,16
86-87	129537	-14,14	31268	-13,76	160805	-14,06
87-88	145012	11,28	34018	8,43	179030	10,74
88-89	171144	16,57	45947	30,06	217091	19,28
89-90	196470	13,80	56302	20,32	252772	15,22
90-91	206562	5,01	66626	16,84	273188	7,77
91-92	211379	2,31	78131	15,93	289510	5,80
92-93	218294	3,22	78620	0,62	296914	2,53

TAA : Taux d'accroissement annuel.

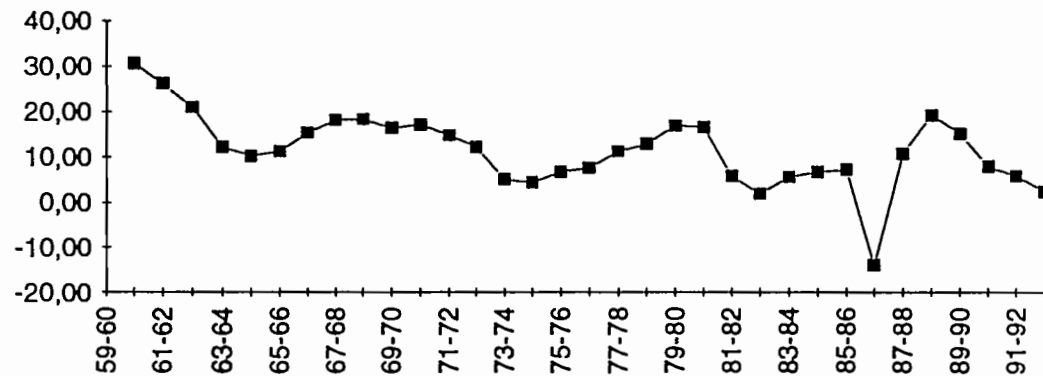
Taux d'accroissement annuel des effectifs du premier cycle du secondaire public



Taux d'accroissement annuel des effectifs du second cycle du secondaire public



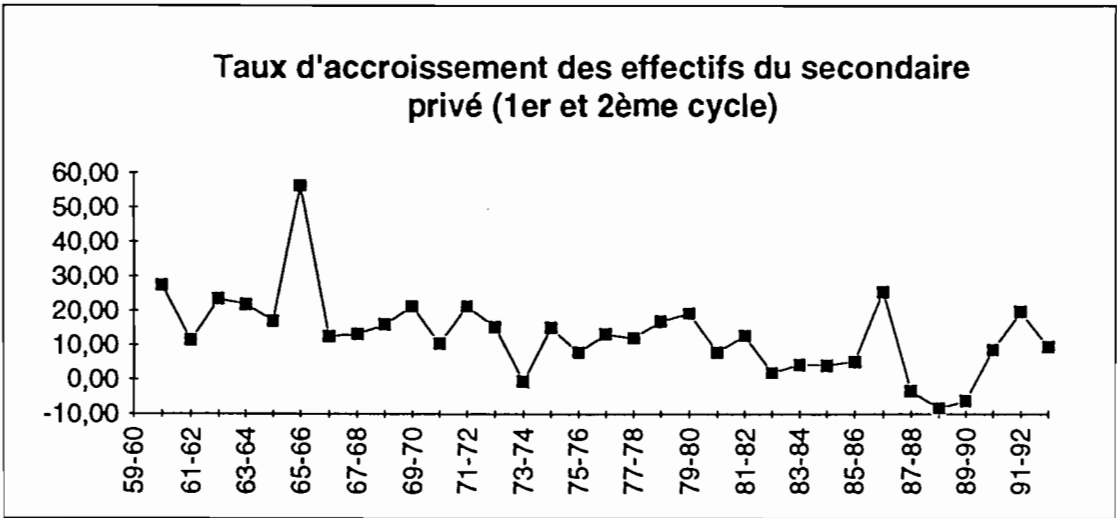
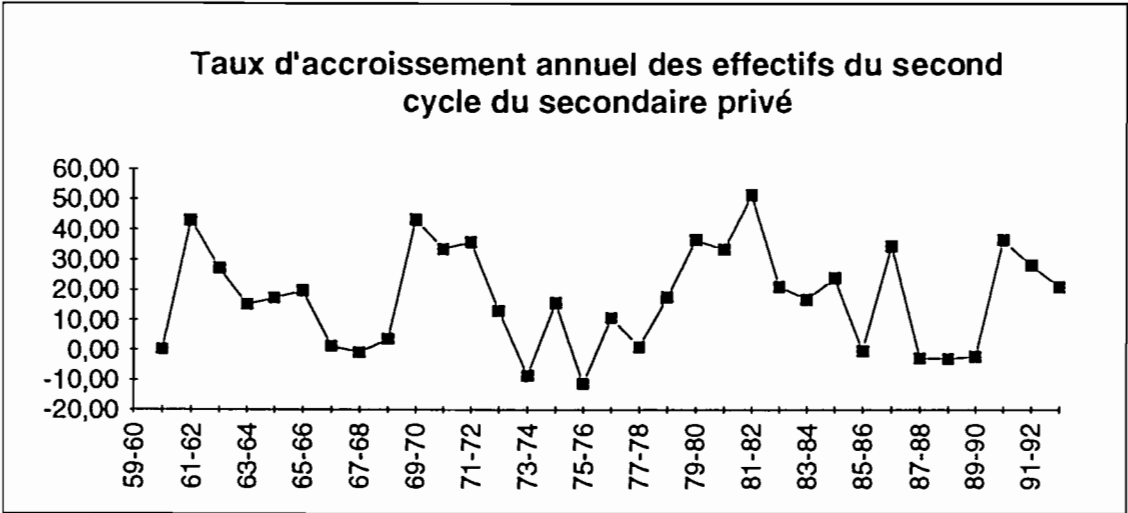
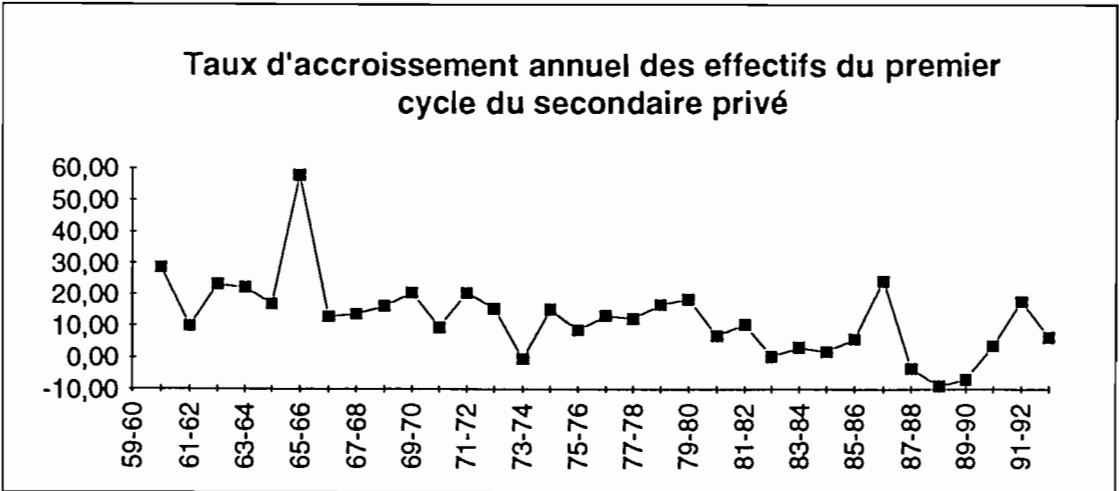
Taux d'accroissement des effectifs du secondaire public (1er et 2ème cycle)



**Effectifs du secondaire privé et taux d'accroissement annuel
selon le cycle**

Années Scolaires	1er cycle	TAA	2ème cycle	TAA	1er et 2ème cycles	TAA
59-60	1519		82		1601	
60-61	2024	28,70	82	0,00	2106	27,42
61-62	2232	9,78	126	42,96	2358	11,30
62-63	2812	23,10	165	26,97	2977	23,31
63-64	3507	22,09	192	15,15	3699	21,71
64-65	4153	16,91	228	17,19	4381	16,92
65-66	7413	57,94	277	19,47	7690	56,26
66-67	8431	12,87	280	1,08	8711	12,47
67-68	9662	13,63	277	-1,08	9939	13,19
68-69	11360	16,19	287	3,55	11647	15,86
69-70	13955	20,57	442	43,18	14397	21,20
70-71	15333	9,42	618	33,52	15951	10,25
71-72	18844	20,62	884	35,80	19728	21,25
72-73	21980	15,39	1006	12,93	22986	15,28
73-74	21885	-0,43	923	-8,61	22808	-0,78
74-75	25436	15,04	1079	15,62	26515	15,06
75-76	27717	8,59	963	-11,37	28680	7,85
76-77	31615	13,16	1071	10,63	32686	13,07
77-78	35745	12,28	1080	0,84	36825	11,92
78-79	42273	16,77	1286	17,46	43559	16,79
79-80	50905	18,58	1852	36,47	52757	19,16
80-81	54474	6,78	2583	33,27	57057	7,84
81-82	60480	10,46	4313	51,27	64793	12,71
82-83	60619	0,23	5325	21,08	65944	1,76
83-84	62513	3,08	6298	16,78	68811	4,26
84-85	63627	1,77	7987	23,76	71614	3,99
85-86	67374	5,72	7953	-0,43	75327	5,05
86-87	85998	24,41	11236	34,56	97234	25,53
87-88	82972	-3,58	10911	-2,94	93883	-3,51
88-89	75711	-9,16	10585	-3,03	86296	-8,43
89-90	70590	-7,00	10347	-2,27	80937	-6,41
90-91	72942	3,28	14902	36,48	87844	8,19
91-92	87382	18,06	19717	28,00	107099	19,82
92-93	93238	6,49	24352	21,11	117590	9,35

TAA = Taux d'accroissement annuel



Répartition en pourcentage des effectifs
du premier cycle du secondaire selon
l'ordre d'enseignement

Années	Public	Privé	Pu et Pr	T.A.A
59-60	79,93	20,07	7571	
60-61	80,56	19,43	10412	31,86
61-62	82,99	17,01	13128	23,17
62-63	82,21	17,38	16171	20,84
63-64	81,25	18,75	18703	14,54
64-65	80,10	19,90	20871	10,96
65-66	71,50	28,50	26017	22,03
66-67	72,20	27,80	30333	15,34
67-68	73,30	26,70	36193	17,66
68-69	73,50	26,50	42837	16,85
69-70	72,95	27,05	50492	16,44
70-71	73,50	26,50	57902	13,69
71-72	71,85	28,15	66980	14,56
72-73	70,90	29,10	75527	12,00
73-74	71,83	28,17	77691	2,82
74-75	69,60	30,40	83721	7,47
75-76	69,22	30,78	90053	7,29
76-77	67,88	32,12	98433	8,89
77-78	67,68	32,32	110592	11,64
78-79	66,85	33,15	127566	14,27
79-80	66,54	33,46	152126	17,60
80-81	68,66	31,34	173841	13,34
81-82	67,60	32,40	186579	7,07
82-83	67,75	32,25	188012	0,76
83-84	68,10	31,90	195934	4,12
84-85	68,51	31,49	202068	3,08
85-86	68,90	31,10	216584	6,93
86-87	60,10	39,90	215535	-0,48
87-88	63,60	36,40	227984	5,61
88-89	69,33	30,67	246855	7,95
89-90	73,57	26,43	267060	7,86
90-91	73,90	26,10	279504	4,55
91-92	70,75	29,25	298761	6,66
92-93	70,07	29,93	311532	4,19

T.A.A : Taux d'accroissement annuel

Répartition en pourcentage des effectifs
du second cycle du secondaire selon
l'ordre d'enseignement

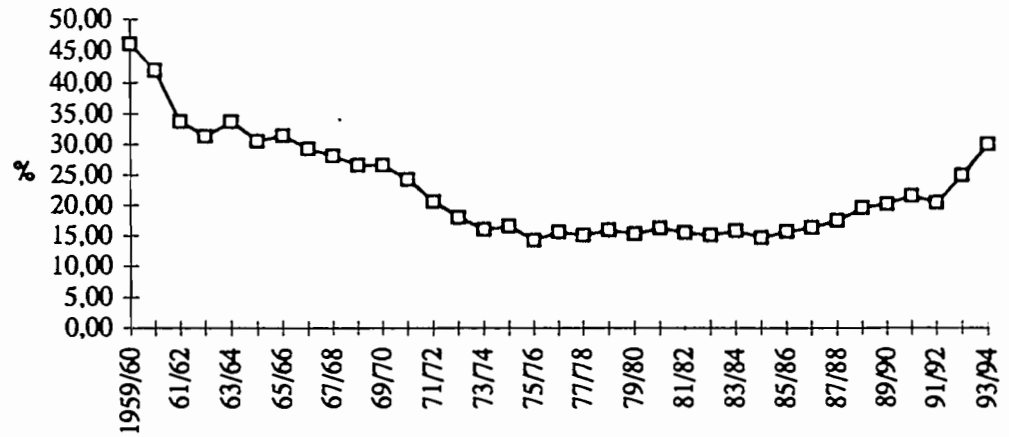
Années	Public	Privé	Pu et Pr	T.A.A.
59-60	89,14	10,86	755	
60-61	90,22	9,78	839	10,55
61-62	88,68	11,32	1113	28,26
62-63	88,64	11,36	1452	26,59
63-64	87,42	12,58	1526	4,97
64-65	87,40	12,60	1811	17,12
65-66	87,10	12,90	2149	17,11
66-67	87,60	12,40	2257	4,90
67-68	88,28	11,72	2363	4,59
68-69	90,96	9,04	3176	29,57
69-70	89,83	10,17	4346	31,36
70-71	89,82	10,18	6071	33,43
71-72	89,45	10,55	8384	32,28
72-73	90,22	9,78	10282	20,41
73-74	91,77	8,23	11214	8,68
74-75	90,82	9,18	11756	4,72
75-76	92,20	7,80	12333	4,79
76-77	92,20	7,80	13708	10,57
77-78	92,87	7,13	15157	10,05
78-79	92,45	7,55	17039	11,70
79-80	90,8	9,20	20154	16,79
80-81	89,4	10,60	24349	18,91
81-82	84,42	15,58	27685	12,84
82-83	82,44	17,56	30325	9,11
83-84	81,47	18,53	33987	11,40
84-85	80,9	19,10	41848	20,81
85-86	81,85	18,15	43832	4,63
86-87	73,56	26,44	42504	-3,08
87-88	75,72	24,28	44929	5,55
88-89	81,28	18,72	56532	22,97
89-90	84,48	15,52	66649	16,46
90-91	81,72	18,28	81528	20,15
91-92	79,85	20,15	97848	18,25
92-93	76,35	23,65	102972	5,10

Evolution des résultats aux examens public et privé (Entrée en 6ème, BEPC, Probatoire, BAC) sessions 1960 - 1994

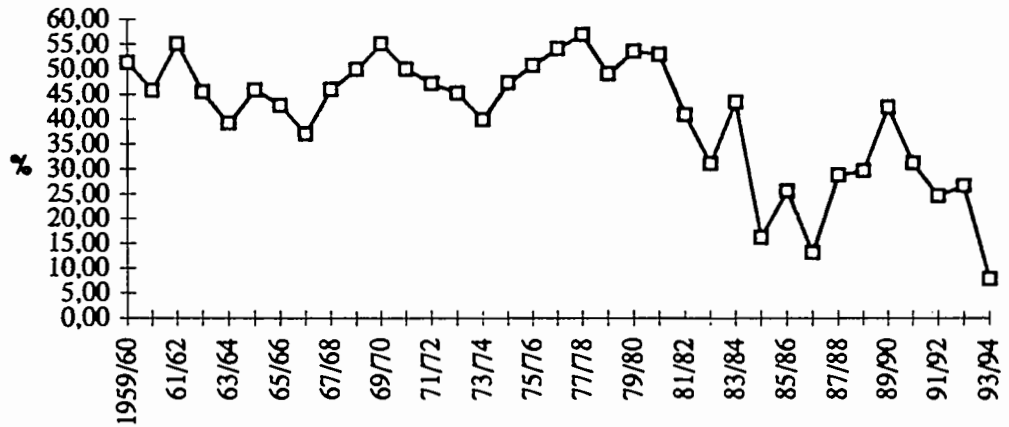
années	Concours entrée en 6ème			BEPC				Probatoire				Baccalauréat			
	Inscrits	Admis	% Admi	Inscrits	Présents	Admis	% Admi	Inscrits	Présents	Admis	% Admi	Inscrits	Présents	Admis	% Admi
1959/60	7 549	3 477	46,06		817	419	51,29	—	—	—	—	133	126	88	69,84
60/61	10 321	4 328	41,93		1 198	548	45,74	—	—	—	—	202	194	106	54,64
61/62	12 668	4 278	33,77		1 692	933	55,14	—	—	—	—	246	238	130	54,62
62/63	16 730	5 243	31,34		2 408	1 098	45,60	—	—	—	—		261	167	63,98
63/64	16 486	5 571	33,79		3 105	1 219	39,26	—	—	—	—		327	213	65,14
64/65	20 214	6 170	30,52		3 934	1 807	45,93	—	—	—	—		417	224	53,72
65/66	27 065	8 509	31,44		3 654	1 564	42,80	—	—	—	—		568	181	31,87
66/67	31 690	9 281	29,29		5 844	2 166	37,06	—	—	—	—	910	843	301	35,71
67/68	35 900	10 093	28,11		6 805	3 132	46,02	—	—	—	—	966	865	396	45,78
68/69	41 222	10 959	26,59		7 449	3 724	49,99	—	—	—	—	970	841	610	72,53
69/70	47 380	12 583	26,56		8 884	4 896	55,11	—	—	—	—	1 127	1 031	726	70,42
70/71	53 639	12 990	24,22		12 204	6 110	50,07	—	—	—	—	1 725	1 630	1 012	62,09
71/72	61 059	12 570	20,59	14 869	13 716	6 479	47,24	—	—	—	—	2 699	2 554	1 431	56,03
72/73	69 914	12 626	18,06	17 331	16 812	7 606	45,24	—	—	—	—	3 565	3 390	1 923	56,73
73/74	78 749	12 638	16,05	18 424	17 988	7 181	39,92	—	—	—	—		3 937	1 885	47,88
74/75	90 001	14 937	16,60	20 349	19 807	9 376	47,34	—	—	—	—		4 733	2 174	45,93
75/76	103 257	14 736	14,27	20 997	20 689	10 519	50,84	—	—	—	—		5 347	2 523	47,19
76/77	124 083	19 332	15,58	22 389	21 878	11 847	54,15	—	—	—	—		5 927	2 957	49,89
77/78	146 707	22 182	15,12	24 924	24 089	13 700	56,87	—	—	—	—		6 949	3 272	47,09
78/79	157 776	25 177	15,96	27 171	26 323	12 923	49,09	—	—	—	—		8 240	4 039	49,02
79/80	178 407	27 388	15,35	31 735	30 930	16 573	53,58		7 810	3 029	38,78		9 853	3 776	38,32
80/81	201 883	32 907	16,30	37 323	36 259	19 191	52,93		11 938	4 058	33,99		7 804	3 677	47,12
81/82	217 428	33 663	15,48	43 004	41 698	17 097	41,00		14 457	4 564	31,57		7 094	3 161	44,56
82/83	231 155	34 979	15,13	47 879	47 052	14 607	31,04		18 655	5 110	27,39		6 189	4 228	68,31
83/84	222 659	35 340	15,87	56 454	55 033	23 967	43,55		18 412	6 911	37,54		6 763	3 965	58,63
84/85	244 170	36 010	14,75	59 442	56 962	9 183	16,12	21 806	21 014	6 186	29,44	9 501	9 375	5 228	55,77
85/86	245 252	38 436	15,67	67 312	65 257	16 727	25,63		24 671	6 054	24,54	10 057	9 895	5 089	51,43
86/87	250 000	40 873	16,35	65 740	63 725	8 320	13,06		23 892	8 177	34,22	10 275	10 079	6 743	66,90
87/88	245 645	43 018	17,51	68 088	66 192	19 034	28,76	23 902	23 058	7 897	34,25	11 213	11 005	3 975	36,12
88/89	241 335	47 248	19,58	70 356	66 854	19 822	29,65	27 527	26 858	6 148	22,89	14 199	13 927	5 320	38,20
89/90	231 727	46 689	20,15	74 131	68 931	29 281	42,48					13 799	13 365	6 968	52,14
90/91	239 553	51 575	21,53	76 260	72 427	22 580	31,18					35 820	35 061	9 450	26,95
91/92	249 823	51 079	20,44	81 272	79 067	19 414	24,55					46 428	45 603	11 108	24,36
92/93	246 592	61 277	24,85	85 668	83 296	22 195	26,65					54 095	52 830	15 978	30,24
93/94	300 000	89 812	29,94	94 837	91 053	7 158	7,86					58 068	56 471	7 632	13,51
94/95												67 094	63 554	15 632	24,60

Sources : d'après les annuaires de statistiques scolaires

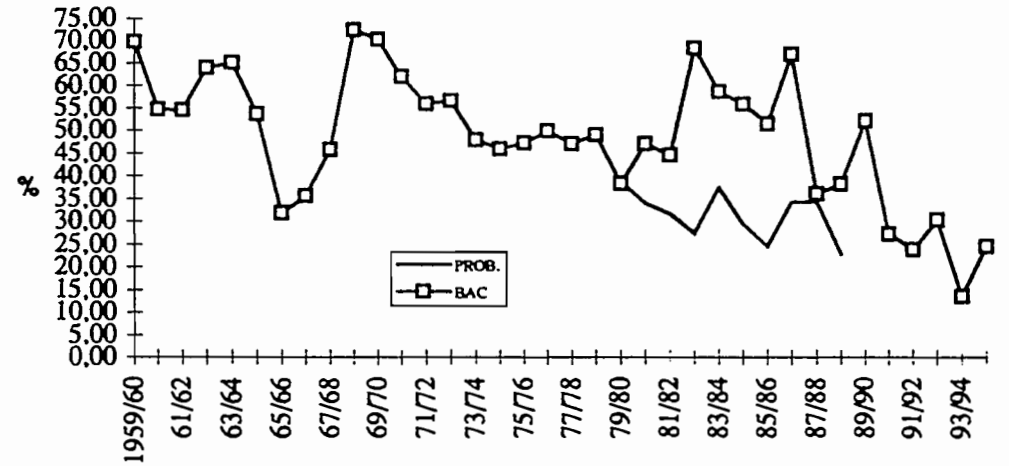
Evolution des admissions au concours d'entrée en 6ème



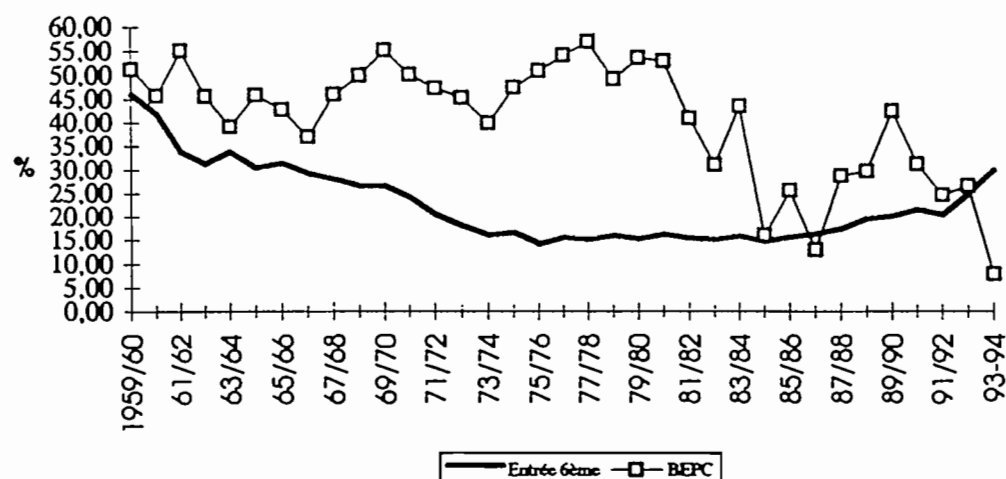
Evolution des admissions au BEPC



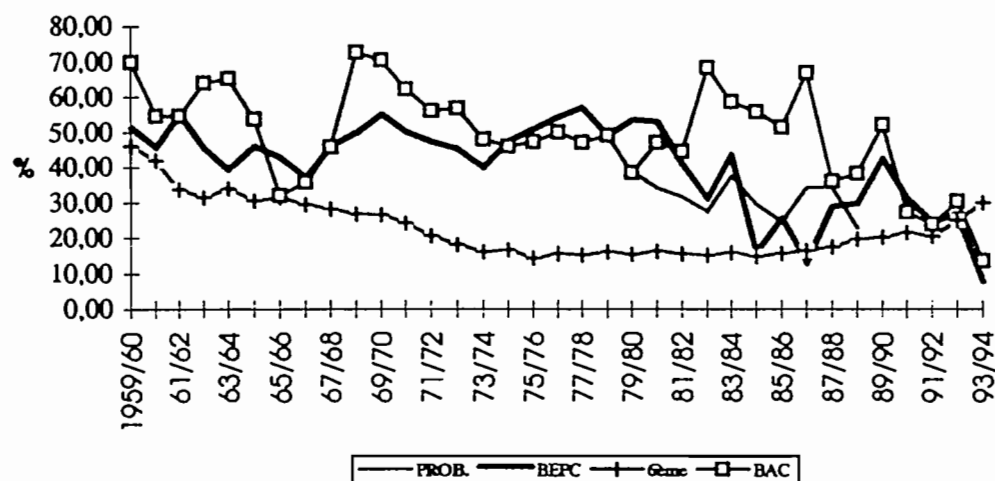
Evolution comparées des admissions au probatoire et au baccalauréat



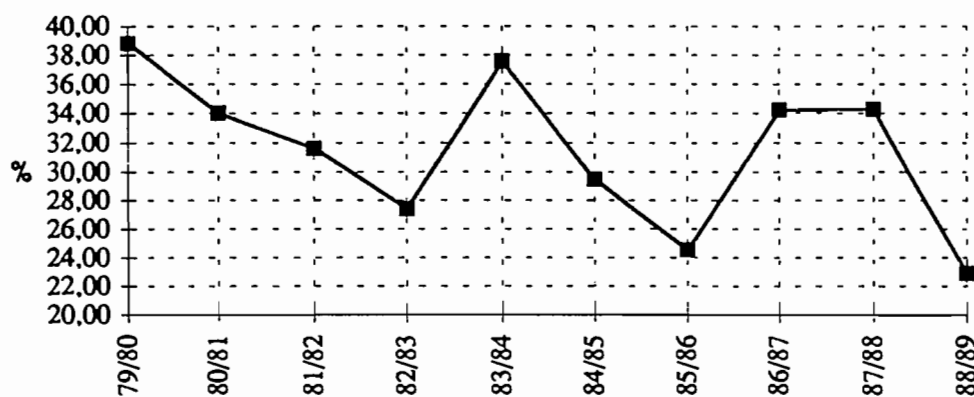
Evolution des résultats de l'entrée en 6ème et du BEPC



Evolution de la réussite aux examens



Evolution de la réussite au probatoire

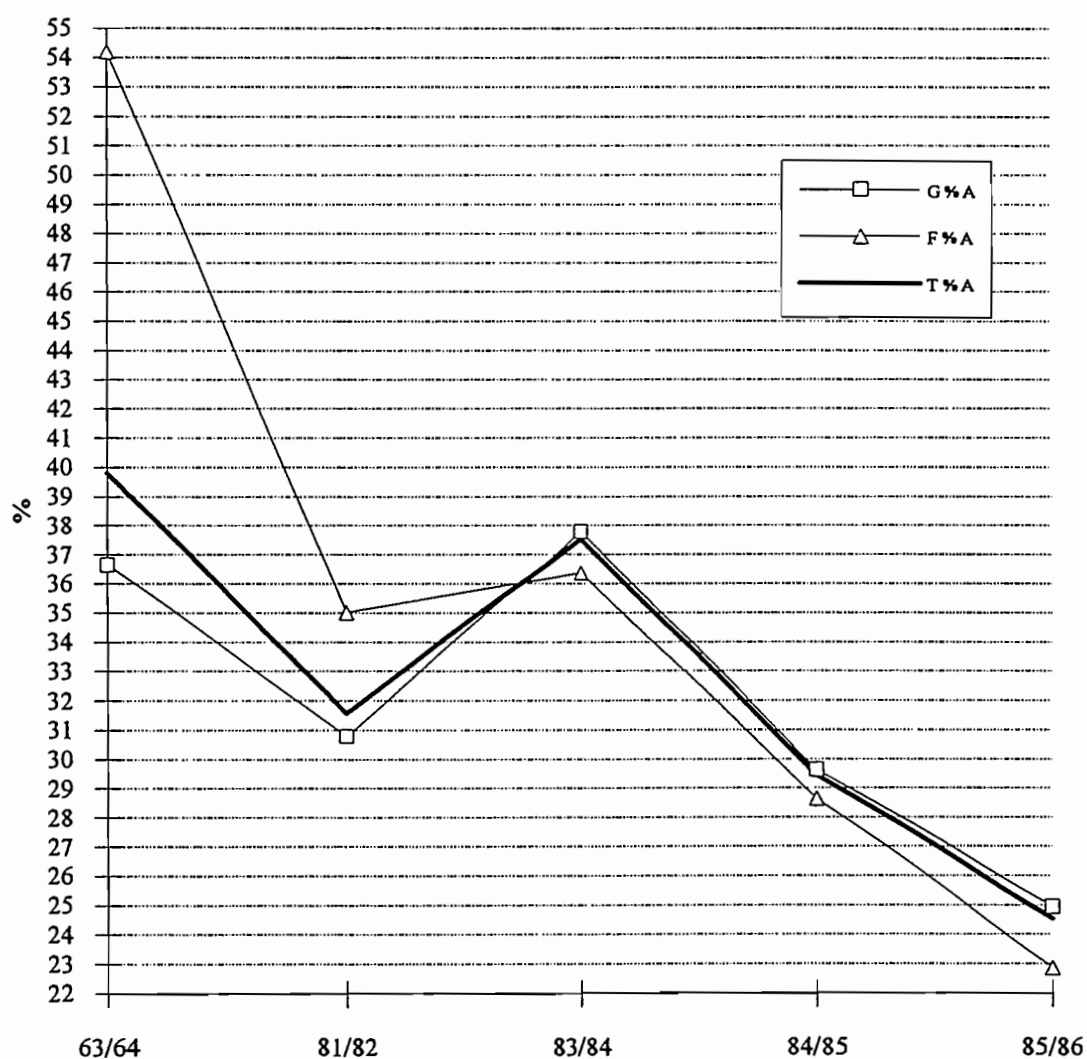


Admissions (%) au probatoire par sexe (1) pour toutes les nationalités

années	% admis		
	G % A	F % A	T % A
63/64	36,66	54,2	39,8
81/82	30,78	35,01	31,57
83/84	37,79	36,38	37,54
84/85	29,61	28,64	29,44
85/86	24,96	22,88	24,54

(1) distinction par sexe disponible seulement pour quelques années

Admissions au probatoire par sexe pour toutes les nationalités



Résultats au baccalauréat par sexe (1) pour toutes les nationalités

ANNEES	Présents			Admis			% admis		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T
1959/60			126			88			69,84
60/61			194			106			54,64
61/62			238			130			54,62
62/63			261			167			63,98
63/64	270	57	327	169	44	213	62,59	77,19	65,14
64/65			417			224			53,72
65/66			568			181			31,87
66/67			843			301			35,71
67/68	724	141	865	315	81	396	43,51	57,45	45,78
68/69			841			610			72,53
69/70			1 031			726			70,42
70/71			1 630			1 012			62,09
71/72			2 554			1 431			56,03
72/73			3 390			1 923			56,73
73/74			3 937			1 885			47,88
74/75			4 733			2 174			45,93
75/76			5 347			2 523			47,19
75/76*	3 983	737	4 720	1 838	391	2 229	46,15	53,05	47,22
76/77			5 927			2 957			49,89
76/77*	4 499	770	5 269	2 180	440	2 620	48,46	57,14	49,72
77/78	5 689	1 260	6 949	2 580	692	3 272	45,35	54,92	47,09
77/78*	5 233	998	6 231	2 376	517	2 893	45,40	51,80	46,43
78/79	6 643	1 597	8 240	3 183	856	4 039	47,92	53,60	49,02
78/79*	6 083	1 300	7 383	2 908	664	3 572	47,81	51,08	48,38
79/80	7 989	1 864	9 853	2 975	801	3 776	37,24	42,97	38,32
80/81	6 430	1 374	7 804	2 893	784	3 677	44,99	57,06	47,12
80/81*	5 876	1 087	6 963	2 677	599	3 276	45,56	55,11	47,05
81/82	5 842	1 252	7 094	2 470	691	3 161	42,28	55,19	44,56
81/82*	5 334	1 004	6 338	2 260	530	2 790	42,37	52,79	44,02
82/83			6 189			4 228			68,31
82/83*	4 797	958	5 755	3 265	661	3 926	68,06	69,00	68,22
83/84	5 595	1 168	6 763	3 194	771	3 965	57,09	66,01	58,63
83/84*	5 318	1 042	6 360	3 002	681	3 683	56,45	65,36	57,91
84/85	7 825	1 550	9 375	4 236	992	5 228	54,13	64,00	55,77
84/85*	7 514	1 415	8 929	4 050	904	4 954	53,90	63,89	55,48
85/86	8 310	1 585	9 895	4 121	968	5 089	49,59	61,07	51,43
85/86*	8 167	1 453	9 620	3 964	883	4 847	48,54	60,77	50,38
86/87			10 079			6 743			66,90
87/88			11 005			3 975			36,12
88/89			13 927			5 320			38,20
89/90	10 959	2 406	13 365			6 968			52,14
90/91			35 061			9 450			26,95
91/92			45 603			11 108			24,36
92/93			52 830			15 978			30,24
93/94			56 471			7 632			13,51
94/95			63 554			15 632			24,60

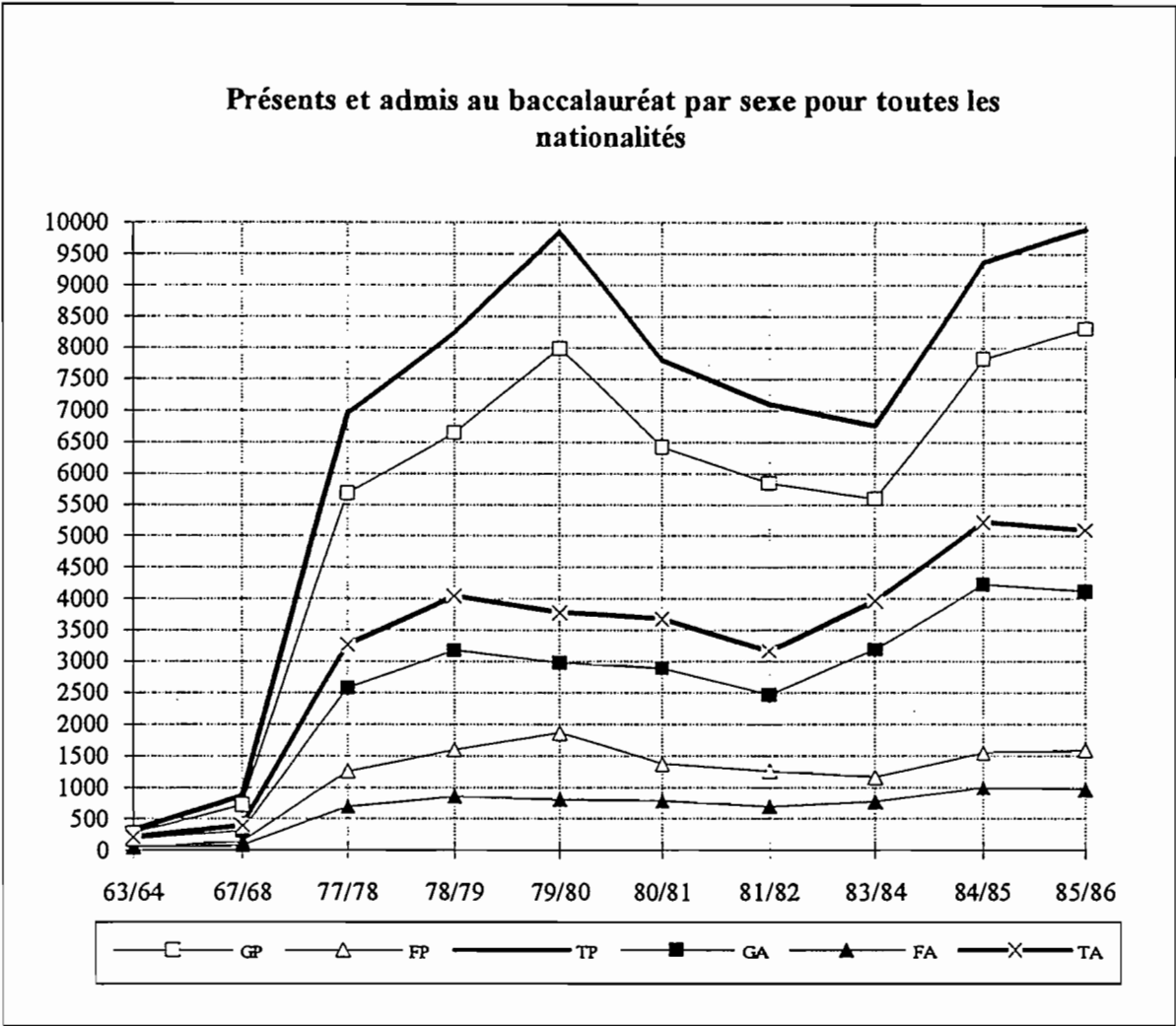
(1) distinctions disponible seulement pour quelques années scolaires

* seulement candidats ivoiriens

Présents et admis au baccalauréat par sexe (1) pour toutes les nationalités

années	Présents			Admis		
	GP	FP	TP	GA	FA	TA
63/64	270	57	327	169	44	213
67/68	724	141	865	315	81	396
77/78	5689	1260	6949	2580	692	3272
78/79	6643	1597	8240	3183	856	4039
79/80	7989	1864	9853	2975	801	3776
80/81	6430	1374	7804	2893	784	3677
81/82	5842	1252	7094	2470	691	3161
83/84	5595	1168	6763	3194	771	3965
84/85	7825	1550	9375	4236	992	5228
85/86	8310	1585	9895	4121	968	5089

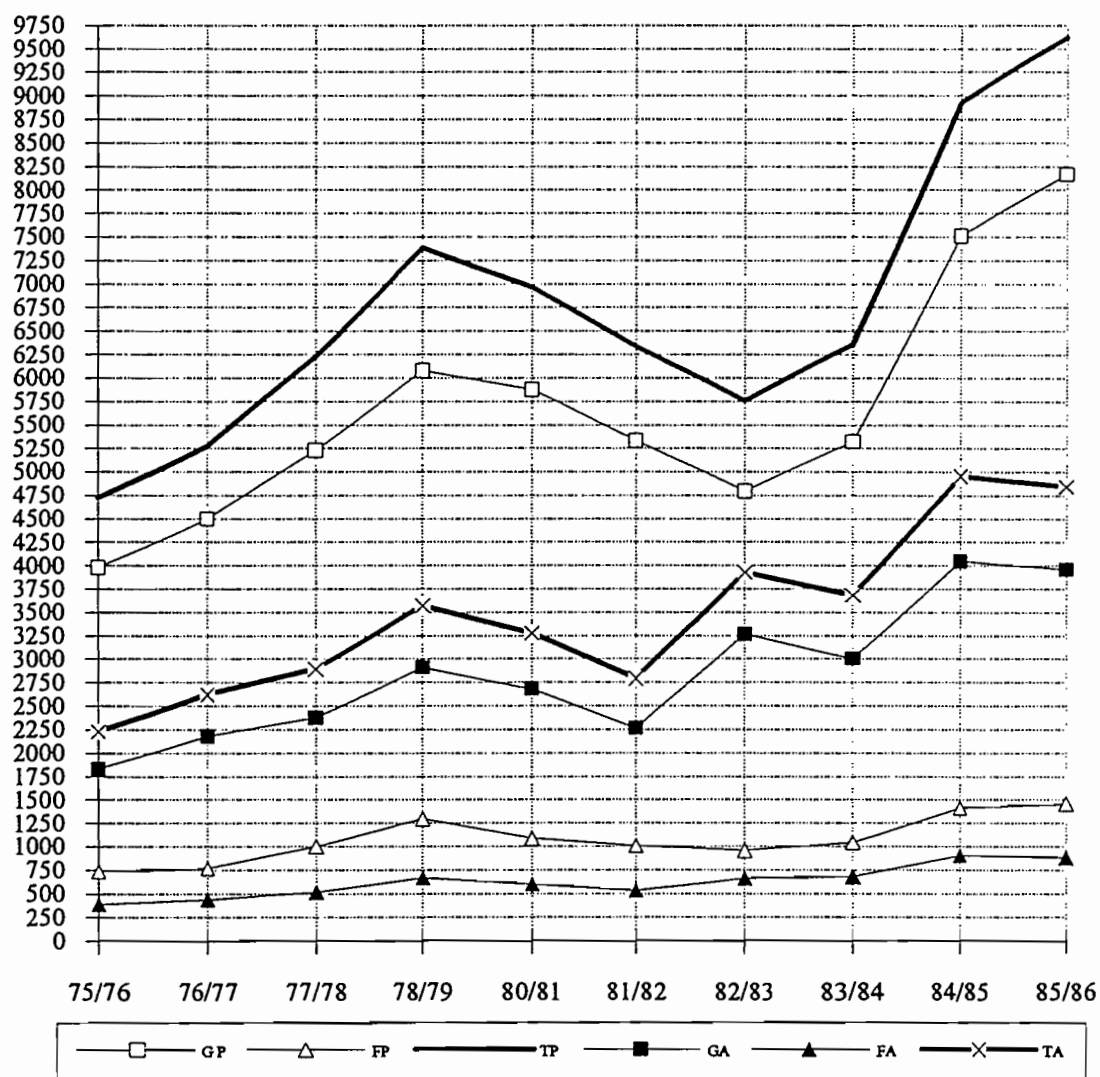
(1) distinctions disponible seulement pour quelques années scolaires



Présents et admis au baccalauréat par sexe pour les ivoiriens

ANNEE	Présents			Admis		
	G P	FP	TP	GA	FA	TA
75/76	3983	737	4720	1838	391	2229
76/77	4499	770	5269	2180	440	2620
77/78	5233	998	6231	2376	517	2893
78/79	6083	1300	7383	2908	664	3572
80/81	5876	1087	6963	2677	599	3276
81/82	5334	1004	6338	2260	530	2790
82/83	4797	958	5755	3265	661	3926
83/84	5318	1042	6360	3002	681	3683
84/85	7514	1415	8929	4050	904	4954
85/86	8167	1453	9620	3964	883	4847

Présents et admis au baccalauréat par sexe pour les ivoiriens

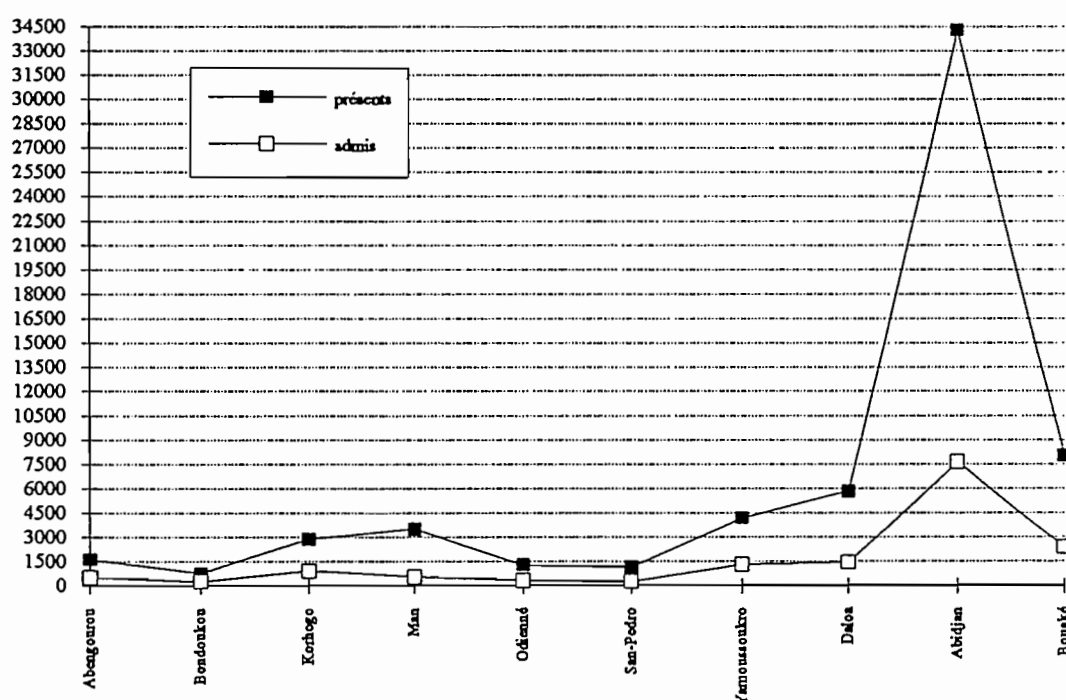


Baccalauréat session 1994-95

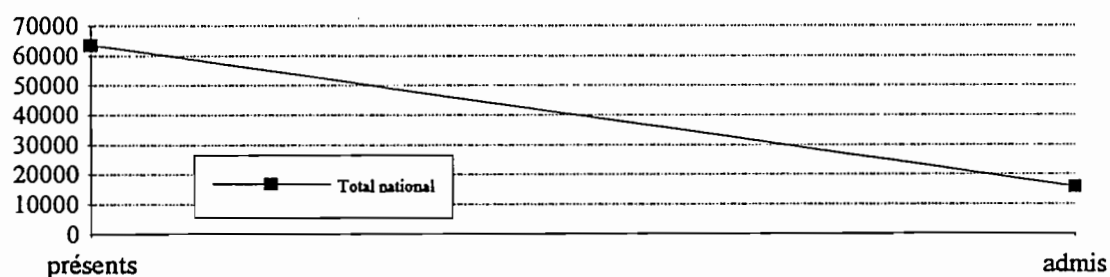
DREN	inscrits	présents	admis	% admis
Abengourou	1 671	1 636	539	32,95
Bondoukou	797	777	258	33,20
Korhogo	2 938	2 902	925	31,87
Man	3 597	3 519	568	16,14
Odienné	1 296	1 262	333	26,39
San-Pedro	1 161	1 133	263	23,21
Yamoussoukro	4 262	4 171	1 302	31,22
Daloa	6 011	5 853	1 424	24,33
Abidjan	37 171	34 276	7 629	22,26
Bouaké	81 190	8 025	2 391	29,79
Total national	67 094	63 554	15 632	24,60

Source : le quotidien "Fraternité-Matin" du samedi 29-dimanche 30 juillet 1995

Présents et admis à la session 1995 du baccalauréat par DREN



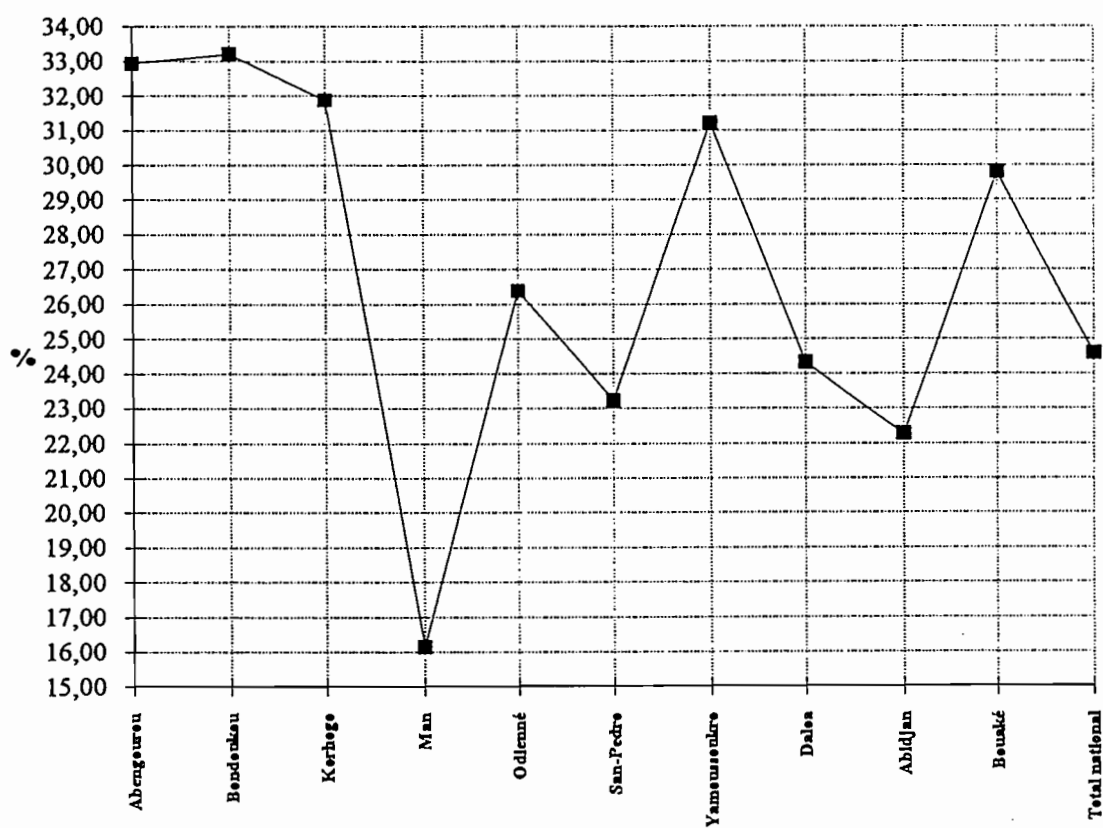
Présents et admis à la session 1995 du baccalauréat pour tout le territoire national



Admissions (%) à la session 1995 du baccalauréat par DREN

DREN	% admis
Abengourou	32,95
Bondoukou	33,20
Korhogo	31,87
Man	16,14
Odienné	26,39
San-Pedro	23,21
Yamoussoukro	31,22
Daloa	24,33
Abidjan	22,26
Bouaké	29,79
Total national	24,60

Admissions (%) à la session 1995 du baccalauréat par DREN



BUDGET ET COUTS (NOTES PARTIELLES)

Evolution des effectifs dans le secondaire général selon l'ordre d'enseignement

années	PUBLIC	PRIVE	TOTAL	% PUBLIC	% PRIVE
1960-61	9 145	2 106	11 251	81,28	18,72
1965	20 476	7 690	28 166	72,70	27,30
1970	46 022	15 956	61 978	74,26	25,74
1975	73 512	28 614	102 126	71,98	28,02
1980	141 133	57 057	198 190	71,21	28,79
1981	149 471	64 793	214 264	69,76	30,24
1982	152 606	65 944	218 550	69,83	30,17
1983	161 130	68 742	229 872	70,10	29,90
1984	173 302	71 741	245 043	70,72	29,28
1985	185 089	75 241	260 330	71,10	28,90
1986	160 605	97 234	257 839	62,29	37,71
1987	179 028	93 883	272 911	65,60	34,40
1988	217 091	86 296	303 387	71,56	28,44
1989	252 772	80 937	333 709	75,75	24,25
1990	273 188	87 844	361 032	75,67	24,33
1991	289 510	107 096	396 606	73,00	27,00
1992-93	296 914	117 590	414 504	71,63	28,37

Evolution des classes dans le secondaire général selon l'ordre d'enseignement

années	PUBLIC	PRIVE	TOTAL	% PUBLIC	% PRIVE
1965-66	589	223	812	72,54	27,46
1970	1 330	445	1 775	74,93	25,07
1975	1 706	713	2 419	70,53	29,47
1980	2 496	1 256	3 752	66,52	33,48
1985	3 001	1 723	4 724	63,53	36,47
1986	3 028	2 063	5 091	59,48	40,52
1987	3 111	2 172	5 283	58,89	41,11
1988	3 361	2 123	5 484	61,29	38,71
1989	3 660	2 019	5 679	64,45	35,55
1990	3 920	2 101	6 021	65,11	34,89
1991	4 108	2 283	6 391	64,28	35,72
1992-93	4 295	2 514	6 809	63,08	36,92

Dotations budgétaires par niveau d'enseignement

(En milliards de FCFA)

années	Primaire	Secon. G	Secon. T.	Supérieur	Total
1980	52,9	48,4	10,3	23,9	135,5
1985	75,2	49,8	11	31,8	167,8
1988	100,5	76,3	11,8	35	223,6
1989	100,7	75,9	11,8	35,7	224,1
1990	96,6	72,6	12	31,7	212,9
1991	95,2	66,5	14,2	32	207,9
1992	97,7	62,9	12,1	32,4	205,1

En % du total

années	Primaire	Secon. G	Secon. T.	Supérieur	Total
1980	39,04%	35,72%	7,60%	17,64%	100%
1985	44,82%	29,68%	6,56%	18,95%	100%
1988	44,95%	34,12%	5,28%	15,65%	100%
1989	44,94%	33,87%	5,27%	15,93%	100%
1990	45,37%	34,10%	5,64%	14,89%	100%
1991	45,79%	31,99%	6,83%	15,39%	100%
1992	47,64%	30,67%	5,90%	15,80%	100%

VENTILLATION DES DOTATIONS BUDGETAIRES TOTALES HORS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ANNEES	Personnel	Abonemts	Fonct. équip.	Subv. privé	Transferts	Ass. techn.	Total	Total hors AT
1980	62,7	2	13,3	5,2	4,2	24,3	111,7	87,4
1985	92,8	2,4	5,4	7,2	9,3	18,8	135,9	117,1
1988	146,6	3,1	7,1	7,8	8,5	15,6	188,7	173,1
1989	148,2	3,1	7,5	7,2	7,8	14,6	188,4	173,8
1990	144,2	3,7	7,7	6,1	6,1	13,4	181,2	167,8
1991	140,2	2,4	9	4,7	6,4	13	175,7	162,7
1992	137,7	2,4	10,4	6	5,4	10,9	172,8	161,9

VENTILATION DES DOTATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC

En milliards CFA

ANNEES	Personnel	Abonemts	Fonct. équip.	Subv. privé	Ass. techn.	Total
1980	43,8	0,3	5,6	3,3	0	53
1985	67,6	0,5	2,2	4,3	0,6	75,2
1988	93,4	0,8	1,6	4,6	0,2	100,6
1989	94,2	0,8	1,4	4,2	0,2	100,8
1990	90,9	0,8	1,4	3,4	0,2	96,7
1991	88,4	0,8	3	2,8	0,2	95,2
1992	89,2	1	4,7	2,8	0,1	97,8

VENTILATION DES DOTATIONS BUDGETAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL PUBLIC

ANNEES	Personnel	Abonemts	Fonct. équip.	Subv. privé	Transferts	Ass. techn.	Total
1980	16,4	1,4	6,3	1,4	3,9	19,1	48,5
1985	21,1	1,3	2,3	2,5	8,8	13,8	49,8
1988	48,3	1,6	5,4	3,2	8,3	9,5	76,3
1989	48,8	1,6	6	3	7,6	8,9	75,9
1990	47,6	2,3	6,2	2,3	6	8,2	72,6
1991	45	1,1	4,5	1,6	6,3	7,9	66,4
1992	42,7	1	4,4	2,9	5,2	6,7	62,9

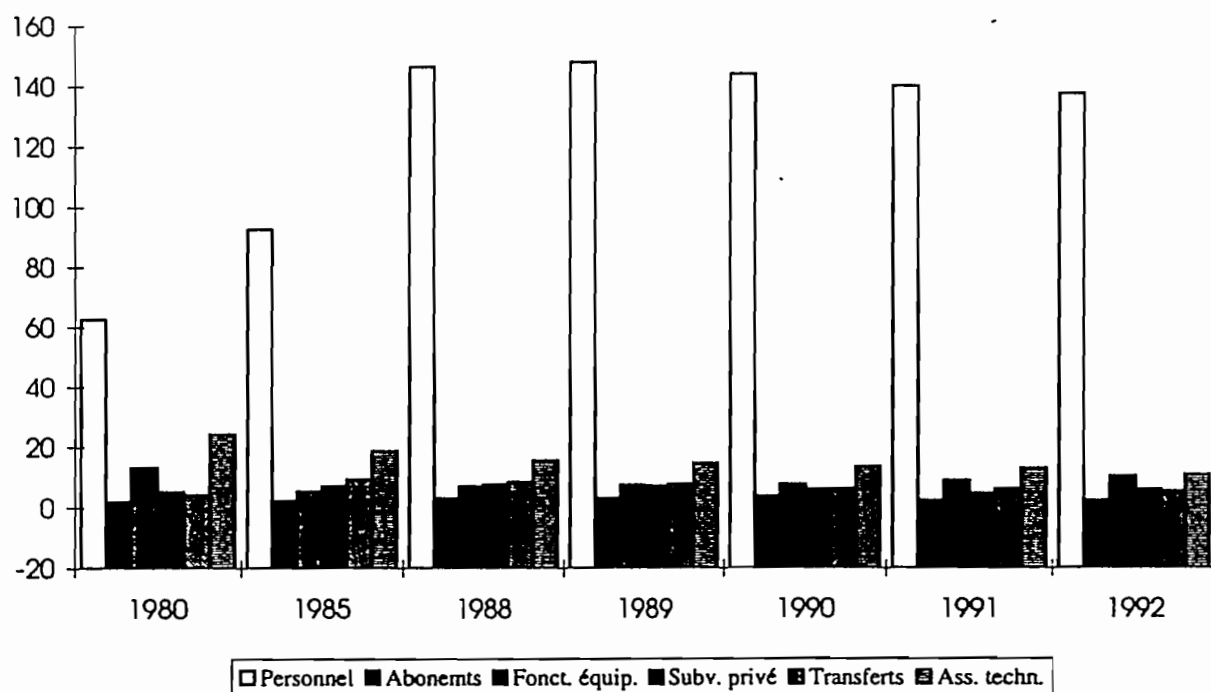
VENTILATION DES DOTATIONS BUDGETAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE

ANNEES	Personnel	Exploitation	Transferts	Ass. techn.	Total	Total hors AT
1980	2	2	2,2	1,8	8	6,2
1985	4,3	2,8	2,1	1,3	10,5	9,2
1989	5,5	3,4	1,7	1,6	12,2	10,6
1990	4,2	3	1,5	1,5	10,2	8,7
1991	4,2	3,1	1,5	1,5	10,3	8,8
1992	4,1	3,8	1,8	1,2	10,9	9,7

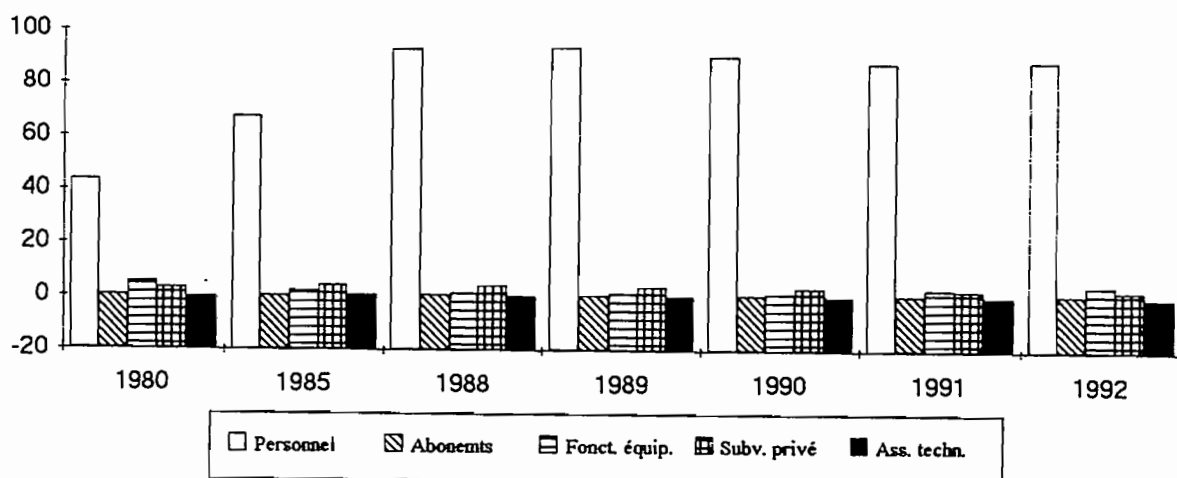
VENTILATION DES DOTATIONS BUDGETAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR GENERAL ET TECHNIQUE

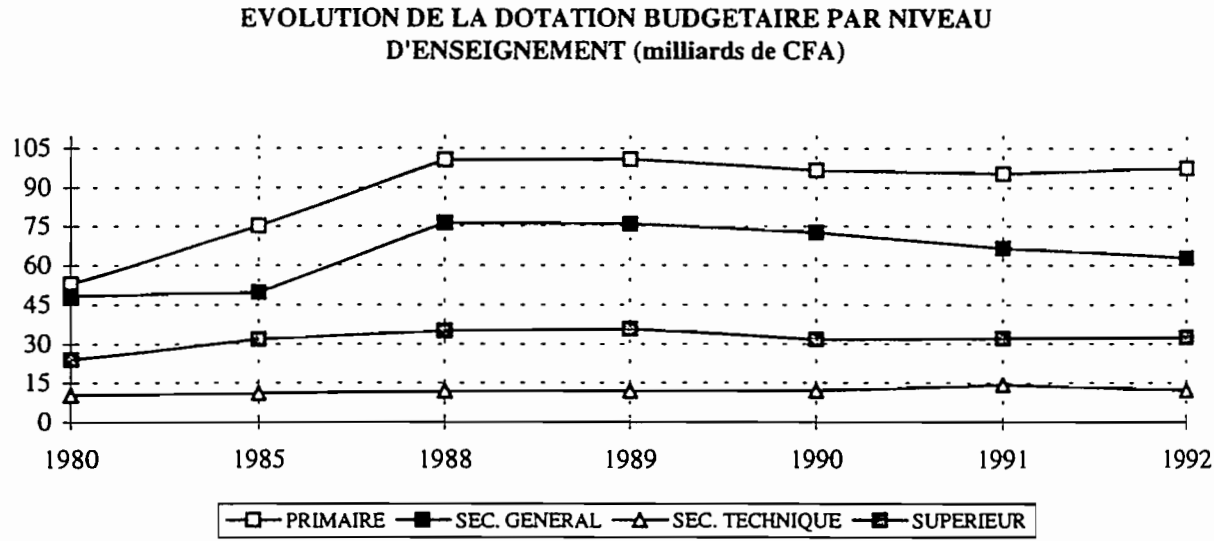
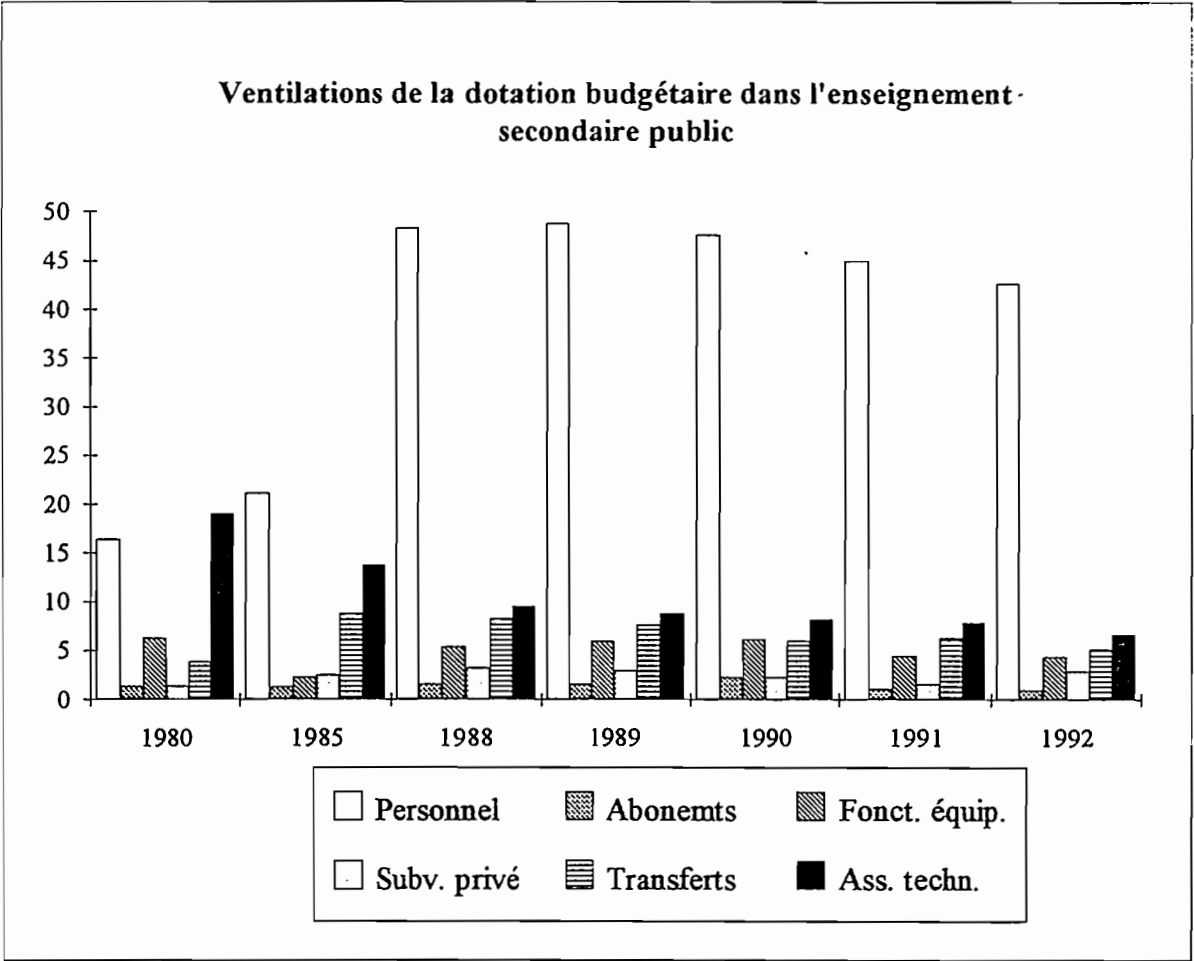
ANNEES	Personnel	Exploitation	Transferts	Ass. techn.	Total	Total hors AT
1980	2,6	2,9	12,4	6	23,9	17,9
1985	7,7	3,7	14,9	5,5	31,8	26,3
1988	16,1		13,9	5	35	30
1989	10,5	6,3	14,1	4,7	35,6	30,9
1990	9,6	4,2	13,6	4,3	31,7	27,4
1991	11	4,2	12,6	4,2	32	27,8
1992	10,9	5,2	12,8	3,5	32,4	28,9

Ventilation des dotations budgétaires totales hors enseignement supérieur

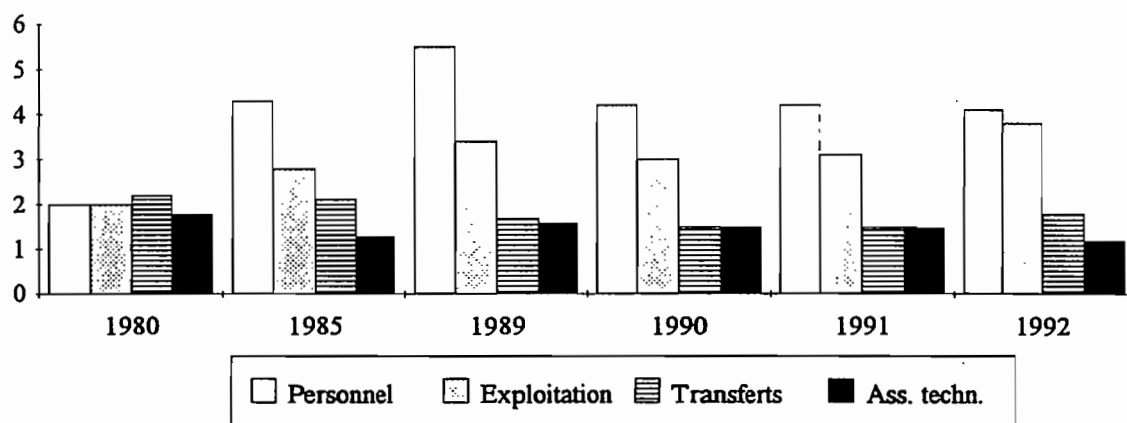


VENTILATION DES DOTATIONS BUDGETAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PUBLIC

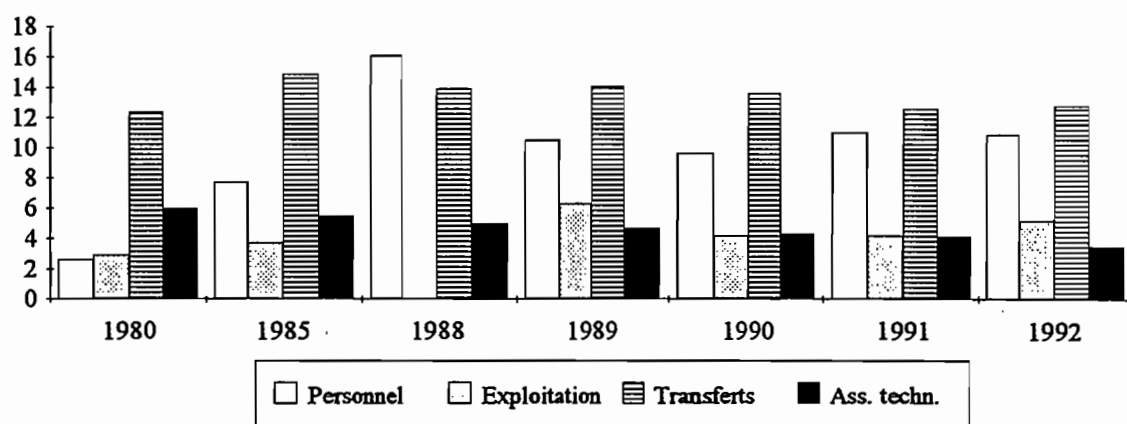




Ventilation des dotations budgétaires dans l'enseignement supérieur technique



Ventilation des dotations budgétaires dans l'enseignement supérieur général et technique



Estimation du coût unitaire par niveau de formation

dans l'enseignement public

en FCFA réel Base 100 en 1980

Primaire

	Dépense	Elèves	Côut/élève
1980	52,9	880 969	60 070
1985	57,9	1 078 416	53 653
1988	74	1 210 236	61 137
1989	72,7	1 245 855	58 323
1990	70,4	1 268 415	55 505
1991	66,5	1 309 057	50 805

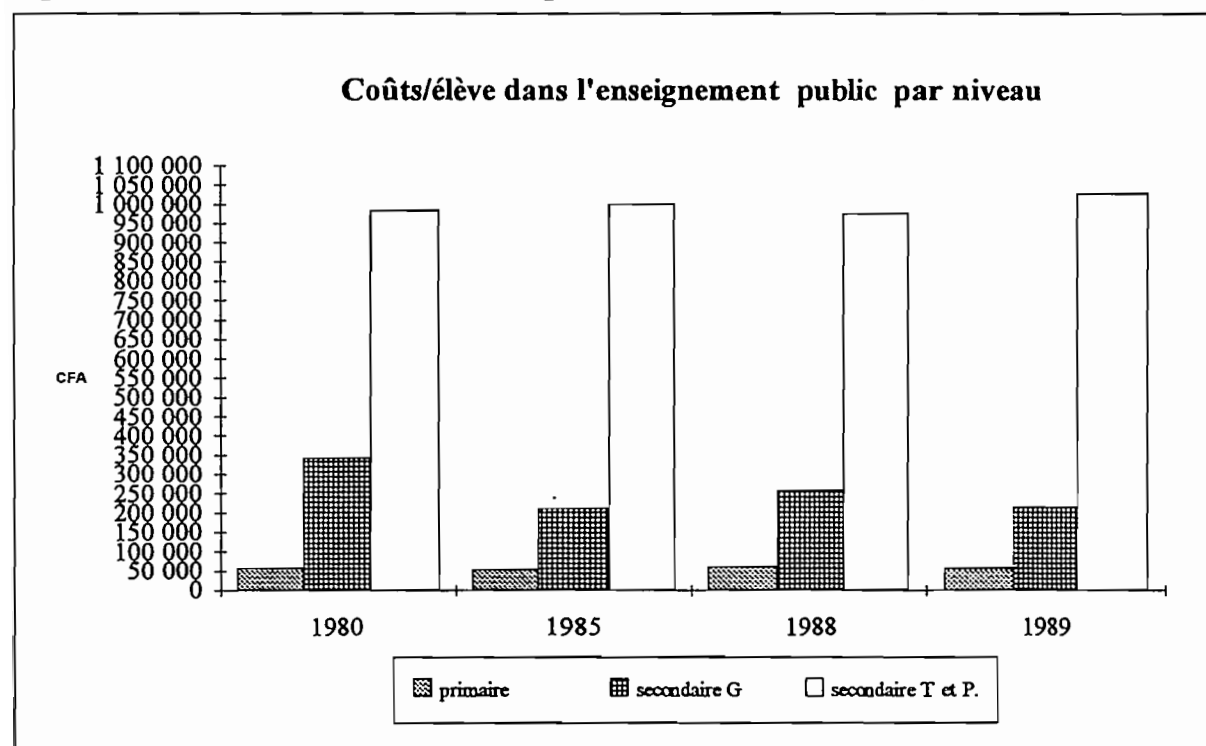
Secondaire

	Dépense	Elèves	Côut/élève
1980	48,4	140 915	343 682
1985	38,3	180 589	212 290
1988	56,2	217 091	258 703
1989	54,8	252 772	216 687
1990	52,9	293 188	180 499

Secondaire Technique et Professionnel

	Dépense	Elèves	Côut/élève
1980	8,5	8 598	984 618
1985	8,7	8 670	1 000 954
1988	8,5	8 680	976 871
1989	8,7	8 500	1 029 073

Source pour les trois tableaux : Rapport d'enquête sur l'évaluation des dépenses d'éducation en Côte-d'Ivoire, Inspection Générale des finances, 1992.



**ANNEXE II- TRAJECTOIRES DES ELEVES INTERROGES.
PRINCIPALES PROPRIETES SOCIALES**

Abréviations utilisées dans les tableaux de trajectoires

C = catholique
 CR = catholique du Renouveau
 P. = protestant
 M = méthodiste
 Mu = musulman
 MuI = musulman se déclarant non pratiquant
 CC = Christianisme Céleste
 Ind = indépendant
 CH = chômeur
 Ret = retraité
 A = Abidjan
 I = autre ville
 E = établissement
 m = maternelle
 PH = nombre de frères et sœurs y compris l'enquête
 // = recrutement parallèle
 C.O = élève orienté par l'Etat dans le privé confessionnel
 Cf = confessionnel

Identification des élèves filles

Filles

1- Marceline	2- Emma	3- Bienvenue	4- Lydie	5- Vidah	6- Reine
7- Aimée	8- Fanta	9- Elise	10- Aïssatou	11- Rose	12- Zoua
13- Eugénie	14- Solange	15- Asita	16- Marie-C	17- Bakoro	18- Léa
19- Kouakou	20- Aïssata	21- Laurence	22- Cécile	23- Mariatou	

Identification des élèves garçons

Garçons (36)

24- Timor	25- Pako	26- Verance	27- Jean	28- Eric	29- Paul
30- Olivier	31- Justin	32- Francis	33- Adu	34- Léon	35- Kanté
36- Vannoussa	37- Issiaka	38- Minadou	39- Mohamed	40- Gustave	41- Fulgence
42- Bori	43- Sosthène	44- Alexandre	45- Fulbat	46- Frédéric	47- Mirod
48- Victor	49- Benjamin	50- Emmanuel	51- Richard	52- Ferdinand	53- Stéphane
54- Sery	55- Joël	56- Hamad	57- René	58- Mimi	59- Elie

NOM	Rdlig	Age	Ethnie	PH	Prof père /tuteur	Prof mère	bourse	projet Pro	m	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	E.6°	6°	5°	4°	3°
1-Marceline	C	17	abouré	6	ouvrier polyplast	ménagère	non	sage-F/couture	1-non	1pu A	1puA	1puA	1puA	1puA	2puA	non	1prA	2prA exclue 1prA autreE		1prA exclue
2-Emma	P	18	dida	-	maître tailleur	ménagère	non	couture	2-non	1pu A	1puA	1puA	1puA	1puA	1puA 1prA	non	1prA		1prA exclue	
3-Bienvenue	C.C	16	attié	9	contremaître CH	cordonniers Ind.	non	médecin	3-non	1pu A	1puA	1puA	1puA	1puA	1puA	non	1prA	1prA		1prA
4-Lyfe	C	19	attié	5	dir. régional de la santé	aide jardinière CH	non	couture	4-non	1pr A	1prA	1prA	1prA	1prA	2prA	non	1prl.	1prA	1prA autreE	1pul //
5-Vidah	M	19	agni	7	employé mairie	ouv. bonneterie	non	infirmière	5-non							non	2prA	1prA	1prA	1prA
6-Reine	C	17	appolo	5	planteur	comm. poisson	non	comm/sage-F sœur fille de salle campus	6-non	1pul	1pul	1pul	1pul	1pul	2puA	oui	1prA C.O	1prA C.O	1prA 1prAC.O C.O	1prA 1puA//
7-Aimée	C.R	19	baoulé	3	comptable Caistab	Ind.couture coiffure	non	pilote avion	7-non	1pu A	1puA	1puA	1puA	1puA	2puA	oui	1puA	1puA	1puA	1puA
8-Fanta	Mu	18	malinké	7	technicien privé	petit commerce	oui	informe/roman	8-ouiCf	1prCA	1prCA	1prCA	1prCA	1prCA	2prCA	oui	1prOA	1prOA	1prOA	1prOA
9-Elise	C.	16	dida	6	médecin beau-père	assistante sociale	non	magistrat	9-non	1pul	1pul	1pul	1pul	1pul	1pul	non	1prA	1puA //	1puA	1puA
10-Aissatou	Mu	17	malinké	6	éduc lycée technique	ménagère	non	secrét.dir./hôt. de l'air	10-non	1pu A	1puA	1puA	1puA	1puA	1puA	oui	1prOA	1prOA	1prOA	1prOA
11-Rose	C.	19	agni	4	technicien sup. privé	vend.pagne marché	non	infirmière/Cafop	11-non	1prCA	1prCA	1prCA	1prCA	1prCA	1prCA	oui	1puA	1puA	1puA	1puA
12-Zoua	M.	22	dida	3	Education Ne	sage-femme Ret.	non	compta/secrét.	12-non	1prCI	1prCI	1prCI	1prCI	1prCI	2prCI	oui	1puOI	1puOI	1puOI	1puOI
13-Eugénie	-	26	alladian	-	fonctionnaire Ret	-	non	sage-femme	13-non											2pu cand lib.
14-Solange	M.	19	attié	4	mécanicien Saco	vend.manioc marché	oui	pharma/concours grandes écoles	14-non	1prA	1prA	1prA	1prA	1prA	2prA	non	1prA	1prA	1prA	1prA
15-Asta	Mu.	18	sénoufo	9	chauffeur décédé	ménagère	non	pharma/concours onde pat. prof université	15-non	1pu A	1puA	1puA	2puA	1puA	1puA	oui	1pul	1pul	1pul	1pul
16-Murie-C	C.	20	agni	5	décédé onde animateur	décédée CAROP	non	médecine /concours	16-non	1pul	1pul	1pul	1pul	1pul	2pul	oui	1pul	1pul	1pul	-
17-Bakoro	Mul	17	ivoiro/ guinée	2	prof math public	employée banque	non	Ses po/finance France ou USA	17-oui pr	1prA	1prA toute la	1prA scolarité à	1prA Mermoz	1prA	1prA	oui	1prA	1prA	1prA	1prA
18-Léa	C.	17	guéré	8	Education Ne	ménagère	non	hôtesse de l'air docteur/sage-F	18-non	1pul	1pul	1pul	1pul	1pul	3pul	oui	1pul autre ville	1pul	1pul exclue	1prA
19-Kouakou	C.	18	baoulé	8	technicien radio	ménagère	non	sage-Femme secrétaire	19-non	2puA	1puA	1puA	1puA	1puA	2puA	non	1puA//	1puA	1prA	1prA
20-Aissata	Mu.	20	dioula	8	chauffeur secrét syndicat	commerce Togo Ghana	non	docteur/sage-F	20-non	1prA	1prA école coranique	1prA	1prA	1prA	2prA	non //	1pul	1pul	1pul	1pul
21-Laurence	C.	16,5	Gabon	4	neurologue dir.Hôpital pu	radiologue pu+pr	non	ingénieur aéronautique	21 oui	CP en France	1pu F	1pu F	1pu F	1pu F	1pu F	pas en France	1pu F	1pr C. Gabon	1pr C. Gabon	1pr C. G
22-Cécile	C.	18	ivoiro/ Burkinabé	4	import/export prof. lib.	assistante social pr	non	marketing management	22 oui	1prLA Fr. et CI	1prLA	1prLA	1prLA	1prLA	1prLA	oui	1prLA	1prLA	1prLA	1prLA
23-Marinou	sus	17		3	Journaliste CNAD	sociologue pr	oui	sciences éco jusqu'en 3ème	23 oui	1prLA prA	1prLA	1prLA	1prLA	1prLA	1prLA	oui	1prL	1prLA	1prLA	1prLA

refuse bourse orientée dans pu./
Orientée boursière à Mermoz

	BEPC	2DE	1ERE	TERMINALE
1-				
2-				
3-				
4-				
5-				
6-				
7-	non	1 pu A //		
8-	non	1 pu A		
9-	oui	1pu A	1pu A	
10-	non	1pu A //	1p A	
11-	oui	1 pu O A	1 pu O A	passé en terminale
12-	oui	1 pu Divo	2 pu Divo	2 pu Divo déscolarisée
13-	oui	1 pr Burkina	1 pr Burkina	1 pr Burkina 2 pu Abidjan + 1 cand libre
14-	oui	1 pu O A	1 pu O A	1 pu O A
15-	oui	1 pu Bingerville	1 pu Bingerville	1 pu Bingerville échec redoublement 1 pu Bingerville
16-	non	1 pu Aboisso //	1pu Aboisso exclue	1 pr Aboisso
17-	oui BE français	1 pr toute sa scolarité à Mermoz	1 pr	1 pr
18-				
19-				
20-				
21	oui	1prL. CI Mermoz	1prL (S.) CI Mermoz	1prL (S) CI Mermoz
22	oui BE français	1prLA Mermoz	1prLA Mermoz	2prLA (ES) Mermoz
23	oui	1prLA Refuse Affectation par l'Etat au lycée scientifique Yamoussoukro	1prLA	1prLA (ES)

C. = catholique
C.R. = catholique du Renouveau
P. = protestant
M. = méthodiste
Mu. = musulman
Mul = musulman se déclarant non pratiquant
C.C = Christianisme Céleste
Ind = indépendant
CH = chômage
Ret = retraité
A = Abidjan
I = autre ville
E. = établissement
m = maternelle
PH = nombre de frères et sœurs y compris l'enquêté
// = recrutement parallèle
C.O = élève orienté par l'Etat dans le privé confessionnel
Cf = confessionnel

Filles

1- Marceline 2- Emma 3- Bienvenue 4- Lydie 5- Vidah 6- Reine
7- Aimée 8- Fanta 9- Elise 10- Aïssatou 11- Rose 12- Zoua
13- Eugénie 14- Solange 15- Asita 16- Marie-C 17- Bakoro 18- Léa
19- Kouekou 20- Aïssata 21- Laurence 22- Cécile 23- Mariatou

Religion	
catho	9
protestant	1
C.C.	1
C.R	1
musulman	7
sans	1
non-réponse	3
total	23

ethnie	
abouré	1
attié	3
agni	3
alladian	1
appolo	1
baoulé	2
dida	3
guéré	1
malinké	2
sénoufo	1
dioula	1
ivoiro/burkina	1
ivoiro/guinée	1
Gabon	1
non-réponse	1
total	23

Inscription au moment de l'entretien	
public	10
privé	9
cand. lib. Tle	1
déscol.	3
total	23

trajectoire scolaire		Entrée en sixième	
tout public	2	oui	12
tout privé	4	non	10
transfert	17	en France	1
total	23	total	23

Boursières au moment de l'entretien		prof. père	prof mère
Fanta	2de publique	technicien	petit comm.
Solange	Tle publique	ouv spécial.	comm. marché
total	2		

14 scolarités au delà de la 3ème		oui	non
BEPC		10	4

NOM	Relig	Age	Ethnie	PH	Prof père	Prof mère	bourse	projet Pro	m	CPI	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	E.6°	6°	5°	4°	3°
24-Timor	déhima	16,5	bété	1	planteur chd grd-frère enseignant	ménagère	oui	journaliste	24 non	1pu Dalca jusqu'au premier CM2	2pu	1pu	1pu	1pu	1pu	oui 1prC.Korhogo	1prO Abidjan			
25-Pako	Mu	14	mossi	24	Iman attécoubé oncle tuteur service finance	vend attiéké	non	ne sait pas	25 non	1pr Coranique tout le primaire Abidjan	1pr	1pr	1pr	1pr	1pr	non 2prL cand lib.	1prCA	1prCA		
26-Venance	C.	15	baoulé	8	receveur PTT retraité	ménagère	non	ne sait pas	26 non	1prCA	1prCA	1prCA	1prCA	1prCA	1prCA	non	1prCA	1prCA		1prCA
27-Jean	C.	13	abouré	4	ministre du gouvernement	secrétaire surété Nle	non	avocat officier	27 oui	1pu en Franco	1pu	1pu	1pu	1prL	1prL	non Mermoz Abidjan	1prC	1prC		1prC
28-Eric	C.	13	baoulé	3	dir.cabinet dentiste		oui	architecte	28 oui	1puA	1prC.A	1prC.A	1prC.A	1prC.A	1prC.A	oui	1prC.AO	1prC.AO		1prC.AO
29-Paul	C.	20	agni	6	d'un ministère chef service	couturière	oui	pilote/droit/pharma	29 non	1puA	1puA	1puA	1puA	1puA	2puA	oui	1prLO	1prLO		1prLO
30-Olivier	C.	16	agni	8	mairie salarié usine				30 non	1pu	1pu	1pu	1pu	1pu	2pu	oui	1puA	1puA		1puA
31-Justin	C.	15	apollo	10	cheminot-décédé vend alloco G-M+G-F comptable		oui	concours ou faculté	31 oui	1prL Tout primaire à Bassam	1prL	1prL	1prL	1prL	1prL	oui	1prC	1prC		1prC 1prC
32-Francis	P	17	dida	-	administrateur civil retraité	ménagère	non	informatique	32 non	1puA	1puA	1puA	1puA	1puA	1puA	non	1prA	1prA	1prA	1prA
33-Adou	P	18	baoulé	6	Maître tailleur oncle policier	ménagère	-	pilote/prof fac ou lycée	33 non	1puA	1puA	1puA	1puA	1puA	2puA	oui	1puA	1puA	1puA	1puA
34-Léon	C.	18	attié	6	électricien bât. retraité-G-S mari	vend graine receveur poste	non	gendarme	34 non	1puA	1puA	1puA	1pu// exclu Dalca	1pu	3pu	oui	1puO	1puO		1puO 1puO
35-kanté	Mu	21	dioula	9	technicien off set Frat-Mat	vend graine gros-divorcée	non		35 non	1pu Zaire	1pu	1pu	1pu	1pu	1pu	non	1prL.	1prL.		1prL. 1prL.
36-Vamoussa	Mu	19	malinké	12	comm friperie centrafrique	ménagère	non	pilote commerce	36 non	1puA	1puA	1puA	1puA	1puA	2puA	oui	1puA	1puA		1puA 1puA
37-Issiaka	Mu	20	malinké	7	commis Socopao tolier Renault	ménagère	oui	dentiste fac/anglais	37 non	1prC	1prC	1prC	1prC	1prC	1prC	oui	1puO	1puO		1puO 1puO
38-Mamadou	Mu	23	sénoufo	5	chômage ouv H Ivoire	vend marché	non	journalisme armée	38 non	1puA	1puA	1puA	1puA	1puA	2puA	non 1pr protestant. A	1pu// Dalca	1pu		2pu// Bingerville
39-Mohamed	Mu	20	malinké	6	buanderie éducateur lycée	ménagère	oui	médecin ingénieur	39 non	1puA	1puA	1puA	1puA	1puA	2puA	oui	1puA	1puA		2puA 1puA
40-Gustave	sans	22	guéré	6	technique ferrailleur retraité	vend marché	non	officier armée	40 non	1puA	1puA	1puA	1puA	1puA	2puA	oui	1puA	1puA		1puA 1puA
41-Fulgence	C.	22	agni	7	Beau frère prof planteur	ménagère	oui	douane	41 non	1prC	1prC	1prC	1prC	1prC	1prC	oui	1puO	1puO		1puO 1puO
42-Boni	C.	20	bété	11	G-S vend et G-F				42 non	1pu Ouiglo	1pu	1pu	1pu	1pu	1pu	oui	1pu	1pu		1pu 1pu
43-Sosthène	sans	20	ivoiro/ béninois	5	Sous-préfet ville intérieur	secrétaire du sous-préfet	non	gendarme médecin	43 non	1prA	1prA	1prA	1prA	1prA	1prA	non	1prA	1prA		1prA 2prA
44-Alexandre	C.	19	baoulé	-	mécanicien indépendant	ménagère	non	mécanicien aviation	44 non	1prA	1prA	1prA	1prA	1prA	1prA	non	2prA	2prA		1prA 1prA
45-Fulbert	C.	24	baoulé	7	entrepreneur ingénieur	sage-femme	non	médecine prof sport	45 non	1puA	1puA	1puA	2puA	1puA	1puA	oui	1puA	1puA		2puA 1puA
46-Frédéric	C.	20	apollo	4	chef magasinier Sotra	vend bananes braisées	non	police G-Ecoles	46 non	1puA	1puA	1puA	1puA	1puA	1puA	oui	1puA	1puA		1puA 2puA
47-Marcel	P	24	baoulé	7	chômage fille de salle campus		oui	armée fac hist-géo	47 non	1puA	1puA	1puA	1puA	1puA	1puA	oui	1prO	1prO		1prO 1prO
					planteur/imprimerie mort-G-M ancienne commerçante	ménagère	non	journaliste droit-concours									Abouisso			

	BEPC	2DE	1ERE	TERMINALE	BAC
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34	oui	passé en pu			
35	non	lprL.A G2			
36	oui	lpuA	2puA		
37	oui	lpuO	lpuO	passé en Tle puO	
38	oui	lpuA	lpuA	lpuA	oui A
39	oui	lpuA	lpuA	lpuA	
40	oui	lpu Dabou	lpu Dabou	lpu Dabou	
41	oui	lprO	2prO	lprO	
42	oui	lpu Daloa	lpu Daloa	lpr Abidjan	
43	oui	lpuO A.	lpuO A.	lpu A.	
44	non	lprA	lprA	lprA D1 IMST	
45	non	lprC A.	lprC A	lprC A	
46	oui	lpuA	lpuA	cherche place dans pu (échec au bac)	
47	oui	lpu Bassam	lpu Bassam	2pu Bassam	oui A

Garçons (36)

24- Timor	25- Pako	26- Venanoc	27- Jean	28- Erio	29- Paul
30- Olivier	31- Justin	32- François	33- Adou	34- Léon	35- Kanté
36- Vamoussa	37- Issiaka	38- Mamadou	39- Mohamed	40- Gustave	41- Fulgence
42- Boni	43- Sosthène	44- Alexandre	45- Fulbert	46- Frédéric	47- Marcel
48- Victor	49- Benjamin	50- Emmanuel	51- Richard	52- Ferdinand	53- Stéphane
54- Sery	55- Joël	56- Hamed	57- René	58- Mori	59- Elie

Religion	
catho	20
protestant	3
assemblée de D.	1
déhima	1
musulman	8
sans	2
non-réponse	1
total	36

ethnie	
abouré	1
attié	2
agni	4
appolo	2
baoulé	8
dida	1
guéré	2
bété	3
malinké	3
sénoufo	1
dioula	4
burkinabé	3
ivoiro/béninois	1
ivoiro/français	1
non-réponse	0
total	36

Inscription au moment de l'entretien	
public	15
privé	21
total	36

trajectoire scolaire		Entrée en sixième	
tout public	9	oui	22
tout privé	12	non	13
transfert	15	Zafro	1
total	36	total	36

Boursiers au moment de l'entretien		prof. père	prof. mère
Timor	5ème privée catho orienté	planteur/enseignant	ménagère
Eric	4ème privée catho orienté	dir. cabinet Ministre.	dentiste
Paul	4ème privée laïque orienté	Chef service Mairie	ouv. spécial.
Olivier	4ème publique	Cheminot(D.)comptable	petit comm.
Justin	3ème privée catho orienté	administrateur civil (Ret.)	ménagère
Issiaka	Tle publique	ouv. spécial. chômage	petit comm.
Mohamed	Tle publique	éducateur lycée Techn.	ménagère
Fulgence	Tle privée laïque orienté	planteur	ménagère
Frédéric	Tle publique	chômage	filles de salle
total	9	D= décédé ; Ret. = retraité ; comm. = commerce	

22 scolarités au delà de la 3ème		oui	non
BEPC		17	5

	BEPC	2de	1ERE	TERMINALE
48	oui	1pu Daoukro	1pu Daoukro	2pu Daoukro 1 pu Bonoua //
49	oui	1puO Bingerville	2puO	1puO reprend Tle pu
50	non	1puO	1puO	2puO
moyenne orientation—Bingerville				
51				
52				
53				
54				
55	oui	1prL Abidjan Marmoz	2prL	1prLS
56	non	2prL Marmoz	2prL section D	1prLES Marmoz
57	oui	2prL Marmoz	1prL	1prLES
58	oui	1prL Marmoz	2prL	1prLS
59	oui	1prL Marmoz	1prL	1prLS

Filles (23)					
1- Marcoline	2- Emma	3- Bienvenue	4- Lydie	5- Vidah	6- Reine
7- Almide	8- Fanta	9- Elise	10- Afissatou	11- Rose	12- Zoua
13- Eugénie	14- Solange	15- Awa	16- Mario-C	17- Bakoro	18- Léa
19- Kouakou	20- Afissata	21- Laurence	22- Cécile	23- Mariatou	
Garçons (36)					
24- Timor	25- Pako	26- Venance	27- Jean	28- Erio	29- Paul
30- Olivier	31- Justin	32- Francis	33- Adou	34- Léon	35- Kassi
36- Venance	37- Issiaka	38- Mamadou	39- Mohamed	40- Gustave	41- Fulgence
42- Boni	43- Soethène	44- Alexandre	45- Fulbert	46- Frédéric	47- Marcel
48- Victor	49- Benjamin	50- Emmanuel	51- Richard	52- Ferdinand	53- Stéphane
54- Sory	55- Jodi	56- Harmed	57- René	58- Mod	59- Elie
Total (59)					

Religion	
catho	29
protestant	4
assemblée de D.	1
C.C.	1
C.R.	1
déhima	1
musulman	15
sans	3
non-réponse	4
total	59

Entrée en sixième	
oui	34
non	23
au Zaïre	1
en France	1
total	59

36 scolarités au delà 3ème	oui	non
BEPC	27	9

Boursiers au moment de l'entretien		prof. père	prof. mère
Timor	5ème privée catho orienté	planteur/enseignant	ménagère
Eric	4ème privée catho orienté	dir. cabinet Ministre.	dentiste
Paul	4ème privée laïque orienté	Chef service Mairie	ouv. spécial.
Olivier	4ème publique	Cheminot(D.)/comptable	petit comm.
Justin	3ème privée catho orienté	administrateur civil (Ret.)	ménagère
Issiaka	Tle publique	ouv. spécial. chômage	petit comm.
Mohamed	Tle publique	éducateur lycée Techn.	ménagère
Fulgence	Tle privée laïque orienté	planteur	ménagère
Frédéric	Tle publique	chômage	filie de salle
Fanta	2de publique	technicien	petit comm.
Solange	Tle publique	ouv. spécial.	comm. marché
total	11		

D= décédé ; Ret. = retraité ; comm. = commerce ; X/Y = père/tuteur

ethnie	
abouré	2
attié	5
agni	7
alladian	1
apollo	3
baoulé	10
dida	4
guéré	3
bété	3
malinké	5
sénoufo	2
dioula	5
burkinabé	3
ivoiro/burkina	1
ivoiro/guinée	1
gabon	1
ivoiro/béninois	1
ivoiro/français	1
non-réponse	1
total	59

Inscription au moment de l'entretien	
public	25
privé	30
cand. lib.	1
Déscol.	3
total	59

trajectoire scolaire	
tout public	11
tout privé	16
transfert	32
total	59

Filles

profession du père et projet professionnel de l'élève

Elève	profession du père	profession de la mère	projet professionnel
6- Reine	planteur	petit commerce	commerce/sage-F
	tutrice soeur	filles de salle campus	
20- Aïssata	chauffeur	petit commerce	docteur/sage-femme
1- Marceline	ouvrier polyplast	ménagère	sage-femme/couture
14- Solange	mécanicien	vend manioc	pharmacie/concours
	Saco	marché	grandes écoles
3- Bienvenue	contremaître chôm.	cordonniers Ind.	médecin
2- Emma	maître tailleur	ménagère	couture
5- Vidah	employé mairie	ouvrière bonneterie	infirmière
		coiffure	
7- Aimée	comptable Caistab	couturière Ind.	pilote avion
19- Kouakou	technicien radio	ménagère	sage-femme
8- Fanta	technicien privé	petit commerce	informatique/roman
11- Rose	technicien sup.	vend pagné	infirmière/Cafop
	dans le privé	marché	secrétaire
10- Aïssatou	éducateur	ménagère	secrét. dir./hôt.de l'air
	lycée technique		
12- Zoua	Education Nle	sage-femme Ret.	comptabilité/secrét.
18- Léa	Education Nle	ménagère	hôtesse de l'air
			docteur/sage-femme
16- Marie	décédé	décédée	médecine/concours
	tuteur oncle	animateur CAFOP	
17- Bakoro	prof de math.	employée de	Scs po/finance
	dans le public	banque	France ou USA
15- Asita	chauffeur décédé	ménagère	pharmacie/concours
	tuteur oncle	pat. prof université	
13- Eugénie	fonctionnaire Ret	non déclarée	sage-femme
4- Lydie	directeur régional	aide jardinière	couture
	de la santé	au chômage	
23- Mariatou	Journaliste	sociologue dans	sciences économiques
	CNAD	le privé	
22- Cécile	import/export	assistante sociale	marketing
	homme d'affaire	dans le privé	management
9- Elise	médecin	assistante sociale	magistrat
	(beau-père)	dans le public	
21- Laurence	neurologue	radiologue	ingénieur
	dir.Hôpital public	public et privé	aéronautique

Filles

Profession de la mère et projet professionnel de l'élève

Elève	profession de la mère	profession du père	projet professionnel
13- Eugénie	non déclaré	fonctionnaire Ret	sage-femme
16- Marie	décédée	décédé	médecine/concours
	tuteur oncle	animateur CAFOP	
1- Marceline	ménagère	ouvrier polyplast	sage-femme/couture
2- Emma	ménagère	maître tailleur	couture
10- Aïssatou	ménagère	éducateur	secrét. dir./hôt.de l'air
		lycée technique	
15- Asita	ménagère	chauffeur décédé	pharmacie/concours
	tuteur oncle	pat. prof université	
18- Léa	ménagère	Education Nle	hôtesse de l'air
			docteur/sage-femme
19- Kouakou	ménagère	technicien radio	sage-femme
5- Vidah	ouvrière bonneterie	employé mairie	infirmière/secrétaire
	coiffure		
20- Aïssata	petit commerce	chauffeur	docteur/sage-femme
8- Fanta	petit commerce	technicien privé	informatique/roman
6- Reine	petit commerce	planteur	commerce/sage-F
	tutrice soeur	filles de salle campus	
14- Solange	vend manioc	mécanicien	pharmacie/concours
	marché	Saco	grandes écoles
11- Rose	vend pagné	technicien sup.	infirmière/Cafop
	marché	privé	
3- Bienvenue	cordonniers Ind.	contremaître au chômage	médecin
7- Aimée	couturière Ind.	comptable Caistab	pilote avion
4- Lydie	aide jardinière	directeur régional	couture
	au chômage	de la santé	
12- Zoua	sage-femme (Ret.)	Education Nle	comptabilité/secrét.
9- Elise	assistante sociale	médecin	magistrat
	dans le public	(beau-père)	
22- Cécile	assistante sociale	import/export	marketing
	dans le privé	homme d'affaire	management
17- Bakoro	employée de	prof. de math.	Scs po/finance
	banque	dans le public	France ou USA
23- Mariatou	sociologue dans	Journaliste	sciences économiques
	le privé	CNAD	
21- Florence	radiologue	neurologue	ingénieur
	public et privé	dir.Hôpital public	aéronautique

Garçons Profession du père et projet professionnel de l'élève

	profession du père	profession de la mère	projet professionnel
46-Frédéric	chômage	filles de salle campus	armée/fac hist-géo
25-Pako	Iman	vend attiéké maison	ne sait pas
	tuteur oncle service finance		
48-Victor	cultivateur igname	vend gombo marché	concours/mxe portée
	tuteur oncle policier Burida		
41-Fulgence	planteur	ménagère	douane
	tuteur G-S vend et G-F		
24-Timor	planteur sans activités	ménagère	journaliste
	tuteur grd-frère enseignant		
53-Stéphane	planteur décédé	ménagère	Armée
	tuteur G-F machiniste		prof de physique
47-Marcel	planteur/imprimerie décédé	ménagère	journaliste
	tuteur/G-M ancienne commerçante		droit-concours
50-Emmanuel	boy cuisinier	petit comm. maison	Lettres Mo/prof anglais
52-Ferdinand	manoeuvre décédé	petite vendeuse eau-jus	concours/électricité
36-Vamoussa	commis Socopao	ménagère	dentiste
38-Mamadou	ouv buanderie Hôt. Ivoire	vend marché	armée/Fac anglais
51-Richard	magasinier Sotra	vend alloco port	prof math
30-Olivier	cheminot-décédé	vend alloco maison	concours ou faculté
	tuteur G-M+G-F comptable		
37-Issiaka	tolier Renault chômage	vend eau glacée maison	fac anglais/journalisme
43-Sosthène	mécanicien indépendant	ménagère	mécanicien avion
40-Gustave	ferraillier retraité	vend marché	officier dans l'armée
	tuteur beau frère enseignant		
32-Francis	Maître tailleur	ménagère	pilote/prof de fac
	tuteur oncle policier		ou de lycée
35-Kanté	comm friperie inter afrique	ménagère	pilote/commerce
45-Fulbert	chef magasinier Sotra	vend alloco maison	police/ G-Ecoles
26-Venance	receveur PTT retraité	ménagère	ne sait pas
33-Adou	électricien bâtiment. retraité	vend graine marché	armée
	tuteur G-S mari receveur poste		
49-Benjamin	électricien BIAO décédé	vend attiéké marché	lettres modernes
	tuteur G-frère prof université		linguistique
34-Léon	technicien off set Frat-Mat	vente en gros de graine marché	gendarme
39-Mohamed	éducateur lycée technique	ménagère	médecin/ingénieur
29-Paul	chef service mairie	couturière salariée usine	pilote avion
55-Joël	chef personnel Sodoci retraité	assistante sociale SOAEM	opticien
58-Mori	ingénieur agronome Anader	inspectrice pré-scolaire	économie des
			transport, commerce
42-Boni	sous-préfet ville de l'intérieur	secrétaire du sous-préfet	gendarme/médecin
		ville de l'intérieur	agro alimentaire
54-Sery	ancien percepteur	maquis Yopougon	douanier/ médecin
	tuteur oncle maternel		
31-Justin	administrateur civil retraité	ménagère	informatique
59-Elie	Architecte indépendant	ménagère	prépa HEC/éco en Italie
44-Alexandre	entrepreneur ingénieur	sage-femme	médecine/prof sport
56-Hamed	secrétaire général	secrétaire de dir dans privé	INSET/ Yamoussoukro
	fédération maritime, conseiller éco et social,	commerce de bijoux	puis gestion
	membre bureau politique, membre du B.I.T.	Investissement immobilier	finance USA
57-René	prof ENA/maire ville intérieur	infirmière CNPS (public)	ingénieur
	directeur cabinet ministère	retraite anticipée	commercial
28-Eric	dir.cabinet/ Ministère	dentiste	archi/pilote/droit/pharma
27-Jean	ministre gouvernement	secrétaire/surété Nationale	avocat/officier

Garçons Profession de la mère et projet professionnel de l'élève

	profession de la mère	profession du père	projet professionnel
41-Fulgence	ménagère tuteur G-S vend et G-F	planteur	douane
24-Timor	ménagère tuteur grd-frère enseignant	planteur sans activités	journaliste
53-Stéphane	ménagère tuteur G-F machiniste	planteur décédé	Armée prof de physique
47-Marcel	ménagère tutrice/G-Mère ancienne commerçante	planteur/imprimerie décédé	journaliste droit/concours
36-Vamoussa	ménagère	commis Socopao	dentiste
32-Francis	ménagère tuteur oncle policier	Maître tailleur	pilote/prof de fac ou de lycée
35-Kanté	ménagère	comm friperie inter afrique	pilote/commerce
43-Sosthène	ménagère	mécanicien indépendant	mécanicien avion
26-Venance	ménagère	receveur PTT retraité	ne sait pas
39-Mohamed	ménagère	éducateur lycée technique	médecin/ingénieur
31-Justin	ménagère	administrateur civil retraité	informatique
59-Elie	ménagère	Architecte indépendant	prépa HEC/éco en Italie
46-Frédéric	filie de salle campus	chômage	armée/fac hist-géo
29-Paul	couturière salariée usine	chef service mairie	pilote avion
52-Ferdinand	petite vendeuse eau-jus	manoeuvre décédé	concours/électricité
37-Issiaka	vend eau glacée maison	tolier Renault chômage	fac anglais/journalisme
30-Olivier	vend alloco maison	cheminot-décédé	concours ou faculté
25-Pako	vend attiéké maison tuteur oncle service finance	Iman	ne sait pas
50-Emmanuel	petits comm. maison	boy cuisinier	lettres modernes/prof anglais
45-Fulbert	vend alloco maison	chef magasinier Sotra	police/ Grandes Ecoles
51-Richard	vend alloco port	magasinier Sotra	prof. de math.
48-Victor	vend gombo marché tuteur oncle policier Burida	cultivateur igname	concours mxte portée
38-Mamadou	vend marché tuteur G-M+G-F comptable	ouv buanderie Hôt. Ivoire	armée/faculté d'anglais
40-Gustave	vend marché tuteur beau frère enseignant	ferrailleur retraité	officier de l'armée
33-Adou	vend graine marché tuteur G-S mari receveur poste	électricien bâtiment retraité	armée
49-Benjamin	vend attiéké marché tuteur G-frère prof université	électricien BIAO décédé	Lettres modernes linguistique
34-Léon	vente en gros de graine marché	technicien off set Frat-Mat	gendarme
54-Sery	maquis Yopougon tuteur oncle maternel	ancien perceuteur	douanier/médecin
42-Boni	secrétaire du sous-préfet d'une ville de l'intérieur	sous-préfet d'une ville de l'intérieur	gendarme/médecin agro alimentaire
27-Jean	secrétaire/surété Nationale	ministre du gouvernement	avocat/officier
56-Hamed	secrétaire de dir. dans privé commerce de bijoux, Investissement immobilier	secrétaire général fédération maritime, conseiller éco et social	INSET/ Yamoussoukro puis gestion finance USA
55-Joël	assistante sociale SOAEM	chef personnel Sodoci retraité	opticien
58-Mori	inspectrice pré-scolaire	ingénieur agronome Anader	économie des transport, commerce
57-René	infirmière CNPS (public) retraite anticipée	prof ENA/maire ville intérieur dir. cabinet ministère	ingénieur commercial
44-Alexandre	sage-femme	entrepreneur ingénieur	médecine/prof sport
28-Eric	dentiste	dir. cabinet/ Ministère	archi/pilote/droit/pharma

Profession des parents et projet professionnel de l'élève

Elève	profession du père	profession de la mère	projet professionnel
46-Frédéric	chômage	filles de salle campus	armée/fac hist-géo
25-Pako	Iman	vend attiéké maison	ne sait pas
	tuteur oncle service finance		
48-Victor	cultivateur igname	vend gombo marché	concours mixte portée
	tuteur oncle policier Burida		
41-Fulgence	planteur	ménagère	douane
	tuteur G-S vend et G-F		
47-Marcel	planteur/imprimerie décédé	ménagère	journaliste
	tutrice/G-Mère ancienne commerçante		droit-concours
6-Reine	planteur	petit commerce	commerce/sage-F
	tutrice soeur fille de salle campus		
53-Stéphane	planteur décédé	ménagère	Armée
	tuteur G-F machiniste		prof de physique
24-Timor	planteur sans activités	ménagère	journaliste
	tuteur grd-frère enseignant		
20-Aïssata	chauffeur	petit commerce	docteur/sage-femme
15-Asita	chauffeur décédé	ménagère	pharmacie/concours
	tuteur oncle paternel professeur d'université		
40-Gustave	ferrailleur retraité	vend marché	officier dans l'armée
	tuteur beau frère enseignant		
52-Ferdinand	manoeuvre décédé	petite vendeuse eau-jus	concours/électricité
38-Mamadou	ouv buanderie Hôt. Ivoire	vend marché	armée/Fac anglais
36-Vamoussa	commis Socopao	ménagère	dentiste
51-Richard	magasinier Sotra	vend alloco port	prof. de math.
1-Marceline	ouvrier polyplast	ménagère	sage-femme/couture
14-Solange	mécanicien	vend manioc	pharmacie/concours
	Saco	marché	grandes écoles
37-Issiaka	tolier Renault chômage	vend eau glacée maison	fac anglais/journalisme
30-Olivier	cheminot-décédé	vend alloco maison	concours ou faculté
	tuteur G-M+G-F comptable		
50-Emmanuel	boy cuisinier	petit comm maison	Lettres Mo/prof anglais
43-Sosthène	mécanicien indépendant	ménagère	mécanicien avion
32-Francis	maître tailleur	ménagère	pilote/prof de fac
	tuteur oncle policier		ou de lycée
2-Emma	maître tailleur	ménagère	couture
35-Kanté	comm. friperie inter afrique	ménagère	pilote/commerce
3-Bienvenue	contremaître chômage	cordonniers Ind.	médecin
45-Fulbert	chef magasinier Sotra	vend alloco maison	police/ G-Ecoles
33-Adou	électricien bâtiment retraité	vend graine marché	armée
	tuteur G-S mari receveur poste		
49-Benjamin	électricien BIAO décédé	vend attiéké marché	Lettres modernes
	tuteur G-frère professeur d'université		linguistique
5-Vidah	employé mairie	ouvrière bonneterie	infirmière
		coiffure	
26-Venance	receveur PTT retraité	ménagère	ne sait pas
29-Paul	chef service mairie	couturière salariée usine	pilote avion
7-Aimée	comptable Caistab	couturière Ind.	pilote avion
34-Léon	technicien off set Frat-Mat	vente en gros de graine marché	gendarme
19-Kouakou	technicien radio	ménagère	sage-femme
8-Fanta	technicien privé	petit commerce	informatique/roman
11-Rose	technicien sup. dans le privé	vend pagne marché	infirmière/Cafop/secrétaire
10-Aïssatou	éducateur lycée technique	ménagère	secrét. dir./hôt. de l'air
39-Mohamed	éducateur lycée technique	ménagère	médecin/ingénieur
12-Zoua	Education Nle (sans précision)	sage-femme Ret.	comptabilité/secrét.
18-Léa	Education Nle (sans précision)	ménagère	hôt. de l'air/docteur/sage-F.
16-Marie	décédé	décédée	médecine/concours
	tuteur oncle animateur CAFOP		

(suite) Profession des parents et projet professionnel de l'élève

Elèves	profession du père	profession de la mère	projet professionnel
17-Bakoro	prof de math dans le public	employée de banque	Scs po/finance France ou USA
55-Joël	chef personnel Sodeci retraité	assistante sociale SOAEM	opticien
13-Eugénie	fonctionnaire Retraité	non déclarée	sage-femme
54-Sery	ancien percepteur tuteur oncle maternel	maquis Yopougon	douanier/ médecin
31-Justin	administrateur civil retraité	ménagère	informatique
58-Mori	ingénieur agronome Anader	inspectrice pré-scolaire	économie des transports, commerce couture
4-Lydie	directeur régional de la santé	aide jardinière au chômage	
22-Cécile	import/export homme d'affaire	assistante sociale dans le privé	marketing management
44-Alexandre	entrepreneur ingénieur	sage-femme	médecine/prof de sport
59-Elie	Architecte indépendant	ménagère	prépa HEC/éco en Italie
23-Mariatou	Journaliste CNAD	sociologue dans le privé	sciences économiques
9-Elise	médecin (beau-père)	assistante sociale dans le public	magistrat
21-Laurence	neurologue dir. Hôpital public	radiologue public et privé	ingénieur aéronautique
42-Boni	sous-préfet d'une ville de l'intérieur	secrétaire du sous-préfet d'une ville de l'intérieur	gendarme/médecin agro alimentaire
56-Hamed	secrétaire général de la fédération maritime, conseiller éco et social, membre bureau politique, membre du B.I.T.	secrétaire de dir. privé commerce de bijoux Investissement immobilier	INSET/Yamoussoukro puis gestion finance USA
57-René	prof ENA/maire ville intérieur directeur cabinet d'un ministère	infirmière CNPS (public) retraite anticipée	ingénieur commercial
28-Eric	dir. cabinet/ Ministère	dentiste	archi/pilote/droit/pharma
27-Jean	ministre du gouvernement	secrétaire/surété Nationale	avocat/officier

Profession des parents et trajectoire scolaire de l'élève

Elève	profession du père	profession de la mère	trajectoire/position scolaire présente
46-Frédéric	chômage	filles de salle campus	tout public sans recours/Tle publique
25-Pako	Iman	vend attiéké maison	tout privé (prim.coranique)/5ème Catho
	tuteur oncle service finance		
48-Victor	cultivateur igname	vend gombo marché	tout public avec recours/Tle publique
	tuteur oncle policier Burida		
41-Fulgence	planteur	ménagère	transfert /Tle privée orienté
	tuteur G-S vend et G-F		
47-Marcel	planteur/imprimerie déc.	ménagère	transfert /bachelier A public
	tutrice/G-Mère ancienne commerçante		
6-Reine	planteur	petit commerce	transfert /3ème publique
	tutrice soeur fille de salle campus		
53-Stéphane	planteur décédé	ménagère	transfert /3ème privée
	tuteur G-F machiniste		
24-Timor	planteur sans activités	ménagère	transfert /5ème privée
	tuteur grd-frère enseignant		
20-Aïssata	chauffeur	petit commerce	transfert (prim. coranique) 3ème privée
15-Asita	chauffeur décédé	ménagère	tout public sans recours/Tle publique
	tuteur oncle paternel professeur d'université		
40-Gustave	ferrailleur retraité	vend marché	tout public avec recours/Tle publique
	tuteur beau frère enseignant		
52-Ferdinand	manoeuvre décédé	petite vendeuse eau-jus	tout privé/3ème catholique
38-Mamadou	ouv buanderie Hôt. Ivoire	vend marché	transfert /Tle publique
36-Vamoussa	commis Socopao	ménagère	tout public sans recours/1ère publique
51-Richard	magasinier Sotra	vend alloco port	transfert /3ème privée
1-Marceline	ouvrier polyplast	ménagère	transfert /5ème privée déscol.
14-Solange	mécanicien	vend manioc	transfert /Tle publique orientée
	Saco	marché	
37-Issiaka	tolier Renault chômage	vend eau glacée maison	transfert /Tle publique orienté
30-Olivier	cheminot-décédé	vend alloco maison	tout public sans recours/4ème publique
	tuteur G-M+G-F comptable		orienté
50-Emmanuel	boy cuisinier	petit comm maison	transfert /Tle publique
3-Bienvenue	contremaître chômage	cordonniers Ind.	transfert /4ème privée
43-Sosthène	mécanicien indépendant	ménagère	transfert /Tle publique
32-Francis	Maître tailleur	ménagère	transfert /4ème publique
	tuteur oncle policier		
2-Emma	maître tailleur	ménagère	transfert /4ème privée déscol.
35-Kanté	comm. frip. inter afrique	ménagère	transfert /2de privée
45-Fulbert	chef magasinier Sotra	vend alloco maison	transfert /Tle catholique
33-Adou	électricien bâtiment Ret.	vend graine marché	tout public sans recours/3ème publique
	tuteur G-S mari receveur poste		
49-Benjamin	électricien BIAO décédé	vend attiéké marché	tout public sans recours/Tle publique
	tuteur G-frère professeur d'université		
5-Vidah	employé mairie	ouvrière bonneterie	transfert /3ème publique
		coiffure	
26-Venance	receveur PTT retraité	ménagère	tout privé/4ème catholique
29-Paul	chef service mairie	couturière salariée usine	transfert /4ème privée orienté
7-Aimée	comptable Caistab	couturière Ind.	tout public avec recours/2de publique
34-Léon	technicien off set	vente en gros de graine marché	tout public avec recours/2de publique
19-Kouakou	technicien radio	ménagère	transfert /3ème privée
8-Fanta	technicien privé	petit commerce	transfert /2de publique
11-Rose	technicien sup.	vend pagne	transfert /Tle publique orienté
	dans le privé	marché	
10-Aïssatou	éducateur lycée technique	ménagère	transfert /1ère publique
39-Mohamed	éducateur lycée technique	ménagère	tout public sans recours/Tle publique
12-Zoua	Education Nle	sage-femme Ret.	transfert /Tle publique déscol.
18-Léa	Education Nle	ménagère	transfert /3ème privée

(suite) Profession des parents et trajectoire scolaire de l'élève

Elève	profession du père	profession de la mère	trajectoire/ position scolaire présente
16-Marie	décédé tuteur oncle animateur CAFOP	décédée	transfert /Tle privée
17-Bakoro	prof de math public	employée de banque	tout privé/Tle privée
55-Joël	chef personnel Sodoci	Ret.assistante sociale SOAEM	tout privé/Tle privée
13-Eugénie	fonctionnaire Retraité	non déclarée	transfert /Tle publique cand. L.
54-Sery	ancien perceuteur tuteur oncle maternel	maquis Yopougon	transfert /3ème privée
31-Justin	administrateur civil Ret.	ménagère	tout privé/3ème catholique
58-Mori	ingénieur agronome Anader	inspectrice pré-scolaire	tout privé/Tle privée
4-Lydie	directeur régional de la santé	aide jardinière au chômage	transfert /3ème publique
22-Cécile	import/export homme d'affaire	assistante sociale dans le privé	tout privé/Tle privée
44-Alexandre	entrepreneur ingénieur	sage-femme	tout privé/Tle privée
59-Elie	Architecte indépendant	ménagère	tout privé/Tle privée
23-Mariatou	Journaliste CNAD	sociologue dans le privé	tout privé/Tle privée
9-Elise	médecin (beau-père)	assistante sociale dans le public	transfert /1ère publique
21-Laurence	neurologue dir.Hôpital public	radiologue public et privé	primaire public et 6ème en France tout privé/Tle privée
42-Boni	sous-préfet ville de l'intérieur	secrétaire du sous-préfet d'une ville de l'intérieur	transfert /Tle privée
56-Hamed	secrétaire général de la fédération maritime, conseiller éco et social, membre bureau politique, membre du B.I.T.	secrétaire de dir. privé commerce de bijoux Investissement immobilier	tout privé/Tle privée
57-René	prof ENA/maire dir. cabinet d'un ministère	infirmière CNPS (public) retraite anticipée	tout privé/Tle privée
28-Eric	dir.cabinet/ Ministère	dentiste	tout privé/4ème catho. orienté
27-Jean	ministre du gouvernement	secrétaire/surété Nationale	primaire public en France tout privé/4ème catholique

Précisions sur les caractéristiques des types de trajectoires

- 1- orienté signifie que les élèves sont boursiers dans le public ou boursiers affectés dans le privé - des trajectoires " transfert " peuvent désigner les élèves boursiers de l'Etat affectés dans les établissements privés
- 2- tout privé n'exclut pas la fréquentation de plusieurs établissements privés successifs et les passages du privé laïc au privé confessionnel et inversement
- 3- tout public sans recours exclu le recrutement parallèle mais pas la fréquentation de plusieurs établissements publics successifs
- 4- tout public avec recours comprends les recrutements parallèles et autres modalités d'évitement de l'exclusion du secteur public
- 5- transfert désigne des trajectoires caractérisées par un ou des allers et retours entre le public et le privé ou inversement
- 6- déscolarisé désigne des trajectoires scolaires interrompues au milieu d'un cycle
- 7- cand. L = candidat libre/suit des cours du soirs ou présente les examens après interruption de la scolarité

Profession des parents et trajectoire scolaire de l'élève (tout public & tout privé)

Elève	profession du père	profession de la mère	trajectoire/position scolaire présente
30-Olivier	cheminot-décédé tuteur G-M+G-F comptable	vend alloco maison	tout public sans recours/4ème publique orienté
33-Adou	électricien bâtiment Ret. tuteur G-S mari receveur poste	vend graine marché	tout public sans recours/3ème publique
36-Vamoussa	commis Socopao	ménagère	tout public sans recours/1ère publique
49-Benjamin	électricien BIAO décédé tuteur G-frère professeur d'université	vend attiéké marché	tout public sans recours/Tle publique
46-Frédéric	chômage	filles de salle campus	tout public sans recours/Tle publique
39-Mohamed	éducateur lycée technique	ménagère	tout public sans recours/Tle publique
15-Asita	chauffeur décédé tuteur oncle paternel professeur d'université	ménagère	tout public sans recours/Tle publique
7-Aimée	comptable Caistab	couturière Ind.	tout public avec recours/2de publique
34-Léon	technicien off set	vente en gros de graine marché	tout public avec recours/2de publique
48-Victor	cultivateur igname tuteur oncle policier Burida	vend gombo marché	tout public avec recours/Tle publique
40-Gustave	ferrailleur retraité tuteur beau frère enseignant	vend marché	tout public avec recours/Tle publique
25-Pako	Iman tuteur oncle service finance	vend attiéké maison	tout privé prim.coranique/5ème Catho
26-Venance	receveur PTT retraité	ménagère	tout privé/4ème catholique
28-Eric	dir.cabinet/ Ministère	dentiste	tout privé/4ème catho. orienté
27-Jean	ministre du gouvernement	secrétaire/surété Nle	primaire public en France
52-Ferdinand	manoeuvre décédé	petite vendeuse eau-jus	tout privé/4ème catholique
31-Justin	administrateur civil Ret.	ménagère	tout privé/3ème catholique
17-Bakoro	prof de math public	employée de banque	tout privé/Tle privée
55-Joël	chef personnel Sodeci Ret./assistante sociale SOAEM		tout privé/Tle privée
58-Mori	ingénieur agronome Anader	inspectrice pré-scolaire	tout privé/Tle privée
22-Cécile	import/export homme d'affaire	assistante sociale dans le privé	tout privé/Tle privée
44-Alexandre	entrepreneur ingénieur	sage-femme	tout privé/Tle privée
59-Elie	Architecte indépendant	ménagère	tout privé/Tle privée
23-Mariatou	Journaliste CNAD	sociologue dans le privé	tout privé/Tle privée
21-Laurence	neurologue dir.Hôpital public	radiologue public et privé	primaire public et 6ème en F.
56-Hamed	secrétaire général de la fédération maritime, conseiller éco et social, membre bureau politique, membre du B.I.T.	secrétaire de dir. privé commerce de bijoux Investissement immobilier	tout privé/Tle privée
57-René	prof ENA/maire intérieur dir. cabinet d'un ministère	infirmière CNPS (public) retraite anticipée	tout privé/Tle privée

Profession des parents et trajectoire scolaire de l'élève (transfert)

Elève	profession du père	profession de la mère	trajectoire/position scolaire présente
24-Timor	planteur sans activités	ménagère	transfert /5ème privée
	tuteur grd-frère	enseignant	
1-Marceline	ouvrier polyplast	ménagère	transfert /5ème privée déscol.
3-Bienvenue	contremaître chômage	cordonniers Ind.	transfert /4ème privée
2-Emma	maître tailleur	ménagère	transfert /4ème privée déscol.
29-Paul	chef service mairie	couturière salariée usine	transfert /4ème privée orienté
32-Francis	Maître tailleur	ménagère	transfert /4ème publique
	tuteur oncle	policier	
53-Stéphane	planteur décédé	ménagère	transfert /3ème privée
	tuteur G-F	machiniste	
51-Richard	magasinier Sotra	vend alloco port	transfert /3ème privée
20-Aïssata	chauffeur	petit commerce	transfert (prim. coranique) 3ème privée
54-Sery	ancien percepteur	maquis Yopougon	transfert /3ème privée
	tuteur oncle	maternel	
19-Kouakou	technicien radio	ménagère	transfert /3ème privée
18-Léa	Education Nle	ménagère	transfert /3ème privée
4-Lydie	directeur régional de la santé	aide jardinière au chômage	transfert /3ème publique
6-Reine	planteur	petit commerce	transfert /3ème publique
	tutrice soeur	filles de salle campus	
5-Vidah	employé mairie	ouvrière bonneterie/coiffure	transfert /3ème publique
35-Kanté	comm. frip. inter afrique	ménagère	transfert /2de privée
8-Fanta	technicien privé	petit commerce	transfert /2de publique
9-Elise	médecin (beau-père)	assistante sociale dans le public	transfert /1ère publique
10-Aïssatou	éducateur lycée tech.	ménagère	transfert /1ère publique
42-Boni	sous-préfet ville de l'intérieur	secrétaire du sous-préfet d'une ville de l'intérieur	transfert /Tle privée
16-Marie	décédé	décédée	transfert /Tle privée
	tuteur oncle	animateur CAFOP	
41-Fulgence	planteur	ménagère	transfert /Tle privée orienté
	tuteur G-S	vend et G-F	
45-Fulbert	chef magasinier Sotra	vend alloco maison	transfert /Tle catholique
12-Zoua	Education Nle	sage-femme Ret.	transfert /Tle publique déscol.
13-Eugénie	fonctionnaire Retraité	non déclarée	transfert /Tle publique déscol.
14-Solange	mécanicien	vend manioc	transfert /Tle publique orientée
	Saco	marché	
37-Issiaka	tolier Renault chômage	vend eau glacée maison	transfert /Tle publique orienté
11-Rose	technicien sup. dans le privé	vend pagne marché	transfert /Tle publique orienté
43-Sosthène	mécanicien indépendant	ménagère	transfert /Tle publique
38-Mamadou	ouv buanderie Hôt. Ivoire	vend marché	transfert /Tle publique
50-Emmanuel	boy cuisinier	petit comm maison	transfert /Tle publique
47-Marcel	planteur/imprimerie déc.	ménagère	transfert /bachelier A public
	tutrice/G-Mère	ancienne commerçante	

ANNEXE III- QUELQUES PRECISIONS SUR L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Deux années après que la Côte-d'Ivoire eut été érigée en colonie française, le Gouverneur L. G. Binger (1895) autorise l'enseignement catholique (Frères des Missions africaines de Lyon). En 1897, l'enseignement est officiellement organisé dans la colonie selon les textes en vigueur en Afrique occidentale française (AOF), un an plus tard, sept écoles de garçons et une école de filles, toutes confiées aux missions, plus cinq "écoles de brousse" dirigées par des moniteurs et un cours d'apprentissage à Grand-Bassam sont recensées¹. Si cette période est relativement ouverte à l'implantation des écoles des missions, la situation se dégrade sous la direction du gouverneur M. F. L. Clozel (1903-1908) qui supprime dans un premier temps les subventions accordées à l'enseignement catholique. Cette politique s'inscrit dans le cadre de l'application en AOF de la Charte de l'enseignement d'outre-mer (1903) et le gouverneur s'efforce d'appliquer les nouvelles lois de laïcité de la République française. L'ordre fut donné de dénoncer toutes les charges d'enseignement confiées aux missions², de remplacer les congrégationnistes par des laïcs et d'organiser l'enseignement en AOF selon les mêmes structures et avec des programmes valables pour tous les territoires.

"Ecole de village" (confiée à un instituteur ou moniteur indigène, rudiments de la langue française et du calcul, initiation aux travaux agricoles - deux ans de cours préparatoires et deux ans de cours élémentaires) ; "école régionale" (deux ans de plus que pour l'école de village dit cours moyens qui préparent au "certificat d'étude primaire") ; "école urbaine"³ (ne diffère pas de l'école régionale sauf par le remplacement des travaux agricoles par une formation manuelle - couture, menuiserie - et par l'organisation, pour ceux qui avaient le CEP⁴, de Cours complémentaires de deux ans appelés Ecole primaire supérieure - recrutement pour l'Ecole normale) ; et pour l'enseignement post-élémentaire recrutement après l'EPS (la première Ecole primaire supérieure de Côte-d'Ivoire de garçons⁵ est créée en 1921 ; la première Ecole primaire supérieure de filles ouvre en 1939 à Bingerville) dans une Ecole normale d'instituteur (ENI - la formation dure trois ans) ou dans une Ecole supérieure professionnelle.

La première Ecole normale - William Ponty⁶ - est ouverte en 1904 à Saint-Louis du Sénégal (transférée sur l'île de Gorée en 1913 puis près du village de Sébikotane à 34 km

¹ Sur l'histoire de l'enseignement en Côte-d'Ivoire voir P. Désalmand, 1983.

² En 1912, il n'y a plus que 9 écoles des Missions africaines avec 70 élèves ; 1914 : 3 écoles ; 1916 : 1 école ; 1922 : 2 écoles de garçons et une école de fille ; 1926-27 : 8 écoles et 687 élèves ; 1934-35 : 39 écoles et 3 128 élèves ; 1937-38 : 94 écoles et 5 235 élèves (P. Akoto Yao et R. Gineste, 1988, p. 162-171). L'enseignement protestant s'officialise à partir de 1929, date de la première autorisation d'une école à Grand-Bassam. 1931 : ouverture de l'école régionale protestante d'Abidjan ; en 1933 et 1934 ouverture de deux écoles à Dabou (op. cit., p. 172).

³ En 1927, malgré des mesures prises pour appliquer des programmes métropolitains aux écoles urbaines et pour préparer les 'élèves maîtres' de l'Ecole normale au Brevet élémentaire et au Brevet supérieur, les autorités de l'AOF évoquent des difficultés de mises en œuvre et se replient sur des programmes et des examens locaux.

⁴ En 1937, 158 garçons et 32 filles obtiennent le CEP (55% accèdent au cours de sélection parmi lesquels étaient recrutés ensuite les élèves pour l'EPS) ; en 1938, 399 garçons et 42 filles (21,5% accèdent au cours de sélection) ; 1939, 236 garçons et 45 filles ; 1942, 361 admis au CEP ; 1943, 245 admis au CEP ; 1944, 460 garçons et 56 filles admis au CEP ; 1950, 747 admis au CEP (source : JOC-I, cité par P. Akoto Yao et R. Gineste, 1988, p. 62-65).

⁵ En 1941 est créée la section administrative de l'EPS *Treich-Laplène* de Bingerville, dite section des fils de chefs : réservée aux fils des chefs de village, regroupés sous l'autorité du chef de canton. Le Journal officiel de Côte-d'Ivoire publie les noms des admis, par ordre de mérite, dans cette section en précisant le "titre" des pères : fils du chef de canton de X ; neveu du chef de canton de Y ; fils d'un notable du village de Z ; etc. En 1942, l'EPS en accueille cinq (P. Akoto Yao et R. Gineste, 1988, p. 93 et 96).

⁶ De nombreux cadres politiques ivoiriens ont été formés dans les années 1930-40 à l'école William Ponty, notamment F. Houphouët-Boigny (dans les années 1920 - section médecine : régulièrement, la presse rappelle que

de Dakar) et forme en trois ans dans trois sections professionnelles : enseignement, médecine préparatoire, administration. Il faut attendre 34 ans (1936) pour que la Côte-d'Ivoire dispose d'une Ecole normale. Elle s'implante à Dabou et se fixe comme objectif de former des maîtres, orientés vers une instruction agricole pratique et destinés aux écoles de brousse, qui n'eurent, jusqu'en 1944, que le titre de moniteur.

En 1946, une réforme annoncée par le gouverneur général Barthes, haut-commissaire de la République en AOF, prévoit que désormais l'enseignement en AOF doit être organisé *"sur les mêmes bases que dans la métropole"* (J. Capelle, 1990, p. 40)⁷. L'application de cette réforme sera longue et rencontrera des résistances de la part des fonctionnaires du ministère de la France d'outre-mer. Pour les responsables de ce ministère, cette réforme signifiait la fin d'un pouvoir exclusif dans le domaine de l'enseignement et l'immixtion du ministère de l'Education nationale dans leurs prérogatives. Pour les enseignants rattachés à ce ministère cette réforme apparaissait comme la fin des privilèges qui leur étaient garantis jusque-là alors même qu'ils n'avaient pas les titres nécessaires pour enseigner selon les normes en vigueur en métropole : *"les réformes n'allaient pas sans troubler des habitudes ou heurter des intérêts"* (J. Capelle, 1990, p. 59). En revanche, *"les élus africains étaient tellement désireux de voir réussir l'entreprise de M. Barthes qu'ils voulurent mettre les bouchées doubles en lançant dès la session parlementaire de 1947 une "proposition de loi tendant à placer l'enseignement dans les territoires d'outre-mer sous le contrôle du ministère de l'Education nationale" "* (J. Capelle, 1990, p. 42). La réforme prévoyait : la généralisation des écoles primaires de six ans, ce qui impliquait la suppression des écoles dites de brousse ; la suppression des travaux manuels ; la disparition progressive des écoles réservées aux Européens ; la transformation des Ecoles primaires supérieures en collèges modernes⁸ qui, sur une durée de quatre ans, préparent au Brevet élémentaire (introduit en juin 1947) selon un programme identique à celui de la métropole ; la décision d'ouvrir des collèges classiques et d'aligner progressivement les programmes et les statuts des Ecoles normales sur celles de la métropole. C'est aussi à cette époque que les anciennes écoles professionnelles sont transformées soit en centres d'apprentissage (CAP), soit en collèges techniques.

"Malgré bien des difficultés provenant surtout de ce que M. Senghor appelait "l'obstruction des autorités locales et de la direction de l'Enseignement au ministère de la France d'outre-mer", la structure académique de l'enseignement en AOF fut finalement consacrée par le décret ministériel du 27 novembre 1950" (J. Capelle, 1990, p. 92), bien qu'il resta distinct de celui de l'Education nationale.

le président de la République est sorti, en 1925, majeur de sa promotion de l'école de médecine), Ph. Yacé (admis en 1937, sortant en 1942 - section enseignement), M. Ekra (sortant en 1938- section administrative).

⁷ Cette réforme intervient après la Conférence de Brazzaville qui, au niveau de l'enseignement, avait défini de nouvelles directives, notamment l'abolition des distinctions entre écoles de village, écoles rurales, régionales et urbaines (toutes les écoles devant conduire au certificat d'étude) ; l'harmonisation des programmes avec ceux de la métropole. En 1944-45, l'enseignement public comptabilisait 17 563 élèves dans le cycle primaire et l'enseignement privé 7 398, donc un total de 24 961 (source : statistiques du rapport d'activité pour l'année scolaire 1944-45, Archives nationales du Sénégal, citées par P. Akoto Yao et R. Gineste, 1988, p. 29).

⁸ Le 25 juin 1946 a lieu le premier concours d'entrée en sixième pour l'enseignement secondaire qui remplace les Ecoles primaires supérieures et 146 boursiers sont envoyés en France dans les collèges et lycées.

ANNEXE IV- ENTRETIEN.

Elève et parent d'élèves : des années soixante-dix aux années quatre-vingt-dix.

J. est chef comptable dans une imprimerie¹. Il est né à Dabou (Adjoukrou) en 1956. Son père, analphabète, était chauffeur à l'EECI et sa mère, décédée en 1969, faisait occasionnellement un petit commerce d'attiéké. Il a quatre frères et quatre sœurs "*même père, même mère*", et une quinzaine (il ne sait plus exactement) de demi-frères et demi-sœurs. J. est marié et père de six enfants, dont trois hors mariage. Il est protestant méthodiste, comme ses parents, alors que sa femme est musulmane.

A six ans, en 1962, il entre à l'école maternelle créée par l'entreprise où travaillait son père (EECI). Après deux ans d'enseignement préscolaire, il entre dans une école primaire publique de l'intérieur du pays. A l'issue de son cursus primaire, il obtient le CEPE mais échoue au concours d'entrée en sixième. Son père accepte de financer une école privée et l'inscrit, en 1971, en sixième dans un collège privé d'Abidjan. En fin de troisième, malgré sa réussite au BEPC, il échoue au test de passage institué entre l'enseignement privé et l'enseignement public. Il renonce au cursus général et s'inscrit, en 1975, dans un établissement privé technique pour préparer, en trois années, un BEP de comptabilité. Il obtient le diplôme, en 1978, mais décide de continuer ses études et de tenter le baccalauréat technique. Il fait intervenir le cousin de son père alors ministre de l'Enseignement Primaire et de la Télévision Educative², qui lui trouve une place en terminale G2 au lycée technique de Yopougon. Il passe le baccalauréat technique (BT) section comptabilité avec succès en 1980. Il trouve un emploi, par l'intermédiaire d'un concours organisé par l'OMOCI (Office de la main-d'oeuvre de Côte-d'Ivoire), dans une entreprise privée de bitumage et parallèlement il s'inscrit au cours du soir de l'INSET (Institut National Supérieur de l'Enseignement Technique) et obtient, en 1985, le BTS comptabilité.

Enfants du chef de ménage :

premier enfant du chef de ménage : première fille - née en 1978 (hors mariage)
quatrième privé

second enfant du chef de ménage deuxième fille - née en 85 (avec son épouse)
CE1 public

troisième enfant du chef de ménage premier garçon - né en 1985 (hors mariage)
CE1 public

quatrième enfant du chef de ménage troisième fille - née en 1986 (hors mariage)
CP1 public

cinquième enfant du chef de ménage quatrième fille - née en 1987 (avec son épouse)
CP1 public

sixième enfant du chef de ménage deuxième garçon - né en 1989 (avec son épouse)
pas encore scolarisé

Enfants accueillis pour la scolarité

* première fille du frère aîné du chef de ménage: paye le CP1, le CP2, CM1, puis repart chez sa mère, revient au niveau de la classe de quatrième - inscrite dans un collège privé d'Abidjan en 1993 par le chef de famille

* deuxième fille du frère aîné du chef de ménage - paye le CP1, le CP2, puis repart avec sa mère et arrête au CE1

¹ Trois entretiens ont été réalisés avec J. : le premier à propos de son parcours scolaire et professionnel ; le second au sujet de sa situation de père de famille et du parcours scolaire de ses enfants et de ceux qu'il a pris en charge ; le troisième sur ses représentations de l'école, de la réussite.

² Dikébié N'Guessan, dirige, à partir de décembre 1971, le secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement Primaire et de la Télévision Educative puis, le ministère du même nom de 1975 à 1981.

* Depuis 1979, neveux du chef de famille, fils de la soeur aînée. Accueil en sixième - orienté à Abidjan au Collège *Descartes* - boursier. Seconde au *Lycée Moderne de Dabou* - boursier. Première et terminale "D" au *lycée classique* - boursier. A 24 ans il est actuellement en maîtrise de biologie. Réside en cité - Boursier

* Depuis 1989, frère cadet de l'épouse - accueil en terminale - actuellement en licence de mathématiques, physique et chimie - non boursier. Réside en cité avec le neveu du chef de ménage - "indiqué"...

* Depuis 1991, soeur cadette de l'épouse - 15 ou 17 ans - accueilli depuis la classe de troisième (redouble après échec à l'entrée en seconde). Inscrite en troisième au *Collège Moderne de l'Autoroute* par recrutement parallèle. Obtient le BEPC et l'entrée en seconde - affectée au *Collège d'Orientation de Treichville*. Actuellement en première.

Première partie

Q : Vos frères et soeurs de même mère, même père, ont été jusqu'à quelle classe?

R : Nous avons tous été scolarisés. Pour ma grande soeur, ma maman ne voyait pas l'importance de la scolariser à l'époque parce que la place de la femme était au foyer donc elle a arrêté les études en cinquième ou quatrième si j'ai bonne mémoire pour se marier et subvenir aux besoins des jeunes frères. Cela nous fait plaisir, lorsque nous arrivons à Dabou ville, d'aller loger chez elle, c'est comme si nous étions toujours en famille. Actuellement elle fait du commerce, elle est mariée à un instituteur qui a eu une retraite anticipée. De mes deux frères aînés, il y a un qui, avant ma naissance, a fait un retour à la terre, il est planteur, il est marié et il a des enfants. Il vient de décéder de maladie. L'autre a fait des études universitaires, il est en Italie, il est marié et travaille là-bas.

Q : Il fait quoi comme travail ?

R : À l'époque il a fait un bac G2 et il est entré en Europe. Il a pratiquement fait toutes ses études là-bas. Il est marié à une Européenne mais avant de partir, il avait deux enfants, qui sont à ma charge aujourd'hui.

Q : Il ne les a pas pris?

R : C'est parce que les enfants étaient en bas âges. Aujourd'hui il est depuis plus de 15 ou 16 ans là-bas, les enfants sont à ma charge et je l'ai voulu comme ça!

Q : Il revient de temps en temps?

R : Trois ou quatre fois depuis qu'il est parti.

Q : Les enfants ont quels âges?

R : La plus grande a 12 ans je crois, elle est en classe de quatrième dans un collège privé que je paie.

Q : Et vos autres frères et soeurs ?

R : Après moi, j'ai une petite soeur qui, en classe de sixième, est décédée. Les autres qui suivaient, étaient aussi des filles. Elles ont presque toutes arrêté les études en classe de quatrième ou cinquième. Mon père étant chauffeur, voyageait le plus souvent donc au niveau du suivi des filles, c'était pas facile.

Q : Les parents préféraient scolariser un garçon ou une fille ?

R : Pour mon père, il n'y avait pas de différence à faire. L'important était d'aller à l'école! Nous avons tous fait l'école privée. Il regrette de n'avoir pas toujours été là pour nous suivre.

Q : Et vous, vous avez fait quelles études?

R : À l'école primaire, c'était passable parce qu'en classe de CE2 je crois, je perdais ma maman. J'ai été affecté moralement, j'étais trop jeune, je ne comprenais rien. Pour moi, il fallait aller à l'école pour faire plaisir au papa, je me sentais dans une situation de pitié. C'est ma grand-mère qui m'épaulait en me conseillant, en disant que l'école sera ma vie. Pour obéir à ma grand-mère, effectivement je m'encourageais. Je dirais que j'étais plus ou moins mauvais à l'école, j'étais réellement affecté. C'est en classe de CM2 que je me suis

ressaisi, le certificat d'étude a marché, pas l'entrée en sixième. Mon "vieux" a décidé de me payer le collège, ça a marché jusqu'à l'université où j'ai passé un BTS comptabilité.

Q : Vous êtes entré au CP1 à quel âge?

R : Je sais que j'ai fait l'école maternelle à l'*EECI*, j'avais quatre ou six ans et à l'époque on rentrait au CP1 à huit ans donc probablement entre sept et huit ans.

Q : Vous avez redoublé entre le CP1 et le CM2?

R : Oui, une fois! Au CE2 parce que j'avais perdu ma maman, j'étais déséquilibré moralement, j'aimais beaucoup ma maman.

Q : L'école primaire était où?

R : C'était une école primaire publique à Sikensi.

Q : Donc vous n'avez pas eu l'entrée en sixième et vous avez été dans quel collège?

R : À l'époque il n'y avait pas assez de collèges privés en Côte-d'Ivoire, il a payé mon collège à Adjamé, à l'*ENI* notamment. À cette époque, mon père avait une concession à Treichville, mais lors de mon entrée en sixième il venait de construire une autre concession à Koumassi et là je devais quitter Koumassi pour Adjamé. Cela n'a pas été facile parce qu'à ce moment il n'y avait pas cette grande voie et dès qu'il y a quatre ou cinq bus alignés, c'était l'embouteillage. Donc il fallait quitter la maison à cinq heures du matin pour être à l'heure. Pour le collège, je n'ai eu aucun problème, tout a marché.

Q : C'était comment l'*ENI* à l'époque?

R : Je ne saurais vraiment pas vous l'expliquer, j'étais trop jeune! Je me rappelle qu'il y avait vingt-quatre classes de sixième, il y avait des enseignants Européens et d'ailleurs de ma sixième à la troisième, la plupart de mes profs étaient des Européens.

Q : Ça coûtait combien à l'époque ?

R : Dans les années 70, la sixième et la cinquième coûtaient 45 000 francs. À la rentrée, mon père me remettait l'argent de la scolarité. La quatrième et la troisième ont coûté, je crois, 70 000 francs!

Q : Donc vous as fait la sixième à la troisième sans redoubler?

R : Sans redoubler et couronné avec le BEPC! Mais l'entrée en seconde n'a pas marché.

Q : C'était dissocié?

R : Non ce n'était pas dissocié mais, pour les écoles privées, les élèves n'avaient pas droit à l'entrée en seconde directement comme ceux du public, il fallait passer l'entrée en seconde et ça n'a pas marché (test pour le passage du privé au public). Comme j'étais dans une école privée, je pouvais payer la classe de seconde comme la classe de sixième.

Q : Et là vous avez payé?

R : Je n'ai pas fait la seconde, j'ai opté pour l'enseignement technique. Après ma troisième, je suis rentré au cours *Louis Pasteur* qui était un collège d'enseignement technique bien réputé. Actuellement c'est devenu le lycée *Ste Thérèse* de Koumassi. Là bas, j'ai fait les trois années jusqu'en terminale. Je préparais le BEP de comptabilité et ça a marché.

Q : Votre père vous soutenait ?

R : Mon "vieux" avait une certaine vision, il n'a jamais voulu que nous badinions avec l'école. Il me donnait tous les atouts, sincèrement rien ne m'a manqué. En troisième il m'a même interdit de marcher avec certains amis et des camarades filles. Aujourd'hui je suis fier de lui! Mon "vieux" n'a jamais fréquenté l'école. Il était illettré, c'est pour cela que je dis qu'il avait une grande vision. Il était chauffeur à l'*EECI*. Il fut parmi les premiers employés de la société. Il était bien cautionné au niveau salarial à cette époque, il avait plus de 200 000 francs.

Q : Après votre BEP comptabilité?

R : Après le BEP, je me suis dit "si je vais travailler j'aurai combien de francs?" Il fallait viser plus haut. À l'époque, j'avais le cousin à mon papa qui était le ministre de l'enseignement primaire, M. Pascal Dikébié, je suis allé le voir et lui ai dit que j'avais le

BEP et que je voulais continuer les études. Il m'a encouragé et m'a confié à son directeur de cabinet qui est aussi un cousin direct. Ce dernier m'a donné un mot pour la directrice du lycée professionnel de Yopougon, madame X. Au vue du mot elle m'a accepté dans son établissement.

Q : Vous êtes entré en quelle classe?

R : En terminale G2, mais il fallait préparer le brevet de technicien comptable: le BT. Je l'ai préparé en un an, ça a marché et je me suis inscrit à l'*INSET* en cours du soir où j'ai terminé deux ans après, en obtenant le BTS comptabilité.

Q : Pourquoi les cours du soir?

R : J'ai eu une chance de travailler après le BT et comme la proposition salariale était bonne, j'ai préféré travailler et étudier en même temps.

Q : C'était quel travail?

R : La société FOURGEROL qui faisait le bitumage des travaux publics.

Q : Cela s'est fait par hasard?

R : Non, je m'étais inscrit à l'OMOCI, c'est après un concours que j'ai été pris. Je commençais avec un salaire de base de 170 000 francs, c'était en 1980.

Q : Vous êtes restés combien de temps dans cette société?

R : Deux ou trois ans, je crois! Ensuite je suis rentré, par relation, à la SITBAI (société ivoirienne de transformation de bois agro-industriel) à Agnibilékro, c'est une entreprise d'exploitation de bois. J'y suis resté quatre ou cinq ans. Il y a eu une compression générale, la société s'est cassée la figure, elle a rouvert ensuite. À FOURGEROL, je suis passé directeur financier parce qu'on connaissait ma compétence. Je gagnais 280 000 francs par là. Ensuite j'ai bossé dans une compagnie d'assurance où j'ai fait seulement deux mois parce que ça n'allait pas. Actuellement je me retrouve ici dans une imprimerie. Je n'ai pas le même salaire, il a été rétrogradé, en plus la situation socio-économique devient difficile car l'employeur préfère un employé qualifié mais moins payé. Je touche 180 000 francs mais avec les promotions à venir, je ne désespère pas.

Q : Vous êtes là depuis combien de temps?

R : Cinq ans à peu près.

Q : Comment était l'enseignement primaire à votre époque?

R : Les enseignants nous battaient beaucoup et très fort si bien que des élèves ont fui l'école, les quelques courageux qui sont restés... nous ne le regrettons pas. La chicote était permise à cette époque ! Les parents étaient d'accord que les enfants soient malmenés pour leur réussite, ils n'ont jamais porté plainte contre un enseignant.

Q : Et le collège?

R : C'était un véritable changement, au primaire on avait qu'un seul enseignant. Au collège, à chaque cours il y avait un nouveau enseignant. Cela a été un éclatement de joie pour moi, surtout savoir que des Européens me donnaient des cours et les Africains aussi étaient bons. L'encadrement de l'établissement était très dur. Bien que ce soit une école privée, il n'y avait que les meilleurs élèves qui étaient sélectionnés pour la classe de cinquième, il ne fallait pas s'amuser. Il ne fallait pas s'habiller de manière fantaisiste comme le font les enfants aujourd'hui.

Q : Il y a quand même l'uniforme ?

R : À cette époque, il y avait l'uniforme aussi. Vous ne pouviez pas porter des souliers sans chaussettes, vous n'entriez pas en classe. Tous les matins, il y avait deux ou trois surveillants à l'entrée et les filles mal habillées, étaient refusées. Il fallait des jupes longues et des corsages bien cousus.

Q : Comment ça se passe aujourd'hui?

R : C'est plus pareil! J'ai ma fille qui va au collège, quelquefois sa chemise n'est pas fourrée ! Quand je lui parle elle répond: "non papa, ça me gêne!" Les cheveux? Un côté

est tressé et l'autre c'est le "zougrou". C'est la mode et les enseignants ne disent rien! Elles font le sport avec des collants!

Q : Est-ce qu'à cette époque, vos camarades filles allaient avec des professeurs?

R : Je ne l'ai pas remarqué. C'est en troisième, j'ai fait la remarque à une demoiselle qui s'habillait bien au cours de math, elle convoitait un prof. Européen. Le monsieur l'a su et a dit un jour que "la personne qui voudrait que je m'intéresse à elle, ferait mieux de travailler à mes cours". Entre nous les élèves, nos rapports étaient des causeries sur le travail de classe.

Q : Vos amis étaient vos camarades de classe ou de quartier?

R : Au quartier on avait des amis avec qui on vagabondait les jours où il n'y avait pas de cours, le mercredi, le jeudi, les samedi et les dimanche : c'était la pêche, la balade etc. Et on avait des amis d'école, généralement des amis de classe. Si on était du même quartier, on se voyait hors de l'école. Aujourd'hui la plupart de mes amis sont des vieux copains d'école qui habitent la même commune que moi.

Q : Quels étaient vos rapports avec les jeunes qui n'allaient pas à l'école?

R : Nous étions camarades, ce qui nous regroupait c'était le sport. Pendant les vacances, il y avait ce qu'on appelait les comités. On formait plusieurs équipes et tous les matins, sous le soleil, on jouait équipe par équipe. Il y avait un rapprochement intéressant, il n'y avait pas de distinction! Maintenant on fait une distinction, j'ai mes enfants avec moi et je suis très cartésien. Je ne leur donne pas l'autorisation de vagabonder, à notre époque on pouvait se balader à n'importe quelle heure. Il n'y avait pas trop d'accidents, pas trop de bandits qui peuvent sortir avec des pistolets. Actuellement il y a des balles perdues un peu partout. Ce qui fait que chacun a sa façon de surveiller les enfants.

Q : Vos frères de même père, ont quelles professions?

R : Ils se débrouillent bien, il y a des instituteurs, des fonctionnaires, un comptable au même titre que moi, même diplôme, même niveau intellectuel, mais les filles ça n'a pas marché du tout!

Q : Pourquoi?

R : Vous savez les filles, à l'âge de puberté...

Q : Vous êtes marié?

R : Oui, selon la coutume. Nous avons fait les cérémonie du village. Etudiant j'ai eu ma première fille. Je me suis marié en 80 je crois! C'est ma femme qui est présentement avec moi, nous avons trois enfants. J'ai eu deux autres enfants en dehors.

Q : Vous avez une seule femme?

R : J'ai une femme avec laquelle j'ai trois enfants, bien avant j'ai eu une fille dont la maman vit ailleurs, nous sommes dans le même quartier, on se voit de temps en temps et pendant mon mariage j'ai eu deux autres enfants avec la permission de ma femme, ces enfants sont avec moi présentement. À 38 ans, j'ai déjà six enfants, j'ai promis d'arrêter comme ça.

Q : Votre femme travaille?

R : Non, mais de temps en temps elle tresse certaines de ses amies à la maison. On a le matériel de coiffure mais je n'ai jamais cherché à savoir combien elle gagne!

Q : Vous, vous dites à votre femme combien vous gagnez?

R : Oui, je lui dis. Elle sait comment je gère les dépenses.

Q : Elle a arrêté les études en quelle classe?

R : En quatrième, si j'ai bonne mémoire.

Q : Vous habitez où?

R : Dans une cour appartenant à mon papa. C'est une cour mais sur le modèle des SICOGLI, j'ai fait des modifications, je suis à l'étage avec mes enfants.

Q : Et vous même, est-ce que vous avez construit?

R : J'ai des projets, j'ai un terrain à Yopougon mais j'ai en charge mes enfants, les enfants de ma grande soeur cela fait que je n'arrive pas à épargner comme je le souhaite. J'espère que cela ne dure pas, parce que je suis à un taux d'épargne appréciable tout de même! Je ne sors plus beaucoup, je rentre du boulot à 18H. Quand je gare ma voiture, c'est pour la reprendre le lendemain. Le samedi ou le dimanche je ne sors que quand c'est urgent. Je préfère qu'on m'appelle au téléphone afin d'éviter aussi les déplacements.

Q : Vous avez des loisirs ?

R : La natation, mais depuis que j'ai inscrit ma fille en sixième, j'ai arrêté tous ces loisirs. De temps en temps j'emmène ma femme et mes enfants sur Bassam ou Jacqueville et je les filme. Ma distraction est de regarder ces films après.

Deuxième partie

Q : Vous avez accueilli la fille de votre frère à quelle époque ?

R : ...Je ne saurai vous dire la date de son arrivée, elle était très jeune et elle a commencé le CE1 avec moi. C'est dans les années 80/85. Depuis cette date je m'occupe d'elle. Elle était déjà au CE1 lors de son arrivée. Avant, elle était à Agboville avec sa maman, je ne saurai vous dire l'établissement. À son arrivée ici, je l'ai inscrit dans le même établissement que ma fille, à l'école privée *Entente*.

Q : Après elle a redoublé?

R : Non, elle a eu le CEPE mais pas l'entrée en sixième. Entre temps elle est retournée chez sa mère je ne sais plus exactement la date mais actuellement elle et ma fille se retrouve en classe de quatrième, je ne sais pas comment elle a fait car ma fille n'a jamais redoublée ?

Q : Comment ça se fait? Elle est plus âgée que votre fille?

R : Elle est plus jeune mais je ne sais si elle est allée tôt à l'école seulement lorsqu'elle était avec moi, ma fille avait une classe d'avance sur elle.

Q : Vous lui avez demandé pourquoi?

R : Non, je ne sais pas si elle a sauté une classe! Dans ma famille mon grand frère et moi avons déjà sauté une classe.

Q : Et sa petite soeur?

R : Elle a arrêté ses études au CE1.

Q : Elle avait quel âge lorsqu'elle est venue chez vous ?

R : C'est après la classe de CP1 de la grande que leur maman est venue les prendre toutes deux. Je ne les ai plus revu jusqu'à ce que l'une soit en quatrième et l'autre finisse sa cinquième, je l'ai inscrit en quatrième. La dernière a arrêté l'école depuis.

Q : Donc vous avez payé pour la plus âgée, la classe de...

R : Le CP1, le CP2, le CE1, puis elles sont parties avec leur maman.

Q : Et vous les avez repris ?

R : Cette année, j'en ai inscrit une en classe de quatrième.

Q : L'autre ne va plus à l'école ?

R : Non, sa maman n'a pas pu la contenir. Elle allait à l'école quand elle voulait, elle n'en faisait qu'à sa tête.

Q : La maman fait quoi?

R : Elle est commerçante par occasion.

Q : Elle s'est remariée?

R : Je sais qu'elle a un autre enfant mais...

Q : Pourquoi est-ce que les enfants reviennent maintenant?

R : Elle n'a plus de moyens et, comme ce sont des enfants à mon grand frère, je voudrais que la charge me revienne : c'est moi qui l'ai décidé, pas elle.

Q : Votre second enfant est né quand ?

R : Doris est né le 18 octobre 85. Je l'ai eu en fin d'études universitaires.

Q : Vous l'avez fait entrer au CP1 à quel âge?

R : À 6 ans, dans une école publique. C'est l'établissement où ma première fille a fait le CM.

Q : Pour quelles raisons avez-vous décidé de la mettre au public?

R : J'habitais avec un instituteur qui me rendait service, il n'avait aucun problème... Entre temps, il faut dire que j'entretenais des rapports avec une autre femme en dehors du foyer, j'ai eu un enfant avec cette dernière. Cet enfant est né le 24 décembre 1985, je pourrais dire que j'avais des jumeaux car les deux enfants sont rentrés au même moment au CP1. Il y a Doris et l'autre c'est un garçon, il s'appelle Adelin.

Q : Les deux étaient au public?

R : Oui, à la même époque. Actuellement Doris est au CE1 et c'est merveilleux car cette année son maître est venu me voir pour la mettre directement au CE2 mais j'ai refusé. Je l'ai déjà dit, je suis de près mes enfants. Doris depuis son CP1 jusqu'à aujourd'hui est toujours la première de sa classe. Adelin est en dents de scie, mais nage entre les dix premiers.

Q : Si, par exemple, ils n'ont pas l'entrée en sixième, que comptez vous faire?

R : Si j'ai les moyens je paye le privé. De toute façon, je vais solliciter une école publique, si ça marche tant mieux pour moi. Je ne fais pas trop d'analyse pour ça, pour moi l'essentiel c'est que mes enfants partent à l'école! Seulement pour le privé, il faut une école sérieuse, il faut une analyse avant de les inscrire.

Q : Et pour les autres enfants ?

R : Après Adelin il y a Ailla, elle n'est pas de même mère que ceux-là. Je crois qu'elle est née en 86, un an après. Cette année elle est entrée au CP1.

Q : Et les enfants avec votre femme?

R : Il y a Doris et Béatrice qui, malgré son jeune âge, est au CP1 et qui travaille bien aussi. Comme je le disais, Ailla et Béatrice sont aussi premières de leur classe. Les quatre sont dans le même établissement. C'est un groupe scolaire qui regroupe plusieurs locaux, Ailla et Béatrice ne sont pas dans la même classe. Le dernier enfant est encore petit, il a quatre ans, c'est un garçon il s'appelle Herman.

Q : Et après?

R : C'est fini pour mes enfants. Ensuite j'ai ma belle soeur, la petite soeur à ma femme, elle a 15 ou 17 ans. Elle est en classe de première.

Q : Elle est chez vous depuis combien de temps?

R : Trois ans. Elle avait fini son cycle à Tiassalé mais elle a repris sa troisième ici parce que le BEPC et l'entrée en seconde n'ont pas marché. C'est son grand frère, qui enseignait dans son école à Tiassalé, qui a voulu qu'elle reprenne ici. Ce dernier, qui avait une multitude d'élèves chez lui, a vu que je pouvais l'encadrer. Nous l'avons donc inscrite au *Collège Moderne de l'Autoroute* en troisième.

Q : Elle a eu son BEPC?

R : Elle a eu le BEPC et l'entrée en seconde Elle a été affectée au *Collège d'Orientation de Treichville* érigé actuellement en lycée. Elle est en première et ça va mieux pour le travail, car je suis strict là dessus. J'ai un contact permanent avec son éducateur, j'ai l'emploi du temps de tout le monde à mon bureau, je sais à quel moment chacun a cours ou non. Par exemple si elle finit à 10H, je lui donne 40 minutes pour être à la maison et à cette heure j'appelle ma femme à la maison pour me confirmer qu'elle est rentrée. Il y a un suivi au niveau de tous.

Q : Vous avez d'autres enfants qui vivent avec vous?

R : Depuis 79, j'ai Théophile, un des mes neveux, qui a commencé la sixième avec moi et qui, actuellement, est en maîtrise de biologie. Il était à Dabou avec son papa, un instituteur. Lorsqu'il a eu son entrée en sixième, il a été orienté à Abidjan au *Collège Descartes*. Comme moi j'habitais Koumassi et que *Descartes* était en Zone 4, voilà!

Q : Donc il est rentré en sixième à *Descartes*. Il était boursier ?

R : Oui.

Q : Son père vous donnait l'argent pour l'entretenir?

R : Non, non, c'est l'enfant de ma grande soeur, ce que son papa a payé la première année de sixième, je crois que c'était les frais d'inscription seulement, tout le reste jusqu'à présent, c'est moi qui m'en occupe.

Q : De la sixième à la troisième, il a redoublé?

R : Non, puis il est parti, l'année suivante, faire la seconde au *Lycée Moderne de Dabou*, il était boursier, ensuite il est revenu.

Q : C'est vous qui a demandé à ce qu'il revienne?

R : Selon les lieux d'habitation des parents, il est possible de changer, l'Etat l'autorise. Il était au *lycée classique* où il a fait la première et la terminale, il a eu le bac.

Q : Il est entré à l'université?

R : Oui, à l'âge de 18 ans je crois! Présentement, il doit avoir 24 ans si j'ai bonne mémoire et il est en maîtrise de biologie. Il est major de sa promotion. Il m'a fait une confidence parce que je vois les dossiers qu'il constitue, si tout marche bien il ira continuer aux USA ou au Canada.

Q : Il y a qui d'autre?

R : J'ai le petit frère de ma femme qui est chez moi depuis la terminale, ça fait quatre ans car il devait être en maîtrise mais il a redoublé une année donc il est en licence. Avant, il était dans un collège à Bondoukou, ensuite il a été orienté au *lycée technique* d'Abidjan. Il habitait avec un de ses oncles à Koumassi, ce dernier a perdu son emploi et comme il était bon élève, je l'ai récupéré chez moi jusqu'à présent.

Q : C'est vous qui payez pour lui?

R : Non, il a toujours fréquenté l'école publique. Evidemment à la rentrée, j'essaie de l'aider selon mes possibilités.

Q : Donc il a eu le bac?

R : Oui.

Q : Il est entré en quelle discipline?

R : Il est en licence de math, physique et chimie.

Q : Parmi ces deux étudiants, qui réside chez vous?

R : Les deux résident en cité mais ils sont le plus souvent chez moi. J'ai imposé à chaque congé qu'ils rentrent chez moi et quand ils retournent, je leur donne ce que je peux. Mon neveu a une bourse mais l'autre, bien qu'il soit boursier ne perçoit rien, c'est eux qu'on appelle les "indiqués". Ce dernier dort dans la même chambre que mon neveu et moi je les aide financièrement de mon mieux ! Sur deux samedi, il en passe un avec moi.

Q : Il y a qui d'autre?

R : C'est tout!

Q : Et ceux qui ne vont pas à l'école?

R : Personne, sauf la bonne qui là en permanence.

Q : C'est quelqu'un de la famille?

R : C'est une fille que ma femme a eu par le contact d'une de ses amies.

Q : Elle a quel âge?

R : 15 ans!

Q : Elle ne va pas à l'école?

R : Elle a arrêté au CM1 ou CM2, je crois.

Q : À la rentrée dernière, vous aviez six enfants dans le secondaire, est-ce que vous pouvez estimer les dépenses?

R : On peut faire une estimation. Par exemple j'ai acheté deux livres d'anglais pour les deux qui sont en quatrième, deux livres de math, un livre pour l'histoire. J'ai deux autres neveux qui n'habitent pas avec moi, ils sont à Dabou. Les parents sont villageois, ils n'ont

plus les moyens comme avant et chez nous c'est le matriarcat, il faut bien s'occuper des enfants des soeurs même s'ils ne sont plus les héritiers comme à l'époque.

Troisième partie

Q : Que pensez vous du niveau de l'école ?

R : Les choses sont différentes selon les époques, j'ai l'impression que le niveau baisse et qu'il faut suivre de près les enfants pour leur réussite. À l'époque avec l'enseignement de l'instituteur l'enfant pouvait avancer.

Q : Vous allez continuer à les mettre à l'école ?

R : Pour leur scolarité je n'abandonnerai que si je manque de moyens. S'ils sont exclus de l'école publique, je les mettrai ailleurs! Je n'ai pas voulu récupérer la dernière fille de mon grand frère parce qu'elle a abandonné l'école. Je ne saurai pas l'encadrer, qu'est-ce que je peux faire pour elle? Je suis cartésien là dessus! J'ai plaisir à dépenser pour ceux qui vont à l'école. La seule chose importante pour l'avenir d'un enfant actuellement, c'est l'école. Maintenant, quand à finir et ne pas avoir d'emploi c'est autre chose! C'est ce qu'on appelle le chômage intellectuel, ça veut dire que si le pays marche, on peut avoir un emploi et là vu le niveau intellectuel, je crois qu'on a une analyse plus approfondie des choses qui arrivent, par rapport à celui qui n'est pas allé à l'école. C'est pas parce que ce dernier ne sait pas réfléchir mais ...Maintenant avec l'indépendance, je n'apprécierais pas que mes enfants n'aillent pas à l'école. Aller et ne pas avoir un haut niveau c'est autre chose, mais le mieux est que je lutte pour qu'ils aillent loin. Pour moi l'avenir c'est l'école et après si on veut se lancer dans les affaires, on a au moins une idée pour les orienter.

Q : Pour l'instant, vous n'as pas jamais eu recours au recrutement parallèle?

R : Non. Mais c'est bien, ça permet aux parents qui ont plusieurs enfants comme moi d'alléger leur situation. C'est seulement l'enseignant du primaire avec qui j'habitais qui m'a une fois rendu service. C'est une bonne chose qui aide les parents et si ça peut continuer, c'est bon! Je pense que l'Etat devrait le faire pour aider les gens.

Q : Ce sont les directeurs qui le font pour de l'argent?

R : Je ne sais pas si les recrutements parallèles sont objets de paiement d'argent!

Q : En général, on propose l'enfant moyennant quelque chose?

R : Je sais que c'est le ministère qui donne les billets.

Q : Actuellement les proviseurs le font de façon illégale.

R : C'est vrai! Mais moi je pense que s'il faut donner une fois 80 000 francs à un proviseur pour que l'enfant fasse un parcours de la sixième à la terminale, je le ferai pour mes enfants. Si l'enfant se maintient bien, le parent n'aura pas à regretter par rapport à celui qui doit payer toutes les années dans une école privée. Moi je n'irai pas dénoncer un proviseur pour ça! Seulement il ne faudra pas que ce proviseur exagère. Il ne faut pas trop d'élèves dans la même classe.

Q : On a constaté cela.

R : Dans ce cas, c'est pas bien! Il y a trop d'élèves et la qualité de l'enseignement va baisser. On ne construit pas assez d'écoles et puis les frontières ivoiriennes sont accessibles à tout le monde, ce qui fait que il y a beaucoup d'étrangers qui scolarisent leurs enfants. Surtout aujourd'hui les élèves sont beaucoup plus jeunes qu'à notre époque : celui qui finit a près de 30 à 35 ans, il est majeur et très conscient. Je ne saurai vous expliquer mais déjà on rentrait au CP1 à 8 ou 9 ans, alors que là les enfants entrent à 4 ou 5 ans, il y a déjà une variation d'âge! Actuellement un enfant à 25 ans sort avec une maîtrise, il est encore jeune. Il est souvent paresseux et joue beaucoup, il n'a pas la même prise de conscience que celui qui a 35 ans. Je pense que ce sont ces facteurs qui occasionnent la baisse de niveau! Ce sont les mêmes diplômes mais ça a baissé par le comportement des hommes. À l'époque on arrivait à la licence à 30-35 ans et quelqu'un qui a la licence à 25 ans, vous le mettez sur le marché d'emploi, c'est pas la même conscience professionnelle.

Q : Il y a des problèmes d'autorité avec les enfants ?

R : Cela dépend du comportement de chacun, moi je suis très strict avec mes enfants et là je change de peau pour qu'ils sachent que c'est le papa qui est là et très souvent je les mets devant les faits accomplis. Souvent je me mets dans leur peau. Vous arrivez chez moi, vous me trouverez couché à terre avec eux, c'est pour jouer avec eux! Quand c'est pour les études, je change de position, c'est le papa qui parle et ils le savent!

Q : Concernant la scolarité des filles, vous avez quels objectifs ?

R : Avec la première, je pensais que l'école pouvait lui assurer une vie meilleure et actuellement c'est la même évolution. Je suis cartésien et j'ai confiance en l'école! Si nous n'avons pas été au village pour le retour à la terre, cela veut dire que l'école est notre retour à la terre, il faut s'y mettre! Si l'enfant écoute les conseils et se met dans l'objectif des parents, je pense que c'est une bonne chose. De ma première fille à celle qui vient d'entrer au CP1, je pense que c'est les mêmes objectifs. Tout dépend maintenant de la situation économique, par exemple si moi j'ai encore les moyens financiers pour les pousser dans les études. L'école, c'est comme une religion il faut y mettre la foi! C'est un atout majeur pour réussir!

Q : Réussir, c'est-à-dire ?

R : C'est celui qui peut être équipé dans la vie. C'est à dire tous les problèmes d'argent, d'actualité, de culture etc. Il faut être en mesure de les appréhender selon ses facultés intellectuelles, de les cerner et de les discerner selon sa façon d'être et sa position. Autrement l'école est effectivement une bonne chose!

Q : Si par exemple, pour un problème financier, vous deviez retirer certains enfants de l'école, quels seraient vos critères de sélection ?

R : On ne le souhaite pas mais il faut prévoir les paramètres, j'ai déjà cinq enfants à l'école et si aujourd'hui je manquais de moyens financiers, et qu'il faut opter pour le choix... J'ai deux grandes filles, ma première fille et celle de mon frère qui sont en quatrième et qui seront probablement en troisième l'an prochain, j'ai quatre autres petits au cours primaire. Parmi eux, je donnerai plus de chance aux garçons même si ça ne marche pas fort et je verrais parmi les quatre filles celle qui marche bien. Je donne la priorité aux garçons parce qu'ils sont appelés à me remplacer! Il faut qu'ils aient une gestion intellectuelle pour gérer le patrimoine laissé par les parents.

Q : Pourquoi seulement les garçons?

R : Chez nous en pays Adjoukrou, la femme est appelée à vivre ailleurs, ainsi nous la considérons comme l'oiseau qui est toujours parti. Le garçon est celui là même qui représente le "palmier", celui qui doit vivre sur le patrimoine des parents. Moi par exemple, il y a quelques temps, j'étais parti de chez mon vieux, actuellement je suis revenu sur une de ses habitations parce qu'il ne répond plus aux critères de gérance. Je fais la navette entre Dabou et Abidjan pour lui rendre compte etc. En fait, il sait qu'il y a un garçon qui peut le représenter! Ce n'est pas parce que les femmes n'ont pas cette faculté mais dans la culture Adjoukrou, la femme n'est pas appelée à succéder au père!

Q : Et le problème des déscolarisés?

R : Les déscolarisés à bas âge c'est dur! Mais ça dépend de la situation dans laquelle je vis, si par exemple je vis dans une situation mériquie, il faut choisir? Le garçon qui est au CE1, je lui donne l'occasion, la fille qui est au CE1 et qui est intelligente, qui a aussi toutes les capacités de réussite par rapport au garçon qui est en dents de scie, aujourd'hui ça va, le mois prochain ça ne va pas, je lui donnerai tout de même beaucoup plus de chances qu'à la fille parce qu'il est appelé, comme je l'ai dit, à la relève.

Q : Est-ce que vous pensez que les professeurs ont des rapports corrects avec les élèves?

R : Actuellement je peux dire oui! Les professeurs par rapport à l'époque sortent beaucoup plus jeunes, à 20-25 ans ils sont professeurs, ils sont jeunes en esprit et en âge. Ils ne considèrent pas le problème de l'âge, pour eux c'est des amis et ça se passe bien.

Seulement au niveau du respect, je pense que les élèves n'en ont pas assez par rapport à notre époque! Je viens de lire un article dans *Ivoir'Soir* concernant un élève qui s'est bagarré avec son prof, à notre époque c'était impossible !

Q : Est-ce que vous faites suivre le travail scolaire de vos enfants?

R : Cela fait partie des inconvénients de la vie. Pour le cas de ma jeune fille, je sais qu'elle travaille bien et si elle garde ce rythme jusqu'au CM2, il y a la possibilité qu'elle soit admise en sixième. Mais il peut y avoir un excès de confiance et c'est l'échec. Il y a aussi le problème de nombre de places disponibles et de moyenne exigée. Actuellement on reçoit les collantes pour connaître les notes obtenues, on doit aussi parler d'injustice pour les cas d'échec : il peut y avoir des noms omis !

Q : Qu'est-ce qui entre en ligne de compte dans la réussite scolaire, selon vous ?

R : Pour aider un élève dans ses études, il y a le comportement des parents à savoir ce qu'ils veulent. Il faut aussi conscientiser l'enfant afin qu'il sache que son avenir est dans l'école, que grâce à l'école qui pourra gagner sa vie. Il faut aussi mettre l'enfant dans les conditions d'étude, qu'il sache quand il faut étudier ou se divertir. Il ne faut pas que l'enfant se croit tout permis. C'est une conception personnelle : l'encadrement! Si on met les enfants dans les mêmes conditions de départ, normalement ils doivent avoir la même réussite. Maintenant, il y a le problème de quotient intellectuel, pour certains c'est très bas et quels que soient les atouts ce sera l'échec. Il y a aussi la condition économique des parents! Un enfant bien à l'école mais démuné ne peut pas réussir. Il faut contrôler aussi les sorties des enfants sinon ils délaissent les études.

Q : En général, qu'est-ce que les parents attendent des enfants?

R : Ils n'attendent rien, c'est la fierté! Aucun parent ne vous dira qu'il attend quelque chose en retour. Mais c'est la fierté. Moi les week-end, ou quand il y a un problème sérieux au village, mon papa est content de me voir! J'arrive avec ma femme et mes enfants et je gare ma voiture devant sa grosse villa et je réponds aux problèmes! Récemment sa femme a perdu un parent, je lui ai remis 50 000 francs pour faire les dépenses, il était très content mais c'est parce que, en tant qu'Africain, cela fait partie de nos traditions, c'est sa fierté. Je peux aider mes parents mais ce n'est pas une obligation! Mais on se sent gêné si on n'apporte pas de l'aide! S'il n'y a rien on ne peut rien faire, sinon c'est mieux de le faire. Souvent, la tradition nous dit que le père ou la mère est sorcier, quand vous lui faites du bien cela veut dire dans leur jargon de sorcier que vous lui avez fait du mal et que lui vous veut du mal, alors certaines personnes se méfient, c'est surtout les citadins qui ne vont pas régulièrement au village et qui ont leur manière de régler les choses. Moi je n'ai aucun problème pour aider les parents! D'ailleurs quand j'arrive au village, je vois mes oncles, cousins, nièces, parents maternels ou paternels. Ce week-end je suis allé au village avec 65 000 francs, je suis revenu à Abidjan avec 3 000 francs. Chez nous à Dabou, à l'époque, nous produisions beaucoup de cacao mais actuellement rien ne marche plus, les paysans sont déçus, les plantations sont même délaissées et il n'y a plus assez de forêt, ils n'ont plus d'argent! Auparavant au village, un de mes oncles me recevait avec du vin mousseux lors de mes visites, il tuait un animal, on mangeait bien! Aujourd'hui c'est plutôt le contraire. C'est lui qui me demande de l'argent. Ainsi je lui donne soit 10 000 ou 15 000 francs selon le cas parce que c'est un oncle et il faut l'aider! Personnellement, j'ai la conscience tranquille quand je les aide! Et cela m'éveille l'esprit parce qu'ils prient pour moi.

Q : Et demain, si vos enfants ne vous aident pas?

R : Cela dépendra de la situation, aujourd'hui nous sommes à l'aube de l'an 2000, en l'an 2001 je ne sais pas ce que sera la vie. Si les enfants ne m'aident pas, je ne prendrai pas cela en mal. C'est l'éducation que nous avons eu qui nous a permis d'aider nos parents! Les parents nous ont éduqué sans qu'on le sache! Quand je fais des dons j'ai toujours ma fille aînée avec moi (le garçon est encore petit) et elle voit ce que je fais. C'est ce que

mon père faisait avec nous, il voyageait avec nous quand il avait le temps et on le voyait distribuer de l'argent à ses frères, de gauche à droite! On lui prenait la main pour prier. Quand nous arrivons au village, c'est nous même qui prenons conscience qu'il faut aider telle personne, on ne nous le dit pas! Voilà comment cela se cultive.

Q : Cela ne gêne pas votre femme?

R : Non! Autant j'aide ma famille, autant j'aide la sienne. Elle comprend que c'est cela la situation africaine. Nous n'avons pas assez mais le peu que nous avons, nous ne le gardons pas seulement pour nous! Et Dieu fait en sorte que nous arrivons tout de même à vivre. Je crois que mes enfants vont m'aider, mais s'ils ne le font pas, je ne serai pas vexé. Admettons que mon fils épouse une Européenne, c'est pas la même façon de voir. Pour eux, il s'agit de budget! On ne se permet pas de déplacer le budget comme ça. Je comprendrai. Par contre, si mon fils n'est pas marié et qu'il est arrivé à s'acheter une maison, s'il est célibataire sans charge et que moi je suis malade et que ce dernier n'est pas capable de m'hospitaliser dans une clinique pour des soins... je serai désolé pour lui! Je lui demanderai s'il a conscience que je suis son père. S'il demande le pourquoi je demanderai s'il souhaite ma mort... Mais je n'en ferai pas un tapage. Mais si mon enfant s'est marié à une Européenne, je prendrai mes dispositions parce que j'ai un style de vie différent et si je dois les côtoyer, ce sera avec beaucoup de précautions. Je souhaiterais que ce soit eux qui arrivent à moi pour ne pas entraver leur mariage.

Q : Votre femme pense comme vous à propos de l'école ?

R : J'éduque ma femme dans ce sens, j'ai mon petit garçon de quatre ans qui sait déjà l'alphabet de A à Z et qui sait compter jusqu'à 50 et qui commence à écrire. C'est l'oeuvre de ma femme quand elle n'a rien à faire! Je lui dit que l'avenir des enfants dépend d'elle et plus tard, elle dépendra des enfants!

Q : Pour l'éducation des enfants, qui fait le plus? Le père ou la mère?

R : Cela dépend de la position des deux! Si le père et la mère travaillent, je pense que c'est le père qui doit avoir beaucoup plus d'influence parce que les mères sont le plus souvent gênées d'être dures avec les enfants. Moi je vous le dit : si vous me voyez jouer avec mes enfants, vous avez l'impression que je suis avec mes petits frères, je suis en short, je traîne au milieu d'eux dans le salon mais quand je me mets dans une autre coquille, ils tremblent tous! À l'heure de la sieste par exemple, je dis toujours : "qui ne fait pas la sieste?" au lieu de leur demander : "qui veut faire la sieste?" Ainsi de ma première fille au dernier, tout le monde va faire sa sieste! Actuellement si vous appelez chez moi, vous verrez qu'ils sont en train d'écouter la musique ou de regarder la vidéo mais quand je suis là, c'est la sieste. J'ai cette influence sur l'éducation des enfants et souvent quand ce n'est pas respecté, je reporte ma colère sur ma femme. Quand je rentre chez moi, ma femme distingue si j'ai bonne mine ou pas parce que je jette un coup d'oeil rapide à l'état du salon et si c'est pas bien, je ne la salue pas. Je ne veux pas être au salon et voir un slip d'enfant dans le divan! Après onze ans de vie avec elle, elle sait ce que je veux maintenant, d'ailleurs elle connaît parfaitement mes habitudes. Elle sait ce que j'aime ou pas!

Q : Est-ce que vos collègues de travail, ou ceux que vous côtoyez accordent de l'importance à l'école ?

R : Je discute avec les ouvriers, et parmi eux, deux ou trois ont confiance, mais le reste disent qu'ils ne sont pas bien payés, qu'ils n'arrivent pas à manger et que c'est aux enfants de se débrouiller, que celui qui veut aller à l'école parte sinon il y a le village, il y a la forêt. Je leur donne souvent des conseils. J'ai même porté assistance à l'un d'eux dont la fille venait de faire échec au CM2 au village. Je lui trouvé une place dans le public, dans l'école de ma fille et je lui ai demandé de faire venir sa fille à Abidjan chez lui. Chose étrange, la fille qui ne réussissait pas au village est aujourd'hui major de sa classe simplement parce qu'elle est mieux encadrée. Ce dernier a compris l'importance de l'école

et me remercie toujours. Il me dit même que si cette année ça ne marche pas, il prendra un crédit pour payer son collègue. Je leur dit que l'école n'est pas seulement pour les hommes et qu'aujourd'hui nous avons des femmes ministres, médecins, etc. Cela veut dire que nous avons la même intelligence! Et la femme, quand elle réussit n'oublie pas ses parents, elle pense toujours à son père et à sa mère. L'homme, c'est quand ça ne va pas qu'il regarde derrière. Pour certains, ils ne pensent qu'à leur retraite, le reste ils s'en foutent et en général, je m'excuse, mais ce sont les Maliens, Burkinabés, ceux qu'on appelle les Dioula. Quant aux Ivoiriens, quand ils n'ont pas les moyens, ils ne disent rien mais ils sont blessés dans leur amour propre.

Q : Est-ce que les enfants sont à l'aise pour aller à l'école?

R : Ils sont à l'aise car je mets le peu que j'ai à leur disposition. Les deux grandes ont 150 francs pour le déjeuner à l'école, les plus petits ont 25 francs le matin et le midi. À chaque rentrée je renouvelle leurs tenues d'école pour qu'ils n'aient pas l'air sales ! Mes grandes filles écoutent beaucoup ce que je leur dis et se mettent au travail avec assez de confiance. Lundi dernier, j'ai laissé l'argent pour leur déjeuner, elles m'ont remis cet argent en me signifiant que pendant une semaine, il n'y avait pas de cours, à cause du BEPC blanc. Quand j'appelle ma femme après, elle me dit qu'elles sont à la cuisine ou en train d'étudier. Je pense que c'est une façon de me remercier pour ce que je fais.

Q : Que pensez vous de la politique ivoirienne en matière d'éducation?

R : À partir du CP1, nous avons utilisé le même livre pour terminer le cycle primaire. Le nom du livre était "Je vais à l'école" , il y avait ce livre, en version CP1, en version CP2 , jusqu'au CM2. Maintenant à chaque année, on change de livres de lecture. Les frères ne peuvent plus bénéficier des livres des aînés? C'est regrettable! On change beaucoup les ministres aussi! Cette année aussi avec la dévaluation, j'ai pris la résolution de ne payer que les livres qu'il faut à mes enfants : celui de math, d'anglais et je ne sais quoi encore! Autrement les livres d'histoire, de géographie, je m'en moque, c'est seulement pour les croquis, ça ne me dit rien! Les enfants vont se débrouiller, ça devient trop cher! C'est là où on a très peur et on se demande c'est quoi l'école! On voit que la politique ne nous aide pas. On a des ingénieurs, des agronomes, des gens qu'il faut, qui peuvent avec quelques moyens créer des livres selon nos cultures intellectuelles. Aujourd'hui, nous avons un des meilleurs mathématiciens d'Afrique, Saliou Touré, notre ministre actuel, je n'aurais pas souhaité que ce monsieur fasse de la politique. Il n'a plus le temps pour les maths. Ce monsieur est valable aux yeux des blancs.... il aurait pu nous faire des livres de math de la sixième à l'université : c'est regrettable!

Q : Est-ce que vous avez un engagement politique?

R : Je suis objectif! Je suis pour les bonnes situations. Lorsque la politique a commencé dans les années 90, je faisais partie de l'opposition, notamment le FPI. J'ai discuté avec les différentes couches sociales, pour certains, c'est clair, le PDCI n'a fait que voler. Le leader de l'opposition, lui, il a les idées nettes, prendre le pouvoir et réaliser des choses, mais ses partisans n'ont pas de bonnes idées! Quand tu entends des messieurs qui ne veulent plus te dire les salutations parce que vous n'avez pas les mêmes appartenances politiques... je dis non! Je suis donc retourné au point de départ. Le PDCI, c'est aussi mes grand-parents, j'y reste. Seulement je réserve mon choix de vote.

Q : Que pensez vous des grèves scolaires en tant que parent d'élèves?

R : J'ai approuvé certaines! Mais lorsque vous êtes 6 000 élèves boursiers, vous exigez la bourse pour tous, on vous donne la bourse à moitié afin tout le monde la reçoive, vous acceptez et vous grevez après... Je ne comprends plus rien, c'est pas sérieux de leur part. Mais lorsqu'on ferme les restaurants universitaires une semaine avant les congés ou les vacances, je suis de leur côté! On peut annoncer que les restaurants seront fermés la rentrée prochaine ! Je ne suis ni pour le gouvernement, ni pour les étudiants, je suis pour les raisonnements.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Achio (A.), 1969 - *Exode rural et scolarisation*, République de Côte-d'Ivoire, ministère du Plan, Direction des Etudes de Développement, février, 32 p.

Agence de coopération culturelle et technique, 15-17 juin 1992 - *Actes de la Conférence des ministres de l'Education de l'ensemble des pays ayant en commun l'usage du français*, Paris, Organisation intergouvernementale de la francophonie, 351 p.

Agier (M.), Copans (J.) & Morice (A.) sous la dir., 1987 - *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Paris, ORSTOM-Karthala, 293 p.

Agier (M.) & Le Pape (M.) sous la dir., 1993 - "Du ménage à la société domestique. Observer et interpréter", *Les cahiers "Pratiques sociales et travail"*, Bondy, Dépt. SUD/ORSTOM, 126 p.

Aka (K.), 1976 - *Le rendement scolaire du système ivoirien. Etude des causes de l'échec scolaire, le bilinguisme (étude expérimentale sur un groupe d'enfants agni)*, thèse de doctorat, Université de Caen.

Akoto Yao (P.), 1987 - *Chroniques ivoiriennes. Cent ans d'enseignement en Côte-d'Ivoire, tome 1, 1882-1935*, Abidjan/Paris, NEA/Nathan, 256 p.

Akoto Yao (P.) et Gineste (R.), 1988 - *Chroniques ivoiriennes. Cent ans d'enseignement en Côte-d'Ivoire, tome 2, 1935-1960*, Abidjan/Paris, NEA/Nathan, 222 p.

Almeida-Topor (H. d'), Coquery-Vidrovitch (C.), Goerg (O.) & Guitart (F.) sous la dir., 1992 - *Les jeunes en Afrique. Evolution et rôle (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, vol. 1, 571 p.

Amondji (M.), 1984 - *Félix Houphouët-Boigny et la Côte-d'Ivoire. L'envers d'une légende*, Paris, Karthala, 333 p.

Amondji (M.), 1986 - *Côte-d'Ivoire. Le P.D.C.I et la vie politique de 1944 à 1985*, Paris, L'Harmattan, coll. "Points de vue", 207 p.

Amondji (M.), 1988 - *Côte-d'Ivoire. La dépendance et l'épreuve des faits*, Paris, L'Harmattan, 188 p.

Antoine (Ph.), Bocquier (Ph.), Fall (A. S.) & Nanitelamio (J.), 1995 - "L'insertion urbaine à Dakar. Les jeunes vivent la crise, les aînés la supportent", *Orstom actualités*, n° 48, pp. 16-22.

Antoine (Ph.) & Herry (C.), 1982 - *Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan*, Abidjan, ministère du Plan et de l'Industrie/ORSTOM, 419 p.

Antoine (Ph.), Dubresson (A.) & Manou-Savina (A.), 1987 - *Abidjan "côté cours"*, Paris, ORSTOM-Karthala, 274 p.

Aska (K.), 1983 - *Le système éducatif en Côte-d'Ivoire (1960-1981). Fonctionnement et nouvelles orientations*, thèse de doctorat, Université de Lille III, 356 p.

Bach (D. C.) & Kirk-Greene (A. A.) sous la dir., 1993 - *Etats et Sociétés en Afrique Francophone*, Paris, éd. economica, coll. "Politique Comparée", 306 p.

Bailly (D.), 1995 - *La réinstauration du multipartisme en Côte-d'Ivoire ou la double mort d'Houphouët-Boigny*, Paris, L'Harmattan, coll. "Points de vue Concrets", 283 p.

Bamba (N.), Contamin (B.), Diomandé (K.) & Koulibaly (M.), 1992 - "Crise économique et programmes d'ajustement structurel en Côte-d'Ivoire", in *Table ronde du GIDIS-CI*, Abidjan, GIDIS-CI/ORSTOM, 30 nov-1er-2 déc., pp. 1-17 + annexe statistique.

Barbier-Wiesser (F. G.), 1972 - "Réformes de l'enseignement en Côte-d'Ivoire et en Tanzanie : héritages et perspectives", *Revue française d'études politiques africaines*, n° 76, pp. 49-60.

Baudelot (C.) & Estabiet (R.), 1989 - *Le niveau monte. Réfutation d'une vieille idée concernant la prétendue décadence de nos écoles*, Paris, Seuil, coll. "Points actuels", 197 p.

Baudelot (C.) & Estabiet (R.), 1992 - *Allez les filles !* Paris, Seuil, coll. "l'épreuve des faits", 243 p.

Baulin (J.), 1982 - *La politique intérieure d'Houphouët-Boigny*, Paris, Eurafor Press, 225p.

Baulin (J.), 1985 (1ère éd. 1980) - *La politique africaine d'Houphouët-Boigny*, Paris, Eurafor Press, 215 p.

Bayart (J.-F.), 1989 - *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayart, coll. "L'espace du politique", 439 p.

Bayart (J.-F.), Mbembe (A.) & Toulabor (C.), 1992 - *Le politique par le bas. Contributions à une problématique de la démocratie en Afrique noire*, Paris, Karthala, coll. "Les Afriques", 268 p.

Bazin (L.) & Gnabéli (R. Y.), 1994 - "Le travail salarié, un modèle en décomposition ?", in *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire. La remise en cause d'un modèle*, Colloque du GIDIS-CI/ORSTOM, Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994.

Bazin (L.) & Gnabéli (R. Y.), 1995 - *Les "dépendances sociales" et le rapport salarial dans les entreprises ivoiriennes. Rapport d'enquête*, Abidjan, GIDIS/CI-ORSTOM, déc., doc. multigr.

Bloch-Lemoine (M.), 1978 - "Le développement et la transformation du système éducatif ivoirien", *Revue française d'études politiques africaines*, vol. 13, n° 150-151, juin-juillet, pp. 79-94.

Bonvin (F.), 1982 - "L'école catholique est-elle encore religieuse ?", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 44-45, novembre, pp. 95-108.

Bouche (D.), 1974 - *L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique Occidentale de 1817 à 1920 - Mission civilisatrice ou formation d'une élite*, thèse de doctorat, Paris, Université de Paris I, 2 vol., 947 p.

Bourdieu (P.), 1979 - *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, coll. "Le sens commun", 670 p.

Bourdieu (P.), 1980 - *Le sens pratique*, Paris, Minuit, coll. "Le sens commun", 475 p.

Bourdieu (P.), 1982 a - "Le rite d'institution, résistance et domination", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 43, juin, pp. 64-69.

Bourdieu (P.), 1982 b - *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 244 p.

Bourdieu (P.), 1984 - *Homo Academicus*, Paris, Minuit, 302 p.

Bourdieu (P.), 1986 - "L'illusion biographique", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, juin, pp. 69-72.

Bourdieu (P.), 1989 - *La noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit, "Le sens commun", 568 p.

Bourdieu (P.), 1992 - *Réponses*, Paris, Seuil, coll. "libre examen", 267 p.

Bourdieu (P.), 1993 - "Esprit d'Etat. Genèse et structure du champ bureaucratique", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 96-97, mars, pp. 49-62.

Bourdieu (P.), 1994 - *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 251 p.

Bourdieu (P.), Boltanski (L.) & Saint Martin de (M.), 1973 - "Les stratégies de reconversion. Les classes sociales et le système d'enseignement", *Information sur les sciences sociales*, vol. 12, n° 5, pp. 61-113.

Bourdieu (P.) & Passeron (J.-C.), 1964 - *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Minuit, "Le sens commun", 189 p.

Bourdieu (P.) & Passeron (J.-C.), 1970 - *La reproduction*, Paris, Minuit, "Le sens commun", 279 p.

Bourdieu (P.) & Saint Martin de (M.), 1970 - "L'excellence scolaire et les valeurs du système d'enseignement français", *Annales*, vol. 25, n° 1, pp. 147-175.

Bourdieu (P.) & Saint Martin de (M.), 1975 - "Les catégories de l'entendement professoral", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 3, mai, pp. 68-94.

Briand (J.-P.) & Chapoulie (J.-M.), 1992 - *Les collèges du peuple. L'enseignement primaire supérieur et le développement de la scolarisation prolongée sous la Troisième République*, Toulouse, INRP/CNRS/ENS, 544 p.

Briand (J.-P.), Chapoulie (J.-M.) & Peretz (H.), 1979 - "Les statistiques scolaires comme représentation et comme activité", *Revue française de sociologie*, vol. XX, n° 4, oct-nov., pp. 669-702.

Broady (D.), Saint Martin de (M.) & Palme (M.) sous la dir., 1995 - *Les élites. Formation, reconversion, internationalisation*, Paris/Stockholm, CSEC/EHESS & FUKS/Lärarhögskolan, Colloque de Stockholm, 24 - 26 septembre 1993, p. 202.

Bulletin de l'observatoire du français contemporain en Afrique noire, 1980, Université d'Abidjan Côte-d'Ivoire, Institut de linguistique appliquée/Institut de la langue française-CNRS, n°1, 127 p.

Cabanes (R.), Copans (J.) & Selim (M.), sous la dir. 1995 - *Salariés et entreprises dans les pays du Sud. Contribution à une anthropologie politique*, Paris, Karthala/ORSTOM, 458 p.

Campbell (B.), 1982 - *L'Etat post-colonial en Côte-d'Ivoire*, Paris, EHESS, Centre d'Etudes africaines "Document de travail", n° 6, 68 p. + tabl.

Capelle (J.), 1990 - *L'éducation en Afrique noire à la veille des Indépendances*, Paris, Karthala et ACCT, 326 p.

Castel (R.) & Passeron (J.-C.) sous la dir., 1967 - "Education, Développement et Démocratie", *Cahiers du centre de sociologie européenne*, vol. IV, 268 p.

Chapoulie (J.-M.), 1983 - *Le corps professoral de l'enseignement secondaire en France vers 1975. Recrutement, carrières et politiques professionnelles*, thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris IV, 2 vol., 617 p.

Chauveau (J.-P.) & Dozon (J.-P.), 1985 - "Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire", in *Cahiers ORSTOM*, Série Sc. Hum., vol. XXI, n° 1, pp. 63-80.

Chauveau (J.-P.) & Dozon (J.-P.), 1987 - "Au coeur des ethnies ivoiriennes : l'Etat", in Terray E. (dir.), *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, coll. "Logiques Sociales", pp. 221-296.

Chauveau (J.-P.) & Dozon (J.-P.), 1988 - "Ethnies et Etat en Côte-d'Ivoire", *Revue française de sciences politiques*, vol. 38, n° 5, octobre, pp. 732-747.

Clignet (R.), 1994 - "La demande d'éducation : aspects sociologiques", *Afrique contemporaine*, n° 172 (spécial), décembre, pp. 108-118.

Clignet (R.) & Foster (P.), 1966 a - "La prééminence de l'enseignement classique en Côte-d'Ivoire. Un exemple d'assimilation", *Revue française de sociologie*, vol. VII, n°1, pp. 32-47.

Clignet (R.) & Foster (P.), 1966 b - *The fortunate Few : a Study of Secondary Schools and Students in the Ivory Coast*, Evanston, Northwestern University Press, 242 p.

Clignet (R.) & Martin (J.-Y.), sans date - *Les aînés et les autres : projet d'analyse des contributions relatives des stratégies éducatives familiales en Afrique*, (doc. dact.).

Cohen (M. A.), 1974 - *Urban Policy and Political Conflict in Africa, a Study of Ivory Coast*, Chicago, The University of Chicago Press, 262 p.

Comte (G.), 1969 a - "Côte-d'Ivoire : fronde universitaire et crise morale", *Revue française d'études politiques africaines*, n° 43, juillet, pp. 7-11.

Comte (G.), 1969 b - "Crise de l'enseignement en Afrique francophone", *Revue française d'études politiques africaines*, n° 43, juillet, pp. 85-91.

Contamin (B.) et Fauré (Y.-A.), 1990 - *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire. L'histoire d'un ajustement interne*, Paris, Karthala/ORSTOM, 369 p.

Coombs (P. H.), 1989, 1ère éd. 1968 - *La crise mondiale de l'éducation*, Bruxelles, De Boeck-Université, 373 p.

Copans (J.), 1995 - "L'insoutenable ambiguïté du récit biographique", in Cabanes (R.), Copans (J.) & Selim (M.), sous la dir. - *Salariés et entreprises dans les pays du Sud. Contribution à une anthropologie politique*, Paris, Karthala/ORSTOM, pp. 373-395

Cornevin (M.), 1972 - *Histoire de l'Afrique contemporaine de la deuxième guerre mondiale à nos jours*, Paris, Payot.

Coulon (A.), 1988 - "Ethnométhodologie et éducation", *Revue française de pédagogie*, n° 82, fév.-mars, pp. 65-101.

Couret (D.), 1993 - "Abidjan en chiffres", *Chroniques du Sud*, ORSTOM/Département SUD, n°10, pp. 16-27.

Chroniques du Sud, 1993 - "Abidjan 1903-1993. Recherches et projets", Editeurs scientifiques, Duchemin (J.-P.) & Vidal (C.), n°10, mai, 157 p.

Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire. La remise en cause d'un modèle, Colloque du GIDIS-CI/ORSTOM, 1995, Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994.

Déloye (Y.), 1994 - *Ecole et citoyenneté. L'individualisme républicain de Jules ferry à Vichy : controverses*, Paris, Presses de la FNSP, 431 p.

Derouet (J.-L.), 1992 - *Ecole et justice. De l'égalité des chances aux compromis locaux ?*, Paris, éd. Métailié, 296 p.

Désalmand (P.), 1983 - *Histoire de l'éducation en Côte-d'Ivoire. Des origines à la conférence de Brazzaville 1944*, Abidjan, CEDA, vol. I, 462 p.

Désalmand (P.), 1985 - *Histoire de l'éducation en Côte-d'Ivoire. De l'enseignement colonial à l'enseignement néo-colonial*, thèse d'Etat, Université de Paris XII, 1 222 p.

Désalmand (P.), 1986 - "Une aventure ambiguë. Le programme d'éducation télévisuel (1971-1982)", *Politique africaine*, n° 24, décembre, pp. 91-103.

Diouf (M.) et Mamdani (M.) sous la dir., 1994 - *Liberté académique en Afrique*, Dakar/Paris, CODESRIA/Karthala, 400 p.

Dozon (J.-P.), 1981 - "Les métaphores urbaines d'un 'double' villageois", *Cahiers d'études africaines*, vol. XXI (1-3), n° 81-83, pp. 389-403.

Dozon (J.-P.), 1985 - *La société bété. Côte-d'Ivoire*, Paris, ORSTOM/Karthala, 367 p.

Dubresson (A.), 1987 - "Discours et pratiques de l'aménagement du territoire en Côte-d'Ivoire: derrière la contradiction, l'Etat", in Terray (E.) dir., *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, coll. "Logiques Sociales", pp. 123-140.

Dubresson (A.), 1989 - *Villes et industries en Côte-d'Ivoire, Pour une géographie de l'accumulation urbaine*, Paris, Karthala/ORSTOM/Paris X Nanterre, 845 p.

Dumont (M.), 1982 - "Une expérience fétichiste de l'échec scolaire à Brazzaville", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 43, juin, pp. 47-57.

Dupagne (Y.), 1993 - *Coopérant de l'éducation en Afrique ou l'expérience camerounaise d'un directeur de collège*, Paris, L'Harmattan, 255 p.

Dureau (F.), 1985 - *Migration et urbanisation. Le cas de la Côte-d'Ivoire*, thèse de doctorat, Université de Paris I, 561 p.

Eliou (M.), 1973 - "Scolarisation et promotion féminines en Afrique francophone (Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Sénégal)", *International Review of Education*, Hambourg, UNESCO, vol. XIX, n° 1, pp. 30-46.

Eliou (M.), 1976 - "Les inégalités en matière d'éducation en Afrique : une analyse", in *Perspectives*, Paris, UNESCO, vol. VI, n° 4, pp. 601-614.

Fauré (Y.-A.), 1985 - "Nouvelle donne en Côte-d'Ivoire. Le VIII^e Congrès du PDCI-RDA (9-12 octobre 1985)", *Politique africaine*, n° 20, décembre, pp. 96-109.

Fauré (Y.-A.), 1991 - "Eléments d'analyse à propos de l'expérience récente de la Côte-d'Ivoire", *Politique africaine*, n° 43, octobre, pp. 31-49.

Fauré (Y.-A.), 1994 - *Petits entrepreneurs de Côte-d'Ivoire. Des professionnels en mal de développement*, Paris, Karthala, coll. "Hommes et sociétés", 385 p.

Fauré (Y.-A.) & Médard (J.-F.) sous la dir., 1982 - *Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*, Paris, Karthala, 273 p.

Forquin (J.-C.), 1983 - "La "nouvelle sociologie de l'éducation" en Grande-Bretagne : orientations, apports théoriques, évolution (1970-1980)", *Revue française de pédagogie*, n° 63, avril-mai-juin, pp. 61-79.

Forquin (J.-C.), 1984 - "La sociologie du curriculum en Grande-Bretagne : une nouvelle approche des enjeux sociaux de la scolarisation", *Revue française de sociologie*, vol. XXV, pp. 211-232.

Forquin (J.-C.), 1989 - *Ecole et culture. Le point de vue des sociologues britanniques*, Bruxelles/Paris, De Boeck/Editions Universitaires.

Forquin (J.-C.), 1990 - "La sociologie des inégalités d'éducation : principales orientations, principaux résultats depuis 1965", in *Revue française de pédagogie*/INRP/L'Harmattan, coll. "Education et formation", série "Références", pp. 19-82.

Furet (F.) & Ozouf (J.), 1977 - *Lire et écrire. L'alphabétisation des français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Minuit/CNRS, coll. "Le sens commun", 391 p.

Garçon (A.-M.), 1976 - *Problème de scolarisation en Afrique noire francophone après l'Indépendance. Exemple de la Côte-d'Ivoire (1960-1970). Approche socio-démographique*, thèse de doctorat, Université de Strasbourg II, 276 p.

Gbagbo (L.), 1982 - *La Côte-d'Ivoire, économie et société à la veille de l'Indépendance (1940-1960)*, Paris, L'Harmattan, 212 p.

Gbagbo (L.), 1983 - *Côte-d'Ivoire. Pour une alternative démocratique*, Paris, L'Harmattan, 177 p.

Gbagbo (L.), 1991 - *Côte-d'Ivoire. Agir pour les libertés*, Paris, L'Harmattan, 206 p.

Gérard (E.), 1992 - *L'école déclassée, une étude anthropo-sociologique de la scolarisation au Mali, cas des sociétés malinké*, Montpellier, thèse de doctorat de l'Université Paul Valéry - Montpellier III, 725 p.

Gibbal (J.-M.), 1974 - "La magie à l'école", *Cahiers d'études africaines*, vol. XIV, n° 56, pp. 627-650.

Gibbal (J.-M.), 1979 - "Les collégiens de Côte-d'Ivoire en famille", *Cahiers d'études africaines*, vol. XIX, n° 73-76, pp. 87-100.

Gnabéli (R. Y.), 1994 - *Les enjeux des dépenses sociales dans quelques industries du bois du centre-ouest ivoirien*, Abidjan, ORSTOM/Petit-Bassam, doc. multigr., novembre, 40 p.

Grisay (A.), 1984 - "Analyse des inégalités de rendement liées au sexe et liées à l'enseignement primaire ivoirien", *International Review of Education*, Hambourg, UNESCO, vol. XXX, n° 1, pp. 25-39.

Guillaume (A.), Vimard (P.), Fassassi (R.) & Koffi (N.), 1995 - "La circulation des enfants en Côte-d'Ivoire : solidarité familiale et redistribution de la main-d'oeuvre", in *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire. La remise en cause d'un modèle*, Colloque du GIDIS-CI/ORSTOM, Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994.

Guth (S.), 1993 - "La barrière et le niveau : l'exemple de l'Afrique francophone", in *Education, changements démographiques et développement*, Paris, ORSTOM, 18 et 19 septembre 1991, pp. 217-229.

Haddab (M.), 1995 - "L'évolution du statut des cadres en Algérie et ses effets sur les institutions de formation", in Broady (D.), Saint Martin de (M.) & Palme (M.) sous la dir. - *Les élites. Formation, reconversion, internationalisation*, Paris/Stockholm, CSEC/EHESS & FUKS/Lärrarhögskolan, Colloque de Stockholm, 24 - 26 septembre 1993, pp. 12-26.

Hugon (P.), Gaud (M.) & Penouil (M.) sous la dir., 1994 - "Crises de l'éducation en Afrique", *Afrique contemporaine*, n° 172 numéro spécial, oct.-déc., 303 p.

Idrissa (A.), 1994 - *Participation des collectivités locales au financement du système éducatif de 1980 à 1992 : le cas d'Abidjan*, Abidjan, Rapport de stage, Ecole nationale supérieure de statistiques et d'Economie appliquée, 59 p. + annexes.

IEDES, 1970 - *Les rendements de l'enseignement du 1er degré en Afrique francophone*, Paris, IEDES, 5 vol.

IEDES, 1971 - *Coûts et rendements de l'enseignement du second degré dans quatre pays africains d'expression française (Cameroun, Côte-d'Ivoire, Sénégal, Haute-Volta)*, Paris, IEDES, 4 vol.

Isambert-Jamati (V.), 1970 - *Crises de la société, crises de l'enseignement*, Paris, PUF, coll. "Bibliothèque de sociologie contemporaine", 400 p.

Jacquier (M.) & Auberger (M.), 1992 - *Rapport d'enquête sur l'évaluation des dépenses d'éducation en Côte-d'Ivoire*, Inspection générale des Finances, 74 p.

Kasongo-Ngoy (M.-M.), 1989 - *Capital scolaire et pouvoir social en Afrique. A quoi sert le diplôme universitaire*, Paris, L'Harmattan, 215 p.

Kipré (P.), 1981 - *Les villes coloniales de Côte-d'Ivoire. Economie et société, 1893.1940*, thèse de doctorat d'Etat ès Lettres, Université Paris VII.

Koffi Koffi (C.), 1981 - *Les écoles privées d'Abidjan*, mémoire de maîtrise, Abidjan, faculté des Lettres et Sciences Humaines, département d'Ethno-Sociologie, 92 p.

Kohler (J.-M.) & Wacquant (L. J.-D.), 1985 - *L'école inégale. Eléments pour une sociologie de l'école en Nouvelle-Calédonie*, Nouméa, Institut Culturel Mélanésien, 212 p.

Kouakou Kouamé (A.) sous la dir., 1979 - *Attitudes et comportements des Ivoiriens face à l'école. Abobo-Gare. Enquêtes ponctuelles*, Abidjan, faculté des Lettres et Sciences Humaines, département d'Ethno-Sociologie, 64 p.

Krol (P.-A.), 1994 - *Avoir 20 ans en Afrique. Reportage*, Paris, L'Harmattan, 249 p.

Labazée (P.), 1995 - "Le développement de la pluri-activité dans le nord ivoirien. L'ajustement des activités familiales et ses limites en temps de crise : le cas des ménages de Korhogo", in *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire. La remise en cause d'un modèle*, Colloque du GIDIS-CI/ORSTOM, Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994.

Lahaye (L.), 1985 - "Une analyse comparative du problème de la déperdition scolaire dans les pays développés et dans les pays sous-développés", *Le Mois en Afrique*, oct.-nov., n° 237-238, pp. 105-118.

Lange (M.-F.), 1984 - "Contribution à l'étude du système scolaire togolais. Première approche du phénomène de déscolarisation", Lomé, ORSTOM, 85 p. multigr.

Lange (M.-F.), 1987 - "Le refus de l'école : pouvoir d'une société civile bloquée ?", *Politique africaine*, n° 27, sept.-octobre, pp. 74-86.

Lange (M.-F.), 1988 - "Le phénomène de déscolarisation au Togo et ses conséquences", *Etudes togolaises de population* (Lomé), n° 14, URD, pp. 152-165.

Lange (M.-F.), 1991 a - "Systèmes scolaires et développement : discours et pratiques", *Politique africaine*, n° 43, octobre, pp. 105-121.

Lange (M.-F.), 1991 b - "Déscolarisation et crise scolaire au Togo", in *Ecole du Nord, école du Sud*, Actes du colloque, La Baume-lès-Aix 4, 5 et 6 juin 1991, Institut d'Etudes Créoles et Francophones, Université de Provence, pp. 53-66.

Lange (M.-F.), 1993 - "Crise économique et déscolarisation en Afrique sub-saharienne : le cas du Togo", in Livenais (P.) & Vaugelade (J.) sous la dir., *Education, changements démographiques et développement*, Paris, éd. ORSTOM, pp. 171-188.

Lange (M.-F.) & Martin (J.-Y.), 1993 - "La socialisation par l'éducation et le travail : l'itinéraire incertain", in *Jeunes, ville, emploi*, Actes du colloque, Paris, ministère de la Coopération et du Développement, pp. 95-98.

Langouet (G.) & Léger (A.), 1991 - *Public ou privé ? Trajectoires et réussites scolaires*, Paris X-Nanterre, Publidix, 187 p.

Le Bris (E.), Marie (A.), Osmont (A.) & Sinou (A.), 1985 - "Résidences, stratégies, parenté dans les villes africaines", in *Annales de la Recherche Urbaine, Villes des tiers et quart monde*, n° 25, janvier, pp. 13-20.

Le Bris (E.), Marie (A.), Osmont (A.) & Sinou (A.), 1987 - *Famille et résidence dans les villes africaines. Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé*, Paris, L'Harmattan, coll. "Villes et entreprises", 268 p.

Le Pape (M.) éd., 1995 - "Les dépenses des ménages abidjanais en 1989", *Notes et Travaux*, Abidjan, GIDIS-CI/ORSTOM, n° 5, février, 70 p.

Le Pape (M.), 1986 - "Les statuts d'une génération. Les déscolarisés d'Abidjan entre 1976 et 1986", *Politique africaine*, n° 24, décembre, pp. 104-112.

Le Pape (M.), 1993 - "Des enquêtes sur les ménages à la définition de politiques publiques. Abidjan, 1937-1993", *Les cahiers*, Bondy, Département SUD/ORSTOM, coll. "Pratiques sociales et travail", pp. 51-75.

Le Pape (M.) & Vidal (C.), 1987. - "L'école à tout prix. Stratégies éducatives dans la petite bourgeoisie d'Abidjan", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 70, novembre, pp. 64-73.

Le Pape (M.) & Vidal (C.), 1992 - "Tendances de la société abidjanaise", *Bulletin du GIDIS-CI*, Abidjan, n° 1, pp. 43-53.

Lebeau (Y.), 1995 - *Dans l'univers fragmenté des campus nigériens : étude des transformations de l'identité sociale et du statut de la population étudiante au Nigéria*, thèse de doctorat, Paris, EHESS, 2 vol., 450 p.

Livenais (P.) & Vaugelade (J.) sous la dir., 1993 - *Education, changements démographiques et développement*, Paris, ORSTOM, 237 p.

Loucou (J.-N.), 1992 - *Le multipartisme en Côte-d'Ivoire*, Abidjan, éd. Neter, 213 p.

Loukou (D.), 1992 - " Niveau d'instruction et scolarisation des filles", in *Perspectives démographiques de la Côte-d'Ivoire 1988-2028*, Abidjan, Institut national de la Statistique & Direction générale du Plan, pp. 1-23.

Manou Savina (A.), Antoine (Ph.), Dubresson (A.) & Yapi Diahou (A.), 1985 - "Les en-haut des en-bas et les en-bas des en-haut. Classes moyennes et urbanisation à Abidjan (Côte-d'Ivoire)", *Tiers-Monde*, vol. XXVI, n° 101, janvier-mars, pp. 55-68.

Manso Mangou-Eyi (J.-M.), 1993 - *Femme et emploi à Abidjan. Projet pilote d'intégration des femmes au développement économique et social en Côte-d'Ivoire*, Abidjan, République de Côte-d'Ivoire, ministère de la Promotion de la femme & Banque mondiale.

Mauss (M.), 1968 - "Parentés à plaisanteries", In *Essais de sociologie*, Paris, Seuil, coll. "Points", pp. 148-161.

Mbembe (J.-A.), 1985 - *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, coll. "Logiques sociales", 247 p.

Médard (J.-F.), 1981 - "Jeunes et aînés en Côte-d'Ivoire. Le VII^e Congrès du PDCIRDA", *Politique africaine*, n° 1, janvier, pp. 102-113.

Meynaud (J.) et A. Salah-Bey (A.), 1963 - *Le syndicalisme africain. Evolution et perspectives*, Paris, Payot, coll. "études et documents", 182 p.

N'Da (P.), 1987 - *Les intellectuels et le pouvoir en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, coll. "Logiques sociales", 222 p.

N'Da (P.), 1987 - *Pouvoir, lutte de classes, idéologie et milieu intellectuel africain*, Paris, éd. Présence africaine, 107 p.

Niane (B.), 1992 - "Le transnational, signe d'excellence. Le processus de disqualification de l'Etat sénégalais dans la formation des cadres", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 95, décembre, pp. 13-25.

Niane (B.), 1995 - "L'élite sénégalaise face à l'international", in Broady (D.), Saint Martin de (M.) & Palme (M.) sous la dir. - *Les élites. Formation, reconversion, internationalisation*, Paris/Stockholm, CSEC/EHESS & FUKS/Lärrhögskolan, Colloque de Stockholm, 24 - 26 septembre 1993, pp. 193-202.

Ozouf (M.), 1992 (1^{ère} édition 1963) - *L'Ecole, l'Eglise et l'Etat. 1871-1914*, Paris, éd. Cana/Jean Offredo, coll. "Points Histoire", 259 p.

Passeron (J.-C.), 1990 - "Biographies, flux, itinéraires, trajectoires", *Revue française de sociologie*, XXXI, n° 1, pp. 3-22.

Pauvert (J.-C.), 1967 - "L'éducation et le développement accéléré : tendances et problèmes en Afrique d'expression française", Paris, ORSTOM, Collection de Référence, n° 11377, pp. 457-470.

PDCI-RDA, 1990 - "Politiques de l'éducation et de la recherche", in *LX^e Congrès du PDCI-RDA*, Abidjan, 57 p.

Pillet (J.), 1969 - "La mesure du retard scolaire en France et dans les pays africains d'expression française", *Cahiers d'études africaines*, vol. IX, n° 4, pp. 546-569.

Pilon (M.), 1993 - "Scolarisation et stratégies familiales, possibilités d'analyse des données d'enquête démographiques : illustration auprès des Moba-Gurma du Togo", in Livenais (P.) & Vaugelade (J.) sous la dir., *Education, changements démographiques et développement*, Paris, ORSTOM, 237 p.

Politique africaine, 1986 - "Côte-d'Ivoire: la société au quotidien", n° 24, décembre, 163 p.

Politique africaine, 1991- "Les chemins de la démocratie", n° 43, octobre, 187 p.

Politique africaine, 1993 - "Intellectuels africains", 1993, n° 51, octobre, 190 p.

Proteau (L.), 1993 - "Quelques aperçus de l'état du champ scolaire à Abidjan", *Chroniques du SUD*, ORSTOM/Département SUD Ed., n°10, pp. 104-111.

Proteau (L.), 1994 - "Dévoilement de l'illusion d'une promotion sociale pour tous par l'école : un moment critique", in *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire. La remise en cause d'un modèle*, Colloque du GIDIS-CI/ORSTOM, Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994.

Proteau (L.), 1995 - "Le champ scolaire abidjanais : stratégies éducatives des familles et itinéraires probables", in Lange (M.-F.) & Martin (J.-Y.), sous la dir., - "Les stratégies éducatives en Afrique subsaharienne", *Cahiers des sciences humaines*, Bondy, ORSTOM, vol. 31, n° 3, pp. 635-653.

Ravel (J.-L.) & Martin (A. J.), 1984 - *Les enseignants du secondaire en Côte-d'Ivoire. Représentations sociales de la fonction enseignante*, République Française, ministère des Relations extérieure, Coopération et Développement, Mission d'évaluation, 240 p.

République de Côte-d'Ivoire, ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan, 1964 - *Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan*, Paris, SEMA, Rapport n° 3, 2 vol., octobre, 125 p. et 70 p.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, 1972 - *Les dépenses d'éducation et de formation en Côte-d'Ivoire de 1960 à 1970*, Abidjan, ministère S.A.E.G.P.S.; (Paris) Institut international de Planification, UNESCO.

République de Côte-d'Ivoire, Assemblée nationale, 1977 a - *Loi du 18 août 1977 n°77-584, portant réforme de l'enseignement*, Abidjan, Assemblée nationale, 14 p.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification et des Investissements, 1977 b - *Evolution de l'enseignement général en Côte-d'Ivoire de 1970/71 à 1975/76*, Abidjan, juillet.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification et de l'Informatique, 1982 a - *Bilan du développement de l'éducation en Côte-d'Ivoire au cours des deux dernières décennies*, Abidjan, ministère, juin, 70 p.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Service Autonome des Etudes générales de Planification et des Statistiques, (série publiée chaque année) -

Enseignement et formation en Côte-d'Ivoire. Statistiques. Années scolaires de 1964/65 à 1980/81, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, (série publiée chaque année) - *Enseignement et formation en Côte-d'Ivoire. Statistiques. Années scolaires de 1981/82 à 1985/86*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Service Autonome des Etudes générales de Planification et des Statistiques, 1964 - *Evolution de l'enseignement du second degré depuis janvier 1957/58 à 1962/63*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification et de l'Informatique, 1982 b- *Bilan du développement de l'éducation en Côte-d'Ivoire au cours des deux dernières décennies*, Abidjan, juin.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, 1985 a - *Le rendement interne de l'enseignement secondaire général de 1977/78 à 1983/84*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, 1985 b - *Evolution de la réussite au baccalauréat (de 1970 à 1984) et au probatoire (de 1980 à 1984)*, Abidjan, juin.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, 1986 - *Etude des ratios élèves/classe de 1969/70 à 1984/85*, Abidjan, juin.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, 1989 - *L'enseignement secondaire général en Côte-d'Ivoire. Analyse et bilan de l'année scolaire 1987/88*, Abidjan, mai.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1990 - *Enseignement et formation en Côte-d'Ivoire (secondaire). Statistiques année scolaire 1989/90*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie, des Finances et du Plan, Institut national de la Statistique, Comité national du Recensement, 1992 - *Caractéristiques socio-économiques de la population. Analyses des résultats définitifs*, Abidjan, vol. 3, 108 p.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1992 a - *Enseignement et formation en Côte-d'Ivoire (secondaire). Statistiques année scolaire 1991/92*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1992 b - *Etude de planification régionale de l'enseignement secondaire général*, Abidjan, septembre.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, 1992 c - *Les cahiers de l'Education nationale*, Abidjan, n° 2, septembre, 53 p.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1993 a - *Situation de rentrée 1992-1993*, Abidjan, mai.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1993 b - *Analyse statistique du système éducatif*, Abidjan, décembre.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1993 c - *Analyse et bilan des années scolaires 1989/90 et 1990/91*, Abidjan, janvier.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1993 d - *Enseignement et formation en Côte-d'Ivoire (secondaire). Statistiques année scolaire 1992/93*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1993 e - *Population et éducation*, Sous-Direction des Politiques Educatives et de la Prospective, Abidjan, mai.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Inspection générale de l'Education nationale, 1993 f - *Synthèse des activités des directions et services centraux*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de l'enseignement primaire et pré-scolaire, 1993 g - *Comité des opérations du programme de développement des ressources humaines cellule technique / D.C.G.T.X.. Projet école 2 000*, Séminaire sur la recherche en éducation à l'école primaire 9 - 10 - 11 juin, Abidjan, 129 p.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, sans date - *Régionalisation du système éducatif en 85-86*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, sans date - *Bilan de l'enseignement secondaire général en 1986/87*, Sous Direction des études et de l'évaluation, Abidjan, mai.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Service Autonome des Etudes générales de Planification et des Statistiques, sans date - *Evolution de l'enseignement du premier degré depuis janvier 1958*, Abidjan.

République française, ministère de la Coopération, 1974 - *Structure et statistique de l'enseignement pour 14 Etats africains et malgaches*, Paris, 27 f. multigr.

République française, ministère des relations extérieures, coopération et développement, 1982 - *Bilan national de l'emploi en Côte-d'Ivoire*, Paris, Service d'Etudes et du Développement, n° 47, mai, 298 p.

Revue française de pédagogie, 1990 - "Sociologie de l'éducation. Dix ans de recherches", Paris, INRP/L'Harmattan, coll. "Education et formation", série "Références", 241 p.

Roux (G.), 1975 - *La presse ivoirienne : miroir d'une société. Essai sur les changements socio-culturels en Côte-d'Ivoire*, thèse de doctorat, Université René Descartes, 2 vol., 268 p. et 537 p.

Sapiro (G.), 1994 - *Complicités et anathèmes en temps de crise : modes de survie du champ littéraire et de ses institutions, 1940-1953 (Académie française, Académie Goncourt, Comité national des écrivains)*, thèse de doctorat en Sociologie, Paris, EHESS, 2 vol., 702 p.

Sosoo (L.), sans date - *L'enseignement en Côte-d'Ivoire. Depuis les origines jusqu'en 1954*, Abidjan, Imprimerie nationale, 82 p.

Sosoo (L.), sans date - *L'enseignement en Côte-d'Ivoire. De 1954 à 1984*, Imprimé en Belgique, 304 p.

Soulez (P.), 1969 - "Sociologie de la population scolaire en Côte-d'Ivoire", *Cahiers d'études africaines*, vol. IX, n° 4, pp. 527-545.

SYNARES, 1984 - *II^e Congrès ordinaire*, 13, 14, 15 mai, Abidjan, SYNARES, 154 p.

SYNARES, 1986 - *III^e Congrès ordinaire*, 28, 29, 30 novembre, Abidjan, SYNARES, 169 p.

SYNARES, 1991 - "Spécial IV^e Congrès ordinaire", *La voix du Synares*, Abidjan, n° 5, avril, 28 p.

SYNARES, 1991 a- "SYNARES, crise ou complot ?", *La voix du Synares*, Abidjan, n° spécial, 20 p.

SYNARES, 1991 b- "Tout sur la crise universitaire 1991", *La voix du Synares*, Abidjan, n° 6, août, 31 p.

SYNARES, 1992 - *Le plan d'austérité : un complot contre les travailleurs. Le Synares et les syndicats autonomes rejettent le plan d'austérité*, Abidjan, SYNARES, juin, 38 p.

SYNESCO, 1980 - *Actes du X^e Congrès du Synesco*, Abidjan, éd. Synesco.

SYNESCO, 1985 - *Actes du XIV^e Congrès du Synesco. Pour la défense de l'école et de la fonction enseignante*, Abidjan, éd. Synesco.

Tabutin (D.) sous la dir., 1988 - *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan, 551 p.

Terray (E.), 1986 - "Le climatiseur et la véranda", in *Afrique plurielle, Afrique actuelle*, Paris, Karthala, pp. 37-44.

Tessy (D. B. A.), 1991 - "Côte-d'Ivoire. L'étatisation de l'Etat", in Médard (J.-F.) sous la dir. : *Etats d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, coll. "Hommes et sociétés", pp. 53- 91.

Tessy (D. B. A.), 1992 - *La démocratie par le haut en Côte-d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 318 p.

Thibault (J.), 1978 - "Le développement et la transformation du système éducatif ivoirien", *Revue française d'études politiques africaines*, vol. 27, juin-juillet, n° 4, pp. 57-94.

Toulabor (C.-M.), 1982 - "La violence à l'école : le cas d'un village au Togo", *Politique africaine*, vol. II, n° 7, septembre, pp. 43-49.

Traoré (S.), 1973 - *Responsabilités historiques des étudiants africains*, Paris, Anthropos, 192 p.

Traoré (S.), 1985 - *La Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (F.E.A.N.F.)*, Paris, L'Harmattan, coll. "Mémoires africaines", 102 p.

Traoré (Y.), 1993 - "Scolarisation primaire : aspects statistiques, hypothèses", in République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de l'enseignement primaire et pré-scolaire, 1993 - *Comité des opérations du programme de développement des ressources humaines cellule technique / D.C.G.T.X.. Projet école 2 000*, Séminaire sur la recherche en éducation à l'école primaire 9 - 10 - 11 juin, 129 p.

UNESCO, 1993 a - *Le rôle des mouvements d'étudiants africains dans l'évolution politique et sociale de l'Afrique de 1900 à 1975*, Paris, UNESCO/L'Harmattan, coll. "Histoire générale de l'Afrique-Etudes et documents", n° 12, 223 p.

UNESCO, 1993 b - *Rapport mondial sur l'éducation*, Paris, 172 p.

Vickos (E.), 1994 - *Analyse des déperditions scolaires des cinq dernières années dans l'enseignement primaire de la DREN d'Abidjan : conséquences sur la déscolarisation*, Abidjan, Rapport de stage, Ecole nationale supérieure de statistiques et d'Economie appliquée, 64 p. + annexes.

Vidal (C.), 1977 - "Guerre des sexes à Abidjan. Masculin, féminin, CFA", *Cahiers d'études africaines*, vol. XVII (1), n° 65, pp. 121-153.

Vidal (C.), 1979 - "L'argent fini, l'amour est envolé ...", *l'Homme*, vol. XIX (3-4), juillet-déc., pp. 141-158.

Vidal (C.), 1980 - "Pour un portrait d'Abidjan avec dames", *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXIX, juillet-déc, pp. 305-312.

Vidal (C.), 1986 - "Funérailles et conflit social en Côte-d'Ivoire", *Politique africaine*, n° 24, décembre, pp. 9-19.

Vidal (C.), 1990 - "Abidjan: quand les "petits" deviennent des pauvres", *Politique africaine*, n° 39, septembre, pp. 166-170.

Vidal (C.), 1991 - *Sociologie des passions (Côte-d'Ivoire, Rwanda)*, Paris, Karthala, 180 p.

Vidal (C.) & Le Pape (M.), 1982 - "Raisons pratiques africaines", *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXXIII, juillet-déc., pp. 293-321.

Vidal (C.) & Le Pape (M.), 1984 - "Libéralisme et vécus sexuels à Abidjan", *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXXXVI, janv.-juin, pp. 111-118.

Vidal (C.) & Le Pape (M.), 1986 - *Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan, 1979-1985*, Abidjan, ORSTOM-CNRS, 101 p.

Vimard (P.) & Guillaume (A.), 1991 - "Mobilités familiale et spatiale des enfants à Abidjan (1975-1985)", in *Migration, changements sociaux et développement*, IIIes journées démographiques de l'ORSTOM, Paris, ORSTOM, coll. "Colloques et Séminaires", pp. 243-260.

Vinokur (A.), 1987 - "La Banque mondiale et les politique "d'ajustement" scolaire dans les pays en voie de développement", *Tiers-monde*, n° 112, oct.-décembre, pp. 919-934.

Yahoua (Y. M.), 1988 - *Les grandes orientations de la politique de l'éducation nationale ivoirienne de 1960 à 1981*, thèse de doctorat, Université de Paris VIII, 349 p.

Yaro (Y. K.), 1994 - *Pourquoi l'expansion de l'enseignement primaire est-elle si difficile au Burkina-Faso ? Une analyse socio-démographique des déterminants et des perspectives scolaires de 1960-2006*, thèse de démographie, Paris I/Panthéon Sorbonne, 391 p.

Zanou (B.), 1993 - "L'orientation des élèves en classe de sixième : un aspect inexploré des migrations scolaires en Côte-d'Ivoire", in Livenais (P.) & Vaugelade (J.), sous la dir., *Education, changements démographiques et développement*, Paris, ORSTOM, pp. 107-118.

Zinzindohoue (P.), 1990 - *Systèmes éducatifs et développement intégré en Afrique noire. Une approche culturelle (cas du Bénin et de la Côte-d'Ivoire)*, DEA de Sciences Sociales, Abidjan, faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, 43 p.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE**SOMMAIRE DE LA BIBLIOGRAPHIE GENERALE****SOURCES**

Sources statistiques

Rapports des organismes internationaux et de la coopération française sur le système scolaire et sur les politiques d'ajustement structurel

Documents syndicaux et congrès politiques

Presse ivoirienne consultée

GENERALITES**TRAVAUX SUR L'EDUCATION****TRAVAUX SUR L'EDUCATION : ETUDES DE CAS EN AFRIQUE****GENERALITES : CÔTE-D'IVOIRE****SYSTEME SCOLAIRE - CÔTE-D'IVOIRE**

SOURCES**SOURCES STATISTIQUES**

République de Côte-d'Ivoire, ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan, 1964 - *Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan*, Paris, SEMA, Rapport n° 3, 2 vol., octobre, 125 p. et 70 p.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, 1972 - *Les dépenses d'éducation et de formation en Côte-d'Ivoire de 1960 à 1970*, Abidjan, ministère S.A.E.G.P.S.; (Paris) Institut international de Planification, UNESCO.

République de Côte-d'Ivoire, Assemblée nationale, 1977 a - *Loi du 18 août 1977 n°77-584, portant réforme de l'enseignement*, Abidjan, Assemblée nationale, 14 p.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification et des Investissements, 1977 b - *Evolution de l'enseignement général en Côte-d'Ivoire de 1970/71 à 1975/76*, Abidjan, juillet.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification et de l'Informatique, 1982 a - *Bilan du développement de l'éducation en Côte-d'Ivoire au cours des deux dernières décennies*, Abidjan, ministère, juin, 70 p.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Service Autonome des Etudes générales de Planification et des Statistiques, (série publiée chaque année) - *Enseignement et formation en Côte-d'Ivoire. Statistiques*. Années scolaires de 1964/65 à 1980/81, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, (série publiée chaque année) - *Enseignement et formation en Côte-d'Ivoire. Statistiques*. Années scolaires de 1981/82 à 1985/86, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Service Autonome des Etudes générales de Planification et des Statistiques, 1964 - *Evolution de l'enseignement du second degré depuis janvier 1957/58 à 1962/63*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification et de l'Informatique, 1982 b- *Bilan du développement de l'éducation en Côte-d'Ivoire au cours des deux dernières décennies*, Abidjan, juin.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, 1985 a - *Le rendement interne de l'enseignement secondaire général de 1977/78 à 1983/84*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, 1985 b - *Evolution de la réussite au baccalauréat (de 1970 à 1984) et au probatoire (de 1980 à 1984)*, Abidjan, juin.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, 1986 - *Etude des ratios élèves/classe de 1969/70 à 1984/85*, Abidjan, juin.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, 1989 - *L'enseignement secondaire général en Côte-d'Ivoire. Analyse et bilan de l'année scolaire 1987/88*, Abidjan, mai.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1990 - *Enseignement et formation en Côte-d'Ivoire (secondaire). Statistiques année scolaire 1989/90*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie, des Finances et du Plan, Institut national de la Statistique, Comité national du Recensement, 1992 - *Caractéristiques socio-économiques de la population. Analyses des résultats définitifs*, Abidjan, vol. 3, 108 p.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1992 a - *Enseignement et formation en Côte-d'Ivoire (secondaire). Statistiques année scolaire 1991/92*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1992 b - *Etude de planification régionale de l'enseignement secondaire général*, Abidjan, septembre.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, 1992 c - *Les cahiers de l'Education nationale*, Abidjan, n° 2, septembre, 53 p.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1993 a - *Situation de rentrée 1992-1993*, Abidjan, mai.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1993 b - *Analyse statistique du système éducatif*, Abidjan, décembre.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1993 c - *Analyse et bilan des années scolaires 1989/90 et 1990/91*, Abidjan, janvier.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1993 d - *Enseignement et formation en Côte-d'Ivoire (secondaire). Statistiques année scolaire 1992/93*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, 1993 e - *Population et éducation*, Sous-Direction des Politiques Educatives et de la Prospective, Abidjan, mai.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Inspection générale de l'Education nationale, 1993 f - *Synthèse des activités des directions et services centraux*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, sans date - *Régionalisation du système éducatif en 85-86*, Abidjan.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique, Direction de l'Évaluation, des Statistiques et de l'Informatique, sans date - *Bilan de l'enseignement secondaire général en 1986/87*, Sous Direction des études et de l'évaluation, Abidjan, mai.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Service Autonome des Etudes générales de Planification et des Statistiques, sans date - *Evolution de l'enseignement du premier degré depuis janvier 1958*, Abidjan.

République française, ministère des relations extérieures, coopération et développement, 1982 - *Bilan national de l'emploi en Côte-d'Ivoire*, Paris, Service d'Etudes et du Développement, n° 47, mai, 298 p.

Vickos (É.), 1994 - *Analyse des déperditions scolaires des cinq dernières années dans l'enseignement primaire de la DREN d'Abidjan : conséquences sur la déscolarisation*, Abidjan, Rapport de stage, Ecole nationale supérieure de statistiques et d'Economie appliquée, 64 p. + annexes.

RAPPORTS DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET DE LA COOPERATION FRANÇAISE SUR LE SYSTEME SCOLAIRE ET SUR LES POLITIQUES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

Agence de coopération culturelle et technique, 15-17 juin 1992 - *Actes de la Conférence des ministres de l'Education de l'ensemble des pays ayant en commun l'usage du français*, Paris, Organisation intergouvernementale de la francophonie, 351 p.

Avakov (R.-M.) et al., 1978 - *Le futur de l'éducation et l'éducation du futur, un séminaire de l'IIEP*, Paris, UNESCO, 385 p.

Banque mondiale, 1989 - *L'Afrique subsaharienne, de la crise à la croissance durable - étude de prospective à long terme*, Washington D.C., Banque mondiale, 346 p.

Bureau international du travail (BIT), 1991 - *Le personnel enseignant des pays en voie de développement. Aperçu des conditions de services*, Genève, BIT, 171 p.

Caty (R.), Charconnet (A.) & Waniewicz (I.), 1977 - *La télévision éducative et le développement économique et social en Côte-d'Ivoire*, Paris, UNESCO, 35 p.

Duvieusart (B.), 1973 - *Planification du système éducatif en Côte-d'Ivoire*, Paris, UNESCO.

République française, ministère de la Coopération, 1974 - *Structure et statistique de l'enseignement pour 14 Etats africains et malgaches*, Paris, 27 f. multigr.

Jacquier (M.) & Auberger (M.), 1992 - *Rapport d'enquête sur l'évaluation des dépenses d'éducation en Côte-d'Ivoire*, Inspection générale des Finances, 74 p.

Hugon (Ph.), 1981 - "Le processus historique du développement des disparités régionales", in *Les disparités régionales dans le développement de l'éducation*, Paris, UNESCO, pp. 139-248.

Ravel (J.-L.) & Martin (A. J.), 1984 - *Les enseignants du secondaire en Côte-d'Ivoire. Représentations sociales de la fonction enseignante*, République Française, ministère des Relations extérieures, Coopération et Développement, Mission d'évaluation, 240 p.

République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de l'enseignement primaire et pré-scolaire, 1993 - *Comité des opérations du programme de développement des ressources humaines cellule technique / D.C.G.T.X.. Projet école 2 000*, Séminaire sur la recherche en éducation à l'école primaire 9 - 10 - 11 juin, Abidjan, 129 p.

Traoré (Y.), 1993 - "Scolarisation primaire : aspects statistiques, hypothèses", in République de Côte-d'Ivoire, ministère de l'Education nationale, Direction de l'enseignement primaire et pré-scolaire, 1993 - *Comité des opérations du programme de développement des ressources humaines cellule technique / D.C.G.T.X.. Projet école 2 000*, Séminaire sur la recherche en éducation à l'école primaire 9 - 10 - 11 juin, 129 p.

UNESCO, 1990 - *L'action mondiale pour l'éducation*, Paris, 55 p.

UNESCO, 1993 a - *Le rôle des mouvements d'étudiants africains dans l'évolution politique et sociale de l'Afrique de 1900 à 1975*, Paris, UNESCO/L'Harmattan, coll. "Histoire générale de l'Afrique-Etudes et documents", n° 12, 223 p.

UNESCO, 1993 b - *Rapport mondial sur l'éducation*, Paris, 172 p.

DOCUMENTS SYNDICAUX ET CONGRES POLITIQUES

PDCI-RDA, 1990 - "Politiques de l'éducation et de la recherche", in *IX^e Congrès du PDCI-RDA*, Abidjan, 57 p.

SYNARES

- 1984 - *II^e Congrès ordinaire*, 13, 14, 15 mai, Abidjan, SYNARES, 154 p.
- 1986 - *III^e Congrès ordinaire*, 28, 29, 30 novembre, Abidjan, SYNARES, 169 p.
- 1991 - "Spécial IV^e Congrès ordinaire", *La voix du Synares*, Abidjan, n° 5, avril, 28 p.
- 1991 - "Tout sur la crise universitaire 1991", *La voix du Synares*, Abidjan, n° 6, août, 31 p.
- 1991 - "SYNARES, crise ou complot ?", *La voix du Synares*, Abidjan, n° spécial, 20 p.
- 1992 - *Le plan d'austérité : un complot contre les travailleurs. Le Synares et les syndicats autonomes rejettent le plan d'austérité*, Abidjan, SYNARES, juin, 38 p.

SYNESCI

- 1980 - *Actes du X^e Congrès du Synesci*, Abidjan, éd. Synesci.
- 1985 - *Actes du XIV^e Congrès du Synesci. Pour la défense de l'école et de la fonction enseignante*, Abidjan, éd. Synesci.

PRESSE IVOIRIENNE CONSULTEE

Quotidiens	Hebdomadaires	Revue ivoirienne mensuelle
<i>Fraternité-Matin</i>	<i>Fraternité-Hebdo</i>	<i>Ivoire éducation</i>
<i>Ivoir'Soir</i>	<i>Notre-Temps</i>	
<i>La Voie</i>	<i>Le Démocrate</i>	
<i>L'Œil du Peuple</i>	<i>Le Jeune Démocrate</i>	
<i>Le Jour</i>	<i>Le Nouvel Horizon</i>	
<i>Le Populaire</i>	<i>L'Héritage</i>	
<i>Le Réveil</i>	<i>Téré</i>	
<i>Soir Info</i>	<i>Bôl Kotch</i>	
<i>La Presse</i>	<i>Liberté</i>	

GENERALITES

Collectif, 1986 - *Afrique plurielle, Afrique actuelle, hommage à Georges Balandier*, Paris, Karthala, 272 p.

"Les politiques urbaines", *Politique africaine*, 1985, n°17, mars, 174 p.

"Les chemins de la démocratie", *Politique africaine*, 1991, n° 43, octobre, 187 p.

"Intellectuels africains", *Politique africaine*, 1993, n° 51, octobre, 190 p.

"Terres des uns villes des autres, questions foncières et pratiques urbaines en Afrique", *Pratiques urbaines*, 1984, n° 1, 172 p.

Agier (M.), Copans (J.) & Morice (A.) sous la dir., 1987 - *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Paris, ORSTOM-Karthala, 293 p.

- Almeida-Topor (H. d'), Coquery-Vidrovitch (C.), Goerg (O.) & Guitart (F.)** sous la dir., 1992 - *Les jeunes en Afrique. Evolution et rôle (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, vol. 1, 571 p.
- Amselle (J.-L.)**, 1990 - *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot, coll. "Bibliothèque scientifique", 251 p.
- Amselle (J.-L.) & M'Bokolo (E.)** sous la dir., 1983 - *Au coeur de l'ethnie: ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, Paris, La découverte, coll. "Textes à l'appui", 225 p.
- Ariès (Ph.)**, 1973 - *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, coll. "points", série histoire, 316 p.
- Bach (D. C.) & Kirk-Greene (A. A.)** sous la dir., 1993 - *Etats et Sociétés en Afrique Francophone*, Paris, éd. economica, coll. "Politique Comparée", 306 p.
- Balandier (G.)**, 1957 - *Afrique ambiguë*, Paris, Plon, Coll. "Terre humaine", 379 p.
- Balandier (G.)**, 1963 - *Sociologie actuelle de l'Afrique noire, dynamique sociale en Afrique centrale*, Paris, PUF, coll. "Bibliothèque de sociologie contemporaine", 532 p.
- Balandier (G.)** sous la dir., 1970 - *Sociologie des mutations*, Actes du VII colloque de l'Association Internationale des Sociologues de langue française, Paris, Anthropos, 531 p.
- Balandier (G.)**, 1985 - *Sociologie des Brazzavilles Noires*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 1ère éd. 1955, 2e éd. revue et augmentée, 306 p.
- Bayart (J.-F.)**, 1989 - *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayart, coll. "L'espace du politique", 439 p.
- Bayart (J.-F.), Mbembe (A.) & Toulabor (C.)**, 1992 - *Le politique par le bas. Contributions à une problématique de la démocratie en Afrique noire*, Paris, Karthala, coll. "Les Afriques", 268 p.
- Berry (S.)**, 1985 - *Fathers Work for their Sons. Accumulation, Mobility, and Class Formation in an Extended Yoruba Community*, Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press, 225 p.
- Bourdieu (P.)**, 1974 - "Avenir de classe et causalité du probable", *Revue française de sociologie*, XV, n° 1, pp. 3-42.
- Bourdieu (P.)**, 1978 - "Classement, déclassement, reclassement", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 24, novembre, pp. 2-22.
- Bourdieu (P.)**, 1979 - *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, coll. "Le sens commun", 670 p.
- Bourdieu (P.)**, 1980 - *Le sens pratique*, Paris, Minuit, coll. "Le sens commun", 475 p.
- Bourdieu (P.)**, 1982 a - "Le rite d'institution, résistance et domination", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 43, juin, pp. 64-69.

Bourdieu (P.), 1982 b - *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 244 p.

Bourdieu (P.), 1986 - "L'illusion biographique", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, juin, pp. 69-72.

Bourdieu (P.), 1990 - "Droit et passe-droit. Le champ des pouvoirs territoriaux et la mise en oeuvre des règlements", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 81-82, mars, pp. 87-96.

Bourdieu (P.), 1992 - *Réponses*, Paris, Seuil, coll. "libre examen", 267 p.

Bourdieu (P.), 1993 - "Esprit d'Etat. Genèse et structure du champ bureaucratique", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 96-97, mars, pp. 49-62.

Bourdieu (P.), 1994 - *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 251 p.

Cabanes (R.), **Copans (J.)** & **Selim (M.)**, sous la dir. 1995 - *Salariés et entreprises dans les pays du Sud. Contribution à une anthropologie politique*, Paris, Karthala/ORSTOM, 458 p.

Cohen (M. A.), 1969 - *Custom and Politics in Urban Africa*, London, Routledge and Kegan Paul.

Copans (J.), 1990 - *La longue marche de la modernité africaine. Savoirs, intellectuels, démocratie*, Paris, Karthala, 406 p.

Copans (J.), 1995 - "L'insoutenable ambiguïté du récit biographique", in Cabanes (R.), Copans (J.) & Selim (M.), sous la dir. - *Salariés et entreprises dans les pays du Sud. Contribution à une anthropologie politique*, Paris, Karthala/ORSTOM, pp. 373-395

Cornevin (M.), 1972 - *Histoire de l'Afrique contemporaine de la deuxième guerre mondiale à nos jours*, Paris, Payot.

Deblé (L.) & **Hugon (P.)** sous la dir., 1982 - *Vivre et survivre dans les villes africaines*, Paris, PUF-IEDES, coll. "Tiers-Monde", 310 p.

Ela (J.-M.), 1983 - *La ville en Afrique noire*, Paris, Karthala, 219 p.

Goody (J.), 1979 (1ère éd. 1977) - *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Minuit, coll. "Le sens commun", 274 p.

Grafmeyer (Y.) & **Joseph (I.)** sous la dir., 1984 - *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, Série "Champ urbain", (1ère éd. 1979), 377 p.

Grignon (C.) & **Passeron (J.-C.)**, 1989 - *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 260 p.

Haeringer (Ph.) (Textes réunis et présentés par), 1984 - *De Caracas à Kinshasa*, Paris, ORSTOM, coll. "Travaux et documents", n° 179, 454 p.

Hannerz (U.), 1985 - *Explorer la ville*, Paris, Minuit, coll. "Le sens commun", éd. Angl. 1980, 418 p.

Hountondji (P.), 1967 - "Charabia et mauvaise conscience. Psychologie du langage chez les intellectuels colonisés", *Présence africaine*, n° 61, 1er trim., pp. 11-31.

Kestelot (L.), 1971 (1ère éd. 1963) - *Les écrivains noirs de langue française : naissance d'une littérature*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie, coll. "Etudes africaines", 340 p.

Le Bris (E.), Marie (A.), Osmont (A.) & Sinou (A.), 1985 - "Résidences, stratégies, parenté dans les villes africaines", in *Annales de la Recherche Urbaine, Villes des tiers et quart monde*, n° 25, janvier, pp. 13-20.

Le Bris (E.), Marie (A.), Osmont (A.) & Sinou (A.), 1987 - *Famille et résidence dans les villes africaines. Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé*, Paris, L'Harmattan, coll. "Villes et entreprises", 268 p.

Mbembe (J.-A.), 1985 - *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, coll. "Logiques sociales", 247 p.

Meynaud (J.) et A. Salah-Bey (A.), 1963 - *Le syndicalisme africain. Evolution et perspectives*, Paris, Payot, coll. "études et documents", 182 p.

Passeron (J.-C.), 1990 - "Biographies, flux, itinéraires, trajectoires", *Revue française de sociologie*, XXXI, n° 1, pp. 3-22.

Passeron (J.-C.), 1991 - *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, coll. "Essais & Recherches", 408 p.

Sapiro (G.), 1994 - *Complicités et anathèmes en temps de crise : modes de survie du champ littéraire et de ses institutions, 1940-1953 (Académie française, Académie Goncourt, Comité national des écrivains)*, thèse de doctorat en Sociologie, Paris, EHESS, 2 vol., 702 p.

Tabutin (D.) sous la dir., 1988 - *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, L'Harmattan, 551 p.

Terray (E.) sous la dir., 1987 - *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, coll. "Logiques Sociales", publié avec le concours du CNRS, 418 p.

Thobie (J.), Meynier (G.), Coquery-Vidrovitch (C.) & Ageron (C.-R.), 1990 - *Histoire de la France coloniale, 1914-1990*, Paris, Armand Colin, 654 p.

Vennetier (P.), 1991 - *Les villes d'Afrique tropicale*, Paris, Masson, coll. "géographie", 244 p.

Veyne (P.), 1979 - *Comment on écrit l'histoire suivi de Foucault révolutionne l'histoire*, Paris, Seuil, coll. "points", série histoire, 242 p.

Vidal (C.), 1991 - *Sociologie des passions (Côte-d'Ivoire, Rwanda)*, Paris, Karthala, 180 p.

Vidal (C.) & Le Pape (M.), 1982 - "Raisons pratiques africaines", *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXXIII, juillet-déc., pp. 293-321.

Weber (M.), 1995 (1ère parution en français, 1971) - *Economie et société*, Paris, Plon-Pocket, coll. "Agora les Classiques", vol. 1, 410 p. & vol. 2, 424 p.

TRAVAUX SUR L'EDUCATION

"Education et sociétés", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1991, n° 86-87, mars, 142 p.

"Les étudiants noirs parlent...", *Présence africaine*, 1953, n° 14, 311 p.

"L'institution scolaire", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1979, n° 30, novembre

"Pouvoirs d'école-1", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1987, n° 69, septembre, tome 1, 113 p.

"Pouvoirs d'école-2", *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1987, n° 70, novembre, tome 2, 101 p.

"Sociologie de l'éducation. Dix ans de recherches", *Revue française de pédagogie*, 1990, Paris, INRP/L'Harmattan, coll. "Education et formation", série "Références", 241 p.

"Table ronde sur 'l'éducation en Afrique'", *Présence africaine*, 1967, n° 64, pp. 59-96.

Ariès (P.), 1972 - "Problèmes de l'éducation", in *La France et les Français*, Paris, Encyclopédie de la Pléiade, pp. 811-960.

Balazs (G.) & Abdelmalek (S.), 1991 - "La violence de l'institution", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 90, décembre, pp. 53-63.

Baudelot (C.) & Establet (R.), 1974 - *L'école capitaliste en France*, Paris, Maspéro, coll. "cahiers libres", 213-214, 340 p.

Baudelot (C.) & Establet (R.), 1989 - *Le niveau monte. Réfutation d'une vieille idée concernant la prétendue décadence de nos écoles*, Paris, Seuil, coll. "Points actuels", 197 p.

Baudelot (C.) & Establet (R.), 1992 - *Allez les filles !* Paris, Seuil, coll. "l'épreuve des faits", 243 p.

Beaudot (A.), 1981 - *Sociologie de l'école. Pour une analyse des établissements scolaires*, Paris, Dunot, coll. "sciences de l'éducation", 165 p.

Belloncle (G.), 1984 - *La question éducative en Afrique Noire*, Paris, Karthala, 271 p.

Bonvin (F.), 1979 - "Une seconde famille. Un collège d'enseignement privé", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30, novembre, pp. 47-64.

Bonvin (F.), 1982 - "L'école catholique est-elle encore religieuse ?", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 44-45, novembre, pp. 95-108.

Bouche (D.), 1974 - *L'enseignement dans les territoires français de l'Afrique Occidentale de 1817 à 1920 - Mission civilisatrice ou formation d'une élite*, thèse de doctorat, Paris, Université de Paris I, 2 vol., 947 p.

Bouillé (M.), 1988 - *L'école, histoire d'une utopie ? XVIIe-début XXe siècle*, Paris, Rivages, coll. "histoire", 248 p.

Bourdieu (P.), 1966 - "L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture", *Revue française de sociologie*, vol. VII, n° 3, pp. 325-347.

Bourdieu (P.), 1967 - "Systèmes d'enseignement et systèmes de pensée", *Revue française de sociologie*, vol. XIX, n° 3, pp. 367-388.

Bourdieu (P.), 1979 - "Les trois états du capital culturel", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30, pp. 3-6.

Bourdieu (P.), 1981 - "Epreuve scolaire et consécration sociale. Les classes préparatoires aux grandes écoles", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 39, septembre, pp. 3-70.

Bourdieu (P.), 1984 - *Homo Academicus*, Paris, Minuit, 302 p.

Bourdieu (P.), 1989 - *La noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit, "Le sens commun", 568 p.

Bourdieu (P.), 1995 - "Stratégies de reproduction et modes de domination", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 105, décembre, pp. 3-12.

Bourdieu (P.) & Boltanski (L.), 1975 - "Le titre et le poste : rapports entre le système de production et le système de reproduction", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 2, mars, pp. 95-107.

Bourdieu (P.) & Boltanski (L.), 1980 - "L'université, les entreprises et la multiplication des salariés bourgeois. 1960/1975", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 34, sept., pp. 17-44.

Bourdieu (P.), Boltanski (L.) & Saint Martin de (M.), 1973 - "Les stratégies de reconversion. Les classes sociales et le système d'enseignement", *Information sur les sciences sociales*, vol. 12, n° 5, pp. 61-113.

Bourdieu (P.) & Passeron (J.-C.), 1964 - *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Minuit, "Le sens commun", 189 p.

Bourdieu (P.) & Passeron (J.-C.), 1970 - *La reproduction*, Paris, Minuit, "Le sens commun", 279 p.

Bourdieu (P.), Passeron (J.-C.) & Saint Martin de (M.), 1965 - "Rapport pédagogique et communication", *Cahiers du centre de sociologie européenne*, vol. II, 125 p.

- Bourdieu (P.) & Saint Martin de (M.),** 1970 - "L'excellence scolaire et les valeurs du système d'enseignement français", *Annales*, vol. 25, n° 1, pp. 147-175.
- Bourdieu (P.) & Saint Martin de (M.),** 1975 - "Les catégories de l'entendement professoral", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 3, mai, pp. 68-94.
- Boyer (R.),** 1991 - "Identité masculine, identité féminine parmi les lycéens", *Revue française de pédagogie*, n° 94, janv.-fév.-mars, pp. 13-18.
- Boyer (R.), Delclaux (M.) & Bounoure (A.),** 1987 - "Cultures lycéennes", *Revue française de pédagogie*, n° 81, oct.-nov.-déc., pp. 55-62.
- Briand (J.-P.), Chapoulie (J.-M.) & Peretz (H.),** 1979 - "Les statistiques scolaires comme représentation et comme activité", *Revue française de sociologie*, vol. XX, n° 4, oct.-nov., pp. 669-702.
- Briand (J.-P.) & Chapoulie (J.-M.),** 1992 - *Les collèges du peuple. L'enseignement primaire supérieur et le développement de la scolarisation prolongée sous la Troisième République*, Toulouse, INRP/CNRS/ENS, 544 p.
- Broady (D.), Saint Martin de (M.) & Palme (M.)** sous la dir., 1995 - *Les élites. Formation, reconversion, internationalisation*, Paris/Stockholm, CSEC/EHESS & FUKS/Lärahögskolan, Colloque de Stockholm, 24 - 26 septembre 1993, p. 202.
- Broccolichi (S.),** 1994 - *Organisation de l'école, pratiques usuelles et production d'inégalités*, thèse de doctorat, Paris, EHESS, 2 vol., 703 p.
- Cardi (F.) & Plantier (J.)** (textes réunis par), 1993 - *Durkheim sociologue de l'éducation*, Paris, L'Harmattan/INRP, 218 p.
- Castel (R.) & Passeron (J.-C.)** sous la dir., 1967 - "Education, Développement et Démocratie", *Cahiers du centre de sociologie européenne*, vol. IV, 268 p.
- Chapoulie (J.-M.),** 1979 - "La compétence pédagogique des professeurs comme enjeux de conflits", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30, novembre, pp. 65-85.
- Chapoulie (J.-M.),** 1983 - *Le corps professoral de l'enseignement secondaire en France vers 1975. Recrutement, carrières et politiques professionnelles*, thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris IV, 2 vol., 617 p.
- Coombs (P. H.),** 1989, 1ère éd. 1968 - *La crise mondiale de l'éducation*, Bruxelles, De Boeck-Université, 373 p.
- Coulon (A.),** 1988 - "Ethnométhodologie et éducation", *Revue française de pédagogie*, n° 82, fév.-mars, pp. 65-101.
- Cunha Neves (A.), Eidelman (J.) & Zagefka (P.),** 1983 - "Tendances de la recherche en sociologie de l'éducation en France : 1975-1983", *Revue française de pédagogie*, n° 65, oct.-nov.-déc., pp. 55-69.
- Déloye (Y.),** 1994 - *Ecole et citoyenneté. L'individualisme républicain de Jules ferry à Vichy : controverses*, Paris, Presses de la FNSP, 431 p.

Delsaut (Y.), 1988 - "Une photo de classe", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 75, novembre, pp. 83-96.

Derouet (J.-L.), 1992 - *Ecole et justice. De l'égalité des chances aux compromis locaux ?*, Paris, éd. Métailié, 296 p.

Deschamps (J.-C.), Lorenzi-Cioldi (F.) & Meyer (G.), 1982 - *L'échec scolaire. Elève modèle ou modèles d'élève ? Approche psychosociologique de la division sociale à l'école*, Lausanne, éd. Pierre-Marcel Favre, coll. "regards sociologiques", 267 p.

Dubet (F.), 1991 - *Les lycéens*, Paris, Seuil, coll. "l'épreuve des faits", 313 p.

Dubet (F.), Cousin (O.) & Guillemet (J.-P.), 1991 - "Sociologie de l'expérience lycéenne", *Revue française de pédagogie*, n° 94, janv.-fév.-mars, pp. 5-12.

Durkheim (E.), 1969 (1ère éd. 1938) - *L'évolution pédagogique en France*, Paris, PUF, coll. "Bibliothèque scientifique internationale", 403 p.

Durkheim (E.), 1985 (1ère éd. 1922) - *Education et sociologie*, Paris, PUF, 130 p.

Duru-Bellat (M.), 1994 - "Filles et garçons à l'école, approches sociologiques et psycho-sociales", *Revue française de pédagogie*, n° 109, oct.-nov., pp. 111-141.

Ela (J.-M.), 1971 - *La plume et la pioche. Réflexion sur l'enseignement et la société dans le développement de l'Afrique noire*, Yaoundé, Ed. Clé, 96 p.

Erny (P.), 1991 (1ère éd. 1981) - *Ethnologie de l'éducation*, Paris, L'Harmattan, 204 p.

Establet (R.), 1987 - *L'école est-elle rentable ?*, Paris, PUF, 236 p.

Filloux (J.-C.), 1994 - *Durkheim et l'éducation*, Paris, PUF, coll. "Pédagogues et pédagogies", 128 p.

Forquin (J.-C.), 1983 - "La 'nouvelle sociologie de l'éducation' en Grande-Bretagne : orientations, apports théoriques, évolution (1970-1980)", *Revue française de pédagogie*, n° 63, avril-mai-juin, pp. 61-79.

Forquin (J.-C.), 1984 - "La sociologie du curriculum en Grande-Bretagne : une nouvelle approche des enjeux sociaux de la scolarisation", *Revue française de sociologie*, vol. XXV, pp. 211-232.

Forquin (J.-C.), 1989 - *Ecole et culture. Le point de vue des sociologues britanniques*, Bruxelles/Paris, De Boeck/Editions Universitaires.

Forquin (J.-C.), 1990 - "La sociologie des inégalités d'éducation : principales orientations, principaux résultats depuis 1965", in *Revue française de pédagogie/INRP/L'Harmattan*, coll. "Education et formation", série "Références", pp. 19-82.

Furet (F.) & Ozouf (J.), 1977 - *Lire et écrire. L'alphabétisation des français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Minuit/CNRS, coll. "Le sens commun", 391 p.

Gruson (P.), 1978 - *L'Etat enseignant*, Paris, Mouton-EHESS, 352 p.

Guth (S.), 1990 - "L'école en Afrique noire francophone : une appropriation institutionnelle", *Revue française de pédagogie*, n° 90, janv.-fév.-mars, pp. 71-97.

Guth (S.), 1993 - "La barrière et le niveau : l'exemple de l'Afrique francophone", in *Education, changements démographiques et développement*, Paris, ORSTOM, 18 et 19 septembre 1991, pp. 217-229.

Henriot-Van Zanten (A.), 1991 - "La sociologie de l'éducation en milieu urbain : discours politique, pratiques de terrain et production scientifique, 1960-1990", *Revue française de pédagogie*, n° 95, avril-mai-juin, pp. 115-142.

Isambert-Jamati (V.), 1966 - "La rigidité d'une institution : structure scolaire et systèmes de valeurs", *Revue française de sociologie*, vol. VII, n° 3, pp. 306-324.

Isambert-Jamati (V.), 1970 - *Crises de la société, crises de l'enseignement*, Paris, PUF, coll. "Bibliothèque de sociologie contemporaine", 400 p.

Julia (D.), 1981 - "La naissance du corps professoral", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 39, septembre, pp. 71-86.

Ki-Zerbo (J.), 1961 - "Enseignement et culture africaine", *Présence africaine*, n° 38, 3^e trimestre, pp. 45-60.

Kohler (J.-M.) & Wacquant (L. J.-D.), 1985 - *L'école inégale. Eléments pour une sociologie de l'école en Nouvelle-Calédonie*, Nouméa, Institut Culturel Mélanésien, 212 p.

Langouet (G.) & Léger (A.), 1991 - *Public ou privé ? Trajectoires et réussites scolaires*, Paris X-Nanterre, Publidix, 187 p.

Léger (A.), 1983 - *Enseignants du secondaire*, Paris, PUF, coll. "L'éducateur", 256 p.

Lê Thanh Khôi sous la dir., 1971 - *L'enseignement en Afrique tropicale*, Paris, PUF, 463 p.

Lê Thanh Khôi, 1991 - *L'éducation : cultures et sociétés*, Paris, Publications de la Sorbonne, 352 p.

Livenais (P.) & Vaugelade (J.) sous la dir., 1993 - *Education, changements démographiques et développement*, Paris, ORSTOM, 237 p.

Martin (J.-Y.), 1972 - "Sociologie de l'enseignement en Afrique noire", *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LIII, juillet-déc., pp. 337-362.

Mosconi (N.), 1983 - "Des rapports entre division sexuelle du travail et inégalités des chances entre les sexes à l'école", *Revue française de pédagogie*, n° 62, fév.-mars, pp. 41-50.

Ozouf (M.), 1984 - *L'école de la France : essais sur la Révolution, l'Utopie et l'enseignement*, Paris, Gallimard, 415 p.

Ozouf (M.), 1992 a (1ère édition 1963) - *L'Ecole, l'Eglise et l'Etat. 1871-1914*, Paris, eds. Cana/Jean Offredo, coll. "Points Histoire", 259 p.

Ozouf (J.) & Ozouf (M.), 1992 b - *La République des instituteurs*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 386 p.

Passeron (J.-C.), 1982 - "L'inflation des diplômes. Remarques sur l'usage de quelques concepts analogiques en sociologie", *Revue française de sociologie*, vol. XXIII, pp. 566-573.

Pinell (P.) & Zafiropoulos (M.), 1983 - *Un siècle d'échecs scolaires (1882-1982)*, Paris, Les éditions ouvrières, coll. "politique sociale", 198 p.

Plenel (E.), 1985 - *La république inachevée. L'Etat et l'école en France*, Paris, Payot, 479 p.

Sirota (R.), 1993 - "Le métier d'élève", *Revue française de pédagogie*, n° 104, juillet-août-septembre, pp. 85-108.

Tcherednitchenko (G.), 1993 - "Un espace réservé", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 98, juin, pp. 63-68.

Testanière (J.), 1966 - *Désordre et chahut dans l'enseignement du Second degré en France*, thèse de doctorat d'Etat, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, 2 vol., 320 p.

Trottier (C.), 1987 - "La "nouvelle" sociologie de l'éducation en Grande-Bretagne : un mouvement de pensée en voie de dissolution ?", *Revue française de pédagogie*, n° 78, janv.-fév.-mars, pp. 5-20.

TRAVAUX SUR L'EDUCATION : ETUDES DE CAS EN AFRIQUE

"Education et développement. Aspects sociologiques des politiques d'éducation", *Revue Tiers Monde*, 1972, vol. XIII, n° 49, janvier-mars, 234 p.

"Education et développement. L'école et le Tiers-Monde en 1974", *Revue Tiers Monde*, 1974, vol. XV, n° 59-60, juillet-déc., pp. 461-906.

Agier (M.), 1985 - "L'invention du futur, ses limites. L'avenir professionnel des jeunes vu d'un village du sud Cameroun", *Cahiers ORSTOM*, Série Sc. Hum., vol. XXI, n° 2-3, pp. 251-259.

Campion-Vincent (V.), 1970 - "Système d'enseignement et mobilité sociale au Sénégal", in *Sociologie des mutations*, Paris, Anthropos, pp. 437-450.

Capelle (J.), 1990 - *L'éducation en Afrique noire à la veille des Indépendances*, Paris, Karthala et ACCT, 326 p.

Clignet (R.), 1967 - "Ethnicity, Social Mobility and Secondary Schooling in West Africa", *Cahiers d'études africaines*, vol. VII, n° 2.

Clignet (R.), 1975 - "The Liberalizing and Equalizing Functions of Schools : an Overview", *Comparative Education Review*, Chicago, University of Chicago Press, vol. 19, n° 1, February, pp. 88-104.

Clignet (R.), 1981 - "The Double Natural History of Educational Interactions : Implications for Educational Reforms", *Comparative Education Review*, Chicago, University of Chicago Press, vol. 25, n° 3, October, pp. 330-352.

Clignet (R.), 1992 - "Crise et ajustement scolaire : pour une problématique élargie de la qualité de l'enseignement", *Chroniques du Sud*, ORSTOM, n° 8, juillet, pp. 86-97.

Clignet (R.) & Martin (J.-Y.), sans date - *Les aînés et les autres : projet d'analyse des contributions relatives des stratégies éducatives familiales en Afrique*, (doc. dact.).

Comte (G.), 1969 - "Crise de l'enseignement en Afrique francophone", *Revue française d'études politiques africaines*, n° 43, juillet, pp. 85-91.

Crawford Young (M.), 1981 - "The African University : Universalism, Development, and Ethnicity", *Comparative Education Review*, Chicago, University of Chicago Press, vol. 25, n° 2, June, pp. 145-163.

Dadié (B.), 1956/1957 - "Problèmes de l'enseignement en Afrique Noire, misère de l'enseignement en A.O.F.", *Présence africaine*, n° 11, déc.-janvier, pp. 57-70.

Deblé (L.), 1974 - "Halte à la scolarisation ?", *Revue Tiers-Monde*, vol. XV, n° 59-60, juillet-déc., pp. 465-490.

Diallo-Co Trung (M.), 1992 - "La crise scolaire au Sénégal : crise de l'école, crise de l'autorité ?", in Almeida-Topor d' (H.), Coquery-Vidrovitch (C.), Goerg (O.) & Guitart (F.) (éds.) - *Les jeunes en Afrique. Evolution et rôle (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, tome 1, pp. 407-439.

Dumont (M.), 1982 - "Une expérience fétichiste de l'échec scolaire à Brazzaville", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 43, juin, pp. 47-57.

Dupagne (Y.), 1993 - *Coopérant de l'éducation en Afrique ou l'expérience camerounaise d'un directeur de collège*, Paris, L'Harmattan, 255 p.

Eliou (M.), 1970 - "Scolarité primaire et accès au second degré au Niger et au Sénégal", *Revue Tiers-Monde*, vol. XI, n° 44, oct.-déc., pp. 733-758.

Eliou (M.), 1976 - "Les inégalités en matière d'éducation en Afrique : une analyse", in *Perspectives*, Paris, UNESCO, vol. VI, n° 4, pp. 601-614.

Fele (B.), 1956 - "Crise de l'enseignement dans les colonies portugaises", *Présence africaine*, n° 7, avril-mai, pp. 85-93.

Foster (P.), 1965 - *Education and Social Change in Ghana*, London, Routledge and Kegan Paul.

Gadjigo (S.), 1990 - *Ecole blanche Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 147 p.

Gérard (E.), 1989 - *L'échec du système scolaire au Mali : le fruit de politiques nationales inadaptées à des réalités locales*, Paris, ORSTOM, 22 p. (doc. dact.).

Gérard (E.), 1992 - *L'école déclassée, une étude anthropo-sociologique de la scolarisation au Mali, cas des sociétés malinké*, Montpellier, thèse de doctorat de l'Université Paul Valéry - Montpellier III, 725 p.

Haddab (M.), 1995 - "L'évolution du statut des cadres en Algérie et ses effets sur les institutions de formation", in Broady (D.), Saint Martin de (M.) & Palme (M.) sous la dir. - *Les élites. Formation, reconversion, internationalisation*, Paris/Stockholm, CSEC/EHESS & FUKS/Lärahögskolan, Colloque de Stockholm, 24 - 26 septembre 1993, pp. 12-26.

Hugon (P.), Gaud (M.) & Penouil (M.) sous la dir., 1994 - "Crises de l'éducation en Afrique", *Afrique contemporaine*, n° 172 numéro spécial, oct.-déc., 303 p.

Iyébi-Mandjek (O.) & Tourneux (H.), 1994 - *L'école dans une petite ville africaine (Maroua, Cameroun)*, Paris, Karthala, 330 p.

Jibrin (I.), 1988 - "Les uniformes des lycéennes nigériennes", *Politique africaine*, n° 29, pp. 101-104.

Kasongo-Ngoy (M.-M.), 1989 - *Capital scolaire et pouvoir social en Afrique. A quoi sert le diplôme universitaire*, Paris, L'Harmattan, 215 p.

Kipré (P.), 1973 - "L'enseignement de l'histoire africaine, problèmes du passage du secondaire au supérieur", *Afrika Zamani* (Alger), septembre, n° 1, pp. 41-48.

Kuo (S.), 1956 - "A propos de l'éducation de base au Cameroun", *Présence africaine*, n° 7, avril-mai, pp. 74-84.

Lahaye (L.), 1985 - "Une analyse comparative du problème de la déperdition scolaire dans les pays développés et dans les pays sous-développés", *Le Mois en Afrique*, oct.-nov., n° 237-238, pp. 105-118.

Lange (M.-F.), 1984 - "Contribution à l'étude du système scolaire togolais. Première approche du phénomène de déscolarisation", Lomé, ORSTOM, 85 p. multigr.

Lange (M.-F.), 1987 - "Le refus de l'école : pouvoir d'une société civile bloquée ?", *Politique africaine*, n° 27, sept.-octobre, pp. 74-86.

Lange (M.-F.), 1988 - "Le phénomène de déscolarisation au Togo et ses conséquences", *Etudes togolaises de population* (Lomé), n° 14, URD, pp. 152-165.

Lange (M.-F.), 1991 a - "Systèmes scolaires et développement : discours et pratiques", *Politique africaine*, n° 43, octobre, pp. 105-121.

Lange (M.-F.), 1991 b - "Déscolarisation et crise scolaire au Togo", in *Ecole du Nord, école du Sud*, Actes du colloque, La Baume-lès-Aix 4, 5 et 6 juin 1991, Institut d'Etudes Créoles et Francophones, Université de Provence, pp. 53-66.

Lange (M.-F.), 1993 - "Crise économique et déscolarisation en Afrique sub-saharienne : le cas du Togo", in Livenais (P.) & Vaugelade (J.) sous la dir., *Education, changements démographiques et développement*, Paris, éd. ORSTOM, pp. 171-188.

Lange (M.-F.) & Martin (J.-Y.), 1993 - "La socialisation par l'éducation et le travail : l'itinéraire incertain", in *Jeunes, ville, emploi*, Actes du colloque, Paris, ministère de la Coopération et du Développement, pp. 95-98.

Lebeau (Y.), 1995 - *Dans l'univers fragmenté des campus nigériens : étude des transformations de l'identité sociale et du statut de la population étudiante au Nigéria*, thèse de doctorat, Paris, EHESS, 2 vol., 450 p.

Lemos de (V.), 1967 - "Evolution politique de l'enseignement au Mozambique", *Présence africaine*, n° 64, pp. 113-126.

Martin (J.-Y.), 1993 - "La double contrainte de l'enseignement primaire en Guinée", in *Ecole du Nord, école du Sud*, Actes du colloque, La Baume-lès-Aix 4, 5 et 6 juin 1991, Institut d'Etudes Créoles et Francophones, Université de Provence, pp. 43-52.

Mukene (P.), 1988 - *L'ouverture de l'école et le milieu en Afrique noire. Pour une gestion pertinente des connaissances*, Fribourg, Editions Universitaires Fribourg, coll. "Studia Ethnographica Fribourgensia 13", 255 p. + annexes.

N'Da (P.), 1987 - *Les intellectuels et le pouvoir en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, coll. "Logiques sociales", 222 p.

N'Da (P.), 1987 - *Pouvoir, lutte de classes, idéologie et milieu intellectuel africain*, Paris, éd. Présence africaine, 107 p.

Niane (B.), 1991 - "Des énarques aux managers. Notes sur les mécanismes de promotion au sénégal", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 86-87, mars, pp. 44-57.

Niane (B.), 1992 - "Le transnational, signe d'excellence. Le processus de disqualification de l'Etat sénégalais dans la formation des cadres", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 95, décembre, pp. 13-25.

Niane (B.), 1995 - "L'élite sénégalaise face à l'international", in Broady (D.), Saint Martin de (M.) & Palme (M.) sous la dir. - *Les élites. Formation, reconversion, internationalisation*, Paris/Stockholm, CSEC/EHESS & FUKS/Lärrhögskolan, Colloque de Stockholm, 24 - 26 septembre 1993, pp. 193-202.

Pauvert (J.-C.), 1967 - "L'éducation et le développement accéléré : tendances et problèmes en Afrique d'expression française", Paris, ORSTOM, Collection de Référence, n° 11377, pp. 457-470.

Pillet (J.), 1969 - "La mesure du retard scolaire en France et dans les pays africains d'expression française", *Cahiers d'études africaines*, vol. IX, n° 4, pp. 546-569.

Sanoh (N.), 1978 - *De l'école au métier. Les lycéens de Bamako, leurs représentations, leurs aspirations*, thèse de doctorat, Paris, Université de Paris V.

Sar (A.), Fofana (I.) & Banny (K.), 1956/1957 - "Esprit et situation de l'enseignement en Afrique Noire", *Présence africaine*, n° 11, déc.-janvier, pp. 71-83.

Sikounmo (H.), 1992 - *L'école du sous-développement. Gros plan sur l'enseignement secondaire en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 291 p.

Toulabor (C.-M.), 1982 - "La violence à l'école : le cas d'un village au Togo", *Politique africaine*, vol. II, n° 7, septembre, pp. 43-49.

Traoré (S.), 1973 - *Responsabilités historiques des étudiants africains*, Paris, Anthropos, 192 p.

Traoré (S.), 1985 - *La Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (F.E.A.N.F.)*, Paris, L'Harmattan, coll. "Mémoires africaines", 102 p.

Tshiala Lay, 1995 - *Sauver l'école. Stratégies éducatives dans le Zaïre rural*, Paris, L'Harmattan, coll. "Zaïre-Histoire & Société", 205 p.

Yaro (Y. K.), 1994 - *Pourquoi l'expansion de l'enseignement primaire est-elle si difficile au Burkina-Faso ? Une analyse socio-démographique des déterminants et des perspectives scolaires de 1960-2006*, thèse de démographie, Paris I/Panthéon Sorbonne, 391 p.

GENERALITES : CÔTE-D'IVOIRE

"Abidjan 1903-1993. Recherches et projets", *Chroniques du Sud*, Editeurs scientifiques, Duchemin (J.-P.) & Vidal (C.), 1993, n° 10, mai, 157 p.

Bulletin de l'observatoire du français contemporain en Afrique noire, 1980, Université d'Abidjan Côte-d'Ivoire, Institut de linguistique appliquée/Institut de la langue française-CNRS, n° 1, 127 p.

"Côte-d'Ivoire: la société au quotidien", *Politique africaine*, 1986, n° 24, décembre, 163 p.

Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire. La remise en cause d'un modèle, Colloque du GIDIS-CI/ORSTOM, 1995, Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994.

Agier (M.) & Le Pape (M.) sous la dir., 1993 - "Du ménage à la société domestique. Observer et interpréter", *Les cahiers "Pratiques sociales et travail"*, Bondy, Dépt. SUD/ORSTOM, 126 p.

Amondji (M.), 1984 - *Félix Houphouët-Boigny et la Côte-d'Ivoire. L'envers d'une légende*, Paris, Karthala, 333 p.

Amondji (M.), 1986 - *Côte-d'Ivoire. Le P.D.C.I et la vie politique de 1944 à 1985*, Paris, L'Harmattan, coll. "Points de vue", 207 p.

Amondji (M.), 1988 - *Côte-d'Ivoire. La dépendance et l'épreuve des faits*, Paris, L'Harmattan, 188 p.

- Antoine (Ph.) & Herry (C.),** 1982 - *Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan*, Abidjan, ministère du Plan et de l'Industrie/ORSTOM, 419 p.
- Antoine (Ph.) & Herry (C.),** 1983 - "Urbanisation et dimension du ménage. Le cas d'Abidjan", *Cahiers ORSTOM*, Série Sc. Hum., vol. XIX, n° 3,
- Antoine (Ph.) & Guillaume (A.),** 1986 - "Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés", in *Les familles aujourd'hui : démographie et évolution récente des comportements familiaux*, Colloque de Genève, 17-20 septembre 1984, Paris, AIDELF, n° 2, pp. 289-297.
- Antoine (Ph.), Dubresson (A.) & Manou-Savina (A.),** 1987 - *Abidjan "côté cours"*, Paris, ORSTOM-Karthala, 274 p.
- Augé (M.),** 1975 - *Théorie des pouvoirs et idéologie*, Paris, Hermann, coll. "Savoir", 439p.
- Bailly (D.),** 1995 - *La réinstauration du multipartisme en Côte-d'Ivoire ou la double mort d'Houphouët-Boigny*, Paris, L'Harmattan, coll. "Points de vue Concrets", 283 p.
- Bamba (N.), Contamin (B.), Diomandé (K.) & Koulibaly (M.),** 1992 - "Crise économique et programmes d'ajustement structurel en Côte-d'Ivoire", in *Table ronde du GIDIS-CI*, Abidjan, GIDIS-CI/ORSTOM, 30 nov-1er-2 déc., pp. 1-17 + annexe statistique.
- Baulin (J.),** 1982 - *La politique intérieure d'Houphouët-Boigny*, Paris, Eurafor Press, 225p.
- Baulin (J.),** 1985 (1ère éd. 1980) - *La politique africaine d'Houphouët-Boigny*, Paris, Eurafor Press, 215 p.
- Bazin (L.) & Gnabéli (R. Y.),** 1994 - "Le travail salarié, un modèle en décomposition ?", in *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire. La remise en cause d'un modèle*, Colloque du GIDIS-CI/ORSTOM, Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994.
- Bertoncello (B.),** 1987 - *Une ville au dessus de tout soupçon: Dimbokro (République de Côte-d'Ivoire): les mutations du commerce alimentaire dans une ville moyenne en déclin*, thèse de doctorat, Paris, 646 p.
- Bonnassieux (A.),** 1987 - *L'Autre Abidjan, chronique d'un quartier oublié*, Abidjan-Paris, INADES-Karthala, 220 p.
- Campbell (B.),** 1982 - *L'Etat post-colonial en Côte-d'Ivoire*, Paris, EHESS, Centre d'Etudes africaines "Document de travail", n° 6, 68 p. + tabl.
- Chauveau (J.-P.) & Dozon (J.-P.),** 1985 - "Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire", in *Cahiers ORSTOM*, Série Sc. Hum., vol. XXI, n° 1, pp. 63-80.
- Chauveau (J.-P.) & Dozon (J.-P.),** 1987 - "Au coeur des ethnies ivoiriennes : l'Etat", in Terray E. (dir.), *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, coll. "Logiques Sociales", pp. 221-296.

- Chauveau (J.-P.) & Dozon (J.-P.)**, 1988 - "Ethnies et Etat en Côte-d'Ivoire", *Revue française de sciences politiques*, vol. 38, n° 5, octobre, pp. 732-747.
- Cohen (M. A.)**, 1974 - *Urban Policy and Political Conflict in Africa, a Study of Ivory Coast*, Chicago, The University of Chicago Press, 262 p.
- Contamin (B.) et Fauré (Y.-A.)**, 1990 - *La bataille des entreprises publiques en Côte-d'Ivoire. L'histoire d'un ajustement interne*, Paris, Karthala/ORSTOM, 369 p.
- Couret (D.)**, 1993 - "Abidjan en chiffres", *Chroniques du Sud*, ORSTOM/Département SUD, n°10, pp. 16-27.
- De Miras (C.)**, 1980 - *L'entrepreneur ivoirien, ou une bourgeoisie privée de son état*, Abidjan, centre de Petit-Bassam, ORSTOM, 93 p.
- Dubresson (A.)**, 1987 - "Discours et pratiques de l'aménagement du territoire en Côte-d'Ivoire: derrière la contradiction, l'Etat", in Terray (E.) dir., *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, coll. "Logiques Sociales", pp. 123-140.
- Dubresson (A.)**, 1989 - *Villes et industries en Côte-d'Ivoire, Pour une géographie de l'accumulation urbaine*, Paris, Karthala/ORSTOM/Paris X Nanterre, 845 p.
- Dozon (J.-P.)**, 1981 - "Les métaphores urbaines d'un 'double' villageois", *Cahiers d'études africaines*, vol. XXI (1-3), n° 81-83, pp. 389-403.
- Dozon (J.-P.)**, 1985 - *La société bété. Côte-d'Ivoire*, Paris, ORSTOM/Karthala, 367 p.
- Dureau (F.)**, 1985 - *Migration et urbanisation. Le cas de la Côte-d'Ivoire*, thèse de doctorat, Université de Paris I, 561 p.
- Durufié (G.)**, 1988 - *L'ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Madagascar)*, Paris, Karthala, 205 p.
- Etienne (M.)**, 1987 - "Rapports de sexe et de classe et modalité socio-économique chez les baoulé (Côte-d'Ivoire)", in *Anthropologie et sociétés*, vol. 11, n° 1, pp. 71-93.
- Fauré (Y.-A.)**, 1985 a- "Ouaga et Abidjan : divorce à l'africaine ?", *Politique africaine*, n° 20, décembre, pp. 78-86.
- Fauré (Y.-A.)**, 1985 b- "Nouvelle donne en Côte-d'Ivoire. Le VIII^e Congrès du PDCI-RDA (9-12 octobre 1985)", *Politique africaine*, n° 20, décembre, pp. 96-109.
- Fauré (Y.-A.)**, 1991 - "Eléments d'analyse à propos de l'expérience récente de la Côte-d'Ivoire", *Politique africaine*, n° 43, octobre, pp. 31-49.
- Fauré (Y.-A.)**, 1994 - *Petits entrepreneurs de Côte-d'Ivoire. Des professionnels en mal de développement*, Paris, Karthala, coll. "Hommes et sociétés", 385 p.
- Fauré (Y.-A.) & Médard (J.-F.)** sous la dir., 1982 - *Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*, Paris, Karthala, 273 p.

- Gbagbo (L.)**, 1982 - *La Côte-d'Ivoire. économie et société à la veille de l'Indépendance (1940-1960)*, Paris, L'Harmattan, 212 p.
- Gbagbo (L.)**, 1983 - *Côte-d'Ivoire. Pour une alternative démocratique*, Paris, L'Harmattan, 177 p.
- Gbagbo (L.)**, 1991 - *Côte-d'Ivoire. Agir pour les libertés*, Paris, L'Harmattan, 206 p.
- Gibbal (J.-M.)**, 1974 - *Citadins et villageois dans la ville africaine, l'exemple d'Abidjan*, Paris, François Maspéro, coll. Bibliothèque d'Anthropologie, 398 p.
- Guillaume (A.), Vimard (P.), Fassassi (R.) & Koffi (N.)**, 1995 - "La circulation des enfants en Côte-d'Ivoire : solidarité familiale et redistribution de la main-d'oeuvre", in *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire. La remise en cause d'un modèle*, Colloque du GIDIS-CI/ORSTOM, Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994.
- Haeringer (P.)**, sous la dir., 1983 - "Abidjan au coin de la rue, éléments de la vie citadine dans la métropole ivoirienne", *Cahiers ORSTOM*, Série Sc. Hum., vol. XIX, n° 4, 592 p.
- Haeringer (P.)**, 1984 - "Stratégies populaires pour l'accès au sol dans la ville africaine ou une grande partie de dés dans la banlieue d'Abidjan (Côte-d'Ivoire) ou encore l'impossible débat avec l'Etat", *Pratiques urbaines*, n° 1, pp. 53-80.
- Jaglin (S.) & Dubresson (A.)** sous la dir., 1993 - *Pouvoirs et cités d'Afrique noire. Décentralisations en questions*, Paris, Karthala, 308 p.
- Kipré (P.)**, 1981 - *Les villes coloniales de Côte-d'Ivoire. Economie et société, 1893-1940*, thèse de doctorat d'Etat ès Lettres, Université Paris VII.
- Labazée (P.)**, 1993 - "Les dynamiques du champ du pouvoir en pays kiembara (Côte-d'Ivoire) : alliances et conflits entre autorité locale et appareil d'Etat", in Jaglin (S.) & Dubresson (A.) sous la dir. - *Pouvoirs et cités d'Afrique noire. Décentralisations en questions*, Paris, Karthala, pp. 219-243.
- Labazée (P.)**, 1995 - "Le développement de la pluri-activité dans le nord ivoirien. L'ajustement des activités familiales et ses limites en temps de crise : le cas des ménages de Korhogo", in *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire. La remise en cause d'un modèle*, Colloque du GIDIS-CI/ORSTOM, Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994.
- Le Pape (M.)**, 1983 - "De l'indigène à l'informel", *Cahiers d'études africaines*, n° 89-90, pp. 189-197.
- Le Pape (M.)**, 1985 - "De l'espace et des races à Abidjan entre 1903 et 1934", *Cahiers d'études africaines*, vol. XXV-3, n° 99, pp. 295-307.
- Le Pape (M.)**, 1993 - "Des enquêtes sur les ménages à la définition de politiques publiques. Abidjan, 1937-1993", *Les cahiers*, Bondy, Département SUD/ORSTOM, coll. "Pratiques sociales et travail", pp. 51-75.
- Le Pape (M.) éd.**, 1995 - "Les dépenses des ménages abidjanais en 1989", *Notes et Travaux*, Abidjan, GIDIS-CI/ORSTOM, n° 5, février, 70 p.

Le Pape (M.) & Vidal (C.), 1992 - "Tendances de la société abidjanaise", *Bulletin du GIDIS-CI*, Abidjan, n° 1, pp. 43-53.

Loucou (J.-N.), 1992 - *Le multipartisme en Côte-d'Ivoire*, Abidjan, éd. Neter, 213 p.

Manou-Savina (A.), 1985 - *Politiques et pratiques urbaines à Abidjan*, thèse de doctorat, Université de Paris I, 2 vol., 445 p.

Manou Savina (A.), Antoine (Ph.), Dubresson (A.) & Yapi Diahou (A.), 1985 - "Les en-haut des en-bas et les en-bas des en-haut. Classes moyennes et urbanisation à Abidjan (Côte-d'Ivoire)", *Tiers-Monde*, vol. XXVI, n° 101, janvier-mars, pp. 55-68.

Manso Mangou-Eyi (J.-M.), 1993 - *Femme et emploi à Abidjan. Projet pilote d'intégration des femmes au développement économique et social en Côte-d'Ivoire*, Abidjan, République de Côte-d'Ivoire, ministère de la Promotion de la femme & Banque mondiale.

Marguerat (Y.), 1981 - "Des ethnies et des villes, Analyse des migrations vers les villes de Côte-d'Ivoire", *Cahiers ORSTOM*, Série Sc. Hum., vol. XVIII, n° 3, pp. 303-340.

Marie (A.), 1981 - "Marginalité et conditions sociales du prolétariat urbain en Afrique", *Cahiers d'études africaines*, vol. XXI (1-3), n° 81-83, pp. 347-374.

Médard (J.-F.), 1981 - "Jeunes et aînés en Côte-d'Ivoire. Le VII^e Congrès du PDCIRDA", *Politique africaine*, n° 1, janvier, pp. 102-113.

Meillassoux (C.), 1964 - *Anthropologie économique des Gouro de Côte-d'Ivoire*, Paris, Mouton, 382 p.

Paulme (D.), 1962 - *Une société de Côte-d'Ivoire hier et d'aujourd'hui: les Bété*, Paris, Mouton, 200 p.

Roux (G.), 1975 - *La presse ivoirienne : miroir d'une société. Essai sur les changements socio-culturels en Côte-d'Ivoire*, thèse de doctorat, Université René Descartes, 2 vol., 268 p. et 537 p.

Siriex (P.-H.), 1975 - *Félix Houphouët-Boigny. L'homme de la paix*, Abidjan/Paris, Nouvelles Editions africaines/Seghers, 360 p.

Terray (E.), 1986 - "Le climatiseur et la véranda", in *Afrique plurielle, Afrique actuelle*, Paris, Karthala, pp. 37-44.

Tessy (D. B. A.), 1991 - "Côte-d'Ivoire. L'étatisation de l'Etat", in Médard (J.-F.) sous la dir. : *Etats d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, coll. "Hommes et sociétés", pp. 53- 91.

Tessy (D. B. A.), 1992 - *La démocratie par le haut en Côte-d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 318 p.

Vidal (C.), 1977 - "Guerre des sexes à Abidjan. Masculin, féminin, CFA", *Cahiers d'études africaines*, vol. XVII (1), n° 65, pp. 121-153.

Vidal (C.), 1979 - "L'argent fini, l'amour est envolé ...", *l'Homme*, vol. XIX (3-4), juillet-déc., pp. 141-158.

Vidal (C.), 1980 - "Pour un portrait d'Abidjan avec dames", *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXIX, juillet-déc., pp. 305-312.

Vidal (C.), 1985 - "l'artisanat féminin et la restauration populaire à Abidjan", in *Femmes et politiques alimentaires*, Actes du Séminaire International sur la place des femmes dans l'autosuffisance et les stratégies alimentaires, 14-18 janvier, Paris, ORSTOM-CIE., pp. 548-553.

Vidal (C.), 1986 - "Funérailles et conflit social en Côte-d'Ivoire", *Politique africaine*, n° 24, décembre, pp. 9-19.

Vidal (C.), 1990 - "Abidjan: quand les "petits" deviennent des pauvres", *Politique africaine*, n° 39, septembre, pp. 166-170.

Vidal (C.) & Le Pape (M.), 1984 - "Libéralisme et vécus sexuels à Abidjan", *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXXXVI, janv.-juin, pp. 111-118.

Vidal (C.) & Le Pape (M.), 1986 - *Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan, 1979-1985*, Abidjan, ORSTOM-CNRS, 101 p.

Vimard (P.) & Guillaume (A.), 1991 - "Mobilités familiale et spatiale des enfants à Abidjan (1975-1985)", in *Migration, changements sociaux et développement*, IIIes journées démographiques de l'ORSTOM, Paris, ORSTOM, coll. "Colloques et Séminaires", pp. 243-260.

SYSTEME SCOLAIRE - CÔTE-D'IVOIRE

Achio (A.), 1969 - *Exode rural et scolarisation*, République de Côte-d'Ivoire, ministère du Plan, Direction des Etudes de Développement, février, 32 p.

Aka (K.), 1976 - *Le rendement scolaire du système ivoirien. Etude des causes de l'échec scolaire, le bilinguisme (étude expérimentale sur un groupe d'enfants agni)*, thèse de doctorat, Université de Caen.

Akoto Yao (P.), 1987 - *Chroniques ivoiriennes. Cent ans d'enseignement en Côte-d'Ivoire, tome 1, 1882-1935*, Abidjan/Paris, NEA/Nathan, 256 p.

Akoto Yao (P.) et Gineste (R.), 1988 - *Chroniques ivoiriennes. Cent ans d'enseignement en Côte-d'Ivoire, tome 2, 1935-1960*, Abidjan/Paris, NEA/Nathan, 222 p.

Aska (K.), 1983 - *Le système éducatif en Côte-d'Ivoire (1960-1981). Fonctionnement et nouvelles orientations*, thèse de doctorat, Université de Lille III, 356 p.

Barbier-Wiesser (F. G.), 1972 - "Réformes de l'enseignement en Côte-d'Ivoire et en Tanzanie : héritages et perspectives", *Revue française d'études politiques africaines*, n° 76, pp. 49-60.

- Bloch-Lemoine (M.),** 1978 - "Le développement et la transformation du système éducatif ivoirien", *Revue française d'études politiques africaines*, vol. 13, n° 150-151, juin-juillet, pp. 79-94.
- Boivin (L.),** 1977 - *La population scolaire de la ville de Dabou. Etude des établissements secondaires*, mémoire de maîtrise, Abidjan, Université d'Abidjan.
- Bonnefonds (A. L.),** 1975 - "La réforme du BEPC (Extrait de la circulaire du directeur général de l'Enseignement en date du 18 janvier 1974)", *Regard sur l'Education*, Abidjan, janvier, n° 6, pp. 44-45.
- Boualy Djragbou (J.),** 1984 - *Les écoles confessionnelles dans le système éducatif ivoirien*, mémoire de maîtrise, Abidjan, faculté des Lettres et Sciences Humaines, département d'Ethno-Sociologie, 85 p.
- Clignet (R.),** 1994 - "La demande d'éducation : aspects sociologiques", *Afrique contemporaine*, n° 172 (spécial), décembre, pp. 108-118.
- Clignet (R.) & Foster (P.),** 1964 - "Potential Elits in Ghana and the Ivory Coast", *American Journal of Sociology*, pp. 70-3.
- Clignet (R.) & Foster (P.),** 1966 - *The fortunate Few : a Study of Secondary Schools and Students in the Ivory Coast*, Evanston, Northwestern University Press, 242 p.
- Clignet (R.) & Foster (P.),** 1966 - "La prééminence de l'enseignement classique en Côte-d'Ivoire. Un exemple d'assimilation", *Revue française de sociologie*, vol. VII, n°1, pp. 32-47.
- Coirault (C.),** 1979 - "Les collégiens et les lycéens ivoiriens ; une classe d'âge en quête d'un statut social", *Etudes*, avril, vol. 4, n° 350, pp. 619-634.
- Comte (G.),** 1969 - "Côte-d'Ivoire : fronde universitaire et crise morale", *Revue française d'études politiques africaines*, n° 43, juillet, pp. 7-11.
- Désalmand (P.),** 1983 - *Histoire de l'éducation en Côte-d'Ivoire. Des origines à la conférence de Brazzaville 1944*, Abidjan, CEDA, vol. I, 462 p.
- Désalmand (P.),** 1985 - *Histoire de l'éducation en Côte-d'Ivoire. De l'enseignement colonial à l'enseignement néo-colonial*, thèse d'Etat, Université de Paris XII, 1 222 p.
- Désalmand (P.),** 1986 - "Une aventure ambiguë. Le programme d'éducation télévisuel (1971-1982)", *Politique africaine*, n° 24, décembre, pp. 91-103.
- Diouf (M.) et Mamdani (M.)** sous la dir., 1994 - *Liberté académique en Afrique*, Dakar/Paris, CODESRIA/Karhala, 400 p.
- Eliou (M.),** 1973 - "Scolarisation et promotion féminines en Afrique francophone (Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Sénégal)", *International Review of Education*, Hambourg, UNESCO, vol. XIX, n° 1, pp. 30-46.
- Fadiga (K.),** 1981- "A qui profitent nos écoles ?", *Annales de l'université d'Abidjan*, Abidjan, série F. Ethno-sociologie, vol. IX, pp. 93-137.

Gagbo (T.-D.), 1980 - *Jeunesse et parti unique, le mouvement des étudiants et élèves de Côte-d'Ivoire*, Paris, La Pensée Universelle, 123 p.

Garçon (A.-M.), 1976 - *Problème de scolarisation en Afrique noire francophone après l'Indépendance. Exemple de la Côte-d'Ivoire (1960-1970). Approche socio-démographique*, thèse de doctorat, Université de Strasbourg II, 276 p.

Gaye (G.-L.), 1977 - *Enseignement élitiste ou enseignement de masse en Côte-d'Ivoire ?*, thèse de doctorat, Université Paris V, 461 p.

Gaye (G.-L.), 1982 - "Existe-t-il une philosophie de l'éducation en Afrique noire ? Essai de problématisation des politiques éducatives en Afrique noire depuis les Indépendances. Cas de quelques pays : Côte-d'Ivoire, Congo, Mali, Haute-Volta", *Annales de l'université d'Abidjan*, Abidjan, série F. Ethno-sociologie, vol. X, pp. 5-27.

Gibbal (J.-M.), 1974 - "La magie à l'école", *Cahiers d'études africaines*, vol. XIV, n° 56, pp. 627-650.

Gibbal (J.-M.), 1979 - "Les collégiens de Côte-d'Ivoire en famille", *Cahiers d'études africaines*, vol. XIX, n° 73-76, pp. 87-100.

Grisay (A.), 1984 - "Analyse des inégalités de rendement liées au sexe et liées à l'enseignement primaire ivoirien", *International Review of Education*, Hambourg, UNESCO, vol. XXX, n° 1, pp. 25-39.

Guivier (M.), 1975 - *Education et structure des revenus en Côte-d'Ivoire*, thèse de doctorat, Université de Dijon.

Idrissa (A.), 1994 - *Participation des collectivités locales au financement du système éducatif de 1980 à 1992 : le cas d'Abidjan*, Abidjan, Rapport de stage, Ecole nationale supérieure de statistiques et d'Economie appliquée, 59 p. + annexes.

IEDES, 1970 - *Les rendements de l'enseignement du 1er degré en Afrique francophone*, Paris, IEDES, 5 vol.

IEDES, 1971 - *Coûts et rendements de l'enseignement du second degré dans quatre pays africains d'expression française (Cameroun, Côte-d'Ivoire, Sénégal, Haute-Volta)*, Paris, IEDES, 4 vol.

Koffi (D.), 1980 - *Pratiques éducatives, normes sociales traditionnelles et leurs incidences sur la relation enseignant-enseignés en Côte-d'Ivoire*, thèse de doctorat, Université de Bordeaux 2.

Koffi Koffi (C.), 1981 - *Les écoles privées d'Abidjan*, mémoire de maîtrise, Abidjan, faculté des Lettres et Sciences Humaines, département d'Ethno-Sociologie, 92 p.

Kouakou Kouamé (A.) sous la dir., 1979 - *Attitudes et comportements des Ivoiriens face à l'école. Abobo-Gare. Enquêtes ponctuelles*, Abidjan, faculté des Lettres et Sciences Humaines, département d'Ethno-Sociologie, 64 p.

Krol (P.-A.), 1994 - *Avoir 20 ans en Afrique. Reportage*, Paris, L'Harmattan, 249 p.

Le Pape (M.), 1986 - "Les statuts d'une génération. Les déscolarisés d'Abidjan entre 1976 et 1986", *Politique africaine*, n° 24, décembre, pp. 104-112.

Le Pape (M.) & Vidal (C.), 1987. - "L'école à tout prix. Stratégies éducatives dans la petite bourgeoisie d'Abidjan", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 70, novembre, pp. 64-73.

Loukou (D.), 1992 - " Niveau d'instruction et scolarisation des filles", in *Perspectives démographiques de la Côte-d'Ivoire 1988-2028*, Abidjan, Institut national de la Statistique & Direction générale du Plan, pp. 1-23.

Proteau (L.), 1993 - "Quelques aperçus de l'état du champ scolaire à Abidjan", *Chroniques du SUD*, ORSTOM/Département SUD Ed., n°10, pp. 104-111.

Proteau (L.), 1994 - "Dévoilement de l'illusion d'une promotion sociale pour tous par l'école : un moment critique", in *Crises, ajustements et recompositions en Côte-d'Ivoire. La remise en cause d'un modèle*, Colloque du GIDIS-CI/ORSTOM, Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994.

Proteau (L.), 1995 - " Le champ scolaire abidjanais : stratégies éducatives des familles et itinéraires probables", in Lange (M.-F.) & Martin (J.-Y.), sous la dir., - "Les stratégies éducatives en Afrique subsaharienne", *Cahiers des sciences humaines*, Bondy, ORSTOM, vol. 31, n° 3, pp. 635-653.

Sosoo (L.), sans date - *L'enseignement en Côte-d'Ivoire. Depuis les origines jusqu'en 1954*, Abidjan, Imprimerie nationale, 82 p.

Sosoo (L.), sans date - *L'enseignement en Côte-d'Ivoire. De 1954 à 1984*, Imprimé en Belgique, 304 p.

Soulez (P.), 1969 - "Sociologie de la population scolaire en Côte-d'Ivoire", *Cahiers d'études africaines*, vol. IX, n° 4, pp. 527-545.

Tessy (D. B. A.), 1993 - "Systèmes éducatifs, stratification sociale et construction de l'Etat", in Bach (D. C.) & Kirk-Greene (A. A.) sous la dir. - *Etats et Sociétés en Afrique Francophone*, Paris, éd. economica, coll. "Politique Comparée", pp. 71-87.

Thibault (J.), 1978 - "Le développement et la transformation du système éducatif ivoirien", *Revue française d'études politiques africaines*, vol. 27, juin-juillet, n° 4, pp. 57-94.

Yahoua (Y. M.), 1988 - *Les grandes orientations de la politique de l'éducation nationale ivoirienne de 1960 à 1981*, thèse de doctorat, Université de Paris VIII, 349 p.

Zanou (B.), 1993 - "L'orientation des élèves en classe de sixième : un aspect inexploré des migrations scolaires en Côte-d'Ivoire", in Livenais (P.) & Vaugelade (J.), sous la dir., *Education, changements démographiques et développement*, Paris, ORSTOM, pp. 107-118.

Zinzindohoue (P.), 1990 - *Systèmes éducatifs et développement intégré en Afrique noire. Une approche culturelle (cas du Bénin et de la Côte-d'Ivoire)*, DEA de Sciences Sociales, Abidjan, faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, 43 p.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

CHAMP SCOLAIRE ET ESPACE SOCIAL	1
LES TERMES D'UNE OPPOSITION A DEPASSER : LUTTES POLITIQUES OU LUTTES CORPORATISTES	3
ENJEUX STRATEGIQUES ET STRATEGIES DES AGENTS DU CHAMP SCOLAIRE DANS LES ANNEES 1980-1990.....	9
L'ENQUETE	13
CONDITIONS D'ENQUETE	18

PREMIERE PARTIE HISTOIRE D'UNE CRISE STRUCTURELLE

CHAPITRE 1

DE QUELQUES INEGALITES DE SCOLARISATION :

HISTOIRE STATISTIQUE DU CHAMP SCOLAIRE (1960-1992)	23
LE CADRE STATISTIQUE	23
Quelques précisions sur les statistiques scolaires	27
Niveaux d'instruction : brefs repères	29
MODELE ELITISTE ET SYSTEME SELECTIF : QUELQUES CONSEQUENCES STRUCTURELLES	33
Enseignement primaire	33
<i>Evolution des effectifs : grandes tendances</i>	34
<i>Scolarisation dans la capitale économique : Abidjan</i>	40
<i>De quelques inégalités de scolarisation : sexe, résidence et nationalité</i>	47
<i>Cursus scolaires féminins et sélection</i>	53
<i>Ralentissement de la scolarisation primaire : quelques indices</i>	55
Enseignement secondaire	58
<i>Evolution des effectifs : grandes tendances</i>	62
<i>Enseignement public et enseignement privé : complémentarité, concurrence ou dépendance ?</i>	66
<i>Transfert entre les ordres d'enseignement : stratégie d'évitement de la sélection</i>	69
<i>Disparité de scolarisation selon les régions</i>	73
<i>Disparité sexuelle de scolarisation selon le niveau d'étude</i>	77
<i>"Allez les filles !"</i>	83
CONCLUSION.....	93

CHAPITRE 2

PRATIQUES ET DISCOURS DE "CRISE" DANS LE CHAMP SCOLAIRE DE 1960 A 1989 :

REVENDEICATION D'AUTONOMIE ET CONTROLE POLITIQUE.....	110
LES FORMES DE LA VIOLENCE LEGITIME : ENCADREMENT POLITIQUE DES ETUDIANTS DANS LA PREMIERE DECENNIE DE L'INDEPENDANCE.....	110
Les organisations étudiantes et la lutte anti-coloniale	110
L'Etat et la jeunesse scolaire et universitaire : encadrement politique et résistances	112
Après la répression, le "pardon"	118
LA "PACIFICATION" : REFORME, REVALORISATION, REDISTRIBUTION	122
Les enjeux syndicaux des années 1970 : "l'ivoirisation" du corps enseignant ; les salaires et le logement	123

Les étudiants sous contrôle du Parti	129
Politique scolaire et réformes des méthodes éducatives.....	131
LES LOGIQUES DE LA MOBILISATION SYNDICALE AU DEBUT DE LA DECENNIE 1980 :	
LUTTES CONTRE LES MENACES DE DECLASSEMENT	136
Préserver les "acquis"	136
Une lutte au nom de la "qualité" de l'enseignement : critique de l'éducation télévisuelle	139
Revaloriser "l'image" sociale de l'enseignant : une déontologie du maître est-elle possible ?	144
Lutte pour préserver l'autonomie syndicale et revendication d'autonomie académique dans l'enseignement supérieur.....	148
La rhétorique de la "faveur" contre celle des "acquis" : épreuve de force entre les syndicats autonomes et l'Etat à propos de la suppression de la gratuité du logement.....	153
"L'HOUPHOUETISME" COMME SOLUTION A LA CRISE DE L'ECOLE : EDUCATION CIVIQUE ET MORALE, VIOLENCE IDEOLOGIQUE.....	163
Les syndicats autonomes et l'Etat : désaccord radical sur l'interprétation de la crise de l'école.....	163
De l'autonomie à la "participation responsable" : SNEPPCI et SYNESCI passent sous le contrôle du Parti.....	177

CHAPITRE 3

CHRONIQUES DES LUTTES LYCEENNES, ETUDIANTES ET ENSEIGNANTES

DE 1990 A 1992.....	188
LA "CRISE" SCOLAIRE : CONSTRUCTION MEDIATIQUE ET LUTTES EFFECTIVES.....	188
UN MOMENT CRITIQUE	190
Mesures d'austérité et mobilisation syndicale.....	192
Dissidence au SYNESCI	202
Médiatisation des soutiens au chef de l'Etat et au PDCI.....	204
Rentrée scolaire difficile sur le campus universitaire : les manifestants, les casseurs et les "radiés".....	209
Le IX^e Congrès du PDCI-RDA dissout le MEECI.....	212
Soutien du SYNARES à la FESCI : une alliance dangereuse.....	213
Une nuit en mai : assaut des forces de l'ordre sur la cité universitaire de Yopougon	218
RECOMPOSITION DU CHAMP SYNDICAL	223
Organisations syndicales et partis politiques	223
Une crise opportune : syndicalisme et prudence politique du syndicat des enseignants du secondaire catholique	234
Syndicat et patronat dans l'enseignement privé laïc	242
PDCI et FPI se disputent les parents d'élèves.....	249
DECLASSEMENT STRUCTURAL DES POSITIONS : ENSEIGNANTS ET ETUDIANTS.....	253
Raison économique et expertise.....	253
Esquisse de la division du corps enseignant : les anciens "décrochés" et les nouveaux "raccrochés".....	257
Raison politique et répression	265
Réorientation des luttes syndicales vers la protection des statuts.....	272
CRISE DE SUCCESSION ET RUPTURE DE L'ORDRE ORDINAIRE.....	282

DEUXIEME PARTIE TRAJECTOIRES SCOLAIRES ET CONDITIONS SOCIALES

CHAPITRE 4

ORDRE SCOLAIRE ET ORDRE SOCIAL DANS LES PREMIERES ANNEES DE L'INDEPENDANCE.....	323
NOTE CRITIQUE SUR DES DONNEES D'ENQUETE	323
Origine ethnique et représentation scolaire	324
Origine sociale et représentation scolaire.....	325
Niveau d'instruction du père et scolarisation des filles.....	327
Appartenance religieuse et représentation scolaire	328
Appartenance ethnique et origine sociale	330
Appartenance religieuse et origine sociale	330
DES DONNEES AUX CONCLUSIONS : DE QUELQUES CONTRADICTIONS APPARENTES.....	331
Hiérarchie scolaire et hiérarchie sociale.....	332
Le "sexe" des cursus.....	333
Hiérarchie scolaire : hiérarchie ethnique ou hiérarchie sociale ?	336

CHAPITRE 5

STRATEGIES EDUCATIVES DES FAMILLES : STRUCTURE DU CHAMP SCOLAIRE ET TRAJECTOIRES PROBABLES.....	343
TOUT PUBLIC : ECOLE PUBLIQUE ET TRAJECTOIRE SCOLAIRE ENTRE "LEGALITE " ET "ILLEGALITE"	346
Trajectoires scolaires sans recours aux pratiques parallèles	346
<i>Ecole publique et "mérite" scolaire</i>	<i>346</i>
<i>La réussite des aînés : un modèle à suivre.....</i>	<i>349</i>
<i>Les filles, les profs et les autres : quelques discours sur les pratiques</i>	<i>352</i>
<i>La séduction : un capital ?.....</i>	<i>354</i>
<i>De quelques nécessités du travail.....</i>	<i>356</i>
<i>Les économies de la rareté : de la cour de récréation au black-market</i>	<i>358</i>
<i>Rapport enchanté au monde scolaire</i>	<i>366</i>
Cursus public : une scolarité en toute "illégalité"	370
<i>Le recrutement parallèle : de l'exclusion officielle à la réintégration officielle</i>	<i>370</i>
<i>Trajectoire scolaire incertaine et image guerrière de l'école</i>	<i>375</i>
<i>Rappel à l'ordre : échec scolaire et agression magique.....</i>	<i>379</i>
TRANSFERT ENTRE LES ORDRES D'ENSEIGNEMENT : STRATEGIES D'EVITEMENT DE L'EXCLUSION	385
Ecole publique et entreprises scolaires laïques : les termes d'une alliance ambiguë	385
<i>Extension et "contrôle" de l'enseignement privé laïc</i>	<i>385</i>
Ecoles privées : refuge contre l'exclusion de l'école publique.....	397
<i>Stratégies familiales sexuellement différenciées</i>	<i>399</i>
<i>Sexe et espérance subjective dans la fratrie.....</i>	<i>402</i>
<i>La tragédie du déclassement</i>	<i>404</i>
<i>Lignée féminine et reproduction.....</i>	<i>406</i>
<i>Parcours scolaire : une histoire familiale</i>	<i>408</i>
<i>Le poids d'une dette</i>	<i>410</i>
TOUT PRIVE : HIERARCHIE DES ETABLISSEMENTS ET SELECTION DES "CLIENTS"	412
Parcours scolaire sous perfusion.....	412
Parcours protégés et établissements d'élite	415

<i>Stratégie de distinctions entre les fractions de la bourgeoisie et reconversion des élites</i>	417
<i>Position dominée et prise de position critique</i>	422
<i>"Vouloir plus pour soi"</i>	425
<i>De la distinction au conformisme : de quelques usages sociaux de la séduction</i>	428
Enfants de la bourgeoisie à l'école des prêtres : la morale et la rigueur comme moyen de lutter contre l'échec	436
<i>Valorisation du capital culturel : une double critique du "peuple" et de la "bourgeoisie"</i>	442
Ecoles "franco-arabes" et écoles coraniques : diversification de l'enseignement privé musulman	445
<i>"Papa est Imam" : de l'école franco-arabe à l'école catholique</i>	452
JE SAIS BIEN MAIS QUAND MEME	457

CHAPITRE 6

"CE QU'ETRE UN ELEVE VEUT DIRE"	490
UNE AFFAIRE DE FAMILLE	490
DE L'ARBITRE A L'ARBITRAIRE : LE PROFESSEUR IMPLIQUE	502
Le "salaire" scolaire se négocie	502
Trajectoires précaires et expériences singulières	510
Tel maître, tel élève : la baisse du niveau scolaire	515
COMMUNAUTE LYCEENNE ?	525
ELEVE : UN STATUT A DEFENDRE	532

CONCLUSION	540

DE LA CERTIFICATION SCOLAIRE A L'INCERTITUDE SOCIALE	540
LUTTES POUR L'AUTONOMIE : PROCESSUS DE SEPARATION DES POUVOIRS ?	543

LISTE DES ANNEXES

Annexe - A

Carte 1 - Les dix communes d'Abidjan.....	22

Annexe - B

Précisions statistiques sur l'enseignement préscolaire et primaire.....	97

Annexe - C

Sigles principaux cités dans le texte.....	294

Annexe - D

Les "événements" en BD.....	297

Annexe - E

Quelques précisions sur la population d'Abidjan.....	463

Recensement de 1988 - population scolaire de la ville d'Abidjan.....	434

Annexe - F

Quelques exemples d'annonces publicitaires et de Frais de scolarité d'établissements scolaires du secteur privé laïc.....	480

Annexe - G

De l'élève au maître : reproduction d'un modèle.....	538

Annexe - I

Statistiques scolaires

1- Enseignement secondaire - effectifs privé/public.....	547

2- Enseignement secondaire - effectifs féminins.....	566

3- Taux d'accroissement.....	575

4- Résultats des examens (primaire et secondaire).....	582

5- Budget et coûts (notes partielles).....	591

Annexe - II

Trajectoires des élèves interrogés. Principales propriétés sociales.....	597

Annexe - III

Quelques précisions sur l'organisation de l'enseignement en Afrique occidentale française (AOF).....	613

Annexe - IV

Entretien. Parent et parent d'élèves des années soixante-dix aux années quatre-vingt-dix.....	615

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES DANS LE TEXTE

CHAPITRE 1

Tableau I - Répartition de la population résidente de 6 ans et plus par sexe selon le niveau d'instruction en 1975	30
Tableau II - Répartition de la population résidente de 6 ans et plus par sexe selon le niveau d'instruction en 1988	31
Tableau III - Evolution des effectifs primaire par sexe et par ordre d'enseignement de 1960 à 1992.....	36
Graphique I - Evolution des admissions au concours d'entrée en sixième	39
Tableau IV - Taux de scolarisation dans la tranche d'âge 6-14 ans selon la nationalité et le sexe dans la ville d'Abidjan, dans la banlieue et dans la DREN d'Abidjan en 1975 (%).....	41
Graphique II - Ville d'Abidjan - Répartition (%) de la population féminine d'élèves et d'étudiants selon la nationalité et le niveau de scolarisation.....	43
Tableau V - Taux de scolarisation des 6-14 ans à Abidjan selon sexe et la nationalité en 1988 (%).....	45
Tableau VI - Evolution et variation des effectifs dans la ville d'Abidjan de 1987-88 à 1992-93 dans l'enseignement primaire public et privé.....	45
Tableau VII - Evolution et variation des effectifs dans la DREN d'Abidjan, sauf Abidjan-ville de 1987-88 à 1992-93 dans l'enseignement primaire public et privé	46
Tableau VIII - Evolution du pourcentage de filles dans l'enseignement primaire selon l'ordre d'enseignement	48
Graphique III - Evolution de la représentation des effectifs féminins de l'enseignement primaire (public et privé)	48
Graphique IV - Evolution de la représentation des effectifs féminins de l'enseignement primaire public	48
Graphique V - Evolution de la représentation des effectifs féminins de l'enseignement primaire privé.....	49
Tableau IX - Taux de scolarisation au niveau national en 1975 (%).....	49
Tableau X - Taux de scolarisation par sexe selon le milieu d'habitat et la nationalité en 1975 (%).....	50
Tableau XI - Taux de scolarisation et population de la Côte-d'Ivoire selon le sexe et la nationalité	51
Tableau XII - Taux net de scolarisation par région et par sexe en 90/91 (%)	52
Tableau XIII - Evolution des nouveaux admis au CP1	55
Tableau XIV - Taux brut de scolarisation.....	56
Graphique VI - Taux d'accroissement annuel des effectifs du premier cycle du secondaire public et privé	65
Graphique VII - Taux d'accroissement annuel des effectifs du second cycle du secondaire public et privé	65
Graphique VIII - Evolution des résultats de l'entrée en sixième et du BEPC	66
Graphique IX - Taux d'accroissement annuel des effectifs du premier cycle du secondaire privé.....	68
Graphique X - Taux d'accroissement annuel des effectifs du second cycle du secondaire privé	68
Graphique XI - Taux d'accroissement annuel des effectifs du secondaire privé (1er et 2ème cycles).....	68

Tableau XV - Taux d'accroissement des effectifs de l'enseignement secondaire selon l'ordre d'enseignement de 1969-70 à 1974-75 (%)	71
Tableau XVI - Taux d'accroissement annuel des effectifs du secondaire selon le cycle	72
Graphique XII - Répartition des effectifs masculins du secondaire par DREN selon l'ordre d'enseignement en 1992-93.....	76
Graphique XIII - Répartition des effectifs féminins du secondaire par DREN selon l'ordre d'enseignement en 1992-93.....	76
Graphique XIV - Evolution des effectifs du secondaire général selon le sexe	78
Graphique XV - Evolution des effectifs du premier cycle du secondaire général selon le sexe.....	78
Graphique XVI - Evolution des effectifs du second cycle du secondaire général selon le sexe.....	78
Tableau XVII - Répartition (%) de l'effectif féminin du secondaire selon le cycle du secondaire.....	79
Graphique XVII - Pourcentage de filles dans le premier cycle du secondaire selon l'ordre d'enseignement	81
Graphique XVIII - Pourcentage de filles dans le second cycle du secondaire selon l'ordre d'enseignement	81
Tableau XVIII - Admissions % au baccalauréat par sexe pour les Ivoiriens.....	87
Graphique XIX - Admissions au baccalauréat par sexe pour les Ivoiriens.....	87
Tableau XIX - Pourcentage de filles bachelnières par séries	90

CHAPITRE 2

Tableau XX - Effectif des étudiants inscrits à l'université nationale d'Abidjan de 1959/60 à 1967/68 selon les facultés.	116
Tableau XXI - Personnel enseignant dans les établissements publics secondaires	126
Tableau XXII - Pourcentage de professeurs ivoiriens de l'université nationale 1978-79 et 1979-80 selon les grades et la discipline.....	149
Tableau XXIII - Pourcentage d'enseignants ivoiriens de l'université nationale 1980-81 et 1981-82 selon les grades et la discipline.....	150

CHAPITRE 3

Tableau XXIV - Répartition du nombre d'enseignants du second degré par DREN en 1991/1992 et en 1992/93 (pour 1992/93 : chiffres entre parenthèses).....	261
Tableau XXV - Anciens et nouveaux salaires des enseignants à partir du 11 décembre 1991	262

CHAPITRE 4

Tableau XXVI - Représentation de la profession du père dans la population des hommes adultes en Côte-d'Ivoire en 1963.....	326
Tableau XXVII - Occupation du père des élèves de l'échantillon par type de formation et par cycle en pourcentage	337

CHAPITRE 5

Tableau XXVIII - Effectif des boursiers - évolution 1983-1990	347
Tableau XXIX - Ecart entre les décisions officielles et l'effectif réel des nouveaux inscrits en sixième de 1984-85 à 1990-91	372
Tableau XXX - Ecart entre les décisions officielles et l'effectif réel des redoublants en classe de troisième de 1984-85 à 1987-88.....	373
Tableau XXXI - Ecart entre les décisions officielles et l'effectif réel des nouveaux inscrits en seconde de 1984-85 à 1987-88.....	373
Tableau XXXII - Subventions publiques pour l'enseignement privé.....	395
Tableau XXXIII - Participation des communes au financement des dépenses dans le domaine de l'éducation en milieu urbain.....	396
Tableau XXXIV - Répartition par cycles et par communes de la population d'élèves et d'étudiants (5-34 ans) de la ville d'Abidjan en 1988 (les élèves et étudiants sont recensés sur leur lieu de résidence et non sur leur lieu de scolarisation).....	463
Tableau XXXV - Evolution de la population de Côte-d'Ivoire entre 1975 et 1988 par milieu habitat selon la nationalité en pourcentage.....	463
Tableau XXXVI - Population d'Abidjan par communes 1975-1988	463